REVUE D'HISTOIRE DE L'EGLISE DE FRANCE

Organe de la Société d'histoire ecclésiastique de la France

Directeur : Victor CARRIÈRE

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

TOME XXIII

1937

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.

1970

BR
840
R46
v.23

Reprint from the original with permission of
"Société d'Histoire ecclésiastique de la France"

Société d'Histoire ecclésiastique de la France

STATUTS

MODIFIÉS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA SOCIÉTÉ

TENUES LES 11 FÉVRIER ET 8 DÉCEMBRE 1936.

ARTICLE PREMIER.

La *Société d'histoire ecclésiastique de la France* se propose de rapprocher les personnes qui s'intéressent à l'histoire religieuse de la France, de leur procurer les moyens de se réunir, d'échanger leurs idées, de se renseigner sur l'objet propre de leurs études et de promouvoir des travaux sérieux et impartiaux.

La Société publie une *Revue d'histoire de l'Église de France.*

La Société publie, en outre, une Bibliothèque et des Archives intéressant l'histoire religieuse de la France.

ARTICLE 2.

Le siège de la Société est à Paris, 52, avenue de Breteuil (VII[e]).

ARTICLE 3.

La Société se compose de membres fondateurs et de membres titulaires ou associés.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par un de ses membres et agréé par le Conseil d'administration.

Les membres fondateurs paient une cotisation annuelle de 100 francs.

Les membres titulaires paient une cotisation annuelle de 70 francs, réduite à 60 francs en faveur des professeurs de l'enseignement libre qui en font le versement dans les trois premiers mois de l'année.

Les membres associés paient une cotisation annuelle de 70 francs. Sont membres associés : les Bibliothèques, les Sociétés, les Établissements religieux ou autres, les Prêts-Revues, etc...

Les cotisations et les conditions d'abonnement pour l'étranger sont augmentées des frais de poste portant la souscription à 80 francs pour les pays à demi-tarif postal[1] et à 95 francs pour les pays à tarif postal plein.

1. Les pays qui ont le demi-tarif postal sont les suivants: Albanie, Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Congo belge, Cuba, Egypte, Equateur, Espagne, Esthonie, Ethiopie, Finlande, Grèce, Guatémala, Haïti, Hollande, Hongrie, Lettonie, Lithuanie, Luxembourg, Mexique, Paraguay, Perse, Pologne, Portugal, Roumanie, Salvador, Serbie-Croatie-Slovénie, Suisse, Tchéco-Slovaquie, Russie, Terre-Neuve, Turquie, Union Sud-Africaine, Uruguay, Venezuela.

66576

Tout abonnement, tout versement de cotisation effectués par l'intermédiaire d'un libraire est majoré de 10 % au profit du libraire.

Tous les sociétaires ont droit au service de la *Revue*.

ARTICLE 4.

Le Conseil d'administration de la Société se compose de trente membres, élus tous les cinq ans par tiers.

Le Conseil choisit un Bureau et un Comité de lecture nommés pour cinq ans; il nomme deux commissaires aux comptes tous les ans. Les membres du Bureau sont nommés par le Conseil d'administration.

Le Bureau comprend : un président élu à vie, deux vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire archiviste et un trésorier.

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Société.

Le Comité de lecture comprend le Bureau et dix membres.

Les membres sortants sont rééligibles.

La direction de la *Revue* est confiée au secrétaire général, assisté d'un Comité de rédaction.

ARTICLE 5.

L'Assemblée générale se tient une fois l'an pour entendre les rapports sur le fonctionnement de la Société, approuver les comptes et nommer les membres du Conseil.

Le vote par correspondance est permis.

Pour les questions d'importance, présentées par le Bureau, les sociétaires présents à l'Assemblée ont seuls voix délibérative.

Il est tenu procès-verbaux des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et un secrétaire.

ARTICLE 6.

Les ressources de la Société se composent des cotisations de ses membres.

ARTICLE 7.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur une proposition du Bureau et en Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 8.

La Société ne peut être dissoute que dans une Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, la même Assemblée décidera du sort de l'actif.

ARTICLE 9.

Un règlement d'ordre intérieur, fixant les détails des présents statuts, pourra être rédigé par le Conseil.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société d'histoire ecclésiastique de la France[1]

MEMBRES TITULAIRES

S. Ém. le cardinal Alfred Baudrillart [31], de l'Académie française, recteur de l'Institut catholique de Paris, *président;* rue d'Assas, 21, Paris (VI[e]). — C. R.

S. Ém. le cardinal Achille Liénart [649], évêque de Lille; rue Royale, 68, Lille (Nord).

S. Ém. le cardinal Jean Verdier [2], archevêque de Paris; rue Barbet-de-Jouy, 32, Paris (VII[e]).

S. Exc. Mgr Georges Audollent [844], évêque de Blois (Loir-et-Cher).

S. Exc. Mgr Roger Beaussart [861], évêque d'Elatée, auxiliaire de S. Ém. le cardinal Verdier; rue Barbet-de-Jouy, 30, Paris (VII[e]).

S. Exc. Mgr Pierre-Célestin Cézérac [561], archevêque d'Albi (Tarn).

S. Exc. Mgr Jean Chollet [280], archevêque de Cambrai; rue de Royon, 30, Cambrai (Nord).

S. Exc. Mgr André Du Bois de La Villerabel [285], archevêque de Mélytène; rue des Bonnetiers, 2, Rouen (Seine-Inférieure).

S. Exc. Mgr Leynaud [491], archevêque d'Alger; boulevard Amiral-Pierre, 28, Alger (Algérie).

S. Exc. Mgr René-Pierre Mignen [487], archevêque de Rennes (Ille-et-Vilaine).

S. Exc. Mgr Petit de Julleville [757], archevêque de Rouen.

S. Exc. Mgr François Auvity [746], évêque de Sarepta; rue Jean-Baffier, 36, Bourges (Cher).

S. Exc. Mgr Marius Besson [758], évêque de Lausanne, Genève et Fribourg; Fribourg (Suisse).

S. Exc. Mgr Gabriel Brunhes [742], évêque de Montpellier (Hérault).

S. Exc. Mgr Alexandre Caillot [371], évêque de Grenoble; place des Tilleuls, 11, Grenoble (Isère).

S. Exc. Mgr Jean Castel [447], évêque de Tulle (Corrèze).

1. Les membres fondateurs de la Société sont désignés, en fin d'alinéa, par les sigles M. F. — Les membres qui ont racheté leur cotisation sont indiqués par les sigles C. R.

S. Exc. Mgr Hyacinthe-Jean CHASSAGNON [531], évêque d'Autun; rue Sainte-Barbe, 9, Autun (Saône-et-Loire).
S. Exc. Mgr Maurice CLÉMENT [258], évêque d'Algiza; rue Denfert-Rochereau, 90, Paris (XIV[e]).
S. Exc. Mgr Jules CUSIN [830], évêque de Mende (Lozère).
S. Exc. Mgr Adolphe DUPARC [494], évêque de Quimper (Finistère).
S. Exc. Mgr Henri DUTOIT [711], évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer; rue des Fours, 6, Arras (Pas-de-Calais).
S. Exc. Mgr FLEURY [854], évêque de Nancy; rue Girardet, 6, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
S. Exc. Mgr Patrice FLYNN [753], évêque de Nevers; rue Cloître Saint-Cyr, 4, Nevers (Nièvre).
S. Exc. Mgr Pierre GERLIER [683], évêque de Tarbes et de Lourdes; Tarbes (Hautes-Pyrénées).
S. Exc. Mgr Marie-André-Charles GINISTY [405], évêque de Verdun (Meuse).
S. Exc. Mgr Georges GRENTE [289], de l'Académie française, évêque du Mans, *membre du Conseil;* Le Mans (Sarthe).
S. Exc. Mgr Eugène-Stanislas LE SENNE [448], évêque de Beauvais (Oise).
S. Exc. Mgr Amédée MAISONOBE [882], évêque de Belley (Ain).
S. Exc. Mgr Pierre MARCEILLAC [368], évêque de Pamiers (Ariège).
S. Exc. Mgr Edouard MESGUEN [885], évêque de Poitiers (Vienne).
S. Exc. Mgr Jean-Joseph MOUSSARON [884], évêque de Cahors (Lot).
S. Exc. Mgr Jean-Baptiste PELT [450], évêque de Metz; place Sainte-Glossinde, 15, Metz (Moselle).
C. Exc. Mgr Pierre RIVIÈRE [889], évêque de Monaco (Principaut de Monaco).
S. Exc. Mgr Benjamin-Octave ROLAND-GOSSELIN [610], évêque de Versailles (Seine-et-Oise).
S. Exc. Mgr Charles RUCH [10], évêque de Strasbourg, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* Strasbourg (Bas-Rhin).
S. Exc. Mgr Joseph RUMEAU [498], évêque d'Angers (Maine-et-Loire).
S. Exc. Mgr François SERRAND [574], évêque de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
S. Exc. Mgr Joseph-Marie TISSIER [292], évêque de Châlons-sur-Marne (Marne).
S. Exc. Mgr Hippolyte TRÉHIOU [728], évêque de Vannes (Morbihan).

Aigrain (René) [315], professeur à l'Université catholique d'Angers, *membre du Conseil;* rue Cornet, 33, Poitiers (Vienne).

Aillot (Le chanoine P.) [11]; rue Cazotte, 12, Dijon (Côte-d'Or).

Aimond (Mgr Charles) [261]; école Saint-Louis, rue Werly, 75, Bar-le-Duc (Meuse).

Allemang (Le R. P. Georges) [360]; à Augny, par Metz (Moselle).

Alloing (Le chanoine Louis) [15], archiviste du diocèse de Belley, directeur de la *Semaine religieuse;* rue des Cordeliers, 38, Belley (Ain).

Allut (Louis) [765]; place Bellecour, 30 bis, Lyon (Rhône).

Andrieu (L'abbé Pierre [645], docteur en théologie; avenue Henri Martin, 33, Paris (XVI^e^).

Angely (L'abbé J.-F.) [582], curé de Monclar-d'Agenais (Lot-et-Garonne).

Annat (L'abbé J.) [334], directeur de la *Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays Basque;* rue du Maréchal Joffre, 11, Pau (Basses-Pyrénées).

Appolis (Émile) [877], professeur agrégé d'histoire au Lycée; Montpellier (Hérault).

Arbois de Jubainville (Paul d') [17], archiviste départemental honoraire; place d'Alliance, 6, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Ardant (Henri) [262], ancien inspecteur des finances, directeur général de la Société Générale, *membre du Conseil;* quai d'Orsay, 87, Paris (VII^e^).

Arnoult (M. et Mme Edmond) [19]; villa Spontini, 12, Paris (XVI^e^).

Arquillière (Le chanoine Henri-Xavier) [20], vice-doyen de la Faculté de théologie, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris, *membre du Conseil;* rue de Rennes, 104, Paris (VI^e^).

Arrivot (Mlle Marie-Louise) [477], archiviste-paléographe; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 160, Paris (VIII^e^).

Aubert (Marcel) [579], professeur à l'École des chartes et à l'École des beaux-arts, conservateur-adjoint des Musées nationaux, directeur de la Société française d'archéologie, *membre du Conseil;* cité Vaneau, 8, Paris (VII^e^).

Aubry (Le chanoine Désiré) [637], directeur de la *Semaine religieuse;* rue Quesnel-Morinière, 19, Coutances (Manche).

Audollent (Auguste) [763], membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, *membre du Conseil;* rue d'Amboise, 5, Clermont-Ferrand.

Bachelier (L'abbé Alcide) [823], docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Angers; rue Chèvre, 34, Angers (Maine-et-Loire).

Bardy (Le chanoine Gustave) [729], docteur ès lettres; boulevard Voltaire, 9, Dijon (Côte-d'Or).

Barre de Davéjean (Le marquis Henri de) [401]; poste restante à Modane (Savoie).

Barthélemy (Le chanoine) [29], curé de Saint-Joseph; rue de l'Hôtel-de-Ville, 38, Sète (Hérault).

Bastoul (Le chanoine A.) [721], curé-doyen de Montech (Tarn-et-Garonne).

Baudouï-Salze (Paul.-L.) [257]; villa Eliana, La Baume, Montpellier (Hérault).

Bergerou (L'abbé Urbain) [652], professeur à l'École de l'Immaculée-Conception; rue de Liége, Pau (Basses-Pyrénées).

Bernard (L'abbé F.) [548], curé de Saint-Pierre-de-Soucy (Savoie).

Bertin (Mgr) [890], vicaire général; route de Neufchâtel, 20, Rouen (Seine-Inférieure).

Bezard (Mlle Yvonne) [544], archiviste-paléographe, docteur ès lettres; rue du Maréchal Foch, 66, Versailles (Seine-et-Oise).

Bilhaud (L'abbé R.) [787], curé de Feuquières-en-Vimeu (Somme).

Bindel (Le chanoine Victor) [794]; rue Brancion, 69, Paris (XV^{e}).

Bindet (L'abbé Jean) [832], professeur à l'Institut Notre-Dame; Avranches (Manche).

Biron (Dom Réginald) [785], O. S. B., curé de Dieulivol (Gironde).

Biver (André) [689], archiviste départemental de la Nièvre; rue du Commerce, 12, Nevers (Nièvre).

Blazy (Louis) [476], curé-doyen de Castillon-en-Couserans (Ariège).

Blin (Eugène-Louis [581]; rue du Camp-Ferme, 38, Falaise (Calvados).

Blouet (Jules) [485], supérieur du Grand Séminaire de Coutances (Manche).

Bocksruth (Dom Michel) [808], de l'abbaye bénédictine de Praglia (Italie); en résidence à l'abbaye d'Einsiedeln (Suisse).

Bodet (Marcel) [251], curé-doyen de Coulonges-sur-l'Autize (Deux-Sèvres).

Bonnault (Claude de) [788]; Les Murs, par Méreau (Cher).

Bonnenfant (Le chanoine G.) [613], docteur agrégé en droit canonique, directeur des œuvres et de l'enseignement libre; rue du Docteur-Guindey, 15, Évreux (Eure).

Bottinelli (L'abbé Paul) [736], chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris, docteur ès lettres, aumônier du Lycée Janson de Sailly; avenue de la Motte-Picquet, 6, Paris (VII^{e}).

Boüard (Michel de) [200], ancien membre de l'École française de Rome, professeur à l'Institut français de Naples; via Generale Orsini, 42, Naples.

Bouchaud (L'abbé Paul) [590], licencié ès lettres, supérieur de l'École Saint-Paul; Angoulême (Charente).

Boudinhon (Mgr A.) [50], recteur de Saint-Louis-des-Français, *membre du Conseil;* Rome (Italie).

Boudot-Lamotte (Joseph) [838]; rue Gustave Lebon, 3, Paris (XIV^{e}).

Bouisson (Le chanoine Émile) [672], curé du Sacré-Cœur de Toulon; Les Routes, Toulon (Var).

Boulliau (Mgr F.) [51], protonotaire apostolique, vicaire général, supérieur honoraire du Grand Séminaire de Blois; rue des Saintes-Maries, 23, Blois (Loir-et-Cher).

Bourgeat (L'abbé Charles) [638], curé de Saint-Puy (Gers).

Bousquet (L'abbé Louis) [603], rue de l'Amphithéâtre, 3, Rodez (Aveyron).

Boyer (Le chanoine L.) [577], curé-doyen de Pierrefort (Cantal).

Boyer (Le chanoine Camille) [825], curé-doyen de Saint-Symphorien; place Saint-Symphorien, 2, Versailles (Seine-et-Oise).

Bricon (L'abbé P.) [53], vicaire général honoraire, supérieur du Grand Séminaire; Séez (Orne).

Bressolles (Mgr Adrien) [853], secrétaire général de l'Institut catholique; rue Cassette, 24, Paris (VI^e^).

Brismontier (L'abbé Maurice) [871], professeur au Grand Séminaire de Rouen; rue du Champ des Oiseaux, 88, Rouen (Seine-et-Inférieure).

Brochard (Louis) [54], curé de Saint-Gervais; rue François Miron, 68, Paris (IV^e^).

Bros (Mgr Albert-Marie) [570], supérieur de l'Institution Saint-Aspais; rue Saint-Barthélemy, 36, Melun (Seine-et-Marne).

Bruley (Edouard) [792], professeur au Lycée Condorcet; rue de Liège, 18, Paris (IX^e^).

Bucaille (Victor) [56], syndic du Conseil municipal de Paris; rue Cassette, 20, Paris (VI^e^).

Cachet (L'abbé Charles) [508], curé de Saint-Jean-aux-Amognes; par Saint-Benin d'Azy (Nièvre).

Calendini (Le chanoine Louis) [58], aumônier des religieuses Marianites de Notre-Dame de Sainte-Croix; Précigné (Sarthe).

Calendini (L'abbé Paul) [268], aumônier de l'Espérance; rue Victor-Hugo, villa Blanche-Pierre, Hyères (Var).

Camelin (Joseph) [834]; quai Claude Bernard, 3, Lyon (Rhône).

Cantin (L'abbé G.) [525], professeur d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire; rue Lafayette, 27, La Roche-sur-Yon (Vendée).

Carbonnel (L'abbé P. M.) [542], docteur en théologie et en philosophie, aumônier du Lycée; Agen (Lot-et-Garonne).

Carreyre (Jean) [60], professeur au Grand Séminaire de Saint-Sulpice; rue du Regard, 6, Paris (VI^e^).

Carrière (Victor) [61], auxiliaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur d'histoire du calvinisme à l'Institut catholique de Paris, *secrétaire général* et *directeur de la Revue;* rue Paul Messein, 7, Montmorency (Seine-et-Oise). — C. R.

Carru (L'abbé Henri) [635]; villa Béthanie, Montsoult (Seine-et-Oise).

Celier (Le comte Léonce) [437], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, *membre du Conseil;* rue Saint-Joseph, 44, Le Chesnay (Seine-et-Oise).

Chagny (L'abbé André) [879], docteur ès lettres; rue de la Charité, 41, Lyon (Rhône).

CHALBOS (Alfred-Noël) [62], second vicaire à Saint-Étienne du Mont; rue Descartes, 30, Paris (V^e^).

CHANDON DE BRIAILLES (Le comte) [688]; La Cordelière, Chaource (Aube).

CHARNAVOINE (Le R. P. Eutrope) [64], directeur de l'*Annuaire pontifical catholique;* rue Bayard, 5, Paris (VIII^e^).

CHARDON (L'abbé A.) [391], curé de Fougerolles; par Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre).

CHARTIER (Le chanoine Maurice) [566]; Collège Notre-Dame. Cambrai (Nord).

CHENESSEAU (Le chanoine Georges) [461], docteur ès lettres, chanoine honoraire d'Orléans; rue Violet, 63, pavillon 5, Paris (XV^e^).

CHEREL (Albert) [490], professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques; chemin Stéhelin, 217, Caudéran (Gironde).

CIVRAYS (Le chanoine Th.) [70], chanoine honoraire, doyen de la Faculté des lettres à l'Université catholique d'Angers; rue Donadieu, 22, Angers (Maine-et-Loire).

CLAMER (L'abbé) [71], professeur à l'École de théologie; Bosserville, par Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).

CLERCQ (L'abbé C. de) [791], docteur ès sciences ecclésiastiques orientales; Schooten, près Anvers (Belgique).

CLERGEAC (Le chanoine A.) [404], docteur ès lettres, vicaire général de l'archevêché d'Auch; rue Victor-Hugo, 50, Auch (Gers).

COLLAS (L'abbé Charles) [756], vicaire à Saint-Louis d'Antin; rue de Rome, 60, Paris (IX^e^).

COLLINET (Paul) [348], professeur à la Faculté de droit de Paris; rue Vavin, 26, Paris (VI^e^).

CONSTANT (L'abbé G.) [714], docteur ès lettres, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris; rue de la République, 83, Meudon (Seine-et-Oise).

CONTE (J.) [646], avocat; villa Nadège, boulevard Carnot, Le Cannet (Alpes-Maritimes).

CONTRASTY (Le chanoine Jean) [839], directeur de la *Revue d'histoire de Toulouse;* à Lortet, par La Barthe (Hautes-Pyrénées).

COUGET (Le chanoine Henri) [517], curé de Saint-Roch; rue Saint-Roch, 24, Paris (I^er^).

COURTEAULT (Henri) [814], directeur des Archives de France; rue des Francs-Bourgeois, 60, Paris (III^e^).

COZON (Lucien) [445]; La Combe, Chaponot (Rhône). — C. R.

CRISTIANI (L'abbé Léon) [444], docteur ès lettres, docteur en théologie, doyen des lettres aux Facultés catholiques, *membre du Conseil;* Chemin Balme-Baron, 18, Crépieux-Lapape (Ain).

DAGENS (Jean) [481], agrégé des lettres, professeur de littérature française à l'Université Charlemagne; 45, Graafscheweg, Nimègue (Pays-Bas).

Daguillon (Mlle Jeanne) [780], bibliothécaire à la Sorbonne; rue Greuze, 33, Paris (XVI^e^).— C. R.

Dansac (Michel) [76]; rue de Lisbonne, 20, Paris (VIII^e^).

Daudet (Pierre) [807], archiviste aux Archives nationales, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Institut catholique de Paris; rue Antoine Chantin, 7, Paris (XIV^e^).

David (Dr Joseph-Pierre) [376], prêtre ; Seminarjum Duchowue, Ul. Podzamcze, 8, Krakôw (Pologne) et Grand'Rue, 46, La Tronche (Isère).

Dedieu (L'abbé Joseph) [643], docteur ès lettres, professeur à l'École Massillon; quai des Célestins, 2 *bis*, Paris (IV^e^).

Delacroix (L'abbé Simon) [749], chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Institut catholique de Paris; rue Desnouettes, 56 *bis*, Paris (XV^e^).

Delahaye (L'abbé C.) [77], aumônier de l'Hospice de Pontchaillou; Rennes (Ille-et-Vilaine).

Delaporte (Le chanoine Yves) [364], docteur en droit canonique, archiviste diocésain; rue Chantault, 11, Chartres (Eure-et-Loir).

Delaruelle (L'abbé Etienne) [886], directeur au Grand Séminaire; rue des Teinturiers, 9, Toulouse (Haute-Garonne).

Delègue (René) [80], professeur au Lycée; rue Général Galliéni, 8, La Rochelle (Charente-Inférieure).

Delessard (Léon) [718]; rue Jeannin, 8, Dijon (Côte-d'Or).

Demeuldre (Le chanoine Paul) [654], président du Séminaire; Tournai (Belgique).

Deslandres (Paul) [243], conservateur honoraire à la Bibliothèque de l'Arsenal; boulevard Saint-Germain, 176, Paris (VI^e^).

Desmars (Joseph) [872], préfet honoraire, ancien préfet de la Seine-Inférieure; boulevard de Courcelles, 68, Paris (XVII^e^).

Detrez (Le chanoine L.) [710], curé de la Cathédrale; rue de la Collégiale, 4, Lille (Nord).

Doyen (L'abbé Henri) [726], maître de chapelle à la Cathédrale; place Mantoue, 23, Soissons (Aisne).

Drioux (Le chanoine G.) [692], docteur ès lettres, membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques; Malroy, par Dommartin-sur-Meuse (Haute-Marne).

Dubarat (Le chanoine Victor) [300], archiprêtre de Saint-Martin; Pau (Basses-Pyrénées).

Dubois (L'abbé J.) [580]; Artigues, par Agen (Lot-et-Garonne).

Dufourcq (Albert) [88], professeur d'histoire du Moyen Age à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, *membre du Conseil;* rue de Bellechasse, 31, Paris (VII^e^).— M. F.

Dujardin (Le docteur Louis) [883], à Saint-Renan (Finistère).

Dumoutet (L'abbé E.) [677], professeur au Séminaire Saint-Sulpice; rue Ernest-Renan, 59 *bis*, Issy (Seine).

Durieu de Lacarelle (Le comte Étienne) [301]; château de Lagrillère, par Châtel-de-Neuvre (Allier). — C. R.

Durtelle de Saint-Sauveur (Edmond) [681], professeur à la Faculté de droit de l'Université de Rennes; rue Brizeux, 12, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Dutheil (Jean) [518], professeur au Lycée de garçons; faubourg de Toulouse, 16, Guéret (Creuse).

Duvaux (L'abbé Camille) [857], curé de Saint-Jean-de-Montmartre; rue des Abbesses, 19, Paris (XVIII[e]).

Espeut (L'abbé Pierre) [650]; Les Cigales, Traverse du Maroc, Saint-Julien, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Even (Mgr Michel) [685], supérieur de la Basiliquc, Pontmain (Mayenne).

Evennett (Henry Outram) [695]; Trinity College, Cambridge (Angleterre).

Eygun (François) [352], archiviste-paléographe; rue des Ecossais, 11, Poitiers (Vienne).

Fabre (Louis) [530], avocat à la Cour d'appel de Paris, professeur à l'École de notariat de Paris et aux Écoles polytechniques du Palais de Justice; boulevard Masséna, 129, Paris (XIII[e]) et château de Mas-Berthier, par Marval (Haute-Vienne).

Faurot (Mme) [451]; place Bellecourt, 36, Lyon (Rhône).

Féret (Le R. P. Henri-Marie) [766], des Frères-Prêcheurs; Le Saulchoir, Kain-lés-Tournai (Belgique).

Fiel (Le chanoine) [762]; rue des Tiercelins, 66, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Flavigny (Le chanoine Léon) [691], vicaire général honoraire, curé-doyen de Saint-Germain-en-Laye; place du Château, 4, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Fliche (Augustin) [408], doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *membre du Conseil;* rue Saint-Guilhem, 31, Montpellier (Hérault).

Font-Réaulx (Jacques de) [501], archiviste départemental; Grand' Rue, 59, Valence (Drôme). — C. R.

Foreville (Mlle Raymonde) [705], professeur agrégé d'histoire au Lycée de jeunes filles; rue Yvan, 2, Montpellier (Hérault).

Fosseyeux (Marcel) [774], docteur ès lettres, sous-directeur honoraire à l'Assistance publique, *trésorier;* rue Thibaud, 20, Paris (XIV[e]).

Fournier (Le chanoine Edouard) [96], professeur de droit canon à l'Institut catholique de Paris; rue de Jérusalem, 3, Arras (Pas-de-Calais).

François (Michel) [772], ancien membre de l'Ecole française de Rome, *secrétaire-archiviste;* avenue Emile Zola, 27, Paris (XV[e]).

Galbreath (Donald L.) [333]; Baugy-sur-Clarens (Suisse).

Gallot (Edmond) [99], vicaire à Saint-François-de-Sales; rue de Tocqueville, 65, Paris (XVII[e]).

Garin (L'abbé J.) [100], curé de Saint-Bernard; rue Affre, 11, Paris (XVIII[e]).

GARNIER (Le chanoine Adrien) [779], docteur ès lettres, vice-recteur de la basilique de Notre-Dame de la Salette; chemin de Montfleury, La Tronche (Isère).

GASTON (Mgr Jean) [370], protonotaire apostolique, vicaire général, curé de Saint-Pierre de Chaillot; avenue Marceau, 35, Paris (XVI[e]).

GAUDEMET (Jean) [781], agrégé, professeur à la Faculté de droit de Grenoble; boulevard des Invalides, 40, Paris (XV[e]).

GAULMIER (L'abbé Étienne) [848], professeur d'histoire au Petit Séminaire de Bourges; à Fontgombault (Indre).

GIBERT (Le chanoine Albert) [784], aumônier de l'Hôtel-Dieu Saint-Gatien; rue Jules Moinaux, 12, Tours (Indre-et-Loire).

GINESTET (L'abbé Joseph) [632], rue Riguepels, 9, Toulouse (Haute-Garonne).

GIRARD (L'abbé J.) [751], professeur au Séminaire Saint-Vincent de Paul; à Cuvry, par Marly (Moselle).

GIRAUD (L'abbé Maurice) [345], docteur ès lettres, curé de Saint-Louis (Prytanée militaire); Grande Rue, 90, La Flèche (Sarthe).

GOURLIN (Jules) [108]; curé de Dampierre (Seine-et-Oise).

GOYAU (Georges) [109], de l'Académie française, *membre du Conseil;* rue Boissière, 3, Paris (XVI[e]). — M. F.

GRAMONT (L'abbé J.) [589], curé de Saint-Jean-Baptiste de Noisy-le-Sec (Seine).

GRATIEN (Le R. P.) [111], O. M. C.; rue Boissonade, 26, Paris (XIV[e]).

GRIFFE (L'abbé Élie) [565], docteur ès lettres et docteur en théologie, archiviste-paléographe de l'École du Vatican, professeur au Grand Séminaire de Carcassonne (Aude).

GRIMAUD (Louis) [550], docteur en droit, avoué à la Cour d'appel; boulevard Gambetta, 13, Grenoble (Isère).

GROOTE (André de) [812]; rue Méchain, 5, Paris (XIV[e]).

GROS (Le chanoine Adolphe) [706], président de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne; Saint-Jean de Maurienne (Savoie).

GRUAS (Auguste) [112], docteur en médecine; Eygurande-d'Ussel (Corrèze).

GRY (Mgr) [463], recteur émérite de l'Université catholique de l'Ouest; Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine).

GUÉRARD (L'abbé Louis) [754], aumônier des sœurs de Saint-Paul de Chartres; rue des Entrepreneurs, 3, Paris (XV[e]), et Maison Gradet, Luz-Saint-Sauveur (Hautes-Pyrénées).

GUICHARD (L'abbé Clément) [272], curé de Saint-Georges d'Orques (Hérault).

GUIRAUD (Jean) [409], agrégé de l'Université, rédacteur en chef de *la Croix, membre du Conseil;* rue de Lorraine, 2, Courbevoie (Seine).

GUIRBALDIE (L'abbé Pierre) [775], directeur au Grand Séminaire de Saint-Flour (Cantal).

GUYNOT (Le chanoine Ernest) [622], supérieur du Grand Séminaire de Nevers; rue Saint-Benin, 2, Nevers (Nièvre).

Hamon (Le R. P. Auguste) [472], S. J., docteur ès lettres; rue de Grenelle, 42, Paris (VI^e^).

Hemmer (L'abbé Hippolyte) [673], curé de la Trinité; rue de la Trinité, 3, Paris (IX^e^).

Herbécourt (Pierre d') [747], archiviste de la Meuse ; rue du Bourg, 44, Bar-le-Duc (Meuse).

Hérissay (Jacques) [867]; rue de Lille, 105, Paris (VII^e^).

Heurtevent (Raoul) [428], docteur en théologie, aumônier de la Visitation; rue de l'Abbatiale, 3, Caen (Calvados).

Hocquard (L'abbé Gaston) [852], professeur au collège Saint-Clément; rue des Bénédictines, 1, Metz (Moselle).

Hollier (L'abbé Emile) [553], chanoine honoraire, curé de Sainte-Ursule; Pézenas (Hérault).

Huchet (L'abbé Albert) [120], curé de Plaimpied (Cher).

Humbert (L'abbé Auguste) [122], aumônier du lycée de Bar-le-Duc (Meuse).

Jacquin (Le P.), O. P. [126], professeur à l'Université de Fribourg; place Georges Python, 1, Fribourg (Suisse).

Jail (L'abbé Maximilien) [639], directeur au Grand Séminaire de Grenoble; La Tronche (Isère).

Jarrosson (Mgr) [824]; curé de Saint-Nizier, 10, Lyon (Rhône).

Jarry (L'abbé Eugène) [773], licencié en histoire, professeur à l'Institution Saint-Louis; Saumur (Maine-et-Loire).

Joachim (J.) [474], professeur honoraire, directeur de la *Revue d'Alsace;* à Delle (Territoire de Belfort).

Jolivet (L'abbé Charles) [686], docteur ès lettres, professeur à l'Institut des Chartreux, aumônier des religieuses dominicaines de Vernaison (Rhône).

Jordan (Édouard) [129], membre de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur honoraire à la Sorbonne, *vice-président;* rue de Bellechasse, 31, Paris (VII^e^). — M. F.

Joyeux (L'abbé Jules-Adrien) [820], aumônier du Pensionnat Notre-Dame du Sacré-Cœur; Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Jubin (Antoine) [796]; rue Pierre-Corneille, 103, Lyon (Rhône).

Kern (Léon) [658], directeur des Archives de la Confédération suisse, professeur d'histoire du Moyen Age à l'Université de Berne; Heinrich Wild Strasse, 9, Berne (Suisse).

Kirsch (Mgr J. P.) [132], directeur de l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne; via Napoleone III, 1, Roma (28) Italie.

Labande (L.-H.) [134], archiviste de la Principauté de Monaco, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *membre du Conseil;* rue du Colonel Bellando de Castro, 10, Monaco.

Lacger (Le chanoine Louis de) [135], à Constanci, par Lacaune (Tarn).

Lachat (Ivan) [735]; 31, avenue Jeanne d'Arc, à Constanci, par Lacaune (Tarn).

Lacouture (L'abbé Joseph) [827], docteur ès lettres; à Belhade (Landes).

Lacroix (Maurice) [631], professeur agrégé d'histoire au lycée Berthollet; rue Guillaume-Fichet, 20, Annecy (Haute-Savoie).

Lamalle (Le P.) [760]; Borgo Santo Spirito, 5, Roma (Italie).

La Martinière (Jules de) [139], archiviste honoraire du Morbihan; rue Saint-Pierre-Lentin, 3, Orléans (Loiret).

La Monneraye (Le comte Jean de) [434], bibliothécaire principal à la Bibliothèque historique de la ville de Paris, *membre du Conseil* et du *Comité de rédaction;* rue de Mademoiselle, 19, Versailles (Seine-et-Oise).

Lancien (André) [515], conseiller du commerce extérieur de la France; rue Jacquemont, 10, Paris (XVII^e^). — M. F.

Landon (L'abbé J.-B.) [513], curé de Feytiat (Haute-Vienne).

Laplatte (Claude) [795], juge au Tribunal civil de Coutances; route de Lessay, Coutances (Manche).

Larroutis (Maurice) [678]; boulevard Decouz, 14, Annecy (Haute-Savoie).

Lassailly (L'abbé Jacques) [863], membre de la Commission départementale des antiquités de Seine-et-Oise, vice-président de la Société historique d'Argenteuil; Vaupéreux, par Igny (Seine-et-Oise).

Latreille (André) [875], docteur ès lettres, agrégé d'histoire, professeur au Lycée Ampère; rue Jacquard, 6, Lyon (Rhône).

Laugardière (L'abbé Maurice de) [147], licencié ès lettres-histoire; rue du Puits-Noir, 35, Bourges (Cher).

Laussin (L'abbé Louis) [661], curé de Tournemire, par Saint-Cernin (Cantal).

Lavaquery (L'abbé Louis-Eugène) [462], docteur ès lettres; rue Montchanin, 1, Paris (XVII^e^).

Lavollée (Robert) [776], président de la Société bibliographique, *membre du Conseil;* rue Christophe-Colomb, 16, Paris (VIII^e^).

Le Bras (Gabriel) [482], professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, directeur d'études à l'École pratique des hautes-études, *membre du Conseil;* avenue Paul Appell, 20, Paris (XIV^e^).

Lebreton (Le R. P. Jules) [671], docteur ès lettres, professeur d'histoire des origines chrétiennes à l'Institut catholique de Paris, *membre du Conseil;* rue Monsieur, 15, Paris (VII^e^).

Le Cacheux (Paul) [865], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste de la Seine-Inférieure; rue Brisoult-de-Barneville, 25, Rouen (Seine-et-Inférieure).

Lefèvre (L'abbé L.) [799], membre de la Commission départementale des Antiquités et des Arts; place Notre-Dame, 36, Pontoise (Seine-et-Oise).

Le Grand (Michel) [143], archiviste des Landes; rue Victor-Hugo, 38, Mont-de-Marsan (Landes).

Le Helloco (Le chanoine Pierre) [150], chanoine honoraire de Rennes, directeur du *Bulletin des Facultés catholiques;* rue Volney, 2, Angers (Maine-et-Loire).

Lehoux (Françoise) [810], archiviste-paléographe; rue Vaneau, 54, Paris (VII^e^).

Leicester (Dr C. Lewis) [511]; 7737, Saint-Martin's Lane, Chesnut Hill, Pensylvanie (Etats-Unis d'Amérique).

Leman (Le chanoine Auguste) [247], docteur en théologie et ès lettres, professeur à l'Université catholique de Lille; rue François-Baës, 1, Lille (Nord).

Lemarignier (Jean-François) [803], archiviste-paléographe; rue Huysmans, 1, Paris.

Lepetit (L'abbé) [274], professeur ; La Délivrande (Calvados).

Lepointe (Gabriel) [868], professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lille; avenue Félix Faure, 8, Paris (XVe).

Lequin (Léon) [880]; rue Pierre Nicole, 17, Paris (Ve).

Leroquais (L'abbé Victor) [620]; rue de Lubeck, 26, Paris (XVIe).

Leroy (Charles) [811], notaire honoraire; rue Nicolas Mesnager, 11, Rouen (Seine-Inférieure).

Lesne (Mgr Émile) [153], recteur de l'Université catholique de Lille, *membre du Conseil;* boulevard Vauban, 60, Lille (Nord).

Lesourd (Paul) [545], archiviste-paléographe attaché aux Bibliothèque et Musée de la guerre; rue de Buzenval, 14, Boulogne-sur-Seine (Seine).

Lévêque (L'abbé L.) [543], curé-doyen de Vittel (Vosges).

Levesque (Le chanoine Eugène) [155], directeur du séminaire Saint-Sulpice; rue du Regard, 6, Paris (VIe).

Levillain (Léon) [694], membre du Comité des travaux historiques, professeur à l'École des chartes, directeur du *Moyen Age, membre du Conseil;* avenue Paul Doumer, 87, Paris (XVIe). — M. F.

Lieutier (L'abbé Paul) [158], directeur diocésain de l'Œuvre des Vocations; rue Barbet-de-Jouy, 30, Paris (VIIe).

Limouzin-Lamothe (R.) [684], docteur ès lettres, professeur agrégé au Lycée Buffon; avenue Duquesne, 34, Paris (VIIe).

Loridon (L'abbé Gabriel) [534], curé de Saint-Cassin, par Cognin (Savoie).

Madelin (Louis) [734], de l'Académie française, *membre du Conseil;* avenue Mozart, 123, Paris (XVIe).

Magne (L'abbé Jean) [873], supérieur du Petit Séminaire Saint-Jean; Ambazac (Haute-Vienne).

Magnin (Le chanoine Étienne) [707], docteur en droit canonique, curé de Saint-Séverin; rue des Prêtres-Saint-Séverin, 3, Paris (Ve).

Mahieu (Le chanoine Léon) [840], professeur à la Faculté de théologie de Lille; rue de Bourgogne, 19, Lille (Nord).

Maille (Ernest) [851], professeur au Lycée Henri-IV; rue de Cluny, 11, Paris (Ve).

Maillé (La marquise de) [358]; rue du Colonel-Combes, 6, Paris (VIIe). — C. R.

Main de Boissière (L'abbé J.-M.) [858], aumônier du pensionnat Saint-Joseph; rue Bion, 10, Niort (Deux-Sèvres).

Marboutin (Raoul) [276], chanoine honoraire, directeur de l'Enseignement libre; rue Joseph Bara, 22, Agen (Lot-et-Garonne).

MARCHAL (Jean) [585]; rue de Patay, 27, Orléans (Loiret).

MARCHAL (L'abbé L.) [162], professeur au Grand Séminaire de Nancy, à Villers-lés-Nancy (Meurthe-et-Moselle).

MARCILLE (Alfred) [512], avocat au Conseil d'État et à la Cour d'appel; rue de Monceau, 64, Paris (VIII[e]).

MARIE (L'abbé Jules) [647], professeur d'Écriture sainte et d'hébreu au Grand Séminaire de Bayeux (Calvados).

MARTIN (Le chanoine Alfred) [384], curé de Saint-Pierre-lés-Marseille; place Pol-Lapeyre, 10, Marseille (Bouches-du-Rhône).

MASCLAPHIER (L'abbé Joseph) [802], professeur au Petit Séminaire; impasse de Conflans, 1, Charenton-le-Pont (Seine).

MAUGARS (L'abbé C.) [414], curé de Saint-Jean de la Chaise; villa Tivoli, Châteaudun (Eure-et-Loir).

MAURIN (L'abbé C.-A.) [165]; curé de Saint-Geniès-le-Bas (Hérault).

MÉNINDÈS (Le R. P. Robert) [722], professeur d'histoire au Séminaire des Missions franciscaines; rue Le Prévost de Beaumont, 11, Bernay (Eure).

MÉNY (L'abbé G.) [843], bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Épinal; place de l'Atre, 11, Épinal (Vosges).

MEYER (Louis) [702]; quai d'Orsay, 89, Paris (VII[e]).

MIROT (Léon) [717], ancien membre de l'École française de Rome, membre du Comité des travaux historiques, membre résidant de la Société nationale des antiquaires de France, conservateur honoraire aux Archives nationales; Bièvres (Seine-et-Oise).

MOLLIÈRE (Le chanoine Humbert) [169], secrétaire de l'Archevêché; chemin du Fort-Saint-Irénée, 12, Lyon (Rhône).

MOREAU (Le R. P. E.) [819], professeur d'histoire ecclésiastique; rue des Récollets, 12, Louvain (Belgique).

MORGAND (Arthur) [831], archiviste départemental; rue de Sigorgne, Mâcon (Saône-et-Loire).

NÉRAUD (Jean) [806], docteur en droit; cité Vaneau, 5, Paris (VII[e])

NEUVILLETTE (L'abbé de) [350], rue Saint-Gilles, 100, Abbeville (Somme).

OLIVIER-MARTIN [793], professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur de la *Revue historique de droit français et étranger;* rue de Varenne, 24, Paris (VII[e]).

OURLIAC (Paul), ancien membre de l'École française de Rome, licencié en droit; rue Saint-Jacques, 151 *bis*, Paris (V[e]).

PALANQUE (Jean-Rémy) [522], docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres, *membre du Comité de rédaction;* rue de l'Aiguillerie, 26, Montpellier (Hérault).

PAPION DU CHATEAU (Le baron Amédée) [308], industriel; logis de Vauvert, Cherveux (Deux-Sèvres).

PASQUIER (L'abbé Émile) [332], docteur en théologie; Externat Saint-Maurille, Angers (Maine-et-Loire).

PELTIER (L'abbé Henri) [847], professeur au Grand Séminaire; rue Saint-Fuscien, 61, Amiens (Somme).

PENEL-BEAUFIN (L'abbé Paul) [860], curé de Charentonneau, rue Cécile, 45, Maisons-Alfort (Seine).

PÉREIRE (Alfred) [182], secrétaire général de la « Société des amis de la Bibliothèque nationale et des grandes Bibliothèques de France »; faubourg Saint-Honoré, 35, Paris (VIII[e]).

PERRIN (Bernard) [817], rue de la Paroisse, 11, Versailles (Seine-et-Oise).

PERRIN (Tony) [697], directeur général adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain; rue Sainte-Victoire, 18 *bis*, Versailles (Seine-et-Oise).

PERRIN (Le chanoine V.) [737], supérieur du collège de Saint-Malo; rue André Désilles, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

PERROT (Ernest) [521], professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, *membre du Conseil;* rue Denfert-Rochereau, 24, Paris (V[e]).

PERROUD (Le chanoine Marc) [611], docteur en théologie, curé-archiprêtre de Maché, Chambéry (Savoie).

PERSONNE (L'abbé Georges) [853], curé de Fontenay-sous-Bois; rue de Rosny, 19, Fontenay-sous-Bois (Seine).

PERTHUIS (L'abbé J. de) [771], curé de Colméry (Nièvre).

PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN (Pierre) [406], archiviste du Nord; rue du Pont-Neuf, 1, Lille (Nord).

PFLEGER (Le chanoine) [783], professeur au collège Saint-Étienne, Strasbourg (Bas-Rhin).

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (Barthélemy) [701], ancien membre de l'École française de Rome, maître de conférences à la Faculté des lettres; rue d'Assas, 22, Dijon (Côte-d'Or).

POIRIER (L'abbé Adolphe) [188], professeur à la Faculté des lettres de l'Université catholique d'Angers; rue Rabelais, 3, Angers (Maine-et-Loire).

POMMERAY (Léon) [767], chargé de cours à la Faculté de droit; rue des Escaliers de la Gare, 1, Poitiers (Vienne).

POMMERET (L'abbé H.) [189], chanoine honoraire, docteur ès lettres, professeur à l'École Saint-Charles; rue Cordière, 2, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

POUTHAS (Charles) [739], docteur ès lettres, professeur agrégé au lycée Janson de Sailly, secrétaire général de la Fondation universitaire : « Pour l'Histoire »; rue Malar, 14, Paris (VII[e]).

POUZET (Philibert) [715], professeur honoraire d'histoire au Lycée Ampère; rue de l'Annonciade, 30, Lyon (Rhône).

PRADEL (Le chanoine Henri) [813], directeur de l'École Massillon; quai des Célestins, 2 *bis*, Paris (IV[e]).

PRÉCLIN (Edmond) [676], docteur ès lettres, professeur à l'Université de Besançon; rue Nicolas-Nicquet, 16, Viroflay (S.-et-O.).

PRESSE (Dom Alexis) [864], abbé de Notre-Dame de Tamié, abbaye de Tamié, par Mercury-Gémilly (Savoie).

Prieur (Le chanoine C.) [403], curé-archiprêtre de la basilique-cathédrale de Saint-Front; rue du Plantier, 12, Périgueux (Dordogne).

Raffin (Louis) [192], curé de Sainte-Madeleine; rue de la Ville l'Évêque, Paris (VIII[e]).

Renou (L'abbé) [373], professeur d'histoire au Grand Séminaire; rue Bara, Angers (Maine-et-Loire).

Reulos (Michel) [804], diplômé d'études supérieures de droit; rue de Lacépède, 38, Paris (V[e]).

Reviron (L'abbé Jean) [669], docteur en théologie, supérieur de l'Institution Saint-Lazare; Autun (Saône-et-Loire).

Rey (Paul) [682]; au domaine de Clairac, par Maureilhan (Hérault).

Rhein (André) [193], archiviste-paléographe; abbaye de Solesmes, par Sablé (Sarthe).

Ricard (Robert) [786], directeur d'études à l'Institut des hautes-études marocaines, Rabat (Maroc). — C. R.

Rigal (Le R. P. Marcellin) [789], professeur au Collège de Juilly (Seine-et-Marne).

Robert (Le chanoine Joseph) [878], vicaire-général; rue Borgnis-Desbordes, 17, Versailles (Seine-et-Oise).

Roserot de Melin (Mgr Joseph) [278], ancien membre de l'École française de Rome, docteur ès lettres, vicaire général de l'évêché de Troyes; place du Préau, 2, Troyes (Aube). — C. R.

Rouchon (Gilbert) [197], archiviste honoraire du Puy-de-Dôme, inspecteur des Archives communales; rue Fontgève, 21, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Roudil (Mlle Cécile) [627], professeur agrégée au Lycée de jeunes filles; rue Banasterie, 31, Avignon (Vaucluse).

Rousset (Jean) [540]; La Roure, par Châteauneuf-du-Rhône (Drôme).

Roussier (Jules) [777], professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université d'Alger; à Saint-Barthélemy d'Agenais (Lot-et-Garonne).

Bouziès (Le R. P. Urbain) [322], bibliothécaire à l'Institut catholique de Paris; rue du Regard, 9, Paris (VI[e]).

Rozier (Le chanoine A.) [660], directeur de l'*Ami du clergé;* à Langres (Haute-Marne). — C. R.

Sabrié (L'abbé J. B.) [199], chanoine honoraire, docteur ès lettres, curé-doyen de Saint-Barthélemy; Cahors (Lot).

Saltet (Le chanoine Louis) [605], professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Toulouse, *membre du Conseil;* rue de la Fonderie, 31, Toulouse (Haute-Garonne).

Salvat (L'abbé Joseph) [615], licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures méridionales, majoral du Félibrige, professeur au Petit Séminaire de Castelnaudary (Aude).

Salvini (Joseph) [436], archiviste de la Vienne; rue Aliénor d'Aquitaine, 4, Poitiers (Vienne).

Sarrète (L'abbé Jean) [202], inspecteur départemental de la Société française d'archéologie, aumônier à l'Hospice de la Miséricorde; Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Sauvage (R. N.) [375], docteur ès lettres, archiviste du Calvados; rue des Carrières Saint-Julien, 15, Caen (Calvados).

Schutz (L'abbé Michel) [869], administrateur de la Chapelle de la Sainte-Agonie; avenue Reille, 22, Paris (XIII^{e}).

Sentex (L'abbé Marc) [523], curé de Saint-Denys du Saint-Sacrement; rue Saint-Claude, 15, Paris (III^{e}).

Sessevalle (Comte François de) [504]; borgo San Pietro, 3, Assisi (Peruzia), Italie.

Sevrin (L'abbé Ernest-Amédée) [667], aumônier des Sœurs de Bon-Secours; rue Saint-Maurice, 11, Chartres (Eure-et-Loir).

Siguret (Marcel) [206], docteur en théologie, curé de Saint-Pierre de Clamart; avenue René Samuel, 1, Clamart (Seine).

Sol (Le chanoine Eugène) [207], archiviste diocésain; avenue de Toulouse, 3, Cahors (Lot).

Sorre (L'abbé Jean) [856], docteur en théologie, vicaire à Saint-Martin; rue de Gontaut-Biron, 3, Pau (Basses-Pyrénées).

Tambour (Le chanoine Auguste) [769], doyen de Luzy (Nièvre).

Tardy (L'abbé Louis) [704], professeur à l'Institut Saint-Anthelme; rue du Chapitre, 7, Belley (Ain).

Teetaert (Le R. P. Amédée) [849], O. M. C., Collegio S. Lorenzo da Brindisi; via S. Francesco, 23, Assisi (Italie).

Tessier (Georges) [741], membre du Comité des travaux historiques, professeur de diplomatique à l'École des chartes, *membre du Comité de rédaction;* quai aux Fleurs, 19, Paris (IV^{e}).

Tillé (Le docteur Henri) [876], médecin-chef du laboratoire d'ophtalmologie des Quinze-Vingts, membre titulaire de la Société d'ophtalmologie de Paris; 179, rue de Courcelles, Paris (XVII^{e}).

Tisset (Pierre) [778], professeur agrégé à la Faculté de droit de Montpellier; rue Montmorency, 10, Béziers (Hérault).

Tournier (Mgr Clément) [217], curé-doyen de Saint-Sernin, directeur de la *Revue historique de Toulouse;* place Saint-Sernin, 7, Toulouse (Haute-Garonne).

Trésal (Le chanoine Joseph) [866], professeur de philosophie au Petit Séminaire de Paris; impasse de Conflans, 1, Charenton-le-Pont (Seine).

Tricaud (Martial) [818], avocat à la Cour; rue Madame, 65, Paris (VI^{e}).

Ulrich (L'abbé Pierre) [881], curé d'Ecury-sur-Coole (Marne).

Vallery-Radot (Jean) [633], archiviste de la Société des Nations; poste restante, Fernay-Voltaire (Ain), et avenue d'Eylau, 39, Paris (XVI^{e}).

Valois (Charles) [324], archiviste-paléographe; rue de l'Abbaye, 13, Paris (VI^{e}) et La Cantée, Ligny-le-Ribault (Loiret).

Vanhaeck (Maurice) [846 , docteur en droit, licencié ès lettres, membre de la Commission historique du département du Nord; rue de Cassel, 29, Roubaix (Nord).

Vaucelle (Le chanoine E.) [635], docteur ès lettres, curé de Saint-Pierre; rue Blanqui, 79, Tours (Indre-et-Loire).

Vaumas (L'abbé Guillaume de) [801], professeur au Petit Séminaire; impasse de Conflans, 1, Charenton-le-Pont (Seine).

Vielliard (L'abbé R.) [842], aumônier de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur ; place aux Gueldres, 14, Saint-Denis (Seine).

Villat (Louis) [601], docteur ès lettres, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; Boulingrin, 4, Toulouse (Haute-Garonne).

Villien (A.) [230], professeur de droit canon à l'Institut catholique de Paris; rue du Cherche-Midi, 98 *bis*, Paris (VI[e]).

Vinay (Louis) [651], professeur à l'École Saint-Jean; villa Saint-Marcel, boulevard Exelmans, 16, Le Chesnay (Seine-et-Oise).

Viollet (L'abbé Jean) [314], secrétaire de l' « Association du mariage chrétien »; rue de Gergovie, 86, Paris (XIV[e]).

Welter (L'abbé J.-Th.) [237], docteur ès lettres, professeur à l'École diocésaine de Sainte-Croix; avenue du Roule, 30, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Yver (Jean) [782], professeur à la Faculté de droit; rue Basse, 36, Caen (Calvados).

Zeiller (Jacques) [435], directeur d'études à l'École pratique des hautes-études, *membre du Conseil;* rue du Vieux-Colombier, 8, Paris (VI[e]).

MEMBRES ASSOCIÉS

Abbaye de La Pierre-qui-Vire [870] de l'ordre de Saint-Benoît ; par Saint-Léger-Vauban (Yonne). — M. le Bibliothécaire.

Abbaye de Saint-Benoît d'En-Calcat [826] de l'ordre de Saint-Benoît; à Dourgne (Tarn). — Bibliothécaire : Dom Étienne Rossignol.

Abbaye de Farnborough [260], de l'ordre de Saint-Benoît; Hants (Angleterre). — M. le Bibliothécaire.

Abbaye de Saint-Martin [295], de l'ordre de Saint-Benoît; Ligugé (Vienne). — Bibliothécaire, Dom R. Naudin.

Abbaye de Saint-Maurice [37] de l'ordre de Saint-Benoît; Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg).

Abbaye d'Hautecombe [417], de l'ordre de Saint-Benoît; Hautecombe, par Chindrieux (Savoie). — Bibliothécaire, Dom Buenner.

Archives de l'État de Neuchatel [18] (Suisse).

Archives départementales de l'Aube [859]; Troyes (Aube). — Archiviste, M. Paul Dupieux.

Archives départementales de la Dordogne [377]; Périgueux (Dordogne). — Archiviste, M. Guy Duboscq.

Archives départementales de la Mayenne [829]; à la Préfecture, Laval (Mayenne). — Archiviste : M. Henry Chanteux.

Archives départementales de la Seine [703]; quai Henri IV, 30, Paris (IV[e]). — Archiviste en chef, M. André Lesort.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA VENDÉE [538]; à la Préfecture, La Roche-sur-Yon (Vendée). — Archiviste, M. Louis Monnier.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'HÉRAULT [745], rue Proudhon, 40, Montpellier (Hérault). — Archiviste, M. Oudot de Dainville.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES ARDENNES [536]; rue des Assises, 4, Mézières (Ardennes). — Archiviste, M. Massiet du Biest.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE [800]; à la Préfecture, Melun (Seine-et-Marne). — Archiviste, M. Jean Hubert.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-OISE [293] ; rue Neuve, 12, Versailles (Seine-et-Oise). — Archiviste, M. Lemoine.

BAYERISCHE STAATS-BIBLIOTHEK [666]; Ludwigstrasse, 23, München (Bavière).

BIBLIOTHECA DELL' UNIVERSITÀ CATTOLICA DEL S. CUORE [743]; piazza S. Ambrogio, 9, Milano (3/20) (Italie).

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE FRIBOURG [35] (Suisse).

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE D'ÉTUDES [321]; avenue de Breteuil, 52, Paris (VII[e]). — (*Deux exemplaires*).

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE DROIT [366]; rue Cujas, 5, Paris (V[e]).

BIBLIOTHÈQUE DE LA MAISON SAINT-AUGUSTIN [39]; Enghien (Belgique). — Correspondant, M. Pollinger, rue des Stations, 73, Lille (Nord).

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE BORDEAUX [446]; rue Mably, 3, Bordeaux (Gironde).

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE NÎMES [616]; Nîmes (Gard).

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE ROUEN [336]; rue de la Bibliothèque, Rouen (Seine-Inférieure).

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE VERSAILLES [46]; rue Gambetta, Versailles (Seine-et-Oise).

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME [338]; Palais Farnèse, Rome (Italie).

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT CANADIEN [503]; Hôtel de Ville, Québec (Canada). — Correspondant, librairie Jarrin, rue des Écoles, 48, Paris (V[e]).

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS [40]; rue d'Assas, 21, Paris (VI[e]). — Bibliothécaire, M. Langlois.

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE [41]; quai de Conti, 23, Paris (VI[e]). — Conservateur, M. Bouteron.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LYON [410]; rue du Plat, 25, Lyon (Rhône). — M. le Bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ D'AIX [316]; Aix (Bouches-du-Rhône).

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE BRESLAU [554]; Allemagne. — Correspondant, Otto Harrassowitz, Querstr. 14, Leipzig C. 1.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN [42]; rue Pasteur, Caen (Calvados).

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON [640]; rue Chabot-Charny, 38, Dijon (Côte-d'Or).

Bibliothèque de l'Université de Gand [296]; fossé d'Oshon, 2, Gand (Belgique). — Correspondant, M. Claeys-Verheughe, libraire, place Saint-Michel, 9, à Gand (Belgique).

Bibliothèque de l'Université de Grenoble [720]; à Grenoble (Isère).

Bibliothèque de l'Université de Kiel [606]; Allemagne. — Directeur, Dr Weber.

Bibliothèque de l'Université de Lausanne [855]; à Lausanne (Suisse). — Correspondant, librairie F. Rouge, 6, rue Haldimand, Lausanne.

Bibliothèque de l'Université de Liége [505]; place Cockerill, 1. Liége (Belgique). — Correspondant, M. Wickmans, rue Saint-Paul, Liége (Belgique).

Bibliothèque de l'Université de Lille [372]; place Georges Lyon, 1, Lille (Nord).

Bibliothèque de l'Université de Lyon [833]; quai Claude Bernard, Lyon (Rhône).

Bibliothèque de l'Université de Nancy [45]; place Carnot, 11, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Bibliothèque de l'Université de Nimègue [679]; Nimègue (Pays-Bas).

Bibliothèque de l'Université de Paris [537]; à la Sorbonne, rue des Écoles, 45, Paris (V^e^). — M. le Conservateur.

Bibliothèque de l'Université Grégorienne [641]; Piazza della Pilotta, Rome 101 (Italie). — Correspondant, librairie Desclée, rue Saint-Sulpice, 30, Paris (VI^e^).

Bibliothèque de Saint-Louis des Français [346]; via S. Luigi de' Francesi, 5, Rome 111 (Italie).

Bibliothèque des Archives Nationales [609]; rue des Francs-Bourgeois, 60, Paris (III^e^).

Bibliothèque des Facultés catholiques de Lille [104]; boulevard Vauban, 60, Lille (Nord). — Bibliothécaire, M. Dubrulle.

Bibliothèque municipale de la ville de Marseille [887]; Marseille (Bouches-du-Rhône).

Bibliothèque municipale de Troyes [723]; rue du Musée, Troyes (Aube).

Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg [656]; place de la République, 6, Strasbourg (Bas-Rhin).

Bibliothèque publique de Tunis [664]; Souk-el-Attarine, 20, Tunis.

Bibliothèque publique et universitaire [90]; Genève (Suisse). — Bibliothécaire, M. E. Chatelan.

Bibliothèque royale de Belgique [700]; Bruxelles. — Correspondant, librairie Cooreman, rue de Namur, 29-31, Bruxelles (Belgique).

General theological Seminary Library [668]; Chelsea Square, New-York City (Etats-Unis d'Amérique).

Grand Séminaire de Langres [699]; Langres (Haute-Marne). — M. le Supérieur.

GRAND SÉMINAIRE DE LILLE [764]; rue du Dieu de Marq, Lille (Nord). — M. le Procureur.

GRAND SÉMINAIRE DE MEAUX [719]; à Meaux (Seine-et-Marne). — Donateur, Mgr Bros.

GRAND SÉMINAIRE DE METZ [330]; rue d'Asfeld, 3, Metz (Moselle). — M. le Bibliothécaire.

GRAND SÉMINAIRE DE MONTPELLIER [626]; rue Montels, Montpellier (Hérault). — Supérieur, M. le chanoine Castel.

GRAND SÉMINAIRE DE POITIERS [211]; rue de la Trinité, 10, Poitiers (Vienne). — Bibliothécaire, M. Solassol.

GRAND SÉMINAIRE DE SAINT-FLOUR [888]; Saint-Flour (Cantal). — M. le Supérieur.

GRAND SÉMINAIRE DE SOISSONS [653]; avenue de Paris, 42, Soissons (Aisne).

GRAND SÉMINAIRE DE STRASBOURG [267]; rue des Frères, 2, Strasbourg (Bas-Rhin). — M. le Bibliothécaire.

GRAND SÉMINAIRE DE TROYES [816]; rue Saint-Martin-ès-Aires, Troyes (Aube). — M. le Supérieur.

GRAND SÉMINAIRE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX [724]; rue Montplaisir, 75, Valence (Drôme). — Supérieur, M. le chanoine F. Villard.

GRAND SÉMINAIRE DE VERSAILLES [195]; rue du Maréchal-Joffre, 24, Versailles (Seine-et-Oise). — M. l'Économe.

INSTITUT FRANÇAIS DES HAUTES-ÉTUDES EN ROUMANIE [790]; str. Nicolac Balcescu, 19, Bucarest.

JOHN RYLANDS LIBRARY [127]; Manchester (Angleterre). — Correspondant, David Nutt, 212, Schaftesburg avenue, London, W. C. 2 (Angleterre).

LECTURES CIRCULANTES [768]; Réalmont (Tarn). — M. l'abbé A. Fabre.

LIBRAIRIE ASHER [554]; Berlin (Allemagne). — Correspondant, M. Gaulon, rue Madame, 39, Paris (VI^e^).

LIBRAIRIE AUFFARTH [F. B.] [680]; Frankfurt. — Correspondant, Département étranger Hachette, rue Pierre Sarrazin, 6, Paris (VI^e^). — *Deux exemplaires.*

LIBRAIRIE GOTHIER (Léopold) [770]; rue Bonne-Fortune, 3-5, Liége (Belgique). — Correspondant, Maison du Livre français, rue Félibien, 4, Paris (VI^e^).

LIBRAIRIE HAENTZCHEL ET C^ie^ [604]; Burgstrasse, 46, Goettingen (Allemagne).

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ [154]; boulevard Raspail, 87, Paris (VI^e^).

LIBRAIRIE NIJHOFF (N. V. Martinus) [665]; Lange Woorhout, 9, S'Gravenhage (Hollande). — Correspondant, Maison du Livre français, rue Felibien, 4, Paris (VI^e^). — *Deux exemplaires.*

LIBRAIRIE STECHERT [208]; rue de Condé, 16, Paris (VI^e^). — *Quatre exemplaires*).

LIBRAIRIE TWIETMAYER (A.) [740]; Gellerstrasse, 14, Leipzig (Allemagne).

Literarische Anstalt [680], Herdersche Buchhandlung; Kaiserstrasse, 42, Freiburg im Brisgau (Allemagne).

Musée Calvet [174]; Avignon (Vaucluse).

Œuvre de l'Encouragement des Études supérieures dans le Clergé [250]. — M. Édouard Jordan, rue de Bellechasse, 31, Paris (VII[e]). — M. F.

Petit Séminaire de Gourdon [625]; Gourdon (Lot).

Petit Séminaire de la Providence [253]; rue Saint-André, 33, Reims (Marne). — M. le Supérieur.

Prêt-Revues Catholique [349]; Perpignan (Pyrénées-Orientales). — M. l'abbé Badie. (*Cinq exemplaires*).

Prêt-Revues Chartrain [468]; rue Saint-Eman, 1, Chartres (Eure-et-Loir).

Preussiches Historisches Institut [556]; Charlottenstrasse, 41, Berlin N. W. 7 (Allemagne).

Princeton Theological Seminary [539]; Princeton, New-Jersey (États-Unis d'Amérique).

Séminaire de Droit canonique de la Faculté de droit de Paris [344]; place du Panthéon, 12, Paris (V[e]). — Directeur, M. Bitsch.

Séminaire des Missions de Syrie [698]; montée de Fourvière, 4, Lyon (V[e]) (Rhône). — Bibliothécaire, M. G.-M. de Pierrefeu.

Séminaire Français [386]; via Santa Chiara, 42, Rome (Italie).

Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure [486]; Musée Dobrée, manoir Jehan V, Nantes (Loire-Inférieure).

Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse [471]; Guéret (Creuse). — Président, M. Louis Lacrocq, avocat, rue Ferragère, Guéret (Creuse).

Société d'Histoire ecclésiastique d'Alsace [612]; rue Gustave-Brion, 15, Strasbourg (Bas-Rhin).

Société dunoise d'Archéologie [761]; Châteaudun (Eure-et-Loir). — M. l'abbé Maugars.

University Library [567]; Cambridge (Angleterre). — Correspondant, librairie Le Soudier, boulevard Saint-Germain, 174, Paris (VI[e]).

LA PRIMATIE D'AQUITAINE

DU VIIIe AU XIVe SIÈCLES *

I. La primatie d'Aquitaine a l'époque carolingienne, VIIIe et IXe siècles. La création de fait. — La titulature primatiale et patriarcale. — Caractère tout politique de cette institution. — Entrée en sommeil de la primatie.

II. La primatie d'Aquitaine sous les Capétiens directs, XIe-XIVe siècles. Réapparition du titre primatial à Bourges sous Grégoire VII. — Réduction du ressort de la primatie au XIIe siècle : la Narbonnaise en est exclue, la Novempopulanie se dérobe. — Intervention de la politique en faveur de la primatie de Bourges. — Le statut de la primatie de Bourges sur la province de Bordeaux au XIIIe siècle. — Les chicanes de l'archevêque de Bordeaux : les visites canoniques du primat. — La métropole de Bordeaux émancipée par son élévation au rang de primatie (1305). — Regain de vie artificiel et éphémère de la primatie lors de la crise gallicane.

Conclusion.

La primatie du siège épiscopal de Bourges sur l'Aquitaine fut en activité à deux époques de son histoire : à son origine, sous les Carolingiens, au VIIIe et au IXe siècles; puis, lors de son renouveau sous les Capétiens directs, du XIe au XIIIe siècles. Chacune de ces deux périodes de fonctionnement fut suivie d'un sommeil prolongé. Voici en bref ce que nous savons de l'une et de l'autre.

I

LA PRIMATIE D'AQUITAINE A L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE

(VIIIe ET IXe SIÈCLES)

La création de la primatie de Bourges est en relation étroite avec la constitution d'un royaume en Aquitaine, établissement politique d'une durée d'un siècle. Elle fut obtenue du Saint-Siège par le pouvoir civil en vue de fins plus temporelles que spirituelles; l'institution cessa de fonctionner quand ces fins furent abandonnées. La primatie d'Aqui-

* On reprend ici, en la corrigeant et en la mettant à jour, une étude parue en 1930 : *la Primatie et le pouvoir métropolitain de l'archevêque de Bourges au XIIIe siècle*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XXVI, p. 45-65, 269-330.

taine est donc, à l'origine, en dépit des apparences, une œuvre de pure politique royale. C'est ce que nous allons démontrer.

La création de fait.

En 781, Charlemagne, inquiet des tendances autonomistes des Aquitains, gouvernés jusque-là par des ducs nationaux, jugea opportun de leur accorder un chef bien à eux, revêtu par surcroît de la dignité royale, mais qui serait strictement et intimement dépendant de lui.

Ainsi naquit le royaume d'Aquitaine, limité par la Loire, l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée et le Rhône, englobant les trois provinces anciennement romaines d'Aquitaine : la première, métropole Bourges; la seconde, métropole Bordeaux; la troisième, dite aussi Novempopulanie, métropole Eauze, et, en outre, la Narbonnaise première, métropole Narbonne.

Charles mit à la tête de cette monarchie vassale son propre fils Louis, destiné par les vicissitudes de l'histoire à lui succéder à l'empire, lui assignant comme résidence ordinaire la ville de Toulouse, simple cité de la Narbonnaise.

A cet État autonome il lui parut aussi expédient de donner un chef religieux suprême, qui aurait juridiction sur tout l'épiscopat national et constituerait un échelon de la hiérarchie entre les métropolitains et le pape. L'unité politique se trouverait de la sorte renforcée par l'unité ecclésiastique.

Le souvenir des métropoles et des divisions provinciales était aboli dans l'esprit du populaire et la juridiction des métropolitains périmée. Mais il était question de tout restaurer. Or, on apprenait par la *Notitia provinciarum*, à laquelle on attribuait une origine ecclésiastique, que Bourges était la métropole de la Première Aquitaine. Cela suffit pour qu'on choisît ce siège pour chef-lieu de la primatie.

Charlemagne demanda donc, entre 788 et 791 selon Mgr Duchesne[1], au pape Hadrien I[er] la dignité archiépiscopale avec droit de porter le *pallium* pour l'évêque de Bourges. Le pape accéda à son désir, déclarant que, s'il faisait choix de l'évêque berrichon pour cette haute prélature, c'est que « la cité métropole de Bourges apparaît comme le cœur, le foyer, le noyau de l'Aquitaine[2] ».

1. *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II (Paris, 1899), p. 1-31.
2. « Quia civitas metropolis in Aquitania videtur esse patria, quae Bituricas nuncupatur. » Lettre au nouvel archevêque Ermembert (*Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. III, p. 638). Décret de Gratien,

Par la délégation apostolique, que symbolisait l'octroi du *pallium*, l'archevêque de Bourges était constitué chef des évêques du royaume entier. Il avait la charge de les convoquer au concile national, tenu à Toulouse, et de présider les sessions. En outre, il recevait en appel les causes jugées en première instance dans les curies suffragantes.

C'était donc une primatie de fait, si tant est que le terme même de *primat* n'ait pas encore été prononcé; et cette primatie était d'autant moins contestée que les autres métropoles du nouveau royaume n'étaient pas encore relevées. Elles le furent peu après : Bordeaux vers 811, Narbonne en 814, Eauze un peu plus tard. Bourges n'en conserva pas moins sa situation prééminente.

La titulature primatiale et patriarcale.

Cette titulature fut en usage dès le règne de Louis le Pieux. Le poète Théodulf (820-840) interpelle, en effet, l'archevêque de Bourges Aïulf dans les termes suivants :

Es patriarcali primae praelatus honore sedis[3].

Praelatus primae sedis est l'équivalent de *primas*. L'archevêque de Bourges se trouve donc ici paré des deux titres de *primat* et de *patriarche*. Aussi bien, Rodulf (saint Raoul), qui siège à Bourges entre 840 et 866 se titre-t-il indifféremment dans ses actes de *primas* sans plus et de *primae sedis episcopus*[4].

On a allégué contre l'origine carolingienne de la primatie berrichonne que les titres de patriarche et de primat sont à cette époque couramment attribués à de simples métropolitains-archevêques. Mais on reconnaît que, s'ils se rencontrent, non plus seulement sous la plume d'un thuriféraire versificateur, mais dans un acte pontifical, ils doivent recevoir leur sens plénier, celui que définissent, dans certains de leurs textes, les collections canoniques, notamment les *Fausses Décrétales*, celui qu'ils prenaient jadis à Carthage et naguère en Anglo-Saxonie.

Or, ces termes figurent appliqués à l'archevêque de Bourges, dans une lettre du pape Nicolas I^er^ au même Rodulf, en

causa VIII, quest. III, can. 9; LABBE, *Sacrosancta concilia*, t. VIII, col. 504; *Gallia christiana*, t. II, col. 26; JAFFÉ, n° 2765. Cf. Alfred LEROUX, *la Primatie de Bourges*, dans les *Annales du Midi*, t. VII, p. 141 et suiv.

3. Carmen LXXI (Cité dans la *Gallia christiana* nova, t. II, col. 22 c).

4. A. GANDILHON, *Catalogue des actes des archevêques de Bourges antérieurs à l'an 1200* (Bourges, 1927), p. CLIX de la préface et n^os^ 7, 10, 11 et 15 du *Catalogue*.

Les expressions qu'emploie le pape rejoignent celles du poète Théodulf et témoignent que celui-ci n'en usait point par pure flatterie.

On ne voit d'ailleurs pas pourquoi on répugnerait à admettre une primatie à Bourges sur l'Aquitaine au temps de Nicolas I[er], du moment que celui-ci reconnaît formellement, en 867, celle de l'archevêque de Vienne Adon sur la province de Tarantaise, métropole et suffragants. « L'évêque de cette église [de Tarantaise], écrit-il en substance, ... doit se conformer aux instructions du dit archevêque et primat, et venir à son synode avec les évêques qui lui sont subordonnés[10]. » Nicolas I[er] se réfère en l'occurrence à un règlement qui émane de son lointain prédécesseur Léon I[er]; car, ainsi qu'il l'a rappelé à Rodulf, si les canons de Nicée doivent être observés, ils ne peuvent prévaloir contre « un privilège spécial accordé par le Siège apostolique à telle ou telle église et à son recteur[11] ».

Caractère tout politique de cette institution.

Que le Saint-Siège ait cédé à des suggestions plus politiques que religieuses en conférant la primatie au siège de Bourges et qu'il ait eu principalement en vue l'affermissement du royaume d'Aquitaine, les circonstances de la promotion de l'archevêque primat Wulfad en 868 suffiraient à l'établir. Le pape Hadrien II avait, en effet, des raisons disciplinaires assez graves d'écarter une telle candidature. Wulfad, chanoine de Reims, avait été empêché, en 857, de monter sur le siège de Langres par jugement du synode de Quiercy, à l'instigation de son Ordinaire, l'illustre Hinkmar, sous prétexte qu'il avait été invalidement ordonné prêtre par l'archevêque Ebo, prétexte reconnu d'ailleurs frivole. Charles le Chauve représenta au pontife que ce prélat litigieux et discuté était son homme de confiance, ancien précepteur de l'un de ses fils, que le prince auquel il confiait le trône d'Aquitaine, occupé jadis par lui-même, était jeune et inexpérimenté, qu'un guide de la valeur de Wulfad lui était nécessaire, les Aquitains étant particulièrement légers et inconstants.

Le pontife céda à ces raisons d'ordre tout profane, envoya le pallium demandé[12] en maintenant la délégation apostoli-

torique, t. CLXXIII, mars-avril 1934, p. 330, n. 3). En fait, *controvertitur : adhuc sub iudice lis est.*

10. *Patrologie latine*, t. CXIX, col. 1151.
11. E. Lesne, *la Hiérarchie épiscopale*, p. 101, n. 1.
12. *Gallia christiana* nova, t. II, col. 29-30.

que sur tout le royaume. Mais, l'année même où Wulfad montait sur le siège primatial, le royaume, raison d'être de la primatie, était supprimé.

Entrée en sommeil de la primatie.

La disparition de l'Aquitaine comme entité politique distincte rendait inutile l'organe de centralisation régionale. Plus de conciles nationaux à Toulouse en perspective, postulant une présidence unique. Quant aux appels interjetés des curies métropolitaines, ils seraient portés directement au Siège apostolique, ou bien ils seraient retenus par une nouvelle primatie dans la nation agrandie.

Effectivement, Charles le Chauve ayant été élevé à l'empire en 875 avec l'appui du pape, il ne songea plus qu'à créer une primatie, délégation de la primatie universelle du pape, spéciale pour ses deux Frances, l'Occidentale et l'Orientale. L'Aquitaine serait absorbée dans l'unité générale. Le primat unique serait l'archevêque de Sens, Anségise, qui ferait ainsi revivre les souvenirs de Boniface et de Chrodegang au siècle précédent. Il serait vicaire apostolique pour tout l'Empire.

Le pape Jean VIII entra dans les vues du prince. Ses légats, au concile de Ponthion, en 876, proclamèrent en présence de l'empereur la primatie en Gaule et en Germanie de l'archevêque de Sens, *primatus Ansegisi*[13]. Là-dessus, grand émoi parmi les prélats siégeant à l'assemblée. A l'instigation de Hinkmar de Reims, qui est ici la plus ancienne source[14], la nouvelle dignité fut déclarée contraire aux décrets antérieurs des papes, promulgués dans les canons, sur les droits des métropolitains. Le seul évêque qui s'y ralliât fut l'archevêque de Bordeaux, Frothaire. Son adhésion à la volonté impériale n'était pas désintéressée. Il attendait d'elle sa promotion au siège de Bourges.

Ce dernier trait est à retenir. Il témoigne que le passage de Bordeaux à Bourges constituait un avancement, et donc que la primatie d'Aquitaine, pour n'être plus présentement qu'un

13. Le terme de *primat* ne figure pas dans la bulle de Jean VIII. Le pape dit seulement qu'Anségise *in Gallias et Germanias vice nostra fruatur*, ce qui correspond au titre de *vicaire apostolique*. Mais Hinkmar ne s'y trompe pas : c'est lui qui parle de *primatus Ansegisi*, primatie sur les archevêques. M. Augustin Fliche s'est demandé pourquoi le pape évite ici le terme de primat, que Nicolas I[er] employait naguère couramment. Ne serait-ce pas simplement parce qu'il prête à équivoque, les métropolitains, Hinkmar en particulier, se l'attribuant normalement ? Cf. l'article précédemment cité, *la Primatie des Gaules...*, p. 333.

14. *Annales de Saint-Bertin*, rédigées pour la période en question par l'archevêque de Reims, dans *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. I, p. 498-500.

titre honorifique, conservait néanmoins son prestige. Il suffirait, en effet, de circonstances favorables, pour lui faire retrouver son ancienne vertu. Mais le titre même parut s'évanouir. L'éclipse dura deux siècles.

II

LA PRIMATIE D'AQUITAINE SOUS LES CAPÉTIENS DIRECTS (XI[e]-XIV[e] SIÈCLES)

Réapparition du titre primatial à Bourges sous Grégoire VII.

Chenu, historien au XVII[e] siècle du patriarcat de Bourges, a induit en erreur les auteurs de la *Gallia christiana* sur le moment précis où la primatie d'Aquitaine fit sa rentrée en scène. Il a lu dans une ancienne chronique[15] que l'archevêque de Bourges Aimon célébra la dédicace du monastère de Saint-Front à Périgueux en 1047. Il en a déduit présomptueusement que le prélat était alors en tournée canonique dans la province de Bordeaux — Aquitaine seconde — et qu'il agissait en cette rencontre *jure et authoritate primitiali*. La glose est de son cru. Aimon, dans le fait, n'était là qu'en invité.

Cependant la question des primaties était à l'ordre du jour en ce milieu du XI[e] siècle, qui se signalait dans l'Église par un redressement de la discipline et une restauration des institutions antérieures, détruites par la morsure du temps. C'est ainsi qu'au concile de Reims, tenu sous la présidence du pape Léon IX en 1049, les deux archevêques de Trèves et de Reims se prévalaient, l'un et l'autre, d'une prétendue dignité primatiale, attachée à leur siège respectif. Auparavant Gerbert témoigne qu'en 991 l'archevêque de Sens, Seguin, successeur d'Anségise, reçut du pape Jean XIV le vicariat sur la Gaule[16]. Ainsi, les primaties n'avaient pas sombré complètement pendant le siècle de fer, le titre du moins sinon la chose. C'est pourquoi il n'y a pas lieu de s'étonner que le successeur d'Aimon, en 1073 sous Grégoire VII, l'archevêque Richard, ait fait acte de primat, ou, tout au moins, en ait relevé la dignité. Son sceau, en effet, appendu à une charte du

15. Reproduite dans *Historiens des Gaules*, t. XI, p. 287, d'après LABBE, *Nova bibliotheca*, mss, t. II, p. 738.

16. *Gerberti acta concilii Causeiensis*, dans *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. III, p. 693. Cf. A. FLICHE, article cité, p. 336

11 mai de cette année 1073, porte, si on la complète, l'inscription suivante :

METROPOLITANVS BITVRIS PRIMAX AQVITANVS

Le sceau de son successeur, Léger (1097-1120), porte également :

SIGILLVM LEODEGARII PRIMATIS AQVITANIE

Celui de Pierre de la Chastre (1141-1171) :

SIGILLVM PETRI BITVR [PAT]RIARCHE

Et ainsi de suite.

Le titre passe du sceau dans le protocole de la charte. L'archevêque Aubry se qualifie en 1137 de *Aquitanorum primas,* Henri de Sully, dès 1185, de *Aquitanie primas.* Cette dernière forme ne varie plus dorénavant et ne fait jamais défaut dans les actes[17].

Ce titre étant traditionnel et, au demeurant, d'origine romaine, il pouvait être licitement repris sans attendre qu'un document pontifical vînt le confirmer. Il n'en est pas de lui comme de la primatie lyonnaise sur la Gaule, aux lieu et place de celle de Sens, instituée de toutes pièces par un rescrit de Grégoire VII en 1079[18]. Tout au plus, aurait-il pu faire l'objet d'une vérification et d'une sorte de jugement de maintenue, s'il avait été contesté. Le cas ne paraît pas s'être présenté, et pour cause.

On serait porté à croire que c'est bien l'archevêque Richard qui, le premier depuis la décadence carolingienne, a repris le titre et l'a fait valoir, lui qui le fit graver sur la matrice du cachet épiscopal. On s'expliquerait mieux ainsi qu'à son décès en 1093, le cartulaire de Vierzon l'ait loué d'avoir « magnifiquement agrandi les églises de son patriarcat ».

Si la lettre du pape Nicolas I[er] à l'archevêque Raoul attestant l'existence de la primatie de Bourges dès 864 est un faux, comme, prétend-on, G. Pariset l'a établi, elle a dû être fabriquée vers 1073 dans l'entourage de l'archevêque Richard en vue de légitimer l'usurpation dont il aurait pris l'initiative. Il faudrait alors expliquer comment, dans l'intervalle d'un quart de siècle, elle a pu si bien s'incorporer à la collection des lettres de ce pape qu'elle se sera imposée, en 1097, à un canoniste aussi averti qu'Yves de Chartres, expliquer

17. A. Gandilhon, *Catalogue ...*, p. xxxi, cxxi, clix, avec fac-similés des sceaux, planche VIII. Cf. G. Pariset, *l'Établissement de la primatie de Bourges,* dans les *Annales du Midi,* t. XIV (1902), p. 150 (Tiré à part. Toulouse, 81 pages, fig.).

18. Abbé Rony, *Saint Jubin, archevêque de Lyon, et la primatie lyonnaise,* dans la *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XV (1929), p. 417. — A. Fliche, *la Primatie des Gaules ...*, p. 337.

pareillement pourquoi elle vise spécialement à définir et réduire les droits primatiaux au lieu de les étendre. Par ailleurs, s'il y eut usurpation, comment les légats de Grégoire VII en France, si vigilants, si jaloux des prérogatives de leur maître, n'ont-ils pas protesté, alors que les sceaux de la chancellerie berrichonne en faisaient si peu mystère ? En revanche, si le relèvement du titre primatial à Bourges fut chose légitime, on comprend pourquoi aucun acte pontifical, que l'on sache, ne soit intervenu, sous Grégoire ou sous Urbain II, pour instituer officiellement la primatie d'Aquitaine. Il eut été, en effet, illogique et anormal que des ressorts de moindre étendue aient été créés ou relevés, celui de Belgique première avec Trèves pour siège par Léon IX en 1049, celui de Belgique seconde avec Reims en 1095 par Urbain II, celui de l'ancienne Narbonnaise en 1097, et que celui des trois Aquitaines ait attendu Pascal II vers 1112 pour être constitué.

Aussi bien tenons-nous la primatie de Bourges pour carolingienne d'origine; mais, sous les Capétiens, elle n'a plus la même intention politique; elle n'a plus la même vertu, étant surclassée par les légations apostoliques; elle n'étend pas son empire sur un champ aussi vaste.

Réduction du ressort de la primatie au XII^e siècle.

La primatie de Bourges fut, comme celle des Gaules, à son renouveau, restreinte dans son ressort. Elle fut limitée aux trois Aquitaines. Il n'y avait plus, en effet, les mêmes raisons de lui conserver la Narbonnaise. Au surplus, en 1097, le pape Urbain II accorda le titre primatial à l'archevêque de Narbonne, soumettant à sa juridiction la province d'Aix, Narbonnaise seconde[19]. Narbonne se trouvait par là même armée pour repousser une éventuelle agression de Bourges, fondée sur des droits historiques. Aucune revendication, que l'on sache, ne fut d'ailleurs formulée du côté du primat aquitain. Les deux seuls archevêques qui relevèrent de celui-ci furent dorénavant ceux de Bordeaux et d'Auch, Auch ayant été substitué à Eauze, en 879, comme métropole de l'Aquitaine troisième ou Novempopulanie.

Quelques témoignages nous sont parvenus de la reconnaissance de la primatie berrichonne en Aquitaine seconde au début du XII^e siècle. Le bienheureux Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevrault au diocèse de Poitiers, de passage

19. DEVIC-VAISSETE, *Si les archevêques de Narbonne ont été soumis à la primauté de Bourges,* dans l'*Histoire générale de Languedoc,* édit. Privat, t. II, note 88, p. 323-332.

au prieuré d'Orsan, interpellait en ces termes l'évêque de Bourges Léger : « Tu es mon archevêque, mon primat, mon patriarche. » Une occasion s'offrit à la primatie d'user de ses pouvoirs spéciaux sur le siège archiépiscopal de Bordeaux. En 1131, l'évêque d'Angoulême Gérard, s'étant placé sous l'obédience de l'antipape Anaclet II que soutenait le duc d'Aquitaine, et ayant reçu de lui une légation générale, se fit promouvoir par ses protecteurs au siège métropolitain de la province. Trois de ses suffragants, les évêques de Poitiers, de Saintes et de Périgueux, ralliés à Innocent II, le pape de saint Bernard et du roi de France, se tournèrent vers le primat, l'archevêque Vulgrin, le requérant de venir débusquer l'intrus au nom et en vertu de son grade supérieur dans la hiérarchie. Ainsi fut fait, le roi aidant[20]. L'évêque de Bourges intervint donc de la sorte en justicier dans une province ecclésiastique qui n'était pas la sienne. La primatie apparaît ici en plein fonctionnement.

Dans l'Aquitaine troisième, plus lointaine, les affaires de la primatie n'allaient pas aussi bien. Le métropolitain auscitain niait lui être assujetti. Le litige fut porté par le primat Léger à l'audience du pape Pascal II, lorsque ce pontife se trouva en France, en 1107. L'archevêque récalcitrant fut assigné et fit défaut. Le pape renvoya *sine die* son jugement, mais il maintint provisoirement l'évêque de Bourges dans son droit, tout au moins théorique, jusqu'à ce que le métropolitain poursuivi eût fait la preuve de l'exemption de son église. Dans une lettre non datée, mais antérieure à 1118, année de son décès, il souligne que le motif de la citation intimée à l'archevêque d'Auch a été son refus d'obéir à l'archevêque Léger comme primat : *eo quod tibi tanquam primati debitam obedientiam nullatenus exhibuit.* Cette pièce est le plus ancien document pontifical, aux temps Capétiens, qui fasse mention expresse de la primatie berrichonne. Elle la suppose déjà en exercice.

L'intervention de Pascal II ne suffit pas à briser la résistance entêtée des archevêques gascons, puisque le primat Vulgrin prenait soin de faire confirmer la lettre du pontife par son successeur Honorius II en 1126. Le nouveau document reproduit intégralement l'ancien et nous le fait ainsi connaître[21].

Il semblerait que les primats de l'époque, découragés par le mauvais vouloir des archevêques d'Auch, aient momenta-

20. *Gallia christiana*, t. II, col. 46, 49 et 810.
21. *Gallia christiana*, t. II, Instr., col. 11, charte XVII.

nément renoncé à faire valoir auprès des papes leurs droits historiques sur eux. Aussi, voyons-nous le pape Eugène III, lorsque, à la requête du primat Pierre de la Chastre, il confirme par bulle du 15 mars 1146 les privilèges de Bourges, n'inclure dans son ressort que les Aquitaines première et seconde : « Praesentis igitur privilegii pagina confirmamus ut supra duas provincias, videlicet supra ipsam Bituricensem et super Burdigalensem, primatum obtineas, sicut hactenus obtinuisse dignosceris. » La juridiction sur la Novempopulanie est passée sous silence. Au reste, le seul article du droit primatial qui soit mentionné dans l'acte pontifical est d'ordre simplement honorifique. « Atque ad majorem reverentiam per supradictas provincias vexillum Dominicae crucis ante vos deferri concedimus, sicut etiam antiqua praedecessorum vestrorum consuetudo obtinuit. »[22]

Intervention de la politique en faveur de la primatie de Bourges.

La primatie du IX[e] siècle avait été, nous l'avons vu, une institution d'inspiration politique. Il n'en fut pas de même pour celle du XII[e] siècle; mais c'est un fait que les souverains favorisent ou contrarient les primaties selon les exigences de leur intérêt dynastique ou de l'unité nationale. C'est ainsi que Louis VI, en 1121, avait déclaré tout net au pape Calixte II qu'il souffrirait les pires maux plutôt que de voir la province de Sens assujettie à la primatie de Lyon dont le siège était situé dans « un royaume étranger ». Inversement, les Capétiens donneront tout leur appui à la primatie de Bourges, parce que la ville qui en est le siège fait partie du domaine royal depuis 1095[23] et que son ressort s'étend sur des fiefs de la couronne, dont il importe de resserrer les liens avec le pouvoir central.

La situation politique des Aquitaines seconde et troisième est particulièrement inquiétante au point de vue national. Depuis le mariage, en 1154, du Plantagenets avec Aliénor de Guienne, répudiée par Louis VII, elles relèvent immédiatement du roi d'Angleterre. Raison de plus pour les maintenir plus étroitement sous la juridiction spirituelle de l'archevê-

22. *Cartulaire de l'archevêché de Bourges*, ms. du XVIII[e] siècle, aux Archives du Cher, G 1, p. 1-4 (MIGNE, *Patr. lat.*, t. CLXXX, col. 1119-1120). La bulle d'Honorius II fut confirmée par presque tous les papes de la seconde moitié du XII[e] siècle, jusqu'à Innocent III inclusivement (Epist. LXIX de ce dernier pontife). Voir le *Cartulaire* ci-dessus qui reproduit la série des actes romains de cette nature.

23. A. LONGNON, *la Formation de l'unité française* (1922), p. 74.

que de Bourges, et partant de rehausser le prestige de celui-ci. C'est ainsi que Louis VII, passant sur le ressentiment qu'il éprouve à l'égard de Pierre de la Chastre, promu contre son gré, confirme, en 1159, les accroissements dont ce prélat a fait bénéficier son église[24].

Le roi d'Angleterre de son côté, on le conçoit sans peine, ne se sentira aucunement enclin à peser sur la volonté hésitante ou hostile des archevêques de Bordeaux et d'Auch, ses sujets immédiats, pour les amener à remplir leurs obligations à l'égard du primat. Les deux prélats mettront à profit l'indifférence calculée de leur seigneur pour se soustraire à un joug qu'ils estiment apparemment sans profit pour personne. Toutefois, l'archevêque de Bordeaux consent à siéger dans un concile primatial que son chef a convoqué en 1186 à Charroux au diocèse de Poitiers, dans l'Aquitaine seconde, et à s'acquitter de toutes ses obligations protocolaires à l'égard du primat président[25]. Mais ses suffragants, en 1198, et leurs chapitres de cathédrale refusent la procuration au primat Henri de Sully, lorsque celui-ci vient faire chez eux sa visite canonique. Frappés pour cette scandaleuse opposition de toutes les censures en usage, il faut que le pape Innocent III intervienne personnellement pour les faire rentrer dans le devoir[26].

Quelques années plus tard, c'est le métropolitain lui-même qui donne l'exemple de l'insubordination, si bien que le primat, excédé, se résout, de guerre lasse, à faire appel aux bons offices du roi de France, intéressé au maintien et aux progrès de la primatie. Philippe-Auguste n'hésite pas à s'entremettre auprès du pape, en 1211, et à lui dénoncer un tel manque « d'obéissance et de dévotion ». Il le requiert de sévir contre le contumax; car, dit-il, « seule dans le royaume, l'église de Bourges jouit de la dignité primatiale, et son abaissement serait considéré comme un dommage non médiocre pour le royaume lui-même ». Innocent III lui donne satisfaction. Au grand concile de Latran, en 1215, il admoneste et chapitre l'archevêque de Bordeaux et son suffragant l'évêque de Poitiers. En suite de quoi, l'archevêque, à demi résipiscent,

24. *Gallia christiana*, t. II, Instr., col. 13-14, charte XXI. Cf. Achille Luchaire, *Manuel des institutions françaises* (1892), p. 28 : « Depuis le milieu du XII[e] siècle, époque où le duché d'Aquitaine tomba au pouvoir des rois d'Angleterre, les rois de France se montrèrent, comme il est aisé de l'expliquer, les partisans résolus de la primatie de Bourges. »

25. Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. X, col. 1747; *Gallia christiana*, t. II, col. 58.

26. Archives du Cher, G 1, p. 542.

écrit à « son ami dans le Christ, le très cher archevêque et primat de Bourges », lui proposant une entrevue aux fins « de renouveler entre eux l'alliance et la paix traditionnelles et de les établir sur les bases indestructibles d'une charité mutuelle et d'une amicale association » : lettre qui n'est pas l'équivalent d'une capitulation pure et simple[27].

Quant à l'archevêque d'Auch, l'apparition en 1209 et les premiers succès des guerriers de Simon de Montfort dans le comté de Toulouse, dont relève féodalement l'Armagnac, son propre diocèse, la pensée que le roi de France est moralement engagé dans l'affaire des Albigeois et appuie secrètement la campagne, contribuent sans doute à le rendre plus docile que par le passé. Le primat de Bourges est, en effet, au premier rang parmi les champions armés de l'orthodoxie. Aussi, fait nouveau, vers 1214, le métropolitain de Gascogne écrit-il à son chef hiérarchique pour s'excuser de n'être pas encore venu visiter l'église de Bourges, qu'il appelle « sa mère », et lui promettre en personne « obédience et révérence comme au primat de la province auscitaine[28] ». Bonnes paroles non suivies d'effet, si bien que le primat Gérard de Cros, au moment où la conquête des croisés menace de s'effriter et où l'espoir d'une domination réelle du Capétien dans le Midi semble s'éloigner, croit devoir se tourner encore une fois vers la papauté pour lui demander de confirmer sa suprématie sur Auch. Honorius III ne manque pas de le gratifier d'une nouvelle épître, à la date du 4 avril 1218[29]. Vains efforts ! La Gascogne disparaît définitivement du ressort juridictionnel de la primatie. Le primat, désespérant d'en rien tirer, ne travaille plus désormais qu'à exploiter ses droits sur l'Aquitaine seconde au profit de l'ordre et du bien spirituel.

Ici, la situation politique est plus favorable. Si Bordeaux et une partie de la Guienne restent sous le gouvernement direct du roi d'Angleterre, le Poitou est en voie de s'unir au domaine. Le comte de Poitiers est Alphonse, le frère même du roi Louis IX, celui qui, par son mariage avec l'héritière unique de Raimon VII, va devenir aussi comte de Toulouse (1271). Les Capétiens ont pris racine et se sont installés à jamais dans le Midi languedocien; saint Louis est homme à y faire respecter son autorité. La primatie de Bourges qui est par essence loyaliste et unitaire, profite du prestige grandissant de la monarchie. Louis IX et Philippe le Hardi sont

27. Elle n'est pas datée. *Gallia christiana*, t. II, Instr., col. 20, charte XXXII.
28. *Gallia christiana*, t. II, Instr., col. 19, charte XXXI.
29. *Registre d'Honorius III*, édit. Pressutti, anno 2°, ep. 117.

les témoins et indirectement les agents de l'apogée de son pouvoir sur l'Aquitaine seconde. La papauté, fidèle aux traditions d'Innocent III, ne lui marchande pas son concours.

Le statut de la primatie de Bourges sur la province de Bordeaux au XIII[e] siècle.

Le pape Grégoire IX fixa, par un acte du 18 mars 1232[30], les relations juridiques entre le primat d'Aquitaine et son subordonné l'archevêque de Bordeaux. Mainte décision du Saint-Siège aux temps postérieurs se réfère à cette constitution. Voici l'analyse de son contenu.

L'archevêque de Bourges recevra le titre de primat d'Aquitaine dans les lettres qui lui seront adressées par l'archevêque et autres dignitaires de la province de Bordeaux, titre qu'il a justifié lui avoir été donné par leurs prédécesseurs. S'il n'est pas évêque au moment de sa promotion, il sera sacré par l'archevêque de Bordeaux, assisté des suffragants de la métropole de Bourges. Ledit archevêque, convoqué pour remplir cette fonction, se transportera au siège de la primatie; il y sera reçu processionnellement au son des cloches; il sera logé au palais primatial; ses frais de déplacement et de séjour seront supportés par son supérieur hiérarchique. Il devra se rendre au premier concile provincial de Bourges qui suivra son élévation et sera hébergé par le primat. Ce sera pour lui une façon de prendre contact avec son chef et de se mettre au courant des canons spéciaux de l'Église-mère. Mais il n'est pas tenu de faire adopter ces canons dans sa province.

La visite de l'Aquitaine seconde par le primat se fera de sept ans en sept ans : elle ne durera que cinquante jours; elle donnera lieu à la perception de cinquante procurations dont la distribution entre diverses églises sera déterminée par un règlement ultérieur. Au cours de sa visite, tel le métropolitain dans sa province, il aura le droit de faire porter la croix devant lui, de célébrer pontificalement et de prêcher; on le recevra processionnellement au son des cloches. Mais, pas plus que le métropolitain, il n'a juridiction immédiate sur clercs et laïcs, sinon pour punir ceux qui s'opposeraient à

30. Archives du Cher, G 1, p. 599-601 : *Datum Reate XV° cal. aprilis anno pont. V°*. Voir *Gallia christiana*, t. II, col. 823 c; — Abbé P. Paré, *Un chapitre d'histoire locale : l'église primatiale de Bourges et l'étendue de sa juridiction au Moyen Âge*, avec appendice sur le patriarcat (Tulle, 1897); — La Thaumassière, *Histoire du Berry* (1689); réédité à Bourges en 4 vol. in-4° (sur la primatie, voir au tome II de la réédition, p. 1-23).

ses visites et les troubleraient, archevêque et évêques non exceptés : en ce cas, il peut les contraindre par des censures. Il ne corrigera pas lui-même les abus : c'est l'affaire des Ordinaires; il ne doit pas porter la faux dans le champ d'autrui. S'il découvre quelque excès notable, il en donne avis au diocésain, ensuite au métropolitain, finalement au Saint-Siège, auxquels il appartient d'apporter le remède approprié. Sa fonction est toute d'inspection, non, à proprement parler, de réforme et correction des abus, à la différence de celle d'un légat *a latere*.

Au point de vue juridictionnel, la primatie est un ressort intermédiaire entre l'officialité métropolitaine et l'auditoire du pape. Cependant si demandeur et défendeur sont habitants de Bordeaux, il leur est loisible de ne pas répondre à l'appel. En ce cas, l'instance va directement à Rome. Au surplus, le primat n'a plus la connaissance des *causae majores*, notamment de celle des évêques, comme il l'avait aux temps carolingiens. Depuis Grégoire VII, ces causes sont réservées au Siège apostolique. L'exception formulée en faveur des habitants même de Bordeaux témoigne des apaisements que le pape entend accorder aux susceptibilités du métropolitain.

Cette constitution fut complétée en 1240 par un règlement sur les cinquante procurations à répartir entre les six diocèses de la province[31]. Le légat Jacques, évêque de Préneste, en imposa six à Bordeaux, trois à Agen, trois à Angoulême, quatre à Périgueux, neuf à Saintes, vingt-cinq à Poitiers plus voisin de Bourges.

Le statut de Grégoire IX était loin de donner toute satisfaction au primat. Celui-ci aurait voulu avoir une juridiction ordinaire sur la personne même de l'archevêque de Bordeaux. Le Saint-Siège n'était nullement disposé à la lui accorder, les litiges soulevés ne fûssent-ils que d'ordre contentieux. Aussi le pape Innocent IV fit-il bon accueil aux revendications du chef de l'Aquitaine seconde relatives à son exemption personnelle. Dans une « provision » ou ordonnance rendue entre 1243 et 1245, il précisait en ces termes le statut de son prédécesseur : « Dans les causes qui seront portées devant l'archevêque de Bordeaux, tant de son diocèse que de sa province, on pourra appeler pour raison légitime de Bordeaux à Bourges, celles-là seules exceptées dans lesquelles l'archevêque de Bordeaux serait partie comme demandeur ou défendeur; car alors il faudrait appeler au Siège apostolique. Dans les causes portées ainsi en appel à l'archevêque de Bourges,

31. *Gallia christiana*, t. II, Instr., col. 20, charte XXXIII; Archives du Cher, G 1, p. 627-629.

celui-ci aura la juridiction compétente pour la poursuite de l'affaire, la personne de l'archevêque de Bordeaux absolument exclue[32]. »

En raison de quoi Bordeaux était en droit de soutenir que l'archevêque de Bourges n'est pas un primat au sens « vrai et intégral » du mot, c'est-à-dire au sens que lui donnent les *Fausses Décrétales* et le *Décret de Gratien,* et que sa juridiction a été « tronquée par la provision ».

Les chicanes de l'archevêque de Bordeaux : les visites canoniques du primat.

Même réduite à ces humbles proportions, la primatie paraissait un joug intolérable à l'archevêque de Bordeaux. Il aspirait à le secouer et à obtenir lui aussi le titre primatial.

Le ressort d'appel lui déplaisait surtout. Il essaya de l'éluder en faisant valoir qu'en vertu d'une coutume en vigueur dans sa province, son officialité métropolitaine et son propre auditoire formaient deux degrés distincts de juridiction, en sorte que l'on n'avait pas le droit d'appeler directement de son official métropolitain au primat, mais que l'on devait nécessairement passer par son banc personnel[33]. Or, la constitution *Romana Ecclesia* de 1245 abolit cette coutume[34]. Ces habiles anticipations de l'archevêque sur sa future primatie furent déjouées par la curie romaine.

L'archevêque se rabattit alors sur l'interprétation des textes du statut. Il souleva huit doutes, *dubitalia,* sur le sens à donner à certains termes. Ce n'étaient pour la plupart que des chicanes. Ainsi, en pressant la provision d'Innocent IV, il y découvrit qu'il n'était pas obligé de donner à son supérieur le titre de primat, que, n'étant pas spécialement nommés, les citoyens de sa métropole n'étaient aucunement justiciables du primat et que les « cités épiscopales » étaient exemptes de la visite septennale. Un canoniste auquel ces doutes furent soumis les qualifia de frivoles, messéants et incivils[35].

32. Bibl. nat., Collection Doat, vol. 106, fol. 135.

33. Bulle de Grégoire IX, du 3 août 1240. Bibl. nat., Moreau, 1193, fol. 3 (Collection La Porte du Theil). Voir Paul Fournier, *les Officialités au Moyen Age* (Paris, 1880), p. 216, note 1.

34. C. 3 § 1, in VI°, II, 15 : *Cum suffraganeorum Remensis Ecclesiae suorumque officilium... unum et idem consistorium sive auditorium sit censendum.*

35. Bibl. nat., Collection Doat, vol. 106, fol. 135-144. Cette pièce faussement intitulée : « Interprétation accordée par le pape Alexandre IV à l'archevêque de Bourges », est, en fait, une consultation juridique émanée d'un auditeur de la Rote. Ce document est la source principale pour ces longs débats.

Puis, s'appuyant encore sur la provision, l'archevêque refuse d'exécuter les mandats du primat, interdit à ses fidèles d'accepter, fût-ce bénévolement, les commissions de l'official de Bourges, et même d'interjeter leurs appels ailleurs qu'à Bordeaux. L'affaire va à Rome. Mais elle traîne et languit. Le pape Urbain IV, entre les mains de qui les parties se sont compromises en 1262, s'abstient de conclure. Les choses en restent là[36]. Le ressort du primat est vraiment bien menacé.

Par ailleurs, l'archevêque de Bordeaux ne se montre pas plus empressé à faire acte de présence au premier concile de la province de Bourges qui suit sa promotion. Lorsque l'archevêque Pierre reçoit du primat Jean de Sully l'injonction de se rendre au concile de Bourges à la Toussaint 1263, il trouve une bonne excuse : il est convoqué pour la même époque au concile de Paris, que doit présider le légat Gilles, archevêque de Tyr. Il y aurait moyen, sans doute, de répondre aux deux convocations : le primat ne manquera vraisemblablement ni l'une ni l'autre assemblée. On n'insiste pas pour cette fois. Mais lorsque, cinq ans après, le même archevêque, invité à se rendre à un nouveau concile de Bourges, récidive en excipant de son état de santé, et envoie à sa place son *socius*, le primat, croyant à une échappatoire, le fait assigner à son tribunal par l'évêque d'Angers. Mais l'inculpé meurt le 11 janvier suivant, ce qui donne à penser que ses excuses étaient fondées[37].

Quant aux visites septennales, il ne semble pas que l'archevêque de Bordeaux y ait mis réellement obstacle, depuis la leçon qu'il a reçue du Saint-Siège à ce sujet en 1198. Mais, nous ne sommes renseignés que sur celle de 1265 dont le primat Jean de Sully fit rédiger un procès-verbal qui nous est parvenu[38].

Elle ne prit qu'une quinzaine de jours à dater du dimanche de *Quasimodo*. Le primat reçoit presque partout du clergé, tant séculier que régulier, l'accueil le plus déférent. A Poitiers, sur les terres du comte Alphonse, frère du roi, il est hébergé au palais épiscopal, comme de droit. Il célèbre, prêche et donne l'indulgence à la cathédrale, puis visite, à chacun des jours de la semaine, une abbaye ou un prieuré du diocèse. Son itinéraire le mène à Saint-Jean d'Angély, à Saintes, à Niort, à l'abbaye Saint-Romain de Blaye. A la Saint-

36. *Gallia christiana*, t. II, col. 706, 824 E.
37. *Gallia christiana*, t. II, Instr. 293, charte XXXVI; col. 70, 825. Archives du Cher, G 1, p. 642-645.
38. Archives du Cher, G 1, p. 634-638.

Marc (25 avril), il est à Bordeaux. « La ville était sous interdit. L'église Saint-Séverin avait été violée : on y avait arrêté de force un meurtrier qui s'y était réfugié. A propos de la joyeuse arrivée du primat, l'interdit est levé par l'archevêque. » Sully descend à l'abbaye Sainte-Croix où il est reçu en procession au son des cloches. Le lendemain, qui était le troisième dimanche après Pâques, il officie dans l'église métropolitaine, portant le pallium, prêche et donne l'indulgence. De là, négligeant Angoulême, Périgueux et Agen, il regagne le Berry.

Le prélat n'avait rencontré d'opposition dans sa visite qu'à Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers. Les chanoines de cette antique église, dont le titre abbatial était traditionnellement porté par le duc d'Aquitaine, avaient pris prétexte de l'exemption, obtenue du pape Urbain IV, pour refuser au primat la procuration. Mais, pour être exempts vis-à-vis de l'Ordinaire, ils ne l'étaient pas à l'égard du primat. Jean de Sully avait consulté à ce sujet le même Urbain IV, qui, dans une bulle, datée de Viterbe le 2 octobre 1264, l'avait assuré que « par un tel privilège d'exemption et de liberté, il n'était nullement dérogé à la composition et paix, ménagée par Grégoire IX entre les archevêques de Bourges et de Bordeaux au sujet de la primatie[39] ». Nonobstant cette décision, Saint-Hilaire ferma ses portes au primat, lequel lança l'interdit sur église et chanoines. Le pape Clément IV, saisi de l'affaire, maintint la sentence par lettre du 31 juillet 1265[40].

Tout compte fait, des diverses prérogatives de la primatie, celle de la visite semble avoir été la moins combattue, celle aussi que le Saint-Siège protégea le plus énergiquement. Quant aux autres, le ressort d'appel, la présence obligatoire d'un nouvel archevêque de Bordeaux au concile provincial de Bourges, nous avons assisté à leur progressif effritement. Les documents se taisent sur la primatie pendant le dernier quart du XIII[e] siècle. Lorsqu'ils parlent de nouveau, au début du siècle suivant, cette vénérable institution a vécu. La papauté et la monarchie ont renoncé à la maintenir, sans doute parce qu'elle a perdu toute efficacité.

La métropole de Bordeaux émancipée par son élévation au rang de primatie (1305).

En 1300, Bertrand de Got est pourvu du siège archiépiscopal de Bordeaux. Fort de l'appui du roi d'Angleterre, dont

39. Archives du Cher, G 1, p. 135-137.
40. *Gallia christiana*, t. II, col. 70 E.

il est le sujet, il donne aux démêlés sans cesse renaissants une solution radicale, en s'arrogeant hardiment, de son chef, le titre de primat d'Aquitaine seconde, auquel avaient déjà aspiré ses prédécesseurs. L'archevêque de Bourges, le célèbre Gilles Colonna, répond à ce coup d'audace par un anathème, qu'il fait signifier à l'usurpateur par le saint évêque de Poitiers, Gautier de Bruges, resté fidèle. Mais, il ne semble pas que ni Boniface VIII ni Philippe le Bel, absorbés par d'autres soins, l'aient soutenu dans cet âpre combat. Au reste, l'archevêque rebelle devient, cinq ans après, le pape Clément V. Un des premiers actes du nouveau pontife est de transformer le fait en droit, ce qu'il réalise par deux bulles en 1305 et 1306[41].

Il y aura désormais en Aquitaine deux primaties : l'une « objective » et réelle, pour parler le langage d'Achille Luchaire[42], celle de l'archevêque de Bourges, qui prétend posséder la suprématie sur telle ou telle province, outre la sienne; l'autre «subjective », celle de l'archevêque de Bordeaux, consistant à n'être plus jamais assujetti qu'à un seul supérieur ecclésiastique, le pape.

Au reste les progrès de la centralisation pontificale, maintenant à son apogée, enlèvent leur raison d'être et efficacité aux primaties. Tout aboutit directement à Rome dans l'Église, et tout en procède. C'est donc au début du XIV[e] siècle que s'achève l'histoire vécue de la primatie de Bourges. Au delà, elle n'est plus qu'un titre honorifique, encore porté, moins par « satisfaction historique de vanité [43] » que par esprit de conservation et respect d'une tradition vénérable.

Regain de vie artificiel et éphémère de la primatie lors de la crise gallicane.

Le concile de Constance, on le sait, et la Pragmatique sanction de Bourges en 1438 spécialement pour la France, avaient essayé de ressusciter les anciennes autonomies ecclésiastiques. Les érudits savaient que la primatie de Bourges s'était exercée jadis sur la troisième Aquitaine et même sur la Narbonnaise. Il se rencontra quelques ecclésiastiques dans ces antiques ressorts pour faire revivre de vieux souvenirs en vue de contrarier les volontés conjuguées du roi et du pape, ou de servir des desseins d'ambition et d'usurpation.

C'est ainsi qu'en 1485 le cardinal de Foix, qu'on appelle

41. *Gallia christiana*, t. II, Instr., col. 261-262.
42. *Manuel des institutions ...*, p. 26. Cf. *Historiens des Gaules*, t. XI, préface, p. XI.
43. A. Fliche, article cité, p. 342.

Pierre le Jeune pour le distinguer de son grand-oncle, cordelier comme lui, insista auprès de l'archevêque Pierre Cadouet (1482-1492) pour le décider à confirmer en qualité de primat l'élection délictueuse d'un de ses protégés au siège épiscopal de Couserans (Saint-Lizier, Ariège) dans la province d'Auch. Ce siège était occupé depuis déjà cinq ans par un ancien condisciple du cardinal, Jean d'Aule. Ce prélat, qui devait sans doute son élection à une provision apostolique, s'était-il rendu antipathique à son chapitre ? Toujours est-il que celui-ci, peut-être à la faveur des discussions passionnées qui s'étaient élevées aux États généraux de Tours, l'année précédente, autour de la Pragmatique, élut « à l'unanimité » un protonotaire apostolique de noble extraction, Raimond de Comminges. Ce geste d'anarchie pure fut soutenu, sinon suggéré, par le cardinal de Foix, qui avait, dit-il, des obligations envers ce compétiteur factieux. Cherchant à lui trouver un titre de légitimité, fût-il simplement coloré, à défaut du métropolitain, un prince de la maison de Savoie, fidèle au pape et au roi, le cardinal, qui appartenait à une de ces familles de grands féodaux traqués par la monarchie à cause de leurs incessantes intrigues, se tourna vers l'archevêque primat, espérant le mettre dans son jeu.

Il lui écrivit de Nantes en juillet une lettre mielleuse. « Je me suis hautement réjoui, lui mandait-il, des heureuses contingences qui viennent précisément de faire de Votre Paternité l'arbitre de l'élection de Couserans. J'ai confiance qu'elles ne sauraient vous manquer à l'avenir et vous frustrer de votre droit. » Il l'induisait, faisant appel à son amitié, à intervenir d'autorité, en usant en cette rencontre de sa prérogative de primat.

L'archevêque ne se laissa point séduire. Il argua d'impossibilités juridiques pour justifier son abstention. D'abord, son droit de dévolution n'était pas évident, la confirmation d'un suffragant appartenant au premier degré au métropolitain. Et puis, il n'était saisi d'aucune requête de la part des intéressés, chapitre et élu.

Le cardinal insista par une nouvelle lettre de Nantes, le 29 septembre 1485. Cette fois, il traitait son correspondant non seulement de « très cher ami », mais de « primat des Gaules », majorant ainsi son titre au détriment de l'archevêque de Lyon. Le « serviteur » qu'il envoyait au primat, était porteur de tous les documents nécessaires à la poursuite de l'affaire. Il serait ainsi loisible à l'archevêque « d'assigner l'adversaire de l'élu » *ad ipsius electi adversarium vocandum*. Il s'agissait donc bien de débusquer le titulaire, traité en in-

trus, et de lui substituer l'héritier « légitime » du siège. Que si le primat préférait procéder par délégation, il trouverait un commissaire bénévole dans la personne de l'évêque de Lectoure, Hugues d'Espagne ou d'Orsan, « un prélat de haute conscience et autorité ».

Il faut croire que Pierre Cadouet persista à se dérober. Cette triste manœuvre ne pouvait être génératrice que de désordres, de troubles et de spoliations. Elle n'était pas de nature à recommander, auprès des hommes de paix et de réforme, la Pragmatique et l'agitation gallicane. Jean d'Aule resta sur son siège de Couserans et n'en descendit, trente ans après, que pour monter sur celui de Lescar[44].

Six ans plus tard, en 1491, le prévôt de Saint-Étienne à Toulouse, Pierre de Rousergue, porté sur le siège archiépiscopal de cette ville par ses collègues du chapitre, tandis que le pape s'était mis d'accord avec le roi de France pour en pourvoir Hector de Bourbon, se tourna, pour obtenir la confirmation de son élection, à la fois vers les deux primats de Bourges et de Narbonne, le premier n'étant pas tenu à ses yeux pour dépossédé par le second du pouvoir dont il avait joui aux temps carolingiens[45].

Ce n'étaient là que de vains gestes d'archaïsants. Louis XI avait déjà dénoncé la Pragmatique sanction. Les monarques de France s'entendaient au mieux avec le pontife romain pour passer outre aux élections capitulaires. Le concordat de 1516 mit un terme brutal à ces sursauts impuissants de l'esprit autonomiste et provincial.

Conclusion.

La primatie d'Aquitaine, comme toutes les autres en Gaule, rentra donc dans son sommeil, qu'elle n'a plus secoué depuis. Création du pouvoir royal à ses toutes premières ori-

44. Ces faits nous sont connus par deux lettres du cardinal de Foix à l'archevêque primat de Bourges, aux dates indiquées, conservées dans un recueil à l'archevêché de Bourges (deux originaux, papier, traces de cachet, signature seule autographe) : obligeante communication de M. l'abbé de Laugardière, président de la Fédération des Sociétés savantes du Centre à Bourges. — Sur Jean d'Aule, voir la *Gallia christiana* nova, t. I, col. 1139; et la notice de G. Mollat dans le *Dict. d'hist. et de géogr. ecclés.*, t. V, col. 663. — Pierre Cadouet, si l'on s'en tient aux circonstances de sa promotion, n'était pas incliné à favoriser les intrigues gallicanes. Écarté du siège de Bourges par le chapitre métropolitain qui avait refusé de l'élire, il en avait reçu directement provision de Rome à la demande de Louis XI dont il était le premier aumônier.

45. *Gallia christiana*, t. XIII, col. 83. Cf. Th. Bessery, *Matériaux pour servir à l'histoire de Lavaur* (Lavaur, 1909), p. 215 et suiv.

gines, abandonnée par lui un siècle plus tard, ressuscitée par ses propres moyens grâce à l'esprit du temps et homologuée par la papauté grégorienne, elle fut graduellement vidée par le Saint-Siège lui-même de toute vertu positive, les légations temporaires faisant double emploi avec elle. Impatiemment supportée comme une superfétation coûteuse par les églises tant séculières que régulières des provinces sujettes, elle ne rencontra nulle part d'antagonismes plus obstinés qu'aux sièges des métropoles, à Auch et à Bordeaux. La papauté qui s'était passagèrement servi d'elle, après s'être employée à l'amenuiser et à l'atténuer pour la faire durer et pour prolonger son agonie, lui porta le coup fatal avec Clément V, premier pape français d'Avignon. Histoire décevante, toute en luttes stériles pour un mince profit, s'achevant sur une faillite !

Louis de Lacger,
chanoine de la métropole d'Albi.

L'ESSOR DE LA PHILOSOPHIE POLITIQUE AU XVI[e] SIÈCLE*

Il est assez difficile d'envisager sous l'angle de l'histoire de l'Église de France un volume dont la principale originalité est d'être une synthèse doctrinale sur un siècle complet de belle pensée européenne. De vastes recherches poursuivies à travers plus de vingt pays ont amené l'auteur, en examinant l'œuvre des humanistes, théologiens, philosophes et juristes du XVI[e] siècle, à conclure que les idées maîtresses de la philosophie politique ont été dégagées entre 1514 et 1614 environ par un gigantesque effort de la pensée occidentale, effort véritablement organique, où collaborent des gens aussi différents qu'un Althusius et un Modrzewski, qu'un Thomas Morus et un Luther : les interférences répétées d'un courant idéaliste issu d'Érasme et d'un courant réaliste issu de Machiavel finiront par aboutir à un *réalisme intégral* où la philosophie politique, trouvant son véritable terrain éthicojuridique, peut dégager ses notions fondamentales, *la souveraineté, l'État, la Communauté internationale.*

Un tel ouvrage peut intéresser l'histoire de l'Église de France à deux titres différents. D'abord, en lui présentant un vaste tableau d'ensemble d'une période particulièrement féconde, elle lui permet de replacer l'évolution si délicate de l'Église de France au XVI[e] siècle dans ce contexte européen qui la déborde et la pénètre de toutes parts. L'auteur, qui aime à rappeler sa parenté spirituelle avec l'historien des *Origines de la Réforme* — et qui a même collaboré à l'édition de leur quatrième tome — emploie ici la même méthode, mais il en élargit le bénéfice à toute l'Europe, aussi bien orientale que nordique ou méditerranéenne. L'historien de l'Église de France aura évidemment avantage à connaître les Frères Moraves, les Frères Polonais dont la doctrine, devenue socinienne, filtrera vers la France par la Hollande dès le milieu du XVII[e] siècle. Il aura profit certain à feuilleter les thèses du cléricalisme espagnol qui provoqueront, de Henri IV à Louis XIV,

* Nous donnons ici le résumé, rédigé par l'auteur, de l'importante thèse de doctorat ès-lettres soutenue en Sorbonne le 22 février 1936, et qui a obtenu le prix Joseph Saillet de l'Académie des sciences morales et politiques. On en lira le compte rendu ci-après, p. 69. (N. D. L. R.).

une réaction si vigoureuse, à comparer l'attitude politique des rois de France envers la Réforme avec celle des souverains allemands, anglais, polonais, définie et systématisée par les écrivains à leurs gages.

Mais le bénéfice de cet éclairage indirect ne laisse pas moins subsister l'intérêt primordial d'une lumière nouvelle apportée par l'auteur sur divers points précis de notre histoire ecclésiastique nationale. Il aura tout d'abord définitivement éclairci la nature et la valeur de l'apport érasmien. L'auteur ne se contente pas de réintégrer après Imbart de la Tour l'humanisme chrétien dans la tradition catholique : en étudiant la pensée politique d'Erasme, et en particulier son pacifisme constructif, il montre comment l'idée de chrétienté survit, tout en se modernisant, chez le prince de la Renaissance, et quelle harmonieuse collaboration elle requiert entre la puissance des princes séculiers et l'autorité du Saint-Siège. Ces vues expliquent en partie comment les pays les plus pénétrés de la pensée érasmienne, la France et l'Espagne, n'ont jamais été gagnées par la fièvre de sécularisation qui reste indiscutablement l'une des causes les plus manifestes de la Réforme en Europe centrale.

Un autre point nettement dégagé, c'est la valeur exceptionnelle du message de Calvin. La différence essentielle qui sépare le ministre picard des autres réformateurs n'apparaît nulle part aussi clairement que sur le plan pólitique. Alors que l'auteur étudiait la révolution luthérienne et les tentatives anabaptistes dans un même livre de son ouvrage, intitulé *les Ruptures*, il consacre un livre entier (120 pages) à la politique calviniste qu'il considère avant tout comme *un effort de reconstruction*. De même que sur le plan religieux le calvinisme, après l'ictus luthérien et la désagrégation consécutive de la tradition chrétienne en Europe, essaie de reconstruire des positions dogmatiques, de même sur le plan politique il s'efforce de reconstruire une autorité légitime, ce qui l'amène à des synthèses de plus en plus hardies au fur et à mesure que les insurrections protestantes, les guerres de répression et l'objection de conscience viennent ébranler plus à fond toutes les puissances établies. L'auteur montre nettement le lien intime qui relie ces deux conceptions et l'effort très énergique du réformateur pour reconstruire une véritable catholicité de dogme et de discipline en fédérant les « diverses compagnies d'églises chrétiennes ». Le caractère international du calvinisme est d'ailleurs manifesté par l'étude des apports français, rhénan, néerlandais, écossais et polonais à la doctrine du fondateur : il apparaît néanmoins que dans cette synthèse le calvinisme conserve partout cet universalisme théologique et juridique qui est la marque de son origine française.

Enfin cet ouvrage vient expliquer dans une forte mesure la manière dont se constituera la mentalité moyenne du catholicisme français au XVII[e] siècle : ce gallicanisme politique des parlements et de l'honnête homme qui jouera si fortement sur

le destin religieux de notre pays. Il nous montre à quel point les catholiques français ont manqué de doctrine politique pendant les guerres de religion, se bornant à emprunter, et toujours avec un certain retard, les conceptions de leurs adversaires : la Ligue verse à la démocratie au plus mauvais moment, celui où la victoire d'Henri IV est sur le point de s'accomplir. La collusion des ligueurs vaincus avec l'ennemi espagnol discréditera en outre toute la théologie morale d'outre-Pyrénées. Bien avant que Pascal ne s'en prenne à Escobar, non seulement les thèses aventureuses de Mariana, mais celles de Suarez établissant d'une manière définitive les justes rapports de l'Église et de l'État sont condamnées à Paris et les livres qui les contiennent brûlés par le bourreau. L'influence de ce juridisme théologique qui eût contrebalancé les abus de la monarchie absolue, a manqué à la fois à la pensée religieuse et à la pensée politique française. Les vainqueurs des guerres de religion n'ont été en définitive ni les catholiques militants, ni les protestants, mais les « politiques ». Ceux-ci définissent leur doctrine dans la *République* de Jean Bodin, le plus important penseur politique de ce siècle, et peut-être de tous les siècles. C'est évidemment une doctrine saine, compréhensive des réalités sociales, respectueuse des Églises et soucieuse avant tout de justice; elle indique au roi un idéal de gouvernement « harmonique », aussi sage que méritoire. Mais elle lui remet en mains une *souveraineté* absolue et sans partage, dont la notion, définie avec une netteté de diamant, restera désormais le plus clair profit de l'ouvrage. Cette souveraineté, des rois insuffisamment chrétiens ne se feront pas faute d'en user contre l'Église : ils dégraderont le bodinisme jusqu'à le ramener au machiavélisme, voire à une caricature de la doctrine prudente et forte établie par le philosophe florentin. Autour du roi « converti », la plupart des politiques prendront spontanément cette attitude.

Cet apport de la philosophie réaliste amassée au cours du siècle ira grossir le courant antérieur de *la religion de Reims*, très fort sous François I^er^ et Henri II, et qui faillit, sous ce dernier, aboutir à une rupture analogue au schisme anglican. L'étude toute nouvelle et très approfondie des théories politiques de Guillaume Postel montre à quel point le catholicisme français tendait à s'incarner dans la personne d'un roi très chrétien qui, assisté de la Sorbonne, était en tous points supérieur « aux mal-affectionnés papes ». Ainsi se constituait par la dévotion des sujets envers une autorité souveraine une mentalité méta-schismatique où le pouvoir temporel se persuade lui-même de son autonomie absolue avant d'enseigner au peuple la confusion du roi et de la foi. Mais si Bodin, après quelques velléités protestantes, ralliait dans le catholicisme la seule barrière protectrice contre le communisme sanglant des anabaptistes de Münster, Guillaume Postel montrait également que la religion catholique pouvait seule convenir à une politique monarchique soucieuse de grands desseins, comme cette conversion et assimilation de l'Islam qui

apparaît chez lui pour la première fois comme le but naturel d'un impérialisme français et catholique.

C'est donc en somme, avec le problème des infiltrations protestantes et sociniennes dans la mentalité française, toute la grave question du régalisme et du gallicanisme politique dont on trouvera les données, souvent accompagnées d'un commentaire doctrinal, dans *l'Essor de la Philosophie politique au* XVI^e^ *siècle,* où l'historien trouvera son gibier non moins assurément que juristes et sociologues.

Pierre MESNARD,
agrégé de philosophie,
docteur ès-lettres.

BULLETIN CRITIQUE

SEYMOUR DE RICCI et W.-J. WILSON. — *Census of medieval and renaissance manuscripts in the United States and Canada.* Tome I. — New-York, the H.-W. Wilson Company, 1935, XXIII-1098 pages. Prix : 90 francs.

L'histoire du *Census of medieval and renaissance manuscripts in the United States and Canada* mérite d'être contée. Elle fera connaître les circonstances dans lesquelles le catalogue des manuscrits des bibliothèques américaines, publiques ou privées, a été entrepris, ce qu'on est en droit d'en attendre, et ce qu'il serait injuste de lui demander.

En 1918, le ministère de la Guerre français envoyait aux Etats-Unis, sous la direction de M. Théodore Reinach, une mission de propagande dont M. Seymour de Ricci faisait partie. En l'espace de deux mois, la mission parcourut presque toutes les universités américaines. Dans chaque ville qu'il traversait, M. de Ricci eut la curiosité de visiter les bibliothèques publiques et privées, et de prendre quelques notes sur les manuscrits qu'elles possédaient. Presque partout, il découvrit des volumes de valeur que leurs propriétaires connaissaient encore assez mal, et qu'ils n'avaient guère eu les loisirs d'étudier en détail. Pour s'en faire quelque idée, il suffira de dire qu'à cette date, deux bibliothèques américaines seulement sur quatre mille six cents, possédaient un catalogue imprimé de leurs manuscrits du Moyen Age. Nos lecteurs connaissent le somptueux volume paru en 1906 sur la première partie des manuscrits de la bibliothèque Pierpont Morgan, et le charmant petit livre de M. E.-J. Goodspeed sur les manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Chicago.

Au cours d'une dizaine de voyages aux Etats-Unis, M. de Ricci compléta ses notes et projeta de les publier. En 1922, il fit paraître, à titre d'essai, dans le *Philological Quaterly* de l'Université d'Iowa (t. I[er], p. 100 à 108) une liste de près de cent manuscrits des classiques latins conservés aux Etats-Unis. Cette liste éveilla l'attention des travailleurs américains, et le professeur Ulhman, de Chicago, publia deux suppléments qui allongeaient de plus de cent manuscrits l'inventaire de M. de Ricci.

Plusieurs savants américains comprirent l'intérêt de ces recherches. Stimulés par les exemples donnés en France (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques départementales*) et en Italie (Inventaire de MM. Mazzatinti et Sorbelli), ils s'efforcèrent d'obtenir des fonds pour permettre à M. de Ricci de réaliser son projet. Un crédit important fut voté à cet effet par la Fédération des sociétés savantes américaines (*American Council of learned Societies*). La bibliothèque du Congrès de Washington fut chargée de surveiller l'entreprise. Elle adjoignit à M. de Ricci un travailleur aussi compétent que zélé, le D[r] W.-J. Wilson. Celui-

ci s'intéressa à ce catalogue d'une manière si effective, qu'au bout de trois ou quatre ans, son nom vint se placer tout naturellement à côté de celui de M. de Ricci en tête de l'ouvrage. Entre temps, dans le Bulletin de la bibliothèque publique de New-York, M. de Ricci avait publié, à titre de spécimen, la description d'une centaine de manuscrits conservés dans cet établissement. L'accueil fait à ce travail par les bibliothèques américaines fut tel qu'il permit d'entreprendre sans plus tarder la rédaction définitive.

Ce ne fut pas une tâche aisée d'établir la liste des établissements publics et privés possédant des manuscrits. S'aidant de tous les annuaires dont il disposait, le Dr Wilson adressa un questionnaire à près de quatre mille propriétaires présumés. Dans plus de cinq cents cas, les réponses furent positives. M. de Ricci se mit alors en campagne, soit pour visiter les collections, soit pour demander les manuscrits en communication à la bibliothèque du Congrès, à Washington.

Le tome premier du *Census* paru à la fin de 1935 décrit en onze cents pages six mille manuscrits répartis entre deux cents possesseurs environ, c'est-à-dire la moitié des manuscrits conservés dans les bibliothèques américaines. Ces volumes sont décrits par possesseurs dans l'ordre alphabétique des États de l'Union américaine. Le tome premier va d'Alabama à Massachussets. Le deuxième, presque achevé à l'heure actuelle, terminera l'alphabet, et décrira, dans un important supplément, les manuscrits conservés au Canada (environ deux cent cinquante).

En principe, MM. de Ricci et Wilson n'ont admis dans leur répertoire, sauf quelques rares exceptions, que les manuscrits ou documents en langues occidentales antérieures à 1600. Quant aux chartes et lettres privées, le catalogue n'a pu, faute de temps et de place, en donner des listes détaillées. La bibliothèque Hungtington possède plusieurs centaines de mille de documents d'origine britannique que le *Census* s'est vu obligé de décrire en quelques pages. Heureusement, il ne s'est décidé à de semblables compressions que pour un petit nombre de collections particulièrement importantes, et il a décrit avec plus de détails les chartes et lettres privées des petites bibliothèques.

Les notices, il va de soi, sont sommaires. Elles indiquent néanmoins le titre de l'ouvrage, la date, le nombre de feuillets et leurs dimensions, ainsi que la reliure. Vient ensuite, en petits caractères, tout ce que M. de Ricci a pu découvrir sur l'histoire et la provenance de chaque manuscrit, les catalogues de vente dans lesquels il a été annoncé, les ouvrages où il a été utilisé en tout ou partie. Il ne faut pas l'oublier, et M. de Ricci a eu raison de le rappeler dans sa préface : presque tous ces manuscrits ont quitté l'Europe depuis moins d'un siècle, et la plupart d'entre eux ont été décrits par leurs anciens propriétaires. Grâce aux ressources bibliographiques de la Bibliothèque nationale et du British Museum, grâce aussi à la riche collection de catalogues de vente que M. de Ricci réunit depuis près de quarante ans, cette

partie de la documentation abonde en renseignements précieux. Ce n'est pas sans émotion que l'on reconnaît au passage tel manuscrit utilisé par les érudits des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, et dont personne ne soupçonnait le propriétaire actuel.

Le contenu de ces manuscrits est d'une extrême variété. Comme il fallait s'y attendre en pays anglo-saxon, les manuscrits des Écritures sont particulièrement nombreux : j'ai compté quatre-vingt dix-huit bibles, quatre-vingt dix-sept psautiers et quatre-vingt sept manuscrits des évangiles (grec, latin et langue vulgaire). Les manuscrits liturgiques sont eux aussi très largement représentés. Qu'on en juge : trois pontificaux, trois processionnaux, quatre sacramentaires, huit hymnaires, trente-trois graduels, trente-huit lectionnaires, quarante-cinq missels, soixante-sept antiphonaires, soixante-treize bréviaires et quatre cent quatre-vingt-dix livres d'heures. La théologie, la patristique, le droit canon et l'hagiographie occupent également une place importante dans notre catalogue. Parmi les textes de la fin du Moyen Age, on pourrait en citer quelques-uns dont les seuls exemplaires connus ont traversé l'Atlantique. Les traités de médecine, de mathématiques et d'alchimie attirent par leur nombre l'attention des spécialistes. Les géographes noteront la variété des cartes et des portulans. Et nous n'avons ici, ne l'oublions pas, que la moitié des manuscrits conservés dans les bibliothèques américaines : l'autre moitié formera le tome deuxième et comprendra les bibliothèques de New-York, et, en particulier, la très riche bibliothèque Pierpont Morgan.

Personne ne sera surpris que les belles-lettres aient séduit les amateurs américains. Qu'il s'agisse des classiques latins, des poètes français, anglais ou italiens du Moyen Age, Dante, Boccace, Pétrarque : tous les historiens de la littérature consulteront ce catalogue avec intérêt et profit. Alors qu'en Europe, on catalogue surtout les manuscrits des bibliothèques publiques, le *Census* de MM. de Ricci et Wilson a fait une large place aux bibliothèques particulières. C'est qu'aux Etats-Unis, et il serait à désirer que cette mentalité gagne peu à peu la vieille Europe, la possession privée d'une œuvre d'art n'est qu'un épisode passager de l'histoire de cet objet. Il n'est pas un amateur américain qui ne destine soit à sa ville natale, soit à son collège, les trésors artistiques qu'il a amassés pendant sa vie.

Et nous pouvons nous consoler d'avoir vu tant de manuscrits précieux traverser l'Atlantique à la pensée qu'ils seront pieusement conservés, et que leurs nouveaux propriétaires sauront les mettre en valeur, en même temps qu'ils se feront un plaisir de les communiquer aux savants. Mais quelle reconnaissance ne devons-nous pas à MM. de Ricci et Wilson de nous les avoir fait connaître et d'avoir mis à notre disposition un instrument de recherches aussi précieux.

Victor LEROQUAIS.

Carl Erdmann. — *Die Entstehung des Kreuzzugsgedankens* (Forschungen zur Kirchen-und Geistesgeschichte herausgegeben von Erich Seeberg, † Erich Caspar, Wilhelm Weber. Sechster Band). — Stuttgart, W. Kohlhammer, 1935. In-8° de xii-420 pages. Prix : 24 RM.

Le but de ce volume, riche d'observations originales, est de montrer comment s'est formée en Occident l'idée de croisade, la croisade étant préalablement définie comme une guerre sainte dirigée par la papauté et alimentée non par des peuples définis sous la conduite de leurs souverains, mais par la masse des chevaliers chrétiens.

Une introduction, fort intéressante, retrace les différentes attitudes observées par l'Église, depuis ses origines, à l'égard du problème de la guerre et de la paix. M. Erdmann y indique fort bien comment, sous l'Empire chrétien, l'Église, dont la doctrine est hostile à la guerre, a été amenée à prier pour le succès des entreprises belliqueuses de l'État avec lequel elle se confond, comment peu à peu la position traditionnelle du christianisme s'est trouvée modifiée sous la double influence des théories qui distinguent entre les guerres justes et injustes, défensives et offensives, et des faits, comme l'entrée en scène des Germains ou surtout comme les invasions normandes, musulmanes et autres qui ont amené l'Église à admettre la nécessité de se défendre par les armes contre les incursions de ces peuples païens. De ce fait, la guerre a pris un caractère religieux qui ne cessera de se préciser. Il se créera une sorte de liturgie guerrière : l'Église bénira les étendards que l'on porte dans les batailles et elle invoquera d'abord en Orient, plus tard en Occident, des saints dont la protection est considérée comme particulièrement efficace dans les combats. La guerre, primitivement condamnée, sera ainsi peu à peu christianisée et l'opposition entre la *militia Christi* et la *militia saecularis*, si accusée tout d'abord, s'atténuera peu à peu.

Toutefois c'est seulement à l'époque féodale que se dessinent les faits générateurs de la croisade. Celle-ci, pour M. Erdmann, est la conséquence presque nécessaire de la réforme ecclésiastique, réalisée au xi[e] siècle par la papauté, et qui, loin de se limiter au monde ecclésiastique, s'est étendue à la société laïque. Pour défendre l'Église contre ceux qui la menaçaient, au dehors ou au dedans, les pontifes réformateurs, en présence de l'inaction plus ou moins forcée ou même de l'hostilité des souverains, ont recherché et obtenu le concours des chevaliers qui sont devenus un des instruments essentiels de leur gouvernement. M. Erdmann a cherché à expliquer — et il l'a fait avec beaucoup de minutie — comment cette mainmise de l'Église sur le monde féodal s'est opérée : il attache une grande importance à l'avouerie qui a entraîné les premiers contacts et au mouvement de la paix de Dieu qui a permis à l'Église d'usurper une des attributions traditionnelles de l'État, ce qui lui permettra ensuite de proclamer, après

la sainteté de la paix, la sainteté de certaines guerres qui doivent elles-mêmes préparer l'avènement de la paix chrétienne; il montre fort bien aussi comment quelques évêques, tels que Wason de Liège, ont été amenés, malgré les canons qui interdisent aux clercs de verser le sang, à prendre des initiatives belliqueuses, comment enfin s'est introduite la pratique de l'*oratio super militantes,* comme celle de bénir les armes du chevalier qui mène le bon combat, et par là il faut entendre la lutte contre ceux qui oppriment soit les faibles soit l'Église elle-même, ou encore contre les ennemis de la chrétienté, à savoir les païens et les infidèles.

Cette doctrine de la guerre sainte, dont la croisade sera la plus éclatante application, se précise pendant la seconde moitié du XI^e^ siècle, sous l'impulsion de deux hommes auxquels M. Erdmann attribue un rôle primordial, à savoir les papes Léon IX et Grégoire VII. Léon IX a coloré d'un prétexte religieux ses guerres personnelles soit contre les membres de la maison de Tusculum qu'il traite non pas de perturbateurs de la paix, mais d'hérétiques, soit contre les Normands qu'il a lui-même combattus, les armes à la main, ce qui lui valut le blâme indigné de Pierre Damien, très attaché à la tradition qui interdit aux clercs de verser le sang. Beaucoup plus encore que Léon IX, Grégoire VII est un *Kriegsmann;* ce serait même là, d'après M. Erdmann, le trait dominant de son caractère, que cet amour de la guerre se rattache — il se refuse à prendre parti sur ce point — à des passions politiques ou à des conceptions religieuses. C'est par la guerre que Grégoire VII aurait avant tout cherché à réaliser ses desseins : il fera appel aux princes lombards pour mettre à la raison son ennemi Robert Guiscard, envisagera une expédition contre le roi de France, Philippe I^er^, en révolte contre les lois de l'Église, et songera à conduire en personne une expédition en Orient, afin de libérer Constantinople de la menace turque et de délivrer les chrétiens de Terre Sainte. Grégoire VII serait, par ce dernier projet, le véritable promoteur de la croisade que son conflit avec Henri IV l'aurait empêché de réaliser.

Le concile de Clermont ne serait dès lors que l'aboutissement de la politique grégorienne reprise d'ailleurs et continuée avec un autre tempérament par Urbain II qui, dès le début de son pontificat, se serait préoccupé d'organiser la lutte contre l'Islam. M. Erdmann a minutieusement analysé les préliminaires de la croisade de 1089 à 1095 : encouragement aux Pisans dans leurs expédition contre les Sarrasins d'Afrique, impulsion donnée à la croisade d'Espagne, négociations avec Constantinople en vue de l'union des églises. Au concile de Plaisance (mai 1095) les envoyés byzantins portèrent le message de l'empereur Alexis I^er^ qui sollicite un secours, sept mois plus tard, au concile de Clermont, est déclenchée une entreprise beaucoup plus vaste dont le but n'est pas — nous sommes tout à fait d'accord avec M. Erdmann sur ce point — la délivrance du tombeau du Christ, mais l'affranchissement des chrétiens de Syrie et de Palestine, but essentiel de la

guerre sainte décrétée par la papauté, à laquelle vont collaborer tout à la fois les chevaliers et les masses populaires. M. Erdmann a très justement noté les causes qui ont favorisé l'éclosion de cet enthousiasme des foules : pèlerinages en Palestine, apparition de la littérature épique, culte des saints guerriers ou nationaux, influence de la croisade d'Espagne.

Telles sont les grandes lignes de cet ouvrage, fruit de recherches très étendues, qui apporte sur le grand sujet auquel il est consacré une série de données nouvelles et d'aperçus fort intéressants. Si l'on eût souhaité parfois plus de netteté et de vigueur dans la synthèse, il n'en reste pas moins que M. Erdmann, en même temps qu'il a réuni des matériaux de premier ordre, a formulé beaucoup d'idées justes, avec une prudence dans l'utilisation de ses sources et une modération dans ses jugements qui font honneur à son sens critique autant qu'à son érudition.

Naturellement, un livre d'une telle allure ne peut manquer de soulever çà et là des divergences et des objections qui ne font qu'en souligner la valeur. M. Erdmann s'est proposé en somme de résoudre ce problème : à quel moment, dans quel milieu, sous quelles impulsions l'idée de la croisade est-elle née ? Toutes ses conclusions ne s'imposent pas au même degré et il semble que, sur certains points, il soit possible d'en suggérer d'autres sinon radicalement opposées, du moins légèrement différentes.

Il est certain que l'origine la plus lointaine de la croisade — et cela, M. Erdmann l'a fort bien montré — doit être cherchée dans les efforts accomplis dès le IX^e^ siècle pour protéger la chrétienté contre les envahisseurs normands, hongrois et musulmans; l'Église ne pouvait se désintéresser de la lutte contre ces barbares, païens ou infidèles; elle seconda et bénit les efforts de l'État, en s'y associant parfois. Il semble cependant que ce *praelium Christi* n'ait pas revêtu partout le même aspect : le refoulement des Normands et des Hongrois a été avant tout l'œuvre des empereurs, rois, grands feudataires d'Allemagne et de France, tandis que la résistance aux Musulmans est, dès la fin du IX^e^ siècle et le début du X^e^, la préoccupation essentielle des papes, qu'ils s'appellent Léon IV, Jean VIII ou Jean X. C'est là un fait que M. Erdmann n'a peut-être pas suffisamment cherché à expliquer et dont il n'a pas tiré toutes les conséquences qu'il comporte. Ces pontifes ont fort bien vu le danger que l'Islam, installé sur les rives africaines de la Méditerranée, en Sicile et en Espagne, faisait courir à Rome, à l'Italie continentale et à l'Occident. Tant que l'institution impériale a gardé une ombre de prestige, ils ont fait appel aux héritiers de Charlemagne pour conjurer le péril, et les efforts de Jean VIII pour reconstituer l'unité chrétienne autour de l'empereur n'ont pas d'autre raison d'être. Après la dislocation de 887, il fallut au contraire organiser la défense de l'Italie abandonnée à elle-même : les papes, et notamment Jean X, s'y employèrent de leur mieux, et ainsi la lutte contre les Musulmans devint la chose de la papauté.

Cette conception devait se maintenir et s'amplifier par la suite.

Sans doute, en 962, Otton le Grand, vainqueur des Hongrois et des Slaves, restaure l'Empire, mais cet Empire germanique n'aura jamais l'étendue de celui de Charlemagne : la France lui échappe et aussi l'Italie méridionale, si convoitée qu'elle ait été à plusieurs reprises par les successeurs du grand empereur. Aussi n'y a-t-il plus contact entre l'Empire et l'Islam, si bien que la politique impériale, à part la tentative malheureuse d'Otton II en 982, s'est très vite désintéressée du péril musulman. Celui-ci pourtant n'a pas disparu : l'Italie et l'Espagne restent à la merci d'une offensive toujours possible et des coups de main, relativement fréquents, sur les ports méditerranéens, rappellent la présence toute proche de ces ennemis de la chrétienté. Ce que les empereurs ont négligé, d'autres l'ont fait, à savoir les Normands dans l'Italie du Sud, les chevaliers champenois, bourguignons et aquitains en Espagne où ils sont appelés par les rois chrétiens qui de la défensive passeront bientôt à l'offensive. Ainsi la lutte contre l'Islam devint, au XI^e^ siècle, l'apanage de la chevalerie occidentale, plus spécialement de la chevalerie française. La papauté ne pouvait rester étrangère à ce mouvement où les préoccupations temporelles avaient sans doute leur part, mais où la foi chrétienne était également en jeu, et, comme l'Empire, éloigné des divers théâtres d'opérations, séparé en particulier de l'Espagne par la France, se confinait dans une abstention presque totale, la guerre contre les Musulmans d'Occident devint, surtout au temps d'Alexandre II, l'œuvre des chevaliers ici français, là normands, sous la direction de la papauté qui, bientôt, songe également à secourir l'Empire byzantin très menacé à certaines heures, avec l'espoir qu'elle amènera ainsi la fin du schisme oriental, déchaîné à la fin du pontificat de Léon IX par Michel Cérulaire.

Bref, si la papauté a été amenée à assumer la direction de la croisade contre l'Islam dans les pays occidentaux, nous croyons, pour notre part, qu'il faut en chercher l'origine première dans le recul territorial de l'Empire d'Occident qui, à nos yeux, peut seul expliquer la coopération entre la papauté et la chevalerie réalisée sur les champs de bataille d'Espagne et de Sicile. Ce point de vue semble avoir échappé à M. Erdmann, et pourtant la carence impériale permet aussi de comprendre pourquoi la papauté, dès l'origine, revendique pour elle les territoires conquis en Espagne sur les infidèles. Alexandre II et Grégoire VII sont formels à cet égard et leur thèse sera, plus tard, étendue à l'Orient où, au lendemain de la prise de Jérusalem, le patriarche Daimbert de Pise tentera, sans succès d'ailleurs, de faire de la Terre Sainte un fief du Saint-Siège.

Reste à expliquer comment la croisade, limitée d'abord à l'Occident avec la croisade française en Espagne et la croisade normande en Sicile au temps d'Alexandre II, a pris, sous Urbain II, une ampleur nouvelle et entraîné la chevalerie jusqu'à Jérusalem. Pour M. Erdmann, le grand initiateur, avant Urbain II, serait Grégoire VII, pape essentiellement belliqueux qui aurait mis au

point l'idée de guerre sainte, source de son action avant et après son ascension à la dignité pontificale.

Cette conception est assez nouvelle : elle va directement à l'encontre de la thèse récemment soutenue par M. Arquillière suivant laquelle Grégoire VII n'aurait eu d'autre idée que la réalisation de la justice dont la paix est une des formes essentielles. Sans doute on ne saurait nier, sans heurter la plus élémentaire vérité historique, que le grand pape réformateur se soit interdit tout recours aux armes, mais de là à voir en lui une sorte de précurseur d'un Jules II, il y a loin. On remarquera tout d'abord que plusieurs des expéditions imputées à Grégoire VII sont purement défensives et ne paraissent pas très différentes de celles que la protection de Rome et de l'État pontifical a suscitées à plusieurs reprises, au cours des siècles précédents : guerres contre l'aristocratie romaine et aussi guerres contre les Normands sont destinées à protéger le patrimoine de saint Pierre que le Saint-Siège ne pouvait laisser exposé aux attaques incessantes des ennemis. De même, on ne saurait considérer comme une preuve d'activité guerrière le fait d'avoir mis Rome en état de défense, lorsqu'à partir de 1081 les armées d'Henri IV vinrent régulièrement l'assiéger à chaque printemps, et d'avoir cherché des alliés susceptibles de barrer la route aux armées germaniques. Ce n'est pas là une raison qui autorise à conclure, comme l'écrira M. Erdmann, que Grégoire VII a voulu avant tout faire de la papauté une puissance militaire. Reste la bulle relative à Philippe I^er^ où le pape menace le souverain, si les sanctions ecclésiastiques demeurent inefficaces, de lui enlever son royaume « par tous les moyens possibles ». M. Erdmann estime que le pape envisage par là l'éventualité d'une guerre avec le roi de France pour laquelle il comptait, dit-il, sur le concours des vassaux du roi. Nous croyons cette interprétation un peu forcée et il est probable que, si le roi n'avait pas fait amende honorable, Grégoire VII se serait contenté de délier ses sujets du serment de fidélité, comme il l'a fait pour le roi de Germanie. De ce côté, le pape ne peut également — malgré les accusations entachées de partialité des polémistes contemporains — être considéré comme responsable des guerres soutenues par les Saxons contre Henri IV. Il semble au contraire qu'il ait très sincèrement essayé de rétablir la paix civile et religieuse. Au début de son pontificat, il a demandé aux évêques saxons d'éviter tout acte belliqueux jusqu'à l'arrivée des légats pontificaux qui tenteraient d'établir la paix sur des bases solides et a contribué par là à apaiser la révolte déchaînée contre Henri IV; à Canossa, en pardonnant au roi, il a fait un geste de paix et toute sa politique, au cours des années suivantes, tend à substituer l'arbitrage pontifical à la solution armée du conflit qui oppose Rodolphe de Souabe à Henri. Et comment interpréter des bulles, comme celle adressée en 1075 au même Henri IV (*Registrum*, III, 7), où Grégoire VII s'exprime en ces termes : « Ce que nous désirons, c'est la paix qui est dans le Christ, paix non seule-

ment avec vous, que Dieu a placé dans la plus haute des situations, mais avec tous les hommes » ? Ce langage est-il d'un *Kriegsmann ?*

En réalité Grégoire VII n'a eu recours à la guerre ni plus ni moins que les autres papes du Moyen Age et, si certains adversaires haineux lui ont reproché d'avoir entraîné la rupture de la paix entre le Sacerdoce et l'Empire, les plus modérés, comme Guy de Ferrare, ne s'attachent que fort peu à ce grief. Nous persistons à croire que tous les actes d'Hildebrand, une fois pape, découlent de sa très haute conception de son pouvoir de lier et de délier dont il tire dans l'ordre temporel des conséquences rigoureuses devant lesquelles avaient reculé ses prédécesseurs et c'est là, en fin de compte, ce qui fait la nouveauté de sa politique.

On ne saurait donc lui attribuer une conception nouvelle de la « guerre sainte ». Faut-il du moins admettre avec M. Erdmann qu'il a eu l'idée première de la croisade ? C'est dans ce sens qu'est interprétée la lettre de 1074 à Guillaume de Bourgogne, à Raymond de Saint-Gilles et à Amedée II de Savoie où le pape invite les princes à venir protéger l'État pontifical contre Robert Guiscard, puis à aller ensuite au secours de l'Empire byzantin menacé par les Turcs, et qui serait *der erste Kreuzzugsaufruf*. Peut-on toutefois assimiler à la croisade ce qui n'est qu'un concours militaire occidental offert à l'Orient grec avec la pensée peu dissimulée que c'était là un excellent moyen de préparer le retour de l'Église de Constantinople à l'unité chrétienne et romaine qui reste aussi une des grandes aspirations du pontife ? Sans doute Grégoire VII a annoncé son intention de conduire ce contingent en personne et d'aller éventuellement jusqu'à Jérusalem, mais le projet reste bien vague et la délivrance du tombeau du Christ n'y est formulée que très accessoirement.

Il est d'ailleurs fort probable — M. Erdmann l'insinue (p. 152), tout en prenant peut-être par la suite une position un peu différente — qu'Urbain II, à l'origine, n'a pas eu d'autre projet que de fournir une aide militaire à la croisade byzantine. Nous nous sommes expliqués sur ce point ici-même il y a quelques années[1] et nous avons eu plaisir à constater que M. Erdmann avait retenu un certain nombre des idées que nous avions émises soit dans cet article, soit dans notre volume de l'*Histoire générale* de la collection Glotz. Toutefois il est un point sur lequel il nous paraît opportun de revenir, parce qu'il semble y avoir quelque divergence. A lire M. Erdmann, on a l'impression qu'Urbain II, dès le début de son pontificat, aurait eu son plan de croisade qui se serait déroulé progressivement et avec une parfaite unité. Nous croyons au contraire que, s'il est exact que le successeur de Grégoire VII n'a cessé de s'intéresser à la lutte contre l'Islam, notamment en Espagne, le concile de Clermont et surtout les événements qui l'ont suivi ont totalement transformé la physio-

1. *Urbain II et la croisade*, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XIII (1927), p. 289-306.

nomie de ce plan. A Plaisance, en mars 1095, il n'est encore question que de l'envoi d'un secours militaire à Byzance, sollicité d'ailleurs par les envoyés d'Alexis; dans les mois qui suivent, le pontife cherche à organiser l'expédition projetée avec le concours de Raymond de Saint-Gilles, l'un des animateurs de la croisade d'Espagne, dont le fief bordait la Méditerranée, et de l'évêque du Puy, Adhémar, très au courant des choses de Terre Sainte. Mais dès lors le projet se modifie du tout au tout : à Clermont, en effet, il n'est plus question de secours à l'Empire byzantin; c'est la délivrance des chrétientés de Syrie et de Palestine, opprimées par les Turcs, qui est au premier plan du discours pontifical dont il est d'ailleurs difficile de reconstituer la teneur précise. Il est plus difficile encore de définir la pensée exacte d'Urbain II à la fin de novembre 1095, mais on doit remarquer — et cela semble avoir échappé à M. Erdmann — que le pape s'est, aussitôt après la clôture de l'assemblée de Clermont, dirigé vers l'Ouest et le Midi de la France, ce qui semble bien indiquer qu'il voulait recruter l'armée d'Orient dans les pays qui avaient alimenté plus particulièrement la croisade d'Espagne; Raymond de Saint-Gilles est le chef militaire de l'armée que dirige le légat pontifical et sans doute Urbain II, qu'à notre avis les événements ont largement dépassé, ne prévoyait-il pas d'autre armée que celle-là.

En tout cas, au cours de ce voyage, le pape a pu compléter son expérience et préciser ses vues. On n'a pas assez remarqué qu'alors que la croisade d'Orient avait tout d'abord revêtu la forme d'un secours militaire à l'Empire byzantin, Raymond de Saint-Gilles, qui obéit plus que les autres chefs croisés à la pensée pontificale, sera, avec Tancrède qui s'inspire d'autres motifs, le seul parmi eux qui, lors du passage à Constantinople, refusera de prêter le serment exigé par l'empereur Alexis, très désireux d'incorporer dans son empire les terres reconquises par les chevaliers occidentaux. Cela ne prouve-t-il pas qu'Urbain II a étendu à l'Orient la doctrine professée pour l'Espagne par ses deux prédécesseurs Alexandre II et Grégoire VII, selon laquelle les terres reprises à l'infidèle appartenaient au Saint-Siège ? Il est en effet impossible que Raymond de Saint-Gilles, en refusant le serment, n'ait pas été en plein accord avec le légat pontifical qui a suivi lui-même la ligne de conduite tracée par le Saint-Siège. De ce fait, la croisade d'Orient a changé d'aspect : elle n'est plus, comme au temps de Grégoire VII, une expédition de secours destinée à sauver l'Empire byzantin; elle est une guerre sainte dirigée par le Saint-Siège et destinée à enrichir son domaine éminent; par là elle ressemble étrangement à celle d'Espagne et la prédominance de la chevalerie française accentue encore l'analogie. M. Erdmann a insisté avec raison sur ce point; nous nous bornerons à ajouter que, comme pour la croisade espagnole, cette prépondérance française, aussi bien que le rôle joué par la papauté, s'explique par la carence impériale : en 1095, Henri IV, excommunié, ne peut prendre la tête de l'expédition; à défaut de l'empereur et aussi du roi capé-

tien, également sous le coup de l'anathème, le pape assume la direction du mouvement auquel il confère du même coup le caractère de guerre sainte et, la chevalerie allemande ne pouvant guère s'éloigner d'un pays miné par la guerre civile, la France fournit l'appoint nécessaire à cette guerre sainte.

Sur ce point nous rejoignons M. Erdmann avec lequel nous sommes en parfait accord. Nous croyons seulement qu'il a attribué à Grégoire VII une attitude qu'il n'a pas eue réellement et qu'il n'a pas assez tenu compte des fluctuations de l'Empire d'Occident qui expliquent pour une large part la physionomie que la croisade a revêtue : le pape, chef spirituel de la chrétienté, s'est substitué à son chef temporel pour les raisons indiquées ci-dessus et la croisade se rattache par là autant à l'évolution de l'Empire qu'à celle de l'Église et de la papauté. Nous croyons aussi qu'il y a eu, dans l'événement de 1095, plus d'imprévu que ne l'a dit M. Erdmann et que les véritables auteurs du plan de croisade sont, avec Urbain II, l'évêque du Puy, Adhémar, et le comte Raymond de Saint-Gilles. Mais, encore une fois, ces réflexions constituent surtout une addition au travail de M. Erdmann dont les grandes lignes subsistent sur la plupart des points.

Augustin FLICHE.

Germaine LEBEL. — *Histoire administrative, économique et financière de l'abbaye de Saint-Denis étudiée spécialement dans la province ecclésiastique de Sens, de 1151 à 1346.* — *Catalogue des actes de l'abbaye de Saint-Denis relatifs à la province ecclésiastique de Sens, de 1151 à 1346.* — Paris, Imprimerie administrative centrale, 1935. 2 volumes in-8° de VII-431 et XXXI-470 pages.

Des deux thèses de Mlle Germaine Lebel, la seconde ne se prête pas à de longs commentaires. C'est un catalogue d'actes établi avec une conscience professionnelle que l'on ne saurait trop louer, et qui représente un énorme labeur particulièrement méritoire. Il avait été ébauché par M. Cordey dans son catalogue des actes concernant l'abbaye de Saint-Denis et ses prieurés, passés sous l'abbatiat de Guillaume de Massouris (1245-1254), mais ce travail ne compte que deux cent cinquante-huit actes, alors que le dépouillement de Mlle Lebel en comporte plus de deux mille. Le catalogue de M. Cordey, qui se trouve dans les *Troisièmes mélanges d'histoire du Moyen Age* (t. XVIII de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris*) parus, en 1904, est le fruit de ces *conférences* que mon maître Achille Luchaire avait organisées à côté de son cours, et d'où sont sorties quelques contributions érudites à l'histoire du Moyen Age, travaux d'étudiants qui n'ont pas été jugés indignes de l'impression par la Faculté.

Comme la thèse principale était réservée à l'activité économique de l'abbaye, Mlle Lebel a mis en tête de ce catalogue quelques

notes sur les privilèges conférés à l'abbaye par les papes et les évêques (exemption, collation des bénéfices, droit de patronage...). Elle y ajoute des renseignements sur l'alimentation des moines : celle-ci se composait surtout, à l'exclusion de la viande, de potage, de *porrée* et de *generet,* plat de résistance consistant en six œufs frits ou pochés. Les rations étaient abondantes, et accompagnées de vin : dans tous les monastères du Moyen Age, l'appétit était excellent. Les malades ont un régime particulier, très soigné, sont chauffés et couchent dans des draps; un *physicien* et un chirurgien sont attachés à l'infirmerie, et l'on va chercher à Paris les médecines nécessaires.

La thèse principale représente un travail non moins solide, appuyé par quarante-trois pièces justificatives, et assorti d'un index où les matières et les noms propres sont distingués d'une manière fort heureuse par la typographie.

Il y a lieu pourtant d'exprimer deux réserves d'ordre général. Mlle Lebel a borné sa vue aux textes qu'elle étudiait, sans mettre en relief son apport personnel, en regard des conclusions formulées par ses prédécesseurs. Pour cela, il eût fallu utiliser les travaux de ses devanciers sur des sujets analogues, de manière à établir quelques comparaisons. Sans doute les thèses de M. de Valous étaient trop récentes pour qu'elle y fît allusion, et d'autres travaux initiaux étaient peut-être trop anciens pour qu'elle s'en souvînt, comme l'introduction au *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres,* par Benjamin Guérard, les *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie au Moyen Age* de Léopold Delisle, l'*Histoire de l'abbaye de Coulombs* de Lucien Merlet, mais elle aurait pu se servir de travaux comme ceux de Henri Sée ou de Marc Bloch. Elle eût ainsi projeté plus de lumière sur son sujet, et évité la sécheresse de certains chapitres, qui ne sont parfois que des schémas sans aucune présentation littéraire.

C'est ensuite une méthode quelque peu indécise. Les chapitres sont tantôt enfermés dans un ordre chronologique, tantôt dans un cadre topographique. De plus, Mlle Lebel est gênée par sa chronologie, — elle s'arrête à 1346, à cause de la guerre de Cent ans, mais elle est amenée à faire état d'actes postérieurs, — et aussi par le cadre un peu étroit de la province de Sens, qui nuit à la compréhension de son exposé; en tout cas une carte des domaines eût permis, même très fruste, d'en préciser les dimensions et la population.

Une thèse qui porte sur un ensemble de deux siècles ne peut échapper à un certain nombre de critiques, sur lesquelles il est plus instructif d'insister que sur les éloges également mérités. Malgré les nombreuses citations, les faits ne sont pas toujours mis en relief d'une façon adéquate à leur valeur. En face de l'exposé de l'organisation administrative : rôle des maires, des prévôts, des baillis, des avoués, on eût aimé un tableau plus expressif de la formation et de la gestion de la fortune dyonisienne, de son rendement agricole, de son activité commerciale. Sur le droit

de cens et le bail à rente, il y avait à tirer des indications de l'*Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, de M. Olivier-Martin, sur les corvées, de l'article de Dom Ursmer Berlière, *la « Familia » dans les monastères bénédictins du Moyen Age*.

Le budget est évalué avec les données monétaires empruntées au *Manuel de numismatique* de Blanchet et Dieudonné, mais la connaissance des ouvrages sur les monnaies de Lorraine, de Charles Guyot, sur celles de Provence, de Louis Blancard, et bien d'autres, eussent permis, par comparaison, de ne pas se limiter au calcul de la valeur intrinsèque de l'argent, et de faire intervenir la notion du pouvoir d'achat, qui eût donné plus d'ampleur et plus de véracité aux conclusions. Comme l'abbaye n'aliène jamais la moindre parcelle de ses terres, cela laisse supposer, malgré les mauvaises rentrées des fermages, et en raison de l'abondance des legs, une fortune dont l'importance n'a pas été appréciée à sa valeur probable.

La question du servage eût pu être éclaircie par les suggestions très neuves qui figurent dans les diverses publications de Marc Bloch, en particulier pour l'explication du petit nombre constaté d'affranchissements collectifs.

Ce sont là des remarques plutôt que des critiques, mais qui corroborent l'impression d'ensemble, ce manque d'horizon qui a été souligné, mais qui ne touche en rien à la valeur de l'ouvrage, attestée par le second prix Gobert que l'Académie des inscriptions a décerné à Mlle Lebel. Il vient s'insérer au milieu de travaux connexes déjà nombreux, tels que ceux de M. Perrin sur l'abbaye alsacienne de Marmoutier, de M. Tisset sur Gellone, de M. Sauvage sur Saint-Martin de Troarn et bien d'autres encore.

Il faut souhaiter que la diffusion de ces études permette un jour d'organiser l'enseignement de l'histoire économique, encore insuffisamment représentée dans nos Facultés.

M. Fosseyeux.

A. Coville. — *Recherches sur quelques écrivains du* XIV^e^ *et du* XV^e^ *siècle.* — Paris, Droz, 1935. In-8° de 340 pages.

Les huit études réunies par M. Coville ont pour centres deux ecclésiastiques, Gilles Bellemère et Nicolas de Clamanges. Elles fournissent un supplément notable à l'histoire de l'Église de France vers le temps du Grand Schisme.

Bellemère, né au diocèse du Mans, sans doute près des frontières angevines, avait eu pour maître le gendre de Pétrarque, Simon de Brossano, dont M. Coville nous fait connaître, à défaut de l'introuvable commentaire des Clémentines, l'heureuse carrière et les prudentes tergiversations. C'est à Bologne, entre 1360 et 1369, que Gilles dut recevoir, puis conférer lui-même à beaucoup d'étudiants le degré de docteur. Il avait trente et un ans quand Urbain V, *motu proprio*, le nomma auditeur du Palais; en 1377,

il était promu auditeur des lettres contredites, fonction qu'il exerça treize ans. Ce long stage lui laissa loisir de compiler une ample collection de *Decisiones Rotae*, monument précieux pour l'examen de la jurisprudence pontificale, et dont M. Coville décrit la genèse, la croissance, en des pages éclairantes pour les canonistes. Peu après sa promotion, Bellemère avait suivi Grégoire XI à Rome. Il se trouvait en la Ville lors du décès de son protecteur et, dans ses *Consilia*, il nous a laissé sur l'élection d'Urbain VI des détails jusqu'à présent inaperçus des historiens. Il trembla fort, avant de rejoindre outre-monts le pape français Clément VII. Celui-ci le combla de charges et de bénéfices, le nomma en 1383 évêque de Lavaur, le transféra au Puy en 1390, ensuite à Avignon, siège qu'il occupa quinze ans, et où le pontificat de Benoît XIII lui ménagea de nouvelles alarmes. Il gouverna son diocèse, fit des statuts pour l'Université, sans se désintéresser des affaires de la Papauté.

La science ne l'occupa guère moins que les intérêts de l'Église. « Tot volumina scripsit ut vix sufficeret aetas hominis ad legendum typis edita », dit de lui un ancien auteur. Il a commenté toutes les parties du *Corpus*, rattachant à chacune des traités spéciaux. Sa manière est celle de tous ses contemporains : il compile. Mais dans sa compilation, il choisit, il discute, il s'abandonne à des souvenirs personnels, où l'historien du Schisme trouvera des glanes. Les questions morales sont très développées, et partout circule l'esprit d'un casuiste, d'un professeur et d'un homme de gouvernement.

Le plus vivant des ouvrages de Bellemère, ce sont ses *Consilia:* tantôt, comptes rendus de procès, tantôt consultations ou véritables traités. Ils ont été deux fois imprimés : les recherches faites, sur la prière de M. Coville, par M. Rott, membre de l'École française de Rome, aboutissent à nous détourner de ces éditions médiocres, pour réserver notre confiance à deux manuscrits romains.

Bellemère mourut en mars 1407, laissant une réputation qui n'a point pâli jusqu'au XVIII[e] siècle. M. Coville lui redonne crédit non seulement par le juste éloge de son œuvre canonique, mais encore en proposant de lui attribuer *les XV Joies de mariage*. Ce bréviaire n'est point assez ecclésiastique pour que nous puissions rapporter dans cette Revue les arguments ingénieux, séduisants, qui autorisent la nouvelle hypothèse.

Bellemère n'eut pas de son vivant un aussi vif éclat que Nicolas de Clamanges, une des têtes du clergé de France pendant le Schisme. Noël Valois a éclairci son action. M. Coville étudie l'humaniste, auteur d'un conte fort répandu en France et en Italie, de lettres et de poésies dont la collection princeps appartient à la Faculté de médecine de Montpellier. Le texte des poésies est souvent déformé dans l'édition Lydius. M. Coville les reproduit exactement. A la correspondance, il ajoute trois lettres inédites, à Jean de Montreuil, à Gontier Col et à Simon de Bergères. Enfin,

il consacre une notice à Jacques de Nouvion, ami de Clamanges, secrétaire du duc d'Orléans et du roi, membre de l'ambassade envoyée auprès des deux papes, en 1407, dont il a laissé une relation fragmentaire, professeur de théologie en 1409.

Tous ces écrivains d'un âge révolutionnaire ont eu beaucoup plus de talent que de fermeté. M. Coville n'a point voulu ajouter quelques pages au chapitre de la couardise des intellectuels, encore que ce sujet de méditation soit profitable. Son but a été de peindre la vie intellectuelle d'une période ingrate, de signaler quelques sources négligées de l'histoire du schisme, enfin d'appeler l'attention sur un grand canoniste français dont nous souhaitons avec lui qu'un docteur moderne nous révèle tout le mérite et toute l'influence.

Gabriel Le Bras.

Pierre Mesnard. — *L'essor de la philosophie politique au XVI^e^ siècle.* — Paris, Boivin, 1936. In-8° de 711 pages, avec un index et un tableau de concordance chronologique. Prix : 75 francs.

L'essor de la philosophie politique au XVI^e^ siècle récemment publié par M. Pierre Mesnard est un maître livre. Si elles n'étaient pas présentées en format grand in-octavo et en caractères serrés, ces sept cent onze pages de style solide ennemi des redondances, auraient pu fournir à leur auteur la matière de toute une petite bibliothèque, une bibliothèque qui mérite beaucoup plus qu'un compte rendu et qui devra être consultée par les philosophes et les sociologues aussi bien que par les historiens et les érudits. C'est la bibliothèque de ces penseurs divers qui, au temps de la Réforme, dans l'essor des temps modernes, réfléchissaient philosophiquement sur la politique. C'est la Réforme et la Contre-Réforme en sens contraire qui répandirent de tous côtés cette pensée politique du XVI^e^ siècle. Leur rôle me paraît bien plus profond que celui de l'humanisme et de la Renaissance, j'entends la Renaissance artistique et même l'humanisme littéraire singulièrement vivace au *quattrocento* italien. La vraie Renaissance a commencé dès le Moyen Age et dans l'ordre de la pensée pure avant de s'attarder à des considérations esthétiques. C'est à cette époque qu'il faut remonter pour trouver quelques-unes au moins des idées générales chères aux penseurs politiques du XVI^e^ siècle, tout comme il faut remonter aux angoisses et aux hardiesses métaphysiques du XVII^e^ pour saisir la crise de conscience espagnole au XVIII^e^ siècle, la crise de conscience européenne qu'avant le récent ouvrage de M. Paul Hazard on situait trop tardivement à la veille de la Révolution française. Tout ceci, M. Pierre Mesnard, qui est un historien singulièrement averti, le sait, et son introduction rend compte de son information. Je le dis brièvement, et il faut lui être reconnaissant de ne s'être pas complu à

ces généralités, d'être entré vivement *in medias res,* là où il pouvait apporter du nouveau par l'analyse des textes du XVI^e^ siècle.

M. Pierre Mesnard pratique en effet la seule méthode qui convienne à une telle entreprise, où il faut éviter par dessus tout les synthèses brusquées, les classifications hâtives. Il analyse les textes, auteur après auteur, chapitre par chapitre, s'il le faut. L'essentiel est de fixer dans l'analyse les nuances du concret. C'est déjà tout un art délicat, avec une grosse part d'interprétation inévitable que de résumer en quelques lignes le texte étendu et confus d'un philosophe. Si l'on augmente comme à plaisir la part des conjectures en mélangeant les auteurs, les groupes, on donnera l'impression euphorique mais inexacte, qu'il existe deux, trois ou quatre grands courants de doctrines, là où il existe en réalité une *turba magna,* une multitude diverse d'esprits parmi lesquels se jouent des analogies partielles aux mille nuances particulières.

Avant la Réforme, il semble que la pensée politique ne soit pas encore fouillée. Avec Machiavel, Érasme, Morus, ce ne sont pas seulement trois types humanistes, bien de leur époque, hauts en couleur, malgré le souci évident de M. Mesnard de ne point faire place dans son livre au pittoresque. Ce sont trois types profondément humains — mais de tous les temps. En effet, le rusé, le conciliateur, l'utopiste sont trois types qui se retrouvent après le XVI^e^ siècle, mais qui se retrouvaient avant jusque dans le domaine de la politique. Il est vrai qu'un Louis XI, par exemple, a pratiqué le machiavélisme sans le justifier par des principes philosophiques. L'apparition de techniques philosophiques pour défendre des altitudes humaines éternelles est déjà un signe qu'une époque à la fois rêveuse et tumultueuse se prépare. Il y suffira du coup de fouet.

C'est ce qui arriva avec Luther. M. Mesnard rend le service d'analyser avec tout le soin qu'elles méritent les diverses étapes de la pensée politique de Luther en train de se constituer peu à peu parmi l'élaboration de la théologie nouvelle et les tourbillonnements de la politique active. A en croire M. Mesnard — et comment ne pas le suivre dans le réseau d'analyses serrées qu'il apporte — Luther s'est montré particulièrement brutal dans ses conceptions où l'autorité religieuse et l'autorité civile étaient rapidement ramenées l'une à l'autre. Calvin, au contraire, homme de sang-froid, ou plutôt passionné *à froid,* mystique plus qu'on ne le croit et en tous cas organisateur-né, retient davantage l'attention. On dirait qu'en politique Luther, ce médiéval et augustinien scolastique, veut tout briser avec le passé, en sorte que le métaphysicien du *serf-arbitre* est le parangon de la liberté en politique. Au contraire, Calvin, ce radical du protestantisme, apparaît en politique comme un tempérament ecclésiastique. Son sens de la mesure rejoindrait jusqu'à certaines finesses d'Érasme. Ce qui prouve qu'il est malaisé de définir des personnages aussi complexes dans leur personnalité que le sont Luther ou Calvin.

Il se rencontre dans le livre de M. Mesnard certains chapitres très neufs. Ils concernent, par exemple, les polonais Orzechowski et Modrzewski qui s'apparentent à La Boétie et à son *Contr'un*. Il se rencontre aussi dans *l'Essor de la philosophie politique* ... des figures attachantes comme celle de ce Guillaume Postel, un normand qui fut deux ans novice de saint Ignace, ardent optimiste qui vise, non seulement à un droit universel, mais à une religion universelle qui en sera le fondement. Bien entendu, cette religion universelle sera le catholicisme, mais un catholicisme qu'il prétend expurger et réduire à la philosophie de l'Évangile. Il prône la tolérance en matière religieuse et la pratique des rites et croyances selon l'usage des lieux. C'est étonnant comme Guillaume Postel ressemble au Vicaire savoyard. Il n'est d'ailleurs pas moins imaginatif que Jean-Jacques en philosophie politique. S'il ne parle pas de l'ancien contrat social, il parle de l'Empire universel que constituera le royaume de France. La France doit être l'ordonnatrice du monde.

A cet universalisme de Guillaume Postel semblera s'opposer la théorie de la souveraineté étatique, telle que la conçoit François de Vittoria. Puis, parmi tant d'exigences contradictoires, à la fois d'ordre concret et d'ordre moral, Jean Bodin, dans sa *République*, par un vigoureux effort, tente d'équilibrer l'état monarchique, l'état aristocratique et l'état populaire. La pensée est neuve, certes, dans les méandres de sa méditation personnelle. Mais ces trois divisions et l'inspiration générale datent de loin, d'avant Aristote sans doute... Et l'on se prend à penser au double thème de M. Lalande : évolution ou involution ?... Le jésuite Mariana, à sa manière, me semble retrouver bien des points de Vittoria, le dominicain. Althusius, toujours personnel, semble accaparé par l'idée de concilier Calvin avec Luther. Le jésuite Suarez, grand métaphysicien qui a le sens de la finalité de l'État aussi bien que de la finalité (quasi-nominaliste) de chaque esprit humain, retrouve les vieilles notions non seulement thomistes, mais grecques. Ainsi se développe la série des penseurs politiques du xvi^e^ siècle. Elle paraît avoir singulièrement tourné en rond ou plutôt repris, en montant, les thèmes primitifs et comme obligatoires, sans préjudice de grandes divergences entre chaque penseur, divergences dues à des particularités de caractères, de moment et de lieu : les uns sont plus idéalistes, les autres plus réalistes, tandis que se développent les théories sur l'État, la souveraineté, la communauté internationale.

Bref, le livre de M. Pierre Mesnard évoque avec exactitude un monde complexe qui tient en suspens tout le christianisme et tout le paganisme, double héritage de ses aïeux. Ce monde en gestation tirera de son passé double quantité d'idées nouvelles; et, entre la pratique et la doctrine, une nuée de juristes s'emploiera à étendre encore dans les siècles suivants ces considérations innombrables où le fait et l'idée sont toujours à la poursuite l'un de l'autre.

Qu'on prenne garde en lisant M. Pierre Mesnard qu'il traite du

développement de la *philosophie* politique. Rien ne serait plus préjudiciable que de prétendre que les notions mêmes de patrie et d'État sont dues, au XVI^e^ siècle, au craquement de la vieille chrétienté. La chrétienté médiévale n'était pas constituée que nations, états, patries étaient nés, d'abord parce qu'ils avaient préexisté à l'Empire romain et devaient lui survivre sur place, ensuite et surtout parce que les tribus germaniques étaient extrêmement soucieuses de leur nationalisme étroit. Le droit, à l'époque mérovingienne, se règle par nations. Les mots : *natio, patria* sont lourds de sens dans Grégoire de Tours. Ce ne sont pas des vocables modernes comme le terme : *civilisation,* forgé en quelque loge maçonnique entre 1760 et 1770. Le Moyen Age avait déjà ardemment cherché une justification au pouvoir politique et dans cette recherche métaphysique d'une causalité : sainte ampoule, péché originel, délégation du pape, compromission avec Satan prince de ce monde, droit de la multitude, tout lui avait paru tour à tour utilisable en vue de constituer la philosophie de la politique, avant ce plein essor de la philosophie politique du XVI^e^ siècle que M. Mesnard vient de décrire.

Encore une fois, son livre est un livre vrai qui montre la structure du réel. Il y s'agit du réel « philosophique » avec la complication des évolutions de pensées qui ne se laissent pas toutes situer sur une trajectoire idéale de transformisme progressif. Ce livre montre que la petite société des penseurs politiques du XVI^e^ siècle peut former un *tout,* mais que comme dans la grande société des hommes de tous les temps, son *tout* est d'une unité complexe, riche de personnalités irréductibles les unes aux autres. Et voilà pourquoi, afin de les connaître encore davantage, nous souhaiterons seulement que M. Pierre Mesnard, si bien préparé à cette tâche nouvelle, publie quelque jour les *Textes choisis* qui mettront à notre portée, après ses analyses pertinentes, les traits saillants d'auteurs difficiles à atteindre. Ce serait comme l'illustration de son bel ouvrage.

M.-M. Gorce, O. P.

R. Freschi. — *Giovanni Calvino.* Vol I : *la Vita;* vol. II : *il Pensiero del Riformatore.* — Milan, Corticelli, 1934. 2 vol. in-16 de 700 pages. Prix : 40 lires.

Dans la collection *Storica* de l'éditeur Corticelli, cet ouvrage appartient, à ce qu'assurent les catalogues, à la « série critique »; mais nul de ceux qui l'auront lu ne pourra souscrire à un pareil classement. Car, si nous trouvons ici un exposé, agréable et facile, de la vie et de la doctrine du grand réformateur, cet exposé reste sans profondeur et sans originalité, beaucoup plus fait, semble-t-il, pour l'édification des calvinistes que pour la satisfaction des historiens. Il n'est même pas toujours au courant et la bibliographie qui termine chacun des deux volumes (t. I, les Œuvres de

Calvin; t. II, les Ouvrages consacrés à Calvin) n'est pas seulement incomplète et bourrée des pires erreurs typographiques, elle décèle une affligeante absence de méthode. Il est entendu que les *Opera Calvini* occupent cinquante-neuf volumes, publiés de 1863 à 1900 dans le *Corpus reformatorum* (t. XXIX à LXXXVII), mais il n'eût pas été inutile d'en préciser le contenu (ce qui eût éclairé les références données au bas des pages) et d'indiquer notamment que les tomes X à XX des *Opera* sont consacrés à la correspondance. Il existe une édition spéciale des *Lettres françaises de Calvin*, donnée par Bonnet en 1854 : pourquoi n'est-elle pas signalée dans la liste des *opere di Calvino* ? et que vient-elle faire (p. 694) dans la bibliographie des ouvrages consacrés à Calvin ? M. Freschi ne connaît ni la belle édition critique de l'*Institution chrétienne* (1541) donnée en 1911 par H. Chatelain et J. Pannier [1], ni le tirage à part de l'*Épitre au roi*, donné par J. Pannier en 1927. Le précieux recueil de Herminjard (*Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*) a été utilisé, mais pourquoi avoir négligé l'*Histoire des Églises réformées au royaume de France* (1521-1563), rédigée en 1580 par Nicolas des Gallars et Simon Goulart sous la direction de Th. de Bèze et rééditée de 1883 à 1889 par Baum, Cunitz et Reuss, le *Livre des martyrs depuis Jean Huss jusqu'à cette année présente* que J. Crespin publia à Genève en 1554 et dont il existe une édition de 1885-1889, etc. ? Les omissions ne sont pas moins graves pour les ouvrages modernes. Nous ne pouvons reprocher à M. Freschi de n'avoir pas connu le tome IV du grand ouvrage d'Imbart de la Tour sur *les Origines de la Réforme*[2], mais il est regrettable qu'il n'ait fait état d'aucun des trois premiers tomes qu'il aurait pu — et dû — connaître. Il ignore l'existence de notre Revue où il aurait trouvé bien des articles solides et utiles, de J. Roserot de Melin, *l'Établissement du protestantisme en France des origines aux guerres de religion*, de l'abbé V. Carrière, *les Épreuves de l'Église de France au* XVI^e *siècle*, etc. Quant aux ouvrages cités (dans quel inextricable désordre !), on peut se demander dans quelle mesure ils ont été consultés, quand on nous renvoie (p. 59) à *la Jeunesse de Calvin* d'un certain Lefranche, quand le livre si pénétrant d'A. Autin sur *l'Échec de la Réforme en France au* XVI^e *siècle* est attribué à un certain Hautin, quand l'auteur de *l'Essai sur les libertins spirituels de Genève*, J. Jaujard, est métamorphosé en G. Fanard, quand il n'est pour ainsi dire aucun titre qui ne soit mutilé. Et puisque M. Freschi connaît l'existence du fonds Dupuy à notre Bibliothèque nationale (p. 297), pourquoi parle-t-il ailleurs (p. 152, 258) de la Bibliothèque royale ? Et que sert, après avoir cité les *Studien und Kritiken* de Köstlin, de signaler à part, dix lignes plus bas, un des chapitres de cet

1. *Bibliothèque de l'École des hautes études* (section des sciences historiques et philologiques), fasc. 176 et 177.

2. *Calvin et l'Institution chrétienne* (Paris, Firmin-Didot, 1935, in-8°). Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXII (1936), p. 362-364.

ouvrage ? N'eût-il pas été plus intéressant de montrer comment Köstlin a insisté sur le contraste qui oppose à l' « esprit joyeux » de Luther l'esprit d' « obéissance scrupuleuse et craintive » de Calvin ? Il n'est pas un détail où ne se manifestent une préparation hâtive et une insuffisante présentation.

Ne parlons plus des erreurs typographiques qui dénaturent jusqu'aux textes latins, lesquels devraient tout de même être plus familiers à un auteur italien que les textes français : — p. 84 : *de* (et non *ad*) *clementia;* p. 23, l. 4 : *exsurge* (et non *exurge*); p. 662 : *vindiciae* (et non *vindicae*) — et ne relevons même pas les erreurs de date (Calvin est né le 10 juillet 1509 et non, comme il est écrit p. 54, le 10 juin). Demandons-nous seulement si, en nous présentant le calvinisme comme un bloc où se détachent tour à tour, dans un ordre logique et abstrait, la révélation et le problème moral, la volonté et la prédestination, les idées politiques et économiques, M. Freschi nous situe exactement le réformateur dans son « climat » historique et dans sa pensée mouvante. Il y a des difficultés qu'il ne soupçonne pas et la clarté semble souvent factice et précaire, qui enveloppe ses apparentes explications. — 1° Quelle a été la part des influences luthériennes dans la formation de la doctrine calviniste ? On sait que Doumergue la nie d'une façon presque absolue, tandis que J. Viénot tend à lui donner une importance exclusive. Peut-être eût-il été utile de nous exposer les deux thèses et de distinguer les différents courants. Il y eut des idées réformistes en France avant Luther et, d'autre part, il y a loin entre la pensée de Luther, qui résulte de son expérience propre et qui trouve dans saint Augustin son aliment essentiel, et la pensée de Calvin, qui a puisé dans Ockam sa conception du Dieu souverainement libre et qui s'attache à une réforme intégrale de l'Église. Mais il est difficile de croire que Calvin serait allé jusqu'où il est allé s'il n'y avait eu, au préalable, la théologie de Wittenberg, où il précisa la thèse de la prédestination absolue et d'où il rejeta la présence réelle de Jésus en l'Eucharistie. M. Freschi n'a pas davantage tenté de démêler ce que fut l'influence des Vaudois (par l'intermédiaire de Farel), des Hussites, des Lollards, et il n'a pas examiné à cet égard les synodes d'Angrogne (1532) ou de Chanforan (1533). — 2° M. Freschi n'a pas davantage cherché à nous éclairer sur le développement de l'Église nouvelle. Et sans doute Calvin nous apparaît ici comme il se doit, avec un tempérament raisonnable, logique et organisateur, mais nous chercherions en vain les détails du conflit qui l'opposa à Zwingli et qui cessa, si l'on peut dire, faute de combattants, quand les représentants de la doctrine zwinglienne (Léo Jud, Henri Bullinger de Zurich) se furent inclinés devant l'hégémonie doctrinale de Calvin; nous suivons mal la façon dont les églises de France furent organisées sur le modèle de Genève grâce à des pasteurs (tels que Morel et Le Maçon à Paris, Gilbert à Orléans, Brossier à Bourges) que Calvin sut dominer et diriger, intervenant dans leur vie (cf. sa lettre de

1555 à l'église de Poitiers), s'adressant au roi en leur nom (cf. la *Confession* de 1557), suscitant le synode de Paris (mai 1559). M. Freschi passe bien vite sur tout cela. — 3° Il passe bien vite encore sur les événements qui expliquent la naissance et l'échec du parti calviniste. Il n'est pas question de Ronsard et des discours (1562-1563) où, répondant aux « prédicantereaux », il se fit, peut-être à la sollicitation de la reine et de ses conseillers, le champion du catholicisme contre la Réforme, où en engageant avec Th. de Bèze un véritable corps à corps, il lui concède que les désordres ecclésiastiques sont certains, mais s'élève contre une révolution religieuse faite au nom d' « une évangile armée » pour

> Un Christ empistolé tout noirci de fumée,
> Portant un morion en tête, et, dans sa main,
> Un large coutelas rouge de sang humain.

Et c'est dans le beau livre d'Imbart de la Tour qu'il faut aller chercher la raison profonde de la résistance opposée au calvinisme par les classes paysannes : elles sont conservatrices, et la Réforme froissait sans pitié leurs plus chères traditions sur le culte des saints et le culte des morts.

Au total, un livre de vulgarisation (dans tous les sens du mot, même les pires), dont la science est incomplète et où l'impartialité ne semble pas entière.

Louis Villat.

Dom H. Leclercq. — *L'Église constitutionnelle (juillet 1790 - avril 1791)*. — Paris, Letouzey et Ané, 1934. In-8° de xi-619 pages.

« Ce volume, dit l'auteur dans sa préface, continue l'histoire du déclin et de la chute de la monarchie française. » Il faut donc plutôt que comme une histoire de l'Église constitutionnelle à proprement parler, le prendre comme le récit des événements qui se succèdent de l'été de 1790 au printemps de 1791, et qui sont dominés par la mise en vigueur de la Constitution civile du clergé et la fondation de l'Église constitutionnelle. Le lecteur ne doit y chercher ni l'étude de la genèse de cette Constitution, — qui relève des volumes précédents, — ni l'histoire du développement du schisme, puisque l'ouvrage s'arrête à la condamnation de la tentative de la Constituante par le Saint-Siège.

Dom Leclercq étudie, dans un premier chapitre assez bref, la vente des biens du clergé, dont la liquidation fut « complète et définitive » dès 1790. Il admet que cette opération, « spoliation de l'Église au profit de l'État », trahit un dessein fiscal, mais conteste qu'elle ait été réalisée dans un but social, de manière à favoriser l'accession des pauvres à la propriété. En ruinant le clergé, elle lui enleva, dit-il, ses moyens d'action les plus efficaces et le réduisit à l'impuissance dans l'attaque qui se préparait contre son organisation.

Ceci amène l'auteur à la Constitution civile. Disons tout de

suite que l'on regrette de ne pas trouver un exposé d'ensemble de ses dispositions (elle n'est analysée qu'en passant, en quelque sorte, p. 181). Dom Leclercq pense que ce fut une mesure longuement préméditée, le « calcul secret des inspirateurs de la Révolution », — et peut-être ne fait-il pas la part des circonstances qui ont si souvent mené l'Assemblée. En tous cas on aurait aimé qu'il posât le problème sous son aspect juridique, dans toute son ampleur, tel qu'il pouvait apparaître aux contemporains et qui nous dît dans quelle mesure les philosophes, les gallicans, les ultramontains admettaient ou contestaient que l'État pût légiférer sur l'organisation et la discipline de l'Église. Tous les historiens reconnaissent aujourd'hui que les dispositions de la Constitution civile sont incompatibles avec la constitution hiérarchique de l'Église, mais dans quelle mesure cette incompatibilité était-elle sensible en 1790 ? Il y a là un point essentiel pour éclairer soit les intentions des législateurs, soit les tentatives de conciliation d'une grande partie du clergé (surtout pendant les premiers mois), soit enfin la condamnation par Rome. Très justement Dom Leclercq démontre que les évêques gallicans, loin de pratiquer une politique du pire, ont cherché, tant qu'il a été en leur pouvoir, un terrain d'entente entre les aspirations nouvelles et leurs obligations religieuses. Mais le clergé français resta pendant des mois dans une douloureuse incertitude sur les sentiments de son chef. Les tergiversations de Pie VI, son « silence inexcusable », le poids des considérations temporelles sur son esprit sont décrits par l'auteur qui, ici, se trouverait assez près de Mathiez; mais on regrette d'autant plus de ne pas voir en relief les raisons d'ordre spirituel qui rendaient inévitable la condamnation.

Le corps de l'ouvrage (ch. IV à XI) est consacré à l'organisation de l'Église constitutionnelle à Paris et en province. A propos du serment civique, l'auteur a repris avec beaucoup de prudence les résultats qui ressortent des études locales aujourd'hui publiées et de documents d'archives. Il se défend d'aligner des colonnes statistiques et des chiffres « qui disent plus qu'ils ne doivent dire » (p. 206) et préfère insister sur l'aspect psychologique de la prestation ou des refus de serment. Puis il nous entraîne à travers toute la France pour nous faire assister à l'installation des intrus, à la guerre de libelles, aux mille incidents locaux que déchaînent les innovations religieuses. Dès le début de 1791, bien avant la publication des brefs pontificaux, le mouvement de rétractation a commencé; il s'accroît rapidement ensuite, sans cependant, note très bien Dom Leclercq, qu'on puisse parler d'une manifestation générale. L'offensive passe aux réfractaires et à leurs partisans, qui la mènent souvent avec une « absence de modération regrettable ». Le chapitre XI nous laisse sur l'impression (que je trouve pour ma part excessive) d'une Église constitutionnelle incertaine d'elle-même, vacillante, quelquefois (p. 423) assez « piteuse ».

Tout ce tableau grouille de vie; on le suit avec un intérêt constant, car il a la diversité et la couleur de la France provinciale à l'époque. L'auteur dispose d'une documentation d'archives et de dépouillements d'imprimés et de mémoires si considérables qu'il faudrait créer, s'il n'existait déjà, le terme de travail de bénédictin. Derrière le document, il tient à voir les hommes, dont il fouille les cœurs avec une verve jamais affadie par une fausse onction : « L'histoire digne de ce nom, écrit-il quelque part, ignore les ménagements et ne tend qu'à la vérité ». Ailleurs il semble s'être peint lui-même en saluant au passage tel prêtre « respectueux sans servilité, indépendant sans irrévérence, libéral comme il sied à une intelligence cultivée, frondeur comme doit le paraître quiconque ne se résout pas à être flagorneur ». On ne l'accusera pas de flagorner qui que ce soit. Sa sévérité ne fait pas acception de partis : il en a surtout à l'Assemblée, dont il stigmatise avec âpreté les mauvais desseins, la nocivité, la sottise; — mais aussi à ses victimes, tels ces bons chanoines de province, qui tout à coup, pour défendre leurs droits, font grand tapage de leurs devoirs qu'ils avaient bien oubliés, de la célébration « de ces offices dont ils s'acquittaient en dodelinant de la tête et marquant du pied la mesure » — tel ce bon peuple des paroisses rurales ou urbaines dont la stupidité n'arrive pas à comprendre la différence entre le culte constitutionnel et l'autre. Personnellement cette franchise d'expression ne me déplairait point (elle frappe souvent juste, et en tous cas impartialement) si elle ne risquait parfois de rapetisser ou de fausser le débat qui semble se dérouler entre une assemblée brouillonne et tracassière et des adversaires hésitants qui sont d'assez pauvres gens.

Aussi est-ce une joie de saluer les pages admirables (p. 164-174) où Dom Leclercq rend un hommage solennel, ému même, à l'attitude de cet épiscopat d'ancien régime dont le gallicanisme a été si souvent mal compris ou caricaturé. Dans l'incertitude générale de la fin de l'année 1790, tandis que — conformément aux habitudes de particularisme local si vivantes dans l'ancienne France — chaque Église, chaque diocèse attendait la lumière de ses propres docteurs, tandis qu'on sollicitait en vain la parole pontificale, l'épiscopat gallican vit le danger que la Constitution faisait courir au catholicisme : il le dénonça avec une clarté de vues, avec une fermeté vraiment étonnantes. Les moins dignes eux-mêmes, un Dillon par exemple qui avait donné tant de scandales dans sa vie privée, n'hésitèrent pas sur la doctrine et sur les principes en jeu. « Obligés de défendre leur foi et celle de l'Église entière, les évêques de France prirent leur poste de combat et luttèrent sans une erreur, sans une défaillance, pied à pied, attendant la parole et l'ordre du pape et s'inspirant de la maxime de Bossuet : La règle est que les évêques prononcent et qu'ensuite ils fassent à Pierre le rapport de leur jugement. » (p. 172).... « Une longue pratique d'indépendance n'avait pas déshabitué ces hommes de la soumission, mais elle avait entretenu parmi

eux le goût et l'estime des responsabilités, le sens exact de l'opportunité des interventions décisives. »

Les chapitres XII à XV nous ramènent à l'histoire de l'Assemblée pour raconter avec un grand luxe de détails le départ de Mesdames, la présidence, la maladie et la mort de Mirabeau. Et ce n'est qu'au dernier chapitre *la Communion pascale du Roi*, que l'on revient à la question religieuse, l'exposé restant ouvert pour un volume suivant, que l'on attendra avec impatience, dans la certitude d'y trouver autant de substance et autant de matière à réflexion.

A. LATREILLE.

Abbé Joseph LACOUTURE. — *Le mouvement royaliste dans le Sud-Ouest (1797-1800)*. — Hosségor, Chabas, 1932. In-8° de 28-VI et 353 pages.

L'insurrection royaliste qui éclate au mois d'août 1799 dans la région de Toulouse ne se développe guère et est promptement réprimée. En quelques semaines, tous les foyers d'incendie sont éteints et la révolte étouffée.

Si cette rébellion avortée « qui est le point central » de l'étude de M. Lacouture nous paraît un événement assez mince pour fournir matière à un ouvrage aussi compact, il faut noter que ce soulèvement est le résultat de plusieurs années d'agitation. « Nous avons essayé, dit l'auteur dans son introduction, p. II, d'en rechercher les origines lointaines, indiquant aussi les mouvements soit contemporains, soit postérieurs, que l'on peut considérer comme les ramifications ou la suite de cette révolte destinée à s'étendre et à se reproduire. » L'échec, d'ailleurs, ralentit à peine l'activité du parti royaliste qui se réorganise rapidement, donne une vigoureuse impulsion à sa propagande et prépare une nouvelle insurrection que seule la victoire de Marengo empêche d'éclater.

C'est, en somme, toute la vie du parti royaliste dans le Sud-Ouest, à l'époque du Directoire et durant la première année du Consulat, qu'étudie l'ouvrage de M. Lacouture. Si le sujet ainsi conçu était vaste et riche en aperçus divers, il était assez difficile à délimiter. « Nous nous proposons d'étudier simplement l'action royaliste dans les contrées qui se trouvaient en relation plus ou moins immédiate avec celles où la révolte se produisit et en ressentirent le contre-coup » (Introduction, p. I). Il s'agit donc des départements situés entre la Garonne et l'Océan et de ceux qui, à l'est et au nord du fleuve, subissent l'influence politique des villes de Toulouse et de Bordeaux.

La propagande royaliste, qui n'avait jamais cessé au cours de la Révolution, était devenue particulièrement active depuis la réaction thermidorienne. Les agents de Louis XVIII s'efforçaient de profiter du revirement de l'opinion et de la rentrée des émigrés pour réorganiser leurs forces, grouper leurs partisans et con-

stituer dans les divers cantons des centres d'action et de prosélytisme. Dans toutes les villes de la région surgissent de nombreuses sociétés aux noms divers : Société des amis de l'ordre, Coterie des fils légitimes, Société des centeniers et dizeniers en pays toulousain. L'échec de Vendémiaire et les mesures de répression que vote la Convention expirante n'arrêtent pas leur élan. Les élections de l'an V leur fournissent d'excellents prétextes pour intensifier encore leur propagande dans les milieux ruraux et urbains et la majorité issue de la consultation populaire autorise tous les espoirs.

M. Lacouture néglige l'activité royaliste antérieure à l'an V. Le point de départ de son étude est postérieure à l'organisation de l'Institut philanthropique de Bordeaux et à la création des comités royalistes de la région toulousaine. Dès 1797, les royalistes dominent dans les villages et la plupart des petites villes du Sud-Ouest. S'ils ne réussissent pas à briser la résistance des Exclusifs à Toulouse, ils enregistrent d'importants succès à Bordeaux. Aussi mènent-ils une violente campagne contre le Directoire pour accentuer son discrédit et précipiter son impopularité.

Le coup d'État du 18 fructidor déconcerte un instant les chefs et menace de réduire à néant tous les efforts antérieurs, mais les royalistes se reprennent vite et profitent de l'hésitation de leurs adversaires et de leurs difficultés pour recommencer une lutte sans merci contre l'administration républicaine. La propagande de l'Institut philanthropique et des autres organisations royalistes se poursuit toujours plus audacieuse et plus conquérante, favorisée, d'ailleurs, par les fautes du gouvernement, le malaise économique, les vexations religieuses et le mécontentement général. Les royalistes groupent toutes les victimes de la Révolution, attirent à eux les déserteurs et les réquisitionnaires et s'efforcent de les organiser en armée insurrectionnelle. « Ainsi donc, la propagande s'exerçait en tous lieux et était même déjà bien avancée au commencement de 1799 au sud et à l'ouest de la Garonne. L'armée bordelaise de l'Institut, très nombreuse, pouvait, en cas d'insurrection, par l'intermédiaire des royalistes du Périgord et des Charentes, donner la main aux Vendéens. Les insurgés toulousains auraient obtenu du secours de ceux de Castres et de l'Aveyron et, par Narbonne et Montpellier, communiqué avec ceux de la vallée du Rhône » (p. 86).

Au cours de l'été de 1799 la situation s'aggrave. Les paysans, exaspérés par la rigueur des réquisitions, les dangers de la guerre et l'appréhension d'une nouvelle Terreur, à la suite de la loi des otages, deviennent de plus en plus hostiles au Directoire. Les royalistes en profitent pour s'acharner contre les biens et les personnes des fonctionnaires publics et des acquéreurs de biens nationaux. La défaite de nos armées en Italie et en Allemagne, la progression des Russes et des Autrichiens, la menace d'une nouvelle invasion, tout cela achève de ruiner le prestige du gouvernement et donne une impulsion nouvelle à l'activité et à l'au-

dace des royalistes. La gendarmerie n'ose plus s'aventurer dans les campagnes et les troupes de ligne sont insuffisantes pour maintenir l'ordre. D'ailleurs, leur dénuement, leur misère, la crainte d'un départ pour les frontières est, pour elles, une tentation permanente d'aller grossir les rangs des mécontents et des factieux. Les désertions se multiplient et les réquisitionnaires, au lieu de rejoindre leur corps, viennent renforcer l'armée de l'insurrection.

En thermidor an VIII, malgré l'opposition des chefs de l'Institut de Bordeaux qui conseillent de patienter encore et d'attendre une occasion plus propice, les royalistes de l'obédience de Toulouse sont décidés à tenter un coup de force. Ils comptent sur le retentissement de la prise de la grande cité, fief des Jacobins, pour déclencher un soulèvement général. D'ailleurs, il est trop tard pour reculer. Le complot a été éventé. Les Exclusifs ont pénétré le secret de leurs adversaires et prennent rapidement des dispositions pour faire face au danger. De plus, les forces royalistes sont impatientes d'agir et les chefs redoutent une arrestation imminente. Aussi, sans se soucier des autres régions, sans lier leur mouvement avec celui des départements voisins, sans attendre l'invasion autrichienne, décident-ils de passer à l'action. Le 19 thermidor, ils donnent le signal de l'insurrection.

Mais la révolte prématurée et mal organisée échoue lamentablement. Aussitôt alertées « les autorités se saisissent de tout ce qui est suspect, provoquent sur le champ l'arrestation des otages, arment les patriotes et, par une proclamation, annoncent les dangers en déclarant que tous ceux qui ne se seraient point rendus à la générale sur la place d'armes seraient censés parmi les rebelles » (p. 207). Les royalistes de l'intérieur ne bougent pas. Les insurgés perdent un temps précieux aux portes de Toulouse à attendre le signal convenu. Faute d'artillerie, ils ne peuvent songer à pénétrer dans la ville de vive force. En désespoir de cause, ils se retirent sur les hauteurs de Pech David, d'où ils seront délogés le 22 thermidor. Quelques jours plus tard la bataille de Montréjeau ruinait leurs dernières espérances.

Le 18 brumaire est accueilli avec satisfaction par tous les ennemis du régime, mais, quand Bonaparte refuse de seconder les projets des royalistes, de jouer le rôle de Monck et de rappeler les Bourbons, de nouvelles conspirations se trament dans l'ombre. Les partisans de Louis XVIII comptent profiter de l'absence du premier Consul, aux prises avec les Autrichiens, pour tenter le coup essentiel. Le moindre échec sera le signal d'une nouvelle prise d'armes. Mais au lieu d'une défaite, c'est la victoire de Marengo, c'est l'écrasement des Autrichiens, c'est le pays rassuré, la fin des vexations et des persécutions, c'est l'aurore d'une ère de paix et de prospérité. Le vainqueur de Marengo a l'habileté de se concilier l'opinion en rassurant les intérêts, en apaisant les consciences et en multipliant les mesures de pacification. Son autorité se raffermit, son prestige grandit et le mécontentement

fait place à la confiance et à l'enthousiasme. Ce sont tous les atouts des royalistes qui leur tombent des mains à la fois. Ils sont déconcertés, réduits à l'inaction et à l'impuissance. L'arrestation des principaux agents de l'Institut philanthropique leur porte le dernier coup. Leurs partisans les abandonnent, leurs groupes sont dissous, leurs comités disparaissent et Louis XVIII, lui-même, jugeant la situation désespérée, donne l'ordre de surseoir à toute nouvelle tentative.

L'ouvrage de M. Lacouture est un travail de longue haleine qui lui a demandé de nombreuses recherches dans les diverses archives, nationales, départementales et communales. Les documents recueillis lui permettent de suivre pas à pas l'agitation royaliste dans le Sud-Ouest. L'auteur a consulté aux Archives nationales une trentaine de dossiers de la série F^{7} et un certain nombre d'autres des séries F^{1}, AFIII et F^{19} qui lui ont fourni des renseignements de première valeur. Si le temps lui eût permis de plus amples investigations, surtout dans la série F^{7}, il aurait pu encore enrichir son sujet d'indications précieuses pour élucider certains points obscurs.

L'utilisation de tant de documents divers, la synthèse de tous ces renseignements fragmentaires est toujours laborieuse. A tout instant, on court le danger d'être encombré et submergé par la frondaison touffue et embroussaillée de ces menus détails. Il n'est pas toujours facile de dégager de l'ensemble quelques idées claires et précises qui jalonnent le récit et guident le lecteur. Faute d'y avoir réussi, l'auteur erre un peu à l'aventure sans vues d'ensemble et sans direction. Si le plan général est assez net, la disposition de chaque chapitre est vague et trop souvent confuse. Les événements ne sont pas groupés, ni organisés autour d'une idée centrale. Le récit se traîne péniblement, l'intérêt languit. La gêne se fait sentir jusque dans le style lui-même qui gagnerait à avoir un peu plus d'allant, d'aisance et de clarté. En un mot, la composition pourrait être plus serrée et la forme plus alerte, mais, dans l'ensemble, cette étude apporte une utile contribution à l'histoire politique des dernières années de la Révolution.

Ch. JOLIVET.

Mgr Fourier BONNARD. — *Histoire du couvent royal de la Trinité du Mont Pincio à Rome* (Bibliothèque de Saint-Louis des Français à Rome, VII). — Paris, A. Picard, 1933. In-8° de IX-371 pages.

Appelé et retenu en France par la piété fervente des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, François Martollila dit François de Paule, fondateur des Minimes (les Bonshommes) avait envoyé en 1494 deux de ses religieux à Rome pour y établir une maison de son ordre. Charles VIII tint sa promesse de payer, de ses deniers, l'achat du terrain, qui, magnifiquement choisi sur

les pentes du Pincio, agrandi par des acquisitions successives, porte toujours le couvent et l'église de la Trinité construits et ornés grâce aux libéralités des rois Louis XII, François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III et en outre de maints prélats et princes français. L'ensemble constitue un sanctuaire d'art des plus précieux et un des établissements qui font le plus d'honneur à notre pays dans la ville éternelle. On comprend que M. de Fontenay, alors ambassadeur de France près le Saint-Siège, ait demandé à Mgr Bonnard, comme celui-ci le raconte en sa préface, d'en écrire l'histoire ébauchée par d'autres, mais restée incomplète.

Cette histoire n'est du reste pas celle d'une maison qui, sous la protection royale et pontificale unies, n'eut à vivre que des jours paisibles. Le couvent de la Trinité du Mont eut au contraire comme la nation française, dont il était, par un privilège spécial de son fondateur, une sorte de position avancée en terre étrangère, sa « guerre de cent ans » menée contre les Italiens et les Espagnols, jaloux de ce privilège.

Saint François de Paule avait, par un acte authentique de 1501, « voulu et ordonné » en reconnaissance des générosités de Charles VIII et de Louis XII, « que le couvent de la Sainte-Trinité du Mont Pincio, situé en la ville de Rome, soit régi et gouverné par nos frères de la nation française, tant qu'il s'en trouvera qui voudront résider en ce lieu-là et s'y acquitter du service divin ». Il ne pouvait être régi et habité par d'autres que s'il ne s'en trouvait pas de cette nation qui veuille y habiter; « et si toutefois le nombre des religieux français qui y habitent n'est pas suffisant pour occuper toute la maison, on pourrait y mettre avec eux des religieux des autres nations ».

C'est cette dernière réserve qui permettra aux *Vigiles* italiens, exaspérés du privilège qui soustrait la maison à leur juridiction et la rattache à la province de France, de mener, appuyés du reste, à certains moments, par quelques cardinaux, l'assaut de la Trinité : ils font rentrer dans le couvent des étrangers parfois français de langue — lorrains, savoyards, franc-comtois, avignonnais — ou même écossais, ceux-ci considérés, à certains points de vue, comme sujets du roi de France; ils font élire soit par le chapitre local, soit par le chapitre général, des religieux italiens comme « correcteurs ». Mais les Français ne s'abandonnent point; soutenus par leurs princes et leurs cardinaux, ils obtiennent des papes confirmation de leur privilège. On vit un jour un espagnol, le P. Perez, élu par le chapitre général, recevoir d'un officier de la garde papale défense, sous peine d'excommunication, de mettre le pied dans Rome où il venait prendre possession de sa charge; après le bref de Paul V en 1606, le général même des Minimes, le P. Carbonello, chargé de fers par ordre de Clément VIII, est retenu prisonnier à Bologne durant dix ans.

Les brefs même ne terminaient pas la querelle : les généraux minimes italiens, tel le P. de Neyda, ou espagnols, tel le P. d'Avila,

soutenus par des cardinaux protecteurs de même nationalité comme Lancelotti et Spada, se piquent au jeu, entendent faire plier les moines français qu'ils trouvent énergiquement résolus à défendre leurs droits, soutenus du reste de leur côté par les ambassadeurs du roi très chrétien. Ceux-ci en effet, attentifs à prévoir les événements qui pourraient modifier la situation au préjudice des droits français, prennent en main la cause des religieux qui se disent ou se croient molestés quoique ou parce que français; ils exigent le départ de quelques autres qui ne le sont pas ou pas assez, veillent même à ce qu'on n'abuse pas de l'hospitalité rigoureusement limitée par les constitutions, pour esquisser des invasions par mouvement tournant; et quand les relations de Rome avec la cour de France sont tendues, comme il arrive sous Alexandre VII, ces « querelles de moines » deviennent affaires d'État, le roi de France intervenant par des lettres personnelles pour exiger le départ ou le retour de tel ou tel religieux du couvent royal. On lira avec intérêt le récit de ces querelles écrit d'après les documents fournis à l'auteur par les archives romaines et celles du ministère des Affaires étrangères, à Paris.

Malgré ces querelles la vie religieuse au couvent fut édifiante et la vie intellectuelle intense. La maison était devenue dès le début un scholasticat national des Minimes français; elle vit passer un certain nombre de professeurs connus : Maignan, Séry, Mersenne sans doute... Il est possible de reconstituer en partie la bibliothèque des moines (neuf mille volumes à la Révolution) et l'on note le goût des religieux pour les sciences mathématiques, physiques et naturelles, pour l'archéologie, la numismatique, la gravure. La Trinité avait un musée. Herboristes, les Minimes français de Rome eurent une pharmacie célèbre dont les spécialités excitèrent même, comme il se doit, la jalousie des apothicaires de Rome. Renouvelant la défense rigoureuse faite aux religieux d'exercer le commerce de la pharmacie, Alexandre VII, en 1665, déclare cependant maintenir le privilège reconnu à la Trinité de « servir des médicaments à qui que ce soit ».

Le XVIII[e] siècle vit construire aux frais des Minimes et devant leur église le bel escalier qui constitue « avec les éventaires fleuris qui parent toujours sa base », l'élément le plus connu de l'un des paysages les plus charmants de Rome (et qui reste la propriété, d'entretien fort onéreux, des établissements français); il se passa dans un calme profond pour le couvent de la Trinité, jusqu'à la ruine de la monarchie française qui devait amener la sienne. Le roi de France disparu, le général des Minimes, espagnol, le P. Castrillo se fit donner une commission de visiteur apostolique et nul ne put, comme au temps du cardinal Spada, dont les mânes durent triompher, s'opposer à l'entreprise. Le cardinal de Bernis, en vertu d'un bref, lui fut bientôt substitué avec la mission de créer, avec l'actif de tous les établissements religieux français à Rome, une caisse de subvention aux émigrés affluant dans l'État romain. Les quelques religieux laissés au cou-

vent furent réduits à la portion congrue, que leur laissa un administrateur délégué, et durent en outre livrer une partie de leurs vases sacrés pour participer à l'indemnité exigée par le Directoire après le meurtre de Basseville. Après celui de Duphot, la Trinité fut occupée par la 61e demi-brigade de chasseurs, puis par la légion romaine, et le pillage des trésors artistiques du couvent commença. Le 12 mai 1798, la République romaine étant proclamée et le pape en exil, le couvent de la Trinité était déclaré supprimé et ses biens confisqués. Les moines, que la violence avait chassés de chez eux (ils étaient douze alors) revinrent, en janvier 1800, s'installer dans une partie du couvent que les troupes n'occupaient pas; ils purent même reprendre légalement possession et recouvrer quelques-uns de leurs biens : livres, tableaux, pharmacie, mais disparurent un à un.

Sous l'Empire le couvent abrita des hôtes inattendus, dont quelques-uns illustres, les artistes résidant à Rome; il devint une annexe, assez indiscrètement traitée du reste, de la Villa Médicis sa voisine. Ce voisinage devait faire naître, dès le début de la Restauration, le projet d'une paroisse régie par un curé français, qui aurait eu la Villa dans son territoire (p. 263). Je le signale, ainsi que l'intérêt anecdotique du passage dans le couvent d'artistes célèbres.

Si le gouvernement royal dut abandonner son projet de paroisse française, il ne renonça pas du moins à faire revivre sur le Mont Pincio un établissement français d'aussi glorieuse histoire et à récupérer ses biens. Mais, par la fondation même, les droits français ne semblaient pouvoir revivre que par les Minimes. On fit donc venir de France un minime, le P. Monteinard, qui, resté seul, finit en 1828 par se retirer contre une pension. Et l'on songea à installer, pour le prestige de la France et l'avantage des Romains, une congrégation enseignante; d'abord les Frères des écoles chrétiennes (lesquels furent pourvus et dotés par ailleurs) puis, avec l'agrément et même la désignation de Léon XII, les Dames du Sacré-Cœur. L'auteur, parfaitement sobre jusque-là, s'attarde peut-être un peu trop à la chronique du célèbre pensionnat; mais, même en cette chronique, on trouve à glaner pour la grande histoire : Mme Barat est venue plusieurs fois à la Trinité, Pie IX aimait à y fréquenter.

M. Bodet.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ÉPOQUE MODERNE ET CONTEMPORAINE

Louis Pastor. *Histoire des papes depuis la fin du Moyen Age.* Tomes XVII et XVIII : *Pie V (1566-1572).* Traduction française par Alfred Poizat et W. Berteval. — Paris, Plon, 1935. 2 vol. in-8° de 367 et 379 pages. Prix : 40 francs le volume.

Les tomes XVII et XVIII de la traduction de l'*Histoire des papes* correspondent au huitième volume de l'édition allemande et contiennent l'histoire du pontificat de saint Pie V. Point n'est besoin de rappeler ici les étapes de la carrière de l'illustre dominicain appelé à Rome par le pape Jules III en 1551 pour remplir les fonctions de commissaire général de l'Inquisition, nommé cardinal le 15 mars 1557 et grand inquisiteur le 14 décembre de la même année, élu pape le 7 janvier 1566. On trouvera dans ces deux volumes le récit des efforts de Pie V en vue de faire appliquer les décrets du concile de Trente, de ses luttes contre la diffusion de l'hérésie, contre le césaropapisme de Philippe II en Espagne et de ses représentants dans le royaume des Deux-Siciles, d'une façon plus générale contre l'ingérence de l'État dans les affaires ecclésiastiques, de ses interventions auprès des princes catholiques pour les engager à s'unir contre l'hérésie et l'Islam.

Les graves défauts que nous avons déjà signalés à maintes reprises continuent à déparer ces deux nouveaux volumes et rendent indispensable le recours au texte allemand. Ce sont de véritables énigmes bibliographiques que des indications telles que *Corr. dipl.* pour *Correspondencia diplomatica entre España y la Santa Sede durante el pontificato de s. Pio V,* publiée à Rome par D. L. Serrano en 1914, ou encore Degert, 101, pour A. Degert, *Procès de huit évêques français suspects de calvinisme,* dans la *Revue des questions historiques,* t. 76 (1904), p. 101, etc. Pareilles abréviations ne se justifieraient que si les traducteurs avaient reproduit la bibliographie donnée par Pastor en tête de son huitième volume.

A côté de coquilles, de gaucheries, d'ignorances qui font sourire, trop d'erreurs de traduction altèrent le sens et induisent l'historien en erreur. Quelques exemples entre beaucoup d'autres. Tome XVII, p. 5, *Mitternacht* est traduit par mercredi; p. 39, « chargé d'une mission à Cavour » pour « chargé d'une mission à Coire »; p. 71, « les douaniers demandèrent une remise de 2 000 ducats » pour « les fermiers généraux demandèrent une réduction de 20 000 ducats pour leur ferme annuelle »; p. 78, n. 1 « le meurtre du chef de Paliano », pour « le cas de la duchesse de Paliano »... Tome XVIII, p. 42-43, Samuel devient le meurtrier de Saül; p. 66 « la constitution spirituelle (*sic*) de larges cercles

protestants », pour « l'état d'esprit de bon nombre de protestants »; p. 206, « En vertu de la constitution perpétuelle du 17 décembre *1563* les cantons catholiques (de la Suisse) étaient étroitement liés entre eux ainsi qu'avec l'évêque de Sion et les dixièmes du canton de *Vaud*... ». Lire « ... 1533... dizainiers du Valais... » Les traducteurs feront bien à l'avenir de consulter l'*Hilfswörterbuch für Historiker* par Haberkom-Wallach (Berlin, 1935) qui les aidera à interpréter les mots techniques. A défaut, un bon dictionnaire ou simplement du soin et de la réflexion leur auraient épargné bien des méprises.

G. ALLEMANG.

Marcel MARION. *Le brigandage pendant la Révolution.* — Paris, Plon, 1934. In-8° de XIII-253 pages.

Le brigandage est de tous les temps, mais les époques troublées, l'exaspération des passions, la violence des luttes de partis, l'intensité de la misère et l'affaiblissement de la répression lui offrent toujours des conditions particulièrement favorables de développement. Le mal fut grave sous l'Ancien Régime, il deviendra vite angoissant au cours de la Révolution.

Au début de 1789 les autorités s'inquiètent déjà de cette progression rapide des délits et des crimes. Au mois de juillet, les bruits d'invasion, de pillage et de massacre troublent tous les esprits, affolent les imaginations et provoquent ce phénomène collectif de la Grande Peur qui, en quelques jours, se transformera en une formidable Jacquerie. Les paysans se groupent et s'arment pour repousser des brigands imaginaires; mais bientôt, sous l'impulsion de meneurs intéressés, ils deviennent brigands à leur tour et tournent leurs armes contre les seigneurs et tous les possesseurs de droits féodaux. Les incendies, les vols, les assassinats se multiplient. La répression est parfois impitoyable, mais toujours tardive, maladroite et impuissante à enrayer le mal. Désormais, et durant tout le cours de la Révolution, l'agitation, le désordre, le pillage, la violence ne laisseront plus de répit à une police toujours inférieure à sa tâche. Les assemblées, d'ailleurs, par leurs initiatives intempestives, ne feront qu'aggraver le danger. Elles arrêtent les procès, suspendent l'exécution des jugements et ouvrent même les portes des prisons aux malfaiteurs qui n'avaient pas encore trouvé le moyen de fausser compagnie à leurs geôliers. Le résultat est qu'à la fin de 1791 les attaques nocturnes, les vols à main armée, les assassinats de voyageurs sont si fréquents que les négociants n'osent plus vaquer à leurs affaires; les foires et les marchés sont désertés et les collecteurs d'impôts hésitent à se mettre en route pour verser au Trésor le produit de leur recette.

La guerre religieuse vient encore compliquer la situation. L'autorité, sans force ni énergie, est aussi impuissante à faire appliquer la loi du serment qu'à protéger les personnes et les propriétés. Les forêts sont mises au pillage, les récoltes saccagées,

les maisons dévastées et les châteaux incendiés. Et dans ces groupes d'émeutiers il n'est pas rare, à côté de bandits de profession, de rencontrer des gens aisés, des hommes de loi, des maires et officiers municipaux.

Sous la Convention, si les événements politiques et le danger extérieur détournent un peu l'attention du brigandage, le mal subsiste, mais souvent il couvre ses exactions et ses forfaits du masque du patriotisme. Et les contributions forcées, les taxes arbitraires, les dépouilles des églises enrichissent moins le Trésor que les exécuteurs intéressés des décrets de spoliation. La disparition des comités révolutionnaires, la suppression de l'indemnité des sectionnaires, la mise à pied des multiples gardiens de détenus à domicile jettent sur le pavé une foule de « patriotes » qui ne songent guère à demander à un travail régulier des ressources avouables. Les victimes de la Terreur, à leur tour, et les émigrés rentrés sont avides de vengeances et de représailles et peu scrupuleux sur le choix des moyens. Les terroristes de l'an II sont poursuivis avec acharnement et, sous prétexte de négligence ou de lenteur dans la punition des coupables, les prisons sont envahies et les détenus massacrés.

La situation ne fait qu'empirer au cours du Directoire. Les nombreuses armées qui en l'an II avaient sauvé la France fondent après la victoire. Les soldats, sans solde ni ravitaillement, désertent en masse. La faillite de l'assignat et la cherté de la vie entraînent la ruine générale et une misère atroce. L'administration publique se décompose. Les administrateurs et les juges, dans l'impossibilité de vivre, abandonnent leurs fonctions, la gendarmerie refuse son service, la police se dissout et la répression cesse presque complètement. Aussi dans tous les journaux ou rapports administratifs n'est-il question que de vols avec effraction, de pillages et d'incendies, d'arrestations de diligences et de voitures du Trésor, de chauffage des victimes et de supplices inouïs. Les acquéreurs de biens nationaux surtout voient leurs exploitations saccagées, leurs maisons brûlées et leurs familles égorgées.

Le danger restera menaçant jusque sous le Consulat et l'Empire et il faudra de longues années et l'emploi de mesures exceptionnellement rigoureuses pour arrêter le mal, punir le crime, assurer la sécurité et relever la moralité publique.

Le sujet était vaste, la matière abondante et riche. M. Marion, malgré le titre de l'ouvrage, n'a pas le dessein décrire l'histoire du brigandage pendant la Révolution. Il n'a voulu donner qu'un aperçu rapide de la situation, un court résumé illustré de quelques exemples. C'est ce qui explique que sa documentation soit un peu sommaire et fragmentaire. Le plus souvent il se borne à utiliser quelques ouvrages récemment publiés sur cette période si agitée. Les journaux de l'époque, les comptes rendus des administrateurs, les rapports des commissaires divers, les procès-verbaux des tribunaux et la correspondance des représentants en mission lui auraient apporté, s'il avait voulu traiter complètement

le sujet, une mine inépuisable de renseignements caractéristiques. Tel qu'il est, ce petit ouvrage est d'une lecture aussi facile qu'intéressante. C'est un excellent résumé d'une époque fertile en événements divers et surtout en crimes.

Ch. JOLIVET.

Ch. AIMOND. *L'énigme de Varennes.* Préface de L. BERTRAND. — Paris, de Gigord, 1936. In-12 de XIV-190 pages, 7 illustrations.

Nous n'avons pas à présenter Mgr Aimond aux lecteurs de la *Revue.* Délaissant un moment les questions pédagogiques, où il excelle, le savant directeur de l'*Enseignement chrétien* a voulu se souvenir que sa petite patrie a été le théâtre d'une journée dramatique et décisive de l'histoire de France. Connaissant parfaitement les lieux et les familles, possesseur de documents inédits et de précieuses traditions, il a cru pouvoir donner, sur la fuite et l'arrestation de Louis XVI, une étude qui serait utile et neuve, même après les ouvrages de V. Fournel et de G. Lenôtre. Sobre, minutieux, impartial sans froideur, dramatique sans romantisme, son récit ne laisse dans l'ombre ni un incident, ni un personnage. L'*énigme* est dans le titre. Pour le lecteur qui ferme le volume, il reste bien peu d'obscurité dans les causes et les circonstances de cet émouvant épisode. Faut-il ajouter que la question religieuse a tenu une telle place, aussi bien dans l'esprit du roi que dans celui des chefs de parti, que les péripéties comme la solution de leur lutte appartiennent sans contredit à l'objet de nos études ?

L. C.

J. BRUGERETTE. *Le Prêtre français et la société contemporaine.* II. *Vers la séparation de l'Église et de l'État (1871-1908).* — Paris, Lethielleux, 1935. In-16 de XII-637 pages.

C'est une véritable histoire de l'Église de France entre 1871 et 1908 que M. Brugerette vient de nous donner. L'auteur veut étudier surtout le prêtre français et ses réactions en présence d'événements qui le touchent de si près et parfois si douloureusement. Entreprise malaisée : nous sommes à peu près renseignés sur les grands personnages de l'Église, évêques, prédicateurs en renom, supérieurs de congrégations, mais les autres, curés, desservants, vicaires, tous ceux qui forment l'immense plèbe cléricale, qui nous éclairera sur leurs sentiments profonds ? Les journaux qu'ils lisent, les livres qu'ils méditent, les sujets qu'ils traitent en conférences ? Peut-être. Mais comme nous aimerions connaître des correspondances familières ou des journaux intimes, s'il en existe, infiniment plus révélateurs.

Malheureusement de tels documents ne sont pas encore et ne seront peut-être jamais publiés. La grande connaissance du milieu ecclésiastique que possède M. Brugerette lui a permis de suppléer à ces lacunes et d'évoquer de façon vivante le monde clérical de la fin du XIX^e^ siècle. Bien qu'il ait été lui-même mêlé de fort près à l'une des affaires les plus retentissantes, l'auteur

sait s'abstenir de réactions trop personnelles et ses jugements sont généralement équitables. Peut-être, dans les origines immédiates de la Séparation et spécialement dans l'affaire des évêques, conviendrait-il de répartir un peu plus également les responsabilités.

Dans cette dernière partie, l'auteur se borne, en général, à rappeler exactement les faits. On aimerait à connaître quelles furent les réactions profondes du clergé français en présence des directions pontificales : l'unanimité dans la soumission signifie-t-elle l'unanimité dans l'acquiescement intime ?

Une correction imparfaite des épreuves gâte malheureusement cet intéressant ouvrage. Les coquilles sont innombrables : p. 91, M. de *Grammont* pour Gramont; p. 201, le P. *Pic* de Langogne pour Pie; p. 240, Renan meurt à *60 ans*, pour 69 ans; p. 300, les abbés Vacant et *Mougenot*, pour Mangenot; p. 439, *Schwatzkoppen*, pour Schwarzkoppen; p. 533, *Henri Béranger*, pour Henry Bérenger; p. 567, *Diblidos*, pour Dibildos; p. 597, Mgr Fuzet, archevêque de *Rome*, pour Rouen; etc.

Ed. Bruley.

CONGRÉGATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Guy de Valous. *Le temporel et la situation financière des établissements de l'ordre de Cluny du* XII^e^ *au* XIV^e^ *siècle, particulièrement dans les provinces françaises* (Archives de la France monastique, volume XLI). — Ligugé, abbaye Saint-Martin, et Paris, A. Picard, 1935. In-8° de xv-190 pages.

La seconde thèse de M. de Valous, complétant son grand ouvrage sur *le Monachisme clunisien des origines au* XV^e^ *siècle*[1], est consacrée à l'étude du temporel de l'ordre de Cluny du XII^e^ au XIV^e^ siècle. Si l'auteur n'envisage, dans ce nouveau travail, qu'une période plus restreinte, c'est, dit-il, parce que cette époque a été l'objet de moins de recherches que la précédente ou la suivante. Par ailleurs, il constate que, dans ces limites, les documents sont rares sur le temporel et les renseignements fragmentaires. Ils lui ont suffi cependant pour nous donner une intéressante contribution à l'étude de l'économie rurale et de l'histoire financière du Moyen Age.

La fortune clunisienne a été, en effet, à la fois foncière et mobilière. En ce qui concerne l'exploitation de la terre, M. de Valous étudie successivement la formation du domaine foncier, devenu considérable vers le XII^e^ siècle; sa mise en valeur par des cultures variées, par l'élevage qui y prend peu à peu la plus grande place, par l'exploitation des bois et des eaux; les différents modes d'exploitation en usage dans l'ordre, exploitation directe au début et, à mesure que le domaine se développe, affermages et baux de toutes sortes. En matière financière, il détaille les revenus tirés de la terre et des tenanciers et ceux qui proviennent des

1. Voir notre compte rendu dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXII (1936), p. 495-499.

droits féodaux (foires, péages, justice) et du service des églises. Il fait le tableau de l'administration temporelle, étudiant les instruments de contrôle (registres et inventaires), les agents ecclésiastiques ou laïques de cette administration, la tenue des comptes vérifiée plus ou moins suivant les époques par le chapitre général et par l'abbé. Il fait le détail des charges qui pesaient sur les monastères : taxes levées par l'ordre et par l'abbaye de Cluny, par le Saint-Siège, par les souverains laïques. Enfin, étudiant les difficultés financières, il consacre un dernier paragraphe, qui n'est certes pas le moins intéressant, aux emprunts et aux dettes contractées par les monastères auprès des Juifs, des « Lombards » et d'autres prêteurs, assez souvent à charge d'intérêt (l'Église interdisant le *prêt*, mais sans doute pas l'*emprunt* à intérêt). L'ouvrage se termine par un chapitre sur la situation d'ensemble au point de vue matériel, sa prospérité initiale et les causes de son déclin.

Les principales conclusions sont les suivantes. Aussi longtemps que les Clunisiens restèrent fidèles au faire-valoir direct de la terre, ils connurent une réelle prospérité. Mais, pour éviter les tracas d'ordre temporel à mesure que les possessions s'accrurent et pour se consacrer davantage à leur fonction liturgique et religieuse, ils furent amenés assez vite à concéder la terre à des tenanciers qui leur donnaient un revenu fixe. Ils constituèrent alors une fortune capitaliste et eurent une activité financière analogue à celle de beaucoup d'autres collectivités de la même époque. Mais les revenus (constitués souvent par des baux à perpétuité) restant toujours les mêmes, tandis que la monnaie se dépréciait peu à peu et que les taxes levées par la curie romaine ou par les cours laïques augmentaient perpétuellement en un temps où les calamités et la guerre multipliaient leurs ravages, ils durent emprunter, s'endettèrent et sombrèrent généralement, au XV^e^ siècle, dans un état financier lamentable. D'où l'aliénation de terres, la concession de nombreux établissements à des séculiers ou à des laïques et les débuts de la commende. Cette ruine matérielle, que les Cisterciens, qui restèrent plus fidèles à l'économie agricole primitive, surent éviter plus longtemps, eut pour conséquence le déclin de l'idéal monastique et religieux que Cluny avait fait rayonner dans la chrétienté.

Ces conclusions générales, qui évoquent l'évolution de l'ordre à travers tout le Moyen Age, auraient dû inciter l'auteur, semble-t-il, en dépit de l'explication rapportée plus haut, à s'assigner les mêmes limites chronologiques que dans sa thèse principale. Ç'eût été d'autant plus facile qu'un certain nombre de ses références se rapportent d'une part au XI^e^ siècle et d'autre part au XV^e^. L'ensemble de son œuvre y eût gagné en unité. Ce regret ne saurait d'ailleurs diminuer réellement l'intérêt d'un ouvrage qui vaudra à M. de Valous la reconnaissance non seulement des érudits qui s'occupent d'histoire monastique, mais aussi de ceux qui, de plus en plus nombreux aujourd'hui, se consacrent à l'histoire économique.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

D. Fernandez Zapico, S. J. *La province d'Aquitaine de la Compagnie de Jésus, d'après son plus ancien catalogue (1566).* (Extrait de l'*Archivum historicum Societatis Jesu*, t. V. ann. 1936). — Roma, borgo Sancto Spirito, 5, 1936. In-8°, p. 268-292.

La Compagnie de Jésus, établie en France depuis 1540, fut en 1564 divisée en deux : la province de France avec les collèges de Paris, Pamiers, Billom et Mauriac, et la province d'Aquitaine à qui furent attribués les collèges de Tournon, Toulouse, Rodez et Avignon. Cette dernière province comptait alors quatre-vingt-douze religieux, sur lesquels le catalogue édité fournit de brèves indications biographiques. Deux caractéristiques y sont à relever. Aucun des membres ne dépasse la cinquantaine; tous sont Français : les prêtres, les plus nombreux, appartiennent à la France du Nord et à la Flandre wallone; scolastiques et novices sont originaires du Midi. Nous avons là « un tableau des forces de la Compagnie dans la France méridionale, au moment même où elles viennent de s'engager à fond dans la grande lutte de la Contre-Réforme catholique ». C'est assez dire l'intérêt historique du document.

V. C.

Dom Toustain et Dom Tassin. *Histoire de l'abbaïe de Saint-Vandrille (1604-1734)*, publiée d'après l'original [par le R. P. Laporte]. — Abbaye de Saint-Wandrille, 1936, VI-433 pages, 4 planches.

L'ouvrage des deux savants bénédictins, composé en 1934 pour servir à l'histoire générale de la Congrégation de Saint-Maur, commence par le récit de l'introduction de la réforme à Saint-Wandrille. Le choix de la date initiale ne laisse pas de prêter à la critique : le concordat de 1604 entre l'abbé commendataire et ses religieux est bien orné de quelques considérations sur l'observance de la règle, mais ce sont clauses de style. C'est en 1618 que nous voyons s'ouvrir l'ère des réformes, avec le règlement que l'archevêque François de Harlay tente d'imposer aux bénédictins de Saint-Wandrille. Ceux-ci, qui admiraient la piété et la régularité des pères de Saint-Maur sans avoir le courage d'adopter le même genre de vie, s'efforcèrent avec persévérance d'unir leur monastère à la Congrégation.

Parmi les événements que relate l'*Histoire de Saint-Vandrille*, il faut noter un grave conflit entre les Mauristes, porteurs d'un bref d'Urbain VIII qui exemptait de la juridiction épiscopale les monastères réformés, et l'archevêque de Rouen, mécontent de voir une abbaye de son diocèse échapper à son autorité. Dom Toustain et Dom Tassin nous content d'un ton qui sent encore la chaleur de la polémique les « attaques » du prélat, la résistance des bénédictins, enfin l'intervention de Richelieu qui prescrit à l'archevêque de se contenter de faire la visite des églises et du Saint-Sacrement sans examiner les religieux quant à la régularité.

La paix une fois faite avec l'archevêque, l'histoire de Saint-Wandrille se bornerait à l'éloge des prieurs successifs et à l'énumération des travaux faits à l'église et aux bâtiments de l'abbaye sans la fameuse « querelle des saints ». Le grand nombre des saints moines et abbés de Fontenelle faisait la gloire de Saint-Wandrille. Le culte de plusieurs d'entre eux, supprimé à l'entrée des bénédictins réformés, puis rétabli, se trouva en butte à la critique de quelques religieux et au zèle des supérieurs généraux pour l'uniformité de la congrégation. Pendant de longues années, adversaires et défenseurs du culte de ces saints recherchent les documents et accumulent les écrits. Malheureusement c'est en quelque sorte de l'extérieur que Dom Toustain et Dom Tassin nous font assister à la querelle, sans nous apprendre grand chose sur les saints en question.

Au dire de ses auteurs, l'*Histoire de Saint-Vandrille* n'était pas destinée à voir le jour. Tous ceux qui s'intéressent au passé d'une des plus célèbres abbayes normandes et à la magnifique renaissance religieuse qui fut l'œuvre de la congrégation de Saint-Maur se féliciteront de voir publiée une œuvre qui, bien que manuscrite, avait déjà été souvent utilisée. Malgré des longueurs, quelques naïvetés, la confusion qui résulte parfois du plan strictement chronologique que les auteurs ont adopté, l'*Histoire de Saint-Vandrille* se lit avec d'autant plus de plaisir et de profit que l'éditeur l'a enrichie de notes et d'appendices qui viennent éclairer et compléter les points les plus obscurs. La préface, que nous aurions souhaitée moins brève, donne quelques indications utiles sur les manuscrits de l'ouvrage et sur les sources utilisées par Dom Toustain et Dom Tassin; elle y ajoute quelques remarques judicieuses sur la créance qu'il convient d'attribuer à cet ouvrage et sur la part prépondérante que Dom Toustain semble avoir prise dans sa rédaction.

M.-J. Le Cacheux.

Ernestine Lecouturier. *La Visitation* (Les grands ordres monastiques et instituts religieux, XX). — Paris, Grasset, 1935. In-16 de 278 pages. Prix : 15 francs.

L'auteur d'une excellente thèse sur la Mère de Chaugy, une des premières biographes de sainte Chantal, était toute désignée pour nous présenter la Visitation. Aussi s'est-elle arrêtée avec complaisance sur la période des fondations, qu'elle connaît le mieux et a-t-elle consacré à saint François de Sales près de la moitié de son volume. Cette histoire est d'ailleurs si attachante qu'on ne saurait la blâmer. Une controverse s'est élevée à propos des modifications demandées à saint François de Sales par Mgr de Marquement, archevêque de Lyon. Est-il vrai que saint François de Sales aurait dit qu'il avait défait ce qu'il avait fait d'abord ? La première Visitation n'avait ni vœux ni clôtures, mais il semble que la sortie et la visite des pauvres ne devaient être qu'exceptionnelles. La Visitation fut toujours austère; les religieuses ne

pouvaient avoir d'animaux familiers; ainsi Gresset les a calomniées dans son *Vert-Vert*. La Visitation est la mise en acte du *Traité de l'amour de Dieu*. Les monastères sont autonomes. L'ordre eut un rapide développement pendant son premier siècle et fut illustré à la fin du XVII^e^ siècle par sainte Marguerite-Marie. L'accroissement semble s'être quelque peu ralenti puisque, malgré les nouvelles régions où l'ordre s'est établi, il atteint seulement le nombre auquel il était déjà parvenu en 1789. Les fêtes du transfert des châsses des fondateurs dans la nouvelle basilique d'Annecy attestent la popularité de la Visitation.

Paul DESLANDRES.

Jean MONVAL. *Les frères hospitaliers de Saint-Jean de Dieu* (Les grands ordres monastiques et instituts religieux, XXII). — Paris, Grasset, 1936. In-16 de 250 pages. Prix : 15 francs.

Bien qu'il ait paru en 1935 dans le bulletin *la Grenade* un article de frère Gérasime sur la spiritualité de l'ordre hospitalier de Saint-Jean de Dieu, on peut dire que la caractéristique de cet institut est d'être tout entier consacré aux besognes terrestres ; les règlements, d'ailleurs, y limitent le nombre de ceux qui peuvent accéder à la prêtrise; cela, bien entendu, n'exclut pas la sanctification personnelle. La vie de ces hospitaliers correspond ainsi à celle de leur curieux fondateur, ce portugais transplanté sur la terre d'Espagne, et dont la ville de Grenade fut le centre des exploits miséricordieux. Il y fut quelque temps traité pour folie, et son ordre a pour vocation principale les soins aux aliénés. Et c'est bien ainsi. M. Monval, dont la documentation religieuse est étendue, ignore les travaux importants du docteur Serieux, ancien médecin de l'asile clinique, sur différents asiles desservis par ces frères au XVIII^e^ siècle et sur leur méthode assez neuve à l'époque; grâce à ces études, il eût pu nourrir son exposé historique plutôt que de recourir à l'ouvrage périmé de Maxime du Camp. On aurait aimé, du point de vue pittoresque, trouver une description un peu poussée de la maison mère actuelle qui se trouve dans l'île de Saint-Barthélemy, à Rome, où les frères montrent avec fierté le bref du 28 août 1930 par lequel Pie XI a proclamé saint Jean de Dieu protecteur de tous les hospitaliers et de toutes les infirmières, conjointement avec saint Camille de Lellis.

Leur ancienne maison de Paris, l'hôpital de la Charité, vient d'être démolie; les souvenirs en ont été transportés au Musée de l'Assistance publique, installé quai de la Tournelle, dans l'ancien hôtel de Mme de Miramion; c'est là que l'on peut voir maintenant leur antiphonaire, les portraits de quelques supérieurs du XVII^e^ siècle, le tableau représentant Jean Ciudad lavant les pieds d'un pauvre, en qui apparaît la figure du Christ, des pots de pharmacie avec son effigie, sans compter de plus récents objets qui n'ont

pas trait à la vie de ces hospitaliers, mais à celle de l'établissement au XIXe siècle. A son défaut, la maison des jeunes infirmes de la rue Lecourbe, les asiles de nuit de Lyon et de Marseille, la clinique chirurgicale de la rue Oudinot, de nombreux établissements à l'étranger, notamment au Canada, fournissent encore à ces frères un large domaine où s'exercent les bienfaits de leur évangélique patience et de leurs excellentes méthodes.

M. FOSSEYEUX.

Paul LESOURD, *Les Pères Blancs du cardinal Lavigerie* (Les grands ordres monastiques et instituts religieux, XIX). — Paris, Grasset, 1935. In-16 de 333 pages. Prix : 15 francs.

Après un court aperçu sur la vie et l'œuvre du cardinal Lavigerie, le vrai fondateur des Pères Blancs, l'auteur expose en détail les résultats obtenus par les missionnaires dans chacun des vicariats apostoliques aujourd'hui confiés à leur zèle et ajoute pour chacune de ces missions les statistiques les plus récentes. « Une vue d'ensemble » (p. 159-160) nous apprend que les Pères Blancs ont actuellement dans leurs missions 674 Pères, 208 Frères, 122 prêtres indigènes, plus de 570 sœurs et 384 sœurs indigènes, 7 996 catéchistes, 3 819 écoles élémentaires, moyennes, supérieures et professionnelles fréquentées par 331 621 élèves, et près d'un million de catholiques. Dans la troisième partie de son livre, M. Lesourd montre le Père Blanc dans sa formation religieuse, spirituelle et intellectuelle et surtout dans les occupations de son ministère. Le portrait est vivant et animé par des traits bien choisis. Plusieurs chapitres font voir les missionnaires au service de la science au sens le plus large de ce mot, ce qu'ils font et réalisent comme médecins et infirmiers, comme théologiens, historiens et archéologues, comme explorateurs, géographes, ethnographes et linguistes. Un appendice énumère les ouvrages publiés par les missionnaires dans les différentes langues et dialectes de l'Afrique du nord, de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale. Un autre appendice donne la liste complète de plus de deux cents articles ou ouvrages publiés par le R. P. Delatte (1850-1932), le créateur du Musée Lavigerie à Carthage, qui pendant cinquante-six ans et jusqu'à la dernière année de sa vie ne cessa de fouiller le sol de l'ancienne métropole africaine et y fit tant de découvertes archéologiques de la plus haute importance; il a trouvé dans le P. Lapeyre, auteur de la belle étude sur *Saint Fulgence de Ruspe*, un digne successeur.

G. ALLEMANG.

VIE SPIRITUELLE

Chanoine L. Cristiani. *IV^e^ centenaire de l'ordre de Sainte-Ursule. La merveilleuse histoire des premières Ursulines françaises. Contribution à l'étude du sentiment religieux en France au* XVII^e^ *siècle.* — Saint-Didier-au-Mont-d'Or, à l'Arbalétière (en dépôt, Lyon et Paris, Emm. Vitte), s. d. [1935]. In-12 de 396 pages.

Le docte et disert doyen a rendu là un délicat hommage à la ferveur française du temps de Louis XIII et d'Henri IV. Cette affable hagiographie aurait plu à Henri Bremond : elle met en valeur, surtout et presque uniquement, des personnalités religieuses. L'ardeur chrétienne d'une âme, sa puissance, son charme « mystique », voilà ce qui compte aux yeux de M. le chanoine Cristiani, comme dans la grande *Histoire* inachevée *du sentiment religieux*. Quelles personnalités d'ailleurs, que la Mère de Bermond, Catherine Ranquet, Antoinette Micolon !

J'avoue que, lorsque la doctrine mystique est en question, p. 160 par exemple, j'aurais souhaité plus de précisions que n'en contient une note de dix lignes, bien succincte et toute bénigne. Tel jugement paraît bien rapide, assez conventionnel : sur l'Auvergne, ou plus précisément sur le Livradois du temps d'Henri IV, « province alors très arriérée » et de « mœurs encore primitives ». Et voici, à propos de cet état « primitif », et de la vocation d'Antoinette Micolon, un passage qui me paraît contenir une contradiction : M. Cristiani écrit, p. 243 : « Après toutes sortes d'aventures .... elle reçut, de façon presque surnaturelle, le don de comprendre et de parler le français, alors que, dans tout le pays, on ne connaissait que le patois d'Auvergne. Dans le même temps, son esprit et sa langue furent comme déliés. Il lui venait à la pensée, en bon français, des discours tout faits, *pour persuader des personnes à aimer Dieu et des jeunes filles pour être religieuses.* » Ce don de la langue française n'était-il pas bien inutile, puisque l'on ne parlait que « le patois d'Auvergne » autour d'Antoinette ?

Si M. Cristiani s'était reporté, tout simplement, à la petite *Histoire de l'église d'Ambert* qu'a publiée en 1874 M. l'abbé Desribes, il aurait vu là que le pays du Livradois, dès le XVI^e^ siècle, était civilisé et prospère, et que le français, — les documents publics et les documents privés en font foi — n'y était nullement une langue étrangère. Il aurait en outre trouvé là tous les noms des premières collaboratrices d'A. Micolon : Jeanne Payol, Marie Marthe, Anne Madur, Thècle Chanabert.

J'avoue, en outre, qu'une *Bibliographie* n'aurait certainement nui ni à l'aspect du livre, ni à son autorité. Je ne dis rien de quelques méprises typographiques : *Erburt* par exemple, au lieu d'Erfurt.

A. Cherel.

FÉNELON. *Pages nouvelles, pour servir à l'étude des origines du Quiétisme avant 1694,* publiées par Marcel LANGLOIS. — Paris, Desclée de Brouwer, 1934. In-12 de 323 pages.

On sait que M. M. Langlois a consacré à Mme de Maintenon la meilleure partie de son activité de chercheur, et aussi, il faut bien le dire, ses jugements les plus vifs. Il a réussi à identifier neuf des quarante-trois « petits livres secrets » de celle qu'il nomme ici (p. 148) « l'institutrice ». Il a donc utilisé ce manuscrit pour composer son présent recueil, où l'on trouve plusieurs textes inédits, plusieurs textes complétés, plusieurs redressements d'attribution. J'avoue que dans cette dernière catégorie telles attributions nouvelles ne me paraissent pas incontestables. Je ne sens guère « le rythme de la pensée et du style de Fénelon » dans la lettre A, du 30 oct. 1688, attribuée jusqu'ici à Bourdaloue : les développements y sont patients, enchaînés, autoritaires par leur suite logique, et assez différents dès lors de l'art ou de l'accent fénelonien. La lettre B est-elle davantage de Fénelon ? Rien ne le prouve. Par contre l'*Instruction pour Noël* est bien écrite selon la manière fénelonienne, ainsi que la belle prière I.

Pourquoi M. Langlois a-t-il tenu à reproduire ici le texte si connu de la Lettre sur les défauts de Mme de Maintenon, la longue Lettre à Louis XIV, le sermon sur les avantages et les devoirs de la vie religieuse ? Dans le titre de son recueil il faudrait donc ajouter : *Pages à relire,* à : *Pages nouvelles...*

Il faudrait aussi, dans le titre, changer *les Origines du Quiétisme* en : *les Origines de l'Affaire du Quiétisme.* Voici pourquoi.

M. Langlois semble bien avoir hérité de l'historien-polémiste Henri Bremond une interprétation particulière de la fameuse querelle. Bremond, dans ce recueil de Langlois, aurait salué avec joie son propre désir de réhabiliter Fénelon, son aversion pour Mme de Maintenon et pour tous les sentiments mesquins qu'il apercevait chez les anti-féneloniens; surtout il professait, l'auteur de l'*Apologie,* qu'en toute la querelle la théologie n'avait été qu'un prétexte, couvrant mensongèrement une cabale de dévots, une intrigue de courtisans, une jalousie ou un dégoût de femme.

Pourquoi donc M. Langlois refuse-t-il à Mme de Maintenon toute justice, toute sincérité, toute charité chrétiennes ? Pourquoi affirme-t-il la « mauvaise foi absolue » de Languet de Gergy ? Saint-Simon pensait ainsi : mais d'autres contemporains estimaient Languet sage, instruit, fidèle à ses devoirs.

Ce n'est pas sur ce ton, ni par cette méthode, que l'on peut vraiment « réparer une grande injustice », puisque telle est l'intention avouée de M. Langlois. Est-ce, en vérité, pour « laver Mme de Maintenon du reproche d'avoir admiré Fénelon », qu'on a attribué certains textes de Fénelon, irréprochables ceux-là, à Godet, à Bourdaloue, même à Bossuet ? Puisque, de l'aveu (d'ailleurs excessif) de M. Langlois, « presque tous les textes du XVII^e^ siècle ont été déformés intentionnellement au XVIII^e^ », comment

affirmer que cette « intention », lorsqu'elle déformait un texte de Fénelon, ait été ainsi machiavélique et servile ?

Si je me permettais de donner un conseil fénelonien à M. Langlois, je l'engagerais à éviter dans ses jugements et ses conclusions l' « empressement ». Il sait chercher, découvrir. Qu'il se hâte moins d'attribuer, et de mépriser.

A. Cherel.

Albert Cherel. *Fénelon ou la religion du pur amour* (Les maîtres de la pensée religieuse). — Paris, Denoël et Steele, 1934. In-8° de 283 pages.

La querelle Bossuet-Fénelon est un des points cruciaux de l'histoire religieuse moderne, et n'a pas fini de faire couler de l'encre. Ses conséquences, directes ou indirectes, ont marqué la vie spirituelle des âges suivants, et aujourd'hui encore les esprits peuvent en un sens se classer selon qu'ils sont plutôt du côté de Meaux ou du côté de Cambrai.

M. Cherel démêle judicieusement dans un de ses chapitres intitulé « le Triomphe de Madame Guyon », les causes complexes du prestige de Fénelon, à la fin de sa vie, dans les milieux les plus divers. Tout le monde, et Louis XIV lui-même sans doute, commençait à se rendre compte que les critiques de Télémaque contre le machiavélisme, l'absolutisme et la politique de magnificence, se trouvaient justifiées par les événements.

Il semble d'ailleurs que, depuis le livre fragmentaire et tendancieux de l'un peu équivoque Ramsay, la figure de Fénelon ne puisse être saisie par un biographe que dans une certaine atmosphère d'imprécision. Cela tient sans doute à ce que la vie posthume de l'archevêque de Cambrai déteint sur sa vie réelle, à ce que le personnage vu, admiré ou blâmé par les contemporains et la postérité couvre de ses lignes fantômatiques les traits déjà complexes de l'homme historique. Le *Fénelon* de M. Cherel n'échappe pas tout à fait à cette sorte de fatalité. Dans son avant-propos, M. Cherel commence par rendre un hommage très « nuancé » lui aussi, à l'œuvre de l'abbé Bremond; mais il est douteux que l'auteur de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux* eût applaudi des deux mains au nouveau *Fénelon*.

Émile Dermenghem.

HISTOIRE LOCALE

Jean Burcklé. *Les chapitres ruraux des anciens évêchés de Strasbourg et de Bâle* (Collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions de l'Alsace, xii). — Colmar, imprimerie Alsatia, 1935. In-8° de 396 pages. Prix : 60 francs.

Ce livre touffu est loin de ressembler à l'œuvre d'un débutant. C'est une étude très serrée et richement documentée, sur une institution ecclésiastique très ancienne et de la plus grande importance pour la connaissance du droit ecclésiastique local. Elle est

d'autant plus précieuse et méritoire que les chapitres ruraux n'ont pas encore été étudiés de près en France, alors qu'en Allemagne, un grand nombre de travaux scientifiques leur ont été consacrés dans les derniers temps.

L'objet de l'étude de M. Burcklé est le chapitre rural, celui-ci pouvant être défini l'institution groupant le clergé paroissial d'un district « d'une manière permanente, en vue de défendre ses intérêts tant spirituels que temporels, de coordonner le ministère des âmes et d'assurer une meilleure administration ecclésiastique. Ce groupement corporatif se présente à la fois comme une organisation professionnelle et comme une confrérie ».

Au point de vue géographique, l'auteur a limité le sujet aux deux anciens évêchés de Strasbourg et de Bâle, qui se partageaient l'Alsace sous l'Ancien Régime et fournissaient après le concordat de Napoléon à la nouvelle circonscription du diocèse de Strasbourg les parties les plus importantes de son territoire. Au point de vue chronologique, l'étude porte sur une époque qui s'étend du XIII[e] au XIX[e] siècle. La raison de cet espace limité est d'une part, la pénurie de documents antérieurs au XIII[e] siècle, et d'autre part, les événements historiques qui ont fait disparaître l'institution.

Le manque de documents datant du haut Moyen Age a dicté à l'auteur le plan méthodique qui, à première vue, pourrait surprendre. Il montre dans la première partie de son travail, de beaucoup la plus fournie, le fonctionnement des chapitres ruraux qu'il fait suivre, dans la deuxième partie, d'un exposé sur l'évolution historique de l'institution. Pour tracer cette évolution, M. Burcklé devait très souvent avoir recours à des documents assez tardifs, dans lesquels il trouvait des survivances d'usages très anciens qui lui ont permis de retracer les origines: procédé qui lui a parfaitement réussi.

M. Burcklé commence son étude par une introduction d'ordre géographique concernant les limites des deux anciens évêchés de Strasbourg et de Bâle et de la circonscription des chapitres ruraux, qui avaient, au diocèse de Strasbourg, le nom d'archiprêtrés, et de doyennés au diocèse de Bâle. Des cartes sommaires appuient le texte; sur l'une d'elles s'est glissée une erreur : Spire n'a jamais été archevêché, le diocèse relevait, comme Strasbourg, de la métropole de Mayence. Après avoir parlé des divisions internes des districts capitulaires qui sont d'origine assez récente, M. Burcklé nous renseigne — toujours dans l'introduction — sur la formation des statuts capitulaires.

Dans la première partie du livre, l'auteur s'occupe d'abord du recrutement, du gouvernement et des charges secondaires. Le premier officier capitulaire était le doyen qui est élu par le chapitre et confirmé par l'évêque dont il est le représentant : *vir episcopi, praeses capituli, pastor confratrum suorum.* Le second officier était le camérier, qui assiste le doyen dans le gouvernement du chapitre et qui est, pour ainsi dire, son

vicaire et en cas de besoin son remplaçant et l'homme de confiance du chapitre. Ces deux officiers sont assistés des jurés ou définiteurs qui jouent le rôle de conseillers. Enfin un simple fonctionnaire, le bedeau (*pedellus*) est le messager et le commissionnaire du doyen et du chapitre. Un secrétaire tient les écritures.

M. Burcklé passe ensuite à l'activité corporative des chapitres, aux assemblées et aux élections, à l'organisation financière, enfin — et c'est la partie la plus intéressante au point de vue religieux et social, — il nous présente le rayonnement spirituel de l'institution, les confréries capitulaires où s'inscrivaient des personnes laïques des deux sexes, la vie spirituelle des chapitres (indulgences, privilèges, culte des morts, pratique de la charité vis-à-vis des confrères malades ou indigents).

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'évolution historique des chapitres ruraux. Sur les origines qui remontent au x^e^ siècle, les documents font complètement défaut. Ce n'est qu'à partir du XIII^e^ siècle que l'institution capitulaire entre dans la pleine lumière de l'histoire. L'auteur nous montre la compétence des chapitres et leur élargissement progressif, leur activité administrative, le règlement des successions ecclésiastiques. Puis viennent l'apogée de l'institution (au début du XVI^e^ siècle) et sa déchéance durant les troubles de la réforme luthérienne et de la guerre de Trente ans. L'adaptation au régime français, qui voulait transformer les chapitres en auxiliaires de la fiscalité pour la levée du don gratuit, n'alla pas sans difficultés. La grande Révolution fit disparaître l'institution millénaire que le concordat ne songea pas à rétablir. Un effort de Mgr Tharin, troisième évêque concordataire, pour ressusciter les chapitres ruraux, aboutit à un échec complet.

Un appendice de presque cent pages renferme des pièces justificatives tirées des fonds de plusieurs archives. Parmi ces pièces il y en a de première importance pour l'histoire de la vie religieuse; je signale notamment les documents qui se rapportent à l'archiprêtré de Saint-Laurent de Strasbourg.

Cette brève analyse du livre de M. Burcklé nous laisse deviner la richesse de son étude. Elle est conduite avec une adresse et une compétence remarquables ; les nombreux documents, en grande partie inédits, sont rassemblés avec un soin minutieux et utilisés avec un parfait bon sens, auquel se joint un jugement sûr et une critique solide. Par son excellent travail, M. Burcklé a fourni une contribution précieuse à l'histoire ecclésiastique de la province d'Alsace.

Lucien PFLEGER.

Octave MEYER. *La régence épiscopale de Saverne* (Collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions de l'Alsace, XI). — Strasbourg, imprimerie alsacienne, 1935. In-8° de 261 pages.

Jusqu'à la Révolution française, les évêques de Strasbourg furent des seigneurs territoriaux. La régence de Saverne resta, du

XV^e^ au XVIII^e^ siècle, l'organe essentiel du gouvernement de leur domaine, nettement distinct du diocèse, et formé de lambeaux disparates de terrains éparpillés sur les deux rives du Rhin.

Ici comme ailleurs, l'origine de ce pouvoir temporel fut l'immunité accordée aux évêques dès le VIII^e^ siècle. Étudier l'histoire de ce privilège eût été intéressant et utile, mais eût débordé le cadre chronologique que s'était tracé l'auteur : on ne trouvera donc à ce sujet qu'un bref chapitre d'introduction.

Dans la ville de Strasbourg, l'autorité temporelle de l'évêque, confiée d'abord à cinq officiers épiscopaux, mais bientôt combattue par le magistrat de la cité, disparut au XIII^e^ siècle lorsque la ville réussit à s'affranchir. Il ne s'agit donc dans ce livre que des autres possessions de l'évêché. Pour elles il y eut primitivement une sorte de conseil épiscopal, tribunal d'appel des justices locales, qui, vers une date que M. Meyer croit pouvoir fixer aux environs de 1487, se transporta dans la ville de Saverne, et devint le conseil de régence.

C'était, nous dit l'auteur, « un corps mi-judiciaire, mi-administratif, gouvernant les territoires épiscopaux au nom et à la place des évêques de Strasbourg », et jouant au temporel le rôle que jouait l'officialité dans le domaine religieux. Ses attributions étaient multiples, puisqu'elle exerçait tour à tour les fonctions de cour féodale, de conseil de régence, de chambre des comptes et de Cour criminelle. M. Meyer examine la formation, les attributions, la composition et le fonctionnement de chacune de ces juridictions, non sans dire quelques mots de l'officialité, qui joignait à ses pouvoirs spirituels diverses attributions d'ordre civil. Cette organisation, assez confuse souvent, fut compliquée encore par les transformations qu'imposa à son fonctionnement le passage sous la domination française au XVII^e^ siècle. Ce fut le cas notamment en matière criminelle.

Dans l'administration de la justice civile, la Régence suivait la coutume de l'évêché de Strasbourg. M. Meyer en explique les dispositions essentielles relatives aux personnes, aux biens, aux contrats. Il publie notamment le texte très important du règlement de justice promulgué par Jean de Manderscheid en 1579.

Au total, un livre solidement documenté, méthodiquement et clairement composé, très neuve et très utile contribution à l'histoire des institutions de l'Alsace, on pourrait même dire de l'Allemagne, car les *Régences* analogues, qui y ont été nombreuses depuis la fin du Moyen Age, n'y ont été presque nulle part étudiées.

Jules JOACHIM.

Josef SCHMIDLIN. *Die katholische Restauration im Elsass am Vorabend des dreissigjährigen Krieges.* — Fribourg en Brisgau, Herder et Cie, 1934. In-8° de XV-330 pages. Prix 3 Mk 80.

L'histoire religieuse de l'Alsace au début du XVII^e^ siècle et à la veille de la guerre de Trente ans est du plus haut intérêt : c'est

la lutte entre la réforme protestante qui sent sa puissance décliner lentement, et la religion catholique qui cherche à reconquérir le terrain qu'on lui a arraché, ou du moins à garder les positions qu'elle occupe. En effet on peut dire qu'à partir de cette époque, le protestantisme cesse de faire des adeptes, tandis que le catholicisme progresse partout jusqu'au moment où la guerre de Trente ans vient porter la dévastation et la désolation dans le pays et arrêter pour de longues années l'essor religieux catholique. Vers la fin du XVI[e] siècle, la ville de Strasbourg et son territoire sont à peu près entièrement luthériens; sur vingt-quatre chanoines, huit étaient protestants et la cathédrale était aux mains des ministres luthériens; dans les deux collégiales de Saint-Pierre le Vieux et de Saint-Pierre le Jeune et dans les cinq couvents qui végétaient encore, tout exercice public du culte était interdit; les autres couvents avaient été supprimés. En dehors de la ville, il y avait encore quatre collégiales, six abbayes de Bénédictins et un certain nombre de monastères, tous plus ou moins en décadence et manquant de sujets; à côté des cent quatre-vingt douze paroisses catholiques, il y en avait cent quatre-vingt neuf protestantes. Dans la Haute-Alsace qui dépendait de l'évêché de Bâle, la situation était un peu moins triste, mais l'hérésie y avait aussi de très nombreux adhérents, surtout dans les villes comme Colmar et Mulhouse.

Quand l'évêque de Strasbourg, Jean de Manderscheid, mourut (1592), les huit chanoines protestants élurent, sans retard, pour prendre sa succession comme administrateur, un jeune homme de quinze ans, étudiant à l'université de Strasbourg, Jean Georges, margrave de Bade. Ce jeune candidat protestant prétendait être reconnu par les catholiques comme chef spirituel, mais son premier but et souci, comme celui de ses électeurs, était de jouir des gros revenus de l'évêché et des canonicats. A leur tour, les seize chanoines catholiques réfugiés à Saverne près de la résidence de la cour épiscopale y élurent, le 9 juin 1592, le cardinal Jean de Lorraine, déjà évêque de Metz. Ils espéraient avant tout trouver dans la famille du cardinal, les ducs de Lorraine, un puissant appui pour la cause catholique. Dès le 11 juillet, le pape Clément VIII confirma l'élection et accorda au cardinal les dispenses nécessaires pour occuper les deux évêchés en même temps. C'est alors que commença la guerre entre le cardinal et le prétendant. Après une brève description des deux partis en présence et la mention des principaux événements jusqu'à la paix de Haguenau (22 novembre 1604), par laquelle le margrave renonçait à ses prétentions, moyennant compensations financières, et une courte notice sur l'évêque Léopold d'Autriche qui succéda au cardinal sur le siège de Strasbourg (1607-1625), M. Schmidlin expose la restauration qu'on peut appeler « extérieure » du catholicisme en Alsace durant la période qui s'étend de 1600 à 1618, en s'attachant surtout à l'histoire religieuse des villes. A Strasbourg, où les protestants possèdent le pouvoir, c'est l'intolérance

qui prédomine, parfois c'est la persécution des catholiques, malgré les traités et les accords et malgré les menaces de l'empereur. On aposte des gardiens pour empêcher les catholiques d'assister à la messe dans les deux collégiales de Saint-Pierre ou dans les couvents; une amende de cinq livres frappe les parents qui font baptiser leurs enfants par un prêtre. En cas de récidive, il y aura double amende. La peur des Jésuites surtout hante les prédicants. Ces religieux en effet faisaient un grand bien à Haguenau, dont les magistrats étaient catholiques et veillaient à la conservation de la religion. A Colmar, malgré les tracasseries de la part des luthériens, il y a encore, durant ces années, quinze cents à dix-sept cents communions pascales, comme l'évêque l'écrit dans son rapport à Rome. Les petites villes d'Obernai, Sélestat, Kaysersberg, Türkheim, Rosheim restent ou redeviennent en grande partie catholiques. Mulhouse, par contre, qui fait partie de la Confédération helvétique jusqu'à la Révolution française, est entièrement zwinglienne, et les magistrats se montrent fort intolérants envers les catholiques qu'ils ne parviennent cependant pas à chasser complètement. Dans les derniers chapitres, l'auteur parle de la répartition des catholiques et protestants dans les différents territoires seigneuriaux et du retour de plusieurs villages de la Basse-Alsace à la religion catholique; un des épisodes les plus intéressants est le retour d'Andlau au catholicisme, grâce à l'énergie toute masculine de l'abbesse Marie-Madeleine. Le volume se termine par un aperçu sur la littérature polémique ou de controverse religieuse de l'époque, surtout à l'occasion du jubilé de Luther en 1617. Tout comme dans la restauration catholique, les Jésuites s'étaient mis en avant, ce sont eux aussi qui ripostent avec vigueur aux attaques de leurs adversaires.

Comme M. Schmidlin l'indique dans la préface, cet ouvrage a été préparé de longue date, et aurait déjà dû paraître avant la Grande Guerre. Pendant son long séjour à Rome, il a pu consulter à loisir les archives du Vatican, surtout les papiers des nonciatures de Cologne et de Lucerne; de plus les archives du Bas-Rhin à Strasbourg, du Haut-Rhin à Colmar, les archives municipales de ces deux villes, celles de Haguenau, d'Obernai, etc., lui ont permis de puiser aux sources les plus autorisées, et de rectifier en passant des assertions erronées d'historiens protestants. Nous souhaitons que l'auteur puisse bientôt publier la deuxième partie de son travail : la restauration intérieure du catholicisme durant ces années qui précédèrent la guerre de Trente ans.

G. Allemang.

W. Bax. *Sedan.* — Extrait de la *Commission de l'histoire des églises wallonnes des Pays-Bas*, 4e série, 8e livraison (Leyde, 1936), pages 41-104 avec quatre reproductions photographiques de documents.

L'année 1936 vit à la fois la mort de l'historien local sedanais Ernest Henry, auteur des notices sur les membres de l'Académie

protestante et les pasteurs de l'église réformée de Sedan (1896) et la publication du volume précité du pasteur W. Bax, de Maastricht. Il concerne l'église protestante de Sedan avant sa fuite aux Pays-Bas et sa dispersion (1687). C'est le fruit d'assez longues recherches non seulement en Hollande, mais aux archives départementales des Ardennes, dans l'état civil protestant de Sedan (1571 à 1597 et 1611 à 1630) et dans le fonds de la Cour souveraine de cette ville (série B desdites archives).

L'auteur, comme on a pu le voir, n'a pas adopté d'autre titre que *Sedan*. Il avait l'intention de faire une histoire complète de l'église protestante de cette ville. En réalité, comme en font foi les sous-titres des six paragraphes, il a écrit l'histoire littéraire et théologique (fort vivante d'ailleurs) des pasteurs qui se succédèrent à Sedan et en particulier des professeurs de l'Académie protestante et de leurs relations avec les princes protestants des maisons de La Mark et de La Tour d'Auvergne. Enfin, comme l'on verra, la question de l'abjuration, en 1637, de Frédéric-Maurice de La Tour, duc de Bouillon et prince de Sedan (paragraphe 4) a fait l'objet d'un hors-d'œuvre d'un intérêt beaucoup plus général.

Sans parler de notes rapides sur l'introduction du protestantisme à Sedan et sur l'immigration dans cette ville depuis 1556, les paragraphes 2 et 3 contiennent une notice sur l'Académie de Sedan, de véritables biographies de pasteurs et professeurs venus de Hollande et dont la carrière se continua en divers lieux, par exemple à l'Académie protestante de Saumur. On voit défiler avec force détails le remonstrant Van Hutten (1587-1663), le poète Samuel Néran (1582-1641), surtout à propos de ses discussions avec Tilenus, le théologien et antiquaire Smetius (1590-1691), enfin le célèbre Pierre Dumoulin (1568-1658) dont l'arrivée à Sedan (1621) marque une date décisive dans l'histoire de l'Académie.

A citer encore parmi les autres membres de celle-ci : Louis Cappel de Moriambert, Charles Drelincourt, Samuel des Marets, Jacques Alpée de Saint-Maurice, Jacques de Rondel, Abraham Rambourg, sans parler de Bayle et de Jurieu, ce dernier étudié en raison de ses polémiques avec le Père capucin Joseph de Morlaix.

Cet ouvrage déjà précieux par ses détails sur les œuvres des personnages précités et sur leur famille l'est plus encore, disions-nous, par le paragraphe 4 et par certaines correspondances privées inédites, extraites des archives de la famille de Bergh. Il s'agit du célèbre mariage entre Frédéric-Maurice de la Tour, protestant, héritier de Bouillon et de Sedan, avec la catholique Eléonore de Bergh, rencontrée dans un bal à Bruxelles en 1633, bientôt suivi de l'abjuration de Frédéric-Maurice. Nous y suivons la résistance désespérée opposée par la mère de ce dernier, Elisabeth de Nassau, que les protestants vénèrent à l'égal d'une sainte, et par le pasteur des Marets. On y voit mis en cause le Père Charles de Bruxelles et un certain « recteur des Jésuites », probablement celui de la même ville. L'auteur publie ainsi que

d'autres fac-similés de pièces étrangères et plus anciennes, le fac-similé d'une délibération du consistoire de Sedan du 7 septembre 1634 et celui de la dernière page de la lettre imprimée par laquelle le jeune Frédéric-Maurice s'excusait auprès de sa mère (Maastricht, 9 novembre 1637).

A noter que ces reproductions par suite d'une erreur de tirage sont sans aucune légende, mais que celles-ci peuvent être rétablies d'après le contexte.

On sait que l'abjuration de Frédéric-Maurice fut cause du déclin de l'Académie protestante à Sedan et presque aussitôt de l'arrivée dans cette ville des Capucins irlandais appelés par Eléonore de Bergh. Indiquons seulement que le pasteur W. Bax termine par un tableau des persécutions postérieures à l'arrivée à Sedan de Fabert (1642) et par un bref tableau de la renaissance de la communauté protestante depuis 1776 et depuis l'édit de 1787 jusqu'à nos jours.

Je puis ajouter, en ce qui concerne les fonds non inventoriés, d'autres documents restent à utiliser. Sur ce vaste sujet on dispose de registres paroissiaux (série E), d'une masse confuse de procédures politiques et judiciaires depuis le XVI^e^ siècle, y compris la série des ventes des biens des protestants fugitifs après 1687 (série B). Celles-ci sont en partie connues par des tables publiées par M. Auguste Philippoteaux. Quelques registres avec lettres patentes des princes de Sedan n'ont jamais été explorés, pas plus que la comptabilité de la recette des domaines ecclésiastiques protestants de Sedan (série I). A noter enfin les archives, d'intérêt industriel surtout, de la famille protestante des Labauche (série E, nouvelles acquisitions), de 1750 environ jusque 1850, et, quoique les documents soient plus rares, l'activité des Jésuites et des Capucins irlandais à Sedan (série F, nouvelles acquisitions, collection sedanaise et partie de la Collection Buvignier-Cloüet).

J. Massiet du Biest.

Edmond de Vernisy. *Tricentenaire de l'invasion allemande en Bourgogne en 1636. L'invasion de Gallas.* — Paris, Desclée de Brouwer, s. d. [1936]. In-8° de 137 pages, portrait, plan et carte hors texte. Prix : 10 francs.

La petite ville de Saint-Jean de Losne a célébré, cette année, le troisième centenaire de la résistance héroïque et victorieuse qu'elle opposa du 24 octobre au 3 novembre 1636 à l'armée impériale commandée par l'italien Gallas. A cette occasion M. de Vernisy reproduit dans un style alerte et clair le récit de l'affreuse invasion allemande. Ce récit est emprunté surtout à la *Guerre des deux Bourgognes* de Béguillet (1783), auteur qui lui-même avait trouvé sous la plume du Losnois Jacques Declumes (1703) des témoignages contemporains du drame. Sans doute M. de Vernisy aurait-il pu enrichir son tableau de documents nouveaux ou même de notions puisées chez des auteurs récents, notamment chez M. Gaston Roupnel qui a consacré au même sujet plusieurs pages de son livre sur les *Populations de la ville et de la campagne di-*

jonnaises au XVII^e *siècle* (1922). Mais l'ouvrage de M. de Vernisy satisfera les lecteurs qui, sans être assoiffés d'érudition, cherchent une narration attrayante et suffisamment exacte.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

ART CHRÉTIEN

Louis RÉAU et Gustave COHEN. *L'Art du Moyen Age — arts plastiques, art littéraire — et la civilisation française* (Bibliothèque de synthèse historique. L'évolution de l'humanité, 2^e section, volume 40). — Paris, la Renaissance du livre, 1935. In-8° de XXIII-464 pages, 2 cartes et 20 planches hors texte. Prix : 40 francs.

La période culminante du Moyen Age, c'est-à-dire les XI^e, XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, et par-dessus tout le XIII^e, correspond en Europe à une floraison très riche et brillante de la civilisation de la France, floraison qui se manifeste dans l'art sous toutes ses formes, aussi bien littéraires que plastiques. On est par conséquent fondé, étudiant l'art de cette période, à prendre pour centre notre pays. Tel est le point de vue de MM. Réau et Cohen dans le livre si pénétrant et si suggestif que voici. La place la plus grande y a été donnée aux arts plastiques à cause de la puissance incomparable à laquelle ils atteignirent pendant les XII^e et XIII^e siècles, mais, de la première page jusqu'à la dernière, le même soin a été pris de bien caractériser et définir l'influence des inventions et de l'activité françaises.

Un des caractères essentiels de l'art du Moyen Age consiste en la souveraineté de l'architecture. Les autres expressions plastiques n'ont alors de raison d'être qu'en dépendance de l'expression architecturale. Une cathédrale complète, avec les sculptures de ses porches, de ses contreforts, de ses chapiteaux, les peintures de ses verrières, les tapisseries dont on la pare aux grandes fêtes, les miniatures des livres qu'on y lit, constitue une réalisation aussi exacte que possible de l'idéal wagnérien de l'œuvre d'art intégrale. M. Réau expose avec beaucoup de clarté tout ce qui concerne les éléments divers de cette synthèse merveilleuse. Sur les points contestés il se montre prudent, même s'il prend parti. Pour ce qui est de la renaissance de la sculpture au XI^e siècle, il en voit la cause principale dans l'imitation de l'orfèvrerie, notamment des *antependia* ou devants d'autel et croit les chapiteaux de Cluny antérieurs à ceux de Moissac. Dans la controverse relative à la valeur constructive de l'ogive, il s'en tient à l'opinion moyenne soutenue par M. Marcel Aubert. Il insiste plus qu'on ne l'avait encore fait sur l'importance de l'école française de peinture (miniaturistes et peintres sur panneaux de bois) et va jusqu'à la proclamer l'initiatrice de toutes les écoles étrangères, même, dans une certaine mesure, des Italiens, qu'elle aida à se

libérer des traditions byzantines. Très neufs aussi, au moins par la disposition des matières, sont les chapitres consacrés aux conquêtes de l'art gothique, à son rayonnement à travers l'Europe, jusqu'en Scandinavie et en Pologne, et dans les pays du Levant ; c'est, à proprement parler, une histoire de l'expansion française et cistercienne. N'oublions pas deux précieux avantages de ce livre : le style, tout en restant naturel, est vivant, plein de formules d'un heureux pittoresque (la cathédrale d'Albi « repaire d'inquisiteurs casqués » ; les églises du XV^e^ siècle « réduites à la peau et aux os ») ; d'autre part, à la fin, après la bibliographie, un lexique archéologique sommaire fournit au lecteur l'explication de tous les termes spéciaux.

Si M. Cohen ne semble pas penser en toutes choses comme son collaborateur, tous deux s'accordent sur la primauté de la civilisation française du XI^e^ au XIV^e^ siècle et sur le rôle capital joué au XI^e^ par Cluny; tous deux considèrent l'étude de l'art comme servant à la psychologie des peuples. M. Cohen met en relief les manifestations littéraires par lesquelles s'expriment les tendances générales de la période : le sentiment féodal dans les chansons de gestes, l'esprit de société, galant et raffiné dans la poésie courtoise et le roman, le réalisme et l'humeur satirique de la bourgeoisie dans les fabliaux, le roman de Renart et le théâtre comique, l'émotion religieuse dans le drame. En réaction contre son maître M. Bédier, il réduit à une œuvre de simple diffusion le rôle des monastères et des routes de pèlerinage dans l'histoire des chansons de gestes; mais, en même temps, il montre dans la *Chanson de Roland* la marque de l'esprit clunisien. Son étude de la littérature courtoise est nuancée et ingénieuse; on y voit comment, par une évolution singulière, l'exaltation sentimentale, fort peu canonique, impliquée par l'amour courtois, finit, à force de se sublimer, par dériver dans le sens religieux et profiter au culte marial. Nul ne saurait refuser à l'Italie la gloire d'avoir, avec Dante, donné à la plus haute pensée chrétienne du Moyen Age sa forme parfaite; cependant c'est en France que s'étaient lentement constitués les trésors d'idéalisme mystique où puisa le génial Florentin.

« Il n'y a plus que les ignorants et les aveugles qui puissent parler des ténèbres du Moyen Age. » La phrase est de M. Cohen. M. Réau, sans aucun doute, y souscrit pour sa part. C'est la conclusion logique du volume entier.

H. Waquet.

Lucien Morel-Payen. *Les plus beaux manuscrits et les plus belles reliures de la bibliothèque de Troyes.* Préface par Émile Dacier. — Troyes, Paton, 1935. In-folio de XIII-196 pages et 52 planches en héliogravure, comportant 171 reproductions de feuillets et de reliures.

Ce qu'il faut demander à ce livre magnifiquement illustré, ce n'est pas de nous découvrir les ressources de la bibliothèque de

Troyes, du point de vue de l'histoire ecclésiastique. A la collection du président Bouhier, si importante pour la connaissance du Jansénisme, presque aucune allusion quant au fond. En revanche l'art de la miniature et celui de la reliure, tous les deux inséparables de l'art religieux, nous seront révélés, avec un sens de la vie et un amour du sujet qui ne se démentent jamais. A cet égard, on peut bien le dire, il entre autant de poésie que de science dans le talent bien personnel de M. Morel-Payen. Cela d'ailleurs n'exclut pas l'abondance des détails : il suffit d'ouvrir le volume pour admirer la minutie avec laquelle l'auteur nous rend sensibles les moindres finesses des dessins et des couleurs : on croirait vraiment qu'il a l'œil exercé du teinturier des Gobelins. Cet ouvrage mériterait d'être lu, là où il fut composé, chaque manuscrit en main : voilà qui lui confère tout son profit et qui rend désespérément difficile un compte rendu.

L'économie du livre est la suivante : 1° la provenance des manuscrits; 2° l'étude des peintures; 3° les reliures; 4° les notices descriptives.

Le plus ancien en date de la bibliothèque, le *Liber Pastoralis* de saint Grégoire (ms. 504), date de la fin du VII^e^ siècle. Mais c'est à l'abbaye de Clairvaux que l'établissement doit près de la moitié de ses manuscrits et, parmi ceux-ci, on n'en compte pas moins de 340 pour la période antérieure à la fin du XII^e^ siècle. Lorsque le fils de Louis le Gros, Henri, revêtit l'habit monastique, en 1145, il apporta à Clairvaux un groupe de manuscrits réputés pour la finesse du vélin, la perfection de la calligraphie, la richesse de l'ornementation exécutée sans doute dans un atelier parisien. M. Morel-Payen note, avec une fierté bien légitime, que sur les quatre-vingt dix reliures romanes connues, dénombrées par M. Hobson, Troyes garde huit spécimens et se trouve être le fonds le plus riche du monde. Cette ville possèderait aussi le privilège de conserver la seule reliure française en cuir ciselé que l'on connaisse, et cette pièce unique est encore un héritage de Clairvaux. Le goût du XII^e^ siècle apparaît dans cette admirable reliure des *Commentaires sur les épîtres de saint Paul* (pl. XXXV, n^os^ 1 et 2) qui offre une grande profusion de sujets : double effigie de l'apôtre flanquant une église à clocher, sous une sorte de gable ou fronton orné d'oves, de cavaliers, de guerriers, de sirènes, de poissons, de chasseurs tirant un cerf.

Le livre de M. Morel-Payen, digne couronnement de sa carrière, n'est point le fait d'un pédagogue; pourtant il n'en instruit que mieux. Suivant la méthode de Montaigne, il n'enseigne pas; il raconte. Il faut lui souhaiter la plus large diffusion, non pas seulement dans le cercle des érudits, mais dans le public lettré, auquel il s'adapte exactement. Et les historiens de l'Église devront le connaître.

P. Dupieux.

Jurgis BALTRUSAITIS. *Le problème de l'ogive et l'Arménie.* — Paris, Leroux, 1936. In-4° de 76 pages, 22 figures.

On sait que les archéologues ont cherché à donner à la voûte d'ogives des origines tantôt asiatiques, tantôt byzantines ou romaines, alors que d'autres auteurs y voyaient une invention de maçons français, lombards ou normands, etc. Aujourd'hui M. Baltrusaitis, ajoutant un nouveau chapitre au beau volume qu'il a publié en 1929 sur l'art médiéval en Arménie et en Géorgie, étudie l'influence possible des ogives portantes d'Arménie sur la voûte d'ogives occidentale. Mais pour que cette influence fût possible, il fallait prouver l'antériorité des ogives arméniennes sur nos ogives d'Occident, il fallait aussi démontrer la réalité des relations ayant existé entre l'Arménie et nos contrées à l'époque requise. En vue de remplir ces diverses conditions, l'auteur a divisé très logiquement son ouvrage en trois parties principales. Dans la première, il décrit les monuments sur lesquels se fonde son argumentation; dans la seconde, il les date, et dans la troisième, il esquisse le tableau des relations ayant existé à l'époque envisagée entre l'Arménie et les pays d'Occident.

Dans la rotonde d'Ani, connue sous le nom de chapelle du Berger, la coupole est portée sur six arcs rayonnant d'une clef centrale. Les puissants arcs diagonaux du porche de l'église des Saints-Apôtres, dans la même ville, soutiennent des murettes sur lesquelles repose un plafond en blocage. A Horomos Vank, dans les environs d'Ani, une chapelle funéraire possède des ogives lancées du milieu des murs latéraux, qui reçoivent, par l'intermédiaire de murettes, tout le poids de la maçonnerie du plafond. En outre de ces divers exemples, la vaste salle du couvent déjà nommé d'Horomos Vank, dont le système de voûtement combine par l'entrecroisement de ses arcs les deux procédés décrits en dernier lieu, les arcs parallèles entrecroisés par paires d'Hahpat, dans l'Arménie septentrionale, la combinaison plus évoluée encore des arcs entrecroisés d'Aradess, où l'ogive soutient les voûtains latéraux tout en jouant le rôle d'arc-boutant renforçant les parties de l'édifice soumises aux plus fortes pressions, montrent l'habileté et en même temps l'aisance avec lesquelles les architectes arméniens montaient l'ossature de leurs voûtes. « Cette armature, souvent combinée avec des doubleaux et des formerets, permet de localiser les points d'appui. » Il semble bien, suivant l'auteur, que, dès la fin du x^e^ siècle, peut-être même auparavant, et au cours du xi^e^ siècle, l'architecte arménien possède tous les éléments du problème, dont les solutions viennent d'être examinées. Une rapide comparaison avec les coupoles surchargées du décor parasite de l'Islam, montre que c'est l'ogive arménienne « résolvant des problèmes essentiellement architecturaux qui semble le plus conforme à l'esprit de l'architecture occidentale de cette époque ».

Ces prémisses une fois posées, ce n'est plus qu'un jeu pour l'au-

teur d'établir des comparaisons entre les arcs lancés du milieu des murs d'Horomos Vank et du rez-de-chaussée de la tour septentrionale de la cathédrale de Bayeux, entre les combinaisons de nervures et de murettes du porche des Saints-Apôtres d'Ani et de la tour Guinette à Etampes, entre les arcs entrecroisés par paires d'Horomos Vank et du porche de S. Evasio à Casale Monferrato, etc. Ces analogies sont par elles-mêmes très instructives. L'auteur tente de les expliquer en esquissant un tableau sommaire des relations entre l'Arménie et l'Occident, qui se développèrent surtout dans la seconde moitié du XI^e siècle, c'est-à-dire après la prise d'Ani par les Grecs en 1045, puis par les Musulmans en 1064. Il y eut alors en effet une véritable émigration vers l'Ouest.

Dans la genèse de l'architecture gothique, où l'on savait déjà qu'entraient de multiples facteurs, il sera donc juste à l'avenir, après la belle démonstration de M. Baltrusaitis, de ne pas oublier l'influence arménienne.

Jean VALLERY-RADOT.

G. CHENESSEAU. *Les reliques de saint Benoît et le mobilier liturgique à l'église de Saint-Benoît-sur-Loire* (Notes publiées par les *Annales religieuses du diocèse d'Orléans*, à l'occasion de la consécration du maître-autel et de l'inauguration du grand orgue, 7 mai 1936). — Orléans, librairie Houzé, s. d. In-8° de 23 pages.

L'auteur de la belle monographie de l'abbaye de Fleury-sur-Loire[1] rappelle d'abord brièvement l'historique de la translation des reliques de saint Benoît à Fleury-sur-Loire et de leur conservation dans cette célèbre abbaye. Il décrit ensuite l'aménagement intérieur de l'abbatiale, tel qu'il fut au cours des âges, tel qu'il est actuellement et enfin tel qu'il devrait être. Au cours de cette revue rétrospective, il rappelle l'existence du grand retable, le « Mausolée » de saint Benoît édifié au XVII^e siècle dans le fond du chœur, dont la partie supérieure a été rétablie en 1923 au fond du croisillon sud[2].

Jean VALLERY-RADOT.

1. Voir notre compte rendu dans la *Revue*, t. XXI (1935), p. 427.
2. Voir le compte rendu paru ici même, t. X (1924), p. 244.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais. Épigraphie du Pas-de-Calais. Tome VIII, 2e fasc., p. 337-935. Fontenay-le-Comte, Lussaud, 1936. In-4°.

Dernier fascicule de cette importante publication, commencée depuis 1883 et contenant en tout huit volumes et 8 100 pages. C'est probablement le recueil le plus considérable, au moins par son étendue, qui ait été publié en France, sur cette matière. Le présent fascicule comprend : supplément à l'arrondissement de Béthune; supplément général; table alphabétique. L'ouvrage est complètement terminé. Le chapitre le plus important est consacré à la chartreuse du Val-Saint-Esprit de Gosnay. Voir aussi les abbayes de Chocques, Hénin-Liétard, Ham, etc., riches en inscriptions anciennes.

Société des Antiquaires de la Morinie.

Bulletin. Tome XV, fasc. 295-296, p. 553-652. Saint-Omer, 1935-1936.

J. Deschamps de Pas : *Conflit de juridiction entre le Magistrat et l'abbaye de Saint-Bertin (1333)*, p. 568-569. Au sujet d'un cadavre trouvé dans l'enclos du monastère.

J. Deschamps de Pas : *Peines corporelles à Saint-Omer* (XVe-XVIe *s.*). *La question ou torture préparatoire*, p. 575-611.

Chanoine Lehembre : *Note sur les origines de l'enseignement secondaire libre dans le Pas-de-Calais*, p. 629-632. Rectification à diverses publications récentes. Collèges ou petits séminaires ruraux d'Audinghem, Dohém et Amettes, sous le Premier Empire, tous trois situés dans l'ancien diocèse de Boulogne.

Société historique du Calaisis.

Bulletin, nos 89-90, p. 171-213, Calais, 1935. In-8°.

Édouard Acroute : *la Chronique de Calais*, p. 171-213. Traduction, qui n'est pas toujours exacte, d'une très intéressante « chronique » des derniers temps de la domination anglaise à Calais, par Richard Turpyn, bourgeois de Calais (1485-1540). A rectifier : p. 182-184 : la ville que Henri VIII enleva aux Français en 1513, après avoir pris Thérouanne, n'est pas *Tournehem*, mais *Tournay;* il la restitua en 1518; — p. 199 : le comté de *Charles* est le comté de *Charolais.*

Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Bulletin. Tome XIII, 1re et 2e livr., p. 1-138, Boulogne, 1934-1935. In-8°.

J. Merlent : *le Bréviaire et saint Bain*, p. 30-31. Rectification au Propre du Bréviaire d'Arras, qui donne saint Bain pour patron de la ville de Calais; les leçons historiques du nouvel office introduit dans le bréviaire disent que le saint exerça son ministère apostolique *apud Calesios.* Mais il vivait au VIIe siècle, et Calais n'apparaît dans l'histoire qu'au XIIe. Il eût fallu mettre : « au pays de Pétresse, appelé par la suite Calais ».

P. Pillain : *Inventaire des biens délaissés par sire Julien Helloy, chapelain de l'abbaye de Doudeauville (1669)*, p. 63-65.

P. Pillain : *Inventaire de l'argenterie de la paroisse de Desvres, 1792*, p. 72.

J. Merlent : *Reliques de l'ancienne église de Saint-Pierre-lez-Calais*, p. 66-70. *Reliques* dans le sens de *restes* de cette église malencontreusement démolie en 1882 : mobilier, statues, cloches, etc.

Th. Mermet : *Notes sur l'introduction de la liturgie romaine au diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer (1851)*, p. 80-90.

Dr Dutertre : *Contribution à l'histoire de l'instruction publique à Boulogne*, p. 91-111.

R. Rodière.

FLANDRE, HAINAUT, CAMBRÉSIS

NORD

Annales du Comité flamand de France. Tome XLI, 1936.

Chanoine C. Looten : *Lettres de Primat, évêque constitutionnel du Nord, et de plusieurs prêtres assermentés publiées d'après les textes originaux*, p. 1-106. Édition avec introduction et notes, de lettres adressées, avant le Concordat, à Grégoire, évêque de Loir-et-Cher, par Primat, évêque constitutionnel du Nord et une douzaine de membres de son clergé, ainsi que de ministres du culte catholique. Y sont annexées d'autres lettres écrites, après le Concordat, à Grégoire, par deux anciens assermentés, Belmas, évêque de Cambrai et son vicaire général Servois. A l'intérêt que ces documents offrent pour l'histoire locale s'ajoute celui de nous initier à la psychologie de ces assermentés animés d'un certain esprit de zèle mais très opposés au clergé réfractaire, de donner une idée de la place occupée de 1795 à 1801 par Grégoire dans l'Église constitutionnelle.

René Giard : *Analecta cameracensia. Notes et documents inédits sur l'histoire de la Révolution à Cambrai*, p. 1-298. Publication des registres de deux prisons de Cambrai pendant la Terreur : celles de la Force et des Anglaises; des Notes d'audience du juré Jouy au Tribunal révolutionnaire; du Registre aux jugements du greffier Galland. On y a joint une Vie de Mme Leroy, née Dollez (1748-1837), écrite après 1864 d'après des traditions familiales, une notice sur documents d'archives de deux victimes maubeugeoises du tribunal révolutionnaire : Charles Lecomte dit Cantraine et Guislain Berteau. Le tout éclaire l'activité du représentant Joseph Lebon qui fut président du tribunal révolutionnaire à Cambrai.

Bulletin du Comité flamand de France. 1936.

L. Mahieu : *Une lettre de nomination de Primat*, p. 463-464. 1797.

C. Looten : *Notes sur le R. P. Jean Deckers et son ami le martyr R. Southwell, S. J.*, p. 485-491. Né à Hazebrouck en 1560, mort à Graetz en 1619, chancelier de l'Université, après avoir été professeur à Douai, au collège d'Anchin, puis à Louvain, Deckers avait été l'ami du P. Southwell, qui fut exécuté à Tyburn le 22 février 1595. Il publia en août 1596 la *Narratio martyrii R. D. Roberti Sotveli.*

M. Vandromme : *Loo, ses souvenirs historiques et artistiques*, p. 509-519. Description de l'église et du couvent de cette localité voisine de Furnes (Belgique).

H. Desmet : *Un manuscrit néerlandais inconnu du IV^e livre de l'Imitation de Jésus-Christ à la Bibliothèque de Lille*, p. 527-531.

Tables du Comité flamand de France. Tome II, 1905-1936, p. 1-82.

Revue du Nord. Tome XXII, 1936.

M. Chartier : *A travers les papiers Caprara. Un vicaire épiscopal de Primat : Benoni Debrun*, p. 51-57. Né le 16 octobre 1765, ordonné le 19 décembre 1789, curé constitutionnel de Poix-du-Nord au début d'août 1791, vicaire épiscopal en octobre 1792, se marie le 17 juillet 1793, abdique ses fonctions sacerdotales en octobre 1793, obtient en 1803 de rentrer dans l'état laïque et meurt le 18 novembre 1845. — : *A travers les papiers Caprara. La vie inquiète et mouvementée de l'ex-dominicain Discart*, p. 187-193. Né à Wazemmes, près de Lille, le 16 janvier 1752, fait profession chez les Dominicains de Lille, le 6 septembre 1778, renonce à la vie religieuse, le 18 décembre 1790, après avoir déclaré, le le 11 mai 1790, sa volonté d'y persévérer, entre dans le clergé constitutionnel au début de juillet 1791, se marie en 1794 et devient père de deux enfants; renonce au mariage et se rétracte devant le vicariat de Tournai où il reçoit l'absolution, le 3 septembre 1797, demande, en avril 1802, au cardinal Caprara, à être admis dans le clergé séculier et à être employé comme aumônier aux armées.

Société d'études de la province de Cambrai.
Recueil. Tome XLIII, 1935.

J. Gennevoise : *Estreux, Préseau, Saultain (près Valenciennes)*, p. 1-188. Monographies de trois paroisses qui apparaissent, la première au x^e siècle, les deux autres au milieu du xii^e siècle, et furent sous le patronat de l'abbaye de Saint-Jean de Valenciennes. Liste des curés et notables.

Bulletin. Tomes XXXV et XXXVI, 1935 et 1936.

E. Leclair : *le Magistrat de Lille fait fermer en 1668 un hôpital ouvert par les hospitaliers de Jésus-Marie-Joseph*, p. 195-196. — : *Quelques faits divers extraits des comptes de la ville de Lille*, p. 229-261. Dépouillement qui va de 1317 à 1347.

J. De la Rue : *Notes sur l'histoire féodale et religieuse de Puisieux, Serre, Baillescourt et Hébuterne*, p. 220-226.

Th. Leuridan : *la Toison d'Or. Prébendes fondées par Philippe le Bon dans sa chapelle de Dijon*, p. 263-264. Document des Archives du Vatican dont la date n'est pas fixée.

Roger Rodière : *Notes archéologiques sur quelques églises de la Flandre maritime*, p. 1-76. Sont décrites, avec leur mobilier, les églises de Bavinchove, Bergues, Brouckerque, Capellebrouck, Cassel, Craywick, Saint-Éloi de Dunkerque, Esquelbecq, Gravelines, Hondschoote, Killem, Looberghe, Lynde, Millam, Noordpeene, Quaedypre, Renescure, Rexpoede, Rubrouck, Saint-Georges près de Gravelines, Epycker, Wemaers-Cappel, West-Cappel, Bourbourg, Ochtezeele.

Société archéologique et historique de l'arrondissement d'Avesnes.
Mémoires. Tome XV, 1935.

Michel Misoffe : *Notes sur les Watteau et sur les tableaux de la chapelle de la Sainte Vierge de l'église d'Avesnes*, p. 7-16. A propos de ces tableaux commandés à Louis Watteau en 1767, généalogie de la famille Watteau originaire d'Avesnes.

C.-N. Peltrisot : *les Boiseries anciennes de l'église d'Avesnes*, p. 27-28. Datent de 1534.

J. SCRIVE-LOYER : *la Montjoie de Notre-Dame de Bonne-Espérance à Vellereille-le-Brayeux près Binche (Belgique)*, p. 53-74. A propos de cette chapelle élevée par Louis XI, lors de son séjour à la cour de Philippe le Bon de 1456 à 1461, description des « montjoies », petits édicules de piété existant dans le pays d'Avesnes.

M. CHARTIER : *A travers les dossiers Caprara : Deux prêtres constitutionnels de l'Avesnois, Louis-Joseph Thomas, Célestin-Constant Bonnaire*, p. 75-88. Thomas (1er avril 1770-mort avant 1817), ordonné dans l'Église constitutionnelle en 1792, abdicataire en 1794, demande, à partir de 1803, l'autorisation de se marier; ce qui lui est refusé parce que Rome ne régularise que les situations antérieures au 15 août 1801. Bonnaire (8 mars 1763-28 février 1819), ex-génovéfain, curé constitutionnel, directeur du séminaire fondé par Primat, abdicataire en 1794, marié et devenu veuf, se marie avant le 15 août 1801; il obtient la validation de son mariage sollicitée le 21 août 1804. — : *Pétition de trois religieuses originaires d'Élaumont*, p. 88-90. Demandant dispense du vœu de pauvreté, en 1807. — : *la Supplique de deux frères lais du couvent des Récollets d'Avesnes*, p. 90-93. Jean-François Desse obtient en 1805 la validation d'un mariage contracté avant le 15 août 1801; Jacques-François Poré, qui s'est remarié le 11 mai 1803, ne l'obtient pas. — : *Séditions populaires dans le Hainaut en juillet 1789*, p. 94-96. Soulèvement de paysans pour obtenir des abbés des monastères des actes de renonciation aux dîmes et droits féodaux. A Dompierre, le curé a chanté la messe à trois heures du matin; tous les paysans y ont assisté et son allés ensuite manifester à l'abbaye de Liessies. — : *les Religieux de l'Avesnois pendant la Révolution : Inventaire du prieuré de Dompierre*, p. 118-120; *les Derniers religieux de l'abbaye de Liessies*, p. 120-130; *les Derniers religieux de l'abbaye d'Hautmont*, p. 130-134; *les Dernières Récollectines d'Avesnes*, p. 135-136; *les Réclamations de l'ex-chanoinesse de Rodoan du chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge*, p. 136-139 (demande de pension en 1796-1797); — : *les Ministres du culte pendant la Révolution à Liessies*, p. 140-146; *à Favril*, p. 146-150; *le Refus de serment du curé de Landrecies*, p. 150-151.

C. LIETARD : *Villers-Sire-Nicole et ses seigneurs*, p. 157-175. Comm. du cant. de Maubeuge-Nord. Les édifices religieux; liste des curés. — : *Quatre pierres tombales (Maubeuge, Bellignies, Louvignies, Bavai)*, p. 209-210. Deux sont celles de chanoinesses de Maubeuge.

X... : *Historique résumé de Beaurieux*, p. 176-183. Description de la chapelle seigneuriale du château.

G. MARY : *Statuts et ordonnances pour le prieuré d'Aymeries*, p. 213-215. Ont dû être édictés entre le deuxième concile provincial de Cambrai de 1586 et le troisième en 1631.

La Semaine religieuse du diocèse de Cambrai.
16 novembre 1935-21 novembre 1936.

M. C[HARTIER] : *Il y a cent ans. L'achat de l'ancien collège des Jésuites par Mgr Belmas*, p. 113-116. Pour y établir le Grand Séminaire. — : *A propos de quelques ordinations de Primat*, p. 187-202. Ce sont celles de Benoît-Constant Cochet qui, admis à la tonsure et aux ordres mineurs le 28 juin 1792, fut ordonné diacre le 24 septembre suivant et sans doute prêtre ensuite. Ayant abdiqué ses fonctions sacerdotales en 1793 ou en 1794, il meurt, le 4 mai 1821, sans les avoir reprises. — : *les Derniers religieux de l'abbaye bénédictine du Saint-Sépulcre à Cambrai*, p. 209-212, 236. Des dix-huit religieux qui tous déclarèrent d'abord vou-

loir demeurer dans leur abbaye, deux prêtèrent ensuite serment et se marièrent, un troisième prêta serment mais ne se maria pas, un quatrième prêta, en 1792, le serment de liberté-égalité, les autres demeurèrent fidèles. — : *Un des derniers religieux de Saint-Jean-des-Vignes, Denis-Joseph Manesse*, p. 397-400. Né à Landrecies (1743), mort en 1820, à Soupir, où il était revenu de l'émigration en 1814, a laissé un nom dans les sciences naturelles. — : *la Nomination d'un vicaire général de Cambrai sous la Restauration*, p. 522-527. Analyse de la correspondance de Mgr Belmas avec le gouvernement au sujet de la nomination de l'abbé Saint-Léger faite le 11 mai 1822.

C. T[HELLIEZ] : *En marge de la grande histoire*, p. 449-452. Deux lettres d'un moine du Saint-Sépulcre de Cambrai à un moine de Liessies des 9 avril 1758 et 20 juin 1760 à propos des attaques contre la Compagnie de Jésus. — : *l'Élection d'un abbé au monastère du Saint-Sépulcre au temps de Balagny*, p. 519-520, 563-564, 575-576. Balagny, chef de la garnison française de Cambrai, en 1591, impose pour successeur à l'abbé Fruit, décédé, Jean Secourgeon, qui n'avait obtenu aucun suffrage.

Semaine religieuse du diocèse de Lille.
17 novembre 1935-22 novembre 1936.

L. DÉTREZ : *Églises de chez nous, Cappelle-en-Pevèle*, p. 832-833; *Cappelle-la-Grande*, p. 833-834; *Carnin*, p. 834; *Cassel*, p. 845-850; *La Chapelle-d'Armentières*, p. 399-400; *Chemy*, p. 400-401; Cobrieux, p. 467-468; *Comines*, p. 485-489; *Coudekerque*, p. 532-533; *Craywick*, p. 533-535; *Crochte*, p. 557-558; *Croix*, p. 568-570; *Cysoing*, p. 586-588; *Deulémont*, p. 601-602. Brève notice sur chacune de ces paroisses, suivie de la liste des curés, d'une description sommaire de l'église et des autres établissements religieux. — : *Anciennes orgues de chez nous*, p. 550-554, 562-568, 581-585, 615-620, 766-774. On en trouve à la collégiale Saint-Pierre de Lille dès le XIII[e] siècle; détails intéressants sur la dispersion dans les diverses églises du Nord, après la Révolution, des orgues provenant des établissements monastiques. — : *l'Ile Notre-Dame, berceau de Lille*, p. 681-688, 700-709, 722-127. Documents inédits sur le couvent des Dominicains.

A. LEMAN.

PICARDIE

SOMME

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.
Tome XLVI. Amiens, Musée de Picardie, 1936. In-8°, v-584 p.

Maurice CRAMPON : *le Culte de l'arbre et de la forêt en Picardie, essai sur le folklore picard*. Travail très complet, fruit de patientes recherches et d'une minutieuse enquête sur les lieux, principalement sur les transformations du culte des arbres et des forêts sous l'influence du christianisme, sur les légendes ou les traditions qui s'y rattachent, etc. Après quelques pages consacrées à l'antiquité païenne, l'auteur étudie tout d'abord ce qui se rapporte à cet égard aux apôtres du pays : saint Martin, s. Leu, s. Berchond, s. Valery, s. Riquier, s. Amand, s. Omer, s. Fursy, s. Firmin, s. Quentin ou à d'autres saints populaires; les arbres miraculeux; la vie érémitique de certains saints personnages dans les forêts; les défrichements faits par les moines. Un intéressant chapitre est consacré aux esprits des bois : les fées, le sabbat, les démons, les lutins, les loups-garous et autres animaux, les feux-follets, les revenants. Un autre parle des arbres dédiés à la Vierge Marie, de ses images

fixées à certains arbres, mystérieusement trouvées dans d'autres; un autre encore des églises ou chapelles accompagnées d'arbres qui sont souvent remarquables par leurs dimensions ou leur antiquité. L'auteur s'étend ensuite sur les vertus curatives attribuées aux arbres, leur protection contre les intempéries, le Bouhourdis ou les Brandons. Le culte de saint Hubert fut très populaire en Picardie, principalement dans le Ponthieu, à cause de la célèbre forêt de Crécy; de nombreuses églises en possèdent des images; il y en avait beaucoup plus autrefois; certaines sont l'objet de pèlerinages. Les derniers chapitres concernent le rôle de l'arbre et du feuillage dans les cérémonies religieuses (les mais et leur symbolisme), dans les grandes circonstances de la vie : naissance, mariage, funérailles; les arbres historiques, les arbres limites, et notamment l'épine; les « arbres amers », servant de points de repère sur les côtes pour les marins; les arbres de justice, où on pendait les coupables; les arbres de Sully; les arbres et les protestants; les arbres de la liberté, etc.

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie.
Année 1935, n° 4. Amiens, Musée de Picardie, 1935. In-8°.

Pierre Ansart : Note sur la Commission d'art religieux du diocèse d'Amiens, créée en 1932 à l'instigation de la Société des antiquaires de Picardie, et sur la première séance que présida Mgr Martin, nouvel évêque d'Amiens, le 20 novembre 1935, p. 242-246.

Pierre Dubois : *l'Excursion du 21 juillet 1935 à l'Exposition d'art religieux d'Arras*, p. 327-343.

Année 1936, n°s 1 et 2.

Paul Rudet : *Choix et nomination d'un maître d'école et clerc laïc dans un village au* XVIII^e^ *siècle*, p. 264-275. Assemblée des habitants du Souich (Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol), pour la nomination, à la suite d'un concours, d'Éloy Bled, employé dans les fermes du roi à Orville, en qualité de clerc laïc et maître d'école.

Joseph Estienne : *Répertoire sommaire du cartulaire de Selincourt*, p. 383-406. Le cartulaire de l'abbaye de Selincourt (Somme), ordre de Prémontré, avait été publié par Georges Beaurain (*Mém. de la Soc. des ant. de Picardie*, t. XL, 1925, in-8°).

Le n° 2 du *Bulletin* est entièrement consacré à la célébration du centenaire de la Société, le 15 juin 1936.

Bulletin trimestriel de la Société d'émulation d'Abbeville.
Année 1935. Abbeville, Lafosse, 1936. In-8°.

Chanoine Le Sueur : *le Pèlerinage de Notre-Dame de Liesse dans l'église de Francières*, p. 25-34. Chapelle construite vers 1712 en l'honneur de Notre-Dame de Liesse, par un habitant de Francières (Somme, arr. d'Abbeville), pour la remercier d'avoir échappé à la mort alors qu'il avait été entraîné dans l'Oise avec son attelage. Cette chapelle était devenue le but d'un pèlerinage.

Henriette Pascal : *Un tableau du Puy d'Abbeville au musée de Cluny*, p. 35-45. Paraît avoir été offert vers 1485 par un maître ou bâtonnier inconnu de la confrérie du Puy-Notre-Dame d'Abbeville. Mme Pascal propose de reconnaître dans ce tableau un projet primitif de l'église Saint-Vulfran d'Abbeville commencée en 1487.

Adrien Huguet : *Documents et remarques sur la bataille de Mons-en-Vimeu, 30 août 1421*, p. 90-128. Récit très complet et très étudié de la

bataille de Mons-en-Vimeu et de ses suites, notamment la reddition de Saint-Riquier au duc de Bourgogne. Détails inédits tirés des Archives du Nord.

Léon Gaudefroy : *Monographie de Tully* (Somme, arr. d'Abbeville), p. 129-212. De petites dimensions, l'église de ce lieu, de style flamboyant, date du xvi^e^ siècle. Comme beaucoup d'églises de Picardie, elle est couverte d'un berceau en bois à charpente apparente avec blochets sculptés en forme de têtes humaines, mais dont les entraits et les poinçons ont été sciés.

Le Dimanche. Semaine religieuse du diocèse d'Amiens.
65^e^ année. Amiens, 1936. In-8°.

Paul Blériot : *Une paroisse de petite ville à la veille de la Révolution*, p. 2 296-2 300, 2 307-2 309, 2 545-2 546, 2 558-2 561. Histoire de la paroisse du Saint-Sépulcre de Montdidier de 1777 à 1789, sous les curés Marc de Beauvais et Pilon de la Tour, d'après les registres des prônes et autres aux Archives de la Somme. Renseignements intéressants sur les paroissiens, le service paroissial, les fêtes — à noter que la fête du Sacré-Cœur était célébrée avec la même solennité que celle du Saint-Sacrement et que les premiers vendredis du mois étaient pratiqués dès le début du xviii^e^ siècle — l'éloge funèbre fait par le curé des paroissiens remarquables par leur situation sociale, mais surtout par leurs vertus; les misères de l'année 1789; le refus de prêter le serment par le curé Pilon de la Tour et son émigration.

Georges Durand.

CHAMPAGNE

AUBE

La Revue catholique. Semaine religieuse du diocèse de Troyes.
73^e^ année. Troyes, 1935.

Chanoine A. Prévost : *le Jubilé de 1702*, p. 358-360. Accordé par Clément XI en 1700. Cérémonies troyennes, auquel il donna lieu. Assistance prodigieuse. Long sermon de l'évêque, Mgr de Chavigny, à cette occasion. — : *Lizarde de Radonvilliers*, p. 370-372. Claude-François Lizarde de Radonvilliers, né à Decize en 1709, composa une comédie intitulée « les Talents inutiles », représentée avec succès en 1740. En 1757, il devint abbé commendataire de Saint-Loup de Troyes et, bientôt après, l'Académie française l'élut en le préférant à Marmontel. Il mourut le 20 avril 1789, et les pauvres le pleurèrent. — : *le Testament d'Edme Lombard*, p. 429-430. Dernières volontés d'Edme Lombard, né à Troyes en 1627, curé de Saint-Jean de Troyes de 1680 à 1692, mort en 1699. — : *Établissement de la sacristie de la cathédrale*, p. 585-586. 1688.

74^e^ année. Troyes, 1936.

Chanoine A. Prévost : *Défense de se promener dans les églises pendant le service divin*, p. 342. Prohibition du 8 janvier 1553, rendue nécessaire, selon l'auteur, par le relâchement de la foi. — : *l'Élection du doyen du Chapitre de la cathédrale*, p. 449-451. Pas de titulaire entre 1739 (Nicolas Le Courtois) et 1771 (Charles Feytis de Saint-Capraise); description du cérémonial très compliqué en usage pour l'élection. — : *Mandement sur la réforme du calendrier*, p. 473-474. Donné par l'évêque de Troyes, Claude de Bauffremont, le 18 novembre 1582 (d'après Archives de l'Aube, G. 4034). — : *le Maitre-autel de la cathédrale de Troyes*, p. 594-595. xix^e^ siècle.

Almanach du Petit Troyen pour 1937. Troyes, 1936. In-8°.

André Seure-Hanot : *la Grille monumentale de l'Hôtel-Dieu de Troyes*, p. 87-93. Ce monument de ferronnerie, juste orgueil de la ville de Troyes, fut exécuté par le maître-serrurier parisien Pierre Delphin en 1760. Il vient d'être restauré avec succès par les Établissements Maison, des Riceys. Histoire du chef-d'œuvre et de ses réfections successives. Six photographies.

Louis Morin : *les Vassaules (près Troyes)*, p. 123-125. Ce hameau de La Chapelle-Saint-Luc, dont la première mention « in Vacellis » remonte à 1222, est lié aux destinées temporelles de l'ancienne abbaye de Saint-Loup et du chapitre de la cathédrale.

Raymond Rozé : *Villemaur*, p. 137-144. L'auteur s'attache à décrire les souterrains de ce petit village du pays d'Othe et à en déterminer l'origine. Besogne peu aisée, car ces constructions sont actuellement inaccessibles. On souhaiterait que l'accès en fût rendu possible, afin d'en permettre l'étude méthodique et, si besoin est, le classement. Il y avait là une petite chapelle et des statues assez grossières. Le tout semble bien remonter aux environs de 1431, année qui vit Barbazan, gouverneur de Champagne, assiéger Villemaur, où par la suite la religion réformée pénétra dès avant 1550. C'est par le jubé des frères Guyon, daté de 1521, que Villemaur aujourd'hui s'impose à l'attention des archéologues et des touristes.

Louis Morin : *Un ermite et son « hermitage »*, p. 151-158. Biographie de Jean-Baptiste Bégat, fort curieux personnage, mystique et éloquent, type du curé constitutionnel, porté par ses idées révolutionnaires à des postes élevés dans l'enseignement : professeur à l'École centrale de Troyes, directeur de l'École impériale des arts dans cette ville, enfin recteur de l'Université de Bourges. Ce fils d'un maître tisserand troyen était né en 1764; il termina sa vie dans la solitude profonde d'un ermitage sis aux portes de Troyes et qu'il avait peuplé d'une soixantaine de statues, Bossuet figurant non loin de Bacchus. En bref un original qui fit quelques ouvrages aujourd'hui oubliés. Son portrait est conservé au musée local de l'Hôtel de Vauluisant.

Almanach de la Tribune de l'Aube pour 1937. Troyes, 1936. In-8°.

Chanoine A. Prévost : *le Davau*, p. 97. Fief du chapitre de la cathédrale, qui servit de terre de plaisance à divers chanoines au XVIII^e^ siècle.

Lucien Morel-Payen : *Mussy-sur-Seine à la fin du XVIII^e^ siècle*, p. 181-191. C'est, accompagnée de notes biographiques, la transcription des pages dans lesquelles J.-B. Vannier, curé de Mussy-l'Évêque de 1778 à 1791, a consigné sur le registre des baptêmes, mariages et sépultures quelques faits : un hiver très doux après une grande sécheresse, une épidémie sur les enfants, deux imposantes cérémonies dans la belle église de Mussy au galbe de petite cathédrale, la consécration d'un religieux de Clairvaux, Dom Grillot de Prédelys, comme abbé *in partibus* de Cowper, au diocèse de Saint-André en Écosse (7 décembre 1783), le sacre, en janvier 1786, de Gabriel Cortois de Pressigny, évêque de Saint-Malo, par César-Guillaume de La Luzerne, évêque-duc de Langres et châtelain de Mussy. Sur chacun des personnages, M. Morel-Payen donne des indications précises. Ce genre de publication est extrêmement louable.

Nota. — Les *Mémoires de la Société académique de l'Aube* pour 1935 et 1936 paraîtront en un seul volume dans le courant de l'année 1937.

Paul Dupieux.

MARNE

Travaux de l'Académie nationale de Reims. 149e volume. Année 1933-1934.

G. Robert : *la Communauté de Boult-sur-Suippe au* XVe *siècle*, p. 131-171. Boult, paroisse du canton de Bourgogne, appartenait au chapitre métropolitain de Reims. Règlements de quelques litiges entre le seigneur et les habitants; les droits des clercs mariés étaient bien mal définis. Quatre pièces justificatives.

Nouvelle Revue de Champagne et de Brie. 14e année, 1936.

G. Robert : *Saint-Paul de Reims et l'ordre du Val-des-Écoliers*, p. 1-34. Le prieuré de Saint-Paul de Reims, filiale de l'ordre du Val-des-Écoliers, fut fondé en 1249, grâce aux libéralités de deux chanoines, Nicolas et Thierry de Sailly. C'était une communauté de chanoines réguliers qui, en outre de la vie religieuse et du ministère paroissial, attachaient beaucoup d'importance à l'étude. En 1617, ils cédèrent la place aux religieuses augustines de Saint-Étienne de Soissons, dont ils allèrent occuper le monastère, peu de temps d'ailleurs, puisqu'ils disparurent en 1628. Pièces justificatives.

G. R. : *la Justice seigneuriale à Mourmelon-le-Grand*, p. 111-117. Ce village appartenait au chapitre métropolitain de Reims. Pièce justificative.

G. R. : *Affranchissement à Blacy en 1529*, p. 117-119. Blacy, paroisse du canton de Vitry-le-François. Accord consenti entre le chapitre cathédral de Châlons et les intéressés. Pièce justificative.

G. Robert : *la Ville franche d'Aussonce*, p. 129-149. Aussonce, canton de Juniville, Ardennes. Cet article fait connaître une charte communale inédite de 1187-1188, accordée sous le sceau de l'archevêque de Reims, Guillaume de Champagne, par Guy II de Séry à ses sujets d'Aussonce; mais il est signalé ici parce que la moitié du village, celle que le seigneur possédait en franc-alleu, fut cédée aux Templiers de Merlan en 1217 contre la moitié des revenus de La Neuville-en-Tourne-à-Fuy. Conflits entre les co-seigneurs suivis d'accords qui complètent la charte. La charte est la première des sept pièces justificatives.

L. Demaison : *Deux statues du portail de la cathédrale de Reims*, p. 182-183. L'auteur approuve la conclusion d'un travail de M. Paillard, intitulé le *Portail de Reims*, sur l'identification de deux statues de ce portail, qui représentent non la Synagogue et l'Église, mais la sainte Vierge et l'Église.

Chanoine Frézet : *Guillaume Desmarets, curé de Courville (1692-1765)*, p. 184-187.

G. Robert : *le Prieuré de Saint-Thomas en Argonne*, p. 222-258. Il fut fondé en 1096-1097, l'archevêque de Reims ayant donné dans ce but l'église du lieu à l'abbaye de Saint-Remi, qui nommait le prieur, y déléguait des visiteurs et percevait divers droits. Le prieuré conserva trois moines jusqu'à la fin du XVIe siècle et devint ensuite un bénéfice simple, dont le titulaire ne résidait pas. Nombreux démêlés avec l'autre décimateur, le curé, les paroissiens et les fermiers. Neuf pièces justificatives (1096-1498).

Annuaire-Bulletin de la Société des amis du Vieux Reims. 1931-1935.

Chanoine Ladame : *Saint Remi. L'homme d'Église. L'homme d'État*, p. 17-22. Rôle national du grand évêque. Raisons de sa durable popularité.

H. Deneux : *la Restauration de la basilique Saint-Remi*, p. 23-35. Dates de la construction et des diverses restaurations. L'édifice a beau-

coup souffert pendant la dernière guerre. Au cours de la reconstruction, des trouvailles ont été faites qui ont renouvelé l'histoire de la basilique. Mise au jour de tombeaux anciens. Emploi du ciment armé pour la nouvelle charpente.

M. Hollande : *Un archevêque de Reims au* xvii^e^ *siècle, Charles-Maurice Le Tellier*, p. 130-157. Dans cette conférence sont étudiés tour à tour l'homme du monde, le courtisan qui vécut dans la familiarité du roi, et aussi le prélat qui, au spirituel comme au temporel, fut un grand archevêque.

Almanach Matot-Braine de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. 1936.

C. Sarazin : *la Procession de La Pompelle*, p. 119-139. Saint Timothée et ses compagnons martyrisés sur la gauche du chemin qui conduisait de Reims à Châlons, au lieudit d'abord *Buxitus*, puis *La Pompelle*. Très anciennement une chapelle élevée à Reims en l'honneur de saint Timothée reçut les restes des martyrs; c'est de là que tous les trois ans, puis tous les ans, le lundi de la Pentecôte, les fidèles se rendaient en procession avec les châsses au lieu du martyre. Figure : reliquaire de saint Timothée conservé en la basilique Saint-Remi. — E. Homps : *les Fêtes annuelles d'Hautvillers en l'honneur de Dom Pérignon*, p. 215-221, fig. Dom Pérignon, inventeur, si l'on peut dire, du vin de Champagne. — Dr H. Herding : *la Messe de saint Grégoire du musée de Beauvais*, p. 266-271, fig. Comparaison d'une gravure d'Albert Dürer avec le tableau sur soie du xv^e^ siècle du musée de Beauvais. — A. Kremser : *le Temple de Passy*, p. 272-288, fig. Dans une ferme, dite la ferme du Temple, située à 3 kilomètres au nord de Passy-Grigny, subsiste une chapelle gothique au-dessous de laquelle est une crypte. La ferme était une propriété de la commanderie de Reims. — Chanoine Frézet : *le Cardinal de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, puis de Paris, grand aumônier de France*, p. 289-324. Biographie documentée. Dans la vie du prélat, deux ordres de faits sont à signaler, ses initiatives heureuses pour le bien-être matériel de ses diocésains et ses hésitations pour remettre au pape sa démission d'archevêque de Reims et faciliter ainsi l'application du Concordat. Il ne céda qu'en 1816 aux demandes bienveillantes de Louis XVIII dont il avait été le conseiller pendant l'émigration. Portrait. — C. A. Le Briard : *Gerbert et l'École de Reims au Moyen Age*. p. 325-330. — J. Didion : *Wassigny*, p. 405-424, fig. Notes sur ce village du canton de Novion-Porcien, Ardennes, sur l'église Saint-Remi, les cloches, etc.

Dr Pol Gosset.

HAUTE-MARNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.

Tome XI, n^os^ 138-141. Langres, 1935-1936.

L.-F. et L.-E. Marcel : *Artistes et ouvriers d'art à Langres avant la Révolution. Essai de répertoire*, p. 1-6. Calligraphes. Enlumineurs. Imprimeurs. *Addenda* : Architectes. Peintres.

Nota. — Rien à signaler dans les *Annales de la Société d'histoire... de Chaumont* (t. VI, n° 6, ann. 1936).

L. Delessard.

ARDENNES

Revue historique du Plateau de Rocroi.

14^e^ année. Rocroi, Jaloux, imprimeur, 1935-1936.

J. Massiet du Biest : *Notice nécrologique sur Ernest Henry*, p. 867-870, 883-884. Aperçu sur ses travaux concernant le protestantisme à Sedan

aux XVI[e] et XVII[e] siècles, en particulier l'Académie protestante et quelques pasteurs de cette ville (bibliographie pour les années 1891 à 1922).

J. MASSIET DU BIEST.

LORRAINE

MEURTHE-ET-MOSELLE

Revue historique de la Lorraine. Tome LXXIX. Nancy, 1935.

P. MAROT : *Une récente acquisition du Musée lorrain : une « image » de Philippe de Gueldres,* p. 45-57. Sorte de petit tableau sur parchemin (280×215 mm.), ayant appartenu à la duchesse Philippe de Gueldres († 1547), miniature courante, mais possédant un véritable intérêt historique. Les médaillons représentent des scènes de la vie du Christ. Au bas de l'image sont représentées deux religieuses, Philippe de Gueldres, clarisse de Pont-à-Mousson, et Florence d'Happlaincourt, abbesse des Clarisses de Péronne.

P. FIEL : *Tableaux de saint Pierre Fourier,* p. 68-80, 169, 2 pl. Les fêtes de la béatification de Pierre Fourier furent célébrées à Nancy au monastère des religieuses de Notre-Dame, en 1731 : la décoration du monastère comprenait six portraits du bienheureux. Un seul subsiste qui se trouve à la cathédrale de Nancy; il est l'œuvre de Claude Christophe.

E. DUVERNOY : *Épigraphie du canton de Saint-Nicolas,* p. 81-85. Relevé de quelques inscriptions des églises d'Azelot, Burthecourt, Coiviller, Dombasle, Ferrières, Lupcourt, Manoncourt et Varangéville.

Ed. SALIN : *Recherches effectuées dans l'église d'Écrouves (Meurthe-et-Moselle),* p. 85-90. Découverte contre la paroi du fond de l'abside d'un orifice carré donnant accès à une sorte de puits rectangulaire construit au Moyen Age, et conduisant peut-être à une cachette ou à un souterrain, dont la tradition a gardé le souvenir.

T. COLLIGNON : *Curieuses gravures et inscriptions à l'église de Villers-le-Rond,* p. 125-127. Entre autres, dessins représentant un genre de barbeau, une sorte de salamandre et une tige d'hélianthe avec fleur et un oiseau posé. Le barbeau faisait partie des armes du duché de Bar. L'auteur ignore la signification des deux autres dessins. Peut-être, d'après une note de G. Goury, s'agirait-il de restes de sarcophages gallo-romains.

Edm. de VERNISY : *Épisode de la Révolution en Lorraine : Le rachat du château de Ville-sur-Saulx,* p. 131-141. Château qui était, à la Révolution, propriété indivise de trois membres de la famille lorraine de Beurges. Jeanne-Henriette, vieille fille d'une cinquantaine d'années, voulant conserver le domaine, y demeura et, le 20 septembre 1794, épousa (mariage sur le papier, semble-t-il) le P. Mirjol, procureur à l'abbaye de Jeand'heurs et le fit son légataire universel. Mirjol put racheter à la République, en 1796, la moitié déjà confisquée du domaine et, après la mort de Jeanne-Henriette, restitua le tout à la famille de Beurges, moyennant honnête compensation.

H. TRIBOUT : *la Légende de saint Clément, premier évêque de Metz,* p. 142-148. A ne retenir de cet article que la liste des premiers évêques de Metz.

E. DUVERNOY : *En lisant un livre récent,* p. 170-176. Réflexions et précisions sur le livre de Mgr Bonnard, *Les relations de la famille ducale de Lorraine et du Saint-Siège pendant les trois derniers siècles de l'indépendance.*

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.

Tome LXXIII (4ᵉ série, 23ᵉ vol.). Nancy, 1935.

Michel François : *Histoire des comtes et du comté de Vaudémont* (fin), p. 1-137. Appendice I, Henri Iᵉʳ de Vandémont, comte d'Ariano et sa descendance en Italie. Appendice II, les Tombeaux des comtes de Vaudémont. Documents, pièces justificatives, planches et index alphabétique.

L. Klipffel : *Essai de géographie politique lorraine : duchés de Lorraine-Bar, Trois-Évêchés, Clermontois, comté de Bar, principauté de Salm (1552-1790). — Départements de la Meurthe, de la Moselle et des Vosges (1791-1871)*, p. 139-325. Étude des traités, conventions et accords, d'après les textes authentiques, en ce qui concerne les évêchés et les duchés; puis les bailliages et prévôtés; enfin les échanges de communes entre départements.

Le Pays lorrain. 27ᵉ année. Nancy, 1935.

H. Bataille : *Sur les pas de Jeanne d'Arc : l'église collégiale Notre-Dame-Sainte-Marie, chapelle castrale de Vaucouleurs*, p. 70-86. Histoire de ce sanctuaire, illustrée de photographies documentaires : chapelle gothique du XIIIᵉ siècle, qui remplaça la *capella castri* de style roman, édifiée au XIᵉ siècle.

Mgr Ch. Aimond : *le Grand orgue de la cathédrale de Verdun*, p. 138-140. Histoire de ces orgues depuis 1436, à propos de la restauration ou plutôt de la reconstruction de l'orgue actuel.

Mgr Ch. Aimond : *la Plus ancienne cathédrale lorraine : la cathédrale de Verdun*, p. 433-459. La restauration de la cathédrale de Verdun, à la suite de ses graves blessures de 1914-1918, a permis de faire apparaître bien des vestiges du passé et d'écarter « une partie des oripeaux classiques dont l'avait surchargée le XVIIIᵉ siècle ». Histoire de l'édifice depuis sa fondation jusqu'au Vᵉ siècle. Belles illustrations.

A. Philippe : *les Verrières de l'église abbatiale d'Autrey*, p. 145-160, 219-231. Abbaye fondée au XIIᵉ siècle. La partie orientale de l'église, reconstruite et embellie au XVIᵉ siècle, est aujourd'hui classée comme monument historique. Les vitraux, qui avaient beaucoup souffert de 1794 à 1825, furent, à cette date, attribués à l'église paroissiale d'Épinal, qui n'en prit pas possession, et déposés au musée. Description de ce qu'il en reste avec planches en noir et en couleur.

L. Poncelet : *Survivance d'un culte païen à Puttigny*, p. 356-360. Jusqu'au XVIIIᵉ siècle persista la coutume de porter les enfants mort-nés, pour y recevoir le baptême, à la chapelle Sainte-Ursule, située près d'une source, à laquelle on attribuait une vertu miraculeuse. Il s'agirait de la survivance d'un culte rendu autrefois à la divinité qu'incarnait la source, comprenant des sacrifices d'enfants au dieu de la source, culte païen assimilé et transformé par le christianisme.

E. Hatton : *Procès et exécution de Christienne Simon, sorcière à Domjevin (1607)*, p. 460-467, 511-517. Procès fréquents en Lorraine à la fin du XVIᵉ et au début du XVIIᵉ siècle. A Domjevin seulement, du comté de Blâmont, on ne compte pas moins de treize procès de sorcières et de trois procès de sorciers. Récit très documenté de la procédure du procès et de l'exécution d'une de ces sorcières.

J. Kastener : *les Bonaparte à Plombières* (suite), p. 481-500. Séjour, en 1806, de Pauline Bonaparte, mariée en secondes noces, en 1803, au prince Camille Borghèse; en 1809, de l'impératrice Joséphine.

Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul.
72e année. Nancy, 1935.

Chanoine Eug. MARTIN : *l'Insigne chapitre de la cathédrale primatiale*, p. 27-32, 40-46, 61-64 (fin). Dernière partie de cette monographie bien documentée : le chapitre et les divers évêques de Nancy depuis Mgr Menjaud jusqu'à Mgr Turinaz, avec un appendice sur le chapitre et le nouveau code. (Tirage à part.) — Abbé L. MANET : *le Pain et le vin de Pâques à Villey-Saint-Étienne*, p. 264-267. Survivance de deux vieilles coutumes remontant, celle du vin de Pâques, à une fondation faite en 1631, et celle du pain de Pâques, probablement à 1725. — : *la Chapelle de Notre-Dame du Bel-Amour à Liverdun*, p. 543-545. Petite chapelle édifiée par Mgr André du Saussay, évêque et comte de Toul (1656-1675) : le culte de Marie, *mater pulchrae dilectionis*, y est toujours vivace.

L. MARCHAL.

MOSELLE

Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.
Tome XLIV. Metz, 1935.

J.-B. KAISER : *la Sorcellerie dans la seigneurie d'Audun-le-Tiche aux* XVIe *et* XVIIe *siècles*, p. 1-54. Étude précise, d'après les Archives de la Meurthe-et-Moselle, sur les nombreux procès de sorcellerie, passés, entre 1586 et 1628, devant la justice de cette seigneurie, dépendant de la châtellenie de Longwy. — Détails intéressants sur les pratiques de la sorcellerie; la procédure; l'application de la torture; la condamnation à mort; les frais du procès, toujours à la charge des inculpés, qu'ils fussent condamnés ou acquittés; la confiscation de leurs biens au profit du seigneur. Le seigneur prend parfois, cependant, les enfants en pitié et leur rend une partie des biens de leurs parents; on peut aussi, en principe, interjeter appel au bailliage de Saint-Mihiel. — On possède peu d'études locales bien faites sur la sorcellerie; des monographies du genre de celle-ci seraient très utiles.

J. FLORANGE : *la Guerre de Trente Ans en Lorraine, opérations militaires de Charles IV, duc de Lorraine et de son colonel Nicolas Maillard, gouverneur de Sierck*, p. 55-123. Dans le récit coloré des événements, présentés sous la forme anecdotique, il y a peu à glaner pour l'histoire générale et l'histoire de l'Église, à part quelques détails sur les pillages commis par les « Suédois » dans les couvents de la région (Sierck, Rettel, Marienfloss, Saint-Pierremont »; les secours envoyés aux Lorrains par saint Vincent de Paul entre 1630 et 1640; la lapidation de deux sorcières à Metz, en 1635; l'excommunication de Charles IV, en 1642.

L. BERGHTOL : *Une nouvelle Epona du Mont-Hérapel. Le culte d'Epona dans la cité des Médiomatrices*, p. 125-135. A propos de la découverte d'un nouveau bas-relief d'Epona à Cocheren, au pied de l'antique sanctuaire celtique du Hérapel (près Forbach), l'auteur parle du fameux pèlerinage des chevaux de *Flastroff* (Moselle, arr. de Thionville), qui a lieu, depuis un temps immémorial, les 24 et 25 juin, veille et jour de la fête de saint Éloi; il croit voir dans le culte de ce saint, patron des chevaux, la survivance du culte païen d'Epona, grande protectrice des chevaux chez les Gaulois et spécialement chez les Médiomatrices. Le pays messin fut, en effet, de tout temps, un grand éleveur de chevaux et dut être l'un des fournisseurs de la cavalerie romaine de l'armée du Rhin, comme il le fut, au XVIIe siècle, des armées de Louis XIV.

R.-S. BOUR : *Un passage très discuté de Paul Diacre*, p. 137-146. Il

s'agit d'un texte des *Gesta episcoporum Mettensium*, qui attribue à l'évêque Chrodegang une double fondation monastique : celle de l'abbaye de Gorze, qui est connue, et celle d'un autre monastère de Bénédictins, « in parochia beati Stephani, in pago Mosellensi, in honore beatissimi Petri apostoli », qui n'avait pu être identifié jusqu'ici. L'auteur démontre, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il ne peut s'agir ici que d'un seul et même monastère : le monastère bénédictin de Gorze, dédié à saint Pierre et fondé précisément par Chrodegang, dans le diocèse et le « pagus » de Metz. — L'erreur de Paul Diacre est d'ailleurs facilement explicable : on sait, en effet, que, lombard de naissance, et, par conséquent, tout à fait étranger au pays messin, Paul Diacre composa son petit livre, qui est cependant un document précieux, à tant d'égards, sur les instances pressantes d'Angelram, évêque de Metz, au cours du séjour très court qu'il fit dans cette ville.

P. Lesprand et L. Bour : *Cahiers de doléances des prévôtés bailliagères de Sarrebourg et de Phalsbourg et du bailliage de Lixheim pour les États généraux de 1789. — I. Sarrebourg et Phalsbourg.* Introduction, Cahiers généraux, p. 147-200. Première partie de cette publication, comprenant seulement les cahiers généraux de Sarrebourg et Phalsbourg. Elle est précédée d'une introduction, qui était nécessaire pour comprendre l'histoire très particulière de ces deux villes et de ces vingt-quatre villages, la plupart de langue allemande et dotés de coutumes spéciales; ces deux prévôtés, au territoire enchevêtré et qui désignèrent ensemble leurs députés aux États généraux, formaient la fameuse « route de Lorraine ou d'Alsace », créée par le traité de Vincennes, du 28 février 1661, pour permettre au roi de France de conduire ses troupes, de Metz en Alsace, sans passer par les États du duc de Lorraine. Dans son cahier de doléances, le clergé déclare consentir à tous sacrifices pécuniaires, pour les besoins de l'État et le bien du peuple, mais en conservant tous ses privilèges; il demande que, dans les assemblées municipales, le curé occupe la première place, après le seigneur, et qu'il ait la présidence, en son absence ; que les ecclésiastiques non nobles puissent parvenir aux dignités de premier ordre; que, dans chaque communauté, il soit établi un tribunal de paix, composé du curé de la paroisse et des membres de l'assemblée municipale; que l'éducation de la jeunesse soit confiée au clergé séculier; que l'on supprime les vexations et les usures de la nation juive, « qui produit la ruine des villes et des campagnes ».

A. Gain : *En marge du Parlement de Metz, le Conseil souverain de Lorraine, 1634-1637. Contribution à l'histoire de l'occupation de la Lorraine par la France au* XVII^e *siècle.* Introduction, 1^re partie, p. 201-354. L'histoire de cette cour, créée à Nancy, par Louis XIII, au début de la première occupation française (1633-1663), était jusqu'ici très mal connue. Elle méritait, cependant, d'être étudiée. Sous couleur de rendre la justice au nom du roi et d'assister le gouverneur de la Lorraine dans l'administration de la province nouvellement conquise, les magistrats réprimèrent, avec la dernière rigueur, toutes les manifestations du patriotisme lorrain. Condamnations, bannissements, spoliations ne firent, cependant, qu'attiser la résistance lorraine à l'emprise française. Aussi le Conseil Souverain échoua-t-il dans sa tâche, et son existence fut-elle éphémère; créé en 1634, il fut supprimé en 1637. — A noter que le clergé, surtout le clergé régulier, se fit remarquer par son attitude antifrançaise, notamment à l'occasion du serment de fidélité à prêter au roi et des prières publiques pour le souverain.

Revue ecclésiastique de Metz. 42e année. Metz, 1935.

E. Morhain : *Un curé-député de la Révolution*, p. 11-23. Jean Colson, curé de Nitting, près Sarrebourg, fut député du clergé de la Lorraine allemande aux États généraux de 1789. Il a laissé des *Mémoires*, relatifs à son séjour forcé à Paris et à Versailles, et qui contiennent des réflexions fort sages sur les travaux de l'Assemblée Constituante. Fils de paysan et humble curé de campagne, il comprend la situation du peuple et tient à y remédier par des réformes énergiques, mais il réprouve la violence et demande que ces réformes se fassent en respectant l'autorité, la justice et l'ordre établi. Ayant refusé de prêter le serment constitutionnel, il mourut, vers 1801, en Hongrie ou peut-être en Suisse, après avoir adressé, de son exil, à ses anciens paroissiens, des lettres émouvantes, dignes des temps apostoliques.

Mgr J.-B. Pelt : *la Messe dans l'ancienne liturgie messine*, p. 69-78, 103-111, 141-147. Il s'agit de recherches sur les rites observés à Metz, pour la célébration de la messe, antérieurement à l'emploi exclusif du Missel romain, prescrit par le cardinal de Givry (1608-1612). Le plus ancien document est le sacramentaire, dit de Drogon, composé vers 835, et qui ne contient que les prières du Canon et les oraisons à dire par le célébrant (Bibl. nat. Fonds latin 4 428). Les neuf plaquettes d'ivoire, qui ornent le second plat de la couverture, donnent de très intéressantes représentations concernant la messe pontificale. Pour les autres cérémonies et prières de l'ordinaire de la messe, nous n'avons, comme source de renseignements, que des missels, dont aucun ne remonte au delà du XIVe siècle (deux du XIVe, un de 1458, un de 1545). A noter, d'après ceux-ci, comme rubriques particulières : le versement du vin dans le calice, avant la messe ; l'usage des divers Kyrie « farcis » ; le baisement du livre, quand le prêtre monte à l'autel ; l'oblation simultanée du calice et de l'hostie ; l'ablution des mains, après le Sanctus, suivant le rite germanique ; la prière, puis l'offrande des fidèles, au début de l'offertoire ; après la consécration, une élévation « médiocre » de l'hostie et du calice, sans prostration, ni génuflexion, ni encensement, ni sonnerie, ni luminaire ; on ne parle pas de la communion à distribuer aux fidèles ; la messe se termine à la postcommunion. Après la messe, on donne la bénédiction, qui est presque la forme actuelle de la bénédiction épiscopale ; on ne récite pas l'évangile de saint Jean, antérieurement au XVe siècle ; le prêtre enlève ses ornements et « chante » l'antienne « Trium puerorum ».

Chanoine P. Lesprand : *Précis historique de la déportation, à Rochefort, des prêtres du département de la Moselle, par M. Thibiat*, p. 284-302, 374-391. L'auteur, qui a publié précédemment les Mémoires de Nicolas Thibiat, chapelain de Chambley et vicaire de Bussières (près Briey), sur sa détention à la Conciergerie de Metz, de 1792 à 1794, donne maintenant le début de son « Précis historique » sur sa déportation à Rochefort. M. Lesprand a fait précéder ce journal d'une introduction, où il établit, avec précision, la liste, accompagnée de notices biographiques, des quarante-sept ecclésiastiques de la Moselle, dont sept prêtres constitutionnels, qui furent déportés, sur les instances du conventionnel Mallarmé, représentant en mission dans la Meuse et la Moselle. Récit émouvant du pénible voyage qu'ils firent, de Metz à Rochefort, entre le 16 mai et le 15 juin 1794.

Mgr J.-B. Pelt : *Un manuscrit liturgique inconnu*, p. 451-459. Ce manuscrit, qui vient d'être remis au Musée diocésain et dont personne n'a encore parlé, semble dater du milieu du XIVe siècle. C'est un processionnal noté, à l'usage des religieuses messines du monastère de Saint-

Pierre-en-Citadelle, fondé par sainte Waldrée, fille du duc Éleuthère († 620). Son principal intérêt réside dans le nom des saints invoqués dans les antiennes, ce qui permet de connaître l'itinéraire que suivaient les processions à travers la ville.

Bulletin de l'œuvre de la Cathédrale de Metz.
Nouvelle série, n° 10. Metz, 1935.

Mgr J.-B. Pelt : *Éphémérides de la cathédrale de Metz* (xvii^e^ *et* xviii^e^ *siècles*), p. 3-24. Suite des « Éphémérides », du v^e^ au xv^e^ siècle, publiées en 1933, et des « Éphémérides » du xvi^e^ siècle, publiées en 1934. Elles relatent, d'après les registres capitulaires, les annales, chroniques et mémoires du temps, les événements, petits et grands, se rapportant à la cathédrale, qui se sont passés entre le 14 novembre 1601 et le 2 octobre 1799.

Mgr J.-B. Pelt : *Un manuscrit messin à Saint-Dié*, p. 25-28. Manuscrit 38 A de la Bibliothèque municipale de cette ville, qui est d'origine messine, et intéresse tout particulièrement la cathédrale de Metz. Son auteur, Arnould Drouët, membre du chapitre depuis 1509, y relate la découverte, en juin et décembre 1521, des sépultures d'évêques inhumés au chœur et dans le bras droit du transept; il donne en outre le dessin de plusieurs de leurs tombeaux et des objets (mitre, crosse, calice, anneaux) trouvés dans les cercueils; un curieux croquis du *Pallium album pro ordinatione venerabilium canonicorum Metensis ecclesiae ;* des dessins au crayon, accompagnés de notices satiriques, visant les papes qui ont régné depuis Nicolas III jusqu'à Alexandre V; des relevés d'épitaphes, etc. C'est dire tout l'intérêt de ce manuscrit, dont il faut souhaiter que le texte et surtout les dessins soient un jour intégralement publiés.

Martial Griveaud.

MEUSE

Semaine religieuse du diocèse de Verdun.
47^e^ année. Bar-le-Duc, 1936.

R. Adam : *Saint Firmin est-il honoré à Fromy (Ardennes)* ? p. 170-171. Il s'agirait d'un saint évêque de Verdun, à la fin du v^e^ siècle. — : *Jean-Claude Vicherat, lazariste, vicaire apostolique d'Alger* [1747-1806], p. 311-312, 317-319, 326-328, 337-339, 345-347, 354-355, 360-362, 371-373. — Ch. Aimond : *les Possessions de l'église de Verdun en Rhénanie et dans la Sarre*, p. 37-38. Analyse de l'excellent ouvrage, écrit en allemand, du Dr Paul-Egon : Hübinger, *die Weltlichen Beziehungen der Kirche von Verdun und das Rheinland*, thèse de l'Université de Bonn, 1935. — : *Jacquemin de Commercy ou Tristan d'Hattonchâtel* ? p. 163-165. Ont-ils été les architectes de la façade de la cathédrale de Toul (1460-1496) ? — M. Génin : *François Duperron, chanoine de la cathédrale, instaurateur des Filles de la charité à Verdun*, p. 78-80. En 1693. — : *la Vie érémitique de Dom Didier de la Cour à Saint-Christophe-de-Rarécourt (1589-1590)*, p. 151-153. Épisode de la vie du fondateur de la Congrégation de Saint-Vanne. — : *Une famille d'église, les Saint-Hillier*, p. 268-269. A Verdun, au xvii^e^ siècle. — Abbé Gillant : *Mansuy Prévôt, curé de Morlaincourt (1669-1696)*, p. 258-260. Un saint curé de paroisse rurale, à une époque très malheureuse. — Abbé J. Denaix : *la Sépulture de Guillaume de Haraucourt dans l'église d'Hattonchâtel*, p. 284-285. Découverte d'un fragment de l'épitaphe de cet évêque.

Rien à signaler dans les publications des diverses sociétés.

Pierre d'Herbécourt.

VOSGES

Bulletin de la Société philomatique vosgienne.

61e année. 1935-1936. Saint-Dié, imprimerie Cuny.

Chanoine Roussel : *Quelques notes sur la jeunesse de Mgr de la Galaizière, premier évêque de Saint-Dié*, p. 3-11. Né le 4 août 1737, ordonné prêtre à Paris en septembre 1762.

E. Rey : *la Sorcellerie en Lorraine et particulièrement dans les Vosges du* XIIIe *au* XVIIe *siècle*, p. 21-67. De cette étude retenons la citation de N. Remy qui fut chargé par le duc Charles III de sévir contre les sorciers : « Je compte que, depuis seize ans (1580-96) que je juge à mort en Lorraine, il n'y a pas eu moins de 800 sorciers convaincus, envoyés au supplice par notre tribunal, outre un nombre à peu près égal de ceux qui ont échappé par la fuite ou par leur constance à ne rien avouer dans les tortures. » Un des derniers en date fut un curé vosgien, Dominique Gordet, de Vomécourt-sur-Madon. Longtemps il avait protesté contre la rigueur des condamnations dans sa paroisse et aux environs, et prouvé que les sorciers ne méritaient pas la peine du feu. Accusé par plusieurs sorcières, il fut condamné à la torture, nia tout, fut quand même condamné et livré aux flammes en 1632.

La Révolution dans les Vosges.

24e année (14 juillet 1935-14 juillet 1936). Épinal, impr. Fricotel.

Georges Durand : *Réunion des prêtres assermentés et insermentés à Remiremont, à la suite du Concordat*, p. 66-74. Procès-verbal de la fête : dimanche 27 juillet 1802, service divin matin et soir, avec toutes les cérémonies des plus grands jours de fête. Sept constitutionnels, treize réfractaires. Honneurs partagés : jureurs célébrant, sous-diacre et prêtre assistant; réfractaires diacre et chantres; prédicateur jureur rétracté. Repas splendide avec toasts au pape, au grand consul, à la réunion des prêtres. Tout se passe tranquillement. Même fête les dimanches suivants à Saint-Étienne et à Vagney.

Bulletin trimestriel de la Société d'émulation.

17e année (avril 1936). Épinal, imprimerie Fricotel.

Séance solennelle du 12 janvier 1936. Conférence de M. Laplatte, avocat à Épinal, sur « le Procès de Jeanne d'Arc, vu par les juristes », p. 45-78. Magistrale et originale étude comprenant : « le rappel des événements qui précédent le procès; l'intervention des Anglais; la nature du procès; le tribunal; Jeanne devant ses juges; le développement de la procédure; comment s'explique la condamnation.

L. Lévêque.

ALSACE

BAS-RHIN

Archiv für elsaessische Kirchengeschichte.

11e année, 1936. Strasbourg. In-4° de xx-416 pages.

Ce volume est publié comme « don de fête et hommage pour M. Lucien Pfleger, chanoine honoraire, à l'occasion de son soixantième anniversaire de naissance ».

J. Brauner : *M. le chanoine honoraire Lucien Pfleger*, p. XII-XVI. Notice biographique sur M. Pfleger, né le 10 janvier 1876, à Dachstein (Bas-Rhin), prêtre en 1901, étudiant aux universités de Munich et de Munster en Westphalie, professeur, depuis 1907, au collège épiscopal de Saint-Étienne à Strasbourg.

M. Pfleger, docteur honoraire de l'université de Munster (10 janvier 1936), p. XVII-XIX.

Alf. PFLEGER : *L. Pflegers Schrifttum*, p. 1-34. Bibliographie de M. le chanoine Pfleger, laquelle comprend 900 numéros, dont quelques-uns naturellement sont de très petite étendue.

L. GOUGAUD : *le Culte de sainte Brigide de Kildare dans l'Europe continentale*, p. 35-56. Culte de la sainte en Bretagne, dans le reste de la France, en Allemagne, en Italie, etc., et iconographie.

M. BARTH : *der Kult der hl. drei Strassburger Jungfrauen Einbeth, Worbeth und Vilbeth*, p. 57-106, 278. Dès le XIVe siècle il y a dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux à Strasbourg une chapelle et un autel consacrés aux trois vierges Einbeth, Worbeth et Vilbeth. La légende en a fait des compagnes de sainte Ursule, lesquelles lors du voyage de la sainte et de ses compagnes vers Cologne durent s'arrêter à Strasbourg. De Strasbourg, le culte de ces trois saintes se répandit dans l'Allemagne méridionale et particulièrement en Bavière et en Tirol. L'auteur montre qu'il ne peut nullement s'agir d'une métamorphose ou d'une transformation de la croyance païenne des trois Parques (Rome), de trois déesses mères (Gaule) ou des trois nornes (légende nordique), car partout où ces vierges sont honorées, on peut constater que ce culte vient de Strasbourg et qu'il n'y en a pas trace avant le XIVe siècle. Les trois saintes ne doivent pas non plus être confondues avec les trois filles de sainte Sophie : Fides, Spes et Charitas, dont le culte remonte déjà au VIIIe siècle, quand Remi, évêque de Strasbourg, rapporta de Rome les reliques de ces quatre saintes et les déposa dans l'abbaye d'Eschau, qu'il venait de fonder.

Fr. CUNY : *Zur Geschichte der Abtei Graufthal im Mittelalter*, p. 107-117. L'abbaye des religieuses bénédictines de Graufthal (Bas-Rhin, autrefois du diocèse de Metz), fondée vers le Xe siècle, soumise plus tard à l'abbaye de Saint-Georges en Bade, fut visitée par sainte Hildegarde. Sécularisée en 1551, les biens et revenus furent attribués par le pape Jules III au collège de la Sapience de l'université de Heidelberg, puis cédés au prince électeur du Palatinat. Celui-ci, en 1673, vendit le territoire de Graufthal au duc de Lorraine pour 130 000 écus.

J. HAU, O. S. B. : *Elsaessische Pilger am Trierer Apostelgrab im 12.-14. Jahrhundert*, p. 119-136. Raconte quatre miracles opérés au tombeau de saint Mathias à Trèves en faveur de pèlerins alsaciens. L'exposé est suivi du texte latin tiré de manuscrits contemporains du XIe et du XIVe siècle.

L. SITTLER : *Processionen und Bittgänge im Colmar des 15. Jahrhunderts*, p. 137-142. En 1444, le « nouveau livre municipal » de Colmar parle de la procession de la Fête-Dieu, comme d'un usage de vieille date ; le même livre mentionne un certain nombre d'autres processions, indique le chemin à suivre, l'ordre de marche, etc. Quand la réforme protestante se fut implantée à Colmar, un arrêté du 4 juin 1588 interdit toutes les processions publiques.

X. OHRESSER : *Ablassbriefe für die Stadt Oberehnheim aus den Jahren 1297 bis 1693*, p. 143-156. Lettres d'indulgences pour la ville d'Obernai datées de 1297 (par 20 archevêques et évêques), 1300, 1312, 1318, 1334 (par 18 archevêques et évêques), 1334, 1459, 1447, 1500 (par douze cardinaux), etc., les deux dernières lettres d'indulgence viennent des papes Innocent XI (1684) et Innocent XII (1693).

Ch. WITTMER : *Zur Mystik des seligen Nikolaus von Flüe, seine Beziehungen zum Elsass*, p. 157-174. La mystique du bienheureux Nicolas de Flüe (1417-1487) et ses relations avec l'Alsace.

P. Volk, O.S.B. : *die Fürstabtei Murbach und die Strassburger Benediktinerkongregation*, p. 175-192. L'abbaye de Murbach, qui s'était unie à la congrégation bénédictine de Strasbourg en 1716, s'en sépara dès 1724; une union avec la congrégation suisse ne réussit pas, et l'abbaye fut sécularisée en 1764.

H. Oster : *die Wallfahrt zum hl. Pirmin in Holzheim*, p. 192-204. Pèlerinage en l'honneur de saint Firmin à Holzheim (Bas-Rhin), invoqué surtout pour des maladies d'yeux. On se sert d'une huile bénite dont l'usage remonte au moins au XVII[e] siècle.

A. Pfleger : *die Elsaessischen Kräuterweihen*, p. 205-258. Coutumes particulières à l'Alsace pour la bénédiction des rameaux, du sel et des fleurs le dimanche de la Trinité, des couronnes pour l'octave de la Fête-Dieu, des herbages le jour de Saint-Pierre-ès-Liens et, seulement à partir du XVI[e] siècle, le jour de l'Assomption; pratiques parfois mêlées de superstition.

A. Sieffert, O. Cap. : *die Theologia Moralis des P. Joseph Anton von Kaysersberg, O. Cap., 1767*, p. 259-277. La « Théologie morale » du P. Joseph Antoine, qui avait été trois fois provincial de la province des Capucins d'Alsace, suivait les principes de Thomas de Charmes. Critiquée sérieusement à cause de son laxime par un critique du diocèse de Toul, mais défendue par les censeurs de Strasbourg, qui avaient approuvé le livre.

H. Baumhauer : *Görres polizeiliche Ueberwachung in Strassburg, 1819-1826*, p. 278-328. Görres, arrivé à Strasbourg en 1819, comme réfugié politique, resta sous une surveillance très étroite des gouvernements allemands, surtout de Metternich, ainsi que des autorités françaises. Mais à mesure que Görres évolua du libéralisme au catholicisme et surtout quand les rapports des ambassadeurs de Prusse et d'Autriche écrivirent qu'il s'était fait « jésuite », la surveillance cessa d'elle-même.

J. Burcklé : *Bischof Tharins misslungene Wiedereinführung der Ruralkapitel in der Diöcese Strassburg, 1824-1826*, p. 329-340. Mgr Tharin, évêque de Strasbourg, 1824-1826, essaya de réorganiser les chapitres ruraux d'avant la Révolution. Il institua douze chapitres pour le Bas-Rhin et douze pour le Haut-Rhin, et chaque chapitre comprenait deux à quatre cantons. Après son départ, son règlement tomba en désuétude, et le successeur rétablit les chapitres cantonaux.

L. Oliger, O.F.M. : *P. Barnabas Meistermann, O.F.M., 1850-1923*, p. 341-388. Notice bio-bibliographique sur le P. Meistermann, connu sous le nom de P. Barnabé d'Alsace, né à Pfaffenheim (Haut-Rhin), en 1850, prêtre en 1873, franciscain en 1875, missionnaire à Bordeaux et à Brives, puis pénitencier apostolique à Assise de 1882-1887, missionnaire en Chine de 1887-1893 et en Palestine jusqu'à sa mort, à Jérusalem, le 29 septembre 1923.

J. Walter : *das Regelbuch des Augustinerchorherrenstiftes Sanct-Arbogast bei Strassburg*, p. 389-414. Le couvent des chanoines réguliers de Saint-Augustin, fondé en 1143 près de Strasbourg, fut dédié à saint Arbogast. Un manuscrit des règles des chanoines, datant du commencement du XIII[e] siècle, contient des notices intéressantes sur les « coutumes » ou *consuetudines* des religieux.

Jahrbuch der elsass-lothringischen wissenschaftlichen Gesellschaft zu Strassburg.

IX[e] volume. Colmar, Alsatia, 1936. In-8° de 243 pages

T. Moser : *die Kirche, von Munster in Lothringen*, p. 9-50 (dix gravures). Histoire de l'église gothique de Munster en Moselle (avant 1870, en Meurthe), et description de ses sculptures et statues.

Ch. Wittmer : *die Ælteste Hebammenordnung Strassburgs*, p. 51-67. Le plus ancien règlement (fin du xv^e^ siècle) sur le service des sages-femmes à Strasbourg, avec reproduction en fac-similé.

G. Skopnik : *das Strassburger Akademietheater und seine Uebersetzungen lateinischer Dramen im 16. und 17. Jahrhundert*, p. 68-86. Le théâtre du gymnase protestant à Strasbourg, au xvi^e^ et au xvii^e^ siècle, joue des drames latins, d'ordinaire à sujet biblique; les traductions allemandes assez mal faites servaient simplement à faire comprendre l'action aux spectateurs qui ne savaient pas le latin.

Fr.-A. Goehlinger : *Von den Kämpfen und Sorgen eines Landpfarrers*, p. 87-98. Luttes et soucis du curé de Saint-Pierrebois-Hohwart, Georges-Dominique Vichard, 1713-1716.

J.-B. Kaiser : *Eine Gottesgeissel*, p. 99-128 (2 pl.). Notice historique et explicatives sur des images accompagnées de prières et de formules superstitieuses et appelées « fouet de Dieu » ou « fouet contre le diable » (flagellum, fustis daemonum). Assez répandues, au xvii^e^ et au xviii^e^ siècle, elles devaient préserver ou guérir de l'épilepsie et de la possession diabolique.

E. Klethi : *Elsass-Lothringer Siedler in Jugoslavien*, p. 143-158, 3 pl. Émigrants partis d'Alsace et de Lorraine vers 1785 pour se fixer dans le bassin du Danube hongrois, aujourd'hui Yougoslavie.

Cl. Reinhold : *die Neue Orgel im Münster zu Strassburg*, p. 159-207. Histoire et description des grandes orgues de la cathédrale de Strasbourg, inaugurées en 1935.

J. Brauner : *Ehrendomherr Professor Dr L. Pfleger*, p. 223-226. Courte notice biographique sur M. le chanoine honoraire Lucien Pfleger.

E. Brumder : *Gab es eine Sanct-Hilariuskirche in Strassburg ?* p. 231-233. Le biographe de saint Fridolin mentionne une église fondée par ce saint et dédiée à saint Hilaire. Cette église s'élevait probablement à l'endroit où plus tard fut bâtie l'église Saint-Thomas.

Archives alsaciennes d'histoire de l'art.

14^e^ année. Strasbourg, 1935. In-4°.

H.-H. Naumann : *le Premier élève de Martin Schongauer : Mathis Nithart*, p. 1-158 (130 fig.). Les célèbres peintures du rétable d'Isenheim, au musée de Colmar : Annonciation, Adoration des Mages, Crucifiement, etc., sont attribuées à Mathias Grünewald, qui apparaît tout à coup comme peintre hors ligne et travaille entre 1503 et 1528. Mais quand et comment s'est-il formé dans son art ? D'abord le nom même de Grünewald n'apparaît qu'au xvii^e^ siècle. Nithart Mathis ou Mathias Gotthardt, né vers 1455 à Aschaffenbourg, fit son apprentissage de graveur, d'orfèvre, de dessinateur et de peintre d'abord à Strasbourg en 1467 chez le maître E. S., puis à Colmar chez Martin Schongauer. Par une suite d'heureuses trouvailles et après de longues et patientes recherches, Naumann fixe l'œuvre de maître-graveur et peintre depuis 1467 ou 1468 jusque vers 1500. Si peut-être tous les arguments ne prouvent pas, on peut du moins conclure que le talent de l'artiste M. N. ou Mathis Nithart se montre toujours identique en certains traits tout à fait caractéristiques, tout en se perfectionnant, que Nithart n'est autre que le « maître des dessins circulaires de Cobourg », « le maître du Cabinet d'Amsterdam » et le pseudo-Grünewald, dont la naissance ne peut plus se fixer en 1480, mais doit être avancée jusqu'en 1455 (cf. *Revue*, t. XVIII, 1932, p. 119).

Fr. Zschokke : *Un vitrail de la cathédrale romane de Strasbourg*, p. 159-164, fig. Le vitrail, composé de deux panneaux, chacun de 94 cm.

de large sur 102 cm. de haut, parfaitement conservé, se trouve au musée de l'œuvre de Notre-Dame. Il date du XII[e] siècle et représente un empereur ou roi nimbé assis sur un trône, avec sceptre et globe en mains; derrière le trône, de chaque côté, on voit un servant beaucoup plus petit que le souverain, l'un portant l'épée de l'empire, l'autre ayant les bras pendants et se joignant par les mains croisées. Le souverain représenté est peut-être Charlemagne.

A. TRAUTMANN : *l'Abbaye d'Alspach*, p. 165-184, 24 fig. Fondée au X[e] ou au XI[e] siècle, près de Kaysersberg (Haut-Rhin); habitée d'abord par des Bénédictins et, à partir de 1282, par des Clarisses-Urbanistes; vendue sous la Révolution et démolie peu à peu. Riches et nombreux restes de sculpture, en partie sur place, en partie au musée de Colmar.

L. FISCHEL : *le Maître E. S. et ses sources strasbourgeoises*, p. 185-229, 26 fig. E. S., c'est-à-dire E. de Strasbourg, mort vers 1467, est un graveur-orfèvre qui, dans les premiers temps, copie d'autres peintres, surtout Conrad Witz et Hans Hirtz de Strasbourg; puis il interprète ses modèles d'une manière particulière, affirme de plus en plus sa personnalité et créé des œuvres originales, où, à côté des sujets profanes, il y a de beaux sujets religieux, comme la Vierge aux huit anges.

G. ALLEMANG.

HAUT-RHIN

Revue d'Alsace. Tome LXXXII, 1935. Delle, Thann et Colmar, 1935.

P. INGOLD : *Souvenirs de Pierre-Alexandre Moll, député d'Altkirch (1767-1841)*, p. 71-78, 154-167, 315-333. Moll raconte surtout dans ces Souvenirs les luttes auxquelles la Constitution civile du clergé donna lieu dans le village alsacien d'Eschentzwiller.

X. THOMANN : *la Fête de la Raison à Altkirch*, p. 92-93. Publie une description contemporaine de la fête célébrée le 20 frimaire an II.

E. LINCKENHELD : *Quinze ans de folklore alsacien*, p. 253-288, 418-490, 636-658. Étude critique de tout ce qui a été écrit sur le folklore alsacien en France, en Allemagne et en Suisse de 1918 à 1933. Indispensable pour qui veut étudier la vie religieuse, le culte des saints, les images, les croyances et superstitions populaires, les pèlerinages et les fêtes locales, etc.

Dr C. MULLER : *Une enseigne de pèlerinage des Trois-Épis*, p. 513-515. Description d'une médaille populaire du XVI[e] siècle.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.
Tome CI, 1935. Mulhouse, 1935.

Marcel MOEDER : *Quirin de Cernay. Un greffier mulhousien au Moyen Age*, p. 530-548. Greffier-syndic de Mulhouse de 1412 jusque vers 1438 ou 1440, il joua un rôle important dans la vie religieuse aussi bien que dans la vie politique et administrative de la cité.

Bulletin de la Société d'histoire et des sciences naturelles de Mulhouse.
N° 3, 1935-1936. Mulhouse, 1936.

L.-G. WERNER : *Wittersdorf dans le Sundgau*, p. 27-50. Lieu d'un prétendu pèlerinage à Saint-Anastase ou Anstett.

Marcel MOEDER : *la Chapelle Sainte-Marguerite de la procure cistercienne de Mulhouse*, p. 31-38. Élevée au XIII[e] siècle dans la procure de l'abbaye de Lucelle, reconstruite au XIV[e] siècle, désaffectée en 1571, elle fut détruite au début du siècle dernier. L'auteur expose ce que l'on sait de son histoire et de son aspect.

Elsass-Land. — Lothringer Heimat. Tome XV, 1935. Guebwiller, 1935.

E. Herr : *Eine auffallende Altarskulptur*, p. 13-14. Tête de Christ très grossièrement sculptée trouvée dans l'ancienne chapelle d'Elmersforst, près de Balbronn; œuvre du xr[e] siècle.

A. Pfleger : *Elsässische Zunftkerzenstangen*, p. 193-199. Étude sur les torchères ou hampes porte-cierges, en bois sculpté, doré et peint, que portaient jadis, dans les processions religieuses, les représentants des corporations.

L. Pfleger : *St. Sebastianus und Rochus, die elsässischen Pestpatrone*, p. 33-39. Montre surtout ce que fut en Alsace le culte de saint Sébastien, protecteur contre la peste, avec quelques indications sur celui de saint Roch. — : *das Schenkungsbuch des Strassburger Münsters*, p. 101-106. Manuscrit où ont été enregistrés les noms des bienfaiteurs de l'Œuvre Notre-Dame, riche d'indications sur l'histoire généalogique, économique et sociale. — : *die Verehrung des hl. Oswald im Elsass*, p. 167-169. Apporté en Alsace par des moines ou des pèlerins anglo-saxons, le culte de saint Oswald y eut son centre à l'église d'Ostwald, dont le chœur seul subsiste. — : *der Küchenmeister des Bischofs Johann von Manderscheid*, p. 231-233. Ordonnance où sont consignées les obligations du maître-queux de l'évêque de Strasbourg à la fin du xvr[e] siècle.

P. L. : *die Pfingstknechte von Alteckendorf und Menchhofen*, p. 161-162. Coutumes populaires de la fête de la Pentecôte dans deux villages du Bas-Rhin.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Ribeauvillé.
VI, 1936. Ribeauvillé, 1936.

J. Joachim : *la Paroisse de Bergheim au début de la Révolution (1790-1791)*, p. 16-29. Démêlés du curé insermenté de la ville avec les autorités civiles et le clergé constitutionnel jusqu'à sa fuite en juin 1791 et son remplacement par un curé jureur.

Jahrbuch des Sundgau-Vereins.
Annuaire de la Société d'histoire Sundgovienne.
Tome IV, 1936. Mulhouse, 1936.

Ern. Mangold : *die Pfarrei Fröningen*, p. 73-79. La paroisse, son église, ses curés.

Erny : *Aus der Geschichte von Obermorschweiler*, p. 99-102. Une ancienne confrérie de saint Sébastien, invoqué comme protecteur contre la peste.

Jahrbuch des Geschichtsvereins für Stadt und Tal Münster.
Annuaire de la Société d'histoire du Val et de la Ville de Munster.
Tome VIII, 1934. Munster, 1935.

Pierre Schmidt : *Schweinsbach. Le problème des origines de l'abbaye bénédictine de Munster. La chapelle. La métairie*, p. 9-51. L'histoire d'une chapelle et d'une métairie appartenant à l'abbaye de Munster, donne à l'auteur l'occasion de combattre l'opinion, accréditée depuis le xviii[e] siècle, qui attribue l'origine du monastère à des moines anglo-saxons établis à Schweinsbach même en 633, et émigrés à Munster en 660. Étude critique très solide, que l'auteur poursuit jusqu'à la fin de Schweinsbach lors de la Révolution.

Marie-Joseph Bopp : *die Protestantischen Pfarer und Theologen des Münstertales in alter und neuer Zeit*, p. 52-112. (Continué au tome IX, 1935, p. 85-162). Très importante contribution à l'histoire du protestantisme alsacien. En racontant la vie et en décrivant l'activité religieuse, morale et intellectuelle de tous les pasteurs qui vécurent à Munster et aux environs, du xvi[e] siècle à nos jours, l'auteur écrit en réalité, pour la première fois, toute l'histoire de la Réforme et des communautés évangéliques dans le Val Saint-Grégoire.

Tome IX, 1935. Munster, 1936.

A. Wetzel et J. Matter : *das Jahr 1235 und seine Bedeutung für Stadt und Tal Münster*, p. 9-35. Par un acte daté de décembre 1235, l'empereur Frédéric II, seigneur pour un tiers du Val Saint-Grégoire, reçut de l'abbaye de Munster les deux autres tiers qui lui appartenaient, à l'exception des cours colongères et de moitié des impôts. L'empereur, par contre, promettait à l'abbaye la protection de l'Empire et ainsi Munster fut soustrait à la domination de son abbé, ce qui devait lui permettre de devenir ville impériale.

Annuaire de Colmar. Colmarer Jahrbuch.

Tome I, 1935. Colmar, 1935.

Ch. Wittmer : *die Mittelalterliche Dominikanerschule zu Colmar*, p. 100-111. Essaie de montrer, malgré la rareté des documents, ce que furent les études à l'école annexée depuis le xiii[e] siècle au couvent des Dominicains de Colmar. Brèves notices sur les plus remarquables des religieux qui y enseignèrent.

Ch. Eglinsdoerffer : *Aus den alten protestantichen Kirchenbüchern der Gemeinde Sundhofen-Appenweier*, p. 119-132. Relève, dans les registres paroissiaux de Sundhofen, qui remontent à 1563, ce qui intéresse la vie de la paroisse protestante, de ses pasteurs et des principales familles.

Tome II, 1936. Colmar, 1936.

Ruth Bindschedler : *Ein liturgischer Text aus einer Handschrift des Klosters Unterlinden*, p. 44-65. Traduction allemande, du milieu du xv[e] siècle, de l' « Exultet », qui fait partie de la liturgie pascale, trouvée dans un manuscrit provenant du couvent des Dominicains d'Unterlinden à Colmar. C'est peut-être l'œuvre d'Élisabeth Kempf, érudite religieuse de ce monastère.

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.

N° 50, 1936. Belfort, 1936.

A. Lablotier : *Contribution à l'histoire religieuse de Bourogne*, p. 33-150. Fin de l'important travail commencé en 1934. L'auteur étudie successivement la cure sous l'Ancien Régime, le clergé paroissial, les prêtres et religieux nés à Bourogne, ou y ayant joué un rôle quelconque.

A. Lablotier : *Thiébaud Valbert, clerc d'église, instituteur-sacristain antirévolutionnaire (1762-1827)*, p. 225-242. Histoire d'un maître d'école intimement mêlé aux querelles religieuses qui divisèrent la paroisse pendant et après la Révolution.

J. Joachim : *la Fondation des pauvres ou vieil hôpital de Delle (1600-1820)*, p. 151-207. Histoire d'un établissement charitable fondé par un prêtre vers 1600, et remplacé en 1820 par le bureau de bienfaisance.

J. Joachim.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

Annales de Bourgogne. Tome VIII. Année 1936. Dijon, Rebourseau, 1936.

F. Laurent : *l'Éducation du maréchal Marmont*, p. 44-56. Indications sur sa formation religieuse et philosophique.

René Louis : *Un prétendu groupe de saints auxerrois : Optatus, Sanctinus et Memorius*, p. 139-145. Estime qu'Optatus est visiblement du nombre de ces évêques installés par méprise sur les autels. Quant à Sanctinus et à Memorius, une fausse lecture ou interprétation de la formule suivant le nom d'Optatus dans les manuscrits aurait seule fait croire à leur existence.

Abbé M. Chaume : *les Plus anciennes églises de Bourgogne*, p. 201-230. Catalogue critique, suivant le nom du saint patron, d'un grand nombre d'églises anciennes, pour la plupart disparues. Notes historiques et liturgiques. Indications de la bibliographie et des sources.

H. Drouot : *Sluter en Belgique*, p. 279-289. Les récentes découvertes et thèses des historiens belges concernant l'œuvre du célèbre sculpteur de la chartreuse de Dijon.

Nota. — Toutes les autres publications périodiques de la Côte-d'Or sont, cette année, en retard.

H. Drouot.

YONNE

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1935. Auxerre, 1936.

René Louis : *Notice nécrologique sur M. l'abbé Pissier (1851-1934)*, p. 5-8. Biographie et bibliographie des travaux de ce consciencieux érudit, curé de Saint-Père-sous-Vézelay.

Abbé Edmond Régnier : *Notes historiques sur Dicy*, p. 23-198. Dicy (canton de Charny, arr. de Joigny) au diocèse de Sens. Ces notes renseignent spécialement sur la période qui s'étend de la Révolution à nos jours. Il y a là une foule de détails précieux pour l'enseignement des générations à venir. L'auteur, au début, y rappelle que la paroisse de Dicy est mentionnée pour la première fois dans une bulle de Pascal II du 16 mars 1107. A la Révolution, elle a un curé assermenté, puis un autre déporté à l'île de Ré. Le portail de l'église est du XIII[e] siècle. Une grande fenêtre gothique éclaire le chœur.

Abbé Auclerc : *la Révolution à Courgis*, p. 211-261. Depuis 1744, Courgis a pour curé l'abbé Edme-Nicolas Rétif, frère du fameux Rétif de la Bretonne. D'une inépuisable charité, il est vénéré de ses paroissiens. En 1790, il prête serment à la Constitution civile du clergé. Il voit une partie de son église saccagée et les biens de sa cure confisqués. Puis, pendant la Terreur, l'église est fermée et lui-même emprisonné à Auxerre. A la fin de 1795, il rentre dans sa paroisse, a la joie de rouvrir son église, puis meurt en 1800.

André Courtet.

SAONE-ET-LOIRE

Annales de l'Académie de Mâcon. 3[e] série, t. XXX. Mâcon, 1935.

Abbé Victor Leroquais : *Un livre d'heures manuscrit à l'usage de Mâcon*, p. 137-205, 16 pl. Magistrale étude de l'éminent liturgiste sur ce manuscrit de la fin du XV[e] siècle, « véritable bijou de famille » des

Siraudin depuis plus de trois siècles. Ouvrage de plus de 250 feuillets, aussi remarquable par l'originalité du texte et des formules — office de sainte Anne, prières au Christ et à la Vierge, suffrages en l'honneur des saints abbés de Cluny, — que par la rareté et la richesse des miniatures — commémoration des morts, légende de sainte Anne et de ses trois maris. L'ouvrage se termine par un livre de raison rédigé par les de Sagie et les Siraudin.

A. Morgand : *les Dernières années de l'ancienne cathédrale Saint-Vincent de Mâcon (1790-1799)*, p. 244-272, pl. Histoire des vicissitudes de ce monument : nationalisation, démolition des sacristies et des cloîtres, découronnement du clocher en 1792. La destruction projetée en 1795, avec plans à l'appui, entreprise en 1799 seulement, fut réalisée au cours de la même année, sauf le narthex et les deux tours encore subsistantes.

Comte G. de Leusse : *Bussières, son église, sa litre*, p. 305-321, ill. Description de cet édifice roman, suivie d'une étude sur la paroisse et la famille seigneuriale des Michon de Pierreclos.

F. Dubief : *le Banc des Lamartine dans l'église de Bussières*, p. 322-324. Texte et commentaire d'une délibération du conseil de fabrique en 1807.

Visites pastorales de l'archiprêtré du Rousset par Mgr de Lort de Sérignan de Valras, évêque de Mâcon en 1746 (suite), p. 404-420. Visite de la paroisse de Curtil-sous-Burnan.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon.
2e série, t. XVIII. Chalon, 1934-1935.

A. Morgand : *les Trois Marie de Mont-lés-Seurre*, p. 81-91, pl. Étude archéologique et historique sur trois fort beaux groupes en pierre du début du XVIe siècle figurant la Vierge, Marie Cléophas et Marie Salomé entourées de leurs enfants, et où se mêlent l'influence bourguignonne et celle de l'école des bords de la Loire.

A. Perrault-Dabot : *Un tableau de Raphaël à l'hôpital de Nolay*, p. 106-111, ill. Panneau peint découvert dans un grenier et constituant une belle réplique, avec variante, du « Réveil de l'Enfant » peint vers 1507 pour le duc d'Urbino.

J. Robert de Chevanne : *les Dépendances de l'abbaye cistercienne de Maizières*, p. 119-123. Intéressant aperçu sur l'aire d'extension de l'abbaye, son exploitation et ses relations avec la société féodale.

Eugène Fyot : *les Spoliations commises par les Calvinistes en 1562 dans la cathédrale de Saint-Vincent de Chalon*, p. 124-140. Procès-verbal méthodique et détaillé des déprédations subies par le monument et ses annexes, dressé officiellement par le bailli de Chalon, le 2 janvier 1563.

L. Gallas : *la Confrérie de Saint-Nicolas*, p. 157-165, pl. Confrérie de pêcheurs établie dans l'église Sainte-Marie de Chalon et connue depuis 1485.

Henri Soret : *Bible latine, manuscrit du XIe siècle*, p. 176-186, pl. Ouvrage de 251 feuillets de 563×346 mm. décoré de dix-sept grandes lettres ornées polychromes et gardant sa reliure d'époque; travail bénédictin du nord de la France ou de la Belgique.

L. Armand-Calliat : *Catalogue du musée lapidaire de Chalon*, p. 227-278, pl. Description de nombreux monuments, sculptures et inscriptions chrétiennes depuis le Ve siècle.

Mémoires de la Société éduenne.
Nouvelle série, t. XLVII, 4e fasc. Autun, 1935.

A. de Charmasse : *l'Imprimerie à Autun aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (fin), p. 361-384. Nombreuses impressions religieuses.

A. Gillot : *l'Abbé Victor Terret..., Notice sur sa vie et ses travaux*, p. 499-509. Biographie du savant archéologue (1856-1935) connu par ses magnifiques ouvrages sur la sculpture bourguignonne aux XIIe et XIIIe siècles.

Société des Amis des arts et des sciences de Tournus.
Tome XXXVI, 1936. Mâcon, 1936.

G. Jeanton et A. Duraffour : *l'Habitation paysanne en Bresse*, p. 5-180, pl. Étude d'ethnographie, de géographie humaine et de linguistique sur le domaine et les divers éléments de la maison : murs à croisillons de bois, toits débordants, cheminées à mitres, etc., d'une région où se croisent les influences nordiques et méditerranéennes. Deux brefs paragraphes sur les églises et sur les croix de carrefour.

A. Morgand.

AIN

Le Bugey. 30e fascicule, août 1936, Belley.

Baron A. Dallemagne : *le Chapitre de la cathédrale*, p. 248-294, plan. Le chapitre de Belley sous l'Ancien Régime : statuts concernant les chanoines, le marguillier, les prêtres d'honneur, le recteur de l'hôpital, le maître de musique, les clercs de l'église et les enfants de chœur; mode de réception des chanoines et ressources du chapitre.

Revue Gorini. Tome XXVIII, Bourg.

Abbé Renoud : *Histoire du collège de Thoissey* (à suivre), p. 5-28, 65-92, 137-157, 204-222, fig. et plans. En 1621, premier essai d'un « collège » à Thoissey, sous Marie de Bourbon; sa fondation, en 1681, par messire Philibert Girié, avec l'aide et la protection d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, fille de Marie. Les premiers agrégés à la communauté du collège. Statuts de la maison relatifs aux professeurs et aux élèves. En 1691, messire Girié, premier curé de Thoissey; même année, projet d'une université à Thoissey. A partir de 1693, rôle de Louis-Auguste, duc du Maine, souverain de Dombes : ses générosités envers son collège royal. Les derniers agrégés (1732-1763).

Chanoine Chevallier : *Notes sur le clergé de Coligny pendant la Révolution* (fin), p. 29-44.

Chanoine Joly : *la Paroisse de Treffort*, p. 45-49, 119, 129, 158-172. La société des prêtres, son organisation, liste des sociétaires; le service religieux; la Révolution.

Abbé Naillod : *les Cahiers de doléances dans le mandement de Pont-d'Ain*, p. 93-118. Préparation des États généraux : les cahiers, les délégués au bailliage de Bourg et les députés aux États généraux. Analyse détaillée des cahiers du mandement.

Chanoine Bruyère : *le Palais épiscopal de Belley*, fig. et plans, p. 185-203. Description du palais épiscopal construit par Mgr Cortois de Quincey, évêque de Belley, 1751-1791. Son histoire jusqu'à nos jours.

G. Renoud.

FRANCHE-COMTÉ

DOUBS

Académie de Besançon. Année 1933. 3e et 4e trimestres.

Abbé Louis Boiteux : *les Migrations des cloches*, p. 163-200. Renseignements sur 57 cloches du département du Doubs échangées par des villes ou villages pendant la Révolution contre des cloches d'autres localités envoyées à Besançon et destinées à la fonte, d'après un état du 1er octobre 1792.

Année 1934.

Maurice Piquard : *les Archevêques de Besançon et le Saint Empire Romain Germanique (1052-1674)*, p. 57-78. Les archevêques semblent avoir joui de l'immunité et d'une indépendance à peu près absolue vis-à-vis de l'Empire. Leur titre de Princes de l'Empire acquit au XIIIe siècle un sens précis; ils le conservèrent jusqu'à la Révolution.

Commandant Four : *Ballyet, évêque de Babylone, consul de France à Bagdad*, p. 79-111. Né à Marnay (Haute-Saône) en 1702. Carme envoyé à Babylone en 1728 par la Propagande, en devint évêque en 1742. Chargé dès 1741 par le gouvernement français du consulat de Bagdad, mourut de la peste en cette ville en 1773.

Abbé Maurice Perrod : *le Chanoine Pélier de Lacroix (1783-1853)*, p. 147-167. Carrière mouvementée de cet ecclésiastique, vicaire général à Chartres, aumônier de la Légion d'honneur à Saint-Denis, chevecier des Quinze-Vingts, aumônier du prince de Condé et mêlé en 1830 au drame de Saint-Leu; chanoine de Saint-Claude interdit par son évêque, mort à Pau. Ecclésiastique singulier et de caractère difficile, surtout connu comme éditeur et continuateur de l'*Histoire de l'Église* de Beraud Bercastel.

Vicomte A. de Truchis de Varennes : *les Coutumes locales d'Avoudrey (1592-1790)*, p. 195-231. Le coutumier d'Avoudrey, qui faisait autorité pour la Haute-Montagne, date de 1592 à 1594. Coutumes modifiées en 1669, 1738 et 1750. Chapitre concernant les droits curiaux dus par les habitants au curé en 1673.

Année 1935.

Abbé Louis Boiteux : *Notre-Dame de Consolation à Pirey (Doubs)*, p. 45-66. Curieux retable en bois de l'autel de Pirey de la fin du XVe siècle, représentant une Vierge abritant sous son manteau six personnages ecclésiastiques et sept laïques, avec portraits des donateurs. A la fois *Mater omnium* et Madone familiale, sculptée à la requête de Claude de la Palud et de sa femme Constance Sforza, fille de Ludovic le More.

Pidoux de la Maduère : *Saint André, patron des Bourguignons*, p. 66-101. Historique du culte de saint André en Bourgogne et en Franche-Comté, culte dont l'origine remonterait à l'époque burgonde.

Léon Germain : *Autour d'un rappel d'exil*, p. 151-174. Les exilés du Parlement de Besançon, rappelés par le roi (12 novembre 1761), furent reçus triomphalement à Besançon, à Vesoul, à Gray, etc. Curieuses fêtes en leur honneur.

Année 1936. 1er et 3e trimestres.

Mgr J. Panier : *la Constitution civile du clergé*, p. 1-21. Considérations générales sur cette Constitution.

Abbé L. Boiteux : *Lamennais et les Francs-Comtois*, p. 73-93. Rapports de Lamennais avec l'abbé Busson, Receveur, Doney, futur évêque de Montauban, et Gerbet, plus tard évêque de Perpignan.

Mgr J. Panier : *l'Abbé Anne-Pierre Capon*, p. 117-144. Né à Besançon en 1767, mort pour la foi, guillotiné à Besançon le 7 novembre 1793.

B. Duhem : *le Trésor des Chartes et les Archives du Comté de Bourgogne*, p. 145-166. Historique de ces archives du XIIIe siècle à la Révolution.

Société d'émulation du Doubs. Année 1934.

Chanoine Pattinger : *Sainte Jeanne Antide Thouret*, p. 69-84 et année 1935, p. 146-163. Notice sur la fondatrice des Sœurs de la Charité de Besançon et de Naples, née en 1765.

Abbé Louis Boiteux : *l'Industrie campanaire dans le département du Doubs avant et après la Révolution*, p. 121-150. Étude des diverses fonderies de cloches installées depuis le XVIIe siècle à Besançon, Pontarlier et Morteau. Complète le livre de G. Barthelé, *Enquêtes campanaires et mélanges de campanographie*.

B. Duhem : *l'Église prieurale de Saint-Point (Doubs)*, p. 213-219. Description archéologique de cette église (XIIe-XVIe siècles).

Année 1935.

G. Gazier : *Charles le Téméraire et la ville de Besançon*, p. 37-47. Rapports avec l'archevêque de Besançon au sujet du tribunal de régalie.

Pidoux de la Maduère : *les Vicissitudes d'un trésor de reliques des princes de la maison de Chalon*, p. 109-123. Trésor découvert dans la terre en 1541, aujourd'hui conservé dans la chapelle des Ursulines de Dole.

B. Duhem : [Trois notices archéologiques sur des églises du Doubs (Longeville, Chapelle-d'Huin, Byans), p. 124-136. XIIe-XVIe siècles.

Abbé Boiteux : *les Bourdons dans le département du Doubs*, p. 239-278. Liste et description de quarante cloches du département dont le poids dépasse 2 000 kilos.

E. Préclin et Georges Gazier.

JURA

La « Société d'émulation du Jura » n'a rien publié au cours de l'année 1936.

J. M.

HAUTE-SAONE

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône. 1935. Vesoul, s. d., in-8°.

G. Blondeau : *les Assemblées bailliagères d'Amont, pour les élections aux États généraux de 1789*, p. 38-76. Renseignements sur les séances des assemblées électorales du bailliage d'Amont en Franche-Comté, d'après les Archives départementales de la Haute-Saône.

M. Dayet : *l'Abbé Gonzel et la tentative de soulèvement en Franche-Comté, en 1702*, p. 81-119. Biographie curieuse d'un aventurier, prêtre du diocèse de Besançon, qui s'est mêlé de toutes sortes d'intrigues politiques et est mort en 1706.

Max Prinet.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. le chanoine Joseph Robert [878], vicaire général, rue Borgnis-Desbordes, 17, Versailles (Seine-et-Oise), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé André Chagny [879], docteur ès lettres, rue de la Charité, 41, Lyon (Rhône), présenté par M. Fosseyeux.

M. Léon Lequin [880], rue Pierre Nicole, 17, Paris (V°), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Pierre Ulrich [881], curé d'Écury-sur-Coole (Marne), présenté par S. Exc. Mgr Tissier.

S. Exc. Mgr Amédée Maisonobe [882], évêque de Belley (Ain), présenté par S. Ém. le cardinal Baudrillart.

M. le docteur Louis Dujardin [883], à Saint-Renan (Finistère), présenté par M. Éd. Jordan.

S. Exc. Mgr Jean-Joseph Moussaron [884] évêque de Cahors (Lot), présenté par S. Ém. le cardinal Baudrillart.

S. Exc. Mgr Édouard Mesguen [885], évêque de Poitiers (Vienne), présenté par S. Ém. le cardinal Baudrillart.

M. l'abbé Étienne Delaruelle [886], directeur au Grand Séminaire, rue des Teinturiers, 9, Toulouse (Haute-Garonne), présenté par M. Arquillière.

Bibliothèque municipale de la ville de Marseille [887], Marseille (Bouches-du-Rhône).

Grand Séminaire de Saint-Flour [888], à Saint-Flour (Cantal). — M. le Supérieur.

S. Exc. Mgr Rivière [889], évêque de Monaco (Principauté de Monaco), présenté par S. Ém. le cardinal Baudrillart.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 DÉCEMBRE 1936

La Société d'histoire ecclésiastique a tenu sa dix-huitième assemblée générale le mardi 8 décembre à l'Institut catholique de Paris, sous la présidence de S. Ém. le cardinal Baudrillart, président. A ses côtés assistaient les vice-présidents, M. Édouard Jordan et Mgr Lesne et plusieurs membres du Conseil et du Comité de rédaction : MM. l'abbé Aigrain, Marcel Aubert, l'abbé Carrière, Léonce Celier, Marcel Fosseyeux, Jean de La Monneraye et Georges Tessier. Étaient également présents : MM. Claude de Bonnault, l'abbé Delacroix, Paul Deslandres, Louis Fabre, Michel François, l'abbé Guérard, l'abbé Lassailly, André Lesort, R. Limouzin-Lamothe, l'abbé Maugars et le R. P. Rouziès.

S'étaient excusés : MM. l'abbé Arquillière, Mgr Brissolles, Albert Dufourcq, Georges Goyau, Robert Lavollée, le R. P. Le Breton, Olivier-Martin et Jacques Zeiller.

S. Ém. le cardinal Baudrillart ouvrit la séance en donnant la parole à M. Jordan qui prononça l'allocution suivante :

Allocution de M. Édouard Jordan

Éminence,

« Ce n'est pas sans embarras et confusion que je me vois chargé de m'acquitter, et devant vous, de la tâche que vous avez si bien remplie, et pendant tant d'années, de rendre hommage à nos morts. Habitude qui est à sa place dans toutes les associations, et particulièrement dans une société comme la nôtre, où les éloges funèbres ne vont pas sans un souvenir chrétien.

« Nous avons à déplorer la perte, depuis la dernière assemblée, de cinq de nos membres. Ce sont, par ordre de dates, M. Pierre Coste, M. l'abbé Richard, M. Pierre Heinrich, M. l'abbé Gauthier, M. de Lasteyrie.

« Il serait prétentieux de ma part d'essayer de refaire, moins bien, la belle, émouvante et compétente notice que M. le chanoine Villien a consacrée à M. Coste. M. Coste a voué sa vie à élever un monument à l'un des plus populaires parmi les saints de France : ce Vincent de Paul dont il s'est fait le définitif historien, et à la gloire duquel il a attaché son nom. Son moindre mérite n'est pas d'avoir donné un bel exemple aux hagiographes en prenant très au sérieux la fameuse formule : *Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.*

« Je ne voudrais pas non plus déflorer les pages que vous lirez dans le prochain numéro de la *Revue*, et dans lesquelles un ami, le R. P. Rouziès, a retracé la vie ,volontairement modeste, mais très utilement remplie, de M. l'abbé Richard, formé comme bien d'autres aux études historiques dans un séjour comme chapelain à Saint-Louis des Français, tour à tour professeur dans diverses maisons, bibliothécaire à l'Institut catholique de Paris, il laisse en souvenir de lui de solides travaux, sa thèse sur *Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon;* son *Histoire du concile de Trente*, et de très nombreux articles, notamment dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, dont il a été quelque temps un des directeurs.

« Parmi nos cinq disparus de cette année, M. Pierre Heinrich est le seul qui représente l'Université. Il le fait de la manière la plus sympathique. Il avait de qui tenir. Son père avait été pendant de longues années le doyen très respecté de la Faculté des lettres de Lyon. Auparavant, jeune ami d'Ozanam, il avait assisté sa veuve dans la publication de ses œuvres posthumes, et contribué ainsi à rendre un service signalé à la religion, à l'histoire et aux lettres. Le fils a continué les traditions paternelles : héréditairement lié d'amitié à la famille d'Ozanam, quand s'est posée la question de la béatification du fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul, il a travaillé avec les siens au classement de ses papiers, à la constitution des dossiers, et déposé avec beaucoup d'autorité au procès. Né en 1874 à Lyon, brillant élève au lycée de Lyon, puis à l'École Bossuet, il se prépara à l'agrégation d'histoire, à la Sorbonne, et y fut reçu en 1901. Il avait au préalable obtenu en 1898 le diplôme supérieur d'histoire et de géographie avec un mémoire sur l'*Alliance franco-algérienne au* XVI^e^ *siècle*. Le goût qu'il manifestait ainsi pour l'histoire coloniale de la France a inspiré les thèses de doctorat qu'il a soutenues en 1907, et qui sont historiquement, son œuvre capitale. La thèse principale, très neuve et qui a le mérite d'aborder un sujet encore peu connu, a pour titre : *la Louisiane sous la Compagnie des Indes*. C'est, hélas ! le récit très solide, très clair, très sensé, d'un échec dont il résume fort bien les causes : la

Louisiane « fut la victime de la Compagnie des Indes », la création de Law, « et de l'entente franco-anglaise », qui empêcha le gouvernement français de la défendre avec l'énergie qu'il aurait fallu contre les intrigues anglaises. La thèse complémentaire porte un titre qui pique la curiosité : *l'Abbé Prévost et la Louisiane : Étude sur la valeur historique de Manon Lescaut*. Il y est montré que le célèbre roman de l'abbé Prévost décrit très exactement les étranges procédés, qui tenaient de l'agence d'émigration et de la colonie pénitentiaire, par lesquels le gouvernement d'alors a par moments prétendu peupler la Louisiane; ils alternent curieusement avec d'autres périodes où l'on s'efforçait au contraire de fort bien choisir et préserver les émigrantes destinées à épouser les colons. — Cependant la carrière universitaire de Pierre Heinrich se dessinait. Il professa successivement au lycée de Valenciennes et au lycée d'Orléans. Placé dans les services auxiliaires au début de la grande guerre, il fut pendant deux ans attaché à un hôpital. En 1917, il était nommé à Lyon, au lycée du Parc. Sa joie de revenir dans sa ville natale se doublait de celle de Mme Heinrich. Il avait épousé en 1914 la fille de l'illustre chirurgien lyonnais, M. Ollier. Les deux époux se retrouvaient ensemble dans la ville de leurs souvenirs, qu'ils ne devaient plus quitter. Dans ses dernières années, M. Heinrich, seul ou en collaboration avec Mlle de Beaucorps, elle-même agrégée d'histoire et professeur au lycée Molière, a composé d'excellents manuels à l'usage des classes; toujours plus préoccupé qu'il était de servir que de briller. Le travail scientifique ou pédagogique n'avait jamais été qu'une partie de son activité. Il a toujours réservé beaucoup de lui-même pour l'action sociale ou chrétienne. Étudiant, il consacrait ses dimanches à un patronage à Javel; le soir il faisait des conférences dans des préaux d'écoles. En 1917, de concert avec quelques universitaires lyonnais, il releva le *Bulletin des professeurs catholiques de l'Université*, qu'avait interrompu la mort au champ d'honneur de son fondateur Joseph Lotte. Il en eut la direction pendant une dizaine d'années; sous lui, le mouvement s'est élargi, et on peut le considérer comme le fondateur de l'*Union* qui embrasse aujourd'hui les catholiques des divers ordres de l'enseignement public. A lui aussi revient l'initiative des *Journées universitaires*. Si certaines divergences d'opinion l'amenèrent à quitter la direction de ces deux mouvements, il y a laissé un souvenir très cher. Il a encore très utilement collaboré, sous le pseudonyme de Gabriel Paulliac, à l'excellente *Revue de l'École*. Ajoutons qu'à Lyon — encore un souvenir des relations de sa famille avec celle d'Ozanam — il s'est très activement occupé de la Société de Saint-Vincent de Paul. Il en était, depuis 1921, le président lyonnais : sous son impulsion ont été créées, notamment dans les milieux d'étudiants, de nombreuses conférences; de son temps, le nombre de celles-ci est passé de vingt-cinq à quarante-trois. Un chrétien comme lui n'avait pas à craindre la mort subite qui le foudroya le 7 mai 1936 : le jour même, quoique déjà souffrant, il avait, jusqu'au bout fidèle au devoir, encore fait sa classe.

« Le 28 mai 1936, M. l'abbé Gauthier, ancien vicaire de Notre-Dame de Lourdes, ancien curé de Sainte-Marguerite, était emporté par une crise de la maladie dont il souffrait depuis de longs mois. Notre président lui a rendu hommage dans une cérémonie célébrée le 13 juin suivant. Il a été le modèle des bons prêtres, « un vrai saint, bon, surnaturel, que ses paroissiens aimaient ». Son adhésion fidèle à notre société est un honneur pour nous, en ce qu'il prouve que ceux même de nos prêtres qui, absorbés par le ministère des âmes, ont dû aban-

donner la science, n'en savent pas moins rendre justice aux services qu'elle rend.

« Le plus récent de nos morts, M. Charles de Lasteyrie, appartenait à une famille où de longue date deux occupations étaient en honneur : l'activité politique au service du pays, et le culte de l'histoire et de l'archéologie. Il était fils d'un des plus éminents historiens de notre art national. Lui-même avait débuté par l'École des chartes. Sa thèse de sortie, développée, était devenue un très beau livre, modèle achevé des travaux de ce genre, sur l'histoire d'une de nos plus célèbres abbayes, Saint-Martial de Limoges. Histoire particulièrement intéressante et variée, réclamant de qui voulait l'écrire des compétences très diverses. Il fallait critiquer les légendes nées autour du patron de ce fameux monastère et retracer les polémiques retentissantes auxquelles elles ont donné lieu au XI^e^ comme au XIX^e^ siècle. L'incorporation de Saint-Martial à l'ordre clunisien offrait d'autre part un des épisodes les plus pittoresques de l'histoire de la réforme monastique du XIX^e^ siècle. Dans sa longue histoire, le monastère a passé par toutes les phases ordinaires de ces grands établissements. Enfin il possédait une admirable église, type achevé d'une de nos grandes écoles romanes, malheureusement aujourd'hui détruite. M. de Lasteyrie devait à son nom d'essayer de la faire revivre dans la mesure du possible grâce aux plans anciens qui en subsistent. Cette belle œuvre achevée, il changea de métier, avec une admirable souplesse d'esprit. L'inspection des finances, dont il passa brillamment le concours, assurément bien différent de celui de l'École des chartes, lui servit de transition pour se lancer dans la politique. Il y a marqué sa place, notamment au ministère des Finances, qu'il a occupé quelque temps. Une mort presque soudaine l'a emporté à un âge où il pouvait encore rendre bien des services au pays. Son nom restera un honneur pour notre société. Son souvenir, celui de nos autres défunts, ne peuvent que nous encourager à continuer notre tâche.

M. l'abbé Carrière, secrétaire général, présenta ensuite un rapport moral sur l'exercice 1935, rappelant d'abord, en quelques mots heureux, les titres et les récompenses académiques obtenus par nos sociétaires et déjà signalés dans notre précédent fascicule.

L'effectif de notre Société s'est maintenu cette année au niveau qu'il avait atteint l'année dernière, soit 459 membres, — les admissions nouvelles ayant compensé nombre pour nombre les démissions et les morts. Nous espérons beaucoup pour notre recrutement de l'année 1937, du fait que l'activité de nos sociétaires est appelée à s'exercer sur un champ plus vaste, grâce au prochain Congrès d'histoire, — Congrès international, — dont la séance de clôture, ainsi que nous l'annonçons plus loin, aura lieu dans un des pavillons de l'Exposition. Rappelons, si nos amis avaient besoin d'être stimulés dans leur propagande, quelle cause prodigieuse de succès fut pour la Société notre premier Congrès, en 1934, où les recrues venues à nous atteignirent le chiffre de 58 !

Le tome III de l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, qui vient de paraître, facilitera l'étude de quelques « questions d'histoire générale à développer dans le cadre régional ou diocésain ». En annonçant cette publication, M. Carrière a laissé entendre que le tome I^er^, consacré aux « Sources manuscrites », pourrait paraître, si rien n'y fait obstacle, à la fin de 1937.

Comme on lui demandait ce qu'il proposerait à l'activité de la Société dans les années qui vont suivre : le tome III, répondit-il, ne marque pas la fin de l'œuvre que nous avons entreprise. S'il est, numériquement,

le dernier des trois volumes du manuel conçu au lendemain de la grande guerre, ce volume est également le premier d'une série où l'on se propose de faire le point, avant une nouvelle période active, sur certaines questions d'histoire ecclésiastique intéressantes à étudier en fonction de l'histoire générale, où l'on se propose aussi, et plus particulièrement, de pousser à la vérification par région des mouvements et des lois qui ont présidé à la naissance et au développement des institutions de la France.

Entre tant d'objets d'études qui sollicitent notre curiosité, dix problèmes seulement ont été retenus et, pour chacun d'eux, l'on s'est proposé de faire connaître les ressources que présentent les archives et les grandes collections où sont rassemblés les titres de notre histoire; l'on s'est appliqué, pour autant que l'effort ne devait pas être stérile, à définir les problèmes, à poser des principes, à signaler les écueils et, à défaut d'études spéciales ou de conclusions précises sur le sujet, on a présenté une méthode de travail, un échantillonnage à titre d'exemple.

Dix sujets, c'est peu sans doute : car le champ à défricher est immense; mais combien rares sont les sujets sur lesquels la masse des documents mis au jour permettrait des conclusions sinon définitives, du moins susceptibles de réunir les esprits, les apologistes comme les savants. C'est le but de nos Congrès de faire connaître ces questions, de provoquer à leur sujet des échanges de vues, un essai de mise au point. Exposé et conclusions, rédigés sous forme de mémoire, sont appelés à paraître d'abord dans la *Revue*, — et c'est une des tâches de la Direction de découvrir les spécialistes les plus qualifiés en chaque matière; puis, lorsque ces études seront en nombre suffisant, l'on se propose de les réunir en volumes qui continueront la série inaugurée par le présent tome III. Voilà, brièvement indiqué, quel pourrait être demain l'objectif de notre Société.

Son Éminence remercia l'abbé Carrière pour son exposé « toujours si précis, si soigné ».

L'obligation où l'on se trouve, en raison des nouvelles lois sociales, de porter la cotisation annuelle à 70 francs, — cotisation réduite à 60 francs pour les membres de l'enseignement libre —, provoqua une discussion à la quelle prirent part Son Éminence, M. Jordan, M. l'abbé Carrière et M. Tessier. M. l'abbé Carrière donna d'abord lecture d'une lettre de M. l'abbé Joyeux, aumônier du Pensionnat Notre-Dame du Sacré-Cœur à Aix, qui proposait de réduire la cotisation à 60 francs, non seulement en faveur des membres de l'enseignement libre, mais en faveur de tous les membres du clergé. Cette proposition, dont l'application eût diminué fortement les recettes, ne pouvait être retenue. Par contre, sur la proposition du R. P. Féret, O. P., la réduction est accordée aux membres français appartenant à des maisons d'études françaises d'Ordres ou Instituts naguère expulsés.

M. Jordan fait ensuite remarquer qu'une économie substantielle pourrait être réalisée en refusant l'impression des comptes rendus de livres traitant de sujets étrangers à l'histoire de l'Église de France. Après un échange de vues avec M. Tessier, chargé plus spécialement de cette rubrique à la *Revue*, la proposition de M. Jordan est adoptée. Son Éminence y donne son entière adhésion et note, à ce propos, que la *Revue* ne doit pas doubler le *Polybiblion*.

M. Marcel Fosseyeux, trésorier, communique ensuite son rapport sur l'exercice financier 1936 :

ÉTAT DE LA CAISSE

Recettes

En caisse au 31 décembre 1935	517	»
Membres fondateurs	800	»
Cotisations des sociétaires	16.735	»
Professeurs de l'enseignement libre	2.210	»
Abonnements expédiés à l'étranger	2.860	»
Recouvrement des cotisations arriérées	450	»
Publicité pour 1936	2.000	»
Numéros vendus	207	»
Intérêts du fonds de rachat	589	»
Total des recettes	26.368	»

Dépenses

Impression de la *Revue*	20.133	»
Expéditions de et pour la *Revue*	1.892	»
Impressions diverses	1.077	»
Frais de direction	500	»
Frais de Secrétariat	367	»
Frais du Comité de rédaction	451	»
Frais du Trésorier	395	»
Étrennes et frais de société	444	»
Loyer	400	»
Total des dépenses	25.659	»

Balance

Recettes	26.368	»
Dépenses	25.659	»
Excédent en caisse	709	»

Le trésorier fait remarquer que l'excédent en caisse dépasse légèrement celui de l'an dernier. Grâce aux rappels réitérés et même aux démarches à domicile, il ne reste qu'un très petit nombre de sociétaires qui n'ont pas réglé leur cotisation. La situation serait donc bonne en soi; mais l'avenir est gros des incertitudes qui naissent de la crise économique et nécessitent le relèvement de la cotisation annuelle. En fixant le tarif des augmentations de cotisation, ajoute M. le trésorier, le Bureau a laissé aux membres fondateurs, et à ceux qui ont racheté leur cotisation, le soin d'apporter « une solution personnelle » à la question d'un versement supplémentaire. Aussi bien tenons-nous à signaler le geste empressé de l'un de nos confrères, M. Ricard, directeur d'études à l'Institut des hautes études marocaines à Rabat, qui vient de nous adresser un chèque de 400 francs, comme supplément à son rachat de cotisation. Nous le remercions bien vivement en espérant que son généreux exemple sera suivi.

L'ordre du jour prévoyait un échange de vues touchant la préparation de notre prochain Congrès, mais il commençait à se faire tard, et l'on chargea M. l'abbé Delacroix de rédiger pour nos lecteurs une note sur l'état d'avancement du projet et sur les sujets de communication retenus par le Comité.

Enfin, Son Éminence fit part à l'assemblée de la lettre par laquelle M. l'abbé Masclaphier, en raison de ses occupations accrues, demandait qu'on le relevât de ses fonctions de secrétaire-archiviste. Cette décision ne pouvait qu'être regrettée de tous ceux qui, au cours de ces deux dernières années, ont pu apprécier le dévouement et la bonne humeur, toujours égale, de notre excellent confrère. M. Michel François, désigné par le Conseil pour le remplacer, est ancien membre de l'École française de Rome et, actuellement, archiviste aux Archives nationales.

Il était près de sept heures lorsque la séance fut levée.

Le secrétaire-archiviste,
Michel François.

UN HOMMAGE A M. ÉDOUARD JORDAN

Le 8 décembre dernier, le jour même de l'assemblée générale, avait eu lieu, à midi, notre traditionnel banquet d'automne. Autour d'une table finement servie que présidait S. Ém. le cardinal Baudrillart, de nombreux convives de Paris et même de province avaient pris place. Nous ne saurions taire leurs noms. Ces déjeuners périodiques établissent entre les convives des liens de confraternité moins superficiels que ne le sont par rencontre l'adhésion à un programme ou l'acquittement d'une cotisation. Nous en gardons toujours d'agréables souvenirs. Étaient présents : M. Édouard Jordan, Mgr Lesne, MM. Olivier-Martin, de La Roncière, le chanoine Hemmer, J. Zeiller, l'abbé Carrière, J. de La Monneraye, G. Tessier, M. Fosseyeux, M. François; Mgr Bressolles; les chanoines Arquillière, Villien, Bonnenfant, Chenesseau, Magnin et Pradel; les RR. PP. Rouziès et Chardavoine; les abbés Constant, Guérard, Lassailly, Maugars et Siguret; Mlles Arrivot et Daguillon; MM. B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, J. Hérissay, P. Lesourd, Cl. de Bonnault, L. Fabre, A. Lancien, L. Pivoteau, E.-H. Guitard et L. Sergent.

C'est au cours du déjeuner que fut remis à M. Éd. Jordan, vice-président de notre Société, le tome III de l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale,* tout dernièrement paru et qui lui est dédié. Son Éminence ne manqua pas de rappeler, à cette occasion, quelles espérances donnait déjà, au temps où il enseignait à Stanislas le cours de Normale supérieure, son ancien élève, devenu depuis professeur en Sorbonne et membre de l'Institut. Elle loua l'œuvre du savant historien, la rare dignité de sa vie, ses campagnes en faveur du relèvement de la natalité française et, entre tant d'initiatives généreuses, l'œuvre bienfaisante qu'il fonda, de concert avec M. le chanoine Pautonnier, pour l'encouragement des études supérieures dans le clergé, au lendemain du Congrès international des catholiques à Bruxelles en 1895. Naturellement, M. Jordan s'avoua confus de l'honneur qui lui était fait. Et chez le savant, toujours trop modeste, reparut aussi le critique impénitent qui épilogua, chicana, minimisa l'éloge. Mais les protestations s'élevaient aussitôt, et l'on applaudit longuement l'éminent professeur auquel la Société ne pouvait mieux manifester sa reconnaissance et son admiration.

DEUXIÈME CONGRÈS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Le IIe Congrès d'histoire ecclésiastique de la France est désormais organisé de façon définitive. Nous sommes heureux de l'annoncer à nos confrères et de leur communiquer quelques précisions qu'attendent sans doute avec impatience ceux qui déjà ont envoyé leur adhésion; elles décideront peut-être ceux-là qui jusqu'ici ne s'étaient pas laissés tenter.

Notre IIe Congrès sera *international*. A ce titre il figurera dans la série des Congrès internationaux de la prochaine Exposition. A ce titre aussi il tiendra sa séance générale de clôture le *Jeudi matin 20 mai*, dans le cadre de l'Exposition, à la Comédie des Champs-Élysées, qui est mise gracieusement à notre disposition par le Commissariat général.

International notre Congrès ne le sera pas seulement de nom, mais de fait. Des adhésions nous sont déjà parvenues en effet de Belgique, d'Italie et de Suisse.

***

Nous complétons les indications déjà données sur l'organisation matérielle du Congrès, en y joignant toutes les précisions utiles.

Lieu et date.

Les Journees d'études se tiendront dans le Grand Amphithéâtre de l'Institut catholique de Paris, 21, rue d'Assas (VIe), les mardi 18 et mercredi 19 mai, le matin à 9 heures et l'après-midi à 14 heures et demie.

La séance solennelle de clôture se tiendra, le jeudi 20 mai, à 9 heures, à la Comédie des Champs-Élysées, 13, avenue Montaigne (VIIIe), et sera suivie d'un banquet par participation.

Organisation du travail scientifique.

Le Comité d'organisation a décidé de restreindre le nombre des communications qui ont été présentées au précédent Congrès. En outre, afin de laisser place à la discussion et favoriser les échanges de vues, si fréquemment écourtés et qui cependant sont si profitables, il a été établi que les communications présentées le mardi et le mercredi matin ne devraient pas dépasser 20 minutes. Celles de l'après-midi, d'un caractère plus spécial, pourront avoir une durée de 40 minutes. Cette mesure sera appliquée, le cas échéant. Qu'on veuille bien épargner cette rigueur aux présidents de séance.

Séances du matin.

Voici la liste des communications adoptées.

1° État des travaux relatifs au Dictionnaire des monastères de la règle de Saint-Benoît.

Par Dom Michel Bocksruth, de l'abbaye bénédictine de Praglia.

2° Les répercussions des controverses christologiques du Ve siècle dans les Églises de France.

Par M. le chanoine Gustave Bardé, docteur ès lettres.

3° Observations sur la statistique des cultes liturgiques et des cultes populaires, à propos d'un cas précis : la Haute-Maurienne.

Par Arnold Van Gennep, docteur ès lettres.

4° Les rapports de l'abbaye de Sainte-Geneviève avec les autorités épiscopales aux XII^e^ et XIII^e^ siècles.

Par Michel Reulos, diplômé d'études supérieures de droit.

5° Variations sur les registres paroissiaux du XVI^e^ siècle.

Par G. Constant, professeur à l'Institut catholique de Paris.

6° La dévotion sensible et les confréries au XVII^e^ siècle.

Par M. Marcel Fosseyeux, docteur ès lettres.

7° Les Bureaux de charité en Quercy à la fin de l'Ancien Régime.

Par M. le chanoine Eugène Sol, archiviste du diocèse de Cahors.

8° La vie religieuse et morale des Parisiens d'après les registres d'insinuations testamentaires des années 1789 et 1790.

Par M. Jean de La Monneraye, bibliothécaire principal à la Bibliothèque historique de la ville de Paris.

9° Pourquoi et comment dresser par diocèse une liste exacte et quasi officielle du clergé constitutionnel.

Par M. Joseph Camelin, de Lyon.

10° L'état religieux et moral du diocèse de Chartres pendant le deuxième quart du XIX^e^ siècle. Mgr Clausel de Montals (1824-1852).

Par M. Amédée Sevrin, de la Société d'histoire ecclésiastique de la France.

Séances de l'après-midi.

Aucun changement dans les communications annoncées.

En proposant pour sujet d'étude *l'Histoire locale et le clergé*, le Comité a voulu élargir les chances de réussite que présenterait l'introduction dans les Grands Séminaires d'un programme d'études en faveur des recherches d'histoire locale et plus particulièrement de l'histoire paroissiale. N'est-il pas à souhaiter que les futurs prêtres, au cours de leurs études, soient initiés à la connaissance et à l'utilisation des sources de l'histoire de leur diocèse et des paroisses qui deviendront plus tard leur champ d'apostolat ? Le plan proposé répartit l'histoire de la paroisse rurale en quatre périodes comprenant au total une huitaine de leçons pour un cycle de quatre années, soit six ou sept leçons par an, à la cadence d'une leçon par mois. Pourrait-on exiger moins en vue d'un résultat si hautement désirable ?

Séance de clôture.

On y entendra lecture de deux mémoires.

1° A nos origines. Deux centenaires d'évêques historiens. Eusèbe de Césarée, auteur de la Première histoire générale de l'Église. François Bosquet de Montpellier, auteur de la Première histoire critique de l'Église de France.

Par M. le chanoine Louis Saltet, doyen de la Faculté de théologie de Toulouse.

2° Quelle a été la contribution des Églises de l'ancienne Gaule au sauvetage des lettres antiques.

Par Mgr Émile Lesne, recteur des Facultés catholiques de Lille.

M. Gabriel Le Bras, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, dégagera des conclusions d'ensemble, résumant les échanges de vues présentés au cours des réunions de l'après-midi, et la séance se terminera par une allocution de Son Éminence le cardinal Baudrillart, président de la Société.

Renseignements pratiques.

Programme détaillé et résumé des communications. — Un programme détaillé et le résumé des communications du Congrès seront adressés à tous les membres qui auront envoyé leur adhésion ferme avant le 15 avril.

Banquet. — Le banquet qui suivra la séance de clôture aura lieu au Cercle de la Renaissance, 12, rue de Poitiers, Paris (VII[e]). Le prix est fixé à 35 francs, service compris. La carte sera remise au cours des séances du mardi et du mercredi. Prière d'envoyer son adhésion avant le 1[er] mai.

Voyage. — Les Compagnies de chemin de fer accorderont une réduction de 40 % sur le prix du billet aux congressistes qui ont à effectuer ou consentiront à payer un parcours de 50 kilomètres au minimum.

Le Comité d'organisation se charge de remplir toutes les formalités. A la condition que les demandes de billet à tarif réduit lui parviennent avant le 1[er] avril au plus tard. Les demandes devront mentionner la qualité, le domicile, l'itinéraire emprunté (à l'aller et au retour si ce n'est point le même) et, le cas échéant, le point d'entrée sur chaque réseau.

Cette réduction de 40 %, valable du 13 au 25 mai, sera consentie sur présentation, par chaque intéressé, le jour du départ, d'une formule individuelle qui lui sera présentée en temps utile par le Comité.

Les Congressistes seront tenus de faire viser ladite formule par le Secrétaire du Congrès, avant d'effectuer le trajet de retour, faute de quoi le coupon de retour du billet d'aller et retour délivré par la gare de départ perdrait toute valeur.

Carte d'entrée à l'Exposition. — La carte de Congressiste donnera droit à un certain nombre d'entrées gratuites à l'Exposition (10 sans doute). Cette carte sera délivrée gratuitement au début des séances du mardi, à l'Institut catholique, ou sur demande affranchie à 0 fr. 50.

Nota. — Toutes les demandes doivent être adressées à M. l'abbé Simon Delacroix, 56 bis, rue Desnouettes, Paris (XV[e]).

THÈSES DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Parmi les thèses soutenues à l'École des chartes les 25, 26 et 27 janvier (*Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1937 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe*, Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur, 1937, in-8° de 176 pages), une seule, *la Chartreuse d'Apponay au diocèse de Nevers (1185-1790)*, par Mlle Jeanne de Charry (p. 13-23) intéresse directement nos études. Quelques autres mémoires concernant l'iconographie, l'histoire de Paris, la critique des textes et l'histoire littéraire doivent cependant être signalés, parce qu'ils sont susceptibles de fournir des renseignements aux spécialistes de l'histoire ecclésiastique : *la « Danse macabre ». Étude littéraire et iconographique*, par Mlle Marie-Thérèse Boucrel (p. 5-12); — *le Bourg Saint-Marcel à Paris, des origines au XVI[e] siècle*, par Mlle Marie-Louise Concasty (p. 25-37); — *les Cartulaires de Saint-Mesmin de Micy. Étude critique et essai de restitution*, par Mme Jean-François Lemarignier (p. 109-113); — *la Chanson de Jérusalem. Étude historique et critique*, par Mlle Suzanne Quioc (p. 137-143); — *Bernardus Silvestris et sa « Cosmographie »*, par André Vernet (p. 167-174).

G. T.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu de M. Léon Levillain la lettre suivante :

Paris, le 22 novembre 1936.

Mon cher Directeur et ami,

Puisque M. le chanoine Louis Saltet, doyen de la Faculté de théologie et professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Toulouse, vous a choisi comme intermédiaire pour me faire parvenir son article, *Deux poids et deux mesures en critique*, paru dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique publié par l'Institut catholique de Toulouse* (nos 7 et 8, octobre 1936) ; comme d'autre part, vous m'avez fort aimablement offert l'hospitalité de la *Revue d'histoire de l'Église de France* pour répondre à ce pamphlet provoqué par l'article sur *la Conversion et le baptême de Clovis* publié dans cette Revue (n° avril-juin 1935), c'est à vous que j'adresse ma réponse, d'abord pour vous remercier de votre offre, ensuite pour solliciter votre témoignage et enfin pour être sûr de me maîtriser dans une réponse que je veux faire calme et digne, par contraste.

Accusé d'abuser de mon titre de professeur à l'École des chartes pour accréditer auprès des érudits mes opinions que je suis soupçonné de savoir fausses, je me félicite que vous soyez là pour attester que je ne vous ai jamais remis un manuscrit signé autrement que de mon nom, sans ce titre qui m'honore; et que c'est vous qui, jugeant sans doute que mes travaux ne le déshonoreraient pas, l'avez toujours ajouté à ma signature, ce que vous faites, je suppose, pour tous vos collaborateurs dont les articles sont suivis d'un nom orné d'un titre : dans les autres revues qui me font l'honneur de publier ma prose, je ne signe que de mon nom. Si donc M. le chanoine Saltet avait pris la peine de feuilleter ne fût-ce que quelques fascicules de votre Revue, il se serait épargné un jugement téméraire, une petite vilenie et des impertinences qui ne me visent pas seul, mais aussi ceux qui ont approuvé et adopté mes conclusions comme le R. P. Jacquin contre qui est décoché un trait si spirituel que je me reprocherais de ne pas contribuer à le faire connaître : « Ébloui par le titre parisien invoqué par M. Levillain, le R. P. a confondu « École des chartes » avec « Château de cartes » : il s'est trompé de porte. »

Pour que ceux qui liront ma réponse ne soient pas « éblouis », je vous prie de ne pas faire suivre ma signature d'un titre quel qu'il soit. Les lecteurs de votre Revue pourront ainsi, sans faire acception de personne, examiner en toute liberté d'esprit les arguments qui étayent les deux thèses et savoir si le « Château de cartes » a été construit sur les rives de la Seine ou sur les bords de la Garonne.

Cela dit, je répondrai, aux critiques qui cherchent à me déconsidérer personnellement, avec tout le respect que je dois au prêtre, et aux arguments de l'érudit avec toute la courtoisie que comporte une discussion scientifique.

Je vous serai très obligé, mon cher Directeur, de vouloir bien publier cette lettre en tête de ma réplique à l'article du savant chanoine, puisqu'en la publiant vous me fournirez le témoignage que j'attends de vous.

Veuillez, mon cher Directeur, agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués et respectueusement dévoués.

Léon LEVILLAIN.

A PROPOS DE LA CONVERSION ET DU BAPTÊME DE CLOVIS

Réponse à M. le chanoine Saltet

Dans son article *Deux poids et deux mesures en critique*, M. Saltet me reproche une extrême sévérité pour les travaux des autres et une excessive indulgence pour moi-même qui aurais dissimulé mes erreurs anciennes. Il serait pleinement justifié à le faire, si, après avoir indiqué l'état de la question en 1931, « avant l'apparition des derniers travaux dont les auteurs, de 1931 à 1933, ont remis à l'étude la valeur respective des sources », je n'avais écrit : « Aussi bien, c'est en nous aidant de ces récents travaux que, par une discussion des textes, nous tenterons de résoudre les trois grandes questions qui se posent à l'occasion de la conversion et du baptême de Clovis. » Je n'avais donc pas à revenir sur le passé, et, si je me suis « bâtonné » moi-même antérieurement à 1931, j'estime que je me suis conformé au devoir élémentaire de quiconque tient une plume, qui est de la mettre au service de la vérité et non à celui d'un amour-propre d'auteur mal placé, mais que je ne suis pas obligé d'aller tous les jours, pieds nus et en chemise, faire amende honorable sur la place publique.

En détachant de leur contexte quelques jugements portés par moi, M. Saltet leur donne un caractère qu'ils n'ont pas. Tout lecteur qui a lu sans passion ce que j'ai écrit a compris que la gravité des fautes signalées se limite au cas particulier envisagé et se mesure aux conséquences que ceux qui les ont commises ont prétendu en tirer. Il serait singulier qu'on n'eût pas la faculté de signaler la gravité de fautes qui, en elles-mêmes, peuvent être légères, mais dont on s'autorise pour bouleverser la chronologie du règne de Clovis.

J'ai, paraît-il, mis M. von den Steinen sur le pinacle, mais avec l'intention seconde de me substituer à lui, quand j'ai « proclamé » inutiles les travaux antérieurs aux siens. C'est une « proclamation » qui n'a pas été faite à son de trompe, car j'ai écrit : « Le mémoire principal de cet auteur *nous semble* rendre inutile tout ce qui a paru antérieurement... » C'est donc une opinion personnelle. Mais si telle est mon opinion, au nom de quel principe m'interdira-t-on de chercher à confirmer des conclusions que je crois justes et dont j'ai tenu à maintenir la paternité à leur auteur (note 100 de mon article)? Je ne permettrai, certes, jamais de soupçonner M. Saltet d'avoir voulu s'attribuer le mérite d'autrui pour avoir repris une thèse déjà vieille et avoir essayé de l'étayer d'arguments nouveaux.

Pour avoir à deux reprises signalé que M. Saltet s'était servi d'éditions vieillies et fautives, je m'entends reprocher « un culte exagéré et comme superstitieux des éditions critiques ». Un culte, sans épithète, ce serait déjà beaucoup ! Mais pourquoi nierais-je mes préférences pour les éditions qui présentent les meilleures garanties ? « J'aime mieux, dit mon censeur, m'être servi sans dommage de mes vieilles éditions que d'avoir trouvé des profondeurs dans le non-sens, relevé ci-dessus, de l'édition combien critique de Peiper. » *Sans dommage*, c'est de trop !

Le non-sens que personne n'avait observé avant M. Saltet, c'est le « *fidem quam vidistis* » de la lettre de saint Avit, où j'ai vu une allusion à la guerre alémanique. La découverte si à propos de ce non-sens donnera sans doute à penser qu'il fallait à tout prix le découvrir. « La foi est essentiellement invisible », et, sur cette affirmation doctrinale, le savant chanoine, s'autorisant d'une règle bien connue de la critique verbale, change le « *vidistis* » en « *audistis* », « d'autant plus, dit-il,

que l'on peut indiquer l'origine de la formule de saint Avit. C'est une parole de saint Paul aux Romains (X, 14) ». Mais M. Saltet ne s'est-il pas aperçu que nous pouvions lui demander, avec saint Paul lui-même: « *Quomodo autem audient sine praedicante ?* » Il ne s'est pas aventuré à prévenir la question. Saint Avit se remémorant le texte de saint Paul aurait dit le contraire de ce qu'avait dit l'Apôtre, et cela au prix du non-sens que lui prête le correcteur de son texte. Mais la correction du texte ne s'impose pas du tout. Toute la tradition, y comprises les vieilles éditions chères à l'érudit toulousain, donnent « *vidistis* ». La belle expression de saint Avit « voir la foi » ne veut pas dire qu'on voit la foi avec les yeux du corps, mais qu'on la peut voir avec les yeux de l'esprit; elle fait penser à cette soudaine illumination de l'esprit chez les païens qui, à la vue des miracles opérés par les martyrs, s'écriaient : « Nous sommes chrétiens ! » De ces chrétiens, qui avaient la foi explicite, comme disent les théologiens, on pouvait déclarer sans commettre un non-sens qu'ils avaient « vu la foi sans prédicateur ». La lettre de saint Avit fait allusion, c'est incontestable, à un fait qui, avant toute prédication, devait conduire Clovis à se faire chrétien.

Mais il est un autre passage de la lettre de saint Avit qui s'opposerait à ce que l'on pût croire que l'évêque de Vienne avait eu connaissance d' « une *victoire miraculeuse sollicitée de Dieu* contre les Alamans et obtenue *avant le baptême*. En effet, pour tout chrétien et pour tout évêque, une protection divine accordée dans ces conditions n'aurait pas été une fortune heureuse, mais une réponse éclatante de la Providence de Dieu. » Mais pour tout chrétien et tout évêque qui croit à l'intervention divine dans les événements humains, toutes les victoires de Clovis avant son baptême sont dues à cette intervention, et la victoire miraculeuse accordée *à la prière d'un roi encore païen* pouvait être mise, comme les autres, à l'actif de la fortune heureuse du vainqueur. Saint Avit, en écrivant : « La profession chrétienne désormais augmentera tout ce que l'heureuse fortune vous avait déjà apporté », ne contredit point formellement le témoignage de Grégoire de Tours : c'est là toute la question.

Pour nous commenter ce témoignage de Grégoire sur la bataille contre les Alamans, M. Saltet, dans son mémoire antérieur, ne s'était pas contenté de mépriser les éditions critiques, il avait même écarté ses vieilles éditions, et s'était servi de la traduction fautive de Guizot. Il maintient aujourd'hui la position qu'il avait prise en se fondant sur cette autorité. Parce que j'ai écrit que l'impression qui se dégageait du texte exact était *précisément* le contraire de celle que donnait la traduction, qu'*évidemment* il s'agissait d'un vœu qui n'avait pas le caractère d'un vœu public, connu de toute l'armée, M. Saltet s'empare des deux adverbes pour me dire ce qu'il faut entendre par le mot évidence et pour me donner une leçon de logique. Je lui répondrai avec Descartes : « Pour être légitimement convaincu qu'on est parvenu à l'évidence, il faut avoir examiné une chose par tous ses différents côtés, et avoir reconnu qu'elle ne peut être autrement. » Or, Clovis, les yeux levés au ciel, pleins de larmes, le cœur contrit a prononcé son vœu. Il suffit à M. Saltet que le roi ait « prononcé des paroles » pour que le vœu ait été public. Mais pour que ces paroles eussent été entendues de toute l'armée ou même de la trustis du roi, il eût fallu que les bruits du champ de bataille, le fracas des armes, les cris des combattants, les plaintes des mourants, etc., eussent brusquement cessé, et que Clovis eût crié à tue-tête son vœu. Texte de Grégoire et circonstances du drame empêchent d'admettre la publicité du vœu. De quelque côté

qu'on retourne la chose, on reconnaît qu'elle ne peut être autrement; *évidemment* le vœu est resté secret entre le roi qui l'a prononcé et Dieu qui l'a entendu.

Pourquoi M. Saltet tient-il donc tant à ce que le vœu du champ de bataille ait été public ? Simplement parce que, si le vœu n'est pas connu de tous, sa démonstration de l'incohérence des chapitres de Grégoire de Tours relatifs à la conversion et au baptême de Clovis s'effondre.

Cette démonstration s'accomplit en quatre points :

1° Dans le récit de la conversion de Clovis et des Francs, « il n'est pas soufflé mot du vœu de Clovis et de la victoire miraculeuse ». — Non seulement Grégoire de Tours qui venait de consacrer un chapitre entier à ce sujet aurait pu juger inutile d'y revenir s'il avait eu à en parler; mais encore, si l'on observe le développement du récit du vieil historien, on constate que la victoire miraculeuse conduit à une promesse de conversion (chap. xxx), que cette conversion se produira après que Clovis aura été instruit de la doctrine chrétienne et sera intervenu auprès de ses guerriers qui, en se convertissant, font disparaître la dernière objection du roi; et c'est à cette instruction de Clovis et à la conversion des Francs que le chap. xxxi est consacré; le vœu et la victoire miraculeuse n'avaient plus de place, sinon par allusion discrète, dans ce dernier chapitre.

2° « Saint Remi commence l'instruction de Clovis *ab ovo*, comme celle d'un pur païen. Il commence par insinuer à Clovis de croire en Dieu et d'abandonner ses idoles, dont il lui apprend qu'elles ne sont d'aucun secours pour elles-mêmes ni pour les autres, ce que Clovis n'aurait pas pu ignorer après son vœu exaucé. » Même si Clovis n'avait plus été un pur païen, Remi n'aurait-il pas dû commencer l'instruction *ab ovo* ? Le catéchiste qui enseigne les petits enfants qui, eux, ont reçu le baptême et appris à connaître Dieu sur les genoux de leur mère, ou les adultes qui demandent à recevoir le sacrement, commence lui aussi par insinuer à ses auditeurs de croire en « Dieu, créateur du ciel et de la terre ». Mais Clovis est encore païen : Grégoire de Tours, qui a rapporté la promesse du roi, ne dit nulle part dans le chap. xxx qu'elle a été tenue, et, dans le chap . xxxi, il indique nettement qu'elle ne l'a pas été. Si Clovis n'a pas encore renoncé à ses faux dieux, il est tout naturel que Remi lui demande d'abandonner ses idoles « quae neque sibi neque aliis prodesse non possunt ». Grégoire de Tours ne dit pas comme M. Saltet que Remi « apprend » à Clovis l'impuissance de ses dieux; mais l'évêque de Reims se sert là d'un argument qui, à mes yeux, constitue une allusion fort transparente à la victoire miraculeuse et qui forcerait Clovis, lequel a éprouvé la vérité de ce que dit Remi, dans ses derniers retranchements s'il n'avait la crainte que ses guerriers demeurassent attachés aux divinités de leur nation.

3° « Remi est mandé et instruit Clovis en secret, comme si son vœu public était inconnu. » Inutile d'insister sur cet argument, le vœu ayant été secret.

4° « Clovis veut bien parler « selon la parole de Remi », mais non *suivant son vœu*, à ses guerriers qui ignoraient tout. Mais avant que le roi eût parlé, ses guerriers, par une illumination divine, sont mis au courant de la situation et s'écrient qu'ils se convertissent au Dieu de Remi. »

« Mais non *suivant son vœu* » n'est mis là que pour faire impression sur l'esprit du lecteur; pour détruire cette impression, il suffit de relire le texte de Grégoire et de constater ainsi que le catéchumène de Remi

n'est plus le pur païen ayant fait un vœu *qui n'est pas encore réalisé;* que Clovis ne peut parler à ses guerriers qu'en homme informé par l'enseignement de l'évêque, « secundum verbum tuum », dit-il à Remi. En quoi cela peut-il créer un argument contre la réalité du vœu, en faveur de la thèse de l'incohérence du récit de l'historien mérovingien ? Quant à la suite, elle montre seulement que la conversion en masse des guerriers était considérée à l'époque de Grégoire de Tours et par Grégoire lui-même comme un miracle; mais cela n'a plus aucun rapport avec la question de l'incohérence des chapitres XXIX, XXX et XXXI du livre II de l'*Historia Francorum*.

C'est après avoir exposé ces quatre arguments que M. Saltet conclut que les deux derniers de ces chapitres « ne proviennent pas d'une opération intellectuelle unique portant sur un fait unique. Les deux chapitres n'ont pas été pensés ni rédigés ensemble ». Mes lecteurs jugeront si les arguments justifient cette conclusion. Qu'il me soit permis de rappeler que j'avais signalé qu'entre le chap. XXIX et le chap. XXXI il y a un hiatus qui ne peut être comblé que par le chap. XXX ; en second lieu, que ce chap. XXX se liait au suivant très normalement, puisqu'il s'achève ainsi : le roi « narravit reginae qualiter, per invocationem nomine Christi, victuriam meruit obtenire. Actum anno XV regni sui », et que le chap. XXXI commence de cette façon : « Tunc regina accersire clam sanctum Remedium Remensis urbis episcopum jubet, deprecans, ut regi verbum salutis insinuaret. » Tout cela ne permet pas de douter que tout le récit a été rédigé en une seule fois, et j'avais fait observer à cette occasion que, d'après toute la tradition manuscrite, nous étions bien en présence de la rédaction primitive de ces trois chapitres. Là encore je laisse au lecteur le soin de dire s'il y a lieu de modifier cette opinion.

Je n'ai pas non plus reconnu « la suppression intentionnelle de l'incohérence dans la *Vie* de saint Vast et dans la *Vie* de saint Remi par Hincmar ». M. Saltet ne nous avait pas fourni ses preuves; il nous les apporte aujourd'hui.

Eusèbe dans sa *Vie* de Constantin a, lui aussi, composé un récit incohérent; Rufin et Socrate, chacun à sa manière, ont fait disparaître l'incohérence du texte d'Eusèbe. « Le parallélisme est donc complet entre ces deux textes et ceux relatifs à Clovis... Les retouches faites par le biographe de saint Vast et par Hincmar au texte de Grégoire de Tours correspondent à celles faites par Rufin et par Socrate à celui d'Eusèbe... Si on nie cette interprétation de faits aussi marqués que ceux de Grégoire de Tours et d'Eusèbe, il faut renoncer à toute critique. »

La preuve est au moins singulière. Si M. Saltet a pris la peine de nous dire comment Rufin et Socrate avaient supprimé, d'une manière différente, l'incohérence d'Eusèbe, pourquoi n'a-t-il pas fait de même pour Jonas de Bobbio, auteur de la *Vie* de saint Vast, et pour Hinmar ? Il demande qu'on le croie sur parole quand il affirme « le parallélisme... complet » entre les textes relatifs à Constantin et ceux concernant Clovis. Et pourtant ce parallélisme n'existe pas.

Rufin et Socrate ont conservé toute la substance du récit d'Eusèbe, et ils font disparaître, de manière différente, ce qui, dans le texte de l'évêque de Césarée, causait l'incohérence.

Jonas a-t-il donc agi de même ? Je prends l'édition *critique* que M. Bruno Krusch a donnée dans les *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum*, non pas pour taquiner un peu M. Saltet avec mon culte superstitieux, mais tout simplement parce qu'elle offre à ceux qui y recourent le moyen pratique de savoir tout de suite ce que Jonas

doit à Grégoire. De tout le récit contenu dans les deux chapitres XXIX et XXX de l'*Historia Francorum* Jonas n'a conservé que le vœu du champ de bataille et la victoire miraculeuse, c'est-à-dire ce qui était, d'après M. Saltet, la cause de l'incohérence, et la mention du retour du roi en y ajoutant que le roi vint à Toul, parce que c'est là que le roi rencontre saint Vast. Tout naturellement il abandonne le texte de Grégoire, puisque c'est saint Vast qui va prendre dans l'histoire de la conversion la place de Clotilde et de saint Remi jusqu'au baptême où une ligne du chap. XXXI de Grégoire reparaît.

Que vient-on parler de « parallélisme complet » dans des cas aussi dissemblables ! Est-ce que Jonas a, comme Rufin et Socrate, conservé toute la substance du récit de Grégoire, quand nous constatons un emprunt fort restreint, et substitution d'un récit à un autre récit, les faits rapportés n'ayant plus, dans ces deux récits, rien de commun que l'aboutissement, le baptême du roi ? Où est la « suppression intentionnelle » d'une incohérence, quand nous ne pouvons nous assurer d'aucune façon que Jonas s'est rendu compte qu'il y avait une incohérence ?

Le cas de Jonas est même absolument différent de celui de Hincmar.

Pour M. Saltet, Hincmar a fait subir au texte de Grégoire de Tours une opération analogue à celle que Rufin et Socrate ont accomplie sur le texte d'Eusèbe. Mais comment l'aurait-il pu faire, lui, Hincmar, qui n'a pas connu le texte de Grégoire de Tours ? M. Saltet ignore, en effet, que l'archevêque de Reims n'a pas utilisé, pour écrire la *Vie* de saint Remi, l'*Historia Francorum* de Grégoire, mais bien le *Liber historiae Francorum* qu'un moine de Saint-Denis acheva d'écrire vers 720. L'excellente édition critique de la *Vita sancti Remigii* de Hincmar, que M. Bruno Krusch a publiée au t. III des *Scriptores rerum Merovingicarum* dans les *Monumenta Germaniae historica*, lui aurait appris que Hincmar avait, dans ses chap. XII, XIII et XIV, suivi pas à pas le texte, qu'il copie le plus souvent, des chap. XIV et XV du *Liber;* et la comparaison des deux ouvrages me paraît démontrer que l'archevêque disposait à Reims d'un manuscrit de la rédaction *B*, probablement copié par lui-même au temps où il était moine de Saint-Denis. Il y a donc ici à comparer le récit du *Liber* avec celui de Grégoire, puis celui de la *Vita sancti Remigii* avec celui du moine du VIII^e^ siècle; et, ces comparaisons, M. Saltet ne les a pas faites avant de déclarer que si on nie ce qu'il affirme à la légère, il faut renoncer à toute critique. Que n'a-t-il lui-même donné l'exemple de ce renoncement !

On sait que l'auteur du *Liber* a mis en tête de la partie originale de sa Chronique un *Epitome* des six premiers livres de Grégoire de Tours; il y a résumé assez longuement les trois chapitres de Grégoire relatifs à la conversion et au baptême de Clovis, en apportant au récit deux modifications importantes. On retrouve dans le *Liber* les discussions de Clovis et de Clotilde au sujet du baptême de leurs enfants, la bataille contre les Alamans et le vœu de Clovis, la prédication de Remi et la conversion des guerriers francs; soit, toute la substance des récits de Grégoire, en termes tels qu'on ne peut douter que le moine san-dionysien a connu l'œuvre du vieil évêque de Tours. Mais le vœu du champ de bataille devient public, car ce n'est plus le roi qui, de son propre mouvement, s'adresse au Dieu de Clotilde; le conseil lui en est donné par un certain Aurélien, qui joue un grand rôle dans le *Liber*. Le vœu a donc eu au moins un témoin. Ensuite, la conversion des guerriers francs a cessé d'être miraculeuse : c'est lorsque le roi eût commencé à les exhorter, que les guerriers déclarèrent vouloir croire au Dieu de Remi.

Pourtant, le moine san-dionysien n'a pas vu l'incohérence de la narration de Grégoire, car il maintient l'appel secret de Clotilde à Remi qui commence à exhorter le roi, et quand Clovis part pour aller parler à ses Francs, il promet à l'évêque de parler « juxta verbum tuum » et non suivant son vœu. Ainsi deux des arguments de M. Saltet peuvent être dirigés contre le récit du *Liber*, puisque tout n'est plus secret comme chez Grégoire, que le vœu est devenu public.

Alors Hincmar intervient : le texte du *Liber* subit deux modifications. Là où le moine san-dionysien du VIII^e^ siècle avait écrit : « *Tunc regina abscondite vocavit sanctum Remegium* » — dans la rédaction *B* l'*abscondite* de la rédaction *A* est remplacé par *clam* qui est le mot dont Grégoire s'est servi —, le mot *clam* (ou *abscondite*) a disparu chez Hincmar qui copie ici son modèle littéralement. Nous nous trouvons en face de plusieurs hypothèses : Y a-t-il eu « suppression intentionnelle » ? Est-ce une omission involontaire d'Hincmar dans sa transcription de la phrase dans la *Vita sancti Remigii* ? Hincmar disposait-il d'un manuscrit du *Liber* déjà fautif, sur ce point ? Est-ce une faute de copie commise par l'auteur de l'archétype de nos manuscrits de la *Vita Remigii* ? Bien malin qui pourra répondre d'une manière satisfaisante à une seule de ces questions. M. Saltet considère sans doute la « suppression intentionnelle » comme évidente; mais je le renvoie à Descartes, car, en raison de son information insuffisante, il n'a pas « examiné la chose par tous ses différents côtés ».

Je tiens à être beau joueur jusqu'au bout : je vais concéder que Hincmar a supprimé intentionnellement le mot *clam*. Je suis alors obligé de me demander si Hincmar a corrigé son modèle, parce qu'il a vu une incohérence entre le vœu public qui précède et l'appel secret de la reine, ou s'il a jugé inutile ce mot, étant donné ce qui suit dans le texte du *Liber*, puisque l'auteur du *Liber* ne lui disait pas expressément, comme Grégoire le soulignait, que l'enseignement donné par Remi, au début du moins (secritius coepit ei insinuare), avait été secret. Il pouvait se demander pourquoi cet appel secret, si le secret n'était pas gardé au moins pendant quelque temps.

Allons encore plus loin dans la voie des concessions : admettons que Hincmar a vu l'incohérence qui existe dans le texte du *Liber*, si l'on veut absolument que, le vœu ayant été public, Clotilde n'ait pas pu appeler en secret Remi auprès d'elle; et admettons-le parce que la seconde modification apportée par Hincmar au récit de l'auteur qu'il utilise, établit une cohésion étroite entre ses chapitres XIII et XIV, cohésion qui n'existe pas entre les deux chapitres XIV et XV du *Liber*.

L'auteur du VIII^e^ siècle, après avoir dit que Remi commença à exhorter le roi, rapporte la réponse du roi en termes très voisins de ceux de Grégoire, jusques et y compris la promesse d'aller parler à ses guerriers « *juxta verbum tuum* »; et il ajoute : « *Et veniens rex ad populum, cepit hortari eos.* » Il n'en sait pas davantage. Hincmar écrit ceci : « *Vadam autem adhortari eos juxta verbum tuum. Et veniens rex ad populum, cepit hortari eos, ut in Deum, qui eis victoriam dederat, crederent, quoniam dii illorum in tribulatione sua nichil eis prodesse potuerunt.* » Ah ! si Hincmar avait connu l'*Historia Francorum* de Grégoire, comme je m'emparerais de ce passage de la *Vie* de saint Remi pour montrer que l'archevêque de Reims avait bien vu l'allusion que Grégoire, dans son chap. XXXI, fait au vœu du chap. XXX ! Mais non ; Hincmar déduit logiquement les paroles du roi du fait que le vœu a été public dans le récit de l'auteur qu'il a pris pour guide. De telle sorte que la seule preuve certaine que Hincmar a vu l'incohérence du

récit de ce guide serait l'omission de *clam*, si nous pouvions affirmer que la chute de ce mot ne fut pas accidentelle.

Que conclure de tout cela ? Je dirai avec ma prudence normande : Hincmar a *peut-être* vu l'incohérence du récit qu'il avait sous les yeux, mais ce récit n'était *certainement* pas celui de Grégoire de Tours, mais celui du moine du VIII^e^ siècle. Comment le biographe de saint Remi aurait-il réagi devant le texte de Grégoire ? Je n'en sais rien; mais ce que sais maintenant, c'est que le cas de Hincmar, pas plus que celui de Jonas, ne peut être assimilé à ceux de Rufin et de Socrate, ni même l'un à l'autre, puisque les deux écrivains francs n'ont pas travaillé sur le même document.

Pour couronner sa thèse, M. Saltet recourt à l'argument du silence, si dangereux à manier. Il affirme que saint Avit n'a pas connu la victoire miraculeuse; mais, nous l'avons vu, il corrige le texte qui permet de supposer que le saint évêque de Vienne en avait eu connaissance. Il affirme que saint Nizier était tenu de parler de cette victoire; mais, nous, nous pensons le contraire, parce que saint Nizier, proposant à la reine Chlodoswinde l'exemple de sa grand'mère Clotilde pour qu'elle entreprenne la conversion de son mari, le roi lombard, Alboin qui était arien, l'invite à présenter à celui-ci l'exemple de Clovis : il ne peut lui indiquer que le seul moyen pratique d'imiter Clovis et de faire un choix entre l'arianisme et le catholicisme, celui d'aller au tombeau de saint Martin de Tours pour y constater des miracles. Saint Nizier ne pouvait tout de même pas demander à la reine de pousser son mari *arien* à faire la guerre à ses voisins pour avoir l'occasion de faire un vœu et de remporter une victoire miraculeuse qui le conduiraient à renoncer à sa foi arienne en faveur de la foi catholique ! Plus loin, je lis : « Le rattachement de l'appel aux miracles de Tours à une offensive arienne, après la divulgation du vœu prétendu de Clovis, est *factice et sans attestation dans les textes.* » — C'est moi qui souligne ces mots —. « Pour Clovis, les sollicitations ariennes étaient permanentes. Elles avaient déjà obtenu des succès dans sa famille, et le roi lui-même, d'après Grégoire de Tours, dans ses premières résistances au zèle de sainte Clotilde, invoquait l'objection arienne : « nec de deorum genere probatur. » On me permettra de sourire de « l'objection arienne », car je ne sache pas que les Ariens aient été des polythéistes. Il me semble bien plutôt que c'est l'objection toute païenne d'un roi qui, lui, était de la race des dieux de sa nation. Que les sollicitations ariennes aient été permanentes, personne n'a dit le contraire; mais qu'elles ne se soient pas faites plus pressantes quand on apprit que le roi était disposé à renoncer à son paganisme ancestral, voilà ce qui serait inimaginable. Que Clovis ait été sur le point de céder à ces sollicitations, nous devrions le conclure de la lettre même de saint Nizier, puisque l'exemple de Clovis est proposé au roi arien des Lombards et que cet exemple ne vaut que si les miracles de Tours mettent fin à la lutte engagée entre l'arianisme et le catholicisme dans l'esprit du roi franc. Mais nous avons l'*attestation* de saint Avit qui commence sa lettre ainsi : « Les sectateurs de certains schismes, par leurs doctrines, changeantes, nombreuses et contradictoires, vides de vérité, ont voilé, en se couvrant du nom de chrétiens, la perspicacité de votre subtil esprit. Tandis que nous nous en remettons à l'Éternel, tandis que nous réservons au jugement futur de dire ce qu'il y a de vrai dans les doctrines de chacun, voici que de nos jours un éclatant rayon de vérité a lui. En effet, la divine Providence a trouvé, pour notre époque, un arbitre.

En même temps que vous faites un choix pour vous, vous prononcez une sentence pour tous : votre foi est pour nous une victoire. »

Puisqu'il est aujourd'hui admis par tout le monde que les miracles de Tours ont décidé de la conversion du roi au catholicisme, puisqu'il faut bien reconnaître que saint Nizier propose le recours aux miracles pour vider le débat entre l'arianisme et le catholicisme, puisque saint Avit atteste que les Ariens, en se disant chrétiens, ont séduit l'esprit de Clovis et que celui-ci a fait un choix entre leurs doctrines et la doctrine catholique, il ne peut subsister aucun doute qu'à la veille du voyage de Tours, Ariens et Catholiques se disputaient avec ardeur l'âme du roi, que les miracles de saint Martin n'ont pas fait passer Clovis, d'un seul bond, du paganisme au catholicisme, mais l'ont conduit à renoncer à l'arianisme auquel il était au moins tenté de se rallier, si même il ne s'y était pas rallié.

Le rattachement de l'appel aux miracles de Tours à une suprême offensive arienne, après que Clovis eut renoncé aux idoles, est-il donc *factice et sans attestation dans les textes ?* Je m'en remets au jugement des lecteurs.

Je crois, après cela, inutile de discuter l'assertion de M. Saltet que « le silence de la tradition qui, chez Grégoire de Tours, sert de cadre à la victoire miraculeuse, n'a pas la même importance (que le silence de saint Avit et de saint Nizier), mais est encore significatif », puisqu'il faut faire sauter tout un chapitre pour obliger Grégoire à se taire.

Pour terminer cette trop longue défense d'une thèse que je continue de croire fondée, un mot encore pour montrer que je puis être parfois d'accord avec mon honorable contradicteur. Pour ce dernier les miracles de saint Martin de Tours sont l'unique cause de la conversion; je me permets d'ajouter seulement les deux mots *au catholicisme;* et nous terminons sur un accord parfait : « Ni le silence de saint Avit ni celui de Grégoire de Tours ne saurait être une objection. » Tous ceux qui ont cherché la solution du problème posé par les plus anciens textes relatifs à la conversion et au baptême de Clovis dans la combinaison de toutes les données, ont été de cet avis.

Les historiens, qui, après avoir lu, examiné, analysé et parfois même renforcé de leurs remarques personnelles mon mémoire de 1935, en ont approuvé les conclusions, tiendront, j'en suis sûr, à se déjuger s'ils ont trouvé dans le pamphlet de M. le chanoine Saltet des raisons de le faire. C'est à eux, surtout, que je m'en remets de prononcer le jugement, maintenant que le savant chanoine toulousain les a mis en garde contre le danger de se laisser « éblouir ».

Léon Levillain.

LIVRES NOUVEAUX

SCIENCES AUXILIAIRES

André (Louis). Les sources de l'histoire de France. XVIIe siècle (1610-1715). VIII. Histoire provinciale et locale. Essai sur les sources étrangères. Additions et corrections. Table générale (*Manuels de bibliographie historique*). — Paris, A. Picard, 1935. In-8° de 412-180 et xx pages, 50 francs.

Barré (L. Carolus). Bibliothèques médiévales inédites d'après les archives du Vatican. Inventaires des livres de Amelius de Lautrec, évêque de Castres (1337), Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen (1368), Pierre Corsini, cardinal de Florence (Avignon, 1405) (Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. LIII, 1936). — Paris, de Boccard, 1936. In-8° de 48 pages.

Cottineau (Dom L. H.). Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés. Fascicules 2 (Bédouin-Ceiça), 3 (Ceilhes-les-Deux-Amants) et 4 (les Deux-Jumeaux-Ghislenghien). — Mâcon, Protat, 1936. In-4°, col. 321-1280.

Gandilhon (René). Archives d'Ille-et-Vilaine. Répertoire numérique de la série V. Cultes (*Collection des répertoires numériques des archives départementales postérieures à 1790*). — Rennes, archives d'Ille-et-Vilaine, 1936. In-4° de 139 pages.

Lot (Ferdinand) et Lauer (Philippe). Diplomata Karolinorum. Recueil de reproductions en fac-similé des actes originaux des souverains carolingiens conservés dans les archives et bibliothèques de France. I. Pépin le Bref, Carloman, Charlemagne. — Toulouse, Privat, et Paris, Didier, 1936. Grand in-folio de 8 pages et xlii planches.

Martin (André) et Walter (Gérard). Bibliothèque nationale. Département des imprimés. Catalogue de l'histoire de la Révolution française. Tome I. Écrits de la période révolutionnaire (Abassac-Debry). — Paris, Bibliothèque nationale, 1936. In-8° de xiii-595 pages.

Meersseman (G.), O. P. Laurentii Pignon catalogi et chronica, accedunt catalogi Stamsensis et Upsalensis scriptorum O. P. (*Monumenta ordinis fratrum praedicatorum historica*, vol. XVIII). — Rome, Institut historique de Sainte-Sabine, 1936. In-8° de xxii-134 pages.

Rey (Raymond). La sculpture romane languedocienne. — Toulouse, Privat, et Paris, Didier, 1936. In-4° de 388 pages, 256 illustrations.

Saintyves (P.). Manuel de folklore. — Paris, Nourry, 1936. In-8° de 225 pages, 30 francs.

Saulnier (E.) et Martin (A.). Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France de 1500 à 1789. Tome II, fasc. 1. — Paris, les Presses universitaires de France, 1936. In-8° de 176 pages, 50 francs.

Van Gennep (Arnold). Le folklore de la Flandre et du Hainaut français (Département du Nord). Tome I. — Paris, Maisonneuve, 1935. In-8° de 415 pages, 6 cartes et planches hors texte, 45 francs.

SOURCES ET CRITIQUE DOCUMENTAIRE

Calvin homme d'Église. Textes du réformateur et documents du XVI^e siècle. — Paris, éditions Je Sers, et Genève, éditions Labor, 1936. In-8° de 330 pages, 20 francs.

CHARTIER (Le chanoine Maurice). A travers les papiers Caprara. Communications diverses (Extrait des *Mémoires de la société archéologique et historique de l'arrondissement d'Avesnes*, t. XV). — Avesnes, éditions de l'Observateur, 1935. In-8° de 86 pages.

COVILLE (A.). Le traité de la ruine de l'Église de Nicolas de Clamanges et la traduction française de 1564. — Paris, Droz, 1936. In-8° de 200 pages.

DELUZ (René). La dispute de Lausanne (octobre 1536). Textes choisis et adaptés, avec une introduction historique par Henri MEYLAN et deux planches hors texte (*Cahiers de la Faculté de théologie de l'université de Lausanne*, VIII). — Lausanne, imprimerie la Concorde, 1936. In-8° de 148 pages.

Études et documents inédits sur la Réformation en Suisse romande (*Revue de théologie et de philosophie*). — Lausanne, imprimerie la Concorde, 1936. In-8° de 148 pages.

HUCHET (Albert). Le chartrier ancien de Fontmorigny, abbaye de l'ordre de Cîteaux. Étude générale et catalogue des actes antérieurs au XVI^e siècle (1135-1300). — Bourges, imprimerie A. Tardy, 1936. In-4° de XI-451 pages.

Registres du Conseil de Genève, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Tome XII : Du 1^er juillet 1531 au 30 juin 1534 (vol. 24 à 27). — Genève, au siège de la Société, 5, promenade du Pin, 1936. In-8° de XII-693 pages. 25 francs suisses.

SALEFRANQUE (Pierre de). Histoire de l'hérésie de Béarn, publiée par le chanoine V. DUBARAT. — Pau, Lafon-Grenier, 1936. 2 vol. in-8° de 240 pages, 250 francs.

STICKELBERGER (Emmanuel). Calvin. Texte français de M. E. Bieng. — Nancy et Paris, Berger-Levrault, 1936. In-8° de 240 pages, 15 francs.

ÉTUDES D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

ALÈS (Adhémar d'), S. J. Priscillien et l'Espagne chrétienne à la fin du IV^e siècle. — Paris, Beauchesne, 1936. In-16 de 188 pages.

[AUDOLLENT (Georges)]. Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Blois pour notifier au clergé et aux fidèles de son diocèse la venue des prêtres de Saint-Sulpice au grand séminaire de Blois. — Blois, Secrétariat de l'évêché, 1936. In-8° de 20 pages.

BONNARD (Mgr Fourier). Le vénérable Père Antoine Silvestre Receveur, fondateur de la Société de la retraite chrétienne (1750-1804). — Paris-Lyon, Emm. Vitte, 1936. In-8° de XVII-450 pages.

CALOT (F.) et MICHON (L.-M.). Port-Royal et le Jansénisme. — Paris, Morancé, 1936. In-16 de 68 pages et 12 planches, 10 francs.

CARRIÈRE (Victor). Les épreuves de l'Église de France au XVI^e siècle (Extrait du tome III de l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*). — Paris, Letouzey, 1936. In-8° de 274 pages.

CHAGNY (André). L'aurore sanglante du christianisme en Gaule. Les martyrs de Lyon de 177. Préface de M. Germain de MONTAUZAN. — Lyon et Paris, Emm. Vitte, 1936. In-8° de 102 pages, 6 francs.

CHARLES (Le P. Henri), S. J. Le christianisme des Arabes nomades sur le *limes* et dans le désert syro-mésopotamien aux alentours de l'Hégire (*Bibliothèque de l'École des hautes études, Sciences religieuses,* LII[e] volume). — Paris, Leroux, 1936. In-8° de x-114 pages.

CHARTROU-CHARBONNEL (Josèphe). La Réforme et les guerres de religion (*Collection Armand Colin,* n° 198). — Paris, Colin, 1936. In-16 de 222 pages.

DUFOURCQ (Albert). Histoire moderne de l'Église. IX. Le christianisme et la réorganisation absolutiste. 2. Saint Vincent de Paul, Pascal et la révocation de l'édit de Nantes (1622-1688) (*L'avenir du christianisme.* Première partie). — Paris, Plon, 1936, nouvelle édition revue et augmentée. In-12 de IV-347 pages.

FARGUES (Paul). Histoire du christianisme. Tome IV. La Renaissance et la Réforme. Paris, Fischbacher, 1936. In-16 de 480 pages, 20 francs.

GAUTHIER-VIGNAL (L.). Érasme (1466-1536) (*Bibliothèque historique*). — Paris, Payot, 1936. In-8° de 288 pages, 20 francs.

GOUGAUD (Dom Louis), O. S. B. Les saints irlandais hors d'Irlande étudiés dans le culte et la dévotion traditionnelle (*Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique,* fascicule 10). — Louvain, Bureaux de la Revue, 1936. In-8° de XIII-215 pages.

JOCK (Le R. P. Timothée). Jésuites et Chouéirites ou la fondation des religieuses basiliennes Chouéirites de Notre-Dame de l'Annonciation à Zouq-Mikaïl (Liban) (1730-1746). — Central Falls, chez l'auteur, 1935. In-8° de x-848 pages.

MESNARD (Pierre). L'essor de la philosophie politique au XVI[e] siècle. — Paris, Boivin et Cie, 1936. In-8° de VIII-711 pages, 75 francs.

MONNOYEUR (Dom J. B.). Gerson, l'auteur de l'Imitation. Précis documentaire. — Ligugé, abbaye Saint-Martin, 1936. In-12 de 35 pages.

MONVAL (Jean). Les frères hospitaliers de Saint-Jean de Dieu (*Les grands ordres monastiques et instituts religieux,* XXII). — Paris, Grasset, 1936. In-12 de 250 pages, 15 francs.

MOORE (Philip S.). The works of Peter of Poitiers, master in theology and chancellor of Paris (1193-1205). — The catholic university of America, 1936. In-8° de IX-218 pages.

NAEF (Henri). Les origines de la Réforme à Genève. — Paris, Droz, 1936. In-8° de 506 pages, 60 francs.

PANNIER (Jacques). Les origines de la confession de foi et la discipline des Églises réformées de France. — Paris, Alcan, 1936. In-8° de 172 pages, 20 francs.

SIMON (L'abbé G.-A.). Une belle figure de prêtre et d'homme d'œuvres à la fin du XVIII[e] et au commencement du XIX[e] siècle. L'abbé Pierre-François Jamet, second fondateur de l'Institut du Bon-Pasteur, recteur de l'Académie de Caen (1762-1845). — Caen, L. Jouan et Bigot, 1935. In-8° de XXX-515 pages.

VAUX (G. de) et RIONDEL (H.), S. J. Le Père Jean Roothaan, XX[e] général de la Compagnie de Jésus (1785-1853). — Paris, Lethielleux, 1935. In-8° de XI-207 pages.

VILLAT (Louis). La Révolution et l'Empire (1789-1815). II. Napoléon (1799-1815). Avant-propos de S. CHARLÉTY (*Clio. Introduction aux études historiques, 8*). — Paris, les Presses universitaires de France, 1936. 14.5×19,5 de CVIII-357 pages, 50 francs.

ZELLER (Renée). La société de Marie-Réparatrice et sa fondatrice, Émilie d'Oultremont. — Paris, Desclée de Brouwer, 1936. In-8° de 208 pages, 12 francs.

VARIÉTÉS

Appolis (Émile). Lodève. Études de géographie urbaine (Extraits des Cahiers d'histoire et d'archéologie). — Nîmes, A. Larguier, 1936. In-8° de 32 pages.

Dauvillier (Jean) et Clercq (Carlo de). Le mariage en droit canonique oriental. Préface de Gabriel Le Bras. — Paris, Recueil Sirey, 1936. In-8° de xi-239 pages.

Ferlé (T.). La ligue des droits de l'homme. Préface de S. Exc. Mgr Chollet. — Paris, Bonne Presse, 1936. In-12 de 222 pages, 10 francs.

Gastoué (A.). L'Église et la science (*La vie chrétienne*). — Paris, Grasset, s. d. [1936]. In-12 de 238 pages.

Leman (A.). La nomination du cardinal d'Estrées à l'ambassade de Rome en 1636 (Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XXXII (1936), fasc. 3). — Louvain (Belgique), 40, rue de Namur, 1936. In-8°, p. 598-620.

Maurain (Jean). Un bourgeois français au xix[e] siècle. Baroche, ministre de Napoléon III, d'après des papiers inédits (*Bibliothèque dhistoire contemporaine*). — Paris, Alcan, 1936. In-8° de xv-526 pages, 40 fr.

Maurin (L'Abbé C. A.). Les saluts d'amour. I. Les troubadours de Notre-Dame. Tome II : Du xiv[e] siècle au xvii[e] siècle. — Montpellier, imprimerie de la manufacture de la Charité, 1936. In-16 de 376 pages.

Meaux (Antoine de). De Solesmes à Egmond. Renaissance bénédictine. — Paris, Desclée de Brouwer, s. d. [1936]. In-12 de 34 pages, 2 fr. 50.

Romeyer (Le R. P. B.), S. J. La philosophie chrétienne jusqu'à Descartes. II. Des Alexandrins à la mort de saint Augustin (*Bibliothèque catholique des sciences religieuses*). — Paris, Bloud et Gay, 1936. In-16 de 180 pages, 12 francs.

Vernisy (Edmond de). Tricentenaire de l'invasion allemande en Bourgogne en 1636. L'invasion de Gallas. — Paris, Desclée de Brouwer, 1936. In-8° de 140 pages, 10 francs.

A CORRIGER

(OCTOBRE-DÉCEMBRE 1936)

P. 495, ligne 30, *lire :* Saint-Martin
P. 498, ligne 33, *lire :* rurales
P. 521, ligne 23, *lire :* multiforme
P. 554, ligne 38, *lire :* très honorable

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : André-Pouyé

Impr. André-Pouyé — Meaux

L'ADMINISTRATION DES ÉVÊCHÉS VACANTS ET LA RÉGIE DES ÉCONOMATS*

Introduction.

Utilisation de la régale temporelle. — Sources de cette histoire. — Caractère de ce travail.

I. — Histoire de l'application de la régale temporelle jusqu'au début du XVIII^e^ *siècle.*

Gestion des évêchés vacants au Moyen Age : administration défectueuse des agents du roi; dons et remises des revenus de la régale. — Donation à la Sainte-Chapelle en 1438. — Révocation de cette donation en 1641 : les revenus vont désormais au futur évêque. — Prélèvement du tiers de la régale au profit des « Nouveaux Convertis » (1676). — Réforme de 1691 : création des économes-séquestres. — Nouvelle réforme en 1714 : création d'une administration centralisée des économats.

II. — Fonctionnement des économats au XVIII^e^ *siècle.*

Organisation du Bureau des économats. — L'affaire Seichepine. — La régie des économats et la gestion des biens des religionnaires fugitifs. — La régie des économats et la liquidation des biens des Jésuites. — L'économat et les Cahiers des États généraux. — La suppression des économats sous la Révolution.

III. — La régie des bénéfices vacants.

Les économats et l'administration des bénéfices vacants. — Principes de la gestion des économats. — Économat et réparations. — La question des baux. — Devoirs des économes. — Tribunaux compétents. — Utilisation des recettes des économats. — Critiques et projets de réformes.

Conclusion.

INTRODUCTION

Utilisation de la régale temporelle.

Il ne manque pas de bons travaux sur l'histoire de la régale : pour ne parler que des ouvrages modernes, les thèses de Louis

* Cet article a été écrit au début de l'année 1934. Depuis cette date Mlle Hélène Delaftre a soutenu (janvier 1936) sa thèse d'archiviste-paléographe sur le sujet suivant : *l'Aide financière aux protestants convertis. Étude sur le tiers des économats et la régie des biens des religionnaires fugitifs, des origines à 1724.* Nous ne connaissons le travail de Mlle Delattre que par ses « positions de thèse » qu'elle a bien voulu nous communiquer. Nous n'avons donc pu utiliser ce travail : nous ne pouvons que souhaiter sa publication prochaine, ne doutant pas que les recherches de Mlle Delattre, conduites avec la pénétration que confère la discipline chartiste, n'aient abouti à de féconds résultats en une matière particulièrement ingrate.

de Fouchier[1] et d'Edouard Michellet[2], sans avoir épuisé le sujet, l'ont traité de façon satisfaisante, surtout en s'inspirant du livre de Phillips[3], qui, étant écrit en allemand, pouvait leur tenir lieu de document original.

Les travaux de Mgr Lesne ont résolu le délicat problème des origines du droit de régale, qui rebutait Durand de Maillane[4]. Feu le P. Dubruel[5] avait entrepris de raconter l'histoire de la régale sous Louis XIV et de la fameuse querelle qu'elle suscita entre le pape et le roi ; ses recherches promettaient beaucoup : l'utilisation des Archives du Vatican lui assurait une supériorité certaine sur les historiens antérieurs qui n'avaient vu l'affaire qu'à travers les documents français. Espérons que ses notes seront un jour publiées.

Mais, les origines de la régale étant démêlées, ses fondements juridiques étant définis, les incidents qu'elle provoqua étant connus, il reste à résoudre une importante question qui ne semble pas avoir retenu l'attention des historiens[6], et qui présente cependant un grand intérêt pour la connaissance de l'institution : comment les rois utilisaient-ils les revenus de la régale ? Les affectaient-ils à leurs menus plaisirs ou à des fondations pieuses, à des œuvres charitables ou à l'entretien de leurs maîtresses[7] ? S'en servaient-ils à des fins politiques ? Les versaient-ils dans une sorte de caisse noire ?

Le « plus beau fleuron de la couronne » était-il un capital que la monarchie faisait fructifier, ou un bijou qu'elle se contentait d'étaler ? Peut-on dire qu'un intérêt fiscal se cache derrière les conflits dont la régale fut le prétexte, ou bien faut-il renoncer à voir dans ces disputes autre chose qu'un principe sur lequel l'amour-propre interdisait à chacun des adversaires la moindre concession ? Jules Favre avait-il raison de voir une question d'argent dans la querelle qui s'éleva

1. *Histoire du droit de régale jusqu'au décret de 1813*, thèse de droit (Paris, 1893).

2. *Du droit de régale*, thèse de droit (Poitiers, 1900).

3. Phillips, *das Regaliensrecht in Frankreich* (Halle, 1873).

4. E. Lesne, *les Origines du droit de régale. Évêché et abbaye en régale à l'époque carolingienne*, dans la *Revue historique de droit français et étranger*, t. XLV (1921), p. 5-52.

5. Marc Dubruel, *En plein conflit : la nonciature de France et la Congrégation des affaires extraordinaires sous Louis XIV* (Paris, 1927).

6. Cependant M. Marion s'est arrêté un instant à cette question dans son *Dictionnaire des institutions de la France aux* XVII[e] *et* XVIII[e] *siècles* (Paris, 1923), aux articles *Régale* (p. 475-476) et *Économats* (p. 197).

7. Grâce à la régale, « on avait prélevé sur les biens de l'Église des pensions civiles destinées à sustenter une oisiveté et un luxe scandaleux, parfois même à nourrir les bâtards des rois » écrit l'abbé J. Gillet, *Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims* (Paris, 1881), p. 308.

entre Louis XIV et le Saint Siège à propos de l'extension de la régale[8] et peut-on dire avec Camille Rousset que ce fut là une escarmouche financière ?

Autant de questions auxquelles il faut avoir répondu avant de pouvoir émettre la prétention de comprendre et de juger cette institution et la politique suivie par les rois de France pour en défendre le principe. C'est pourquoi nous avons entrepris ce travail, dont l'objet est de montrer à quel usage la monarchie destinait les revenus de la régale.

On a coutume de distinguer la régale temporelle et la régale spirituelle, celle-ci étant la faculté reconnue au roi de nommer pendant la vacance aux bénéfices dont l'évêque est le collateur ordinaire. Il ne sera ici question que de la régale temporelle, c'est-à-dire de celle qui donne au roi la faculté d'administrer les évêchés vacants et de jouir de leurs revenus. En effet, même en souscrivant à l'opinion de Guy Coquille qui plaçait le droit de collation au rang des fruits de l'évêché — *collatio est in fructu* — on ne voit pas, à moins de suspecter le roi de simonie, quel avantage pécuniaire ce droit pouvait procurer à la monarchie[9].

La régale temporelle met entre les mains du roi les revenus des évêchés vacants : pour savoir dans quelle mesure ils profitent au roi, il faut d'abord se demander comment la monarchie les recueille. Un impôt bien assis, mais mal perçu, ou perçu avec des frais excessifs, est improductif pour le trésor. Aussi décrirons-nous d'abord la façon dont étaient gérés les évêchés en régale : le bénéfice que le père peut tirer de la jouissance légale des biens de ses enfants mineurs, dépend évidemment de la manière dont il dirige l'administration de ces biens que lui confie la loi.

Le gros de notre travail portera sur la régie des économats, institution chargée de percevoir et de centraliser les revenus de la régale et qui, fondée à la fin du XVII[e] siècle, fonctionnera jusqu'à la Révolution.

8. Discours prononcé au Corps législatif le 21 mars 1861, cité par Ch. GÉRIN, *Recherches sur l'Assemblée de 1682*, p. 44.

9. Cf. G. MOLLAT, *l'Application du droit de régale spirituelle en France du* XII[e] *au* XIV[e] *siècle*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XXV (1929), p. 425-446 et 645-676. L'auteur de cet article a voulu étudier l'arrière-plan politique de la régale spirituelle; il s'est surtout demandé quel était l'intérêt pratique de cette institution. En recherchant quelle était l'utilité économique de la régale temporelle, nous orientons notre travail dans une direction sensiblement parallèle à celle que l'abbé Mollat a assignée à son étude. — Nous reviendrons plus loin sur les conclusions de M. l'abbé Mollat.

Sources de cette histoire.

Cette institution est fort peu connue et n'a fait jusqu'à ce jour l'objet d'aucun travail d'ensemble. M. Marion ne lui consacre qu'une brève notice dans son *Dictionnaire des institutions ;* seul M. Chevaillier paraît s'être intéressé spécialement à la question. Il lui a consacré deux articles[10], bien faits d'ailleurs pour décourager le chercheur : ils commencent en effet par un exposé de la grande disette de documents se rapportant à ce sujet. Ils ne constituent pas une étude d'ensemble, l'auteur ayant seulement cherché à déterminer quel parti on peut tirer de la comptabilité des économats pour évaluer la fortune du Clergé de France au XVIII[e] siècle. Pour terminer cette revue rapide (et pour cause) des travaux modernes relatifs à la régie des économats, signalons que cette institution a fait l'objet de deux questions dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*[11].

Les travaux anciens sont fort heureusement un peu plus nombreux. Nous citerons en premier lieu le *Traité des économats* de Jannin. Cet ouvrage[12] est un recueil de documents concernant la matière des économats. Il est précédé d'une introduction qui présenterait quelque intérêt pour nous, si l'auteur ne s'était contenté de reproduire purement et simplement l'article de Delessart, paru sur ce sujet dans le *Répertoire* de Guyot[13]. Beaucoup plus personnel est l'ouvrage de Piales ; son *Traité des économats* forme le dernier tome de son *Traité des réparations et reconstructions des églises*[14]. Ce rapprochement peut tout d'abord étonner, mais nous verrons par la suite qu'il est des plus judicieux.

Le *Recueil* de Denisart[15] contient également une notice sur notre sujet ; il en est de même du *Dictionnaire de droit canonique*[16] de Durand de Maillane, du *Dictionnaire des arrêts* de Brillon[17]. Le *Code Louis XV*[18] contient une partie des

10. R. Chevaillier, *les Revenus des bénéfices ecclésiastiques au* XVIII[e] *siècle, d'après les comptes de la régale et de la garde,* dans *la Révolution française,* t. LXXIV (1921), p. 113-149; voir également le *Bulletin de la Société d'histoire moderne,* numéro d'avril-mai 1921.

11. Dans les numéros du 28 février et du 30 avril 1933.

12. Cet ouvrage ne figure pas au catalogue de la Bibliothèque nationale, mais un exemplaire en est conservé aux Archives nationales dans le carton AD XVII 17[a].

13. *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence* (Paris, 1784), t. VI, p. 635 et suiv.

14. Piales, *Traité des réparations et reconstructions des églises et autres bâtiments...* (Paris, 1762, 4 vol.).

15. *Collection de décisions nouvelles* (Paris, 1771).

16. Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale* (Paris, 1761), t. I, p. 597.

documents législatifs recueillis par Piales et Jannin, ce qui permet un contrôle utile des textes.

Le *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du Clergé de France*[19] contient des renseignements précieux. Ajoutons-y les *Procès-verbaux des Assemblées du clergé*[20], et, d'une façon générale, tous les documents qui subsistent de l'Agence du clergé.

Ces documents sont pour la plupart des documents d'Archives ; ce ne sont d'ailleurs pas les seuls que nous fournissent les Archives nationales. On y trouve aussi des comptes de la régie des économats[21], et comme l'administration des économats a collaboré à la gestion des biens des religionnaires fugitifs et à la liquidation des biens de la Compagnie de Jésus, les documents relatifs à ces deux opérations peuvent nous éclairer sur le fonctionnement de notre institution[22].

D'autre part la régie des économats fut engagée plusieurs fois dans des procès, comme on peut s'en rendre compte en parcourant la collection des factums de la Bibliothèque nationale. Nous ne manquerons pas d'utiliser cette documentation.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que l'on trouve des renseignements sur l'économat dans les documents de la période révolutionnaire[23]. La Révolution dressa en quelque sorte l'inventaire des institutions de l'Ancien Régime avant de les supprimer, et il y a là une source d'information à ne pas négliger, pour la connaissance de la période antérieure. C'est ainsi qu'il est question des économats dans les Cahiers

17. Brillon, *Dictionnaire des arrêts de la jurisprudence universelle des Parlements de France* (Paris, 1727).

18. *Code Louis XV. Recueil des principaux Édits, Déclarations, Ordonnances...* (publié par Coqueley de Chaussepierre), Paris, 1758, 12 vol.

19. Tome XI (Paris, 1727), col. 176 et suiv.

20. *Catalogue des manuscrits et imprimés formant la Collection des procès-verbaux des Assemblées du clergé de France,* dans l'*Abrégé du Recueil des actes, titres et mémoires ... du clergé de France* (Paris, 1771), in fine.

21 V7 77 à V7 88.

22. La série TT peut donc être consultée avec profit. Le catalogue des Archives nationales annonce sous la cote TT 155 une « affaire des économats » et ce titre ne peut manquer de piquer la curiosité du chercheur. Malheureusement, les documents classés sous cette cote sont, suivant l'expression reçue à l'hôtel Soubise, « en déficit ». Selon nous, le malheur n'est qu'apparent : le titre les documents évoque un scandale; or, la date indiquée dans le Catalogue permet de supposer qu'il s'agit là du scandale Seichepine sur lequel nous sommes informés par un carton de la série V7. Il y a lieu de supposer que ces documents, auxquels nous aurons l'occasion de revenir, étaient naguère rangés dans la série TT.

23. On rencontre plusieurs références sur les économats dans Tuetey, *Inventaire des sources manuscrites de la Révolution à Paris.*

des États généraux. Plus tard la liquidation de la régie, réalisée par étapes, donna lieu, sinon à des discussions dans les Assemblées révolutionnaires, du moins à des rapports écrits dont certains présentent un grand intérêt rétrospectif. Enfin, il arriva que, pendant la Terreur, la veuve d'un ancien directeur de l'économat émigra : parmi les papiers saisis[24] à son domicile on rencontre quelques documents intéressant les économats. Ne lit-on pas des comptes de la régie sur une feuille au verso de laquelle s'aligne une note de blanchisseuse de fin ?

Ces documents sont en somme peu de chose et sans partager le pessimisme de M. Chevaillier qui laisse entendre qu'on ne peut à peu près rien savoir de l'institution, on doit constater que la majeure partie des archives de l'économat a disparu. La correspondance des directeurs, les instructions qu'ils adressaient à leurs préposés, les rapports de ces derniers, tout cela a été dispersé. D'autre part, l'économat était une institution peu connue à l'époque même où elle fonctionnait. Les contemporains en parlent peu, et seulement par allusion. Nous savons qu'en 1787 l'administration a, en quelque sorte, fait faillite, mais nous n'avons trouvé aucun écho de cet incident dans les chroniques du temps. Nous sommes d'ailleurs très mal informés des circonstances de cet événement[25].

L'administration des économats se livrait, semble-t-il, à une besogne trop obscure pour mériter une histoire. Néanmoins, c'est seulement en étudiant cette institution que les historiens pourront donner une réponse aux questions que nous posions au début de cet article, questions capitales pour la connaissance du droit de régale.

Caractère de ce travail.

Le travail qui suit n'a pas la prétention d'avoir épuisé le sujet, non pas qu'il soit très vaste, mais parce que les graves lacunes qui subsistent dans la documentation rendent impossible une étude quelque peu complète. D'autre part les documents que nous possédons étant très dispersés et très différents d'origine, il faudrait de très nombreux recoupements et un très long travail d'ajustage pour en tirer une vue synthétique.

24. Conservés aux Archives nationales sous la cote T 1648.

25. L'inventaire des Archives nationales ne porte aucune mention de cette nouvelle « affaire des économats » et, cette fois, le déficit des documents paraît définitif.

Les recherches qui sont à la base de cet article ont été entreprises en vue d'une thèse de doctorat en droit[26]. Cette entreprise n'a pu aboutir, car on ne construit pas une thèse avec des matériaux aussi insuffisants. L'article qui suit n'est donc qu'un essai de mise au point des informations que nous avons pu recueillir ; dans ces conditions on voudra bien ne pas nous tenir rigueur du caractère fragmentaire et nécessairement inachevé de cette étude. Peut-être rendra-t-elle service à des chercheurs plus habiles qui, reprenant ce sujet, seront heureux de trouver quelques jalons posés.

Le but de cet article est d'étudier l'arrière-plan économique de la régale et le titre que nous avons choisi annonce en premier lieu une étude de l'administration des évêchés vacants, mais, dans sa brièveté, ce titre ne doit pas faire illusion ; il ne faut pas y voir le parti-pris de limiter notre étude aux évêchés. Cette prétention serait mal venue car elle nous conduirait à négliger tout un côté de la question : la régale des abbayes. Le droit de régale portait sur certaines

26. Le sujet nous avait été indiqué par M. Olivier-Martin, à qui nous exprimons ici notre respectueuse reconnaissance.

27. D'après Chevaillier (*les Revenus des bénéfices ecclésiastiques*), il faut distinguer entre le *droit de régale* portant sur les évêchés et le *droit de garde* portant sur les bénéfices de fondation royale autres que les évêchés, tels que les abbayes : les fruits de ces bénéfices n'appartiendraient pas au roi pendant la vacance; il y aurait lieu de les réserver. Ces propositions nous semblent contestables. Ce qu'on peut dire, c'est que le droit de régale sur les abbayes, quoique aussi ancien que le droit de régale sur les évêchés, a peut-être une origine assez différente. D'après Mgr Lesne (*les Origines du droit de régale*), certains souverains de l'époque carolingienne auraient pris le titre d'abbés des monastères dont ils voulaient provoquer la réforme (c'est ainsi que Louis le Débonnaire s'attribua la qualité d'abbé du monastère d'Indern); or jamais les souverains n'ont pris le titre d'évêque. Ces prétentions étaient, au début, absolument désintéressées; mais par la suite, elles conduisirent les souverains à s'approprier les revenus des abbayes pendant leurs vacances.

Il y eut d'ailleurs une interruption dans l'exercice du droit de régale sur les abbayes. D'après Piales (*Traité des économats*, p. 40), cette interruption aurait duré de François Ier à Louis XIV. « Encore aujourd'hui [au XVIIIe siècle] Sa Majesté ne fait-elle mettre en économat que les abbayes et les prieurés conventuels de sa nomination qui sont possédés en commende. Elle laisse aux communautés religieuses non seulement la libre administration, mais la pleine jouissance du temporel des monastères qui sont possédés en règle, ou qui ne sont pas accoutumés d'être donnés en commende »... « Mais, ajoute Piales, dans le droit, il n'est pas possible après toutes les preuves résultantes des monuments recueillis dans les chapitres XV et XVI des *Preuves des libertés de l'Église gallicane*, il n'est pas possible, disons-nous, de révoquer en doute que la régale ne s'étende sur les abbayes et les prieurés conventuels, soit qu'ils soient possédés en règle, ou donnés en commende ». La question avait été très longuement étudiée par Pinsson, dont Piales ne fait que résumer les observations; elles ne laissent subsister aucun doute sur l'extension du droit de régale aux abbayes.

abbayes[27] et sur certains prieurés conventuels et la régie des économats intervenait chaque fois qu'une vacance s'y produisait. En 1774, d'après l'*Almanach royal,* douze abbayes, d'un revenu total de 266.000 livres, étaient « en économat ». Nous n'avons donc aucune raison de négliger l'étude de l'administration des abbayes vacantes. Toutefois, nous devons reconnaître que nous sommes beaucoup mieux documentés en ce qui concerne l'administration des évêchés. C'est donc surtout des évêchés qu'il sera question dans notre article.

Première Partie

HISTOIRE DE L'APPLICATION DE LA RÉGALE TEMPORELLE JUSQU'AU DÉBUT DU XVIII^e^ SIÈCLE

Gestion des évêchés vacants au Moyen Age : Administration des agents du roi ; dons et remises des revenus de la régale.

« Quelques-uns des rois nos prédécesseurs ont fait percevoir les revenus des églises vacantes par les receveurs des domaines, qui en ont compté en notre Chambre des comptes, plusieurs autres en ont fait cession à temps ou à vie à notre Sainte-Chapelle. » Ainsi s'exprime le roi en tête de son édit de décembre 1691 qui est comme la charte de l'économat : au moment où il organisait un nouveau régime d'administration des évêchés vacants, il jugeait bon de faire un retour sur les pratiques anciennes. Faut-il s'étonner que cette vue rétrospective ne puisse contenter notre désir de connaître ces pratiques ? Le roi parlait en roi, et non en historien. Aussi devons-nous reprendre pour notre compte l'étude de cette partie du sujet qui mérite bien quelques éclaircissements : nous allons tout d'abord étudier la gestion des évêchés en régale avant le règne de Louis XIV, c'est-à-dire avant l'institution de l'économat.

Pour cette partie de notre travail ce sont en général les mêmes documents qui nous renseignent sur l'administration du temporel et sur la jouissance des revenus : nous croyons donc préférable de grouper les deux points de vue. C'est seulement pour la période qui suit l'institution de l'économat que nous séparerons, aussi nettement que possible, les deux questions.

S'il faut admettre avec Mgr Lesne[1] que la régale date des Carolingiens, nous n'avons pas besoin de conduire nos recherches plus haut. L'un des plus anciens documents où il soit question de la régale est l'œuvre de Hincmar[2].

A vrai dire le mot *régale* ne figure pas dans les traités ou dans la correspondance de l'archevêque de Reims, mais la chose est désignée en des termes qui ne tolèrent aucun doute. A cette époque d'ailleurs, son fonctionnement est mal connu. La régale n'est définie dans aucun capitulaire : elle est fille de l'usage ; c'est un produit de l'empirisme plus ou moins organisateur, et c'est pourquoi son régime primitif nous échappe presque entièrement.

Hincmar proclame qu'il faut conserver les revenus de l'évêché vacant pour le successeur de l'évêque[3], mais Mgr Lesne doute que l'on ait tenu compte de sa recommandation. Sous les Carolingiens, l'administration des évêchés vacants relève du palais. Les officiers de l'évêque, auxquels cette administration était d'ordinaire confiée, restent en fonctions, mais ils dépendent désormais du palais où, suivant Mgr Lesne, les revenus de la régale étaient recueillis. Quel usage en faisait-on ? Il n'est question d'une restitution au successeur de l'évêque que dans le vœu d'Hincmar.

Chaque fois qu'une vacance se prolonge, le roi confie l'évêché à un administrateur. Celui-ci est souvent le clerc qu'il destine à la succession de l'évêque défunt ou déposé. Quand ce n'est pas le cas, il arrive fréquemment que l'on ait à se plaindre de sa gestion : l'épiscopat, réuni à Meaux et à Paris[4], marque sa défiance à l'égard de ces administrateurs[5] en réclamant l'annulation de tous les contrats de précaire et d'échange qui ont été passés *tempore viduatarum ecclesiarum*, c'est-à-dire pendant le temps où ils détenaient l'évêché.

1. Voici en deux mots quelle est la thèse de Mgr Lesne. Selon lui, la régale se rattache à la politique de sécularisation suivie par les Carolingiens. Mais, chose curieuse, elle se serait introduite par le canal d'une pratique désintéressée, ayant son origine dans la réforme de saint Boniface. Dans un but d'assainissement, les Carolingiens destituèrent un grand nombre d'évêques indignes; on s'habitua ainsi à voir le monarque disposer des évêchés, car c'étaient là pour lui autant d'occasions de mettre la main sur eux et de les retenir — au moins provisoirement — dans son *indominicatum*. Le droit de régale s'est que la généralisation de cette pratique.

2. E. Lesne, *les Origines du droit de régale*, p. 30-34.

3. Hincmar, *Epistola ad episcopos provinciae rhemensis;* dans Migne, *Patrologie latine*, t. LXXV, col. 983.

4. Mgr Lesne, *les Origines du droit de régale*, p. 28.

5. Mgr Lesne signale de grandes distributions de biens faites par les Carolingiens pendant la vacance des évêchés : il s'agit là d'une véritable entreprise de sécularisation s'opérant grâce à la régale.

Leur premier acte de gestion était un inventaire ; c'est ainsi que nous possédons une *descriptio* de l'abbaye de Saint-Riquier, établie au temps de Louis le Débonnaire à l'occasion d'une vacance.

Leur administration ne semble pas avoir été celle d'un bon père de famille ; aussi l'exercice du droit de régale a-t-il donné lieu à nombre de plaintes et les textes qui nous les ont conservées constituent le plus clair de notre documentation[6].

Ces administrateurs royaux, les *regaliatores* ou les *custodes regalium*, coupent à blanc les forêts, dessèchent les marais. Quand la vacance s'achève, il ne reste plus de gibier dans les forêts épiscopales ; quant aux viviers, ils avaient été soumis à un traitement qu'un chroniqueur décrit en faisant appel au verbe *expiscari*, qui n'a pas d'équivalent en français, mais qui suggère l'idée d'une pêche exhaustive, d'une raffle. A ce point de vue, la gestion de l'évêché et la jouissance de ses revenus se confondent : les administrateurs envoyés par le roi jouissent sur place — et de quelle façon ! — des fruits de l'évêché vacant[7].

Nous savons d'autre part que les régaleurs ont l'habitude de vider les maisons de l'évêque de leur mobilier. On est tenté de leur en faire grief, mais il semble bien que cette pratique soit entièrement justifiée par l'existence du droit de dépouille. C'est du moins ce que soutient l'abbé de Saint-Palais dans la thèse qu'il a consacrée à cette institution[8].

6. Le régime antérieur à l'établissement de la régale était lui-même grevé de la plupart des inconvénients attribués à la régale. Les clercs commettaient les abus auxquels se livrèrent plus tard les agents du roi. De grands désordres éclataient à chaque vacance. « Sous prétexte que les églises étaient des écoulements et comme des ruisseaux de la cathédrale », écrit le P. Thomassin (*Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, t. III, col. 978), les clercs mettaient au pillage la succession de l'évêque défunt.

7. Paul Viollet (*Histoire des institutions*, t. II, p. 347) croit qu'il faut chercher dans ces pratiques des agents du roi l'explication du verbe « régaler ». Comment mieux décrire un repas plantureux qu'en le comparant aux bombances des régaleurs pendant la vacance d'un évêché ? Le mot aurait donc fait image. A l'appui de sa thèse, Paul Viollet cite une phrase de Jean Juvénal des Ursins : « durant la régale on y régala si bien ». Mais il s'agit là sans doute d'un jeu de mots, et l'étymologie donnée par Viollet n'est pas très sûre.

8. De Saint-Palais d'Aussac, *le Droit de dépouille* (Paris, 1930). L'auteur explique ainsi les origines de cette institution : au début les clercs pillaient les biens de l'évêché à la mort de l'évêque (c'est ce que rapporte le P. Thomassin dans le passage de son *Traité* cité plus haut) ; ils ne se gênaient pas pour prendre les meubles personnels de l'évêque qui étaient censés représenter l'enrichissement de ce dernier pendant son épiscopat. Cette pratique étant devenue en quelque sorte régulière, les seigneurs et le roi se substituèrent aux clercs quand l'église s'incorpora au régime féodal.

A s'en tenir à l'étymologie (insuffisamment étudiée, suivant nous, dans cet ouvrage), on serait porté à croire que le droit de dépouille n'avait comme assiette que le mobilier personnel de l'évêque. La dépouille, au sens premier du mot, c'est ce dont l'individu est dépouillé par la mort, c'est-à-dire les biens meubles qui sont, en quelque sorte, attachés à sa personne par une union que seule la mort vient rompre (*mobilia personae ossibus inhaerent*). Mais il est évident que cette union intime existe seulement pour les objets qui appartiennent personnellement à l'individu. Or en l'espèce ce n'est pas le cas pour ce que M. de Saint-Palais appelle « les meubles ecclésiastiques » : ils appartiennent au temporel de l'évêché et non à l'évêque. Il est facile de les distinguer des meubles personnels, car, dans la plupart des cas, la distinction est flagrante : il est évident que les reliques, les archives, les lambris de la demeure épiscopale n'appartiennent pas en propre à l'évêque, et les contemporains ne pouvaient l'ignorer. Or nous savons que les agents du roi ne s'arrêtaient pas à cette distinction : ils s'emparaient de tout le mobilier (et même des lambris, immeubles par destination). Donc, si l'on admettait que le droit de dépouille ne porte que sur les biens strictement personnels, il faudrait reconnaître que les agents du roi dépassaient les limites de ce droit ; et à cet égard leurs agissements, pour partie du moins, pourraient être considérés comme un abus, à ajouter à ceux auxquels donnait lieu l'exercice du droit de régale. Mais il faut s'incliner devant les arguments qu'invoque M. de Saint-Palais pour prouver que, malgré les déductions que l'on peut tirer de l'étymologie, le droit de dépouille n'avait pas l'assiette restreinte qu'on est tenté de lui attribuer : ce droit portait sur la totalité du mobilier trouvé au décès de l'évêque ; le texte des renonciations au droit de dépouille qui nous sont parvenues ne laisse aucun doute sur ce point. D'autre part, si la pratique du pillage de l'évêché par les clercs est à l'origine du droit de dépouille, il faut constater que ceux-ci pillaient aussi bien le mobilier ecclésiastique que le mobilier personnel de l'évêque. Nous devons d'ailleurs reconnaître que cette discussion n'a pas grand intérêt pratique : le droit de dépouille était-il lui-même un véritable droit ou un abus consolidé ?

S'il ne faut pas mettre au compte de la régale cette appropriation du mobilier[9], les vexations que les contemporains

9. D'après Saint-Palais (*le Droit de dépouille*, p. 57), le roi, exerçant le droit de garde sur les évêchés, avait, par là même, la faculté de s'emparer du mobilier. Cette prérogative ne nous semble pas faire partie des attributs normaux du droit de garde.

lui imputent paraissent certaines[10]. Toutefois il faut se garder de généraliser ; comme nous sommes en présence d'écrits d'origine cléricale, prenons garde de ramener ces protestations à l'échelle, en tenant compte de la facilité avec laquelle les gens d'église se plaignent des agents du pouvoir civil.

On est tenté de voir dans la régale la main gantée de fer de Nogaret, qui s'abat sur le palais de l'Épouse mystique du Christ, après avoir souffleté son vicaire. Mais ce serait là ramasser l'histoire en un tableau dont les couleurs forcées ne compenseraient pas l'absence de perspective : le petit nombre de documents dont nous disposons nous impose une grande réserve[11].

Le roi et ses agents ne sont d'ailleurs pas les seuls à profiter de la vacance : elle permettait au doyen et aux chanoines, souvent en lutte avec l'évêque, d'obtenir d'importantes concessions auxquelles le prélat n'eût jamais consenti.

D'autre part, si l'on en croit M. Bourgain[12], les rois pendant les vacances ruinaient le temporel des évêchés en concédant des pensions ; malheureusement cet auteur ne donne aucune précision sur ce point[13].

Les rois reconnaissent eux-mêmes les fautes de leurs agents : M. de Fouchier croit trouver dans un document officiel, qui censure leur conduite à la mort d'Adam, abbé de Saint-Denis, la preuve que la régale n'existait pas en tant que droit constitué et reconnu à cette époque (1122), mais ce blâme qui vise l'abus d'un droit ne peut être interprété comme la négation de ce droit. Le droit de régale existait

10. On signale des plaintes analogues en Angleterre : « Les églises restaient vacantes selon le bon plaisir et l'intérêt du roi, car durant ce temps les revenus ecclésiastiques alimentaient le trésor. Souvent aussi l'administration ou la garde des évêchés était cédée aux plus offrants, à ceux qui l'achetaient au meilleur prix . Ainsi, à la mort de Lanfranc, archevêque de Cantorbery, le siège métropolitain vaqua pendant plus de trois ans (1089-1093). Tous les biens et revenus de l'église furent dissipés. Lorsque Anselme en prit possession, il ne trouva pas de quoi subsister et fut réduit à vivre d'emprunts » (De Saint-Palais, *le Droit de dépouille*, p. 88).

11. A l'égard du droit de dépouille que les *regaliatores* exerçaient en même temps que la régale, il ne faut pas se laisser impressionner par le son sinistre que rend le mot : son étymologie nous montre que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce nom n'a pas été choisi pour discréditer l'institution.

12. *Étude sur les biens ecclésiastiques avant la Révolution* (Paris, 1891), p. 336.

13. L'ouvrage de M. Bourgain contient quelques renseignements sur les agissements des *regaliatores*. D'une façon générale, il est très sévère pour la politique de l'Ancien Régime à l'égard de l'Église : il voit partout des spoliations. Il est certain que les agents du roi se reconnaissent des pouvoirs très étendus; c'est ainsi qu'ils se permettent de « retirer » des biens aliénés par le titulaire défunt (cf. Brillon, *Dictionnaire des arrêts*, t. IV, p. 681).

bel et bien à cette époque et ce n'est ni le premier ni le dernier blâme adressé par le roi aux *regaliatores*[14].

Nous pouvons être assurés que sous des rois comme saint Louis, l'exercice du droit de régale ne donnait lieu qu'à un minimum de vexations. Le morcellement du droit de régale au profit des grands feudataires était peut-être plus dangereux pour l'Église.

La collection des *Olim* nous fournit plusieurs espèces intéressantes qui nous permettent de voir à quelles sortes de procès l'administration des évêchés vacants pouvait donner lieu et quelle était à cet égard la jusrisprudence de la *Curia regis*. Plusieurs procès sont engagés à la suite d'abus commis par des *regaliatores*[15]. D'une façon générale, la jurisprudence de la *Curia regis* est très favorable aux intérêts de l'évêque, et elle accorde largement la réparation des vexations que l'exercice du droit de régale peut entraîner.

Tout ceci ne nous dit pas quel usage les rois faisaient des revenus de la régale, ni même quels étaient les agents chargés de les percevoir. Partant outre-mer, au mois de mars 1269, saint Louis charge l'évêque de Paris, le prieur des Frères Prêcheurs et le gardien des Mineurs de pourvoir aux bénéfices qui seraient à la disposition du roi en vertu du droit de régale. Nous devons reconnaître que c'est à des gens compétents que le roi confie l'une des prérogatives qu'il tient de la régale[16], malheureusement le document que nous citons ne prévoit rien quant à l'administration de la régale temporelle.

Dans sa thèse sur *la Chambre des comptes de Paris au* XV^e^ *siècle*[17], M. Jassemin a étudié d'une façon précise le rôle que jouait cette institution dans l'exercice de la régale. « C'était la Chambre des comptes qui ordonnait la saisie du temporel. A Paris, les officiers de l'évêque défunt venaient lui faire la déclaration de son décès ; mais souvent ils trouvaient l'ordre de saisie déjà expédié, car, dès le premier bruit de la mort de l'évêque, la Chambre se hâtait de faire mettre la main du roi sur son temporel, afin de prévenir tout détournement de revenus. L'ordre était un mandement en latin, rédigé au nom du roi, avec adresse au bailli et receveur, et com-

14. Dans cet ordre d'idées le document le plus caractéristique est l'ordonnance du roi Philippe le Bel de 1302 (publié dans les *Mémoires du clergé*, éd. 1727, t. XI, col. 242). Le roi reconnaît que les procédés des *regaliatores* laissent souvent à désirer : « ... Plures querimoniae ad nos devenerunt... » Une réforme s'impose : « Volumus quod ... res, bona, munera et jura regaliarum custodiantur et expletentur absque aliquo detrimento ac devastatione. »

15. Cf. *Olim*, édition Beugnot, t. III (Paris, 1839), p. 137.

16. *Mémoires du clergé*, t. XI (1727), col. 241.

17. (Paris, 1933, Thèse de doctorat ès-lettres), p. 248.

mandé *per consilium existens in camera compotorum ;* il était accompagné d'une attache exécutoire des gens des comptes. »

« De toute ancienneté, dit encore cet auteur, le roi nommait pour administrer chaque régale des commissaires qui en percevaient les revenus. »

Où les prenait-il ?

L'*Inventaire de Robert Mignon*[18] consacre un article — on pourrait dire un poste — aux *regalia* dans le chapitre des *Compoti extraordinarii ;* il résume des comptes et cite à ce propos des noms de commissaires (*regaliatores*) *: magister Odo, magister capellae regis ; dominus Johannes de Varis, miles,* un clerc et un laïc, semble-t-il. Un autre nous est présenté comme un bourgeois : *Herveus Giroust burgensis* présente le compte des régales de Chartres; plus tard il recueille celles de Meaux. Les *Olim*[19] nous montrent le temporel de l'évêché de Beauvais confié à deux régaleurs, dont un clerc. Faut-il conclure de cet exemple et de celui que rapporte l'*Inventaire de Robert Mignon,* que d'une façon générale le roi instituait deux régaleurs par évêché vacant et que l'un des deux était un clerc ?

Comment étaient-ils recrutés ? M. de Saint-Palais[20] — nous avons déjà eu l'occasion de le noter — écrit qu'en Angleterre l'administration des évêchés vacants était cédée au plus offrant. Nous n'avons trouvé aucune trace d'une semblable pratique dans les documents concernant la France.

Nous avons déjà noté les titres que l'on donne aux agents du roi, on les appelle tantôt *regaliatores* ou *gardiatores,* tantôt *regalium custodes,* ou bien « régaleurs » ou encore « régaliers »[21]. Ils semblent avoir exercé leurs fonctions concurremment avec les receveurs des domaines[22]. D'après le *Répertoire* de Guyot, ils relevaient du receveur général de la province : « Anciennement, les receveurs des domaines du roi ou ceux qui étaient chargés de percevoir les revenus des

18. Édition Ch.-V. Langlois.
19. Édition Beugnot, t. III, p. 137.
20. *Le droit de dépouille,* p. 88.
21. Voir Godefroy, *Dictionnaire de l'ancien français,* t. VI (Paris, 1889), p. 733.
22. On lit dans Brussel (*Usage des fiefs,* t. I, p. 469) : « Pour ce qui est de la recette des fruits des évêchés vacants en régale et aussi de celle des décimes, elles furent presque toujours faites par des *particuliers,* mais on observa de ne plus entremêler leurs comptes avec ceux des baillis, et on les mit au dos du rouleau des comptes des prévôtés de France, à la suite de ceux de la dépense de la reine et des enfants de France, des jardins et bâtiments royaux, des fortifications, des celliers du roi, du chevalier du guet, de la fabrication de la monnaie et des autres semblables comptes de dépenses particulières. »

évêchés vacants remettaient les deniers de leur recette au receveur général de la province qui en comptait à la Chambre des comptes »[23].

Un document de beaucoup postérieur à ceux que nous avons étudiés jusqu'à présent nous éclaire sur la façon dont se recrutaient ces administrateurs : il s'agit de lettres patentes de Charles VI du 28 mai 1417 « portant que le temporel des évêchés vacants en régale sera administré par les baillis et receveurs ordinaires et suppression des commissaires et économes »[24].

« De toute ancienneté et suivant les ordonnances royaux sur ce fait, il a été coutume que quand aucunes régales des églises de notre royaume chéants en régale ont été ouvertes ou [sont] venues en notre main, le temporel d'icelles églises, tant en juridiction comme en recette, a été gouverné par nos baillifs... par nos maîtres des eaux et forêts... et par les autres officiers ordinaires des lieux. Néanmoins depuis aucuns temps plusieurs personnes autres que les dits officiers ordinaires, par vertu des lettres commission de nous ou autres, par importunité ou autrement obtenues se sont entremis de gouverner le temporel d'icelles églises, comme il est arrivé souventes fois que nos amés et féaux gens de nos comptes à Paris n'ont pu appréhender les dits commissaires, tant pour faire compter... comme parce que les dits commissaires n'avaient sur ce baillé aucune caution...

« Avons voulu et ordonné que dorénavant toutes et quantes fois que telles régales seront ouvertes, elles soient du tout gouvernées tant en juridiction comme en recette, c'est assavoir, la juridiction ordinaire par les baillifs, le fait des eaux et forêts par le maître des eaux et forêts et la recette par les receveurs ordinaires des lieux où s'étendra la dite régale. Otez et déboutez tous autres commis et receveurs particuliers, quelque puissance et autorité qu'ils aient... »[25]

Notons que l'Ordonnance cabochienne de mai 1413 avait

23. Selon JASSEMIN (*la Chambre des comptes*, p. 248-249) « les gens des Comptes n'étaient pas toujours informés des noms des commissaires et ne pouvaient « les appréhender ... pour faire compter; en outre, ils ne donnaient pas de caution, et, même assignés par la Chambre, se souciaient peu de lui obéir ».

24. A notre connaissance, c'est la première fois qu'on voit apparaître le mot économe, pris dans le sens d'agent du roi, chargé d'administrer l'évêché pendant la vacance. Ce document figure au *Recueil des ordonnances des rois de France*, t. X, p. 412.

25. Il était d'usage que les hôtels que les évêques possédaient à Paris fussent saisis par le premier huissier de la Chambre des comptes qui les faisait « gouverner » sous sa responsabilité, quand s'ouvrait la régale. Nous ignorons si ces lettres patentes ont mis fin à cette pratique (cf. JASSEMIN, *la Chambre des comptes*, p. 248).

déjà interdit de démembrer les attributions des receveurs ordinaires (art. 3) : les lettres patentes de 1417 réitèrent cette interdiction à propos des revenus de la régale.

Quelle était l'importance de ces revenus ? Les revenus perçus par les agents du roi absorbaient-ils l'intégralité des fruits du temporel de l'évêché ? La négative a été soutenue par M. de Fouchier qui prétend dans sa thèse que la régale, au moins au début, ne portait que sur les biens d'origine féodale[26]. Ce point de vue est très contestable : l'apparition du droit de régale étant antérieure à l'établissement du régime féodal, la limitation que propose M. de Fouchier n'aurait pas sa raison d'être. D'autre part, nous avons vu à propos du droit de dépouille que la vacance de l'évêché n'était pas un moment propice pour distinguer selon leurs origines les biens qui font partie du temporel de l'évêché : on fait main basse sur tout. Il est donc à présumer que les régaleurs percevaient au nom du roi tous les revenus de l'évêché : « *Cum universa ad episcopalem fiscum pertinentia in ipsius* [*regis*] *essent potestate* » disent les contemporains en parlant d'un évêché en régale[27]. Mais si l'on n'admet pas cette limitation des prérogatives du roi, il faut reconnaître que de l'ensemble des documents que nous possédons, se dégage l'impression très nette d'une grande variété dans la façon dont les droits du roi étaient exercés et même revendiqués. Ils apparaissent plus ou moins étendus suivant les évêchés et suivant les époques. Des concessions ont été faites, des transactions sont intervenues[28] et si la régale attribue en principe tous les revenus au roi, ce principe subissait de nombreuses dérogations. Dans un procès que nous connaissons grâce à la collection des *Olim*[29] nous voyons le chapitre de Thérouane faire valoir à l'encontre des régaleurs qu'il y a une « *pecunia habita de bonis spiritualibus seu spiritualibus annexis quae reservari debent futuro episcopo Morinensi* »[30], et la *Curia regis* donne raison au chapitre. Nous savons, d'autre part, que certains fruits tombent en régale dans un

26. De Fouchier, *Histoire du droit de régale*, p. 62.
27. Cité par de Fouchier, *Histoire du droit de régale*, p. 14.
28. Voir l'arrêt du Parlement de Paris rendu en 1309 pour régler les fruits que le collecteur des régales peut percevoir dans l'évêché de Clermont (rapporté dans les *Mémoires du clergé*, éd. 1727, t. XI, col. 318).
29. Édition Beugnot, t. I, p. 247, § 8.
30. Il s'agit là de la fameuse distinction des fruits temporels et des fruits spirituels. Ces derniers tombent en régale à partir des dernières années du XVI^e siècle, sauf les droits synodatiques ou cathédratiques abandonnés au chapitre pour couvrir certaines dépenses mises à sa charge (cf. Michellet, *Du droit de régale*, p. 47). Le droit de scel ne tombait pas en régale.

diocèse et n'y tombent pas dans un autre[31]. Le droit de déport tombe en général en régale, mais les dimes n'y tombent qu'après 1567.

Y avait-il des droits propres à la vacance, autrement dit le roi pouvait-il, pendant la vacance, exercer certains droits qui n'appartenaient pas normalement à l'évêque ? Il faut répondre par l'affirmative, car nous voyons le roi profiter de la vacance pour percevoir des tailles. Le roi les impose quand il exerce la régale en dehors du domaine royal, et il le fait d'autant plus volontiers qu'elles ne portent pas sur des sujets directs[32] ayant droit à quelques ménagements. C'est pourquoi certains évêques traitent avec le roi pour obtenir une réduction sur le nombre et sur le taux des tailles à percevoir dans leur diocèse pendant la vacance du siège.

En face des droits qu'elle lui confère, la régale impose au roi certaines obligations : il doit en effet acquitter les charges d'ordre temporel qui incombent à l'évêque. Le principe n'a peut-être pas été admis sans difficultés, mais il a triomphé[33]. Il faut donc déduire ces charges du produit brut de la régale[34].

Le revenu total des régales variait évidemment suivant le nombre des évêchés vacants. Nous avons déjà vu, à la suite de M. de Saint-Palais qu'en Angleterre on pouvait reprocher au roi de faire durer les vacances pour jouir plus longtemps des régales. A notre connaissance, ce reproche ne se retrouve en France que sous la plume de saint Bernard. Dans une lettre à Louis VII le Jeune, l'abbé de Clairvaux le blâme de prolonger la vacance des évêchés de Paris et de Châlons[35]. Quand on se reporte aux circonstances de cette affaire, on

31. Voir les exemples donnés par H. Jassemin, *la Chambre des comptes au* XV^e^ *siècle*, p. 247.

32. Les rois avaient conservé le droit de régale sur des évêchés fort éloignés de leur domaine propre (cf. Luchaire, *Manuel des institutions françaises*, p. 49).

33. *Le Traité des libertés de l'Église gallicane* (éd. Durand de Maillane, t. II, p. 385) nous signale un arrêt de l'année 1261 qui décide que le roi n'est pas obligé, pendant qu'il tient la régale d'un évêché, de satisfaire aux charges auxquelles l'évêque est lui-même obligé. Mais un peu plus loin (p. 389) il cite une décision en sens contraire de la Cour des comptes de 1341.

34. L'*Usage des fiefs* de Brussel (t. I, p. 469) cite quelques chiffres indiquant le produit net de la régale de quelques évêchés au Moyen Age; ces chiffres varient entre 60 et 200 livres. Malheureusement Brussel ne dit pas si la vacance avait duré quelques mois ou une année entière.

35. Saint Bernard, lettres CCXXII et CCXXIX (citées par Vacandard, *Vie de saint Bernard*, édit. in-12, t. II, p. 193.

constate que l'appât des revenus de ces évêchés n'est peut-être pas la seule raison qui ait poussé le roi[36].

Quoi qu'il en soit, le revenu des régales, sans atteindre des sommes très importantes, ne formait pas une quotité négligeable : un rapport sur l'état des finances adressé au roi Philippe VI en 1331 évalue à 3.000 livres le revenu annuel des régales[37].

A quels usages ces revenus étaient-ils destinés ? C'est la seconde question qu'annonce le titre de notre article, c'est celle à laquelle il est le plus difficile de répondre pour la période que nous étudions, c'est-à-dire pour le Moyen Age. Choppin, dans son *Traité de la police ecclésiastique*[38], affirme que la « régale n'est pas employée pour en tirer un sordide et injuste profit, mais elle est convertie en cause pieuse et en l'honneur de Dieu et avancement de son Église, contre l'opinion de quelques ignorants qui n'ont hanté que l'ombre des écoles sans être venus à la lumière des affaires du Palais et à la connaissance de l'État ». Lors du grand conflit de la régale, à l'assemblée du Clergé de 1682, l'archevêque de Reims Le Tellier dit dans son discours[39] : « On a fait croire au pape que le roi employait les revenus de la régale à des usages fort profanes » et il proteste contre cette allégation. Suivant Talon[40], les revenus de l'évêché vacant étaient affectés à la subsistance du clergé; il ne restait presque rien au roi et ce qui restait était employé en œuvres. Les documents que nous possédons viennent-ils confirmer, pour la période que nous étudions, la protestation de Le Tellier et les déclarations optimistes de Choppin et de Talon ?

Ces auteurs auraient été bien inspirés de préciser à quelles œuvres « le reste des régales » était employé, car, tout en accroissant l'autorité de leurs affirmations, ils auraient contribué à combler les lacunes de notre documentation.

Nous savons sans doute qu'en 1161 « Louis le Jeune donne à l'abbaye de Yerres pour le remède de son âme tout ce qu'il prenait pendant la vacance sur la chévecerie de l'église

36. Il y eut des cas de très longue vacance : Angelelmus évêque de Metz, mort en 791, ne fut remplacé que vingt-sept ans plus tard (Lesne, *les Origines du droit de régale*, p. 6)

37. Ce document a été publié par H. Moranvillé, *Rapports à Philippe VI sur l'état de ses finances*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLVIII (1887), p. 371-395. Le rapport ajoute cette observation dont il est assez difficile de préciser le sens : « [les régales] soloient plus valoir quant les evesques se faisoient par eslection » (p. 383).

38. Livre I, titre VII, p. 132.

39. Reproduit dans les *Libertés de l'Église gallicane* (éd. Durand de Maillane), t. II, p. 460.

40. *Libertés de l'Église gallicane* (éd. Durand de Maillane), t. II, p. 437.

de Paris, sur les oblations et sur les revenus de l'autel, à charge pour les religieuses de fournir le luminaire et toutes les choses reconnues nécessaires par la coutume de l'Église »[41]. Sans doute voit-on la reine Blanche remettre la régale de l'archevêché de Tours à l'archevêque en 1521[42]. Ce sont là de beaux gestes, mais nous devons constater qu'ils ne sont pas coutume. Les remises de la régale temporelle sont assez fréquentes, mais le plus souvent elles sont faites à titre onéreux : c'est d'un rachat et non d'un don qu'il s'agit[43]. Quand, l'évêché de Tournai étant devenu vacant, Philippe Auguste fait ravitailler les garnisons des « châteaux et forteresses » avec les « blés, vins, et autres choses qui leur seront bonnes appartenant à feu l'évêque »[44], il s'agit là en vérité d'une jouissance très « profane » des fruits de la régale. Il en est de même — à plus forte raison — des agissements des *regaliatores* que nous signalions ci-dessus : nous ne pensons pas qu'ils vidaient les étangs et coupaient à blanc les forêts pour pourvoir à l'entretien des hôpitaux. Si les rois avaient tenu à convertir en œuvres pies le produit de la régale temporelle, il est peu probable qu'ils l'auraient tout d'abord fait porter « à leur épargne » ; ils l'auraient affecté directement aux œuvres du diocèse vacant. Un commentateur du droit de régale, Favier[44], qui écrivait au XVII^e siècle, ne cache pas que « les rois ont tantôt appliqué [le produit de la régale] à leurs besoins et de leur état, tantôt à récompenser leurs bons serviteurs comme on voit par les dons que les rois ont faits de ces fruits à divers particuliers, savoir en 1370 des fruits de la régale de Meaux au chancelier de Navarre... » et Favier énumère une série de donations semblables, dont les bénéficiaires sont des laïques.

Donation à la Sainte-Chapelle.

La donation des revenus de la régale à la Sainte-Chapelle rompt avec cette tradition : elle eut lieu sous Charles VII,

41. Cf. BOURGAIN, *Étude sur les biens ecclésiastiques*, p. 319.

42. Cité dans les *Libertés de l'Église gallicane* (éd. DURAND DE MAILLANE), t. II, p. 385.

43. BRUSSEL rapporte (*Usage des fiefs* (Paris, 1727), t. I, p. 543) qu'en 1203 Philippe-Auguste remit pour 1 000 livres *à perpétuité* les régales de l'évêché d'Arras. Comment concilier ces remises à perpétuité avec les prétentions à la régale universelle soutenues au XVII^e siècle ?

44. Dans son *Manuel d'histoire des institutions* (p. 511), LUCHAIRE nous montre le roi installant des troupes sur les terres de l'évêché vacant, ce qui permettait d'occuper d'importantes positions stratégiques : c'est là une utilisation indirecte, mais fructueuse de la régale.

44. FAVIER, *Traité de la Régale* (Bibliothèque nationale, fonds français, n° 4301).

45. *Traité des réparations*, t. IV, p. 69.

en 1438. Si l'on en croit Piales[45], saint Louis était déjà dans l'usage de céder le produit de la régale à la Sainte-Chapelle : nous n'avons malheureusement pas pu vérifier cette affirmation et celle-ci nous paraît assez sujette à caution, car, si Charles VII n'avait fait que renouveler un geste de saint Louis, il n'aurait pas manqué de le rappeler dans les lettres patentes instituant la donation. Toujours est-il qu'en 1438 cette générosité ne pouvait être que la bienvenue, car la situation de la Sainte-Chapelle était alors très précaire. La guerre de cent ans rangeait les chanoines dans la catégorie des nouveaux pauvres. La Sainte-Chapelle possédait des biens en « pays envahi » (Normandie), biens « gâtés et foulés par la guerre ». Les rois avaient concédé aux chanoines divers droits — ici et là — sur la boîte à poissons des halles et sur certains hôtels du quartier des écoles, mais ces revenus étaient probablement insuffisants car la Sainte Chapelle était fort mal entretenue : les murailles, voûtes, machicoulis menaçaient ruine. Le dénuement était tel qu'on y voyait des clercs dire leur messe et défiler dans les processions... en sabots[46].

Les rois très chrétiens ne pouvaient rester insensibles à cette grande pitié de la Sainte-Chapelle, la « cathédrale infante » qui avait l'honneur d'abriter les « Enseignes de la Passion du Christ », et c'est pour remédier à cet état de choses que Charles VII fit don à la Sainte-Chapelle des revenus de la régale, à titre de dommages de guerre, pourrait-on dire.

La donation était tout d'abord faite pour trois ans. Elle portait sur tous les « revenus et émoluments pouvant compéter au roi » du chef de la régale. La moitié de ces revenus devait servir à « l'entretenement et [à] la continuation du divin service en icelle Sainte-Chapelle », l'autre moitié devait passer « en réparations et autres nécessités d'icelle ».

Le caractère désintéressé de cet acte a été contesté. Suivant Viollet[47] cette donation avait pour but de purifier le droit de régale : « Je soupçonne, écrit-il, que le jour où Charles VII, prenant à son compte les canons du concile de Bâle, se donna l'attitude d'un prince tout dévoué à la grande œuvre de la réforme, le droit de régale devint entre ses mains un embarras, une pierre de scandale ». La donation aurait eu pour but d'effacer le scandale.

46. Cf. Didier, *Notes et documents sur la Sainte-Chapelle,* dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris,* ann. 1901, p. 213 et suiv.
47. *Histoire des institutions,* t. II, p. 348.

Un auteur du XVII[e] siècle, Lalande[48], prétend que le don à la Sainte-Chapelle a été fait surtout « parce qu'il conserverait mieux le droit de régale ». Purifié par l'usage qu'on en ferait, ce droit n'en serait que mieux établi.

Cette donation fut-elle effective ? Les rois laissèrent-ils la Sainte-Chapelle jouir de tous les revenus qui leur compétaient du chef de la régale. Viollet se montre très sceptique : « Qui croira que le chapitre de la Sainte-Chapelle ait bénéficié de l'intégrité du produit des régales ?... Je soupçonne qu'on ne laissa à la Sainte-Chapelle qu'une part du gâteau ». C'est également l'impression qu'on éprouve en lisant le manuscrit de Favier que nous avons déjà eu l'occasion de citer : poursuivant l'énumération des bénéficiaires laïques des revenus de la régale, Favier cite le seigneur de Croy auquel sont attribués en 1496 les revenus de l'évêché de Thérouanne. Comment concilier cette attribution avec la donation à la Sainte-Chapelle, qui cependant avait été prorogée par Charles VII, puis renouvelée par Louis XI et par Charles VIII ? Il existe d'ailleurs un document officiel qui est bien fait pour confirmer nos doutes : ce sont des lettres patentes de Charles IX en date du 20 février 1566[49]. Le roi y reconnaît que « par importunité ou autrement » ses prédécesseurs et lui ont concédé les revenus de la régale à « aucuns qui nous en auraient fait demande, nous taisant de la disposition que nosdits prédécesseurs et nous en avaient jà faite et ordonnée ». Le résultat est que la Sainte-Chapelle est « grandement détériorée et démolie ». C'est pourquoi le roi confirme l'affectation des revenus de la régale à la Sainte-Chapelle » sans que, pour quelque occasion que ce soit ou puisse être, nous en puissions disposer et ordonner ».

« Par ces présentes expressément enjoignons que si par importunité ou autrement en faveur d'aucuns serviteurs ou autres nous faisons don desdites régales, fruits, profits, revenus et émoluments ou partie d'icelles à quelque personne ou pour quelque occasion et manière que ce soit, ils [les gens de nos comptes] n'aient à iceux dons vérifier et entériner et n'y avoir égard, quelque expresse lettre de déclaration de jussion qu'ils en puissent avoir et obtenir de nous. »

La donation des revenus de la régale à la Sainte-Chapelle a-t-elle eu sa répercussion sur l'administration des évêchés

48. *Remarques particulières sur les droits de régale et de nomination aux bénéfices de fondation royale...* (Paris, 1642).
49. *Recueil des Mémoires du clergé*, t. XI, col. 444.

vacants ? Celle-ci a-t-elle cessé d'être confiée aux mêmes personnes ?[50] Les lettres patentes de 1438 ne nous informent d'aucun changement à cet égard. Elles disent seulement que les receveurs du domaine devront tout remettre à la Sainte-Chapelle. D'après le *Répertoire de jurisprudence* de Guyot[51], les deniers étaient remis au receveur des épices de la Chambre des comptes de Paris. Selon toute vraisemblance, ce personnage centralisait les recettes et les faisait parvenir à la Sainte-Chapelle.

Cependant nous trouvons trace au XVI[e] siècle d'une intervention directe de la Sainte-Chapelle qui laisse supposer un changement, tout au moins passager, dans l'administration des régales. En effet un document daté de 1529[52] signale des commissions, baillées aux gens de la Sainte-Chapelle pour saisir et mettre en la main du roi le temporel sujet à la régale : « un de ces gens se transportera sur les lieux, fera mettre à exécution les lettres afin d'obéir à la retardation des coupes de bois, être présent aux baux, vendition de grains, vins, bois, poissons, forêts ». Ces gens de la Sainte-Chapelle étaient-ils là pour administrer l'évêché pendant tout le temps que durait la vacance, ou bien avaient-ils seulement pour mission de surveiller cette gestion ? C'est en faveur de cette seconde hypothèse que nous penchons[53].

Il n'est plus question des gens de la Sainte-Chapelle quand, en 1578, un édit du roi Henri III crée des offices d'économes séquestres dans chaque diocèse pour administrer le temporel de l'évêché en cas de vacance[54].

Quelle était la portée de cette innovation ? Il semble qu'elle fut médiocre : les nouveaux économes n'avaient pas d'attributions différentes de celles des anciens *regaliatores*. Ce sont maintenant des officiers spécialisés dans l'administration des

50. D'après M. Jassemin (*la Chambre des comptes*, p. 250), la donation à la Sainte-Chapelle rendit inutile l'emploi des commissaires. Nous ne voyons pas pourquoi. M. Jassemin ne cite aucun fait qui laisse entendre que la Sainte-Chapelle ait perçu elle-même les revenus de la régale par des agents à elle. Tout au contraire il montre que les revenus sont maintenant perçus par les receveurs ordinaires : il faut à notre avis voir là une conséquence des lettres patentes de 1417.

51. Tome XIV, au mot *Régale*.

52. Publié par Félibien et Lobineau, *Histoire de Paris*, t. III, p. 148 b.

53. D'après M. Jassemin (*la Chambre des comptes*, p. 250), les revenus de la régale furent affermés vers la fin du XV[e] siècle, à l'exemple de presque tous les revenus du Domaine.

54. Édit de mai 1578, dans Fontanon, *Édits et ordonnances des rois de France*, t. IV (Paris, 1580), p. 585.

évêchés vacants. A-t-on recherché cette spécialisation[55] pour assurer une meilleure régie ? A-t-on voulu sélectionner une élite de techniciens de l'administration des biens d'église ? Il est beaucoup plus probable que la royauté a cru trouver une source de profits en créant des offices et en les aliénant à bon prix. Le titre donné aux *regaliatores* dans l'édit de 1578 n'est pas nouveau : nous avons déjà rencontré dans les lettres patentes de 1417 le mot *économe* employé pour désigner l'administrateur d'un évêché vacant. Il a donné naissance au mot *économat* qui désigne à la fois la gestion de l'évêché vacant et l'administration chargée de le gérer : le mot apparaît pour la première fois en 1553, si l'on en croit le *Dictionnaire étymologique* de Bloch.

Faut-il voir l'indice d'un changement important dans l'emploi généralisé du mot *économe* ? Ce titre était déjà porté par les intendants laïques des évêques, ceux dont il est question dans les canons du concile de Chalcédoine. En l'attribuant aux agents du roi, il est très possible qu'on ait voulu en quelque sorte donner le change et régulariser la régale en baptisant d'un titre canonique ceux qui l'exerçaient au nom du roi[56]. En tous cas les membres de l'assemblée du Clergé de 1567 ne s'y étaient pas laissé prendre, puisque, en dépit du titre, ils avaient demandé purement et simplement la suppression des économats. A l'assemblée de Melun, en 1579, le Clergé se plaint que les fruits des évêchés vacants soient saisis pour être employés à la réparation des corps de garde et fortifications des villes. La gestion des économes-officiers ayant été ainsi sévèrement critiquée, ils ne firent pas long feu. Un édit rendu en 1580[57] les supprime purement et simplement en invoquant les doléances de l'assemblée de

55. Cette spécialisation est d'ailleurs très relative. Il semble qu'il y ait eu un office par diocèse. Or, comme les évêchés et les abbayes ne sont pas toujours vacants, le titulaire de l'office devait, entre temps, s'occuper à autre chose qu'à attendre la prochaine vacance.

56. Il ne faut d'ailleurs pas confondre ces *économes-séquestres* (ainsi nommés parce qu'ils administraient outre les bénéfices vacants ceux qui étaient séquestrés par l'autorité royale) avec les économes *spirituels* que l'on voit paraître au xvr[e] siècle durant les guerres de religion; par suite des divisions entre le Saint-Siège et la cour de France, ceux que le roi avait nommés aux évêchés et abbayes ne pouvaient plus obtenir de bulles. C'est pourquoi il fut décidé qu'on leur confierait le gouvernement spirituel de ces bénéfices à titre d'économes spirituels en attendant leurs provisions. Cette institution fut supprimée par des lettres patentes du 1[er] mai 1596 (cf. *Mémoire sur les Œconomats spirituels* indiqué dans le *Catalogue des manuscrits conservés aux Archives nationales* sous la cote 1290, p. 212).

57. Article 12 de l'édit de février 1580, enregistré au parlement de Paris le 8 mars suivant.

Melun. Ils devaient ressusciter un siècle plus tard, grâce à l'édit de 1691.

Vers la fin du XVI[e] siècle on voit apparaître l'institution des « lettres d'économat »[58]. Il s'agit là d'une commission donnée par le roi au futur titulaire du bénéfice vacant : c'est lui que le roi désigne comme son économe : il administre le bénéfice « en économat » avant de l'administrer comme bénéficier.

Jouissaient-ils des fruits ? Pour l'époque suivante il faudrait répondre par l'affirmative, mais pour cette période les documents sont trop peu nombreux pour que l'on puisse se prononcer. S'il en était ainsi, c'était encore une atteinte aux droits de la Sainte-Chapelle.

Celle-ci cependant tenait à sa dotation et ne négligeait pas la défense de ses droits. Il ne semble pas qu'elle ait joui de la régale comme on jouit aujourd'hui d'un bureau de tabac, c'est-à-dire en touchant à époques fixes une certaine somme, sans avoir la possibilité de surveiller la gestion pour en accroître le produit. Nous avons déjà signalé des commissions baillées aux gens de la Sainte-Chapelle pour saisir le temporel sujet à la régale. Il semble qu'elle surveillait de très près l'exercice de la régale. Parfois même elle intervenait directement pour sauvegarder ses droits à l'encontre de prélats cherchant à échapper aux servitudes de la régale. C'est ainsi qu'en 1593 les gens de la Sainte-Chapelle sont en procès avec l'évêque de Luçon François Yver. En 1622 l'évêque d'Angers Miron dut composer avec eux pour la restitution des fruits[59]. On dit même que la Sainte-Chapelle défendait ses droits avec une grande âpreté, assignant volontiers ses adversaires en justice[60], ce qui fait tout de suite

58. On peut voir aux Archives nationales, sous la cote V[5] 171, une pièce relative à l'enregistrement, au greffe du Conseil, d'une lettre d'économat obtenue le 26 juin 1596.

L'institution des lettres d'économat est antérieure à l'édit de 1578 qui crée un office d'économe par diocèse. Cet édit contient en effet un préambule qui rappelle les plaintes élevées contre les « abus et malversations qui se commettent en l'administration des bénéfices vacants ». Le roi déclare : « Ceux qui sont par nous nommés aux bénéfices font saisir les fruits en vertu des *commissions d'économats* qui leur sont expédiées et y font établir tels économes ou commissaires que bon leur semble, leurs serviteurs domestiques, ou autres personnes non resséants ni solvables, sous le nom desquels ils en jouissent et disposent à leur plaisir sans se soucier d'entretenir dûment le service divin, faire les aumônes ordinaires et accoutumées, ni satisfaire aux autres charges des fondations, même de la nourriture des religieux... »

59. *Collection des Mémoires du clergé* (1727), t. XI, col. 431 et 1094.

60. Il arrivait cependant à la Sainte-Chapelle de transiger. Si l'on en croit Pinsson (auteur d'un *Traité des régales* paru en 1688) on composait ordinairement avec les chanoines sur le montant des régales : on fixait le temps de la vacance à trois mois (cf. *Abrégé des Mémoires du clergé* (1771), col. 320).

penser au portrait que Boileau a tracé des chanoines de la Sainte-Chapelle dans le *Lutrin* : « Plaidons, c'est là notre partage », fait-il dire à l'un de ces prélats. C'est dans cet esprit que la Sainte-Chapelle défendait ses prétentions.

En l'espèce, elle n'était pas seule intéressée. Nous avons déjà noté l'opinion de Lalande qui soutient que le don à la Sainte-Chapelle a été fait pour mieux conserver le droit de régale; le calcul, si calcul il y eut, était juste : les gens de la Sainte-Chapelle firent tant et si bien qu'ils firent reconnaître le droit de régale dans les évêchés qui jusqu'alors n'y avaient pas été soumis : ils ont ainsi préparé la politique de Louis XIV et sa revendication de la régale universelle.

Dans son action la Sainte-Chapelle était appuyée par la Chambre des comptes. Depuis Charles V son procureur général était le protecteur de la Sainte-Chapelle et il figurait en cette qualité dans toutes les causes où elle était partie[61]. A l'origine du conflit entre la Sainte-Chapelle et l'évêque de Luçon, que nous évoquions il y a un instant, on trouve une saisie des revenus de l'évêché opérée en 1592 à la requête du substitut du procureur général. L'appui de la Chambre des comptes était précieux pour la Sainte-Chapelle, car, comme nous l'avons vu, cette juridiction intervenait souvent dans les affaires de la régale. C'est parfois la Chambre des comptes qui nomme l'économe : c'est ainsi qu'en 1655, lors de la vacance de l'évêché de Saint-Pons, la Chambre des comptes de Montpellier établit un économe[62]. Parfois, il y a deux économes, l'un nommé par le roi, l'autre par la Cour des comptes et il en résulte naturellement un conflit[63].

Pour en revenir à la Sainte-Chapelle, nous devons constater que les procédés employés par ses gens pour l'exploitation de la régale avaient créé nombre de difficultés, de sorte qu'entre leurs mains l'institution, après avoir été purifiée, risquait de devenir odieuse.

Révocations de cette donation : les revenus vont désormais au futur évêque.

En tant qu'évêque, Richelieu avait eu des difficultés avec la Sainte-Chapelle. Il était d'autre part très hostile au droit de régale : il estimait que les revenus de la

61. Cf. Jassemin, *la Chambre des comptes au* XV^e^ *siècle*, p. 283. — Un arrêt du Conseil du 3 avril 1739 attribuera à la Chambre des comptes l'administration de plusieurs maisons dépendant de la Sainte-Chapelle (cf. *Code Louis XV*, t. XI, p. 31).

62. Devic et Vaissète, *Histoire de Languedoc*, t. XIV, p. 586.

63. Desmaisons, *Définitions canoniques*, p. 539.

vacance devaient être attribués au nouvel évêque pour lui permettre de payer ses bulles. Etant frustrés de ces revenus, les évêques sont réduits à la gêne, sinon à la misère. Aussi quittent-ils leur « ménage », et c'est pourquoi tant d'évêques ne résident pas. Telles sont les observations que fait Richelieu dans son *Testament politique*[64] : ce sont elles, sans doute, qui inspirèrent les lettres patentes en forme de charte, du mois de décembre 1641, révoquant la cession consentie par Charles VII.

En échange, le roi fit don à la Sainte-Chapelle des revenus de l'abbaye rémoise de Saint-Nicaise[65]. Ce fait présente pour nous un assez grand intérêt et il vaut la peine que nous nous y arrêtions un instant. En effet, si le roi échange les revenus des régales contre les revenus de Saint-Nicaise, on peut supposer qu'il y a équivalence entre eux; or il nous est facile de connaître les revenus de Saint-Nicaise. En admettant qu'il n'y ait pas équivalence, les intéressés n'ont certainement pas manqué d'en faire l'observation et, ce faisant, ils ont du avancer des chiffres, et, par là, nous apporter d'utiles précisions. C'est d'ailleurs ce qui eut lieu. En effet, la suppression de la donation ne se fit pas sans difficulté : les amis de la Sainte-Chapelle protestèrent ; ils prétendaient que la Sainte-Chapelle était lésée et qu'elle perdait aux changes[66] : Saint-Nicaise ne rapportait que de 8 à 9 000 livres de rente par an. Ceci était « loin en deçà des régales ».

C'est pourquoi la décision de Louis XIII fut mal vue des grands protecteurs de la Sainte-Chapelle, les membres de la Chambre des comptes. Dom Lobineau signale[67] une certaine opposition de la part de ce corps aux lettres patentes dépouillant la Sainte-Chapelle de la régale et cette opposition se manifestait encore en 1653. Nicolaï, président en la Chambre des comptes, adressa à la reine-mère une harangue[68] dans laquelle il protestait contre la suppression de la donation. Il montra pourquoi l'abbaye Saint-Nicaise ne pouvait remplacer les revenus de la régale : une grande partie des terres de cette abbaye étaient voisines de la frontière et avaient été

64. *Testament politique du cardinal de Richelieu* (1709), t. I, p. 96.
65. Plus tard, cette abbaye sera unie à la Sainte-Chapelle (Bulle de Clément XI du 5 janvier 1711).
66. Mais dans les lettres patentes le roi constatait que le produit des régales ne formait pas pour la Sainte-Chapelle un revenu assuré et réglé. D'après le cardinal d'Ossat, les revenus de la régale équivalaient aux revenus des trois plus riches archevêchés du royaume joints ensemble (cité par Moreri, *le Grand Dictionnaire historique*, t. V (1732), p. 465).
67. *Histoire de Paris*, t. IV, p. 131 a.
68. Bibliothèque Mazarine, ms. n° 2173.

ravagés au cours des guerres. Aussi les revenus qu'en tirait la Sainte-Chapelle étaient-ils dépréciés ; la situation de la Sainte-Chapelle est devenue critique : elle n'a plus de quoi habiller ses enfants de chœur ! La concession des revenus de la régale à la Sainte-Chapelle offrait bien des avantages : entre ses mains le droit de régale s'affermissait : il se consolidait en se sanctifiant. « Nous avons établi un des plus considérables droits de la souveraineté affaiblie en cette partie. Nous avons empêché que le roi ne fît des grâces qui lui fussent désavantageuses ». Loin de convaincre la reine-mère, ces arguments l'indisposèrent et elle interrompit Nicolaï, lui interdisant de poursuivre sa harangue.

Le roi avait donc repris en main les revenus de la régale temporelle : il est vrai que le plus souvent il les abandonnait au futur évêque. Grâce à l'institution des lettres d'économat, dont nous avons déjà étudié le fonctionnement, le futur évêque est l'économe du roi. Au XVII^e siècle, non seulement il administre le temporel au nom du roi, mais encore il jouit des fruits comme bénéficiaire d'une donation royale. Cette donation est parfois grevée de certaines charges : « Je n'avais reçu mon économat, écrit Le Camus, évêque de Grenoble, qu'à la condition de l'employer aux réparations de l'évêché et cela montait assez haut, à cause que ce siège a vaqué trois ans, si bien que par nécessité et pour obéir au roi il a fallu rajuster ce logis. J'ai un peu de goût pour les bâtiments[69]. » Il arrivait parfois que les futurs bénéficiers fissent commettre leurs domestiques à l'économat. « Du moment que le roi nomme quelque personne à un évêché, abbaye ou autre bénéfice de sa nomination, il lui donne en même temps des lettres d'économat qu'elle peut remplir du nom de qui bon lui semble, par le moyen desquelles la personne nommée jouit des fruits du bénéfice jusqu'à ce qu'elle ait obtenu ses bulles de provision de Cour de Rome[70]. » Grâce aux lettres d'économat le futur bénéficier obtenait donc la jouissance des revenus du bénéfice avant son installation ; mais les lettres d'économat ne pouvaient être délivrées aussitôt la vacance déclarée : pour qu'il en fût ainsi, il aurait fallu que le choix du roi se fixât sur le champ. Or nous avons vu que l'évêché de Grenoble vaquait depuis trois ans quand Le Camus obtint ses lettres d'économat. A qui

69. *Lettres de Le Camus*, éd. INGOLD, p. 202. Cf. ce qu'écrit le cardinal de Retz : « L'économat de mes abbayes étant censé tenu de la plus grande rigueur des lois, je croyais être obligé en conscience d'en prendre l'administration » (cité par LITTRÉ, *Dictionnaire ...*, au mot *Économat*).

70. BRILLON, *Dictionnaire des arrêts*, t. IV, p. 681.

devaient aller les revenus perçus durant cette première partie de la vacance ? Les lettres patentes de 1641 prévoyaient que ces revenus seraient perçus « par personne solvable » et qu'ils seraient remis au successeur de l'évêque défunt. Ainsi, en plus de la jouissance des revenus présents que lui procuraient les lettres d'économat, le futur évêque pouvait compter sur l'octroi des revenus perçus depuis l'ouverture de la vacance. Les lettres patentes précisent que ce don est fait en prévision des frais de premier établissement.

Prélèvement du tiers de la régale au profit des « Nouveaux Convertis »

En vertu d'une ordonnance de décembre 1676, un changement va se produire dans l'affectation des revenus de la régale : désormais un tiers de ces revenus sera attribué aux œuvres des protestants nouvellement convertis. A cette époque, qui précède de peu la révocation de l'édit de Nantes, la monarchie fait un gros effort contre le protestantisme. On n'en est pas encore aux dragonnades et l'on espère venir à bout du schisme par la persuasion. On fait des conversions, mais, dans bien des cas, il faut pourvoir à la subsistance des sujets gagnés, car « ces nouveaux convertis font pour l'ordinaire l'objet de l'aversion de leur famille endurcies dans l'erreur ». Les revenus de la régale contribueront aux subventions qu'on va leur allouer.

Certains auteurs donnent une autre explication de cette mesure : « Comme il arrivait que les abbés à qui le roi accordait des lettres d'économat négligeaient d'obtenir des bulles de Cour de Rome et se contentaient de percevoir les fruits sous le nom d'économes qu'ils faisaient nommer à leur dévotion, abus dont les officiers de Cour de Rome se sont souvent plaints, puisque par ce moyen ils étaient privés des fruits des expéditions... le roi a trouvé un expédient pour les obliger à faire la dépense de l'expédition de leurs bulles. On ne donnait plus d'économats qu'à condition que le tiers du revenu[72] des bénéfices serait employé pour la subsistance des Nouveaux Convertis[73]. »

Cette explication nous paraît assez peu vraisemblable. Si le roi avait voulu contraindre les bénéficiers à obtenir leurs

72. Pour établir cette part réservée, on ne pouvait déduire du montant du revenu que les charges et les réparations nécessitées par les ruines survenues durant le temps de la vacance.

73. Cf. *Définitions canoniques*, p. 538, et Brillon, *Dictionnaire des arrêts*, t. IV, p. 681.

bulles, il aurait pris une mesure contre ceux qui tardaient à le faire : il aurait prévu une sorte de pénalité moratoire. Or ici il n'en est rien : tout le monde est frappé, et non pas seulement les retardataires. En réalité, il ne s'agit pas d'une peine, mais d'un acte de disposition des revenus de la régale en faveur d'une œuvre à laquelle le roi s'intéresse particulièrement. Tout au plus serait-on tenté de rapprocher cette décision du roi de certains faits, presque contemporains, qui marquent que le roi n'hésite pas à se servir des biens d'église: en 1672, il manifeste l'intention d'imposer des pensions sur les bénéfices consistoriaux jusqu'au tiers des revenus. L'année suivante, c'est d'une sécularisation de plusieurs monastères qu'il est question[74].

Toujours est-il que cette affectation du tiers des revenus de la régale aux œuvres des protestants convertis[75] eut pour conséquence la création d'une administration : il fallut charger quelqu'un de centraliser les parts ainsi prélevées sur les revenus des évêchés vacants[76]. On choisit Pélisson, qui cumulait d'ailleurs les fonctions d'agent central des économats avec celles d'économe des abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Cluny, que le roi laissait alors vaquer. D'autre part Pélisson ne se contentait pas de recueillir les sommes que lui adressaient les économes ; il intervenait lui-même dans la gestion et on le voit provoquer la vente des récoltes pour récupérer le tiers des revenus[77]. Plusieurs adjoints l'aidaient dans le recouvrement de ce tiers. Ce fut d'abord le sieur Soutain, puis on vit les sieurs Gilles Clément et Le Petit de Marcenou.

Création des économes-séquestres.

En décembre 1691, le roi rendait un édit, véritable charte de l'économat, qui, d'une part, précisait les règles de l'administration des évêchés vacants — nous y reviendrons quand nous étudierons cette question — et d'autre part instituait à nouveau des offices d'économes-séquestres. Ce point apparaît comme le plus important, car l'édit est intitulé : « Édit du roi portant création d'un conseiller de Sa Majesté, économe dans chaque diocèse du royaume[78]. »

74. Voir Ch. Gérin, *Recherches sur l'Assemblée de 1682.*

75. Dans son *Traité de la régale,* Caulet proteste contre l'attribution du tiers aux Nouveaux Convertis : tout doit revenir au futur évêque.

76. Cette institution d'un agent central des économats annonce la création de l'économe général, personnage que nous verrons apparaître en 1714.

77. Archives nationales, AD xvii 16.

78. Isambert, *Recueil des anciennes lois,* t. XX (Paris, 1830), p. 143.

Pourquoi ce retour à l'institution éphémère du règne d'Henri III ? Désirait-on ne confier la gestion des évêchés vacants qu'à des officiers ayant acheté leur charge, donc solvables, ce qui donne toute garantie ? Ou bien n'était-ce là qu'un moyen de procurer des ressources au Trésor en mettant en vente de nouveaux offices ? C'est l'avis de Piales, qui voit là une création rémunératrice d'offices, et il a probablement raison[79].

De 1691 à 1714 une série d'édits remanient l'organisation de ces offices. En octobre 1703 on établit dans chaque diocèse des contrôleurs des économats. En 1707 on en triple le nombre, de même qu'on triple le nombre des économes (on a désormais les économes *anciens, alternatifs* et *triennaux*). « Ces offices de contrôleurs, dit Piales, sont du nombre de ceux qui doivent leur naissance aux besoins de l'Etat[80] et l'on s'est empressé de les supprimer comme inutiles, pour ne pas dire à charge aux économats, dès que les affaires de l'État l'ont permis. L'impossibilité de mettre à exécution l'édit du mois d'août 1707 en fit publier un au mois de juillet de l'année suivante, portant union de trois offices de contrôleurs en un seul pour chaque diocèse[81]. » C'était une première réaction contre l'inflation des offices : l'édit de novembre 1714 alla beaucoup plus loin, puisqu'il supprima complètement tous les offices d'économes. Le motif de cette suppression était l'excès des frais occasionnés par cette institution. « Plusieurs des officiers, lit-on dans l'édit, ont fait des profits considérables par rapport à la modicité de la finance qu'ils ont payée. » Ces profits éveillent la jalousie et on

79. C'est un sieur Gatte qui fut chargé de pourvoir à ces offices (édit du 29 mars 1695). Beaucoup d'offices furent achetés par le clergé. Souvent le clergé achète en bloc les charges d'économes et les autres offices (greffiers ecclésiastiques, notaires royaux apostoliques et greffiers des gens de mainmorte) créés à la même époque par la monarchie. C'est ainsi que le diocèse de Reims acheta ces charges moyennant 29 700 livres (cf. Gillet, *Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims*, p. 78). Le clergé du diocèse d'Avranches, qui avait acquis l'office d'économe, a oublié de retenir le tiers destiné aux nouveaux convertis : il en résulte pour lui des difficultés qui n'auront pas cessé en 1756, c'est-à-dire quarante deux ans après la suppression de l'office.

Un état conservé aux Archives nationales nous montre que dans dix-neuf diocèses les offices qui ont été vendus en 1707 ont été « réunis par le clergé ». Dans douze diocèses ils ont été acquis par des particuliers. Il en reste donc encore beaucoup à vendre. La finance de chaque office variait de 4 000 à 7 000 livres (G8 2476, n° 15).

80. On lit dans l'édit de 1703 : « Comme l'état présent de nos affaires nous oblige de recourir à de nouveaux moyens de nous procurer les secours dont nous avons besoin, nous avons cru n'en pouvoir employer de plus justes que de créer des contrôleurs d'économes. » Ces officiers ont pour mission de contrôler les quittances.

81. Piales, *Traité des réparations*, t. IV, p. 299.

a tendance à les considérer comme des pertes pour les bénéficiers et pour les œuvres auxquelles le roi destine une part des revenus de la régale : « Les gages et autres émoluments attribués aux économes séquestres et à leurs contrôleurs emportaient le tiers des revenus de l'économat[82]. »

Création d'une administration centralisée des économats.

Par quoi remplacer les offices ? « Nous avons jugé plus convenable, lit-on dans l'édit de 1714, de supprimer lesdits offices et d'en commettre l'exercice et les fonctions à des personnes qui les rempliront sous une modique remise, laissant néanmoins subsister les droits en entier, tels qu'ils ont été attribués par lesdits édits et arrêts de notre conseil, avec leurs gages sur le montant desquels déduisant la remise que nous accorderons auxdits préposés il restera de quoi pourvoir au remboursement desdits officiers. » Ainsi, la royauté espérait pouvoir rembourser les finances des offices supprimés en affectant à cette opération les sommes qui allaient auparavant aux économes sous forme de « droits » ou de gages.

On substituait donc des commis à des officiers ; ces commis, étant révocables *ad nutum*, seraient tenus par la menace de perdre leur place en cas de faute grave, et l'on pensait éviter ainsi les inconvénients que le régime précédent avait laissé apparaître. Le roi ne choisit d'ailleurs pas autant de commis qu'il y avait d'économes : il se contenta de nommer un ou plusieurs commis chargés de l'ensemble des diocèses. Pour la première fois, l'administration fut centralisée : à la tête se trouvent un ou plusieurs économes généraux qui se font représenter par des préposés dans chaque diocèse[83]. Les premiers économes généraux furent les sieurs Barrangue et Boucher[84], secrétaires du roi nommés par arrêts du Conseil du 27 novembre 1714. Ils ont le pouvoir de commettre aux

82. Piales, *Traité des réparations*, t. IV, p. 7.

83. Ces préposés jouissaient de certains privilèges : ils sont exemptés du logement des gens de guerre et autres charges publiques. Un arrêt du 22 novembre 1771 fait défense aux échevins de la ville de Bayeux de leur en imposer à peine de 300 livres d'amende. Voir aussi *Archives des Affaires étrangères*, vol. 1694. Étant chargés de la garde de deniers royaux, les préposés doivent concentrer leur attention sur ce dépôt, et on ne peut leur confier d'autres responsablilités, fussent celles que comportent les fonctions de marguillier. Ces préposés avaient eux-mêmes des correspondants « fidèles et intelligents » dans les villes de leur département; ils devaient les charger de veiller aux vacances survenant par mort (Instructions pour l'exécution de l'édit de novembre 1714 rapportée dans les *Règlements sur les scellés*, p. 73).

84. Boucher s'occupait également de l'administration des biens confisqués aux religionnaires fugitifs.

économats dans les diocèses « telles personnes qu'ils aviseraient bon être, quitte à en demeurer civilement garants et responsables. »

En 1716 le sieur Doyot de Choloi succède au sieur Barrangue. Le 1er juillet 1717 il fait avec Boucher et un nouveau venu, le sieur Marchal, un acte de société[85].

La gestion de cette société fut loin d'être brillante, car il fallut bientôt procéder à un retranchement des pensions payées sur l'économat. Doyot de Choloi meurt en 1722; un arrêt du 27 février 1724 révoque le sieur Boucher, ainsi que le sieur Le Petit, qui était chargé de la conservation du tiers réservé aux religionnaires fugitifs. Leurs fonctions sont confiées à Marchal seul, dont le nom reviendra souvent dans la suite de cet article, parce que lui et ses fils ont exercé les fonctions d'économe durant presque tout le XVIIIe siècle[86].

Il ne faut pas confondre l'économe général avec le directeur général des économats : ce dernier est un très haut personnage, nommé par le roi et chargé de surveiller l'ensemble des économats. « Les économes généraux exercent leurs fonctions sous la direction de tel magistrat qu'il plaît au roi de choisir. C'est ordinairement un conseiller d'État. » Dans son livre sur *les Secrétaires du roi*, de Luçay raconte que le soir, à Versailles, Louis XIV travaillait entre Mme de Maintenon et le directeur des économats (dont il ne nous dit d'ailleurs pas le nom). Quoique ce dernier fût un personnage haut placé, nous ne pensons pas que l'importance des affaires qu'il traitait fût telle qu'il eût à en référer chaque soir au roi et à Mme de Maintenon ! De 1715 à la Révolution trois prélats et deux laïcs se succédèrent dans ces fonctions : ce furent de Bezons, le comte de Muy, de Tressan, archevêque de Rouen, Jarente, évêque d'Orléans, et enfin Feydeau de Brou.

Deuxième Partie

FONCTIONNEMENT DES ÉCONOMATS AU XVIIIe SIÈCLE

Organisation du Bureau des économats.

Pour surveiller le fonctionnement de l'économat, nous trouvons en premier lieu les intendants. L'article 8 de l'é-

85. Le document est conservé aux Archives nationales, V7 82. On croirait pouvoir en attendre beaucoup pour la connaissance du fonctionnement de l'économat : en réalité il ne nous apprend presque rien à cet égard. Au contraire, sous la cote V7 86 on trouve quelques renseignements d'ordre pratique sur l'administration des économats en 1723.

86. En 1746, Marchal aura un associé : Meny.

dit de 1714 porte que les économes leur rendront compte de leur gestion. Il existe d'autre part une Commission des économats, sur laquelle nous sommes assez mal documentés. Enfin, apparaît en 1734 le « Bureau des économats ». C'est un bureau du Conseil[1], composé de quatre conseillers d'État et de dix maîtres des requêtes, dont l'un exerce les fonctions de procureur général. « Ce bureau fit longtemps partie du département de la finance, mais il en fut distrait par l'article 7 du règlement du 27 octobre 1787[2]. » Ses membres étaient les « commissaires généraux du Conseil, députés par arrêt de Sa Majesté pour juger en dernier ressort les comptes des économats[3] et de la régie des biens des religionnaires fugitifs ». Ce bureau avait essentiellement pour mission d'examiner la comptabilité, mission qui incombait naguère à la Chambre des comptes : c'est ce qui fait dire à certains auteurs que « rien de contentieux ne se porte à ce bureau qui est de pure administration[4]. »

Cette question des comptes fut d'ailleurs très épineuse et elle revêtit parfois, en dépit de l'affirmation de Denisart, une forme très contentieuse. L'édit de 1691, dans son article 18, avait prescrit aux économes de « rendre compte pour chacun an de tous les revenus perçus des évêchés et autres bénéfices vacants... En cas de contestation sur lesdits comptes, elle sera jugée pour le fait de l'économat par le juge royal au ressort duquel sera situé le chef-lieu de la prélature. »

Sous le régime établi par l'édit de 1714 il faut distinguer quatre sortes de comptes relatifs aux économats : 1° ceux que les économes doivent au roi ; 2° ceux qu'ils doivent aux héritiers des bénéficiers décédés ; 3° ceux qu'ils doivent aux successeurs aux bénéfices ; 4° enfin ceux qu'ils doivent aux commissaires chargés de distribuer la part prélevée sur les revenus de la régale au profit de certaines œuvres. Nous reviendrons dans le courant de cet article sur certains détails de ces comptes. Pour l'instant bornons-nous à observer que le roi eut toutes les peines du monde pour obtenir qu'ils fussent tenus en ordre.

1. *Almanach royal*, ann. 1767, p. 160.

2. D'après André Fribourg, *Discours de Danton* (Paris, 1910), p. xxvii, la Commission des économats était une de ces commissions extraordinaires « qui s'exécutent en la ville de Paris et à la suite du roi par les conseillers de son conseil et les maîtres des requêtes ». C'était une commission permanente ; on peut la comparer : à la commission des comptes en banque, à la commission de minage ou à la commission des péages, ou encore à la commission des postes et messageries.

3. Le directeur des économats se faisait appeler « directeur des économats et des biens des religionnaires fugitifs ».

4. Denisart, *Recueil*, t. VIII, p. 387.

L'arrêt de 1724 qui révoque les sieurs Boucher et le Petit, constate que la régie est très en retard dans ses comptes. Dans le même acte, le roi permet à Mgr Lavergne de Tressan, archevêque de Rouen, qui avait alors la direction des économats « d'établir un contrôleur tel qu'il jugera nécessaire pour les recettes et dépenses de l'économe général ». Mais Lavergne de Tressan, pour éviter de nouvelles dépenses, ne mit pas à profit cette autorisation.

En 1734, en désignant les membres du bureau des économats, le roi énumère tout l'arriéré des comptes que ce bureau aura à examiner : il y a d'abord un arriéré récent, mais il y en a un autre beaucoup plus ancien, puisqu'il est encore question « des comptes des anciens économats [pour les bénéfices] ayant vaqué de 1677 à 1714... »; « des comptes des années antérieures à 1732 seront rendus et arrêtés dans le courant d'une année, ceux de l'année 1732 seront aussi rendus dans les six premiers mois de l'année 1734[5]. »

En 1739, un arrêt du 24 février constate que le sieur Marchal ne rend pas ses comptes au roi dans les formes prescrites : il n'apporte pas de pièces justificatives.

En janvier 1743 et en septembre 1746, nouveaux arrêtés du Conseil « par lesquels dans la vue d'obliger les préposés à la régie des économats à apporter plus d'exactitude dans la portion de leur administration qui intéresse les héritiers ou ayant cause des titulaires des bénéfices consistoriaux, et les successeurs auxdits bénéfices et à leur rendre plus promptement des deniers qui leur appartiennent, il aurait été ordonné que les droits dus auxdits préposés pour raison de ladite régie ne pourraient leur être alloués ni payés que lesdits comptes n'eussent été examinés et visés par le Procureur général de Sa Majesté en la commission établie par l'arrêté des comptes de l'économat » mais « Sa Majesté est informée que cette précaution n'a pas rempli son objet ».

Un arrêt du 25 octobre 1754 force les héritiers ou ayant cause des titulaires des bénéfices sujets à régale à se faire rendre compte par les économes séquestres dans les trois ans. Passé ce délai ils ne pourront plus rien réclamer.

Nous possédons aux Archives nationales plusieurs dossiers d'examen de comptes : ce sont ceux de la série V^7 77 à V^7 88. On remarque en les parcourant qu'une marge de temps respectable sépare l'apurement[6] des comptes de l'époque sur laquelle ils portent. Il est vrai que c'est là une pratique que

5. Arrêt du Conseil d'État du 12 janvier 1734, dans JANNIN, *Traité des économats*, p. 234 et suiv.

l'on retrouve dans d'autres administrations et dont notre Cour des Comptes ne s'est pas entièrement départie.

La tenue de la comptabilité fut particulièrement défectueuse quand il y eut pluralité d'économes généraux. La liquidation de la succession de Doyot de Choloi auquel fut subrogé Marchal en 1722, donna lieu pour cette raison à de grosses difficultés. Le tuteur des enfants de Choloi put prétendre dans un mémoire rédigé contre les économes Marchal et Boucher que leurs comptes étaient faux et il va jusqu'à parler du dérangement de leur caisse.

L'affaire Seichepine.

Ces difficultés ne sont rien auprès de celles que l'économat traversera lorsqu'éclatera le scandale de l'affaire Seichepine à laquelle nous faisions allusion au début de cet article[7].

Seichepine était entré au service de cette administration en 1722, c'est-à-dire à l'époque où Marchal venait de succéder à Doyot de Choloi. Secrétaire de Marchal, il était chargé de cette partie de la comptabilité qui se rapportait aux comptes dus au roi. Il semble que Seichepine ait débuté modestement, mais qu'au bout de quelque temps, il ait acquis une certaine importance et qu'il soit devenu comme la cheville ouvrière de l'administration des économats, qui comptait d'ailleurs peu d'employés. Aussi bien s'est-il vanté d'avoir complètement gagné la confiance de Marchal, et ses accusateurs ne le contrediront pas sur ce point.

Dans un des nombreux mémoires qu'il rédigea ou fit rédiger, au cours du procès dans lequel il fut impliqué, Seichepine nous présente ce Marchal comme une sorte de parvenu. Il a servi, nous dit-il « sous un maître qui par son infatigable activité est enfin parvenu à arracher les faveurs de la fortune qui les lui avait jusqu'alors constamment refusées ».

Or ceci ne paraît pas exact, car il semble bien que Marchal[8] — qui se faisait d'ailleurs appeler Marchal de Saincy

6. Voir en particulier les comptes conservés sous la cote V7 78. Ils sont vérifiés au bout de dix ans.

7. Voir à la Bibliothèque nationale les factums Fz 29901-Fz 28975-Fm 28792-Fm 28790.

8. Voici les renseignements que son fils nous donne sur lui dans un mémoire en réplique : « Le sieur Marchal, à la tête d'une place considérable, obligé d'y représenter pour s'y maintenir et conserver son crédit était forcé d'avoir un extérieur opulent, mais rien ne répondait moins à ces dehors que l'intérieur de sa situation. Il n'avait aucun bien acquis lorsqu'il fut placé à la tête des économats; forcé cependant de faire des avances, il fut obligé de faire des emprunts. Il gagna à la vérité par la suite; mais il paraît que les emplois qu'il fit de sa fortune ne furent pas heureux, de façon qu'obligé par son état de faire une certaine dépense, il fallait y sacrifier chaque année presque tout le bénéfice de sa place. »

— avait une certaine situation avant d'être placé à la tête des économats : écuyer, conseiller du roi, capitaine de Toulouse, il avait été receveur général des domaines et bois de la généralité de Metz. Il avait dû d'ailleurs déposer une caution pour obtenir l'économat[9].

Mais, d'après Seichepine, la situation qu'il occupait, les faveurs qu'il avait « arrachées » à la fortune, tout cela n'aurait pas suffi à l'appétit de Marchal qui en serait venu à commettre des détournements, ou du moins à frauder sur le compte des deux sous par livre. Les économes avaient une remise de deux sous par livre de recette. Marchal aurait majoré frauduleusement le chiffre de cette recette pour accroître sa remise. Or, sur le tard, sentant sa fin venir, pris de remords, il aurait confié à son fidèle secrétaire, avec l'aveu de sa faute, une somme importante pour indemniser le roi et des pièces comptables pour établir le montant exact des détournements.

Tout compte fait, Seichepine aurait fixé à 150.000 livres le chiffre des détournements. Il aurait remis l'argent au fils de Marchal de Saincy qui succédait à son père à la tête des économats, mais il aurait gardé la comptabilité. Il prétendait que sa mission n'était pas achevée : il devait brouiller les comptes de la dernière année de la gestion de Marchal père pour permettre la restitution discrète des sommes prélevées les années précédentes.

Si l'on en croit Seichepine, Marchal fils n'aurait pas approuvé cette procédure et c'eût été l'origine d'un grave différend. Seichepine est bientôt révoqué par Marchal, mais il conserve les fameux papiers que le père lui a confiés. L'affaire se complique d'ailleurs, car « ces dissensions ne furent pas si secrètes que le bruit n'en parvint jusqu'aux oreilles du censeur public des comptes des économes ». Le sieur Laurenchet, qui remplissait alors la place de procureur général de la Commission des économats, en profite pour attirer Seichepine et le roi l'autorise à se l'adjoindre (ne serait-ce pas plutôt Seichepine qui aurait pris les devants et qui se serait « attiré » lui-même ?). Marchal lui aurait offert 60.000 livres par an pour qu'il refuse le poste qu'on lui offre, mais il accepte ; il estime en effet qu'en servant le roi il va servir également la mémoire de son bienfaiteur, Marchal père, car « il sera à même d'exécuter ses dernières volontés ».

Malheureusement pour Seichepine, Laurenchet vint à mou-

9. Archives nationales, T 439.

rir ; alors Marchal réussit à faire révoquer Seichepine. Bien plus, on va le traîner en justice. Les économes étaient obligés[10] de déposer leurs comptes aux minutes du Conseil[11]. Marchal en prit prétexte pour dénoncer Seichepine, qui gardait par devers lui les papiers que lui avait confiés Marchal père. Seichepine fut embastillé.

La véritable raison de l'attitude de Marchal était, semble-t-il, la collusion de Seichepine avec l'héritière de Doyot de Choloi, économe mort en 1722. Marchal père avait été, en 1716, agrégé en tiers, et en quelque sorte sans titre, à la société formée par les économes Doyot et Boucher. En 1722, il avait pris la place de Doyot. Or depuis cette date, si l'on en croit Seichepine, « il avait été impossible à la demoiselle de Choloi, sa fille et unique héritière, d'obtenir du sieur Marchal le compte de leur société. Il en avait provisoirement fait arbitrer le reliquat contre elle à une somme de 109.000 livres, dont il avait exigé le paiement définitif ». La liquidation définitive ne pouvait avoir lieu avant la liquidation des comptes du roi puisque « le bénéfice des économats consiste dans une remise sur les recouvrements qu'ils font pour le roi ». Or, Marchal aurait profité de ce que la demoiselle de Choloi était encore mineure et que ses conseils avaient perdu l'affaire de vue pour faire approuver ses comptes sans discussion par la Commission des économats.

De ces comptes il résultait à la charge de la demoiselle de Choloi un débet dont Marchal n'avait pas poursuivi le recouvrement mais dont son fils exigera le paiement vingt ans plus tard en 1759. A cette date, ce dernier fait citer la demoiselle de Choloi devant la Commission des économats. « L'unique moyen de la défense de cette personne (qui entre temps était devenue l'épouse de M. de Mondion) était de pénétrer dans le labyrinthe des comptes de l'économat dont elle était en droit de sonder les détours, mais dont elle avait aussi perdu tous les guides ». Heureusement un guide bénévole va s'offrir à elle, très galamment : c'est Seichepine.

La riposte de Marchal fut prompte ; nous la connaissons. Durant sa captivité, Seichepine écrivit plusieurs mémoires dans lesquels il dévoile les irrégularités de la gestion de son

10. Depuis l'arrêt du 25 octobre 1754.

11. Les économes exécutaient fort mal cette prescription : « Les économes, par une désobéissance aux intentions de Sa Majesté, s'étaient toujours affranchis du devoir de déposer les pièces aux Archives : ils s'étaient rendus les maîtres arbitraires et despotiques de leurs comptes et rien n'a été capable de rectifier cet abus. » Ainsi s'exprime Seichepine dans son second mémoire (p. 9). La conduite des économes expliquerait peut-être la pénurie de documents...

ancien maître. Marchal fils lui répliqua, et naturellement les choses se présentent d'une tout autre façon sous sa plume[12] : C'est Seichepine qui a commis les détournements dont il accuse Marchal père et il a fabriqué de faux comptes pour faire éclater un scandale, écarter le fils Marchal de la charge d'économe et prendre sa place ; c'est un ingrat qui, après avoir été élevé dès sa plus tendre enfance chez Marchal père, salit maintenant sa mémoire : c'est un monstre.

Dans sa réplique, Marchal ne ménage pas la mémoire du sieur Doyot de Choloi : Boucher et lui laissèrent la régie à Marchal père dans un état effroyable : ils n'avaient même pas rendu de comptes. Le sieur Boucher fut révoqué en 1724, quand on aperçut le désordre de ses affaires. Il fallut de la part de Marchal une immense application pour parvenir à remettre de l'ordre dans cette administration.

Qu'y a-t-il de vrai dans toutes ces allégations ? Nous aimerions savoir l'opinion des juges qui eurent à en connaître. Seichepine fut traduit devant une de ces juridictions d'exception[13] comme il y en avait tant sous l'Ancien Régime, la Chambre de l'Arsenal. La compétence de cette juridiction était apparemment limitée au « fait de l'artillerie ». Cependant d'autres causes y furent jugées[14]. C'était la « Chambre royale criminelle de l'Arsenal ». Son jugement « souverain » fut rendu le 2 septembre 1761. Il énumère complaisamment tous les détails de la procédure qui avait duré plus d'un an ; malheureusement il se montre dans les motifs très sobre, beaucoup trop sobre quant au fond. Seichepine fut condamné seulement au blâme et à dix livres d'amende envers le roi ; la Chambre ordonna d'autre part la suppression des mémoires de Seichepine[15].

Que penser de cette condamnation ? En elle-même, elle semble indiquer que les juges étaient convaincus de la culpabilité de Seichepine, mais, d'autre part, cette condamnation au blâme apparaît comme bien peu de chose en face de l'accusation et l'on serait tenté d'y voir une condamnation de « principe », sinon une « condamnation d'apaisement ».

S'il en était ainsi, les juges auraient admis la bonne foi de Seichepine, ce qui donnerait une singulière autorité à ses accusations.

12. Bibliothèque nationale, factum Fm 28792.

13. N'est-ce pas pour étouffer le scandale Marchal que l'affaire Seichepine fut renvoyée devant une juridiction d'exception ?

14. Un ami de Voltaire, un certain Desfontaines, fut condamné par la Chambre de l'Arsenal pour avoir écrit un libelle contre l'Académie : cf. Desnoireterres, *Voltaire à Cirey* (Paris, 1868), p. 80.

15. Il en subsiste fort heureusement des exemplaires à la Bibliothèque nationale.

Pour notre part, nous devons avouer qu'il nous paraît assez difficile de faire confiance à cet homme qui sent l'aventurier et l'intrigant[16]. Par ailleurs nous le voyons jouer un rôle assez louche dans un procès qui mit aux prises Marchal de Saincy et son frère Marchal de Norroy[17]. Seichepine prend fait et cause pour de Norroy et le soutient contre son frère. Or Marchal de Norroy était certainement un vaurien, l'enfant perdu de la famille, dont on cherche à se débarrasser, en l'envoyant aux colonies, où il se rend d'ailleurs insupportable.

L'affaire Seichepine ne répond pas aux questions qu'elle soulève et, après avoir parcouru les mémoires des avocats et l'arrêt qui a condamné Seichepine, nous ignorons toujours si un économe général n'a pas abusé de ses fonctions pour frustrer le Trésor royal. A-t-elle tout au moins le mérite que lui attribue Seichepine de nous permettre « de voir clair dans l'administration des économats » ? Certains rouages de l'administration sont sans doute mis en lumière par les discussions, mais les mémoires qui nous sont soumis exposent les choses d'une façon tendancieuse, et souvent les indications qu'ils nous donnent se neutralisent. La valeur d'information de ces documents est maigre[18], au moins cette affaire nous procure-t-elle une détente dans l'exposé de cette matière très aride.

La régie des économats et la gestion des biens des religionnaires fugitifs.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler le rapport étroit existant entre l'administration des évêchés en régale et la gestion des biens des religionnaires fugitifs, ce qui explique que certains papiers de l'économat soient conservés aux Archives nationales dans la série TT, qui est précisément la série réservée au séquestre des biens des religionnaires. On sait que, par édit du mois d'août 1669, le roi défendit à ses sujets de prendre en pays étranger un établissement durable

16. Un Seichepine paraît avoir été mêlé en 1748 à l'affaire d'un certain Crozat, escroc qui avait fait des dupes avec un trésor imaginaire. S'agit-il du même personnage ? Les signatures se ressemblent (cf. Archives de la Bastille, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 11644).

17. Cf. à la Bibliothèque nationale les factums 4° Fm 36078 et 4° Fz 28795.

18. Les mémoires nous éclairent un peu sur la personnalité de Marchal. Voici un portrait de ce personnage que l'on trouve dans l'un des mémoires de Seichepine et qui rappelle la manière de La Bruyère: « Son faste imposant annonce la fortune la plus étendue; magnificence dans les meubles, somptuosité dans les équipages, profusion dans les bijoux, maisons également brillantes à Paris et à Suresnes, les plaisirs toujours enchaînés à sa suite. »

et permanent, à peine de confiscation de leurs biens. Ce texte autorisa la confiscation des biens des religionnaires fugitifs après la révocation de l'édit de Nantes. En 1688, le roi déclare que ces biens sont réunis au domaine. Il semble que la gestion en ait d'abord été confiée aux intendants, puis ce fut Pélisson qui en fut chargé, puis d'Aguesseau. Ce dernier afferme la régie au sieur Boucher : avec MM. de Marillac et de Ribeyre il forme un bureau de commissaires chargés de surveiller l'entreprise[19].

Nous retrouvons ici beaucoup de personnages déjà rencontrés dans l'administration des économats. Il faut cependant se garder de confondre les deux administrations. Le risque de confusion devait déjà exister pour les contemporains, puisque dans son ouvrage Piales cherche à les en prémunir : « La régie des biens des religionnaires fugitifs est toute différente de celle des économats ; elle est partie affermée et partie en régie, et est sujette à des règles bien différentes ; elle ne ressemble à celle des économats qu'en ce que le fermier régisseur est obligé de rendre compte de son administration par devant les mêmes commissaires *et qu'en ce que les revenus qui en proviennent se distribuent aux nouveaux convertis.* Du reste, c'est une matière à part qui exigerait bien des recherches et bien du détail, mais qui n'a rien de commun avec celle de l'économat. »

En réalité, il y avait deux points de commun entre les deux administrations. En premier lieu, elles étaient soumises aux mêmes organes de surveillance : *le directeur des économats,* qui se faisait appeler, nous l'avons déjà noté « Directeur des économats et des biens en régie des religionnaires fugitifs », et *le bureau des économats,* dont les commissaires jugeaient aussi bien les comptes de la régie des biens protestants que les comptes des économats. En second lieu — et c'est peut-être là le point le plus important — la caisse des économats servait de caisse à la régie des biens confisqués aux protestants. L'affectation des revenus de ces biens étant identique à celle des revenus des évêchés en régale, c'est à la caisse des économats qu'ils étaient versés. Parfois cependant, c'est le fermier qui payait directement les gratifications[20], mais, le plus souvent, c'est Marchal, l'économe général, qui distribue, conformément aux instructions données par le

19. Sur tous ces points, voir J. Dedieu, *Histoire politique des protestants français* (Paris, 1925).
20. Arch. nat., TT 294, dossier 5.

directeur général Lavergne de Tressan, les sommes que le fermier lui a remises[21].

La régie des économats et la liquidation des biens des Jésuites.

L'économat intervint d'une façon plus directe dans la gestion des biens des Jésuites[22] après la confiscation qui suivit la suppression de la Compagnie. Des lettres patentes du 2 février 1763[23] avaient chargé l'économe général de faire la régie des bénéfices unis aux collèges des Jésuites[24]. C'est sur ces biens que devaient être payées les pensions[25] dues aux anciens Jésuites âgés de plus de trente-trois ans au moment de la suppression de l'Ordre[26].

21. Arch. nat., TT 294, pièce 4. Voir aussi TT 284.
On lit dans le *Dictionnaire de la Révolution française* de CHALLAMEL (Paris, 1893), p. 218 — au mot *Économat* — que « les économats recueillaient aussi les revenus des protestants fugitifs ». La formule peut prêter à confusion en laissant croire que les économats percevaient eux-mêmes ces revenus en administrant les biens protestants comme ils administraient les évêchés vacants. Il vaut mieux dire avec M. WEISS (*Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, ann. 1888, p. 110) que « la caisse des économats était *alimentée* par les biens des fugitifs ». Encore était-ce moins les biens ou leurs revenus, que le prix du bail de ces biens puisqu'ils étaient affermés. Cette question des biens protestants ne paraît d'ailleurs pas avoir donné beaucoup de souci à l'économe général (et en tous cas pas du tout à ses préposés). C'est sans doute pourquoi il en est si peu question dans les papiers appartenant en propre aux économats.

22. Dans un rapport du 1er pluviôse an VI, le conventionnel Engerrand, qui parlait au nom du Comité de liquidation des biens des Jésuites, dit que ces derniers avaient fait « des avances aux économats ». Nous ne comprenons pas l'allusion (*Réimpression du Moniteur*, t. XXIX, p. 138). Elle est à rapprocher d'une phrase des mémoires du duc de Luynes, affirmant que Louis XIV faisait des *subventions* aux économats (éd. DUSSIEUX et SOULIÉ (Paris, 1860-1865), t. XVI, p. 473).

23. Arch. nat., V7 77 et F19 1260a.

24. Les immeubles des collèges des Jésuites avaient été exceptés de la poursuite de leurs créanciers.

25. L'abbé LAVAQUERY, *le Cardinal de Boisgelin* (Paris, 1921), t. I, p. 231 signale que les gens de Cignac réclament l'affectation au culte de la dîme de leur territoire. Les Jésuites avaient naguère obtenu l'union de cette dîme à la manse de leur collège d'Arles. « Depuis leur suppression, la dîme était régie par l'économat du clergé. On pense bien que les gros bénéficiers, rentés sur l'économat, se souciaient peu du service paroissial de Cignac. » C'étaient les malheureux anciens Jésuites, et non les « gros bénéficiers » qui étaient rentés sur la dîme de Cignac.

26. M. Jacques BONZON dans un petit livre, très superficiel d'ailleurs, qu'il a consacré à la liquidation de la Compagnie de Jésus : *la Vente d'une Congrégation sous Louis XV* (Paris, 1901), ne laisse pas percevoir cette intervention des économats, et c'est là une grave lacune. — En 1764 Marchal présente des comptes pour la chapelle de Bonne Nouvelle unie au collège royal de Compiègne et pour le prieuré de Saint-Gengoulphe uni au collège de Langres (Arch. nat., V7 78). A Reims le collège des Jésuites est attribué au collège des Bons-enfants, mais ce dernier doit remettre 3 000 livres par an à l'économe-séquestre (cf. CAULY, *Histoire du collège des Bons-enfants*, p. 568 et suiv.). Voir aussi Albert DREYFUS, *Monographie du collège d'Épinal*, dans les *Annales de la Société d'émulation des*

Cette liquidation fut très compliquée et elle n'était pas achevée à la fin de la Révolution. En l'an VI, le Conseil des Cinq cents nomma un rapporteur pour cette affaire, Engerrand. Ce dernier put dire que « la fortune de la Compagnie s'était fondue au creuset des procédures. »

Nous n'abuserons pas d'un rapprochement trop facile entre cette liquidation et la récente liquidation des biens des Congrégations supprimées[27]. Il y eut peut-être des affaires Duez dans la liquidation des biens des Jésuites : il ne nous appartient pas de les raconter. Pour notre part, contentons-nous de noter que cette affaire des Jésuites eut une énorme répercussion sur l'histoire des économats. Elle entraîna en effet la faillite de l'économe général Marchal. Cet événement présente certainement un gros intérêt. Malheureusement nous sommes très pauvrement documentés. Voici le peu que nous savons de cette affaire : Marchal de Saincy, au lieu de faire administrer par ses préposés les biens unis aux collèges des Jésuites dont il avait la garde — ce qui était la pratique normale des économats — crut bon d'en donner à ferme un grand nombre à un sieur Roques, agent de change. Celui-ci monta une société pour l'exploitation de ces biens. Nous ignorons comment cette société était organisée, quels étaient les associés, à combien se montait le capital engagé, et nous ne pouvons que proposer ces questions aux recherches des historiens. Nous savons seulement que l'affaire fit promptement faillite. Il semble que le grand coupable fût le sieur Roques lui-même qui aurait dissipé les fonds : c'est ce que laissent supposer les quelques mentions que l'on trouve sur cette affaire dans les documents[28] qui nous sont parvenus.

Marchal, qui était responsable, fut entraîné dans la culbute

Vosges, LXXVII[e] année (1901), p. 282 et suiv. — Grâce aux papiers conservés aux Archives nationales sous la cote Q[1] 293 et 294, nous sommes assez bien renseignés sur la gestion des biens des Jésuites en Corse après la suppression de l'Ordre. Nous pouvons voir dans quelle mesure l'économat est intervenu. Voir aussi la thèse de M. L. Villat, *la Corse de 1768 à 1789*, t. II, p. 316.

27. Chose curieuse, M. Bonzon avait présenté son étude, en 1901, comme un « caveant consules » lancé en prévision d'une nouvelle liquidation des biens des religieux...

28. Arch. nat., ms. V[7] 79. — Par contre, les économats ne paraissent pas être intervenus dans la liquidation des biens des ordres supprimés par la Commission des réguliers. Mlle Lemaire, dans sa thèse (*la Commission des réguliers* (Paris, 1925), p. 158), dit que l'administration des biens de l'ordre de Sainte-Croix de la Bretonnerie fut confiée au sieur Bolliard de Saint-Julien. Était-ce un préposé de Marchal ? Mlle Lemaire ne paraît pas s'être posé la question. La liquidation des biens des ordres dissous par la Commission semble d'ailleurs avoir donné lieu à de nombreuses irrégularités.

de Roques et tomba lui-même en déconfiture. Suivant un rapport de Borie à l'Assemblée législative en date du 29 août 1792, document important que nous retrouverons par la suite, le déficit de Marchal atteignait 3.039.032 livres et 10 sols. Cependant il ne semble pas que des mesures de rigueur aient été prises contre lui, car, son cas ayant été évoqué au Conseil, il fut, dit-on, absous par un arrêt du 13 septembre 1787. Nous n'avons pu mettre la main sur cet arrêt ; il présenterait cependant un gros intérêt pour la connaissance de l'histoire de l'économat. Nous savons seulement, par le rapport de Borie, que le passif fut mis à la charge du trésor.

Révoqué, Marchal de Saincy fut remplacé par Brière de Mondétour[29], qui avait été présenté par le directeur général de l'économat Feydeau de Brou (13 mai 1787).

L'économat et les Cahiers des États généraux.

A la veille de la Révolution, l'économat fit l'objet d'importantes discussions aux Assemblées du clergé, en particulier à l'Assemblée de 1785. On s'accordait sur la nécessité d'une réforme de l'institution, mais « on se partageait sur les moyens ». En fait de réforme, ce qui vint, ce fut la suppression de l'institution par la Révolution.

Les cahiers des États généraux contiennent quelques observations sur les économats ; elles sont en général peu favorables à l'institution. Faut-il s'en étonner puisque les cahiers sont des cahiers de doléances ?

Le clergé d'Auxerre[30] demande la suppression des économats « comme administration inutile et ruineuse ». Le clergé de Vitry-le-François[31] demande qu'on les remplace par une Commission établie dans chaque diocèse et formée par les synodes. La noblesse du Vermandois demande que l'on supprime les économats « juridiction vexatoire pour les familles des bénéficiers et qu'on en donne l'attribution aux justices royales ».

Le bailliage de La Fère[32] demande qu'elle soit confiée aux États provinciaux. La noblesse des Dombes[33] souhaite que les économats soient distribués et régis dans chaque diocèse sous la présidence de l'évêque. Le clergé de Nemours[34] demande également la suppression des économats, mais ce vœu est

29. Brière de Mondétour, né en 1735, descendait, paraît-il, d'Alain Chartier. Il sera membre du corps législatif de 1808 à 1810 (cf. *Dictionnaire des Parlementaires*).
30. *Archives parlementaires*, t. II, p. 109.
31. *Archives parlementaires*, t. VI, p. 209.
32. *Archives parlementaires*, t. VI, p. 149.
33. *Archives parlementaires*, t. VI, p. 68.
34. *Archives parlementaires*, t. IV, p. 108.

amorti par le suivant : il souhaite en effet que « quant à la succession des curés, dont les économats n'ont pas droit de prendre connaissance, les abus et les déprédations usités soient réformés », ce qui laisse entendre que l'économat avait tout de même une raison d'être. Le cahier le plus sévère est celui du clergé du Puy-en-Velay[35] : « l'économat est un établissement perfide et *meurtrier* (?) dont notre député demandera la suppression avec toute la vigueur et la fermeté dont il est capable... [Ce sont des] bureaux dévorants ».

La suppression des économats sous la Révolution.

Le 3 décembre 1789, l'archevêque de Vienne écrivait au Comité des finances de l'Assemblée constituante une lettre en réponse à une note qui lui avait été adressée au sujet des pensions sur les bénéfices. Cette lettre débute : « Je ne suis point chargé, Monsieur, des économats. Le soin en a été confié depuis la démission de M. de Broue à une Commission présidée par Monsieur le Garde des sceaux et dont je suis membre avec Monsieur l'évêque de Senlis et quatre magistrats du Conseil[36]. »

C'est par cette lettre que nous apprenons la démission de Feydeau de Brou qui avait succédé comme directeur des économats à l'évêque d'Orléans, Jarente. La commission dont faisait partie l'archevêque de Vienne avait donc remplacé le bureau des économats. Quant à Brière, il est toujours économe général.

Cependant, le droit de régale avait disparu dans la nationalisation des biens du Clergé ; il s'était en quelque sorte fondu dans les droits nouveaux que la Nation s'était attribués sur ces biens. Le décret du 28 octobre 1790 avait nanti les corps administratifs de la régie des biens nationaux : l'économat avait donc, semble-t-il, perdu sa raison d'être[37]. Mais il y avait un très long arriéré à liquider, et c'est pourquoi l'administration centrale des économats ne fut pas tout de suite dispersée[38].

Elle subsistait encore en 1792 et le 29 août de cette année

35. *Archives parlementaires*, t. V, p. 458.

36. Lettre publiée par Bloch, *Procès-verbaux du Comité des finances de la Constituante*, t. I, p. 78.

37. Certains préposés de l'économe général ne le comprirent pas tout de suite (cf. l'affaire de l'abbaye de Molesmes, Arch. nat., D XIX 70).

38. Le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme* (ann. 1888, p. 110), considère comme une découverte le fait d'avoir mis la main sur une petite pièce prouvant que la caisse des économats fonctionnait encore en 1789. Il suffisait pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur la table d'un recueil de lois révolutionnaires.

le député Borie fit un long rapport à l'Assemblée législative sur l'économat au nom du Comité de l'examen des comptes. A la suite de ce rapport, fut votée la loi du même jour, dont l'article premier décide la suppression de la régie générale des économats et ordonne la présentation des comptes. La suppression devait se réaliser le 1er septembre 1792 : « A partir de laquelle époque le sieur Brière et ses commis ne pourront faire aucune recette ni dépense, ni s'immiscer en rien dans la régie des économats »... « Le Directoire du département de Paris nommera aussitôt la réception du présent décret deux commissaires pris dans son sein qui se transporteront dans les vingt-quatre heures au bureau du sieur Brière et y arrêteront tous les registres relatifs à la régie et à celle des sieurs Marchal ses prédécesseurs. ... Le jour même de l'arrêté des registres, le sieur Brière versera à la caisse de l'Extraordinaire, en mêmes espèces qu'il a reçues, la somme de 695 689 livres, six sous, six deniers, qu'il a en caisse d'après l'état fourni le premier juin dernier et tous autres deniers ou valeurs qu'il peut avoir en main jusqu'à concurrence de ses débets[39]. »

D'après ce décret, Brière est tenu d'indiquer au ministre de l'Intérieur l'adresse de ses commis dans les départements. Les Directoires nommeront aussitôt deux commissaires qui se transporteront chez eux et y arrêteront registres et journaux. Les commis devront verser, au plus tard dans les vingt-quatre heures de l'arrêté, tous les deniers et valeurs du montant de leur débets. Brière devra également présenter au bureau de la comptabilité « d'ici au 1er janvier 1793 les comptes de ses prédécesseurs non rendus et apurés, ainsi qu'il en a été chargé par l'arrêt du Conseil du 20 mai 1787. Il présentera dans le même délai les comptes qui sont propres à son administration[40]. »

La loi organise en outre la liquidation des dettes de la régie des économats (ces dettes devaient consister principalement en soldes dus aux héritiers des bénéficiers après l'achèvement des réparations). Un commissaire liquidateur en est chargé et les créanciers devront lui présenter leurs titres, à peine de forclusion, avant le 1er janvier 1793. Les sommes dues seront payées par la caisse de l'Extraordinaire. Enfin des mesures étaient prises pour hâter le recouvrement de l'arriéré : une régie nationale en est chargée. Il y a donc deux organes distincts pour liquider l'institution de l'économat : d'une part, la régie nationale, dont les commissaires récupèrent l'arriéré ;

39. *Réimpression du Moniteur*, t. XIII, p. 570.
40. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 100 et suiv.

d'autre part, le commissaire liquidateur, dont la mission est de liquider le passif.

Sous la Convention, Borie fit le 8 juillet 1793 un long rapport sur ces questions. Il commence par un éloge de la loi qu'il avait fait voter l'année précédente. « Les dispositions de cette loi sont claires et précises », dit-il. Cependant la collaboration de la régie et du commissaire liquidateur s'est révélée difficultueuse.

Son rapport ne porte pas uniquement sur la situation actuelle et il remonte à quelques années en arrière dans l'histoire de l'économat. « Il ne reste plus maintenant, dit-il, qu'à examiner la responsabilité du sieur Breteuil qui paraît s'être joué de la fortune publique en grevant le trésor du déficit Marchal[41]. » C'est là une allusion à cet arrêt de 1787, rendu après la faillite de Marchal.

Le 10 juillet 1793, la Convention rendit un décret qui prorogeait jusqu'au 30 septembre 1793 le délai imparti pour la présentation des titres de créance sur l'économat au bureau de liquidation.

L'économat, nous l'avons déjà noté (et nous verrons cette question plus en détail ci-dessous), payait des pensions. Il fallait également liquider ce service. C'est ce à quoi s'était employée la Constituante en votant le décret du 5 février 1790, décret qui avait d'ailleurs une portée générale et ne concernait pas seulement les économats. Qu'on en juge par cette prescription : « Tous possesseurs de bénéfices ou de pensions sur bénéfices, sur les économats, sur le clergé général, sur celui des diocèses ou sur des biens ecclésiastiques quelconques seront tenus de déclarer dans le mois de la publication du présent, devant les officiers municipaux de la ville où ils se trouveront ou de la ville la plus prochaine le titre des pensions dont ils peuvent jouir[42]. » Cette formalité est prescrite à peine de déchéance. Les officiers municipaux doivent faire parvenir les déclarations qu'ils auront reçues à l'Assemblée nationale, et ce dans les huit jours.

Mais il était plus difficile de payer les pensions que de recueillir les déclarations des pensionnaires. N'oublions pas que la source des revenus de l'économat était pour ainsi dire tarie puisque la régale était supprimée. Le 19 mai 1796, Palasne de Champeaux, membre du Comité des pensions, rend compte à l'Assemblée constituante[43] du refus que fait la Caisse des économats de payer les pensions attribuées sur cette caisse.

41. *Archives parlementaires*, t. LXVIII, p. 440.
42. *Réimpression du Moniteur*, t. III, p. 300.
43. *Archives parlementaires*, t. XV, p. 595.

Il propose le décret suivant qui est adopté tel quel : « L'Assemblée nationale, ouï le rapport du Comité des pensions, décrète que les pensions ci-devant accordées sur les économats seront payées provisoirement sur cette même caisse pour les arrérages de l'année 1789 jusqu'à concurrence seulement de la somme de 600 livres, ou au-dessous, si elles ont été accordées d'une moindre somme. »

Le décret du 24 juillet 1790 sur les pensions du clergé contient deux articles relatifs aux économats : Ce sont l'article 18 : « Les pensions sur bénéfices dont les biens se trouveront régis par les économats seront continuées jusqu'à concurrence de 3.000 livres », et l'article 20 : « Les pensions assignées sur la Caisse des économats, le clergé et autres biens ecclésiastiques, ainsi que les indemnités, dons, aumônes ou gratifications dont les revenus ecclésiastiques quelconques peuvent être chargés, seront réglés incessamment sur le rapport du Comité des pensions assignées sur le trésor public[44]. »

Un décret du 9 janvier 1791 ordonne la continuation du paiement de ces pensions[45].

Enfin le décret du 18 ventôse an II vint supprimer les pensions sur les économats. « Les titulaires de ces pensions, dit le décret, seront payés des termes échus jusqu'au 1er germinal prochain, suivant l'usage et dans les formes prescrites par les lois aux créanciers ou pensionnaires pour recevoir ce qui leur est dû... Ceux qui jouissent de pensions à titre de nouveaux convertis auront droit à la bienfaisance nationale, comme citoyens dans la répartition des secours publics. Ceux qui avaient des pensions sur les économats se retireront vers le directeur général de la liquidation, pour être compris, s'il y a lieu, parmi les autres pensionnaires de l'état[46]. »

C'était l'enterrement du dernier vestige de l'économat[47].

44. *Réimpression du Moniteur*, t. V, p. 221.
45. *Réimpression du Moniteur*, t. VII, p. 79.
46. Duvergier, *Lois et Décrets*, t. VII, p. 91.
47. Sous l'Empire, l'institution de la régale reparaîtra et, bien que le *Dictionnaire de l'Administration* de Block ne lui consacre aucun article, elle durera jusqu'à la séparation de l'Église et de l'État. Mais l'institution de l'économat ne devait pas bénéficier de cette résurrection. Le décret du 6 novembre 1813 porte que « le droit de régale continuera d'être exercé dans l'Empire ainsi qu'il l'a été de tout temps par les souverains nos prédécesseurs ». Il n'y avait pas d'administration spécialement chargée d'administrer les évêchés vacants. Un commissaire était nommé à chaque décès d'évêque par le ministre des Cultes : il avait mission de gérer les biens de la mense épiscopale. Ce commissaire était un laïc, parfois même un protestant, ce qui soulève l'indignation du P. Desjardins (cf. la revue *les Études*, tomes XLV, XLVI, XLVII, p. 481, 65, 258, 413, 507). Il devait prêter serment devant le tribunal de première instance. Sa rétribution (art. 48) devait être réglée par le ministre des

TROISIÈME PARTIE

LA RÉGIE DES BÉNÉFICES VACANTS

Les économats et l'administration des bénéfices vacants.

Les économats interviennent quand s'exerce le droit de régale, c'est-à-dire pendant la vacance du bénéfice. Le plus souvent, celle-ci est ouverte par la mort du titulaire, mais on sait que, sous l'Ancien Régime, les évêques étaient en général nommés très jeunes ; aussi les vacances par décès ne se produisaient-elles qu'assez rarement. En revanche, des transferts ouvraient fréquemment des vacances qui faisaient jouer le droit de régale. La promotion au cardinalat, la démission produisaient le même effet. Les économes intervenaient également quand, en dehors de l'exercice du droit de régale, les bénéfices ecclésiastiques — consistoriaux ou non — étaient séquestrés (d'où le nom d'*économes-séquestres* qu'on leur donne souvent[1]).

La régale s'exerce jusqu'à ce que le nouvel évêque — s'il s'agit d'un évêché — ait prêté *en personne* le serment de fidélité au roi. Il devait dans les deux mois obtenir des lettres patentes donnant mainlevée des fruits de l'évêché. Ces lettres devaient être enregistrées à la Chambre des comptes et notifiées avec l'arrêt d'enregistrement au substitut du procureur général et à l'économe. Les lettres de prestation de serment sont nécessaires, même si le roi a remis ou fait délivrer les fruits à l'évêque, ou si on a oublié de saisir son temporel[2].

Il arrivait parfois que la durée de la vacance fût fixée à

Cultes : elle ne pouvait excéder cinq centimes pour franc du mobilier dépendant de la succession en cas de vente. Il ne pouvait d'autre part rien exiger pour les vacations ou voyages auxquels il était tenu par les nécessités de la gestion. On a discuté sur le point de savoir si le décret de 1813 avait attribué à l'État les revenus des évêchés vacants. L'affirmative a été soutenue en s'appuyant sur l'article 33 du décret portant sans restriction que le droit de régale continuera d'être exercé. Mais en pratique le gouvernement abandonnait les revenus au successeur de l'évêque (cf. sur ces points *Répertoire Carpentier*, au mot *Évêque*, n° 203). Nous aurons l'occasion de revenir sur le régime de la régale concordataire pour le comparer à l'ancien.

1. D'après Piales, les petits bénéfices dont les revenus étaient séquestrés échappaient en pratique à la régie des économes. Dans un autre ordre d'idées il faut tenir compte des particularités locales qui restreignaient le droit d'intervention des économes. C'est ainsi qu'en cas de vacance l'église de Lyon administrait celle d'Autun et réciproquement. D'autre part le lieutenant général de Châlons est chargé, pendant la vacance, de l'administration de l'évêché de Châlons et de l'abbaye d'Hautvillers (Arrêt reproduit dans le *Dictionnaire des scellés*, ann. 1756, p. 80).

2. *Mémoires du clergé* (1727), t. XI, col. 1011.

3. Archives nationales, série V7 87, liasse 164.

forfait ; il en était ainsi quand le titulaire n'arrivait pas à obtenir ses bulles en cour de Rome[3]. Parfois même l'économat n'intervenait pas du tout. On fixait seulement une somme qui devait être attribuée à la Caisse des économats. Cette somme s'appelait *l'économat*. Il en était ainsi quand le roi avait décidé de faire don de tous les fruits de la vacance au nouvel évêque ou au nouvel abbé. Une taxe est seulement prélevée au profit des économats. « Le roi ayant fixé *l'économat* de cette abbaye à la somme de... en faveur des nouveaux convertis... » Telle est la formule employée en pareil cas dans les comptes relatifs à la vacance[4]. « L'économat » apparaît ainsi comme une sorte d'impôt : on pourrait le comparer au droit des pauvres perçu actuellement sur les billets de faveur. Cette taxe peut d'ailleurs être réduite après coup[5]. Parfois le roi fait don des fruits après la vacance : c'est donc à l'économe qui les a perçus qu'il appartient de les restituer, mais il faut que le bénéficiaire formule sa demande contre l'économe dans un délai de trois ans, sinon le don est considéré comme non avenu[6].

Dans certains cas, au contraire, l'économat absorbe pour ainsi dire le bénéfice. C'est le cas des abbayes « en économat ». Le roi désirant affecter les revenus de telle abbaye aux nouveaux convertis, oblige le titulaire à démissionner[7], et confie l'abbaye à l'économat. Celui-ci apparaît alors comme l'administrateur en titre du bénéfice. On voit ainsi l'abbaye de Cluni rester onze ans vacante — à partir de 1672 — sous la tutelle de Pélisson.

En 1670 le comte de Clermont ayant donné sa démission de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le roi la met « en économat » pour vint-cinq années : c'est ainsi qu'on désigne les abbayes dont la vacance est prolongée de par la volonté du roi[7*].

Les prolongations de vacances sont beaucoup plus rares en ce qui concerne les évêchés. Il est arrivé parfois que des différends s'étant élevés entre la cour de France et la cour de Rome, celle-ci a refusé aux évêques qui venaient d'être nommés par le roi l'expédition de leurs bulles. Il fallut pour-

4. Cf. V7 85, liasse 170.
5. Cf. V7 83 : affaire de l'abbaye de Chatrices.
6. Cf. PIALES, *Traité des réparations*, t. IV, p. 37.
7. V7 85, liasse 168.
7* GODEFROY, *les Bénédictins de Saint-Vanne et la Révolution* (Paris, 1915) donne une liste des monastères de cette congrégation en 1790 ; l'auteur a pris soin de distinguer ceux qui sont simplement vacants (Saint-Avold, Saint-Urbain) et ceux qui sont en économat, comme l'abbaye de Saint-Mihiel.

voir aux inconvénients résultant de ces refus et l'on crut trouver le remède en autorisant les prélats à se mettre tout de suite en possession du temporel; mais ce remède comportait lui-même certains inconvénients. « Plusieurs, par des vues d'intérêt ont pris occasion de là de se perpétuer dans la possession et jouissance des fruits et revenus des prélatures sans en avoir de titre, souvent même sans l'avoir requis, et sans avoir fait les diligences nécessaires après un refus de provision », lit-on dans l'ordonnance[8] du 15 décembre 1711.

C'est pour réprimer cet abus que la déclaration du 15 décembre 1711[9] déclare que les clercs nommés aux bénéfices pour lesquels il est nécessaire d'obtenir des bulles et provisions sont tenus de les obtenir dans les neuf mois de leur nomination « ou de justifier au grand conseil d'empêchements légitimes ou de diligences valables et suffisantes par eux faites pour en obtenir ». La sanction est sévère : le roi déclare « vacants et impétrables les bénéfices de ceux qui n'auront pas obtenu de bulles de provision dans les neuf mois ». Les fruits qui seront perçus sur ce bénéfice seront appliqués à parts égales aux réparations des églises, monastères et hôpitaux voisins du lieu où se trouve le bénéfice. Ainsi, en pareil cas, le nouveau titulaire du bénéfice, faute d'avoir obtenu ses bulles en temps voulu, perdait pour le moins l'avantage d'une fixation forfaitaire de la durée de la vacance.

Principes de la gestion des économats.

Si nous sommes mal renseignés sur la façon dont les évêchés étaient administrés au Moyen Age durant les vacances, il n'en est pas de même pour la période suivante : les documents sont alors assez nombreux, du moins les documents d'ordre législatif, et ils ont été réunis en une collection qui forme comme le code des économats : le *Traité* de Jannin.

Le premier point qui ait été réglementé, ce sont les devoirs des économes au moment où s'ouvre la vacance. Ils doivent tout d'abord faire poser les scellés, et ce par les juges royaux à l'exclusion des juges seigneuriaux. Ces scellés ne peuvent être levés qu'en présence de l'économe, ou lui dûment appelé. En requérant la levée des scellés, les économes doivent requérir en même temps qu'il soit fait un inventaire des

8. Cf. Piales, *Traité des réparations*, t. IV, p. 178.

9. Cet abus est signalé dans *l'Encyclopédie*, article *Économat* : la fraude, dit-on, pouvait se pratiquer avec la complicité des économats. Il faut savoir que parfois les économes confiaient la gestion du bénéfice au futur bénéficier. C'étaient, en quelque sorte, les anciennes lettres d'économat qui réapparaissaient (cf. V7 86, liasse 202).

meubles et effets, argent comptant, titres et papiers trouvés sous les scellés. Cet inventaire doit être fait par les juges mêmes qui ont apposé et levé les scellés.

L'inventaire achevé, les économes doivent procéder à la saisie des meubles et deniers trouvés chez le prélat. Comment expliquer cette mesure qui à première vue paraît exorbitante ? « On est toujours convenu que la régale ne s'étend qu'aux fruits et revenus qui échéent pendant la vacance des bénéfices sujets à ce droit. Or l'économat semble n'avoir été établi que pour la régie et l'administration des fruits et revenus appartenant au Roi à titre de régale. »

« D'où il résulte que les économes séquestres auraient dû se borner à la perception des fruits et revenus des prélatures et autres bénéfices échus pendant l'ouverture de la régale. Mais leur administration aurait été, à leur gré, trop limitée, et leurs droits et émoluments trop modiques. Dès l'année 1696 ils représentèrent au Conseil du roi que l'intérêt des bénéfices exigeait que les deniers provenant du prix de la vente des meubles des bénéficiers, ensemble le produit des fruits et revenus de leurs bénéfices dus au jour de leur décès, fussent remis entre leurs mains, pour être employés au paiement des charges et réparations dont les successions de ces bénéfices pouvaient être tenues et le surplus, après les charges et les réparations acquittées, remis à qui il appartiendra[10]. »

Économat et réparations.

Nous touchons ici à un point fort important de l'institution de la régale, point qui a été négligé par les historiens, sans doute parce qu'il n'apparaît qu'à l'arrière plan de l'institution et qu'on ne peut guère le découvrir qu'en étudiant la matière des économats, nous voulons parler du rôle qu'a joué le droit de régale dans l'entretien des bénéfices ecclésiastiques sous l'Ancien Régime.

On distingue dans notre droit les réparations d'entretien et les grosses réparations; les premières seules sont des actes d'administration. En tant qu'administrateurs provisoires des bénéfices vacants, les économes n'auraient dû faire que les réparations d'entretien. Or il n'en était pas ainsi : ils entreprirent de faire toutes les réparations. Bien mieux, il arriva que la réparation des immeubles des bénéfices vacants apparut bientôt comme l'essentiel de leur mission. C'était heu-

10. Piales, *Traité des réparations*, t. IV, p. 260.

reux, car les bénéfices étaient en général fort mal tenus[11], le bénéfice étant de ces biens affectés à une jouissance viagère que l'on n'entretient pas, parce que l'on n'a pas intérêt à le faire.

La vacance du bénéfice sera précisément une occasion pour effectuer les réparations. C'est l'économat qui les fera, mais il les fera aux frais du bénéficier ou plus exactement de sa succession, puisque le bénéficier était tenu de les faire. En saisissant les deniers, en faisant vendre les meubles, les économes trouveront les moyens de faire exécuter les travaux. Ainsi l'administration des économats apparaît-elle comme un organe de surveillance de l'état matériel des bénéfices, passant à chaque décès la « revue » du bénéfice et faisant exécuter aux frais du défunt les réparations qu'il aurait dû effectuer de son vivant[12].

Le règlement du 28 février 1696 précise le rôle des économats en cette matière : « Veut et entend Sa Majesté que les économes fassent bailler au rabais les réparations si, dans les six mois après les procès-verbaux de visite, les héritiers n'ont pas fait réparer encore que les bénéficiers successeurs eussent pris possession. » L'arrêt ajoute que cette obligation est imposée aux économes à peine de demeurer garants et responsables en leur propre et privé nom des réparations[13] : « C'est à cet arrêt, dira Boisgelin[14] à l'Assemblée du clergé de 1780, qu'il faut attribuer tous les pouvoirs des économes et les longs embarras des successions. La prise de possession des titulaires ne marqua plus un terme au séquestre, le délai des réparations en prolongea la durée et les droits des éco-

11. Un factum imprimé en 1738 sous le titre « *Réflexions sur la régie du temporel* », sans nom d'auteur et conservé à la Bibliothèque Mazarine sous la cote 57384, contient d'amères réflexions sur le sujet. « ... Le nouvel intronisé commence à se plaindre de la négligence du prédécesseur au sujet des réparations... Il se retourne contre les héritiers qui lui versent une certaine somme aux conditions qu'il le déchargera de toutes les réparations en se chargeant de les faire lui-même. Lui touche la somme, mais ne répare pas... Les bâtiments des moulins et des fermes seront hors d'état de parer leurs habitants des injures de l'air et de l'insulte des voleurs... les baux diminuent en conséquence. » Bref c'est la grande pitié des bénéfices de France : l'économat paraît y porter remède.

12. Le rôle que jouent les économats dans les réparations des bénéfices est si important que Piales consacre aux économats un tome de son « *Traité des réparations des églises* », que nous avons cité à maintes reprises.

13. Voir la discussion sur cet arrêt dans le factum f° Fm 10.621 de la Bibliothèque nationale, rédigé au cours d'un procès entre le cardinal de Polignac et Marchal de Saincy.

14. Cf. rapport à l'Assemblée du clergé dans *Procès-verbaux de l'Assemblée du clergé* de 1780.

nomes furent augmentés en même temps que leur régie fut prolongée. »

A l'inventaire dont il a été question ci-dessus, il fallait joindre un état des lieux destiné à faire ressortir quelles réparations étaient nécessaires. « Suivant l'édit du mois d'août 1707, les églises, maisons, fermes et bâtiments dépendant du bénéfice vacant seront visités par l'ordonnance du juge royal des lieux à la requête de l'économe, en présence des héritiers du prélat, ou eux dûment appelés, par deux experts jurés qui seront nommés d'office par le substitut de notre procureur général et seront lesdits experts jurés tenus de faire mention dans leur rapport du temps auquel ils estiment que les réfections et ruines serait arrivées, des causes qui y ont donné lieu, de la nécessité ou inutilité des bâtiments et édifices à réparer et de priser et estimer les réfections et réparations pour, leur rapport vu, être ordonné ce qu'il appartiendra. Seront tenus les héritiers du prélat de remettre dans les six mois après la visite des lieux en bonnes et suffisantes réparations, sinon l'économe donnera les dites réparations au rabais[15]. »

Plus tard il y eut une réaction contre l'intervention des économes en cette matière. L'arrêt du Conseil du 16 décembre 1741 leur interdit de faire procéder à cette visite, et par conséquent d'entreprendre des réparations, sans avoir reçu l'autorisation du roi. Il n'est fait exception que pour les réparations urgentes de moins de 500 livres (arrêt du 9 mars 1777).

Dans son rapport à l'Assemblée du clergé de 1780, Boisgelin prétend que cette autorisation n'était jamais accordée, mais cette allégation nous paraît très sujette à caution, et elle nous semble formellement contredite par l'ensemble du rapport. Broisgelin se plaint que, en s'appuyant sur l'arrêt de 1696, les économes fassent durer trop longtemps leur intervention dans la gestion de l'évêché; or, s'il leur adresse ce reproche, c'est vraisemblablement parce que ceux-ci intervenaient dans les réparations : ils n'avaient pas d'autre moyen de faire traîner la durée de leurs fonctions.

Pour payer ces réparations, l'économe dispose des deniers trouvés à la mort du prélat et du produit de la vente des meubles. Les revenus de l'évêché appartenant au roi de par le droit de régale, on n'était pas tenu de les affecter à des

15. Piales, *Traité des réparations*, t. IV, p. 79.

réparations qui incombaient au précédent titulaire et dont la charge, à sa mort, passait à ses héritiers[16].

Les deniers laissés par le défunt étaient donc employés à cet usage. Bien plus, les meubles y étaient également affectés : l'économe les saisissait et les faisait vendre[17]. Il ne faut pas voir là une résurrection du droit de dépouille. En effet, l'argent que produisait la vente du mobilier n'était pas attribué au roi : il est affecté aux réparations[18].

Cette pratique ne fut pas admise sans résistance. Certains trouvent mauvais que l'économe s'arroge le droit de faire vendre les meubles, d'autant plus que, semble-t-il, il les met à l'encan dès son entrée en fonctions, c'est-à-dire avant que les héritiers se soient prononcés sur les réparations. Nous trouvons dans les archives de l'Agence du clergé un écho des doléances de l'évêque de Poitiers à ce sujet[19]. Après s'être plaint du régime en vigueur, le prélat signale l'avantage qu'il y aurait pour les héritiers d'un bénéficier à ce qu'un règlement empêchât que l'économe ne pût forcer à faire vendre les meubles dans le cas où l'exécuteur testamentaire offrirait de donner une caution bourgeoise[20].

Encore n'est-ce pas la vente des meubles — procédure qui peut cependant paraître exorbitante — qui soulève les plus vives protestations. C'est plutôt à propos de l'affectation des deniers provenant de la vente que celles-ci se font entendre. En 1715 il faut que Barrangue et Boucher s'adressent à la justice pour se faire remettre par un huissier les deniers de la vente des meubles du « défunt sieur abbé d'Estrades, trouvés sous les scellés apposés dans la maison qu'il tenait à loyer dans le village de Passy où il est décédé » (arrêt du 25 juin 1715). En 1721 les économes séquestres éprouvent les mêmes difficultés à propos de la succession de l'évêque de Verdun, et cette fois le dépositaire, qui refuse de restituer les deniers, est soutenu par le lieutenant général. Bien plus,

16. C'est pourquoi on lit dans Alletz, *la Discipline de l'Église de France* (Paris, 1780), p. 452 : « Les revenus provenant des régales ne sont point sujets aux réparations des églises et autres lieux qui sont à la charge des évêques ». Il faut ajouter que l'exercice de la régale était l'occasion de faire aux bénéfices les réparations nécessaires.

17. L'économe requérait le juge royal d'ordonner la vente des meubles.

18. Ce point est utilement éclairé par certains développements de la thèse de M. de Saint-Palais (p. 183). On retrouve en cette matière un principe fondamental du droit canon : les meubles répondent de la bonne administration des clercs.

19. *Correspondance de l'Agence du clergé* (Archives nationales), t. XV, précédant immédiatement la Révolution : voir ci-dessous.

20. La question sera reprise dans les Assemblées du clergé de France n° 58.

le directeur des économats dans cet évêché, « peu instruit des droits des économes », n'avait pas osé adresser le commandement !

La charge des réparations dont la succession est tenue, est privilégiée à toutes dettes contractées et donations faites postérieurement à la prise de possession.

L'économe passe donc avant les créanciers et a fortiori avant les légataires. C'est ce que décide un arrêt du 8 mai 1742 rendu à propos de la succession du cardinal de Polignac.

Nous avons insisté sur cette question des réparations[20*] parce que à cet égard les économes ont joué un rôle qui dépasse la mission normale d'un administrateur provisoire et d'autre part, rompt avec les pratiques suivies par les *regaliatores* qui, loin de réparer le bénéfice dont ils avaient la garde, ne se gênaient pas pour le saccager. Nous pourrons être beaucoup plus bref en ce qui concerne les autres points de l'administration des économes qui, nous l'avons déjà vu, avaient pour mission, à la fois d'administrer et de percevoir les revenus. Ces points sont en effet régis par les principes généraux du droit.

La question des baux.

La question la plus délicate[21] qui se pose à propos de l'administration des évêchés vacants est celle des baux. C'est une question difficile et qui n'a pas toujours reçu la même solution.

Observons d'abord que, contrairement aux règles du droit civil, la loi *emptorem* était restée en vigueur à l'égard des baux des biens ecclésiastiques. « Il est de principe que, par la mort du bénéficier, tous les baux expirent et que le successeur est libre de donner les domaines de son bénéfice à d'autres fermiers ou de faire valoir par lui-même[22]. » Un seul tempérament à cette règle : la jurisprudence avait

20*. On lit sur la frise du portail de la cathédrale d'Ajaccio cette inscription : « Cette église sainte fut élevée sur le produit de la mense épiscopale, le siège ayant été cinq ans vacant, d'après les vœux du peuple pieux d'Ajaccio, l'assentiment du Sénat de Gênes et celui du pape Grégoire XIII. Jules Giustiniani, créé évêque par Sixte Quint, y mit la dernière pierre en 1593. » L'économat ne faisait donc que suivre une tradition qui associait réparation (ou embellissement) du bénéfice et vacance.

21. L'article *Économe* de l'*Abrégé des Mémoires du clergé* (1771) ne traite pas de cette question qu'il appelle « une grande question » et qui était très débattue.

22. « Les terres bénéficiales, disait Dupont de Nemours, se louent moins cher, à cause que les baux n'en sont point solides » (*Archives parlementaires*, t. IV, p. 158).

déterminé un délai que l'on devait accorder aux fermiers pour se retirer, délai plus ou moins long selon la nature des fermes et l'époque à laquelle survenait le décès du bénéficier.

Quels étaient à cet égard les devoirs des économes ? Il semble qu'au Moyen Age les *regaliatores* pouvaient révoquer les baux passés par le bénéficier. C'est du moins ce qui ressort des observations groupées par du Cange dans son article *Regalia :* les regaliatores n'étaient pas tenus de respecter les baux.

Mais il n'en est plus de même au XVI[e] siècle. Nous lisons dans Choppin[23] que « l'économe d'un bénéfice vacant ne peut expulser les fermiers, ainsi qu'il a été jugé par arrêt en grands jours de Poitiers du 19 septembre 1579 pour les fermiers du revenu de Celle à Poitiers contre l'économe de l'abbaye. »

Dans l'édit de 1578 portant création des offices d'économes séquestres, il est spécifié que les économes doivent continuer les baux non expirés.

Au XVII[e] siècle, nouveau revirement : l'article 9 de l'édit de 1691 — cet article ne sera pas réformé par l'édit de 1714 — porte que les économes seront tenus d'entretenir les baux faits par le précédent titulaire pour *l'année courante* seulement.

Il y a lieu d'autre part de se demander si les économes avaient le droit de passer de nouveaux baux au cours de la vacance. Le même article de l'édit de 1691 fixe la durée des baux que les économes peuvent souscrire : ils doivent être de deux ou trois années. Mais sous Louis XV il fut décidé qu'il y avait lieu, dans différentes circonstances, de prolonger la durée des baux[24].

Pareille décision fut prise à l'égard de l'abbaye de Saint-Vincent : par des lettres patentes du 17 septembre 1768 dûment enregistrées, le roi autorisa le directeur général des économats à passer le bail de cette abbaye pour neuf années[25].

Les baux que passe l'économe doivent être faits « devant notaire, de l'avis du substitut de monsieur le Procureur général sur les lieux après trois publications faites par trois dimanches successifs aux prônes des paroisses dans lesquelles les fermes sont situées. Depuis l'édit du mois d'avril 1695 concernant la juridiction ecclésiastique, ces sortes de publications doivent être faites à l'issue de la messe parois-

23. *Commentaires de la coutume d'Anjou,* livre II, p. 39.
24. Cf. arrêt du Conseil du 16 décembre 1641.
25. Cf. consultations de l'Agence du clergé : Archives nationales, G[8] 2804.

siale, et à la porte de l'église par le ministère d'un huissier ou par affiches ».

Il était entendu que l'économe devait administrer le bénéfice en bon père de famille; comme pour la période qui nous occupe, nous n'avons guère rencontré de protestations contre les agissements des économes[26], nous pouvons en conclure que leurs agissements étaient corrects et qu'ils ne se comportaient plus à la façon des *regaliatores* de sinistre mémoire.

Dans la perception[27] des fruits et revenus l'économe devait user d'une grande modération. L'article 17 de l'édit du mois de décembre 1691 dit que l'économe « ne pourra couper les arbres de futaie, ou les baliveaux sur taillis, ni toucher au quart mis en réserve, ni rien entreprendre au delà des coupes ordinaires et réglées sous les peines portées par les ordonnances. » Il doivent respecter la distinction des fruits spirituels et des fruits temporels et s'abstenir de toucher aux premiers. Ils ne doivent pas modifier l'assiette et la consistance du bénéfice. C'est ainsi qu'il leur est interdit de procéder à des aliénations de fonds[28].

Il est interdit à l'économe d'engager des procès tant que dure la vacance : c'est ce que décide une Déclaration royale du 20 février 1725. Il fallait une autorisation spéciale du roi donnée, soit par arrêt, soit par lettres patentes pour que l'on pût déroger à cette règle. Un arrêt du Conseil du 10 mars 1767 avait levé cette interdiction en ce qui concerne les abbayes de Saint-Germain-des-Prés, du Bec, de Chalis et de Gorzes. Ces abbayes devaient être « en économat » et, leur vacance se prolongeant, la règle de la surséance des litiges pouvait leur être préjudiciable. Des lettres patentes de février

26. Un adversaire de l'économat, le cardinal de Polignac, archevêque d'Auch, avait été si satisfait de la gestion de son évêché par le commis de Marchal qu'il l'embaucha comme receveur particulier (cf. les factums relatifs au procès du cardinal contre l'économat (4° Fo Fz et Fm 541-542).

27. On considérait comme deniers royaux les sommes que les économes étaient appelés à percevoir en administrant le bénéfice, par exemple les fermages; en conséquence les économes pouvaient avoir recours aux voies de rigueur prévues à l'égard des détenteurs de deniers royaux (voir PIALES, *Traité des réparations*, t. IV, p. 201).

28. Desjardins, dans son article précité sur la régale concordataire, compare l'attitude de l'économe à celle du commissaire sous le régime du décret de 1813. « Le commissaire actuel, dit-il, va tous les jours recueillir les taxes des dispenses versées au secrétariat de l'évêché. » Or sous l'Ancien Régime le droit de scel qui correspondait — paraît-il — aux taxes des dispenses n'était pas perçu par les économes (*Mémoires du clergé*, t. XI, col. 890-894). D'autre part les commissaires n'hésitaient pas à faire vendre des immeubles pendant la vacance (cf. affaire du terrain de la basilique Saint-Martin à Tours).

1776 en ont décidé de même à l'égard de l'abbaye d'Hautvillers[29].

Ces exceptions apportées au principe de la surséance des procès avaient nécessité l'établissement auprès du bureau des économats d'un conseil composé d'avocats au Parlement.

L'économe devait donc respecter le statut du bénéfice : en vertu de ce principe il lui était interdit de révoquer les officiers de justice pourvus par le précédent titulaire. Si des officiers meurent ou donnent leur démission durant la vacance, le directeur général des économats donne des commissions[30].

Telles étaient les limites imposées aux pouvoirs des économes. Leur premier devoir était donc de ne pas les dépasser; à l'inverse de cette obligation « de ne pas faire » ils avaient une « obligation de faire », celle d'acquitter les charges du bénéfice. C'était la conséquence du principe suivant lequel le roi qui perçoit les revenus de l'évêché doit supporter les dépenses courantes : « L'article 17 de l'édit du mois de décembre 1691 ordonne que l'économe sera obligé durant le temps de son administration d'acquitter les charges ordinaires de la dignité vacante sur les revenus en dépendant spécialement, celles qui concernent l'entretien du service divin, les aumônes, les pensions des religieux, les réparations (il s'agit sans aucun doute des réparations nécessitées par les dégâts survenus pendant la vacance), les décimes ordinaires et extraordinaires, la taxe du don gratuit et autres prestations accoutumées[31].

Tribunaux compétents.

Quels étaient les tribunaux compétents pour juger les questions contentieuses concernant l'administration des économats ?

La connaissance des contestations relatives au droit de régale était expressément réservée au Parlement de Paris. Il semblerait donc que les procès s'élevant au sujet des économats fussent de la compétence de cette haute juridiction; mais, comme le fait remarquer Piales[32], « communément ces contestations n'intéressent en aucune manière le droit de régale. Il ne s'agit que de l'administration, de la régie, du compte, de l'emploi et destination des fruits et revenus de la régale ».

29. Il s'agit là d'une abbaye située tout près d'Epernay. Dom Pérignon y fut moine et c'est là qu'il inventa la formule du champagne. Nous signalons à toutes fins utiles que les papiers des économats contiennent de nombreuses indications relatives à cette abbaye.
30. Cf. Denisart, *Décisions nouvelles*, t. VIII, p. 399.
31. Piales, *Traité des réparations*, t. IV, p. 253.
32. Piales, *Traité des réparations*, t. IV, p. 139.

Le droit de régale lui-même n'est pas en cause. « Ces contestations doivent naturellement être portées devant les juges royaux des lieux et par appel aux cours. » Mais par des considérations particulières, des édits, déclarations, arrêts et règlements du Conseil du roi en ont renvoyé une partie devant les intendants des généralités. C'est ainsi que, sur les instances des économes le roi décida, dans un Règlement du conseil de 1697, de renvoyer devant les intendants les contestations relatives aux comptes qui, aux termes de l'article 18 de l'édit du mois de décembre 1691, auraient dû être portées devant les juges royaux. Les économes avaient fait valoir la longueur des procédures devant les juridictions ordinaires.

Sur d'autres points encore, les économes sont parvenus à arracher à ces juridictions leur compétence dans les matières relatives à l'économat. « Dans l'usage, constate Piales, l'on a assez souvent restreint cette maxime [que les juges royaux sont compétents], de sorte que les juges ordinaires sont privés de la connaissance de bien des affaires à cause de la modification que les préposés à la régie des économats ont fait apposer à cette maxime par les différents arrêts qu'ils ont obtenus du Conseil du roi. »

Un arrêt du Conseil d'État du 3 avril 1762 attribue aux intendants la connaissance des contestations entre les fermiers des bénéfices et l'économe et les charge de viser les contraintes qui seront décernées contre les redevables. Piales nous laisse entendre que les économes auraient désiré que la Commission des économats jugeât leurs procès mais ceci, ajoute-t-il, est arrivé très rarement, et jamais sans une attribution particulière.

En cette matière il faut tenir compte de certaines particularités locales. C'est ainsi qu'un arrêt du Conseil du 14 septembre 1738 « maintient les Trésoriers de France de Provence dans la juridiction contentieuse de l'économat des bénéfices consistoriaux de ladite province et fait défense à tous autres juges d'en connaître » ; les appels interjetés contre leurs ordonnances ne pouvaient être portés qu'au bureau des économats.

Critiques et projets de réformes.

La gestion des économes a donné lieu à un certain nombre de procès : il ne faudrait évidemment pas juger cette administration d'après les mémoires rédigés par les avocats de ses adversaires; leur sévérité est trop intéressée. Nous avons vu, d'autre part, que dans les Cahiers des États généraux où il était question de l'économat, on ne parlait de cette institution que pour en demander la suppression ou la refonte; mais

n'est-ce pas là la position générale des cahiers de doléances à l'égard des institutions de l'Ancien Régime ?

Un passage des *Mémoires* de Bachaumont[33] nous paraît plus significatif. L'auteur annonce la mort du cardinal de Gesvres, le prélat bossu qui n'aimait pas qu'on l'appelât « Son Éminence ». « Malgré la charité du cardinal de Gesvres qui donne tout son mobilier aux pauvres, il est à craindre qu'elle ne soit éludée par les économats qui absorbent tout en réparations[34]. La succession la plus claire qu'il laissera, ce serait quatre-vingt-deux procès dont hérite son coadjuteur ».

Nous avons déjà eu l'occasion de noter qu'il avait été beaucoup question de l'économat dans les assemblées du Clergé qui précèdent immédiatement la Révolution. L'archevêque d'Aix, Boisgelin[35] fit un long rapport sur la matière à l'assemblée de 1780 (séance du 5 septembre). Il protesta contre les pouvoirs excessifs que se sont attribués les économes.

« Les économes-séquestres, dit-il[36], furent établis pour payer une finance à l'État et non pour remplir un objet utile : on leur donna des offices et il fallut les supprimer; on leur donna le pouvoir de veiller sur les droits des bénéfices et on sentit la nécessité de leur interdire toute action et poursuite en justice; on les chargea de faire adjuger et exécuter les réparations à faire et on leur a défendu sévèrement de faire aucune dépense pour les réparations des bénéfices vacants sans une autorisation préalable qu'on ne leur donne jamais[37] »... Cependant « le moins vicieux peut-être de tous les séquestres est celui des économats; les droits en sont proportionnés à l'objet du dépôt et non à sa durée... »

« L'opinion publique, rarement éclairée sur les détails, attribue tous les désordres à la régie de l'économe-séquestre. On se trompe. L'intérêt des héritiers et celui des nouveaux titulaires sont les causes principales et reconnues de l'état de dégradation auquel les bénéfices sont réduits. Chacun

33. *Mémoires secrets* (1786), t. XXVII, additions, p. 329.

34. Voir aussi dans les *Mémoires* de Luynes la phrase suivante se rapportant au décès du cardinal de La Rochefoucauld : « On croyait à Paris qu'on avait caché la mort pendant vingt-quatre heures. Cela n'est pas sans exemple à cause des économats » (t. XVI, p. 41).

35. E. Lavaquery, *le Cardinal de Boisgelin*, t. I, p. 238) rappelle les interventions de ce dernier à l'assemblée du clergé dans la question des économats. Mais l'auteur commet quelques inexactitudes, quand il écrit par exemple que c'est le bureau des économats qui administrait les bénéfices vacants. Le régisseur ne touchait pas, que nous sachions, « le droit énorme du dixième » pour chaque opération. D'autre part, peut-on parler, à propos des économats, « d'insupportable gaspillage » ?

36. *Procès-verbaux de l'Assemblée de 1780*, p. 629.

37. Nous avons déjà dit combien cette affirmation nous paraissait sujette à caution : elle semble amenée par le mouvement de la phrase.

d'eux conspire à tromper la loi. L'un veut conserver les deniers de l'héritage, l'autre veut les partager. Tous deux disputent également aux réparations le tribut qu'ils leur doivent : ils s'accordent pour en reconnaître une partie, ou pour en dissimuler la faible et insuffisante exécution; et, par un désordre encore plus sensible, puisqu'il devient régulier, leur accord obtient la confiance des lois et devient légitime par la sentence du juge. »

L'auteur estime que les réparations doivent être faites du vivant des bénéficiers : « Pour le cas où elles ne seraient pas faites avant la mort, les héritiers et ayant-cause fourniraient caution pour garantir le revenu d'une année des bénéfices vacants ». Cette réforme aurait pour résultat d'exclure les économes-séquestres. On aurait une administration ecclésiastique, et plus spécialement épiscopale. L'Assemblée envoya une députation présenter ce mémoire à Maurepas et au Garde des sceaux Amelot.

En 1782, l'Assemblée du clergé revient sur la question. Une nouvelle démarche est proposée auprès du Garde des sceaux pour renouveler les instances de 1780. « La nouvelle loi n'intéresse pas seulement les bénéficiers... mais les pauvres, les hôpitaux qui se voient tous les jours frustrés des legs pieux qui leur ont été faits par les bénéficiers. »

En 1785, la question est de nouveau à l'ordre du jour : le gouvernement a élaboré un projet que l'archevêque d'Aix étudie dans un long rapport. « L'essentiel du projet consiste à faciliter les réparations, arrenter les biens dont l'entretien est plus onéreux, diminuer la durée du séquestre, en autorisant les héritiers à s'en affranchir par l'offre d'une bonne et suffisante caution et enfin proscrire les abus des ventes de meubles. »

Ce rapport[38], qui est le seul document nous faisant connaître le projet officiel, est beaucoup plus sévère pour l'économat que le rapport de 1780 analysé ci-dessus. L'auteur signale les inconvénients des économats : « Nous avons vu des successions retenues aux économats pendant cinquante ou soixante ans... Aucune loi n'a transmis aux économes le droit de vendre les meubles : ils les vendent pour accroître le dépôt sur lequel ils touchent un pourcentage. »

Il semble bien que l'on puisse se passer des économats : « L'Église possède des biens dans tous les états de l'Europe : il n'y a d'économats qu'en France, et leur régie, même en

38. *Procès-verbaux de l'Assemblée de 1785*, p. 154.

France, ne s'étend pas sur les bénéfices qui ne sont pas à la nomination royale. »

L'auteur propose une réforme du système des réparations pour alléger les charges des bénéfices. Il propose l'arrentement des moulins dont l'entretien était particulièrement dispendieux, la démolition des chapelles isolées, la suppression des habitations dans les abbayes en commende. En revanche, il veut conserver — et pour cause — les maisons de campagne des évêques : c'est une retraite utile pour leur travail et leur délassement. L'auteur proteste enfin contre les droits abusifs que perçoivent les économes : une succession de 600.000 livres n'a-t-elle pas donné lieu à 48.000 livres de droits ?

L'Assemblée de 1785 constate qu'on s'accorde sur la nécessité d'une réforme, mais qu'on se partage sur les moyens. On a multiplié les projets mais ils n'ont pas encore abouti. Une nouvelle démarche est faite le 20 juillet 1785. On s'adresse au baron de Breteuil qui paraît bien disposé. Cependant le garde des Sceaux de Miromesnil avait, dans une lettre à l'Assemblée, expliqué les intentions du gouvernement : il ne veut pas supprimer le séquestre, il consent seulement à en diminuer la durée et à donner aux héritiers le moyen de s'en affranchir en fournissant bonne et suffisante caution. Toujours est-il que rien n'était encore fait au moment où éclata la Révolution, qui se chargea de liquider l'institution de la façon que l'on sait.

Utilisation des recettes des économats.

Il nous reste une dernière question à examiner : celle de l'utilisation des fonds recueillis par l'économat. Nous avons signalé en tête de cet article l'importance de cette question pour l'étude de la régale et nous l'avons déjà effleurée à plusieurs reprises au cours de cet exposé.

En cette matière le document capital est cette ordonnance de décembre 1676 qui affecte aux Nouveaux Convertis le tiers des revenus des bénéfices vacants. Un arrêt du 31 mars 1734 vint d'ailleurs modifier ce régime : désormais, c'est la totalité des revenus qui va à ces œuvres; les successeurs des bénéfices sont donc privés[39] de la portion qui leur était tout d'abord attribuée.

Si on laisse de côté les anciens Jésuites qui recevaient,

39. Mais n'oublions pas que le roi pouvait toujours, à titre individuel, faire don des fruits au successeur, sous réserve d'une petite taxe perçue au profit des économats. Voir ci-dessus ce que nous avons dit de cette taxe appelée *l'économat*.

par l'intermédiaire de l'économat, comme nous l'avons vu, des pensions sur les revenus des biens naguère unis à leurs collèges, les Nouveaux Convertis apparaissent comme les grands bénéficiaires des largesses de l'économat[40].

Cette administration, ne l'oublions pas, leur versait non seulement les revenus des bénéfices vacants, mais encore le produit de la ferme des biens des religionnaires. L'économat brassait donc les produits de ces deux sources pour seconder la politique protestante de la monarchie. Dans quelle mesure ces largesses servirent-elles cette cause, ce n'est pas à nous qu'il appartient de le dire. Contentons-nous de signaler aux historiens du protestantisme les listes de pensionnaires conservées dans les archives de l'économat.

Les Nouveaux Convertis n'étaient d'ailleurs pas les seuls à émarger sur ces listes, en dépit du principe de l'attribution totale posé par l'arrêt du 31 mars 1734. Ni Morellet[41], ni l'abbé d'Expilly, le futur évêque constitutionnel, n'étaient des protestants convertis; ils n'en étaient pas moins pensionnés sur l'économat.

Parmi les bénéficiaires on trouve un certain nombre d'Irlandais réfugiés en France. On rencontre des laïques : un chevalier retiré à Sézanne avec son épouse, et qui est sans ressources, obtient une pension à l'âge de soixante-douze ans « en considération de ce qu'il paraît descendre des fondateurs d'une abbaye du diocèse de Viviers et pour faire cesser la demande judiciaire qu'il avait formée ».

Un ecclésiastique de Digne émarge sur la feuille des pensions : son seul titre est d'être « très régulier ».

Un certain abbé Aubert, clerc tonsuré du diocèse de Paris, touche une rente parce qu'il s'est consacré aux travaux littéraires et que « le genre qu'il a embrassé l'a souvent mis dans le cas de traiter des matières de religion ». Mais cet ecclésiastique qui s'occupait de religion à propos de littérature, est menacé par une note, écrite en marge de son dossier, de la suppression des secours qui lui sont alloués. Le même sort menace l'abbé Delille qui émargeait pour les soins qu'il donnait à sa traduction de l'Énéide : leur cas n'est pas jugé digne d'intérêt.

Un autre reçoit une pension « pour améliorer son sort ». Un autre est gratifié à cause du dérangement de sa santé. Les bonnes intentions, fussent-elles restées à l'état d'intentions,

40. « C'est l'œuvre principale et privilégiée de l'économat » (cf. Archives nationales, DX213).

41. L'abbé Morellet recevait une pension de 4 000 livres sur les économats (SICARD, *l'Ancien Clergé de France*, t. II, p. 217).

sont un titre pour bénéficier des largesses de la régie. C'est ainsi que l'auteur d'une *Histoire ecclésiastique* faisait partie de la clientèle secourue parce qu'il avait eu « l'intention de se livrer davantage à l'étude ».

Un prêtre napolitain figure sur les listes parce qu'il a offert un camée au roi.

Un ecclésiastique est pensionné en considération du zèle qui le portait à s'embarquer avec M. de Lapérouse.

Les autres pensionnaires sont pour la plupart des ecclésiastiques dans la gêne[42]; contrairement à ce qu'en pense l'abbé Lavaquery, il ne semble pas qu'il y ait eu de gros bénéficiers rentés sur l'économat.

Une mention spéciale doit être réservée à une pensionnaire de marque, la propre veuve de Marchal de Saincy, économe général du Clergé : lors de la faillite de l'économat, en 1787, elle avait abandonné sa dot pour satisfaire les créanciers de son mari; à la mort de ce dernier, on la fit émarger sur la liste des pensions.

Les revenus de l'économat étaient essentiellement variables, cependant il était tenu de distribuer des pensions d'un montant fixe. C'est pourquoi il pouvait arriver qu'à certaines époques l'administration de l'économat se trouvât en difficulté. Ainsi s'expliquent les emprunts qu'elle dut contracter à Gênes et à Paris en 1781 et 1786. Les recettes s'étaient vraisemblablement révélées insuffisantes en face des pensions à payer. Nous sommes malheureusement mal informés des conditions dans lesquelles ces emprunts furent négociés[43].

Il faut enfin mettre à part l'affectation toute spéciale qui a été donnée aux revenus de certains bénéfices, principalement des abbayes, se trouvant en économat. Les revenus de telle abbaye vacante étaient affectés en totalité à une œuvre ou à une entreprise. Certaines églises, comme la cathédrale de Ver-

42. Si la Séparation de l'Église et de l'État a jeté nos prêtres dans une glorieuse misère qui effraie certains clergés étrangers, et même le clergé d'Alsace, il ne faudrait pas croire que l'opulence fût générale dans le clergé sous l'Ancien Régime. L'insuffisance de la portion congrue est un fait bien connu. Ce que l'on sait peut-être moins, c'est que l'Église a placé récemment sur les autels un prêtre de l'Ancien Régime, le bienheureux François-Urbain de Salin de Niart, qui avait fait plus de deux années de prison pour dette (cf. la notice de M. Joachim sur ce personnage dans la *Revue d'Alsace* de 1933.

43. Dans son *Dictionnaire de la Révolution* (Paris, 1893) au mot *Économat*, Challamel prétend que cette administration « faisait des libéralités secrètes ». Qu'est-ce à dire ? Ce n'est pas parce que l'administration des économats est mal connue qu'il faut lui attribuer une activité « secrète ». — Notre confrère M. Fosseyeux, inspecteur général de l'Assistance publique, nous a fait connaître qu'il avait, au cours de ses recherches, rencontré des traces d'achats de médicaments destinés aux hôpitaux, acquis avec des subventions des économats.

sailles, furent construites avec des ressources recueillies de cette façon. Le roi mettait une abbaye « en économat » durant le temps nécessaire pour mener à bien les travaux[44].

L'exemple le plus fameux de cette affectation spéciale[45] est celui de l'abbaye de Saint-Denis qui vaquait pour fournir des ressources à la maison de Saint-Cyr : les demoiselles de Saint-Cyr tenaient la place de l'abbé de Saint-Denis.

Conclusion.

La conclusion qui se dégage de notre étude, c'est que, contrairement à l'opinion de certains historiens, la régale temporelle ne présentait aucun intérêt pécuniaire pour la Monarchie. Si l'on excepte l'époque où, le roi ne pouvant se faire obéir par ses agents, ceux-ci consommaient sur place les revenus des évêchés vacants, il faut reconnaître que ces revenus ont été en général utilisés pour des fins dignes de leur qualité. La Monarchie a donc fait preuve à cet égard d'un désintéressement certain. Dans l'étude[46] qu'il a consacrée à la régale spirituelle, étude que nous avons citée au début de cet article, l'abbé Mollat a montré judicieusement que la régale spirituelle présentait pour le roi un grand intérêt pratique parce qu'elle lui permettait de « caser » des gens pendant la vacance des évêchés. Aussi sommes-nous tentés de croire que les qualifications traditionnelles sont à reviser et que, des deux régales, celle qui mérite le mieux d'être appelée « spirituelle » est celle qui permettait d'alimenter des œuvres pies et qui contribuait ainsi à la défense de la religion

Enfin, il faut mettre à l'actif de cette institution le fait que, grâce à elle, et grâce aux économats, les immeubles des bénéfices ecclésiastiques pouvaient être réparés durant la vacance.

C. LAPLATTE,
juge au Tribunal civil de Coutances.

44. Comme travaux entrepris grâce aux économats on peut citer les réparations de l'abbaye du Mont Saint-Michel et la construction du grand portail de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans.

45. Des pensions portaient directement sur des abbayes vacantes sans passer par l'économat. « Elles rentrent dans l'économat quand l'abbaye en sort » (Archives nationales, DX213). C'est-à-dire que le jour où l'abbaye cesse de vaquer les économats doivent prendre les premiers à leur charge.

46. Voir aussi Jean GAUDEMET, *la Collation par le roi de France des bénéfices vacants en régale, des origines à la fin du* XIV^e^ *siècle* (Paris, 1935).

Grâce à la régale spirituelle, en 1431, lors du procès de Jeanne d'Arc, le chapitre de Rouen — siège alors vacant — est peuplé de créatures du roi d'Angleterre.

SAINT VINCENT DE PAUL SOUS L'EMPRISE CHRÉTIENNE*

Notre travail ne pouvait avoir en vue de recommencer la grande biographie de Pierre Coste. Nous ne songions pas davantage à remettre en discussion les conclusions auxquelles avait abouti Henri Bremond, en recherchant les attaches de saint Vincent avec son milieu.

Nous avions lu jadis, avec le plus vif intérêt, les quatorze volumes où Pierre Coste avait rassemblé la correspondance et les entretiens de Vincent de Paul. A mesure que les pages passaient sous notre regard, nous saisissions, avec une évidence croissante, que toute l'activité du fondateur des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité était dans l'étroite dépendance de sa sainteté. L'œuvre de saint Vincent est essentiellement religieuse. Elle tend à établir fermement les hommes dans la foi catholique et à les faire bénéficier de la charité évangélique. La foi de Vincent de Paul fournit à son activité ses stimulants et ses disciplines. Ce grand homme d'action lui doit l'extraordinaire fécondité de toute sa vie.

Assurément, il ne s'agissait pas, selon un dessein trop simple, de répéter à travers les 500 pages d'un grand in-8°, que saint Vincent était un saint. Cette mélopée monotone aurait manqué de nouveauté et du plus élémentaire intérêt.

Henri Bremond a écrit excellemment, au sujet de Vincent de Paul : « Ce n'est pas l'amour des hommes qui l'a conduit à la sainteté; c'est plutôt la sainteté qui l'a rendu vraiment et efficacement charitable; ce ne sont pas les pauvres qui l'ont donné à Dieu, mais Dieu au contraire qui l'a donné aux pauvres. Qui le voit plus philanthrope que mystique, se représente un Vincent de Paul qui ne fut jamais. »[1]

Ces lignes condensent l'inspiration de notre thèse. Sous les réserves suivantes, néanmoins. L'abbé Bremond aimait à étendre les barrières du mysticisme. Nous retenons surtout de son appréciation que la charité de Vincent de Paul découle de sa sainteté. Nous notons encore que la charité du grand saint, compatissante envers toutes les détresses, corporelles et spirituelles, marquait, en toute occasion, sa prédilection envers les secondes, sous l'influence de la foi chrétienne.

En suivant l'action cohérente de la foi chrétienne sur saint

* Nous donnons ici le résumé, rédigé par l'auteur, de la thèse de doctorat soutenue en Sorbonne le 30 janvier 1937, par M. l'abbé L. Déplanque, aumônier du Lycée de garçons d'Amiens (N. D. L. R.).

1. Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, t. III, p. 246.

Vincent, nous avons fixé le plan de notre ouvrage. Nous l'avons réparti en quatre livres. Le premier, *Croyances et sainteté*, comporte six chapitres. Le chapitre initial analyse la foi profonde et très docile de M. Vincent. Cette foi a mis le fondateur de la Mission sous la totale emprise de Dieu, de l'Évangile, du catholicisme. Ainsi se déroule, en cinq nouveaux chapitres, une étude dont voici les étapes : en quête de Dieu, — le visage de Dieu, — sous la dépendance de Dieu, — l'emprise évangélique et chrétienne, — l'appartenance catholique.

La foi de Vincent de Paul s'attache à son objet, sans s'attarder dans les discussions des recherches savantes. La parole de l'Écriture et de l'Église se répercute dans son âme, sans qu'il lui oppose le moindre obstacle. Il se fond en ses résonances. Il ne s'ensuit pas que cette foi ne se donne pas ses justifications personnelles. Tout au contraire, saint Vincent a toujours eu le souci de relever les marques de la présence et de l'action de Dieu. Son regard très assuré découvrait cette action dans l'endurance et dans la vertu des siens, que sa grande expérience ne s'expliquait pas sans elle. C'est à Dieu qu'il attribuait l'initiative et le succès de ses propres fondations, dont il se défendait d'avoir lui-même le mérite. Il le reconnaissait à la tendresse de ses attentions, comme à la valeur formatrice des épreuves qu'il en recevait. Il le remerciait d'interventions d'une exceptionnelle efficacité, qui se révélaient à lui par des signes plus particulièrement expressifs.

Vincent de Paul ne se sentait jamais éloigné de Dieu : tout lui annonçait son universelle et très agissante présence. A l'occasion, il le revêt de quelques colorations de son temps; il lui arrive même parfois de lui prêter sa propre bonhomie. Mais, essentiellement, il le voit tel que les Livres saints le lui présentent dans l'enseignement de l'Église. Tous les traits qu'ils ont fixés se retrouvent en lui sans altération.

M. Vincent sait que ce Dieu de l'Ancien et du Nouveau Testament, à la fois redoutable et paternel, est présent dans le mouvement de sa vie. Il sait, avec saint Paul, qu'elle se meut tout entière dans sa vivante et puissante infinité.

Poussé par sa foi, saint Vincent se plaçait tout entier sous la dépendance divine. Il soumettait à Dieu sa volonté sans réserve, il lui vouait son amour sans partage. Il proclame que nous devons employer toute notre vie à faire, en tout et partout, la volonté divine. A l'amour affectif de Dieu, il préfère l'amour effectif, qui cherche à se traduire en actes.

Sa foi contemple la perfection divine dans l'Évangile, à portée de son regard. Elle y recueille les paroles et les gestes de Jésus-Christ, comme la projection visible de cette perfection. Pour obéir à la volonté de Dieu, Vincent de Paul se livre absolument à l'emprise de l'Évangile. Il ne se réserve rien. Ses pensées sont celles de l'Évangile, ses actes ceux que l'Évangile lui inspire. Il ne s'appartient plus.

Aussi sa vie a-t-elle la fécondité de l'Évangile. Très conscient, grâce à l'intensité de sa foi, de ses obligations chrétiennes envers les hommes, Vincent est poussé par elle à les remplir jusqu'à la limite de ses forces. Il suit les appels de l'Évangile, qui le pressent d'aimer Dieu, de toute son âme, et son prochain comme lui-même, pour l'amour de Dieu.

Ce double amour, où se condense sa vie religieuse, est soutenu, nourri, accru par les croyances, les pratiques, les disciplines du catholicisme. L'activité qui en résultera, au bénéfice des hommes, sera d'autant plus dévouée que saint Vincent se fera plus complètement détaché de lui-même. Le travail de la sanctification, qui soumettra sa volonté à la volonté toute puissante de Dieu, sera la préface de ses fécondantes réalisations.

Le deuxième livre de notre thèse s'intitule : *les Conditions de la sainteté*. Ses trois chapitres étudient successivement les conceptions de Vincent de Paul sur le renoncement, — la mortification, — les exercices spirituels.

Les mortifications et les exercices spirituels déterminaient, chez les Filles de la Charité et les Prêtres de la Mission, l'indispensable renoncement à la volonté propre. Ils faisaient progresser en eux « le retranchement et l'éloignement des choses de la terre, et, en même temps, une affection à Dieu et une union à la divine volonté. » Au regard de M. Vincent, « c'est en quoi consiste la sainteté. »[2] Sur cette voie, désignée avec une modeste simplicité, Vincent de Paul a aidé lui-même, de tout son pouvoir, la marche en avant des Sœurs et des missionnaires. Avec les mortifications et les exercices spirituels, cette mise en œuvre de moyens très personnels, actionnés par une foi ardente dans une nature d'élite, a contribué très énergiquement à promouvoir la sainteté autour de saint Vincent.

Notre troisième livre, *Formation à la sainteté*, lui est consacré. Il comprend trois chapitres : formation des Filles de la Charité, — formation des Prêtres de la Mission, — types vincentistes.

La charité désintéressée, patiente et courageuse de Vincent de Paul et des siens, conquise et soutenue par leur sanctification personnelle, sous l'action de leur foi et de leurs croyances, est l'animatrice de l'extraordinaire dévouement qu'ils dépensent au service de leurs semblables.

Cette activité du grand fondateur est mise en lumière dans le quatrième et dernier livre de notre ouvrage : *Sainteté et activité*. Il englobe six chapitres : manière d'agir de Vincent de Paul, — l'œuvre des missions, — la réforme du clergé, — les entreprises de la charité, — parmi les sinistrés de la guerre, — « terres infidèles » et pays « barbaresques ».

L'activité de M. Vincent se défendait de toute initiative purement personnelle. Elle s'interdisait de régenter le cours des événements, selon des vues arbitrairement arrêtées. Elle interrogeait plutôt leurs

2. Pierre Coste, prêtre de la Mission, *Saint Vincent de Paul, Correspondance, Entretiens, Documents*, t. XII, p. 300 (Paris, Gabalda, 1924).

indications, pour collaborer utilement avec eux. Ces indications apparaissaient à Vincent comme des suggestions de la Providence, qu'il écoutait patiemment, humblement. Le moment venu, quand leur sens s'était précisé, au gré de nécessités clairement reconnues, il recueillait docilement leur mot d'ordre et il l'exécutait avec intrépidité, parce que c'était l'expression de la volonté divine. Il n'était pas permis de devancer malencontreusement ni de contrarier cette volonté souveraine; mais il ne fallait pas davantage la laisser paresseusement sans effets.

Ainsi l'activité de saint Vincent recevait encore de sa sainteté, après l'élan qui la soutenait, les règles qui la disciplinaient. Sa fécondité dépendait de cet élan et de cette discipline.

La fidélité de M. Vincent à ces règles de conduite est analysée au seuil de notre quatrième livre. Elle se laisse ensuite saisir, sans peine, à travers le déroulement des circonstances diverses qu'examine ce livre tout entier. Nous la soulignons chaque fois que l'occasion nous en est offerte.

Au vrai, notre travail relève de la psychologie religieuse, plus que de l'histoire proprement dite. C'est pourquoi M. Henri Delacroix a accepté d'être notre directeur de thèse. D'accord avec lui, nous avons borné notre enquête à la correspondance et aux conférences de saint Vincent. Elles ne suffisent pas à mettre en lumière toutes les circonstances de sa vie; mais, en revanche, nul témoignage n'est plus précieux pour pénétrer le secret profond de son action. C'est ce témoignage capital que nous avons voulu produire, direct et sans alliage.

Cependant, nous nous sommes mis en garde contre le risque d'isoler Vincent de Paul de la terre ferme qui l'a porté, et de bâtir un château aérien. Un large chapitre d'introduction historique précède notre travail. Au surplus, la correspondance et les entretiens du saint, sans suffire à son histoire complète, l'enracinent fortement dans son milieu. C'est bien d'un vivant, se mouvant parmi des vivants, que ces écrits nous laissent l'attachant souvenir.

Au demeurant, nous renvoyons volontiers à Pierre Coste les lecteurs qui cherchent un portrait complet de saint Vincent. Coste leur dira aussi, avec exactitude, ce que le fondateur de la Mission a reçu de ses contemporains et ce qu'il leur a donné. Il est cependant des questions, par exemple au sujet de l'enfance et de la jeunesse de M. Vincent, que ce probe historien est obligé de laisser sans réponse, parce que les documents font défaut ou sont insuffisants. Libre à chacun de rêver, à son gré, devant ces parties d'ombre, qui résistent à notre curiosité.

M. Henri Delacroix a bien voulu nous écrire : « Votre travail est extrêmement consciencieux et solide. Vous nous donnez de saint Vincent une image très fouillée et d'un dessin très sûr... » Cette appréciation nous a apporté un utile réconfort. Elle ne fait point cependant que notre dessein n'ait été volontairement

limité. Au contact de saint Vincent, nous nous sommes surtout préoccupé de son admirable foi chrétienne et des cheminements qu'elle a suivis, en lui et autour de lui, pour aboutir à une merveilleuse fécondité. Nous n'ignorons pas que cette grande âme pouvait donner lieu à d'autres investigations. Mais nous étions libre de notre choix.

Il se peut que, plus tard, un chercheur nouveau utilise plusieurs de nos chapitres, pour les fondre dans une œuvre qui les déborderait et les dépasserait. S'il nous était possible de l'espérer, nous trouverions en cet espoir une suffisante récompense.

Louis Déplanque,
docteur ès-lettres.

BULLETIN CRITIQUE

J.-R. Palanque, G. Bardy, P. de Labriolle. — *De la paix constantinienne à la mort de Théodose* (Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours, publiée sous la direction de Augustin Fliche et Victor Martin. Tome III). — Paris, Bloud et Gay, 1936. In-8° de 540 pages et trois cartes hors texte. Prix : 60 francs.

Les souscripteurs de la grande *Histoire de l'Église* dirigée par M. Augustin Fliche et Mgr Victor Martin ne pourront se plaindre de l'empressement que les auteurs apportent à les servir. Sans doute un prospectus imprudent leur avait-il fait entrevoir le mirage d'une publication de trois volumes par an. Heureusement pour eux, au mirage s'est substituée une réalité à la fois plus substantielle et moins indigeste : des volumes de la densité de ceux qui composent cette histoire demandent un peu de temps pour être assimilés, et, quand on compare le rythme de cette collection à celui d'autres analogues, comme les histoires générales qui se publient un peu partout depuis une quinzaine d'années, on est en droit de dire que la sortie annuelle d'un livre grand in-octavo de cinq cents pages et plus eût été déjà une réussite. Or le tome I[er] a vu le jour avant Noël 1934, le second suivait en décembre 1935, le troisième a paru en juin 1936 et le quatrième est en vente depuis mars 1937.

La *Revue d'histoire de l'Église de France* a rendu compte des deux premiers tomes en termes favorables, tempérés par la critique justifiée d'un certain nombre d'imperfections relatives au système de références et à l'appareil bibliographique, qui pourront être et ont déjà commencé d'être corrigées dans les suivants. Le tome III, dont il nous revient de parler aujourd'hui, est encore, avec ses cinq cent quarante pages, un peu plus considérable que le deuxième, qui dépassait déjà légèrement le premier. La matière en effet n'était pas petite : à peu près tout le IV[e] siècle, la période du triomphe de l'Église après la persécution, de son adaptation à sa vie nouvelle comme aussi de ses déchirements intérieurs par des hérésies et des schismes, que sa situation de protégée de l'État, toujours prêt à s'en mêler, rendait beaucoup plus redoutables qu'à l'époque antérieure.

Cette vaste matière a été répartie en trois parties, qui ne correspondent d'ailleurs pas rigoureusement chacune à l'apport respectif des trois auteurs : l'Empire chrétien ou la victoire définitive de l'Église, sur laquelle, dès le début, le schisme donatiste vient jeter son ombre, œuvre de M. Palanque; la crise arienne, racontée essentiellement par M. Bardy, et, subsidiairement, par M. Palanque, mais à laquelle a été jointe l'étude des rapports du christianisme et du paganisme déclinant par M. de Labriolle; enfin l'or-

ganisation ecclésiastique et la vie chrétienne, décrites l'une par M. Palanque, l'autre par M. de Labriolle.

Plan à la fois large et clair, avec, on le voit, des chevauchements inévitables, et d'ailleurs sans inconvénients, de collaborateurs entre les diverses parties, et dans l'exécution duquel les auteurs ont su éviter aussi bien la confusion que l'excès d'indépendance. On avait bien voulu trouver que, sauf sur deux ou trois points de détail, la fusion des contributions respectives des deux collaborateurs du premier et du deuxième volume avait été satisfaisante et que la dualité d'auteurs ne s'était pas muée en dualisme. Le troisième volume mérite certainement le même éloge. Si, dans cet ordre d'idées, il y avait lieu de faire une légère critique, elle concernerait plutôt les liaisons « verticales », les liaisons de succession, et non de simultanéité, entre le troisième tome et le précédent. Si M. Palanque a repris l'histoire des rapports de l'Église et de l'État au point précis où l'avait laissée le tome II et si sa belle étude sur Constantin se place ainsi dans le prolongement direct des perspectives sur lesquelles s'achevait le chapitre relatif à la dernière persécution, on peut regretter que, dans le tableau du reste si remarquable, dû à M. de Labriolle, de la vie chrétienne au IVe siècle, la section consacrée à l'art chrétien remonte sans nécessité jusqu'aux origines, comme si le sujet n'avait pas été traité déjà pour les trois premiers siècles.

Mais ceci est peu de chose. Dans l'ensemble, le nouvel ouvrage ne mérite que des éloges pour la sûreté de la documentation, la sagesse critique de l'utilisation de celle-ci, la clarté de l'exposé et la tenue du style. On doit louer aussi le soin qu'on a pris de dresser trois très bonnes cartes, qui illustrent opportunément, mais au prix de quel minutieux travail pour les auteurs, MM. Palanque et de Labriolle, l'organisation ecclésiastique de l'Orient et de l'Occident et ce monde à part qu'est l'Égypte monastique du IVe siècle.

Cette histoire du monachisme primitif, véritable renouvellement et mise au point qui semble pour longtemps définitive d'un sujet si complexe et si curieux, est le chef-d'œuvre de M. de Labriolle. On admirera également la maîtrise dont a fait preuve M. Palanque en se dirigeant au milieu des complications, mais aussi parfois des insuffisances de sources relatives à l'organisation ecclésiastique et la sûreté avec laquelle M. Bardy évolue parmi tous les remous et toutes les sinuosités de la crise arienne, à propos de laquelle le signataire de ces lignes a plaisir à se trouver d'accord avec lui sur la plupart des points sujets à controverse.

Certains aspects de cette vaste histoire intéressent plus particulièrement les lecteurs de notre Revue : tous ceux qui concernent l'Église des Gaules, le rôle de saint Hilaire dans la crise arienne, par exemple, les sièges épiscopaux des provinces gauloises et tout spécialement les questions d'organisation ecclésiastique qui furent débattues et résolues, au moins provisoirement, au concile de Turin. Les lecteurs de la *Revue d'histoire de l'Église de France* savent, puisqu'ils ont eu sur ce point la primeur des

conclusions de M. Palanque, que celui-ci a apporté aux problèmes que soulève ce sujet une solution heureuse, en montrant les sérieuses raisons qu'il y a d'adopter la date de 398 pour le concile de Turin.

Il a témoigné, en cette démonstration, des mêmes qualités de finesse critique et d'érudite ingéniosité dans l'utilisation des textes que dans le chapitre initial, où il a discuté de fort heureuse manière la question, toujours à l'ordre du jour, de l' « édit de Milan » et où il a conclu, avec raison, me semble-t-il, que, s'il n'y a pas eu un « édit » de Milan, il y a bien une législation constantinienne à laquelle le nom de cette ville peut être attribué et qui a complété et développé la loi de tolérance de Galère.

On voit que, dans cet ouvrage de haute vulgarisation, la part de la recherche originale, des fructueuses discussions de textes et des conclusions neuves n'est pas mince, ces recherches et ces discussions étant toujours menées et ces conclusions amenées de la façon la plus simple, la plus limpide dans l'expression et la mieux faite pour ne pas rebuter des lecteurs désireux de s'instruire sans être submergés sous des excès d'érudition.

Jacques ZEILLER.

Antoine BONAL. — *Histoire des évêques de Rodez.* Édition annotée par J.-L. RIGAL, avec une introduction de L. SALTET. Tome I. — Rodez, éditions de la *Revue historique*, 1935. In-16 de xxv-617 pages.

Antoine Bonal, mort à Rodez le 21 mai 1627, appartient à cette première génération d'érudits locaux qui, non sans quelque mérite pour l'époque, inaugurèrent en France les études d'histoire diocésaine. Pendant les loisirs que lui laissaient ses fonctions de juge des Montagnes du Rouergue, il se plut à interroger les vieilles légendes et les vieux historiens qui pouvaient l'instruire sur les origines et les premiers siècles de l'Église de Rodez; il fouilla aussi très consciencieusement « dans les archifs des seigneurs chanoines du chapitre de l'église cathédralle ». L'histoire civile l'intéressait d'ailleurs autant que l'histoire ecclésiastique. Sa modestie, semble-t-il, l'empêcha de livrer au public le résultat de ces longues recherches, mais, à sa mort, il laissa plusieurs manuscrits prêts pour l'impression. Le premier, intitulé *Comté et comtes de Rodez* n'a été publié qu'en 1885 par les soins de la Société des lettres de Rodez. Le second, consacré aux évêques de Rodez, aurait été probablement perdu pour la postérité sans l'initiative de Doat qui, en 1667, en fit exécuter une copie. Cette copie, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, est le seul témoin connu de l'œuvre de Bonal.

Ce manuscrit vient de trouver enfin son éditeur dans la personne de M. l'abbé Rigal. Le présent volume ne contient, il est vrai, que la première partie du manuscrit de Bonal, puisqu'il s'ar-

rête à l'évêque Pons Estève qui vécut dans la seconde moitié du XI[e] siècle. Les amis du vieux Rouergue ne peuvent qu'applaudir à cet hommage rendu au premier historien de ce pays. Ils trouveront même certainement du charme à lire ces pages au style et à l'orthographe archaïques. Les érudits et les historiens trouveront-ils grande utilité à avoir désormais à portée de main l'œuvre d'Antoine Bonal ? On pourrait en douter, en songeant aux progrès accomplis, depuis le début du XVII[e] siècle, par la critique historique : la science de Bonal est, elle aussi, parfois bien archaïque. Il y a cependant avantage pour les historiens d'aujourd'hui à consulter leurs lointains devanciers. Ces derniers ont quelquefois disposé de documents d'archives aujourd'hui complètement disparus : leur témoignage est dans ce cas précieux à recueillir puisqu'il est une source unique d'information. On pourra certainement en faire plus d'une fois la vérification dans l'œuvre de Bonal. C'était, nous dit-on, un chercheur actif et heureux, sachant que la recherche réserve des découvertes et, à tel endroit de son manuscrit, il a laissé un « vuide » pour placer les renseignements nouveaux qu'il pourra trouver.

Hâtons-nous de dire que la publication du manuscrit de Bonal présente un intérêt encore plus appréciable, puisqu'elle a fourni à M. l'abbé Rigal une occasion de nous donner, sous la forme modeste de notes, un état des plus complets et des plus critiques des sources et de la bibliographie de l'histoire épiscopale de Rodez. Ces notes, qui sont au nombre de cent quarante-sept, forment la seconde partie de l'ouvrage (pages 311-616). Comme l'a souligné M. le chanoine Saltet dans l'introduction, nous avons ainsi les deux étapes extrêmes d'une recherche historique qui s'étend sur une période de trois cents ans. C'est là ce qui fait, sans nul doute, l'originalité de cet ouvrage. On trouvera, dans cette seconde partie, des textes que Bonal avait déjà publiés. Ils sont reproduits d'après les meilleures éditions critiques : *Vita Amantii, Vita Dalmatii* (l'une et l'autre probablement du VII[e] siècle). Les nombreux passages de Grégoire de Tours intéressant le Rouergue y sont relevés avec soin. Avec le IX[e] siècle, apparaît une belle collection de chartes, provenant principalement des archives capitulaires de Rodez. La plupart se trouvent encore aux archives départementales de l'Aveyron. Quoique déjà éditées, elles sont reproduites in-extenso.

On a donc ici tous les matériaux nécessaires pour écrire l'histoire définitive des évêques de Rodez. On regrettera que l'éditeur n'ait pas tenté lui-même ce travail de mise au point : il n'a pas osé, sans doute, se substituer au vieil historien du Rouergue. Certes, il restera encore à faire pour préciser la date et la valeur de certains textes hagiographiques, pour identifier les nombreux noms de lieux mentionnés dans les chartes (l'ouvrage ne possède qu'une table alphabétique « sommaire » et incomplète); on pourra arriver parfois à des conclusions plus fermes et on devra corriger çà et là quelques petites erreurs de détail; mais l'essentiel est fait

et les matériaux sont à pied d'œuvre. Ne demandons pas à l'auteur plus qu'il n'a voulu nous donner, comme ces critiques qui veulent à tout prix critiquer et rendons hommage à son travail, à sa science et aussi à son amour filial pour l'Église de Rodez. C'est à elle qu'il a dédié son œuvre : *matri Ecclesiae Ruthenensi.* Un tel sentiment, lorsqu'il s'allie au respect le plus scrupuleux pour la vérité, mérite notre sympathie, car c'est lui seul qui, à l'heure actuelle, peut inspirer et soutenir ces longs travaux d'histoire diocésaine.

Il nous reste à ajouter que l'ouvrage s'ouvre par une introduction des plus suggestives de M. le chanoine Saltet, doyen de la Faculté de théologie de Toulouse. Les historiens de l'Église de France y trouveront une pénétrante étude critique sur les sources de l'histoire épiscopale de Rodez des origines jusqu'à la fin du XI[e] siècle et sur l'œuvre d'Antoine Bonal, représentant du Rouergue parmi les pionniers qui, au début du XVII[e] siècle, fondèrent l'histoire de nos diocèses.

E. GRIFFE.

Jacques LEVRON. — *Pierre Mauclerc, duc de Bretagne.* — Paris, Alcan, 1935. In-8° de 232 pages. Prix : 20 francs.

M. Levron, archiviste du département de Maine-et-Loire, a étudié dans un livre de grand intérêt *le Diable dans l'art.* Apparemment il ne craint pas, pour autant, de le rencontrer dans l'Histoire et d'assister, non loin de lui, à la pesée des âmes de ceux en qui on a voulu, à tort ou à raison, reconnaître quelques-uns de ses suppôts. Pierre de Dreux, « ce diable de Mauclerc », est de ceux-là. Sans prétendre le réhabiliter, M. Levron a essayé de l'expliquer et c'est tout profit pour quiconque lira son livre.

Arrière-petit-fils du roi Louis le Gros, le futur duc de Bretagne était né, vers 1190, du bon Robert de Dreux, l'un des vassaux les plus considérés du comte de Champagne. Comme il n'était que cadet, on songea un moment, suivant la coutume féodale, à le faire d'Église, ainsi que son oncle Henri. Mais celui qui devait porter le surnom de Mauclerc, forgé dans les abbayes anglaises par des chroniqueurs mal intentionnés, n'avait rien d'un moine, voire d'un évêque. Le juriste angevin René Choppin lui décoche le trait de *male doctus,* d' « autant qu'il avait eu beau moyen de se faire savant, ayant fait ses études en l'Université de Paris ». C'est une conjecture fort improbable; Mauclerc fut surtout un « anticlérical de principe, comme tous les Capétiens..., c'est-à-dire opposé à l'ingérence du clergé dans la direction des affaires séculières ».

En 1209, il fut fait chevalier en compagnie de Louis de France, le futur Louis VIII, et de son propre frère aîné. Quatre ans plus tard, il épousait Alice, héritière du duché de Bretagne. Le nouveau duc de Bretagne inaugura dès lors une vie singulièrement mouvementée. « Deux grandes guerres contre le roi de France, trois coalitions féodales, deux croisades outre-mer, des expéditions en

Angleterre, en Flandre, au pays albigeois, une lutte continuelle contre le clergé de son duché, contre les seigneurs : on ne saurait prétendre que le règne de Mauclerc fut dénué d'événements. »

Il revit sous la plume alerte de M. Levron, et pourtant nous ne sommes pas en face d'une vie romancée selon le goût contemporain. Nous sommes dans le réel et dans la pleine sécurité que procure un talent rompu aux rigoureuses disciplines de l'histoire. M. Levron s'excuse de n'avoir pu joindre à son ouvrage, publié par les soins de la Société d'histoire de Bretagne, une bibliographie complète et l'exposé minutieux des sources. Le récit se justifie par lui-même, à défaut de références. Bien chargé de matière, souvent pathétique, il ne manque pas non plus de scènes plaisantes, où éclate la loi d'ironie, chère au penseur Amiel.

Au milieu des singulières vicissitudes de conduite, où se laissa entraîner Mauclerc, vassal turbulent, vassal révolté, qui fit de lui l'allié du roi d'Angleterre contre le roi de France, M. Levron souligne partout avec bonheur un trait de caractère qui semble avoir donné l'unité à sa vie orageuse : c'est qu'il fut Capétien par toutes les fibres de son être, au physique comme au moral; et ce ne fut pas en vain que ce Capétien devint duc de Bretagne. Les hermines de son écu sont comme le symbole de ce qu'il a laissé de durable dans un pays qui ne connaissait pas encore son destin. Grâce à Mauclerc la Bretagne catholique, indépendante en fait de toute suzeraineté et perpétuellement tiraillée entre la France et l'Angleterre, fut hiérarchisée pour entrer dans la ligne du système féodal français. Elle reçut pendant vingt ans une formation capétienne qui l'imprégna profondément.

Dans le domaine religieux — et cela nous arrêtera particulièrement — Mauclerc agit en Capétien. L'éternel procès du rapport entre les deux pouvoirs connut avec lui un relief qui peut faire époque. Dans leurs cités épiscopales, les neuf évêques bretons entendaient imposer inflexiblement leur puissance temporelle autant que religieuse. Mauclerc était trop autoritaire pour souffrir un empiètement quelconque sur ses droits de suzerain. Il voulait aussi réglementer ce qui lui paraissait abusif. C'est ainsi qu'il entra en conflit avec le clergé breton au sujet de deux redevances qui lui parurent spécialement exorbitantes : le *past nuptial* et le *tierçage*.

D'usage immémorial, le prêtre qui célébrait une messe de mariage devait avoir sa place au repas de noces. Les recteurs bretons trouvèrent avantageux de transformer cette coutume en redevance dûment tarifée. Vers 1213, le *past nuptial* était fixé à quarante sols, somme considérable pour l'époque. Le *tierçage* paraît plus abusif encore. C'était en somme un impôt sur les successions qui s'élevait au tiers de l'héritage mobilier du défunt[1].

1. Cette taxe se justifierait, selon M. Pocquet du Haut-Jussé, comme étant le prix de l'intervention de l'Église en vue d'obtenir aux classes serviles l'autorisation d'hériter. Voir *les Papes et les ducs de Bretagne* (Paris, 1928, 2 vol. in-8°).

Ce fut surtout avec l'évêque de Nantes que le duc de Bretagne eut de longs démêlés. Mauclerc ayant entrepris de renforcer les fortifications de la ville, se heurta à l'opposition du prélat. Il voulut aussi rendre obligatoire le passage de diverses marchandises (bois sec, farine et sel) par des entrepôts établis à cet effet et instituer des droits de péage sur la Loire. L'évêque, molesté, répondit par l'excommunication. Le duc releva le défi et organisa contre le prélat une véritable ligue. Il trouva des alliés dans les monastères, tel celui de Redon, si bien qu'en 1228, quand Grégoire IX lança l'interdit sur la Bretagne, il ne fut guère obéi. Souvent « les moines, pour faire pièce aux prêtres, ne demandaient pas mieux que de se substituer aux recteurs ». Dans cette *Revue* M. Pocquet du Haut-Jussé a déjà signalé que selon le témoignage même du pape, « les fidèles mirent une sorte d'empressement diabolique à léser la juridiction de l'Église. »

Il semble aussi que, dans ses luttes pour le *droit de régale*, l'attitude du duc de Bretagne fut loin de provoquer le blâme de ses contemporains en cette France du XIII[e] siècle « inconsciemment gallicane ». Joinville se fait l'écho de l'opinion générale en rapportant les paroles de saint Louis aux évêques qui demandaient au roi de saisir les biens des excommuniés : « Et de ce vous en dois-je un exemple du comte de Bretagne, qui a plaidé sept ans aux prélats de Bretagne, tout excommunié, et a tant exploité que l'Apostole les a condamnés tous. »

Redevenu simple chevalier de Braine en Tardenois, Mauclerc fut chargé, en 1238, par Grégoire IX, d'organiser la croisade. Mathieu de Paris, l'historien anglais qui lui est le plus hostile, est bien obligé de reconnaître que le choix était bon. En 1245, il accourut encore à l'appel de saint Louis. Mais, blessé à la funeste bataille de Mansourah, qu'il avait déconseillée, il mourut en mer et son corps fut ramené selon son désir à l'abbaye de Saint-Yved, près de Laon.

Émile PASQUIER.

Pierre CARON. — *Les massacres de septembre.* — Paris, la Maison du Livre français, 1935. In-8° de 559 pages, avec une carte hors texte.

Il ne faut pas s'attendre à trouver, dans l'important travail que M. Pierre Caron vient de leur consacrer, un récit détaillé des massacres de septembre.

Tout autre est le but que s'est proposé l'auteur : après avoir fait une critique minutieuse des historiens qui l'ont précédé, un examen approfondi des sources que ceux-ci ont utilisées, il s'est surtout attaché à vérifier l'exactitude des faits qu'on a jusqu'ici racontés, à en établir les responsabilités, à reconstituer enfin la genèse de ces douloureux événements.

Tel quel, le livre se présente comme un remarquable ouvrage

de critique historique, fruit d'un immense labeur, poursuivi pendant des années, aussi bien dans les sources manuscrites que dans les imprimés. Les conclusions, en revanche, auxquelles aboutit l'ancien conservateur des archives modernes aux Archives nationales, aujourd'hui directeur des Archives de France, nous semblent, sur certains points au moins, discutables.

Les sources manuscrites, auxquelles on peut puiser, ont été, pour Paris, fort réduites par les incendies de 1871, qui ont anéanti la presque totalité des archives de la capitale. Force est donc de recourir aux relations contemporaines et aux ouvrages publiés avant la Commune, — ceux notamment de Buchez et Roux, d'Alexandre Sorel, de A. Granier de Cassagnac, de Mortimer-Ternaux. Ces derniers, M. Caron les considère comme essentiels; il se méfie par contre, — non sans raison peut-être, — des relations des survivants, souvent tendancieuses ou écrites longtemps après les événements; il critique ici les historiens catholiques qui, dit-il, sont trop portés à considérer comme indiscutables les récits de prêtres sauvés et visent trop, dans leurs livres, à « édifier le lecteur », — exception faite pour M. le chanoine Grente, « érudit qui sait travailler » (p. XLVIII), celui qui a été, avec Mgr du Teil, un des principaux animateurs du procès ecclésiastique pour la béatification des martyrs de septembre[1].

Une question de première importance est examinée ici. Les prêtres massacrés furent-ils « confesseurs de la foi » ?... Un fait est sûr : tous étaient des insermentés, avaient été incarcérés et furent mis à mort comme tels; il est établi que quelques-uns d'entre eux, du moins aux Carmes, furent interrogés sur la question du serment et tués sur leur refus de le prêter... Fut-ce en haine de la religion ou comme fauteurs de la contre-révolution qu'on les abattit ?... On peut présumer que le double sentiment coexistait dans l'âme des tueurs.

Longuement, et avec une grande précision, M. Caron examine l'effectif des prisons au matin du 2 septembre, la formation et le fonctionnement des tribunaux populaires dans les diverses geôles, l'exécution des arrêts de mort, les mesures relatives à l'inhumation, aux dépouilles, à l'état civil des victimes, l'attitude des prisonniers pendant les massacres, les verdicts d'absolution, et il en arrive ainsi à la satistique des disparus.

Il est certain que les prisons qui renfermaient des prêtres et des détenus de droit commun eurent le minimum d'épargnés, alors que celles qui avaient seulement des détenus politiques jouirent d'une relative indulgence. En ce qui concerne le chiffre même des morts, on constate des variations invraisemblables suivant les historiens, passant de 1 089 chez Maton de la Varenne à 12 000 dans l'abbé Barruel. Un dénombrement exact est impossible, mais,

1. Disons toutefois à M. Caron que M. l'abbé Grente est toujours chanoine de Notre-Dame et n'a rien de commun, si ce n'est le nom et l'origine normande, avec S. Exc. Mgr Grente, membre de l'Académie française et évêque du Mans.

avec les listes existantes, on peut arriver à une approximation et affirmer que la totalité évolue entre 1 090 et 1 395. De ce nombre, il n'y eut pas plus de 223 prêtres, tous les autres étant des nobles, des contre-révolutionnaires ou des prisonniers de droit commun, et, à ce propos, M. Caron fait un grief aux historiens catholiques d'avoir, presque tous, accepté comme vraie une tradition ancienne, qu'aucun document n'étaie, suivant laquelle, à l'Abbaye, un nombre élevé, peut-être une centaine de prisonniers ecclésiastiques, non écroués, dont, par conséquent, l'identité reste inconnue, auraient péri, — ce qui augmenterait d'autant le nombre des victimes : « Il serait tout de même surprenant, conclut-il, que 60, 80, peut-être 100 prêtres aient ainsi disparu, ne laissant ni une trace, ni un nom, rien... » (p. 84).

Ces prémices établies, la question capitale des responsabilités est posée et discutée, — et c'est là l'essentiel de l'ouvrage.

Bien plus compliquée qu'elle pourrait le paraître à première vue est cette recherche.

Sur le moment, — les mémoires du temps concordent à cet égard, — la nouvelle des massacres a été accueillie sans émoi, comme un simple fait divers, et même presque avec soulagement par une grande partie de l'opinion. Bientôt, il est vrai, cette attitude change; au bout de quelques jours, quand on a constaté la gravité de l'affaire, sa tragique horreur qui répand dans le pays l'épouvante, les Jacobins n'ont plus qu'une pensée : jeter l'oubli sur elle. Les Girondins, au contraire, voyant le parti qu'ils en peuvent tirer contre leurs adversaires, s'efforcent d'en rejeter tout le poids sur ceux-ci : leur presse, leurs discours, leurs écrits ne cessent plus de dénoncer comme coupables les chefs de la Montagne, la Commune de Paris, son Comité de surveillance; plus tard, prenant leur revanche après la chute de la Gironde, les vainqueurs du 31 mai retourneront l'attaque et iront jusqu'à imputer à des manœuvres fédéralistes les douloureuses journées de 1792, suscitées, à les entendre, dans le dessein de briser la Révolution et d'anéantir ses conquêtes. Ainsi les massacres de Septembre servent-ils, au hasard des événements qui se succèdent, d'enjeu aux diverses factions.

Depuis lors, les historiens, suivant leurs attaches politiques, n'ont guère cessé de se montrer partiaux. Où se trouve la vérité ?... Cherchant à l'établir, M. Caron examinera l'action de tous ceux entre lesquels, à cette date, se partageait l'autorité.

Voici d'abord le gouvernement : assemblée législative et pouvoir exécutif.

Pour la première, les comptes rendus des séances sont tellement succincts qu'il est difficile de définir exactement son rôle. Il ne semble pas que celui-ci ait été prépondérant. Terrorisée, dépassée, elle se contente de vaines démarches, d'un platonique décret, dont elle espérait le rétablissement de l'ordre. « Sur les causes réelles de cette faiblesse, on peut disserter » (p. 231).

L'action du Conseil exécutif est encore plus mal connue. Ses

procès-verbaux ne font même pas allusion au drame; Mme Roland n'en dit presque rien; les contemporains rapportent, de ceux qui en faisaient partie, des propos contradictoires. Dans son ensemble, il fut certainement mal informé. Deux de ses membres, pourtant, devaient, par leur situation, être au courant de tout et à même d'agir, — Roland, ministre de l'Intérieur, et Danton, ministre de la Justice.

Au premier, nul n'a jamais sérieusement imputé une participation directe aux événements. Même s'il les pressentait, il n'a rien tenté pour les prévenir; leur annonce ne le bouleverse pas, leur continuation seule l'inquiète; il supplie alors Pétion d'intervenir, écrit à l'Assemblée, se déclare impuissant, offre sa démission. Fantoche sans consistance, il était incapable de faire plus.

Le rôle de Danton a été autrement discuté. Pour M. Caron, les nombreux propos qu'on attribue au tribun sont douteux; seuls sont hors de conteste son silence, son inaction. En définitive, — c'est du reste l'opinion dominante aujourd'hui, — il n'aurait pas. à proprement parler, organisé les massacres, mais les aurait laissé exécuter, en prenant parfaitement son parti, et cette attitude s'expliquerait : il estimait toute démarche de sa part vouée à un échec, destinée à compromettre sa popularité, et, au fond de lui-même, bien que les regrettant, il reconnaissait l'utilité, même la nécessité politique des assassinats.

A côté de lui, une lourde présomption pèserait plus justement sur son secrétaire général, Fabre d'Églantine. Celui-ci, — M. Caron le reconnaît, — fut l'auteur du placard-journal *Compte rendu au peuple souverain,* qui parut à ce moment; l'un des numéros, du 2 ou du 3 septembre, renferme un véritable appel au meurtre. L'influence de ce papier est au moins vraisemblable.

Ainsi, — Fabre d'Églantine mis à part, — il y aurait eu surtout une extrême faiblesse de l'intervention du gouvernement, mais cette faiblesse serait due aux difficultés d'agir imposées par la Constitution, au manque de liaison entre le pouvoir et les administrations locales, plus qu'à une réelle complicité. Réduite de la sorte, sa culpabilité ne reste-t-elle pas encore écrasante ?

Après le gouvernement, voici la Commune de Paris : Conseil général, Comité de surveillance, maire, parquet, commandant de la force armée. Leur action est plus difficilement niable. M. Caron, sans l'écarter entièrement, cherche au moins à l'atténuer.

Le Conseil général, d'abord. Dans ses déclarations, on ne trouve aucun acte préparatoire, mais, le 2 septembre, dès l'annonce des premiers massacres, six commissaires sont envoyés pour protéger les « prisonniers pour dettes et causes civiles » et les faire élargir. Des autres, — prisonniers politiques, ecclésiastiques, et de droit commun, — il n'est pas question; ils sont donc voués à la mort, — et c'est un premier fait à retenir. Il est aussi prouvé que des représentants de la municipalité font partie des tribunaux populaires, au moins comme « assistants », sinon comme juges, — et c'est un second point à noter. Enfin, — troisième fait très grave,

que M. Caron, il est vrai, n'estime pas absolument prouvé, — il existe une terrible motion de Billaud-Varenne, du 2 septembre, rapportée, le lendemain, par la *Feuille de Paris*, — motion qui aurait abouti à l'envoi de deux commissaires à l'Abbaye, « chargés de parcourir les registres et de livrer au peuple les détenus relativement à l'affaire du 10. » Si sérieuses que soient ces charges, on sent, dit l'historien, dans l'attitude et les actes du Conseil général, les traces constantes d'un flottement et d'un désarroi consécutifs à la soudaineté et à la gravité de ce qui se passe; il n'est pas douteux que la plupart de ses membres approuvaient les massacres, devaient être enclins, sinon à les glorifier, du moins à les excuser, sans qu'il leur vînt à l'esprit de s'opposer à l'exercice par le peuple de son droit de justice souveraine, mais tout cela luttait en eux avec le sentiment qu'ils devaient continuer la tradition municipale du maintien de l'ordre.

Au même moment, le Comité de surveillance, créé le 11 août, exerçait un pouvoir dominant, et c'est à lui qu'on a le plus généralement attribué l'initiative du drame. M. Caron s'efforce d'amoindrir, presque d'anéantir cette accusation.

Marat, dit-on, est entré au Comité le 2 septembre. Sa nomination, coïncidant avec le massacre, est au moins troublante. Que *l'Ami du peuple* n'ait cessé, au cours des semaines précédentes, de lancer de continuels appels au meurtre, c'est indéniable. Qu'il ait été un des « organisateurs » de l'affaire, c'est beaucoup moins sûr, et, à l'appui de cette affirmation, M. Caron essaie de démontrer que le temps matériel, du moins, « ès qualités » lui manqua pour agir, qu'on s'est beaucoup exagéré la popularité et l'influence du personnage, qu'il ne tint jamais, parmi ses collègues, une place prépondérante. A vrai dire, cette argumentation, purement morale, n'apparaît nullement convaincante, même si aucune preuve formelle ne subsiste.

On cite ensuite le fameux billet, émané du Comité, signé de Panis et Sergent, contresigné par Méhée, — billet daté de l'Hôtel de ville, le 2, et donnant l'ordre aux « camarades de juger les prisonniers de l'Abbaye, sans distinction, à l'exception de l'abbé Lenfant », qui devra être mis en lieu sûr. — Si ce billet était authentique, la part prise par le Comité serait éclatante. M. Caron explique que l'original n'en existe pas, qu'on ne connaît la pièce que par des copies, que sa teneur même est étrange, que ses soi-disant signataires l'ont argué de faux... L'exposé, présenté par un maître de la critique historique est, on doit le reconnaître, singulièrement fort, et il devient difficile de continuer à faire état du document en question.

Reste la circulaire du Comité de surveillance, datée du 3 septembre, due, selon toute vraisemblance, à la plume de Marat et imprimée sur la presse de *l'Ami du peuple*. Celle-ci est « d'une authenticité certaine » (p. 296) et constitue, par ses termes, un évident appel à l'assassinat des prisonniers. Qu'elle n'ait guère eu d'influence, au moins au début, sur les événements de Paris, c'est fort possible,

mais nous pensons, au contraire, qu'elle en exerça une profonde, en ce qui concerne les répercussions dans les provinces, — lamentable histoire, dont le trop long sommaire est rappelé dans la quatrième partie de l'ouvrage que nous étudions. Contentons-nous ici de reproduire la note insérée dans nos *Massacres de Meaux*[2], — note où nous commentions déjà les assertions de M. Caron, et que celui-ci ignorait sans doute quand il donna le bon à tirer de son livre :

« Dans ses articles extrêmement documentés, parus en 1932, dans *la Révolution française*, l'éminent historien met en doute que cette circulaire ait pu influer sur les massacres commis en province, au début de septembre 1792. — Rédigée le 3, elle ne put, dit-il, être imprimée aussitôt et être expédiée, le jour même, en province; il n'en est question, ajoute-t-il, dans les départements, que quelques jours plus tard, une fois les massacres terminés. — En ce qui concerne Meaux, au moins, nous ne partageons pas cet avis : s'il est exact que la circulaire en question ne fut officiellement remise à l'assemblée électorale de Seine-et-Marne que le 5 septembre au matin, il semblerait étonnant que les Parisiens, partis dans la nuit du 3 au 4 de la capitale, aient ignoré cette circulaire, véritable appel au meurtre, et n'en aient pas emporté au moins une expédition, de manière à appuyer la « mission » dont ils se disent chargés, répétant à maintes reprises, — de nombreux témoignages du dossier le précisent, — qu'ils avaient « ordre », ayant coopéré aux massacres des prisons, « d'en faire autant dans toutes les communes de leur route, pour balayer l'aristocratie »; on remarquera aussi que les gendarmes tiendront plusieurs propos reproduisant textuellement certains termes de la circulaire... »

Ainsi, à en croire M. Caron, le rôle du Comité de surveillance, généralement considéré comme si grave, se serait réduit à fort peu de choses : aucune préméditation, au moins « au sens juridique du mot », une participation seulement à l'excitation psychologique dont va surgir l'acte, des velléités d'arrêter le bras du peuple, une inactivité complaisante, une aide morale par passivité et mollesse, la préoccupation que les choses se passent régulièrement... Tel n'est pas notre avis, et nous pensons, au contraire, que la responsabilité très lourde dudit comité, Marat en tête, ressort des faits même et des seuls documents dont M. Caron admet personnellement l'authenticité.

Restent encore les personnalités de Pétion, de Manuel, de Santerre. Sur eux, il n'y a qu'à passer : les deux premiers se révèlent de pauvres hommes, qui ne sont plus à la taille des événements, qu'on sent jetés dans un désarroi profond et incapables de faire quoi que ce soit; quant au commandant général de la force armée, dont les sentiments personnels ne sont pas connus, on peut penser qu'il essaya vainement d'user de son autorité. Le portrait que trace de ces personnages M. Caron doit être très proche de la vérité.

2. (Paris, librairie académique Perrin, 1935, in-12), p. 45.

Un dernier pouvoir, non moins puissant que la Commune, s'exerçait dans Paris : celui des sections. A elles aussi on a attribué, pour une bonne part, la conception et l'exécution des massacres. Ici, le texte de la délibération de la section Poissonnière, cité par M. Caron, est singulièrement probant, et on s'explique mal comment il en dénie l'influence. On y retrouve, exposé ce 2 septembre, à l'heure même où commencent les massacres, le fameux thème que les défenseurs de la Patrie ne doivent pas laisser derrière eux de traîtres, et qu'il faut « faire sur le champ une justice prompte de tous les malfaiteurs et conspirateurs détenus dans les prisons.... » L'incitation est nette; elle est d'autant plus grave que la motion est aussitôt envoyée aux quarante-sept autres sections ; elle ne sera que trop entendue. Pour M. Caron, elle n'aurait pas été la cause des massacres, mais aurait seulement sanctionné l'événement. La distinction est subtile, mais bien arbitraire.

De cette longue argumentation, qui tend à prouver qu'il n'y eut aucune préméditation aux massacres de septembre, nous avons seulement relevé les points saillants. Quelle en est, finalement, la conclusion ?

Sur la genèse du drame, nous nous rallions entièrement à celle qu'expose M. Caron, et qui paraît bien la véritable.

Après le 10 août, Paris, surexcité par le changement de régime et l'invasion menaçante, entre en fermentation; l'action des autorités, les arrestations qui se multiplient, les perquisitions incessantes, les proclamations renouvelées, entretiennent l'agitation, qu'accroissent encore les excitations de la presse, des libelles, des clubs, — excitations auxquelles coopèrent aussi bien les Girondins que les Jacobins; peu à peu est ainsi inculquée à la masse l'idée que, devant le danger extérieur, il faut tuer les prisonniers; qu'on ajoute à cela la vieille notion de la justice populaire, persistante à cette date, et qui explique la constitution des tribunaux sommaires qu'on improvisera. Le déclenchement est amené par la prise de Verdun: la crainte engendre le massacre.

Faut-il, cette genèse acceptée, se rallier aussi à l'opinion de l'auteur ? « Il s'agit, écrit-il, d'un acte de masse, résultant, non de préparatifs, mais d'une préparation mentale collective, dans laquelle il est vain de vouloir discerner le jeu des initiatives d'individus et même de groupes » (p. 469). Ce n'est plus ici absolument la thèse de la « spontanéité », qui a été longtemps défendue; M. Caron l'estime cependant « moins éloignée de la vérité » que celle de « l'organisation administrative », qu'il condamne. Celle qu'il nous présente n'en est pas moins, — qu'il le veuille ou non, — une tentative nouvelle pour disculper, autant que possible, les grands meneurs révolutionnaires dont, pour certains esprits, rien ne doit ternir la renommée.

Ce livre, quoi qu'il en soit, apporte une contribution considérable à l'histoire des journées de septembre, et, à ce titre, il faut lui rendre hommage, mais le dossier reste ouvert : tant que rien

d'autre n'y aura été versé, nous persisterons à croire qu'il y eut, à cette triste affaire, de grands fauteurs, — et nous les avons désignés au fur et à mesure de notre examen. Si ces hommes n'ont pas donné d'ordres formels, — et rien n'est moins sûr, car les témoignages, enregistrés au cours de l'enquête sur les massacres de Meaux, disent le contraire, et puis, en pareil cas, on se garde bien de signer des pièces qui demeurent et peuvent plus tard devenir dangereuses, — s'ils n'ont pas « organisé », au sens propre du mot, le massacre, en en prévoyant tous les détails, — leurs paroles, leurs écrits, leurs gestes l'ont incontestablement incité, encouragé, dirigé; ils doivent en garder, devant l'histoire, la sanglante responsabilité.

Jacques HÉRISSAY.

Ch. CONSTANTIN. — *L'Évêché du département de la Meurthe de 1791 à 1802. Du serment constitutionnel au Concordat.* — I. *De 1791 à 1794. Du serment constitutionnel à la déchristianisation.* Tome I : *la Fin de l'Église d'Ancien Régime et l'établissement de l'Église constitutionnelle* (*janvier-septembre 1791*). — Nancy, imprimerie Humblot, 1935. In-8° de 846 pages.

Le département de la Meurthe n'a plus rien à envier aux régions les plus favorisées pour l'histoire de la Révolution. Deux spécialistes, deux maîtres réputés, tous deux la fierté du lycée Henri Poincaré, l'un, comme aumônier, l'autre, comme professeur d'histoire, actuellement membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, viennent de faire presque simultanément un très gros apport à l'étude de cette période mouvementée, et encore, ce n'est qu'une partie de ce que, chacun de son côté, ils ont promis. Dans un prochain numéro, nous ferons le compte rendu de *la Vie politique et administrative dans le département de la Meurthe* de M. Albert Troux, en ce qu'elle touche aux questions ecclésiastiques.

Le simple énoncé du titre et l'opulence du volume montrent l'importance du travail que M. le chanoine Constantin consacre à l'histoire de l'évêché de la Meurthe. C'est la première période, le tiers environ du travail, qui vient de paraître. Un second volume aura pour titre *l'Église constitutionnelle; ses luttes, son triomphe; la déportation ecclésiastique, la fin de la déchristianisation.* La seconde partie, le troisième volume, comprendra *la Renaissance religieuse, la séparation des Églises et de l'État jusqu'au Concordat.*

Ce sont les limites de l'ancien département de la Meurthe, tel qu'il fut créé par la Constituante, que M. Constantin assigne à son travail. Le traité de Francfort, en 1871, en a détaché les arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg; et l'arrondissement de Briey, alors resté français, a été rattaché au département de la Meurthe, qui devint le département de Meurthe-et-Moselle. Adop-

tant le même procédé de limites géographiques, M. le chanoine Lesprand, dans *le Clergé de la Moselle pendant la Révolution*, a étudié l'arrondissement de Briey.

L'évêché de la Meurthe ne répondait à aucune division ecclésiastique antérieure. Il comprenait le diocèse de Nancy, une partie du diocèse de Toul, du diocèse de Metz, et même quelques paroisses du diocèse de Strasbourg, dans les régions de Phalsbourg et de Dabo. L'attitude des évêques de Metz, de Toul et de Nancy, ayant été sensiblement la même en présence de la législation nouvelle, le clergé reçut, à peu de choses près, les mêmes directives. Sur ce point, l'unité de vues facilitait le travail de l'auteur.

Les sources auxquelles a puisé M. le chanoine Constantin sont naturellement les Archives départementales, les Archives nationales, les archives ecclésiastiques, les Archives municipales de Nancy, les lettres de l'évêque de Nancy, les papiers et la correspondance d'un curé de Nancy. Aux instruments de travail, qu'à des degrés divers on trouve dans tous les départements, s'ajoute une rare fortune pour les diocèses de Toul et de Nancy : les *Mémoires, Abrégé chronologique, Journal, Calendrier, Plan ou croquis,* tous restés manuscrits, de l'abbé Chatrian. Ce personnage, d'abord secrétaire de l'évêque de Toul, Claude Drouas, fut curé de Saint-Clément, près de Lunéville, député-suppléant à l'Assemblée nationale où il siégea; il refusa le serment et passa les années troubles à Trèves et en Bavière. Il avait la curiosité d'un journaliste et l'humeur d'un juge d'instruction; ses jugements sont toujours absolus, souvent passionnés jusqu'à l'injustice, mais sa puissance d'information est prodigieuse et sans lui quantité de faits, même importants, seraient ignorés. Les manuscrits de Chatrian sont une mine d'un prix inestimable que M. le chanoine Constantin a explorée à fond. Telles furent ses habituelles fréquentations dans les matinées et les soirées qu'il consacra au ravitaillement de son ouvrage. Peut-être certains lecteurs, et ce ne sont pas à coup sûr les moins intéressants, auraient-ils aimé qu'après la toute petite galerie de vedettes qui forme sa bibliographie liminaire, l'auteur présentât autrement qu'en rang dispersé, les spécialistes des annales révolutionnaires, qu'il a appelés en consultation. On y rencontrerait, autour du cardinal Mathieu, le chanoine Eug. Martin, Ch. Pfister, Mgr Jérôme, et surtout le chanoine Mangenot. Si les ouvrages de ce dernier ne sont pas construits selon la méthode d'érudition actuelle, il n'en constituent pas moins une très précieuse documentation. Par surcroît, le savant chanoine, dans lequel on me permettra de saluer un maître vénéré, a laissé un inventaire méthodique et analytique (pour les questions religieuses) du fonds révolutionnaire aux Archives de Meurthe-et-Moselle qu'il a dépouillé entièrement avec sa passion habituelle du travail. Grâce à ces notes on sait vite dans quelle liasse il faut chercher et quel registre il est utile d'ouvrir.

Le sujet auquel M. le chanoine Constantin attache son nom est de ceux dont on peut dire « toujours ancien, toujours nouveau ».

A peu de choses près, les opinions, le trouble des esprits, les réactions, les hésitations, les décisions nettes, en face des lois nouvelles, furent les mêmes, bien qu'en proportions différentes dans tous les diocèses. La valeur d'un travail de ce genre tient à l'abondance des faits, des épisodes et des incidents locaux qui, dans leur variété et leur originalité, permettront à nos arrière-neveux de tenter un jugement définitif sur cette période d'une complexité extrême. Pour le présent, la masse des lecteurs est retenue par la clarté de la composition et la vie de l'exposé, tandis que les spécialistes cherchent avant tout la documentation et les tables qui permettent d'en tirer le maximum de profit. Il est cependant un point sur lequel l'histoire régionale et locale de la Révolution est matière à pleine originalité : c'est la physionomie, l'attitude et l'action des coryphées du mouvement.

Sur ce point, M. le chanoine Constantin est somptueusement servi. L'évêque de Nancy était, en 1789, Henri de La Fare, choisi par le roi pour prononcer le discours à la messe solennelle d'ouverture des États généraux, et élu représentant du clergé lorrain à ces États. Avec lui, la députation lorraine comprenait l'abbé Grégoire, curé d'Emberménil; deux chefs qui s'orientèrent vite dans des sens différents et s'engagèrent dans des voies opposées. Le second, qui devait bientôt prendre rang parmi les réformistes les plus avancés, avait cependant été élu député avec l'appui du premier. La candidature de Mgr de La Fare étant combattue par des curés, notamment par Guilbert, curé de Saint-Sébastien, l'évêque favorisa l'élection d'un curé étranger à son diocèse, qui fut le curé d'Emberménil, du diocèse de Metz. Les deux députés tentèrent vainement de se gagner mutuellement à leur propre cause; ils n'en restèrent pas moins en cordiales relations et Grégoire défendra La Fare contre les attaques de Roederer, député de Metz. Par la correspondance de l'évêque avec Camus, son grand vicaire, et celle du curé avec son ami Guilbert, curé de Saint-Sébastien, on suit jusque dans les détails leur attitude respective. M. Constantin a dépouillé ces lettres dont un certain nombre est resté manuscrit, ainsi que celles d'un autre député lorrain, Verdet, curé de Vintrange. Le chapitre premier (p. 1-106) est fructueusement alimenté par cette correspondance.

Quel était, en Lorraine, l'état d'esprit du clergé, et comment était-il préparé à l'épreuve d'un bouleversement aussi complet ? S'il faut en croire Chatrian, qui n'aime pas les religieux, dans les trois séminaires de Toul, de Metz et de Nancy, les Lazaristes donnaient une formation lamentable; celui de Toul, en particulier, écrit-il, la nonchalance de l'évêque Champorcin aidant, était « une école d'impiété et d'immoralité » (p. 101). Le cardinal Mathieu est sans doute plus près de la vérité quand il écrit que « de 1770 à 1789, évêques, chanoines, curés, et surtout jeunes séminaristes sont quelque peu atteints dans leurs idées et dans leurs mœurs, par la philosophie du siècle ». M. Constantin estime que « la masse était saine » et que le jugement de Grégoire est vrai : « En général, dans

cette contrée (la Lorraine) les mœurs des ecclésiastiques étaient édifiantes ». Il ajoute aussitôt : « On n'en peut dire autant du clergé régulier » (p. 103). C'est naturellement l'avis de Chatrian qui ne trouve guère, dans les monastères et les cloîtres, que des libertins, des impies et des jansénistes. Par contre, Marquis, préfet de la Meurthe, écrira en l'an XIII : « Le clergé régulier n'étant pas assez riche pour choquer par son luxe avait conservé plus de moralité et plus de décence que dans d'autres provinces » (p. 104). Si nous trouvons Grégoire aussi sévère que Chatrian, c'est qu'il en a surtout « aux religieux rentés, émules des prélats fastueux, qui, après avoir fatigué le pavé de la capitale, vont quelquefois se montrer avec faste dans leurs diocèses » (p. 318).

Pour finir son tableau du clergé de 1789, M. le chanoine Constantin se demande quelle fut sur les prêtres et les religieux l'influence de la franc-maçonnerie. Sur ce point, comme, du reste, sur beaucoup d'autres, l'auteur ne partage pas le sentiment de Chatrian (p. 104-106). La question a été traitée ici-même par M. Lavaquery, à propos d'ouvrages récents[1]. Quelle était, dans le clergé de la Lorraine, la proportion des prêtres francs-maçons ? La réponse diffère, — et c'est là, nous semble-t-il, la cause des divergences d'opinion sur ce point, — selon qu'on se place à la fin ou au milieu du XVIII[e] siècle. La question est très spéciale pour la Lorraine et particulièrement dans la région de Lunéville. Le dernier duc héréditaire de la maison de Lorraine, François III, qui régna sur cette province de 1729 à 1737, avait adhéré à la franc-maçonnerie, dans une loge de Hollande. Il fonda une loge à Lunéville, où se trouvait la résidence ducale. Les princes de Lorraine professant un grand attachement à la religion, il n'est pas surprenant que des prêtres aient imité l'exemple de leur souverain. Même après la bulle de Benoit XIV condamnant la franc-maçonnerie, un certain nombre de prêtres continuèrent à fréquenter la loge, tel Deveney, et non Devincy, comme l'écrit M. Constantin (p. 104). Ce prêtre, ancien curé de Couvay et chapelain du roi Stanislas, mourut à Plombières, dans l'inondation de 1770. Les francs-maçons de Lunéville ayant demandé au curé de la paroisse la célébration d'un service pour leur confrère, de graves incidents surgirent qui furent portés jusqu'à l'évêché de Toul et devant la justice civile. Mais ceci nous reporte à la génération contemporaine de François III, et nous sommes tentés de croire que Chatrian retarde quand il applique au clergé de 1789 ce qui était vrai de celui de 1750. Le nombre des assermentés accuse, du reste, une proportion sensiblement égale à la moyenne des autres départements à l'entrée en fonction de l'évêque constitutionnel : 336 serments purs et simples, 406 refus ou serments pas prêtés dans les conditions légales.

On ne saurait trop louer M. Constantin d'avoir publié (p. 713-789) la liste, par districts, des ecclésiastiques fonctionnaires publics du diocèse de la Meurthe qui ont prêté le serment purement et

1. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXI (1935), p. 86-92 et 572-575.

simplement, ou avec préambule et restriction, ou qui ne l'ont pas prêté, ou qui l'ayant prêté l'ont rétracté du 5 janvier 1791, date où la loi des 27 novembre-18 décembre 1790 fut transcrite sur les registres du département, à la reconnaissance de Lalande comme évêque de la Meurthe (5 juin 1791). Cette liste est précédée (p. 679-712) du tableau des cures et annexes, au 1er janvier 1791. Bien que, sur certains points, il fasse double emploi avec la précédente, l'une et l'autre sont de précieux instruments de recherche. Il faut en dire autant des listes (publiées dans les notes du chapitre des ordres religieux) du personnel des différents monastères et couvents, avec la mention de la réponse faite par chacun à l'enquête voulue par la loi du 14 octobre 1790. Ces éléments strictement documentaires sont fort précieux pour le chercheur, et même pour le simple lecteur qui aime à trouver aisément ce qui le touche de plus près. Publiés en appendices ou en notes, ils ne risquent pas de retarder l'intérêt et la curiosité provoqués par les discussions, les incidents, les polémiques, les scènes graves ou burlesques qui marquèrent l'application de mesures prescrites par l'Assemblée nationale, notamment le serment à la Constitution civile du clergé (p. 111-213 et 214-300). Le récit de la fin des ordres religieux est lui aussi très documenté (p. 300-388).

Avec une maîtrise sans défaillance, M. le chanoine Constantin domine son sujet qu'il traite et développe avec une objectivité parfaite. La personnalité de l'évêque de Nancy, Antoine-Louis de La Fare, domine la première partie de l'ouvrage. Pour Chatrian, c'était « un homme de génie et d'un vrai mérite ». M. Constantin croit ce jugement « exagéré » (p. 7). Ailleurs il écrit : « M. de La Fare servait mal la cause qu'il prétendait défendre, en confondant dans la même plainte la monarchie, la noblesse, la magistrature, l'ordre social établi et l'Église » (p. 226). Il n'en sous-estime pas pour autant ni l'influence, ni les interventions, ni les opinions de son personnage. Au sujet des institutions monastiques, « la transaction qu'il (Mgr de La Fare) propose est le régime adopté aujourd'hui dans les pays qui reconnaissent la liberté d'association » (p. 64, n. 3). Ayant à juger la fameuse brochure de l'évêque de Nancy : *Quelle doit être l'influence de l'Assemblée nationale de France sur les matières ecclésiastiques et religieuses ?* M. le chanoine Constantin éprouve une satisfaction marquée à citer (p. 66) et, on peut l'affirmer, à partager l'opinion de Mathiez : « On peut estimer que cet évêque, réputé intransigeant, avait sur les droits respectifs de l'Église et de l'État de plus saines idées que beaucoup de publicistes de nos jours » (*Rome et le clergé français,* p. 180-182). Quand commença, le 20 mai, la discussion de la Constitution civile du clergé, « l'erreur capitale de la Révolution », selon le mot de M. Debidour, Mgr de La Fare était déjà découragé, il n'y prit aucune part. L'un des premiers, il donna son adhésion à l'*Exposition des principes,* et attendit, dans le silence, la décision du pape. A défaut de réactions immédiates de l'évêque, nous avons celles de Guilbert,

dans sa correspondance avec Verdet ou Grégoire et dans l'annotation qu'il fit du rapport Martineau (p. 121-127).

Mgr de La Fare ne parut plus aux séances de l'Assemblée, après le 30 juin 1790. Il passa une partie de l'été à Nancy où Guilbert et Chatrian signalent son assiduité aux offices du chapitre et « aux dévotions particulières de la cité ». Le curé de Saint-Sébastien, devenu chanoine de la cathédrale, ajoute malicieusement « que l'Assemblée fait des miracles, puisqu'elle rend les évêques apôtres » (p. 68-69). On s'étonnera que l'évêque de Nancy partît pour Contrexéville le jour de *l'affaire de Nancy*. — « Mais qu'eût-il fait ? » ajoute M. Constantin (p. 67). L'auteur est aussi réservé quand il rapporte le départ précipité de l'évêque pour l'étranger, le 5 janvier 1791, lorsque le décret du 27 novembre 1790 arriva à Nancy; le prudent auteur passe parole au clergé de Nancy. Le départ fut prémédité, préparé clandestinement. « Les curés sont mécontents, c'est la désertion des chefs à l'heure du péril » (p. 130-132). Mais de l'exil, La Fare éclairera ses prêtres et son peuple; il aura une suffragance à Trèves. Fin psychologue, M. Constantin aurait été qualifié pour juger le départ de son héros et l'émigration des évêques. Le devoir des évêques était-il de rester au milieu de leurs prêtres, quitte à porter leurs têtes sur l'échafaud, ou à souffrir de la misère commune sur les pontons de Rochefort ?

La deuxième partie du volume de M. le chanoine Constantin est consacrée à la formation de l'Église constitutionnelle (p. 389-678). L'évêché de Toul étant supprimé par l'Assemblée, seul l'évêque de Nancy pouvait se présenter avant le 11 mars 1791 pour prêter serment à la Constitution civile du clergé et devenir évêque de la Meurthe. Naturellement il ne se présenta pas et il fallut choisir un évêque d'après le mode d'élection prévu par la Constitution. Le collège électoral, composé, somme toute, en majorité de gens sages et prudents, élut Chatelin, chanoine de la collégiale de Saint-Gengoult de Toul « pour écarter, écrit Guilbert, des êtres vils qui intriguaient ». La tactique était que Chatelin ne se ferait pas sacrer et tarderait à prendre possession. Dans l'intervalle, afin de gagner du temps, il agirait comme délégué de l'évêque légitime (p. 406). Mais La Fare n'accepta pas cette combinaison (p. 415), et Chatelin « qu'on a forcé d'accepter pour éviter le pire » démissionna. Tout était à refaire. L'élection eut lieu le 8 mai; un étranger au département fut élu, l'oratorien Lalande, que l'évêque constitutionnel de Paris, Gobel, avait choisi comme vicaire épiscopal (p. 426). Il prit possession de son siège dans une atmosphère nettement défavorable créée par l'*Instruction pastorale et Ordonnance de M. l'évêque de Nancy, primat de Lorraine, concernant le schisme, au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de son diocèse,* datée de Trèves, le 26 mai 1791 (p. 469-471). Néanmoins Lalande fait front et organise les cadres ecclésiastiques de son diocèse. Un chapitre entier (p. 465-558) est consacré aux polémiques et conflits suscités par sa première let-

tre pastorale qui est une réponse à l'*Instruction pastorale* de Mgr de La Fare.

Le recrutement du clergé constitutionnel occupe les deux derniers chapitres du volume (p. 559-678). Comme il l'a fait pour la prestation du serment, M. Constantin recueille maints incidents et anecdotes qui permettent de se faire une idée du trouble des esprits, mais qui, par ailleurs, révèlent la bonne foi du grand nombre et le sens avisé qui caractérise la race lorraine. Le compagnon de route de M. le chanoine Constantin, j'allais écrire, son livre de chevet, Chatrian avec son *Journal,* ne trouve dans le clergé assermenté que « des girouettes, des avares, des hommes d'un catéchisme très raccourci, un *Epicuri de grege porcus,* des aveugles, des impies, des sots, des ivrognes, des ignorants, des orgueilleux, des ambitieux... » (p. 672-673). Mais hâtons-nous de répéter ce que nous avons dit de Chatrian; et retenons le jugement beaucoup plus sûr et apaisant de l'auteur très distingué dont je rougis d'avoir si mal présenté le beau travail : « Il y avait incontestablement quelques prêtres déjà suspects parmi les assermentés... Mais à l'estime où leurs paroissiens tiennent beaucoup de ces assermentés (on le verra plus tard), l'on peut conclure que, si les circonstances fussent restées normales, ces curés, en majeure partie, tout en n'ayant peut-être pas des vertus suréminentes, eussent accompli honnêtement leur tâche. »

P. Fiel.

Tobie de Raemy. — *L'émigration française dans le canton de Fribourg (1789-1798).* — Fribourg, Fragnière frères, 1935. In-8° de 526 pages et 16 planches hors texte.

C'est une « blessure d'amour-propre » qui est à l'origine du bel ouvrage consacré par M. Tobie de Raemy à *l'Émigration française dans le canton de Fribourg.* L'auteur, en effet, fribourgeois animé d'un vif sentiment national, s'était offensé de voir sa patrie traitée d' « inhospitalière », dans les mémoires de certains émigrés. Il a voulu, en s'appuyant sur les faits, détruire cette réputation injustifiée. Et celui-là serait bien difficile qui ne s'estimerait convaincu par les quelque cinq cents pages de cette puissante démonstration.

Après une courte présentation de Fribourg, en guise d'introduction, M. de Raemy nous dépeint l'existence des réfugiés français durant la dizaine d'années de leur séjour dans le canton suisse. Ils commencèrent à y *arriver* dès juillet 1789; leur nombre augmenta l'année suivante, jusqu'à obliger le gouvernement local à créer une commission pour étudier les mesures à prendre à leur égard. L'importance de l'immigration s'accrut rapidement, au point que les admissions durent être suspendues, en juillet 1790; puis, selon les circonstances, de nouvelles autorisations furent ac-

cordées et des règlements édictés, plus ou moins stricts, plus ou moins sujets à exceptions, les arrivées ayant lieu en quelque sorte par vagues, en conséquence des événements qui se déroulaient en France. Ce mouvement paraît s'être ainsi poursuivi jusque vers la fin de 1795, et M. de Raemy croit pouvoir fixer à deux mille ou trois mille le chiffre total des émigrés établis dans le canton de Fribourg. Ces émigrés étant à peu près tous catholiques, ayant même quitté la France pour cette raison, et comptant parmi eux un grand nombre de prêtres, une *vie religieuse* assez intense s'organisa peu à peu; les autorités non seulement ne s'y opposaient pas, mais cherchaient à en faciliter les conditions matérielles. Du côté économique, il fallait aussi organiser la vie, et beaucoup de réfugiés se trouvant sans ressources durent se mettre au *travail.* C'est dans l'enseignement que beaucoup d'entre eux cherchèrent des moyens d'existence, mais certains exercèrent des professions manuelles auxquelles ils étaient inégalement préparés. Par ailleurs, puisqu'on s'installe dans l'exil, reprend la *vie de société.* Les émigrés se voient entre eux, sont reçus dans les familles suisses; des mariages se nouent. La *vie d'affaires* continue également; les émigrés, par voie de procurations, gèrent leurs affaires en France ou s'occupent, sur place, de banque et de finance, empruntent et même prêtent... Mais il y en a aussi, hélas ! dans la misère et le dénuement : nous avons de nombreux détails sur *leurs souffrances* et sur la charité des Fribourgeois. Un établissement de secours, en particulier, la *Commanderie,* nourrissait les indigents, leur fournissait des vêtements, payait des loyers et des pensions. L'œuvre était alimentée par de nombreux donateurs et bienfaiteurs, évêques de Fribourg, Fribourgeois, les émigrés les plus riches, la France même. Un complément de fonds provenait d'une *collecte* organisée d'abord par les évêques de Fribourg au profit de l'œuvre; une autre et plus vaste collecte fut instituée à cet exemple par d'autres évêques pour les prêtres français réfugiés en Suisse. En dehors de cette institution purement charitable, divers *établissements religieux* se fondèrent également dans l'exil; il y eut notamment des Trappistes, des Solitaires des Fontenelles, des Chanoinesses de Saint-Augustin de Notre-Dame de Corbeil, un séminaire et un collège, — le collège Saint-Michel. Parmi les épisodes de la vie religieuse en émigration, certaines situations se régularisent; nous assistons à des *rétractations de serment* de la part de prêtres « jureurs » repentis, rétractations habituellement faites devant la juridiction épiscopale. Tous les réfugiés ne devaient pas revoir leur patrie. Bon nombre de noms de ceux qui *moururent en exil* nous ont été conservés, ainsi que, pour certains, leurs testaments. Cependant, ces cruelles années devaient prendre fin et les circonstances politiques redevenant meilleures en France, nos émigrés songèrent à franchir de nouveau les frontières. C'est à partir de la seconde moitié de 1794, après la Terreur, que l'on commence à quitter la Suisse; en 1795, le mouve-

ment des départs s'accentue et malgré un arrêt de cet exode, et même un retour des émigrés vers la Suisse au lendemain du 18 fructidor et des décrets consécutifs aux événements de cette journée, les *sorties* continuèrent. Quand l'armée française entra dans Fribourg, le 2 mars 1798, presque tous les émigrés et déportés avaient déjà quitté le pays.

Telle est la nature des principaux renseignements réunis dans le bel ouvrage de M. Tobie de Raemy. Ainsi voyons-nous que Fribourg n'a point été inhospitalier, tant s'en faut, pour nos compatriotes, durant la Révolution. Mais dans un séjour si long et si pénible, comment n'y aurait-il pas eu quelques difficultés, minimes en général, entre les Fribourgeois et leurs hôtes qui pouvaient n'être pas tous également désirables ? C'est pourquoi il ne faut voir dans l'épithète d' « inhospitalier » que la suite de quelque mouvement d'humeur, explicable chez des exilés aigris, et d'ailleurs sans conséquence. — Nous avons parlé de « démonstration » ; c'en est une, en effet, qui nous est donnée, et faite rigoureusement, sur pièces : le caractère dominant du livre est même celui d'un répertoire extrêmement riche de faits précis. On n'accusera pas l'auteur d'en avoir trop accumulé, car ils ont leur intérêt, — mais l'ouvrage aurait été plus lisible et sa rédaction aurait beaucoup gagné si bien des exemples et des détails avaient été rejetés dans les notes ou en annexes. Nous ne devons pas moins à M. Tobie de Raemy, malgré cette réserve de forme, une très utile contribution à l'histoire de l'émigration. — Ajoutons enfin que son livre est fort bien présenté et soigneusement illustré d'après des documents originaux.

Jean MARCHAND.

E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR. — *Histoire de Bretagne des origines à nos jours.* — Paris, Plon, et Rennes, Plihon, 1935. 2 vol. in-8° de 417 et 483 pages, figures, portraits et cartes. Prix : 100 francs.

Avec l'ouvrage de M. Durtelle de Saint-Sauveur, la Bretagne se trouve pourvue d'un choix d'histoires provinciales plus ou moins étendues entre lesquelles le lecteur optera suivant ses goûts et ses loisirs. Les bénédictins Dom Lobineau et Dom Morice ont publié, en plusieurs tomes in-folio, un ouvrage massif, trop dense, suivi d'une incomparable collection de *Preuves*. Le Moyne de La Borderie l'a dotée d'une histoire en six volumes in-quarto (dont le tome IV, en partie, ainsi que les tomes V et VI, en entier, sont dus à Barthélemy Pocquet). Considérable à tous égards, cette œuvre est d'une lecture plus aisée que la précédente. Tout récemment M. Aug. Dupouy consacrait au même sujet un petit livre qui compte parmi les bons de la collection des *Vieilles provinces de France*. Entre La Borderie et Dupouy s'intercalera l'apport de M. de Saint-

Sauveur dont l'Académie française a reconnu le mérite en lui décernant sa récompense la plus enviée.

Le travail de M. de Saint-Sauveur, tout en empruntant à La Borderie, le complète et le rectifie. On reprochait à l'éminent historien d'avoir accordé une créance peu justifiée aux nombreuses vies de saints bretons, très postérieures pour la plupart aux événements racontés et qui n'avaient pas plus été écrites *par* que *pour* des érudits. M. de Saint-Sauveur, grâce aux publications de savants comme le regretté Duine et F. Lot, déblaye le terrain et ne fait grâce qu'aux textes éprouvés, comme la vie de saint Samson contre laquelle il ne ratifie pas la sentence de condamnation prononcée par M. Fawtier.

On déplorait encore que l'*Histoire* de La Borderie ne s'étendît pas à l'époque préhistorique ni à celle qui suit 1789 et n'accordât pas au développement des institutions une place suffisante. Sur ces différents points M. de Saint-Sauveur a eu le souci de satisfaire de justes exigences. Dans les limites du cadre qui lui était ouvert il a écrit des pages synthétiques sur les âges les plus anciens de la Bretagne. Professeur à la Faculté de droit de Rennes, il était mieux placé que personne pour expliquer les institutions de l'Ancien Régime dans lesquelles l'héritage du Moyen Age voisinait plus ou moins harmonieusement avec des innovations modernes. Dans les conflits du XVIII[e] siècle qui mirent si bruyamment les représentants de la province aux prises avec l'autorité royale et qui préludèrent aux troubles révolutionnaires, il semble désormais possible de faire une juste part des fautes : les États, en revendiquant le droit imprescriptible de voter les impôts consacré par l'édit d'Union de 1532, soutenaient certes une thèse inattaquable. Pourquoi ce droit aurait-il été plus caduc, au bout de deux siècles, que, par exemple, le concordat de François I[er] que nul alors ne tenait pour périmé ? Comment, d'autre part, taxer d'archaïsme un principe constitutionnel qui remontait, je le reconnais, au Moyen Age, mais que la France était à la veille de restaurer et de généraliser ? Cela dit à la décharge des Bretons, il subsiste contre eux deux reproches qui n'atteignent point le fond du droit, mais certaines modalités de sa défense : l'ordre de la noblesse, en accueillant aux États tous les gentilshommes âgés de vingt-cinq ans se transformait trop souvent en une diète ingouvernable et indigne de gouverner. De plus, mais ici le grief n'est pas propre à la Bretagne, la patrimonialité des charges permettait à la magistrature de se lancer dans l'opposition politique avec une passion qui n'était pas conciliable avec une équitable administration de la justice.

M. de Saint-Sauveur, qui ne connaît pas moins bien le droit privé que les institutions publiques, consacre à l'épineuse question du domaine congéable des lignes qui seront appréciées. Enfin poursuivant au delà de 1789 l'histoire de la province, il a rédigé sur la Révolution et la période suivante jusqu'à la Grande Guerre quelques chapitres fort nouveaux.

Puisé aux meilleures sources — et depuis La Borderie il est paru de bonnes contributions sur presque tous les points de l'histoire de la Bretagne —, l'ouvrage de M. de Saint-Sauveur, écrit avec aisance et clarté, sera d'une lecture aussi agréable à qui voudra connaître le passé d'une de nos provinces les plus originales, qu'utile à l'érudit désireux d'être renseigné commodément et sûrement par un témoin averti et impartial.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

RÉPERTOIRES ET TEXTES

Dom L. H. Cottineau, O. S. B. *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés.* Fascicules 2-4 : *Bédouin-Ghislenghien.* — Mâcon, Protat, 1936. In-4°, col. 321-1280.

La méthode suivie par Dom Cottineau a été exposée ici-même[1] à l'occasion de la première livraison. Parmi les notices figurant dans les trois fascicules nouvellement parus, relevons comme particulièrement utiles et très documentées celles qui sont consacrées à Bobbio, Sainte-Croix de Bordeaux, La Charité-sur-Loire, Saint-Père de Chartres, Sainte-Foy de Conques, Corbie, Saint-Étienne et la Trinité de Caen, Einsiedeln, la Trinité de Fécamp, Fulda. Quatre sont à signaler tout spécialement, en raison tant de leur objet que de leur riche bibliographie : ce sont celles qui concernent Camaldoli, chef d'ordre des Camaldules, Cîteaux, Cluny et Fontevrault.

Si riche qu'elle soit, cette bibliographie est cependant encore incomplète, car les dépouillements ont été arrêtés il y a déjà plusieurs années et chaque année apporte de nouveaux travaux sur l'histoire monastique. Ainsi, à la bibliographie de Cluny, Clairvaux et Cîteaux, on peut ajouter, comme tout récemment parus : *Cluny et son empire,* de l'abbé Chagny, les trois beaux volumes de G. de Valous sur *le Monachisme clunisien des origines au* XV^e^ *siècle,* l'article de A. Morey, *the Conflict of Clairvaux and Cluny,* dans *the Downside Review* (1932), p. 87-107, le mémoire de Jean-Berthold Mahn, *l'Exemption et le gouvernement de l'ordre cistercien aux* XII^e^ *et* XIII^e^ *siècles,* dans les *Positions des thèses de l'École des chartes,* 1935, p. 145-152, l'ouvrage de A. Prévost, *Recueil des chartes et bulles de Clairvaux,* et enfin la nouvelle édition critique des statuts des Chapitres généraux de Cîteaux, excellente édition, due au P. Canivez, et destinée à remplacer désormais celle de Dom Martène. Sur la Trinité de Fécamp, on consultera l'étude de Mlle O. Chabord (Mme Helleu), *Histoire économique de l'abbaye de Fécamp pendant la guerre de Cent ans* (*Positions des thèses de l'École des chartes,* 1932, p. 43-51), et sur Fontevrault les deux ouvrages de L. Picard : *le Fondateur de l'ordre de Fontevrault, Robert d'Arbrissel* (1932) et *l'Ordre de Fontevrault de 1115 à 1207* (1934). Enfin, de très bons articles ont paru sur des abbayes moins connues; H. Tribout a publié le cartulaire de l'abbaye de Bouzonville (*Revue Mabillon,* 1933, p. 133-141, 233-246) et le chanoine L. de Lacger a consacré une série d'articles à l'histoire de l'abbaye de Castres en Albigeois (*Revue Mabillon,* ann. 1935, p. 1-29, 69-102, 179-192, ann. 1936, p. 28-41, 95-105, 135-143, 167-179).

1. *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XXII (1936), p. 211-213.

Il me semble que les longues citations de Joanne, notamment aux articles *Brou, Chamalières-sur-Loire, la Grande-Chartreuse, Fécamp,* sont au moins superflues, étant donné le caractère topo-bibliographique de ce dictionnaire. Au mot *Carnoët,* le même Joanne est responsable d'une légère erreur : l'abbaye de Saint-Maurice est située sur la Laïta et non pas sur l'Ellé. A noter également quelques oublis : de *Bonlieu* (col. 421), on nous renvoie à *Chambéry,* d'*Esse* à *Ashen : Chambéry* et *Ashen* ne figurent pas dans l'ouvrage, non plus que le mot *Calatio* d'où l'on devrait renvoyer à l'article *de Galatro.*

Souhaitons que, malgré la mort de Dom Cottineau, la publication se poursuive le plus rapidement possible.

Françoise LEHOUX.

Anne Marcel et Marcel BAUDOT. *Grand cartulaire du chapitre Saint-Julien de Brioude. Essai de restitution* (Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, tome XXXV). — Clermont-Ferrand, imprimerie générale, 1935. In-8° de 189 pages.

Deux cartulaires du chapitre Saint-Julien de Brioude ont été identifiés, le Grand cartulaire ou *Liber de honoribus sancto Juliano collatis,* compilé à la fin du XI^e^ siècle, et le Petit cartulaire ou *Liber viridis,* rédigé à la fin du XIII^e^ siècle. On suit la trace du premier jusqu'en 1775, du second, jusqu'en 1738. Ils ne sont depuis lors signalés nulle part et ne seront sans doute jamais retrouvés. Une copie du *Liber de honoribus* faite en 1677 et conservée à la Bibliothèque nationale (ms. latin 9086) a été publiée en 1861 par Henry Doniol dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand* et à part en 1863. Le manuscrit et l'édition contiennent le texte de trois cent quarante-deux documents, numérotés 1 à 341. Doniol les a publiés sans les dater ni les analyser. Les noms de lieux ne sont pas identifiés. Aussi bien la copie de 1677 est-elle incomplète. Le cartulaire comptait en réalité quatre cent cinquante-sept actes, peut-être originairement quatre cent soixante-sept. Grâce à une fort diligente enquête, Mme Baudot a pu enrichir la restitution du Grand cartulaire des cent quinze actes qui manquaient dans l'édition Doniol, plus exactement de cent un, quatorze n'étant représentés que par le numéro dont ils étaient affectés dans l'original.

Cet ouvrage se présente comme le complément désormais indispensable de la publication de Doniol. On n'y trouvera pas le texte des actes déjà publiés par celui-ci; mais les auteurs les ont rendus utilisables en les datant[1] — tâche déjà partiellement réalisée par Bruel dans un mémoire classique —, en les analysant, en indiquant la tradition manuscrite ou imprimée de tous les documents et les

(1) Je ne crois pas qu'il faille dater l'acte n° 1 du 5 février. Il serait préférable d'adopter la leçon *feria quinta* donnée par deux manuscrits (Cf. les n^os^ II, VI, IX, etc.). Lorsque le quantième est indiqué dans les actes, il l'est toujours à la manière romaine.

ouvrages qui les ont utilisés, en notant les variantes des diverses copies, —ce qui permet d'améliorer ici et là le texte de Doniol, — en identifiant dans une table spéciale les noms de lieux cités. Ce n'est pas tout. Ils ont publié les actes qui ne figurent pas dans l'édition, lorsqu'ils en ont retrouvé le texte[2]. Sinon, ils en ont indiqué la nature ou du moins l'existence avec la place qu'ils occupaient dans le cartulaire original. Tout ce travail qui représente une somme de patients et méritoires efforts semble accompli avec soin et conscience. Je note cependant des erreurs dans l'indication des variantes du diplôme de Charles le Chauve (n° CCCCXLVI).

La tâche assumée par M. et Mme Baudot était d'autant plus utile que l'intérêt du cartulaire de Brioude dépasse de beaucoup le cadre local. Sauf quatre actes du XI^e^ siècle, tous les autres sont antérieurs : le plus ancien est du VIII^e^, le reste, du IX^e^ et du X^e^ siècle. Encore que monotones, — ce sont en majorité des actes privés de donation avec réserve d'usufruit, — ils n'en apportent pas moins au juriste, au diplomatiste et au lexicographe (voir l'*index rerum*), sans parler de l'historien, une série de précieux renseignements en même temps qu'ils posent à chacun de ces spécialistes de petits problèmes d'interprétation assez délicate. Notons au hasard parmi les actes les plus intéressants, ceux qui mentionnent l'intervention d'*elemosinarii*, deux contrats de complant, l'un du IX^e^ siècle, inédit (n° CCXXXI), l'autre de 922 (n° CCC), un jugement du comte Bernard, de 851, publié seulement par Du Bouchet (n° CXIV)....

On sait d'autre part que le cartulaire de Brioude fait époque dans l'histoire des faussaires. En 1694, un aventurier de la plume, Jean-René de Bar, produisait six feuillets de parchemin, soi-disant détachés du Grand cartulaire, sur lesquels par une curieuse coïncidence se trouvaient transcrits des actes favorables aux prétentions généalogiques du cardinal de Bouillon et de la famille de La Tour. A la suite d'une expertise restée célèbre, Mabillon, Ruinart et Baluze déclarèrent que ces feuillets n'appartenaient pas au Grand cartulaire mais qu'ils portaient des marques évidentes d'ancienneté : « Nous les jugeons, disaient-ils, estre hors de tout soupçon et tirez d'un ancien cartulaire de l'église de Brioude aussi ancien » que le *Liber de honoribus*. La justice, qui condamna Jean-René de Bar, et la postérité avec elle en ont décidé autrement. Les éditeurs ont raconté toute cette histoire dans l'introduction et publié les documents suspects à la place que d'après les tables occupaient dans le Grand cartulaire les actes qu'ils démarquaient et qu'ils étaient destinés à remplacer[3]. Ils ont bien

2. On ne sait s'il faut attribuer au typographe ou aux copies utilisées par les éditeurs certaines cacographies. Dans la seconde hypothèse, il y aurait lieu de proposer en note la leçon correcte (par exemple, p. 30, n° CXIV, maleardus. *Corrigez* malo ordine).

3. Un compte rendu sans aucune critique pourrait être taxé de partialité. Je me permettrai donc de regretter que les auteurs n'aient pas dans l'introduction exposé assez nettement la question des tables du

fait, mais peut-être se sont-ils montrés trop indulgents dans leur appréciation de ces apocryphes[4].

Georges TESSIER.

Chartes du Forez antérieures au XIV^e^ *siècle*, publiées sous la direction de Georges GUICHARD, comte de NEUFBOURG, Édouard PERROY, J.-E. DUFOUR. V. — Mâcon, Protat, 1936. In-4° en feuilles de 500 pages environ[1].

Les pièces 601 à 720 des *Chartes du Forez* s'échelonnent de 1211 à 1286. Nous avons déjà signalé les qualités de ce remarquable recueil et sa présentation originale; le volume dont il s'agit aujourd'hui n'est pas inférieur aux précédents. Les documents proviennent de divers fonds des Archives nationales, de celles du Rhône et de la Loire, des « archives du Roannais » (à la bibliothèque de Roanne) et de la bibliothèque de Saint-Étienne, un seul acte (n° 664) d'un chartrier privé. L'annotation en est toujours extrêmement fournie, tant pour l'identification des personnages que pour celle des lieux. Le souci de donner des analyses détaillées et complètes a rendu celles-ci assez souvent très longues et un peu lourdes ; reconnaissons d'ailleurs qu'il n'était pas aisé de donner plus brièvement un résumé de textes aussi importants que le testament d'Albert de Thizy (n° 605) ou l'approbation par le comte de Forez de l'acquisition de trois seigneuries par les Hostitaliers de Montbrison (1276, n° 668)[2]. Ce dernier acte occupe à lui seul 28 pages; avec un terrier de 1332 publié dans les notes qui l'accompagnent, il sera un document capital pour l'étude de la propriété rurale en Forez.

P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN.

cartulaire. S'agit-il uniquement des tables qui sont conservées avec les six feuillets de J. P. de Bar dans le carton R2 74 des Archives nationales ? D'autre part, est-il exact, comme j'ai cru le comprendre, que ces six feuillets comblent précisément une lacune correspondante (feuillets arrachés) dans le *Liber de honoribus*. Dans ce cas, on ne s'explique pas l'indulgence des trois experts, au moins de Mabillon et de Ruinart, car des doutes pèsent sur la sincérité de Baluze.

4. Je ne m'explique pas l'emploi par les faussaires à deux reprises différentes d'une expression incohérente dans la clause comminatoire où l'auteur, après avoir menacé l'infracteur du sort de Datan et d'Abiron, ajoute « et cum Juda proditore *indulgentiam* accipiat » (n^os^ CXCVIII *bis* et CCCLXIII).

1. Voir les comptes rendus des tomes I à IV, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XX (1934), p. 264-266, t. XXII (1936), p. 216.

2. Ici c'est à la vingt-troisième ligne de l'analyse qu'on trouve le nom du comte Gui VI de qui émane l'acte, et la mention de son approbation. La logique voulait que l'un et l'autre figurent en tête, avant la description des seigneuries vendues.

André Monglond. *La France révolutionnaire et impériale.* Tome IV. *Années 1797-1799.* — Grenoble, Arthaud, 1935. In-8° de 1230 pages et 24 planches.

Plus nous avançons dans cette publication[1], plus son intérêt littéraire grandit, sans rien perdre en intérêt historique et bibliographique. C'est que la Terreur fait place à une activité normale. Le présent volume nous mène jusqu'au 18 brumaire; il s'ouvre par une importante dissertation critique sur les *Considérations sur la France,* dont M. André Monglond identifie l'édition originale (1797 et non 1796). Par ailleurs, il nous fait assister à la lutte entre les cultes révolutionnaires moribonds et le catholicisme renaissant, et à celle qui oppose le clergé constitutionnel au clergé réfractaire. Plusieurs brochures concernent le serment de haine à l'anarchie du 19 fructidor an V. Ajoutons-y la liste des ouvrages théologiques ou simplement pieux, qui ne s'étaient jamais entièrement interrompus, mais recommencent à paraître en plus grand nombre : et, si l'histoire religieuse est intimement liée à l'histoire tout court, nous ne voudrions pas terminer ce compte rendu sans insister sur la grande valeur de l'ouvrage à ce point de vue ni sur sa présentation toujours parfaite.

Auguste Viatte.

René Gandilhon. *Archives d'Ille-et-Vilaine. Répertoire numérique de la série V. Cultes.* — Rennes, archives d'Ille-et-Vilaine, 1936. In-4° de 139 pages.

Le très actif et très compétent archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, M. René Gandilhon, vient de s'acquérir un titre tout spécial à la reconnaissance des historiens de l'Église de France. Aucun répertoire numérique n'ayant encore été rédigé pour les séries modernes du dépôt confié à ses soins, il a tout d'abord porté son attention sur la série V. On sait qu'elle « se compose des papiers versés par les bureaux de la préfecture qui étaient chargés du service des cultes depuis l'établissement du concordat (1 V) ... et des documents dévolus à l'État, en application de la loi du 9 décembre 1905, par saisie de la mense archiépiscopale de Rennes » (2 V). L'auteur y a joint « les dossiers des dons et legs concernant les communes et les établissements reconnus d'utilité publique, religieux ou charitables » (4 V).

Il suffit de parcourir les pages de ce répertoire, que M. Gandilhon a su rendre très suffisamment explicite, pour s'apercevoir de l'intérêt présenté par l'ensemble des documents inventoriés. L'*avertissement* signale les ressources qu'ils offrent pour les biographies d'évêques et en particulier celle de Claude-Louis de Lesquen, pour l'étude des relations du clergé et des autorités civiles, principalement pendant la période de 1830 à 1835, pour

1. Il a été rendu compte des trois premiers volumes dans la *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XVII (1931), p. 104, t. XVIII (1932), p. 512, t. XIX (1933), p. 551.

l'histoire de la construction de la cathédrale de Rennes. Mon attention est également attirée par les articles 2 V 1-52, *Administration spirituelle*. Les dossiers des visites décanales permettraient sans doute de tracer un tableau des manifestations de la pratique religieuse dans le diocèse de Rennes dans le dernier quart du XIX[e] siècle, à une époque particulièrement intéressante puisqu'elle coïncide avec la grande offensive laïque. Ce n'est pas auprès des lecteurs qui suivent de près l'enquête de M. Le Bras à travers la France contemporaine qu'il convient de souligner l'intérêt de ces documents. Je note aussi les dossiers relatifs aux maisons, disséminées à travers toute la France, des Petites sœurs des pauvres (1 V 1472-1477 et 4 V 434-539). Ils sont centralisés à Rennes à cause de la maison-mère de Saint-Pern. Les cultes non catholiques (3 V) sont peu représentés. Un article concerne la Petite église (3 V 12). M. Gandilhon, qui a conscience de sa mission d'informateur, a fait précéder son répertoire d'une liste des sources de l'histoire religieuse du département d'Ille-et-Vilaine pendant le XIX[e] siècle (autres que la série V) et d'une autre liste des principaux travaux concernant le même sujet au cours de cette période.

Georges TESSIER.

Bibliographie alsacienne. Revue critique des publications concernant l'Alsace. Tome V : *1931-1933* (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg. Fascicule hors série). — Paris, les Belles-Lettres, 1935. In-8° de 452 pages. Prix : 40 francs.

Sous la rubrique générale : *Le sol, les hommes, le passé,* les différents collaborateurs présentent en sept chapitres, la liste des ouvrages, brochures et articles de revues publiés de 1930 à 1933 sur la géographie physique et historique de l'Alsace, ses personnages plus ou moins marquants, son archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine et son histoire depuis le temps des empereurs romains jusqu'à nos jours. La deuxième et la troisième partie énumèrent les ouvrages se rapportant à la littérature proprement dite, aux arts (architecture, peinture, musique, etc.) et à la vie économique et juridique. Le titre de presque chacune de ces publications est accompagné d'une analyse très rapide et d'une appréciation plus ou moins longue qui ne correspond pas toujours à la valeur de l'ouvrage. Les ouvrages ou études sur l'histoire religieuse de l'Alsace sont assez nombreux. Notons en particulier les études si fortement documentées publiées dans l'*Archiv für elsässische Kirchengeschichte,* dont nos lecteurs sont d'ailleurs régulièrement informés par la revue des périodiques d'Alsace. Une singulière méprise arrive à M. Sittler, rendant compte de l'étude de M. L. Pfleger sur « les offices des stations dans le haut Moyen Age à Strasbourg » (voir *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XIX, 1933, p. 121 et suiv.). D'après lui, M. le chanoine Pfleger « nous introduit dans les cérémonies concer-

nant le chemin de la croix de l'église cathédrale et des autres églises de Strasbourg ». Il ne s'agit nullement du « chemin de croix », qui d'ailleurs n'est pas un office liturgique, mais des « stations » en usage autrefois à Rome et dans un grand nombre d'églises cathédrales, où le clergé de la cathédrale se rendait solennellement de l'église-mère dans une autre église, où il faisait « station ».

G. Allemang.

BIOGRAPHIES

M. M. Gorce, O. P. *Saint Vincent Ferrier (1350-1419)* (Les Saints). — Paris, Lecoffre, 1935. In-16 de 191 pages.

Le P. Gorce a résumé dans ce petit livre ses précédentes études sur saint Vincent Ferrier et notamment l'ouvrage qu'il lui a consacré il y a quelques années et dont il a été rendu compte ici même en 1925[1]. L'apostolat du prédicateur valencien se déroule à travers une des époques les plus périlleuses qu'aient connues la chrétienté et les nationalités occidentales. Aux malheurs de la guerre de Cent ans s'ajoutent ceux du schisme romain. Vincent prêche aux princes la pacification, aux chrétiens l'unité de l'Église par le rattachement au pape qui lui paraît légitime, son ami le cardinal Pierre de Lune, à tous la réforme intérieure par la vision de la fin du monde, que les récentes catastrophes lui semblent annoncer. Il fut un des artisans de la fin du schisme, mais dans l'intérêt supérieur de l'Église, il dut lutter contre ce même Benoît XIII qu'il avait longtemps soutenu et, chose qui lui fut particulièrement dure, soustraire à son obédience ses propres compatriotes d'Aragon, de Castille et de Navarre. On sait qu'il mourut à Vannes, succombant à sa lourde tâche de prêcheur.

Le livre clair et bien divisé du P. Gorce est malheureusement déparé çà et là par quelques négligences de style.

L. Royer.

Abbé Humbert Mollière. *Le bienheureux Dom Augustin Chevreux, dernier supérieur général de la congrégation de Saint-Maur* (Moines et monastères, 12). — Ligugé, abbaye Saint-Martin, 1936. In-12 de 78 pages. Prix : 8 francs.

En écrivant la biographie du dernier supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, M. l'abbé H. Mollière a résumé l'histoire de cette congrégation pendant la dernière période de son existence. Et c'est ce qui donne à son petit ouvrage un intérêt tout particulier.

A l'époque où Dom Chevreux prit l'habit bénédictin, à l'abbaye Saint-Florent de Saumur, en 1743, la congrégation, malgré les discordes du jansénisme, connaissait encore des jours paisibles. La vie monastique n'était certes plus ce qu'elle avait été

1. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XI (1925), p. 262.

aux périodes héroïques du début de la réforme, sous le règne de Louis XIII. Mais elle s'entourait d'une douceur et d'un charme dont l'évocation ne nous laisse point insensibles (voir, en particulier, la jolie description des monastères du XVIII[e] siècle, p. 42-43).

Bientôt pourtant, des rivalités ambitieuses allaient troubler le calme apparent de la congrégation. Le récit de ces misérables querelles montre à quel point la discipline était atteinte, dans les ordres monastiques, à la veille de la Révolution. Dom Chevreux, moine vertueux et distingué, défenseur des traditions bénédictines, n'en remplit pas moins plusieurs hautes charges dans sa congrégation et parut désigné pour le généralat. Écarté pendant quelques années par la faction adverse, il fut élu, en 1783, à la charge suprême de son ordre.

Député du clergé de Paris à l'Assemblée constituante, il y eut une attitude assez timide, tout en se classant nettement parmi les députés « fidèles au roi et à la religion ». Il assista avec tristesse à la dispersion de ses moines et à l'occupation, par les pouvoirs civils, d'un grand nombre de ses abbayes. Arrêté en 1792, après la chute de la royauté, il fut détenu aux Carmes, où il fut mis à mort, avec ses compagnons de captivité, au cours des sinistres massacres de septembre. Son nom a été retenu parmi ceux des martyrs qui furent béatifiés par Pie XI en 1926.

Le livre de M. l'abbé Mollière apporte quelques documents intéressants — encore qu'il en soit peu d'absolument inédits — sur la situation et l'état d'esprit du clergé régulier à la fin du XVIII[e] siècle et pendant les premières années de la[e] Révolution (voir, en particulier, p. 56-59, la lettre curieuse d'un Mauriste sur la constitution civile). Nous lui reprocherons seulement quelques longueurs, qui auraient pu être évitées, comme le trop long récit du massacre des Carmes, qui n'apporte rien de nouveau et où, faute de renseignements, il n'est pas question de Dom Chevreux lui-même.

R. Limouzin-Lamothe.

Robert Cornilleau. *L'abbé Naudet* (Les Maîtres d'une génération). — Paris, Bloud et Gay, s. d. In-12 de 158 pages.

C'est à bon droit qu'on a fait une place à l'abbé Naudet dans l'attachante collection *les Maîtres d'une génération* que publie la librairie Bloud et Gay. Entre 1893 et 1908, le fondateur de *la Justice sociale* eut de nombreux disciples qui se souviennent de lui avec reconnaissance. Le docteur Cornilleau est de ceux-là et, en retraçant à grands traits (car il n'a pas la prétention d'écrire une biographie complète) la vie de celui en qui il salue un maître et de qui il apprit « l'existence du mouvement démocratique chrétien et catholique social », il est heureux de lui rendre hommage.

Le livre du docteur Cornilleau est une évocation très vivante de la carrière si bien remplie de l'abbé Naudet. Il raconte ses

premières conférences publiques qui, pour l'époque, étaient une nouveauté courageuse, ses luttes avec les grands chefs du socialisme, la fondation de *la Justice sociale* où l'abbé Naudet se proposait de défendre la doctrine de l'encyclique *Rerum novarum*, la campagne qu'il mena en faveur du ralliement dans *le Monde*, la condamnation par Rome de *la Justice sociale*, condamnation que justifiaient d'imprudentes interventions en des questions délicates à un moment où les esprits étaient profondément troublés par la crise moderniste.

L'ouvrage est écrit avec une sympathie intelligente, avec une grande modération de langage et il met bien en lumière le courage et le talent dépensés par l'abbé Naudet au service d'idées qui ont animé et animent encore plusieurs groupements politiques ou sociaux, voués à la défense de l'Église et à la conquête des masses.

J.-B. Sabrié.

José Roussel-Lépine. *Monseigneur Marbeau, évêque de Meaux.* Préface du maréchal Lyautey. — Paris, Plon, 1935. In-16 de VII-225 pages. Prix : 12 francs.

Curé de Saint-Honoré d'Eylau pendant vingt-et-un ans, évêque de Meaux pendant onze ans, Mgr Marbeau méritait d'être étudié comme type de prêtre social et comme personnalité originale : créateur de cité paroissiale, représentant de Meaux pendant l'occupation allemande, soutien du mouvement catholique scout à ses débuts, il n'a pas hésité à sortir des sentiers battus et à prendre ses responsabilités.

Son biographe a été séduit par cette figure si nettement marquée, et il s'efforce de nous la présenter en un style un peu trop brillant et qui ne craint pas les incorrections [p. 51 : le *réalisement* d'une personnalité]. Pourquoi faut-il que l'absence de toute référence, une admiration un peu trop continue et l'art de glisser sur des points délicats nous mettent, malgré nous, en défiance ? L'ouvrage eût gagné à être revu d'un peu près pour faire disparaître certaines inexactitudes : Mgr Richard qualifié de cardinal en 1888 (p. 64) et Mgr Amette, en 1909 (p. 121); le *maréchal* Maunoury assistant au service commémoratif dans la cathédrale de Meaux (p. 206), alors qu'il ne fut nommé qu'à titre posthume; Mgr Herscher, évêque, au lieu d'archevêque de Laodicée (p. 222); M. *Brancherot* (pour Branchereau), supérieur du Grand séminaire d'Orléans (p. 45); la guerre de Sécession commencée en 1859, au lieu de 1861 (p. 13); Mgr de Briey tirant son prestige des aubes de *velours* (*sic*) qui pèsent à ses minces épaules (p. 129), etc.

L'histoire retiendra que l'abbé Marbeau fut, au temps de la Séparation, l'intermédiaire entre le Vatican et l'ancien ministre Flourens, et que ses mémoires et ses conseils ont contribué à faire rejeter la loi par Pie X (p. 115).

Ed. Bruley.

HISTOIRE LOCALE

Émile Gabory. *Sainte Anne d'Auray.* — Paris, Plon, 1935. In-16 de 250 pages et 8 illustrations. Prix : 12 francs.

« Ce livre n'est point un ouvrage de piété; ce n'est même pas un livre de pèlerinage, au sens propre du mot... Notre but est de dire le rôle passé et présent — rôle considérable — d'un pauvre hameau perdu dans la lande morbihannaise. Il n'est pas, en France, une agglomération aussi modeste qui, plongeant ses racines dans une antiquité aussi mystérieuse, ayant accumulé dans son histoire des faits aussi extraordinaires, rayonne aujourd'hui d'une influence aussi multiple... Le lieu, les phénomènes, l'influence, tout porte le caractère breton : c'est ce qui en fait l'intérêt tout spécial. » Ainsi s'exprime — dans l'avant-propos de ce petit volume — l'éminent auteur des études, si appréciées, sur les guerres de Vendée[1]; celui qui a écrit, en marge de la grande histoire, *la Vie et la mort de Gilles de Raiz, le Meurtre de Gilles de Bretagne, le Voyage à Paris des 132 Nantais, les Vendéennes;* et qui va prochainement publier *les Nobles Vendéens, le Clergé assermenté de la Vendée militaire, Anne de Bretagne.*

On ne saurait mieux rendre, en quelques lignes, le caractère très particulier de ce coin de terre, « foyer religieux de la Bretagne, centre galvanique de son unité morale... pays de la mort et du souvenir ... »

Il prit naissance aux premiers siècles chrétiens, puis il disparut. Huit siècles plus tard — au début du XVII[e] siècle — des phénomènes étranges le firent sortir de terre. Des foules pèlerines se mirent en route; des âmes torturées redevinrent sereines; des corps suppliciés retrouvèrent la santé, des conflits politiques s'apaisèrent... Sainte Anne d'Auray est aujourd'hui « le plus curieux des pèlerinages français et le plus breton des pardons bretons ».

Ce lieu est autre chose encore : il a vu s'élever le monument aux morts de la Grande Guerre. Le souvenir de 150 000 morts plane au-dessus de la ville sainte.

Non loin de là se trouve l'immense ossuaire préhistorique que représentent les champs de dolmens et de menhirs; tout près c'est l'ossuaire des émigrés de Quiberon.

Tout ce passé et tout ce présent — de la préhistoire au Moyen Age; de Nicolazie (et de Keriolet) à la guerre mondiale — revit sous la plume pittoresque de l'historien de notre ouest, qu'il a si bien compris et si bien fait comprendre. Son ouvrage sera lu avec intérêt, non seulement par les Bretons mais par tous les amis de la Bretagne, par « ceux qui s'intéressent aux études d'histoire religieuse » et « ceux aux yeux de qui la Bretagne reste toujours un pays plein d'enchantement, de force et de mystère ».

A. Poirier.

1. *La Révolution et la Vendée,* Paris, 1925-1928, 3 vol. in-8°. Voir *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XII (1926), p. 67-71, et t. XIV (1928), p. 493-495.

Père A. David. *Notre-Dame de Langonnet, 1136-1936.* — Paris et Courtrai, Vermaut, 1936. In-8° de 402 pages, 24 gravures hors texte.

Située sur le cours de l'Ellé, à l'extrême limite de l'ancien diocèse de Quimper (aujourd'hui diocèse de Vannes), l'abbaye de Langonnet fut fondée en 1136 par des moines cisterciens venant vraisemblablement de l'abbaye chartraine de l'Aumône.

Son fief primitif, don de Conan III, duc de Bretagne, s'agrandit au cours des siècles englobant une région forestière et marécageuse qui fut en partie mise en valeur. Très éprouvée par la guerre de succession de Bretagne, au XIV^e^ siècle, et par les troubles de la Ligue, l'abbaye subit ensuite le régime de la commende. Deux dynasties d'abbés se succédèrent : les Bonacourcy, originaires de Provence (1540-1641) et les Marbeuf, issus de parlementaires angevins (1648-1754).

L'ensemble des bâtiments date du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle avec une remarquable salle capitulaire du XIII^e^ siècle.

Sans acquéreur sous la Révolution, l'abbaye devint dépôt de haras en 1806, puis propriété des Pères du Saint-Esprit en 1857.

L'ouvrage du Père David se recommande par la sûreté de sa documentation. On regrette seulement l'absence d'une bibliographie critique des sources qui eût suppléé au manque de références.

P. Thomas-Lacroix.

Louis Morin. *Les monuments du culte de sainte Jule à Saint-Martin-ès-Vignes, près Troyes.* — Troyes, Paton, 1935. In-4° de 48 pages et 8 gravures.

C'est l'histoire d'une sainte troyenne et du culte qui lui fut rendu. Son titre de gloire est d'avoir converti un chef barbare, du nom de Claude (ceci me rappelle le petit village de Coclois, *cortis Claudia,* sur l'Aube), qui avait voulu l'épouser, et d'avoir subi le martyre sous Aurélien vers l'an 275. M. Louis Morin ne s'est pas contenté de recourir à Camuzat, au Père Desguerrois, bref aux auteurs ecclésiastiques; il a consulté le plus ancien texte connu, du VIII^e^ ou du IX^e^ siècle, où soit relatée la passion de Jule (Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, ms. 55). Il décrit la châsse du XIII^e^ siècle, conservée au trésor de l'église de Jouarre (Seine-et-Marne); il se refuse à reconnaître la sainte dans une gentille statue du XVIII^e^, avec livre et palme, qui se trouve à Saint-Martin-ès-Vignes et il me semble en effet qu'il s'agirait plutôt de sainte Maure; il détaille toutes les beautés du vitrail de sainte Jule, datant de 1606, également à Saint-Martin de Troyes, et le reproduit page 17, d'après un très bon cliché de M. Brunon. En somme excellent opuscule, plein de finesse, de souriante critique et de goût.

P. Dupieux.

VARIÉTÉS

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, commencé sous la direction de S. Ém. le cardinal Alfred Baudrillart ..., continué par A. De Meyer et Ét. Van Cauwenbergh. Fascicules XLIX-LII (tome IX) : *Bishop-Bonnaud*. — Paris, Letouzey et Ané, 1936. In-4°, col. 1-1024.

Entre Bishop et Bonnaud il ne se présentait pas de noms de premier plan d'hommes et de pays de France; en revanche les principaux articles de ce volume se trouvent être de portée générale et mériter d'être signalés ici.

Parmi les noms proprement français on remarque : l'abbaye de Saint-Pierre de Blesle en Auvergne, traitée assez longuement par L. Bréhier; le bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne, par F. Baix; Jean Bodin par J. Dedieu, qui, en dépit de son attitude parfois équivoque, croit à la sincérité de l'auteur de la *République* et de l'*Heptaplomeres*, « catholique convaincu »; Jacques Boileau, chanoine de la Sainte-Chapelle et frère du satirique, par J. Carreyre; Guillaume Boisratier, archevêque de Bourges du xv^e^ siècle, par A. Gandilhon.

Cinq articles de portée générale retiennent l'attention : Boëce par Dom Cappuyns — trente-deux colonnes, ce qui ne semblera pas excessif, vu l'action essentielle exercée sur le développement de la philosophie au Moyen Age par l'introducteur d'Aristote en Occident —; Bohème par P. David, intéressant pour nous en raison des nombreuses relations entre ce pays et la France; Bollandistes par le R. P. Al. de Bil; saint Bonaventure par E. Longpré; saint Boniface par E. de Moreau; le pape Boniface VIII (notice peut-être un peu courte) par H.-X. Arquillière.

Il n'est pas facile dans les entreprises de ce genre d'arrêter une nomenclature complète et de proportionner la longueur des développements à l'importance des sujets. Cependant certains contrastes singuliers pourraient sans doute être évités. Par exemple, on est surpris de ne rien trouver ni sur Hervé Bohic, qui fut au xiv^e^ siècle un des maîtres du droit canonique en France, ainsi que l'a montré M. Paul Fournier, ni sur Bonald le philosophe, alors surtout que Bongars, dont la carrière se rattache fort peu à l'histoire de l'Église, occupe quatre colonnes et qu'il en a été réservé deux au marquis de Blécourt, envoyé extraordinaire de Louis XIV en Espagne au début de la guerre de Succession, présenté, d'ailleurs fort bien, par A. Lambert. La place n'a-t-elle pas non plus été faite trop large à François Bonnardot et à Pierre Bonnassieux, érudits dignes de la plus grande estime, mais spécialisés, l'un dans la philologie, l'autre dans l'histoire économique ? Tout de même, ne fût-ce que du point de vue du titre du Dictionnaire, Bonald, c'est autre chose, Bohic aussi.

H. Waquet.

Pierre Moreau. *L'Histoire en France au* XIX^e^ *siècle. État présent des travaux et esquisse d'un plan d'études* (Études françaises fondées sur l'initiative de la Société des professeurs français en Amérique, 35^e^ cahier). — Paris, les Belles-Lettres, 1935. In-16 de 173 pages.

M. Moreau a beaucoup lu; il n'a que trop retenu ! Un amas de fiches en vrac, voilà son livre. De ces éléments peuvent naître une conversation brillante ou d'éloquentes leçons. Pour faire un ouvrage il faudrait serrer la question d'un peu plus près, classer les témoignages et puis les peser. Certes les remarques piquantes et même judicieuses ne sont pas rares. Il est impossible d'ailleurs d'analyser un opuscule qui vaut surtout par les détails. L'auteur a tenté de « dénombrer les aspects de ce siècle d'histoire qui ont été plus vivement éclairés par les travaux récents (de Camille Jullian, de MM. Halphen et Tronchon), ceux aussi qui restent obscurs, dans ses origines, dans son évolution, dans son influence ». Cette énumération kaléidoscopique contient des vues heureuses et des citations précieuses, certaines par exemple sur les nuances du goût historique au XIII^e^ siècle, les paroles de Napoléon sur la nécessité de la bibliographie, une page inédite où Brunetière exige de l'historien la modestie qui se soumet au réel. Mais il est à souhaiter que M. Moreau, qui a beaucoup d'érudition, reprenne un jour son sujet d'un pas moins essoufflé et le présente plus assimilable à ses lecteurs.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Élisabeth Will. *Saint Apollinaire de Ravenne* (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, fascicule 74). — Paris, les Belles Lettres, 1936. In-8° de 102 pages et 8 planches. Prix : 18 francs.

Au retour de Ravenne, où elle avait pris part au III^e^ Congrès d'archéologie chrétienne, Mlle E. Will s'étonna de trouver dans son Alsace natale, à Michelbach-le-Haut, dans l'église du village, une statue de bois du XVI^e^ siècle représentant saint Apollinaire martyr, premier évêque de Ravenne. Cette statue provient de l'ancienne prévôté de Saint-Apollinaire, voisine de Michelbach-le-Haut, qui fut presqu'entièrement détruite à la Révolution. L'auteur a recherché par quelles voies la dévotion à saint Apollinaire était parvenue des rives lumineuses de l'Adriatique au fin fond du Sundgau.

Dès le V^e^ siècle, saint Apollinaire semble avoir été vénéré à Reims, mais très vite la légende en fit un martyr local, saint Apollinaire de Reims, dont le culte se répandit tant en direction de Paris que vers le Nord.

Près de Dijon, le village de Saint-Apollinaire tiendrait son nom de la chapelle élevée en cet endroit par sainte Clotilde en l'honneur du martyr de Ravenne, pour le remercier de la victoire remportée par Clovis sur Gondebaud. C'est là du moins ce que

racontaient, au XI[e] siècle, les moines de Saint-Bénigne de Dijon, parmi lesquels se trouvaient des Ravennates que la renommée de Guillaume de Volpiano avait attirés dans la mystique Bourgogne. Le culte de saint Apollinaire connut alors à Dijon une grande faveur et il semble bien que c'est de Bourgogne, par Bellevaux et Lucelle, qu'il parvint à Michelbach-le-Haut.

Nous n'avons pas à résumer ici les recherches fort curieuses sur la dévotion à saint Apollinaire dans l'Exarchat, au temps du conflit de Ravenne avec Rome, et le long du Rhin où une eau minérale, l'*Apollinariswasser,* porte encore son nom.

Il faut mentionner les deux cartes très suggestives de la diffusion du culte de saint Apollinaire en Italie et hors d'Italie.

R. VIELLIARD.

Yves de LA BRIÈRE. *L'Église et son gouvernement* (La Vie chrétienne). — Paris, Grasset, 1935. In-16 de 261 pages. Prix : 15 fr.

Un livre signé par le R. P. de La Brière apporte avec lui la promesse de renseignements d'une authenticité garantie et d'un exposé aussi clair que précis. Ce petit aperçu de droit constitutionnel ecclésiastique, écrit à l'usage de l' « honnête homme » et sans aucune technicité, ne décevra pas le lecteur. Il se divise en deux parties. La première, plus longue, traite du pape et du gouvernement pontifical (autorité du pape, définition et fonctionnement des organismes de la curie assimilés analogiquement aux divers départements ministériels d'un gouvernement laïque, représentation du Saint-Siège à l'étranger, code de droit canonique et règlements concordataires, cité du Vatican); la seconde, du pouvoir épiscopal et de tout ce qui concerne les évêques considérés *ut singuli* ou collégialement.

Le livre du P. de La Brière n'a pas été conçu — ce n'est aucunement un grief — sur le plan de l'histoire. Il suggère pourtant une réflexion aux historiens tant soit peu avertis des institutions de la papauté médiévale. Ils ne peuvent s'empêcher de constater les modifications profondes qu'elles ont subies et de mesurer le chemin parcouru. Au Moyen Age, les deux piliers du gouvernement pontifical sont la Chambre apostolique et la Chancellerie. Puis apparaissent la Pénitencerie, la Daterie, la Rote, le collège des secrétaires, germe de la secrétairerie d'État, enfin au XVI[e] siècle, les grandes congrégations cardinalices. Ensuite, c'est un saut dans la nuit et l'on ne revient à la lumière qu'avec les années récentes. Aux chercheurs peu soucieux de l'audience du grand public et que ne rebuterait pas un travail austère, s'offre une tâche de prospection : démonter un par un les rouages du gouvernement pontifical du XVI[e] au XIX[e] siècle et en suivre les adaptations successives.

G. T.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ILE-DE-FRANCE

SEINE

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 63e année, 1936. Paris, Champion.

Maurice Dumolin : *les Chanoinesses du Saint-Sépulcre ou Dames de Bellechasse*, p. 10-28, 1 plan. Arrivées à Paris en 1632, s'installent au lieu dit « Bellechasse », rue Saint-Dominique, en 1635. Histoire des locations d'hôtels et de maisons bâtis sur leur terrain (XVIIe-XVIIIe s.).

Maurice Dumolin : *les Visitandines de la rue du Bac*, p. 28-41, 1 plan. Troisième couvent, à Paris, des Religieuses de la Visitation; installé en 1672 rue Saint-Dominique; vie matérielle; transformations de la propriété.

Robert Laulan : *Fondation de l'École royale militaire*, p. 42-66. L'idée remonte au XVIe siècle et au capitaine La Noue. Elle est réalisée au bout de 160 ans, au milieu du XVIIIe siècle, par Paris-Duverney et Mme de Pompadour.

Suzanne Briet : *le Pont du Carrousel*, p. 66-71, 1 pl. Pont métallique, dû à l'ingénieur Polonceau; inauguré en 1834.

Ernest Coyecque : *la Loi du 14 mars 1928 sur les archives notariales et son application à Paris*, p. 72-91. Exposé très pertinent suivi d'un « Appendice » donnant une liste de documents intéressants pour l'histoire conservés dans les minutiers parisiens.

A. Perrault-Dabot : *Statues de sainte Geneviève, patronne de Paris et de la France, et de sainte Gudule, patronne de Bruxelles et de la Belgique*, p. 91-95, 2 pl. Énumération.

Paul Jarry : *les Fresques de Mignard à l'église Saint-Eustache*, p. 97-101. Marché passé à leur propos entre Mignard, Colbert et les marguilliers de Saint-Eustache, le 16 octobre 1666.

Paul Jarry : *la Chapelle de La Live de Jully en l'église Saint-Roch*, p. 101-102. Acte de concession (2 mai 1753).

Paul Jarry : *Un logis parisien : le nouvel hôtel de l'ambassade de Pologne (ancien hôtel de Sagan, 57, rue Saint-Dominique)*, p. 103-108. Construit par Brongniart en 1774. Son histoire.

Commission du Vieux-Paris. Procès-verbaux (1930).

Grimault : *la Fontaine de la rue des Blancs-Manteaux, dite « des Guillemites »*, p. 11-15. Construite au XVIIIe s. Documents publiés.

L. Perrin : *Rapport sur les projets de construction au voisinage de l'ancien collège des Irlandais, rue des Carmes, n° 15;* p. 29-31. Dégagement de la façade de la chapelle construite en 1770. Intéressante iconographie (8 pl.).

Paul Jarry : *la Chapelle dite de Scarron en l'église Saint-Gervais*, p. 31-34. A propos des peintures de cette chapelle, oratoire de la famille Betauld de Chemauld, au XVIIe siècle.

Pierre Champion : *Rapport sur la conservation de la prison de Saint-Lazare*, p. 44-49. Historique sommaire et importante iconographie (16 pl).

Louis Batiffol : *les Premières constructions de Pierre Lescot au Louvre, d'après de nouveaux documents*, p. 64-77, pl. 14 actes notariés qui vont de 1546 à 1555. Ce sont des marchés qui permettent d'établir que c'est bien Henri II qui a conçu et arrêté ce qu'on a appelé le grand dessein du Louvre, à savoir : la grande galerie, les Tuileries et le grand quadrangle de la cour carrée.

Grimault : *Rapport sur le canal de Bièvre et les fouilles sur l'emplacement du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet*, p. 77-82, 86-104, pl. Ce rapport comporte en annexe 7 pièces justificatives (1243-XVIII[e] s.) relatives à la Bièvre, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, aux censives des abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, au fief du Chardonnet et au fief d'Allès.

Henry Lemonnier : *la Science à l'Académie royale d'architecture (1671-1793)*, p. 106-111. Grâce à Fr. Blondel, La Hire, G. Boffrand, aux abbés Camus et Bossut, à Perronnet, etc.

Maurice Dumolin : *Rapport sur le séminaire du Saint-Esprit*, p. 117-118. Fondé en 1703. Iconographie (6 pl.).

La Semaine religieuse de Paris. Tome CLXIV. 2[e] semestre 1935.

Loth : *Un programme de musique française du temps de Richelieu*, p. 392-395. Notes d'histoire musicale à propos des œuvres interprétées lors de la cérémonie religieuse du 17 juin 1936 (III[e] centenaire de l'Académie française) en l'église de la Sorbonne.

François Guédon : *Monseigneur Darboy et l'Académie*, p. 598-600, 633-635. Notes inédites de l'abbé Schoepfer, qui précisent le rôle de V. Cousin s'efforçant sans succès de provoquer la candidature académique de Mgr Darboy. Celui-ci, alors grand aumônier de l'empereur, déclina les avances de Cousin, ne voulant pas qu'un échec possible rejaillît sur son bienfaiteur.

Tome CLXVI. 2[e] semestre 1936.

E. Levesque : *le Séminaire de Saint-Sulpice et son jardin*, p. 47-50. M. Émery acquiert en 1803 l'ancienne communauté des Sœurs de l'Instruction chrétienne, rue du Pot-de-Fer, pour y installer un séminaire. Construction, en 1820, d'un nouveau séminaire à côté du séminaire provisoire, qui est démoli et remplacé par un jardin, aujourd'hui livré au public, le long de la rue Bonaparte.

X... : *Origine de la paroisse de Malakoff*, p. 328-329. Chapelle bâtie au Petit Vanves (alors commune de Vanves) en 1861, voie de Beauvais, aujourd'hui avenue Pierre-Larousse; paroisse le 18 avril 1873.

La Cité. Bulletin de la Société historique des IV[e] et III[e] arrondissements.

35[e] année, n[os] 138-140 (avril-octobre 1936).

Lucien Lambeau : *la Place Royale. L'hôtel d'Aumont, de Rohan-Chabot et de Lechanteur*, p. 81-114, fig. et plans. N° 15 actuel. Historique détaillé jusqu'à nos jours.

Paul Brunold : *les Beauvarlet-Charpentier, organistes de Saint-Paul et de Notre-Dame*, p. 140-148, fig. Renseignements sur la vie et les œuvres des représentants de cette famille de musiciens (XVIII[e]-XIX[e] s.).

Pierre Lévy-Franc : *le Marais de Balzac et celui d'Alphonse Daudet* (à suivre), p. 150-156, 161-180, fig. Intéresse l'œuvre de Balzac, qui habita au Marais et y a placé maints épisodes célèbres de ses romans.

Louis Brochard : *Notre-Dame d'Argent ou de Souffrance et de Bonne Délivrance*, p. 180-192, fig. Madone en pierre en l'église Saint-Gervais.

Elle ne date pas du XVI^e siècle, comme on le croyait, mais de la fin du XIV^e. C'est elle qui fut mutilée en 1528 par un fanatique et restaurée sans doute en 1866.

Charles FEGDAL : *Lucien Fugère*, p. 198-214, fig. Vie du célèbre chanteur de l'Opéra-Comique (1848-1935).

J. MONICAT : *le Nom de l'Hôtel de Hollande*, p. 215-221, fig. Construit rue Vieille-du-Temple de 1655 à 1660; appelé, à partir de 1745, Hôtel de Bisseuil, puis de Hollande ; entre 1737 et 1750 a pu être loué à un ambassadeur.

Bulletin de la Société historique du VI^e arrondissements de Paris.

Tome XXXV. Année 1935. Mairie du VI^e arrondissement.

Léo MOUTON : *le VI^e arrondissement pendant la période gallo-romaine*, p. 23-34. Revision de son histoire.

Georges HUARD : *les Tombes royales de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. 35-53, 1 pl. Celles de rois et de reines de la dynastie mérovingienne. Histoire critique.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie des VII^e et XV^e arrond. de Paris.

N° 35, 1935-1936. Mairie du VII^e arrondissement.

Jules RIOLLOT et Robert LAULAN : *le Champ-de-Mars avant la Révolution. Annales de 1750 à 1790*, p. 1-28, pl. Surtout d'après les cartons des Archives nationales et les registres des délibérations du Conseil de l'École militaire.

Maurice DUMOLIN : *les Carmélites de la rue de Grenelle*, p. 41-51. Les Carmélites acquièrent une maison rue de Grenelle en 1687; elles s'y installent en 1689. Le couvent est supprimé en 1790 et loti en 1828.

Bulletin de la Société historique de Suresnes.

7^e année. Tome II, n° 7. 1936.

Germain BAZIN : *la Rosière de Suresnes et les prix de vertu à la fin du XVIII^e siècle*, p. 23-35, 2 pl. Rappelle l'histoire de cette institution née en 1778 à Suresnes. Ses causes sociales.

Jean de LA MONNERAYE.

SEINE-ET-OISE

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.

37^e année, 1935 (fin).

L. BIGARD : *le Comte Réal* (suite et à suivre), p. 205-224. Son rôle au 31 mai 1793, dans l'affaire des Girondins; chargé d'une mission à Rouen, pour le transport des grains destinés à l'alimentation de Paris, il y compose des chants pour la fête de la Raison à la cathédrale et pour d'autres fêtes civiques; son incarcération avec les Dantonistes (30 mars 1794).

G. BOUDAN : *les Cimetières de Versailles ; cimetière Notre-Dame* (fin), p. 225 - 249, 4 pl. Catalogue alphabétique des personnes les plus notables inhumées dans ce cimetière, avec notices biographiques et description des tombes artistiques (N-W). Conflit entre la famille de l'abbé Pinard, curé de Notre-Dame (1838-1867), et Mgr Mabille, évêque de Versailles, au sujet du transfert des restes de ce prêtre dans la chapelle du Sacré-Cœur qu'il avait fait édifier au chevet de l'église.

F. Boyer : *le Transfert des œuvres d'art de Marly et Versailles aux Tuileries et au Palais-Bourbon (1796-1798)*, p. 250-259. Inventaires et identifications.

E. Lery : *le Cabinet de Physique des Enfants de France*, p. 260-270. Inventaire (1765) des appareils de ce cabinet, installé par l'abbé Nollet en 1758. Dispersés pendant la Révolution, quelques-uns se retrouvent actuellement au Lycée de Versailles et au Conservatoire des Arts et Métiers.

G. Mauguin : *Élan de patriotisme des élèves du Lycée de Versailles à la nouvelle de Waterloo*, p. 271-275. Bref rappel des événements généraux; adresse d'un groupe d'élèves demandant des armes (22 juin 1815).

A. Lesort : *José-Maria de Hérédia à Bourdonné*, p. 281-286. Séjours du poète dans cette localité, où il est mort; l'Ile-de-France dans sa vie et dans son œuvre.

38e année, 1936.

A. Pératé : *Pierre de Nolhac (1859-1936)*, p. 1-11. Son œuvre historique et littéraire; transformation complète des Musées de Versailles et des Trianons sous sa direction.

L. Bigard: *le Comte Réal* (fin), p. 12-36, 81-116. « Défenseur officieux », il plaide notamment pour les membres du Tribunal révolutionnaire de Nantes (vendémiaire an III), pour Babœuf et pour Drouet; publiciste, il dirige le *Journal de l'opposition* et le *Journal des patriotes de 89;* il rédige plusieurs documents officiels du Directoire; il prend une part importante au coup d'État du 18 brumaire, entre au Conseil d'État, devient le chef du 1er arrondissement de la Police (son rôle dans la recherche des auteurs des complots de la rue Saint-Nicaise, de Cadoudal, etc.); rapports avec Napoléon, Fouché, Savary; la première Restauration et les Cent Jours; exil en Amérique; retour et mort à Paris (6 mai 1834). Vaine recherche de ses *Mémoires.*

H. Lemoine : *Un compte de la vicomté de Paris au* XIVe *siècle*, p. 36-43. Publication de deux feuillets récemment acquis par les Archives de Seine-et-Oise et provenant d'un compte d'une année à placer entre 1331 et 1341.

J. Wilhelm : *le Labyrinthe de Versailles*, p. 44-63, 3 pl. Attribution (reposant sur une série d'arguments très sérieusement établis) de la conception de ce jardin et de son décor (fables d'Ésope) aux frères Claude et Charles Perrault ; discussion sur les auteurs des diverses fontaines; restitution certaine de quelques-unes à Le Hongre.

Marquise de Gourmont : *les Salons de Versailles sous Louis-Philippe. Les deux duchesses de Duras*, p. 117-138. Il s'agit des deux femmes du duc de Duras : Claire d'Alesso, veuve Kersaint, morte en 1828, et la portugaise Marie-Émilie Knusli, veuve Dias Santos, morte en 1862. Renseignements généalogiques sur les Durfort-Duras ; tableau de la société légitimiste de Versailles sous la Monarchie de Juillet.

E. Lery : *Des erreurs qu'on continue à propager sur l'histoire de Versailles*, p. 139-145. Preuves de l'importance du village de Versailles avant Louis XIII; rectifications de légendes accréditées sur la fondation du marché et de l'infirmerie royale et sur l'hôtel du Plessis.

Ch. Montjean : *la Troupe de Molière à Saint-Germain-en-Laye au* XVIIe *siècle*, p. 146-161, 2 pl. Énumération, principalement d'après le journal de La Grange, des représentations données entre 1661 et 1682; détails biographiques sur quelques comédiens.

F. Boyer : *les Statues de Marly au Palais-Bourbon sous le Premier*

Empire, p. 165-168. Précisions chronologiques et topographiques sur les migrations de diverses œuvres de Coysevox, Coustou, Adam, etc.

A. Lelarge : *Chirurgiens et médecins parisiens au* xvii^e *siècle originaires de Poissy*, p. 179-201. Notice biographique et généalogique sur Jacques Le Large, chirurgien-barbier (1600-1672), et sur son fils Pierre Le Large, docteur-régent de la Faculté de Paris, premie rmédecin de la reine de Portugal (1632-1684). Renseignements intéressants sur la bourgeoisie de Poissy et environs au xvii^e siècle.

H. Lemoine : *la Maréchaussée des chasses et voyages du Roi (1772-1790)*, p. 202-212. Organisation et attributions de ce corps; son rôle dans les campagnes de la région de Versailles lors des troubles à l'occasion des subsistances en 1775 et en 1788-89.

Mlle A. Joly : *le Roi-Soleil, histoire d'une image*, p. 213-235. Étude iconographique du soleil, symbole du roi de France, depuis le xiv^e siècle jusqu'à la Révolution : influences de la mythologie et de l'astrologie sur son interprétation; sa diffusion par la littérature et les œuvres d'art; place du décor de Versailles dans cet ensemble.

J.-P. Palewsky : *Entre Versailles et Saint-Germain. Souvenirs militaires*, p. 236-253. Énumération assez incomplète (rien sur les guerres de religion ni sur la Fronde) des événements militaires dont cette région a été le théâtre depuis la préhistoire jusqu'en 1914 : combats, camps, garnisons, revues.

V. Glachant : *A l'origine du Conservatoire*, p. 254-257. Publication de textes relatifs à l'école de musique de Versailles pendant la Révolution et l'Empire.

Commission des Antiquités et des Arts.

Tome XLVII, 1935.

Procès-verbaux des séances, années 1930-1934, p. 11-144.

V. Aubert : *Découverte d'une villa de l'époque gallo-romaine à Marcq et Andelu*, p. 147-151, pl. Traces d'une voie romaine; substructions d'un *fanum;* traces d'une forge et d'une verrerie.

R. Dubois-Corneau : *Découverte à l'église de Brunoy*, p. 154-155. Inscription sur la charpente : « fecit Guichard... 1756. »

A. Lapeyre : *la Collection Joursanvault et la région mantaise*, p. 161-179. Notes sur cette collection, ses inventaires, sa dispersion; analyse de 49 documents des xiii^e-xv^e siècles, avec indication de l'endroit où ils se trouvent actuellement. Pièces intéressantes notamment pour la collégiale de Notre-Dame de Mantes et les Célestins de Limay.

A. Lapeyre : *Note sur l'inscription d'un retable du* xvi^e *siècle ... dans l'église de Carrières-sur-Seine*, p. 180-181. Retable décrit par l'abbé Lebeuf, mais disparu depuis longtemps; restitution du nom du donateur (Th. Turquan, seigneur de Villeneuve-le-Roi).

Abbé L. Lefèvre : *le Tableau de la Bénédiction de Jacob à l'église Notre-Dame de Pontoise*, p. 182-184. Œuvre de l'école française du xvii^e siècle, où le jeune Louis XIV est représenté sous les traits de Jacob.

H. Lemoine : *les Monuments historiques en Seine-et-Oise de 1810 à 1887*, p. 185-196. Enquêtes de 1810 et 1871; classements, restaurations, participation financière du département, des communes et des fabriques.

M. Poncelet : *Note sur les noms de lieux de Seine-et-Oise*, p. 197-203. Déformations bizarres de noms et leurs causes.

L. Risch : *En suivant la voie romaine de Paris à Orléans*, p. 204-213. Tracé ancien et modifications au cours des siècles; trouvailles archéologiques; évolution de l'habitat.

G. Staes : *Amblainvilliers, commune de Verrières-le-Buisson*, p. 214-242. Aucun texte antérieur à 1218. Étude très poussée sur les possesseurs successifs de ce domaine : les Lévis (1277-1463), les Claustre et leurs héritiers les Chauvreux et les du Fresnoy (1464-1572), les Allegrin (1572-1645), l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1645-1769), le prince de Condé.

P. Verlet : *Note sur le Christ de l'église de Guiry*, p. 243-244. Œuvre rhénane du XII^e^ ou du XIII^e^ siècle, non pas en argent, comme on le croyait, mais en bronze de cloche.

H. Lemoine : *les Fouilles de Beaujardin près Saint-Clair-sur-Epte*, p. 245-248, 3 pl. Très importantes substructions d'une ou de plusieurs habitations gallo-romaines, comportant des installations de chauffage et des conduites d'eau; plan coté.

Mémoires de la Société historique... de l'arrond. de Pontoise et du Vexin.
Tome XLV, 1936.

Abbé L. Lefèvre : *Quelques souvenirs historiques sur Ableiges*, p. 26-47, pl. Notices sur Jacques d'Ableiges, auteur du *Grand Coutumier de France* (XIV^e^ s.), et sur la famille des Maupeou d'Ableiges depuis 1614; érection d'Ableiges en châtellenie avec foire et marché (1671); mission de saint Jean Eudes (1661); construction du grand rétable à l'église (XVIII^e^ s.); renseignements sur l'architecture de l'église, du château et de la ferme.

A. Gagneur : *les Cénotaphes d'André Blanchard de Saint-Martin et de Noël Le Blond au Musée de Pontoise*, p. 48-55. Ce sont deux pontoisiens, bienfaiteurs du collège de cette ville : Blanchard († 1696) fut le second gouverneur des Invalides; Le Blond, docteur de la maison de Navarre, professeur royal en théologie, fut quarante ans curé de Saint-Leu à Paris. Description de leurs cénotaphes, œuvres du sculpteur pontoisien Mazière, auteur de plusieurs parties de la clôture du chœur de la cathédrale de Chartres et d'un certain nombre de statues de Versailles, de Marly et de Meudon.

Marquis de L'Église : *la Maison de Trie-Pillavoine et ses possessions dans le Vexin français*, p. 56-60. Rectifications et compléments, pour les XV^e^ et XVI^e^ siècles, à *l'Histoire généalogique...* du P. Anselme.

Dr Georget : *Une lettre de Buffon*, p. 60-64, fac-similé. Datée du 26 août 1771, adressée à la Présidente de Meinières, elle annonce l'envoi des derniers volumes parus de l'*Histoire naturelle*.

Mlle F. Goineau : *Gisors. La ville et le bailliage jusqu'à la fin du XV^e^ siècle* (fin), p. 65-140, 2 pl. Organisation militaire : château, fortifications, officiers, garnison. La ville et ses habitants : topographie; vie religieuse (paroisse, confréries, Hôtel-Dieu, léproserie, écoles); la bourgeoisie; activité économique. 14 pièces justificatives.

Carolus-Barré : *les Anciens seigneurs de Saint-Clair-sur-Epte. XII^e^-XV^e^ siècles*, p. 141-202, 2 pl. Importance stratégique et économique de la localité, aux confins de la France et de la Normandie. Les seigneurs sont des cadets de la maison de Chaumont-Guitry; discussion de filiations jadis proposées par J. Depoin et Lucien Merlet; conflits avec les abbayes de Saint-Wandrille et de Saint-Denis (prieuré de Saint-Clair); branches de Mareuil-lés-Meaux et de Sarron-sur-Aube. 7 pièces justificatives (1221-1457).

Le Vieil Argenteuil. Année 1937[1].

L. Janrot : *la Maltote. Une insurrection antifiscale sous Louis XIV*, p. 10-15. Émeute des 29-31 juillet 1644 à Argenteuil contre les huissiers venus pour saisir les contribuables en retard.

Abbé J. Lassailly : *les Ursulines d'Argenteuil pendant la Révolution*, p. 16-25. État du personnel et des biens de la maison en 1790; sur 32 religieuses, 29 déclarent vouloir y rester et y vivre selon leur règle; les dernières y demeureront jusqu'au 25 octobre 1792. Vente et transformation du couvent. Renseignements sur le clergé local (assermenté et constitutionnel).

L. Janrot : *Mirabeau et la Vierge d'Éthiopie*, p. 26-27. Manifestation excentrique de la douleur d'une femme de Paris à la mort de Mirabeau.

Ch. Lhérault : *Pierre Joly*, p. 28-32. Histoire de la fondation, en 1823-1824, par Pierre Joly, d'un petit atelier de forgeron, qui deviendra en 1852 la première en date et bientôt la plus importante usine métallurgique d'Argenteuil; elle construisit les Halles centrales, la gare Saint-Lazare, de nombreux ponts, etc.

Le Vieux Marly. Bulletin de la Société archéologique... de Marly-le-Roi. Tome I, n° 5.

A. Mellerio : *l'Archéologie à Marly* (fin), p. 143-149. Aqueducs souterrains, Croix de Villevert, maisons anciennes, etc.

Dr M. Hanotte : *le Maître-autel de l'église de Marly*, p. 151-154, pl. Provient de l'ancienne chapelle du château de Versailles, d'où il a été apporté en 1710. André Lesort.

SEINE-ET-MARNE

Bulletin de la Société littéraire et historique de la Brie. Tome XV, 1936. Meaux, impr. André-Pouyé.

Mme J. Lepillet : *l'Abbaye Saint-Faron de Meaux*, p. 23-42, pl. Les bâtiments et l'église d'après d'anciens plans.

Louis Bourreau : *Un musicien bibliophile : Sébastien de Brossard, maître de musique de la cathédrale de Meaux*, p. 43-57. Mort à Meaux en 1730, à 75 ans.

Fernand Lebert : *Autour de la cathédrale de Meaux il y a cent cinquante ans*, p. 59-79. Simple conférence descriptive.

Fernand Lebert : *le Musée de Meaux à l'Exposition d'art français du XVIII^e siècle à Copenhague*, p. 101-106. A prêté le buste du cardinal de Polignac, par Bouchardon.

Lucien Omon : *Voyage littéraire de deux religieux Bénédictins* [de Dom Martène et Dom Durand, 1717], p. 107-124. Extraits relatifs à la Brie.

Pierre Noel : *les Cloches de l'arrondissement de Meaux* (à suivre), p. 127-145.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. Tome XLIII, fasc. 2, 1936. Fontainebleau.

Henri Stein : *Recueil de chartes relatives au prieuré de Notre-Dame de Flotin au diocèse de Sens*, p. 91-125. Prieuré fondé en 1169 à Boiscommun (Loiret); documents de 1178 à 1414, avec analyse de nombreux actes disparus d'après un inventaire dressé en 1502.

1. Le n° 8, dont il a été rendu compte au t. XXII de la *Revue* (année 1936), p. 245, est daté « année 1935 ». Le n° 9, dernièrement mis en distribution, est daté « année 1937 ».

Henri Stein : *le Prieuré de Courances* (*Seine-et-Oise*), p. 165-167. Lettres de l'archevêque de Paris (12 mars 1638) autorisant les religieuses à transférer leur domicile dans la capitale, leur sécurité n'étant plus suffisante par suite des attaques et des pillages dont elles ont été l'objet.

H. Stein.

OISE

Mémoires de la Société académique.... du département de l'Oise.
Tome XXIX, 1re partie. Beauvais, 1936, 219 pages.

Émile Altette : *l'Histoire de Marseille-en-Beauvaisis* [Oise] *par ses registres paroissiaux de la fin du* XVIe *à la fin du* XVIIIe *siècle* (fin), p. 5-61. Renseignements sur la vie sociale et économique (enfants trouvés et mis en nourrice); les inhumations et les registres paroissiaux tenus pendant la Révolution. Statistiques des baptêmes, mariages et décès, et des illettrés. Les curés depuis 1598.

L. Villeroy : *Saint-Paul, pays de Bray*, p. 63-219. Première partie d'une monographie très complète d'une commune rurale où existait avant la Révolution une importante abbaye de Bénédictines fondée en 1035.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique.... de Clermont-de-l'Oise.
Années 1931-1932. Senlis, 1935, XLIV-132 pages.

E. Laurain : *la Municipalité et les finances communales de Clermont dans la première moitié du* XVIIIe *siècle*, p. 1-39. Administration de François-Sylvestre Lhoyer, maire de 1737 à 1754.

Champier : *A propos du cœur de Voltaire*, p. 40-66. Procès engagé en 1860 à Clermont au sujet de la succession du marquis de Villette, possesseur du cœur de Voltaire, et soutenu par Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, légataire universel.

Dr René Parmentier : *Société populaire et républicaine de Clermont-de-l'Oise* (*1793-1794*), p. 67-119. Nombreux faits d'histoire locale; certains intéressent l'histoire religieuse. Texte du règlement de la Société.

Société d'histoire... de Senlis. Comptes rendus et Mémoires.
6e série, tome IV, 1931-1932-1933. Senlis, 1935, CLXV-108 pages.

René Gandilhon : *Inventaire sigillographique des archives municipales et du musée archéologique de la ville de Senlis*, p. 27-52. Quelques sceaux intéressent l'ancien diocèse de Senlis (évêques, chapitre, abbayes).

Dr René Bénard : *Des élections tumultueuses à la cathédrale de Senlis sous le Directoire. Les assemblées primaires de l'an VI*, p. 53-103. Scènes scandaleuses dont la cathédrale de Senlis, choisie comme lieu de vote, fut le théâtre lors des opérations qui commencèrent le 1er germinal an VI en vue de préparer les élections au Conseil des Anciens et au Conseil des Cinq-Cents.

Jean Vinot Préfontaine.

AISNE (*PICARDIE*)

Bulletin de la Société historique de Haute-Picardie.
Tome XIV. Soissons, 1936.

André L'Eleu : *le Père de Camille Desmoulins*, p. 15-46, fig. Éloquente étude, pleine de détails inédits, sur le père du célèbre conventionnel et ses origines.

Laurent Labrusse : *les Quatre maisons de Roucy* (suite), p. 47-116, fig. Maison de Roucy-Sarrebruche, branche de Roucy-Sissonne.

Eugène Creveaux : *les Levées de volontaires dans le département de l'Aisne en 1792 et 1793*, p. 117-236. Sujet traité pour la première fois d'après les abondantes sources officielles.

Comte Maxime de Sars : *Un Laonnois en Amérique, Chevalier de Vesles*, p. 237-248, fig. Biographie du dernier lieutenant de Roi du port de La Mobile, en Louisiane, au XVIII[e] siècle.

Comte Maxime de Sars.

ORLÉANAIS

LOIRET

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Tome XXII, n° 234. Année 1935.

Georges Chenesseau : *les Vestiges de la première église abbatiale de Ferrières-en-Gâtinais*, p. 489-501. La voûte octogonale, construite au XIII[e] siècle sur le transept de cette église, recouvre quelques restes d'une rotonde carolingienne, et les murs du chœur recèlent des vestiges d'arcatures à peu près contemporaines.

Jean Lemaire : *l'Abbé Edgeworth de Firmont dans l'Orléanais*, p. 554-576. Souvenirs du séjour que fit le confesseur de Louis XVI au château de Montigny (Loiret), chez le comte de Rochechouart, d'avril à juillet 1793.

Jules Baillet : *la Paroisse de Saint-Paul d'Orléans au début du XVII[e] siècle*, p. 576-597. Indications, tirées d'un registre paroissial, sur le clergé, le service divin, les pèlerinages, les honoraires de diverses fonctions.

Jules Baillet : *Une lettre inédite de Henri IV*, p. 597-599. Relevé dans un registre de la paroisse Saint-Paul d'Orléans, le texte de cette lettre, adressée en 1607 au président de Harlay, constitue une sorte de circulaire : le roi veut faire connaître à « tous ses bons serviteurs » qu'il vient de rendre service au Saint-Siège en faisant négocier, par le cardinal de Joyeuse, la réconciliation du pape avec la République de Venise.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Tome XXXVII, 1[er] fascicule, 1936.

Jacques Soyer : *les Voies antiques de l'Orléanais*, p. 5-108. Travail important, où maintes indications de topographie et de toponymie intéressent l'histoire religieuse.

Jules de La Martinière : *Notes sur le culte de Jeanne d'Arc : le monument de la Pucelle sur le pont d'Orléans*. Histoire du monument commémoratif de la délivrance de la ville, érigé sur le pont au début du XVI[e] siècle et refait à diverses reprises, avec des variantes iconographiques, soit au même emplacement, soit ailleurs.

Annales religieuses du diocèse d'Orléans. LXXVII[e] volume, 1936.

L. Dupuis : *le Concile d'Orléans de 511 et les Rogations*, p. 250-253. La décision de 511 rendit obligatoire dans la Gaule franque une pratique déjà répandue largement. Elle contribua à la faire connaître au dehors et à l'introduire même à Rome.

G. Chenesseau : *les Reliques de saint Benoît à Saint-Benoît-sur-Loire*, p. 183-187. Rappel des faits relatifs à la translation des reliques et à leur conservation du VII[e] siècle à nos jours.

G. Chenesseau : *l'Aménagement intérieur de la basilique de Saint-Benoît-sur-Loire*, p. 215-225. Description des aménagements successifs depuis le XI^e siècle : le tombeau du saint, les autels, les stalles, l'orgue.

Ces deux derniers articles ont été tirés à part sous le titre : *les Reliques de saint Benoît et le mobilier liturgique à l'église de Saint-Benoît-sur-Loire*. Librairie Houzé, Orléans.

G. Chenesseau.

EURE-ET-LOIR

La Voix de Notre-Dame de Chartres. 80^e année. Chartres, 1936.

Y. D[elaporte] : *la Présentation de Notre-Dame à la cathédrale de Chartres. Art et liturgie*, p. 5-15. Étude iconographique et liturgique. Cinq illustrations. — : *la Crèche de la cathédrale au XIII^e siècle*, p. 37-41. Illumination, au temps de Noël, constatée dès le XIII^e siècle, d'un bas-relief du jubé représentant « Notre-Dame gisant ». — : *le Chant pascal « O filii »*, p. 145-151, 183-188. Forme primitive et remaniements. L'attribution à Jean Tisserand repose sur une confusion. Deux illustrations d'après des livres d'heures du XVI^e siècle. — : *les Druides et les traditions chartraines*, p. 245-255. L'introduction des druides dans les légendes chartraines ne paraît pas antérieure au XVI^e siècle; il faut sans doute en chercher l'origine dans un texte, mal interprété, de Gerson. — : *Un ancien office chartrain pour la fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste*, p. 371-375 (suppléments). Antiennes et répons inédits, à l'usage de Saint-Jean-en-Vallée, et remontant vraisemblablement à l'époque de Fulbert de Chartres.

J. B[ouard] : *les Pèlerinages à Notre-Dame de Chartres du roi Henri III (1579-1587)*, p. 309-314. Étude intéressante, manquant malheureusement de références.

Ernest Sevrin : *l'Incendie de la cathédrale en 1836*, p. 262-267 (suppléments). A l'occasion du centenaire de l'événement.

Maurice Jusselin : *Un prétendu protestant au XVI^e siècle : le médecin Claude Huvé*, p. 394-396 (suppléments). Mis à tort au nombre des protestants, par suite d'une mauvaise interprétation d'un passage du registre des échevins de Chartres.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Mémoires. Tome XVI, feuilles 24-28, 1936.

Dr A.-G. Gillard : *la Noble Charité de Blévy* (fin), p. 24-25.

M. Boudet : *les Prêtres originaires de Dreux jusqu'à la Révolution*, p. 347-369. Cent trente-six notices.

M. Jusselin : *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir* (suite). *Liste des monuments historiques ou mégalithiques, meubles et immeubles, classés depuis le 1^er janvier 1926 jusqu'au 31 décembre 1935 ... avec références bibliographiques et tables*, p. 370-411. Suite de ce précieux répertoire, soigneusement tenu à jour par l'auteur. La plupart des monuments et objets classés appartiennent à l'art religieux.

Procès-verbaux. Tome XV, feuilles 1 et 2, 1936.

M. Boudet : *Inventaire et vente mobilière après décès de Jérôme Moutier, curé de Briconville (25 novembre 1750)*, p. 18-22. Document curieux, donnant « une idée nette de la vie intellectuelle et morale — du dénuement, faudrait-il dire — d'un curé de campagne au XVIII^e siècle ».

Nota. — Rien à signaler dans le *Bulletin trimestriel de la Société dunoise* (tome XVII, feuilles 3-8, 1936).

Y. Delaporte.

LOIR-ET-CHER

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.
Nouvelle série, tome I. Années 1932-1935.

L. de Grandmaison : *Mémoires de Marie Du Bois, sieur de Lestourmière et du Poirier*, p. 391-566. Fin de la publication des « mémoires » de 1663 à 1676; elle contient en particulier de curieux détails sur l'éducation du dauphin par Montausier et Bossuet.

Nouvelle série, tome II. Années 1936-1939.

Mlle S. Trocmé : *l'Église d'Areines et ses fresques*, p. 1-55. Important travail qui expose la découverte de fresques du XII^e^ siècle dans une petite église située près de Vendôme. Ces peintures s'apparentent à celles déjà mises au jour dans la contrée.

Semaine religieuse du diocèse de Blois. 65^e^ année. Blois, 1936.

Mgr Boulliau : *Notre-Dame de la Providence* (suite), p. 12-16, 36-39, 275-289, 400-404, 451-455, 702-707. Les annales de la communauté donnent un émouvant récit de la mort, en 1850, de l'évêque de Blois, Mgr Fabre des Essarts ; sous son successeur, Mgr Pallu du Parc, « La Providence » fut une sorte de terrain d'essai (1852) pour l'implantation de la liturgie romaine dans le diocèse. — Louis Le Cardonnel : *Quelques souvenirs*, p. 505-510. Relation d'une visite du poète, en Sologne, chez un ami commun. — J. Chapeau : *Crypte de la cathédrale: transfert des corps de nos anciens évêques*, p. 222-229. Ce monument, édifié aux IX^e^ et X^e^ siècles, oublié pendant très longtemps, restauré au cours des dernières années, a été rendu au culte en 1936. — A. Cauchie : *les Reliques de saint Solenne*, p. 733-740. Apportées à Blois vers le X^e^ siècle, conservées jusqu'au XVI^e^ dans la crypte édifiée pour les abriter, brûlées, en partie, par les calvinistes, elles furent entièrement détruites en 1794.

Maurice Hémonée.

MAINE

SARTHE

Revue historique et archéologique du Maine.
2^e^ série, tome XVI (XCII^e^ de la collection), fasc. 1-3. Le Mans, 1936.

Dr P. Delaunay : *les Chirurgiens du Haut-Maine sous l'Ancien Régime*, p. 47-64. Les barbiers des moines.

P. Cordonnier-Detrie : *Livre d'Heures* [*de Notre-Dame*] *de 1474*, p. 69-88. A l'usage du Mans, ce livre fut imprimé pour Pierre Ricourt, à Paris, illustré de gravures et de fines lettrines.

H. de Berranger : *la Police générale dans la Sarthe sous le Consulat et le Premier Empire*, p. 130-134.

La Province du Maine.
2^e^ série, tome XVI, 1936. Le Mans.

Chanoine Bruneau : *Une tapisserie tissée au Mans en 1659-1661, par Jehan Le Boucher, marchand tapissier*, p. 19-28. Conservée à la cathédrale du Mans et représentant les saints Julien, Gervais et Protais. — : *l'Égyptologie et le Maine*, p. 97-104. Mention d'E. et Jacques de Rougé, de Mgr Fillion, évêque du Mans, des abbés Busson et Quentin au XIX^e^

siècle. — : *Mgr de Pidoll de Quintenbach et sa famille*, p. 209-217. Premier évêque concordataire du Mans, venu de Trèves, mort en 1819.

R. Baret : *Rouessé-Vassé*, p. 33-40, 118-124, 177-186, 242-252. Notice biographique sur quelques ecclésiastiques. Histoire civile de la paroisse.

L. Calendini : *le Collège de Précigné*, p. 58-64, 105-111, 159-163, 218-226. Fondé au début du XVII[e] siècle, dirigé par des ecclésiastiques, et en dernier lieu par J. Colombeau qui l'installe en un ancien couvent de Cordeliers où il prend une grande extension; curieux détails sur la vie de collège au XVIII[e] siècle.

A. Sergent : *Coemon, en Vouvray-sur-Loir*, p. 76-81, 172-175. Prieuré dépendant de l'abbaye angevine du Ronceray, fondé au milieu du XI[e] siècle. Inhabité à la fin du XV[e]. Les prieures y faisaient tenir annuellement leurs assises féodales.

E. Kerchnet et abbé Legros : *Une paroisse ornaise de l'ancien diocèse du Mans : Heloup-le-Potier*, p. 41-44, 82-87, 138-141, 170-171, 196-201. Notes sur l'histoire paroissiale; rédaction des doléances de 1789; estimation des revenus en 1792; quelques notoriétés.

J. Polti : *le Grand portail de l'église de Notre-Dame de la Couture*, p. 145-151. De la seconde moitié du XIII[e] siècle, il renferme un tympan où se trouve sculpté le jugement dernier, accompagné d'un cortège de saints aux amples daperies, et, aux voussures, des anges et des martyrs. Deux vantaux sculptés de la fin du XV[e] siècle ferment les portes.

La Révolution dans la Sarthe et les départements voisins.
50[e] année, tome XXX, fasc. 14. 1935. Le Mans, Jobidon, 1935.

H. de Berranger : *le Cahier de doléances des hôpitaux du Mans en 1789*, p. 5-10. Demande une installation spéciale pour les aliénés, le relèvement du traitement alloué pour les enfants trouvés, et certaines exemptions.

J. L'Hermite : *De l'extension politique du 4[e] commandement dans le Catéchisme de l'Empire français*, p. 59-66. Origine gallicane du catéchisme dont on reproduit certains textes. En vigueur dans le diocèse sous Mgr de Pidoll.

P. Mautouchet: *le « Catéchisme du citoyen français » de Volney, 1793*, p. 47-49. Volney était originaire du Maine.

La Révolution dans le Maine.
12[e] année, 1936. Le Mans, M. Vilaire.

Abbé Belin : *M. Christophe Gournay, curé de Champaissant*, p. 81-106. Après avoir prêté serment, il se rétracte, est emprisonné au Mans, revient en sa paroisse, où il meurt le 5 juin 1802. — : *M. Landreau, curé de Voivres*, p. 161-172. La Révolution trouve ce tourangeau, vicaire à Marolles-lés-Brault; il y prête un serment restrictif en 1791, s'exile en Angleterre et en Allemagne, revient à la paix et est nommé à Voivres, où il meurt en 1834.

L. Calendini : *les Débuts de la congrégation des Frères de Saint-Joseph*, p. 146-160. Fondée vers 1820 par M. Dujarié, curé de Ruillé-sur-Loir, cette congrégation se fondit en 1833 dans celle des Prêtres de Sainte-Croix que venait de fonder M. B. Moreau.

Chanoine Uzureau : *l'Instruction publique à La Flèche en 1791-1792*, p. 136-145. Notes sur le collège et sur les Doctrinaires qui le tenaient; l'un d'eux, Villars, fut évêque constitutionnel de Laval. — : *les Collèges de Château-Gontier et de Craon*, p. 194-197. Tenus par des ecclésiastiques au début du XIX[e] siècle.

Chanoine Nail : *Christophe Jean-Baptiste-Michel Brouard*, p. 177-193. Né en 1733, vicaire, puis curé de Crosmières (1769-1793), refuse le serment; déporté en Espagne, revient en sa cure en 1801; il y meurt en 1806.

Louis Calendini.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.

Tome LI, fasc. 187 et 188. 1935.

Dr Paul Delaunay : *Une page inconnue de la vie du docteur Barbeu du Bourg*, p. 185-191. Associé étranger de la Société philosophique de Philadelphie, en relation avec Franklin, il chaperonne auprès de Vergennes les émissaires envoyés par Franklin pour préparer le traité de reconnaissance de l'indépendance de l'Amérique, se fait recruteur et embarque une pacotille de guerre. Il est évincé par Beaumarchais.

R. Gauchet : *Une ville d'Anjou à la fin de la Convention* (suite), p. 192-201, 265-272. Travaux de la commission philanthropique de Château-Gontier, nommée par Boursault, pour mettre en liberté des suspects. La ville ne tremble plus sous le règne des guillotineurs, mais le plat pays reste sous le régime de la fusillade. Tyrannie des chouans, mauvaise volonté des cultivateurs, médiocrité de la récolte, tout concourt à la famine : on rétablit la liberté économique. L'amnistie accordée aux chouans ne produit pas tout l'effet désiré. Le comité révolutionnaire, réduit à la moitié de ses membres, s'édulcore, puis disparaît.

J. Boussard : *le Comté d'Anjou, d'Henri Plantegenêt à la conquête de Philippe Auguste* (suite), p. 202-244. Histoire du comté. Le comte et l'Église : ses relations avec l'évêque d'Angers et le chapitre de la cathédrale; ne pouvant intervenir directement dans l'élection de l'évêque, il s'arrange pour conserver la mainmise sur le clergé en faisant nommer son chapelain ou un cousin. Relations avec l'archevêque de Tours moins faciles; excellentes avec l'évêque du Mans.

R. Delaunay : *le Bailliage d'Ernée* (suite), p. 245-257, 287-328. Respect mitigé des populations pour les ecclésiastiques. Vols dans les églises. Monitoires.

N. Raymond : *le Château de Saint-Ouen* [*à Chemazé*], p. 273-286. Description et étude archéologique d'un des plus beaux châteaux de la Mayenne, construit par l'abbé de la Roë, Guy Leclerc, évêque de Saint-Pol-de-Léon.

E. Laurain : *la Disette de 1812 dans le département de la Mayenne* (à suivre), p. 329-342. Rapport du préfet Harmand sur les mesures prises pour parer à la disette des grains.

Tome LII, fasc. 189 et 190. 1936.

H. Chanteux : *la Luane*, p. 18-27. Histoire d'une cloche, provenant de l'ancienne collégiale Saint-Tugal, de Laval, fondue en 1495, servant de cloche municipale pendant la Révolution et aujourd'hui au Musée archéologique de Laval.

N. Raymond : *le Château de Saint-Ouen après Guy Leclerc*, p. 28-47. Appartenant à la mense abbatiale de la Roë, il en suit les vicissitudes et, devant les graves difficultés qu'apportent les guerres de religion, personne ne s'occupe plus du joyau construit par Guy Leclerc. Isaac de Lartigue y fit quelques travaux en 1604. Si son successeur, Augustin de Thou, y vint souvent, il semble qu'il soit le dernier abbé commendataire qui y ait séjourné. Plus tard, les prieurs claustraux s'y réservèrent

quelques appartements. Devenu ferme, le château fut vendu nationalement. Le propriétaire actuel le restaure avec goût.

R. Gauchet : *Un ville d'Anjou à la fin de la Convention* (suite), p. 48-58, 120-130. Pacification de La Jaunaie et de La Mabilais (mars-avril 1795) : négociations de Bancelin et de Leclerc avec Coquereau. Rapport injurieux de Boursault à l'assemblée nationale; en ripostant vivement, Coquereau demeure fidèle à sa signature et travaille avec le général républicain Lebley à la pacification. La liberté n'est accordée qu'aux seuls ministres des cultes détenus pour refus de serment. Le clergé exclu de l'amnistie pousse à la continuation de la guerre.

E. Laurain : *la Disette de 1812 dans le département de la Mayenne* (fin), p. 59-64. Sacrifices de certains membres du clergé pour fournir des secours en grains aux pauvres de leurs paroisses.

J. Boussard : *le Comté d'Anjou, d'Henri Plantegenêt à la conquête de Philippe Auguste* (suite), p. 65-80. Le sénéchalat : personnages qui en remplirent les fonctions : Joslein de Tours, Étienne de Marçai; procès que les moines de Saint-Julien de Tours, ceux de Saint-Nicolas d'Angers, les religieuses de Fontevrault portent à sa cour.

Dr Martial Morisset : *Voyage autour de la mairie de Mayenne* (suite). *La bourgeoisie*, p. 131-160. Cérémonies du mariage à la campagne; rôle des sœurs de charité comme gardes-malades; coutumes traditionnelles dans les enterrements : croix de cire et falot allumé.

Semaine religieuse du diocèse de Laval.
68e année, 1936.

J. G[ernigon] : *A Évron au lendemain de la Révolution. La restauration du collège*, p. 196-198, 233-236, 271-272. Rôle de l'abbé Pépin. — A. Chantepie : *la Dévotion à saint Mathieu dans la Mayenne entre Chevaigné, Cigné et Andouillé; entre Oisseau et Saint-Germain-de-Coulamer*, p. 376-377, 411-414, 424-426.

E. Laurain.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Bulletin de la Société archéologique de Touraine.
Tome XXVI, 1935 (3e et 4e trimestres); 1936 (1er et 2e trimestres).

Mme J. de Puységur : *Restauration de l'église de Saint-Étienne-de-Chigny, en 1934 et 1935*, p. 105.

L. de Grandmaison : *Une borne de la Sécheresse, commune de Luynes*, p. 105, 172-173. Ancienne propriété des Minimes de Tours. — : *Martin Arnault, curé de Saint-Saturnin de Tours*, p. 181. Auteur d'un *Catéchisme ou Doctrine abrégée pour faire profession de foi, maintenir les catholiques en leur religion et réduire les errants en la foi à l'union de l'Église universelle*, ouvrage imprimé par Pierre Regnard en 1572, et dont aucun exemplaire n'a pu être retrouvé jusqu'ici. — : *Archambaud de Sully, archevêque de Tours*, p. 187. Résumé.

Chanoine V. Guignard : *Plan de l'enclos du couvent des Minimes de Tours en 1761*, p. 106. D'après le registre H 528 des Archives d'Indre-et-Loire.

Chanoine F. Bosseboeuf : *le Tombeau et le culte de saint Avertin*, p. 108-110. L'église de Saint-Avertin et les armoiries de Conighan. — : *Cahier de doléances aux États généraux tenus à Orléans en 1560*, p. 165-

166. Signé de Baptiste Roy, banquier juré à Tours, ce cahier est favorable dans son ensemble à l'Église catholique, mais réclame des réformes et de dures sanctions. — : *l'Ancienne église de Rigny, les seigneurs d'Ussé et la paroisse*, p. 183-185. — : *l'Établissement à Tours des Récollets* (1600 à 1619) *et des Capucins* (1600 à 1606), p. 191-193.

Baron Henry Auvray : *Découverte des celliers de l'abbaye de Saint-Julien de Tours*, p. 111-112, 174-175, 180 bis et ter. Salle voûtée de 22 mètres sur 10, aujourd'hui morcelée par les caves des nos 6 et 8 de la rue Nationale. Voûtes, colonnes et chapiteaux indiquent la fin du xiie siècle (2 phot. de chapiteaux). — : *Remarques faites les jours du mois de novembre 1639 par un voyageur non identifié*, p. 144-149. Précieux fragment de manuscrit, décrivant des monuments aujourd'hui disparus ou défigurés, et donnant *in extenso* les épitaphes ou inscriptions qu'ils contenaient alors : Jacobins de Tours (Louis Dollé), Saint-Martin de Tours (Antonin Chauveau, Yves Fouquet), Marmoutier (Sainte Ampoule), Capucins, Minimes du Plessis-lés-Tours (huit inscriptions : saint François de Paule, Ch. Solari, etc.). — : *les Conduites d'eau de la Renaissance de Tours*, p. 163-165. Alimentation de l'archevêché.

H. de Warren : *Une famille tourangelle au* xviie *siècle*, p. 113-126. Isaac François, voyer en Touraine et géographe, et ses sept enfants, parmi lesquels : Marie-Magdelaine, première religieuse de l'Annonciade Céleste à Tours (1643); Simon François, peintre de saint Vincent de Paul et de Louis XIV enfant, et dom Grégoire François, chartreux du Liget en 1646, mort en 1684, auteur d'un intéressant *Journal* manuscrit appartenant à M. H. de Marsay, propriétaire actuel du Liget.

R. Mercier et E. Geneslay : *le Centenaire de la visite de Victor Hugo en Touraine*, p. 127-135. Histoire de l'hôtel Saint-Julien ou de l'Europe, dont les écuries et remises furent installées dans l'église Saint-Julien de 1803 à 1846 (deux vues intérieures de l'église ainsi utilisée, d'après des documents de l'époque). Sauvetage de l'église par Mgr Morlot, Prosper Mérimée, le baron Taylor, diverses administrations et une souscription publique (1845-1847).

R. Ranjard : *l'Église de Rillé, sa description et son enseignement*, p. 150-156. Multiples campagnes du xie au xvie siècle.

H. Grimaud : *la Grille du tombeau de saint Mexme à Chinon*, p. 163. Enlevée de la crypte de saint Mexme de Chinon en 1793, cette grille changea cinq fois d'emplacement jusqu'en 1840, date de son installation dans l'église Saint-Étienne de Chinon.

Georges Collon : *les Travaux de la tour Charlemagne*, p. 167-168. Découverte de larges fragments de l'enduit intérieur primitif (xie-xiie s.) de la basilique de Saint-Martin de Tours : cet enduit était peint en panneaux d'un jaune vif, bordés de bandes noires et rouges séparées elles-mêmes par un filet blanc.

Georges Collon.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

La Province d'Anjou. 11e année, 1936.

Chanoine Joubert : *Visites par un archidiacre de Thouars des paroisses de son archidiaconé aujourd'hui angevines (1622-1668)*, p. 44-62. Compte rendu rédigé, pour dix paroisses qui dépendaient avant la Révolution de l'évêché de Poitiers et qui au moment du Concordat ont été

rattachées à l'évêché d'Angers, par Gabriel Maisondieu, vicaire général de Poitiers, sous l'épiscopat d'Henri Chasteigner de la Roche-Posay (1612-1657) et de Gilbert de Clérembault (1657-1680).

Marcel Reinhard : *Henri IV et La Flèche*, p. 195-202. C'est sans doute sous l'influence de Fouquet de la Varenne, fléchois qui lui avait rendu de signalés services, et de diverse sorte, qu'Henri IV fonda à La Flèche le célèbre collège royal des Jésuites dont le succès assura le renom de la ville.

L'Anjou historique, 36e année, 1936.

Voici les principaux articles concernant l'histoire religieuse de l'Anjou donnés cette année dans sa revue par le chanoine Uzureau : *le Couvent de La Baumette-lès-Angers (1455-1791)*, p. 3-20. Fondé par le roi René qui y appela les Cordeliers, remplacés en 1596 par les Récollets. Rabelais, qui fait mention de La Baumette dans son Pantagruel, y habita peut-être. — *Les Récollets en Anjou (1596-1791)*, p. 65-69. Les huit couvents des Récollets en Anjou, fondés du xve au xviie siècle, faisaient partie de la Province d'Orléans. — *Le clergé de Jarzé pendant la Révolution : collégiale et paroisse*, p. 85-91. Sur huit prêtres de cette paroisse du Baugeois, trois seulement prêtèrent serment à la Constitution civile du clergé. — *La confrérie de Notre-Dame du Marillais*, p. 129-135. Le Marillais est le sanctuaire de la Vierge le plus ancien de tout l'Anjou. Renseignements sur une confrérie qui y fut instituée dès le Moyen Age et confirmée en 1623 par Urbain VIII, mais dont les registres sont malheureusement perdus. — *Les derniers jours de l'abbaye de La Boissière*, p. 143-150. De l'ordre de Cîteaux, après avoir été très florissante, elle ne comptait plus que quatre religieux en 1790. — *Les Vendéens ont-ils délivré les prêtres d'Angers le 17 juin 1792 ?* p. 161-170. Réfutation par des témoignages contemporains d'une affirmation erronée de Célestin Port.

Nota. — Les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts* (6e série, tome X, 1935) ne contiennent aucun travail intéressant l'histoire ecclésiastique. Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFÉRIEURE

Académie de Rouen. Précis, 1935.

Pierre Chirol : *la Renaissance de l'architecture religieuse en France aux xixe et xxe siècles*, p. 221-236. Conférence destinée à montrer comment, en partant du style académique du début du xixe siècle, et en passant par le style néo-gothique et le style néo-byzantin, les constructeurs d'églises en sont venus à la conception qui domine dans les chantiers de la région parisienne.

Henri Beaucamp : *la Maîtrise Saint-Evode de Rouen (1881-1935)*, p. 249-276. Étude de la brillante direction de M. le chanoine Bourdon jusqu'en 1911, et des années qui l'ont suivie.

[*Notice biographique et bibliographique de M. Le Verdier (érudit rouennais, avocat, 1854-1935)*], p. 304-309. Indications concernant les familles normandes et certaines questions d'histoire religieuse (publication de l'*Incarnation et Nativité de nostre sauveur et rédempteur Jésus-Christ représenté à Rouen en 1474;* publication du *Recueil d'inscriptions et poésies en l'honneur de la Pucelle* de Charles de Ris).

Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure. Bulletin. 1935. Rouen.

Commandant Quenedey : *Précis de méthode. Exemples de l'application de la méthode d'étude* (en matière d'urbanisme), p. 53-112. L'auteur applique à des cas précis les principes qu'il avait antérieurement dégagés dans le *Bulletin* de 1933; exemples empruntés à l'histoire de la construction et de l'urbanisme (Troyes, Rouen, banlieue parisienne, Hyères).

Dr Cerné : *Au quartier Martainville. I. L'île Notre-Dame. II. La tour aux Normands et la tournelle des galériens*, p. 113-125. Notes sur l' « île » Notre-Dame, propriété du chapitre de Rouen achetée par la ville en 1584 et sur deux anciennes prisons dont l'une (la tour aux Normands) était un asile d'aliénés.

Charles Leroy : *Mariages en Basse-Normandie il y a cent ans*, p. 303-338. L'auteur réunit, dans un récit documenté et alerte, divers renseignements concernant la façon dont se célébraient autrefois les mariages dans cette partie de la Basse-Normandie qui comprend le Passais, ou région de Domfront, le Mortainais, l'Avranchin et les environs de Coutances.

E. Spalikowski : *Autour de Caudebec-en-Caux. Glanes et souvenirs*, p. 347-361. Notes sur l'ancien Caudebec : corporations, commerce, condition des Juifs. Les anciennes halles appartenaient à l'abbaye de Saint-Wandrille, qui en toucha les droits jusqu'en 1789.

Normandie protestante, journal mensuel, 1936. Le Havre.

B. Robert : *la Révocation de l'édit de Nantes à Alençon* (suite), février, mai, juin, septembre-octobre. En trois chapitres : abjurations, émigration, internement d'enfants, l'auteur montre la ruine d'une des plus importantes églises réformées.

Société de l'histoire de Normandie. Bulletin. Tome XV (1936). Rouen.

[*Notice biographique et bibliographique de M. Le Verdier*], p. 210-239. Notice analogue à celle signalée plus haut dans le *Précis de l'Académie de Rouen*. A été établie, comme la précédente, par les soins de MM. Labrosse et Jubert.

Ernest Hildesheimer.

EURE

Aucun fascicule des Bulletins de la « Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure » et de la « Société d'études diverses de Louviers » n'a paru en 1936.

M. Baudot.

CALVADOS

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Mémoires. Nouvelle série, t. VIII, 1936.

H. Prentout : *Histoire de Guillaume le Conquérant. I, le Duc de Normandie*, p. 1-157. Publication incomplète par suite de la mort de l'auteur. Signalons le chap. VII : *l'Église normande de 1035 à 1066*, p. 74-106.

R. N. Sauvage : *Tables des Mémoires de l'Académie de 1904 à 1936*, p. 161-184.

Société des Antiquaires de Normandie. Bulletin, t. XLIII. Caen, 1936.

Élie Lambert : *Caen roman et gothique. Ses abbayes et son château*, p. 1-70, 12 pl. Analyse mesurée et très fine qui, sur de nombreux points,

en ce qui touche, notamment, le premier et le second art roman normand, aboutit à des observations neuves et permet d'heureuses suggestions.

Chanoine Léon Le Male : *Extraits des délibérations du Chapitre de Bayeux* (XIVe-XVIIIe siècles), p. 82-239. Publication soigneuse, d'après un ms. du XVIIe siècle, d'à peu près tout ce qui subsiste des délibérations capitulaires de Bayeux dont les registres originaux sont perdus. Source essentielle de l'histoire de l'Église de Bayeux, qui reste à écrire.

Edmond Gombeaux : *le Graveur Michel Lasne*, p. 240-270, 13 pl. Étude nouvelle et fort judicieuse de la vie et de l'œuvre du célèbre artiste (Caen, 1585 ?-Paris, 1667).

Paul Le Cacheux : *Un fragment de registre de l'Officialité de Cerisy (1474-1486)*, p. 291-315. Heureux complément du *Registre* de 1314 à 1458 publié par G. Dupont n 1880 (*Mém. Soc. des antiquaires de Normandie*, t. XXX) et dont l'importance est connue.

Abbé G.-A. Simon : *la Bibliothèque de l'abbaye du Val-Richer (Calvados)*, p. 317-324. Sa dispersion à la Révolution.

Abbé Jacques Leclerc : *l'Église de Saint-Gatien-des-Bois (Calvados)*, p. 350-351. Description.

Abbé F. Alix : *Nicolas Levavasseur, organiste de Sainte-Croix de Bernay, Saint-Pierre de Lisieux et Saint-Pierre de Caen au XVIIe siècle*, p. 351-360. Musicien, compositeur.

Annuaire des cinq départements de la Normandie,
publié par l'Association normande. 103e année. Caen, 1936.

Ch.-A. de Beaurepaire : *l'Ancienne cathédrale d'Avranches*, p. 64-76. Fondations et sépultures de 1570 à 1659. En mauvais état en 1789, la cathédrale s'effondra morceau par morceau pendant la Révolution.

Normannia. Revue trimestrielle ... d'histoire de Normandie.
9e année. Caen, 1936.

H. de Frondeville : *le Premier intendant de justice en Normandie, Antoine Le Camus de Jambeville (1551-1619)*, p. 1-15. Très bonne mise au point des origines de l'Intendance en Normandie.

J.-P. Martin : *le Méthodisme wesleyen en Basse-Normandie. Ses origines, son développement, sa disparition*, p. 16-53. Commencée en 1791 par des pasteurs venus des îles anglo-normandes, reprise en 1802 puis en 1815, la propagande méthodiste n'a eu de succès durables (et, d'ailleurs, réduits) qu'à Lisieux, Honfleur et le Havre.

Élie Lambert : *la Vierge à l'Enfant de la Collection Mancel, à Caen*, p. 101-104, pl. Par Rogier de La Pasture.

Abbé Léon Tolmer : *le Voyage en Suède de Pierre-Daniel Huet (1652-1653)*, p. 105-143. Examen critique du récit de Huet.

H. Chobaut : *la Descendance de Pierre Corneille*, p. 191-220. Étude généalogique minutieuse.

Bulletin bibliographique d'histoire de Normandie, p. 54-74, 144-162, 221-241. Comptes rendus critiques de : Dom G. M. Sunol : *Introduction à la paléographie musicale grégorienne* (p. 75-81), excellent; — G.-A. Simon : *l'Abbé Pierre-François Jamet* (p. 86-87), bon; — D. D. Toustain et Tassin : *Histoire de l'abbaïe de Saint-Wandrille publiée par D. Laporte* (p. 246 - 247), utile ; — D. Lecroq : *l'Abbaye de Montivilliers* (p. 247-248), bonne esquisse; — Edith Wright : *the Dissemination of the liturgical drama in France* (p. 248-250), solide et neuf; — R. Dela-

MARE : *la Renaissance liturgique dans les diocèses de Normandie, 1824-1924* (p. 253-258), utile, mais confus.

Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.
18e volume. Bayeux, 1936.

G. DILLAYE : *Mgr de Nesmond et le prieuré de La Voûte-Clilhac, en Haute-Auvergne*, p. 1-6. Note trop rapide. — P. PETELLE : *Collèges bayeusains à Paris*, p. 7-40. N'ajoute rien à l'étude de P. de Longuemare (*Bull. Soc. des antiquaires de Normandie*, t. XXXI, p. 182-329), que l'auteur ignore. — : *A l'occasion d'une pierre gravée trouvée au collège de Bayeux*, p. 83-91. Sur les Ursulines de Bayeux.

Bulletin de la Société d'études historiques d'Orbec.
Tome I, 1934-1935. Orbec.

Résumés utiles, mais beaucoup trop brefs, de notes sur l'histoire d'Orbec.

Au Bocage normand (anc. revue **Au Pays Virois**). 18e année, Vire, 1936.

R. MUSSET : *le Bocage normand : son nom, son étendue, ses limites*, p. 7-15, carte. Excellente esquisse géographique. — M. DELALANDE : *les Vases acoustiques de l'église Notre-Dame de Vire*, p. 16-22. Note précise. — V. HUNGER : *Un poète virois inconnu*, p. 23-38. L'abbé Henri Bidaut (1835-1897). — : *Vitraux détruits de Notre-Dame de Vire*, p. 49-54, pl. — Jean PORQUET : *l'Église et le cimetière de Neuville*, p. 39-45, 55-64, 113-120, pl. Description, épigraphie. — R. N. SAUVAGE : *Deux érudits normands : l'abbé V. Bourrienne* (1861-1935); *V. Hunger* (1856-1935), p. 47-48, 186-193. Notices bio-bibliographiques.

R. N. SAUVAGE.

MANCHE

Annuaire du département de la Manche. Saint-Lô, 1936.

G. BLOUET : *l'Église réformée du Chefresne*, p. XXI-XXXI. Fondée, sans doute, dès le milieu du XVIe siècle et comptant encore quelques fidèles. Curieux exposé de la construction du temple au XIXe siècle.

R. ASSELIN : *Inscriptions d'églises et de cimetières du Cotentin*, p. XXXIII-LV. Continuation de ce bon *corpus* pour les cantons de Cherbourg et d'Octeville.

Notices, mémoires et documents,
publiés par la Société d'archéologie du département de la Manche.
47e volume. Saint-Lô, 1935.

R. LE CLERC : *l'Hôtel-Dieu de Saint-Lô* (fin), p. 1-68. Assistés, personnels hospitalier, infirmier, médical. Détails utiles.

Revue de l'Avranchin.
Tome XXIX (fasc. 160, 161, 162). Avranches, 1936.

Rémy ROUSSELLE : *Notes pour servir à l'histoire de Servon* (fin), p. 3-47, 161-216, 369-434. Monographie consciencieuse.

P. CHESNEL : *Comment fut effectué par Rollon le partage des terres néo-normandes*, p. 66-73. Une conjecture de plus sur Dudon de Saint-Quentin.

J. BRIANT : *Histoire de Bouillon*, p. 86-95, 285-296.

L. HULMEL : *Saint-Pierre-de-Boisyvon*, p. 122-127 ; *Subligny*, p. 337-

247; *Saint-Martin-de-Brécey*, p. 355-361; *Saint-Barthélemy*, p. 486-495. Monographies sans références.

J. Seguin et P. Chesnel : *Dictionnaire topographique du département de la Manche* (suite), p. 129-160, 317-336, 496-510. Énumération dans l'ordre alphabétique, sans recherche des formes anciennes, avec explications étymologiques plus ou moins sûres.

R. Herval : *l'Acte de foi et hommage de Jean Boucart pour le temporel de l'évêché d'Avranches (1454)*, p. 311-316. — : *Jean Hautfune, évêque d'Avranches*, p. 348-354. Bénédiction de l'aître Saint-Maclou, à Rouen.

L. Cudeloup : *les Martyrs d'Argouges*, p. 435-448. Les abbés G.-J. Gosselin, G.-P. Berthelot, P.-J. Delozet, martyrs de la foi en 1795 et 1796.

Bulletin des Amis de l'abbaye de Hambye. N° 4. 1936.

E. Vivier : *les Sceaux de Guillaume Bertaut, abbé de Notre-Dame de Hambye*, p. 9-10. — : *les Grandes briques émaillées de l'abbaye de Hambye*, p. 10-14.

E. Niobey : *la Paroisse de Hambye sous la grande Révolution*, p. 22-36. Notes utiles mais sans références.

R. N. Sauvage.

ORNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.
Tome LIV. Alençon, 1936.

Excursions dans le Pays d'Auge et le Lieuvin, la région de Falaise, p. 77-114. Descriptions de valeur inégale.

Le Pays Bas-Normand. Flers-de-l'Orne, 1936, fasc. 1.

R. Leroy : *le Village de Loisellerie*, p. 1-54. Familles.

G. Porchet : *les Doléances du Bocage en 1789* (suite), p. 55-60. Cahier de Briouze.

A. Ledemé : *Liste complète des électeurs du département de l'Orne en l'an VII*, p. 69-78.

Le Pays d'Argentan. Argentan, 1936.

F. Lachèvre : *Une excommunication pour délit de chasse*, p. 145-147. A Courménil en 1669.

R. P. A. David : *la Ville d'Asnebecq*, p. 192-208. Très bonne petite notice.

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

Annales de Bretagne.
Tome XLIII, fasc. 1-2 et 3-4. Rennes, Plihon.

A. Rebillon : *Nécrologie et bibliographie des travaux de Henri Sée*, p. 2-33. H. Sée (1864-1936), professeur à la Faculté des lettres de Rennes, a exercé une grande influence sur le développement des études historiques en Bretagne, particulièrement en ce qui concerne l'histoire économique et sociale. La bibliographie énumère 206 livres ou articles.

M. Lami : *Camaret-sur-Mer*, p. 34-67, 249-294. Étude de géographie humaine. Monographie d'un port de pêche du Finistère à l'époque contemporaine

Pierre Ricordel : *le Collège de Rennes après la suppression des Jésuites et l'École centrale d'Ille-et-Vilaine* (à suivre), p. 101-130, 391-423. Administré par la municipalité à partir de 1762, le collège ne conserva pas son ancienne prospérité. L'École centrale réussit peu.

Arthur Le Moy : *M. de La Bellangerais. Nouvelles correspondances*, p. 131-167. M. de La Bellangerais, breton résidant à Paris, faisait part à un correspondant rennais des nouvelles qui pouvaient intéresser ses compatriotes et il l'informait de l'effet produit à Versailles et à Paris par les actes des États et du parlement de Bretagne. Les 152 lettres analysées par M. Le Moy complètent pour la période 1779-1786 les dossiers qu'il a utilisés pour son livre *Le* XVIII*e siècle breton*, publié à Rennes en 1931.

Daniel Bernard : *l'Enseignement primaire dans le district de Pont-Croix (Finistère) en l'an II et en l'an III*, p. 168-203. Étude très documentée sur l'organisation difficile et imparfaite de l'instruction dans cette région de langue bretonne qui ne comprenait que trois petites villes : Pont-Croix, Audierne et Douarnenez.

Henri Pérennès : *Poésies et chansons populaires bretonnes* (suite), p. 204-239, 454-563. Complaintes et cantiques sur les souffrances des prêtres insermentés et sur l'émigration des nobles qui avaient de l'argent alors que l'on ne trouve plus que du papier ; traduction et commentaires en vers bretons d'une lettre pastorale de Mgr de La Marche, évêque de Léon.

H. Huerre : *la Semaine du conteur véridique* (à suivre), p. 373-390. Traduction d'un conte populaire irlandais.

Georges Collas : *Mme de La Fayette et la Princesse de Clèves*, p. 424-453. Analyse et étude littéraire.

Pierre Le Roux : *R.-F. Le Men, lettres à F.-M. Luzel*, p. 564-570. Quelques extraits de lettres écrites en 1865 et 1866 par l'archiviste du Finistère au folkloriste Luzel sur le *Barzaz Breiz*, le poème pseudo-breton publié par Hersart de la Villemarqué.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.
Tome XVI (2e partie), 1935. Rennes, Plihon.

René Merlet : *Valeur métrique du pied employé en Gaule, comme mesure de longueur avant l'ère chrétienne*, p. 133-145. Mesure de longueur en usage à l'époque de la construction des monuments mégalithiques.

Hervé Du Halgouet : *Gentilshommes commerçants et commerçants nobles aux* XVII*e et* XVIII*e siècles*, p. 147-188. Les encouragements du gouvernement ne décidèrent pas les gentilshommes bretons, si pauvres que fussent beaucoup d'entre eux, à s'adonner au commerce; mais de très nombreux bourgeois enrichis par le négoce furent anoblis par lettres ou — c'est le cas le plus fréquent — par achat de charges anoblissantes.

Tome XVII (1re partie), 1936. Rennes, Plihon.

René Couffon : *les Églises romanes à déambulatoire en Bretagne*, p. 1-19. Influence des œuvres construites par les architectes de la vallée de la Loire dans quelques grandes églises qui subsistent et dans d'autres dont on possède les plans : anciennes cathédrales de Nantes et de Vannes, églises monastiques de Saint-Gildas de Rhuis, Loctudy, Landévennec, la Trinité de Fougères.

Émile Clouard : *le Protestantisme en Bretagne au* XVI*e siècle. Étude historique et critique* (1re partie), p. 21-69. Histoire minutieuse, docu-

mentée, impartiale des premiers temps du protestantisme breton et de son lent et difficile développement jusqu'à la Ligue.

H. Bourde de la Rogerie : *la Guerre de course sur les côtes de Cornouaille de 1690 à 1697*, p. 171-201. Organisation; résultats, peu importants dans cette région dépourvue de bons ports.

Annales de la Société historique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Année 1935. Saint-Servan, L. Hénon.

H. Bourde de la Rogerie : *les Malouins aux îles de France et de Bourbon*, p. 7-18.

Robert Lavollée : *Un évêque de Saint-Malo collaborateur de Richelieu*, p. 19-38. Biographie sommaire d'Achille de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo de 1630 à 1646.

Chanoine Joseph Mathurin : *les Croix de Dinard et de son canton*, p. 39-55. Sauf deux petits calvaires existant à Pleurtuit et au Minihic, ces croix sont peu anciennes et sans valeur artistique.

V. Bellenger : *la Cantilène de René et Lucile de Chateaubriand*, p. 79-91. Étude du chant *le Montagnard émigré* composé par Chateaubriand et corrigé ou complété par sa sœur.

Chanoine Auguste Lemasson : *les Sources manuscrites et imprimées de l'histoire de Saint-Malo du* XI^e^ *au* XIX^e^ *siècle dont les inventaires ont été imprimés* (à suivre), p. 128-147. Dépouillement des inventaires imprimés des Archives de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure, de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales.

F. T. : *Commémoration du Père de Clorivière*, p. 148-149. Apposition le 29 juin 1935 d'une plaque commémorative sur la maison natale de Pierre-Joseph Picot de Clorivière, jésuite (1735-1820).

Journée commémorative de Chateaubriand à Dol, 13 octobre 1935, p. 152-165. Récit de l'inauguration d'une inscription commémorative et discours de M. le professeur G. Collas sur le séjour de Chateaubriand au collège de Dol de 1777 à 1781.

Nota. — La « Société archéologique d'Ille-et-Vilaine » (de Rennes) n'a pas fait paraître de Bulletin en 1936.

H. Bourde de la Rogerie.

COTES-DU-NORD

Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
Tome LXVII (1935). Saint-Brieuc, 1936.

Abbés Pommeret et Masson : *Un galérien colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis : Claude-François Stévenot, dit Richard, chef du canton de Ploubalay-Dinan en 1796*, p. 1-42.

Chanoine Dutemple : *les Prisons de Lamballe sous la Terreur*, p. 43-64. Les détenus de la prison des Ursulines; leur vie matérielle misérable.

R. Couffon : *Contribution à l'étude des verrières anciennes du département des Côtes-du-Nord*, p. 65-228. *Corpus* des œuvres encore existantes, avec description détaillée et dates. Infime est le nombre des verrières antérieures à 1450. Il y a eu des ateliers à Tréguier (le plus important), Guingamp, Moncontour, Lannion et Lanvollon. Au XV^e^ siècle l'influence rhénane prévaut, au XVI^e^ celle des Flandres et, indirectement, celle d'Italie. En appendice un état sommaire des maîtres verriers, tous du pays, sauf un Hollandais, Albert de Horst. Étude très largement illustrée.

Th. Plessix : *le Temple et la chapelle de La Nouée en Yvignac* (XII^e^-

XVII[e] s.). *La question des inhumations au* XVII[e] *siècle*, p. 229-239. La chapelle ruinée de l'ancienne commanderie était romane, on y voit des restes rougeâtres de fresques; aucune inhumation dans le cimetière après 1698.

Sullian COLLIN : *Kersaint en Hillion*, p. 241-253. Notes sur divers ecclésiastiques en vue qui vinrent à Kersaint entre 1826 et 1840, presque tous disciples de Lamennais.

E. BONNAIRE : *Histoire de l'abbaye de Saint-Rion au diocèse de Dol et des origines de l'abbaye de Beauport au diocèse de Saint-Brieuc*, p. 265-282. L'abbaye de Saint-Rion (Augustins), établie dans une île, fut rattachée en 1202 à celle de Beauport (Prémontrés). Vues sommaires sur cette histoire qu'il n'est pas possible d'éclairer complètement.

H. WAQUET.

FINISTÈRE

Bulletin de la Société archéologique du Finistère.
Tome LXIII. Quimper, 1936.

Jean SAVINA : *Quimper sous la Terreur. Le brûlis des saints de la cathédrale, 12 décembre 1793*, p. 3-68. Une crise d'hébertisme et de déchristianisation dans une ville bretonne en l'an II. L'accès ne dura qu'un mois, mais fut si violent que la population, terrorisée, eut peine à s'en remettre.

L. OGÈS : *l'Instruction sous l'Ancien Régime dans les limites du Finistère actuel*, p. 69-135. Signale tous les établissements d'enseignement dont il est fait mention dans les textes. Au XV[e] siècle, des écoles existaient dans toutes les principales paroisses. A partir du XVII[e] siècle, les écoles de campagne dépendirent étroitement du clergé paroissial. L'instruction était plus en honneur dans les diocèses de Léon et de Tréguier qu'en Cornouaille sauf au Cap-Sizun.

H. WAQUET : *Guillaume du Buys et la société quimpéroise du* XVI[e] *siècle*, p. XXIX-XXXIV. A propos du livre d'Al. Bergounioux sur Guillaume du Buys, poète satirique du XVI[e] siècle (et vicaire général de l'évêque de Cornouaille).

Bulletin diocésain d'histoire... du diocèse de Quimper et de Léon.
Quimper, 1936.

H. PÉRENNÈS : *Notice sur les paroisses du diocèse* (suite), p. 1-7, 97-112, 193-202. Morlaix, les Dominicains; prééminences, privilèges, confréries.

A. DAVID, C. S. S. : *Saint Herbland, moine de Saint-Wandrille, fondateur et premier abbé d'Aindre au diocèse de Nantes* (fin), p. 8-15. Notes complémentaires.

Daniel BERNARD : *Documents et notes sur l'histoire religieuse du Finistère sous le Directoire* (suite), p. 16-44, 121-161, 203-229. Déportations et réclusions après la loi du 19 fructidor an V. Beaucoup de renseignements biographiques.

H. PÉRENNÈS : *Mgr Jean-Yves Coadou, des Missions étrangères, premier évêque de Mysore (1819-1890)*, p. 45-93, 162-192, 230-285. Né à Locronan. Son père était percepteur des contributions dans deux communes voisines, son grand-père maternel tisserand. Arrivé en 1845 dans la mission du Maïssour ou Mysore, il en devint vicaire apostolique en 1880 avec le titre d'évêque de Chrysopolis. Difficultés et résultats de son apostolat et de son administration.

Henri GUIRIEC, C. S. E. : *Saint Corentin dans la topographie de Cor-*

nouaille, p. 113-120. Les traces du premier évêque de Cornouaille sont relativement peu nombreuses dans les noms de lieu et les vocables. On en trouve : 1° autour de Quimper; 2° autour de Carnoët dans le Poher; 3° autour de Neulliac dans la région de Quintin.

La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon.
51e année. 1936. Quimper.

[Mgr E. MESGUEN : *Saint Corentin*], p. 815-824. Antiquité du culte de saint Corentin en Cornouaille. Sa propagation et son maintien.

H. WAQUET.

MORBIHAN

Bulletin de la Société polymatique du Morbihan.
Année 1936. Vannes.

L. ROSENZWEIG : *Cartulaire général du Morbihan* (suite), t. II, p. 49-80 (pagination spéciale au cartulaire). Publication des actes concernant la période allant de 1379 à 1395. Nombreux renseignements sur la fondation de la collégiale Saint-Michel, près du champ de bataille d'Auray, la fondation du couvent des Carmes d'Hennebont et l'abbaye cistercienne de Prières.

L. MARSILLE : *le Menhir et le culte des pierres taillées*, p. 1-67. Important article sur la survivance des cultes païens en Bretagne, sur leur condamnation par l'Église et sur l'appropriation au culte chrétien des sources, des arbres et des menhirs (liste des pierres christianisées du Morbihan).

E. RAUT et L. LALLEMENT : *Missire Jean-Marie-Vincent Touzée de Grand'isle, recteur de Sarzeau (1710-1785)*, p. 68-86. Né à Vannes, vice-chancelier de l'Université de Paris, recteur de Sarzeau en 1746. Collectionneur de livres et de gravures.

P. THOMAS-LACROIX : *Mémoire inédit sur l'instruction populaire avant la Révolution*, p. 87-96. Ce mémoire (conservé aux Archives du Morbihan), rédigé par le comte de Sérent, gouverneur de Rhuis, fondateur de la Société patriotique de Bretagne, donne un aperçu assez juste des méthodes d'enseignement pratiquées dans les campagnes du Morbihan à la fin du XVIIIe siècle. L'instruction populaire, peu développée en Bretagne, était donnée de deux manières différentes : 1° par des prêtres n'exerçant pas de fonctions curiales, qui recevaient à leur domicile, dans les villages ou hameaux où ils résidaient, les enfants désirant s'instruire; 2° par des maîtres spécialisés, de préférence choisis parmi les ecclésiastiques et disposant de locaux aménagés en vue de l'enseignement.

A signaler, dans les *Procès-verbaux : l'Origine du culte des saints guérisseurs en Bretagne*, par le docteur MABIN (p. 16-18).

P. THOMAS-LACROIX.

LOIRE-INFÉRIEURE

Bulletin de la Société archéologique de Nantes.
Tome LXXV. Année 1935. Bureaux de la Société, rue Jean V.

Dr Georges HALGAN : *Nantes dans le passé*, p. 29-48. Les rues du Chapeau-Rouge et du Calvaire.

Marquis de GOUÉ : *Un capitaine de paroisse pendant les guerres de la Chouannerie : Esprit Bénigne Blandin*, p. 49-59. Souvenirs intéressant surtout la commune de Carquefou et les paroisses avoisinantes.

Colonel Balagny : *Un fait d'armes héroïque : le combat de Nazareth*, p. 60-104. Commentaire de l'esquisse d'un tableau officiel commandé au peintre J.-A. Gros, conservée au Musée des Beaux-Arts de Nantes. Junot est le héros principal de ce fait d'armes et du tableau.

M. G. Vailhen : *l'Origine de la deuxième famille de Machecoul*, p. 114-124. Étude féodale se rattachant à l'origine de l'abbaye de Villeneuve, au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, diocèse de Nantes, commune du Bignon.

M. Sorin : *la Forêt du Gâvre*, p. 125-150. Souvenirs et légendes se rattachant à la forêt, à son exploitation. Thermes de Curun. Cartes et plans.

Abbé J.-B. Russon : *les Sépultures épiscopales dans la cathédrale de Nantes*, p. 150-172. Avant et après le Concordat.

A. Bourdeaut : *Ermengarde, comtesse de Bretagne, entre Robert d'Arbrissel et saint Bernard*, p. 174-198. Tour à tour religieuse à Fontevrault, puis cistercienne, Ermengarde d'Anjou, veuve d'Alain Fergent, est la véritable fondatrice de l'abbaye de Buzay, destinée à tenir lieu d'une abbaye qu'elle eût voulu construire en Palestine, à Naplouse, sur le puits de la Samaritaine (1090-1147).

M.-D. Barthelemy : *Loups de mer*, p. 207-217. Notes sur le chevalier de Borda, propriétaire dans les mines de charbon de Montrelais, canton de Varades, en 1794.

A. Bourdeaut.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.
3^e^ série, tome XI, 1936.

Jean Mallion : *le Rôle de Prosper Mérimée, inspecteur général des Monuments historiques, dans la région du Sud-Ouest (1835-1852)*, p. 59-73. L'entretien et la restauration de nombreuses églises, en particulier à Poitiers et à Saint-Savin, sont touchés dans cette étude.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.
Année 1936.

Édouard Raison : *l'Abbaye de l'Absie en Gâtine (1120-1735)*, revu et publié par Marcel Garaud, VIII-374 p. Étude bien et consciencieusement menée d'une abbaye de Bénédictins dont il reste une église en majeure partie du XV^e^ siècle; aucun point de vue n'a été négligé par l'auteur.

Archives historiques du Poitou.
Tome XLIX. 1936.

Dom P. de Monsabert : *Chartes de l'abbaye de Nouaillé de 678 à 1200*, XXXVIII-403 p. Depuis longtemps était désirée la publication de ces chartes qui éclairent cette période si obscure encore du haut Moyen Age. Une excellente introduction fait le point sur l'histoire ancienne de Nouaillé, monastère de Bénédictins peut-être fondé au commencement de l'époque mérovingienne, et sur le mode de transmission du chartrier. L'ouvrage est terminé par une table de noms de matière très intelligemment faite.

Revue générale du Centre-Ouest de la France.
Poitiers, 1935-1936.

Paulette MARQUET : *les Collèges communaux de la Vienne de 1802 à 1850*, p. 321-337, 397-423. Contribution importante à l'histoire de l'enseignement; on voit, en face des trois collèges de Châtellerault, Loudun et Civray, la concurrence du petit séminaire de Montmorillon et de l'école cléricale de Saint-Léger de Montbrillais.

La Grand'Goule. Poitiers, 1936.

Marcel GARAUD : *l'Œuvre sociale d'Ansoald, évêque de Poitiers* (677 ?-697 ?), sept.-nov., p. 27-29. Ansoald, l'un des évêques de Poitiers qui eurent un certain renom à l'époque mérovingienne, dota l'abbaye de Noirmoutier, restaura la celle de Mazerolles sur la Vienne et fonda un petit hôpital à Poitiers.

R. CROZET : *Lanternes des morts du Centre et de l'Ouest*, Noël 1936, p. 39-44. Vingt-quatre courtes, mais très précises monographies de lanternes des morts, accompagnées d'autant d'excellentes photographies.

Le Glaneur châtelleraudais Châtellerault, 1935-1936.

Abbé LONGER : *Une figure châtelleraudaise*, juin-juillet 1935, p. 1-3, oct.-nov. 1935, p. 1-3, janv.-fév. 1936, p. 1-3. Monographie de Michel George (1626-1699), curé de Saint-Jean-Baptiste de Châtellerault de 1665 à 1699, véritable créateur de l'hôpital de cette ville.

Dr ORRILLARD : *la Paroisse et le prieuré de Naintré*, janv.-fév. 1936, p. 4-6. Localité sise aux portes de Châtellerault et connue dès 847.

Abbé LONGER : *Notre-Dame de Châtellerault*, avril-mai 1936, p. 1-3, août 1936, p. 1-2, nov. 1936, p. 1-2. Histoire de la paroisse.

J. SALVINI : *l'Église de Thuré*, nov. 1936, p. 8-9. Étude archéologique d'une église des XII^e^ et XV^e^ siècles et de son mobilier.

Semaine religieuse du diocèse de Poitiers.
Année 1937.

[Abbé LONGER] : *les Registres paroissiaux de Châtellerault*, p. 13-16, 47-48 (à suivre). Du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle.

J. SALVINI.

DEUX-SÈVRES

La « Société historique et scientifique des Deux-Sèvres » n'a rien fait paraître au cours de l'année 1936.

Maurice BÉGUIN.

VENDÉE

Revue du Bas-Poitou. 49^e^ année, 1936. Fontenay-le-Comte.

J. ROUSSEAU : « *Ampennum* » *et les origines de Beauvoir-sur-Mer*, p. 53-77. Notes de géographie historique à propos du XI^e^ centenaire de la translation des restes de saint Filibert de Noirmoutier à Deas (836).

R. VALLETTE : *Inventaire historique et archéologique de la Vendée* (suite), p. 117-121. Passe en revue les principaux monuments de *Fontenay* (en particulier l'église Notre-Dame (XI^e^-XV^e^ siècles) et la curieuse église de *Foussais*.

Archives du diocèse de Luçon.
1936. Nouvelle série (12^e^ année), n^os^ 51-54.

A. POIRIER : *Chronique paroissiale de Pissotte* (suite), p. 181-260. Chapitre IV : *Fiefs et domaines*.

P. Boutin : *Biographies*, p. 205-284. Les quatre sœurs de Mello de la Métairie et Jeanne Roy, leur servante, guillotinées, à Nantes, le 29 frimaire an II (19 déc. 1793 ; Pierre-Alexis Payraudeau, curé de Saligny, massacré en janvier 1794, et Charles-Dominique Poulain, curé de Saint-Nicolas de Montaigu, fusillé en octobre 1793.

A. Poirier : *De Noirmoutier à Oud-Loodstrecht*, p. 404-423. Histoire d'une cloche enlevée, en 1674, par les Hollandais, récemment retrouvée — et identifiée — dans un village de la province d'Utrecht.

Adolphe Poirier.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletin et mémoires de la Société historique de la Charente.

Année 1935. Angoulême, Imprimerie ouvrière, 1936.

Boissonnade : *l'Ascension, le déclin et la chute d'un grand État féodal du Centre-Ouest. Les Taillefer et les Lusignan, comtes de la Marche et d'Angoulême et leurs relations avec les Capétiens et les Plantagenets, 1137-1314*, p. 3-258. L'auteur, ancien professeur d'histoire à l'Université de Poitiers, a étudié d'une façon très fouillée une période de l'histoire locale au Moyen Age, dans laquelle se mêlèrent intimement les questions politiques et les questions religieuses.

P. Bouchaud.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-INFÉRIEURE

Revue de Saintonge et d'Aunis.

XLV[e] vol., livr. 8. Saintes, libr. Laborde, 1936.

Ch. Dangibeaud : *Talmon-sur-Gironde à travers les siècles* (fin), p. 257-274. Meurtre commis dans la chapelle en 1337. Description de l'église Sainte-Radegonde, et essai d'explication, par une légende locale, d'une scène représentée sur une archivolte.

Alice Drouin : *les Marais salants d'Aunis et de Saintonge* (jusqu'en 1789), p. 293-313. Exploitation de marais salants, sur les domaines côtiers d'Aunis, par les établissements monastiques (Saint-Jean-d'Angély, Nouaillé, Saint-Maixent, Saint-Cyprien).

XLVI[e] vol., livr. I. Saintes, libr. Laborde, 1936.

Tony Sauvel : *les Hauts-reliefs romans de Surgères*, p. 1-8. Hypothèses au sujet des deux cavaliers représentés sur la façade de l'église romane de Surgères.

Alice Drouin : *les Marais salants d'Aunis et de Saintonge* (suite), p. 17-33. Exploitation de marais salants en Saintonge par l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, le prieuré de Sainte-Gemme et d'autres établissements monastiques.

Léon Massiou : *Interprétation de deux chroniques du XIII[e] siècle. Clovis, Pépin le Bref et Charlemagne en Saintonge*, p. 34-48. Extraits, concernant la Saintonge, de deux manuscrits en dialecte poitevin ou saintongeais de *Tote l'histoire de France*.

C. B. : *Avis et nouvelles*, p. 49-55. Inscription de la cloche de Bussac-sur-Charente, 1672. Fouilles du prieuré de Saint-Vaize : tombeau du Moyen Age; fondation d'une petite église et d'un monastère du XIII[e] siècle.

F. de Vaux de Foletier.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Revue historique.

61e année. Tome CLXXVII, 1936. Paris, Alcan.

Gustave Woytt : *l'Administration épiscopale de Strasbourg au Moyen Age*, p. 177-197. L'auteur montre comment, au XIIIe siècle, les bourgeois de la ville ne respectaient plus que d'une façon formelle les droits de l'évêque et de ses fonctionnaires et gouvernaient en fait la cité. Les premiers empiètements sur l'autorité épiscopale ne remontent qu'au XIIe siècle; jusqu'à cette date, la vie urbaine est nettement sous la direction de quatre officiers épiscopaux. L'accroissement considérable de la ville parut établir un instant l'alliance de l'évêque et des bourgeois ; mais la mort de Frédéric II en 1250, qui devait assurer à l'évêque la tranquille possession des domaines arrachés aux partisans de l'empereur, ouvre la lutte. Le pouvoir seigneurial de l'évêque succombe, et successivement le burgrave, le maître de la monnaie, le prévôt et le péager sont dépouillés de leurs prérogatives. Au cours des luttes engendrées par la Réforme, les derniers vestiges de l'autorité épiscopale sont cédés à la ville après une tractation financière.

Edmond Faral : *Geoffroy de Villehardouin. La question de la sincérité*, p. 530-582. Laissant de côté l'aspect intellectuel de l'information de Villehardouin, l'auteur envisage sous l'angle moral, dit-il, le problème de la véracité du chroniqueur dans sa narration de la quatrième croisade. Dans les trois épisodes essentiels, l'affaire de Zara, la diversion des Croisés sur Constantinople et les relations de Villehardouin avec Boniface de Montferrat, il conclut à la bonne foi de Villehardouin.

Cécile Roudil.

Revue des Questions historiques.

64e année (tomes 125-127), 1936. Paris, 32, avenue Marceau.

Legros : *le « Thrésor de l'esglise parroichial Nostre-Dame d'Alenczon » à la fin de l'occupation anglaise, de janvier 1444 à janvier 1446*, t. 125, p. 67-85, 205-222; t. 126, p. 78-86. Édition du livre de comptes des trésoriers de l'église Notre-Dame d'Alençon. On y trouve de curieux détails sur la vie paroissiale, ainsi que des précisions sur les travaux exécutés dans l'église au cours des années 1444 et 1445. L'éditeur ajoute des renseignements sur la population et la topographie de la ville.

François-Paul Raynal : *Un loyal serviteur de Philippe le Bel : Pierre Flotte*, t. 126, p. 181-185. Loyal serviteur de Philippe le Bel, Pierre Flotte le fut, certes. Mais cette loyauté n'est pas à son honneur, et nous ne souscrivons en aucune façon au jugement que M. Fr.-P. Raynal porte sur le roi et sur son conseiller.

Paul Dudon : *Disciples et admirateurs florentins de Lamennais*, t. 127, p. 25-45. Le R. P. Dudon publie quelques lettres adressées à Lamennais par des correspondants florentins, en particulier par le Père Bandini, du couvent de Saint-Marc, et le lazariste Paolo Rambaldi.

H. Chavanne de Dalmassy : *les Français au Maranhao*, t. 127, p. 46-76. Ce récit de l'essai de colonisation tenté au Maranhao (Brésil) entre 1606 et 1616 est emprunté à la relation laissée par les Pères Capucins français qui firent officiellement partie de l'expédition et ramenèrent à Paris six jeunes Indiens catéchumènes.

[Charles CHESNELONG] : *Documents. Histoire du Second Empire*, t. 127, p. 77-101. I. *Lettres inédites de Charles Chesnelong (1869-1870)*. Les principaux événements de la fin du Second Empire sont retracés dans ces lettres par un témoin bien renseigné et clairvoyant, mais qui cache souvent son inquiétude sous des dehors optimistes. — II. *Notes inédites de Raymond Larrabure (déc. 1870)*. En quelques notes brèves le sénateur Larrabure donne son appréciation sur la politique de Napoléon III. Les guerres d'Italie et du Mexique, la guerre de 1870, les journées de septembre 1870 sont l'objet principal de ses amères réflexions.

Jacques GAUSSERON : *Augustin Cochin et l'histoire sociologique*, t. 127, p. 102-104. Éloge de la méthode historique d'Augustin Cochin, à propos du recueil posthume de ses pensées récemment édité : *Abstraction révolutionnaire et réalisme catholique*.

Françoise LEHOUX.

Revue d'histoire moderne.

Paris, 1936. Tome IX (nouv. série, tome V).

M. MARION : *Un révolutionnaire très conservateur : Creuzé-Latouche*, p. 101-134. Député du Tiers du bailliage de Châtellerault, le philosophe Creuzé-Latouche estime que l'Église est trop riche et que les biens du clergé doivent revenir à la nation, et il voit dans la Constitution civile du clergé le point de départ d'une ère de pacification et de vertu. Il n'éprouve d'ailleurs aucune sympathie pour aucune Église (cf. son *Parallèle de l'intolérance philosophique et de l'intolérance religieuse*, lu le 27 messidor an V à la classe des Sciences morales et politiques de l'Institut) et il ne croit pas que la morale ait besoin « du fragile appui de la superstition » ; mais l'innocente manie des théophilanthropes le séduisit et il fut un ardent propagandiste du culte décadaire.

B. DUFOURNIER : *Th. Zwinger de Bâle et la scolastique de l'histoire au XVI^e siècle*, p. 323-331. Médecin, professeur et humaniste, Th. Zwinger (1533-1588) est l'auteur d'un *Theatrum vitae naturae* (1565) où il se montre disciple de Platon et prédécesseur de Descartes et où il expose une vigoureuse conception de l'histoire (qu'il distingue soigneusement de l'éthique).

G. PAGÈS : *les Paix de religion et l'édit de Nantes*, p. 393-413. Les quatre paix de religion envisagées ici (Augsbourg, 1555 ; organisation de l'Église anglicane, 1559 ; Nantes, 1598 ; Lettre de Majesté, 1609) ont ce caractère commun d'avoir été conclues par le pouvoir civil en présence d'une Église qui, maintenant son caractère d'universalité, ne voulait pas les reconnaître, et leur durée dépendait uniquement d'une bonne volonté réciproque. Entre tous l'édit de Nantes pouvait paraître particulièrement précaire : 1° Il ne fait guère que reproduire l'édit de 1577, qui avait été proclamé perpétuel et irrévocable et qui n'avait pas été respecté plus d'un an. — 2° Il est un ensemble complexe d'actes de valeur inégale : à côté des articles généraux d'avril et des 56 articles particuliers, tous enregistrés et formulant des garanties permanentes, il y a deux brevets royaux non enregistrés et contenant des garanties temporaires auxquelles les huguenots tenaient beaucoup (par exemple l'octroi pour huit ans des places de sûreté) et quelques pièces postérieures (on s'étonne de ne pas voir cité ici le nom de l'abbé P. SEVESTRE qui, dès 1905, présentait un *Répertoire et analyse des pièces manuscrites concernant la préparation et les négociations de l'édit de Nantes*). — 3° Il stabilise un état de fait et semble interdire toute extension future du culte protestant. En résumé l'édit exigeait, pour être exécuté, une interprétation qui ne pouvait être satisfaisante que dans l'apaisement

des passions religieuses, et voilà pourquoi il n'eut pas tous les résultats que Henri IV en attendait. Louis VILLAT.

Revue d'histoire littéraire de la France.
43e année, 1936 (1er-3e trimestres).

Marcel DUCHEMIN : « *Germinavit radix Jesse* » (*Gargantua*, XXXIX), p. 55-57. La plupart des commentateurs (Marty-Laveaux, Plattard) ont vu dans cette allusion (empruntée non à Isaïe, XI, 1, mais au Bréviaire, office de Laudes des fêtes de la Circoncision et des Vigiles de l'Épiphanie) une équivoque obscène. Elle semble, en tout état de cause, être surtout d'ordre sémantique, si l'on veut bien faire attention à la phrase qui suit immédiatement le texte latin et qui en est la parodie « *Je renye ma vie* (= *germinavit*, par transposition d'une lettre), *je meurs de soif* (= *Jesse*, qui est la prononciation usuelle au XVIe siècle de : J'ai soif) ».

Pierre MARTINO : *la Question de la grâce dans « Polyeucte »*, p. 66-68. *Polyeucte* a été écrit (1641) à un moment où les nouvelles idées sur la grâce commençaient à peine à se répandre (*Augustinus*, 1640 à Louvain, 1641 à Paris) et M. Kosta Lovkovitch (*Tragédie religieuse classique en France*, thèse Rennes, 1933) a eu raison de mettre ce fait dans un relief particulier. Mais il est vraisemblable que Corneille, sensible aux préoccupations actuelles, a eu le souci de présenter ici plusieurs manifestations caractéristiques de la grâce (dont aucune ne peut être dite janséniste) : 1° grâce par effet d'un sacrement, ici du baptême (cf. Néarque et Polyeucte, vers 693, cf. 37) « et l'on glisserait vite vers l'idée de la fréquente communion »; 2° grâce et baptême par aspersion du sang d'un martyr (c'est la grâce que reçoit Pauline, vers 1724-1728...); 3° grâce par intercession d'un martyr (c'est le cas de Félix, vers 1275-1276, 1553-1554, 1769-1776); 4° absence de grâce par manque de cause déterminante (Sévère, vers 1797, cf. 1540).

Henri BUSSON : *La Fontaine et l'âme des bêtes*, p. 257-286. Fait suite à l'étude publiée en 1935 (cf. *Revue*, 1936, p. 271) et présente deux livres oubliés « qui intéressent quelque peu la philosophie et grandement les fables du *Discours de Madame de la Sablière* » : 1° les *Discours anatomiques* (1674) de Guillaume Lamy (médecin à Paris), « libertin » et matérialiste, qui distingue dans l'âme humaine une partie animale, formée d'atomes, et une partie spirituelle (qui seule appartient à l'homme), unie à la première et d'ailleurs autonome; 2° deux volumes sur l'Acadie (1672), de Nicolas Denys, dont les histoires de castors ont inspiré Bernier et La Fontaine.

Ch. BAUDOUIN : *Deux épopées de la Rédemption. L'influence de la « Divine Épopée » d'Alexandre Soumet sur la « Fin de Satan » de Victor Hugo*, p. 386-396. Une donnée identique, des analogies frappantes et nombreuses, jusque dans l'image du début (la plume d'aigle tombée de la nue et recueillie par le poète). Sur ce butin, qu'il appréciait depuis quatorze ans (la *Divine Épopée* est de 1840; c'est à Jersey, en 1854, que Victor Hugo se mit à la *Fin de Satan*), Hugo mit « la griffe du lion » et son imitation, ici comme ailleurs, est une authentique création, d'autant plus qu'il n'est pas gêné dans l'exécution par les scrupules d'orthodoxie qui avaient arrêté Soumet « au seuil des suprêmes audaces ».

Louis VILLAT.

Revue historique de droit français et étranger.
IVe série, 15e année, 1936, Paris.

Gabriel LE BRAS : *Paul Fournier. Sa carrière, son œuvre, son esprit*, p. 1-54.

G. Lepointe : *la Composition et l'organisation intérieure de la Chambre supérieure des décimes de Paris au* XVIII^e *siècle*, p. 302-342. Étudie, principalement d'après un fonds des Archives nationales, l'élection des députés des diocèses et des magistrats, la situation des officiers et auxiliaires de la Chambre, l'ordre des séances, les finances.

F. Joüon des Longrais : *la Portée politique des réformes d'Henry II en matière de saisine*, p. 540-571. Relève incidemment en quelques pages l'influence des Fausses Décrétales sur la notion anglaise de protection possessoire.

Gabriel Le Bras.

Revue catholique des institutions et du droit.

64^e année, 1936. Lyon, 14, quai de Tilsitt.

Yves de La Brière : *Aux jours où l'Église de France comparut dans les prétoires (1880-1914)*, p. 73-92. Rappel des luttes religieuses à propos des décrets du 28 mars 1880 contre les congrégations religieuses, des lois de 1901 et 1904 contre les congrégations et l'enseignement congréganiste, de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État et des controverses consécutives à la Pastorale collective de l'épiscopat français, en 1909, sur la question scolaire, avec des extraits des réponses des prélats traduits devant les tribunaux : Mgr Laurans, évêque de Cahors, Mgr Marty, évêque de Montauban, Mgr Gieure, évêque de Bayonne, le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, le cardinal Luçon, archevêque de Reims, et Mgr Turinaz, évêque de Nancy.

Urbain Rouzès.

Revue des sciences religieuses.

16^e année, 1936. Strasbourg, Palais universitaire.

E. Vansteenberghe : *Quelques écrits de Jean Gerson. Textes inédits et études. XII. Méditation sur l'Ascension*, p. 33-46. Gerson conserva toute sa vie un irrésistible attrait pour la vie intérieure et se posa, en toute humilité, mais avec une inlassable persévérance, en héraut de la vie spirituelle. De là son insistance sur la pratique de la méditation. Bien des fois, il a donné des indications sur la manière de méditer, tout en étant convaincu qu'il n'est guère possible de tracer une règle d'une efficacité certaine. Après l'analyse de quelques-uns des procédés de méditation suggérés par le pieux chancelier, suit le texte d'une méditation sur l'Ascension, empruntée à un manuscrit de la Bibliothèque nationale fonds fr., n° 24 839, avec les variantes du manuscrit 990 du même fonds.

E. Vansteenberghe : *Un traité inconnu de Gerson « sur la doctrine de Raymond Lulle »*, p. 441-473. Trois fois Raymond Lulle vint à Paris, qu'il quitta en septembre 1311, muni d'un brevet d'orthodoxie du chancelier de l'Université, obtenu par Philippe le Bel. Vers la fin du XIV^e siècle, la Faculté de théologie fit défense à tous ceux qui dépendaient d'elle d'enseigner les doctrines de Lulle. Ce n'est pas qu'elle les jugeât condamnables en elles-mêmes, car elle ne se prononçait pas sur le fond; mais elle reprochait au polygraphe majorquais la nouveauté de ses méthodes et de son vocabulaire. Il y a tout lieu de croire que Gerson fut le principal instigateur de la décision prise par la Faculté. Nous savons par lui-même qu'il avait composé un opuscule *Super doctrina Raymundi Lullii*. M. Vansteenberghe a eu la bonne fortune de le retrouver dans un manuscrit de la bibliothèque de Bamberg, sous la cote « Theol. M. A. 48 ». Il a été composé en 1423 ou 1425, probablement à la demande d'un religieux chartreux ou célestin, peut-être du frère

même de Gerson, alors prieur des Célestins de Lyon. Analyse, étude et édition de ce texte. Urbain Rouziès.

L'Oratoire de France (remplaçant **Oratoriana**).
6e année, 1936. Paris, 2 bis, quai des Célestins.

Mgr Courcoux : *Saint François de Sales et le « Traité de l'amour de Dieu »*, p. 10-22. Tout le saint s'exprime dans cette œuvre capitale. Il y livre le secret de sa vie intérieure d'évêque, de prédicateur et de directeur d'âmes.

Louis Batterel : *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de la congrégation de l'Oratoire* (suite), p. 51-58, 154-158, 227-234, 336-343. Détails sur les assemblées générales de 1632 et 1634 et les règlements qu'elles édictèrent, sur la démission du P. de Condren de la charge de visiteur général des Carmélites et sur son essai de démission de supérieur général de la Congrégation.

E. Bonnardet : *l'Académie à l'Oratoire*, p. 97-104. Portrait du P. Nicolas Bourbon, qui ne sortait guère de sa chambre que pour aller à l'Académie. Il recevait chez lui « toute la fleur des belles-lettres et les meilleurs poètes latins du siècle ».

M. Leherpeur : *le Père Louis de Muly, huitième supérieur général de l'Oratoire*, p. 184-189. Né à Meaux, en 1693, le P. de Muly était supérieur de la maison de Montmorency, où J.-J. Rousseau l'avait en vénération, quand il fut élu en 1773, pour remplacer le P. de la Valette. Il accepta pendant son supériorat quelques maisons nouvelles et fut obligé d'accroître le nombre des « confrères » laïques qui exercèrent souvent une action dissolvante sur la Congrégation. Il mourut le 9 juillet 1779.

Paul Auvray et André Jouffrey : *les Éditions des lettres du P. de Condren*, p. 273-285. Dès 1642, le P. René Barrême publia un recueil de lettres du P. de Condren, mort le 7 janvier 1641, recueil désavoué par les supérieurs. Une édition, avec « permission », du P. Bourgoing parut en 1643. On signale d'autres éditions en 1647, 1648, 1664, 1668. Enfin, en 1887, l'abbé Pin donna une nouvelle édition, malheureusement assez fautive et d'ailleurs épuisée, qui fait désirer l'édition préparée par les deux auteurs de l'article.

Philippe Ponsard : *Bossuet orateur*, p. 303-322. Étudie ce qui a prédisposé et préparé Bossuet à être un incomparable orateur et analyse les éléments divers qui ont constitué son génie oratoire.

Urbain Rouziès.

PÉRIODIQUES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Revue d'ascétique et de mystique.
Tome XVII, 1936. Toulouse, 9, rue Montplaisir.

Henri Monier-Vinard : *la Mystique du P. de Clorivière*, p. 147-168, 225-242. Étude sur la doctrine mystique du restaurateur de la Compagnie de Jésus en France, d'après ses notes intimes (1763-1773) récemment publiées (Paris, éditions Spes, 1935).

Jean-François Bonnefoy : *le Bienheureux Gabriel-Maria, O. F. M.*, p. 252-274. L'auteur de cet article vient de publier deux Vies inédites de la bienheureuse Jeanne de Valois et du bienheureux Gabriel-Maria, fondateurs de l'Ordre de l'Annonciade. La présente étude contient une biographie sommaire du P. Gabriel-Maria et une liste aussi complète que possible de ses œuvres imprimées et inédites. Suit la publication de deux sermons inédits : le sermon des dix Marie et le sermon des dix plaisirs héroïques (p. 275-290).

P. Cavallera : *Lettres inédites du P. Surin à Madame de la Chèze, religieuse de l'Annonciade à Bordeaux*, p. 291-312. Publication de vingt-deux lettres spirituelles du P. Surin à la maîtresse des novices de l'Annonciade de Bordeaux. Cette correspondance s'échelonne de 1657 à 1662.

Jacques-Paul Martin : *la Doctrine spirituelle de Dom Innocent Le Masson* (à suivre), p. 368-396. Général des Chartreux de 1675 à 1703, Dom Innocent Le Masson intervint avec vigueur contre le quiétisme et le jansénisme. Sa polémique avec Rancé est célèbre. Sa spiritualité pourrait se résumer dans une réflexion qui lui est familière : « Ce n'est pas en dormant qu'on gagne le royaume des cieux. »

André Noché : *Dans le sillage de la « Fréquente »*, p. 397-410. Étude de l'influence d'Arnauld sur la doctrine eucharistique d'un théologien belge de Louvain, Gilles de Gabriel, auteur d'un manuel pratique de morale.

Études.

Tomes CCXXVI-CCXXIX. Année 1936. Paris, 15, rue Monsieur.

M. Gaillard de Champris : *Maurice Barrès, Alexandre Dumas et Mgr d'Hulst. Un petit point d'histoire littéraire et religieuse* (5 février, p. 355-359). Il s'agit de l'allocution prononcée par Mgr d'Hulst au mariage de la fille d'Alexandre Dumas avec M. d'Hauterive (1890). D'après M. Barrès (*Cahiers*, tome IX, p. 81), il se serait livré, en présence d'Alexandre Dumas, à des réflexions plus que maladroites sur le théâtre et ses dangers. M. Gaillard de Champris rétablit la version exacte de ce petit incident.

Paul Guise : *le Centenaire de la Malgrange. Le monopole universitaire, en 1836, dans l'enseignement secondaire* (5 avril, p. 42-55). A propos de la fondation du pensionnat Saint-Pierre, futur collège de la Malgrange, l'auteur esquisse une brève histoire des institutions secondaires libres avant la loi Falloux. Bien rares, sous la monarchie comme sous l'Empire, étaient les dérogations au monopole consenties par l'État, et la situation de ces établissements privés demeurait toujours fort précaire.

Georges Goyau : *la Première française missionnaire; la vocation canadienne de Mère Marie de l'Incarnation* (20 avril, p. 145-168). Utilisant la publication récente des Écrits spirituels de Marie de l'Incarnation (3 volumes parus, Paris, Desclée de Brouwer, 1929-1935), M. Georges Goyau retrace, dans ses origines, ses étapes et ses crises, la vocation missionnaire de la célèbre ursuline.

Joseph Lecler : *Aux origines de la Ligue; premiers projets et premiers essais (1561-1570)* (20 avril, p. 188-208). Étude d'histoire sociale et politique sur les diverses ébauches de ligues depuis le début du règne de Charles IX. On se contente de mentionner d'ordinaire la confrérie du Saint-Esprit de Dijon fondée par Tavannes en 1568. Il y en eut bien d'autres : Confrérie de Saint-Goustan, à Dieppe (1561); syndicat de Bordeaux (1561); ligues d'Agen, de Toulouse, de Cadillac (1563); projet d'une grande ligue soumis à Catherine de Médicis par Montluc en 1565, etc. Tout un mouvement d'organisation se dessine de bonne heure parmi les catholiques pour faire pièce aux entreprises protestantes, spécialement dans le Sud-Ouest et en Bourgogne.

Joseph Lecler : *Histoire des doctrines politiques de Pierre Dubois à Thomas Hobbes* (20 mai, p. 524-539). L'auteur signale entre autres la publication par M. Hellmut Kämpf d'un inédit de Pierre Dubois, la *Summaria brevis et compendiosa doctrina* (Leipzig, Teubner, 1936).

Cette publication a été précédée d'un essai du même érudit sur les doctrines politiques de Pierre Dubois.

Joseph LECLER : *l'Idée de Croisade, ses origines d'après les travaux récents* (5 octobre, p. 37-57). Les histoires classiques des Croisades, le résumé de M. Bréhier et les trois gros volumes de M. Grousset ne font guère de place à leurs origines idéologiques. Si l'on songe à l'attitude de l'Église ancienne en face de la guerre, il y a là un problème dont on devine l'intérêt. Le présent article esquisse cette évolution des milieux ecclésiastiques, en utilisant avec beaucoup de réserves l'ouvrage de M. Carl Erdmann, *die Entstehung des Kreuzzugsgedankens* (Stuttgart, Kohlhammer, 1935).

Nota. — Les *Recherches de science religieuse* (t. XXVI, an. 1936) n'ont publié aucun article concernant l'histoire ecclésiastique de la France.

Joseph LECLER.

PÉRIODIQUES FRANCISCAINS

Études franciscaines. 32e année. Tome XLVIII. Paris, 1936.

P. F. M. DELORME, O. F. M. : *les Récollets de l'Immaculée Conception en Guyenne*, p. 639-710. Très utile réédition (accompagnée de quelques autres documents de grand intérêt) de la *Notice ou Abrégé historique de la fondation des couvents des Récollets de la Province de l'Immaculée Conception en Guyenne, par le P. Élie Jacquet, ancien provincial des Récollets, à Limoges, de l'Imp. de P. Chapoulaud, Place des Bancs. M. DCC. LXXVIII.*

La France franciscaine.

3e série, tome XIX. Paris, 1936.

Avec l'année 1936, *la France franciscaine* inaugure une 3e série qui se distingue des précédentes en ce qu'elle se compose chaque trimestre de deux fascicules différents; l'un est intitulé *Recherches de théologie, philosophie, histoire;* l'autre *Documents de théologie, philosophie, histoire* (supplément aux « Recherches »).

I. *Recherches.* — P. BAYART : *les Frères Mineurs et le Chapitre de Saint-Pierre de Lille*, p. 68-71. Frédéric-Charles de Valory, prévôt du chapitre de Saint-Pierre de Lille écrivit en 1753 une Chronique des Prévôts de ce chapitre. Restée manuscrite, elle se trouve actuellement à la bibliothèque de la cathédrale Notre-Dame de la Treille, à Lille. M. l'abbé P. Bayart en publie quelques pages dans lesquelles le prévôt de Valory résume un accord conclu entre le Chapitre et les Franciscains et qu'il fait suivre des récriminations habituelles contre les privilèges des Mendiants. Cet accord a été publié intégralement par le P. A. Callebaut, O. F. M., dans l'*Archivum franciscanum historicum*, t. X, 1917, p. 322 et suiv.

II. *Documents.* — Dans les quatre fascicules de 1936, le P. J. F. BONNEFOY, O. F. M., poursuit la publication de la *Chronique de l'Annonciade*, essai de reconstitution des Vies de la bienheureuse Jeanne de France et du bienheureux Gabriel-Maria dont les manuscrits originaux sont perdus. Une introduction savante étudie minutieusement les manuscrits qui nous restent. Le P. Bonnefoy a édité à part complètement cette *Chronique*, avant que la publication en soit terminée dans les *Documents.*

Nota. — L'*Archivum franciscanum historicum* n'a pas paru en 1936.

P. GRATIEN, O. M. C.

PÉRIODIQUES BELGES

Recherches de théologie ancienne et médéviale.

Tome VIII, 1936. Louvain, Abbaye du Mont-César.

G. Englhardt : *Adam de Puteorumvilla. Un maître proche d'Odon Rigaud. Sa psychologie de la foi*, p. 61-78. « Adam n'est pas parmi les esprits originaux de son temps » (XIII^e siècle).

A. Wilmart : *Un commentaire des psaumes restitué à Anselme de Laon*, p. 325-344.

H. Weisveiler, S. J. : *Théologiens de l'entourage d'Hugues de Saint-Cher*, p. 389-407. Au XIII^e siècle.

Nota. — Les *Analecta Bollandiana* et la *Revue d'histoire ecclésiastique*, de Louvain, n'ont rien publié en 1936 qui intéresse l'histoire de l'Église de France. H. Nélis.

PÉRIODIQUES ALLEMANDS

Elsass — Lothringisches Jahrbuch.

Tome XV, 1936. Francfort-sur-le-Main, Elsass-Lothringisches Institut.

W. Havernick : *Verkehr, Wirtschaft und Kultur des mittelalterlichen Lothringen im Spiegel seiner Kultur*, p. 56-61. Les monnaies de la Lorraine médiévale montrent que le pays avait plus de relations avec l'est qu'avec l'ouest.

O. Kletz : *Schaubild-Pläne und alte Ansichten der Westfassade des Münsters von Strassburg*, p. 62-114 (avec 13 planches hors texte). Montre et explique, d'après des gravures et dessins contemporains, la disposition architecturale de cette partie de l'édifice et les variations plus ou moins profondes depuis le XV^e siècle jusque vers 1820.

P. Volk : *der Fall Strassburgs (1681) sowie die Zerstörung von Hagenau und Zabern 1677*, p. 208-214 (avec une planche hors texte). Rapporte, d'après des chroniques des abbayes bénédictines de Gengenbach et de Münsterschwarzach, la chute de Strasbourg en 1681 et l'entrée de Louis XIV dans la cathédrale, jusque-là aux mains des protestants, ainsi que « la destruction » de Haguenau et de Saverne en 1677. Pour ces deux villes il ne s'agit que de la démolition des remparts et de certains édifices publics.

Historisches Jahrbuch. Tome LV. Cologne, 1935.

Ed. Fleig : *Zur Geschichte des Einströmens französischen Restaurationsdenkens in Deutschland*, p. 500-520. Montre l'influence des ouvrages de Bonald, Maistre, Lamennais et Montalembert sur le mouvement de restauration catholique en Allemagne, contre le philosophisme, dans le premier tiers du XIX^e siècle. Presque tous les volumes de Maistre furent traduits en allemand et furent goûtés même dans les milieux conservateurs protestants; mais les théologiens catholiques de l'université de Tubingue ne manquèrent pas de critiquer surtout l'ouvrage « Du Pape », parce qu'il défendait l'infaillibilité, et ils lui reprochaient son manque de science et d'esprit scientifique. Les premiers ouvrages de Lamennais furent lus avidement, mais les théories de *l'Avenir* furent moins goûtées.

Tome LVI. Cologne, 1936.

Th. Freudenberger : *die Bibliothek des Kardinals Domenico Grimani*, p. 15-45. Histoire de la fameuse bibliothèque du cardinal Grimani, riche surtout en manuscrits hébreux. Les volumes en ont été dispersés un peu partout, à Munich, à Leyde, et quelques-uns aussi sont arrivés à la Bibliothèque nationale à Paris.

M. Braubach : *Lothringer Absichten auf den Kölner Kurstuhl, 1712-1713*, p. 59-66. Charles-Joseph, frère puiné du duc de Lorraine Léopold, était devenu évêque d'Osnabrück en 1698 et prince-électeur archevêque de Trèves en 1711. Le prince-électeur archevêque de Cologne Joseph-Clément de Bavière vivait alors en exil à Valenciennes; en 1712, il tombait gravement malade, et aussitôt Charles-Joseph songeait à son frère François-Antoine, le plus jeune de la famille ducale, pour lui préparer les voies à se faire élire comme remplaçant de Joseph-Clément. Mais celui-ci recouvra la santé, mieux, il put retourner dans sa résidence en 1713 et les deux princes lorrains moururent tous les deux en 1715, à cinq mois d'intervalle. Par suite les plans ambitieux de la maison de Lorraine furent anéantis.

Br. Albers : *die Fontanelle Heiligenleben*, p. 214-226. On admet que la première Vie de saint Wandrille, fondateur de l'abbaye de Fontenelle (aujourd'hui Saint-Wandrille), a été écrite une vingtaine d'années après sa mort. La Vie de son successeur, saint Ansbert, est conservée dans trois textes quelque peu différents, et l'historien allemand W. Levison a cru pouvoir prouver que ces textes ne peuvent être antérieurs à 826 ou même 836. Le P. Albers montre que la *Vita Ansberti*, publiée dans les *Analecta Bollandiana* (tome I, 1882, p. 178-198), présente tous les caractères d'une Vie contemporaine, écrite peu après la mort du saint au commencement du VIII^e^ siècle et que les arguments de M. Levison ne s'appliquent pas à ce texte.

W. Hug, O. S. B. : *Visitationsrecess aus der Strassburger Kartause vom Jahre 1418*, p. 372-378. Acte de la visite canonique faite en 1418 à la chartreuse de Strasbourg, par Ortwin, prieur de la chartreuse de Mayence (mort 1428) et par Henri de Hesse, le jeune, prieur de la chartreuse de Fribourg en Bade (mort 1427). Cet acte est conservé dans le manuscrit ADix. 15 de la Bibliothèque de la Brera à Milan.

M. Buchner : *die Areopagitika des Abtes Hilduin von Saint-Denis und ihr kirchenpolitischer Hintergrund*, p. 441-476. La lettre de Louis le Pieux à Hilduin l'invitant à écrire la Vie de saint Denis, la réponse de Hilduin et une lettre de celui-ci à tous les fidèles de l'Église catholique, écrites vers 834-835 sont une espèce d'introduction à sa biographie du saint patron de Paris; Hilduin y affirme qu'il veut et doit écrire cette Vie d'après les vrais et bons documents. L'auteur examinera dans un second article, quels documents Hilduin emploiera et surtout comment il les interprétera pour montrer l'identité des deux saints Denis. Dans un appendice, p. 477-480, Buchner maintient ses affirmations précédentes sur les tendances ambitieuses de Hilduin pour une vice-papauté, contre L. Levillain (cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XVI, 1930, p. 49).

Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung

Tome LVI. Weimar, 1935.

P. E. Schramm : *der König von Frankreich, Wahl, Krönung, Erbfolge und Krönungsidee*, p. 222-354. Étude très importante sur l'élection, le couronnement et la succession héréditaire des rois de France depuis 987 jusqu'au XIV^e^ siècle.

G. Allemang.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

Mgr Bertin [890], vicaire général, rue de Neufchâtel, 20, Rouen (Seine-Inférieure), présenté par M. Fosseyeux.

M. Joseph Camelin [891], quai Claude Bernard, 3, Lyon (Rhône), présenté par M. Carrière.

M. Jean Robert [892], professeur au lycée Janson de Sailly, rue de Velizy, 3 bis, Bellevue (Seine-et-Oise), présenté par M. Jordan.

Grand Séminaire de Moulins [893], Moulins (Allier). — M. Joseph Gallois, économe.

S. Exc. Mgr Joseph Évrard [894], évêque de Meaux (Seine-et-Marne), présenté par M. Le Bras.

M. Roger Aubenas [895], chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université d'Aix-en-Provence, 50, boulevard du Roi-René, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), présenté par M. Le Bras.

Mgr Victor Martin [896], doyen de la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg, 5, avenue de la Liberté, Strasbourg (Bas-Rhin), présenté par M. Le Bras.

Marquis Guy de Valous [897], docteur ès-lettres, bibliothécaire à la Faculté de droit de Paris, 12, place du Panthéon, Paris (V[e]), présenté par M. Le Bras.

M. l'abbé Jean Des Graviers [898], docteur en archéologie sacrée, aumônier au Collège Stanislas, 22, rue Notre-Dame des Champs, Paris (VI[e]), présenté par M. Jordan.

M. l'abbé Jacques Bavière [899], directeur au Grand Séminaire, 101, route de Solesmes, Cambrai (Nord), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé A. Morelot [900], curé de Toutry (Côte-d'Or), présenté par MM. Bardy et Drioux.

M. l'abbé Jean Robin [901], curé de Citry, par Saacy-sur-Marne (Seine-et-Marne), présenté par M. Fosseyeux.

M. le chanoine E. Pellissier [902], curé-archiprêtre de Barcelonnette (Basses-Alpes), présenté par M. Carrière.

NÉCROLOGIE

M. LE CHANOINE GUIGNARD

Nous ne voulons pas laisser partir, sans lui adresser l'adieu de la *Revue*, un de nos anciens et très fidèle abonné, M. le chanoine Guignard, chanoine honoraire du diocèse de Tours, et longtemps président de la Société d'archéologie de Touraine.

Né en 1875, M. le chanoine Guignard fit ses études aux petit et grand séminaires de Tours. Dès son grand séminaire, il manifesta un goût prononcé pour tout ce qui touchait à l'histoire. Vicaire à Loches, il eut la bonne fortune d'entrer en relations avec un châtelain des environs

qui était un érudit de grande autorité, le comte de Boulay de la Meurthe. M. Boulay de la Meurthe, dont les études sur le Concordat et sur les guerres civiles en Touraine au XVI^e siècle sont fort connues, ne tarda pas à remarquer les dispositions du jeune vicaire, l'intéressa à ses propres travaux et lui communiqua quelque chose de ces méthodes historiques que l'on acquiert d'ordinaire dans les Facultés.

Chargé de ministères successifs, à Tours même, M. l'abbé Guignard, sans négliger ses devoirs d'état, réserva toujours une part au travail de l'esprit et aux recherches. Mais il s'orienta vite vers ces recherches d'histoire locale qui sont l'occupation ordinaire et l'honneur des sociétés de province. Sur l'histoire aussi bien religieuse que profane de la Touraine l'abbé Guignard était d'une prodigieuse érudition, — érudition qu'il savait utiliser à tout instant, car il était doué dans cet ordre d'une mémoire remarquable. Il est dommage qu'il n'ait pas réuni tout ce qu'il savait et tout ce qu'il avait découvert en un volume qui eût été une mine pour le diocèse. Bien des éléments s'en trouvent épars dans les bulletins de la Société archéologique de Touraine et dans le journal *la Touraine*, où il donnait chaque semaine, depuis plusieurs années, de copieux articles.

Nommé président de la Société archéologique du département, il y déploya une très belle activité, accrut dans une proportion considérable le nombre de ses membres, eut l'habileté d'attirer des ressources à la société, la rendit sympathique au public par l'organisation de promenades archéologiques en Touraine et dans les proches environs.

A la fin de sa vie, il venait, sur la demande des Minimes d'Italie, d'écrire une petite vie de saint François de Paule, un saint à qui il avait toujours témoigné une dévotion particulière.

Il laisse dans la population tourangelle le souvenir d'un prêtre savant et sympathique, et la *Revue* se fait un devoir d'apporter son hommage à cet ami fidèle.

Raoul Morcay.

LE III^e CONGRÈS NATIONAL DES SCIENCES HISTORIQUES A MONTPELLIER

Le Comité français des sciences historiques avait organisé un premier congrès national à Paris en 1927 (voir *Revue*, t. XIII (1927), p. 420-422); le centenaire de l'Algérie avait été l'occasion d'une seconde rencontre en 1930 (voir le compte rendu des Actes du Congrès, t. XIX (1933), p. 99-100). Le troisième Congrès, le premier qui se tienne dans une ville de nos provinces, a rassemblé à Montpellier, du 6 au 9 mai dernier, un grand nombre d'historiens français et même quelques étrangers, à la suite de M. Coville, président, et de M. Renouvin, secrétaire général du Comité français. Le Comité local d'organisation était présidé par notre confrère M. le doyen Fliche, grâce à qui les congressistes trouvèrent à Montpellier un accueil particulièrement cordial et empressé : banquet offert par la *Fédération historique du Languedoc méditerranéen*, soirée musicale et littéraire, réceptions de la municipalité et de l'Université, excursions à Maguelone et à Saint-Gilles, les Saintes-Maries, Aigues-Mortes, ces diverses manifestations et réjouissances rendirent ces quatre journées agréables à tous. Parmi les nombreux congressistes, la *Société d'histoire ecclésiastique de la France* était représentée par son secrétaire général M. l'abbé Carrière, ainsi que par M. l'abbé Constant, professeur à l'Institut catholique de Paris, M. le

chanoine Leman, professeur et Mgr Lesne, recteur des Facultés catholiques de Lille, sans parler de nos confrères de Montpellier, MM. Fliche, Tisset, Mlle Foreville, MM. Appolis, Palanque.

Les communications de M. Appolis (*les États de Languedoc au* XVIII^e *siècle*), de M. Palanque (*De l'unité et des partages de l'empire romain aux* IV^e *et* V^e *siècles*) et celle qui fut lue au nom de M. Ricard (*Contribution à l'histoire du commerce génois au Maroc*) ne concernent pas l'histoire ecclésiastique. Mais celle-ci fut abordée par un nombre important de travailleurs, principalement à la section d'histoire du Moyen Age.

M. Bourrilion, professeur au collège d'Uzès, dans son étude de *la Ville d'Uzès (type de ville)*, a mis en valeur l'importance du facteur religieux dans le développement de cette petite cité épiscopale.

M. Fliche, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, étudiant *les Origines de l'action de la papauté en vue de la croisade*, a montré comment le concile de Clermont de 1095 est l'aboutissement normal de circonstances qui s'échelonnent sur deux siècles : chute de l'empire carolingien, qui amène Jean X à organiser lui-même en Italie la lutte contre l'Islam; caractère territorialement incomplet de la restauration impériale de 962, en raison duquel les empereurs se sont désintéressés d'un péril qui ne menace pas directement leurs territoires; schisme impérial de 1080, qui écarte l'empereur, alors excommunié, d'une entreprise dirigée par le Saint-Siège. Au cours d'une intéressante discussion, Mgr Lesne, président de séance, confirma les conclusions de M. Fliche en rappelant la doctrine de Pépin le Bref sur la souveraineté des territoires enlevés aux Byzantins et l'attitude de Raimond de Saint-Gilles à Constantinople au cours de la première Croisade.

Le docteur Laignel-Lavastine, professeur à la Faculté de médecine de Paris, a traité de *la Valeur de la fondation de la Faculté de médecine de Montpellier dans la politique générale d'Honorius III :* il montre que l'initiative du pape est un acte d'hostilité à Frédéric II qui, non content d'avoir dans ses États napolitains la Faculté de Salerne, refusait à Honorius l'autorisation d'ouvrir une Faculté à Bologne; cette position de Montpellier au début du XIII^e siècle rappelle l'antagonisme de Caen et de Poitiers au XV^e siècle, au cours de la guerre de Cent ans. Dans la discussion qui suivit cette communication, M. L. J. Thomas insista sur les origines locales et corporatives de la Faculté de médecine : la bulle de 1220 a simplement transformé en « métier juré » l'exercice de la médecine, qui était libre depuis un acte seigneurial de 1180.

M. Bonnaud-Delamare avait envoyé une étude sur *Une bulle d'Alexandre III en faveur de la paix (1170)*; il y étudie la lettre à Hugues, évêque de Rodez, préconisant l'institution d'un impôt spécial, le « commun de paix », destiné à réparer les dommages — au moins mobiliers — dus à la guerre; après en avoir analysé le taux et l'assiette, il montre qu'il ne s'agit pas d'une « société d'assurance », ni même seulement d'une salaire de protection, comme on l'a défini: c'est une taxe de caractère religieux, destinée à prévenir, autant qu'à guérir le fléau de la guerre.

L'hérésie albigeoise fut l'occasion de plusieurs travaux importants : M. Léonard, professeur à la Faculté des lettres de Caen, posa le problème de *la Nature et l'origine de l'albigéisme*. Constatant que presque tous les documents contemporains, de provenance catholique, le présentent comme un dualisme directement apparenté avec le manichéisme et d'autres religions ou hérésies orientales, mais que le seul texte cathare que nous possédons, un Rituel en langue provençale, paraît profondément imprégné d'esprit chrétien, il se demande si les documents dogmatiques et les enquêtes théologiques, — celles des inquisiteurs au

premier chef, — n'ont pas tendance à exagérer les éléments de dissidence, en laissant de côté le fond de la vie religiuse. D'autre part, certaines théories propres aux cathares peuvent n'être que la dérivation de pratiques catholiques, croyance au diable, discipline du célibat; et les cérémonies du rituel cathare peuvent provenir directement des Livres saints, après la rupture des traditions ecclésiastiques et liturgiques du catholicisme.

M. Roché s'attacha à étudier *le Développement du catharisme dans le Midi et les croisades contre les Albigeois.*

M. Thomas, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Montpellier, sous le titre : *la Première croisade contre les Albigeois,* montra qu'il y a eu, de 1177 à 1181, une expédition analogue à la fameuse guerre de 1209 et qui fit d'affreux ravages, principalement autour de Lavaur, qui fut assiégée et prise d'assaut. Demandée par Raimond V, comte de Toulouse, elle fut conduite contre Roger II Trencavel, vicomte de Béziers et d'Albi, comte de Carcassonne, par un légat du pape. Elle est en relation étroite avec les décisions du troisième concile de Latran de 1179 qui frappe des mêmes condamnations et des mêmes expéditions punitives ayant privilège de croisade trois fléaux qui désolaient alors le Midi de la France : l'abus des nouveaux péages, l'emploi de bandes de routiers et l'hérésie cathare; mais elle est aussi un épisode de la querelle séculaire qui opposait en Languedoc les comtes de Toulouse aux Trencavels. L'étude de ces événements du XII^e^ siècle permet de mieux comprendre les divers griefs dont Raimond VI dut se disculper dans sa pénitence de Saint-Gilles et surtout d'expliquer comment la croisade de 1209, devenue inutile par la soumission de celui contre qui elle avait été prêchée, fut détournée contre son neveu Raimond-Roger Trencavel, vicomte de Béziers, et aboutit ainsi au sac de Béziers et à la confiscation des biens du Trencavel au profit de Simon de Montfort.. Les aperçus développés par M. Thomas, si riches de substance et si neufs, furent particulièrement appréciés des auditeurs.

M. Delcambre, archiviste départemental de la Haute-Loire, a traité de *la Formation des seigneuries ecclésiastiques et laïques du Velay.*

A la section d'histoire moderne, sous la présidence de M. Renouvin, la Réforme dans le Midi fit l'objet de deux communications. Celle de M. Dartigue, professeur au lycée de Bordeaux, était conservée au *Rôle de l'Albigeois dans les origines de la Réforme.* S'il serait excessif d'admettre que le catharisme avait laissé des traces en Albigeois (diocèses d'Albi, de Castres et de Lavaur) jusqu'au début du XVI^e^ siècle, il semble que ce pays avait conservé à la fin du Moyen Age un esprit frondeur qui portait à dénigrer l'action de l'Église. En outre les relations économiques avec les foires de Montagnac, de Beaucaire, de Carcassonne et de Toulouse d'une part, avec le port de Bordeaux d'autre part, les rapports intellectuels avec l'École de droit de Toulouse et l'École de médecine de Montpellier, expliquent que les doctrines réformées se soient répandues assez vite en Albigeois. Enfin, après le retour de Toulouse et Carcassonne au catholicisme, la cour de Nérac demeura en liaison avec la région de Montpellier par l'intermédiaire de Montauban, Castres et Mazamet. Dans la discussion qui suivit cette communication, intervinrent M. Hauser et M. l'abbé Carrière, qui indiqua quelles sources précieuses pourrait offrir le dépouillement des registres des parlements de Toulouse et de Bordeaux, dont les poursuites ont contribué à arrêter le développement de la Réforme dans le Midi.

Notre directeur, M. l'abbé Carrière, a donné ensuite pour sa part un travail très approfondi sur *les Lendemains de la Saint-Barthélemy en*

Languedoc. On sait que les massacres de Paris ont été suivis en province de tueries analogues, et l'on a pu se demander si des ordres secrets ont été expédiés partout en vue d'une proscription générale des huguenots. Il semble bien que non : il y eut des commandements verbaux obtenus directement du roi par quelques fanatiques empressés d'imiter ce qu'ils voyaient faire dans la capitale, mais en très petit nombre, et tous furent révoqués par la déclaration du 28 août 1572. En Languedoc, s'il fallait en croire Philippi, il n'y aurait pas eu le moindre excès: cette affirmation est inexacte pour quatre importantes localités. Parmi les villes épargnées, il faut citer Carcassonne, où les catholiques cachèrent les protestants dans leurs maisons; Béziers, où Joyeuse semble avoir éludé un ordre secret de massacre; Montpellier, où l'énergie de Bellièvre sut maintenir l'ordre; Nîmes, où tout se passa pacifiquement, après de graves angoisses des protestants, prêts à émigrer au nombre de 20 000; Le Puy, où l'évêque préserva les réformés contre la fureur populaire en les accueillant dans son palais. A Toulouse, par contre, il y eut plus de 140 victimes du 3 au 5 octobre; à Albi une douzaine, malgré la protection que l'évêque assura aux huguenots; à Gaillac, 74 exécutions par ordre du parlement de Toulouse; de même à Rabastens. M. l'abbé Carrière conclut que quatre villes seulement en Languedoc furent souillées par d'abominables tueries, et que la responsabilité en incombe à la fureur d'une populace en délire, sans qu'il y ait (sauf à Toulouse, ainsi qu'à Béziers où l'ordre ne fut pas obéi) un commandement venu de Paris : à Toulouse, les autorités locales furent complices; à Albi, elles résistèrent en vain. L'étude si documentée et critique de M. l'abbé Carrière rencontre l'approbation des historiens présents, en particulier MM. Renouvin, Hauser et Doucet.

M. l'abbé Constant a montré *l'Utilité pour l'histoire économique et l'histoire locale des registres anciens de marguilliers.* Ces registres sont rares dans nos Archives pour la période antérieure au xvii[e] siècle (deux paroisses aux Archives nationales, deux aux Archives de la Seine-Inférieure, une à celles de la Gironde, trois à celles de Seine-et-Oise, — en particulier treize volumes de comptes, de 1564 à 1795, récemment découverts au grenier du presbytère de Meudon). Ces gros registres poussiéreux renferment des renseignements précieux sur les quartiers, les rues, les pratiques religieuses, des dévotions et usages populaires, les dates de construction ou restauration des églises, etc. On y voit évoluer l'institution de la marguillerie, dont l'office consistait à tenir exactement les comptes de la paroisse; la désignation des marguilliers, leur façon de tenir la comptabilité ont dû être conformes, dans tout le royaume, à des règles générales. On ne semble pas avoir utilisé jusqu'ici les registres des comptes, pas plus que ceux des délibérations des marguilliers, consacrés au contentieux. M. l'abbé Constant insiste en terminant sur l'intérêt qu'il y aurait à rassembler, pour les consulter, le plus grand nombre possible de ces documents dans nos Archives départementales.

J.-R. P.

70[e] CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Le mardi 18 mai, à 10 heures, à l'Hôtel des ingénieurs des Arts et métiers, s'est ouvert le 70[e] Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements sous la présidence de MM. Jean Perrin, membre de l'Institut, sous-secrétaire d'Etat de la recherche scientifique; Emmanuel de Margerie, président de la Section de géographie du Comité des tra-

vaux historiques et scientifiques et Charles Maurain, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Paris.

On trouvera ci-dessous le résumé des communications présentées par les membres de la Société d'histoire ecclésiastique de la France ou relatives à l'histoire de l'Église de France, communications qui ont été cette année, comme précédemment, nombreuses et pleines d'intérêt.

Section de Philologie et d'Histoire (jusqu'à 1715).

Séance du 18 mai 1937 (*Journal officiel* du 19 mai, p. 5447).

Au cours de cette séance présidée par M. Paul Marichal, conservateur honoraire des Archives nationales, M. Fernand Crétеur, membre de la commission historique du département du Nord, lit une communication sur les vicissitudes de l'ancienne chapelle des Jésuites de Cambrai et des œuvres d'art qui la décoraient (toile de Simon Vouet (1590-1649) représentant saint Ignace de Loyola « foudroyant l'hérésie, la calomnie et l'idolâtrie », aujourd'hui à la fondation Van der Burch).

Séance du 19 mai 1937 (*Journal officiel* du 20 mai, p. 5511).

M. André Biver lit un mémoire sur le premier règlement de la Chambre des comptes de Nevers (7 janvier 1406, n. st.), promulgué par Philippe comte de Nevers, duc de Bourgogne.

L'étude des registres de la Chambre aux deniers de Jean sans Peur, comte de Nevers, permet à M. Léon Mirot de fixer les *Itinéraires* de ce comte et de nous renseigner sur ses goûts et ses habitudes de juillet 1398 à juin 1405.

L'après-midi du même jour, le secrétaire résume une communication de M. Raoul Bérenguier, de la Société d'études de Draguignan, sur le monastère de la Celle fondé par les moines de Saint-Victor de Marseille à la fin du v[e] siècle et dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques ruines à deux kilomètres de Brignoles. La plus ancienne charte qui le concerne est une donation de Childebert de 558. Au xiii[e] siècle, le monastère comptait plus de cent religieuses. Il disparut au xvii[e] siècle.

Section d'Histoire moderne (depuis 1715) et d'Histoire contemporaine.

Séance du 18 mai 1937 (*Journal officiel* du 19 mai, p. 5451)

M. Appolis fait une communication sur la densité de la population dans le diocèse de Lodève à la fin de l'Ancien Régime. Le dénombrement de la population, opéré sur la demande de l'intendant Ballainvilliers par les curés et les officiers municipaux en 1788, donne le nombre de 30 564 habitants inégalement répartis suivant la richesse des régions qui composent ce diocèse; cette répartition se retrouve d'ailleurs de nos jours telle qu'elle se présentait à la veille de la Révolution.

M. le chanoine E. Sol donne ensuite lecture d'un mémoire intitulé « la Vigne et le vin en Quercy avant 1790 », dans lequel il montre les difficultés auxquelles se heurtaient les vignerons qui, en 1789, sollicitèrent la suppression de la vigne dans les bonnes terres pour obtenir une plus grande production de blé.

Séance du 19 mai 1937 (*Journal officiel* du 20 mai, p. 5515).

« Les divisions administratives et religieuses du diocèse de Lodève à la fin de l'Ancien Régime » fournissent à M. Appolis la matière d'une étude comparée des communautés (divisions administratives) et des paroisses (divisions religieuses) de ce diocèse en 1788.

Séance du 21 mai 1937 (*Journal officiel* du 22 mai, p. 5623).

Dans une communication sur la vente des biens nationaux de première origine dans le district de Mortain, M. V. Gastebois étudie le tableau de toutes les ventes de biens ecclésiastiques (au nombre de 217) effectuées dans ce district du 5 mars 1791 au 14 octobre 1792.

Section de Géographie

Séance du mercredi 19 mai (*Journal officiel* du 20 mai, p. 5515).

Le « Nivernais et Donziois au XIVe siècle au point de vue de la géographie historique » est le thème d'une communication où M. L. Mirot montre les multiples contestations dues à l'imprécision des limites du Nivernais et du Donziois qui formèrent un double groupe à partir de 1323.

A propos de Mazarin vice-légat en Avignon

Dans les Mémoires de l'Académie de Vaucluse (3e série, tome I, année 1936, p. 83 et suiv.) M. F. Euvrard a publié une curieuse étude sur les relations des magistrats de la vieille cité pontificale avec celui qui devait, après Richelieu, avoir la charge des affaires de la France. L'article est intitulé : *Des rapports entre les consuls d'Avignon et leur vice-légat Mazarin*, et l'on y prouve, à l'aide des archives départementales et municipales d'Avignon, comment les Consuls accueillirent Mazarin en qualité de vice-légat et comment ils ne cessèrent ensuite de réclamer sa protection, alors même que passé au service des rois de France, il n'avait plus juridiction sur eux.

Les document avignonnais ne suffisaient pas toutefois pour éclairer complètement M. Euvrard sur la carrière de Mazarin. Afin de compléter son information il a puisé à des sources qui l'ont induit en erreur et dont il ne sera peut-être pas inutile de rectifier les inexactitudes; on les rencontre d'ailleurs dans maint autre ouvrage.

Une première est que Mazarin aurait eu « même sans tonsure » (p. 83) un canonicat à Saint-Jean de Latran. En réalité, c'est le 15 mai 1632, tandis qu'il était en France, que Mazarin fut avisé par le cardinal François Barberini, que ce canonicat lui était concédé et qu'il se vit imposer l'obligation de recevoir sans tarder la tonsure (*almeno la prima tonsura*); pour qu'il l'obtînt dans le plus bref délai, les pouvoirs nécessaires avaient été, dans le même temps, donnés au nonce en France, Mgr Bichi; il n'était pas astreint à recevoir, pour le moment, d'autres ordres, ni à revêtir l'habit ecclésiastique jusqu'à son retour à Rome[1]. Ce fut peu après que le nonce de Paris conféra la tonsure à Mazarin qui, selon toute probabilité, ne fut jamais autrement homme d'Église: la tonsure lui était indispensable, mais elle lui suffisait pour quil jouît des bénéfices ecclésiastiques.

Mazarin regagna Rome le 19 novembre 1632[2]. Son protecteur le cardinal Antoine Barberini ayant obtenu au début de 1633 la légation d'Avignon[3], il fut bientôt nommé lui-même auditeur et désigné comme

1. A. Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia* (Firenze, 1882), p. 59. Le 24 juillet 1632, le père Michel Mazarin annonce à Jules Mazarin, son frère, qu'il a pris possession pour lui du canonicat, quinze jours plus tôt, sans procuration, à condition que dans les six mois soit reçue la tonsure (Archives des Affaires étrangères, *Rome*, vol. XLV, fol. 174).

2. Remefort, un agent français qui résidait à Rome, écrit le 21 novembre 1632 à Bouthillier, secrétaire d'État, que Mazarin est rentré deux jours avant (Arch. des Affaires étrangères, *Rome*, vol. XLV, fol. 263).

3. Lettre de Mazarin à Richelieu du 23 février 1633 (Arch. des Affaires étrangères, *Rome*, vol. XLVII, fol. 28).

vice-légat[4] pour remplacer non pas le cardinal Philardino (p. 83), mais Mgr Mario Filonardi, qui était aussi archevêque d'Avignon. Toutefois il ne quitta pas Rome à cette date ; nous l'y voyons demeurer jusqu'en 1634. C'est en 1632 et non en 1633 (contrairement à ce qu'écrit M. Euvrard (p. 84), qu'il faut placer le voyage en Lorraine avec le roi Louis XIII[5].

Le nouveau vice-légat partit de Rome en août 1634, mais il ne fit alors que toucher Avignon pour se rendre immédiatement auprès du roi de France afin d'y défendre les intérêts du duc François de Lorraine. Je crois avoir démontré d'après les documents conservés aux Archives Vaticanes et aux Archives d'État de Florence, que ce fut le Saint-Siège et non le grand duc de Toscane, comme le pense M. Euvrard, qui eut l'initiative de cette mission à Paris[6]; les instructions emportées par le prélat, que j'ai retrouvées aux Archives Vaticanes et que j'ai analysées, disent quel en était le particulier objet[7].

Ce ne fut qu'en 1636, entre le 20 et le 24 mars, que Mazarin partit de la cour de France pour Avignon où il arriva le 8 avril[8]; comme le dit M. Euvrard, il avait dû quitter Paris victime du ressentiment espagnol. Il resta dans son gouvernement non pas « quelques jours » (p. 90) mais plusieurs mois ; quand il s'en alla, il ne prit pas « la poste pour Paris où Richelieu lui tendait les bras » (p. 90), mais il gagna Rome qu'il atteignit le 20 novembre[9]. Impatient d'y rentrer pour que ne fût pas compromise sa carrière, il n'avait cessé, dès sa venue en Avignon, de solliciter son rappel.

M. Euvrard me pardonnera d'avoir apporté à son intéressant article ces quelques rectifications et précisions. Elles ne sont peut-être pas superflues, quand il s'agit d'un personnage comme Mazarin.

A. LEMAN.

4. Lettre de Mazarin à Servient du 3 avril 1632 (*Ibid.*, fol. 64); dès le 29 janvier Mazarin avait annoncé au même sa nomination comme probable (*Ibid.*, fol. 8).

5. Nous avons donné quelques détails sur la mission dont Mazarin eut à s'acquitter en France en 1632, dans notre ouvrage : *Urbain VIII et la rivalité de la France et de la maison d'Autriche* (Paris, 1920), p. 180 et suiv.); un de ses objets était de déterminer Louis XIII à entreprendre de concert avec le duc de Savoie une expédition contre Genève.

6. Voir notre ouvrage *Urbain VIII*, p. 439 et suiv.

7. Elles avaient échappé à BAZZONI (*Un nunzio straordinario...*, p. 62). J'en ai découvert la minute aux Archives vaticanes (Miscellanea, Armario II, vol. 110, fol. 261-278).

8. Mazarin écrit de Paris le 20 mars au nonce de Madrid (voir sa lettre aux Arch. des Affaires étrangères, *Espagne*, vol. XVIII, fol. 336); le 24 mars il écrit de Lyon au cardinal François Barberini (*Ibid.*, *Rome*, vol. LVII, fol. 65). Le 9 avril, il informe Martinozzi qu'il est arrivé à Avignon (Bibliothèque Vaticane, *fonds Barberini*, ms. lat. 8044); ce Martinozzi était le père du jeune homme nommé incorrectement Martinorli dans la pièce citée par M. Euvrard, p. 85.

9. BAZZONI, *Un nunzio straordinario...*, p. 160.

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : ANDRÉ-POUYÉ & T

Impr. ANDRÉ-POUYÉ & T — Meaux

LE DEUXIÈME CONGRÈS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

— CONGRÈS INTERNATIONAL —

(18-20 Mai 1937)

Caractère et objet du Congrès.

I. — Séance du mardi matin.

Allocution de M. Henri Courteault. — État des travaux relatifs au Dictionnaire des Monastères de la règle de saint Benoît. — Observations sur la statistique des cultes liturgiques et des cultes populaires, à propos d'un cas précis : la Haute-Maurienne. — Les rapports de l'abbaye Sainte-Geneviève avec les autorités épiscopales aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. — Étude sur le plus ancien registre de marguilliers de la paroisse de Meudon. — La dévotion sensible et les confréries du XVII^e^ siècle.

II. — Séance du mercredi matin.

Les Bureaux de charité en Quercy à la fin de l'Ancien Régime. — La vie religieuse et morale des Parisiens d'après les registres d'insinuations testamentaires des années 1789 et 1790. — Pourquoi et comment dresser par diocèse une liste exacte et quasi officielle du clergé constitutionnel. — Les répercussions des controverses christologiques des V^e^ et VI^e^ siècles dans les Églises de Gaule. — L'état religieux et moral du diocèse de Chartres pendant le deuxième quart du XIX^e^ siècle. Mgr Clausel de Montals (1824-1852).

III. — Séance du mardi après-midi.

L'histoire ecclésiastique dans les Académies de province depuis soixante ans. — La méthode historique. Sa place dans l'enseignement des grands séminaires. Présentation d'un plan d'instructions pour l'étude de la paroisse rurale. — Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale des origines à la fin du Moyen Age.

IV. — Séance du mercredi après-midi.

Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale dans les temps modernes, de la Renaissance à 1787. — Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale pendant la période révolutionnaire, de 1787 à 1801. — Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale depuis le Concordat de 1801 jusqu'à la loi de Séparation.

V. — Séance solennelle de clôture.

A nos origines. Deux centenaires d'évêques historiens : Eusèbe de Césarée, auteur de la première histoire générale de l'Église; François Bosquet de Montpellier, auteur de la première histoire critique de l'Église de France. — Quelle a été la contribution des Églises de l'ancienne Gaule au sauvetage des Lettres antiques. — Conclusions d'ensemble en vue d'un programme pour l'étude de la paroisse rurale. — Vœux du Congrès.

VI. — Le Banquet et la réception à l'Hôtel de Ville.

Au Cercle de la Renaissance. — Liste des convives. — Allocution de M. Édouard Jordan. — Toast de M. Adéodat Boissard. — La réception des membres du Congrès par la municipalité de Paris. — Discours de M. Raymond-Laurent. — Réponse du cardinal Baudrillart.

VII. — Le Congrès et la Presse.

Avant le Congrès. — Pendant le Congrès. — Après le Congrès.

Caractère et objet du Congrès.

On pouvait croire que le succès de notre premier Congrès, organisé à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation de la *Revue d'histoire de l'Église de France*, en 1934, ne serait pas de sitôt dépassé. Or il est advenu que, la période triennale de nos journées d'études coïncidant cette année avec l'ouverture de l'Exposition, notre deuxième Congrès allait devenir international et bénéficier de ce fait d'une publicité inattendue. Et voilà pourquoi, indépendamment de l'intérêt qui s'attache pour les fervents d'histoire aux diverses réalisations scientifiques de notre Société, trois jours durant, du 18 au 20 mai, érudits et savants non seulement de province, mais de Belgique, d'Italie, de Suisse, de Tchécoslovaquie et de Hongrie, en tout plus de 200 participants, sont venus aux écoutes du passé religieux de la France.

Ce passé religieux, si hautement représentatif de toute l'histoire nationale, trouve sa naturelle synthèse dans l'histoire de la paroisse rurale. Du jour où les *pagani*, devenus chrétiens grâce aux rudes labeurs de saint Martin et de ses disciples, se groupèrent en de fortes communautés rurales, la paroisse devint le seul centre de l'activité locale, et durant des siècles, au sein même de la féodalité et tout le long de l'Ancien Régime, ils constituèrent une sorte de démocratie religieuse, un corps social voué au labeur de la terre et dont le prêtre était l'âme. « La paroisse, écrit très justement Imbart de La Tour, n'était pas seulement une division territoriale; elle était surtout une association[1]. »

Remonter à ces origines, étudier la formation et le développement religieux, économique et social de cette association paroissiale, faire connaître ses particularités ethniques, les institutions qui l'ont régie et tout ce qui compose sa physionomie propre, c'est apporter aux générations qui viennent un large enseignement de travail, de confiance et de paix.

Ceux-là l'ont bien compris, ces légions d'ecclésiastiques qui depuis soixante ans et davantage, à la faveur de la renais-

1. *Les origines de la Réforme*, t. I, p. 487.

sance des études historiques, se sont efforcés, en des travaux de plus en plus scientifiques, à tirer de l'oubli l'histoire des paroisses confiées à leur ministère. Mais le nombre de ces bons travailleurs se fait chaque année plus rare. Car les exigences de l'apostolat moderne, en privant de loisirs tant de prêtres, rendent à peu près impossible au plus grand nombre de pourvoir par eux-mêmes dans le privé à leur formation historique.

C'est pour remédier à ce fâcheux état de choses que la Société d'histoire ecclésiastique de la France a mis à l'ordre du jour pour les après-midi de son IIe Congrès, en plus de communications sur divers sujets, réservées pour les séances du matin, un plan d'études destiné à l'enseignement dans les grands séminaires en vue de recherches sur l'histoire de la paroisse rurale.

L'accueil sympathique et nettement approbateur que rencontra auprès d'un grand nombre d'évêques et de supérieurs de grands séminaires la lettre par laquelle S. Ém. le cardinal Baudrillart leur annonçait le sujet principal du Congrès et les pressait d'y prendre part, n'est pas seulement pour nous un encouragement de la plus haute portée, c'est aussi un gage sûr que notre initiative par les résultats envisagés ne sera pas stérile[2].

Victor CARRIÈRE.

SÉANCES DU MATIN

I

Mardi 18 Mai 1937

A 9 heures s'ouvre dans le grand amphithéâtre de l'Institut catholique de Paris, la première séance du Congrès. M. Henri Courteault, directeur honoraire des Archives de France, occupe le fauteuil de la présidence, ayant à ses côtés M. le chanoine Bonnenfant, directeur de l'Enseignement libre du diocèse d'Évreux, et M. le chanoine Louis Tardy, professeur au grand séminaire de Belley. Secrétaire de séance: M. Jacques Zeiller, directeur à l'École pratique des hautes-études.

2. De même qu'en 1934, le compte rendu de ce IIe Congrès reproduira, surtout pour ceux de nos lecteurs qui n'ont pu s'y rendre, le texte analytique des mémoires tel qu'il a paru dans le *Résumé des communications;* on signalera par après, à la suite de chaque analyse, les discussions qui suivirent les rapports et quelques-uns des résultats obtenus; enfin, nous donnerons in extenso le texte des différents discours qui furent prononcés à l'ouverture du Congrès et à la réunion solennelle de clôture.

On remarquait, sur l'estrade, S. Ém. le cardinal Baudrillart; LL. EExc. NN. SS. Grente, de l'Académie française, évêque du Mans ; Audollent, évêque de Blois ; Mesguen, évêque de Poitiers; Mgr de La Serre, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris; l'abbé Carrière, secrétaire général.

Nombre des congressistes : 87.

M. Henri Courteault souhaite la bienvenue aux congressistes.

Allocution de M. Henri Courteault.
Directeur honoraire des Archives de France

Messieurs,

Je n'ai pas l'intention de vous adresser un discours; notre ordre du jour est assez chargé et je ne retarderai pas le plaisir que vous aurez à entendre les communications qui y sont inscrites. Mais je tiens à offrir mon très respectueux hommage à S. Ém. le cardinal Baudrillart et à le remercier, ainsi que mon excellent ami M. l'abbé Carrière, d'avoir bien voulu me confier l'honneur de présider cette séance d'ouverture. Je n'y avais personnellement aucun titre : je ne suis pas un spécialiste de l'histoire religieuse, et je dois remonter bien haut dans mes souvenirs pour retrouver qu'au début de ma carrière, j'ai aidé mon ancien maître, M. le chanoine Dubarat, à publier les *Statuts synodaux* du diocèse de Bayonne. Ma présence à ce fauteuil n'a qu'une valeur de symbole : en réservant à l'ancien directeur des Archives de France la présidence d'une des séances de votre Congrès, Son Éminence et notre cher secrétaire général ont certainement voulu honorer ce grand service des Archives auquel tous, Messieurs, avez si souvent recours pour la préparation de vos travaux; j'ai toujours veillé à ce que, pendant les années de ma direction, les richesses documentaires de nos dépôts d'archives de Paris et de la province vous fussent libéralement ouvertes; il me plaît de penser qu'entre la clientèle de ces dépôts, dont vous êtes l'élite, et ceux qui en ont la garde, les amicaux rapports, établis d'ancienneté et chaque jour renforcés, ont pu contribuer à la valeur scientifique des communications que nous allons entendre.

Je déclare ouvert le second Congrès international d'histoire ecclésiastique.

Le Président donne la parole à Dom Michel Bocksruth.

État des travaux relatifs au Dictionnaire des Monastères de la règle de Saint-Benoît, par Dom Michel Bocksruth, de l'abbaye bénédictine de Praglia (Italie).

Nous avons entrepris une « Encyclopédie bénédictine » qui groupera les matériaux nécessaires à la connaissance des divers Ordres qui se réclament de la règle de Saint-Benoît, où se révèlent les multiples influences de l'ordre bénédictin sur la civilisation.

Cette Encyclopédie doit comprendre plusieurs dictionnaires destinés à se compléter mutuellement. Le premier d'entre eux, le « Dictionnaire des Monastères » dans lesquels on a observé et où l'on observe encore la règle de Saint-Benoît, réunira les notices relatives à quelque 30 000 communautés. C'est dire que l'entreprise ne saurait être menée à bonne fin sans le concours de nombreux collaborateurs. Cinq cents d'entre eux, environ, ont jusqu'ici répondu à notre appel et plus des deux tiers nous ont déjà fait parvenir une partie de leurs notes.

État actuel des travaux en ce qui concerne la France et ce qui reste à faire.

Il reste beaucoup à faire. Aussi M. Courteault fait-il écho à l'appel de Dom Bocksruth en exprimant le vœu qu'il recrute parmi les auditeurs du Congrès d'actifs et nombreux collaborateurs.

A M. de Font-Réaulx qui craint que le *Dictionnaire des monastères* ne fasse double emploi avec le *Répertoire des abbayes et prieurés* de Dom Cottineau, en cours de publication, le rapporteur répond que l'ouvrage de Dom Cottineau est l'œuvre d'un pionnier, dont il y aurait injustice à méconnaître le mérite; mais l'auteur, qui n'avait en vue que la vulgarisation, a travaillé seul et n'a fait qu'un dépouillement d'imprimés. Par contre, Dom Bocksruth a groupé jusqu'ici plus de 500 collaborateurs, qui dépouillent les documents d'archives et visent à faire œuvre scientifique.

* * *

Observations sur la statistique des cultes liturgiques et des cultes populaires, à propos d'un cas précis : la Haute-Maurienne, par M. Arnold VAN GENNEP, docteur ès-lettres, lauréat de l'Institut.

Les documents écrits d'un caractère liturgique (missels, bréviaires, etc.) ou d'un caractère administratif (pouillés, registres paroissiaux, etc.), ne peuvent fournir des formes et du degré de la foi dans nos campagnes qu'une image insuffisante, sinon même erronée. Le peuple exprime ses sentiments religieux par des monuments qui ne sont pas nécessairement inscrits dans des registres et qui même ne sont pas toujours inclus dans les inventaires d'églises. Ces inventaires ont tenu compte surtout de la valeur marchande des objets : les ex-votos, par exemple, qui sont une expression populaire, maladroite si l'on veut, du sentiment religieux, n'y sont que rarement énumérés; d'ailleurs les ex-votos en cire, les statues en bois vermoulues, les tableaux peints, ou en cheveux, les petits calvaires en os de bœuf, etc. ont été le plus souvent détruits par les curés eux-mêmes au cours des trois derniers siècles, comme entachés plus ou moins de superstition.

De même les petits monuments (oratoires, montjoies, grandes croix en bois avec les instruments de la Passion, statuettes dans le creux d'un roc) ne sont que rarement inscrits dans les registres paroissiaux; même de petites chapelles rurales ont été souvent oubliées.

J'ai donc choisi un petit coin de la Savoie et dressé la statistique actuelle des monuments de toute sorte représentatifs soit du culte en général, soit de certains cultes particuliers. Les différences numériques sont assez grandes pour prouver la nécessité d'enquêtes semblables dans les autres régions de la France. Les chiffres obtenus ne représentent pour cette petite région qu'un minimum; faite il y a cent ans, la statistique aurait encore mieux démontré la plus grande fréquence des cultes populaires par rapport aux cultes localisés dans l'église ou liturgiques.

Cette communication, de portée générale méthodologique, offrait un cas typique, une preuve de laboratoire, la Haute-Maurienne. L'auteur n'a signalé que les résultats de son enquête, en y joignant un rapide commentaire sur une étude parallèle des faits recueillis par lui en Bretagne, dans le Périgord et le Limousin. M. Courteault exprime le souhait que des enquêtes analogues à celles de M. van Gennep se généralisent. Le texte de la communication sera publié dans la *Revue*.

* * *

Les rapports de l'abbaye Sainte-Geneviève avec les autorités épiscopales aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, par M. Michel REULOS, docteur en droit.

L'abbaye de Sainte-Geneviève jouissait de privilèges importants tant vis-à-vis des puissances laïques, en raison de sa qualité d'abbaye royale, que vis-à-vis des autorités religieuses séculières, en raison de sa dépendance directe du Saint-Siège.

Dans une première partie on retracera les différentes étapes de l'accroissement des privilèges de l'abbaye vis-à-vis des autorités épiscopales, notamment de l'évêque de Paris, en rappelant les quelques difficultés qui se produisirent déjà au milieu du XII^e^ siècle.

L'état de la question ainsi précisé, on exposera dans une seconde partie les éléments du très important litige qui mit aux prises l'évêque de Paris Eudes de Sully d'une part, l'abbé Jean de Toucy et Étienne, évêque de Tournai, ancien abbé de Sainte-Geneviève, de l'autre, à propos de la paroisse de la Montagne Sainte-Geneviève, à la fin du XII^e^ et au début du XIII^e^ siècle.

Le compromis finalement adopté constitue un document très important qui semble avoir été considéré comme essentiel dans les rapports de l'abbaye et de l'évêque et même avoir eu une portée générale.

A la demande du président, M. Reulos donne quelques indications bibliographiques et précise comment l'abbaye de Sainte-Geneviève a essayé d'étendre le privilège d'exemption dont elle avait été gratifiée, à ses domaines et notamment à la paroisse et aux paroissiens de la Montagne Sainte-Geneviève. Elle essaya de soutenir ses prétentions par une interprétation subtile des textes qui fut repoussée par l'évêque de Paris et le pape. Ces tentatives ayant échoué, les droits de l'abbaye sur les églises qu'elle possédait se ramènent au type des droits de patronage comportant essentiellement le droit de présentation d'un desservant, qui pourra être chanoine de Sainte-Geneviève ou non, mais dont l'institution appartiendra à l'ordinaire du lieu.

* * *

Étude sur le plus ancien registre de marguilliers de la paroisse de Meudon (1564-1581), par M. l'abbé G. CONSTANT, professeur à l'Institut catholique de Paris.

Élection et charge des marguilliers. Comment est composé et tenu leur registre; son utilité pour l'histoire économique et pour la recherche des sources de revenus d'une église rurale, de ses charges, de son organisation.

Un registre de marguilliers renseigne sur nombre d'usages religieux oubliés ou tombés en désuétude, sur les dévotions du temps et même sur l'assistance plus ou moins régulière aux offices. Il jette enfin quelque jour sur le cumul des bénéfices et sur la non résidence des curés.

M. Carrière fait remarquer que l'étude de semblables registres a déjà été amorcée pour une période antérieure à celle dont il est question. Il cite un article de Barbier de Montault sur les registres de fabrique de la paroisse de Marcé en Anjou, qui remontent au XV[e] siècle et où l'on trouve des indications sur le budget paroissial, le prix des denrées et certains usages ecclésiastiques (*Mémoires de la Société nationale d'agriculture ... d'Angers*, t. XVII (1874), p. 53-73).

M. Salvini, archiviste de la Vienne, demande s'il y a connexion constatée d'après les registres entre le produit des quêtes et l'assistance aux messes des dimanches.

M. le chanoine Le Picard, de Rouen, note qu'en Normandie les marguilliers portaient le nom de trésoriers. Le trésorier en charge tenait la comptabilité pendant une année. M. Le Picard rappelle que Pierre Corneille exerça cette charge et que l'on a ses comptes.

M. Constant reconnaît que les marguilliers chargés des comptes en certaines paroisses de Normandie, comme à An-

gerville, sont appelés « trésoriers de l'église ». Mais ce titre, traduction de *thesaurarii ecclesiae* du concile de Pont-Audemer de 1279, ne se trouve, au XVI^e^ siècle, dans aucun des registres de fabrique de l'Ile-de-France ou des autres provinces qu'il a consultés. Même l'arrêt du Parlement du 21 août 1762 et Jousse, en son traité, n'emploient que le mot « commissaire » ou celui de « marguillier-comptable ».

* * *

La dévotion « sensible » et les confréries aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, par M. FOSSEYEUX, docteur ès-lettres, lauréat de l'Institut.

Alors que l'histoire des confréries de corporations a fait l'objet de nombreuses monographies, celle des confréries de dévotion est encore mal connue. Il y a pourtant un intérêt certain à suivre, à travers ces multiples associations, l'évolution de la piété de nos pères.

L'étude des « livrets » de confréries, devenus rares — d'autant plus rares qu'ils étaient moins précieux, comme les « images » des confréries les plus répandues — nous donne à cet égard des indications fort utiles si on les rapproche des événements sociaux de l'époque. Les quelques exemples que nous allons prendre se rattachent à cette dévotion « sensible », dont diverses manifestations se rapprochant de la mystique, mais dont l'origine est presque toujours le besoin de grâces collectives.

Voici d'abord la dévotion à Jésus enfant. Il ne saurait être question de refaire le chapitre du tome III de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux,* où l'abbé H. Bremond a montré comment elle se rattachait à la spiritualité bérullienne, et comment, née au carmel de Beaune, elle s'est développée dans les provinces grâce aux confréries fondées par les Oratoriens, ou à l'influence de laïcs ou de clercs comme Renty ou M. Olier ; mais nous voudrions insister sur ce fait que l'année 1636, où la Mère Marguerite du Saint-Sacrement instaure la dévotion de « la petite couronne », ou chapelet de « l'enfant de gloire », est une année de terreur et de peste; les Espagnols menacent les frontières de Bourgogne, et la « contagion » sévit à Dijon et à Beaune. Or, c'est dans ces villes que se propage immédiatement la dévotion nouvelle, comme si on espérait d'elle un secours du ciel. D'autre part, « l'esprit d'enfance », répandu par de multiples livres de piété, allait bientôt se traduire par un mouvement social en faveur de l'enfance abandonnée, dont saint Vincent de Paul sera l'apôtre.

Plus ancienne est la dévotion des Cinq plaies de Jésus. On pourrait en trouver les débuts chez les mystiques, sainte Claire, sainte Gertrude, Suso, les dominicaines de Töss et les bénédictins de Thuringe. Elle se manifeste au XVI^e^ siècle par des fondations de messes des Cinq plaies, et des oraisons spéciales figurant dans les livres d'heures. Il s'agit d'obtenir la protection divine contre la

mort subite. C'est ainsi qu'à Millau, en 1520, se fonde une confrérie des Cinq plaies à l'occasion d'une épidémie de peste.

La dévotion à Notre-Dame des Sept douleurs apparaît à l'occasion d'une autre calamité qui sévissait dans les Flandres, à la fin du XV^e^ siècle, la guerre civile. C'est pour obtenir la paix que le chanoine Jean de Coudenberghe, plus tard secrétaire de Charles-Quint, fonde des confréries de ce vocable, qui s'accompagnent d'une floraison d'œuvres artistiques, dont beaucoup sont encore dans les musées (Pourbus, Quentin Matsy, Van Orley, etc.). Marguerite d'Autriche répand cette dévotion à Brou. Nous la trouvons à Bruxelles, à Tournai, à Amiens (1520). Elle est encore en honneur dans les congrégations de Servites.

Si la dévotion au Saint Nom de Jésus a pour origine la lutte contre les impies qui blasphèment le nom du Sauveur, si nous la trouvons déjà dans les écrits d'un saint Bonaventure, ou les prédications d'un saint Bernardin de Sienne, c'est à l'occasion d'une fameuse épidémie de peste, celle de 1432, à Lisbonne, que l'évêque dominicain de cette ville, Diaz, instaure une confrérie du Saint Nom de Jésus, dont fait partie presque toute la ville, ainsi qu'il appert d'un *Bullaire* de l'ordre des Frères « prédicateurs », publié en 1571.

Terminons par deux autres exemples pris dans la vie de deux grandes cités, Lyon et Paris. C'est en 1643 que l'archevêque Richelieu, frère du cardinal, rétablit l'antique confrérie des Saints martyrs de Lyon dans la crypte de l'Antiquaille, en même temps que se poursuit la reconstruction de la basilique de saint Irénée, démolie par les huguenots en 1562. Or, dans les suppliques adressées pour la restauration de la confrérie des Saints martyrs, il est rappelé que pendant les années 1625, 1628 et 1629, l'église Saint-Irénée était restée à l'abri de la peste.

A Paris, c'est en 1623 que J. de Gondy, cardinal de Retz, oncle de l'écrivain, rétablit la confrérie de Saint-Denis, alors que l'abbaye de Montmartre devient un centre de vie mystique sous l'impulsion de l'abbesse Marie de Beauvilliers. Cette confrérie est doublée par la confrérie du Salutaire Entretien, qui paraît avoir eu pour but essentiel la conversion des hérétiques.

Ainsi, au début de ces dévotions nous retrouvons toujours un besoin collectif de se défendre contre une calamité; c'est cette « valeur » sociale que nous essaierons de mettre en lumière, en montrant comment les confréries se sont enracinées dans les populations, en se perpétuant souvent par la suite dans un sens différent de leur origine.

Mgr Grente fait remarquer que l'exemple cité d'un laïc, le baron de Renty, intervenant dans la direction spirituelle du carmel de Beaune, n'est pas unique au XVII^e^ siècle.

On peut en rapprocher le cas d'un conseiller du roi, J. Le Royer de la Dauversière qui, à la même époque, dans le diocèse du Mans, fonde une congrégation hospitalière, l'Institut des religieuses de Saint-Joseph, d'abord installées à La Flè-

che, et bientôt dans plusieurs villes de la contrée. L'immixtion de ces deux laïcs dans les affaires religieuses n'a d'ailleurs rien de surprenant, si l'on se rappelle qu'ils étaient, l'un et l'autre, membres de la Compagnie du Saint-Sacrement, dont on connaît les initiatives et le zèle.

L'heure n'étant pas encore très avancée, la parole est donnée à M. le chanoine Garnier pour une communication sur les Missions de 1815 à 1830 : leur importance religieuse et politique, scènes pittoresques, restitutions. M. Garnier signale les sources à étudier, les précautions à prendre pour les utiliser. N'y a-t-il pas une légende des missions ? Les prédicateurs ont-ils fait de la politique ? Ce n'est pas aussi exact qu'on l'a dit. Ont-ils fait tort au commerce ? Quels furent les ouvriers de ces missions ? Jésuites (peu nombreux), Lazaristes, Compagnie de Marie, Nouvelles Sociétés (Missionnaires de France, etc.), cérémonies à l'intérieur et à l'extérieur des églises, plantations de croix (souvent détruites en 1830). Résultats ? On les a dit nuls. C'est très exagéré.

II

Mercredi 19 Mai 1937

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Marcel Aubert, membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, assisté de Mgr Albert Bros, supérieur de l'Institution Saint-Aspais de Melun, et de M. le chanoine Leman, professeur à l'Université catholique de Lille. Secrétaire de séance : M. Édouard Bruley, professeur au lycée Condorcet.

Sur l'estrade avaient pris place également S. Ém. le cardinal Baudrillart, Mgr Mennechet, évêque de Soissons, et l'abbé Carrière.

Nombre de congressistes : une centaine.

Le président donne la parole à M. le chanoine Sol.

Les Bureaux de charité en Quercy à la fin de l'Ancien Régime, par M. le chanoine Eugène Sol, archiviste du diocèse de Cahors.

Des Bureaux de charité fonctionnaient dès 1752 dans les principales communes de la subdélégation de Caussade. Cependant cette dernière ville n'eut son bureau qu'en 1778. En quatre mois, l'établissement de Caussade leva 5 931 livres pour des achats de

pain, « de préférence à des achats de riz », le peuple n'étant pas familiarisé avec cette nourriture.

En 1777, les villes de Montauban, de Martel, de Lauzerte, etc., avaient chacune un établissement de ce genre « en vue de la subsistance des pauvres ». L'évêque de Montauban joignait ses efforts à ceux de l'autorité royale pour procurer des aumônes aux 1 500 familles vraiment indigentes de sa ville épiscopale.

Le 13 avril 1778 un arrêt du parlement de Toulouse ordonna la création de bureaux de charité paroissiaux, pour dresser un rôle des pauvres besogneux et fixer ce qui devait être délivré à chacun. Quelques années après, le 5 juillet 1782, l'intendant de la généralité de Montauban, Meulan d'Ablois, demanda aux curés de constituer dans leurs paroisses de tels établissements charitables « à l'effet d'arriver à l'extinction de la mendicité ». Ils devaient recevoir les secours qui pourraient leur être utiles, les remèdes gratuits nécessaires pour le soulagement des malades pauvres et, sur leurs rapports uniquement, le roi accorderait aux indigents « les remises en modération d'impositions ». L'intendant demanda aux subdélégués d'engager les ecclésiastiques à provoquer, chacun dans sa paroisse, l'organisation d'une telle institution. Une entente put se faire entre eux et les recteurs des paroisses, pour arriver à bien connaître « les hommes et femmes âgés, les orphelins en bas âge, les estropiés, les aveugles et les invalides de toute manière et n'importe quels habitants des campagnes ne pouvant gagner leur vie par le travail ». Cependant les bureaux prescrits ne purent être établis par suite de difficultés de toutes sortes que les curés font connaître dans leurs réponses à l'intendant. Il n'y en avait pas encore à Gourdon, ni dans la subdélégation de Figeac, en 1788. Puy-Laroque n'eut son bureau que le 7 février de cette année-là.

Dans un mémoire du 14 septembre de la même année, destiné à M. de Necker, l'intendant, M. de Trimond, dut reconnaître l'échec d'une telle entreprise. Semblable insuccès était dû, d'après lui, en ces années de misère, « aux plus gros propriétaires, eux-mêmes malaisés, étant obligés d'acquitter les impositions royales et de supporter toutes les autres charges ».

M. Fosseyeux fait remarquer qu'il y a lieu de distinguer deux périodes dans la création des Bureaux de charité au XVIII[e] siècle. Avant 1777, ce sont des établissements fondés par des initiatives municipales ou privées, et souvent intermittents, ne fonctionnant que les années de disette ou d'épidémies. Après 1777, ce sont des établissements officiels que les intendants ont mission de créer en vertu d'une ordonnance du pouvoir central (Necker); celui de Châteauroux, l'un des premiers fondés, sous la protection spéciale de Mme Necker, fut considéré comme un modèle suivi par beaucoup d'autres. Leur but principal était moins de secourir les pauvres que

d'organiser des œuvres d'assistance par le travail pour ôter tout prétexte à la mendicité. M. Fosseyeux eût aimé que l'étude de M. Sol se rattachât à des considérations générales. Il cite notamment deux ouvrages où l'on trouve des précisions à cet égard : la thèse de M. Camille Bloch sur *l'Assistance et l'État à la fin de l'Ancien Régime*, et celle de M. Paultré sur *la Répression de la mendicité sous l'Ancien Régime*.

M. l'abbé Carrière fait remarquer que la communication de M. Sol, appuyée sur une documentation purement régionale, le Quercy, visait seulement à montrer la tentative de la création des ateliers « paroissiaux » dans cette province.

M. Marcel Aubert montre l'intérêt qu'il y a à préciser des idées générales par des monographies de détail.

* * *

La vie religieuse et morale des Parisiens d'après les registres d'insinuations testamentaires des années 1789 et 1790, par M. Jean de La Monneraye, bibliothécaire principal à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

A la fin de l'Ancien Régime, l'usage du testament est répandu dans les milieux parisiens les plus divers (près de 1 500 insinuations testamentaires en deux ans). Ces enregistrements, assez explicites, permettent une étude précise; il est utile de la compléter au moyen de certains registres du Châtelet de Paris et des minutes notariales.

Acte généralement rédigé avec netteté, le testament reflète très exactement — en même temps que des volontés individuelles — les tendances des différentes classes sociales. C'est peut-être en cela que son étude est surtout instructive.

Nous ne dirons rien ici des notations sans fin que contiennent les testaments sur la fortune des Parisiens, leur genre de vie, en un mot tout ce qui touche à l'économie. Dans l'examen des questions morales et religieuses, qui nous retiennent seules, il faut observer une grande prudence : l'expression d'un sentiment, les mobiles d'un acte humain sont toujours d'une interprétation délicate.

Les testaments ne nous apprennent pas grand-chose sur la moralité de la société parisienne; mais ils laissent apparaître la forte structure de l'institution familiale, la manière dont les parents exercent une autorité encore vigoureuse. Le caractère minutieux des legs aux domestiques (un testament sur deux en comporte) révèle les aspects caractéristiques de cette classe si nombreuse dans le Paris de 1789 et d'une si grande importance pour la vie familiale.

Le testament, on ne l'ignore pas, a beaucoup évolué depuis le Moyen Age. Son cadre traditionnel n'est cependant pas brisé à la

veille de la Révolution et le testament reste souvent, pour partie, ce qu'il était autrefois essentiellement : un acte de charité et de foi chrétienne. En 1789, un testateur sur quatre pense aux pauvres. Ces générosités ont des destinations fort variables; elles ne sont le monopole d'aucune classe, mais se nuancent suivant les catégories sociales, voire les sexes. Beaucoup de legs s'adressent à des œuvres extra-parisiennes : un lien moral très fort unit la capitale et la province. L'Église reste l'unique truchement, ou presque, entre le testateur et son obligé. Le curé est le grand régisseur de la charité. Quelle valeur représentent ces legs ? Quelque quatre ou cinq cent mille livres annuellement. Dans quelle proportion sont-ils inspirés par l'esprit de charité chrétienne ou par la philanthropie ? Impossible de le savoir.

Par contre, la fondation pieuse est toujours l'œuvre d'un chrétien. Or, à Paris, on ne compte guère plus d'un testament sur dix qui prévoie une fondation de messes où demande des prières. Chiffre médiocre, mais à interpréter avec prudence; les fidéicommis tacites ont été certainement nombreux. Au ton comme aux clauses du testament, il s'avère nettement que l'esprit de foi s'est mieux conservé dans les classes moyennes que dans les autres classes, et mieux chez les femmes que chez les hommes.

M. Fosseyeux ne croit pas, contrairement à l'opinion de M. de La Monneraye, qu'on puisse parler — pour Paris — du rôle important des curés dans la répartition des sommes léguées aux pauvres. D'après lui, les sommes destinées par legs aux pauvres des paroisses étaient remises aux fabriques, et non aux curés, ainsi que l'indique Jousse, dans son *Gouvernement des paroisses*. S'il n'y avait aucune destination spéciale, l'organisme habilité pour recevoir l'argent, était le Grand Bureau des pauvres, institution officielle, qui répartissait ses crédits entre les diverses paroisses. D'autre part, les deux grandes administrations hospitalières parisiennes, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général, avaient essayé vainement chacune d'obtenir le monopole des libéralités charitables; les legs en faveur de « l'Hôpital » sans autre indication étaient destinés à l'Hôpital général, et non, comme l'ont écrit quelques historiens, à l'Hôtel-Dieu, beaucoup plus ancien, mais toujours explicitement désigné.

M. de La Monneraye admet l'intervention du Grand Bureau pour les legs faits aux pauvres sans que l'organe distributeur soit précisé par le testateur. Mais en est-il de même quand le curé de la paroisse, comme il arrive si souvent, se voit confier expressément le soin de la répartition ?

M. l'abbé Le Picard, de Rouen, fait alors remarquer que si le curé jouait un grand rôle dans la distribution des legs aux pauvres, il n'était pas la personne juridique qui recevait les

legs. Les biens des pauvres étaient des biens de fabrique ou de paroisse ayant une affectation spéciale. S'il y avait, comme l'usage s'en était établi pour les paroisses importantes, un Bureau ou Compagnie de charité, pour l'administration de ces biens à affectation particulière, le curé en avait la présidence (au lieu d'en avoir simplement la préséance, comme aux assemblées de fabrique). Il pouvait être même le distributeur. Mais il n'avait pas une aptitude légale à recevoir. De même la jurisprudence postérieure a admis qu'un testateur pouvait préciser que son legs serait distribué par le curé. mais, en vertu du principe de la spécialisation, seuls les Bureaux de bienfaisance sont qualifiés pour posséder au nom des pauvres.

M. l'abbé Brochard, curé de Saint-Gervais, apporte ensuite la précision suivante. Il a retrouvé le testament d'un curé de la paroisse Saint-Gervais, au XVIII[e] siècle. Dans cet acte, le curé s'excuse auprès de la fabrique d'avoir conservé par devers lui des sommes assez importantes. Il explique que ces mesures proviennent pour une partie des legs faits aux pauvres honteux de sa paroisse et qu'il était chargé de distribuer. Ainsi apparaît nettement le rôle du curé.

M. Fosseyeux pense que, dans cette question de legs aux pauvres, une certaine collaboration s'instituait entre le Grand Bureau des pauvres et les notaires parisiens. Il a vu des formulaires que certains notaires devaient distribuer à leurs clients pour les inciter aux générosités posthumes.

M. de La Monneraye ajoute que cette propagande ne saurait avoir touché qu'une partie de la clientèle. Les testaments olographes, où les legs aux pauvres se rencontrent aussi nombreux que dans le testament authentique, n'étaient pas normalement inspirés par le notaire.

M. Marcel Aubert demande si l'on rencontre dans ces testaments des legs de caractère artistique.

Réponse : Un seul, celui d'un évêque de Chartres pour la clôture du chœur.

* * *

Pourquoi et comment dresser par diocèse une liste exacte et quasi officielle du clergé constitutionnel, par M. Joseph Camelin, de Lyon.

Définition du clergé constitutionnel : « L'ensemble des prêtres assermentés qui ont rempli dans une paroisse les fonctions publiques du culte, en vertu des nouvelles dispositions légales de la Constitution civile du clergé, pendant toute la durée ou une partie de l'application de ladite loi, sans s'être jamais rétractés. »

On envisagera donc successivement les raisons et les motifs de ce dénombrement (pourquoi); — 2° les sources principales ou secondaires où puiser et la méthode la plus pratique (comment); — 3° les résultats qu'on peut obtenir en même temps.

Pourquoi ce dénombrement.

I. — Parce que le mode habituel de compter par jureurs ou non jureurs, par assermentés ou insermentés, est défectueux et ne saurait avoir qu'une valeur historique relative et insuffisante.

a) La liste officielle des jureurs est doublement incomplète : (43 départements sur 83, et dans chacun de ces 43 départements, lacunes ou erreurs).

b) Elle a en effet été établie le plus souvent en vertu du décret de l'Assemblée constituante du 12 mars 1791 à une époque qui risquait de donner à cette liste un caractère rigide, invariable, qu'elle n'avait pas et ne pouvait avoir et que l'expérience a condamné.

c) Alors qu'en vérité la liste réelle, à cause des changements apportés par les rétractations et les départs est essentiellement instable, mouvante et varie suivant les différentes époques de 1791 et de 1792.

d) Qu'une liste de non jureurs ou de réfractaires est très difficile, presque impossible, à établir d'une façon précise dans l'ensemble d'un diocèse ou d'une grande ville (un grand nombre de prêtres n'étant pas soumis au serment ou disparaissant).

e) Qu'au demeurant ces statistiques de jureurs perdent rapidement leur raison d'être, le deuxième serment « liberté, égalité » s'adressant à tous les prêtres touchant traitement ou pension.

Toutes objections déjà faites pour la plupart depuis longtemps par divers auteurs, et qui expliquent les différents pourcentages sans concordance, et sur lesquels nous n'insisterons pas.

II. — Parce qu'une liste individuelle — et numérique par le fait même — des prêtres constitutionnels, dressée par département, présenterait une base documentaire nouvelle, claire, exacte, qui permettrait de connaître, de très près, les effectifs complets de chaque diocèse schismatique, dans ses cadres et dans ses troupes; une masse solide sur quoi s'appuyer ou à quoi se référer suivant les besoins d'études ou de recherches; un véritable instrument de travail. Ce serait l'*ordo* du clergé officiel et schismatique. A condition toutefois :

a) Que chacun de ces prêtres soit parfaitement identifié et que nous connaissions brièvement, mais d'une façon précise, quelques traits de son état signalétique et son *curriculum vitae* sommaire pendant la durée de l'Église constitutionnelle;

b) Et que la liste de ces prêtres soit arrêtée à un point culminant et stable, du moins en apparence, de l'existence légale de

l'Église constitutionnelle où chaque paroisse a son titulaire, où chaque curé ou vicaire agit en toute connaissance de cause, sans que les rétractations ne soient désormais à redouter (deuxième ou troisième trimestre 1793).

Comment arriver à ce dénombrement.

En allant chercher le prêtre constitutionnel, curé ou vicaire là où il est, dans sa paroisse constitutionnelle, disant la messe paroissiale, baptisant, mariant, enterrant et touchant son traitement. D'où deux sources principales : 1° les registres paroissiaux ; — 2° les registres des finances ou de comptabilité ; — 3° de nombreuses sources secondaires.

1° *Les registres paroissiaux.* — Les recherches dans les registres paroissiaux devront être commencées au moins dans les registres de janvier 1790 et continuées jusqu'à la fin (septembre 1792 ou pour quelques paroisses octobre, novembre, décembre 1792 et même janvier 1793). Elles montreront immédiatement, entre autres observations, que par la seule signature accompagnée de celles des témoins et la seule date des actes, on peut trouver facilement tous les éléments d'information nécessaires à une classification ou à l'établissement de différentes statistiques.

a) Tel curé ou vicaire qu'on suit par sa signature au fil des événements paroissiaux depuis le début de 1790, ou même avant si l'on veut, signe encore sur son registre au moment de la nouvelle loi de l'état civil et par conséquent, *n'a jamais quitté sa paroisse.*

b) Certains cessent de signer à partir d'avril, mai, juin 1791, sortes « *d'opposants nés* » qui ne sont restés que par devoir dans leurs paroisses et par une dérogation légale; d'autres quittent leurs fonctions, mais pas toujours leurs paroisses, dans les six derniers mois de 1791 et jusqu'en septembre 1792 : *demi-jureurs* ou, si l'on peut dire, *constitutionnels à titre temporaire.*

c) Des signatures nouvelles apparaissent à chaque instant en 1791 et 1792 (*anciens religieux* et *jeune clergé constitutionnel* venant combler les vides).

d) De nombreux signataires communiquent pour les dispenses avec l'évêché constitutionnel, tandis que d'autres cachent, sous une formule ou sous une autre, leur parti-pris d'ignorer l'évêque ou son conseil (prêtres appelés à tort par certains historiens : « *jureurs non schismatiques* »).

e) D'autres signataires sont élus comme *officiers publics* et sont ainsi à la fois curés et secrétaires de mairie.

Tous éléments déjà suffisants pour établir dans chaque paroisse la présence d'un titulaire constitutionnel qui sera désigné par son nom, sans ambiguïté possible.

Mais à partir, théoriquement, de fin septembre 1792, pratiquement à des dates variables pouvant même dépasser février 1793, le véritable registre paroissial d'état civil tenu par le curé constitutionnel n'existe plus et la signature de ce curé n'appa-

raîtra désormais sur les nouveaux registres d'état civil que dans les cas où il aura été nommé officier public. D'où interruption d'une de nos sources de renseignements.

2° *Les registres de comptabilité.* — C'est alors que les registres de comptabilité ou de finances, par district et par département, quand ils existeront encore dans les archives départementales, pourront suppléer dans une très large mesure et presque complètement, à la déficience des registres paroissiaux. Chaque district d'abord et chaque département ensuite établissaient en effet, par trimestre, un état des traitements qui devaient être payés aux fonctionnaires ecclésiastiques publics.

On trouvera dans ce *Registre des dépenses fixes ou variables du culte,* une liste par ordre alphabétique des paroisses avec le nom et les prénoms du curé et des vicaires, et la somme qui leur était allouée suivant la population de cette paroisse.

Comme pour toucher son traitement, il fallait de toute nécessité être en règle avec la loi, on voit l'importance et la valeur de ces documents de premier ordre qui, s'ils existaient encore partout, ne serait-ce que par département et par trimestre, fourniraient une liste officielle (non pas exempte certes de quelques rectifications du reste assez faciles) de tous les prêtres assermentés et constitutionnels et même de ceux qui se sont rétractés à certaines époques.

Répétons que la liste ainsi dressée devra être arrêtée à une époque assez avancée de l'Église constitutionnelle, beaucoup plus près même de sa fin que de son début; à un moment où, débarrassée des hésitants et des scrupuleux, elle aurait pu vivre sa vie schismatique, plus ou moins selon les endroits, sans les mesures hostiles et légales prises contre elle et sans la persécution religieuse. La date de la chute finale varie du reste suivant les régions et les événements, mais, en fait, ne dépasse guère octobre 1793. Car il serait difficile de compter parmi les prêtres constitutionnels, normaux, réguliers, ceux qui, alors, cessent toutes fonctions ecclésiastiques, abjurent, livrent leurs lettres de prêtrise ou se marient.

3° *Les principales sources secondaires.* — La liste du clergé constitutionnel ainsi échafaudée devra être complétée et contrôlée :

1° Par les documents inédits et manuscrits des archives publiques et particulières et des bibliothèques où il peut être question des prêtres assermentés ou réfractaires et en général du clergé pendant la Révolution. Aux Archives nationales l'ouvrage de M. Léon Le Grand sur « *les Sources de l'histoire religieuse de la Révolution* », remis au point par MM. Léon Le Grand et Paul Marichal (l'*Histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales*) dans la *Revue d'histoire de l'Église de France* (octobre-décembre 1934), peut fournir quelques indications. Aux Archives départementales dans la série L on consultera les registres des délibérations et arrêtés soit du directoire du district, soit du directoire du département; c'est à ces assemblées que

les municipalités embarrassées soumettaient les nombreux cas d'espèce qui concernaient tel ou tel prêtre.

On ne manquera pas de se reporter aux registres d'ordinations, surtout pour aider, si besoin est, à l'identification d'un sujet par ses prénoms et ceux de ses père et mère et sa paroisse d'habitation et les dates où il a reçu les différents ordres. Lors des dernières ordinations faites par les évêques légitimes on rencontre souvent les futurs membres du jeune clergé constitutionnel, ceux qui vont être ordonnés en 1791, ou plus tard, par les évêques schismatiques. Les registres d'ordinations constitutionnels, quand ils ne sont pas perdus, fournissent, à eux seuls, un dénombrement complet de ce jeune clergé, dénombrement auquel on peut aussi arriver quelquefois par d'autres moyens.

On parcourra également les dossiers particuliers qui peuvent exister dans ces mêmes Archives départementales et qui contiennent quelquefois avec toutes sortes de requêtes, des extraits baptistaires, des lettres de prêtrise, des dates d'élection à une paroisse, des pouvoirs remis par l'évêque schismatique ou le conseil épiscopal, des prestations de serments, des renonciations aux fonctions ecclésiastiques, des certificats de civisme ou de résidence, etc. Dans d'autres séries, jeter un coup d'œil parfois sur les séquestres et les biens nationaux.

On ne négligera jamais les Mémoires, les Souvenirs laissés par des prêtres sur l'époque révolutionnaire et surtout les listes, avec commentaires particuliers, de prêtres appartenant à un diocèse au moment du Concordat et dont la conduite bonne ou mauvaise, pendant la Révolution, est jugée par ceux chargés de séparer le bon grain de l'ivraie; répertoires qui se trouvent encore soit aux Archives départementales, soit plus souvent aux Archives épiscopales. Ils présentent un curieux intérêt.

2° Par tous les ouvrages imprimés, monographies locales, histoires régionales, et ceux se rapportant aux victimes de la Terreur, jugements des tribunaux révolutionnaires, etc.

Méthode.

Après le travail des recherches — rarement terminé — plusieurs procédés peuvent être employés pour parvenir à un dénombrement des prêtres constitutionnels dans un diocèse déterminé. Tous sont longs et exigent méthode et patience. Chaque travailleur a d'ailleurs ses préférences. Un procédé assez pratique nous semble le suivant, très succinctement exposé et qu'on peut modifier à sa guise.

1° Établir attentivement un inventaire sommaire de la vie ecclésiastique (curiale et vicariale) pour chaque paroisse, avec les dates exactes des séjours permanents, des départs, des arrivées, bref de tous les changements qui peuvent survenir dans le clergé paroissial pendant la durée de l'Église constitutionnelle. Noter les absences complètes, les lacunes, les troubles, les refus de sacrements et d'autres particularités qui peuvent avoir leur intérêt.

2° Établir une fiche pour chaque prêtre dont on rencontre le nom avec les dates particulières qui s'y rapportent.

3° Éliminer les prêtres qui ne sont restés que quelques mois dans leurs paroisses (*les opposants nés*) et ceux qui ont quitté dans la seconde partie de 1791 et dans le courant de 1792 (*demi-jureurs* ou *constitutionnels à titre temporaires*. En dresser si l'on veut une liste ou une courbe suivant les mois de départ ou de cessation de fonctions.

4° Certaines autres éliminations étant faites (*les sympathisants* par exemple, ceux qui n'ont fait qu'apparaître ou disparaître, ou ont quitté le diocèse pour un autre diocèse constitutionnel), établir alors une liste alphabétique, par district ou par département, en concordance la plus rapprochée possible avec l'état des paiements correspondant.

Résultats.

Le dénombrement du clergé constitutionnel proprement dit, et pour un diocèse donné, étant obtenu ainsi, toujours dans le cadre essentiel de la Constitution civile du clergé (deuxième et troisième trimestres de 1793) on pourra encore déterminer facilement :

1° Une vue d'ensemble sur les paroisses elles-mêmes, qu'on divisera, dans leur attitude ou leur réaction vis-à-vis de la nouvelle loi, en paroisses d'*acceptation parfaite*, d'*acceptation imparfaite* et de *contre acceptation*.

2° Le nombre des curés déjà curés avant la Révolution dans une localité et qui sont restés dans cette même localité pendant toute la durée de l'Église constitutionnelle; les prêtres déjà vicaires dans une paroisse avant 1790 et qui sont restés dans le même poste comme vicaires pendant toute la durée de l'Église constitutionnelle; les anciens vicaires nommés curés dans la même paroisse; les autres vicaires nommés curés dans d'autres localités; les vicaires qui ont passé d'un poste dans l'autre sans être nommés curés; les anciens religieux, ou anciens chanoines ou perpétuels ou habitués qui ont pris du service dans le diocèse constitutionnel; les prêtres constitutionnels qui ont été nommés officiers publics; enfin, les sympathisants qui avaient peut-être juré un jour ou l'autre mais qui n'exerçaient aucune fonction attitrée.

3° Les prêtres ordonnés par les évêques constitutionnels avec quelquefois la date des ordinations; les prêtres jansénistes; les prêtres francs-maçons; les prêtres mariés; et même le nécrologe et le martyrologe du clergé constitutionnel

Tous travaux d'analyse loin d'être impossibles, puisqu'ils ont pour eux le bénéfice de l'expérience et que nous avons pu arriver à de semblables résultats (à quelques unités près), pour le département de Rhône-et-Loire qui allait bientôt être divisé en deux autres départements, celui du Rhône et celui de la Loire.

M. l'abbé Lacouture observe que la recherche peut être difficile, car beaucoup de documents ont disparu. On a surtout les listes de 1791, avec les restitutions, les rétractations. D'ailleurs, le serment n'est devenu obligatoire qu'en novembre 1790.

Réponse : On a prêté serment bien auparavant. En pratique, la Constitution civile n'existe plus après mars 1793.

M. Jean Guiraud constate que c'est toute la question du clergé constitutionnel qui se trouve posée. On pourrait le définir : « Tous ceux qui, ayant prêté le serment, ont maintenu qu'ils en avaient le droit et n'ont pas voulu le rétracter. » Ils ont conservé, au cours des ans, leur mentalité. — Une source importante se trouve dans les dossiers de réconciliations effectuées par le cardinal Caprara.

* * *

Les répercussions des controverses christologiques des v^e^ et vi^e^ siècles dans les Églises de Gaule, par M. le chanoine Gustave BARDY, de Dijon.

Située à l'extrémité de l'empire romain, exposée aux invasions barbares qu'elle eut à subir de bonne heure, la Gaule ne s'est jamais beaucoup intéressée aux controverses théologiques qui divisaient l'Église orientale. Ses évêques gardèrent, en face des discussions soulevées par les enseignements hérétiques de Nestorius et d'Eutychès, la même indifférence qu'avaient témoignée leurs prédécesseurs à l'égard de l'arianisme.

Sans doute, dès le début de la controverse nestorienne, le diacre romain Léon s'adressa-t-il à un moine de Marseille, Jean Cassien, pour obtenir une réfutation en règle du patriarche de Constantinople. Mais Cassien n'était pas d'origine gauloise, et sa réputation seule l'avait indiqué au choix de saint Léon. D'ailleurs, précisément à cette époque, un moine de Trèves, Léporius, venait de soutenir une doctrine assez semblable à celle de Nestorius; condamné par les évêques de Gaule, il était passé en Afrique, où il s'était rétracté après des discussions avec saint Aurèle et saint Augustin. Cassien n'eut pas de peine à rapprocher les idées de Nestorius de l'enseignement de Léporius et à condamner l'une et l'autre.

La Gaule ne fut pas ensuite représentée au concile d'Éphèse (431), pas plus qu'au brigandage d'Éphèse (449) et au concile de Chalcédoine (451). Par contre, saint Léon, qui était devenu pape sur les entrefaites, se préoccupa d'obtenir, dès avant ce dernier concile, des signatures d'évêques occidentaux en faveur de sa lettre à Flavien. Pour la Gaule, il s'adressa à Ravennius d'Arles. Celui-ci agit sans hâte et au bout de plusieurs mois il ne put faire parvenir au pape que les adhésions d'évêques de la vallée du Rhône et de quelques localités d'Aquitaine. Après le concile de

Chalcédoine, saint Léon tint encore à informer Ravennius et ses collègues de ce qui y avait été fait. Cette nouvelle lettre n'appelait pas de réponse et n'en reçut pas.

La fin du v[e] siècle fut pour la Gaule une époque trop troublée pour qu'on pût songer à s'occuper sérieusement des problèmes doctrinaux qui continuaient à passionner l'Orient. Ce qu'on en apprenait était d'ailleurs plus ou moins exact. C'est ainsi que saint Avit de Vienne, un des premiers théologiens de son temps, écrivit un livre contre l'erreur d'Eutychès, dans lequel il attribue à celui-ci des idées nestoriennes, prend parti pour la formule monophysiste « Crucifié pour nous » et critique la conduite du patriarche de Constantinople, Macedonius, qui l'avait condamnée. En même temps, saint Avit n'hésite pas à entrer en relations avec les évêques de Constantinople, d'Alexandrie et de Jérusalem qui n'étaient pas dans la communion du pape.

La querelle des Trois Chapitres fut suivie d'un peu plus près. En 549, un concile d'Orléans renouvela les anathèmes portés par le Saint-Siège contre Nestorius et Eutychès. Vers le même temps, l'évêque d'Arles, Aurélien, envoya un messager à Constantinople pour tâcher de s'informer. Un peu plus tard, le pape Pélage dut engager une longue correspondance avec le roi Childebert et l'évêque d'Arles Sapaudus, pour expliquer la conduite du Saint-Siège en cette affaire. Malgré tout, les évêques restaient mal informés : c'est ainsi que saint Nizier de Trèves écrit à l'empereur Justinien, vers 560, une lettre très pressante pour l'engager à renoncer à l'hérésie de Nestorius et d'Eutychès, comme si ces deux personnages avaient enseigné la même erreur.

On voit par là le peu d'intérêt que les Églises de Gaule ont pris aux problèmes théologiques. Ils se contentent de faire confiance à Rome, et la querelle des Trois Chapitres elle-même ne suffit pas à créer un mouvement comparable à celui qui souleva l'Italie et l'Afrique.

M. Marcel Aubert loue M. le chanoine Bardy de son étude si neuve et si révélatrice de tout un ordre de choses insoupçonnées.

M. de Font-Réaulx observe que, dans le diocèse de Gap, un village, Sainte-Euphémie, porte le nom de l'église du concile de Chalcédoine. Peut-être d'autres noms, donnés à cette époque, manifestent-ils une influence orientale.

M. Bruley fait remarquer que l'année 451, date du concile, peut expliquer le peu d'intérêt porté par les évêques de Gaule aux controverses orientales.

La communication de M. Bardy sera publiée prochainement dans la *Revue*.

* * *

L'état religieux et moral du diocèse de Chartres sous Mgr Clausel de Montals (1824-1852), par M. l'abbé Ernest SEVRIN, membre de la Société d'histoire ecclésiastique de la France.

I. — L'épiscopat de Mgr Clausel de Montals embrasse le second quart du XIXe siècle, c'est-à-dire, les gouvernements de Charles X, de Louis-Philippe et de la Seconde République. Ce prélat rouergat, plein d'énergie et de vigueur, combatif et absolu, prit une part assez importante aux questions politico-religieuses de son temps. Comme évêque, il offre un singulier contraste avec les populations indifférentes et calmes d'Eure-et-Loir, sur lesquelles, au total, il eut bien peu de prise. Ses mandements batailleurs témoignent de sa foi vive et de son zèle souvent infructueux. Ils sont intéressants pour l'histoire du diocèse, et peut-être, par analogie, de la province de Paris à cette époque.

Dès le jubilé de 1826, il parcourt le diocèse entier, malgré des chemins affreux. Il remarque, dès lors, le grand désordre qu'il ne cessera de combattre, d'ailleurs en vain : la profanation du dimanche. Ce jubilé a peu de succès, et les missions de Chartres et de Nogent-le-Rotrou provoquent des résistances.

La révolution de 1830 amène, comme partout, un recul notable de l'influence et de la pratique religieuses, et de nombreuses vexations pour le clergé, presque tout entier légitimiste. L'apaisement se fait; les processions reprennent vers 1836. Mais les campagnes sont infestées de mauvais livres. Un événement capital a été l'apparition du *Glaneur d'Eure-et-Loir*, fondé au début de 1830, et qui ne cessera de harceler l'évêque et le clergé. Il répond à la mentalité générale des hommes : de là une partie de son succès. Le *Journal de Chartres*, plus modéré, lui fera concurrence un peu plus tard.

Les mandements de Mgr Clausel nous montrent les *hommes* indifférents, matérialistes, narquois, dégoûtés des sermons, non-pratiquants, peu retenus dans leurs mœurs, travaillant ou faisant travailler le dimanche, fréquentant le cabaret; les *jeunes gens*, cessant de pratiquer peu après la Première Communion, dissolus, sans religion et sans respect; les *jeunes filles*, bien élevées, pratiquantes, se laissant entraîner au bal; les *femmes*, chrétiennes, sérieuses, effacées devant leurs maris, maintenant comme elles peuvent la religion, faisant extrémiser les mourants, charitables aux pauvres, mais déjà influencées par les mauvaises lectures. L'abstinence du samedi est violée. Les bals de nuit ou de jour nuisent aux bonnes mœurs et à la piété; le respect des morts s'en va; les suicides augmentent. Les classes dirigeantes, peu exemplaires, écartent leurs fils du sacerdoce.

En 1843, après dix-huit ans d'épiscopat, l'évêque avoue dans un mandement son impopularité près des hommes et la stérilité de son ministère. Excédé des attaques du *Glaneur*, il le dénonce publiquement en 1847, et suscite contre lui l'*Abeille d'Eure-et-Loir*.

Sous la Seconde République, situation confuse, et au total, trêve des partis. L'évêque proteste contre un mot en cours: « la Révolution, c'est le Christianisme. » La peur du communisme finit par rapprocher tous les partisans de l'ordre. L'évêque et le clergé chartrain votent pour Louis-Napoléon, s'applaudissent du coup d'état, et se préparent à profiter des dispositions nettement favorables du Second Empire.

II. — D'autres documents de l'époque louis-philippienne permettent de compléter, et de corriger sur quelques points, le tableau pessimiste des mandements. Ce serait l'objet d'une deuxième partie.

En résumé, la situation religieuse sous Louis-Philippe semble mieux correspondre à l'état réel des esprits, en Eure-et-Loir, que la faveur plus grande dont l'Église a joui sous Charles X, et jouira encore aux débuts de Napoléon III. L'ignorance religieuse est grande, la foi nulle ou faible chez les hommes, encore vivace chez les femmes. La religion, dans les campagnes, est surtout affaire d'habitude et d'intérêt local; et comme on a dit jusqu'à nos jours, c'est « la grande branche de commerce ». Mais il y a lutte entre la tendance du clergé à reprendre son influence, et la tendance séculière (dont la presse est l'organe) à le confiner à la sacristie, c'est-à-dire, dans ses fonctions cultuelles et charitables. L'école publique, et la société elle-même, se laïcisent peu à peu.

L'heure très avancée ne permet pas de discuter cette très intéressante communication, qui sera publiée dans un prochain fascicule de la *Revue*.

M. Marcel Aubert lève la séance en remerciant les rapporteurs dont le labeur a fait progresser nos connaissances dans tant de directions diverses.

SÉANCES DE L'APRÈS-MIDI

Sujet proposé :

L'HISTOIRE LOCALE ET LE CLERGÉ

En proposant comme sujet principal de son II[e] Congrès *l'Histoire locale et le clergé,* la Société d'histoire ecclésiastique de la France s'est proposée d'aider à la réalisation d'un vœu souvent émis par l'épiscopat du siècle dernier en faveur des monographies paroissiales rédigées par les ecclésiastiques.

Le sujet a fait l'objet de six rapports qui occupèrent les séances des mardi et mercredi après-midi et reçurent leurs conclusions d'ensemble à la séance de clôture, le jeudi 20 mai.

III

Mardi 18 Mai 1937

La séance est ouverte à 14 h. 30 dans la salle des Actes de l'Institut catholique de Paris, M. Édouard Jordan, membre de l'Institut et président du Comité d'organisation du Congrès, préside, assisté de Mgr Bruno de Solages, recteur de l'Institut catholique de Toulouse, et du R. P. de La Brière, professeur à l'Institut catholique de Paris. Secrétaire de séance: M. l'abbé Carrière.

Sur l'estrade prennent place S. Ém. le cardinal Baudrillart; LL. EExc. NN. SS. Grente, de l'Académie française, évêque du Mans; Audollent, évêque de Blois; Roland-Gosselin, évêque de Versailles, et Mesguen, évêque de Poitiers; NN. SS. de La Serre, vice-recteur de l'Institut catholique de Paris; Bros, supérieur de l'Institution Saint-Aspais de Melun; Bressolles, secrétaire général de l'Institut catholique de Paris; MM. Georges Goyau, de l'Académie française; le chanoine Tardy, professeur au grand séminaire de Belley.

Nombre des congressistes : 180 environ.

PREMIER RAPPORT

L'histoire ecclésiastique dans les Académies de province depuis soixante ans, par M. Victor CARRIÈRE, professeur à l'Institut catholique de Paris.

Le mouvement des études historiques après 1870 est un des aspects de l'histoire du relèvement national. Nombreuses seront les Sociétés savantes et les Revues d'histoire locale fondées au

cours de la période qui s'étend de 1870 à 1914. Part active prise par le clergé de province dans ce mouvement. Après 1914 s'ouvre une période de ralentissement, de déclin, dont on ignore quel sera le terme.

Il allait de soi que le clergé s'intéressât plus spécialement à l'histoire ecclésiastique. Les évêques qui se montrent favorables à cette activité nouvelle vont l'orienter au profit des études religieuses locales. On stimule le zèle des travailleurs; on inscrit au programme des conférences ecclésiastiques l'histoire du diocèse ou les institutions paroissiales; on publie des questionnaires-programmes à l'usage des prêtres pour les inciter à composer des monographies de leurs paroisses; on fonde, en s'inspirant de ce qui existe déjà, des *Sociétés,* des *Revues,* des *Comités diocésains d'histoire et d'archéologie.* Et les clercs érudits, auteurs de ces initiatives qui gagnent d'une région à l'autre, ne se flattent pas seulement d'imprimer aux études d'histoire locale une impulsion plus forte : s'ils font œuvre scientifique, ils entendent en même temps s'associer à l'apostolat de leurs confrères en mettant leurs propres recherches à leur portée pour l'enseignement et la prédication; ils veulent enfin élever un monument à leur petite patrie. Quelques exemples.

Les travaux publiés par les Académies de province reflètent à l'ordinaire des préoccupations de terroir. En Provence, le problème des origines chrétiennes trahit une opinion inquiète; en Bretagne, les questions de folklore et l'hagiographie populaire sont en faveur. Les monographies de monastères abondent. La paroisse, qui joue partout le rôle de cellule, est le plus souvent traitée par périodes et donne lieu à des études sans nombre sur des points de détail, voire sur des infiniment petits. Les biographies appartiennent pour la plupart à l'époque contemporaine. Les cartulaires et autres publications de textes composent des volumes annexes, *Archives historiques* ou *Mémoires.* Quant à la synthèse, aux grands sujets d'histoire religieuse (réforme, contre-réforme, gallicanisme, philosophisme), dont la documentation n'est pas exclusivement locale, ils sont plutôt délaissés.

Importance de cette production. Travaux définitifs et en quel sens. Lacunes et défauts; quelles en sont les causes. Moyens d'y remédier.

Quand on considère ces centaines de *Bulletins* qui paraissent chaque année en province, ces milliers d'articles que R. de Lasteyrie a inventoriés dans sa *Bibliographie des Sociétés savantes* et que la *Revue d'histoire de l'Église de France,* depuis l'interruption de l'œuvre de Lasteyrie, c'est-à-dire depuis 1910, analyse périodiquement dans sa « Chronique d'histoire régionale », il faut bien reconnaître que les résultats obtenus sont loin d'être en rapport avec la somme d'efforts et d'intelligence dépensée. La cause en est assez facile à déterminer : les membres du clergé qu'on invitait à l'étude du

passé paroissial n'avaient reçu aucune formation historique. Et le rapporteur de conclure : Lacunes dans l'information, absence d'esprit critique, dédain des références, étroitesse d'horizon, manque d'idées générales, tous ces défauts qui dénoncent trop souvent, en matière d'histoire locale, une main-d'œuvre inexpérimentée, ne pourront être évités à l'avenir que si l'on inculque aux jeunes clercs, dans les grands séminaires, le goût de l'histoire et les méthodes de travail scientifique. — Cette conclusion allait être reprise et mise en valeur par Mgr Grente dans son magistral discours.

Mais auparavant se place ici l'intervention de M. Chenesseau, professeur à l'Institut catholique de Paris, qui demande à fixer un souvenir et à émettre un vœu.

M. Carrière, dit-il, a rappelé les efforts d'un certain nombre d'évêques, depuis 1880 environ, pour encourager les études historiques dans leur clergé. Mais l'initiative ne remonte-t-elle pas plus haut, et ne fut-elle pas prise par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans ? Il poussait ses prêtres à tous les genres d'études : à celle de l'histoire diocésaine en particulier. Dès 1859, il couronna l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, par l'abbé Rocher, ouvrage qui devait être longtemps cité comme un modèle. En 1866, il mettait au concours l'histoire des autres abbayes de son diocèse : les travaux dont il provoquait ainsi la composition, virent le jour peu à peu. Déjà, en 1863, il avait fondé, sous le nom d'*Académie de Sainte-Croix*, dans son évêché même, une société d'études littéraires et historiques qui devait vivre jusqu'en 1906; elle se composait de prêtres et de laïques. Les mémoires qu'elle a publiés sont aujourd'hui recherchés. Bref, la liste serait longue des travaux historiques dont Mgr Dupanloup a, sous diverses formes, préparé l'apparition.

M. Carrière ne méconnaît pas les mérites de l'Académie de Sainte-Croix. S'il n'en a point parlé, c'est que, par la date de sa fondation, elle se trouvait en dehors des limites de son sujet. Il doute fort cependant, que l'Académie fondée par Mgr Dupanloup ait différé beaucoup des Sociétés académiques de son temps où l'on faisait plus de discours et de littérature que d'histoire locale proprement dite. En tout cas, s'il lui fallait se prononcer entre les groupes d'érudits que l'on trouve mêlés au mouvement des études d'histoire religieuse en Orléanais depuis 1870, ses préférences iraient aux deux Sociétés savantes d'Orléans, et principalement à la « Société archéologique et historique de l'Orléanais » qui a joué un rôle considérable dans le développement et l'orientation des études historiques. M. Chenesseau a rappelé le nom de l'abbé Rocher; on pourrait

y joindre, non moins équitablement, les noms des chanoines Desnoyers et Cochard dont les érudits travaux ont donné à l'histoire religieuse de la province la place qu'elle mérite. Un autre mérite de cette Société, que signale l'abbé Carrière, est l'institution de concours quinquennaux, dotés de prix, grâce à la libéralité d'un des membres, et qui, de 1869 jusqu'en 1900, ont provoqué de nombreux mémoires et apporté une aide matériellement appréciable à des travailleurs peu fortunés.

M. Chenesseau présente ensuite un vœu relatif à l'initiation des prêtres au travail historique. Nul milieu ne paraît plus favorable à cette initiation que celui des Instituts catholiques. Ils peuvent, ils doivent former des licenciés en histoire qui, de retour dans leurs diocèses, feront eux-mêmes du travail utile, et apprendront encore à d'autres le moyen d'en faire. On les utilisera, naturellement, pour l'enseignement de l'histoire dans les collèges ecclésiastiques, mais pourquoi ne leur confierait-on pas aussi les cours d'histoire des grands séminaires, réduits souvent à un niveau si faible, faute de maîtres compétents ?

Or, si les licenciés en histoire sont sortis nombreux, il y a trente ans, des Instituts catholiques, lorsqu'on recourut hâtivement aux diplômes supérieurs pour procurer aux jeunes clercs l'exemption du service militaire, il s'en faut de beaucoup que le courant se soit maintenu. Déjà, dans beaucoup de collèges ecclésiastiques, l'histoire n'est plus enseignée par des licenciés, et l'on ne paraît pas se soucier d'en préparer de nouveaux; le nombre des candidats de cette catégorie est infime, à l'Institut catholique de Paris, parmi les étudiants clercs ou prêtres.

S. Ém. le cardinal Baudrillart prend la parole après M. Chenesseau pour souligner le péril qui vient d'être dénoncé : « Vous avez, lui dit-il, mis le doigt sur la plaie ». C'est seulement par des études supérieures, à l'Institut catholique, qu'on peut de nouveau créer, dans le clergé, des compétences historiques.

M. Carrière fait remarquer que ce ne sont pas les cours de préparation à la licence qui donneront aux étudiants une formation scientifique. Ceux d'entre eux qui poursuivent jusqu'au doctorat sont obligés d'y pourvoir en leur particulier, et c'est le cas de tous ceux qui par surcroît n'ont pas suivi les cours d'un enseignement spécialisé. On peut être un bon érudit et n'avoir pas de diplôme.

* * *

DEUXIÈME RAPPORT

La méthode historique. Sa place dans l'enseignement des Grands Séminaires. Présentation d'un plan d'instructions pour l'étude de la paroisse rurale, par S. Exc. Mgr Georges GRENTE, de l'Académie française, évêque du Mans.

On trouvera plus loin le texte de ce beau discours, plusieurs fois applaudi et qui fut précédé d'un compliment que M. Édouard Jordan, président de séance, adressa à Mgr Grente pour sa récente élection à l'Académie française.

Au cours de la discussion qui suivit ce rapport, trois questions furent posées, qui motivèrent plus spécialement l'intervention du R. P. Théry, O. P., directeur des *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age :*

1° Est-il souhaitable d'engager le jeune clergé dans les études historiques ?

2°. Cette orientation est-elle possible ?

3° Comment la réaliser ?

1° Il n'y eut personne qui ne se montrât convaincu de l'avantage pour le jeune clergé de s'intéresser aux études historiques. L'étude de l'histoire locale aura toujours pour le prêtre un intérêt plus immédiat que toute autre étude; elle soutiendra, par son intérêt même, le goût du travail intellectuel chez lui et, en asseyant son activité dans le petit milieu où il est appelé à vivre, elle favorisera son apostolat. L'histoire, fit remarquer le R. P. Théry, est une science plus démocratique que la théologie, et c'est sans doute le moyen d'apostolat le plus efficace. Elle est capable d'établir facilement un lien objectif entre des hommes de tendance totalement différente, ce que la théologie ne pourrait faire actuellement. Mais sommes-nous sûrs que le clergé comprend ce rôle d'apostolat de l'histoire ?

2° Plusieurs congressistes se montrèrent quelque peu sceptiques sur le deuxième point, touchant la possibilité de donner aux jeunes clercs un enseignement érudit sur l'histoire paroissiale et ses sources. Le R. P. Théry ne croit pas à cette possibilité, et sa conviction repose sur les observations suivantes. D'abord, nous n'avons pas de corps professoral pour l'enseignement de l'histoire dans nos grands séminaires. Dans la plupart des diocèses, les professeurs d'histoire sont des professeurs de raccroc, l'économe, quelquefois le supérieur, un aumônier de religieuses, un prêtre malade. Pour concrétiser le fait, il serait possible et facile de se livrer à une petite enquête qui serait des plus instructives en recherchant combien, parmi nos professeurs d'histoire,

ont été formés spécialement pour leur enseignement, quelles écoles ils ont fréquentés et quels sont leurs diplômes. Nous parlons de diplômes. On encourageait tout à l'heure l'obtention de la licence d'histoire. C'est bien; c'est un premier pas. Mais vraiment, est-ce qu'une licence d'histoire est suffisante pour le but intellectuel, pédagogique et apostolique que nous cherchons: former et orienter des érudits locaux. M. Carrière le faisait remarquer à l'instant, un licencié aura appris un peu d'histoire pour lui-même; mais s'il s'en tient à sa licence, quel bagage formateur aura-t-il ? Or, il ne s'agit pas essentiellement (administrativement il se peut que cela soit utile) d'obtenir des diplômes, mais de former des professeurs d'histoire spécialisés, ayant la science approfondie de leur métier.

Il y a plus. Si nous n'avons pas actuellement un corps professoral spécialisé pour l'histoire, ce qui est plus grave encore, c'est qu'on ne voit pas que les dirigeants aient pratiquement le souci d'en former. Il s'agit par conséquent d'une mentalité à réformer, une mentalité qui semble indifférente à ce que les professeurs d'histoire soient pris n'importe où, sans souci de leur assurer une formation technique. Il y a parfois des cas vraiment déconcertants : on envoie des séminaristes se former à l'enseignement de l'histoire et de la théologie; ces séminaristes passent leurs examens d'une façon brillante, la publication de leur thèse est très appréciée. Va-t-on leur confier l'enseignement de l'histoire, ce qui semblerait tout naturel ? Eh bien, à peine rentrés dans leur diocèse, on les établit confesseurs de jeunes filles (il s'agit de deux cas frappants que l'on pourrait préciser).

3° Enfin, si l'on veut réagir et surtout arriver à donner à l'enseignement technique de l'histoire dans nos séminaires la place qu'elle y devrait occuper, il semble que le premier remède et le plus efficace serait tout d'abord de former des spécialistes en histoire. Pourquoi dans chacun de nos diocèses n'y aurait-il pas un prêtre, un seul, auquel on assurerait une formation d'historien et d'érudit dans les écoles spécialisées et qui enseignerait à ses jeunes confrères l'histoire de leur pays, les entraînerait dans cette voie, créerait une ambiance avec pleine autorité, et serait à même de faire figure intelligente devant l'archiviste départemental ou tel professeur de lycée, qui fait sa thèse de doctorat et compose des ouvrages d'histoire locale ? Nous avons en France une école que nous envient tous les pays étrangers : l'École des chartes; pourquoi ne pas diriger vers cette école nos futurs professeurs d'histoire et d'érudition locales ?

M. Carrière. — La suggestion du R. P. Théry me rappelle un souhait formulé par Mgr Luçon, au temps où il était évêque de Belley. C'était à l'occasion de la fondation de la Société Gorini, en 1903. Le prélat regrettait que le petit nombre de ses prêtres ne lui permît pas de créer une charge d'archiviste du diocèse, non seulement pour la conservation des documents administratifs, mais encore, et surtout, pour provoquer des recherches parmi les prêtres de paroisses, et préparer, grâce à leur concours, des études toujours plus complètes sur l'histoire diocésaine et paroissiale.

La fonction d'archiviste diocésain, je parle d'un archiviste sachant lire les documents, initié à leur classement et capable de publier avec critique des études d'histoire, est un rouage dont la création s'impose de plus en plus en vue de l'utilisation des archives épiscopales. En deux diocèses, à ma connaissance, des prêtres français sont allés étudier à Rome, qui en sont revenus avec le diplôme d'archiviste-paléographe de l'École du Vatican. Ce sont des archivistes diocésains tout désignés.

Puis, revenant sur le programme d'études présenté par Mgr Grente, M. Carrière pense qu'il y a tout de même quelque chose à faire et qu'on peut se montrer optimiste, malgré ce qu'ont de fondé les observations judicieuses et, pour tout dire, courageuses du R. P. Théry. Il cite des séminaires où l'histoire érudite est à l'honneur, tels Albi, Belley, Besançon, Nancy, Metz... Chaque grand séminaire, dit-il, devrait être une école normale catholique pour son diocèse. On objectera que le programme des études est déjà chargé. Mais pourrait-on nommer beaucoup d'établissements de formation cléricale où, conformément aux règlements venus de Rome, on consacre trois heures par semaine à l'étude de l'histoire ? Qu'on nous comprenne bien. Pas n'est question de faire des curés de campagne de véritables historiens. Si l'on insiste, c'est seulement qu'il s'agit d'assurer au prêtre un complément nécessaire à son éducation. Le problème qui se pose est avant tout un problème de culture. Et qui dit culture intellectuelle dit religion. Une bonne éducation humaniste ne saurait l'ignorer, et c'est la raison impérieuse pour laquelle, en même temps que la méthode théologique, l'enseignement de la méthode historique a sa place marquée dans les grands séminaires.

En bref, de quoi s'agit-il ? Le programme que nous proposons, — et qui n'a rien de rigide, — conçoit cette initiative en une trentaine de leçons qui seraient réparties sur plusieurs années, à la cadence d'une ou deux leçons par mois. Pourrait-on exiger moins en vue d'un résultat si hautement désirable ?

L'important serait que chacune des quatre périodes envisagées soit traitée, d'après les indications de MM. les Rapporteurs, en un certain nombre de sujets, six ou sept, et qu'on indiquât, pour chacun d'eux, les principales questions qui se posent, à quelles sources recourir, et quels sont les écueils à éviter.

Pratiquement, l'enseignement serait élémentaire, accompagné d'exercices pratiques et le fait de maîtres ayant reçu eux-mêmes une initiation scientifique. Comme il est peu probable qu'on ait dès le début un professeur idoine sous la main, on pourrait avoir recours soit à l'archiviste départemental, soit à tout autre érudit ayant fait ses preuves.

Une nouveauté, très remarquée, fut la présence, parmi les congressistes, du cours des diacres du grand séminaire de Versailles que Mgr Roland-Gosselin avait amené avec lui. On en était tout rajeuni. Cette jeunesse ardente, que l'ordination de juin allait jeter dans les travaux du ministère apostolique, parut s'intéresser vivement à la cause que défendait avec une conviction si haute Mgr du Mans. L'un d'eux, M. Cassart, ayant demandé la parole : Puisque M. le Président veut bien inviter même des séminaristes à dire leur mot, j'userai, sans abuser, de sa bienveillante autorisation. Je ne crois pas qu'il faille exagérer la difficulté d'introduire dans l'enseignement des grands séminaires les cours que l'on préconise en faveur des études d'histoire locale. Une ou deux heures par mois, c'est chose facile à trouver, du moins au grand séminaire de Versailles, où l'usage existe de faire entendre aux séminaristes, tous les mercredis, après la promenade, une conférence sur un sujet littéraire, apologétique ou autre. Quelques-unes de ces conférences pourraient être consacrées à la formation du jeune prêtre en vue de recherches sur l'histoire paroissiale ?

Et j'ajouterai : S'il est indispensable d'intéresser les prêtres à l'histoire ecclésiastique, ne faudrait-il pas dès le séminaire s'appliquer à leur faire aimer cette histoire en l'animant d'idées générales et de vues d'ensemble. Il est des maisons, par exemple, où l'on fait apprendre aux élèves la série des rois Wisigoths du premier jusqu'au dernier. Ce doit être utile, apparemment. Mais pense-t-on attirer ainsi les jeunes à l'histoire ?

C'est M. Jean Guiraud, rédacteur en-chef de *la Croix*, qui se chargea de répondre, et il le fit avec toute l'autorité qu'on lui connaît. S'adressant aux professeurs : « Dans les grands séminaires, dit-il en substance, faites de la bonne histoire, de l'histoire qui ne soit que de l'histoire et où l'on applique rigoureusement la méthode historique. Vos étudiants, au moins quelques-uns d'entre eux, en prendront alors le goût et, quelle

que soit dans la suite la question particulière à laquelle ils s'appliqueront, qu'il s'agisse d'histoire générale ou de points particuliers, ils feront le travail sérieux que nous souhaitons. Quant au meilleur moyen de les orienter vers ces monographies paroissiales, sans faire fi, certes, d'une initiation technique adaptée au cas de chaque diocèse ou de chaque région, ne serait-ce pas que le professeur d'histoire générale de l'Église soit attentif à insérer dans la trame des faits généraux qu'il expose, les apports ou contre-coups propres à chaque diocèse, voire à chaque doyenné ou paroisse ? C'est le bon sens même, et la condition prérequise au succès de toute initiation plus spécialisée. »[1]

* * *

TROISIÈME RAPPORT

Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale des origines à la fin du Moyen Age, par M. Georges HUARD, bibliothécaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale.

Le plus souvent l'histoire d'une paroisse rurale ne pourra, faute de documents, être retracée de façon suivie antérieurement au XVII[e] siècle. Pour le Moyen Age, le chercheur n'aboutira trop fréquemment, malgré ses efforts, qu'à glaner quelques renseignements épars. Même quand la moisson sera relativement abondante, il ne pourra traiter dans leur ensemble toutes les questions que nous allons poser et devra se borner généralement à n'en aborder partiellement que quelques-unes.

Sans avoir varié dans ce qu'il a d'essentiel, le système paroissial a dû s'adapter successivement au milieu religieux, politique, économique et social contemporain. C'est cette évolution qu'il importe autant que possible de déterminer pour chaque paroisse en particulier. Afin d'en faciliter l'étude, il convient de partager les douze siècles à envisager en trois périodes : la première commençant avec le IV[e] siècle, date d'apparition de la paroisse rurale, et s'étendant jusqu'au milieu du XI[e]; la seconde s'arrêtant vers le milieu du XIV[e], et la troisième au Concordat de 1516.

I. — Du IV[e] au milieu du XI[e] siècle.

1° Les sources, déjà imprimées, très peu nombreuses pour l'ensemble des paroisses d'un diocèse (conciles, synodes, documents hagiographiques, diplomatiques, etc.) permettent-elles de se rendre compte plus ou moins exactement de la façon dont le diocèse, à l'origine paroisse unique administrée par l'évêque,

1. Voir le compte rendu du Congrès par le R. P. Féret, dans *la Vie intellectuelle*, n° du 25 juin 1937, p. 350.

a été démembré par la création progressive de communautés autonomes ? Quels ont été dans cette création, les rôles respectifs de l'évêque et du propriétaire foncier, laïque ou ecclésiastique ? A quelle date apparaissent les circonscriptions administratives diocésaines (archidiaconés et doyennés) dont l'existence permet de conclure que le réseau paroissial était alors constitué dans ses grandes lignes ?

2° Que savons-nous des paroisses rurales de chaque diocèse à l'époque carolingienne, de leurs biens et en particulier des dîmes ? En quelle mesure les forces féodales, jointes aux droits de présentation et de protection (droit de patronage), reconnus aux fondateurs, ont-elles, du IXe au XIe siècle, permis aux propriétaires de s'emparer de ces biens et dîmes, et de réduire les curés à l'état de vassaux en leur imposant une investiture laïque ? Quelle influence cette emprise féodale exerça-t-elle sur la moralité du bas clergé ?

II. — Du milieu du XIe siècle au milieu du XIVe.

1° Quels furent les résultats au point de vue économique de la réforme dite grégorienne ? Parmi les droits exercés par les seigneurs sur les paroisses, celui de patronage, réduit et épuré, fut seul reconnu par la hiérarchie. Il importe donc de fixer à l'aide des pouillés des XIIIe et XIVe siècles comment l'exercice de ce droit se répartissait durant cette seconde période entre les seigneuries laïques et les communautés ecclésiastiques ? Quelle était pour l'ensemble du diocèse la proportion des cures auxquelles l'évêque nommait directement ? Dans quelle mesure la hiérarchie a-t-elle réussi, pratiquement, à faire restituer par leurs détenteurs illégaux, les biens des cures et notamment les dîmes ? A qui les restitutions ainsi obtenues ont-elles principalement profité ? Généralement ce ne fut pas au clergé séculier mais au clergé régulier. On recherchera donc en quelle proportion les abbayes, qui purent, sans être inquiétées par la réforme, conserver les biens et revenus paroissiaux qu'elles avaient précédemment incorporés à leurs domaines, reçurent des laïques ces restitutions. Les fonds d'archives de monastères, renfermant généralement en assez grand nombre des textes des XIe et XIIe siècles, pourront sur ce point fournir au chercheur des renseignements très précis.

2° Quels furent les résultats obtenus par la réforme en ce qui concerne le relèvement moral du bas clergé ? Les conciles, synodes, statuts diocésains et surtout les registres de visite des évêques pour les XIIIe et XIVe siècles répondront généralement qu'ils furent assez médiocres. Nombreuses sont les plaintes qu'on y relève contre les curés de campagne. Il ne faudra pas oublier, toutefois, en consultant ces documents, que les évêques y imputent aux desservants des cures des griefs résultant de dénonciations qu'il leur était le plus souvent impossible de contrôler, et que, d'autre part, ce n'étaient pas les bonnes œuvres mais les fautes graves qu'il importait au visiteur de consigner dans ces procès-verbaux.

3° Il conviendra surtout de rechercher avec le plus grand soin les documents susceptibles d'expliquer pour quels motifs la communauté des habitants, qui jusque-là n'avait joué qu'un rôle extrêmement effacé, réussit au XIII[e] siècle à s'ingérer dans l'administration paroissiale. Comment, quand les gros décimateurs n'y étaient pas astreints, les paroissiens se trouvèrent-ils dans l'obligation de faire face à l'entretien ou à la reconstruction totale ou partielle de l'église et en arrivèrent-ils à nommer des mandataires, appelés le plus souvent marguilliers, qui furent chargés d'administrer sous leur contrôle une institution nouvelle désignée sous le nom de fabrique, consistant primitivement à assurer le bon état de l'édifice religieux et peu à peu par la suite toute la partie matérielle du culte ? On ne saurait se désintéresser non plus du groupement des paroissiens en confréries dont subsistent quelques statuts remontant au XIII[e] siècle, ni du rôle qu'ils eurent à jouer pour assurer le fonctionnement des œuvres d'enseignement et d'assistance.

III. — Du milieu du XIV[e] siècle au Concordat de 1516.

1° Jusqu'à quel point le territoire diocésain a-t-il souffert des maux engendrés par la guerre et la misère ne s'est-elle pas prolongée bien au delà de la cessation des hostilités avec l'Angleterre ? N'est-ce pas dans les malheurs des temps qu'il faut rechercher sinon la cause tout au moins l'aggravation profonde d'abus préexistants ? Il importe notamment de savoir dans quelles proportions les curés de campagne, obligés en quelque sorte par la modicité des revenus à rechercher le cumul des bénéfices, ont pratiqué l'absentéisme. Les comptes des évêchés et surtout les registres de visites archidiaconales, série de documents particulièrement importante pour l'histoire de cette troisième période, permettront souvent de fixer ce point avec précision. Quelles étaient les dispositions principales des contrats par lesquels les titulaires affermaient les cures ? Un grand nombre de ces baux s'est conservé dans les registres de tabellionage ; il convient de les y rechercher et de les analyser soigneusement. Qu'a-t-il subsisté durant cette période troublée des œuvres d'enseignement et d'assistance ? Dans quelle mesure les églises ont-elles été transformées en forteresses ? Durant combien de temps sont-elles demeurées en ruines ou tenues dans un état d'encombrement et de malpropreté dégoûtante signalé par les registres de visite des archidiacres ?

2° Vers quelle date s'est produit le retour à la prospérité que l'on constate partout sous le règne de Louis XII, attestée par les budgets des fabriques, les très nombreuses reconstructions d'églises effectuées dans le style flamboyant et la multiplicité des confréries qui introduisirent dans ces édifices des statues de saints populaires ?

3° Le relèvement économique a-t-il amélioré le sort généralement misérable des curés de campagne ? L'absentéisme semble demeurer de règle et même s'aggraver; les desservants sont par-

tout en conflit avec les décimateurs, et s'ils cherchent à se rattraper en majorant le casuel , la communauté des paroissiens intervient et les oblige à contracter avec elle des accords (conservés en assez grand nombre et qu'il convient de rechercher) tarifant la rémunération des sacrements et des cérémonies, et parfois même réglementant le nombre des messes, des processions et des prédications.

A la suite de ce remarquable rapport, M. le chanoine Le Picard, de Rouen, insiste sur l'aspect juridique du développement de l'institution paroissiale. La coutume a une grande part dans ce développement, surtout lorsqu'il s'agit d'une coutume reconnue par les conciles provinciaux ou les synodes qu'il y a lieu d'étudier.

M. de Font-Réaulx pose la question préalable et fait remarquer, fort opportunément, qu'il est le plus souvent impossible, faute de documents, de traiter l'histoire de la paroisse rurale avant la fin du Moyen Age.

D'autres observations sont présentées par M. Jean Guiraud sur la nécessité d'étudier l'histoire de la paroisse à la lumière de l'histoire générale, et par M. André Lesort, archiviste en chef de la ville de Paris, qui souligne l'intérêt que présente pour l'histoire de la paroisse rurale la connaissance des grands événements, comme le Grand Schisme d'Occident et la restauration des églises de France après la guerre de Cent Ans.

IV

Mercredi 19 Mai 1937

C'est M. Marcel Marion, membre de l'Institut, qui préside, entouré de Mgr Francis Vincent, recteur de l'Université catholique d'Angers, et de M. Paul Le Cacheux, archiviste de la Seine-Inférieure. Secrétaire de séance : M. l'abbé Delacroix, professeur à l'Institut catholique de Paris.

Assistaient, sur l'estrade, S. Ém. le cardinal Baudrillart; LL. EExc. NN. SS. Harscouët, évêque de Chartres; Mennechet, évêque de Soissons; Mesguen, évêque de Poitiers; NN. SS. Bruno de Solages, de La Serre, Bressolles; MM. Georges Goyau, Édouard Jordan, Gabriel Le Bras, l'abbé Carrière.

Nombre de congressistes : plus de 200.

QUATRIÈME RAPPORT

Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale dans les Temps modernes, de la Renaissance à 1787, par M. André LESORT, archiviste en chef de la Seine et de la ville de Paris.

La période comprise entre la fin du Moyen Age et la Révolution française est assurément l'une des plus vivantes, l'une des plus attrayantes et peut-être la plus importante de toute l'histoire de la France chrétienne.

Quatre courants principaux traversent ces trois siècles : le courant de réforme religieuse provoqué par le concile de Trente; — le courant protestant; — le courant janséniste; — le courant philosophique. Il s'agit de saisir l'influence de chacun de ces courants sur la vie locale, et très particulièrement sur la vie religieuse de la paroisse. Non pas d'une paroisse quelconque, mais d'une localité déterminée, d'une collectivité réelle, dont il faut scruter la vie dans son chef et dans ses membres, si l'on ose ainsi parler, c'est-à-dire dans ses curés successifs et dans ses paroissiens de toutes catégories (seigneurs, bourgeois, artisans, cultivateurs, ouvriers), de tout âge, des deux sexes. Ces considérations ne sont pas superflues, car c'est bien dans le détail qu'il convient d'entrer pour reconnaître et mettre en lumière les différences qui ont pu, qui ont dû exister entre ces diverses catégories de personnes.

I. — La Paroisse rurale au XVI[e] siècle.

Les grandes lignes du travail étant ainsi déterminées, il est nécessaire de s'établir solidement sur le terrain de départ, et ce terrain n'est autre que celui qui a été le point d'arrivée de la période étudiée par M. Huard. Il faut donc nous demander quel était l'état de la paroisse après la guerre de Cent Ans et avant les premières manifestations du renouveau religieux. État matériel, qui nous fera connaître dans leur activité quotidienne, dans leur manière de se loger, de se nourrir, de se vêtir, de travailler, les hommes dont nous voulons découvrir la vie morale et religieuse. État de la paroisse elle-même : son église, avec son mobilier, ses vases sacrés, ses ornements; son curé, son origine, son savoir, sa moralité, son activité apostolique. La pratique religieuse des paroissiens, leur instruction religieuse; leurs tendances vers une vie plus chrétienne ou leur apathie, leur indifférence, voire leur hostilité.

Les registres des visites archidiaconales, les registres des officialités, les registres paroissiaux (dont quelques-uns remontent au début du XVI[e] siècle) pourront apporter une lumière assez vive sur ces divers problèmes.

II. — Les grands courants religieux et philosophiques.

Le milieu étant connu, comment va-t-il accueillir d'abord la propagande protestante, puis la réforme catholique ? Quels facteurs vont entrer en jeu ? Seigneur de la paroisse, propriétaires de la ville voisine (dès le XV^e^ siècle, on voit des bourgeois de certaines villes — magistrats, hommes de loi, commerçants — acquérir des terres dans les campagnes voisines et y exercer une influence) ? Quel sera le rôle des curés successifs : inerte ou actif, et dans quel sens ? Comment réagira la population devant telles ou telles influences, concordantes ou contradictoires ? Les mêmes documents nous aideront à le constater; il y faudra joindre, quand on le pourra, les délibérations des chapitres cathédraux, les registres des juridictions civiles, spécialement ceux des Parlements.

Les mêmes questions se poseront, les mêmes observations se feront, les mêmes facteurs seront étudiés en ce qui concerne le jansénisme. Les excellents travaux de M. Préclin aideront à diriger cette enquête, en donnant à la curiosité des enquêteurs des directives précises, en la provoquant par des exemples suggestifs.

La pénétration des idées philosophiques du XVIII^e^ siècle dans le clergé sera également l'objet d'une attention particulière; il faudra s'efforcer d'en surprendre et d'en dater les premiers symptômes et d'en suivre le développement. On s'aidera, pour cela, des textes des sermons (il s'en trouve dans les registres paroissiaux, dans les papiers des curés et des fabriques recueillis parfois dans la série G des Archives départementales), dans des correspondances conservées dans la même série, dans les inventaires dressés après le décès de curés et conservés soit parmi les minutes notariales, soit dans les dossiers des juridictions locales (séries C, E et B des mêmes Archives).

III. — Le Curé et ses auxiliaires.

Un procédé fécond consisterait à rechercher et à réunir, pour chacun des curés qui ont gouverné la paroisse durant la période envisagée, le maximum de renseignements. Les opinions des historiens les mieux informés et les plus impartiaux sont nettement contradictoires sur la valeur du clergé, même aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles : il semble (le rapport complet en donnera des exemples) qu'il n'y eut pas uniformité dans toute la France et que certains diocèses étaient très supérieurs à d'autres. Ce sont les monographies locales, précises et solidement documentées, qui permettront de tirer plus tard des conclusions d'ensemble.

On cherchera à voir chacun de ces prêtres dans les diverses manifestations de son activité pastorale : enseignement dans la chaire et au catéchisme, instruction des enfants, aide morale et matérielle à ses paroissiens, soin de son église, — souci de sa propre vie spirituelle (méditation, lectures, retraites périodiques). On ne négligera pas l'étude de son rôle administratif, et

l'on recherchera si l'exercice de ce rôle favorise sa mission spirituelle ou, au contraire, lui fait obstacle.

Dans cette activité, ne dispose-t-il pas de certains concours ? Les religieux de tel couvent voisin le remplacent-ils dans ses absences, le secondent-ils par leurs prédications, l'aident-ils de leurs charités matérielles ? A-t-il un ou plusieurs vicaires ? Comment les recrute-t-il et comment les entretient-il ? Quelles attributions leur accorde-t-il ? A-t-il, pour l'aider dans l'enseignement du catéchisme, dans la visite des malades, dans l'assistance aux malheureux, soit des religieuses, soit des collaborateurs laïcs ?

Y a-t-il dans la paroisse des confréries ? Lesquelles ? A quelle date et dans quelles conditions ont-elles été fondées ? Exercent-elles une action efficace ?

IV. — La Fabrique.

Ce n'est pas tout; il faut encore considérer la vie administrative, matérielle de la paroisse : la fabrique, son organisation, son recrutement, sa comptabilité, ses rapports avec le curé et avec les autorités civiles; — les ressources du clergé et celles de la fabrique : la dîme (son taux, son mode de perception, les réclamations qu'elle soulève), les propriétés foncières, les rentes foncières et autres. Et d'un tel examen doit résulter une réponse à cette question : quelle était la situation matérielle du curé, aisée ou misérable ? Encore faut-il prendre soin de s'assurer si cette situation n'a pas subi des variations diverses, et, dans ce cas, les marquer et en déterminer, si possible, les causes et les effets.

V. — Les Paroissiens.

Mais la paroisse ne se compose pas du seul curé : nous devons chercher à nous représenter la situation des paroissiens aux époques successives de la période envisagée. Sont-ils assidus aux offices religieux ? Dans quelle mesure fréquentent-ils les sacrements, respectent-ils le repos dominical ? Quelle idée se font-ils de leurs prêtres; quelle confiance, quel respect professent-ils à leur endroit ? Là encore, il importe de savoir si les diverses catégories sociales pensent et sentent de même sur chacun de ces points; il est nécessaire de rechercher quelle a pu être l'influence du protestantisme, du jansénisme, du philosophisme sur la foi et sur la pratique religieuse de la population.

Une conclusion d'ensemble pourra être formulée, en tenant compte des différences de temps et des influences diverses qui se seront successivement exercées sur le clergé et sur les paroissiens. Ainsi, la vie réelle, animée, proprement « vécue », de la paroisse pourra être rétablie dans son exacte vérité, — à la condition que nous disposions de ressources documentaires suffisantes, ce qui n'est pas rare, surtout pour les deux derniers siècles de l'Ancien Régime.

M. Camelin demande la parole pour apporter, dit-il, à la

substantielle étude de M. Lesort, trois contributions qui concernent l'histoire de Lyon, mais qui ont aussi une portée générale :

1° Sur l'état moral et intellectuel du clergé français au XVII^e siècle, il signale parmi les documents à ne pas oublier, les deux oraisons funèbres de Camille de Neufville, archevêque de Lyon, et de Henri de Villars, archevêque de Vienne, par Massillon en 1693. C'est plus qu'un réquisitoire éloquent, sévère et mérité : c'est le témoignage d'un contemporain.

2° Pour l'état des paroisses rurales et la mentalité des curés, principalement aux XVII^e et XVIII^e siècles, il signale également les « *Archives anciennes des communes du Rhône* », publiées par M. Guigne dans l'*Inventaire sommaire des Archives départementales* où l'on trouve, mis en valeur, les faits et gestes les plus suggestifs et les plus importants de la vie paroissiale.

3° M. Camelin appelle l'attention de ceux qui aborderont l'étude de l'enseignement primaire dans la paroisse au XVII^e siècle, sur l'abbé Charles Démia, du diocèse de Lyon, dont l'éloge à ce point de vue, a déjà été fait par M. Gabriel Compayré, ancien recteur. Même pour l'instruction et l'éducation des clercs dont il veut faire exclusivement des vicaires et des instituteurs de campagne, Démia, fondateur des « Petites Écoles » et auteur du *Trésor clérical*, est à consulter. On ne saurait concevoir un plan d'histoire de la paroisse française au XVII^e siècle sans y placer les idées fécondes et les réalisations de ce novateur et de ce réformateur.

A son tour, M. Ernest Laurain, archiviste honoraire de la Mayenne, insiste sur l'importance que présente pour la période des temps modernes la consultation des archives notariales. Si la série G des archives départementales est particulièrement désignée aux chercheurs qui veulent reconstituer l'histoire d'une paroisse, cela est vrai surtout dans les départements où les lois révolutionnaires et la loi de Séparation ont reçu leur exécution intégrale. Mais il y a des départements où, en ce qui concerne les papiers des fabriques, elles sont restées lettres mortes, et où, par conséquent, la série G est pour ainsi dire squelettique. Dans ce cas, il y a lieu, pour certaines régions comme le Maine, de recourir aux minutes notariales qui commencent à affluer dans les dépôts départementaux, car elles contiennent quantité d'actes fort intéressants sur la vie matérielle des paroisses comme le prouve le recueil de textes publiés par M. Laurain lui-même dans le *Bulletin de la commission historique de la Mayenne*, de 1908 à 1916[1].

1. Voir *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, t. II, p. 317, note 1.

CINQUIÈME RAPPORT

Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale pendant l'époque révolutionnaire, de 1787 à 1801, par M. Émile SEVESTRE, du clergé de Coutances.

Deux méthodes : ou étude chronologique par périodes, ou étude logique autour des grandes questions. — La deuxième méthode est préférable. — Quelles sont les questions qui se posent.

I. — Conceptions et lois. Évolution de la paroisse et de la cure.

Conceptions, dans les ouvrages didactiques, dans les brochures, dans les articles de journaux, dans les vœux des cahiers de doléances. — *Lois : lois ecclésiastiques* principalement dans les mandements épiscopaux des évêques réfractaires et dans les décisions conciliaires et synodales de l'Église constitutionnelle; *lois civiles,* notamment loi de la Constitution civile du clergé, lois de la Séparation, loi proscrivant les serments. — Diverses sous l'Ancien Régime, les paroisses sont unifiées, circonscrites et amoindries; la Révolution détruit également les variétés des cures et crée un mode unique d'accession, l'élection.

II. — Le Clergé paroissial, sa composition et sa division, les vicissitudes des deux clergés.

Le clergé paroissial se compose du curé, des vicaires et des habitués, dont l'ensemble manque de cohésion et d'harmonie. — Il est pour toujours divisé par la question du serment qui établit dans la paroisse deux camps irréconciliables. —Force du clergé réfractaire, déchets numériques et compensations, ses divisions et son indiscipline. — Impuissance du clergé constitutionnel, à peine atténuée par les élections et les ordinations, aggravée par les abdications et les mariages de prêtres, et qui se redresse difficilement sous le régime de la séparation des Églises et de l'État.

III. — Les Institutions paroissiales, les fabriques et les confréries.

Sous l'Ancien Régime, les fabriques qui ne sont autres que des associations paroissiales, sont des institutions extrêmement puissantes. — Sur elles, repose en partie la vie catholique. — Les réformes municipales et révolutionnaires ne les ont pas atteintes. — Elles vivent en pleine Terreur et ne sont pas mortes au Concordat. — Les confréries sont moins importantes. Elles entrent en décadence. Des sursauts de vie les relèvent au moment de leur destruction légale. Elles essaient de se reconstituer sous le Directoire.

IV. — Le Ministère paroissial. Persécution et Martyre.

Le ministère paroissial comprend d'abord le ministère de la parole (prônes et catéchismes), puis les offices et la distribution

des sacrements. Jusqu'en 1792, et même au delà, ce ministère intéresse l'État et l'Église. — Le curé est l'agent des deux pouvoirs. Il est l'organe de l'autorité centrale, l'auxiliaire de la justice et rédige l'état-civil. — Toutefois le but essentiel du ministère paroissial n'est obtenu que par les pratiques religieuses, assistance aux offices dominicaux et observation du devoir pascal. — Pendant la Révolution les insuffisances du ministère paroissial ont été compensées par la persécution (réclusions et déportations) et le martyre (massacres et exécutions) qui atteignent à des degrés divers les deux clergés.

V. — Biens paroissiaux, églises, presbytères, cimetières.

Les biens paroissiaux comprennent les dîmes, les propriétés foncières, les rentes, les obits et le casuel et se répartissent entre les membres du clergé paroissial et les établissements d'éducation et d'assistance. Ils ont été vendus et ont été remplacés par les traitements et dans la suite par les pensions. Parmi les biens paroissiaux, les églises ont une place à part. Objets de discussions, elles subissent toutes sortes d'humiliations. Leurs dépouillements. Leurs affectations. Locations et ventes. Statistiques. — Les presbytères et les cimetières ne sont pas épargnés. Ils partagent les infortunes des églises.

VI. — Participation à la vie intellectuelle, à la vie sociale, à la vie politique de la Nation.

Les écoles paroissiales forment avec les collèges ruraux le premier élément de participation à la vie intellectuelle de la Nation. Atteintes mortellement par le serment, elles furent ressuscitées par la Convention et reprirent vie grâce à l'activité des fabriques et du clergé. — Le clergé paroissial apporte son concours par ses affiliations aux sociétés littéraires, par ses travaux et par ses conversations. — La participation à la vie sociale fut entretenue par les bureaux de charité, par la distribution de secours aux pauvres, par les hôpitaux, par la protection de la vie infantile, par la diffusion des lois de l'hygiène, par le souci des subsistances et par la réglementation du partage des communaux. — La participation à la vie politique fut plus active. Le clergé paroissial joua un rôle considérable dans la convocation des États généraux, dans la formation des comités nationaux de 1789, des autorités municipales, administratives et judiciaires de 1790. — Le clergé constitutionnel fut l'agent de la Révolution et le clergé réfractaire l'agent de la Contre-Révolution.

VII. — Forces opposées à la Paroisse. Le Protestantisme, la Franc-Maçonnerie, les Sociétés populaires, le Culte révolutionnaire.

Par suite de l'édit de novembre 1787, les protestants et les non catholiques devinrent un danger pour la paroisse. — La Révolution arrêta leurs progrès. — Parallèlement à l'effort des pro-

testants et des non catholiques, les francs-maçons agirent et leur action fut prolongée par les sociétés populaires. — Il faut signaler par ailleurs comme obstacle à la vie paroissiale l'ignorance, la superstition, la dissolution des mœurs, la propagande des idées fausses et erronées, la diffusion des journaux anti-chrétiens.— Toutefois ce fut le culte révolutionnaire qui fit courir à la paroisse le plus grand danger. Issu des doctrines philosophiques, il apparaît en 1787 avec les fêtes rurales, se développe avec les fédérations et les plantations d'arbres de la liberté, atteint son apogée en l'an II. Il s'organise sous le Directoire avec le Culte décadaire, religion de la masse, et la Théophilanthropie, religion de l'élite.

Conclusions. — Instruments de travail. Sources. Ecueils à éviter.

Il y a deux sortes d'instruments de travail, les uns concernant la Révolution en général, les autres la paroisse pendant la Révolution. — Cette distinction s'impose également pour la bibliographie. — Quant aux sources, celles qui proviennent directement des institutions et des agents paroissiaux méritent surtout considération. — Il y a un double écueil à éviter: l'ignorance et le savoir abusif. — Indication des connaissances nécessaires avant d'entreprendre l'étude de la paroisse rurale pendant la Révolution. — Il importe de se cantonner exclusivement dans les limites de la paroisse sans faire d'incursions oiseuses dans l'histoire générale.

C'est par une question de méthode que M. l'abbé Sevestre devait aborder le sujet de son rapport sur *la Paroisse rurale pendant la Révolution*. Il lui était apparu, en effet, que la meilleure méthode pour maîtriser la matière assez confuse de l'histoire religieuse sous la Révolution était, non pas l'étude chronologique par périodes à laquelle on est accoutumé, mais l'étude logique autour des grandes questions qui se posent et doivent se poser en fonction de l'histoire paroissiale. Ces différentes questions ayant fait l'objet d'un rapport très substantiel et clairement ordonné, M. Camelin présente à M. Sevestre quelques objections, et ce fut, entre les deux argumentateurs, une discussion serrée, mais courtoise, parfois enjouée, qui s'engagea sur le serment et le clergé constitutionnel.

Pour M. Sevestre, le serment est une affaire locale, municipale. Et M. Camelin n'en convient pas, puisqu'il attache plus d'importance à la présence effective du curé dans sa paroisse, qu'au fait d'avoir juré. Généralement, du reste, la présence n'allait guère sans le serment préalable. Quelques passes encore sur des questions de dates, des interprétations de textes, et M. Sevestre approuve pleinement la méthode nouvelle que M. Camelin avait exposée le matin même, en utilisant les registres des finances pour compléter sa statistique régionale.

Puis M. l'abbé Lacouture, docteur ès lettres, demande la parole pour exposer à l'Assemblée l'économie d'un travail, déjà rédigé par lui en grande partie, sur *la Politique religieuse de la Révolution de 1789 à 1800.*

Cette étude, dit-il, embrassant toute la durée de la Révolution, risque de ne fournir qu'un petit nombre de faits qui ne soient déjà mentionnés ailleurs. Elle est destinée à faire connaître l'ensemble des mesures prises à l'égard de l'Église et des prêtres depuis la convocation des États généraux jusqu'aux approches du Concordat. Je me propose de signaler quelle est, à chaque époque, la situation légale des prêtres et des catholiques et en même temps faire entrevoir combien la situation réelle peut varier selon les endroits. On verrait en même temps l'état d'esprit des populations qui accueillent ou repoussent lois et décrets, en attendant un régime qui donne satisfaction au besoin religieux tout en conservant les avantages procurés par la Révolution.

Dans une première période, qui va de la réunion des États généraux au 9 thermidor, après la disparition des institutions de l'Ancien Régime, la nouvelle organisation religieuse, née de la Constitution civile du clergé, a tellement asservi l'Église à l'État que le pouvoir civil ne peut s'empêcher d'abord de persécuter le clergé orthodoxe. Le clergé constitutionnel lui-même ne garde pas longtemps la liberté de rester catholique ou même chrétien. La déchristianisation et l'organisation des cultes laïques sont l'aboutissement logique du système.

Dans la deuxième période, du 9 thermidor aux approches du Concordat (27 juillet 1794 - fin de 1800), dès qu'elles ont conscience de n'être plus comprimées, les populations reviennent naturellement aux pratiques du culte catholique. Le réveil religieux spontané impose la liberté des cultes. La Convention la consacre par les lois du 3 ventôse et du 11 prairial an III. La violence de la réaction thermidorienne pendant l'été de 1795 et les grandes manifestations catholiques paraissent une menace pour les conventionnels et les hommes qui ont favorisé la Révolution. Ils prennent des précautions contre leurs victimes, font revivre les lois contre les prêtres. Mais malgré leur victoire au 13 vendémiaire an IV, malgré le succès du coup d'État du 18 fructidor an V, les persécutions religieuses ne seront jamais que locales. Les populations, même par endroit les fonctionnaires, s'opposent à l'application des lois contre les prêtres. L'obligation du culte décadaire de 1798 aboutit à un échec et les mesures tyranniques contre la religion sont même une des causes du coup d'État du 30 prairial contre le Directoire (juin 1799).

Après le 18 brumaire, la question religieuse s'impose à l'attention du nouveau gouvernement. Malgré l'incertitude provoquée par quelques mesures contradictoires au début, on attend beaucoup de Bonaparte. Il n'ose faire prévaloir nettement sa politique personnelle qu'après Marengo (juin 1800). Elle est favorable aux catholiques. A la fin de 1800 tout contribue à préparer le Concordat.

M. Marcel Marion loue M. l'abbé Lacouture du projet qu'il a conçu et souhaite que son ouvrage, qui nous manque, vienne bientôt faciliter à d'autres l'étude de ce monde si tumultueux qu'est la période révolutionnaire.

* * *

SIXIÈME RAPPORT

Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale depuis le Concordat de 1801 jusqu'à la loi de Séparation, par M. Édouard BRULEY, professeur au Lycée Condorcet.

I. — État matériel.

Circonscription de la paroisse en 1801. Ses variations. Érection de succursales, chapelles, vicariats. — *Les bâtiments :* églises, presbytères, écoles, cimetière. Leur entretien. Restaurations, constructions nouvelles. — *Ressources de la Fabrique.* Les biens-fonds et les rentes. Leur accroissement. Y a-t-il eu des restitutions à la Restauration ? Les fondations pieuses. Le produit des quêtes : leur affectation. Location des chaises, des bancs. — *Le Casuel.* Les honoraires de messe. Tarif des mariages, des enterrements. Redevances particulières : offrandes en nature, en argent. La dîme n'a-t-elle pas subsisté sous forme de dons volontaires ?

II. — Personnel ecclésiastique.

1° *Clergé séculier :* a) *Effectif et situation.* Curé : est-il titulaire ? desservant ? Quelles sont ses ressources ? Situation meilleure ou pire qu'avant la Révolution ? Vicaires ? Chapelains ? Leur situation. — b) *Historique.* Biographie des divers curés et vicaires. Éviter les banalités courantes, les « vertus sacerdotales », l' « onction ». Quelle fut leur œuvre dans la paroisse ? Leurs rapports avec l'évêque, avec leurs vicaires, avec les autorités constituées (maires et préfets), avec les congrégations. Leur origine (séminaire; anciens congréganistes; anciens jureurs). Leur valeur intellectuelle et morale : sermons, sujets traités lors des conférences. Ont-ils participé à quelque mouvement plus ou moins schismatique ? Étaient-ils gallicans ou ultramontains ? Quels journaux lisaient-ils ?

2° *Employés d'église.* Sacristains, bedeaux, suisses, chantres,

enfants de chœur, etc. Leur origine; leurs ressources; rapports avec les curés; coutumes traditionnelles.

3° *Clergé régulier.* Y a-t-il des congréganistes ? Hommes ? Femmes ? Comment se sont-ils reconstitués ? Leur rôle : hospitaliers ? enseignants ? etc. Leurs rapports avec les curés.

III. — Les Paroissiens.

1° *Vie matérielle de la paroisse.* Chiffre de la population : ses variations. A quel moment commence le dépeuplement ? Quelles en sont les causes : émigration ? néo-malthusianisme ? — Éléments de la population : châtelains (rapports avec le curé, survivance des coutumes féodales); bourgeoisie (notaires, etc.; rentiers; marchands); cultivateurs; artisans. Y a-t-il des usines ? Quand apparaissent-elles ? — Ressources de la population. Générosité ou avarice ?

2° *Vie intellectuelle et religieuse.* Les écoles. École publique tenue par des laïques ou des congréganistes ? École mutuelle ? École libre après 1850 ? Tenue par qui ? Les laïcisations après 1880 ? Les fermetures d'écoles congréganistes après 1904. — Le Catéchisme. Mode d'enseignement. Livre employé. Jusqu'à quelle date le catéchisme impérial est-il en usage ? Y a-t-il eu des changements ? —La ferveur religieuse. Assistance à la messe. Fréquentation des sacrements (proportion des pascalisants). Dévotions spéciales. Pèlerinages. Superstitions. — Les confréries : leur nombre, leur vitalité, leurs traditions. Les missions : leur rôle sous la Restauration. — Les forces d'opposition : *a*) A l'intérieur du catholicisme : Petite église, Constitutionnels, Jansénistes; partisans du journal *l'Avenir;* Église française de l'abbé Châtel, etc. *b*) Protestants, Israélites. La libre-pensée. Ses origines ? Rôle de la franc-maçonnerie ? de l'école ? des journaux ? Les enterrements civils : quand apparaissent-ils ? leur fréquence ? — Rapports entre la vie politique et la vie religieuse. Influence de la bourgeoisie, de l'industrie. Y a-t-il opposition entre la pratique religieuse et le résultat des élections ? Rôle de *l'Univers.* Le ralliement.

IV. — La Séparation.

L'application des lois anticléricales. Suppressions de traitement. Poursuites. — Attitude des paroissiens à l'égard de la Séparation. — Les Inventaires : ont-ils donné lieu à des troubles ? Y a-t-il eu des poursuites pour délit de messe ? — Y a-t-il eu formation (ou tentative de formation) d'associations cultuelles ? Là où il en a existé, il importe *dès maintenant* de recueillir avec le plus grand soin tout ce qui les concerne. — Que sont devenus les biens d'Église ? A qui ont-ils été dévolus ? Y a-t-il eu des restitutions après l'accord avec le Vatican ? — La nouvelle organisation de l'Église. Traitement du clergé. Établissement du denier du culte : son rendement. Le casuel : variation des tarifs,

etc. — Influence de la Séparation : sur la situation morale et matérielle du clergé; sur les rapports avec les autorités; sur la pratique religieuse; sur les vocations ecclésiastiques.

M. Bruley, qui avait la lourde tâche d'examiner les problèmes posés par l'histoire de la paroisse rurale depuis le Concordat de 1801 jusqu'à la loi de Séparation, s'en acquitta avec pleine maîtrise de son sujet: il y manifesta sa connaissance profonde de l'histoire contemporaine, où l'abondance des sources et l'évolution si rapide des esprits et des mœurs permettent d'entrer plus à fond dans la description des idées, des tendances, des courants, des mouvements de population, et dans la psychologie religieuse des masses rurales.

A ce rapport d'une telle ampleur, furent ajoutées quelques précisions :

M. le chanoine Bindel aurait désiré que le rapporteur eût parlé des articles organiques et signalé la situation qui en résultait pour le clergé.

M. Bruley répond qu'il n'a certes pas eu l'intention de *traiter* toutes les questions concernant l'histoire paroissiale au XIX^e^ siècle, mais d'indiquer les principaux problèmes qui se posent.

M. Bindel signale en outre, le curieux mouvement de recul des laïques, enclins depuis la Révolution à l'accaparement de l'église pour des fonctions civiles (le maire lisant en chaire les annonces légales, gendarmes envahissant l'église au milieu de la messe, pour saisir des conscrits réfractaires, etc.); mais le mouvement de recul laïque, s'il rend le curé ou desservant maître dans l'église, l'isole, quand il s'agit de l'instituteur. Deux tendances à ce sujet, se manifestent sous l'Empire et la Restauration, chez maires et curés : les uns désirant que l'instituteur soit à la fois chantre, sonneur et maître d'école; les autres, opérant la séparation de l'instituteur et du curé.

Puis M. le chanoine Chenesseau indique une source d'information qui peut être très profitable pour l'histoire de la paroisse au XIX^e^ siècle. Il est difficile de savoir ce qu'a pu être la vraie vie religieuse, sous les manifestations extérieures, d'époque en époque. Les documents qui subsistent du XIX^e^ siècle diront bien rarement toute la vérité sur le degré de la foi dans une population, sur l'étendue et la qualité du zèle, sur la pratique des vertus chrétiennes, sur l'attachement d'âme et de cœur à l'Église, etc... Or, il a existé d'excellents témoins, et qui ont dû parler : ce sont les missionnaires, les religieux qui sont venus périodiquement prendre en charge l'œuvre pastorale, prêcher, confesser. Les missions sont données par des spécialistes qui savent voir et juger. Ces religieux ont pu faire des rapports à l'autorité diocésaine, mais ils ont certainement

consigné leurs appréciations dans la corespondance adressée à leurs propres supérieurs. Il y aurait donc grand intérêt, pour les historiens de la vie religieuse de nos paroisses, à pouvoir consulter les archives des Congrégations.

M. le chanoine Leman, professeur à l'Université catholique de Lille, montre quel concours précieux le clergé rural apporterait à l'histoire contemporaine, s'il était diligent à noter au jour le jour et à recueillir des anciens les faits et coutumes concernant le passé récent des paroisses, en s'aidant du programme établi par M. Bruley[1], — et le Congrès décide qu'un vœu sera formulé en ce sens.

Puis M. Laurain intervient à nouveau pour attirer l'attention de l'assemblée sur les documents que détiennent encore nombre de presbytères. Beaucoup, dit-il, connaissent à n'en pas douter l'excellent *Dictionnaire historique de la Mayenne*, composé, au début du siècle, par l'abbé Angot, un de ces autodidactes de valeur dont l'œuvre, pourtant de premier plan, serait d'une tout autre envergure et en tout cas eût été plus facilement réalisée s'il avait été initié, dès les années du séminaire, aux méthodes de la science historique. Or l'abbé Angot, qui m'honorait de son amitié, m'affirmait en 1914, que la moitié des archives de fabrique qui lui avaient servi à mettre sur pied son dictionnaire avait disparu. Je crus alors à une plaisanterie. Hélas !

Des sondages que je pus effectuer dans quelques presbytères me prouvèrent combien il avait raison. Dans une paroisse où en 1900 il avait constaté la présence « d'archives considérables » — c'est le mot dont il s'était servi, — je ne trouvai plus, en 1924, que deux petits registres atteints d'humidité, et quelques pièces. Dans deux autres, entre 1907 et 1910, les curés étant morts, les héritiers étaient venus, qui avaient cru bon de brûler tous les papiers trouvés par eux, et naturellement les titres de fabrique y avaient passé comme les autres papiers. Dans une autre, où le curé était là depuis trois ans, c'est moi qui lui appris qu'il devait avoir des titres remontant au XIV^e^ siècle : nous les découvrîmes sous un monceau de journaux, en train de pourrir !

S'il n'y avait encore que cette incurie ! Mais il y a pire. Quand j'arrivai dans la Mayenne, il y a quarante-trois ans, l'abbé Angot me signala plusieurs presbytères où il avait trouvé des registres de catholicité antérieurs à la Révolution.

1. Deux petites études sont à consulter pour cet objet : l'une théorique, de M. Camille Bloch, *l'Histoire locale de la France contemporaine* (Paris, 1911, in-8°, 17 pages; Bibl. nat., 8° Lc18 649); — l'autre, une réalisation pratique, de Jean Quercy (abbé Calvet), *Un village français; son évolution, 1900-1935* (Paris, F. Lanore, 1936, in-8°, 55 pages).

J'entretins de ce fait l'inspecteur général Lacombe à sa première visite, et voici la réponse que j'en reçus : « Nous savons que dans tout l'Ouest des registres sont restés dans les presbytères; mais à moins d'être sûr, absolument sûr qu'ils seront restitués sans réticences sur votre réclamation, gardez-vous d'y faire une allusion quelconque. Quand nous avons voulu en réclamer dans certaines paroisses, on a préféré les brûler et assurer qu'on n'avait rien, plutôt que de les rendre. Se taire est une chance, fragile sans doute, mais une chance de les sauver, et de les réintégrer un jour. »

Il y a de celà quarante ans, mais je crains que tel soit encore l'esprit, de nos jours, et à la cadence actuelle, dans un demi siècle, tout aura disparu. Il faut donc réagir et sans plus tarder.

La motion présentée par M. Laurain, et qui devait être retenue par le Congrès, est analogue au vœu que M. l'abbé Constant formulait la veille, à la séance du matin, à l'occasion de son étude sur le plus ancien registre des marguilliers de la paroisse de Meudon. La conservation des archives paroissiales est une mesure à prendre qui ne souffre plus de délai, et il faut remercier M. l'abbé Delaporte, archiviste du diocèse de Chartres, qui, sur l'invitation du président, indiqua en fin de séance les moyens les plus sûrs d'assurer à l'avenir la conservation des documents de fabrique.

Ces documents sont beaucoup plus nombreux qu'on ne l'imagine d'ordinaire. Et l'orateur comprend sous ce mot non seulement les documents écrits, mais encore tous les objets qui, sans être œuvres d'art, sont cependant précieux pour l'histoire locale.

Les curés doivent se prémunir et être mis en garde par tous les gens compétents contre les offres, parfois tentantes, des amateurs ou des antiquaires. Contre leur propre générosité aussi, qui peut se manifester innocemment (ça n'a pas de valeur, dit-on) au détriment du mobilier paroissial. Et il y a d'autres dangers encore, qui menacent les richesses ignorées de nos paroisses rurales par pénurie de prêtres : les voleurs qui visitent les églises non surveillées, les sacristies mal fermées, et la moisissure des armoires humides, etc...

Les mesures à prendre ? L'auteur se permet de les signaler respectueusement à l'autorité compétente. Les voici brièvement énumérées :

1° Faire établir partout des inventaires sérieux du mobilier d'église. — 2° Faire placer les objets inventoriés à la sacristie, si possible, et dans une armoire spéciale, afin d'éviter leur confusion avec d'autres objets sans valeur et... sans nom. —

3° Dans certains cas, où il y a péril à les laisser sur place, verser les documents aux archives diocésaines, et grouper les objets en un centre diocésain.

M. Delaporte d'ajouter, en guise de conclusion, une remarque qui témoigne de son expérience profonde des données du problème : « La conservation des documents, dont le clergé a la garde, ne sera assurée que lorsque le clergé tout entier, grâce à une sérieuse formation historique, en aura compris l'intérêt. » De cette remarque les membres de la Société peuvent faire, dès maintenant, par leur action personnelle et en attendant les mesures de l'autorité, une réalité qui se répande de plus en plus.

Cette conclusion, de caractère si pratique, fut vivement approuvée par l'Assemblée.

SÉANCE SOLENNELLE DE CLOTURE

V

Jeudi 20 Mai 1937

La séance est ouverte par S. Ém. le cardinal Baudrillart, de l'Académie française, recteur de l'Institut catholique de Paris, et président de la Société. A ses côtés avaient pris place S. Exc. Mgr Roland-Gosselin, évêque de Versailles; S. Exc. Mgr Mesguen, évêque de Poitiers; Mgr Lesne, recteur de l'Université catholique de Lille; Mgr Bruno de Solages, recteur de l'Institut catholique de Toulouse; MM. Georges Goyau, de l'Académie française; Édouard Jordan et Marcel Marion, de l'Académie des sciences morales et politiques; M. le chanoine Saltet, doyen de la Faculté de théologie de Toulouse; M. Gabriel Le Bras, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris; M. l'abbé Carrière, secrétaire général de la Société, et M. l'abbé Delacroix, secrétaire du Congrès. Secrétaire de séance : M. Jean-Remy Palanque, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier.

La parole est donnée à M. le chanoine Saltet.

A nos origines. Deux centenaires d'évêques historiens: Eusèbe de Césarée, auteur de la première histoire générale de l'Église ; François Bosquet de Montpellier, auteur de la première histoire critique de l'Église de France, par M. le chanoine Louis SALTET, doyen de la Faculté de théologie de Toulouse.

Deux centenaires de deux évêques historiens.

I. — Eusèbe de Césarée, auteur de la première Histoire générale de l'Église. L'homme d'une Bibliothèque chrétienne unique au monde devenu chronologiste, historien, apologiste et évêque. Ses services et son dangereux isolement.

II. — François Bosquet de Montpellier, auteur de la première Histoire critique des origines de l'Église de France. Le juriste et juge royal Bosquet devenu historien laïque de l'Église de France, évêque et ambassadeur du clergé de France à Rome, au début de la controverse janséniste. Un diplomate et un sage dans la très méritante et ensuite dangereuse corporation des juristes historiens, sous l'Ancien Régime.

Conclusion. — Danger de l'isolement pour les individus et les corporations dans l'étude de l'histoire de l'Église. Avantages et nécessité de la *Société d'histoire ecclésiastique de la France.*

Son Éminence remercie le chanoine Saltet de son magistral discours dont la leçon si précieuse sur les dangers de l'isolement saura certes atteindre tous les bons ouvriers de l'Église.

L'abbé Chenesseau, professeur à l'Institut catholique de Paris, fait observer que l'isolement, si justement dénoncé par M. Saltet, menace principalement les travailleurs de province. Ne pourrait-on pas y porter remède en faisant connaître davantage la *Revue d'histoire de l'Église de France* ? Les professeurs d'histoire, dans les Grands Séminaires, devraient tous la lire, et pourquoi ne serait-elle pas mise à la disposition de leurs élèves ? Elle éveillerait les vocations historiques, orienterait les curiosités, enseignerait les méthodes. D'ailleurs les « Semaines religieuses » devraient aider à la faire connaître dans le clergé.

Cette dernière réflexion provoque l'intervention de M. le chanoine Bardy qui se déclare sceptique sur la portée des « Semaines religieuses » tant qu'elles resteront ce qu'elles sont.

* * *

Quelle a été la contribution des Églises de l'ancienne Gaule au sauvetage des Lettres antiques ? par Mgr Émile LESNE, recteur des Facultés catholiques de Lille.

Des auteurs classiques latins n'a survécu que ce qui a été conservé par les bibliothèques ecclésiastiques et monastiques du

haut Moyen Age. — Les églises et monastères n'en ont conservé qu'une part. — Pourquoi n'en ont-elles sauvé qu'une part et comment s'est opéré ce sauvetage ? — Le rassemblement et la fixation des textes conservés sont le fait des églises et monastères de France, grâce à la Renaissance caroline.

Son Éminence exprime au recteur des Facultés catholiques de Lille toute la reconnaissance et l'admiration de ses auditeurs pour l'excellente leçon de méthodologie historique qui se dégage de son rapport. Elle insiste tout particulièrement sur le mérite de cet exposé qui met au point, avec des textes et des faits précis, des idées que l'on traduit souvent d'une manière approximative.

Ce rapport paraîtra dans la *Revue* en octobre prochain.

* * *

Conclusions d'ensemble en vue d'un programme pour l'étude de la paroisse rurale, par M. Gabriel Le Bras, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

La conférence de M. Le Bras avait pour objet de présenter un programme de travaux sur l'histoire paroissiale, en guise de conclusion aux quatre précédents rapports.

Dans une première partie, l'orateur mit en lumière les trois aspects de la paroisse : monde vivant, personne morale, être historique. Et il définit les principes de la triple méthode qui s'impose en conséquence dans son étude : réaliste, juridique, critique.

Passant de la théorie à la pratique, il se demande comment faire avancer l'histoire paroissiale dans les séminaires, les presbytères et l'Université. C'est aux étudiants ecclésiastiques surtout qu'il convient d'enseigner les aspects de la paroisse et les méthodes d'une recherche intelligente et érudite. C'est des curés que l'on attend des monographies; le conférencier insista sur l'opportunité de diviser l'effort, d'obtenir de chacun la contribution que lui permettent et ses loisirs et sa culture d'historien; et il énuméra les diverses rubriques de la bibliographie désirée : archéologie, toponymie, publication de textes, articles sur les diverses institutions (notamment les fabriques et les confréries) et sur les ébranlements de l'esprit public.

Il souhaita que la curiosité sympathique pour notre passé rassemblât dans toutes nos communes « des hommes que la passion d'un jour soulève les uns contre les autres et qui retrouveraient dans une histoire millénaire les liens de leur fraternité. »

S. Ém. le cardinal Baudrillart loua « la science, la verve et

la générosité de l'orateur ». Il s'effraya seulement de ses exigences. Comment un pauvre curé de campagne aurait-il la culture juridique, historique, philosophique dont on semble faire la condition de tout travail sérieux ? « A ce compte, il y a bien peu de maîtres... » Sans doute, mais on se plaît à reconnaître que M. Le Bras n'est exigeant à l'extrême que pour ceux qui ont de grandes ambitions. Avec beaucoup de nuances, il propose des travaux plus simples, supposant moins de lecture et de technique, à tous nos pasteurs. Et il a raison, comme tous nos rapporteurs, de plaider pour les études au presbytère. Ceux qui craignent de détourner le prêtre de sa vocation en l'appliquant au travail historique ont bien courte vue. Ils ignorent que le labeur intellectuel est pour le clergé un moyen de crédit, une condition d'apostolat, une sauvegarde. Certes, le ministère pastoral avant tout : mais la science le rend plus fructueux. Car l'histoire des déchristianisations et des rechristianisations du passé est une excellente préparation aux nécessaires rechristianisations d'aujourd'hui.

Ainsi les sujets sur lesquels M. Le Bras s'était récusé faute de juridiction furent magistralement traités par notre Président, qui joint à la *scientia* la *potestas*. Les conclusions de tous nos rapports recevaient l'approbation d'un prince de l'Église et de la science.

Vœux du Congrès.

Les journées d'études du II[e] Congrès d'histoire ecclésiastique de la France, qui se sont déroulées dans une atmosphère si réconfortante de cordialité, d'allégresse scientifique et de ferveur morale sans précédent, eussent laissé dans l'esprit des participants, avides de réalisations, une déception profonde si quelques vœux n'avaient été formulés qui seront pour demain comme autant de mots d'ordres, autant de consignes que chaque congressiste, dans la mesure de ses moyens, s'efforcera de faire connaître, de répandre et d'appliquer.

Ce fut M. l'abbé Carrière, secrétaire général, qui présenta, entre tant de suggestions soumises au Congrès[3], celles qui résumaient au mieux les enseignements des ces trois fécondes journées de travail. Et ce fut d'enthousiasme que l'Assemblée, se rangeant aux vues du Comité, adopta les vœux suivants :

3. Plusieurs vœux nous furent adressés par écrit, qui témoignent d'une expérience très avertie des questions relatives à l'histoire de la paroisse rurale. Nous en remercions leurs auteurs, MM. le chanoine Drioux, docteur ès lettres (Malroy); l'abbé Hatton, directeur de la *Semaine religieuse* de Nancy; l'abbé Lassailly, vice-président de la Société historique d'Argenteuil; l'abbé Maugars, secrétaire de la Société Dunoise, et l'abbé Morhain, professeur au grand séminaire de Metz.

Le II^e^ Congrès d'histoire ecclésiastique de la France :

Considérant le désir exprimé par l'épiscopat de la fin du siècle dernier en faveur de monographies paroissiales rédigées par le clergé, émet le vœu que les jeunes prêtres, au cours de leurs années de grand séminaire, reçoivent une initiation scientifique qui leur permette de s'intéresser par la suite à la recherche et à l'utilisation des sources de l'histoire paroissiale et diocésaine;

Considérant que les faits d'histoire contemporaine sont encore connus de la génération présente, et qu'il est désirable que le souvenir s'en conserve dans la mémoire des hommes, émet le vœu que l'attention du clergé soit plus spécialement attirée sur l'intérêt que présentent la recherche des documents et l'étude des faits appartenant à l'époque contemporaine, en vue de monographies relatives à l'histoire des paroisses du Concordat de 1801 à nos jours;

Considérant que nombre de presbytères possèdent des archives de fabrique tant anciennes que modernes, et que ces archives, comme il est prouvé par maints exemples, disparaissent de jour en jour, ou sont inutilisables par suite de leur détérioration, émet enfin le vœu que soient prises des mesures promptes et efficaces en chaque paroisse pour la conservation des objets et des documents écrits intéressant l'histoire et l'archéologie religieuses.

Un autre vœu, présenté par Dom Bocksruth et plusieurs congressistes, n'a pu être retenu qu'en partie. Celui-ci demandait que la Société publiât le texte complet des rapports du Congrès sur l'histoire de la paroisse rurale en un fascicule distinct de la *Revue*, et qui serait adressé d'office à tous les Supérieurs des grands séminaires et à leurs professeurs d'histoire. L'idée ne manquait pas d'à-propos, certes, mais connaît-on le Mécène qui permettrait de la réaliser ? A défaut de ressources nouvelles, il fut décidé, de concert avec M. le Trésorier, que seul le discours de Mgr Grente sera tiré à part et envoyé gracieusement, dans tous les diocèses, à NN. SS. les évêques et à MM. les Supérieurs de grands séminaires.

VI

Le Banquet et la Réception à l'Hôtel de Ville

A midi et demie, les congressistes se retrouvaient au Cercle de la Renaissance, 12, rue de Poitiers. Son Éminence le cardinal Baudrillart, devant aller saluer Mgr Valerio Valeri, légat de Sa Sainteté au couronnement du roi George VI, s'était trouvé empêché au dernier moment de présider la réunion.

Liste des convives[1]

Autour de M. Jordan, qui présidait en l'absence de Son Éminence, on remarquait LL. EExc. NN. SS. Roland-Gosselin et Mesguen; MM. Georges Goyau, Marcel Marion, Marcel Aubert, Henri Courteault; NN. SS. Lesne, de La Serre, Bros et Bressolles; MM. Adéodat Boissard, du Commissariat général de l'Exposition; Jean Guiraud, le chanoine Saltet, Jacques Zeiller, Paul Collinet, professeur à la Faculté de droit de Paris; Gabriel Le Bras, Robert Lavollée, président de la Société bibliographique; l'abbé Carrière.

Aux autres tables où les convives s'étaient groupés selon leurs affinités, les conversations allaient leur train. Plus que toute description, une liste des noms donnera l'idée des doctes notoriétés du Congrès, même si elle comprend beaucoup d'omissions involontaires.

C'étaient M. le chanoine Arquillière, vice-doyen de la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris;

M. le chanoine Bardy, de Dijon; Dom Bocksruth, de l'abbaye bénédictine de Praglia (Italie); MM. Claude de Bonnault, homme de lettres; l'abbé Brochard, curé de Saint-Gervais; Édouard Bruley;

MM. l'abbé Caillet, du grand séminaire de Meaux; le chanoine Calendini, de Précigné (Sarthe) ; Joseph Camelin, de Lyon ; l'abbé Carchet, professeur au grand séminaire d'Auch ; le R. P. Chardavoine, directeur de l'*Annuaire pontifical catholique;* Dom Charvin, directeur de la *Revue Mabillon* (Ligugé); MM. le chanoine Chenesseau; l'abbé Constant; l'abbé Coolen, aumônier du lycée de Saint-Omer;

Mlle Jeanne Daguillon, bibliothécaire à la Sorbonne; MM. l'abbé Delacroix; le chanoine Delaporte, de Chartres; l'abbé Dentin, curé de Belloy (Somme); Paul Deslandres, conservateur honoraire à la bibliothèque de l'Arsenal; Joseph Des-

1. Nous ne reproduisons pas les titres des congressistes déjà nommés.

mars, directeur au ministère de la Santé publique; le chanoine Drioux, docteur ès lettres (Malroy);

M. Louis Fabre, avocat à la Cour; le R. P. Féret, O.P., du Saulchoir (Belgique); MM. le chanoine Fiel, professeur à Nancy; Jacques de Font-Réaulx; Marcel Fosseyeux; Michel François, secrétaire-archiviste de la Société;

MM. l'abbé Garin, curé de Saint-Bernard; le chanoine Garnier; Jean Gaudemet, professeur à la Faculté de droit de Grenoble; Arnold van Gennep; l'abbé Guérard, de l'Oratoire;

MM. l'abbé Hatton, directeur de la *Semaine religieuse* de Nancy; Jean Hérissay, président du Syndicat des journalistes français ; l'abbé Hocquard, professeur au collège Saint-Clément, à Metz; Georges Huard;

Dom Szalay Jeromos, de l'abbaye de Pannonhalma (Hongrie);

MM. l'abbé Lacouture, de Belhade (Landes) ; l'abbé Laloux, professeur au grand séminaire d'Arras; Jean de La Monneraye; André Lancien, docteur ès sciences; l'abbé Lassailly, vice-président de la Société historique d'Argenteuil; le R. P. Lecler, S. J., rédacteur aux *Études ;* Mlle Françoise Lehoux, archiviste paléographe; MM. le chanoine Le Helloco, vice-recteur de l'Université catholique d'Angers; le chanoine Leman; Charles Leroy, secrétaire de l'Académie de Rouen ; R. Limouzin-Lamothe, professeur au lycée Buffon;

MM. le chanoine Magnin, curé de Saint-Séverin; Ernest Maille, professeur au lycée Henri-IV; l'abbé Maugars; l'abbé Maurice, curé de Fresquiennes (Seine-Inférieure); le R. P. Ménindès, O. F. M., de Bernay; le R. P. de Moreau, S. J., membre de la Commission d'histoire royale de Belgique; MM. l'abbé Morelot, curé de Toutry (Côte-d'Or); l'abbé Morhain, professeur au grand séminaire de Metz; l'abbé Müller, professeur à Chartres; l'abbé Müller, du grand séminaire de Meaux; Mlle Mitraud;

MM. Jean-Remy Palanque; l'abbé Pasquier, professeur à l'Externat Saint-Maurille (Angers); Jean Pélissier, rédacteur à *la Croix;* l'abbé Pelletier, professeur au grand séminaire de Moulins; l'abbé Peltier, professeur au grand séminaire d'Amiens; Bernard Perrin, de Versailles; le R. P. de Pierrefeu, S. J., professeur d'histoire au séminaire des Missions de Syrie (Lyon); Pierre Piétresson de Saint-Aubin, archiviste départemental du Nord; l'abbé Poirier, professeur aux Facultés catholiques d'Angers; Philibert Pouzet, professeur honoraire au lycée Ampère à Lyon;

MM. Michel Reulos; Jean Robert, professeur au lycée Janson de Sailly; le chanoine Robert, vicaire général de Versailles; le

R. P. Rouziès, bibliothécaire à l'Institut catholique de Paris;

MM. Joseph Salvini, archiviste départemental de la Vienne; l'abbé Sevestre; l'abbé Sevrin, de Chartres; l'abbé Siguret, curé de Clamart; le chanoine Sol, de Cahors; le R. P. Solassel, professeur d'histoire au grand séminaire de Poitiers;

MM. le chanoine Tardy, de Belley; Georges Tessier, professeur à l'École des chartes; le R. P. Théry, O. P.; M. Henri Tournoüer, président de la Fédération des Sociétés normandes;

MM. Auguste Uher, rédacteur du quotidien *Nasinec*, d'Olomouc (Tchécoslovaquie); l'abbé Ulrich, curé d'Écury-sur-Coole (Marne);

MM. le chanoine Vaucelle, curé de Saint-Pierre à Tours; l'abbé Vielliard, aumônier de la Légion d'honneur à Saint-Denis; le chanoine Villien, doyen de la Faculté de droit canonique à l'Institut catholique de Paris; Louis Vinay, professeur à l'École Saint-Jean (Versailles); Mlle de Vismes.

Au dessert M. Jordan prend la parole.

Allocution de M. Édouard Jordan,

Président du Comité d'organisation du Congrès

Excellences,
Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs,

Mon premier mot doit être pour exprimer un regret : c'est S. Ém. le cardinal Baudrillart qui aurait dû nous présider. Nous savons que de son côté il veut bien regretter qu'un devoir impérieux l'empêche de clore avec nous ce congrès auquel il a pris une part si active. C'est donc au vice-président de la Société que revient la tâche, très agréable, si la comparaison ne la rendait difficile, de remercier tous ceux qui ont bien voulu participer activement à nos deuxièmes solennelles assises, ou au moins les honorer de leur présence. C'est avec une reconnaissance toute particulière que nous avons vu plusieurs évêques nous donner de leur bienveillance une marque d'autant plus sensible que, nous ne l'ignorons pas, la saison classique des congrès n'est pas celle où les évêques sont les plus libres de leur temps. Si S. Exc. Mgr Grente a dû nous quitter déjà, après avoir prononcé dans une de nos séances le beau discours que vous avez tous admiré, je suis heureux de pouvoir saluer encore LL. EExc. NN. SS. Roland-Gosselin et Mesguen. Nous avons aussi beaucoup apprécié la joie de voir au congrès trois sur quatre des Instituts catholiques de province représentés par leur recteur; et nous savons que le seul manquant, Mgr Lavallée, de Lyon, était de cœur avec nous. Les ordres religieux ont été fort bien représentés par les RR. PP. Théry et Féret, pour les Dominicains, le R. P. Lecler pour les Jésuites : oserai-je lui rappeler qu'il a bien voulu nous faire es-

pérer quelques notes sur le congrès dans les *Études ?* Dom Bocksruth, du monastère bénédictin de Praglia en Italie, nous apporte le salut de l'Ordre bénédictin et en même temps donne à notre congrès le caractère international qui est de mise aujourd'hui. Je remercie d'avance mon vieux camarade et ami Jean Guiraud de l'article qu'il nous fera dans *la Croix*. Nous sommes très heureux de voir à cette table M. Boissard, directeur du service des congrès de l'Exposition, à qui le congrès doit l'originale salle de travail où il a tenu sa séance de ce matin. Merci enfin aux Parisiens, et plus encore à nos amis de province, et notamment à ceux qui sont venus nous apporter le salut de quelques-unes de nos savantes sociétés locales. Aux provinciaux nous devrions presque des excuses. Peut-être avaient-ils espéré faire d'une pierre deux coups, et visiter l'Exposition. Hélas !... Je vous assure que ce n'est pas notre faute ! Puissent-ils se consoler par une pensée : ils pourront se rendre le témoignage de n'être venus que pour le congrès. Leur mérite en est bien plus grand !

De ce congrès, quelle morale auront-ils tirée ? quelle impression remporteront-ils ? D'excellentes, nous l'espérons, mais encore lesquelles ? On me permettra de dire rapidement les miennes. En entendant les rapporteurs, ceux surtout qui étaient chargés de tracer le programme de monographies paroissiales, signaler les questions qui se posent aux historiens et qu'ils ne peuvent esquiver, et, à ce propos, parler sans cesse de tares, d'abus et de scandales, et appeler si franchement les choses par leur nom, je ne pouvais m'empêcher de me dire que dans ma jeunesse, il y a cinquante ans, on ne se serait certainement pas exprimé avec cette franchise : on aurait craint de choquer, de passer pour « mauvais esprit », pour « esprit dangereux » ; on aurait du moins cru devoir s'excuser, multiplier les circonlocutions. Nous avons certainement fait des progrès dans l'application de la règle : *Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia* : L'histoire ne doit dire que la vérité, mais toute la vérité. Au fond, n'était-ce pas une idée très fausse de croire que la réputation de l'Église risquait de perdre à la franchise ? Des tares même qu'on découvre, il résulte deux choses. D'abord, il s'est toujours trouvé dans l'Église des hommes pour lutter. Le *Registre des visites* d'Eudes Rigaud, dont a parlé un de nos rapporteurs, ne fait guère honneur au clergé normand du XIII^e^ siècle, mais fait grand honneur à Eudes Rigaud. Ensuite il est à l'honneur de l'Église qu'elle ait toujours toléré la plus ferme critique, pourvu qu'elle y sentît non le parti pris d'hostilité, mais le souci de réforme.

Mais, membres et historiens de l'Église, nous avons encore des progrès à faire.

D'abord, gare à l'histoire romancée. Je ne veux pas dire que l'histoire ecclésiastique souffre particulièrement de cette fâcheuse habitude. Mais elle est menacée comme tout le monde.

Il faut surtout réagir avec fermeté contre les légendes qui tendent à s'établir à propos de « l'ordre social chrétien » du Moyen

Age. On a longtemps présenté le Moyen Age comme une époque d'ignorance et de barbarie. On est revenu de cette sottise. Mais il ne faudrait pas tomber dans l'excès inverse. Reconnaissons que certains catholiques, dans leur désir de faire remonter très loin dans le passé les origines du rôle social de l'Église, se créent et répandent des illusions. Le Moyen Age, dans l'ensemble, n'a pas été un temps de paix sociale et politique. On s'exagère et la volonté et la puissance pacificatrices de la papauté et de l'Église. Combien pourrait-on citer d'exemples de souverains qui, admonestés par le pape parce qu'ils opprimaient leurs sujets, ou les scandalisaient, ou entreprenaient des guerres injustes, se sont soumis autrement que par contrainte ? Oui, sans doute, Henri IV est allé à Canossa et Jean sans Terre à Douvres; mais c'est qu'ils étaient aux trois quarts détrônés. Jamais la papauté n'a hésité à employer la force pour ce qu'elle considérait comme son droit ou son intérêt vital. Nombre de fois, elle a délié des sujets de leurs serments de fidélité et déchaîné des révoltes. La Paix et la Trêve de Dieu sont de très nobles tentatives et qui font grand honneur à ceux qui les ont conçues; mais il faut avouer que la paix n'a régné que lorsque les souverains se sont trouvés assez forts pour l'imposer. Est-on bien sûr que les corporations n'aient pas été le plus souvent un instrument d'oppression ? Et l'Église en a-t-elle toujours favorisé l'établissement ?

Voilà un ensemble de questions qui ne sauraient être résolues par le sentiment.

Serait-il présomptueux d'aller plus loin et au terme d'un congrès où le conseil a été chaudement donné de cultiver l'histoire, de nous demander ce que l'on peut attendre d'elle, indépendamment de la satisfaction donnée à la légitime curiosité du passé?

Je n'oserais pas dire qu'elle n'ait que des avantages. Comme toutes les occupations exclusives, elle risque d'imprimer à l'esprit des plis professionnels. Avouerai-je qu'ayant pour mon compte passé cinquante ans de ma vie à apprendre puis à enseigner l'histoire, je ne suis pas sans m'être aperçu qu'elle risque de devenir une école de pessimisme, de scepticisme et de fatalisme. Il est bien difficile à un historien de croire à l'âge d'or. D'abord, s'il a le moindre esprit critique, il ne le situera pas dans le passé; et alors, pourquoi l'avenir serait-il plus heureux ? Ensuite, la réflexion lui montrera bien vite que ce que l'homme appelle un progrès, c'est régulièrement un problème nouveau à résoudre, histoire de ne pas s'ennuyer sur la terre. Et il ne tardera pas à se rendre compte que la destinée de l'homme est d'être beaucoup moins libre qu'il ne croit l'être. Il l'est de ses intentions : à lui de veiller sur lui-même pour n'en admettre que de droites. Mais il ne l'est pas de ne pas se tromper. Il est prisonnier des idéologies changeantes et successives qu'il a adoptées, et des techniques qu'il a inventées. Voilà les leçons un peu mélancoliques et décourageantes de l'histoire.

Mais elle en a d'autres. Je lui vois surtout deux très grands

avantages. Elle qui très souvent fomente des rancunes et des haines, elle pourrait devenir apaisante, sous la plume d'un historien qui vraiment objectif, vraiment capable de faire le tour des questions, saurait, dans les griefs qui opposent le plus haineusement les hommes les uns aux autres, faire la large part qui revient à ce déterminisme dont je parlais. Et d'autre part elle nous rend le très grand service de nous donner le goût du concret. Oserai-je dire qu'en soulignant ce service je pense un peu au clergé ? On s'est beaucoup préoccupé, dans ce congrès, de le pousser à l'étude de l'histoire. On en a donné de très bonnes raisons : je me permettrai d'en signaler une autre : elle est un très utile contrepoids à la formation scolastique.

Et voilà pourquoi je lève mon verre au progrès des études historiques dans les milieux catholiques.

Au nom du Comité de l'Exposition qu'il représentait au banquet, M. Boissard salua le rayonnement intellectuel de l'Église en cette année 1937. Jamais l'autorité de ses chefs spirituels n'a été plus grande. Ses savants, ses artistes lui donnent un rayonnement dont témoigne le présent Congrès et dont l'Exposition elle-même portera la trace. Comme, en dépit des espérances, celle-ci n'est pas encore inaugurée, M. Boissard ajoute que les cartes de congressistes donneront l'entrée gratuite jusqu'au 31 mai et que, pour les provinciaux qui reviendraient ultérieurement, il s'efforcera de trouver des compensations.

Le banquet terminé, ce fut la réception des membres du Congrès à l'Hôtel de Ville de Paris, où ils eurent l'heureuse surprise de retrouver le cardinal Baudrillart.

Dans le grand salon de l'Hôtel de Ville, M. Raymond-Laurent, président du Conseil municipal, assisté du syndic, M. Victor Bucaille et de plusieurs conseillers, accueille les congressistes en ces termes :

Discours de M. Raymond-Laurent,

Président du Conseil municipal de Paris

Éminence,
Messeigneurs,
Messieurs,

Vous avez bien voulu, au terme de votre Congrès, vous réunir une fois encore, en ces salons, pour répondre à l'invitation de la Municipalité de Paris. J'attache un grand prix à la mission qui m'échoit ainsi, comme Président, de vous dire combien elle apprécie l'honneur de votre visite.

D'innombrables groupements, dont les activités s'étendent aux domaines les plus divers de l'art, de la science, de l'économie et de la solidarité sociale ont choisi, pour tenir leurs assises nationales et même internationales, le cadre de l'Exposition de 1937.

Parmi ces groupements vous êtes venus, si j'ose dire, en avant-garde, à la veille de l'ouverture de cette Exposition dont l'histoire ecclésiastique de la France ne sera pas absente puisque l'un de ses plus beaux ornements sera le Pavillon catholique pontifical.

Aucune ville n'était plus digne que Paris d'abriter vos entretiens, car il n'en est point au monde qui puisse s'enorgueillir de cacher, derrière la vie extérieure la plus brillante, une vie intellectuelle aussi intense et, derrière les plus modernes réalisations, son patrimoine inégalable de gloires anciennes.

N'est-ce pas avec raison que Charles Péguy adressait à Paris, « vaisseau de charge ancré aux rives de la Seine », ces réalistes images :

> Nos pères t'ont comblé d'une si longue peine
> Depuis mille et mille ans que tu viens à la lame
> Que nulle cargaison n'est si lourde à la rame
> Et que nul bâtiment n'a la panse si pleine.

Dans cette lourde et précieuse cargaison, les souvenirs de l'histoire ecclésiastique ont une place de choix. Paris en est tout imprégné; et c'était une raison de plus, pour les membres de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, d'en faire leur point de ralliement.

En parcourant notre ville à vos heures de détente, vous avez pu revivre à l'ombre de ses monuments, depuis les antiques sanctuaires de Saint-Julien-le-Pauvre ou de Saint-Germain-des-Prés jusqu'aux récentes constructions de notre vénéré Cardinal, les plus belles pages de l'histoire ecclésiastique nationale.

Parmi les hommes eux-mêmes, dont vos études ont pour objet de retracer les actions, combien aussi ont marqué Paris de leur passage, depuis les premiers apôtres de Lutèce jusqu'aux modernes ouvriers du renouveau catholique !

Le titre de la Société d'histoire ecclésiastique de la France me paraît, au surplus, empreint d'une humilité toute chrétienne et je me plais à reconnaître en ses membres, malgré leur spécialisation, non seulement des érudits en quête de fragmentaires certitudes mais d'authentiques artisans de la science historique.

Le champ de vos recherches se confond si intimement avec la vie de la France, dans la formation et l'évolution de laquelle l'Église catholique a joué un rôle si important, qu'en élaborant l'histoire ecclésiastique vous apportez à celle de notre patrie elle-même d'indispensables lumières.

Vos recherches sont, en effet, nécessaires à la compréhension de l'histoire civile. « La religion et le gouvernement politique, écrivait l'un de vos plus illustres prédécesseurs, Bossuet, sont les deux points sur lesquels roulent les choses humaines... et en dé-

couvrir tout l'ordre et toute la suite, c'est comprendre dans sa pensée tout ce qu'il y a de grand parmi les hommes et tenir, pour ainsi dire, le fil de toutes les affaires de l'univers. »

Doués de cette vue large et sereine, nous savons que, loin d'en tirer un vain orgueil, ou un scepticisme méprisant pour l'humanité actuelle, vous y puisez, au contraire, une ardeur admirable dont profitent non seulement les lettres françaises mais aussi les œuvres les plus diverses, et, en particulier, l'enseignement secondaire ou supérieur.

Connaissant mieux que personne la part la plus belle du patrimoine français, vous accomplissez aussi, parfois, à travers le monde, des ambassades infiniment fécondes. Et je ne puis m'empêcher de penser en ce moment aux conférences données avec un si grand succès, particulièrement en Amérique, devant les auditoires les plus choisis, par votre président, S. Ém. le cardinal Baudrillart, qui continuait ainsi, dans la paix, les campagnes du Comité catholique de propagande française à l'étranger, qu'il dirigea, au cours de la guerre, avec un dévouement sans bornes et une diplomatie toujours en éveil.

Avant de vous prier d'apposer vos signatures sur notre Livre d'or, laissez-moi, Messieurs, vous dire combien la Municipalité a été heureuse de l'occasion que lui a offerte le Congrès de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, d'accueillir en son palais quelques-uns, et parmi les plus éminents, des membres de l'épiscopat français, plusieurs représentants de nos grandes académies nationales et des historiens, clercs ou laïcs, dont les noms évoquent pour les lettrés la science la plus loyale.

Qu'il me soit enfin permis d'adresser un salut particulièrement chaleureux aux membres étrangers qui veulent bien donner à votre Société le concours de leur talent.

Par cette réception, dont le caractère officiel n'exclut pas l'intimité, le Conseil municipal a voulu vous témoigner l'estime et le respect des élites parisiennes, qui attendent avec confiance les œuvres nouvelles qui suivront votre Congrès et ne pourront qu'accroître, par leur valeur littéraire et leur érudition, le prestige intellectuel de Paris et de la France.

Reprenant les termes dont le Président du Conseil municipal s'était servi, Son Éminence le cardinal Baudrillart souligne les liens qui unissent l'Église à la ville de Paris. Il remercie ses élus de leur réception si cordiale et dit combien il est agréable pour les catholiques de se trouver en parfaite harmonie intellectuelle et spirituelle avec le représentant de la cité parisienne, gardienne de tant de nobles traditions.

Après avoir signé le Livre d'or et pris une coupe de champagne, les congressistes visitèrent les salons de l'Hôtel de Ville en admirant les œuvres d'art qu'ils renferment et c'est à la sortie du monument, sur cette place de Grève toute chargée

d'histoire, que se fit la dislocation définitive et que s'échangèrent les derniers adieux ou plutôt les : « Au revoir ! Au troisième Congrès ! »

Édouard Bruley.

VII

Le Congrès et la Presse.

Notre premier Congrès, il y a trois ans, n'était certes pas passé inaperçu, et notre Revue s'était plue à citer les témoignages de l'intérêt que plusieurs journaux et revues avaient porté à nos assises. Cette année, ces témoignages se sont multipliés de la façon la plus flatteuse et la plus significative : nous nous devons de mettre sous les yeux de nos lecteurs les plus importants de ces textes.

Avant le Congrès.

De longues semaines avant la Pentecôte, dès le lendemain de Pâques, le Congrès était annoncé au public catholique par un article de M. le chanoine G. Bardy dans *la Vie catholique* (3 avril). Notre excellent confrère signalait l'importance du travail historique accompli sans bruit par les curés de campagne :

> On serait assurément effaré, si l'on prenait le temps de dépouiller les bulletins paroissiaux de nos plus modestes campagnes, de la quantité de renseignements qu'ils contiennent et des richesses insoupçonnées qui s'y dissimulent. Naguère un érudit de la Côte-d'Or, le docteur Épery, avait eu la patience d'accomplir ce travail pendant de longues années : le catalogue qu'il avait établi de la sorte révèle des prodiges de travail de la part de beaucoup de modestes curés. On ignore trop généralement ces choses et il est indispensable de les rappeler de temps à autre, pour que ce rappel soit un témoignage rendu à un aspect trop oublié de la vie sérieuse, appliquée, laborieuse, que mène notre admirable clergé de France.

A la veille même du Congrès, c'est M. Georges Goyau qui en présentait le programme au vaste public du *Figaro* (supplément littéraire du 15 mai). Sous le titre : *l'Église de France aux écoutes de son passé*, l'éminent académicien rendait hommage à l'activité de notre Société, et après avoir indiqué quelques publications consacrées à l'histoire ecclésiastique et monastique, il ajoutait :

Mais ce qui convient et ce qui importe, c'est que ces mouvements de bon vouloir scientifique soient dûment éclairés par une formation préalable; c'est qu'une expérience sûre et solide du travail historique assure l'efficacité de ce bon vouloir et l'aloi de ses résultats. Des congrès comme celui qui va s'assembler aspirent à devenir les précepteurs d'une telle expérience; ils aspirent à donner des directives, en même temps qu'ils impriment un élan.

Pendant le Congrès.

Chaque journée du Congrès a été l'objet de substantiels comptes rendus dans *la Croix*, sous la plume de M. Jean Pélissier. Quelques lignes ont également été publiées dans plusieurs organes de la presse parisienne, en particulier le *Journal des débats* (20 mai), l'*Écho de Paris* (19 mai), etc...

Mais la renommée de nos travaux a franchi aussi les frontières, car le quotidien de la Cité du Vatican, l'*Osservatore romano*, qui en avait annoncé le programme (10-11 mai), leur a consacré toute une série d'articles (19, 21, 23 et 26 mai). Une place particulière y est faite, comme il convient, au rapport de Mgr Grente, qui est largement résumé. Citons les premières et les dernières lignes de ce fidèle compte rendu :

... L'intérêt du sujet traité [par Mgr Grente] dépassait les frontières du pays où se tenait le Congrès : aussi vit-on affluer à l'Institut catholique de Paris une foule plus nombreuse que de coutume, qui écouta avec une particulière attention la docte parole de l'éminent évêque.

Mgr Grente exprima tout d'abord le vœu que le Congrès ait pour premier résultat d'élargir encore la renommée et l'influence de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, si dignement présidée par S. Ém. le cardinal Baudrillart.

. . . . . .

En terminant, l'éminent orateur souhaita que, sous la direction et avec les encouragements précieux d'un pontife protecteur des lettres, des sciences et des travaux de l'esprit tel que Pie XI, glorieusement régnant, l'enseignement de l'histoire, dans les séminaires, soit mieux compris, acquière plus d'efficacité, et contribue à développer dans le clergé un attrait plus marqué pour cette science, grâce au perfectionnement de ses méthodes.

Il est particulièrement honorable pour notre Congrès d'avoir retenu l'attention d'un journal aussi important que l'organe du Vatican, qui a bien voulu signaler tous les détails de ces journées et tous les rapports dans des articles de première page, avec titres sur deux colonnes.

Après le Congrès.

Au cours des semaines qui ont suivi, les revues ont prolongé l'écho du bon travail qui s'était accompli à Paris durant trois jours. Dans *la Vie catholique* (29 mai), M. le chanoine Bardy est revenu sur les diverses réunions du Congrès, en soulignant la présence de plusieurs membres de l'épiscopat et en félicitant les animateurs, M. l'abbé Carrière et M. l'abbé Delacroix. De la séance de clôture, il dit notamment :

Sur l'estrade, aux côtés du président, s'installent de hautes personnalités, membres de l'Académie française ou des autres classes de l'Institut, recteurs des Universités catholiques, bien d'autres encore, et il serait facile de dresser un palmarès. Ce qu'il y a de sûr, c'est que désormais la Société d'histoire ecclésiastique de la France, qui avait organisé ce congrès, est solidement installée; elle est connue et appréciée partout; au nombre de ses membres figurent des professeurs non seulement de nos Facultés catholiques ou de nos collèges libres, mais du Collège de France, de l'École des chartes, des universités de l'État. Et tous collaborent dans la plus parfaite union à l'œuvre commune. On fait ainsi du bon travail, sérieux, solide : il suffit de voir la collection de la Revue pour s'en rendre compte.

Et il conclut ainsi :

A la suite du rapport de M. Le Bras, il appartenait à S. Em. le cardinal Baudrillart de tirer les dernières leçons du congrès. Une allocution comme la sienne ne se résume pas. Il faut seulement dire avec quelle émotion nous avons écouté les conseils d'un prince de l'Église qui est aussi un prince de l'histoire. La vie du cardinal Baudrillart est pour nous tous, les travailleurs, le plus beau des exemples, car elle se déroule sous le signe de deux fidélités, la fidélité à l'Église et la fidélité au labeur historique. Elle n'a jamais cessé de se développer en droite ligne. Aujourd'hui encore elle continue sa marche en avant; puissions-nous, pendant de longues années, jouir du bienfait d'un tel exemple et profiter des leçons d'un tel maître.

Dans *la Vie intellectuelle* (25 juin), le R. P. Féret, O. P., n'a pas consacré moins de huit pages au Congrès de notre Société qui, dit-il,

connaît, depuis quelques années, un renouveau de vitalité, grâce au labeur de son secrétaire, M. l'abbé V. Carrière, et à l'intelligente activité d'un groupe d'historiens, clercs et laïcs, qui, en collaboration avec lui, se sont consacrés à l'histoire méthodique des origines de l'actuelle France catholique.

Il distingue fort bien les deux thèmes des réunions de l'après-midi :

Le problème de méthode historique appliquée à un objet précis était : comment établir une monographie paroissiale ? Le problème pratique, en liaison avec le premier : comment susciter, parmi les membres du clergé, intérêt et compétence pour ces études d'histoire locale qui, bien menées, seraient à la fois si éclairantes pour leur actuel ministère et si utiles à l'histoire générale ?

Sur le second point, l'auteur de l'article développe d'intéressantes considérations autour du rapport de Mgr Grente et, en souhaitant le succès des suggestions de M. l'abbé Carrière et de M. Jean Guiraud, il ajoute :

Cela suppose évidemment qu'on en finisse une bonne fois avec les inacceptables confusions de méthode. S'il est vrai, comme l'a rappelé avec insistance M. le chanoine Saltet, en évoquant des exemples diversement illustres et inégalement probants, que l'historien de l'Église n'est pas dispensé d'être un croyant et qu'à ce titre il ne doit pas s'isoler de son Église, il n'est pas moins vrai que sa discipline relève formellement des méthodes propres du travail historique. Qu'on ne la réduise donc plus, non seulement dans les facultés d'enseignement supérieur, où la cause semble gagnée, mais à tous les degrés de l'enseignement ecclésiastique, à être je ne sais quel bric-à-brac d'arguments apologétiques (de quelle apologétique !), de traits édifiants (résultant d'un triage qui l'est moins) ou de couplets sonores sur l'accord idéal, dans un passé de rêve, entre la pâtrie et la religion, ou sur les âges chrétiens dans lesquels pas une âme ne manquait la messe du dimanche ! Je songe à telle page imprimée dans une *Semaine religieuse* en conclusion du concours d'histoire ecclésiastique proposé à la « conférence » des prêtres des doyennés sur le thème des croisades ! Parce qu'il s'agit du passé, serions-nous dispensés de respecter la vérité ?

Quant au problème de méthode historique, le R. P. Féret, après avoir cité avec éloges notre *Revue* et les volumes d'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, indique plusieurs communications de ce Congrès, et souligne l'importance des rapports de MM. Huard, Lesort, Sevestre et Bruley ainsi que de la leçon « magistrale » de M. Le Bras. Il conclut par une déclaration d'espérance :

On peut espérer de l'effort présent quelques nouvelles vocations d'historiens et un surcroît d'efficacité au labeur de ceux qui travaillent déjà. Bien plus, que de tels rêves aient pu être faits, et formulés de tels souhaits concernant la formation historique dans les grands séminaires, ce sont déjà là des faits que la génération précédente n'eût pas cru possibles. M. Ed. Jordan le releva en un toast tout de finesse. Pourquoi, dès lors, les rêves d'aujour-

d'hui ne seraient-ils pas des réalités de demain ? On a le droit d'être optimiste quand on a pris contact avec l'équipe de jeunes historiens, clercs et laïcs, qui travaillent déjà dans ce sens et pu apprécier comme en ce Congrès la qualité de leurs premières réalisations.

De son côté, le R. P. Lecler, S. J., a donné aux *Études* (20 juin) un bel article de dix pages intitulé à peu près identiquement *Pour l'histoire de nos paroisses rurales*. Retenant principalement les quatre rapports de l'après-midi et les conclusions de M. Le Bras, il fait précéder un aperçu général sur la paroisse à travers les âges d'intéressantes considérations de méthode. L'histoire, dit-il, n'est plus le seul récit des événements politiques; « une conception plus sociale de l'histoire » s'est fait jour et tend à se répandre de plus en plus :

De ces tendances nouvelles l'histoire de l'Église elle-même ne peut que tirer grand profit. Plus sociale, moins exclusivement centrée sur les événements majeurs et les querelles retentissantes, elle remplirait mieux son but essentiel : nous faire connaître la vie chrétienne, telle qu'elle fut pratiquée par les masses, dans l'attrayante diversité de ses institutions, de ses œuvres et de ses coutumes. C'est à promouvoir les études de ce genre parmi les érudits, et surtout parmi le clergé, que s'est attaché récemment le deuxième Congrès d'histoire ecclésiastique de la France. A ce titre, pour la modernité même de son but et de ses projets, il mériterait de retenir l'attention. Un examen attentif de ses multiples travaux nous convaincra mieux encore de son intérêt et de sa portée.

. . . . . .

Dans le grand corps de l'Église universelle, la paroisse est le plus humble des organismes, la dernière des cellules vitales. Son rôle n'est pas moins capital pour la conquête religieuse comme pour la conservation de la foi. Toutes les grandes luttes spirituelles s'y répercutent et c'est dans un acheminement obscur de paroisse à paroisse que se sont souvent développées au Moyen Age et à l'époque moderne les doctrines les plus redoutables pour l'ordre chrétien. Sans nul doute, l'un des meilleurs résultats du Congrès d'histoire ecclésiastique de la France aura été de mettre en lumière l'importance de la cellule paroissiale dans la vie de l'Église à travers les siècles.

Selon le programme des travaux, les rapporteurs n'avaient à présenter ni des monographies ni à plus forte raison des exposés synthétiques sur l'histoire des paroisses rurales depuis les origines. Leur rôle, plus modeste, se bornait à des considérations générales sur la méthode, la recherche des sources, les questions particulières à traiter selon la diversité des temps et des lieux. Tout cela peut sembler bien technique et fort austère au premier abord. Mais l'historien de métier n'est jamais en peine pour illustrer son sujet de faits concrets et de vues suggestives. Les rapporteurs du Congrès nous en ont fourni la preuve.

Enfin nul témoignage ne nous est plus précieux que l'adhésion sympathique et empressée apportée par plusieurs *Semaines religieuses* aux conclusions du Congrès. Nous ne doutons pas que, dans tous les diocèses de France, les suggestions du cardinal Baudrillart et de Mgr Grente ne soient retenues et appliquées. Félicitons-nous dès maintenant de voir nos travaux relatés et nos vœux insérés dans les hebdomadaires officiels des diocèses de Bayeux (16 juin), de Belley (10 juin), de Cambrai (29 mai), de Carcassonne (29 mai), de Moulins (29 mai, 5 et 12 juin), d'autant qu'il ne s'agit pas de comptes rendus incolores et sans conviction. Chacun ajoute à l'information quelque réflexion pertinente; citons par exemple :

Considérée dans le cadre de la paroisse l'histoire en étudie les l'origine, les mœurs, les coutumes, les richesses artistiques, sans oublier la géologie, le commerce et les industries, voire la toponymie. On ne saurait imaginer à quel point nos terriens s'intéressent au passé de leur pays. Certes les mouvements spécialisés de J. C. ont raison d'approfondir les questions économiques et sociales de notre temps; mais ne serait-il pas utile, si l'on veut les rattacher, de les comparer au présent et d'en tirer d'utiles leçons ? Et qui donc les leur fera connaître, sinon les prêtres qui les dirigent ! (*Semaine religieuse de Bayeux*).

Le Congrès a été unanime à souhaiter que le clergé continuât à s'occuper d'histoire locale et employât avec une rigueur toujours plus grande les méthodes scientifiques. Le clergé de Belley a une tradition à maintenir; il y sera encouragé, ce semble, par l'intérêt porté par tant de savants aux études d'histoire locale, sans lesquelles, du reste, la grande histoire est bien difficile à écrire (L. T.) [chanoine Tardy], dans la *Semaine religieuse de Belley*.

Dans la saine émulation par laquelle tous nos diocèses, on l'espère, rivaliseront, celui de Belley aura droit en effet à une place de choix pour le rôle qu'y ont joué la Société Gorini et son animateur le chanoine Alloing. Le chanoine Tardy, qui représentait ce dernier au Congrès, n'a pas manqué de souligner aussi l'hommage que l'abbé Carrière, dans son Rapport, a rendu à ce remarquable effort provincial :

Le savant professeur cita longuement la lettre par laquelle le futur cardinal Luçon avait tracé à la société naissante son programme; il fit un vif éloge du *Bulletin*, en loua les articles, spécialement les « très intéressantes monographies des paroisses »; interrompant un instant la suite de son exposé, il chargea le représentant de M. le chanoine Alloing de transmettre à celui-ci, avec les regrets provoqués par son absence, l'admiration des congressistes pour sa belle œuvre, pour le sillon profond qu'il a creusé dans le champ de l'histoire ecclésiastique locale. Ces paro-

les furent vivement applaudies. A les connaître, le clergé de Belley ressentira de la fierté et de la joie; il convenait donc de les rapporter aussi fidèlement que possible.

Le rédacteur de la *Semaine religieuse de Cambrai*, M. le chanoine Chartier, promet de compléter ses premières indications par de nouveaux développements quand aura paru le présent fascicule de notre Revue.

Dans celle de Carcassonne, E. G. [abbé Griffe] rappelle les origines narbonnaises de François Bosquet, que le rapport de M. le chanoine Saltet a tiré de l'oubli, et signale avec fierté que plusieurs des vœux du Congrès ont été par anticipation appliqués depuis plusieurs années dans ce diocèse.

Quant à la *Semaine religieuse de Moulins*, ce n'est pas moins de trois articles qu'elle publie, où M. l'abbé Pelletier, professeur d'histoire au grand séminaire, livre ses impressions de congressiste attentif et compréhensif. Il rappelle en terminant les noms des historiens issus du clergé de son diocèse et conclut par des réflexions qui sont à retenir :

> Il n'est sans doute pas téméraire d'espérer voir ces études progresser encore chez nous. Comme l'a dit en terminant S. Ém. le cardinal Baudrillart, elles contribueront à la grande œuvre de la rechristianisation française. « L'Église, aimait à répéter le cardinal Perraud, est une société qui se confesse et se réforme. » L'histoire locale, en nous faisant suivre dans le passé la trace de Dieu et aussi, hélas ! celle de l'homme pécheur et malheureux, peut aider grandement à cette confession et à cette réforme toujours nécessaires. Elle est donc œuvre éminemment ecclésiastique et sacerdotale. Par la conscience plus claire, enfin, qu'elle peut nous donner de la solidarité humaine dans l'espace et dans le temps, elle est simplement œuvre actuelle et chrétienne.

Cette Revue de presse paraît trop peu de temps après le Congrès pour que nous puissions faire état de tous les comptes rendus qui seront prochainement publiés : du moins pouvons-nous annoncer que la *Revue apologétique* doit lui consacrer un article dû à la plume autorisée de notre excellent confrère M. le chanoine Leman; et que nos travaux seront l'objet d'une note de la *Revue historique*. Nous regrettons de clore cette énumération alors qu'elle est encore si incomplète; elle suffira néanmoins à montrer à nos lecteurs l'intérêt et la sympathie qui ont accueilli ce Congrès dans les milieux ecclésiastiques et dans les milieux érudits.

Jean-Remy PALANQUE.

L'HISTOIRE LOCALE ET LE CLERGÉ[1]

L'histoire ecclésiastique nécessaire à la formation intellectuelle du clergé. — La connaissance de l'histoire nécessaire à l'apostolat. — L'enseignement historique dans les Séminaires. — Le clergé paroissial et l'histoire locale. — Le Séminaire et le sens paroissial. — Initiation pratique aux recherches historiques. — Présentation d'un plan d'instructions pour l'étude de la paroisse rurale.

Éminence,
Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs,

Si j'ai accepté de prendre la parole à ce Congrès, pendant ma visite pastorale, c'est que je voulais d'abord offrir à Votre Éminence un nouvel hommage d'affectueuse gratitude, puis témoigner mon dévouement, mon admiration même, à la Société d'histoire ecclésiastique de la France, trop peu connue encore du clergé, malgré sa valeur et ses services.

Nous ne savons pas assez, Messieurs, profiter de nos forces et les centupler par nos encouragements et notre appui, tandis que la discipline de nos adversaires rallie et coordonne, autour de leurs œuvres, des sympathies nombreuses, efficaces. Combien de catholiques pensent qu'assurés de l'éternité de l'Église, ils peuvent glisser mollement sur la surface des années, sans y marquer leur empreinte ! Pourquoi s'intéresseraient-ils aux gestes du passé, même aux nôtres, quand leur suffit pour devise, et presque pour idéal, le trop fameux : Pas d'histoires !

Or, si Lamartine exaltait le silence définitif de la tombe parce qu'il prévoyait que la gloire, qui l'escorta de son vivant, continuerait de faire explosion sur la sienne, adopter ce programme d'oubli, ou s'y résigner, ne convient à aucun clerc, même dans un village obscur. Chacun de nous écrit sa page, surtout un curé, chef et pasteur de troupeau. Lui serait-il donc superflu de rassembler et de relire celles de ses prédécesseurs !

Dieu veuille, Messieurs, que votre Congrès élargisse votre influence, et qu'une foule d'adhésions ajoutent à l'estime, aux félicitations et aux récompenses très hautes, qui vous honorent, le surcroît de la popularité ! Un évêque de province ne

1. Discours prononcé par S. Exc. Mgr Grente, de l'Académie française, évêque du Mans, au IIe Congrès d'histoire ecclésiastique de la France, le mardi 18 mai 1937.

serait-il venu que pour ce souhait, sa présence et son intervention signifieraient déjà qu'il comprend votre zèle et vous veut du bien. Jugez alors quel secours vous apporte cette brillante couronne épiscopale, que je salue avec déférence et cordialité.

Mais vous avez auguré que la question de l'histoire dans les séminaires serait traitée plus paisiblement en vos assises, et que votre initiative n'éveillerait nulle alarme, si un membre de la hiérarchie exposait quelques vues générales sur ce sujet.

Vues générales, car peut-on envisager une méthode universellement admise, ou, moins encore, formuler des prescriptions ? Cela dépasse les limites d'une société privée et les franchises d'un Congrès, même international. Chaque évêque demeure libre de fixer les conditions de l'enseignement historique dans son Séminaire, en s'inspirant des directives que donne, au nom du Saint-Siège, la Sacrée Congrégation des séminaires et universités. Mais il est toujours permis de remuer des idées, de signaler des lacunes, de présenter des vœux. Que de germes de progrès, souvent, en de tels débats, réglés par des intentions droites et soigneux de ne divaguer point en marge de l'autorité !

Jadis, devant feu l'*Alliance des Grands Séminaires*, M. Bournet, directeur à Versailles, étudia ce thème du Cours d'histoire en un rapport dont l'intérêt et les suggestions n'ont pas vieilli. Il avait été, dit-il, « obligeamment secouru par soixante lettres, pleines de renseignements qui multipliaient sa gratitude ». Heureux homme ! La mienne, Messieurs, sera plus concentrée. N'a créance sur elle que M. l'abbé Carrière, pour m'avoir aimablement entretenu quelques minutes, au sortir du banquet, et donné ces sortes d'exhortations chaleureuses qui stimulent un hésitant, puis, — soyons juste, — un schéma de réformes, auquel je ferai loyalement allusion, le moment venu. Il me laissa, d'ailleurs, avec les plus grands égards, une telle élasticité de conduite, que les programmes officieux, et même officiels, ont assigné à mon rapport des titres différents !

Faisons route ensemble, néanmoins, vers un but précis, entre des jalons résistants.

M'accorderez-vous, au préalable, d'évoquer un souvenir personnel, ne fût-ce que pour illustrer d'un exemple la boutade de Montalembert ? Il y a juste cent ans, celui-ci prétendait qu'à peine en cinq séminaires de France existait un cours d'histoire. Hélas ! je le confesse avec regret pour mes vieux professeurs, si saintes gens, et que j'aimais bien quand

même : durant tout mon séminaire, il n'y eut pas une seule classe d'histoire. C'était l'usage ! Par bonheur, les chers Oratoriens de Saint-Lô nous avaient inspiré un tel goût de l'histoire, qu'il survécut à cette crise de sommeil. De quel cœur, Éminence, je les en remercie !

L'histoire ecclésiastique nécessaire à la formation intellectuelle du clergé.

S'il est vrai, pourtant, d'après Cicéron, que sans la connaissance de l'histoire générale, l'esprit humain ne sort pas de l'enfance, qui ne voit, Messieurs, l'intérêt qu'offre à un clerc l'histoire de l'Église, et combien cette étude influe sur sa formation et la complète ? On a scrupule d'attiser une idée aussi banale; mais, puisque certains échos en parviendront au dehors, il ne sera pas inutile de rappeler les relations étroites de l'histoire avec la théologie et l'apologétique.

Est-il indifférent à la propagation, ou à la défense de la religion, de connaître, ou d'ignorer, la fondation et les débuts de l'Église, les modalités de son extension à travers le paganisme, l'évolution des dogmes, les vicissitudes des conciles, les luttes et les épreuves de la Papauté, les fluctuations des hérésies et des schismes, le développement des Ordres et des Congrégations, l'action des saints, les résistances du pouvoir et du peuple à l'apostolat, les tyrannies perfides et sanguinaires de l'autorité civile, et tant d'autres questions qui éclairent les événements et montrent la divinité de notre Mère dans le long enchaînement de ses destins et le contraste de ses échecs et de ses victoires ?

Car la religion chrétienne, somme de croyances et de préceptes, est aussi un fait historique, qui, selon Bossuet, domine, éclaire et partage la vie du monde. Karl Adam n'a-t-il pas même résumé la suite du temps : la préparation, la naissance, le progrès, et l'achèvement de l'Église ou du Christ total ? La pérennité de l'Église, malgré ses conflits, la stabilité de sa doctrine et de sa morale, dans le tourbillon des systèmes et des passions en révolte, et la fécondité, sans cesse renouvelée, de ses œuvres surnaturelles, seront toujours, d'après le concile du Vatican, « un motif solide de crédibilité, un témoignage irréfragable de sa divine mission ».

Au professeur d'histoire ecclésiastique de réunir ces preuves en faisceau, pour leur donner toute leur force; à lui d'insuffler si bien aux séminaristes de tels arguements, qu'ils y recourent, toute leur vie, dans les diverses formes de l'apostolat intellectuel.

D'autre part, un prêtre français serait-il excusable d'écarter de son esprit la série des rapports entre notre nation et l'Église, alors que beaucoup de faits actuels s'expliquent par les préjugés, les desseins, ou les intrigues anciennes, et qu'il faut, chaque jour, réfuter ceux qui prétendent interpréter, ou travestir, les conjonctures au profit de leur hostilité ?

Est-ce qu'il ne ressentira pas, d'ailleurs, de la fierté, de la consolation, de l'espérance, à « se promener », comme l'écrivait avant-hier M. Georges Goyau, « sur les hautes cimes de notre passé », puisqu'il « constatera qu'au pays de saint Louis et de Louis XIII, de Bossuet et du Curé d'Ars, de Jeanne d'Arc et de Thérèse de l'Enfant-Jésus, l'histoire religieuse est un des aspects authentiques de l'histoire nationale, et qu'elle projette une lumière sur notre formation sociale, sur la genèse de notre physionomie morale » ?

Qu'on le veuille ou non, Messieurs, la remarque de Joseph de Maistre continuera de se vérifier : l'histoire reste une arme de combat, qu'un prêtre n'a le droit ni de sous-estimer, ni de s'interdire. Songeons, par exemple, aux manuels de tant d'écoles primaires, que condamnèrent solennellement les évêques, sans qu'on les ait, pour autant, retirés ou amendés. Or, tout ce qui dessert l'Église y est projeté en éclatante lumière; tout ce qui l'avantage, ou l'honore, y est rétréci, défiguré ou tenu sous silence. L'enseignement de l'histoire devient ainsi, à l'égard d'une multitude d'enfants, une campagne d'accusations, un renfort d'antipathie, au moins un ferment de désaffection.

Le clergé peut-il le négliger, quand l'enjeu est si grave ?

Non, il n'appartient pas seulement à des spécialistes de s'adonner à l'histoire; pas plus qu'en théologie, un succédané de la « foi du charbonnier » n'est ici de mise. Revient-il à une conscience sacerdotale de se rassurer sur son ignorance, comme ce curé simpliste qui préférait ne pas lire des pages qui le troubleraient, ou lui causeraient de la peine ?

Léon XIII a réprouvé cette sorte de malaise paresseux, suscité par l'histoire. Il a déclaré qu'il ne sert de gémir, moins encore de rien cacher. Nous mettrons d'autant mieux en relief le caractère surnaturel de l'Église, que nous nous révélerons plus loyaux à reconnaître les tares de quelques-uns de ses ministres, et à blâmer leurs erreurs ou leurs méfaits. Est-ce que l'abject tribunal de Rouen nuit à la gloire de Jeanne d'Arc ?

Quand des laïcs catholiques s'attachent à l'histoire de l'Église comme à un patrimoine sacré, — combien d'éminents en cet auditoire ! — des prêtres n'auraient pas de goût pour

apprendre le passé de notre Mère ? Quelle leçon, capable d'éveiller un remords !

Bien plus, alors que des rationalistes, ou des ennemis de notre foi, y trouvent du charme, et composent, sur ce sujet important, des ouvrages qui assurent leur renommée, des ecclésiastiques, pourvus de talent, et de loisirs pour d'autres lectures, resteraient inertes, contents de leur vie journalière, sans se douter que leur insensibilité trahit leur devoir, et qu'elle étonnera, ou scandalisera même, ceux qu'ils ont mission de préserver, de guider ?

La connaissance de l'histoire nécessaire à l'apostolat.

Car, Messieurs, nécessaire à la formation intellectuelle du clerc, la science de l'histoire ecclésiastique accroîtra, de plus, son prestige devant ses ouailles.

Oui, en même temps que sa raison, son imagination et sa mémoire s'exerceront, durant ses travaux de recherche et de contrôle, et que ceux-ci lui serviront de distraction et de sauvegarde, son enseignement pastoral y gagnera de l'autorité.

La réputation d'être instruit sert l'action spirituelle des curés ou des vicaires, surtout s'ils prennent soin de la justifier. Voilà une de ces vérités expérimentales qu'il convient de rappeler fortement à des séminaristes.

Peut-être surprendrait-elle ceux qui excusaient autrefois, sinon préconisaient, un ralentissement de l'activité intellectuelle des clercs, sous prétexte que la science enorgueillit, et qu'elle nuit à la piété. Triste science, qui aboutirait à ce résultat ! N'a-t-on pas répliqué, avec sagesse, que si peu de science éloigne de la religion, beaucoup y ramène ?

Sans verser dans cette apathie envers l'étude, combien de prêtres congédient résolûment leurs livres d'histoire, au sortir du collège ou du séminaire, et se récusent à traiter, dans le cycle des conférences annuelles, le sujet historique ! Ce n'est pas, objectent-ils, leur rayon ! Les autres matières leur semblent plus sacerdotales, plus orthodoxes; volontiers ils se décerneraient du mérite à s'y cramponner exclusivement.

D'autres alléguant leur ministère surchargé d'œuvres, dont l'une, assurément, suffirait aux forces d'un homme, se disent qu'ils doivent « aller d'abord au plus pressé ». Directive à ras du sol, qui écarte l'étude, et même la lecture, — sauf celle du journal—; mais directive assez fréquente, hélas ! et néfaste.

Car il en est, Messieurs, du travail intellectuel comme de la piété. A défaut de celle-ci, beaucoup d'activité produit un fruit médiocre. Pareillement, cet aumônier fébrile, ce curé

« qui n'a pas le temps », quelle sera son aumône de vérité aux œuvres de jeunesse, ou d'action catholique, quand il n'aura plus renouvelé sa légère provision de connaissances ? Il ressassera ses instructions du début, qui ne sont plus à la page, ou il parlera d'abondance, en imaginant que les mots suppléent les idées, et que l'auditoire passif s'en contentera.

Les jeux, promenades et séances finissent par lasser. N'en trouve-t-on pas ailleurs qu'au patronage de plus séduisants ? La répétition des mêmes conseils, sans apport de science, non moins. Au contraire, si des sujets historiques ou apologétiques, si un parallèle du présent et du passé, avec les leçons qu'il comporte, rafraîchissent l'intérêt, les désertions s'arrêtent. Des heures qu'on craignait de dérober à la marche d'une œuvre, pour les consacrer à l'étude, lui seront autrement profitables.

Ne cessons de le redire aux jeunes clercs : tout aumônier, tout prêtre de ville, ou de localité importante, même un curé de campagne, qui rencontre, dans sa paroisse, fût-ce au cours des vacances, quelques familles cultivées, apparaîtra vite inférieur, s'il ne peut parler avec une certaine pertinence, ou entendre, avec un vernis d'intérêt, discourir de questions graves, d'événements historiques, d'initiatives sociales, de conflits nationaux ou internationaux, bref de la plupart des thèmes agités par la presse et les revues, et qui jaillissent de tous les domaines : politique, lettres, art, science, théologie, ou mystique. On ne lui demande pas, évidemment, de les traiter en expert, mais on s'étonnera qu'il les ignore.

L'enseignement historique dans les Séminaires.

C'est au Séminaire, Messieurs, que les clercs recevront l'élan vers les études historiques. Là se prennent, ou se développent, les habitudes de travail qui orientent et soutiennent une vie, comme là doit se fortifier assez un tempérament de piété et de zèle pour devenir une seconde nature.

Mais il va de soi que, seul, communiquera cette impulsion un professeur compétent, et non un maître, vieilli ou retraité, qui, après sa période d'activité dans les autres enseignements, aurait l'illusion d'une survivance didactique, en expliquant, vaille que vaille, un manuel, durant une heure chaque semaine. Oh ! non, de grâce, pas de ces professeurs dont on sourit, ou sur lesquels on s'apitoie ! Le cours d'histoire ne doit être jugé, ni par les élèves, ni par la direction, un cours surérogatoire, moins encore une récréation de plus.

Que le titulaire sache ! donc, qu'il continue d'apprendre, et qu'il enrichisse sa documentation et son expérience avec des

lectures actuelles et une attention assidue aux événements. Qui ne possède ni formation, ni aptitude, ni désir de s'instruire, peut-il être raisonnablement choisi ? Il y a une trentaine d'années, dans un collège de l'Ouest, arriva, un jour, envoyé par l'autorité diocésaine pour remplacer le professeur de mathématiques brusquement décédé, un diacre, qui n'était jamais parvenu à résoudre une équation. Timidement, il l'avait objecté au vicaire général : mais celui-ci le rassura, de façon souveraine : « Travaillez, cher ami, la grâce d'état fera le reste ! » Elle ne fut pas, néanmoins, suffisante pour l'empêcher de s'embourber dans les fractions et les théorèmes; à la troisième classe, s'opéra l'irrémédiable enlisement. Mais, je vous le demande, Messieurs, la grâce était-elle ici en échec ?

Comme dans les collèges et lycées, le chargé d'histoire, au séminaire, doit être le premier convaincu de l'importance de son cours, afin de le préparer, puis de le rendre désirable, vivant, par des allusions qui prouvent la variété de ses connaissances et dominent le manuel. Sans cette maîtrise, la classe deviendra turbulente, avec des digressions et des débats, ou irrégulière, au détriment du programme assigné pour l'année. On le sacrifiera à telle époque ou question adjacente, que le professeur ou les séminaristes préféreront.

D'autre part, — et la statistique étonnerait, surtout ici ou là, — continuera-t-on de réduire ce cours à une heure, ou même à trois quarts d'heures hebdomadaires, alors que le règlement élaboré, sous Pie X, par la Sacrée Congrégation des évêques, exigeait trois heures, chaque semaine, pendant cinq ans, et une heure supplémentaire pour l'archéologie ? Car, est-ce que des notions d'épigraphie, de paléographie, et, surtout d'architecture et d'art, ne seraient pas utiles aux clercs, qui auront, plus tard, des églises à conserver, restaurer ou bâtir ?

Enfin, est-il besoin de consigner que la direction du séminaire montrera son estime de l'histoire en l'introduisant parmi les matières des examens, avec une cote égale aux autres disciplines ?

A elle aussi de signaler tels livres ou revues historiques, qui méritent confiance, et de faire entendre, au réfectoire, non des œuvres soporifiques et désuètes, — non de la rocaille ou de l'amidon, — mais des ouvrages, des discours, des articles, capables d'éveiller, chez les clercs, l'appétit de nobles et instructives lectures.

Le clergé paroissial et l'histoire locale.

Ne pensez pas, Messieurs, que ces considérations nous éloignent de l'histoire paroissiale. S'intéresserait-on vraiment à celle-ci, et la traiterait-on avec intelligence et goût, si l'on ignorait l'histoire générale de l'Église ? Tout se tient. A quelles erreurs d'optique et de jugement s'exposera-t-on, faute de cette science !

Le professeur soulignera, devant les séminaristes, combien, au contraire, des détails locaux, d'apparence menue, insérés dans la grande histoire, servent à l'appuyer, ou contrôler, de nouveau.

Ces séminaristes lui diront peut-être que connaître l'histoire de sa paroisse, et en parler à propos, n'exigent pas qu'un curé l'écrive. D'accord. Si des ouvrages de valeur existent sur la question, il leur suffira de les étudier, et de les compléter, ou rectifier au besoin. L'essentiel est que ses paroissiens sachent leur pasteur informé de leur pays, de leur passé. Son approche des âmes en sera plus prompte.

Les évêques observent souvent que certains ecclésiastiques, partout où ils exercent leur ministère, fût-ce en des paroisses peu chrétiennes, y découvrent des vocations, alors que d'autres semblent n'avoir aucun fluide en des terres réputées excellentes. De même, des prêtres trouvent l'occasion d'écrire l'histoire intégrale, ou fragmentaire, de toutes les contrées qu'ils évangélisent successivement. Leurs prédécesseurs y passèrent sans accorder attention aux péripéties de la construction de l'église, ni aux traces des époques en sa décoration et son mobilier, sans feuilleter la chronique des chapelles et des confréries, sans examiner si tels habitants jouèrent un rôle dans la commune ou le canton, sans soupçonner même que leurs paroissiens pussent se complaire à ce passé, ou à la carrière et aux œuvres de leurs compatriotes. Mais ces ecclésiastiques, curieux et appliqués, ont fait lever sous leurs pas des paragraphes ou des chapitres, des brochures ou des livres, qui plaisent et les honorent.

Beaucoup mieux : leur ministère surnaturel en a bénéficié; car ils ont ainsi, par ricochet, prolongé leur prône. Louer ou blâmer l'autrefois, n'est-ce pas inviter la génération présente à s'inquiéter du jugement que l'avenir portera sur elle ? N'est-ce pas montrer qu'au village même, nos œuvres nous suivent, et que, selon le mot de Pascal, « toute cause est causée, ou causante » ?

Aussi, les évêques ont-ils encouragé ces sortes d'études. Que de monographies paroissiales, dues à leur initiative ! Que de prêtres ont mérité leur éloge, pour doubler leur besogne

exténuante par des labeurs et des veilles ! Voyez-les, Messieurs, assidus aux réunions des Sociétés historiques, où on les accueille volontiers, où on les désire comme un élément stable. A combien de revues leur collaboration régulière permet-elle de paraître sans retard ! N'ont-ils pas droit à notre admiration, quand, malgré leur traitement misérable, ils s'imposent des voyages onéreux, afin de consulter archives et bibliothèques, ou d'acheter des livres !

Oui, ces ecclésiastiques studieux en achètent, dussent-ils se priver de confort et d'excursion, réduire même leur vie et laisser verdir leur soutane. Un libraire de grande ville disait récemment à son évêque qu'il avait dressé la statistique des livres sérieux, vendus chez lui en deux ans. Elle était à l'honneur du clergé dans la proportion de 77 %, et la contre-épreuve prévalait encore, puisque l'achat, par le clergé, de romans ou de livres fantaisistes, se bornait à une moyenne de 9 %.

Ainsi se justifie l'observation, souvent faite, que, parmi les différentes classes dont l'enseignement ne constitue pas le devoir professionnel, le clergé reste, en son ensemble, le plus appliqué aux travaux de l'esprit. Il pressent, ainsi que le note M. Georges Goyau, que « le temps n'est peut-être pas lointain, où l'Église, redevenant ce qu'elle fut, durant les deux derniers siècles de l'Ancien Régime, recommencera de s'imposer comme la marraine du labeur historique ».

Si l'on exalte justement les doctes travaux des monastères, souffrez que je rende aussi un hommage fervent à ceux du clergé paroissial. Que l'histoire locale soit un moyen d'apostolat, un prêtre rouennais, M. l'abbé Maurice, curé de Fresquiennes, vient de l'établir en un petit livre plein d'idées et de charme, que M. Joseph de Pesquidoux a chaleureusement préfacé[2]. N'a-t-on pas écrit aussi du regretté chanoine Verret, archiprêtre de Châteaudun, que « sa connaissance approfondie de l'histoire locale donnait un cachet toujours très apprécié à son enseignement du dimanche », si bien que le secrétaire de la *Société dunoise*, qui l'en félicita, a pu ajouter que Châteaudun perdait en lui tout ensemble « une personnalité religieuse et une personnalité civique ».

Les fidèles aiment, en effet, qu'on leur rappelle les pratiques pieuses et charitables de leurs ancêtres. Ils trouvent plus d'attrait à lire, ou entendre, ces souvenirs, qu'à écouter

2. Abbé Ad. Maurice, *l'Histoire locale, moyen d'apostolat rural* (Fécamp, L. Durand, 1937, in-8°).

des allusions aux voisins et aux étrangers. Demander qu'on ranime d'anciennes coutumes sera mieux accueilli, plus efficace, si elles apparaissent authentiquement du terroir.

Ces sortes de reviviscences ne deviennent-elles pas nécessaires à la jeunesse, trop aguichée par la ville ? Peut-être lui ferons-nous aimer davantage sa campagne et la vie agricole, en lui révélant qu'au lieu de se perdre dans l'anonymat de la cité, elle travaillera, sur place, à maintenir les traditions chrétiennes et patriotiques, le cachet propre de son pays natal.

J'imiterai, Messieurs, si vous le voulez bien, le P. Rodriguez, et « confirmerai le chapitre précédent par un exemple ». Je connais un prêtre du diocèse de Coutances qui a, de cette façon, élargi singulièrement sa popularité personnelle et son action pastorale, M. le chanoine Soudée, curé-doyen de Percy, ma paroisse d'origine.

Depuis 1909, il publie, au début de janvier, un annuaire illustré, de cent cinquante pages environ, qui résume, ou raconte, avec bonne grâce, mois par mois, les faits, paroissiaux ou communaux, de l'année précédente, la répercussion locale des événements de l'Église ou de la France, la vitalité religieuse et ses manifestations aux diverses fêtes, la statistique des baptêmes, mariages, communions, assistances aux offices, les missions, les pèlerinages, avec des conseils, habilement mêlés au récit, sur un ton paternel, mais vigilant à stimuler le zèle et à fortifier la concorde.

Cet annuaire offre, en outre, un aperçu des marchés, des foires, du Comice agricole; il note même la température et les conséquences des perturbations atmosphériques sur la culture et les moissons; il n'oublie ni le résultat des élections, ni les nominations et changements de fonctionnaires, ni la liste des habitants par maison, ni les affectations de conscrits, ni les succès, décorations, etc., bref, rien de ce qui a tramé la petite histoire de Percy en une année.

D'autre part, soit par lui-même ou des rédacteurs bénévoles, M. Soudée aborde les questions économiques actuelles (aménagements urbains, réquisitions, taxations, salaires, syndicats...); il publie des études sur les origines de la paroisse, le patronage exercé jadis par les abbés ou les châtelains, l'histoire des chapelles, des confréries, le développement des villages, les troubles du pays pendant la Réforme ou la Révolution il consigne les incidents locaux, au cours des guerres de 1870-1871, ou de 1914-1918; il retrace les œuvres des prêtres originaires de Percy, les visites épiscopales, que sais-je ? Un archiviste de la Manche voulait qu'on proposât cet an-

nuaire en modèle à tous les maires et curés des chefs-lieux de canton de la France. Cette précieuse collection de vingt-huit petits volumes, — près de quatre mille pages — mériterait un prix d'une des Académies.

Vous demanderai-je pardon, Messieurs, de m'être étendu sur un exemple particulier ? Non, parce que, à voir combien cet apostolat agit sur mes compatriotes, et même sur ceux qui ont quitté le pays, comment il est le lien qui les y rattache, et souvent l'attrait qui les y ramène, je me dis que nous n'évaluons pas assez l'influence des moyens de cet ordre pour empêcher les esprits, travaillés par la presse, le cinéma, la radio, et la conspiration méthodique des forces irréligieuses, de se paganiser à vive allure.

Le Séminaire et le sens paroissial.

Que le supérieur du séminaire et le professeur d'histoire recommandent donc aux séminaristes d'expliquer en détail, et souvent, les institutions et les bienfaits de la paroisse, afin de détruire les idées fausses et d'empêcher qu'on ne la confonde avec une organisation profane ou politique.

N'imaginons pas que ce soit trop connu : aux uns et aux autres nous révélerons toujours quelque nouveauté. Une jeune ouvrière mancelle, intelligente, honnête, mais non baptisée encore à vingt-deux ans, et intoxiquée par le virus de la libre-pensée, n'était jamais entrée à notre cathédrale, pour en avoir cette notion hostile : « La cathédrale ? la grande *machine* où vont les riches ? » Quels états d'âme cela suppose dans son entourage ! Ah ! elle revenait de loin, quand je la confirmai.

Napoléon déclarait que « la première figure de rhétorique est la répétition ». Que Messieurs les professeurs en convainquent les séminaristes, et les amènent à prendre la résolution de connaître à fond leurs futures paroisses et d'en faire les honneurs. Une famille se complaît toujours à ce qui la concerne.

Qu'ils préservent surtout leurs élèves de croire trop hâtivement que les associations et les œuvres générales, les mouvements spécialisés, et les groupes de familles spirituelles, ou de classes sociales, vont détruire la paroisse, qui ne serait plus bientôt qu'un fossile, et son histoire un document périmé.

Ces organismes et ces essors nouveaux, réclamés, soit par des tendances inconnues jusqu'ici, soit par la pénurie de prêtres et l'obligation de concentrer nos forces sans gaspillage d'hommes, ne visent nullement la ruine de la paroisse,

comme Votre Éminence vient de le préciser dans une brochure courageuse, digne de sa clairvoyance et de sa loyauté. « La paroisse, écrivez-vous, est le lien de l'Église avec le sol, le centre permanent, l'indispensable élément de stabilité, en face de l'inévitable précarité des œuvres, qui dépendent des états successifs et des exigences, souvent momentanées, d'une société qui évolue. La paroisse est le reliquaire, où se conservent pour les vivants, et pour leurs descendants, le mariage et la mort. Le curé subsistera, non seulement parce qu'à tout groupe il faut un chef, mais parce que la religion a besoin, pour vivre ou revivre dans les âmes, du contact de l'âme avec l'âme. »

Aussi doit-on louer les curés qui ont reconstitué la série de leurs prédécesseurs et fait graver leurs noms sur des plaques de marbre. Ce rappel ne leur est pas moins profitable qu'aux paroissiens, car, pendant que ces derniers considèrent avec respect la série des prêtres auxquels ils doivent, Dieu aidant, la persistance de la foi, le curé actuel se sent soutenu par tant de pasteurs qui ont prié dans son église, travaillé, souffert pour le bien des âmes, et qu'il aperçoit auprès du Seigneur, beaucoup mieux que sous les dalles ou les tertres anonymes du cimetière.

Nous avons ainsi demandé à tous les curés de mon diocèse d'établir, autant que possible, soit dans la sacristie, la salle paroissiale, ou le presbytère, une galerie des portraits de leurs prédécesseurs, et un petit musée de documents paroissiaux, puis rendu obligatoire, dans toutes nos églises, un tableau d'honneur des prêtres originaires de la paroisse. N'est-ce pas un hommage aux familles, un remerciement aux clercs, une invitation aux petits enfants et à la jeunesse de prier Dieu pour obtenir pareille mention ?

Initiation pratique aux recherches historiques.

C'est donc le Séminaire, d'abord, qui stimulera les jeunes clercs à se servir de l'histoire locale pour l'apostolat. C'est lui qui leur apprendra que les ecclésiastiques ne peuvent se désintéresser de l'histoire locale, quand les directeurs de l'enseignement public ont, ces dernières années, aiguillé les instituteurs vers des associations d'études historiques.

Ceux-ci, en effet, sont invités, non seulement aux débours d'une cotisation annuelle, mais aux recherches économiques, pour exercer sur les paysans plus d'action. Dans un département de Normandie, six cents instituteurs sont groupés de la sorte, et encouragés par des subsides officiels.

Mais ici encore, Messieurs, faut-il que le professeur indique

à ses élèves une méthode, nette et rigoureuse, afin de leur épargner des efforts inutiles. Car l'histoire locale ne peut être traitée à l'aventure, comme on va en promenade à travers champs, et que l'on cueille, au hasard, une gerbe de fleurs pour le mois de Marie. Les bonnes intentions ont besoin d'être réglées.

Ainsi doit-on convaincre les clercs de respecter, en toute circonstance, l'exactitude. S'ils n'imposaient à leurs investigations qu'un but apologétique et prétendaient tirer à leur thèse les documents, ils fatigueraient, ou éveilleraient le sourire, et fausseraient, en outre, leur jugement. Quel effet produisent, à la radio, les nouvelles tendancieuses, que lancent avec fracas des gens gagés ? Cette maladresse agace l'opinion et la hérisse.

Le professeur du Séminaire enseignera, facilitera le recours aux sources. Les prêtres s'appliqueraient mieux à l'histoire locale, s'ils savaient où trouver des documents, et comment les mettre en œuvre. Mais leur a-t-on signalé les principales archives ou bibliothèques de la région ? appris à s'y mouvoir et à s'enquérir ? Ils y pénétrèrent gauchement, un jour, puis furent dépaysés devant un catalogue et des fiches dont ils ignoraient le maniement. Les cotes des dossiers ou des répertoires, claires aux initiés, leur restèrent une énigme. N'osant réclamer le secours du conservateur, ils sortirent et ne revinrent plus.

Sans transformer les séminaristes en aspirants à l'École des chartes, le professeur les munira, sur tout cet ensemble, de notions assez précises pour aiguiller leurs recherches ultérieures.

Enfin, il les avertira d'user loyalement de sources qui demeurent sujettes au contrôle, et de songer à la variété possible de leurs lecteurs. Exact, correct, courtois, n'est-ce pas le minimum requis de tout clerc ou laïc, qui veut faire estimer sa plume ?

Présentation d'un plan d'instructions pour l'étude de la paroisse rurale.

Pour donner ces conseils et former à cette méthode, les professeurs de Séminaire se serviront avantageusement, soit de divers chapitres de l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale,* que votre Société, Messieurs, a éditée, soit du programme d'études suivant, sur lequel M. l'abbé Carrière attire leur attention.

Ce programme n'a rien de rigide et ne peut qu'être proposé, avec une instance discrète, à Messieurs les Supérieurs. Eux-mêmes en apercevront la logique ordonnance et le profit.

Chaque année, au début de son cours, le professeur caractériserait la méthode historique, distincte de la méthode théologique, et montrerait sa place dans la formation intellectuelle d'un homme et d'un clerc. Avant cette classe préparatoire, il sera bon de relire un article de l'abbé Urbain, qui en a traité jadis[3].

M. Carrière et ses collaborateurs suggèrent ensuite de diviser l'histoire de la paroisse rurale en quatre périodes : Des origines à la fin du Moyen Age; — De la Renaissance à la Révolution; — Pendant la tourmente révolutionnaire; — Du Concordat à nos jours.

Le cours serait ainsi réparti en quatre ans, au rythme approximatif d'une leçon par mois, ou de six ou sept chaque année. On y pourrait faire l'application des événements généraux, tant de l'Église que de la France, au cadre diocésain, repasser, en leurs différentes époques, les annales du diocèse, camper les personnages hiérarchiques ou d'autres qui ont marqué leur passage et laissé leur influence, suivre la variété des usages et les fluctuations de la vie chrétienne dans les villes et les campagnes.

Le professeur ne manquera, pas, chemin faisant, d'indiquer les sources de cet historique et d'en discuter la valeur. Au besoin, il choisira telle paroisse typique, et, pour s'ajuster à la mesure de chacun, il classera méthodiquement, devant ses élèves, les moyens de faire revivre le passé : le pays, le bourg, les villages, vus le long des siècles; la vie religieuse; la vie administrative, économique, etc.

Peut-être, s'il n'appartient pas surtout au diocèse, se sentira-t-il moins apte ou enclin à ces sujets qu'à l'histoire générale. Serait-il alors impossible d'en charger, soit l'archiviste départemental, soit un érudit de la ville, ou de la région ? Nouvelle forme d'utiliser le laïcat.

La première rencontre des clercs avec ces Messieurs créerait pour l'avenir des relations, et le cours se compléterait tout naturellement par une visite des archives ou des bibliothèques, qui serait une excellente leçon de choses.

N'en doutons pas, si le clergé du diocèse sait que le Sémi-

3. Cf. *l'Esprit scientifique et le Clergé*, dans la *Revue du clergé français*, mars 1896.

naire, et, au-dessus du Séminaire, l'administration en ses divers rouages, s'intéressent aux travaux d'histoire locale, s'il apprend que tel de ses articles a été cité ou loué durant le cours, et qu'on en a même lu quelques fragments au réfectoire, pendant le déjeuner matinal, ces menus procédés, dont peuvent sourire les dédaigneux, favoriseront l'essor vers les recherches.

Livrerai-je toute ma pensée ? Puissent les directeurs de *Semaine religieuse*, démunis trop souvent de copie, et résignés à se servir les uns des autres, malgré le fâcheux semblant d'un travail en série, accorder plus de place aux chroniques du passé ! Ils encourraient moins le reproche facile d'être des thuriféraires, et ils susciteraient des conversations sérieuses et des controverses dans les réunions ecclésiastiques, d'où s'évadent trop fréquemment, dit-on, les idées générales.

Voilà, Messieurs, entre beaucoup d'autres, quelques pensées propres à susciter vos réflexions personnelles. Comment ne vous intéresseriez-vous pas à l'histoire de l'Église, alors que votre illustre président, le cardinal Baudrillart, vous donne, par ses œuvres magistrales, un exemple si entraînant, et que Sa Sainteté Pie XI, ce magnifique protecteur des lettres, des sciences et des arts, qui encourage, dans tous les domaines, les travaux de l'esprit, daigne bénir vos initiatives en vue de progrès et de services plus étendus ?

Afin de vous laisser une entière liberté de discussion, sans que le souci de la dignité épiscopale retienne, sur vos lèvres déférentes, des demandes d'éclaircissement ou de complément, voire des contradictions, je vais laisser M. Éd. Jordan diriger le débat avec toute sa compétence et son tact.

Nul n'est entré ici pour prononcer des sentences infaillibles, ni édicter des lois, le rapporteur pas plus que ses auditeurs indulgents. Puisque, d'un même élan, nous souhaitons que l'enseignement de l'histoire dans les Séminaires soit mieux compris, plus efficace, et qu'il suscite, un jour, les travaux des clercs, nous ferons œuvre utile en collaborant à l'amendement de ses méthodes par des remarques opportunes.

Loin donc de terminer sur quelque période sonore, ou, selon l'ancienne manière doctorale, sur un *J'ai dit* coupant, le mot de la fin sera pratique et tout cordial : A votre tour, Messieurs !

Fleur de sainteté XVII[e] siècle célébrée par Corneille : Élisabeth Ranquet

Dans les œuvres de Pierre Corneille[1] figure un sonnet qui parut, pour la première fois (1655), en tête de *la Vie de damoiselle Élizabeth Ranquet, femme de Monsieur du Chevreul, sieur d'Esturville*[2], laquelle venait de mourir en odeur de sainteté. Ces vers sont une épitaphe.

Ne verse point de pleurs sur cette sépulture,
Passant, ce lit funèbre est un lit précieux,
Où gît d'un corps tout pur la cendre toute pure.
Mais le zèle du cœur vit encore en ces lieux.

Avant que de payer le droit à la nature,
Son âme, s'envolant au delà de ses yeux,
Avait au Créateur uni la créature,
Et marchant sur la terre elle était dans les cieux.

Les pauvres bien mieux qu'elle ont senti sa richesse,
L'humilité, la peine étaient son allégresse;
Et son dernier soupir fut un soupir d'amour.

Passant, qu'à son exemple un beau feu te transporte,
Et loin de la pleurer d'avoir perdu le jour,
Crois qu'on ne meurt jamais quand on meurt de la sorte.

Émile Faguet, inlassable chercheur et liseur, fut fier de découvrir qu'en 1661 ce sonnet reparut avec quelques variantes, dans les *Éloges poétiques* de G. de Brébeuf, qui était fort lié avec l'auteur du *Cid*. Mais l'épitaphe n'avait-elle pas changé de destinataire ? Bien qu'Émile Faguet ne semble point l'avoir soupçonné, je n'en doute pas. Voici le texte de Brébeuf :

*Epitaphe de Madame de ****

Passant, ne gémy point sur cette Sépulture
Tu vois de Léonor le Tombeau précieux,
Où gist d'un corps très pur la cendre toute pure
Mais l'éclat de son Nom brille encore en ces lieux.

Avant que de payer les droits à la Nature
Son esprit s'élevant d'un vol audacieux
Allait au Créateur unir la créature
Et marchant sur la terre elle était dans les Cieux.

1. *Œuvres de Pierre Corneille*, édit. Ad. Régnier (Les grands écrivains de la France), t. X, p. 133-134.

2. Paris, 1655. Ce petit ouvrage, publié sans nom d'auteur, est l'œuvre de Thomas Fortin, proviseur du collège d'Harcourt, parent et ami de M. du Chevreul. Il sera réédité en 1660 avec un sonnet de Scudéry, ajouté à celui de Corneille.

3. *Histoire de la poésie française de la Renaissance au romantisme*, t. III, p. 283 et suiv.

Les pauvres bien mieux qu'Elle ont senty sa richesse;
Ne chercher que Dieu seul fut sa seule allégresse
Et son dernier soupir fut un soupir d'amour.

Calme donc les assauts que le regret te livre,
Et loin de t'affliger qu'elle ait perdu le jour,
Croy que mourir ainsi c'est commencer à vivre.

Cette Léonor n'est pas un personnage mystérieux pour ceux qui connaissent un peu la Basse-Normandie de l'époque. Ils songeront tout de suite à cette cousine du roi Henri IV, Élénore d'Orléans de Longueville, qui en 1596 avait épousé Charles de Matignon, seigneur de Thorigny, où elle fut inhumée. De cette union l'auteur de l'*Histoire du maréchal de Matignon* (1661) écrit : « Dieu bénit ce mariage par une longue et agréable vie, par une amour mutuelle et réciproque qui unit les cœurs de l'un et de l'autre durant le cours de quarante-deux ans, et par une heureuse postérité. »

Des deux épitaphes, un genre littéraire alors à la mode, quelle est la meilleure ou la moins mauvaise ? Les lecteurs décideront. Mais plus que l'une et l'autre m'a paru intéressante la reconstitution que j'ai tentée de la généreuse et courte vie d'Élisabeth Ranquet.

*
**

Elle était née à Paris, en 1618, rue Saint-Honoré, tout près de Saint-Roch, dont son père Philippe Ranquet était marguillier, et qui devait devenir la paroisse parisienne du grand Corneille, recueillir même sa dépouille, lorsqu'il mourut, en octobre 1684, rue d'Argenteuil. A proximité, l'hôtel de Vendôme était la résidence de Madame de Mercœur dont la fille, la plus riche héritière du royaume, avait été, en 1598, mariée tout enfant à César, duc de Vendôme, et qui était veuve de ce vaillant duc de Mercœur, dont saint François de Sales vint prononcer l'oraison funèbre à Notre-Dame en 1602. Or Philippe Ranquet était son apothicaire ordinaire[4]. Elle lui témoignait une grande amitié. Une enfant étant née à celui-ci le 23 juin, elle désira que son petit-fils et sa petite-fille Élisabeth, future duchesse de Nemours, lui servissent de parrain et de marraine, et voulut être présente au baptême. Elle allait s'attacher très vite à la petite Élisabeth : elle la faisait venir dans son appartement, tous les matins, lui apprenant elle-même à prier et s'édifiant de ses très pieuses dispositions.

Madame de Mercœur songea même à lui retenir une place dans ce couvent des Capucines — on disait alors Filles du Calvaire — qu'elle établissait à côté de son hôtel, et où devaient être portés ses restes après sa mort, le 6 septembre 1623, au château d'Anet. « La Providence devait en décider autrement », écrit le biographe d'Élisabeth Ranquet[5]. Son père d'ailleurs la jugeait d'un tempéra-

4. J'ai découvert ce détail au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, *Pièces originales*, vol. 2433.

5. Ce que je donnerai entre guillemets, sans référence, sera emprunté au texte de cette biographie de Thomas Fortin, réimprimée en 1660.

ment trop faible pour supporter la règle d'un ordre aussi austère. Et puis, devenu veuf, il eut besoin de la jeune fille pour tenir la maison. Tout en trouvant moyen d'aller souvent prier à Saint-Roch, elle s'acquitta de cette charge « avec toute l'adresse et la prudence qu'on aurait pu attendre d'une ancienne et expérimentée mère de famille. »

Elle devait être adolescente lorsqu'elle contracta mariage. Son historien, qui manque de précision comme bien des hagiographes, ne donne pas la date. Il ne renseigne guère non plus sur ce qu'était son mari Nicolas du Chevreul, sieur d'Esturville. J'ai découvert[6] son acte d'anoblissement (octobre 1644) dans lequel on nous le présente comme gendarme de la régente Anne d'Autriche, natif de Basse-Normandie au diocèse de Coutances. Je ne sais exactement ni où, ni quand il naquit et il mourut.

Il avait un frère sur lequel nous sommes un peu plus renseignés, né en Carquebut au diocèse de Coutances, mort en 1649, Jacques du Chevreul, *Jacobus Capreolus*. Ce docte personnage était si familier avec la langue latine qu'il en usait même pour apostropher son cheval. Il professa au collège d'Harcourt, dont il fut proviseur et au Collège royal. Adversaire des Jésuites, il composa divers ouvrages, notamment sur la sphère et sur le libre-arbitre : presque tous sont écrits en latin.

A peine fiancée, Élisabeth avait connu de vives inquiétudes. Son futur était tombé très gravement malade. Elle avait voulu se retirer au couvent avec l'intention d'y passer le reste de sa vie, si le malade venait à mourir. Il se rétablit, mais pour retomber quelques mois après la célébration du mariage. Lorsqu'il entra en convalescence, les médecins lui prescrivirent de regagner le pays natal. Dur sacrifice pour la jeune femme que cette séparation inattendue d'avec son père, qui disait que l'on allait le priver de toute sa consolation. « Grand combat d'amitié ». Le mari laisse son épouse libre de décider. Elle n'hésite pas, lui protestant « qu'elle l'accompagnera très volontiers jusqu'à l'extrémité du monde, s'il en est besoin pour recouvrer la santé. »

Départ immédiat. Elle avait d'autant plus de mérite que son état intéressant exigeait des ménagements. Près de Carentan, elle dut être portée en litière, pour traverser la baie des Veys, « passage très dangereux à cause des sables mouvants et du reflux de la mer ». La litière fut soulevée par les flots. M. du Chevreul, à côté d'elle, à cheval, cherchait à rassurer sa femme. Mais elle, restant calme, disait que Dieu est le maître de notre vie et sur la terre et sur les eaux. On arrivait d'ailleurs au terme du voyage, à Esturville[7] peut-on supposer, si ce n'était Bricquebec.

*
**

La nouvelle venue allait passer dans le Cotentin une vingtaine d'années, sans faire grand bruit, mais non sans faire beaucoup

6. Bibliothèque nationale, ancien fonds français, vol. 4139, fol. 277-278.
7. En Carquebut, canton de Sainte-Mère-Église (Manche).

de bien. A peine arrivée, elle semble, écrit son biographe, oublier « aussitôt toutes les beautés, tous les plaisirs de la délicieuse ville de Paris, et s'emploie aux affaires de la campagne, comme si elle eût été nourrie dans un village. » Elle est d'ailleurs très bien accueillie par sa belle-mère, une sexagénaire pieuse et charitable, qui ayant nourri de son lait huit enfants, était restée veuve à trente-deux ans. Entre ces deux vraies chrétiennes régna une parfaite entente.

Ce fut en de cruelles douleurs qu'elle fut mère. Mais elle ne se plaignait pas, priant seulement pour que l'enfant pût être baptisé[8]. Ses parents l'offrirent ensemble à Dieu. Comme il reçut pour prénoms ceux de Jacques Flocsel, je ne serais pas surpris qu'il ait eu pour parrain son oncle *Jacobus Capreolus*. La mère tint à nourrir son fils. Il en fut de même des deux filles, qui naquirent peu après, et dont l'une entra en religion.

Les deux époux devaient être jeunes encore lorsqu'ils prirent la résolution de vivre à l'avenir comme sœur et frère. La lettre nous reste, mais non datée, qu'Élisabeth, à cette occasion, écrivit à son seigneur et maître, qui était à Paris. Elle lui demandait de trouver bon que, le jour de la Purification, ils fissent vœu de vivre le reste de leurs jours dans une entière pureté : « Nous prierons la sainte Vierge de nous offrir comme cette paire de simples colombes qu'elle présenta... Si vous m'accordez ma prière, donnez-moi un petit mot par écrit de votre consentement, et moi, je vous en ferai un sur le même modèle que Dieu vous inspirera... Votre lettre m'a donné quelque espérance... Je prie Dieu qu'il vous conserve en bonne santé. Croyez, s'il vous plaît, que je serai éternellement, Monsieur mon cher mari, votre très humble et très obéissante femme et servante. »

Elle s'occupait diligemment d'élever ses filles, leur prescrivant la modestie et la netteté, leur défendant la vanité. Elle les formait à une solide piété, aux pratiques de religion, non de superstition. En mourant, elle aura soin de leur dire qu'il faut non pas, comme dans les campagnes, consulter les jours heureux ou malheureux, ni attacher au plancher des herbes cueillies la veille de la Saint-Jean, mais seulement garder les rameaux bénits par l'église. Elle avait grand soin de ses domestiques. Elle était tendrement pitoyable aux miséreux et aux malades, mangeant souvent avec les pauvres, prenant la peine de peigner elle-même les orphelins qui venaient demander l'aumône à sa porte. Elle avait recueilli et lavait elle-même une pauvresse innocente d'une saleté repoussante. Sa charité était comparable à celle de sa patronne, sainte Élisabeth, duchesse de Thuringe, dont elle aimait à lire la vie. Elle lisait aussi beaucoup les livres du bienheureux évêque de Genève.

Elle multipliait ses visites à l'église, et prolongeait ses prières, souvent avec larmes. Elle avait coutume d'aller renouveler les

8. Il devait se marier à Paris, en 1660, étant alors conseiller secrétaire du roi, greffier de la grande chancellerie de France (Arch. nat., *Chatelet, Insinuation*, Y 197, fol. 397).

vœux de son baptême devant le Saint-Sacrement deux fois par an, le jour de la Saint-Jean (24 juin) et le 11 juin (fête de saint Barnabé) jour de son mariage. Ces jours-là, elle couchait sur le pavé, sans se couvrir; car elle était ardente à se mortifier. Elle joignait à des jeûnes fréquents de dures disciplines; elle portait une rude haire pendant la moitié d'année que son mari était absent du logis. Toutes ces pénitences alarmèrent celui-ci pour la santé de sa chère femme si délicate. Il la fit prier par son directeur de modérer ses austérités, et n'obtint pas grand' chose. Inquiet, il crut devoir consulter son frère. Le rigide docteur opina qu'il fallait laisser la pénitente aller son train.

Elle ne manquait pas de ressources pour sa vie spirituelle dans le pays où elle était venue se fixer. Il restait, en certaines de ses solitudes, des ermites menant une vie d'oraison. Dans la forêt proche de Bricquebec, elle en connut un, frère Jacques, qu'elle consultait volontiers. Marie des Vallées, la sainte de Coutances, disputait la contrée à l'emprise de la sorcellerie. Plus d'une fois les populations environnantes furent profondément remuées par les véhémentes prédications du P. Eudes[9]. Et ce fut un des collaborateurs les plus appréciés, les plus aimés de celui-ci, le P. Jourdan[10], qui assista Madame du Chevreul en ses dernières heures.

Son activité ne fut pas longtemps arrêtée. A la fin de mars 1654, épuisée par les jeûnes du carême, après les soins donnés à ses filles et à d'autres malades, elle dut s'aliter le vendredi de la semaine de la Passion. Il ne lui fut pas permis, malgré son vif désir, d'aller à l'adoration de la Croix le jour des Rameaux. Ses forces tombaient. « On ne put empêcher plusieurs pauvres qu'elle avait assistés d'entrer brusquement dans sa chambre. Elle les embrassa fort tendrement, se recommanda à leurs prières. » Son mari s'empressait pour que les médecins arrivâssent. Elle demanda que son curé fût appelé; elle renouvela les vœux de son baptême et reçut la communion. Le Vendredi saint, elle voulut être administrée. Elle fit ses adieux à ses filles[11], et dicta, pour son fils, une lettre qu'elle signa de sa main.

Elle s'efforçait de consoler son mari. Elle le pria d'envoyer chercher, à Coutances, leur ami vénéré Monsieur Jourdan, prêtre de la mission, — ainsi appelait-on, dans le pays, les missionnaires Eudistes. Celui-ci arriva au matin de Pâques et ne quitta plus la mourante. Elle avait les yeux presque constamment levés au ciel,

9. Missions de 1643 à Saint-Sauveur-le-Vicomte et à Valognes, de 1649 à Bricquebec, de 1644 et de 1651 à Coutances.

10. Le texte de Th. Fortin porte Jourdain. Mais je ne doute pas qu'il s'agisse de Pierre Jourdan, né en 1607 ou 1608 à la Bonneville, diocèse de Coutances, vicaire à Chantilly jusqu'en 1643, mort le 27 décembre 1661 (Renseignements que je dois à l'obligeante érudition du chanoine Eug. Lelièvre, de Coutances).

11. Leur disant, entre autres recommandations : « Aimez le Seigneur de tout votre cœur... Si vous aimez Dieu, vous n'aurez pas de peine à aimer tous les hommes; car l'amour de Dieu fait aimer les hommes, et l'amour des hommes conserve l'amour de Dieu. »

et aspirait, presque joyeuse, à la vision de Dieu. Ce fut avec une douce sérénité qu'elle rendit l'âme, le 6 avril, lundi de Pâques. Et ce dut être le lundi de Quasimodo qu'elle fut solennellement inhumée, au bas de l'église de Bricquebec, vis-à-vis le Saint-Sacrement, comme elle l'avait demandé.

*
**

On aurait aimé à retrouver sa pierre tombale. C'est impossible. Depuis le début du XX^e siècle, l'église de Bricquebec n'est qu'une bâtisse neuve, pseudo-gothique et banale. De l'ancienne[12], que son état de délabrement pouvait rendre difficile à réparer, mais que l'on s'est acharné à démolir, il reste seulement trois arcades, avec quelques blocs épars dans le gazon. Dominée par une tour centrale carrée avec toit en bâtière, elle offrait naguère en sa nef un intéressant spécimen d'art roman des XI^e et XII^e siècles, avec ses grosses colonnes trapues, ses arcades en plein cintre, ses chapiteaux aux décorations variées. Je ne sais si une des épitaphes qui durent s'y lire porta le nom de l'épouse de Jacques du Chevreul. Mais aujourd'hui, dans le pays, qui en aurait souvenance ?

Pourtant ce nom a encore eu, aux XVIII^e et XIX^e siècles, une petite notoriété à Cherbourg. Un parent, François-Henri du Chevreul d'Equerdreville (1751-1830), s'y fit connaître comme antiquaire naturaliste et collectionneur. Il fut père de vingt-quatre enfants. L'une de ses filles, en 1830, fonda une maison des Sœurs de la Charité de Jésus et de Marie dites Sœurs de la Bucaille.

Sur Élisabeth Ranquet, l'oubli est allé vite s'appesantissant, bien que sa biographie, écrite peu après sa mort, ait eu deux éditions[13] et que dans l'ouvrage soigneusement documenté *Essai sur l'influence de la religion en France au XVII^e siècle*[14] il soit encore fait mention d'elle. Ce qui, pour le grand public, préserve sa mémoire de s'éteindre absolument, c'est le sonnet de Pierre Corneille, qui est encore cité quelquefois. Elle survit un peu comme une de ses héroïnes, vraiment héroïne de foi, de pénitence et de charité. Ai-je eu tort de chercher à exhumer cette disparue ? Elle me semble une des plus expressives manifestations de cette belle ferveur religieuse qui, au temps de Louis XIII, souleva nombre d'âmes françaises.

Baron Angot des Rotours.

12. L'héliogravure donnée dans *la Normandie pittoresque*, Manche, 1^re partie (Le Havre, 1899) présente l'extérieur. Sur certains détails de l'intérieur, voir Ruprich-Robert, *l'Architecture romane aux XI^e et XII^e siècles* (2 vol., 1899) et l'abbé P. Lebreton, *Bricquebec et ses environs* (1901).

13. Voir ci-dessus, p. 396, note 2.

14. 2 vol. in-8°, 1824.

BULLETIN CRITIQUE

Mgr Armand Olichon. — *Les Missions. Histoire de l'expansion du catholicisme dans le monde.* — Paris, Bloud et Gay, 1935. In-4° de xvi-472 pages avec 450 illustrations. Prix : 120 francs.

Les missions ? Qu'est-ce à dire ? On entend généralement par ce mot les missions étrangères, hors d'Europe, et on les fait commencer aux temps modernes, sans omettre cependant leur préhistoire aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Ici « missions » est pris au sens le plus large, en sorte que l'ouvrage répond mieux au second titre qu'au premier. Il veut être un aperçu en cinq cents pages de l'expansion de l'Église depuis la Pentecôte jusqu'à nos jours. Il s'agit de « l'expansion du catholicisme », ce qui exclut les missions monophysites, nestoriennes, byzantino-russes et protestantes. Ainsi conçues « les Missions » sont une « Histoire extérieure » de l'Église romaine. On voit l'ampleur du sujet, et combien la matière doit être contractée pour tenir en si peu de pages, d'autant qu'il y a en moyenne une illustration ou une carte par page.

Une *Histoire de l'Église* se divise normalement en trois époques : Antiquité, Moyen Age, Temps modernes, qui, chacune, se subdivisent en périodes : ici on distingue six « époques » de durée assez inégale.

La *première époque* (94 pages) correspond à l'Antiquité chrétienne, et narre la conversion de l'Empire romain, celle des Irlandais, des Francs et des Anglo-Saxons. Elle passe sous silence la conversion des Abyssins, des Sabéens, des Arméniens, des Géorgiens, situés hors de l'Empire byzantin, les conquêtes de l'Église nestorienne perse en Chine dès le VI^e^ siècle, relevées par les moines francs au XIII^e^, celles des Syriens en Hindoustan.

La *deuxième époque* correspond au haut Moyen Age et évoque la conversion de l'Europe germanique et scandinave sous les Carolingiens, celle des Moraves et des Bulgares, des Hongrois, avec allusion aux Russes. Elle est attristée par un recul du christianisme dans les territoires sud-méditerranéens, conquis par l'Islam.

La *troisième époque* comprend ce que l'on est convenu d'appeler le moyen ou grand Moyen Age et le bas Moyen Age (XII^e^-XV^e^ siècles). On y assiste aux prodromes des missions catholiques romaines en Extrême-Orient par l'envoi d'ambassades auprès du Grand Khan des Mongols à Kara-Koroum par Innocent IV et saint Louis, à la création d'un archevêché à Pékin (Cambalu) et de deux évêchés suffragants, au temps des papes d'Avignon sous les empereurs de Chine de la dynastie mongole, issue de Gengis-Khan. Les missionnaires latins, Plan Carpin, Rubruquis, Monte-Corvino se trouvent là en concurrence avec les chrétiens orientaux de Perse, qui ont si activement travaillé que toutes les fem-

mes à la cour de Kara-Koroum sont chrétiennes. Ces succès partiels, tant nestoriens que catholiques romains, aboutissent à une faillite navrante, lorsque s'évanouit la dynastie mongole : mais la stèle avec inscription de 781, découverte en 1625 par les Jésuites à Si-ngan-fou, témoigne d'une certaine prospérité de l'Église perse à l'époque. Pareillement, les Syriens monophysites prospérèrent dans l'Hindoustan : d'où l'Église syro-malabar, « chrétiens de saint Thomas », retrouvés par les Portugais de Goa, aujourd'hui au nombre de près d'un million, uniates et schismatiques. Cette propagande, originaire de l'Asie antérieure, n'a guère retenu l'attention de l'auteur.

Ces trois premières « époques » absorbent le tiers du livre. Les trois dernières —aux temps modernes — sont celles des missions proprement dites, missions extra-européennes, qui font vraiment « époque » ou ère. Qu'est-ce qui en constitue la nouveauté ? Ceci fondamentalement que, dans l'Empire romain et jusqu'aux dernières frontières de l'Europe, le terrain était préparé à recevoir l'Évangile, cette préparation faisant compensation aux obstacles, tandis que dans la vieille Asie, maintenant grande ouverte aux apôtres européens, tout fait obstacle : l'éloignement spatial, l'interposition d'une zone islamisée, la race, la langue, surtout la culture tout autres et des religions évoluées. En sorte que le feu est long à prendre, et, quand il a pris, il s'éteint s'il n'est constamment alimenté par du combustible importé d'Occident. Il n'en va pas à Madras, à Bankok ou à Pékin comme jadis à Carthage, à Lyon ou en Irlande. Aussi le résultat, au bout de quatre siècles d'efforts inouïs, ne peut entrer en parallèle avec celui que l'histoire constate en Occident après le même laps de temps d'une évangélisation moins coûteuse.

Depuis un demi-siècle environ, l'Occidentalisme s'est imposé, il est vrai, victorieusement à l'Asie. Mais l'expérience japonaise, et plus récemment l'expérience turque prouvent qu'il apporte avec lui un antidote à sa vertu assimilatrice : un nationalisme suraigu, stimulé par lui, fournit aux disciples le secret de rester fidèles à la tradition autochtone tout en se soumettant aux disciplines techniques des maitres européens, et de se soustraire ainsi à leur emprise spirituelle. En sorte que l'on ne voit guère encore réalisée pour l'Extrême-Orient cette « plénitude des temps » que saluait saint Paul dans l'Empire dès le règne de Néron. Ces considérations ne sont pas étrangères à l'auteur, encore qu'il ne leur ait pas donné l'importance de lignes directives dans son exposé.

Cette ère nouvelle ouvre sa quatrième « époque », qu'il intitule *les Missions coloniales au* XVI^e^ *siècle*, savoir celles des Espagnols et des Portugais dans le Nouveau et dans l'Ancien monde, savoir aussi celles des Français au Canada au XVII^e^ siècle. La place de ces derniers dans cette section se défendra difficilement, d'autant que l'histoire des « réductions » au Paraguay, dont on ne peut douter qu'elle soit un chapitre d'histoire coloniale, est répétée dans l' « époque » suivante.

Cette cinquième « époque » est *l'Ère des missions modernes* avec Nobili aux Indes, Ricci en Chine, les « Missions étrangères » en Indochine, les querelles de rites, malabars et chinois, la suppression de la Compagnie de Jésus, bref les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, grandeur et décadence.

La sixième « époque » est celle du présent siècle, depuis 1830 environ, à la gloire de laquelle il aura suffi, nous dit-on, d'avoir « redressé splendidement une situation que l'on pouvait, à la fin du XVIII^e^ siècle, croire sérieusement compromise (p. 320) », contrairement à des jugements trop optimistes exprimés par Mgr Baunard et M. Louvet. Cette période remplit le dernier tiers de l'ouvrage. Elle est divisée en deux sections : *les Nouveaux champs d'apostolat,* parmi lesquels on est surpris de voir le Japon, évangélisé par François Xavier, et où des groupes chrétiens se sont maintenus sous la terreur, sans prêtres pendant des générations; *les Anciens champs d'apostolat.* Le dernier demi-siècle est caractérisé par la formation de zones de conversions massives et rapides, chez les Noirs d'Afrique (Cameroun, Grands Lacs, Madagascar) et chez les animistes du Chota-Nagpore en Hindoustan, province de Calcutta, et par la persistance de zones d'indifférence et de stagnation dans les milieux gagnés aux grandes religions non chrétiennes, islam, brahmanisme, confucianisme, etc.

On voit que l'auteur s'est imposé un programme fort chargé qu'un spécialiste n'eût pas osé assumer à soi seul et qu'il eût prudemment réparti entre plusieurs collaborateurs. Aussi ne faut-il pas s'étonner de certaines inadvertances, dont quelques-unes seraient peut-être susceptibles d'égarer le lecteur.

Page 11. Les Juifs hellénistes de la Pentecôte à Jérusalem, les *Graeci* de la Vulgate, opposés aux *Hebraei,* ne sont pas des « craignant-Dieu », incirconcis convertis, du type du centurion Corneille, mais des Juifs de la Diaspora, du type d'Étienne et de Paul. Le diacre Nicolas, « prosélyte d'Antioche », est un circoncis, non un « craignant-Dieu ».

Page 85. « Il n'est pas douteux que la religion chrétienne ait pénétré en Gaule dès les temps apostoliques. » Les autorités qu'aime à citer l'auteur, écriraient plutôt : « Il n'est pas certain que... ».

Page 148. « L'islam ... sa loi suprême ordonne avant tout au Commandeur des croyants de massacrer l'infidèle. » Non; le Koran distingue entre les « gens du Livre », les *Scripturaires,* Juifs et Chrétiens, et les idolâtres païens : les premiers doivent être respectés.

Page 156. A propos de la Chine, rien sur l'apostolat des Nestoriens dès le VI^e^ siècle jusqu'au lac Baïkal, sur la conversion des Karaïtes au XI^e^ siècle. La stèle de Si-ngan-fou (781) est placée au VII^e^ siècle (p. XV) », « probablement au VI^e^ (p. 156) ». En dépit de cette propagande et de celle des Franciscains et Dominicains aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, « l'éternel honneur d'avoir ouvert la Chine à l'apostolat chrétien revient sans conteste aux méritants missionnai-

res de la Compagnie de Jésus (p. 271) ». Le pays des Sères, ouvert aux Grecs depuis Alexandre, s'ouvrit aux chrétiens Orientaux dès la première heure de leur apostolat. Les Jésuites ne vinrent qu'en dernier lieu.

P. 278. « La question des rites est posée ... à Rome en 1643. » Mais l'auteur néglige de dire en quoi elle consiste. Il précise le point de dispute sur une sorte de « communication des idiomes », savoir si le Dieu des chrétiens peut être désigné par le simple nom divin de *Tien*, Ciel. Mais il laisse tout ignorer des rites proprement dits, tant malabars que chinois : saluts, prosternements, encensements, oblations aux ancêtres, etc., sur quoi porte aussi et spécialement la question de licéité (p. 293).

Page 284. Le compagnon des illustres Pallu et La Motte-Lambert sous Louis XIV n'est pas un « Mgr Cottolendi, évêque d'Aix », mais Ignace Cotolendi, évêque *in partibus* de Metellopolis. L'inscription qui entoure son portrait porte : *I. C., episcopus Betellopolitanus, vicarius apostolicus Sinarum.*

Page 299. Les « religieux Rédemptoristes » qui « rachètent aux Barbaresques des esclaves chrétiens », d'après une gravure d'Ancien Régime, sont des Trinitaires ou des Pères de la Merci pour la rédemption des captifs, créés au XIII[e] siècle, non des « Rédemptoristes », fondés par Alphonse de Liguori en 1779.

Page 325. Simples coquilles : l'Œuvre de la Propagation de la foi fut fondée en 1822, non en 1882, et les *Annales* tirent à 300 mille, non à 30 mille exemplaires.

Page 331. Parmi les instituts nouveaux, celui de Milan, en 1850, est l'Institut des Missions étrangères, non le « Séminaire »; celui du Verbe Divin à Steyle est fondé en 1875, non en 1675; celui des Missionnaires de Mariann-Hill au Natal en 1880, non en 1850.

Pages 340 et 367. Au sujet de l'apostolat chrétien auprès des musulmans, on aurait pu relever que des résultats ont été obtenus, consolants par les missionnaires hollandais à Java, appréciables par les Pères Blancs dans le Vicariat apostolique de Bamako, et fournir, à propos des « chrétiens du Sahara et de la Kabylie », des chiffres un peu plus récents que ceux du Père Louvet en 1892, quarante-quatre ans en ça; puis, en fait de statistique dans l'Afrique du Nord, ne pas se contenter des données de 1926, alors qu'un recensement eut lieu en 1931.

Pages 378 et 438. Sur Madagascar sont donnés à deux endroits différents des renseignements discordants dont on regrettera qu'ils n'aient pas été harmonisés.

Page 378.

« Aujourd'hui, l'île de Madagascar, partagée en six vicariats, compte 516 226 baptisés, 58 763 catéchumènes, 31 prêtres, 71 frères et 229 sœurs indigènes. Les protestants sont au nombre de 350 000 environ. » Rien sur les missionnaires européens.

Page 438.

Citation du R. P. Pierre Charles.

« En 1825, Madagascar n'avait pas un seul prêtre; la mission était entièrement abandonnée. Aujourd'hui, il y a dans cette île 183 missionnaires européens, 31 prêtres malgaches, 229 sœurs étrangères et 147 sœurs malgaches. »

On nous dit qu'en 1892 « les protestants comptaient un million et demi d'adhérents », 50 % de plus que les chrétiens d'aujourd'hui, catholiques et protestants réunis, après un demi-siècle d'apostolat, et que « la population de l'île était de cinq millions d'habitants », alors qu'à l'avant-dernier recensement elle n'était que de trois millions et demi.

Comme lapsus et broutilles, signalons que saint Colomban est bien un apôtre d'Irlande, mais non « l'apôtre de l'Irlande » (p. xv), que le VII^e^ siècle marque « un recul » du christianisme par le fait de l'islam, mais non de « l'évangélisation » (p. 95), que les Dominicains vers 1307 fondèrent dans la Petite Arménie une congrégation indigène dite des « Frères Unis », non des « Arméniens unis » (p. 164), que le Grand Schisme d'Occident a pris fin en 1417, loin de durer jusqu'à 1447 (p. 166), que le pape contemporain d'Henri IV n'est ni Clément V, ni Clément VII, mais Clément VIII (p. 201-202), qu'Antoine de Padoue, originaire de Lisbonne, est Ferdinand de Bullones, non « Ferdinand de Bouillon (p. 145) », que les *Sarraceni* se traduisent par Sarrasins, plutôt que par « Sarrazins » (p. 143), que la vue cavalière de Cluny (p. 125), est mieux qu'un simple « plan »; etc.

On voit, en parcourant ces remarques, qui ne sont pas d'importance majeure, que le présent ouvrage n'est pas « un livre de fonds », ni « un livre d'étude », comme l'annonce la notice de propagande. Un livre de fonds s'entendrait d'une Histoire de l'espèce Fliche-Martin à la même librairie, d'un répertoire, *Handbuch*, à la façon allemande, d'un manuel « totalitaire » et précis. Ici manquent la rigueur scientifique, l'unité absolue de doctrine, l'équilibre des parties, une composition plus classique, une illustration moins composite et plus documentaire, une information plus à jour, une documentation moins retardée. N'est-il pas déconcertant, par exemple, de voir l'auteur suivre pas à pas *les Missions catholiques au* XIX^e^ *siècle* de Louis-Eugène Louvet, qui datent de 1894, et ne pas citer une seule fois l'ouvrage du P. Piolet en six volumes, plus récent d'une dizaine d'années ? Rien non plus n'est emprunté à Paul Lesourd, trop peu à la *Revue des Missions*.

Pour que l'ouvrage fût un « livre d'étude », il lui faudrait des additions telles que : une bibliographie soignée et non exclusivement française, puisque, aussi bien, on n'ignore pas Schmidlin, Ahrens, les Lovaniens, un répertoire des noms de personnes et de lieux, une liste des illustrations, cartes et plans, un *erratum* détaillé et abondant. Un tel livre rendrait de bien grands services et répondrait vraiment « aux exigences du public cultivé ».

Celui-ci est plutôt l'œuvre d'un publiciste que d'un spécialisé, rompu aux méthodes de la critique historique. Il pose avec franchise les problèmes de missiologie agités dans les congrès par les Guébriant, les Charles, les Brou, les Goyau, les Solages, les Marchal. Il captive par son caractère embrassant, sa nouveauté, son exposition claire et animée, ses citations pertinentes, son illustration opulente, sa présentation distinguée.

C'est proprement un livre de vulgarisation et assurément aussi « un livre d'édification ». Est-ce suffisant pour qu'il fasse « date dans l'histoire missionnaire » ?

Louis de LACGER.

Ch.-Edmond PERRIN. — *Essai sur la fortune immobilière de l'abbaye alsacienne de Marmoutier aux X^e^ et XI^e^ siècles* (Collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions de l'Alsace, X). — Strasbourg, Heitz, 1935. In-8° de 196 pages, un fac-similé et une carte.

L'auteur des importantes *Recherches sur la seigneurie rurale en Lorraine*[1], M. Ch.-Edm. Perrin a été naturellement amené, au cours de ses investigations, à s'occuper de l'abbaye de Marmoutier. Ce monastère alsacien possédait en effet en Lorraine le prieuré de Saint-Quirin dont relevait un groupe assurément considérable de domaines fonciers inventoriés dans un polyptyque général du monastère; M. Perrin s'est vu dans la nécessité d'étudier ce texte et ce sont les résultats de recherches amplement développées qu'il nous livre.

Appliquant une rigoureuse méthode, M. Perrin entreprend naturellement tout d'abord la critique de ses sources; il est ainsi conduit à analyser deux documents plus ou moins connus de ceux qui ont abordé l'étude de l'économie agricole au Moyen Age, la charte de l'abbé Celse et le polyptyque de 1120. Le premier de ces textes offre d'ailleurs un aspect curieux et relativement rare : c'est une *charte-plan* analogue à la fameuse charte de Sindelsberg[2].

Sur l'analyse diplomatique, on ne peut insister. M. Perrin se livre à des exercices de critique transcendante avec la virtuosité desquels ses dissections des polyptyques lorrains dans les *Recherches* se trouvent en harmonie. Lorsqu'on surmonte la réelle difficulté, l'obscurité inhérente à des exposés de cet ordre (et dont l'auteur ne semble pas se soucier beaucoup), on se sent vigoureusement et rigoureusement mené vers des conclusions très originales qui renouvellent la matière, même après les savantes études de Herr et de Nieschlag[3]. Dans la charte de l'abbé Celse qui se donne comme datant de 828, il convient de voir un inventaire de la fin du x^e^ siècle qui — avec des additions postérieures — nous est parvenu par l'intermédiaire d'une charte-plan illus-

1. Paris, Belles Lettres, 1935. Voir *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXII (1936), p. 58-62.

2. Abbaye de femmes fondée par Marmoutier en 1115. Voir PERRIN, *Essai ...*, p. 13, n. 27. On sait que ce document, souvent publié, a été édité — assez mal — par Ch. GIRAUD, *Essai sur l'histoire du droit français*, t. I, p. 26-30. — Le polyptyque de 1120 a été partiellement édité par B. GUÉRARD, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. I, p. 931-934.

3. Noter l'article de HERR dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* (1932), p. 169 et suivantes, que M. Perrin discute dans les *Additions et corrections* qui terminent son volume, p. 190.

trée dressée à Marmoutier, sans doute de 1132 à 1142, sous l'abbé Meinhard[4]. Dans le polyptyque dit de 1120, « copie exécutée à Marmoutier dans le second quart du XII^e siècle, probablement sous l'abbatiat de Meinhard », un examen minutieux dégage quatre documents juxtaposés : polyptyques, inventaire et liste de cens qui s'échelonnent « du X^e, peut-être même de la fin du IX^e siècle[5] » jusqu'au début du XII^e.

Muni de ces armes ainsi forgées, M. Perrin peut enfin aborder, dans son troisième chapitre, à la page 87, l'étude des domaines de Marmoutier. On voit, du IX^e au XI^e siècle, ces domaines, d'abord d'un seul tenant, se fragmenter graduellement, de façon d'ailleurs assez différente selon qu'il s'agit des domaines de la marche ou des domaines extérieurs à la marche[6], et ne plus se présenter que comme des groupes domaniaux réunissant, au point de vue de l'administration et de l'exploitation agricole, autour d'un chef-lieu, d'une *curtis* centrale, des terres plus ou moins nombreuses, plus ou moins disséminées et éloignées. Dans certains d'entre eux le chiffre des manses s'affaiblit extrêmement. D'autres domaines disparaissent du patrimoine monastique. Il arrivera enfin que ces *curtes*, ces groupes domaniaux soient remaniés et réunis de façon à former des groupes plus larges. Les documents semblent donc

4. Je croirais volontiers que le rédacteur de la charte-plan ne nous a pas transmis, comme le veut M. Perrin, le texte même de l'inventaire, mais qu'il en a seulement utilisé et résumé les données (Dans ce sens, voir E. LESNE, *Propriété ecclésiastique*, t. III (1936), p. 44, n. 1). — Quant à l'unité de composition et à la communauté d'origine des divers chapitres de l'inventaire, je ferais quelques réserves : la notice paraît (l'interpolation étant négligée) avoir une unité et une autonomie propres; son utilisation dans le faux diplôme de Thierri IV et par l'inscription dont il est question p. 20, n. 45 et 46 en témoigne; la notice serait parvenue au faussaire et au lapicide par une source que le rédacteur de la charte-plan aurait également utilisée. Pour le reste, je serais fort enclin à accepter l'hypothèse suggérée un instant par l'auteur, p. 27, n. 57 : le rédacteur a juxtaposé un polyptyque de la marche (qu'il a considérablement réduit) et un inventaire sommaire des autres domaines.

5. C'est ainsi qu'à la page 82, M. Perrin situe chronologiquement le censier qu'il désigne par la lettre B. A la page 68, il assigne ce document au « courant du X^e s. ». Pour Mgr Lesne (ouvr. cité, p. 53, n. 1), le texte « paraît devoir être daté plutôt du IX^e siècle ». Il est certain que le temps d'évolution nécessaire entre ce censier B et le censier A qui lui est juxtaposé et qui est du début du XI^e siècle, semble militer en faveur du IX^e siècle, d'autant que B doit être assez antérieur à l'inventaire de la fin du X^e siècle que nous transmet la charte-plan.

6. La plupart des documents distinguent en effet les domaines de la marche — les domaines alsaciens extérieurs à la marche — les possessions lorraines de Saint-Quirin (rattaché à Marmoutier en 966). La *marca Aquileiensis* s'étend sur une centaine de kilomètres carrés à l'entour de l'actuel Marmoutier et a sans doute originellement constitué un *fiscus* dont le chef-lieu était la *villa Aquileia* (postérieurement *Aquileia Maurimonasterium*, *Aquileia Maurivilla*). Sur ce *fiscus* donné à saint Léobard par Childebert II à la fin du VI^e siècle ou plutôt seulement assigné par le roi comme résidence, la donation définitive émanant dans ce cas de Thierri IV et datant du temps de saint Maur et du début du VIII^e siècle, l'abbaye a joui d'un privilège d'immunité et l'abbé au Moyen Age a exercé son droit de ban.

manifester sans équivoque l'appauvrissement continu de l'abbaye. Mais M. Perrin veut voir aussi et surtout dans le regroupement domanial effectué par un polyptyque du XI^e siècle « un remarquable effort pour simplifier l'administration du patrimoine » (p. 99).

Au XI^e siècle, l'évêque de Metz, seigneur temporel de Marmoutier, s'empare de la majeure partie des domaines monastiques; puis, à la fin du siècle suivant, il les restitue à l'abbé sinon en totalité, du moins pour la plus grande part. C'est dans le second quart du XII^e siècle que, sous l'abbé Meinhard (1132-1146), on se préoccupe de restaurer et de conserver la fortune de l'abbaye, de consolider cette renaissance qui a suivi les restitutions d'Étienne de Bar et dont, en 1179, témoigne une bulle d'Alexandre III.

Pour cela on exécuta tout d'abord les copies de la charte-plan et du polyptyque que nous connaissons, on confectionna des actes apocryphes de Childebert I^er et Thierri IV, on rédigea enfin notamment le coutumier de Marmoutier (p. 122). On décrivit les droits de l'abbaye dans les limites de la marche, plus spécialement les droits des officiers du monastère et ceux de l'avoué (qu'il importait essentiellement de limiter). Pour conférer à ce coutumier rédigé par ses soins un caractère irréfragable, l'abbé le fit lire et promulguer devant le peuple et périodiquement les abbés de Marmoutier feront reprendre cette lecture en plaid. Démarche importante, car le jour où dans un plaid général le coutumier, au lieu d'être lu par un délégué de l'abbé, « sera lu ou récité par un délégué des sujets agissant en leur nom et pour leur compte » (p. 119), apparaîtra le *Weistum*[7], qui aura en Lorraine et dans les limites du royaume de Germanie une remarquable fortune.

Au XII^e siècle, le coutumier de Marmoutier nous révèle que le régime domanial du X^e est en voie de disparition totale; les divers services dus par les tenanciers des terres amansées ont cessé; la réserve générale de la marche continue cependant à être exploitée au moyen de corvées, mais « ces corvées pèsent également sur tous les hommes de la marche, qu'ils soient hommes Saint-Martin ou non; elles sont exigées désormais par l'abbé au nom de son droit de ban qui s'exerce sur toute la marche, et non plus en vertu des prescriptions de l'antique statut domanial. Ainsi... un système de réquisition d'origine seigneuriale se substitue au système des prestations de nature domaniale » (p. 121).

L'étude de M. Perrin ouvre ici, on le voit, des aperçus intéressants sur l'extension du servage[8] ainsi que sur le développement de la seigneurie et la substitution qu'a, en quelque mesure, opérée le seigneur, de l'exploitation de sa justice à l'exploitation de son domaine. Elle présente également pour les historiens du droit

7. M. Perrin transpose ce terme en « rapport de droits »; ne serait-il pas plus opportun d'employer couramment l'expression de « déclaration de droits », puisqu'il s'agit de la déclaration des droits du seigneur faite par ses hommes ?

8. Il y a d'ailleurs beaucoup à glaner de ce point de vue dans les *Recherches* (voir, par exemple, p. 194, 343 n. 4, 352, 418, 472, 481, 487, 552 n. 1, 655 n. 3, 663 n. 2).

quantité de renseignements sur le statut des terres, sur l'*indominicatum*, la réserve qui, dans la marche, ne paraît point propre à chaque domaine, mais concentrée tout entière à proximité du monastère[9], sur les divers manses tributaires, *fiscales, ingenuiles, mansi proprii* (où l'abbaye chase ses serfs domestiques au XI^e^ siècle), leur évolution et leur fusion[10], leurs charges, les lots-corvées et notamment les services qu'ils doivent, le *servitium triduanum* qui fut supprimé au début du XII^e^ siècle.

On nous permettra seulement de regretter que les développements consacrés au coutumier de Meinhard ne soient pas plus abondants et que l'auteur n'ait pas entrepris à ce sujet une étude systématique, d'autant que, selon sa propre affirmation (p. 3), ce document a été « exploité jusqu'alors sans grande critique ». Nous regrettons également que M. Perrin se soit contenté en ce qui concerne la sujétion des églises paroissiales de la marche à l'église paroissiale de Marmoutier, qualifiée d'*ecclesia superior*, d'une mention fort rapide ainsi que d'un bref répertoire de documents du XII^e^ siècle qui paraissent assez expressifs (p. 126). La question est assurément intéressante et peut, traitée surtout par la très érudite sagacité de notre auteur, éclairer d'une lueur nouvelle les problèmes posés tant par l'état du patrimoine monastique que plus généralement par les églises privées relevant d'un établissement ecclésiastique.

Au fond le caractère fragmentaire sensible dans le chapitre III de cet *Essai*, qui nous porterait à considérer l'ouvrage comme un morceau d'une œuvre plus vaste, ces quelques lacunes que nous venons de relever, s'expliquent aisément : l'*Essai sur Marmoutier* n'est en quelque sorte qu'un rameau d'un arbre plus puissant, qu'un surgeon, si j'ose dire, des *Recherches sur la seigneurie rurale;* c'est un essai, un test, que M. Perrin se fournit sur ses principes de critique. Aussi bien sera-t-il naturel que l'on retrouve dans le présent ouvrage comme un écho des propositions générales qui se dégagent des *Recherches;* c'est ainsi que les textes concernant Marmoutier confirment la remarque que l'on peut faire à propos des censiers dont les rédacteurs négligent souvent la réserve des domaines et la passent sous silence[11] (p. 112). Dans ces mêmes textes on retrouve trace également de cette désinvolture avec laquelle le haut Moyen Age néglige de corriger les polyptyques une fois établis malgré leur besoin presque quotidien de mise à jour; certes on recopie des passages d'anciens polyptyques, on les insère dans des compilations nouvelles[12], mais lorsqu'on décide — ce qui ne va pas sans hésitation ni répugnance — de remettre au courant un censier général, on ne le revise pas, on recommence la rédaction d'un nouveau document sur de nou-

9. Cela tient sans doute à l'origine de la marche, la réserve étant concentrée au chef-lieu du *fiscus;* voir *Recherches*, p. 634, n. 2.

10. Les chiffres donnés quant aux divers types des manses, p. 99, ne paraissent pas concorder avec ceux des p. 55-56.

11. Voir *Recherches*, p. 619.

12. C'est ce qui explique la composition du polyptyque dit de 1120.

veaux frais sans se préoccuper des inventaires déjà dressés[13]. Enfin cette prétendue communauté de marche dans laquelle pendant longtemps les historiens allemands ont voulu voir la source du *Weistum* — lequel dérive simplement du coutumier seigneurial du XII[e] siècle et, par son intermédiaire, du censier — cette *Markgenossenschaft* n'existe pas à Marmoutier; du moins M. Perrin, dans une note encore succincte (p. 124, p. 95), mais fort suggestive sur les *consocii*, se refuse à l'y retrouver[14].

Je voudrais, par ce qui précède, avoir montré l'intérêt d'un ouvrage fort consciencieux et bien présenté[15], muni d'une table de noms de lieux et de tableaux qui en faciliteront l'utilisation. Le livre donne en outre l'édition documentée et précieuse tant de la charte-plan que du prétendu polyptyque de 1120, deux textes importants pour l'histoire rurale.

Pierre TISSER.

Léon-E. HALKIN. — *Réforme protestante et réforme catholique au diocèse de Liége. Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes-évêques de Liége (1538-1557)* (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége, fascicule LXXII). — Liége, Faculté de philosophie et lettres, et Paris, Droz, 1936. In-8° de 436 pages. Prix : 60 francs belges.

Le dessein poursuivi par M. Halkin, et dont une partie a déjà été réalisée par lui avec grand succès, est de doter l'ancienne principauté et l'immense diocèse de Liége d'une histoire critique pour ce qui concerne sa « vie religieuse ». Ce que le chanoine Daris

13. Voir *Recherches*, p. 623 et 624, n. 2 ;et aussi LESNE, ouvr. cité, p. 73-76.

14. Voir aussi *Recherches*, p. 686-690.

15. Un seul lapsus un peu sérieux : à la page 93, ligne 22, lire *Schweinheim* au lieu de *Singrist*. — La traduction donnée, p. 80, du paragraphe 17 du censier C1 suivant laquelle le rédacteur « n'a pas osé prendre sur lui de préciser les biens qui, appartenant à l'abbaye, ont été concédés en fief », est-elle absolument indiscutable ? D'après l'auteur en effet les chiffres indiqués dans C1 représentent l'ensemble des manses sur lesquels l'abbaye pouvait faire valoir ses prétentions, qu'ils fussent *in dominico* ou *in beneficio;* pour ces derniers, faute de documents récents, le rédacteur de C1 n'aurait pas voulu les dénombrer spécialement, comme le faisait couramment le censier B. — Au contraire, si on entend *assignare* dans le sens, non plus de *préciser*, mais de *marquer, inscrire*, on peut penser que le rédacteur n'a délibérément pas tenu compte des manses *in beneficio* qui sont restés absolument en dehors de son inventaire. Et c'est en ce sens que Mgr Lesne entend le paragraphe 17 (ouvr. cité, p. 53). Cette interprétation s'accorde avec la signification courante d'*assignare;* elle s'harmonise avec la pratique ordinaire des documents ecclésiastiques qui s'abstiennent régulièrement d'inventorier les bénéfices tenus *verbo regis* par des hommes ne relevant point de l'église ou de l'abbaye (LESNE, p. 68), ainsi qu'avec la déférence que le rédacteur de C1 tient à témoigner envers l'évêque de Metz. Elle se heurte cependant à une objection sérieuse en dehors même des réserves

avait écrit à ce sujet, il y a une cinquantaine d'années, est manifestement insuffisant et non exempt de parti-pris. M. Halkin nous donne moins une histoire administrative qu'une « histoire religieuse » d'un siècle et demi d'existence ; c'est, en réalité, moins une histoire d'idées qu'une narration des conflits religieux que la Réforme a amenés avec elle tant du côté protestant que du côté catholique ainsi que l'exposé des institutions qui ont aidé à la combattre ou à la propager. Ajoutons qu'à cause de la pénurie de documents d'origine protestante, le clan réformé est défavorisé.

Dans son livre précédent, M. Halkin racontait le règne de l'évêque et cardinal E. de La Marck (1505-1538), antagoniste ardent et plein de talent des premiers réformateurs. Si ses deux successeurs, Corneille de Berghes et Georges d'Autriche, sont des personnages d'assez pâle figure à côté de lui, nous assistons toutefois avec eux à la première codification à Liége d'une législation antiprotestante, à la veille du concile de Trente et antérieurement à la mise en pratique des décrets de ce dernier; période pleine de luttes, effervescente à l'excès, mais aussi de transformation et d'adaptation. Le Moyen Age religieux est terminé, l'idéal d'un régime moderne est en voie de formation.

L'auteur s'est bien et longuement documenté : à Liége, à Bruxelles, à Malines, à Rome, à Naples et ailleurs; il a vu les archives à fond ainsi que les livres. Notons que sa critique est aussi scientifique que psychologique; dans un domaine comme celui-ci où les sources sont si tendancieuses, si fragmentaires, si unilatérales, donc suspectes, il s'est efforcé, en y réussissant pleinement, à entendre toutes les cloches et à démêler pour chacune d'elles la note juste. Le premier venu n'a pas l'ouïe fine en histoire.

Nous avons donc ici le tableau du choc violent entre deux tendances : mouvement de réformes administratives et dogmatiques provoqué par les « Réformés » et un plan catholique destiné à combattre celui-ci pour mieux le canaliser ou l'anéantir. Le diocèse de Liége avait pour mener à bien cette tâche périlleuse deux évêques peu qualifiés pour cette besogne. Le premier, Corneille de Berghes, né en 1500, descendant des ducs de Brabant, sous-diacre, est un homme débile, appelé à contre-cœur sur le trône pontifical de saint Lambert et ne réside jamais à Liége. Il doit tout à la protection des grands et au calcul de la politique; son chapitre cathédral joua par conséquent un rôle essentiel dans sa carrière d'évêque; il abdiqua en 1544 sur les instances de Charles-Quint et ne mourut qu'à la fin de l'année 1560. Son successeur, Georges d'Autriche, bâtard de l'empereur Maximilien, est

qu'inspirerait la forme des brefs de C_1 comparés aux brefs du censier B; le pourcentage des manses concédés en bénéfice n'a pas dû diminuer sous la gestion des évêques de Metz, depuis le censier B, bien au contraire; si donc les manses *in beneficio* n'étaient pas comptés dans C_1, on devrait aisément supposer pour le total des manses des nombres doubles de ceux qui sont portés dans le document, ce qui conduirait, par exemple pour Schweinheim et Reutenbourg, aux chiffres sans doute excessifs de 80 et 120 manses.

intelligent, dévoué et cultivé; lui non plus ne brille pas par une santé florissante et il n'a pu donner, comme évêque, sa juste mesure; mais il résida toujours à Liége, subit l'influence autant de son chapitre cathédral que des princes de Habsbourg, de Granvelle, de l'inquisiteur Thierry Hezius et non moins celle de ses évêques auxiliaires. Il fit tout ce qui était en son pouvoir en faveur de la réforme catholique. En résumé, deux prélats comme le Moyen Age en a connu tant, peu taillés pour être des pasteurs à une époque de transition.

Sous le pontificat du cardinal Évrard de La Marck, mort en 1538, le protestantisme liégeois avait été « contenu et persécuté »; à sa mort, il se releva promptement. Du côté catholique, les institutions religieuses prêtaient largement à la critique; la discipline s'était relâchée, l'ignorance du clergé était fort grande et ce que nous appelons aujourd'hui le « dévouement pastoral » était alors une notion inconnue. Le protestantisme éclata favorisé par les circonstances; il s'introduisit par la voie de la presse, les bibles allemandes, flamandes et latines, les livres, les images, les chansons, la comédie et les propos de tous les jours; l'anabaptisme et le luthéranisme viennent principalement de Munster, de Maestricht, de Juliers et d'Anvers. A tout cela il faut ajouter l'action des prédicants. Cependant, en 1557, « la première phase de la Réforme liégeoise était close. Anabaptistes, sacramentaires et luthériens avaient été réduits à un état voisin de l'impuissance » (p. 97).

Il est fâcheux que nous ne connaissions les protestants liégeois que par ce qu'en disent les ordonnances lancées contre eux ainsi que par les procès de religion; il faut par conséquent se tenir sur ses gardes et tenir compte de ce facteur psychologique très important dans l'appréciation des événements : c'est un ennemi qui parle d'un antagoniste. Non seulement les textes législatifs nous renseignent sur la manière dont on barra la route aux sectateurs, mais ils éclairent aussi (à leur façon) sur les procédés mis en avant. Le diocèse de Liége, si étendu et si peuplé, avait été le premier sous Évrard de La Marck, à prescrire l'application de la bulle de Léon X, *Exsurge Domine*, du 15 juin 1520, condamnant les thèses luthériennes. Dans sa principauté temporelle de Liège c'était l'échevinage même qui connaissait de l'hérésie, mais, en outre et essentiellement, il y avait les juges extraordinaires : les inquisiteurs et les conservateurs des privilèges. L'orthodoxie catholique trouva ici un collaborateur de tout premier plan dans la personne de l'inquisiteur général Thierry Hezius, mort en 1555, esprit cultivé, correspondant d'Érasme, et volonté ferme et tenace; ce fut lui qui fit exécuter les peines sévères de l'édit fondamental de 1545.

De très nombreux procès de religion se plaidèrent, si l'on peut dire, dans la Principauté, de 1538 à 1557; le plus ancien procès d'hérésie connu date de l'année 1528; en général, ils furent « cruels »; outre l'hérésie pure, le juge ecclésiastique poursuivait les « crimes contre la divine majesté », au dire de Damhoudere,

jurisconsulte flamand de l'époque; parmi ceux-ci étaient comptés le blasphème, la prévarication, l'apostasie, la simonie, le sortilège, la divination, l'incantation, etc. Plusieurs noms de ces martyrs liégeois ont été conservés, bien que les martyrologes ne les mentionnent pas. Nouvelle lacune d'information.

La lutte que l'autorité religieuse eut à mener contre le protestantisme en faveur d'une restauration de la discipline ecclésiastique était singulièrement, sinon contrecarrée, tout au moins paralysée par les institutions mêmes et des abus provenant du système bénéficial fonctionnant dans la chrétienté. Le pouvoir épiscopal, dirigeant la réforme catholique, se trouvait limité dans son action par soixante-treize collèges de chanoines qui, en vertu de leur exemption canonique, échappaient à la juridiction du prince-évêque; d'où pas de visite épiscopale, pas de droit de correction exercé par celui-ci, mais de fréquents conflits de juridiction avec le souverain des Pays-Bas de même qu'avec l'Université de Louvain. Le concordat du 18 août 1541, conclu entre l'évêque de Liége et Charles-Quint, aplanit et régla pour longtemps les rapports de l'Église et de l'État pour le régime de la juridiction ecclésiastique et séculière : testaments, legs pieux, contrats de mariages, biens des conjoints, biens ecclésiastiques, privilèges du for, crimes, etc. Bref, dans l'ensemble « la juridiction ecclésiastique recule devant les exigences du prince [laïc] ».

Le clergé régulier, lui aussi, offrait des obstacles pour la réussite rapide de l'œuvre réformatrice entreprise par les évêques et leurs collaborateurs; l'exemption de la visite canonique était très répandue; en dehors de cela, dans les Pays-Bas catholiques appartenant au diocèse de Liége l'empereur Charles-Quint s'était réservé, peut-on dire, la direction exclusive des élections abbatiales; ici, comme ailleurs, restriction de l'autorité épiscopale, mais collaboration avec le pouvoir laïc. En ce qui concerne la moralité des réguliers, M. Halkin n'hésite pas à dire, avec de formelles réserves, que « les religieux gardèrent une pureté de mœurs supérieure, en général, à celle des prêtres séculiers du diocèse » (p. 241).

L'œuvre de la restauration catholique à Liége était une tâche ardue pour les évêques qui, comme Corneille de Berghes « resta indifférent au drame qui se jouait dans les consciences de ses diocésains; tout ce qu'il put en voir ce fut l'aspect juridictionnel que le concordat de 1541 modifia en partie ». Son successeur, Georges d'Autriche, fit mieux : il obtint des États du pays, en 1545, un édit général contre les hérétiques; en 1548, il réunit un synode; en 1551, il réforma les cours spirituelles; enfin, en 1553 il publia un Rituel des sacrements (p. 244). Bien entendu, les réformes du concile de Trente ne pourront être appliquées que beaucoup plus tard.

Restauration des mœurs et essais de réformes disciplinaires formeront ainsi le centre de l'activité catholique. Le synode provincial du 7 novembre 1548 complète et corrige les anciens sta-

tuts qui datent encore de 1288; le concubinage des clercs y est surtout envisagé. L'unification du rituel diocésain, opérée en 1533, se fit par l'introduction du *Liber sanctae Ecclesiae Leodiensis;* celui-ci concerne surtout le baptême, le mariage et l'extrême-onction. Quant au missel liégeois de 1547 il est encore inconnu de nos jours. L'auteur remarque que l'influence du nonce fut peu sensible dans ce travail de rénovation et que les Liégeois marquèrent, au début, peu « d'enthousiasme » pour les décrets conciliaires.

Ceux-ci visaient à extirper des abus de toute sorte que le cumul des bénéfices, l'habitude de la non-résidence, le mode de vivre au Moyen Âge, l'absence d'un centre commun d'études, l'insuffisance de la préparation au sacerdoce et, enfin, l'ignorance du clergé avaient créés et répandus dans le diocèse. Ce sont les maux qu'on constate également ailleurs.

Bref, M. Halkin résume son étude en disant : « De 1538 à 1557, la réforme catholique est toujours dans l'enfance » (p. 10). « La réforme catholique était bien loin d'avoir devancé, dans le diocèse de Liége, les opportunes décisions du concile de Trente. » « Réforme protestante tenue en échec : réforme catholique timide et lente » (p. 10). Le livre se termine par des annexes et des pièces justificatives; les morceaux les mieux venus sont incontestablement, d'abord le : *Tableau des principaux dignitaires ecclésiastiques* [du diocèse de Liége] (p. 330-343) puis l'*Examen critique du dossier attribué à Thierry Hezius* (p. 345-361). L'auteur essaie de montrer que « les documents aujourd'hui groupés et classés sous cette rubrique [par Émile Faisron] ne représentent sans doute qu'une petite partie de l'ancien dossier relatif à la préparation d'une ordonnance générale contre l'hérésie » [de 1545].

Tel est l'exposé que M. Halkin présente des deux pontificats liégeois, de 1538 à 1557. On souscrira volontiers, je pense, à ses conclusions aussi fondées que modérées. L'auteur ne cache pas « les faiblesses et les lacunes » de son travail. Qu'il se tranquillise ! Sur ce dernier point pourtant il aurait dû, si la chose est possible, donner satisfaction à notre curiosité. A Liége, comme ailleurs, la lecture ou plutôt l'explication de la Bible fut un des facteurs qui aida fort à l'introduction du protestantisme. Sans doute, mais ces bibles, ces livres prohibés, ces tracts, ces pamphlets, nous les connaissons si peu et on en parle si souvent et ce sont eux qui ont remué si profondément les consciences chrétiennes. Comment se fait-il que l'impression apparaisse si tardivement à Liége (vers 1550 ?) et soit si en retard sur la partie germanique des Pays-Bas ? Il y a de ce côté des recherches à entreprendre; mais seraient-elles concluantes ? Une grande partie de l'action du protestantisme échappe à nos regards. Empressons-nous cependant de dire que M. Halkin a tenu compte de la nature incomplète de sa documentation.

H. Nelis.

Blaise Pascal. — *Les Pensées*, classées et commentées par Henri Massis. — Paris, Grasset, 1936. In-12 de 516 pages. Prix : 25 francs.

L'action exercée par Pascal est toujours profonde, surtout celle de Pascal, auteur des *Pensées*. En ces dernières années, les rééditions de ce livre fameux se sont multipliées, et l'on ferait une importante bibliographie de tous les articles ou études, consacrés à la pensée religieuse du philosophe. M. Massis avait déjà donné une édition des œuvres de Pascal; aujourd'hui il classe et commente les *Pensées* qu'il fait précéder d'une large introduction. Le classement s'organise sous les deux grandes idées directrices que Pascal indique comme devant être (s'il est vrai qu'il les eût conservées telles quelles) les principaux chefs de son argumentation. C'est, je crois, M. Giraud qui, refusant de modifier le classement proposé par M. Brunschvicg, écrivait qu'il aurait pu, comme tout autre, grouper ingénieusement et arbitrairement les pensées afin de reconstituer à sa manière l'*Apologie* rêvée par Pascal. Je ne sais si l'on dira du classement adopté par M. Massis qu'il est ingénieux et arbitraire. En tout cas, il est peu conforme à celui de Port-Royal et aux données des copies de l'original; l'on aimerait dès lors connaître les raisons qui ont déterminé le classement et le groupement nouveaux. Faut-il noter pour en faire un grief, une certaine tendance à donner à l'apologie ainsi reconstruite un aspect plus profondément catholique ? Je n'y verrais, pour ma part, aucun désavantage ni surtout aucune trahison de commentateur, car la tendance contraire, qui est de vouloir donner à l'apologie l'aspect nettement janséniste, me paraît encore plus éloignée de la vérité. Il y aurait donc un intérêt essentiel à justifier la place de tel ou tel fragment et son sens véritable, en le rattachant à sa source, soit catholique, soit janséniste, soit augustinienne. Mais ce travail, M. Massis ne l'a pas entrepris, et à vrai dire, si peu l'ont commencé, et quelques-uns l'ont tellement défiguré par des affirmations que l'histoire dément, que ce sera l'objet d'une édition des *Pensées*, où l'on pourra discerner et reconnaître les affinités diverses de la théologie de Pascal. Elles sont moins jansénistes qu'augustiniennes, et peut-être plus catholiques que jansénistes, parce qu'augustiniennes.

Les commentaires de M. Massis font l'objet d'une longue et intéressante introduction. La biographie morale qu'on nous y développe de l'auteur des *Pensées*, fait bien ressortir la fougue naturelle de ce Pascal qui, ne faisant rien à demi, s'est jeté dans la piété avec tout son courage, et dans les intérêts de Port-Royal à qui il doit sa conversion, avec une impétuosité effrayante. Mais la rencontre qu'il fut alors contraint de prolonger avec les doctrines fondamentales de la vie chrétienne — celles du péché, de la chute, de la grâce, de la prière, du miracle, — le jeta, avec une ardeur renouvelée, dans l'étude des systèmes théologiques, dont on peut dire qu'il s'évada, après en avoir scruté les profondeurs, de façon à rester seul ou presque, dans une solitude qui effraya les théologiens de Port-

Royal, à qui Pascal devenait de jour en jour plus suspect. C'est alors qu'il conquit véritablement sa personnalité d'apologiste chrétien.

Qu'il y ait eu, dans ce travail d'assimilation de théories et de doctrines diverses, l'admirable puissance de la méditation de Pascal, creusant jusqu'en son fond toute doctrine, vidant tout système de son contenu, opposant les thèses, allant du pour au contre afin de trouver le lieu imperceptible où se concilient les contraires, nous en avons des preuves tangibles dans les *Pensées*. Pascal a beaucoup lu, s'est largement informé des positions de la pensée chrétienne vers 1650, comme il a examiné de très près les objections des libertins et des athées. Les preuves de cette information sont moins dans les références que Pascal donne rarement, que dans les formules mêmes qu'il extrait, et où se dépose la pensée théologique dont il fait son profit. C'est tout cet aspect de la préparation de l'*Apologie* qu'il ne faut pas négliger, si l'on veut comprendre le sens d'une foule de ces fragments, où nous sommes aujourd'hui tentés de ne voir que la traduction d'une « expérience » de Pascal. Dire que l'apologétique pascalienne n'a rien de commun avec l'apologétique classique, n'étant elle-même que le cri d'une âme qui s'analyse et se livre au vif, c'est, me semble-t-il, faire très grande la part de l'autobiographie dans un livre qui aurait été la discussion serrée d'idées alors vivantes et de doctrines en plein bouillonnement. Sans doute l'apologie pascalienne eût été frémissante de vie, belle de passion ardente, expression d'une âme qui, pour gagner l'adversaire, se donne elle-même, mais elle eût été, en sa grande partie, la redoutable rencontre d'une raison passionnée avec des adversaires qu'elle avait la prétention de vaincre.

Je signalerai dans l'édition de M. Massis quelques pensées dont le texte ne me paraît pas conforme au manuscrit. On lit dans celui-ci : « l'insensibilité *aux plus* grandes choses (p. 92); tu as *bien* du bien, *esclave* (p. 94); contre ceux qui approfondissent les sciences » (p. 109), texte qui n'est d'ailleurs que dans la copie de Guerrier, comme le suivant : « Je ne puis pardonner à Descartes... » Il aurait fallu rappeler que la pensée : « Si notre condition... » que l'on trouve au fol. 415 du manuscrit avait été déjà exprimée presque en termes identiques au fol. 73 (p. 160). — Le fragment sur le *Divertissement* : « Nonobstant ces misères... » du fol. 121 n'est pas absolument celui de l'édition présente, à la page 161. — Le fragment *Misère* (p. 162) unit arbitrairement deux pensées dont l'une appartient au fol. 79 et l'autre au fol. 27. — Je lis dans le manuscrit : « ... de gens qui diront que cela n'est pas beau » (et non *séant*) (p. 180). — Tout le fragment : « J'ai passé longtemps... » n'a pas cette clarté dans l'original; il aurait fallu marquer les conjectures de la lecture (p. 188). — Il faut lire : « Toute la dignité de l'homme est en la pensée... La pensée est donc *une chose* admirable... » (p. 202). — Je lis : « Je ne souffrirais point qu'il repose en *l'un* ni en l'autre » (p. 207); et encore : « A mesure *qu'on a* de lumière » (p. 218); « Qui s'étonnera donc de voir

la religion ne faire... » (p. 219). — Les mots « punition de ceux qui pèchent, erreur » n'appartiennent pas au fragment de l'*Autorité*, au fol. 273 (p. 227). — Après le fragment : « Le pyrrhonisme est le vrai », Pascal ajoute : « Quod ergo ignorantes quaeritis, religio annuntiat vobis » (p. 247). — Le fragment : « Mahomet sans autorité » est précédé du titre : « Fausseté des autres religions » (p. 274); les deux paragraphes du fragment : « Mahomet non prédit » sont distincts; le premier est au fol. 467 et le second : « Enfin, cela est si contraire », au fol. 457; il ne convient pas de les unir (p. 276). — Le fragment : « Clarté, obscurité » n'est-il pas destiné à un traité sur le miracle de la Sainte-Epine et, dans ce cas, est-il bien à sa place dans les pensées destinées à l'apologie chrétienne ? (p. 285). — Il y a erreur à incorporer à la pensée : « Toute condition » les derniers mots : « Deus absconditus » ; ces deux mots sont écrits sur un bout de papier indépendant qui a été collé arbitrairement à la suite du fragment précédent (p. 309). — Il faut ajouter au fragment : « *Objection.* Visiblement l'Écriture... » deux lignes omises : « Il y a beaucoup d'esprits faux. Denys a la charité; il était en place » (p. 324). — Il faut signaler comme conjecture le texte : « On s'accoutume aux vertus intérieures par ces *habitudes extérieures* » (p. 342). — Le fragment : « Je vois plusieurs religions contraires » est, sans raison, morcelé, car il est un simple paragraphe d'un long développement qui se trouve au fol. 1 (p. 360); par contre le fragment : « Et ce qui couronne tout cela... » n'est que le début d'une suite de trois paragraphes que Pascal n'a point séparés au fol. 232 (p. 360). — Je lis autrement le fragment : « Il fallait que les quatre monarchies » où la première phrase me semble être la conclusion, comme il apparaît d'ailleurs par la rédaction sur le fragment de papier (p. 368). — Le paragraphe : « De deux personnes » s'arrête à « capable de sottise »; après quoi, Pascal trace un trait indiquant une pensée différente, que voici : « Le Vieux Testament est un chiffre. Deux erreurs : 1° prendre tout littéralement; 2° prendre tout spirituellement » (p. 417). — Rien n'autorise à unir les deux pensées suivantes : « On n'aurait point péché... » qui est au fol. 169, et celle : « Je ne serais pas chrétien », qui se trouve au fol. 270 (p. 425). — On hésitera à accepter la leçon de M. Massis : « Il faut savoir peu *et* tout », celle, traditionnelle, paraissant mieux accordée à la pensée générale de Pascal et plus conforme à la graphie du manuscrit : peu *de* tout » (p. 449). Ces légères corrections indiquent dans quelle estime je tiens cette édition.

J. DEDIEU.

Mgr Clément TOURNIER. — *Le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse (1820-1830) et le drame de la Petite église.* — Toulouse, éditions de la Basilique, 1935. In-8° de 199 pages.

La Petite église, ce schisme sporadique qui groupa en certains points du territoire les opposants irréductibles au Concordat de

1801, a déjà suscité d'intéressantes études : celles de Latreille sur la région lyonnaise et sur l'ensemble du territoire, de R. de Chauvigny sur le département de Loir-et-Cher, d'Abel Dechêne sur le Blanchardisme[1]. L'ouvrage que vient de publier Mgr Clément Tournier est une intéressante contribution à l'histoire de ce mouvement dans la région du sud-ouest. Bien documenté (encore que des recherches aux Archives nationales eussent sans doute fourni quelques détails supplémentaires), très agréablement écrit, il tire de l'ombre les chefs locaux de la secte, sans d'ailleurs que nous puissions connaître très nettement l'importance réelle des *Puristes* ou *Illuminés*, comme on les appelle dans le Midi.

Dans un préambule assez bref, Mgr Tournier indique les origines du mouvement. Elles sont les mêmes que partout : réaction très vive de prêtres fervents ayant souffert l'exil et la persécution, couru les pires dangers pendant la Révolution, et qui ne peuvent admettre la fusion, dans la nouvelle Église concordataire, des confesseurs de la foi et des constitutionnels schismatiques. De Londres, les évêques « réclamants », dressés au nom des libertés de l'Église gallicane, fournissent un prétexte à cette dissidence, s'ils ne l'encouragent pas ouvertement. Dans l'archidiocèse de Toulouse, qui s'étend sur la Haute-Garonne, l'Ariège et l'arrondissement de Castelsarrasin, ce qui aggrave la situation, c'est la personne même du nouvel archevêque, Mgr Primat : ancien évêque constitutionnel du Nord et du Rhône, il a été jusqu'à livrer à la Convention ses lettres de prêtrise. C'est un homme pieux, mais faible : son repentir est sincère, mais il se sent mal à l'aise à la tête d'un clergé demeuré hostile aux idées nouvelles[2].

Contre lui se dressent les prêtres *chambristes*, ainsi nommés parce qu'ils célèbrent le culte dans des chambres et non dans les églises qui leur sont interdites. Leurs chefs sont mal connus des autorités : on signale Mercier, Uffarte. Mais les deux principaux sont Jean-Bernard Font, en résidence à Pamiers, et surtout Lucrès, agent de l'évêque de Lombez, fanatique dont l'activité s'exerce sur toute la région garonnaise[3].

La chute de Napoléon, puis la mort de l'archevêque Primat survenue en 1816, n'apaisent pas ces irréductibles. Ils s'emportent contre Mgr de Bovet, préconisé en 1817, ancien évêque de Sisteron,

1. L'ouvrage du P. Drochon : *la Petite église* (Paris, 1894), ne traite guère que de la région poitevine et vendéenne et a mérité de très vives critiques.

2. Le 19 messidor an XI, le préfet de la Haute-Garonne écrit au ministre de l'Intérieur qu'il a invité l'évêque à célébrer une messe solennelle le 14 juillet. L'évêque a hésité, craignant d'être abandonné par la plus grande partie de son clergé et finalement, après avoir consulté son chapitre, a renoncé à la cérémonie projetée et s'est retiré à la campagne sous prétexte de maladie. Le préfet ajoute que, malgré leur serment, la plupart des prêtres sont hostiles au gouvernement et il recommande la vigilance et la fermeté à leur égard (Arch. nat., F19 427).

3. Il est dénoncé non seulement par l'archevêque de Toulouse (25 mars 1806), mais aussi par l'évêque d'Agen (2 juin 1809) (Arch. nat., F19* 148).

coupable d'avoir dès 1812, déploré son refus de démission et rétracté son adhésion aux *Réclamations canoniques* de 1803. Mais le vieux prélat se retire, en 1820, sans avoir jamais paru à Toulouse.

Celui qui le remplace, c'est l'ancien évêque de Châlons-sur-Marne, Mgr de Clermont-Tonnerre, alors âgé de soixante-douze ans. Ce grand seigneur, cet évêque qui n'a à se reprocher ni une défaillance, ni un refus d'obéissance, éprouve une sympathie secrète pour ces prêtres et ces fidèles égarés certes, mais par un excès de zèle, et dont la foi intrépide n'a jamais faibli. Aussi va-t-il employer pour les ramener à l'unité des moyens d'une infinie délicatesse. Sa conduite à leur égard diffère sensiblement de celle qu'il tient envers les anciens constitutionnels : de ceux-ci, il exige une nouvelle rétractation écrite, s'ajoutant à toutes celles qu'ils ont déjà pu émettre; de ce côté, il n'éprouvera aucun mécompte et ne recevra que des consolations. Il n'en ira pas de même avec les tenants de la Petite église.

Craignant de froisser leur orgueil, il ne leur adresse aucun appel public. De sa main, il écrit à l'un des prêtres chambristes, l'abbé Abadie, qui va désormais lui servir d'intermédiaire et d'agent secret dans toutes les démarches qu'il entreprend. On peut même trouver que l'archevêque dépasse les limites de la condescendance lorsqu'il écoute d'une oreille complaisante les dénonciations du prêtre révolté contre les anciens constitutionnels et lorsqu'il prend à l'égard de ceux-ci les mesures qu'Abadie lui suggère.

Il profite de la mission de Pamiers pour entrer en relations avec Jean-Bernard Font : à celui-ci, il a déjà dépêché un autre de ses intermédiaires, l'abbé Ducassé; il pousse la bienveillance jusqu'à se rendre lui-même au domicile de l'obstiné. Il va jusqu'à proposer une entrevue au vieux fanatique Lucrès auprès de qui l'abbé Ducassé se multiplie. Mais tandis que l'archevêque se flatte, par la douceur et la complaisance, de ramener ces obstinés au bercail, eux ne songent nullement à s'humilier mais à faire proclamer par l'archevêque la bonté de leur cause.

L'équivoque aurait pu se prolonger si, de Londres, Blanchard n'était intervenu avec son impétuosité habituelle. Le lettre qu'il adresse au prélat le 1er octobre 1821 est d'une insolence déconcertante : après avoir accumulé les expressions blessantes, il le somme de se mettre à la tête des dissidents !

Les yeux de Mgr de Clermont-Tonnerre s'ouvrirent à ce coup. Il consentit encore à répondre à Blanchard et à avertir les puristes d'une rupture qui devenait inévitable. Le 28 janvier 1822, il publiait une lettre pastorale révélant les tentatives faites et leur échec et prescrivant des prières pour la soumission des obstinés. Peine perdue : lorsqu'il s'éteignit, le 21 février 1830, Mgr de Clermont-Tonnerre n'avait pu ramener à l'unité ni les prêtres chambristes, ni leurs disciples et la mort seule devait, peu à peu, faire disparaître le schisme.

Dans le Toulousain, comme ailleurs, la Petite église était formée

d'âmes « pures comme des anges, orgueilleuses comme des démons ».

Le livre de Mgr Tournier (qui renferme un index des noms de personnes) complète très heureusement les ouvrages de Latreille sur l'opposition au Concordat, à peu près muets sur cette région.

Ed. BRULEY.

A. ESMEIN. — *Le mariage en droit canonique.* Deuxième édition mise à jour par R. GENESTAL et Jean DAUVILLIER. Tome II. — Paris, librairie du Recueil Sirey, 1935. In-8° de VIII-507 pages.

La réédition de l'ouvrage d'Esmein, dont le premier volume avait paru en 1929[1], est terminée; arrêtée un moment par la mort de R. Génestal, elle a été confiée à M. J. Dauvillier, à qui nous devions déjà l'importante étude dont il fut rendu compte ici-même[2], *le Mariage dans le droit classique de l'Église depuis le Décret de Gratien jusqu'à la mort de Clément V.* C'est dire que la réédition fut poursuivie avec le soin que l'œuvre méritait, et enrichie de notes nombreuses qui, avec un chapitre additionnel sur le droit contemporain du mariage, porte à 507 pages le volume qui n'en comptait dans le précédent état que 391. On ne peut que remercier de cet enrichissement les deux nouveaux éditeurs, car la documentation continue d'être de bon aloi. La matière du présent tome comprend la fin de la deuxième partie : le droit du mariage et la séparation des époux; les secondes noces; le concubinat; et la troisième partie : le droit du mariage depuis le concile de Trente. L'esprit de l'œuvre est resté le même, naturellement. Il témoigne d'une curiosité juridique remarquable, mais sans attache à la foi catholique; telle cette phrase, par exemple (p. 330) : « La doctrine de l'Église sur ce point (le divorce) avait été nettement repoussée par les écoles protestantes qui, inspirées par un sentiment d'humanité et de justice, avaient proclamé que l'indissolubilité du mariage ne pouvait être acceptée comme une règle absolue ». Un simple coup d'œil donné même avant 1891, date de la première édition, aurait pu laisser voir à l'auteur que la justice ni l'humanité n'ont lieu d'être satisfaites d'une plaie qui gangrène de plus en plus les sociétés dans lesquelles le divorce a été introduit. Parfois même l'affirmation doctrinale préliminaire ne correspond pas aux textes que l'on invoque à l'appui; celle-ci, entre autres (p. 2) : « La maxime *conjuges non ad imparia judicantur,* strictement interprétée, devait conduire à éliminer du droit canonique toute puissance maritale ». On peut s'étonner que l'auteur de cette déclaration tranchante n'ait pas remarqué qu'elle était en contradiction avec le Nouveau Testa-

1. Voir *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XVI (1930), p. 279.
2. *Ibidem,* t. XX (1934), p. 478.

ment, l'enseignement du magistère ecclésiastique et de nombreux textes canoniques, qu'il cite d'ailleurs fidèlement dans ses notes. Tout au plus était-il exact de dire que cette doctrine devait atténuer et limiter en certains cas les prétentions du droit romain en faveur de la toute-puissance maritale. Mais sans doute n'est-ce pas à Esmein qu'il faut attribuer les confusions de la p. 302-303; on ne voit pas très bien comment (n. 4 de la p. 303) Pie V aurait pu « confirmer », en 1571, une décision attribuée à Paul V dont le pontificat (1605-1621) ne commença qu'un tiers de siècle plus tard. Dans cette même note 4, il eût été bon de rappeler que le *Collectanea* (et non le *Collectionea*) de la Propagande ayant eu au moins deux éditions, c'est de la première, la moins répandue aujourd'hui, que l'indication est prise. Le concile de Trente, convoqué pour le 1er novembre 1542, ne s'ouvrit pas ce jour-là, aucun des Pères convoqués ne s'y trouvant présent. Terminons cette première série d'observations en notant que la documentation, empruntée presque toujours à des ouvrages de haute valeur, aurait pu être plus étendue et que l'œuvre y aurait gagné des avantages nouveaux.

Il est des inexactitudes ou des fautes qui, en tout état de cause, ne sont pas imputables à l'auteur principal, celle-ci par exemple, dont il faut faire retomber la responsabilité sur le typographe et qui rend le texte incompréhensible (p. 26, l. 19-20) : « Mais la doctrine de Grégoire Ier devait définitivement prévaloir un grand danger ». On a laissé tomber après le mot « prévaloir », qui termine la phrase, le commencement de la suivante : « Cette doctrine offrait cependant » *un grand danger*. Parfois, les affirmations vont plus loin que les textes invoqués : ainsi (p. 459), à propos du *Codex* et du décret du Saint-Office du 12 décembre 1888, il faut lire que leur discipline n'interdit pas aux conjoints de se présenter devant le ministre non catholique, mais dans le seul cas où il fait *uniquement* (terme omis) fonction d'officier d'état civil, ce qui n'est pas le cas en Grèce. Il n'est pas exact non plus que le *matrimonium praesumptum* se maintint jusqu'en 1892 dans « *tous* les pays de mission » (p. 425), le décret *Tametsi* ayant été publié auparavant dans quelques-uns. Ce n'est pas la Commission d'interprétation du Code qui a rendu le décret du 18 janvier 1928 (p. 418, n. 2) : les *Acta* l'attribuent expressément au Saint-Office.

Tout auteur qui a eu recours à l'imprimerie sait qu'il doit s'attendre à ce que les compositeurs et les correcteurs laissent des fautes. Il en est cependant qu'on ne peut leur imputer à première vue, telle la suivante (p. 42, n. 1) : au lieu de « C. Tanta vis, 6, X, 8e, XVIII », il faut, en supprimant le « 8e », qui ne correspond à rien, lire *C. Tanta est vis*, 6, X, XVII. Il y a des renvois inexacts, quelques-uns aux pages de la première édition au lieu de celles de la deuxième. Mais sans doute faut-il laisser au débit des imprimeurs le « dispensatio VIII » (p. 376, n. 2) au lieu de « disputatio VIII». L'éditeur définitif a reconnu dans un feuillet un certain nombre d'errata. En multipliant ce nombre par cinq ou six on sera plus près de la vérité.

Ces fautes sont, la plupart, de moindre importance; elles rendent malheureusement moins parfaite une œuvre à laquelle les nouveaux éditeurs ont ajouté, en bibliographie et en texte, des enrichissements des plus appréciables. Une prochaine édition permettra de corriger ces lapsus pour le grand profit des lecteurs d'une œuvre qui mérite une réelle estime.

A. Villien.

Adolphe Gros. — *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie.* Préface de J. Désormeaux. — Belley, imprimerie Aimé Chaduc, 1935. In-8° de 632 pages.

On sait que le regretté Jules Vernier, qui fut archiviste de la Savoie, a consacré à ce département, voilà tantôt trente-six ans, un *Dictionnaire topographique* conforme au plan suivi dans les volumes, semblablement intitulés, qui ont été publiés « par ordre du Ministre de l'Instruction publique » — de l'Éducation nationale, dit-on aujourd'hui — « et sous la direction du Comité des Travaux historiques ». Si je ne me trompe, cet ouvrage, somme toute recommandable, n'a pas été admis dans la collection officielle en raison de ce que l'auteur n'en a guère puisé la documentation manuscrite en dehors du dépôt dont il avait la garde.

M. le chanoine Adolphe Gros — il l'indique suffisamment par l'intitulé de son volume — a voulu travailler sur un plan différent. « Nous ne nous sommes pas, écrit-il, contenté d'énumérer les noms de lieu avec leurs formes anciennes et modernes. Nous avons eu l'ambition, peut-être téméraire, de rechercher et de donner la signification de ces vocables topographiques, dont la plupart sont une énigme, même pour le public lettré. »

Bien franchement, je ne crois pas qu'il faille protester contre le qualificatif que la modestie de M. Gros applique à sa propre « ambition ». La faute n'en est pas à lui, mais à la pénurie de documents anciens, en raison de laquelle la région savoyarde est une de celles où l'origine des toponymes pose le plus de problèmes insolubles. Pour ne citer qu'un groupe déterminé d'exemples, les moyens manquent absolument pour expliquer la désinence des noms Albens, Bassens, Bessans, Bramans, Cessens, Scorins, Randens, Rothenens, Tessens, Voglans, d'opter entre le ligure *enc*, le latin *anum*, et le germanique *ing*.

Cela dit, il est équitable de reconnaître qu'en dépit de sa témérité, l' « ambition » de M. le chanoine Gros lui était permise plus qu'à d'autres. Les dépouillements auxquels il s'est livré, sans compléter définitivement ceux de Jules Vernier, s'y ajoutent heureusement; il fait preuve d'un sens philologique de bon aloi, témoin l'explication généralement correcte qu'il donne des toponymes dont on a lieu de croire que la forme originelle comportait le suffixe *acum;* c'est ainsi que, moyennant la forme *Centagniacum*, qui ne date que de 1272, mais qu'on peut tenir pour traditionnelle, il établit que le nom du château de Saint-Agneux n'est aucu-

nement d'origine hagiographique. Si l'on ne doit pas toujours attacher importance aux homonymies qu'il va chercher hors du département, et parfois fort loin — je doute qu'il y ait identité d'origine entre Bassens près de Chambéry et Bassens (Gironde); et l'on ne saurait rien tirer de ce que le nom de Calypso, donné voilà peut-être trois quarts de siècle à la presqu'île formée par le confluent de l'Arc et de la Valloiselle, est aussi porté par une île du lac Léman —, alors qu'un étymologiste superficiel eût succombé à la tentation de rapprocher de la commune de Séez, au canton de Bourg-Saint-Maurice, la ville épiscopale du département de l'Orne, M. Gros est amené fort à propos, grâce à la mention *ecclesia de Sexto*, qu'on rencontre en 1224, à voir dans le Séez savoyard un vocable comparable à Septème et à Oytier — *Septimum* et *Octavum* — qui évoquent le souvenir de bornes milliaires.

Assurément le livre de M. Gros sera, dans bien des cas, utilement consulté. Il fait justice de plus d'une étymologie fantaisiste. A propos de toponymes relativement modernes, il fait état d'expressions empruntées aux parlers locaux, et donc peu connus des non-savoyards; et l'on y trouve, à l'occasion, des renseignements d'ordre anecdotique. Mais il encourt un reproche que l'auteur n'était pas sans prévoir, et que son « préfacier » formulait discrètement : celui d'exagérer l'influence des noms de personnes sur la toponomastique.

A la vérité, cette influence est indéniable, non seulement dans les vocables répondant à des primitifs en *acum*, mais encore dans ceux où un nom d'homme s'amalgame avec un nom commun — Combe-Beyrin, Montalbert, Nangerel, Nant-Pulin, Nant-Richard, Valmeinier — et dans ceux, moins anciens, où le nom d'homme est, ou bien muni d'une désinence caractéristique — la Bigotière — ou bien précédé, soit de la préposition *chez*, soit — on est alors en présence d'un patronyme — de l'article *les*. Et même, pour en revenir à des vocables d'âge reculé, je n'ose chicaner M. Gros quand, aux noms de la Savoie et de la Tarentaise, il juxtapose les noms de personnes *Sapaudus* et *Darantos*. Mais il est difficile d'admettre qu'une femme appelée *Maurigenna* soit la marraine de la Maurienne, et que les noms de cours d'eau le Guiers et le Joudron s'apparentent au nom d'homme *Guarius* et au nom de femme *Geltrudis*. Le nom des hameaux de Bornand, à désinence pourtant bien suggestive en pays « romand », ne saurait s'expliquer par le fait qu'il y a dans la région une dizaine d'ecclésiastiques et deux conseillers municipaux également nommés Bornand : c'est plutôt l'inverse qui est vrai.

De ce que, depuis une époque relativement récente, un nom d'homme — d'ordinaire un patronyme — a été appliqué tel quel à une localité d'importance médiocre, il n'est pas permis d'induire, comme M. Gros y est enclin, qu'au Moyen Age l'usage ait été courant de désigner une localité ayant rang de paroisse, purement et simplement, par un nom d'homme, sans combinaison avec une désinence ou avec un nom commun. C'est donc à tort que

M. le chanoine Gros prétend que le nom d'Aillon, porté par les communes d'Aillon-le-Jeune et Aillon-le-Vieux est celui d'un nommé *Allio, Allionis,* dérivé du gentilice *Allius,* le nom du propriétaire ayant passé à la propriété. A ce sujet, il mentionne, à titre d'homonyme, la plage bien connue de Châtelaillon, jadis *castrum Allionis.* L'homonymie est plus complète qu'il ne suppose, mais se retourne contre son opinion. Dans le thème étymologique de « Châtelaillon », le second terme n'est pas, comme dans « Château-Gontier », un nom de possesseur, mais bien, comme dans « Châteaudun », le nom primitif de la localité, sur lequel a été formé l'adjectif *Alionensis,* d'où le nom de l'Aunis. Il n'est d'ailleurs pas impossible que l'homonymie se double de synonymie, et que, aussi bien en Savoie qu'aux bords de l'Océan, on ait affaire à un toponyme formé, à l'aide du suffixe *o, onis,* sur un gentilice, comme Aubusson sur *Albucius,* et Dijon sur *Divius.*

A propos de Betton-Bettonet, M. Gros s'autorise de Bethoncourt (Doubs) et de Bettoncourt (Haute-Marne) pour affirmer que c'est « un *Berto* ou *Betto* qui a donné son nom à cette paroisse », et considérer comme le résultat d'une traduction fantaisiste, sous prétexte qu' « on ne trouve pas trace de bitume sur le territoire de cette commune », l'*ecclesia de Bitumine* qui paraît en 1103. Pourtant l'expression semi-vulgaire *ecclesia del Beton,* dans une charte de 1264, semble attester, par l'article qu'elle comporte, qu'on est en présence d'un mot emprunté au langage courant — où il s'est maintenu — et non pas d'un nom propre d'homme. — On ne peut davantage penser que le bourg de Chamoux — *castrum quod dicitur Camos* vers 1019 — doive son nom à l'adjectif « camus » devenu surnom, puis nom de famille. — Les noms de Bonconseil et de Mauconseil, portés, le premier par deux hameaux de la commune de Sainte-Foy-Tarantaise, et le second, jadis, par une place publique de Saint-Jean-de-Maurienne, apparaissent, dans leur opposition, étroitement apparentés. Tout en partageant cette manière de voir, M. Gros les explique très différemment : Bonconseil serait le nom d'un homme recherché pour ses bons conseils, tandis que Mauconseil grouperait les synonymes *mallum* et *consilium,* un mot barbare et un mot classique.

A vrai dire je ne suis pas en état de proposer une interprétation indiscutable en échange de celles-là, et la même observation s'applique à beaucoup des étymologies proposées par M. Gros. J'avoue, sans trop en rougir, une ignorance certainement partagée. Auguste Longnon, dans son enseignement, était très sobre d'exemples empruntés à la région savoyarde, et il aurait pu l'être davantage : c'est à tort, — M. Gros l'a démontré — qu'il a vu dans « Jarrier », un dérivé de l'ibère *garric,* chêne : cette commune du canton de Saint-Jean-de-Maurienne est appelée, au XI^e^ siècle, *Jarriacum.*

J'ai de sérieuses raisons de croire que, pour se pénétrer de la doctrine de Longnon, M. le chanoine Gros n'avait pas attendu la publication terminée seulement dix-huit ans après la mort du maître. Cette doctrine, qu'il a mise en œuvre avec conscience, ne pou-

vait, quand bien même il se serait gardé des erreurs de doigté que j'ai signalées, ne pouvait, dis-je, en un nombre immense de cas, lui procurer une solution qu'on n'atteindra sans doute jamais; il en eût fait une application plus utile, et moyennant un bien moindre labeur, en classant méthodiquement les seuls toponymes sur l'origine desquels on possède des données certaines, et en essayant de dégager les principes selon lesquels ces vocables se sont formés; à l'égard des autres toponymes, il aurait abandonné aux chercheurs susceptibles d'en être tentés le soin de faire des hypothèses. Du moins ces chercheurs lui eussent-ils été redevables d'un guide les assurant de cheminer sans risque de se fourvoyer.

Paul MARICHAL.

Raymond REY. — *La sculpture romane languedocienne.* — Toulouse, Privat, et Paris, Didier, 1936. In-4° de 388 pages, nombreuses illustrations.

Les principaux monuments de la sculpture romane languedocienne ont été étudiés dans les histoires générales de la sculpture; certains d'entre eux ont même donné lieu à des travaux spéciaux, tels que ceux de M. Paul Deschamps dans lesquels le problème chronologique a été lumineusement exposé et résolu. On ne possédait pas, jusqu'à présent, un travail général consacré spécialement à ce sujet et rattachant aux grands ensembles connus des œuvres isolées qui l'étaient moins, ou qui ne l'étaient même pas du tout.

M. Raymond Rey, professeur à l'Université de Toulouse, auteur estimé d'importants travaux sur l'archéologie médiévale du sud-ouest, présente aujourd'hui cette monographie, qui possède le mérite de décrire sans aucune lacune, depuis les célèbres bas-reliefs du tour du chœur de Saint-Sernin de Toulouse jusqu'aux productions du dernier atelier de la Daurade, toute l'évolution de la sculpture romane languedocienne. L'auteur divise cette évolution en quatre périodes.

La première, qui va de 1080 à 1100, est celle des expériences et des inventions. Avec les bas-reliefs de Saint-Sernin de Toulouse débute vraiment la renaissance plastique, tandis qu'apparait, à la porte Miégeville de la même église, le style monumental. Cette magnifique page de sculpture consacre la conquête définitive du relief, que confirme l'étude des chapiteaux de Saint-Sernin, collection d'une richesse inestimable ne comprenant pas moins de cinq cents spécimens environ.

Le premier atelier de Moissac, c'est-à-dire celui auquel est dû le cloître, découvre le modelé. Cet ensemble incomparable qui, en outre des grandes figures des piliers d'angle, comprend près d'une centaine de chapiteaux, était terminé aux environs de 1100, sous réserve des arcades, de la plupart des colonnes et du mur supérieur. M. Rey s'appuie, à cet égard, d'abord sur les inscriptions, puis sur les analogies avec le premier atelier de Saint-

Sernin et l'atelier de la Daurade. Le cloître de la Daurade, issu de cet atelier, datait en effet comme celui de Moissac, de la fin du XI^e siècle. Ce n'est pas seulement une communauté de style que l'on constate entre les chapiteaux de ces deux cloîtres, mais aussi d'indéniables analogies dans le choix des sujets iconographiques.

La deuxième période, qui s'étend de 1100 à 1140 est celle de l'apogée. Sa création capitale est le portail de Moissac, dont les différentes pièces sont étudiées par M. Rey suivant leur ordre chronologique. La pièce maîtresse, le tympan, ainsi que les figures de saint Pierre et d'Isaïe des piédroits sont contemporaines (vers 1115), alors que le trumeau serait légèrement postérieur (1120-1130). Le cloître de la cathédrale de Toulouse, dont les débris sont conservés au musée des Augustins, ne saurait remonter au delà du XII^e siècle. Les ébrasements du portail capitulaire sont célèbres par leurs groupes d'apôtres. C'est le plus ancien spécimen d'un portail décoré de statues debout dans les piédroits. Leur allure est débordante de vie et de mouvement. Au même atelier de Saint-Étienne sont dus les célèbres chapiteaux de l'ancien cloître de la cathédrale. Ils précisent « l'épanouissement de ce style spontané, nerveux et pittoresque qui s'annonçait aux cloîtres de Moissac et de la Daurade ». Quant aux chapiteaux du deuxième atelier de la Daurade, leur date d'exécution ne saurait descendre, suivant l'auteur, au delà de 1130.

Après avoir exposé les résultats de l'art languedocien dans ses foyers d'origine, M. Rey en montre l'évolution dans les contrées voisines, et tout d'abord à Beaulieu et à Souillac. Le portail de Beaulieu, réplique de celui de Moissac, et l'ensemble sculpté de Souillac dateraient de 1130. M. Rey ne constate aucun reflet de l'art de Chartres dans le tympan de Carennac, qui descend en droite ligne de la lignée toulousaine. Il souligne à la fois l'archaïsme du sujet et l'élégance raffinée de l'exécution. Le tympan de Cahors, aboutissement de la lignée languedocienne, servira de modèle — pour la figure du Christ — aux tympans de Mauriac et de Collonges. Ce dernier est envisagé comme « l'un des maillons de la chaîne qui relie les créations languedociennes à l'art chartrain ». Les sculptures des piédroits des portails de La Graulière (Corrèze) et d'Ydes (Cantal) montrent encore des traces d'influence languedocienne, et le chapiteau de la salle capitulaire de Catus (Lot) est une belle référence à l'art de Souillac, Toulouse, Moissac.

La troisième période (1140-1170) coïncide avec l'expansion languedocienne. L'auteur constate en effet que, vers le milieu du XII^e siècle, presque toutes les grandes entreprises monumentales sont achevées à Toulouse, et que le Languedoc devient un pays d'émigration d'imagiers, tailleurs de pierre. On en trouve la trace, notamment à Déols. Inversement, d'autres influences pénètrent dans le domaine de l'art languedocien ou dans ses marches. C'est ainsi que l'influence de l'ouest s'affirme à Duravel (Lot), ancien prieuré de Moissac, aussi bien qu'à Monsempron (Lot-et-Garonne). Le cloître de Saint-Sernin de Toulouse (milieu du XII^e siècle), ou

plutôt ses vestiges permettent de constater d'autre part la réalité d'actions et de réactions artistiques entre le Languedoc et l'Espagne. Certains de ses chapiteaux rappellent en effet l'art de Silos.

Sous le titre général « Contacts pyrénéens » sont passées en revue la plupart des œuvres pyrénéennes relevant des ateliers toulousains, la collégiale de Saint-Gaudens, le portait le Saint-Bertrand de Comminges, la Vierge portant l'Enfant de Saint-Aventin près Luchon, etc. A l'est de Toulouse, le décor de l'église de Rieux-Minervois est d'origine languedocienne. Il en est de même à Saint-Pons de Thomières, en dépit de la lourdeur du style. La statuaire de Saint-Gilles et les statues d'apôtres de Saint-Guilhem-du-Désert sont étudiées en fonction des rapports qu'elles évoquent avec l'art languedocien.

La quatrième période (1170-1200) est celle de l'ultime production. C'est au dernier atelier de la Daurade, qui doit correspondre au dernier quart du XII^e^ siècle, que l'on doit les sculptures de la salle capitulaire, chapiteaux, frises, ainsi que le portail capitulaire avec ses statues debout dans les ressauts des piédroits, véritables hauts-reliefs qui, à un siècle de distance, montrent le chemin parcouru depuis les sculptures en très bas relief du tour du chœur de Saint Sernin.

Dans l'étude de la sculpture romane languedocienne, qui se confond avec le problème de la renaissance même de la sculpture en ronde-bosse, différentes positions ont été prises déjà. Il y a d'abord une position que l'on pourrait appeler orthodoxe. C'était celle d'A. Michel et de Lasteyrie. Elle a été soutenue récemment et avec vigueur, par M. Paul Deschamps. Les tenants de cette position affirment que la renaissance de la sculpture est due aux artistes languedociens.

Il y a aussi une position « hétérodoxe », dont l'archéologue américain, récemment décédé, A. Kingsley Porter s'était fait le champion. Pour lui, l'école toulousaine se serait inspirée d'œuvres de l'Espagne septentrionale. M. Rey s'est rallié à la première de ces thèses, et avec raison.

Sa vaste et attachante enquête nous fait parcourir le cycle complet des principales créations de l'école languedocienne. Il a étudié ces œuvres, qui font honneur au génie artistique de l'homme, non seulement en archéologue, qui connaît les textes et les monuments et en iconographe expert à identifier les personnages et les scènes des sculptures, mais aussi en artiste sensible à la beauté des formes et — ici nous retrouvons l'influence de l'enseignement de M. Focillon — en critique intéressé à la stylistique et attentif à la qualité morphologique des monuments qu'il étudie.

Ajoutons que les illustrations nombreuses et leur reproduction excellente ajoutent encore à l'attrait du beau livre de M. Rey, auquel nous sommes heureux d'adresser nos sincères félicitations.

Jean VALLERY-RADOT.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

TEXTES

G. Meersseman, O. P. *Laurentii Pignon catalogi et chronica. Accedunt catalogi Stamsensis et Upsalensis scriptorum O. P.* (Monumenta ordinis Fratrum Praedicatorum historica, vol. XVIII). — Rome, Institut historique de Sainte-Sabine, 1936. In-8° de xxii-136 pages.

L'habitude de recourir à l'ouvrage classique des Pères Quétif et Echard pour connaître l'histoire littéraire de l'ordre des Frères Prêcheurs ne doit pas exclure la connaissance des sources de cette savante compilation. C'est ce qu'a pensé le P. G. Meersseman avec juste raison, en donnant une édition — la première — des catalogues et de la chronique de Laurent Pignon qui ont servi bien des fois à l'établissement des deux in-folios des *Scriptores ordinis Praedicatorum*. Laurent Pignon, né à Sens dans la seconde moitié du xiv^e^ siècle, fut en 1403 prieur du couvent des Dominicains à Reims. Vivant à l'époque du grand schisme, il se rallia à l'obédience d'Avignon et, dans le royaume de Charles VI déchiré par les luttes civiles, il inclina du côté des Bourguignons. Son nom serait oublié sans l'œuvre historique dont nous venons de parler et qui résume l'activité de deux siècles d'un ordre religieux. L'édition de l'œuvre de Laurent Pignon avait été souvent souhaitée, en particulier par le P. Denifle. Mais elle n'avait jamais été réalisée, car elle repose entièrement sur le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale (ms. lat. 14582), jadis conservé à Saint-Victor et d'une lecture particulièrement ardue. Les PP. Quétif et Echard qui ont utilisé ce manuscrit ont commis parfois de lourdes erreurs. Si le P. Meersseman avait pu joindre à sa publication un fac-similé on comprendrait mieux pourquoi la publication n'avait tenté personne. Le P. Meersseman s'est tiré avec honneur d'un problème aussi difficile. Devant un texte unique manifestement altéré et qui ne pouvait être l'original, il n'a pas conservé les fautes évidentes. Il s'est ainsi rapproché davantage du texte véritable. Le P. Meersseman a joint à sa publication le texte des catalogues de Stams et d'Upsal, tous deux peu accessibles. En appendice, on trouvera aussi la liste complète des chapitres provinciaux de la province de France de l'ordre des Frères Prêcheurs jusqu'en 1515. Tout cela fait honneur à l'Institut historique dominicain qui travaille à Rome dans la calme retraite de l'Aventin, au vieux couvent de Sainte-Sabine, d'où partit Lacordaire.

Émile-A. van Moé.

René Deluz. *La dispute de Lausanne (octobre 1536)*. Textes choisis et adaptés, avec une introduction historique de Henri Meylan (Cahiers de la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne, VIII). — Lausanne, imprimerie la Concorde, 1936. In-8° de 146 pages et deux planches hors texte.

On a signalé, ici même (t. XIV, p. 486-488), la publication par M. Arthur Piaget des *Actes de la dispute de Lausanne*, — dispute qui suivit de près l'annexion par le gouvernement de Berne du Pays de Vaux en 1536. C'est un extrait de ces *Actes* que nous apporte le présent *Cahier* de la Société vaudoise de théologie.

L'Introduction expose les dix thèses qui firent l'objet des débats et résume les points essentiels de la doctrine réformée sur l'Écriture sainte, l'Église, le salut par la foi, la messe, les sacrements et la liberté chrétienne. M. Meylan y signale le succès que remportèrent à cette occasion Guillaume Farel et Pierre Viret, les prêtre s'étant abstenus par ordre d'y prendre part, ce qui n'était que sagesse et prudence. — Oui, sagesse. Le clergé suisse était peu instruit. L'était-il beaucoup moins que d'autres ?... En tout cas, sa foi religieuse dut un moment s'épouvanter du fracas des textes que dirigeait contre elle la grosse artillerie des réformateurs. Rien de pareil, quoi qu'on en dise, entre ces disputes de religion et les soutenances de thèses auxquelles se livraient les maîtres ès arts et les docteurs de la rue du Fouarre. Là, du moins, tous les genres de preuves étaient admis. A Lausanne, au contraire, comme précédemment à Zurich (1523) et à Berne (1528), la liberté d'argumenter était à sens unique. Et je m'étonne que, de nos jours encore, on fasse grief au clergé de s'être refusé à ces discussions où l'on obligeait l'adversaire, pour prouver, de s'en tenir uniquement au texte de l'Écriture, qui n'a de valeur que par la Tradition ecclésiastique, alors que, pour l'interpréter, on lui refusait l'aide de cette même Tradition. — C'était aussi prudence. En octobre 1536, le moine Furbity qui avait obligé Farel de battre en retraite dans une discussion sur l'autorité des conciles, Furbity était en prison depuis plus de deux ans, Berne n'ayant rien trouvé de mieux que l'emprisonnement pour imposer silence à un adversaire redoutable; et l'on pouvait tout craindre de la méthode des « étrivières » récemment préconisée par le même Farel à l'endroit de ceux qui se montraient hostiles aux idées nouvelles[1].

M. le pasteur Deluz a rajeuni très utilement le texte des *Actes* en adoptant pour cette édition l'orthographe actuelle; les termes désuets ont été expliqués ou remplacés en notes par leurs équivalents; enfin deux planches hors texte reproduisent, à grandeur d'original, l'édit de convocation et les thèses de la dispute.

V. Carrière.

1. Farel à Christophe Fabri, Genève, 22 avril 1536 (Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. IV, n° 551, p. 39).

Godefroy Buschbell. *Concilii Tridentini epistularum pars secunda* (Concilium Tridentinum publié par la Goerresgesellschaft, t. XI). — Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1937. In-8° de xliv-1058 pages. Prix : 45 RM.

L'*Epistularum pars prima*, publiée par *M. Buschbell* en 1916 (tome X de la même collection) s'arrêtait au 11 mars 1547, date à laquelle fut transféré à Bologne le concile de Trente. Ce tome second, après la préface qui explique d'où sont tirés les documents, complète d'abord le premier par deux *Additamenta* de lettres qui vont du 5 mars 1545 au 11 mars 1547 (p. 1-129). Viennent ensuite les lettres du 13 mars 1547 au 18 octobre 1552 (p. 131-885), complétées elles-mêmes par un Appendice considérable (12 mars 1547-8 juin 1552; p. 889-1011). Elles concernent soit le concile de Bologne jusqu'à sa suspension et même jusqu'à la mort de Paul III (mars 1547-novembre 1549; p. 131-525), soit la deuxième réunion du concile de Trente, sous Jules III (30 novembre 1550-28 avril 1552; p. 606-886), sans négliger les pourparlers préliminaires entre le pape, l'empereur et le roi de France (avril-30 novembre 1550; p. 547-605). Le conclave d'où sortit pape le cardinal del Monte, président du concile à Trente et à Bologne, qui avait si énergiquement tenu tête à Charles-Quint, et contre qui celui-ci avait prononcé l'exclusive, n'est pas sans importance pour l'histoire du concile. Aussi M. Buschbell, à défaut des lettres de l'ambassadeur impérial à Rome, Don Diego de Mendoza, a-t-il publié celles de l'empereur du 20 novembre 1549 au 18 mars 1550, tirées des archives de Simancas (p. 525-547).

Nous avons là, dans ce millier de pages, un ensemble imposant de documents qui confirment ou complètent ce que nous savions déjà sur les deux premières périodes du concile, qui aident à l'intelligence de ce qui s'y fit ou ne s'y fit pas. On y touche du doigt la divergence de vues, sur nombre de points, entre le pape et l'empereur, l'aide ou les embarras que causa plus d'une fois la France à l'un ou à l'autre, les difficultés inextricables et presque insurmontables qui en résultèrent pour la progression normale du concile, et cependant le désir de ne pas « rompre le fil » avec le Saint-Siège, selon le mot de Charles-Quint, malgré les protestations soit au concile, soit à Rome, des ambassadeurs impériaux sous Paul III, de ceux de la France sous Jules III.

Certaines lettres ne sont pas inédites; mais dispersées en diverses publications, elles seront désormais plus aisées à consulter, et forment un tout avec le reste de la correspondance. M. Buschbell réédite celles de Vargas et autres Espagnols, dont les originaux, passés en Angleterre au xvii[e] siècle, furent publiées en anglais par Geddes (Londres, 1697) et en français par Le Vassor (Amsterdam, 1699 et 1700). Il admet, avec moi[1], que ces lettres

1. P. xxx-xxxv. Voir mon *Rapport sur une mission scientifique aux Archives d'Autriche et d'Espagne. Étude et catalogue critiques de documents sur le concile de Trente*, dans les *Nouvelles Archives des missions scientifiques et littéraires* (Paris, 1910), p. 381 et suiv.

sont bien authentiques, quoique Le Plat (*Monumenta ad historiam concilii Tridentini pertinentia* (t. I, 1781, p. VI), et d'autres à sa suite, l'aient jadis contesté. Les documents de provenance différente qui les encadrent font mieux ressortir cette authenticité, car tout concorde, jusque dans les menus détails, et comme dates et comme faits, ainsi que la façon de juger des correspondants et de leur tournure d'esprit. Elles ont l'avantage de combler certaines lacunes[2].

G. CONSTANT.

E. LEVESQUE, P. S.-S. *Lettres de M. Olier, curé de la paroisse et fondateur du séminaire de Saint-Sulpice.* Nouvelle édition, revue sur les autographes et augmentée de plusieurs inédits avec un portrait et un fac-similé. — Paris, J. de Gigord, 1935. 2 vol. in-12 de 640 et 605 pages. Prix : 36 francs.

Les *Lettres* de M. Olier avaient été déjà publiées dans un but d'édification et M. Gamon, directeur de la Solitude, les avait éditées en deux volumes en suivant l'ordre chronologique, mais M. Levesque en fait une édition définitive, selon les bonnes règles de la critique historique. Il fait pour cette correspondance ce qu'il avait déjà si bien fait pour la *Correspondance de Bossuet :* il a revisé le texte des lettres déjà connues et il en ajoute une trentaine encore inédites; il a fixé, d'une manière certaine, presque toutes les dates, et donné des renseignements très utiles sur les destinataires, sur les personnages cités, sur les événements auxquels il est fait allusion. Tous ces renseignements sont précieux pour l'histoire ecclésiastique du XVII[e] siècle.

M. Olier prit une part très active à la fondation des séminaires, aussi sa correspondance renferme des détails précis sur plusieurs de ces établissements : essai à Chartres en 1641, séminaires de Lodève, du Puy, de Viviers et surtout organisation de Saint-Sulpice (t. I, p. 535-541).

2. M. Buschbell dit qu'aucune bibliothèque d'Allemagne ne possède l'édition de Geddes. C'est au British Museum que je l'ai étudiée. — Il suit l'édition de Le Vassor, de 1699, moi celle de 1700, qui est un peu plus complète. — Il dit n'avoir pas vu le traité de Vargas *De episcoporum jurisdictione.* Probablement l'a-t-on changé de liasse, depuis mon passage à Simancas. C'était le n° 128 du *legago* 21 (*Patronato real*), avec ce titre : *Francisci Vargas Catholicae Majestatis apud S. D. N. Pium IV oratoris responsum.* — M. Buschbell me fait dire (p. XXXIV, n. 4) que « les Jésuites, dans les *Mémoires de Trévoux,* en 1721, avaient écrit contre Le Vassor », doutant de l'authenticité des lettres de Vargas. Or, dans mon *Rapport* cité (p. 383) on lit exactement le contraire : « Le Plat contesta l'authenticité de ces lettres; mais, dès 1721, les Jésuites français, dans les *Mémoires de Trévoux,* avaient reconnu qu'elles n'étaient point fausses, et ils jugeaient ainsi Vargas : « Il voulait sincèrement le bien de la religion, mais il le voulait en ministre de prince qui allait à ses fins et dont le zèle pour la réduction des hérétiques n'était pas constamment à l'épreuve d'un intérêt moins chrétien... Dire de Vargas qu'il n'avait point pour les protestants, ni pour leur doc-

M. Olier travailla aussi dans les missions d'Auvergne, de Bretagne, de Chartres, d'Amiens, de Montdidier et des Cévennes; il créa, au Puy, sur le modèle des prêtres de la Mission, une compagnie d'ecclésiastiques, chargés de prêcher des missions, et des prêtres furent envoyés par lui pour évangéliser le Vivarais, où le protestantisme avait fait de grands progrès.

Il joua encore un rôle très actif dans la plupart des œuvres de piété qui se développèrent au XVII[e] siècle : Compagnie du Saint-Sacrement avec le baron de Renty, dévotion à Jésus vivant en Marie et à Jésus enfant. Dans une lettre à la princesse douairière de Condé (t. I, p. 429-431), en mars 1649, M. Olier parle de la dévotion au Sacré-Cœur.

Les lettres de direction de M. Olier sont particulièrement intéressantes : elles montrent le zèle et le désintéressement absolu de leur auteur pour former les âmes à la vie spirituelle. Disciple de Bérulle, il applique sa doctrine à la direction des âmes : sa grâce particulière, a écrit M. Brémond, « est de présenter la spiritualité bérullienne ».

Enfin M. Olier fut, d'une manière discrète mais énergique cependant, l'adversaire des « opinions nouvelles » du jansénisme, dont il détourna Étienne Caulet, évêque de Pamiers; il combat le jansénisme qui « se rapporte à Calvin », et qui détruit la vraie piété dans les âmes. Il se montre le véritable héritier de Condren « dont la mémoire, écrit-il, est odieuse aux Arnauldistes et qui regrettait de n'avoir pas assez fait connaître M. de Saint-Cyran » (t. II, p. 108-120).

Bref, ouvrage capital pour l'histoire religieuse du XVII[e] siècle : la table alphabétique et analytique placée à la fin du tome II, p. 553-602, suffit à montrer l'extraordinaire richesse de cette correspondance.

J. CARREYRE.

Mgr J.-M. VIDAL. *Documents sur M. de Caulet, évêque de Pamiers, et sur le schisme de la régale dans ce diocèse.* — Toulouse, Privat, et Paris, A. Picard, 1936. In-8° de 196 pages. Prix : 20 francs.

Dans ce recueil de trente-deux pièces, le savant historien des évêques de Pamiers fait connaître quelques-uns des textes qu'il a rassemblés sur le schisme provoqué par l'extension de la régale à ce diocèse. Un très bref avant-propos fait attendre leur mise en œuvre dans des travaux ultérieurs. Tels quels ils présentent déjà un très vif intérêt. L'auteur les répartit en trois groupes. Les trois

trine, cette estime et cette inclination qui a perdu Fra Paolo [Sarpi], c'est lui rendre justice. » — Le premier éditeur des lettres de Vargas, le théologien écossais Michael Geddes (1650-1713), qui avait étudié à Balliol College (Oxford) en 1672, fut chapelain anglican à Lisbonne de 1678 à 1688. C'est là qu'il se familiarisa avec l'espagnol et le portugais, qui lui permirent de traduire des ouvrages de l'une et l'autre langue.

premiers concernent l'évêque Caulet; les pièces IV-X sont des suppliques des anti-régalistes demandant au pape d'intervenir en leur faveur après la mort de l'évêque; les n°s XI à XXVIII traitent des événements survenus dans le diocèse du 7 août 1680 (date du décès de Caulet) à 1693. La plupart des textes sont publiés *in extenso;* pour quelques-uns une analyse détaillée épargne au lecteur les longueurs de l'original.

A côté de leur valeur biographique, les deux premières pièces donnent de nombreuses indications sur l'activité d'un évêque soucieux de perfectionner son diocèse : instruction du clergé et du peuple, écoles (p. 9, 14), obligation à la résidence pour les curés, etc. Avec la pièce IV commencent les textes relatifs au schisme : demandes adressées au pape, correspondance, mémoires relatant les faits survenus dans le diocèse (XII, XIX, XXIII, XXV, XXVIII), récits de « persécutés » (XXVI). Tous émanent des partisans de Caulet, plusieurs de Cerle, le vicaire général désigné par les chanoines anti-régalistes pour administrer le diocèse *sede vacante* (XI, XIII *bis,* XV *bis,* XXV *bis,* XXV *ter*). Le dossier n'expose donc que les sentiments de l'une des parties, ce qui doit, comme le fait observer l'auteur lui-même (p. 4-5), inciter à certaines réserves quant aux défauts dont le clergé régaliste est chargé (incapacité, ignorance, mauvaise vie) aussi bien qu'aux miracles opérés par les reliques de Caulet (voir une liste de quarante-deux guérisons merveilleuses, p. 172-176) ou aux vertus que les anti-régalistes seraient seuls à posséder.

L'attitude des divers acteurs du drame n'en ressort pas moins avec netteté. Privés de leur chef, les anti-régalistes implorent l'aide du pape, le jour même du décès de Caulet (IV). Leurs demandes en ce sens se multiplieront et se feront parfois pressantes (par exemple p. 62 et pièce XXI). Mais la papauté se déclarera le plus souvent incapable d'intervenir et ne pourra qu'exhorter les victimes de la régale à la résignation (XXI-XXII). Plusieurs résistances en seront découragées (XVIII). Ses rares interventions ne seront d'ailleurs pas reconnues par les régalistes, qui, gallicans, contesteront la validité du bref du premier janvier 1681, le pape « ne pouvant l'envoyer sans l'approbation du roi » (p. 53, 54, 64).

Les anti-régalistes dénoncent comme leur adversaire l'archevêque de Toulouse, qui a nommé un vicaire général, rival de Cerle, et dispose des bénéfices des prêtres « fidèles ». Ils demandent au pape de s'opposer à son intervention dans les affaires du diocèse (IX-X). Les Jésuites sont, eux aussi, pris à parti (p. 25-26, 52, 113, etc.). Cerle leur reproche leur morale trop facile, leur désir de domination (p. 63-65), leurs intrigues auprès du roi. Mais envers la royauté il affirme sa soumission et, en 1686, il ordonnera des prières pour le roi malade (XXV *bis*). Cet antagonisme entre deux fractions du clergé, soucieuses toutes deux de proclamer leur respect de l'obédience romaine et leur dévouement au roi, mais qu'opposent (en dehors de la question de la régale, peu abordée par nos documents) deux conceptions de la morale chrétienne,

l'une plus austère, l'autre plus tolérante, n'est pas sans rappeler l'autre grand « schisme » du siècle, le Jansénisme. Et des points de contact entre les deux mouvements ne seraient pas difficiles à découvrir[1].

Dans presque tous ces documents se multiplient les récits d'emprisonnements, d'exils, de privations de bénéfice, de rigueurs à l'encontre d'anti-régalistes, de conflits scandaleux opposant lors des cérémonies religieuses les partis adverses. C'est l'époque la plus violente du schisme; les actes ont pris le pas sur le problème juridique de l'extension de la régale. A peine trouverait-on quelques renseignements sur ce point. Seul le décret *Generali constitutione* du concile de Lyon (1274) est invoqué pour condamner l'application de la régale à Pamiers (p. 59, 62). Cerle va même jusqu'à la condamner de façon générale et, contestant une prétention fort ancienne de la royauté, il se refuse à admettre qu'elle appartienne au roi *jure regio*. Aussi s'élève-t-il avec force contre la Déclaration de l'assemblée de 1682 (p. 66-67). Il se révèle d'ailleurs un habile adversaire, par exemple dans sa lettre à l'évêque de Léon (XI). Celui-ci, pourvu par le roi de l'évêché de Pamiers, avait été nommé par l'archevêque de Toulouse vicaire général *sede vacante*, afin de pouvoir administrer le diocèse avant sa confirmation. Cerle, après avoir protesté de son entière soumission envers le futur pasteur, lui signifie que, se tenant lui-même pour le seul vicaire canoniquement désigné, il s'opposera résolument à ce qu'il exerce les fonctions de vicaire. La rigueur de l'argumentation, la fermeté des convictions jointes à une habileté et à une politesse extrêmes font de cette lettre un modèle du genre.

On voit la richesse de ces documents et l'intérêt qu'ils offrent pour l'histoire du conflit ou des personnages locaux qui y furent mêlés. Il faut remercier Mgr Vidal de les avoir fait connaître, en attendant de les utiliser dans les livres qu'il annonce sur Cerle et Caulet.

J. GAUDEMET.

ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE

André CHAGNY. *L'aurore sanglante du christianisme en Gaule. Les martyrs de Lyon de 177*. Préface de M. Germain de MONTAUZAN. — Lyon et Paris, Emm. Vitte, 1936. In-8° de 102 pages. Prix : 6 francs.

On pourrait croire épuisé un sujet tel que celui, si beau soit-il, des martyrs de Lyon de 177. M. André Chagny vient de montrer qu'il n'en est rien. Il a trouvé le moyen de le renouveler en suivant pas à pas les textes, celui d'Eusèbe avant tout, naturellement,

1. Reprenant la distinction introduite par les Jansénistes après la condamnation des cinq propositions, Pavillon et Caulet ne signèrent le Formulaire qu'en réservant l'autorité des décisions apostoliques sur les questions de fait.

qui n'est guère que la reproduction, non intégrale, mais commentée, de la Lettre même de l'Église de Lyon, écrite au lendemain du drame, et celui, beaucoup plus bref et moins sûr, mais non négligeable, de Grégoire de Tours. Mais l'un des principaux mérites de l'étude de M. Chagny est d'avoir discuté les identifications archéologiques qui ont été proposées pour les lieux, tels que l'amphithéâtre, où se sont déroulés une partie des événements. La conclusion est qu'aucune identification n'est actuellement certaine; mais on n'y parvient qu'après des discussions de topographie, d'archéologie ou d'histoire générale, toujours bien conduites, qui sont du plus sûr intérêt. Çà et là un autre problème non résolu, et qui reste ainsi ouvert aux investigations de nouveaux chercheurs. Par exemple, comment interpréter le passage d'Eusèbe[1] qui semble dire qu'un certain nombre de confesseurs ont survécu ? Comment ont-ils pu échapper à l'application d'une législation implacable qui supprimait le chrétien dénoncé, avouant son christianisme et persévérant dans son aveu ? La question demeure posée.

Jacques ZEILLER.

Adhémar d'ALÈS. *Priscillien et l'Espagne chrétienne à la fin du IV^e siècle.* — Paris, Beauchesne, 1936. In-12 de 189 pages.

Depuis la publication, en 1889, des « traités de Wurtzbourg », le priscillianisme n'a cessé d'être l'objet de travaux d'historiens et théologiens. Le livre de Babut en 1909, l'article de Dom Morin en 1913 ont fait rebondir les discussions. Le P. d'Alès a jugé utile de reprendre aujourd'hui tout le dossier de cette affaire; l'exposé qu'il en donne est vraiment de premier ordre, on pourrait même dire définitif, si ce mot pouvait être employé sur un sujet si délicat, où le terrain se dérobe sous les pas. Malgré l'intérêt que présente cette brève étude, je ne saurais ici en retracer les grandes lignes : la valeur en réside surtout dans la mise au point de tous les détails controversés, par un érudit qui se montre aussi bon historien qu'il est un sûr théologien. Je veux du moins noter au passage que l'aventure priscillianiste intéresse les Églises de Gaule au même titre que celles d'Espagne : plusieurs adeptes en renom de cette secte étaient d'Aquitaine, c'est un concile de Bordeaux qui l'a condamnée en 384, c'est à Trèves que Priscillien a été exécuté par ordre de l'empereur Maxime. Le livre du P. d'Alès éclaire et complète le travail que j'ai publié ici sur *les Dissensions des Églises des Gaules*[1] et le concile de Turin. Nous devons remercier l'éminent théologien de cette magistrale contribution à l'histoire ecclésiastique du IV^e siècle[2].

Jean-Rémy PALANQUE.

1. *Hist. eccl.*, V, IV, 3. Cf. Chagny, p. 81, n. 2.

1. Dont le titre se trouve légèrement défiguré, p. 70, n. 1. *Les dissensions des églises des Gaules à la fin du IV^e siècle et la date du concile de Turin*, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXI (1935), p. 481-501.

Abbé A. Boulenger. *Histoire générale de l'Église.* Tome II : *le Moyen Age.* Volume VI : *De Clément V à la Réforme (1305-1517).* — Lyon et Paris. Emm. Vitte, 1936. In-8° de 533 pages.

La publication de l'abbé Boulenger se poursuit avec une remarquable régularité dont il faut avant toutes choses féliciter son auteur. Avec le présent volume s'achève la période médiévale : activité des papes d'Avignon, grand schisme d'Occident, époque de la Renaissance jusqu'à l'apparition de la Réforme luthérienne sont étudiés tour à tour sous leurs divers aspects.

Nous ne reviendrons pas sur les éloges que nous avons adressés à l'auteur ici même, à l'occasion des deux précédents volumes, et que nous renouvelons bien volontiers. Malheureusement nous devons maintenir aussi les deux critiques essentielles que nous avions formulées au sujet du plan auquel, il faut le reconnaître, on ne pouvait guère se dispenser de rester fidèle, et aussi de l'insuffisance de l'information qui se fait gravement sentir dans certains chapitres, en particulier dans ceux qui concernent les papes d'Avignon et qui peuvent être pris à titre d'exemple.

Si l'on se reporte à la bibliographie qui accompagne ces divers chapitres, on s'aperçoit qu'elle présente de sérieuses lacunes et que M. Boulenger ignore des livres soit étrangers soit même français, dont certains sont d'une importance décisive. C'est ainsi que l'histoire du concile de Vienne (1311-1312) a été en grande partie renouvelée par l'apparition du gros livre de Müller, paru deux ans avant celui de l'abbé Boulenger qui, s'il l'avait seulement feuilleté, aurait modifié ses appréciations des pages 24-25 et 31, où il écrit que « Clément V n'avait eu guère d'autres consolations que celles de *promulguer, en 1312, les actes du concile de Vienne* et, en 1314, une collection de constitutions connues sous le nom de Clémentines », sans se douter des problèmes soulevés précisément par cette promulgation des décrets conciliaires et peut-être aussi de l'absence d'*actes* officiels de l'assemblée. D'autres ouvrages, français ceux-là, sont omis de la même façon : M. Boulenger ne signale que le premier tome du livre de Fawtier sur sainte Catherine de Sienne, qu'il ne semble pas avoir utilisé; il paraît ne pas connaître la thèse de Déprez sur les origines de la guerre de Cent ans qui lui aurait permis d'étoffer tout autrement son développement sur la politique de Benoît XII, pas plus que les travaux du Dr Colombe qui ont apporté une si utile contribution

2. Les chapitres de ce petit ouvrage avaient été publiés en articles dans les *Recherches de science religieuse* en 1933. En les revisant, l'auteur y a ajouté trois appendices, qui m'ont particulièrement interessé : celui qui est intitulé *Galla*, à propos d'une phrase obscure de saint Jérôme, est un modèle de discussion ingénieuse et probante (je donnerais sans hésiter raison au P. d'Alès contre Dom Capelle qui avait contesté ses conclusions); quant à celui qui est consacré à *la Date de l'exécution de Trèves*, je suis heureux d'y trouver une approbation sans réserves de ma chronologie (386, au lieu de 385). Une simple remarque: l'« avènement de Galla » (p. 172, 178) se place en 387, quand la cour de Milan s'est réfugiée à Thessalonique, et non en 386.

à l'histoire non seulement de la civilisation, mais aussi de certaines institutions ecclésiastiques au temps des papes d'Avignon. Et ce n'est pas tout : MM. Halkin et de Lagarde peuvent également s'étonner de ne pas être l'objet d'une citation soit à propos des tentatives d'union des églises au temps d'Urbain V, soit à propos de Marsile de Padoue et de la littérature politico-religieuse du XIV^e^ siècle.

De là résulte forcément que les choses ne sont pas toujours présentées sous leur véritable aspect, d'autant plus que la division en « Histoire extérieure » et « Histoire intérieure » et, au sein de la seconde de ces grandes rubriques, en chapitres dont chacun englobe dans son ensemble tel ou tel aspect de l'activité religieuse de 1305 à 1517, ne facilite guère la restitution exacte et complète des grands moments de l'histoire de l'Église aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. Pour en revenir aux papes d'Avignon, bien des traits, qui eussent justifié l'opinion plutôt favorable exprimée à leur égard, demeurent dans la pénombre. C'est ainsi que M. Boulenger déclare (p. 48) que Jean XXII reste « l'un des meilleurs papes d'Avignon et de toute l'histoire de l'Église » ; or il semble bien qu'un tel jugement devrait invoquer à son actif, avant toutes choses, l'impulsion donnée par Jean XXII au mouvement missionnaire et, rien que dans le bel article de Noël Valois cité d'ailleurs dans la bibliographie, mais relativement peu utilisé, M. Boulenger aurait trouvé des textes qui prouvent à quel point le pape a compris la valeur des efforts dominicains et franciscains, en cherchant à les coordonner et à placer les églises nouvellement fondées sous la dépendance et l'influence du Saint-Siège; et pourtant, une seule ligne signale (p. 45) que « comme ses prédécesseurs il encouragea les missions d'Afrique et d'Asie », alors que le conflit avec Louis de Bavière et les relations avec les princes temporels occupent près de dix pages; le second successeur de Jean XXII, Clément VI n'est guère mieux traité et, là aussi, le côté le plus intéressant du pontificat est presque entièrement passé sous silence : comment en effet M. Boulenger, qui a cru devoir consacrer de longs développements à l'art chrétien, n'a-t-il pas songé à montrer dans le palais pontifical d'Avignon l'expression sensible de la mégalomanie de Clément VI qui, à certains égards, préfigure Jules II, à rappeler que ce palais, d'architecture toute française, avait été décoré par les peintres siennois et qu'ainsi s'était établi, à Avignon, le contact entre la tradition médiévale française et la première Renaissance italienne, capital pour l'histoire de la civilisation occidentale ? On peut également regretter que le rôle du pape et de sa cour pour la formation de l'humanisme n'ait pas prêté à un exposé plus serré et plus rigoureux : les quelques indications données à ce sujet se trouvent dispersées; l'on ne voit à aucun moment l'influence exercée par les ambassadeurs grecs venus à Avignon pour négocier l'union des églises et dont la présence a contribué à y allumer ce foyer d'humanisme dont Pétrarque est le représentant le plus caractéristique.

Nous ne voulons pas insister davantage. Ces remarques n'ont d'ailleurs d'autre objet que de manifester à M. Boulenger l'intérêt que nousl portons à son œuvre destinée à être lue dans bien des milieux catholiques et qui pourra leur être plus utile encore, si l'auteur consent sinon à modifier son plan — ce qui peut paraître difficile en raison de l'unité nécessaire à une collection de ce genre, — du moins à s'astreindre dans son information à une recension plus minutieuse des ouvrages récemment parus en toutes langues.

Augustin Fliche.

RÉFORME PROTESTANTE

Henri Naeff. *Les origines de la Réforme à Genève. La cité des évêques, l'Humanisme, les signes précurseurs.* — Genève, Jullien, et Paris, Droz, 1936. Grand in-8° de 506 pages. Prix : 60 francs.

Sous le titre qu'on vient de lire, M. Naeff nous donne un volume substantiel et richement documenté. L'ouvrage, bien imprimé, bien illustré, comprend trois parties : Genève épiscopale, — la piété, les mœurs et la culture, — l'humanisme et Luther. Il y a là une masse énorme de faits et de textes précieux. L'auteur vise à la plus stricte impartialité et il convient de rendre hommage à sa parfaite droiture d'intention. Il ne cherche pas à surfaire son propre travail. Il dit modestement, dans sa préface : « Les historiens de la vieille cité ont estimé qu'il était temps de l'entreprendre (la synthèse d'ensemble sur la Réforme à Genève), mais l'ouvrier qu'ils ont choisi s'est aperçu bientôt que la synthèse était prématurée. Ayant vérifié ses matériaux, il souhaite que son ouvrage gagne en solidité ce qu'il perd en élégance; d'ailleurs il a reçu pour tâche d'édifier une maison de justice et non pas le temple des Muses. » La critique se sent donc désarmée devant cette noble franchise. Ne demandons pas à M. Naeff plus qu'il n'a prétendu nous donner. Il a réuni des matériaux en grande abondance. Il ne s'est pas senti la sûreté du théologien, ni la précision et l'ampleur de l'historien pour les mettre en œuvre en vue d'un édifice définitif. Il y aurait, çà et là, à regretter des redites, des violations de l'ordre du temps, dont Bergson a si bien montré qu'il fait, dans une large mesure, partie des événements, des imprécisons et même des inexactitudes théologiques, non seulement quand il s'agit de la doctrine catholique, mais aussi quand il est question de celle de Luther. Mais nous aimons mieux nous féliciter de la multitude de petits renseignements de détail qui nous sont fournis sur la Genève de la fin du xv^{e} siècle et du premier quart du xvi^{e}.

Les pages les plus intéressantes et les mieux venues à notre sens sont celles de la seconde partie, où l'auteur nous renseigne sur les usages et les mœurs des Genevois, sur la piété publique et privée, les prédicateurs et la prédication, les foudres de l'Église,

les collectes et les indulgences, les déviations de la piété, la crédulité, la superstition, la supercherie et l'hérésie, les magistrats, les mœurs et la morale des séculiers et des réguliers, la culture, les écoles et les livres. Trop souvent, l'auteur rencontre des désordres et des scandales. Il sait en parler avec impartialité et indulgence. Il fait, p. 80, de sages réflexions sur les mauvais prélats de cette époque.

S'il nous permet d'épingler à son récit quelques critiques, nous lui rappellerons qu'il ne devait pas dire, p. 88, que Philippe le Beau « devint roi d'Espagne », et cela pour deux raisons, la première qu'il n'y avait pas encore de rois d'Espagne, et la seconde qu'il mourut avant d'avoir pu hériter, de quelque façon que ce fût, d'un titre qui aurait pu appartenir à sa femme, l'infortunée Jeanne la Folle. A la page 207, les attaques de Luther contre les indulgences ne nous semblent pas présentées avec les nuances voulues. La chose est du reste beaucoup plus complexe que M. Naeff ne paraît le croire. Bien peu d'historiens savent préciser l'attitude théologique de Luther en cette affaire, où du reste il y avait en cause autre chose que de la théologie. Page 356, il est dit à propos de Fribourg : « La conservation de la foi ancestrale ne fut le fait ni de l'évêque, ni du Chapitre, *ni des Jésuites,* mais des magistrats. » Mais comme il n'est question que de la période antérieure à 1530, on se demande ce que viennent faire ici les Jésuites qui ne furent fondés qu'en 1534, comme institut missionnaire, et dont l'action en Suisse ne commencera qu'avec Pierre Canisius, bien des années plus tard !

En somme excellent recueil d'érudition, mais où il ne faut prendre que les informations concrètes et munies de leurs références précises; travail d'analyse historique et nullement de synthèse : l'auteur nous a bien avertis. Qu'il en soit remercié et félicité.

L. Cristiani.

Josèphe Chartrou-Charbonnel. *La Réforme et les guerres de religion* (Collection Armand Colin, n° 198). — Paris, Colin, 1936. In-16 de 222 pages.

Vouloir condenser dans 222 pages in-16 toute l'histoire de la Réforme, c'était déjà une gageure. Mme Josèphe Chartrou-Charbonnel n'a cependant pas craint de traiter dans ce cadre étroit les questions diverses et nombreuses qui se greffent sur le sujet choisi : préparation lointaine de la Réforme, contre-réforme, rationalisme, guerres de religion, influence de ces bouleversements sur la littérature française et étrangère, etc. Nous ne pouvions, dans ces conditions, attendre d'elle autre chose qu'un manuel assez primaire. De ce manuel, l'ouvrage de Mme Chartrou-Charbonnel nous offre en effet toutes les qualités et tous les défauts.

Les qualités d'abord. Il est commode, clair, précis, encyclopédique. Les dates, souvent difficiles à trouver ailleurs, y sont nombreuses, bien disposées, les rapprochements éclairants, les por-

traits simples et parlants, tout d'une pièce comme ce Calvin, ce Luther doués de robustes perfections. Quelques pages seront précieuses par leur précision un peu sèche, comme ce tableau bien brossé de la diversité des sectes et confessions qui se partagent l'Europe à la fin du XVI[e] siècle, au début de la troisième partie : les positions confessionnelles et religieuses y sont bien définies, sans erreur ni omission, on s'y reportera volontiers.

Mais les défauts de la synthèse abusive ne sont pas moins visibles. L'auteur voit gros et juge vite. Les causes de la Réforme sont analysées de façon assez sommaire, les relations entre la Réforme et la Renaissance n'ont pas été bien comprises. On n'a pas vu quel lien étroit l'humanisme chrétien établit entre le réformisme d'Érasme et la vie dévote selon saint François de Sales. La réforme catholique n'a donc pas été une réaction, mais un progrès où la vérité trouve son compte au moins autant que la discipline. Quant à la Réforme protestante, Mme Chartrou-Charbonnel a bien du mal à la juger et à prendre parti. Elle commence à l'enfermer dans la personne (plutôt que l'œuvre) de Calvin et de Luther, dont elle connaît d'ailleurs assez mal les doctrines théologiques : l'anabaptisme est ainsi défini comme une opposition au protestantisme, par une vue assez arbitraire. On ne comprend rien dans cette perspective à l'histoire religieuse d'Angleterre; on ne saisit pas non plus le renversement de point de vue qui se fait en cours d'ouvrage où les « dogmes » de Calvin sont abandonnés pour l'éloge de plus en plus vif d'un libéralisme absolu. La plupart de ces défauts s'expliquent d'ailleurs par une *Bibliographie sommaire* vraiment digne de son nom. Aucun ouvrage allemand sur Luther, alors qu'on nous conseille cette nullité absolue qui est le Luther de E. P. Booth; et en dehors des manuels et des ouvrages généraux, de bien rares monographies suivies d'indications bizarres, comme : « Voir également les travaux du même auteur consacrés à cette époque », etc.

Quant à la position de l'auteur envers le fond de la question, disons que, protestante plus encore d'instinct que d'intelligence, elle semble avoir fait un sincère effort pour rendre justice au redressement accompli par l'Église au cours des luttes religieuses. Mais si elle reconnaît les progrès de la foi et de la discipline, elle semble croire qu'ils s'accomplissent au détriment de la critique : « Ainsi se trouve arrêté pour toujours du côté catholique, ce grand mouvement de critique des textes sacrés qui, à ses débuts, avait marqué l'alliance de l'humanisme et de la Réforme. L'Église a retrouvé l'unité. » Ce court passage (p. 164) définit parfaitement l'esprit de l'ouvrage. Nous souhaiterions que Mme Chartrou-Charbonnel apprît à la lecture du *Luther* de Grisar le sens des nuances psychologiques et qu'elle se rassurât auprès du Père Lagrange ou du Père de Grandmaison sur l'existence et la valeur d'une exégèse catholique.

Pierre MESNARD.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE

E. JARRY. *L'Église contemporaine* (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). — Paris, Bloud et Gay, 1936. 2 vol. in-8° de 178 et 220 pages.

Essayer de résumer en deux petits volumes au format de cette collection, les cent cinquante années de vie religieuse qui commencent en 1789, était une entreprise ardue, mais fort intéressante. Car il ne s'agit pas évidemment de trouver des faits nouveaux, mais, et c'est beaucoup, de mettre à leur échelle ceux qu'enseignent les nombreux volumes et articles déjà parus, et de constater par là que tout est loin d'être dit et expliqué. M. E. Jarry s'y est essayé avec talent, avec réflexion, sans oublier peut-être assez sa qualité de prêtre français et angevin.

Le premier tome est consacré à l'histoire narrative de 1789 à 1850. L'histoire de la Révolution française, en 67 pages, y occupe une place à mon goût excessive : un chapitre plus court eût mieux rendu l'impression de bouleversement, de tourbillon, ressentie par les contemporains et qui était la bonne. Il eût fallu aussi, ici et dans la période qui suivit, jusqu'en 1815, faire connaître la répercussion dans les autres pays et ne pas se cantonner dans le nôtre, qui partout, et au début surtout, occupe la première place chez l'auteur. Le second tome est composé assez différemment. La position de l'observateur, qui s'était déjà transporté à Rome, y est maintenant fixée, et l'histoire des papes constitue le centre de son récit. Il consacre enfin une part importante de son exposé à brosser une esquisse personnelle de la vie catholique en 1936. Tout cela est exposé avec entrain, mais, le volume refermé, on se demande si le sujet a bien été traité, malgré les efforts de M. Jarry à quitter les errements habituels.

Voici ce que je veux dire. Il n'est pas possible dans un précis de cette nature de résumer les grands faits de l'histoire extérieure de l'Église. On demande à l'auteur une tâche plus difficile et beaucoup plus nouvelle : aller à l'essentiel, et à l'intérieur de chaque période délimitée par les grandes transformations économiques, politiques, sociales, dire comment et jusqu'à quel point l'Église catholique a rempli sa mission salvatrice. Il faut donc présenter d'abord l'étendue du monde et l'importance des divers groupes de populations; agir de même pour les diverses religions et les laïcismes envahissants, supputer pour ainsi dire les pourcentages, enfin considérer les résultats. La grosse difficulté est, je le sais bien, l'absence ou la clandestinité de ces données précises, sans lesquelles personne ne conçoit la géographie, l'histoire économique, mais dont on se passe sans en soupçonner la fâcheuse absence pour l'histoire religieuse, à l'exception de l'histoire des missions, qui justement, bien que dite mal connue, est plus intelligible par ces statistiques que beaucoup de celles des vieux pays

chrétiens. Et pour conclure, on jugera sur les résultats. Qui constate par exemple que des cantons importants de l'ancienne Autriche-Hongrie sont restés parmi les plus chrétiens du monde, limitera les accusations de joséphisme, voire même de persécution légale, portées contre les dirigeants du vieil empire. Le zèle admirable, si varié, prodigué dans notre pays, n'a pas empêché sa déchristianisation accélérée en divers quartiers et notable dans l'ensemble. Il faudra y aboutir, sans s'attarder trop aux incidents de la porte. Par exemple, on mettra en lumière les nombreux retours au temps de la Restauration, masqués par les campagnes de presse libérale, et on sera moins touché de la liberté et tranquillité d'autres époques, où l'esprit catholique a été repoussé loin des zones premières de combat. Tout cela est ardu, mais possible, pour nos temps modernes, tandis que pour d'autres, ce ne l'est plus. Cela ne veut pas dire que l'autre histoire ne doive pas être écrite, ne tienne pas légitimement plus de place sur les rayons des bibliothèques. Mais lorsque l'on résume et met à l'échelle, la place de ces récits s'amenuise beaucoup plus que celle de la vie profonde du peuple chrétien guidé par ses chefs. Les progrès et reculs de son nombre, et surtout ses soucis et préoccupations religieuses, ses routines et ses nouveautés, son adaptation à la vie changeante, tel me paraît l'essentiel de l'histoire de l'Église, à mettre en vedette dans un précis, à ne pas masquer par des faits plus visibles, plus bruyants, plus extérieurs.

J. de Font-Réaulx.

HISTOIRE LOCALE

Pierre Barbier. *Auxerre et l'Auxerrois, pays d'art et d'histoire* (La Bourgogne historique et monumentale. Collection d'études sur les anciens évêchés de Bourgogne publiée sous la direction de Pierre Barbier et sous le patronage de la Revue du Centre). — Paris, éditions de la Revue du Centre, 1936. In-16 de 251 pages, 60 planches, une carte. Prix : 32 francs.

M. Pierre Barbier n'a pas entendu faire œuvre d'érudition. Son but a été d'offrir à un public étendu une notice historique claire et agréable. Ce programme, il l'a réalisé. Son plan est judicieux : successivement il étudie les Gallo-romains, les évêques, les moines, la féodalité, la guerre de Cent ans, les guerres de religion, l'époque royale et finalement la période moderne. Ce sont les tableaux les mieux choisis pour se graver dans la mémoire. Après l'histoire viennent l'art et l'archéologie, pages détaillées sur les édifices, religieux pour la plupart, et illustrées de nombreuses photographies. La rédaction de M. Barbier s'appuie sur des auteurs sérieux, comme Lebœuf, Challe, Quantin et Porée. Cette part faite à un juste éloge, l'équité nous oblige à dire que les historiens pourront creuser davantage le sujet. En voici deux exemples ou preuves : M. Barbier ne doute pas que *Genabum* ne soit Gien. D'autres, Jullian, Longnon, Grenier, Chaume, l'identifient avec

Orléans. Sur les origines du diocèse il semble ignorer Duchesne. Publiant une carte il ne s'est pas aidé de celles que M. l'abbé Chaume a fait paraître aux fascicules 2 et 3 de sa *Géographie historique* du duché de Bourgogne. Je ne lui reproche point de ne pas connaître la thèse de M. André Bossuat sur Perrinet Grasset, achevée d'imprimer quatre mois avant son livre. Mais rattacher la commende et, qui mieux est, le régime bénéficial au concordat de Bologne, comme des effets à leur cause, c'est fort inexact. Sans dénaturer son volume, sans y ajouter une note, M. Barbier aurait pu éviter ces fautes. Malgré ces griefs je persiste à dire que ce livre rendra des services. Il n'est pas gâté par une fausse littérature; il ne romance pas; il cite avec discrétion quelques vers plaisants de poètes locaux. Il est d'une lecture attachante et retiendra l'audience d'une gent qui n'ouvre guère les livres savants et dont le concours est nécessaire pour entretenir le culte de l'histoire et sauver de la ruine les monuments archéologiques.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

I. Rinieri. *I vescovi della Corsica.* — Livourne, Giusti, 1934. In-8° de xxvii-295 pages. Prix : 25 lires.

Il est extrêmement difficile, dans l'état actuel de nos connaissances, d'écrire une histoire religieuse de la Corse et Mgr de la Foata (qui fut évêque d'Ajaccio de 1872 à 1899) l'avait bien compris lorsqu'il donnait, en 1895, au Bulletin de la Société des sciences historiques de la Corse, de simples *Recherches et notes diverses sur l'histoire de l'Église en Corse,* où il accumulait (avec une critique d'ailleurs insuffisante) de précieux matériaux. Au moins soupçonnait-il la complexité des questions en cause, qui semble avoir si souvent échappé au chanoine Casanova dont la récente *Histoire de l'Église corse* atteste, avec un ardent amour de son sujet et une intrépide ingénuité, de graves erreurs de méthode et une grande incapacité de traduire la vie (voir nos comptes rendus dans la *Revue,* t. XIX (1933), p. 71 et t. XX (1934), p. 483). Mais voici qu'un jésuite, d'origine corse, le P. Rinieri, vient de donner à la *Collana storica corsa* que dirige le professeur Volpe, une synthèse qui pour la première fois repose sur une minutieuse interprétation des sources et sur une connaissance extrêmement précise de l'histoire insulaire. On pourra discuter quelques-unes de ses conclusions, et les archives italiennes ou corses ont encore bien des documents à nous livrer, mais les fondements de l'histoire ecclésiastique de la Corse sont désormais posés, et ce n'est pas un mince mérite.

Après avoir signalé de quelles obscurités sont enveloppées les plus anciennes traditions sur l'évangélisation de l'île, l'auteur arrive sur un terrain plus solide avec Grégoire I^er^ (qui nomme deux évêques à Aleria en 591 et en 596) et avec Innocent II (à qui est due la création en 1133 de l'évêché d'Accia). Mais nous ne savons rien sur les cinq siècles qui séparent les deux pontificats

et, même après le XII[e] siècle, nous ne pouvons reconstituer la liste complète de ceux qui administrèrent les trois évêchés (Aleria, Ajaccio, Sagone) dépendant de Pise et les trois évêchés (Mariana, Accia, Nebbio) dont Gênes était la métropole. Ils paraissent d'ailleurs avoir été plus engagés dans les querelles féodales que soucieux de résidence et d'édification, et il faut attendre la fin du XVI[e] siècle pour avoir, avec le barnabite Alexandre Sauli (qui fut évêque d'Aleria de 1570 à 1591), un véritable « apôtre de la Corse ». Du moins ils favorisent les missions, et notamment celles des Jésuites (qui fondent des collèges à Bastia en 1602 et à Ajaccio en 1617) et ils contribunent ainsi à maintenir la Corse sous la suprématie romaine. Aussi lorsque viendront au XVIII[e] siècle la révolte contre l'oppression génoise, la tentative d'indépendance insulaire et la progressive mainmise de la France, le rôle des « visiteurs apostoliques » sera-t-il de premier plan (notamment avec Mgr de Angelis que Clément VII envoie dans l'île en 1759 et dont la mission se heurte à l'opposition de Gênes). Enfin l'île devient française en 1768 et le Concordat ne tarde pas à fondre en un seul diocèse les anciennes circonscriptions ecclésiastiques de la Corse....

Tel est le cadre général de cette histoire qui développe à travers quatorze chapitres nourris de faits ses vicissitudes fondamentales. Car il ne s'agit pas seulement d'histoire ecclésiastique : les documents mis en œuvre nous éclairent sur les coutumes insulaires, sur la vie économique et intellectuelle, sur les institutions politiques (l'aspect artistique a été négligé, mais l'on ne pouvait tout dire) et il est bien peu de questions que le P. I. Rinieri n'ait abordées (dans leur aspect souvent le plus décisif) ou au moins effleurées. Nous aurions mauvaise grâce à lui reprocher d'avoir laissé en suspens les problèmes si délicats que soulèvent la première organisation ecclésiastique de l'île, la délimitation des six évêchés primitifs, la souveraineté du Saint-Siège, etc.; les érudits en discuteront longtemps encore sans pouvoir présenter autre chose que des hypothèses. Mais l'on regrettera peut-être que les choses de France n'y apparaissent pas toujours avec leur sens et leur portée : c'est ainsi qu'il n'est fait aucune allusion aux missionnaires demandés par Gênes à « Monsieur Vincent » en 1652, et l'histoire religieuse de l'île sous la monarchie entre 1768 et 1789 est complètement passée sous silence. Car la bibliographie du P. Rinieri (uniquement indiquée dans les notes et non rassemblée dans un chapitre spécial) n'est pas toujours au courant (il ignore notre étude sur *la Corse de 1768 à 1789*, thèse, 1925, qui lui aurait permis de rectifier l'expression impropre, employée p. XI et 219, sur la « vente » de la Corse) et elle renferme parfois des erreurs (p. XVIII, n. 27 : pourquoi dater de Tours, 1912, l'*Histoire des Corses* qu'A. Ambrosi a publiée à Bastia en 1914 ?).

Louis VILLAT.

O. F. Tencajoli. *Chiese di Corsica,* avec une préface de F. Guerri (Collection des *Documenti di storia corsa* publiés par la revue *Corsica antica e moderna de Livourne*). — Rome, Desclée, 1936. In-8° de xv-357 pages.

Une élégante présentation typographique, une documentation abondante qu'atteste la bibliographie dressée à la fin du volume, de nombreuses illustrations (près de 150), telles se présentent dès le premier abord des pages qui se lisent avec beaucoup d'agrément. Mais il serait exagéré de leur demander plus que leur auteur n'a voulu nous donner : on ne trouvera ici que des « essais » et, à dire le vrai, des articles de vulgarisation rédigés par un journaliste de talent qui sait voir et qui se plaît à raconter. Ils sont classés suivant l'ordre alphabétique des soixante-quinze localités tour à tour envisagées, et ils font passer sous nos yeux plus de cent églises, chapelles ou sanctuaires où l'âme ardente de la Corse a fixé quelques- unes de ses aspirations les plus nobles. On notera la dévotion de l'insulaire pour la Vierge (à laquelle est consacré le tiers des édifices religieux) et l'oubli dans lequel ont été laissées les patronnes de la Corse: sainte Julie (honorée seulement à Nonza) et sainte Dévote (dont on ne retrouve le nom nulle part). La bibliographie semble complète, — encore qu'il soit regrettable de n'y pas voir figurer le nom de l'abbé L. Letteron, à qui l'on doit des *Notes diverses sur les églises de Bastia* (1916-1917) dont nous avons relevé l'importance dans notre *Essai de bibliographie critique sur la Corse* (thèse, 1925), p. 135. Mais elle a surtout le tort, étant dressée par ordre alphabétique, et dépourvue de toute indication critique, d'être extrêmement confuse et de mettre sur le même plan les ouvrages généraux sur l'histoire de l'Église corse (Mgr de la Foata, 1895; chanoine Casanova, 1931; le P. Rinieri, 1934) ou les études archéologiques (P. Mérimée, 1840; C. Dru, 1908; C. Enlart, 1920) et les articles aimables et superficiels de Mme Edith Southwell-Colucci (1929-1934) ou de M. J. Salvadori dont il est vain d'invoquer (p. 304) le témoignage parce qu'il n'est en aucun manière digne d'autorité. M. Tencajoli, qui connaît bien la Corse et qui l'aime... au point de regretter qu'elle ne soit plus italienne, reconnaît volontiers les lacunes de son ouvrage, mais il en rejette la responsabilité sur les circonstances qui abrégèrent son dernier séjour dans l'île quand, en octobre 1932, il fut expulsé par ordre du préfet pour propagande irrédentiste. Aussi bien n'a-t-il pas eu la prétention d'écrire un ouvrage d'érudition: il lui suffit de nous avoir mis à même d'apprécier la valeur religieuse, historique et artistique des édifices religieux de la Corse, et à cet égard il a fait œuvre intéressante et utile.

Louis Villat.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

BERRI

CHER

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre.
XLVI[e] volume, 1936. Bourges, Tardy.

F. Deshoulières : *Notes sur Notre-Dame de Sales à Bourges*, p. 9-12. Renseignements sur cet édifice, menacé de démolition, qui possèda jadis une insigne relique de la Passion, la courroie ayant attaché le Christ à la colonne.

B. de Roffignac : *les Anges moteurs et l'iconographie au Moyen Age*, p. 13-27. Les anges figurés sur de nombreux monuments, tenant le soleil et la lune, ne sont pas, comme on l'a cru, occupés à l'extinction de ces astres à la fin des temps, mais au contraire préposés au mouvement des corps célestes, suivant une théorie dérivée d'Aristote, adoptée par saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure, puis délaissée à la fin du Moyen Age.

S. Pajot : *Notes sur deux œuvres de sculpture du* XVI[e] *siècle*, p. 59-66. Il s'agit d'un groupe où l'Enfant Jésus, porté par la Vierge, est en plus soutenu par un ange, œuvre de valeur provenant de la région de la Loire, et d'une statuette portant la signature du sculpteur angevin Mourier.

J. Toubeau de Maisonneuve : *la Fin d'une paroisse au* XVIII[e] *siècle*, p. 113-128. Celle de Saint-Pierre-le-Puellier de Bourges, supprimée en 1779, malgré certaines résistances. Ses revenus furent affectés à l'entretien du séminaire.

M. de Bengy-Puyallée : *Extraits des cahiers des Assemblées du Tiers-État du duché de Berry en 1576 et 1588*, p. 129-158. Il s'agit de documents qui ont été utilisés au moment de la convocation des États généraux de 1789. Certains rédacteurs de cahiers des assemblées primaires du Tiers-État allèrent relever aux archives du bailliage de Bourges des requêtes formulées au XVI[e] siècle qui leur semblèrent avoir quelque rapport avec les nécessités du moment. Plusieurs furent utilisées dans les cahiers de doléances présentés aux États généraux. En matière ecclésiastique, les cahiers du XVI[e] siècle ainsi employés réclamaient l'édit de pacification, des modifications dans l'élection des évêques et des curés, des réformes touchant la pluralité des bénéfices et des prébendes, les justices ecclésiastiques; la suppression de annates et des droits synodaux des évêques.

Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher.
4[e] série, 42[e] volume, 1936. Bourges, Dusser et Larchevêque.

René Gandilhon : *Inventaire des sceaux-matrices antérieurs à 1789 conservés dans les collections publiques et privées du département du Cher* (fin), p. 1-50. Nombreux sceaux ecclésiastiques.

Jean Néraud : *l'Administration de la généralité de Bourges sous l'intendant de Courteille (1720-1728)* (fin), p. 51-104. La politique religieuse : les protestants. Tirage à part.

René Gandilhon : *Notes de numismatique et de sigillographie*, p. 125-133. Sigillographie de l'Université de Bourges.

Compte rendu des séances, p. 171-172, 174. Communications relatives à l'église Notre-Dame de Sales, à Bourges, menacée de démolition.

Semaine religieuse du diocèse de Bourges. 1936. Bourges, Tardy.

B. de Roffignac : *le Château de Lazenay, près Bourges*, p. 981-986, 1010-1012. Manoir du XV^e^ siècle qui appartint de 1575 à la Révolution au collège de Bourges, dirigé par les Jésuites, puis par les Pères de la Doctrine chrétienne; depuis 1894, maison de campagne des séminaires diocésains.

P. Des Chaumes.

INDRE

Rien à signaler.

P. Des Chaumes.

LIMOUSIN

CORRÈZE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. Tome LIII. Tulle, 1936.

R. Fage : *Lettres inédites de Baluze à Fénelon*, p. 80-89, 121-126. Cette correspondance, échelonnée du 23 mars 1703 au 24 février 1705 et se référant à la publication des œuvres de saint Cyprien, fait partie du ms. 6934 de la Bibliothèque de l'Arsenal, renfermant quelques manuscrits de Baluze qui proviennent de l'abbé Boudot, attaché à la Bibliothèque du roi.

Nota. — Rien à signaler dans le *Bulletin de la Société scientifique, historique ... de la Corrèze* de 1936.

Régis Rohmer.

HAUTE-VIENNE

Rien à signaler.

Régis Rohmer.

MARCHE

CREUSE

Mémoires de la Société des sciences archéologiques de la Creuse. Tome XXVI, fasc. 2. Guéret, 1936.

M.-M. Du Muraud : *Au couvent des Bernardines de Montluçon*, p. CXVI-CXVIII. Dot de novice et prix de pension (première moitié du XVIII^e^ s.).

Maurice Dayras : *Tapisseries de l'église Sainte-Croix d'Aubusson*, p. CXXXVIII-CXXXXIV. La plupart de ces tapisseries, tissées dans les ateliers d'Aubusson, ont disparu au XIX^e^ siècle.

Louis Lacrocq : *Antoine Thomas (1857-1935). Sa vie et ses travaux*, p. 225-250. Né à Saint-Yrieix-la-Montagne (Creuse). Historien et philologue. Bibliographie de ses travaux sur la Marche et le Limousin, dont un certain nombre touchent à l'histoire religieuse.

L[ouis] L[acrocq] : *Procès-verbal d'adjudication de dîmes*, p. 307-310. Document du 30 juin 1764.

Jean Dutheil : *Sur l'enseignement primaire dans la Creuse durant la Révolution*, p. 311-322. Règlement sur les écoles établi par le directoire du département (2 pluviôse an IV); statistiques (an IV, an X).

H. de Berranger : *Doléances de 1789*, p. 323-330. Résumé d'un mémoire envoyé à Necker, le 13 mars 1789, par de Saint-Thorent, notaire

à Boussac; résumé du cahier de doléances du Moutier-d'Ahun. Indications diverses concernant le clergé.

J. de Font-Réaulx : *Un dernier mot sur Anzêmes*, p. 353-355. Contestations relatives à l'église au xr^e^ siècle.

Jacques Levron : *Glanes d'archives*, p. 355-358. Mentions concernant le prieuré de Blessac, trouvées dans le fonds de Fontevrault, aux Archives départementales du Maine-et-Loire; registre de compte des réparations faites à l'église et au cimetière de Saint-Maurice-près-Crocq en 1703 (Archives départementales de la Creuse).

Jean Desjobert de Prahas : *Curé et seigneur*, p. 359-363. Conflit en 1757, suivi d'un procès, entre le curé de Nouzerines et la dame de Ligondès, au sujet de l'épée du sieur de Ligondès, déposée sur son cercueil et dont le curé s'était emparé, à la fin de la cérémonie funèbre, prétendant qu'elle lui revenait.

Chanoine E. Parinet : *Un incendie dans la forêt de Mérignat (1775)*, p. 364-368. Forêt appartenant à la commanderie de Bourganeuf, de l'Ordre de Malte; l'incendie était probablement dû à la malveillance.

Solange Pajot : *Rayonnement des ateliers franco-flamands de Bourges dans la région marchoise*, p. 373-377. Quelques statues religieuses de la fin du xv^e^ et du début du xvi^e^ siècle.

Notices sur les localités visitées par la Société au cours d'une excursion, p. 385-429, illustr. — I. *L'église de La Rochette :* nef romane et nef du xiv^e^ s. accolées (Édouard Lacombe). — II. *L'église d'Alleyrat :* église romane et crypte voûtée en berceau (Édouard Lacombe). — III. *L'église de Lioux-les-Monges :* abside du xii^e^ s., nef du xiv^e^, clocher-mur; influences bourguignonnes dans la partie romane (Édouard Lacombe). — V. *Auzances :* église des xi^e^ et xiii^e^ s., remaniée au xv^e^ (Dr G. Janicaud). — VII. *L'église de Rougnat :* xiii^e^ s. (Maurice Dayras). — VIII. *La croix de Léon-le-Franc :* commune de Bosroger, sculptée, xv^e^ s. (Maurice Dayras).

Folklore. La fête des Rameaux, p. 430-441. Présentation des résultats d'une enquête collective : nom de la fête, « Rampans » ou « Râpans » dans le sud de la Creuse, « Osanne » dans l'Ouest (carte de répartition); arbustes bénits; placement des tiges bénites; usages funéraires pratiqués le jour des Rameaux; dictons; parallèles; le « rameau » des enfants et le gâteau appelé « cornue » (Louis Lacrocq). — *La Saint-Sylvain à Aigurande (Indre)*, p. 445. Bénédiction du blé de semence (René Martin).

Louis Lacrocq.

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

Mémoires de l'Académie des sciences... et arts de Clermont-Ferrand.

Tome XXVI. Clermont-Ferrand, 1936.

Dr de Ribier : *La Roquebrou et ses seigneurs*, p. 116-170. L'église et la paroisse; les chapelles; chronologie des curés; communauté des prêtres-filleuls; couvent de La Trémolière; les protestants dans le marquisat de La Roquebrou.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.

Tome LVI. Clermont-Ferrand, 1936.

Abbé Rochias : *Autour d'un chapiteau de Saint-Nectaire*, p. 52-62. Une petite église, sculptée sur l'un des chapiteaux, représente, d'après

l'opinion commune et l'auteur, l'église même de Saint-Nectaire et non pas, comme le prétendit M. Guidy, l'une des églises de Clermont, la cathédrale ou Notre-Dame-du-Port.

M. Dousse : *Enlèvement du château de Nonette et transfert à la Sainte-Chapelle de Riom d'un « des plus beaux pourtraictz de France », juillet 1634*, p. 110-129. Après la démolition du château de Nonette, 1634, les trésoriers de France ordonnèrent le transfert à Riom d'une statue de la Vierge qui se trouvait dans la chapelle du château. Serait-ce la célèbre Vierge à l'oiseau qu'on voit aujourd'hui à l'église du Marthuret ? M. D... le croit.

A. Achard : *le Prêche à Parentignat, 1618-1685*, p. 130-137. Établissement par l'intendant Thevin (et non Thessyn, comme l'écrit l'auteur). Il ne disparut que lors de la révocation de l'édit de Nantes.

P.-F. Fournier : *l'Érection de Villeneuve-Lembron en paroisse*, p. 148-201. Lorsque Rigault d'Ourcille, sénéchal de Gascogne et d'Agenais, se fut retiré dans son château de Villeneuve en Auvergne, il voulut faire un chef-lieu paroissial de cette localité qui dépendait jusque-là de Mareugheol. Il y réussit. Comme les érections de paroisses étaient rares à cette époque (fin du xv[e] s.), M. Fournier publie intégralement toutes les pièces du dossier de 1488 à 1516.

Revue d'Auvergne.

Tome L. Clermont-Ferrand, 1936.

H. et Em. Du Ranquet : *les Vieilles pierres de Montferrand d'Auvergne*, p. 1-235. Histoire de cette vieille ville et notamment étude très poussée de ses appareils de défense. On y trouve aussi une importante monographie de l'église de Notre-Dame-de-Prospérité (p. 103-107), église de style méridional des xiv[e] et xv[e] s., avec quelques parties du xvi[e]. Description de l'église et du mobilier comprenant un grand nombre de très belles sculptures sur bois.

Louis Bréhier : *le Triforium de la cathédrale de Clermont*, p. 121-127. L'auteur signale une erreur de Viollet-le-Duc qui prétend, dans son « Dictionnaire », que ce triforium contourne les piliers, au lieu de les traverser, comme dans les cathédrales du Nord.

G. Rouchon.

CANTAL

Revue de la Haute-Auvergne. 38[e] année. Aurillac, 1936.

Félix Jalenques : *le Conflit de Fournoulès*, p. 367-371. Le curé refusait d'admettre aux sacrements les habitants de quelques villages, où le commandeur de La Bessière, en Rouergue, percevait des rentes. Le commandeur offrit de payer une redevance, ce qui fut accepté par les curés de Fournoulès. Cette redevance fut acquittée jusqu'en 1791.

G. Rouchon.

BOURBONNAIS

ALLIER

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais. Moulins, 1936.

Philippe Tiersonnier : *Ferdinand Claudon, archiviste honoraire de la Côte-d'Or, ancien archiviste de l'Allier (1871-1935)*, p. 143-150. Notice biographique sur un érudit très distingué, qui a laissé d'importants travaux sur l'histoire du Bourbonnais et de la Bourgogne.

M. Litaudon : *le Testament de la reine Louise*, p. 196-201. Louise de Vaudémont, veuve d'Henri III, morte à Moulins, en 1601.

Philippe Tiersonnier : *Rochefort, châtellenie bourbonnaise. La châtellenie* (suite), p. 63-110.

Notre Bourbonnais. Moulins, 1936.

Jean Simon : *Moulins au dix-huitième siècle*, p. 362-367. Intéressant tableau de la vie moulinoise, entre 1752 et 1780, d'après les ordonnances de police.

Madame Monceau : *la Naissance et la mort du maréchal de Berwick, supplément*, p. 361-374. On suppose, mais on n'en a pas de preuves certaines, que Berwick naquit à Moulins.

Jean Simon : *Une société moulinoise en 1787*, p. 382. Intéressante contribution à l'histoire des sociétés qui ont précédé les clubs de la Révolution.

Nota. — Le *Bulletin des amis de Montluçon* en est resté au fascicule du 1er semestre 1935.

Max Fazy.

NIVERNAIS

NIÈVRE

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.

Tome XXIX, 2e fascicule. Année 1935. Nevers, 1936.

Jean Hanoteau : *Notes sur le bienheureux Desprez de Roche*, p. 273-369. Étude très documentée sur la famille du bienheureux. Précisions nouvelles sur la vie de l'abbé Gabriel Desprez de Roche, né à Decize le 14 juin 1751, vicaire général de Nevers le 31 janvier 1784, vicaire général de Paris en 1790, tué à la prison des Carmes le 2 septembre 1792.

Léon Mirot : *Comptes des travaux exécutés aux châteaux en Nivernais* (XIVe-XVe *siècles*). *IX. Château de Metz-le-Comte*, p. 457-482. Petites réparations à l'église et à la chapelle du château (1380-1381).

Mémoires de la Société académique du Nivernais.

Tome XXXIX. Nevers-Paris, impr. Fortin, 1937.

Antoine Desforges : *Notices et documents sur Saint-Parize-le-Châtel*, p. 48-61. L'abbé de Saint-Martin de Nevers semble avoir possédé une partie de la justice de Limoux, hameau de la paroisse de Saint-Parize-le-Châtel.

André Biver : *Un devis estimatif du* XVIIIe *siècle à Billy-sur-Oisy* (3 *mai 1773*), p. 111-116. Reconstruction totale de la nef et du clocher de l'église. Fonte de deux nouvelles cloches.

Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy.

60e année, 3e série, no 12. Clamecy, 1936.

André Biver : *Testament d'Élisabeth Morlé, femme de Gabriel Dufour, bourgeois de Tannay* (*17 septembre 1727*), p. 85-87. Le chapitre de Tannay devra être présent à ses obsèques.

Léon Mirot : *Études sur les maisons de Clamecy*, p. 88-103. Suite de la nomenclature des maisons devant cens et rentes au chapitre Saint-Martin.

Albert Mirot : *la Suppression des orgues de la chapelle de Bethléem*

en 1780, p. 104-106. Suppression demandée dès la fin de 1777 par Mgr de Lironcourt, évêque de Bethléem, accordée par arrêt du Conseil d'État du 22 janvier 1780.

André Biver.

LYONNAIS

RHONE

Bulletin de l'Association lyonnaise des recherches archéologiques.

Impr. A. Rey, 4, rue Gentil, Lyon, 1937.

P. W[uilleumier] : *Chronique des fouilles en 1936*, p. 7-9. Les sondages sur l'emplacement du Jardin des Plantes en vue de retrouver l'ancien amphithéâtre n'ont donné aucun résultat, les constructions modernes empêchant de poursuivre les recherches. En revanche l'acquisition par la ville des propriétés de Magneval et du couvent de la Compassion va permettre la continuation des fouilles du théâtre romain et l'exploration des terrains voisins.

J. Descroix : *Fouilles de la Commanderie à Taponas, près de Belleville-sur-Saône* [(Rhône)], p. 10-15, 2 fig. Des pavements de marbres et de mosaïques, quelques monnaies marquent la place d'une villa romaine.

H. Raquin : *Une inscription latine de la région lyonnaise*, p. 16-20. A Groslée (Ain). Elle se rapporte à un travail d'adduction d'eau (restitution proposée).

Bulletin de l'Association des Amis de la maîtrise de Saint-Jean.

N° 16, février 1937.

Abbé Chagny : *la Cathédrale de Lyon*, p. 22-29, 2 photos. Résumé de son histoire et description rapide du monument « romano-gothique ».

Nota. — L' « Académie de Lyon » et la « Société littéraire, historique et archéologique » n'ont rien publié cette année.

Ph. Pouzet.

LOIRE

Bulletin de la Diana.

Tome XXV, n°s 3-6, juillet 1935-décembre 1936.

Abbé H. Monot : *la Peinture murale de l'église de Sail-les-Bains* (*Loire*), p. 139-141 (pl. VII). Elle représente une suite d'anges musiciens, dans la manière des peintres flamands du XV^e^ siècle.

N. Thiollier : *Deux cloches inédites du XVI^e^ siècle à La Tour-en-Jarez et à Chagnon*, p. 142-144.

Miss Sylvia L. England (Londres) et abbé P. Séchaud : *Discours à Lesdiguières par Loys Papon, Forézien (1597)*, p. 145-184. Ce manuscrit a été découvert par miss S. England dans la Bibliothèque du British Museum : il comprend 23 feuillets encadrés de vignettes et forme un petit livre relié en velours cramoisi, usé et fané. L'abbé Séchaud en souligne l'intérêt (éloge du grand chef protestant offert par un ardent ligueur) et en publie le texte (4 planches).

S. L. England : *Un document inédit sur l'histoire du théâtre en France sous la Renaissance*, p. 191-195, 1 pl. Il s'agit d'une aquarelle montrant la salle de la Diana pendant la représentation de la « Pastorelle » de Louis Papon, le 27 fév. 1588; très curieux.

J. Dubost et abbé Epinat : *Une tourelle de la Renaissance sauvée par la municipalité de Saint-Bonnet-le-Château*, p. 196-200, 2 phot.

N. Thiollier : *Objets préhistoriques et gallo-romains trouvés à Miseriecq*, p. 200, 1 phot. Commune de Saint-Nizier-de-Fornas.

R. Poidebard : *la Guerre de Veauche (1363-1375). Un méfait des Mite en Forez*, p. 201-226. Épisode des guerres féodales (d'après une chronique anonyme), entre les Mite de Chevrières et les Roussillon de Veauche (vue du château de Chevrières en Forez) ; nombreux renseignements d'ordre généalogique.

N. Thiollier : *Un prieur de Saint-Rambert [-sur-Loire], illustre Guillaume Pérès*, p. 227-234, portrait. Ce personnage vécut de 1420 à 1500, et fut auditeur de rote à la cour romaine de 1476 à 1500.

Nouveaux classements de monuments historiques (Loire), p. 237.

A. Granger : *Une bulle du pape Innocent VIII à Pierre d'Urfé*, p. 254-256. Elle est datée du « 7e des Ides de mars » (9 mars) 1484 et autorise Pierre d'Urfé à fonder à La Bastie un couvent des Frères Mineurs de l'Observance (texte latin).

J. Dufour : *Notes d'onomastique forézienne ; industries locales*, p. 257-280. Chartes et noms de lieu du Moyen Age signalant le charbon dans le bassin houiller de la Loire. Saint-Bonnet-les-Oules. Bussy-la-Payle. La Bouteresse.

Catalogue des archives de la maison d'Urfé conservées à Saint-Just-en-Chevalet, p. 281-307. Dans le cabinet du baron de Meaux.

N. Thiollier : *la Vierge de l'Hôpital-sous-Rochefort*, p. 318-320, 2 phot. Statue polychrome du XVIe siècle.

Abbé H. Monot : *Une tête de roi provenant de Charlieu*, p. 321-324, 1 phot.

R. Palluat de Besset : *Notes et documents sur l'histoire de Saint-Étienne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 325-360.

A. Bonin : *le Château de Montrenard à Pouilly-sous-Charlieu [(Loire)]*, p. 361-384, fig. Description détaillée, dans son état actuel, d'un château des XIVe-XVe siècles.

J.-E. Dufour : *Un épisode inédit de la guerre de Cent Ans en Forez*, p. 385-388. Un testament inédit du 22 avril 1361 (v. st.) signale le passage d'une bande d' « Anglais », le 4 avril (2 jours avant la bataille de Brignais), venant de Sauges, aux Côtes, paroisse de Saint-Just-sur-Loire.

Ph. Pouzet.

DAUPHINÉ

ISÈRE

Bulletin de l'Académie delphinale. 6e série, tome VI, 1935. Grenoble, 1936.

Lt-Col. de Guillebon : *A propos de la béatification prochaine d'une religieuse grenobloise. La famille Duchesne*, p. 1-14. Fille de Pierre Duchesne, avocat au parlement de Grenoble, membre des Cinq Cents et du Tribunat, Philippine Duchesne fut religieuse de la Visitation avant la Révolution, puis entra dans l'institution du Sacré-Cœur en 1804. Quelques années plus tard, elle fut envoyée dans l'Amérique du Nord où elle fonda de nombreuses maisons d'éducation. Elle y mourut en 1852.

P. Saint-Olive : *les Dauphinois au Canada*, p. 15-136, 1 carte, 2 pl. Liste des originaires du Dauphiné qui se sont établis au Canada aux XVIIe et XVIIIe siècles et biographie plus particulière de l'un d'eux, Antoine Pécody de Contrecœur, capitaine au régiment de Carignan.

Dr André Dénier : *Histoire du triptyque de La Tour-du-Pin*, p. 137-

144, 7 pl. Notice descriptive sur cette œuvre représentant la déposition de la croix, peinte en 1542 pour l'hôpital de La Tour-du-Pin par Georges Pencz, artiste allemand, alors qu'il revenait d'Italie.

Abbé J. Vaujany : *Étienne Le Camus, évêque de Grenoble. Quelques détails peu connus sur son élévation au cardinalat. Une harangue à Son Éminence, prononcée à Allevard,* p. 145-151. D'après les registres de visites pastorales de cet évêque.

J. Guédel : *le Droit au travail et la lutte contre le chômage à Grenoble en 1848,* p. 159-186. Esquisse d'une histoire des ateliers de charité.

Annales de l'Université de Grenoble.
Section Lettres-Droit, tome XII, 1935. Grenoble, 1935.

G. Letonnelier : *le Bas-relief du château de Vizille,* p. 103-115. Attribue au Moyen Age ce bas-relief mystérieux représentant une tête d'homme et un poisson.

J. de Font-Réaulx : *Notes sur un acte notarié reçu à Grenoble en 1268,* p. 117-122. Précise la manière dont les notaires dressaient leurs minutes et en rédigeaient ensuite les expéditions.

P. Vaillant : *Étude d'histoire urbaine. Grenoble et ses libertés,* p. 123-157. Deux premiers chapitres d'une étude importante sur les franchises de Grenoble; étudient le pariage urbain entre l'évêque et le comte-dauphin, puis la condition des habitants et les caractères de l'affranchissement.

Petite revue des Bibliophiles dauphinois.
2e série, tome IV, n° 3. Grenoble, 1936.

G. Letonnelier : *le Calendrier de la Chambre des comptes du Dauphiné,* p. 161-195. Notice descriptive de ce manuscrit qui date de la fin du XIVe siècle, accompagnée de la publication des notes historiques qu'il renferme et d'une table des matières.

Louis Royer.

HAUTES-ALPES

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
55e année, 6e série, 1936. Gap, 1936.

A. Maurice : *les Denrées du Briançonnais (Oulx, 1542),* p. 3-50. D'après les comptes des dépenses faites par la communauté d'Oulx pour la fourniture des vivres à l'armée du comte d'Enghien.

G. de Manteyer : *les Origines de l'Europe. Le site de l'Égypte,* p. 51-327. Continuation des recherches de l'auteur sur l'alphabet égyptien, sur les régions géographiques de l'Égypte et sur les pyramides.

Louis Royer.

DROME

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Tome LXV (p. 249-468), 1935.

P. Thomé de Maisonneufve : *les Libertés municipales de Romans* (suite et à suivre), p. 249-266, 297-317, 361-396. Les premières libertés. Sous Jean de Bernin. Nouvelles modifications des libertés en 1274. Révoltes des Romanais en 1281.

J. de Font-Réaulx : *la Chronologie des évêques de Die dans la première moitié du XIIIe siècle,* p. 267-273. Rectification des listes commu-

nément admises. Saint Étienne, notamment, siégea non en 1208, mais en 1213 (mort le 6 septembre). Réunion en un seul des deux Humbert dédoublés à tort (1199-1212), etc.

Jacques Lovie : *la Vie paroissiale dans le diocèse de Die à la fin de l'Ancien Régime* (suite et à suivre), p. 274-289. Le clergé paroissial. Vie intellectuelle (faible, bibliothèques indigentes), morale, religieuse (pas de traces de jansénisme). Rapports du curé avec ses paroissiens. Toutes réserves faites sur le caractère spécial de la documentation (les dossiers de l'officialité), il n'en est pas moins certain que jusque vers 1760, à raison du mauvais recrutement, il y avait bien des sujets très insuffisants. Les relations avec les paroissiens sont souvent médiocres: elles s'améliorent à la fin du XVIIIe siècle, lorsque, l'existence des protestants étant reconnue, ceux-ci ne se vengent plus sur le curé des tracasseries qu'ils subissaient. En conclusion, l'auteur donne le portrait de de l'évêque, Mgr du Plan des Augiers (1742-1794), très assidu, mais distant, avare, très au fait de ses droits, même en matière administrative. Il se fit détester, malgré ses mérites et l'épuration des sujets douteux qu'il entreprit dans son diocèse. Carte du diocèse donnant le pourcentage des protestants vers 1760.

J. de Font-Réaulx : *l'Hôpital de Saint-Vallier*, p. 318-328. Fondé en 1685, par le prieur Bret et Mgr Lacroix-Saint-Vallier, futur évêque de Québec, sur une confrérie de la Charte établie en 1639 par un prêtre de la Mission. Son histoire. Ses archives, avec répertoire; — *le Recrutement sacerdotal en 1774 au diocèse de Vienne*, p. 329-333. 21 % des curés ne sont pas indigènes. Le déficit net, compte tenu des Viennois servant ailleurs, est d'environ 10 %, comblé soit par les diocèses basalpins, soit par le Massif Central; — *les Commanderies de l'Ordre de Malte et leurs archives*, p. 333-347, 412-416. Commanderies de Lachal (unie à Bellecombe), Saint-Paul-lés-Romans, Valence, Poet-Laval, Valdrôme et Lachau. Leurs biens. État de leurs archives et dans les prieurés de Lyon et de Saint-Gilles (Rhône et Bouches-du-Rhône) et sur place (Drôme).

J. de Font-Réaulx : *le Dauphiné des guerres de religion à la fin du XVIIe siècle*, p. 301-396. Résumé du cours public professé à la Faculté de Grenoble. M. Chorier, l'historien dauphinois; la Réforme; le baron des Adrets; Lesdiguières et son château de Vizille; le temporel ecclésiastique; rapports avec la Savoie; le cardinal Lelumus; le droit féodal.

J. de Font-Réaulx : *Un testament en langue vulgaire à Réauville en 1482*, p. 470-474.

SAVOIE

SAVOIE

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère. Nouvelle série, tome VIII. 2e livraison, 1936. Moûtiers.

L. Vercoutère : *les Seigneurs de Briançon et d'Aigueblanche, du Xe au XIVe siècle*, 77 p. (1-77). Cette famille a donné à l'Église l'archevêque Aymon de Tarentaise (1174-1211) et l'évêque d'Hereford, Pierre d'Aigueblanche (1240-1269).

J. Garin : *Histoire religieuse de la Révolution en Tarentaise*, 167 p. (1-167). Étude très complète portant sur deux années (1792-1794) de la politique religieuse suivie par les autorités françaises dans l'archidiocèse administré, lors de l'occupation de la Savoie, par Mgr de Montfalcon, et du sort individuel des prêtres tarins pendant cette même période

(en février 1794, 45 sur 260 restaient en Tarentaise : abjureurs, prisonniers ou cachés).

J. GARIN : *le Château de Sainte-Hélène-sur-Isère*, 44 p. (1-44). A appartenu au XIII[e] siècle à Pierre d'Aigueblanche, évêque d'Hereford, familier d'Henri III d'Angleterre et reconstructeur de la collégiale d'Aiguebelle en Maurienne.

Travaux de la Société d'histoire de Maurienne.
2[e] série, tome VIII. 2[e] partie, 1936. Saint-Jean-de-Maurienne.

A. GORRÉ : *Un curé mauriennais littérateur latiniste. Rd Antoine Floret*, p. 108-113. XVIII[e] siècle.

A. GROS : *Une Mauriennaise fondatrice d'une congrégation dominicaine*, p. 136-140. Thérèse Borgé (Mère Émilie), 1821-1897, et le couvent de la Sainte-Famille de Monaco.

Nota. — Rien à signaler dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.* — L' « Académie de Savoie » n'a rien publié depuis 1933.

R. AVEZOU.

HAUTE-SAVOIE

Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne.
Tome LIII, 1935. Annecy.

P. Léon BUFFET : *Monseigneur J. M. Paget, 1727-1810*, p. 26-143. Biographie complète et attachante de cet évêque de Genève-Annecy, successeur de Mgr Biord en 1787; parti en exil en septembre 1792, après avoir pris énergiquement position les mois précédents contre les idées de la Révolution; réfugié à Turin d'où il ne cesse, à distance, de pourvoir aux intérêts spirituels de son diocèse (administré par l'évêque constitutionnel Panisset); un des premiers évêques démissionnaires à la suite du Concordat de 1801.

Tome LIV, 1936. Annecy.

Ch. COUTIN : *Quatrième centenaire de la Réforme et ses tristes conséquences pour le diocèse de Genève, 1535-36 et 1935-36*, p. 1-14. Bref résumé des événements de 1535 à Genève et exposé de leurs conséquences religieuses, politiques et territoriales.

Nota. — Rien à signaler dans la *Revue savoisienne.* — L' « Académie chablaisienne » n'a pas encore publié son volume de 1936.

R. AVEZOU.

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHONE

Provincia. Bulletin de la Société d'histoire... de Marseille et de Provence.
Tome XVI, année 1936.

Jean de SERVIÈRES : « *Monseigneur voyage* ». *Mgr de Belsunce à Paris*, p. 77-98. Cette étude complète celle de M. l'abbé Cheillan publiée en 1906 dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive.* C'est la relation d'un voyage de Mgr de Belsunce en 1730 de Marseille à Paris, auquel l'auteur a ajouté diverses indications sur les ressources et le train de vie du célèbre prélat.

Ludovic de VALON : *Cinq prélats du Quercy successivement archevêques d'Aix-en-Provence de 1318 à 1361*, p. 58-76. Ces cinq prélats sont Pierre des Prez (1318-1320), qui succéda à Robert de Mauvoisin, com-

promis dans un complot contre Jean XXII, Pierre d'Auriole (1321-1322), Jacques de Concots (1322-1329), Armand de Narcès (1329-1348) et Arnaud de la Pisarèle (1348-1361). L'auteur estime que le choix des quatre premiers est dû non seulement au fait qu'ils étaient les compatriotes du pape Jean XXII, originaire du Quercy, mais aussi à leurs mérites bien connus du pontife avignonnais. Le dernier fut nommé par Clément V.

Abbé René Bailat : *Identification de saint Pandolphe et de saint Pandoise, de Cabris*, p. 250-271. S'appuyant sur l'incidence calendaire et la philologie, l'auteur identifie ces deux saints, le premier avec saint Bertulphe de Bobbio, le second avec saint Pardaux, abbé de Guéret, apportant ainsi une solution définitive à la controverse publiée dans le même bulletin et dont il a été rendu compte l'an dernier (*Revue*, t. XXII, p. 407).

Nota. — L'« Institut historique de Provence » n'a rien publié en 1936.

Émile Isnard.

BASSES-ALPES

Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes. Tome XXVI, année 1936.

Lt-Col. J. Igoyen : *Un martyr de la foi : Martin Raynard, archevêque de Senez (1715-1792)*, p. 146-160. Pièces justificatives du mémoire signalé dans notre dernière recension (*Revue*, t. XXII, p. 407).

Émile Isnard.

VAR

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan. Tome XLI, 1936-1937. Draguignan, impr. Négro, 1935.

Louis Honoré : *Une boutique de libraire à Toulon sous Louis XIV (1709)*, p. 1-167. Nombreux livres religieux.

Le Var historique et géographique. Année 1936. Cannes, Ægitna.

Louis Honoré : *Au sujet d'un curieux prénom révolutionnaire à Solliès en 1793*, p. 525-529. Le citoyen Bonhomme change son prénom de Jean-Louis en celui de « Rousseau ».

La Semaine religeuse du diocèse de Fréjus et Toulon. Fréjus, Cisson, 1936.

L. P. : *Quelques notes sur l'histoire de Sillans*, p. 370, 402, 419, 436. D'après les archives communales et paroissiales. Le clergé à Sillans de 1790 à 1792.

Les Archives de Trans en Provence. 1936. J. Barles, éditeur à Trans.

N° 45. *Prieuré de Trans*, p. 331-335. — N° 51. *Frais funéraires* (Callian, 1664). — N° 53. *Réfection de l'église paroissiale de Draguignan*, p. 700-701; *Conférence de Saint-Vincent-de-Paul*, p. 701-704. Notes extraites des archives de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Draguignan, fondée en 1843.

Les Archives d'histoire et d'archéologie du diocèse de Fréjus et Toulon. Année 1936. Toulon, impr. du Sud-Est.

Chanoine Bouisson : *les Églises et chapelles du Var* (suite), n° 17, p. 148-155. Saints patrons et titulaires des paroisses (par ordre alpha-

bétique des communes). La Bastide et La Roque d'Esclapon, églises paroissiales; Baudinard, église paroissiale et chapelles diverses; Bauduen, chapelles diverses.

Max. COURTECUISSE.

COMTAT-VENAISSIN

VAUCLUSE

Rien à signaler.

Cécile ROUDIL.

COMTÉ DE NICE

ALPES-MARITIMES

Nice historique. 39e année. Nice, 1936.

G. DOUBLET : *la Fabrication d'un évêque apocryphe de Nice*, p. 176-183. Saint Deuthère.

L. IMBERT : *Bibliographie des travaux historiques de Georges Doublet relatifs aux Alpes-Maritimes*, p. 129-160. Cette bibliographie, très abondante (656 numéros), comprend de très nombreux articles concernant l'histoire ecclésiastique des anciens diocèses d'Antibes, Grasse, Vence, Glandèves et Nice.

Annales du comté de Nice. 6e année. Nice, 1936.

Abbé Louis BAUDOIN : *Sainte Aurélie* (fin), p. 20-25, 67-73. A Monaco.

RANCE-BOURREY : *le Département des Alpes-Maritimes en l'an VII* (fin), p. 9-12, 48-58, 106-110. Attitude des autorités à l'égard des prêtres et du culte catholique.

O.-F. TENCAJOLI : *Jean-Paul Lascaris de Castellar, grand-maître de l'Ordre de Malte, et le P. Ottomano* (fin), p. 16-19, 59-60. Deux portraits des personnages en question.

Dr A. MAGNAN : *Prieurs et curés de Villars du XIIIe siècle à nos jours*, p. 111-117.

L. IMBERT.

CORSE

Archivio storico di Corsica. 12e année, 1936. Livourne.

I. RINIERI : *I Vescovi della Corsica* (fin), p. 173-199, 425-460. Derniers chapitres de l'importante étude (aujourd'hui réunie en un volume) qui a commencé de paraître en 1930 et dont on a pu suivre le développement dans nos recensions successives. Il s'agit ici de Pascal Paoli et de l'hospitalité qu'il réserva aux Jésuites, éducateurs de la jeunesse corse, des vicissitudes de l'île pendant la période révolutionnaire (le chanoine Guasco élu évêque constitutionnel de Mariana), de la réduction des cinq évêchés corses en un diocèse unique (1802), dont le titulaire le plus remarquable fut sans doute Mgr Casanelli d'Istria (1833-1869).

G. B. GAÏ : *I Corsi nel patrimonio di S. Pietro, nella seconda meta del quattrocento*, p. 200-208. Reproduit, d'après les Archives du Vatican, une lettre du cardinal camerlingue Raphaël Riario (20 août 1490) relative aux brigandages des Corses réfugiés dans les États de l'Église.

E. SOUTHWELL-COLUCCI : *Chiese pisane e ricordi storici del Nebbio*, p. 316-330. Article posthume qui complète une série de promenades archéologiques, aimables et sans prétention, poursuivies dans cette revue

depuis 1929 à travers le Rostino, la Balagne, la Casinca et la pieve de Rogna.

R. Ciasca : *Manoscritti della R. Biblioteca Universitaria di Genova relativi alla storia di Corsica*, p. 331-355. De nombreux documents relatifs à l'histoire religieuse de l'île (le conflit avec le pape et l'affaire de la garde corse en 1662, les visites apostoliques de Mgr Spinola en 1686, de Mgr Crescenzio de Angelis en 1763, le rôle du clergé insulaire dans le soulèvement pour l'indépendance, le synode de Sagone en 1726, etc.).

P. G.-S. Lorenzi : *Un « Ordo » rituale dell' epoca paolina*, p. 364-365. Imprimé à Campoloro en 1760 sous le signe de la Vierge immaculée (proclamée en 1735 patronne de la Corse).

E. Michel : *Manoscritti della Bibliotheca comunale di Bastia relativi alla storia di Corsica*, p. 508-520.

Corsica antica e moderna. 5e année, 1936. Livourne.

F. Guerri : *Chiese e clero in Corsica*, p. 54-58. Considérations générales sur l'histoire de l'Église en Corse, sur les rapports avec le Saint-Siège, sur la situation du clergé insulaire (préface au volume d'O. F. Tencajoli, *Chiese di Corsica, documenti di storia corsa*, paru dans la collection de la revue).

M. Angeli : *Lettere inedite del conte corso Antonio Rivarola à Monsignor Francesco Guidi, arcivescovo di Pisa, primate di Corsica e di Sardegna (1759-1760)*, p. 59-62, 153-160. Neuf lettres (du 17 octobre 1759 au 20 janvier 1760) qui font suite à celles que nous avons signalées en 1936 (*Revue*, t. XXII, p. 410) et qui se réfèrent notamment à la question du visiteur apostolique et au mouvement paoliste contre Gênes.

S. B. Casanova : *la Framassoneria in Corsica*, p. 63-71, 134-146, 241-258 (à suivre). La première loge de Bastia (*la Parfaite Union*) groupa les fonctionnaires français venus dans l'île après la conquête, et c'est en 1772 qu'une seconde loge, filiale de la première (*les Amis Constants*) s'ouvrit aux Corses. Histoire de cette loge, description de quelques cérémonies, étude du rôle qu'elle fut appelée à jouer. Suivent un certain nombre de textes : discours prononcés dans les assemblées des 26 octobre 1788 (ne faut-il pas lire 1787 ?), 23 novembre 1787, 28 décembre 1787, 20 juin 1788, 15 octobre 1788, dix pièces concernant « la régularisation et l'installation » de la Loge le 2 décembre 1788.

Louis Villat.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'École des chartes. Tome XCVII, 1936. Paris, Picard.

Françoise Lehoux : *Deux obituaires de Saint-Germain-des-Prés retrouvés aux Archives nationales*, p. 257-304. Il s'agit de deux obituaires qui ont échappé à la sagacité d'Auguste Molinier. Le premier a été compilé sous forme de calendrier en 1259 par Herbert de Jouy, pitancier de Saint-Germain-des-Prés et fait partie du registre de la pitancerie conservé aux Archives nationales (LL 1102). Le deuxième obituaire a été compilé par Jean le Turc et est inséré dans le registre LL 1027 des Archives nationales. Ici, n'est publié intégralement que l'obituaire d'Herbert de Jouy complété par des emprunts faits à celui de Jean le Turc.

Jules Viard : *les Projets de croisade de Philippe VI de Valois*, p. 305-316. Contrairement aux assertions de Froissard et de l'*Art de vérifier les dates*, c'est non en 1336 mais dès 1329 que Philippe VI conçut le projet de partir pour la croisade, et c'est le 1er octobre 1933 à Paris, et non à Avignon, qu'il prit la croix. Les croisés eurent à se tenir prêts dans les trois ans qui allaient suivre. Philippe VI s'associa contre les Turcs avec le doge de Venise, l'empereur de Constantinople et l'Ordre de l'Hôpital. Ayant voulu entraîner Édouard III d'Angleterre, il essuya un refus. Malgré cette déception, le roi accéléra ses préparatifs, d'accord avec Jean XXII, puis avec Benoît XII. En septembre 1335, il reçut 40 000 livres de la ville de Paris « pour le voiage d'oultremer ». Mais en mars 1336, devant l'état troublé de l'Occident, le pape releva de son vœu Philippe VI, chef de la croisade.

André Courtet.

Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome. LIIIe année. 1936. Paris, de Boccard.

L. Carolus Barré : *Bibliothèques médiévales inédites, d'après les Archives du Vatican*, p. 330-377. Ces bibliothèques sont au nombre de trois. Amelius de Lautrec, second évêque de Castres, possédait, selon un inventaire de 1337, 118 manuscrits, parmi lesquels beaucoup d'ouvrages de l'antiquité classique. Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen, neveu de Philippe VI de Valois, qui, chose rare parmi les prélats français, devint urbaniste, possédait en 1368 128 manuscrits, dont 25 de droit civil. Par contre, Pierre Corsini, cardinal de Florence, mourut à Avignon le 16 août 1405. Sa bibliothèque ne comprend pas moins de 320 manuscrits et dépasse même en richesse celle du pape Grégoire XII. Ces trois inventaires sont munis d'une table alphabétique de tous les auteurs cités.

Paul Deslandres.

Revue des Études historiques. 103e année, 1936. Paris, Picard.

Professeur Laignel-Lavastine : *les Religieux missionnaires français au service de la médecine*, p. 144-156. Les religieux missionnaires français, au XVIIe et au XVIIIe siècle, ont rendu de grands services à la science et à la médecine en particulier. André Thevet, cordelier, dont Nicot a usurpé la gloire, nous a donné le tabac. Un jésuite, le P. Tafur, nous apporte le quinquina. Les Jésuites dirigent l'observatoire de Pékin, et

le P. du Halde décrit les plantes médicinales de la Chine. Le P. Parennin envoie des drogues de la Chine du Nord. Un autre jésuite, le P. Lafiteau, écrivit savamment sur les sauvages de l'Amérique du Nord. Le P. Plumier, minime, fut un botaniste célèbre aux Antilles. Le P. Feuillée découvrit le boldo. Enfin le P. Labat, illustre dominicain qui défendit la Martinique contre les Anglais, est considéré comme l'inventeur du rhum. Le savant travail du professeur Laignel-Lavastine est une sorte d'hymne à la gloire des missionnaires français.

Paul Deslandres.

Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age.
Tome X, 1935 et 1936. Paris, Vrin, 1936. In-8° de 417 pages.

M.-D. Chenu : *Grammaire et théologie aux* XII^e^ *et* XIII^e^ *siècles*, p. 5-28. L'application à l'Écriture des règles de la grammaire a posé aux théologiens du XII^e^ siècle des problèmes analogues à ceux que poseront à d'autres époques l'introduction de la philosophie aristotélicienne ou de la critique historique. Le P. Chenu l'illustre par deux exemples, qui lui permettent en outre de dégager quelques filiations historiques. Comment appliquer à la science de Dieu les formulations différentes (futur, présent, passé) que la succession des temps impose d'un même fait ? Bernard de Chartres, patron des *nominales*, expose que les *consignificationes* grammaticales, d'où résultent des *voces* différentes, ne changent pas la signification unique du *nomen*. Ce que Pierre Lombard appliquera au cas de la science de Dieu. Mais les théologiens jugeront cette explication insuffisante, et substitueront aux procédés et équivalences de pure grammaire une critique psychologique et logique inspirée d'Aristote. Développement semblable à proposer des noms de Dieu, au sujet desquels on appliqua la théorie grammaticale des *modi significandi*. Étant donnée la distinction du *nomen* et de son *modus*, il ne peut y avoir, pensa-t-on, de vrais noms de Dieu. Affirmation où, cette fois encore, les théologiens postérieurs, ne s'enfermant plus dans la seule technique grammaticale, introduiront les nuances nécessaires.

A. Hayen : *le Concile de Reims et l'erreur théologique de Gilbert de la Porrée*, p. 29-102. Gilbert de la Porrée ne fut pas formellement condamné au concile de Reims de 1148, les discussions et décisions le concernant n'ayant eu lieu qu'après la clôture du concile. Cependant l'opposition de saint Bernard n'était pas sans fondement, et l'enseignement de Gilbert comportait bien une erreur théologique, portant atteinte à la simplicité divine. L'auteur précise cette erreur, par l'étude des œuvres de Gilbert, et en voit la cause première en ce qu'il ne fut pas un métaphysicien mais un dialecticien réaliste projetant dans le réel des distinctions qui tiennent à notre mode humain de connaître. Cette étude contient en outre de précieuses données sur les degrés du savoir selon Gilbert, sur son influence théologique et sa place dans l'histoire de la philosophie médiévale. En appendice, deux notes concernant l'une les problèmes d'attribution et de chronologie posés par les œuvres de Gilbert, l'autre la méthode théologique de saint Anselme.

D. Salman : *Algazel et les Latins*, p. 103-127. Le problème de l'interprétation du Maqâcid d'Algazel, débattu de nos jours, s'était déjà posé au Moyen Age. Algazel passa pour disciple d'Avicenne et d'Alpharabi auprès de la plupart des penseurs médiévaux qui ne connaissaient que l'exposé qu'il fit de leur doctrine, et non les textes, notamment le prologue du Maqâcid, où il présente cet exposé comme un préliminaire obligé des réfutations qu'il se propose de faire. Mais ceux qui pouvaient

lire en leur langue originale les œuvres d'Algazel non traduites en latin, ainsi Raymond Martin, connurent sa véritable pensée. Par ailleurs, bien qu'il en ait très médiocrement tenu compte, Roger Bacon témoigne qu'il connaissait, et donc qu'il existait, une version latine du prologue du Maqâcid. On trouve un autre témoin de l'existence d'une telle version dans un texte parisien du début du XIVe siècle, le Paris, Nat. lat. 16 096, que le P. Salman édite en conclusion de son étude.

L. Baudry : *Sur trois manuscrits occamistes*, p. 129-162. Le ms. Paris, Nat. lat. 15 888 permet d'améliorer notablement le texte du *De sacramento altaris*, de Guillaume d'Occam, publié par T. Bruce Birch en 1930, et invite à distinguer, dans cet écrit, deux ouvrages originairement distincts, un *De sacramento altaris* et un *De corpore Christi*. Par ailleurs les *Questiones in libros physicorum*, d'après la critique interne, comme d'après la critique externe (cf. l'examen des mss. Paris, Nat. lat. 17 841 et 17 893), sont bien de Guillaume d'Occam. Contribution précieuse à la détermination exacte de l'héritage littéraire de Guillaume d'Occam.

G. Théry : *Catalogue des manuscrits dionysiens des bibliothèques d'Autriche*, p. 163-264. Que le titre de cette étude ne trompe pas : les quelque cent pages qu'elle présente — et qui comporteront une suite — contiennent beaucoup plus qu'une énumération et des descriptions de manuscrits. D'une part elles font le point et tracent la ligne de progression des recherches du P. Théry, et en même temps proposent une multitude de renseignements précis sur les vies, traductions et commentaires de Denys du IXe au XIVe siècle, qu'il est impossible de résumer. Une introduction présente organiquement en deux parties un certain nombre de questions touchant l'histoire du courant dionysien, I : « Le vieux fonds dionysien », avec d'importants développements documentaires et critiques sur l'histoire de la *versio antiqua* de Denys, qui est celle de Jean Scot Érigène, des gloses interlinéaires d'Anastase le Bibliothécaire, et des scholies de Maxime, traduites par le même Anastase; sur la poésie non érigénienne « *Nobilibus quondam* » (critique des conclusions de Traube); sur la classification des manuscrits de Jean Scot en deux groupes, selon qu'ils contiennent ou non les Gloses et les Scholies, avec, comme critère qualifié pour déterminer le texte original, le ms. grec Paris, 437, qui servit au traducteur; sur la lettre apocryphe du B. Denys sur la mort des apôtres Pierre et Paul (IXe siècle); sur la traduction de Sarrazin; enfin sur la lettre à Appollophane (apocryphe d'Hilduin). — II : « Les nouvelles élaborations dionysiennes » : œuvres de Thomas Gallus, avec de nouveaux apports concernant ce personnage important, mort en 1246 et non en 1226; commentaire de la *Théologie mystique* attribué indument à Hugues de Saint-Victor, qui date en fait du XIIIe siècle, et que le P. Théry publiera prochainement; traduction et commentaire de Robert Grossetête; un certain commentaire sur la version de Sarrazin qui n'est en fait qu'une compilation d'extraits de Thomas Gallus et de Robert Grossetête; enfin le *De triplici hierarchia* de *Thomas d'Irlande*, de médiocre intérêt du reste pour l'histoire du courant dionysien. Cette Introduction est en outre très intéressante pour l'histoire des courants spirituels, notamment du courant anti-intellectuel, et des relations entre abbayes, dans l'Autriche des XIVe-XVe siècles. Elle est suivie du commencement du Catalogue annoncé par le titre, avec dix-sept manuscrits de la Bibliothèque nationale de Vienne, un de la Bibliothèque des Dominicains de la même ville, trois du Schottenkloster. Au cours des descriptions minutieuses de ces manuscrits, l'historien fera encore une précieuse récolte de données d'histoire littéraire et doctrinale.

J. Paulus : *Henri de Gand et l'argument ontologique*, p. 265-323. Le rejet par saint Thomas de l'argument ontologique élaboré par saint Anselme ne doit pas faire conclure trop vite à une opposition générale des docteurs du Moyen Age contre cet argument. Il se pourrait même bien que les opposants aient été la minorité. Henri de Gand, par exemple, lui est favorable, mais en donne il est vrai une exégèse très personnelle, qui engage toute une épistémologie et toute une théodicée. C'est cette position d'Henri de Gand, et ses présupposés, qu'étudie cet article.

Fr. Stegmüller : *der Traktat des Robert Kilwardby, O. P., « De imagine et vestigio trinitatis »*, p. 324-407. Édition de ce traité d'après les mss. de Worcester, Cathedral Library, cod. F. 43 et Oxford, Merton Coll., cod. 131.

H.-M. Féret, O. P.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.
Année 1934. Paris, Klincksieck.

M. Prinet : *Un sceau de Mathieu Levrien, vicaire de l'abbé de Saint-Denis*, p. 86-87. Sceau de la fin du xv^e^ siècle, conservé au presbytère de Domont (Seine-et-Oise). Mathieu Levrien fut abbé de Forestmontier après avoir été trésorier de Saint-Denis.

L. Dimier : *Sur une série de tableaux faussement attribués à Clouet*, p. 88-92. Dont deux représentent le cardinal de Lorraine.

J. Hubert : *le Plan de la chapelle du palais d'Aix*, p. 95-101. Charlemagne aurait-il voulu construire une sorte de réplique de Saint-Vital de Ravenne ? ou plus simplement le plan polygonal n'était-il pas le plan habituel des chapelles palatines édifiées au viii^e^ siècle ? Le grand empereur n'aurait fait que suivre l'usage de son temps.

R. Vaultier : *Clef de voûte armoriée de l'église de Nogent-le-Roi*, p. 107-109. Armoiries de Gilles Manterne, seigneur de Ruffin (xv^e^ siècle).

L. Demaison : *le « Beau Dieu » de Reims*, p. 114-123. Cette œuvre, sculptée vers 1260, n'a pas été retouchée au xviii^e^ siècle ; et l'on ne saurait la taxer, comme on l'a fait, de froideur et de banalité.

F. Deshoulières : *l'Abbaye de Saint-Florentin de Bonneval*, p. 125-129. Cherche à reconstituer le plan de l'église du xi^e^ siècle qui aurait eu sur chaque bras du transept deux absidioles.

M. Aubert : *le Sculpteur* Petrus Brunus *à Saint-Gilles-du-Gard*, p. 138-139. Présence, signalée en 1171, de cet artiste qui paraît bien être le sculpteur des statues du portail de Saint-Gilles.

B. de Montesquiou-Fezensac : *le Reliquaire des « habits de saint Louis » au trésor de Saint-Denis*, p. 144. Dont la partie principale — une intaille carolingienne — est aujourd'hui au Musée Britannique.

P. Le Gentilhomme : *Plomb à l'effigie de saint Louis*, p. 173. Plomb du xvi^e^ siècle découvert en 1839 dans les ruines de l'église des Cordeliers de Compiègne.

Chanoine Delporte : *la Crosse d'Henri de Grez, évêque de Chartres*, p. 182. Crosse du xiii^e^ siècle, découverte en 1931 dans la chapelle de la communauté de Saint-Paul de Chartres.

G. Huard : *les* Oracula sibyllina, *xylographie conservée à Saint-Gall*, p. 189. A rapprocher des illustrations de certains livres d'heures imprimés en France à la fin du xv^e^ et au début du xvi^e^ siècle.

Comte Du Mesnil du Buisson : *Statues trouvées à Argentan*, p. 192-199. Christ debout en « homme de douleur », et martyre de saint Blaise, du xv^e^ siècle.

J. Carcopino : *le Cryptogramme du Sator*, p. 200-204. Cette formule magique aurait été conçue par un chrétien de Gaule.

Année 1935. Paris, Klincksieck.

A. Vittenet : *Une statue de la Vierge à Villeneuve-sous-Charny*, p. 105. Vierge de la fin du XVI^e siècle, provenant, non de Bourgogne, mais de Lorraine ou de Champagne.

G. Huard : *le Tombeau de Frédégonde à Saint-Denis*, p. 113. En provenance de Saint-Germain-des-Prés.

R. Deshoulières : *l'Architecture romane en Bourgogne et l'influence de l'abbatiale de Cluny*, p. 114-117. Éléments architecturaux introduits par saint Hugues, et leur fortune en Bourgogne : églises modestes (Chissey, Beaujeu, Avenas, Chanes...) ou beaux édifices (La Charité-sur-Loire, Vézelay, Autun).

O. Martin : *la Papauté et les péages au XIII^e siècle*, p. 119-120. Bulles d'Innocent IV à Alphonse de Poitiers (Tonnay-Boutonne), et de Clément IV à Louis IX (Aigues-Mortes).

F. Deshoulières : *Mosaïque de Saint-Martin-d'Ainay à Lyon*, p. 131-133. Le donateur représenté n'est pas Pascal II le consécrateur, mais plutôt l'archevêque Gauceran, le constructeur de l'église.

F. Salet : *Chronologie de la construction de Vézelay*, p. 136. Écarte notamment la date de 1132 : l'*ecclesia peregrinorum* consacrée par Innocent II ne serait point le narthex de la basilique, mais la chapelle d'hospice que l'on trouve dans nombre d'abbayes.

A. Vittenet : *les Attributs de saint Jean de Réôme, abbé de Moustier*, p. 137-139. Puits, coq et basilic sur deux sceaux du XV^e siècle, sceaux des abbés Guy de Lugny (lire 1447 et non 1147) et Jean II de Cussigny.

J. Formigé : *Marques de pose dans les voûtes de l'église de Serain-court (Seine-et-Oise)*, p. 149-150. Fin du XII^e ou début du XIII^e siècle.

L. Demaison : *le Mot « coiffe » en architecture*, p. 152. Désigne non seulement la voûte, mais le chevet tout entier. Texte de 1576, concernant Saint-Symphorien de Reims.

J. Hubert : *le Christ de Saint-Pantaléon-lés-Autun*, p. 154-162. Monument de date incertaine : pas de preuves décisives de son attribution à l'époque préromane.

Chanoine Chenesseau : *l'Église préromane de Ferrière-en-Gâtinais*, p. 166-167. Octogone à trois nerfs et à tribunes, avec une abside et deux absidioles.

J. Hubert : *Bas-relief en albâtre de l'église de Pringy (Seine-et-Marne)*, p. 185-186. Couronnement de la Vierge du XV^e siècle.

J. Hubert : *Table d'autel en marbre de Saint-Martial de Limoges*, p. 190-193. D'après une chronique du XII^e siècle.

G. Drioux.

Annales historiques de la Révolution française.
N^os 73-78. 13^e année, 1936. Paris, Mellotée.

F. Arsac : *Une émeute contre-révolutionnaire à Meymac (Corrèze)*, p. 149-162. A l'instigation de Charles Jumel, secrétaire général de l'évêque constitutionnel de Tulle et qui passera à l'hébertisme, les commissaires du district d'Ussel organisent à Meymac une grande manifestation civique pour le 20 frimaire de l'an II. Elle a pour but de répondre à l'opposition des campagnards de la région. Une mascarade impie prend pour théâtre l'église de Meymac. Elle se termine par une réaction furieuse des campagnards présents, et le lendemain le pays est en insurrection. Celle-ci fut rapidement et durement réprimée.

Jean de La Monneraye.

PÉRIODIQUES BÉNÉDICTINS

Revue Mabillon. 26e année, 1936. Abbaye de Ligugé (Vienne).

Dom A. Lambert : *la Fête de l'Ordinatio sancti Martini : ses origines, sa doctrine dans la liturgie wisigothique*, p. 1-21. Dans cet article très étudié, l'auteur attribue à une erreur de Grégoire de Tours l'introduction de la date du 4 juillet pour la fête de l'Ordinatio s. Martini. Toute l'Église mozarable célébrait cette fête le 11 août, avec beaucoup plus de raison : c'est, en effet, la date primitive. Cette modification a pour conséquence importante d'obliger à réformer la chronologie couramment admise pour la vie de notre saint.

L. de Lagger : *Histoire de l'abbaye de Castres en Albigeois* (suite), p. 27-41, 95-105, 135-143, 167-179. Début de la deuxième partie de l'étude très intéressante entreprise l'année dernière. Elle a pour titre « L'abbaye capétienne Saint-Benoît-Saint-Vincent, filleule (*sic*) de Saint-Victor de Marseille ». L'abbaye, d'abord soumise à Saint-Victor de Marseille, devint indépendante au XIIe siècle. Nous pensons que l'auteur a voulu écrire « filiale ». L'intérêt de cette histoire est de nous montrer que certains monastères furent rattachés successivement à plusieurs groupements de réforme, et surtout de nous faire voir que Cluny n'absorba pas tout le monachisme pendant les deux siècles que dura sa splendeur. Certains monastères subsistèrent à côté de lui, éclipsés par lui, mais cependant fervents.

Marc Dubois : *Chartreuse de Prébayon et de Saint-André-de-Ramières*, p. 42-62. Histoire mouvementée d'un monastère de moniales, fondé en 611, rattaché en 1165 à l'ordre des Chartreux. Ces mêmes Chartreux abandonnèrent les moniales à elles-mêmes en 1338, à cause de leur insoumission, et le monastère végéta jusqu'en 1734, date de sa suppression par l'autorité royale.

Henri Tribout : *Bénédictins lorrains, Dom Jérôme Pichon*, p. 63-70. Ce moine, né en 1640, était « un grand érudit... un bibliothécaire modèle », dit l'auteur. Il mourut en 1722.

Max Fazy : *le Rôle du prieuré clunisien de Souvigny dans la formation et le développement de la seigneurie de Bourbon*, p. 180-196. Curieuse étude où l'on montre l'influence du prieuré de Souvigny sur la constitution et l'unification de la province de Bourbonnais.

Dom A. Lambert : *Egéria. Notes critiques sur la tradition de son nom et celle de l'*Itinerarium, p. 71-94. Étude méthodique et précise dont le sujet sort un peu, semble-t-il, du domaine habituel de la *Revue Mabillon*, et qui est une sorte de préface à une étude que Dom L. nous promet. Le nom de la célèbre voyageuse est Egéria, et son pays natal, la Galice.

Dom J. Laporte: *Un procès pour la crosse au XVIe siècle*, p. 106-113, 144-153. Piquant récit d'un différent qui s'éleva entre les moines de Saint-Wandrille et l'un de leurs abbés commendataires, le cardinal de Clermont. Ce furent les moines qui eurent le dernier mot.

Jean Godefroy : *le Chevalier de Folard et les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés*, p. 114-133, 154-166. La correspondance de ce chevalier jansénisant et spirituel ouvre quelques aperçus nouveaux sur la vie intime de certains moines célèbres ou inconnus de Saint-Germain.

Dom Charvin continue la publication des *Lettres de Dom Antoine Durban*, procureur général de la Congrégation de Saint-Maur en Cour de Rome (lettres 96 à 102). Dom Thierry Réjalot poursuit le très pré-

cieux *Inventaire des lettres publiées des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*. Cette année il parvient à Mabillon, dont il cite 235 lettres.

Revue Bénédictine. Tome XLVIII, 1936. Maredsous (Belgique).

A. Wilmart : *le Florilège de Saint-Gatien. Contribution à l'étude des poèmes d'Hildebert et de Marbode*, p. 3-40, 147-181, 235-258. Étude de critique textuelle sur un manuscrit de la bibliothèque de Tours (actuellement n° 890), qui renferme des poésies d'Hildebert du Mans et de Marbode de Tours. Dom Wilmart donne (p. 20) une table analytique des poèmes, et plus loin (p. 256) une table alphabétique, et rectifie au passage un certain nombre d'attributions fautives.

Fr. Sal. Schmitt : *Eine fruehe Rezension des Werkes* De Concordia *des hl. Anselm von Canterbury*, p. 41-70, 318-320. Publication du texte du *De Concordia* de saint Anselme, d'après plusieurs manuscrits.

C. Lambot : *Sept sermons inédits de saint Augustin dans un homiliaire du Mont-Cassin*, p. 113-116. L'auteur a découvert à la Biblioteca Nacional de Madrid (n° 194 - B. 3), dans un manuscrit originaire du Mont-Cassin, sept sermons anonymes, qu'il croit devoir attribuer à saint Augustin.

G. Morin : *Lettres inédites des papes Alexandre II et s. Grégoire VII*, p. 117-128. Textes inédits de dix lettres de ces deux papes, découvertes par l'auteur en Hongrie.

Ph. Grierson : *The early abbots of St. Peters of Ghent*, p. 129-146. Deux textes racontent les origines de Saint-Pierre de Gand; ce sont la *Fundatio* et les *Annales Blandinenses*. Ces deux sources ont une origine commune, maintenant perdue, et peut-être le même auteur, Womar. Les dates, vraies ou fausses, qu'on en peut tirer coïncident donc. On ne peut les rectifier qu'à l'aide de documents extérieurs. L'auteur propose quelques rectifications en prouvant que saint Amand est venu à Gand plus tard qu'on ne l'admet communément; qu'au contraire Atta, sixième abbé, serait mort plus tôt.

H.-W. Courington : *The anaphoral fragment in the Rossano Euchologion*, p. 182-185. Quelques remarques sur un article de Mgr Marcati publié dans la *Revue Bénédictine* (1934, p. 236). Ce que l'on prenait pour une anaphore, n'est qu'une formule de bénédiction; et l'auteur cite d'autres exemples de ce cas dans diverses liturgies orientales.

A. Wilmart : *le Manuel de prières de saint Jean Gualbert*, p. 259-299. A l'occasion de la publication de ce manuel par Dom A. Salvini, Dom W. fait une étude du texte et des sources, et propose à l'aide de plusieurs autres manuscrits un texte complet, antérieur même à saint Jean Gualbert.

Fr. Sal. Schmitt : *Zur Entstehungsgeschichte der handschriftlichen Sammlungen der Briefe des hl. Anselm von Canterbury*, p. 300-317. Le très érudit spécialiste de saint Anselme étudie la tradition manuscrite des lettres de ce saint.

M. Andrieu : *le Pontifical d'Apamée et autres textes liturgiques communiqués à Dom Martène par Jean Deslions*, p. 321-348. Étude sur un manuscrit qui a servi à Dom Martène et a été retrouvé récemment à Lyon. C'est une copie faite au XVII^e^ siècle par les soins de J. Deslions sur un manuscrit du XIII^e^.

Dom Jacques Rivet, O. S. B.

Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens.

54e année. Munich, Bayer. Benediktinerakademie, 1936.

Ph. Hofmeister : *Des hl. Benediktus Regel in den Regeln und Satzungen anderer Orden*, p. 185-198, 342-365. De même que saint Benoît s'est inspiré d'auteurs plus anciens pour sa règle, par exemple des saints Ambroise, Augustin, Césaire d'Arles, de Sulpice-Sévère, de Cassien, etc., de même sa règle a été prise pour guide par des règles et constitutions d'ordres plus récents, comme celles de saint Chrodegang de Metz pour ses chanoines, des chanoines réguliers de Saint-Augustin, des Prémontrés, de Saint-Victor de Paris, des Dominicains, des Trinitaires, etc.

M. Schrader : *Die Heimat und Abstammung der heiligen Hildegard*, p. 199-221. Sainte Hildegarde est née à Bermersheim près Alzey (diocèse de Mayence) de la famille des nobles de Vermerssheym (= Bermersheim).

K. Jordan : *Zu den älteren Kaiser und Papsturkunden von Saint-Marcel-lés-Chalon-sur-Saône*, p. 222-237. Notes historiques sur les premiers temps de Saint-Marcel d'après les plus anciens diplômes des rois et empereurs. Plusieurs diplômes conservés dans le cartulaire publié par P. Canat (Chalon, 1894) sont faux.

Cistercienser Chronik. 47e année. Bregenz, Teutsch, 1935.

X. : *les Grandes figures cisterciennes de la Savoie : Pierre II de Tarentaise*, p. 1-7.

K. Kreh : *Die « carta caritatis » des hl. Stephan Harding und die Filiation*, p. 33-43. La filiation des abbayes cisterciennes d'après les statuts de saint Étienne Harding.

E. Pfeiffer : *Die Cistercienser und der zweite Kreuzzug*, p. 8-10, 44-50, 78-81, 107-114, 145-150.

— : *Beziehungen der Cistercienser zu Palästinareisen zwischen dem 2. und 3. Kreuzzug, 1150-1188*, p. 193-210.

— : *Beziehungen deutscher Cistercienser und ihrer Klöster zun Kreuz- und Pilgerfahrten nach dem hl. Lande, 1100-1300*, p. 269-273, 306-310, 344-346, 373-380 et 48e année, pages 5-10. Dans ces différents articles, Dom Pfeiffer montre les relations des Cisterciens, de saint Bernard et autres avec la deuxième croisade et en général avec les croisades et les pèlerinages en Terre Sainte au XIIe et au XIIIe siècle.

48e année. 1936.

E. Pfeiffer : *Beziehungen deutscher Cistercienser und ihrer Klöster zu Palästinareisen, nach dem Jahre 1300*, p. 84-86. Rapports des Cisterciens d'Allemagne avec les pèlerinages en Palestine après l'an 1300.

E. Pfeiffer : *Die Cistercienser und der dritte Kreuzzug, 1184-1191*, p. 145-154. Les Cisterciens et la troisième croisade.

S. Kleiner : *Der selige Abt Werricho von Igny und seine Lehre*, p. 258-261. Le bienheureux Werrichon, abbé d'Igny (diocèse de Reims) et sa doctrine spirituelle.

G. Allemang.

PÉRIODIQUES CANADIENS

Le Bulletin des Recherches historiques. Province de Québec. Volume XLII. Année 1936. Lévis.

E.-Z. Massicotte : *Hospitalier, ecclésiastique, notaire et père de famille*, p. 304-309. Gervais Hodiesne (1692-1764), frère hospitalier de la congrégation des Frères Charon de Montréal en 1722 (à ce titre qualifié d' «ecclésiastique » en 1738), se maria, en décembre 1739 ou janvier 1740, avec une veuve mère de trois enfants, dont il eut à son tour huit garçons et filles. Pourvu en 1747 d'une commission de notaire dans le gouvernement de Montréal.

Lettre de Mgr de Pontbriand au ministre (Montréal, 9 novembre 1759), p. 550-553. Tirée des Archives des Colonies, Correspondance générale. Jointe à un mémoire — publié également — sur « la misère du Canada ».

Lettres de l'abbé de La Tour au procureur général Verrier (Paris, Montauban, Tours, 1730-1737), p. 618-621. Résultats de sa prédication de carême à la cathédrale de Montauban : il a fait « quitter le panier » pendant dix jours de suite et garder le silence quatre ou cinq heures par jour à cinq cents dames ou demoiselles (1733).

Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1935-1936. Québec, Paradis, 1936.

P.-G. Roy: *le Premier recensement de la Nouvelle-France (1666)*, p. 1-154. Dénombrements du Séminaire de Québec, du collège des Jésuites, du couvent des Ursulines, de l'Hôtel-Dieu de Québec. Pour Montréal, listes des serviteurs du Séminaire, des Hospitalières, de la Congrégation; celles du personnel religieux de ces diverses maisons manquent.

P.-G. Roy : *Lettres et Mémoires de l'abbé de l'Isle-Dieu*, p. 273-410. Pierre de La Rue, abbé de l'Isle-Dieu, fut grand vicaire à Paris de l'évêque de Québec de 1734 à 1777. Le « Rapport » contient sa correspondance avec Mgr de Pontbriand — conservée aux archives de l'archevêché de Québec — pour les années 1742-1753. Il passe en revue toutes les questions auxquelles donnait lieu l'administration du diocèse. Détails abondants sur l'état religieux de la Louisiane et de l'île Royale. Particularités relatives aux contestations entre le Séminaire et le Chapitre, à la doctrine canonique sur la traite de l'eau-de-vie.

Cl. de Bonnault.

LIVRES NOUVEAUX

SCIENCES AUXILIAIRES

Cottineau (Dom L. H.). Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés. Fascicule 5 (Ghistelles-Liancourt-Saint-Pierre). — Mâcon, Protat, 1936. In-4°, col. 1281-1600.

Galbreath (D. L.). Inventaire des sceaux vaudois (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*). — Lausanne, Payot, 1937. In-4° de xx-340 pages, 24 planches hors texte et 481 figures dans le texte.

Imbert (L.). Bibliographie des travaux historiques de Georges Doublet relatifs aux Alpes-Maritimes. — Extrait de *Nice historique*, 39e année (1936), p. 129-160.

Lot (Ferdinand), Lauer (Philippe) et Tessier (Georges). Diplomata Karolinorum. Recueil de reproductions en fac-similé des actes originaux des souverains carolingiens conservés dans les archives et bibliothèques de France. III. Charles le Chauve (840-853). — Toulouse, Privat, et Paris, Didier, 1936. Grand in-folio de 4 pages et XL planches.

SOURCES ET CRITIQUE DOCUMENTAIRE

Bérulle (Le cardinal Pierre de). Correspondance du cardinal Pierre de Bérulle, éditée par Jean Dagens, professeur à l'Université de Nimègue. Tome I : 1599-1618 (*Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique*, fasc. 17). — Paris, Desclée de Brouwer, et Louvain, Bureaux de la Revue, 1937. In-8° de xlviii-354 pages et 3 illustrations hors texte.

Bonnefoy (Jean Fr.). Chronique de l'Annonciade. Vies de la Bienheureuse Jeanne de France et du Bienheureux Gabriel-Maria, O. F. M. Édition critique (*La France franciscaine*. Document I). — Paris, éditions franciscaines, 1937. In-8° de xvi-360 pages, 30 francs.

Canivez (D. Josephus-M.). Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786 .... Tome IV. 1401-1456 (*Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique*, fasc. 12). — Louvain, Bureaux de la Revue, 1936. In-8° de xi-756 pages, 36 belgas.

Jean Eudes (Saint). Lettres et opuscules (*Œuvres choisies de saint Jean Eudes*, V). — Paris, Lethielleux, 1934. In-12 de 490 pages.

Lepointe (G.). Petit précis des sources de l'histoire du droit français. — Paris, F. Loviton, 1937. In-8° de 250 pages.

Lohier (Dom F.) et Laporte (le R. P. J.). Gesta sanctorum Patrum Fontanellensis coenobii (Gesta abbatum Fontanellensium). Édition critique (*Société de l'histoire de Normandie*). — Rouen, Lestringant, et Paris, Picard, 1936. In-8° de xli-143 pages.

Martène (Dom). Histoire de la congrégation de Saint-Maur, publiée avec une introduction et des notes par Dom G. Charvin. Tome VI (1681-1687). — Ligugé, abbaye Saint-Martin, et Paris, Picard, 1937. In-8° de 200 pages, 40 francs.

Monsabert (Dom P. de). Chartes de l'abbaye de Nouaillé de 678 à 1200 (*Archives historiques du Poitou*, XLIX). — Poitiers, Archives de la Vienne, 1936. In-8° de xl-401 pages.

NEWMAN (William Mendel). Catalogue des actes de Robert II, roi de France. — Paris, Recueil Sirey, 1937. In-8° de XXXII-209 pages, 25 fr.

PASCAL. Les Pensées et œuvres choisies. Introduction, notes et commentaires par J. DEDIEU. — Paris, libaririe l'École, 1937. In-8° de 398 pages.

ÉTUDES HISTORIQUES

APPOLIS (Émile). La rivalité administrative entre Castres et Albi (1789-1823). — Albi, Bibliothèque de la Revue du Tarn, 1937. In-8° de 105 pages, 7 fr. 50.

ARON (Marguerite). Les Ursulines (*Les grands ordres monastiques et instituts religieux*, XXIV). — Paris, Grasset, 1937. In-12 de X-249 pages.

BERTOUT (Anne). Les Ursulines de Paris sous l'Ancien Régime. — Paris, Beauchesne, 1936. In-8° de 222 pages.

DAVID (Pierre). L'église de Champagne. Notes sur l'origine des Dauphins de Viennois et sur la frontière rhodanienne de l'Empire et du royaume au XII[e] siècle (*Études d'histoire et d'archéologie dauphinoises*, VII). — Grenoble, Didier et Richard, 1937. In-8° de 35 pages.

DAVID (Pierre). Vie de saint Aimé (565-629) (*Études d'histoire et d'archéologie dauphinoises*, VIII). — Grenoble, Didier et Richard, 1937. In-8° de 48 pages.

DAVID (Pierre). Vie de saint Oyand suivie de notes sur l'abbaye de Saint-Oyand de Joux et ses relations avec les diocèses de Vienne et de Grenoble (*Études d'histoire et d'archéologie dauphinoises*, VI). — Grenoble, Didier et Richard, 1936. In-8° de 19 pages.

DE CLERCQ (Carlo). La législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne. Étude sur les actes des conciles et les capitulaires, les statuts diocésains et les règles monastiques (507-814). — Louvain, Bibliothèque de l'Université, et Paris, Recueil Sirey, 1936. In-8° de XVI-398 pages.

DÉPLANQUE (Louis). Saint Vincent de Paul et sainte Louise de Marillac. Leurs relations d'après leur correspondance. — Paris, Bloud et Gay, 1936. In-8° de 80 pages.

DÉPLANQUE (Louis). Saint Vincent de Paul sous l'emprise chrétienne. — Paris, Bloud et Gay, 1936. In-8° de IX-506 pages.

DIGARD (Georges). Philippe le Bel et le Saint-Siège de 1285 à 1304. Ouvrage posthume publié par Françoise LEHOUX. Préface de S. Ém. le cardinal BAUDRILLART. — Paris, Recueil Sirey, 1936. 2 vol. in-8° de XLIII-403 et 389 pages.

DRÉANO (Mathurin). La pensée religieuse de Montaigne. — Paris, Beauchesne, 1937. In-8° de 502 pages, 55 francs.

EVEN (Le chanoine Michel). Monseigneur Gaston de Ségur (*Idéalistes et animateurs*, 6). — Paris, Bonne Presse, 1937. In-12 de X-173 pages.

FLICHE (Augustin). La Réforme grégorienne. III. L'opposition antigrégorienne (*Spicilegium sacrum Lovaniense*, fasc. 16). Louvain, Bureaux du *Spicilegium*, 1937. In-8° de VII-367 pages.

GALTIER (P.). Pénitents et « convertis ». De la pénitence latine à la pénitence celtique. — Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XXXIII (1937), fasc. 1 et 2, p. 5-26 et 277-305.

GANDILHON (Alfred). Une ville royale du Berry. Dun-Le-Roi. Aperçu historique. — Bourges, Tardy, 1936. In-4° de 112 pages et 9 phototypies hors texte.

GEORGES (Le R. P.), Eudiste. Saint Jean Eudes ... père, docteur et apôtre du culte liturgique des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. Préface de S. Exc. Mgr PÉCAUD, 3[e] édition. — Paris, Lethielleux, 1936. In-8° de XVIII-512 pages.

GIANTURCO (Elio). Joseph de Maistre and Giambattista Vico. Italian roots of de Maistre 's political culture. — Columbia University, 1937. In-8° de IX-240 pages.

GOYAU (Georges). Clergé colonial et spiritualité missionnaire. La congrégation du Saint-Esprit (*Les grands ordres monastiques et instituts religieux*, XXIII). — Paris, Grasset, 1937. In-12 de 284 pages.

GRIFFE (Élie). Géographie ecclésiastique de la province de Narbonne au Moyen Age (Extrait des *Annales du Midi*, t. XLVIII, 1936). Toulouse, Privat, 1937. In-8° de 22 pages.

GUICHARD (J.), C. M. Saint Vincent de Paul esclave à Tunis. — Paris, Desclée de Brouwer, 1937. In-8° de 332 pages, illustrations et cartes, 30 francs.

GÜTERBOCK (Ferdinand). Zur Geschichte Bürgunds im Zeitalter Barbarossas. — Extrait de la *Zeitschrift für schweizerische Geschichte*, XVII. Jahrgang (1937), Heft 2, p. 145-229.

KAPPELI (Th.), O. P. Le procès contre Thomas Waleys, O. P. Étude et documents (*Institutum historicum FF. Praedicatorum Romae. Dissertationes historicae*, fasc. VI). — Rome, Sainte-Sabine, 1936. In-8° de 251 pages.

LABRIOLLE (P. de), BARDY (G.), BRÉHIER (Louis), PLINVAL (G. de). De la mort de Théodose à l'élection de Grégoire le Grand (*Histoire de l'Église* publiée sous la direction de Augustin FLICHE et Victor MARTIN, 4). — Paris, Bloud et Gay, 1937. In-8° de 612 pages, 60 francs.

LANNOY (Le comte Baudouin de) et DANSAERT (Georges). Jean de Lannoy le Bâtisseur. — Paris, Desclée de Brouwer, et Bruxelles, l'Édition universelle, s. d. Petit in-4° de 344 pages et IX planches hors texte, 60 francs.

LATHOUD (David), A. A. Marie-Pauline Jaricot. I. Le secret des origines de la Propagation de la Foi. II. Victime pour la France et pour la classe ouvrière, avec préfaces de Mgr LAVARENNE. — Paris, Bonne Presse, 1937. 2 vol. in-12 de 241 et 271 pages, avec illustrations.

LAVAUD (Jacques). Un poète de cour au temps des derniers Valois. Philippe Desportes (1546-1606). — Paris, Droz, 1936. In-8° de XXXII-576 pages.

NÉRAUD (Jean). L'administration de la généralité de Bourges sous l'intendant de Courteille (1720-1728). — Bourges, Dusser et Larchevêque, 1937. In-8° de 239 pages.

NEWMAN (William Mendel). Le domaine royal sous les premiers Capétiens (987-1180). — Paris, Recueil Sirey, 1937. In-8° de XXII-276 pages et cartes, 35 francs.

PELT (Jean-Baptiste). Études sur la cathédrale de Metz. La liturgie. I (V^e^-VIII^e^ siècle). — Metz, imprimerie du journal *le Lorrain*, 1937. Grand in-4° de 464 pages avec fac-similés et 3 plans.

PETIT-DUTAILLIS (Ch.) et GUINARD (P.). L'essor des états d'Occident (France, Angleterre, péninsule ibérique) (*Histoire du Moyen Age*, Tome IV, 2e partie, dans l'*Histoire générale* publiée sous la direction de Gustave GLOTZ). — Paris, Presses universitaires, 1937. In-8° de 403 pages, 50 francs.

PRAVIEL (Armand). Monsieur Vincent, saint de Gascogne (*Idéalistes et animateurs*, 7). — Paris, Bonne Presse, 1937. In-12 de VIII-182 pages.

PRIEUR (Le chanoine C.). Le marquis de Foucauld de Lardimalie. — Périgueux, Ribes, 1937. In-8° de 19 pages, 3 francs.

REBSOMEN (André). Notre-Dame d'Arcachon. Lettre-préface de Mgr FELTIN, archevêque de Bordeaux. — Bordeaux, Delmas, 1937. In-8° de 268 pages, 14 planches hors texte et un plan.

RIGAULT (Georges). Histoire générale de l'institut des Frères des écoles chrétiennes. Tome I. L'œuvre religieuse et pédagogique de saint Jean-Baptiste de la Salle. — Paris, Plon, 1937. In-8° de x-627 pages, 60 francs.

RITTER (Gerhard). Erasmus und der deutsche Humanistenkreis, mit einem Anhang : Die Erasmusdrucke der Freiburger Universitätsbibliothek, von Joseph REST. — Fribourg-en-Brisgau, Wagnersche Universitätsbuchhandlung, 1937. In-8° de 85 pages.

SAINCIR (L'abbé Jules). Le diocèse de Soissons. Tome I : Des origines au XVIII[e] siècle. Tome II : Du XVIII[e] siècle à nos jours. Lettre à l'auteur de S. Exc. Mgr E. V. MENNECHET. Introduction par S. Ém. le cardinal BAUDRILLART. — Evreux, Hérissey, 1935-1936. 2 vol. in-8° de XXXV-397 et 573 pages.

SCHNÜRER (Dr Gustave). Katholische Kirche und Kultur in der Barockzeit. — Paderborn, Schöningh, 1937. In-8° de XVI-804 pages. 12 RM,50.

SOL (Le chanoine Eugène). Étude d'histoire économique et sociale. La terre en Quercy. — Paris, Rivière, 1937. In-8° de 27 pages.

STUTZ (Ulrich). Ausgewählte Kapitel aus der Geschichte der Eigenkirche und ihres Rechtes (Extrait de la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte,* vol. LVII (1937), *Kanonische Abteilung* XXVI). — Weimar, Böhlaus Nachfolger, 1937. In-8° de 85 pages.

TAMBOUR (L'abbé Auguste). Luzy au temps de la Révolution (1789-1802) d'après des documents inédits. — Luzy, Vilaire, 1937. In-8° de 188 pages.

TOURNIER (Mgr Clément) et ROZÈS DE BROUSSE (J.). L'abbaye des Salenques. — Toulouse, éditions de l'Auta, 1937. In-8° de 59 pages.

VARIÉTÉS

BARBIER (Pierre). Auxerre et l'Auxerrois, pays d'art et d'histoire (*La Bourgogne historique et monumentale*). — Paris, éditions de la Revue du Centre, 1936. In-12 de 244 pages, 60 planches hors texte et une carte de l'ancien diocèse d'Auxerre.

CALVEZ (Le chanoine Hervé). Les grands saints bretons. — Grenoble, Arthaud, 1936. — Petit in-4° de 137 pages et 46 héliogravures.

GARNIER (Le chanoine Adrien). A l'école des saints. — Paris, Desclée de Brouwer, 1936. In-16 de 250 pages.

HYNEK (Docteur R. W.). Le martyre du Christ. Étude médicale et pieuse sur le saint Suaire de Turin. — Avignon, Aubanel, 1937. In-12 de x-110 pages, illustrations, 15 francs.

LEFLON (Jean). Henri Hardouin et la musique du chapitre de Reims au XVIII[e] siècle. — Reims, Matot, s. d. In-8° de 123 pages et 6 gravures.

YVIGNAC (Amédée d'). France, terre chrétienne. — Paris, Flammarion, 1937. In-12 de 248 pages, 6 francs.

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : ANDRÉ-POUYÉ

Impr. ANDRÉ-POUYÉ — Meaux

La contribution des Églises et Monastères de l'ancienne Gaule au sauvetage des Lettres antiques

Le sauvetage des auteurs païens par les bibliothèques ecclésiastiques et monastiques du Moyen Age. — Raisons d'être et caractère de ce sauvetage : disparition des anciennes écoles. — Formation d'écoles monastiques et épiscopales. — Conservation des ouvrages didactiques de l'antiquité. — Conservation des chefs-d'œuvre classiques. — Importance du rôle des églises et monastères français dans ce sauvetage.

Le sauvetage des auteurs païens par les bibliothèques ecclésiastiques et monastiques du Moyen Age.

Parmi beaucoup d'obscurités que présente l'histoire du naufrage de la culture antique en Occident à la suite des invasions, quelques faits ressortent clairement et d'abord celui-ci : nous ne conservons des Lettres latines que ce qui a été sauvé par les bibliothèques ecclésiastiques et monastiques.

Sans faire fi, pour l'histoire de la culture latine, des données fournies par l'épigraphie ou l'archéologie et qui ont été exhumées depuis le temps de la Renaissance, mais surtout dans les cent dernières années, on doit reconnaître que ces sciences ne nous ont à peu près rien révélé qui appartienne à l'histoire littéraire. Les papyrus égyptiens ont modestement enrichi notre collection de classiques grecs. La littérature latine n'a bénéficié d'aucune découverte de même ordre. Tout ce qui nous reste des textes des classiques latins provient des manuscrits antiques, conservés ou copiés dans les églises et monastères à partir du VI[e] siècle.

Ne nous étonnons pas que des textes d'inspiration païenne nous aient été transmis uniquement par le canal des authentiques représentants du christianisme. L'Église qui, à la fin

du IVe siècle, a triomphé et de l'État romain et de la pensée antique, s'est efforcée de conserver de l'un et de l'autre ce qui pouvait être maintenu. Les autorités romaines avaient pu jadis se faire livrer les livres chrétiens pour les anéantir. L'Église n'a pas répondu par un geste semblable. Aucun des siens n'a songé, au Ve siècle, à proscrire les écrits des philosophes, orateurs, historiens et poètes païens. La conciliation était faite entre la pensée chrétienne et la culture antique. Tout ce que celle-ci avait produit de beau, de solide et de vrai était accepté par l'Église et immunisé par l'adaptation qu'en avaient faite en son sein tant d'esprits cultivés. L'Église avait à craindre l' « airesis »; elle faisait jeter au feu — nos érudits modernes peuvent le regretter — les écrits des hérétiques considérés comme dangereux; elle n'avait rien à redouter des écrits des païens, aucun besoin et nul souci de les détruire, mais bien plutôt de garder intacte, autant qu'il était possible, la culture littéraire que leur devait un Jérôme, un Ambroise, un Augustin, après un Cyprien et un Tertullien.

C'est en conformité avec une tradition antérieure au dépérissement de la culture que, dans les royaumes barbares, les églises et monastères furent légataires de l'héritage antique. Les ouvrages des anciens qu'ont conservés les manuscrits des bibliothèques d'églises ont été presque tous sauvegardés volontairement, intentionnellement. Une part très faible l'a été fortuitement dans les palimpsestes, où parfois un texte ancien classique a été recouvert par une œuvre plus récente.

Toutefois, l'inventaire des palimpsestes, dressé en 1904 par Émile Chatelain, ne comporte que cent dix numéros, relatifs pour la plupart à des fragments de peu d'importance et, parmi les textes ainsi retrouvés, une trentaine seulement appartiennent à des auteurs classiques païens. A vrai dire, en dehors d'une partie du *De Republica* de Cicéron, de plusieurs discours du même orateur, de quelques fragments de Tite-Live, Plaute, Sénèque, Pline l'Ancien, le reste des palimpsestes ne présente qu'un faible intérêt pour l'histoire de la littérature classique.

L'argument des palimpsestes a servi pourtant naguère à inculper le clergé et les moines du haut Moyen Age d'avoir systématiquement détruit les Lettres antiques, bien loin d'en avoir sauvé les restes. « Plût au Ciel, s'écriait Michelet, que les Bénédictins n'eussent jamais su lire et écrire ! Mais ils eurent la rage d'écrire et de substituer des ineptes grimoires aux chefs-d'œuvre sublimes qu'ils ne comprenaient point. Sans eux, la fureur des barbares et des dévots eût été à peu près stérile. La fatale patience des moines fit plus que l'in-

cendie d'Omar. » — Je lis encore dans la première édition du Larousse (1874) : « Ce qui a sauvé Virgile, Horace, Juvénal, Lucrèce, Martial, Catulle, ce ne fut pas leur valeur propre, dont ces ânes bâtés (les moines) se souciaient fort peu, c'est que, dans le nombre des copies, il s'en trouvait de tout petits formats, dont leur industrie ne pouvait rien faire... Loin de rien sauver, ils ont détruit le plus possible et les efforts de vingt générations d'érudits ne parviendront jamais à réparer le dommage qu'un seul d'entre eux faisait en une journée. »

Il n'y a pas un paléographe moderne qui reprendrait à son compte une telle interprétation de la coutume antique — elle était en usage dès le temps de Cicéron — d'utiliser plusieurs fois la même membrane, vu la rareté et cherté du parchemin. Si cette pratique, toujours fâcheuse, a sévi davantage du VII^e^ au IX^e^ siècle, c'est que le parchemin fut particulièrement rare et cher à cette époque. Traube en Allemagne, Chatelain en France, se sont trouvés d'accord pour reconnaître qu'aucune idée de destruction des textes classiques n'a présidé au grattage des manuscrits. Parmi les textes recouverts qui subsistent, le plus grand nombre appartiennent à des livres chrétiens. Les palimpsestes ne nous ont jamais conservé un ouvrage complet. On ne sacrifiait pas un manuscrit entier et en bon état pour former de nouveaux cahiers; on ramassait surtout les débris inutilisables de livres mutilés, jetés au rebut ou gardés seulement en vue d'un grattage qui permettrait d'en tirer parti. Il faut se féliciter qu'ils aient eu ce sort, car s'ils n'avaient pu être ainsi réemployés par morceaux pour former de nouveaux assemblages, les textes qui ont pu être lus par les paléographes modernes auraient à jamais péri.

Raisons d'être et caractère de ce sauvetage : disparition des anciennes écoles.

Si ce que nous gardons des Lettres latines a été sauvé par les bibliothèques des églises et monastères, il n'est pas moins évident qu'elles ne nous en ont conservé qu'une part assez maigre. Et s'il a été fait un choix, cette part nous paraît peu judicieusement choisie. Pourquoi une part seulement ? Pourquoi une part si modeste ? Pourquoi ne comprend-elle pas toute la moelle de la culture latine ?

La réponse est très simple. Les églises et monastères du haut Moyen Age n'ont pas gardé tout l'héritage parce qu'ils n'en avaient ni la charge, ni le moyen, ni le besoin.

Comment leur faire grief de ne pas avoir conservé tout le dépôt, alors qu'il n'était constitué près d'eux aucun dépôt ? Il est clair que la sauvegarde des Lettres antiques n'était nullement confiée aux églises et, à la vérité, ne les regardait pas. Jusqu'au v[e] et peut-être au vi[e] siècle, il y avait à Rome et dans maintes cités des provinces occidentales, des bibliothèques publiques, latines et même grecques, collections parfois considérables, où évidemment était déposé tout le trésor de la culture antique. Maints particuliers lettrés, dans la Ville et dans les municipes ou dans leurs villas de plaisance, avaient une bibliothèque renfermant des ouvrages de poètes, orateurs, philosophes, etc.

Pendant les quatre premiers siècles de l'Église, chaque communauté chrétienne a eu aussi sa bibliothèque, mais aucune d'elles ne contenait en ce temps-là d'auteur profane. Il suffit de se reporter à la décrétale de Gélase « *De libris recipiendis* » du v[e] siècle pour se rendre compte de ce qu'on trouvait alors dans les bibliothèques des églises. Elles gardaient seulement leurs livres à elles, les saintes Écritures, les canons des conciles et décrétales, les écrits des docteurs, ce qui était leur affaire propre, ce dont leurs évêques et leur clergé avaient besoin pour veiller à l'intégrité de la foi, maintenir la tradition apostolique, remplir leur charge spirituelle. Si l'Église avait persévéré dans cette abstention vis-à-vis de toute littérature profane, elle n'en eût rien sauvé et rien n'en aurait été sauvé; mais nous n'aurions pas le droit de lui en faire reproche. Son horizon, son idéal, sa mission propre étaient d'un tout autre ordre, elle n'avait pas à prendre en charge la sauvegarde d'une littérature qui ne la concernait pas.

Mais au cours du v[e] et du vi[e] siècle, les chefs des églises et des monastères ont dû compter avec le dépérissement de l'ancienne culture, la ruine des écoles qui l'avaient dispensée jusque-là et, par suite, l'ignorance des clercs et moines qu'ils recrutaient.

Il n'est pas possible de déterminer exactement pourquoi et comment l'ancienne organisation scolaire a disparu. Nul doute au moins que ce qui était fait *publicis sumptibus* n'ait péri avec l'édifice administratif de Rome, des provinces et des municipes. L'extinction des écoles s'est produite d'ailleurs plus ou moins vite dans les diverses régions occidentales. Les seuls points fixes qu'on puisse noter, ce sont les dernières mentions faites des maîtres et écoles.

Leur disparition n'est pas immédiatement consécutive à l'invasion ni à l'établissement de royaumes barbares. En Ita-

lie, dans la dernière moitié du v[e] siècle, au temps de la jeunesse de Boèce et de Cassiodore, tous les anciens moyens d'instruction subsistaient. Nous savons que Cassiodore, né vers 470, a fait, comme les jeunes patriciens de jadis, après son passage dans les écoles latines, un séjour dans celles de la Grèce; il rapporte lui-même qu'il s'est exercé à la dialectique en compagnie du moine scythe Denis (*qui mecum dialecticam legit*); il a connu Priscien et l'a entendu professer la grammaire à Constantinople. Un siècle plus tard, il y avait peut-être encore à Rome des écoles. Paul Diacre rapporte de Grégoire le Grand qu'il a été instruit enfant dans les disciplines libérales, à savoir : la grammaire, la rhétorique, la dialectique, et qu'en ce temps fleurissaient encore à Rome les études littéraires. A la vérité, nous ne savons pas si Paul Diacre avait, au IX[e] siècle, des renseignements bien précis sur l'éducation de Grégoire le Grand, et son témoignage montre surtout qu'au temps de Paul Diacre les études des lettres ne fleurissaient plus à Rome. Mais outre que l'exceptionnelle qualité du latin de Grégoire rend témoignage en faveur d'une excellente éducation littéraire, Cassiodore, écrivant dans un âge très avancé, presque nonagénaire, son « *De institutione divinarum litterarum* », vers 560, c'est-à-dire au temps de la jeunesse de Grégoire, déclare qu'alors les *studia saecularium litterarum* jouissaient d'un grand crédit et que les *magistri publici*, les *mundani auctores* étaient très en honneur (*celeberrima traditione polierent*).

En Afrique, le futur évêque de Ruspe, né vers 468, Fulgence, au témoignage d'un biographe qui a été son disciple et ami, avait été mis tout jeune par ses parents à l'étude des Lettres grecques, à l'exclusion complète des latines; il savait Homère par cœur et une bonne part de Ménandre, quand il fut instruit dans les Lettres latines. Elles lui furent inculquées à la maison par un précepteur, tandis, observe le biographe, qu'elles le sont d'ordinaire par les maîtres d'école (*quas magistri ludi docere consueverunt*); toutefois, en ce qui concerne l'*ars grammatica*, il a suivi les cours publics (*artis etiam grammaticae traditur auditorio*). On peut en conclure que dans le royaume vandale, au temps où Fulgence faisait son éducation, c'est-à-dire dans les dernières années du v[e] siècle, et probablement aussi au temps où, après sa mort, survenue en 533, son biographe rapporte ces détails, il y avait encore en Afrique des *magistri ludi* et un *auditorium artis grammaticae*. Nous en trouvons confirmation dans l'œuvre d'un évêque africain, Junilius, dédiée à Primasius, dont la souscription se rencontre dans un document de 553. Junilius

rappelle qu'en matière d'études profanes, la grammaire et la rhétorique sont enseignées *apud nos per magistros publicos*. Après ces dates, ni en Italie, ni en Afrique, mention n'est plus faite d'écoles. Elles ont dû disparaître plus tôt en Espagne et en Gaule. Sidoine Apollinaire, né en 430, a reçu encore l'instruction dans les écoles du Sud de la Gaule. Ce n'est plus le cas, quelque cent ans plus tard, de Grégoire de Tours, né vers 540, ni en Espagne, d'Isidore, né en 560. Autant qu'il semble, les écoles ont dû disparaître en Italie après le VI^e^ siècle, en Afrique après la première moitié du VI^e^ siècle, en Gaule et en Espagne après la fin du V^e^ siècle.

Formation d'écoles monastiques et épiscopales.

Quand il n'y eut plus d'écoles pour enseigner les rudiments des connaissances, l'enseignement se réfugia dans les monastères et les églises, en la stricte mesure où ils en avaient besoin. Clercs et moines ne pouvaient se passer d'une certaine culture. Quand on cessa de la trouver au dehors, on dut la leur procurer au dedans. Il n'y eut pas alors d'école ecclésiastique ou monastique proprement dite. La règle de saint Benoît ne la connaît pas. Le nom d'école ne reparaîtra qu'au temps de Charlemagne; mais dans les monastères et églises, les aînés se faisaient les instructeurs des jeunes en tout ce que réclamait leur profession.

Cet enseignement a dû commencer dans les monastères au temps même où existaient encore des écoles, car les cloîtres recevaient souvent des adultes illettrés. En dehors même de la célébration des offices et de la messe, de l'imposition des sacrements, où les besoins des clercs équivalent à ceux des moines, ceux-ci étaient tenus de vaquer à la lecture. La règle de saint Benoît consacre plusieurs heures par jour à cette occupation et prévoit des distributions de livres faites aux religieux. Du jour où beaucoup de nouveaux venus n'avaient plus reçu d'instruction, il fallut bien y pourvoir.

Nous voyons précisément Cassiodore dans son monastère calabrais, occupé à enseigner les Lettres humaines avec les Lettres divines afin que celles-ci puissent être comprises par ses moines, car, écrit-il, les saints Pères n'ont pas voulu que l'étude des Lettres séculières soit proscrite parce qu'elle ouvre notre esprit à l'intelligence des saintes Écritures : « Considérez, leur dit-il, quelle cause vous est confiée : l'utilité des chrétiens, le trésor des églises, la lumière des âmes. Étudiez afin que le mensonge ne réside pas dans la vérité, la pureté dans la fausseté et la perversité de la forme littéraire dans

l'intégrité de la doctrine (*in integritate perversitas litterarum*). » La série d'ouvrages d'enseignement qu'il a écrits pour ses moines se termine par cette conclusion : « J'ai voulu vous séparer du nombre des illettrés (*ego vos ab imperitorum numero sequestratos esse volui*). » Dans le sud de la Gaule, les moines n'étaient pas non plus, dans la seconde moitié du VI^e^ siècle, des ignorants. Ferreolus, évêque d'Uzès, dans la règle qu'il donne aux religieux d'un monastère fondé par lui en 558, veut que celui qui ne peut enfoncer en terre la charrue, peigne de son doigt la page, qu'il s'applique à lire et à écrire, « *quod est praecipuum opus* ».

La forme du monachisme était particulièrement adaptée à cette instruction intérieure distribuée dans le cloître aux novices. L'organisation monastique fut précisément celle qui prévalut dans l'Église d'Irlande, à ces confins du monde romain que l'invasion barbare n'a pas atteints et qui ont formé pendant plusieurs siècles une chrétienté isolée et de caractère si original. Dans leurs monastères, les *Scotti* ont maintenu une culture latine relativement soignée et dans leurs pérégrinations sur le continent à Luxeuil, Saint-Gall, Bobbio, ils ont implanté leur méthode et leur science. L'Église que les missionnaires de Grégoire le Grand ont ressuscitée au VII^e^ siècle en Grande-Bretagne devenue anglo-saxonne, a pris aussi la forme monastique.

Mais dans les anciennes églises aussi la nécessité d'instruire les novices a entraîné l'établissement d'une sorte d'école. De l'éducation d'Isidore de Séville, vers 575, nous savons seulement qu'elle lui fut donnée par son frère aîné Léandre, déjà alors archevêque de Séville, c'est-à-dire en fait près de l'église de cette cité. En Gaule, Grégoire de Tours s'instruisit vers le milieu du VI^e^ siècle près de son oncle, évêque de Clermont. Il y avait sûrement au VII^e^ siècle dans chaque église épiscopale quelques livres d'enseignement et quelques hommes capables d'enseigner. Vers le milieu du VIII^e^ siècle, le lot de livres que Paul I^er^ envoie sur sa demande au roi Pépin, livres puisés sans doute dans la bibliothèque du Latran, comprend, avec un antiphonaire et le pseudo-Denys, une grammaire, un traité d'orthographe, un ouvrage de géométrie, des livres d'enseignement. L'institution, dès cette époque, d'une règle, du régime de communauté à l'usage des clercs des églises épiscopales, institution qui apparaît à Metz sous Chrodegang, et qui se propagera partout au temps de Louis le Pieux, va favoriser singulièrement l'institution des écoles épiscopales.

Conservation des ouvrages didactiques de l'Antiquité.

Ce que les églises et monastères ont eu besoin de garder et ce qu'ils ont voulu maintenir, ce sont les méthodes et les moyens d'enseignement en usage dans l'Antiquité. Du VI^e^ au VIII^e^ siècle, personne parmi le clergé et les moines n'a eu la pensée qu'il convenait de recueillir et de préserver ainsi de l'oubli et de la destruction les chefs-d'œuvre de la littérature profane. Il s'agissait seulement de maintenir un niveau d'instruction indispensable à la vie d'une communauté et à l'exercice du culte. C'est l'héritage didactique et non littéraire des anciens qu'on s'attachait à sauver et à continuer. On enseigna dans les églises et monastères cette formule réduite de la culture antique qui s'appelait déjà et qui s'est appelée pendant tout le Moyen Age les sept arts libéraux. L'Africain Martianus Capella en avait établi au V^e^ siècle toute l'économie, dans un ouvrage que posséderont toutes les bibliothèques du Moyen Age, le « *De nuptiis Philologiae et Mercurii et de septem artibus liberalibus* ». Cassiodore, après avoir composé pour ses moines un traité sur l'utilisation des livres de la tradition chrétienne, écrit à leur usage un second traité sur les sept arts libéraux, — grammaire, rhétorique et dialectique, puis arithmétique, musique, géométrie, astronomie, — et il y ajoutera encore, à quatre vingt treize ans, un traité de l'orthographe. Isidore de Séville commence aussi cette sorte d'encyclopédie du savoir antique qui s'appelle « les Étymologies », par l'exposé des arts libéraux. Ce sont eux encore, et au premier rang la grammaire, que cultivent les moines scots et qu'ils transportent avec eux sur le continent. Bède, le plus authentique représentant de l'école anglo-saxonne, a composé des traités d'orthographe et de métrique, et Alcuin, on le sait, sera surtout un pédagogue.

Les bibliothèques ecclésiastiques et monastiques de l'âge de transition qui s'étend du VI^e^ au VIII^e^ siècle, en dehors de leur riche contenu scripturaire et patrologique, renfermaient par conséquent surtout, en matière d'ouvrages profanes, des traités d'enseignement. Cassiodore ne s'est pas contenté de résumer pour ses moines les lois de la grammaire, de l'orthographe; il cite les nombreux grammairiens dont il a pris soin de déposer les œuvres dans la bibliothèque de Vivarium, et il invite ses moines à les consulter. Il a remis aussi à la bibliothèque du monastère la « Rhétorique » de Cicéron et les commentaires qu'en a donnés Victorinus, les « Institutions » de Quintilien et l'ouvrage récent de Fortunatianus. Pour la dialectique, il renvoie les moines à l'introduction de Porphyre. Ils devront lire aussi les « Catégories » d'Aristote et son « *De*

Interpretatione », ainsi que l'ouvrage d'Apulée sur le même sujet, le « *De syllogismis* » de Victorinus. Il leur recommande l'ouvrage de Tullius Marcellus sur les Catégories : « *quem codicem vobis legendum reliqui* ». Enfin, il signale la traduction et les commentaires qu'a donnés le patrice Boèce des *Isagogae*, des *Categoriae*, des *Perihermeniae*, le traité des Syllogismes d'Apulée, celui de Boèce, la traduction faite par Cicéron des « Topiques » d'Aristote, celle qu'en a donné Boèce avec ses Commentaires. Cassiodore fournit également à ses moines une sorte de bibilographie analogue au sujet des quatre arts mineurs. Tous ces livres figuraient dans la bibliothèque de Vivarium. On les retrouvera tous dans les bibliothèques des IX^e^ et X^e^ siècles. Ce que nous sommes tentés d'appeler le fatras des livres scolaires de l'Antiquité, nous l'avons gardé à peu près intégralement, tandis que nous avons perdu tant de chefs-d'œuvre littéraires. C'est que l'Église latine s'est préoccupée seulement d'enseigner sa langue, la langue latine, et les éléments indispensables de culture que les écoles séculières n'enseignaient plus.

Conservation des chefs-d'œuvre classiques.

Mais si les ouvrages didactiques précieusement conservés représentaient la théorie, les textes littéraires en donnaient la pratique. C'est à ce titre qu'un certain nombre furent conservés à côté des premiers et nous sont ainsi parvenus. Les auteurs classiques fournissaient des exemples et c'est pourquoi on les a retenus. Les ouvrages d'enseignement forment la chaîne tendue entre l'Antiquité et le Moyen Age par les soins du clergé et des moines. A cette chaîne sont restés suspendus des textes littéraires classiques, nombreux d'abord, puis un certain nombre sont tombés et ont disparu. Ce n'était pas d'eux précisément que ces écoles improvisées, et qui n'en portent pas même le nom, avaient souci. Ont survécu au naufrage de la culture antique ceux qui sont restés attachés à la chaîne.

Quand Cassiodore recommande à ses moines la lecture de l'historien Josèphe, il observe, après saint Jérôme, qu'il est pour les chrétiens un second Tite-Live. Cassiodore faisait évidemment grand cas de Tite-Live, mais ne songe pas à le faire lire à ses moines. Dans son traité des arts libéraux et de l'orthographe, il cite à titre d'exemples des vers d'Ennius, de Virgile, de Térence, se réfère à l'autorité de Varron, de Cicéron, de Quintilien; il se peut, mais il n'est pas sûr qu'il en ait pourvu la bibliothèque de Vivarium; à cette époque, en Italie, on les trouvait encore partout.

A partir du VII[e] siècle, quand un écrivain ecclésiastique cite des classiques latins, on peut en conclure qu'ils appartiennent à la bibliothèque de son église. Isidore cite des vers non seulement de Virgile, Horace, Ovide, Juvénal, Perse, que garderont la plupart des bibliothèques médiévales, mais aussi d'Ennius, Naevius, Pacuvius, Plaute, Térence, Catulle, Martial, Lucrèce, Lucilius. Il cite aussi Tive-Live, Jules César, Suétone, Salluste, Cicéron, Quintilien. L'église de Séville les possédait encore tous au VII[e] siècle, semble-t-il. Nous savons par Alcuin qu'au VIII[e] siècle la bibliothèque d'York était pourvue des *historici veteres* et Alcuin nomme Pompée (c'est-à-dire sans doute l'abrégé par Justin) et Pline, des poètes, Virgile, Stace, Lucain... La liste que donne Alcuin n'est qu'un abrégé.

Notons d'ailleurs que, pour des maîtres qui n'étaient pas des puristes, les poètes et historiens chrétiens pouvaient faire concurrence aux païens. Évidemment, ni Prudence, Juvencus, Sedulius, Arator qu'on trouvera à foison dans les bibliothèques médiévales, ne valaient Horace et Virgile, mais ils présentaient pourtant des modèles, et les poètes chrétiens ont fait évidemment tort aux *gentiles*. Tertullien, Cyprien, Augustin pouvaient offrir des modèles de rhétorique comme les discours de Cicéron.

Aussi, les classiques latins sont, en somme, clairsemés dans les collections de livres formés pour l'enseignement. Au temps où l'Afrique chrétienne est anéantie par le flot musulman, où l'Espagne wisigothique est elle-même à peu près submergée, où les Églises des Gaules sont spoliées et ravagées, où l'Italie est en proie aux Lombards, où, après Bède, l'Église anglo-saxonne aussi donne des signes de décadence, que vont devenir les classiques conservés çà et là dans les collections épiscopales ou monastiques ? Vont-ils un à un disparaître à leur tour, ou se trouvera-t-il un lieu d'élection dans lequel s'en fera le rassemblement et s'opérera le définitif sauvetage de ce qui reste ?

Importance du rôle des églises et monastères français dans ce sauvetage.

Cette fixation s'est faite à partir de la fin du VIII[e] siècle en France : elle n'aurait pu être obtenue nulle part ailleurs. Là seulement s'est exercée une action réformatrice durable; là, un pouvoir fort s'est mis au service d'une renaissance des Lettres; ordre est venu du palais, de la part de Charlemagne, de produire désormais des textes corrects, d'ouvrir une école proprement dite dans chaque église et monastère. Cette école

ne sera plus seulement à l'usage de la communauté qui y instruit les siens; elle sera ouverte aux clercs et aux laïcs du dehors. C'est grâce à cette renaissance, au souci qui reparaît de parler et d'écrire une langue correcte et élégante, d'en retrouver des modèles accomplis, que s'est opéré en France le rassemblement de la meilleure part de ce qui subsistait épars des anciens textes classiques; ils ont été alors recherchés, réunis, puis divulgués, recopiés en un tel nombre d'exemplaires qu'ils ne pouvaient plus périr.

Dans une publication qui date de 1934, relative à un fragment du VI^e^ siècle des lettres de Pline le Jeune, conservé dans la collection Morgan, deux médiévistes américains, MM. Lowe et Rand, ont montré qu'en fait la France a préservé un nombre important d'auteurs classiques, et ils ont dressé le bilan de tout ce qui a été sauvegardé en France. Ils observent en particulier que la tradition manuscrite de Lucrèce, Suétone, César, Catulle, Tibulle et Properce prouve que c'est à ce pays qu'est due leur préservation.

Le phénomène de diffusion, à la suite du rassemblement qui s'est opéré en France de ces textes antiques, est particulièrement visible dans le cas de la 3^e^ Décade de Tite-Live. Il en existe un exemplaire en onciale du V^e^ ou VI^e^ siècle, le manuscrit latin 5.730 de la Bibliothèque nationale, en provenance de Corbie. Ce manuscrit a certainement été exécuté en Italie, à Avellino. Quand est-il venu d'Italie à Corbie ? Nous ne pouvons déterminer sûrement la date du voyage; mais le manuscrit se trouvait à Corbie dans le dernier tiers du VIII^e^ siècle, et il est assez probable qu'il n'y est arrivé qu'à cette époque. Quoi qu'il en soit, le manuscrit fut prêté par les moines de Corbie à ceux de Saint-Martin de Tours qui en prirent une copie dans les dernières années du VIII^e^ siècle. Les noms des huit scribes qui exécutèrent les divers cahiers du manuscrit tourangeau se lisent encore au commencement des cahiers où ils ont été apposés par le chef d'atelier. Ces noms se retrouvent dans une liste des moines martiniens qui fut dressée sous l'abbé Frédégise vers 820, mais l'écriture, qui n'est pas encore la minuscule caroline, montre que le travail a dû être exécuté avant même l'arrivée d'Alcuin à Saint-Martin, vers 790. La copie prise à cette date à Saint-Martin et que conserve le fonds de la Reine au Vatican (ms. 762) a été reproduite un peu plus tard au moins trois fois dans le même atelier. Sur le manuscrit du Vatican, à côté des noms des premiers copistes, on en lit en effet d'autres, d'une écriture plus récente, qu'on ne retrouve plus dans la liste de 820. Un chef d'atelier a donc, un peu plus tard, dis-

tribué les cahiers à d'autres scribes, en inscrivant leurs noms à côté de ceux de leurs prédécesseurs. Le manuscrit qu'ils ont exécuté n'a pas survécu et probablement a été expédié de Saint-Martin à une autre bibliothèque. Mais outre cette copie perdue, une autre subsiste (Bibl. nat., ms. lat. 5726), exécutée probablement par l'un des scribes du manuscrit du Vatican, dont on croit reconnaître la main. Passée dans la collection de Loup de Ferrières, elle porte des corrections de sa main; il subsiste enfin une copie exécutée à Tours au x^e^ siècle et que possède la Laurentienne.

La 3^e^ Décade de Tite-Live conservée par un manuscrit venu d'Italie à Corbie, qui fut copié à Saint-Martin au moins quatre fois, transportée de Corbie à Tours et de Tours dans maintes directions, cette Décade n'était-elle pas définitivement sauvée ?

Nous suivons aussi très bien la destinée de Suétone au IX^e^ siècle. C'est Loup de Ferrières, ce moine chez qui — ce sont ses propres expressions — l'amour des Lettres a été inné dès l'enfance, qui l'a sauvegardé à jamais. Il avait été averti vers 844 de la présence de la « Vie des Césars » au monastère de Fulda. Le manuscrit provenait-il des pays anglo-saxons avec lesquels Fulda restait en relation ? Figurait-il dans la collection de livres formée par Einhart qui, on le sait, a composé à la manière de Suétone la biographie de Charlemagne peu après la mort de l'empereur. Cette seconde hypothèse peut s'autoriser aussi du fait qu'au rapport de Loup, le bref des livres d'Einhart avait été communiqué à Fulda et qu'il prêtait volontiers ses livres. Quoi qu'il en soit, une copie de la « Vie des Césars » exécutée à Fulda fut adressée à Loup qui s'empressa de la faire reproduire. C'est de la copie faite à Ferrières que procèdent tous les manuscrits français de Suétone.

On peut ajouter que trois manuscrits de Fleury ont conservé l'un des fragments palimpsestes de l'histoire de Salluste, un autre la 1^re^ Décade de Tite-Live, le troisième César, — que nous avons gardé Lucrèce grâce aux deux manuscrits du IX^e^ siècle qui figuraient dans les bibliothèques de Saint-Bertin et de l'église de Mayence, peut-être aussi grâce au manuscrit perdu que signale le Catalogue de Murbach vers 840, — que le manuscrit du VI^e^ siècle des lettres de Pline le Jeune en onciale est venu d'Italie en France et qu'il porte des notes en minuscule caroline qui peuvent avoir été exécutées en notre pays.

Mais les deux exemples de la 3^e^ Décade de Tite-Live et de Suétone suffisent à montrer comment le mouvement de

renaissance qui s'opère en France au IXe siècle, a sauvé quelques-unes des pièces capitales de la littérature latine antique. Elles ont été rassemblées en France et à jamais fixées grâce à des reproductions faites en tel nombre et répandues en tant d'endroits que leur conservation est désormais assurée. Les Églises de France ont joué en ce temps, vis-à-vis des œuvres antiques qui n'avaient pas péri, le même rôle que les humanistes du XVe et du XVIe siècle et, d'une certaine manière, celui d'une maison d'édition. Sept siècles avant la découverte de l'imprimerie, elles ont rassemblé et en quelque sorte publié presque tout ce qui subsistait de l'héritage littéraire de la Rome antique[1].

Ém. LESNE,
recteur de l'Université catholique de Lille.

1. Ces pages constituent une sorte d'introduction à l'ouvrage qui va paraître sous le titre : *les Livres, « Scriptoria » et bibliothèques, du commencement du VIIIe siècle à la fin du XIe*, t. IV de l'*Histoire de la propriété ecclésiastique en France* (Lille, Facultés catholiques, in-8° de 340 pages).

POUR L'ÉTUDE DE LA PAROISSE RURALE*

I. — Comment concevoir l'étude de la paroisse rurale.

La paroisse monde vivant. — La paroisse personne juridique. — La paroisse être historique : la paroisse et la défense de la civilisation chrétienne; la paroisse et le développement de la vie chrétienne; la paroisse et les puissances.

II. — Solutions pratiques

L'étude de la paroisse rurale dans les séminaires. — Le clergé paroissial en face du travail historique. — Les laïques et l'histoire paroissiale.

Éminence,
Excellences,
Messeigneurs,
Mesdames, Messieurs,

Il me suffirait, pour conclure, de conseiller l'obéissance aux directions des rapporteurs. Chacun d'entre eux nous a recommandé toutes les vertus cardinales, et spécialement l'une d'entre elles. M. Huard, savant historien de la paroisse Saint-Pierre de Caen : la prudence dans la recherche des origines; M. Lesort, qui connaît si profondément l'ancienne France, nous a mis en garde contre les mièvreries et les préjugés dans l'étude de la période grandiose de l'histoire paroissiale : il a prêché la force; M. Sevestre, l'un des maîtres de l'histoire religieuse sous la Révolution, demande justice pour réfractaires et constitutionnels; enfin, dans le tableau du fiévreux XIX^e^ siècle, M. Bruley, qui sera le digne continuateur du P. Lecanuet, nous invite à la tempérance du jugement. De

* Rapport présenté à la séance de clôture du II^e^ Congrès d'histoire ecclésiastique de la France, le 20 mai 1937. — Quoique cet exposé se présente comme la synthèse des quatre rapports présentés aux séances précédentes par MM. Huard, Lesort, Sevestre et Bruley, nous n'hésitons pas à le publier avant ceux-ci, qui paraîtront dans la *Revue* au cours de 1938 : nos lecteurs auront grand plaisir et profit à lire sans tarder ces magistrales conclusions, qui leur donneront un avant-goût des études particulières consacrées aux périodes successives de l'histoire paroissiale et qui rendront dès maintenant service aux travailleurs. (N. D. L. R.).

telle sorte que je me représente nos quatre rapporteurs comme postés aux quatre angles du merveilleux reliquaire des archives paroissiales et proclamant : « Ce que nous gardons n'est point mort; nous vous offrons les moyens et les méthodes d'une palingénésie. »

Ce qu'ils vous ont dit, Messieurs, j'ai à vous le redire d'une autre manière. Leur dessein était de présenter un programme pédagogique; on me demande un programme de travaux, inspiré de leurs réflexions et des débats pleins de feu sans fumée (comme il advient toujours en Congrès et autres assemblées) qui les ont enrichis. Leur but était de préparer la formation des historiens; mon but est de suggérer des entreprises scientifiques. Les matériaux excellents qui m'ont été fournis, Dieu me garde d'en rien rejeter, comme l'Anglais dont parle Montesquieu, qui « a bâti Chalcédoine, ayant le rivage de Byzance devant les yeux ».

Il me suffira donc de grouper problèmes et conseils autour de quelques idées fondamentales; puis, dans une partie plus pratique encore, de conclure ma conclusion par un tableau méthodique de nos espérances.

I

COMMENT CONCEVOIR L'ÉTUDE DE LA PAROISSE RURALE

Trois vérités brillent dans les rapports au-dessus de toutes autres :

1° la paroisse est un monde vivant;

2° la paroisse est une personne juridique;

3° la paroisse est un être historique.

Tels seront les thèmes de mon invitation aux études.

La paroisse monde vivant.

La paroisse est un monde vivant. M. Lesort vous l'a rappelé avec une opportune insistance : « collectivité réelle..., diverses catégories d'habitants, qu'il faut scruter l'une après l'autre. »

Nous sommes trop enclins à considérer les cadres, plutôt que la vie et les visions qu'ils enferment. Déjà les scolastiques s'inquiétaient de cette tendance : « *Capitulum, collegium, parochia nomina sunt intellectualia, anima carentia.* » La conséquence de ce nominalisme, c'est que beaucoup d'historiens (ou plutôt de chroniqueurs) traitent la paroisse

comme une abstraction, sans tenir aucun compte de ses éléments multiples. Ils racontent les âges de Guerbois ou de Guerpré comme d'entités astrales.

« Ce fut avec un vif soulagement que Guerpré accueillit le Concordat... Dans les années qui suivirent, la paroisse reprit peu à peu ses habitudes religieuses, et les missionnaires de la Restauration, qui la trouvèrent en majorité fidèle, n'eurent qu'à raffermir, dans sa partie froide, les sentiments chrétiens. Depuis, l'Esprit du mal a soufflé. Puisse la Tradition reprendre son empire ! »

De telles phrases suffisent à condamner le manuscrit de 635 feuillets que m'a soumis un auteur dont j'estime la science théologique. « Où trouverai-je, m'écrit-il, les 7 000 francs qu'exige mon éditeur ? — Proscrivez, lui répondrai-je, les clichés sacristins, la parénèse malédifiante, les licornes et salamandres des érudits repliés dans leur poêle, il ne vous restera que 35 feuillets. »

A l'encontre de ces créateurs d'hypostases, pratiquons la méthode réaliste.

Une paroisse est un peuple, *plebs*, autour d'une église, sous le gouvernement d'un recteur. Ce peuple offre une certaine unité de coutumes, de costume, de patois, mais il est toujours formé de classes ou pour le moins de professions diverses dont chacune est composée d'hommes vivants. Dans les maisons des champs, groupées en hameaux ou isolées, au milieu de grands, moyens ou petits héritages, voici les laboureurs, plutôt paisibles et réguliers, les vignerons individualistes et frondeurs, les éleveurs qui sont à-demi commerçants. Dans le bourg : les fonctionnaires un peu dépaysés, le forgeron, le charcutier, le boucher, l'épicier, le cordonnier et le président de leur académie, le cabaretier dont je veux écrire les fastes. Au presbytère, réside un curé qui n'est jamais celui qu'on a vu dans les romans ou sur la scène. Entre le bourg et la campagne, ces chemins si bien auscultés par Roupnel; entre le pays et les villes, ces couloirs des routes et des rivières, par où vient l'esprit du siècle.

Voilà ce que l'on ne nous a point appris dans les lycées et les collèges. Plût au ciel que le mot terrible de Pétrone s'appliquât seulement aux Romains : *Adulescentulos in scolis stultissimos fieri, qui nihil ex iis quae in usu habemus aut audiunt aut vident !*

Tout ce que je viens de dire est encore bien trop général. Le premier soin d'un historien de la paroisse doit être d'inspecter minutieusement tout le territoire, de consulter le cadastre et les coupures de l'état-major, de faire la carte

des cultures et de l'habitat, la courbe démographique, le tableau politique, la liste nominative des habitants, avec mention de leur état-civil, familial et professionnel.

Car le présent est le plus actuel chapitre de l'histoire; et le passé, s'il est bien autre chose que sa préface, est aussi sa préface; et la première démarche d'un historien doit être d'identifier les réalités dont il va décrire les vicissitudes, de partir du connu pour remonter vers les origines.

Quand il aura terminé ce recensement profane, il fera le recensement religieux. Il se demandera : quelle est l'attitude religieuse de chacun des individus classés dans le cadre de l'habitat et surtout de la profession ? Comment sont accomplis les quatre actes du conformisme saisonnier : baptême, première communion, mariage, sépulture; les deux actes de la pratique régulière : messe dominicale, communion pascale; les actes de dévotion : communion fréquente, réunion de confréries, assistance aux vêpres et saluts ? De même que dans l'enquête profane, ne pas prendre les chiffres pour des multiples d'échiquier; observer chacun des personnages. Nos livres sont pleins de vérités, mais aussi d'illusions sur la piété de nos pères et l'impiété des contemporains; je dirai, ayant dans l'esprit des images précises : il y a des cabaretiers dévots et des dévotes qui ne seraient pas dignes d'être cabaretières.

Géographie humaine, statistique religieuse et profane, psychologie des métiers et des individus, un bon historien de la paroisse doit épuiser toutes les ressources de ces diverses sciences dont cinq ou six auteurs choisis : Vidal de la Blache et Jean Brunhes, Édouard Jordan et Pierre Deffontaines, André Siegfried et Marc Bloch lui auront donné le goût et la première connaissance.

Il lui faudra, en outre, se pénétrer du charme, de la poésie des lieux et des hommes dont il veut décrire le passé. En même temps que les techniciens, il lira Joseph de Pesquidoux, Émile Verhaeren et Francis Jammes, persuadé que pour comprendre, il ne suffit pas de connaître, il faut encore sentir et pressentir.

L'éditeur de l'Histoire de Guerpré, s'il est avisé, imprimera sur l'élogieux prospectus de l'ouvrage : « Voici le paradis de la Fable. » Nous souhaiterions que tout éditeur d'histoire paroissiale eût simplement à transcrire deux vers de Martial:

Non hic Centauros, non Gorgonas Harpyasque
Invenies : hominem pagina nostra sapit.

La paroisse personne juridique.

L'abstraction littéraire, l'abstraction théologique sont hors de propos dans une histoire paroissiale. Mais il est une autre abstraction, nécessaire et, celle-là, trop méprisée : l'abstraction juridique.

La paroisse est autre chose que les hommes vivants, que les monuments visibles, que les âmes individuelles.

Tous les éléments, il est indispensable de les réunir. Mais c'est le droit qui détermine leur place dans l'organisation paroissiale. Une église n'est pas une paroisse, un peuple n'est pas une paroisse. Mais si l'église est affectée à ce peuple, il y a paroisse. Le lien paroissial est, à mon avis, l'essentiel de la paroisse. La paroisse peut perdre son autonomie; tant que dure le lien, la paroisse subsiste. Ce lien est constitué par toutes les obligations juridiques, soit spirituelles soit temporelles, du paroissien envers son église. Et l'église, aussi, a son statut; et le cimetière; et le curé; et les vicaires; et la fabrique; et les confréries.

La paroisse elle-même est une personne juridique. *Ecclesia est universitas, ecclesia est quoddam individuum.* Elle forme un centre d'intérêts, elle a une capacité comparable à celle d'un individu.

Pourquoi ai-je rappelé ces vérités élémentaires ? Parce que toutes les monographies paroissiales que j'ai lues, sauf une demi-douzaine, pèchent par méconnaissance du droit. Des problèmes capitaux, et que nous ne pourrons résoudre qu'avec des études locales, comme l'apparition des fabriques, la nomination du curé, sont inaperçus. L'ignorance du langage technique induit en erreur ou en imprécision.

M. le chanoine Le Picard, *doctor in utroque*, signalait l'autre jour l'infinité de problèmes juridiques dont on peut dire qu'ils sont la vraie trame de l'histoire de la paroisse, par opposition à la chronique du village. La paroisse est, au fond, un agencement de statuts, en vue d'une fin spirituelle. L'an passé, l'un de nous ne put, en trente leçons, exposer à la Faculté de droit que les principes essentiels de l'organisation paroissiale. Pareille méditation de trente heures n'eût point suffi pour approfondir les modes de nomination du curé, la condition des biens sacrés ou la nature du patronage.

L'étude de la paroisse ne doit donc être abordée qu'après une étude de la terminologie juridique. Non pas un cours de docteur, mais la lecture d'un bon guide comme Laenen (*Introduction à l'histoire paroissiale du diocèse de Malines*), du chapitre *De parochia* dans un manuel de droit canon, du

Gouvernement des paroisses, de Jousse, des monographies d'Émile Chénon ou de quelque autre juriste professionnel. Il sera bon d'avoir toujours sous la main un dictionnaire de droit canon. Laissez-moi enfin espérer qu'il se trouvera dans cette salle un homme patient et précis qui nous donnera une Introduction comme celle d'Halkin pour le diocèse de Liége, avec un lexique de quarante pages, où tous les termes techniques seraient sobrement définis.

La paroisse être historique.

Le grand art de l'historien d'une paroisse est d'éviter à la fois la sécheresse du pur juriste et l'imprécision du pur chroniqueur. Méthode réaliste et rigueur juridique doivent être associées dans l'étude de cette personne historique, la paroisse chrétienne.

Toutes les réalités, toutes les institutions locales intéressent notre Société à cause de leur long passé. Dans toutes les paroisses, leur évolution a été analogue. Et les grands événements de l'histoire ont eu, dans toutes, leur retentissement. Il y a une histoire universelle de la paroisse.

Ce qui nous conduit à cette autre vérité capitale : la paroisse est une petite Église, dans laquelle se répercutent, se réfléchissent tous les mouvements de la grande Église et qui souvent provoque, redouble ces mouvements. *Parochia quasi ecclesiola.* Dès lors, le plan général de toute monographie nous est tracé. Il ne s'agit point de suivre au hasard la liste des recteurs, les avatars du temporel. Il s'agit de suivre dans le microcosme paroissial les reflets de la grande histoire, d'opérer cette liaison intime du général et du particulier, pour laquelle a plaidé avec tant de pertinence et d'esprit notre confrère M. Jean Guiraud.

Les thèmes du développement, du drame, sont posés dans l'antiquité avant même que la paroisse ait pris naissance, dès qu'une église est édifiée. Elle s'élève sur une terre païenne, souvent sur un vieux sol sacré : le génie indigène a été vaincu par le saint, mais les forces hostiles resteront vivaces jusqu'à la fin des temps, la lutte entre la foi, la morale, la discipline chrétienne et la superstition, la licence, l'incohérence rustique ne fait que commencer. Au sein même du groupe nouveau, le conflit est inévitable entre le *mystique* et le *temporel.* Παροιχεῖν, séjourner en terre étrangère : une paroisse est une caravane en marche vers la Terre promise. Son but est tout spirituel. Mais une caravane vit-elle de sable et de songes ? La paroisse a besoin de ressources qui l'engageront dans le siècle, infléchissant parfois le regard de ses

chefs, multipliant les convoitises. Enfin, dans l'Église universelle, la nouvelle communauté, comme tout être vivant, oscillera entre le désir d'indépendance et le besoin de solidarité, impatiente de s'affranchir de l'Église-mère et inquiète de sa propre liberté. La véritable tâche d'un historien de la paroisse n'est-elle pas de fixer les épisodes du triple combat que je viens de décrire ? Marquans, avec l'aide de nos rapporteurs, les articulations de ces vastes sujets : défense de la civilisation chrétienne, développement interne des institutions, rapports avec les puissances.

La paroisse et la défense de la civilisation chrétienne.

La première, la plus haute fonction de la paroisse a été de maintenir en tous pays la civilisation chrétienne : foi, morale, culte, art.

Elle a été une citadelle de la *foi*, qu'elle a défendue avec un succès variable contre trois périls : la superstition, l'hérésie, l'individualisme.

Dans le Moyen Age, son premier rôle fut de déraciner ou de dénaturer les superstitions paysannes, par la conversion et l'éducation des foules. Le saint avait vaincu le dieu local, le délogeant parfois de sa chapelle, mais il ne l'avait point tué dans l'âme rustique. L'histoire des superstitions, de leurs contaminations et de leur pourchas, appartient à notre domaine en même temps qu'au domaine du folklore, où nous trouverons de précieux collaborateurs.

La superstition n'est pas morte avec les temps barbares. Mais l'hérésie populaire, qui sommeillait depuis la fin de l'Empire romain, lui a donné regain lors de la première Renaissance, au XII^e^ siècle. Contre ces déviations de la foi, c'est encore la paroisse qui fut choisie pour bastion. Le quatrième concile de Latran (1215), en imposant à tout fidèle la confession à son propre curé au moins une fois l'an, instituait un contrôle périodique de l'orthodoxie; peu après, les conciles méridionaux ordonnaient aux évêques d'établir des témoins synodaux dans chaque paroisse, pour les enquêtes sur l'hérésie.

Plus tard, à toutes les offensives de l'individualisme moderne, l'Église a opposé le réseau paroissial. « Qu'on l'étende à toute la Chrétienté », demandent les Pères du concile de Trente. « Qu'on le renforce ! » supplient les réformateurs du XVII^e^ siècle. La Révolution leur apporta une confirmation éclatante : ce sont (M. Sevestre l'a montré, aime à le répéter), ce sont les institutions paroissiales qui ont préservé le catho-

licisme dans l'Ouest, et leur défaite, en d'autres lieux, évoqua les divagations de la primitive Église; l'illuminisme sévit chez les prêtres dispersés qui ont dû substituer le système de la mission à celui de la paroisse.

Dans le dialogue barrésien de la colline et de la prairie, c'est la paroisse qui s'exprime sur la hauteur. Elle est la conservatrice de la foi.

Avec l'intégrité de la croyance, c'est la *morale* chrétienne que la paroisse avait charge de préserver. Dans la recherche des péchés et des crimes, elle est, pendant tout le haut Moyen Age, comme le centre judiciaire. Le curé est un surveillant officiel, l'infortuné est censé connaître toutes les infortunes; les causes synodales ont pour siège la paroisse où l'évêque, muni de l'opuscule de Réginon, pose 900 questions aux notables pressés. Toute la discipline du mariage est comme insérée dans le cadre paroissial : publication des bans, révélation des empêchements, célébration des cérémonies même avant le décret *Tametsi*. Par les institutions paroissiales, matricule, hôpitaux, sociétés de bienfaisance, la charité chrétienne est organisée. Voici, Messieurs, de nouveaux sujets qui jusqu'à présent ont tenté peu d'écrivains. Nous avons quelques travaux sur les écoles : il nous en faudrait davantage. Les maisons-Dieu et les léproseries, combien maigre est la bibliographie qui les concerne ! Quand serons-nous en état d'entreprendre la synthèse que vient de donner pour l'Allemagne, s'appuyant sur les seuls imprimés, mon excellent collègue Siegfried Reicke ?

Par le *culte*, la paroisse a créé la solidarité villageoise. L'obligation de la messe dominicale, les fêtes, les processions assemblent, hiérarchisent les habitants. L'église est leur maison commune, leur théâtre sacré, leur refuge. Les sociologues, comme Proudhon, ont été très impressionnés par la coordination paroissiale. On me permettra de répéter pour la millième fois : l'histoire de cette solidarité n'est pas amorcée. Elle ne sera possible que quand plusieurs dizaines de monographies nous auront décrit le cycle des fêtes, les préséances, le prône et le sermon, l'attitude du public, le commerce du bourg à l'occasion des cérémonies, l'activité des auberges, bref toute la vie cultuelle et ses déviations profanes. Nous avons plusieurs fois remué ce problème à l'Institut français de sociologie et son importance a paru assez certaine pour que le professeur d'histoire du Moyen Age à la Sorbonne ait demandé à l'un de nous le premier volume de son *Histoire de la paysannerie* sous ce titre : « *l'Église et le village* ».

Enfin, tout l'*art* ancien dont nos campagnes sont si richement pourvues n'est-il pas dû à la paroisse ? Le souci d'embellir l'église locale, l'émulation parfois hargneuse entre paroisses nous ont valu ces bâtiments majestueux, ces mobiliers somptueux, ces clochers qui se surpassent l'un l'autre. Nous sommes moins démunis d'études sur les beautés visibles, nous avons même trop de guides hâtifs : mais il nous faut demander avec Émile Mâle un inventaire complet et raisonné de tous les objets d'art de toutes nos paroisses. Retenez le précieux avertissement que vous ont donné M. le chanoine Delaporte et M. l'archiviste Laurain : l'inventaire doit s'étendre aux greniers et soupentes du presbytère et de la sacristie. Je joins ma voix de musicien fervent à celle du savant liturgiste chartrain pour demander que les moindres bribes de chants sacrés antérieurs au XIX^e^ siècle soient sauvées de la ruine.

La paroisse et le développement de la vie chrétienne.

L'historien aura donc à suivre de siècle en siècle l'action de la paroisse pour le triomphe d'un idéal chrétien. Et son admiration pour cet idéal ne risque point de s'affaiblir. En défendant la foi et la morale, en propageant le culte et l'art, la paroisse a refoulé des forces extérieures et inférieures. Dans quelle mesure et par quels moyens ? Nous voici devant un cycle de problèmes beaucoup plus délicats, ceux de la vie intérieure, que nous avons entrevus dès les origines dans l'apparente discordance entre le but et les moyens de l'activité paroissiale.

Nous voudrions savoir tout d'abord comment ce peuple des paroisses a été élevé, entretenu dans la foi. Je crois qu'il faut répondre : jusqu'au XVI^e^ siècle, par un élan initial, par les cadres sociaux et par la coutume. Il y a eu traditionnellement chez les chefs de l'Église et dans les ordres religieux une élite de savants, de penseurs; il se peut qu'il y ait eu dans les masses une foi, que nous avons peu de mesures pour jauger; il est certain que, jusqu'au XVI^e^ siècle, l'ignorance des dogmes chrétiens y était commune, faute d'instruction régulière, et, à cause de l'état ordinaire du clergé, faute d'instructeurs préparés. La réforme tridentine (organisation du catéchisme, de la prédication, surtout des séminaires) est, à mon sens, le plus heureux événement de l'histoire paroissiale, et M. Lesort vous en a bien persuadés. Tout ce que l'on nous apprendra sur l'*éducation du peuple* chrétien avant et après le concile de Trente sera d'un intérêt capital pour ceux qui mettent au premier plan les problèmes spirituels.

La paroisse ne se compose pas seulement du chef et des membres. Elle comprend des *corps*, qui sont les confréries et les fabriques. Ici encore, que de vides dans notre historiographie ! Nous n'avons guère de bonnes histoires de fabriques ou de confréries, et le temps est lointain où une histoire générale en sera possible, c'est-à-dire où nous apercevrons, sous l'égide et la bannière du saint, l'esprit religieux et professionnel de nos villages, les cadres de leur vie collective, les fastes de leur délicatesse et de leur rusticité; et dans les conseils et assemblées pour l'entretien de l'église, la participation des laïcs à l'administration de la paroisse et les essais locaux de séparation du temporel et du spirituel.

Spirituel et temporel : dans la vie intérieure de la paroisse, il n'est pas de dualisme plus irréductible. La paroisse a moins souffert de l'ignorance des fidèles, de l'agitation des groupes, que de sa richesse. Non que le recteur ait généralement bu dans des coupes d'or : la richesse n'était point pour lui. Mais il en subissait le dommage. Legs pieux, dîmes, droits d'étole, tout ce qui est imposé aux fidèles risque de les indisposer. Les crises de simonie créaient d'interminables soupçons. Que l'on nous donne, sur la *vie économique* de l'Église, sur le temporel paroissial depuis le XII^e^ siècle et sur son emploi, tous les détails qui nous permettront d'apprécier équitablement ces accords et ces antinomies du spirituel et du temporel.

La paroisse et les puissances.

Parce que la paroisse est une force spirituelle et temporelle, toutes les puissances de l'Église et de l'État (et c'est le problème de coordination que nous avons aperçu dès le V^e^ siècle) s'en sont disputé la maîtrise.

Son supérieur naturel est l'*évêque*, en communion avec le pape, pasteur œcuménique. Elle ne s'est détachée qu'avec peine, au V^e^ et au VI^e^ siècle, du patrimoine diocésain (Imbart de la Tour l'a montré avec une finesse gauloise); elle a été parfois disputée entre deux évêques, comme Ceyreste et Garguier sous Zosime.

A peine était-elle sujet de droit qu'elle devint objet de droit, propriété des *grands*. Le statut de l'église de *villa*, déjà bien connu des Romains, se généralisait avec le régime domanial. C'est là un des aspects les plus saisissants de l'accaparement de l'Église par le siècle. La magnifique *Histoire de la propriété ecclésiastique* de Mgr Lesne, les travaux d'Ulrich Stutz, de ses disciples et de ses critiques, notamment de mes maîtres Paul Fournier et Robert Génestal, laissent peu d'espoir de rien découvrir, textes ou idées.

Une autre concurrence menaçait l'Église séculière : celle des *moines* qui, après avoir évangélisé de vastes régions, y établirent leurs oratoires, et, à partir du x^e^ siècle, incorporèrent des paroisses. D'où les querelles au sujet des sacrements, des messes, des confessions, des sépultures. Dom Berlière a relevé les traces de cette rivalité en plusieurs pays, la France exceptée : l'enquête reste donc ouverte. Mon impression est que les moines ont toujours été plus ambitieux de conquérir les paroissiens que d'occuper eux-mêmes les paroisses.

Dès les débuts de l'invasion laïque, les évêques avaient réagi, s'efforçant de maintenir leur autorité pour l'érection des églises, le choix des clercs, le contrôle; ils prenaient contact avec leur clergé dans les synodes et au cours des visites; ils organisaient la décentralisation en archidiaconés (VIII^e^ siècle), en doyennés (IX^e^ siècle). Au IX^e^ siècle, ils s'opposaient au morcellement, tâchaient de faire rentrer la paroisse dans leur domaine, tenaient les plaids synodaux; un peu plus tard, ils s'efforçaient de distinguer l'église et l'autel.

Tout cet effort n'a pas été vain. Le morcellement du x^e^ siècle, loin d'épuiser l'Église, a retrempé les forces locales. Nous avons toujours professé que la restauration de l'Église, si elle a été rendue nécessaire par les désordres, les ruines et les servitudes, n'a été possible que grâce au vigoureux développement des forces locales. C'est la force de la paroisse et du diocèse qui fait la force de l'Église. Les grands intermédiaires : primat, métropolitain, peuvent être une gêne pour le pouvoir central, mais celui-ci ne saurait atteindre le fidèle dans son logement domestique. Il le touche par l'évêque, par le curé. Le chrétien est membre de l'Église universelle par son baptême, sans doute, mais pratiquement par son affiliation paroissiale.

Si l'Église du x^e^ siècle ne se conçoit point sans diocèses et paroisses, il est vrai, cependant, que la libération de la paroisse ne pouvait être accomplie sans le concours de la *papauté*. A partir du XI^e^ siècle, les décisions pontificales, les synodes romains, les conciles œcuméniques ont condamné l'investiture et le principe même de l'église privée, le nicolaïsme et la simonie des pasteurs, les empiètements monastiques. En même temps, la centralisation pontificale mettait les paroisses sous la dépendance directe de la papauté. Bénéfices mineurs, elles seront en partie pourvues de recteurs par le collateur universel qu'est le Saint-Siège. Y eut-il, entre le 19 mai et le 25 juin 1342, 100 000 demandes adressées à Rome, comme le prétend Pierre d'Herenthals ? Le chiffre est

un peu gros. Ce qui paraît sûr, c'est que l'intervention de Rome ne souleva de vives protestations qu'à partir du Grand Schisme. Elle était bien contenue par les règles de chancellerie; et les recherches de Barraclough aboutissent à en montrer, somme toute, la bienfaisance. L'immixtion financière de la papauté fut moins heureuse. Annates, décimes et autres charges écrasaient les paroisses, et si elles contribuèrent à la centralisation administrative, elles ne favorisèrent point le dévoûment au Saint-Siège, l'unité morale qui eût été si nécessaire parmi les calamités du XV^e^ siècle.

Autant que le Saint-Siège, l'*État* utilisa la paroisse. Elle fut un des rouages administratifs des Carolingiens, qui firent grand effort pour sa généralisation et instituèrent le curé agent officiel de l'État. Cette qualité, il ne l'a perdue qu'au XX^e^ siècle. La place du curé et de la paroisse dans la société séculière est un des nids de sujets les plus vastes et les plus instructifs qui puissent tenter un historien du droit public et de la civilisation française; car le curé fut comme un procurateur général, et la paroisse est une des origines de notre commune.

Veuille l'historien de chaque paroisse suivre à partir de la fin du Moyen Age le jeu de toutes ces puissances. Elles ne sont pas hostiles à la paroisse, ni toujours animées l'une contre l'autre. Mais elles tendent à soumettre ce groupe élémentaire à leurs desseins, qui ne manquent jamais — et c'est le bel aspect de ces disputes — d'une grandeur, au sens précis du mot, souveraine.

II

SOLUTIONS PRATIQUES

Voilà l'œuvre, une partie de l'œuvre à entreprendre, et j'espère en avoir montré l'intérêt, les méthodes et l'esprit.

Envisageons les solutions pratiques, dans les séminaires, dans les presbytères, dans les milieux scientifiques.

L'étude de la paroisse rurale dans les séminaires.

Les principaux ouvriers sont les membres du clergé. S. Exc. Mgr Grente a exprimé, avec sa grande autorité, le vœu qu'ils reçoivent, dès le séminaire, une formation historique. Il en a donné les raisons spirituelles, que seul un évêque a le droit sinon d'apprécier, du moins de proclamer, et des justifications humanistes, auxquelles tout homme cultivé sera profondément sensible.

Quant aux mesures pratiques, « l'évêque a-t-il déclaré, est seul maître de l'enseignement de ses clercs, sous la direction de ses chefs légitimes. » Mais il lui a paru aussi évident que, dans la détermination minutieuse et l'exécution technique du programme ordonné par la Congrégation des études, où l'histoire doit occuper trois heures chaque semaine, la collaboration de laïques déférents et qualifiés est conforme aux vues de l'Église.

Notre Société, qui groupe à côté de quarante évêques français quarante universitaires (il ne s'agit point de deux classes providentielles de l'Institut, et nous voudrions bien doubler ces chiffres), notre Société, où se coudoient des centaines d'auteurs estimés, est la collaboratrice naturelle du clergé dans le domaine des sciences morales.

Ce que nous offrons, à l'issue de ce Congrès, c'est un programme pour l'étude de l'histoire paroissiale, établi par des clercs et des laïques, délibéré en présence d'un prince de l'Église et du savoir, qu'entouraient six évêques. Le bon sens même nous invitait à préciser les exigences pédagogiques d'un tel programme. Il comporterait, selon M. l'abbé Carrière, vingt-huit à trente questions principales, suivant l'ordre chronologique, et que l'on traiterait en autant de conférences mensuelles pendant un cycle de quatre années, ou bien à la cadence de plusieurs leçons par mois, pendant deux ou trois ans : la répartition n'a rien de rigide, l'essentiel est que chacune des périodes de l'histoire paroissiale soit étudiée avec méthode, aucun de ses reliefs ne demeurant dans l'ombre.

Un projet si logique ne pouvait être examiné qu'avec sympathie. Il a suscité quelques contradictions. M. de Font-Réaulx, archiviste de la Drôme, préfère exposer tout le sujet en quelques heures consécutives; d'autres opteraient pour une série de leçons réparties dans le cours d'une année, et non la dernière du séminaire. Le soir même de ce débat, je relisais le *Parménide :* « Il y aura donc des pairement pairs et des impairement impairs, des impairement pairs et des pairement impairs. » Et pour la première fois, ce grave et obscur problème platonicien sur la génération du nombre me fit sourire.

Il me fit sourire avec sérénité, car je pensais : d'une façon ou de l'autre, nous avons partie gagnée. Le principe de l'enseignement historique, de l'initiation à l'histoire paroissiale est approuvé de tous les membres de l'épiscopat qui ont pu interrompre leurs visites pastorales pour nous honorer de leur assistance et de leurs conseils; il sera partout accueilli; et les professeurs de Grands Séminaires béniront nos rapporteurs de leur avoir fourni un programme copieux et clair.

Pour animer les jeunes séminaristes, quelques leçons vivantes, persuasives; quelques exercices pratiques et visites des archives, sous la direction de prêtres paléographes et de l'archiviste départemental. Mais la première nécessité, c'est de former des animateurs. S. Ém. le cardinal Baudrillart et M. le chanoine Chenesseau l'ont dit avec force : plus il y aura de licenciés en histoire dans les Grands Séminaires — j'entends de licenciés ayant reçu une formation érudite —, et plus nous aurons de chances de voir naître des vocations d'historiens paroissiaux.

Le clergé paroissial en face du travail historique.

Une fois dans le monde, que fera le jeune curé, de son apprentissage ? Plusieurs ont déjà répondu sans tranquillité. Après une séance de ce Congrès, je me suis trouvé entre deux confrères, dont l'un déclarait : « Tout ce programme tend à faire passer l'érudition avant les soins pastoraux. » Tandis que l'autre, qui n'avait pas bien entendu l'objection, ajoutait : « C'est mon avis. On détournera nos curés de l'érudition pour les confiner dans le ministère par un programme trop chargé. »

Au second acolyte, je répondrai : Vous avez mal compris notre dessein, qui est d'offrir un *speculum perfectionis*, d'abord pour stimuler les plus aptes (à ceux-là seuls s'adressent nos plans généraux et, au delà des préceptes communs, les conseils difficiles); ensuite, pour décourager les inaptes : car nous ne songeons pas à presser tous les curés de France d'écrire l'histoire de leur paroisse, depuis les temps apostoliques jusqu'au pontificat de Pie XI. Cette large entreprise est réservée à une poignée d'érudits; et si l'on nous reproche d'avoir par nos multiples exigences déprimé d'ambitieuses vocations, nous répondrons : notre but serait atteint si nous les avions tuées.

Mais le vaste programme peut être exécuté par fragments, taillés selon les forces de chaque ouvrier. Et nous savons que le plus humble recteur des campagnes perdues nous donnerait, après une brève initiation, des pages précieuses.

Ce que tous peuvent et, me semble-t-il, doivent entreprendre, c'est le chapitre de la géographie et de l'histoire contemporaine, le tableau des événements, survenus sous la Troisième République et de l'état actuel du terroir et des habitants. Le vœu présenté sur ce point par M. le chanoine Leman a-t-il besoin d'attendus ? L'histoire contemporaine, nous en laissons fuir les sources; hâtons-nous de les capter. C'est l'avenir de la science qui est en jeu.

Un pasteur ajoutera : c'est aussi l'avenir du ministère sacerdotal, car ce jeune clergé si plein de zèle ne dépensera sagement ses forces que s'il connaît le monde qu'il veut évangéliser. Tel est le sujet du livre si ardent et d'une si parfaite hauteur de vues de M. l'abbé Maurice.

L'histoire quotidienne, pourquoi le curé n'en consigneraît-il pas toutes les incidences paroissiales dans un livre de raison ? L'une des plus utiles révélations de ce Congrès est celle que S. Exc. Mgr Grente nous a faite de l'activité d'un ecclésiastique du diocèse de Coutances, M. le curé de Percy, qui, depuis une trentaine d'années, tient et publie les Éphémérides de sa paroisse. Quel trésor, Messieurs, si, dans chacun de nos presbytères de chef-lieu ou dans nombre d'entre eux, un aussi intelligent exemple était suivi ! Notre Société, notre Revue le feront connaître.

En outre, tous peuvent manipuler les archives paroissiales et communales, s'informer auprès de l'archiviste départemental, qui est la providence des débutants et des vétérans, des dossiers et pièces concernant leur paroisse et qui sont cataloguées, lui demander conseil pour une étude.

Voici l'instant de récapituler les plus urgentes besognes. Suivons l'ordre des temps.

Détournerons-nous le clergé des douze premiers siècles ? Contre l'avis général, je voudrais répondre négativement. Certes, le contingent des antiquaires doit être limité. Mais pourquoi interdire à nos recteurs deux sciences où ils se complaisent : l'archéologie et la toponymie, avec leurs compagnes respectives : l'épigraphie et l'hagiographie ?

William Seston mettait récemment en relief l'importance des recherches archéologiques pour la découverte des anciens lieux sacrés, au point qu'il les considère — avec un peu d'optimisme — comme la grande source d'enrichissement des études d'origines paroissiales.

Quant à la toponymie, elle révèle les titres des paroisses, la popularité des saints, et, par les préfixes ou suffixes, les paroisses d'origine épiscopale, aristocratique ou monastique. Les travaux de MM. de Manteyer pour la Provence, Largillière pour la Bretagne, Pfleger pour l'Alsace, l'étude de Géraud-Lavergne sur les noms de lieux d'origine ecclésiastique, ouvrent des perspectives lumineuses, où la conjecture a sa part nécessaire, sur le plus ancien passé.

A défaut de chartes, les pierres et les vocables sont nos témoins pour la géographie des cultes païens, des paroisses et des *villae*. Et MM. les abbés Chaume, Drioux, Griffe, seront des guides sûrs.

A partir du XII[e] siècle, c'est l'abondance des documents édités ou inédits qui nous accable. Il faut choisir. Que l'on nous donne des textes : statuts de confréries, d'hôpitaux, de léproseries, de chapitres ruraux; comptes d'évêchés, de fabriques, de chapelles; procès-verbaux de visites épiscopales, archidiaconales, décanales, de consécrations d'églises; sentences d'officialités ou de juridictions séculières concernant les paroisses; contrats d'affermage de cure. Que l'on nous donne des livres et articles sur les mêmes sujets, et, en outre des biographies nombreuses de curés, des notices sur les communautés de prêtres, sur les écoles, le catéchisme et la prédication, les cérémonies, les missions, la pratique, les échos du protestantisme, du jansénisme, de la philosophie.

Pour la Révolution, M. Sevestre a dressé un questionnaire complet en sept parties; M. Camelin a formulé de justes desiderata; et pour l'époque contemporaine, M. Bruley développera le suggestif interrogatoire que nous avons applaudi, et qui touche de trop près à mon enquête sur la pratique pour que je n'attende avec une curiosité ardente les réponses. Avouerai-je que si j'ai arrêté presque tous mes propos au seuil du XVII[e] siècle, c'est par crainte de mes hantises et de vos ironies légitimes ?

On a objecté l'absence de direction, de livres, de ressources. La direction technique, MM. les archivistes départementaux, les professeurs ecclésiastiques ou lais ne la refuseront point, et notre Société, représentée par son Comité, ses rapporteurs, est à la disposition des vrais laborieux. Les livres ? Nos bibliothèques publiques sont accueillantes, prêtent volontiers; la Société Saint-Luc, en pleine prospérité, offre son concours, et plusieurs d'entre nous ont accoutumé de secourir les isolés. Quant aux ressources pécuniaires, nous sommes presque impuissants; mais les articles méritants trouvent toujours une revue pour les accueillir; il y a pour les bons ouvrages des souscriptions du ministère de l'Éducation nationale qui sont faites — on ne me contredirait point sans offense personnelle — avec beaucoup d'équité, et pour les meilleurs, des prix de l'Institut.

Les laïques et l'histoire paroissiale.

Notre action ne s'exercera point seulement parmi les séminaristes et les curés de campagne. La Société d'histoire ecclésiastique associe aux clercs les professeurs. Tout ce qui se fait dans l'Université pour favoriser l'histoire locale doit avoir notre appui. En outre, il est possible à plusieurs d'entre nous de proposer comme sujet de mémoire ou de

thèse l'histoire d'une paroisse, d'une institution paroissiale, et de suggérer ce genre d'études à nos collègues. L'un de nous a dirigé, avec M. Pfleger, l'heureux travail de M. l'abbé Burcklé sur *les Chapitres ruraux dans le diocèse de Strasbourg*, et conseille les auteurs de mémoires en préparation sur *la Paroisse au XIV^e^ siècle* et *les Chapelles du diocèse de Vannes*.

Les sociétés savantes des provinces, où se dépensent et parfois se gaspillent tant de talents, que ne les sollicitons-nous, en toute occasion, de cultiver l'histoire paroissiale qui rentre si exactement dans les cadres de leur activité ?

Éminence,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Au début de cette conférence, je recommandais l'observation du concret, de l'humain. C'est sur une pensée concrète, humaine que je veux vous laisser.

L'étude de l'histoire paroissiale dilate le cœur en même temps que l'esprit. La plupart des hommes modernes sont trop enfermés dans leur profession, dans leur parti, dans leurs soucis. Rien ne peut rendre plus compréhensif, plus sociable que la connaissance des bonheurs et surtout des misères de ceux qui nous ont précédés sur le sol où nous vivons. Le plaisir même de les évoquer illuminera plus d'un presbytère de campagne où les soirées d'hiver sont longues.

Pour multiplier ce bienfait, ne pouvons-nous pas espérer, dans beaucoup de paroisses, la collaboration de tous ceux qui ont pour la recherche historique une franche sympathie ? L'étude de l'histoire paroissiale peut réunir des hommes de bonne volonté, sans distinction de groupe et de profession. Appelons de tous nos vœux le jour où le curé, l'instituteur, le maire, le retraité deviseront ensemble, sur le mail, de ce qui advint au village dans les temps où, ne s'aimant point davantage, les paroissiens étaient contraints par les circonstances de se mieux unir.

Notre Société assemble beaucoup d'hommes que leurs occupations auraient pu séparer ou même diviser. Quelle œuvre magnifique si, dans quelques campagnes, elle réunissait autour des reliques du passé des hommes que la passion d'un jour soulève les uns contre les autres et qui retrouveraient dans une histoire millénaire les liens de leur fraternité !

Gabriel LE BRAS,
professeur à la Faculté de droit de Paris.

CATHOLIQUES ET PROTESTANTS EN LANGUEDOC A LA VEILLE DES GUERRES CIVILES (1560)

D'APRÈS UN DOCUMENT INÉDIT

La situation en 1560 et la mission du comte de Villars. — La commission judiciaire du parlement de Toulouse. Ses opérations : à Nîmes; à Montpellier; à Pézenas; à Mauguio; à Anduze; à Aiguesmortes; à Saint-Geniès; à Gignac; à Saint-Thibéry et Florensac; à Montagnac et Aspiran; à Aubais et Aiguesvives; à Annonay et Chalençons; en d'autres localités. — Conclusions.

La situation en 1560 et la mission du comte de Villars.

L'édit d'Écouen, signé par Henri II, un mois avant sa mort tragique, le 2 juin 1559, avait singulièrement aggravé la procédure répressive de l'hérésie protestante; elle devenait désormais un crime de droit commun; les juges civils et même les simples officiers de police étaient seuls chargés, à l'exclusion de toute autorité ou personne ecclésiastique, de punir les fauteurs d'assemblées ou conventicules, en convoquant, si c'était nécessaire « pour courir sus aux coupables, le ban et l'arrière-ban, les prévôts, les maréchaux et les archers ».

Lucien Romier a expliqué comment, des excès même que ne manqua pas de provoquer partout l'application de l'édit d'Écouen, allait en quelque sorte se dégager la formule d'une certaine liberté de conscience qui n'admettra pas cependant la liberté du culte[1]. Amnistie aux fidèles, mort aux prédicants, tel va être le mot d'ordre généralement adopté par ceux qui seront chargés de traduire dans les faits les idées de tolérance de Catherine de Médicis et de Michel de l'Hospital. Les édits d'Amboise et de Romorantin (9 mars et mai 1560) accordaient bien pour le passé un pardon général, mais à la condition que tous les sujets du roi vécussent désormais en bons catholiques; étaient formellement exceptés du pardon les prédicants et les conspirateurs; en pratique, les assemblées privées furent tolérées, mais il ne fut pas possible d'établir un règlement pour les assemblées publiques qui, en principe, restaient interdites. Si la liberté de conscience individuelle paraissait ressortir des édits d'Amboise et de Romorantin, la liberté du

1. *La conjuration d'Amboise*, p. 63, 97 et suiv.; la persécution qui sévit au début du règne de François II, dans le Midi, y favorisa certainement la conspiration de La Renaudie.

culte n'était pas admise et la connaissance des assemblées illicites restait attribuée aux parlements.

Or, des églises protestantes ayant été « dressées » un peu partout, il semble bien que les nouveaux fidèles ne pouvaient renoncer à la prière en commun et à la prédication; il eût fallu, dans ce cas, qu'ils se résignassent à abandonner la propagande, à écarter les adhésions de plus en plus nombreuses, bref, à disparaître sans délai. Même sans les excitations des faiseurs de complots, des turbulents, même sans les intrigues des princes de la famille de Bourbon et particulièrement de Condé, des troubles graves devaient suivre la stricte application des édits : le but de cet article est d'en retracer rapidement les diverses péripéties dans la région du Languedoc qui gravitait autour des centres importants de Nîmes et de Montpellier et dans certaines localités plus ou moins peuplées, mais toutes actives et prospères, qui avaient grandi dans les vallées du Gard, du Vidourle et de l'Hérault.

Dans la lettre qu'il adressait, le 31 mars 1560, au parlement de Toulouse[2], François II n'hésitait pas à accuser les prédicants d'avoir favorisé les conjurés d'Amboise en recrutant une multitude de fidèles dont de nombreux groupes devaient s'acheminer vers la Loire, sous prétexte de présenter au roi une requête tendant au libre exercice du culte. Sous le masque de la religion, les Bourbon avaient caché leur dessein de s'emparer de la personne du roi, d'écarter les Guise du gouvernement et d'établir une régence conforme à leurs droits de princes du sang; aux huguenots et aux Bourbon s'étaient ralliés tous les factieux vivant des désordres du temps, les pillards de tout genre que la paix laissait dans l'indigence, ceux qui avaient dilapidé leurs biens et voulaient s'emparer du bien d'autrui, les turbulents de toute nature qui ne pouvaient s'accommoder de la tranquillité générale. Il fallait empêcher le recommencement des complots et, dans ce but, défense était faite à quiconque de s'armer pour quelque cause que ce fût; les protestants à qui le roi venait d'accorder un large pardon, devaient se garder désormais de tous conventicules et assemblées publiques, sous peine d'être considérés comme criminels de lèse-majesté ; au surplus, François II promettait de réunir un concile national qui aurait pour unique tâche de réformer l'Église et d'assurer la réconciliation des fidèles dans l'union commune.

Au début du mois d'avril de l'année 1560, le calme paraissait revenu dans tout le Languedoc. De Narbonne, Fourquevaux

2. *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. XII, col. 561-566.

écrivait, le 20 avril, au duc de Guise[3], que, de Nîmes à Toulouse, tout était tranquille; mais il ne lui laissait pas ignorer qu'il existait toujours dans certaines villes « beaucoup de gens d'opinions nouvelles », qui ne manqueraient pas de s'agiter de nouveau si la crainte de la répression disparaissait; il n'en voulait pour preuve que l'inquiétude qui régnait en quelques lieux de la province où commandait Joyeuse. Ce dernier n'avisait-il pas le roi, dès le 26 avril, que si le Languedoc paraissait jouir, dans l'ensemble, d'une paix relative, il n'en était pas de même à Nîmes, où les huguenots recommençaient à bouger[4]? Il avait appris, en effet que le soir du lundi de Pâques, 15 avril 1560, il y avait eu par la ville un défilé en armes auquel avaient assisté de nombreuses personnes étrangères « tant des villages des environs que d'ailleurs, inconnues ». Ces groupes armés avaient reçu la mission de protéger trois ministres, récemment arrivés de Genève pour prêcher et dogmatiser, faire la Cène et baptiser les enfants à la mode de Genève. Le président de Nîmes avait bien chargé ses magistrats d'enquêter, mais il avait toutes raisons de se méfier d'eux, parce qu'il savait que plusieurs de ces magistrats étaient compromis pour avoir favorisé les dissidents. Joyeuse disait en terminant que « sans la force, il ne serait pas possible de faire taire les méchants » et comme la ville de Nîmes était le centre de l'agitation et la clef de la province, il demandait que le roi voulût bien lui faire envoyer des troupes suffisantes pour briser dans l'œuf toute velléité d'action publique de la part des huguenots.

Les avertissements de Joyeuse ne semblent pas avoir modifié les dispositions bienveillantes de François II, de Catherine de Médicis, de l'Hospital et même des Guise, qui donnèrent alors l'impression qu'ils désiraient laisser produire aux édits d'Amboise et de Romorantin et à la promesse ferme de la réunion d'un concile national, les effets d'apaisement qu'ils en escomptaient. Ce n'est qu'à la suite des troubles graves de juillet, août et septembre à Montpellier, à Nîmes, à Pézenas, à Anduze, à Gignac, à Montagnac et ailleurs, que le roi se décida à agir. Le comte de Villars avait assisté, au mois d'août à Fontainebleau, aux importantes réunions du Conseil privé et des chevaliers de l'Ordre; il reçut la mission de partir sans tarder pour le Midi avec des troupes, de réprimer avec la plus grande énergie les révoltes et de faire cesser par tous les moyens les conventicules et assemblées illicites des protes-

3. *Histoire de Languedoc*, t. XII, col. 566-567.
4. *Histoire de Languedoc*, t. XII, col. 567-569. Voyez aussi MÉNARD, *Histoire de Nîmes*, t. IV, p. 248 et suiv.

tants armés; mais il devait aussi « faire leur procès » aux religionnaires et, pour cela, obtenir le concours du parlement de Toulouse qui avait le Languedoc dans son ressort : « Je sais, Monseigneur, que ladite cour n'épargnera les personnes ni les biens pour soutenir l'autorité du roi... » écrivait encore de Narbonne Fourquevaux à Villars, « car... je suis fort assuré qu'ils tiendront à grand honneur de recevoir vos avis et lettres quand il vous plaira les employer pour le service de Sa Majesté et le vôtre[5] ».

La Commission judiciaire du Parlement de Toulouse.

Au début de novembre, le comte de Villars faisait donc porter au parlement de Toulouse certaines lettres patentes contenant commission « à un des sieurs présidents de ladite cour et deux conseillers d'icelle, pour se transporter audit pays pour être quelque temps avec ledit sieur comte, enquérir des émotions y advenues, enquérir et informer de la négligence et dissimulation des officiers et procéder contre eux à l'instruction de leur procès »; ils devaient agir avec vigueur et rapidité contre les rebelles, mutins, séditieux et « émotionnaires » qui avaient fait assemblées avec port d'armes, les juger et les punir « selon l'exigence du cas ». Se conformant aux ordres du roi et répondant à l'appel du comte de Villars, la cour du parlement de Toulouse désigna le président Daffis, les conseillers Coignard et Caulet, le procureur général Sabatier. La commission judiciaire spéciale ainsi composée quitta Toulouse le 22 novembre 1650; le 24 elle arrivait à Castelnaudary, le 25 à Carcassonne, le 27 à Narbonne, le 28 à Béziers, le 29 à Saint-Thibéry, le 30 à Montpellier, le 2 décembre à Nîmes, et le 3 à Beaucaire; par la suite, elle siéga surtout à Nîmes, à Montpellier et à Béziers, où les enquêtes furent faites et les procédures rassemblées. Le Journal que tinrent les commissaires du parlement de Toulouse a été conservé; on peut donc suivre au jour le jour leurs opérations et connaître ainsi d'une façon très précise les désordres qu'ils eurent à réprimer, les poursuites qu'ils engagèrent et les mesures répressives qui furent prises[6].

5. *Histoire de Languedoc*, t. XII, col. 574.

6. *Registre de Monsieur le Procureur général du roy pour le voiage par luy faict au bas pays de Lenguedoc par commandement du roy et de sa court de parlement de Thoulouse contre les rebelles et esmotionnaires en l'an mil cinq cens soixante continué comme sensuyt* (Arch. dép. de la Haute-Garonne, série B, parlement de Toulouse, sans cote, couvert en parchemin, 25×34 mm.). Le titre indiqué ci-dessus est en tête du premier feuillet, le reste blanc; deuxième feuillet blanc; au troisième feuillet est l'objet de la commission, avec, en marge, la date

Le Parlement à Nîmes.

A Nîmes, les commissaires du parlement procédèrent tout d'abord aux interrogatoires de Jean Couderc et de Pierre Portal, complices de La Renaudie. Jean Couderc avait participé, à côté de La Renaudie, à l'entreprise d'Amboise; revenu dans le Midi après l'échec de la conjuration, il avait organisé dans la région de Nîmes et d'Aiguesmortes des bandes armées et il fut établi qu'il avait été désigné par Maligny pour commander une enseigne de huguenots au moment du coup de main de Lyon. Quant à Pierre Portal, originaire de Villefranche-de-Rouergue, il fut accusé d'avoir dit à Saint-Gilles, qu'il était venu de Rome et qu'il savait qu'à Toulouse où il avait longtemps vécu « ce faisait certaines assemblées dont il était bien joyeux ». Comme Couderc, il avait été du complot d'Amboise; bien plus, il avait assisté aux exécutions qui y furent faites; et il fut prouvé que, « très honoré et estimé par aucuns des factieux et séditionnaires », il était un de ceux sur lesquels on comptait pour mener à bien l'entreprise de Lyon. A Nîmes, avec Cardet et les deux fils du baron de la Fare, ardents huguenots, il avait protégé le ministre Lasource qu'il avait lui-même amené dans cette ville, de concert avec Portal; non seulement il assistait aux prêches du ministre et aux diverses assemblées, mais il avait osé se promener dans les rues à la tête de cinquante soldats en armes qu'avait recrutés Cardet. Le juge-mage, le lieutenant particulier Albenas, Pierre Valette procureur du roi, Jean de Malmazet premier consul pour 1561, Antoine Roveric lieutenant du viguier, etc., coupables d'avoir favorisé l'hérésie en assistant en personne aux assemblées, furent poursuivis; les deux ministres Lasource et Guillaume Mauget qui avaient prêché devant plus de deux mille personnes, le sieur de Cardet, deux frères du sieur de Maillanes, gentilshommes, Bernard Albenas contrôleur du grenier à sel et Vidal Albenas greffier, son frère, coseigneur de Blauzac; Jean Morenc de Bolhargues, la baronne de Bocoyran, Guiraud

1560 et les noms des trois magistrats désignés : Daffis, Coignard, Caulet; ni la teneur de la commission ni les lettres patentes du roi ne sont transcrites, d'où le troisième feuillet (verso), le quatrième et le cinquième, laissés en blanc. Le Journal proprement dit occupe les feuillets 6 à 75; il commence le 22 novembre 1560 et se termine le 30 janvier 1561; les feuillets 76 à 84 sont blancs. — Cette mission du parlement de Toulouse a été signalée par Jean Philippi dans son *Histoire de la Religion réformée de Languedoc*, dont Mlle L. Guiraud a donné une édition définitive (*Mém. de la Soc. arch. de Montpellier*, deuxième série, t. VII, 1918, p. 35) et par les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* (t. XI de l'éd. Privat, p. 341); mais le *Journal* des commissaires, inconnu jusqu'à ce jour, semble-t-il, n'a jamais été utilisé; il constitue donc la source principale de ce travail.

de Gajans, Claude Mazer, Jeanne Andronne veuve de Mazerac, Jean Ardit, Pierre Chabot docteur, les deux frères Antoine et Arnaud Alizot, Etienne Capelle, maître Ramond commis de l'équivalent, Gabriel Prades et Sauveur Cappon, qui avaient logé les ministres et qui avaient permis qu'en leurs maisons fussent tenus des assemblées privées; Louis de Montcamp prieur de Millau, le baron de Fons, etc. furent décrétés de prise de corps; plus de deux cents personnes dont les noms ont été conservés, furent emprisonnées[7].

Le 5 janvier 1561, le procureur général Sabatier apporta ses conclusions et rédigea l'arrêt final de condamnation; il n'hésita pas à proclamer que si les officiers du roi avaient montré plus de fermeté à la suite des premiers troubles, on n'aurait pas eu à déplorer les graves désordres qu'on a constatés un peu partout « depuis la demi carême précédent » : brisements de croix; chansons hérétiques dont l'une dite « chanson des grégoriaux[8] », pleine de blasphèmes, avait été chantée à Nîmes et aux environs après la mort du roi; cris de « Le diable est mort », parlant du roi; injures et coups contre le Père augustin qui prêchait à la cathédrale; violation du collège « ordonné pour l'institution et condition de la jeunesse en lettres humaines » dans les salles duquel ils avaient fait prêcher publiquement le ministre Lasource; mainmise brutale sur l'église paroissiale de Saint-Étienne du Capdeilh (du Capitole) dont ils avaient fait une synagogue de Satan, une école d'hérésie et d'abomination; célébrations de baptêmes, mariages et sépultures « à la manière réprouvée et maudite de Genève »; subornations, menaces et intimidations à l'égard des pauvres gens à qui ils avaient fait prêter le serment d'abandonner les pratiques « papistes »; création d'un consistoire au moyen duquel « ils auraient attenté et entrepris user de punitions et condamnations pécuniaires dont ils faisaient bourse commune pour, avec les autres cotisations et levées de deniers qu'ils faisaient entre eux, subvenir et foncer

7. Parmi les deux cent quarante-quatre personnes qui furent poursuivies à Nîmes pour crime d'hérésie, à cette époque, on relève les noms de deux ministres venus de Genève, de quatorze gentilshommes, de douze officiers royaux ou municipaux, de dix médecins ou apothicaires, de deux libraires, de deux prieurs, de soixante-dix marchands ou gens de métier, de quarante-deux femmes; la situation des autres n'est pas indiquée mais ils pourraient bien appartenir à la classe dite aujourd'hui de la moyenne bourgeoisie. On voit par cet exemple que la Réforme protestante se répandait dans toutes les classes sociales.

8. Cette chanson qu'il nous a été impossible d'identifier, devait être une satire contre les prêtres et contre la messe; elle devait être très répandue dans tout le Languedoc en 1560, puisqu'il en est question à plusieurs reprises et pour des localités très éloignées les unes des autres, dans le *Journal* des commissaires.

à l'entreprise malheureuse » (conjuration d'Amboise). Ces dévoyés ne s'étaient pas contentés de faire venir de Genève plusieurs prédicants : ils avaient soudoyé et stipendié une troupe considérable de gens de guerre mêlés à un grand nombre d'étrangers, gens sans aveu; ils avaient constitué des magasins d'armes, s'étaient mis en rapport avec Montbrun, dès qu'il se fut emparé de Malaucène; ils avaient donné leur adhésion à l'entreprise de Maligny sur Lyon et y avaient participé, etc.

Pour tous ces motifs, Lasource ministre, Cardet, le baron de Fons, Saint-Jean fils de Toiras, Bernard et Vidal Albenas, le docteur Pierre Chabot, Alizot dit La Ramée et Antoine son frère, Jean Luquet libraire[9], etc. étaient déclarés « auteurs, fauteurs et conducteurs desdites émotions, séditions, assemblées, monopoles, conventicules, port d'armes et congrégations illicites », convaincus du crime de lèse-majesté divine et humaine et bannis du royaume à perpétuité, leurs biens confisqués; s'il leur arrivait d'être saisis au corps, ils seraient immédiatement amenés au château du roi, à Nîmes, livrés à l'exécuteur de la haute justice, amenés devant la cathédrale et l'église Saint-Étienne de Capdeilh, où ils feraient amende honorable dans la forme accoutumée, puis brûlés vifs ; en attendant, ils seraient brûlés « en effigie », pour l'exemple; de plus, toutes les maisons particulières qui avaient été le siège d'assemblées, toutes celles qui avaient reçu les ministres pour le prêche ou qui avaient servi de magasins d'armes devaient être rasées, et sur leur emplacement on devait édifier des chapelles ou oratoires avec l'argent provenant de la vente des biens confisqués, avec colonnes et inscriptions indiquant les causes de la démolition[10].

Le Parlement à Montpellier.

Avant l'arrivée des commissaires du parlement de Toulouse dans cette ville, les enquêtes sur les troubles y advenus avaient été menées par le procureur du roi au siège présidial Jean Perdrier, Charles de Barges juge criminel, Torrillon et Fabry, lieutenants particuliers[11]; ces officiers de justice avaient établi que des prêches avaient eu lieu, tant de jour que de nuit, dans un grand nombre de maisons privées, puis à l'École mage. Les protestants s'étaient ensuite rendus maîtres par la force de l'église Saint-Mathieu dont ils avaient brisé les statues, les

9. Toutes les personnes visées dans l'arrêt de la commission spéciale du parlement, au nombre de cinquante, étaient en fuite; elles furent jugées par coutumace; Guillaume Mauget qui était venu à Nîmes avec Lasource et qui fut poursuivi avec lui, ne figure pas dans l'arrêt de condamnation.

10. *Journal*, fol. 10 v° et 40-43.

11. *Journal*, fol. 9 v°.

crucifix, les bénitiers, les retables, etc.; partout, ils avaient fait célébrer des baptêmes, mariages et sépultures à la mode de Genève; bien plus, ils avaient ravi à leurs parents des enfants, à leurs familles des morts, pour les baptiser ou ensevelir « à leur mode »; non seulement ils avaient usé de violences, de menaces et de promesses, mais, encore ils avaient invoqué la « faveur et support qu'ils avaient des principaux administrateurs de ladite ville » pour entraîner le plus possible d'adhésions ; le Père augustin qui prêchait à l'église Notre-Dame-des-Tables avait été « démenti » publiquement « avec grand tumulte, tabordements, crieries, menaces et battements en l'endroit de ceux qui tenaient le parti fidèle du dit augustin », lorsqu'il avait parlé du purgatoire; ils avaient levé des troupes, nommé des capitaines, des centeniers et des dizeniers, remis aux soldats des enseignes de taffetas avec croix blanche et « sonné le tambourin »; des gens en armes étaient arrivés des environs pour protéger le ministre La Chasse; tout cela « pour exécuter leurs damnés, exécrables et reprouvés desseins contre l'honneur de Dieu, autorité du roi, troubler et inquiéter l'État et repos public, même, pour eux trouver à l'exécution de l'entreprise perditoire, maudite et pernicieuse de Lyon, de laquelle ils étaient des principaux et où ils seraient allés avec partie de leurs satellites, ayant au préalable fait impositions, cotisations et levée de deniers dont ils auraient été faites plusieurs inquisitions...[12] »

Le 7 janvier 1561, le procureur général Sabatier se déclara suffisamment instruit, dressa ses requisitoires et émit ses conclusions; il fit d'abord état de la première assemblée découverte à Montpellier, dans la maison de Didier Bandier, menuisier, le dimanche 23 juillet 1560, à laquelle avaient assisté quelques hommes et quarante-deux femmes[13]; les quatre hommes : Didier Bandier, Bernard Rouet son serviteur, Nicolas Talard notaire et Hilaire Bergeron écolier, avaient été consignés en leurs maisons par les officiers royaux, puis élargis sous caution. Cette marque de faiblesse aurait enhardi les religionnaires qui se seraient rendus coupables par la suite

12. Le mouvement réformé à Montpellier pendant les mois de juillet, août, septembre et octobre 1560 a été étudié par Mlle L. Guiraud dans son livre si complet et si précis sur *la Réforme à Montpellier*, dans les *Mém. de la Soc. arch. de Montpellier*, deuxième série, tome VI, p. 133 et suiv.; le *Journal* des commissaires du parlement de Toulouse, qu'elle a ignoré, ne fait que confirmer le résultat de ses recherches.

13. Parmi ces quarante-deux femmes, on trouve la demoiselle de Beaulieu, Marguerite de Sabran, Jeannette Costière femme de Formy, Béatrix de Bonail, Mademoiselle de Saint-Georges et sa sœur, Antoinette Focarde femme de François Mazel, le femme de Jean Martin, notaire.

des graves excès énumérés ci-dessus; ils ne s'étaient pas contentés par la suite de prêcher et de dogmatiser; ils avaient baptisé, marié et enseveli à la mode de Genève, usé de violence et d'intimidation, menacé l'évêque Guillaume Pellicier et son clergé de les tuer quand ils leur eurent défendu les prédications et congrégations illicites, conformément aux édits; au nombre de plus de quatre cents, la plupart en armes, ils avaient tenté d'enfoncer les portes de l'évêché et de l'église Saint-Pierre; ils avaient aussi menacé de mort le prédicateur de l'église Notre-Dame-des-Tables; l'enrôlement de bandes armées avec enseignes, fifres et tambourins indiquait suffisamment le but qu'ils s'étaient donné de seconder l'entreprise de Maligny sur Lyon, etc. Le réquisitoire du procureur général Sabatier nous donne les noms des trois cent treize protestants, hommes et femmes, qui furent l'objet de poursuites[14]; mention est faite, entre autres, du ministre La Chasse, de François Maupeau et de Claude Formy, diacres, de Fulcrand Bonail, de Nicolas Talard notaire, d'Hilaire Bergeron écolier, de Didier Bandier menuisier, du baron de Fons, de Pierre Combes sieur de Combas, etc. L'abbé de Valmagne Robert Deleuze était particulièrement visé par le procureur général du roi au parlement de Toulouse; Robert Deleuze semble bien avoir joué un rôle considérable pour le développement de la Réforme dans le Bas-Languedoc, puisqu'il est accusé d'être un des principaux coupables « des dites émotions, séditions, factions, assemblées, prédications, cène ». L'enquête avait démontré qu'ayant déjà quitté le pays pour Genève « pour le fait de la religion », il était revenu naguère dans son abbaye avec une troupe de gentilhommes; il ne s'était pas contenté de prêcher lui-même et de semer l'erreur, il avait encore dépensé plus de deux mille écus pour fomenter les troubles qui avaient eu lieu à Montpellier, à Pézenas et à Montagnac[15]. Le jugement nous donne aussi le nom de l'insulteur de Notre-Dame-des-Tables; il s'agit de

14. Faisant état du rôle des assistants aux assemblées qu'elle a publié au tome II de son important ouvrage sur *la Réforme à Montpellier* (Chroniques et Documents, p. 346-378), Mlle L. Guiraud croit que la majorité des calvinistes était formée, à Montpellier, des gens de la basse classe; la liste des coupables dressée par les commissaires du parlement de Toulouse lui donne raison; à côté de quelques médecins, gens de loi et négociants, on trouve surtout des cardeurs, des cordonniers, des menuisiers, des bourreliers, des chaussetiers, etc. Voyez L. Guiraud, *la Réforme à Montpellier*, t. I, p. 148 et suiv.

15. L'abbé de Valmagne est inscrit pour cent cinquante livres sur le *Rôle, taxe et versements des assistants aux assemblées calvinistes*, dressé en novembre 1560, p. 368. Voyez note précédente. L'abbaye de Valmagne, dont il reste le cloître, l'église et la plupart des bâtiments claustraux, est située sur le territoire de la commune de Villeveyrac, canton de Mèze (Hérault).

Jean Dausson, dit Feuillerade, qui osa « démentir » le Père augustin, ayant pierre et dague à la main; il aurait de plus outragé gravement les prêtres qui chantaient au lutrin, « les appelant ânes » et dit entre autres paroles scandaleuses, « qu'il ferait bouillir son pot... de l'idole de l'image de Notre-Dame-des-Tables ». Jean Dausson eut beau nier les faits, contester la validité des dépositions des témoins qui étaient tous, affirma-t-il, ses ennemis, il n'en fut pas moins condamné, le 25 janvier, pour crime lèse-majesté divine et humaine à faire amende honorable, à être traîné sur une claie à travers les rues de la ville et à être brûlé vif. Un de ses compagnons, Guillaume Picon, paraît bien avoir subi le même sort[16]. Le *Journal* des commissaires du parlement ne parle pas d'autres condamnations[17].

Le Parlement à Pézenas.

Indépendamment de Nîmes et de Montpellier, Pézenas, gros bourg de la vallée de l'Hérault, paraît bien avoir été, en cette année 1560, un autre centre d'agitation. C'est le lieutenant particulier du sénéchal de Carcassonne au siège de Béziers, Nicolaï, qui avait été chargé de mener l'enquête avec l'aide de Cabreyrolles, juge ordinaire de Béziers, et de Lescure, lieutenant du capitaine de Pézenas. Le culte protestant ne paraît pas avoir été célébré dans la ville avant 1560, puisqu'il résulte

16. *Journal*, fol. 45 et 66 v°.

17. Il semble bien que le roi ait modéré à ce moment-là l'ardeur de la commission extraordinaire, si l'on en juge par la lettre suivante qui est transcrite dans le Journal, au fol. 58 : « *De par le roy. Noz amés et féaulx. Pour ce que nous avons esté advertis que la pluspart de noz pouvres subjectz recognoissant la grandeur de la faulte qu'ilz ont comise, demandent et requièrent que nous facions grace et misericorde, nostre naturelle inclination nous a meuz et induictz de plustost leur pardonner que de volloir qu'en leur endroict feut appreuvé la rigueur de nostre justice, nous entendons du pouvre peuple quy a esté malheureusement séduict et desvoyé par les persuasions d'aucuns seditieux et perturbateurs du repos public. Et quant à ceulx quy les ont desvoyés, quy ont esté chefz et auteurs desd. conspirations, quy ont contribué argent et porté armes contre nous et nous ministres, nous ne les vollons approuver aux pardons que nous faissons aux simples gens, mais au contraire voullons et entendons que la justice en soyt faicte telle que leur faulte merite. A ceste cause nous vous mandons et expressement enjoignons que vous ayés de bien et deuement vous en informer, instruyre leur procès et cella faict vous retirer le plus tost que vous pourrez à Thoulouze et les rapporter à notre court de Parlement dud. Thoulouze pour y estre là jugés en bons consciences. Si ne faictes faulte. Car tel est nostre plaisir. Donné à Orléans le VI^e^ janvier 1560* [1561, n. s.]. *Charles Robertet, ainsi signé. Au dessus : A messieurs noz amés et féaulx les commissaires par nous depputez sur le faict des hérézies en Languedoc.* » C'est toujours l'application de la formule : « Amnistie aux fidèles, mort aux prédicants » qui paraissait ressortir des édits d'Amboise et de Romorantin.

de l'information que ceux de la nouvelle opinion se rendaient pour la prière en commun, dans les villages des environs; ils fréquentaient particulièrement des métairies isolées où avaient lieu des assemblées secrètes ou publiques, présidées par des ministres venus de Genève. Les gardes des portes ayant refusé un soir de laisser rentrer les fidèles, ceux-ci s'installèrent dans les faubourgs de Pézenas avec les prédicants et s'armèrent; ils pénétrèrent alors en force à l'intérieur des murs et commencèrent à se réunir nombreux dans quelques maisons particulières; ils ne devaient pas tarder à occuper l'école « ordonnée pour l'instruction de la jeunesse ». Là, ils se rassemblèrent désormais pour écouter les ministres; d'après l'enquête, ils furent bientôt plus de huit cents, la plupart armés d'épées, de hallebardes, de pertuisanes, etc., faisant le guet, résistant aux consuls qui étaient venus leur remontrer que leur assemblée était illicite et contraire aux édits. Groupés en « syndicat », ils élurent pour chef un nommé Corbière et se mirent à battre la campagne; un jour ils eurent l'audace d'attaquer les officiers royaux chargés d'informer sur les désordres advenus en la ville de Pézenas et leur arrachèrent violemment les pièces de la procédure; un grand nombre d'entre eux avaient choisi comme point de ralliement les deux métairies d'un certain Guillaume Contour[18] qui était des leurs et ils avaient attaqué les catholiques aux cris de « Tue ! tue ! Arrête ! Arrête ! » Baptêmes, mariages et sépultures étaient faits à la mode de Genève; à l'occasion du baptême, par un ministre, dans l'école, d'une fille d'Étienne Blanc, celui-ci et le parrain, Antoine Janet, renoncèrent solennellement, tant pour eux que pour l'enfant, la mère et toute la famille, à la sainte messe, à l'Église catholique, à l'obéissance au pape et promirent de vivre à l'avenir à la façon de Genève.

Le 10 janvier 1561, le procureur général Sabatier, s'étant jugé suffisamment informé, prononça les sentences suivantes : Étienne Blanc qui avait été fait prisonnier et avait bien avoué le baptême, mais nié le port d'armes, fut condamné à être brûlé vif devant l'école, qu'on devait raser : un oratoire devait être dressé sur son emplacement; un nommé Bernard Fabreguettes, dit Brun, qui avait assisté aux assemblées et au baptême de la fille d'Étienne Blanc, et avait fait venir un ministre dans le moulin à huile qu'il possédait dans les faubourgs de Pézenas, où de nombreux prêches avaient été faits,

18. Ce Guillaume Contour doit être certainement identifié avec Guillaume le Contour, grenetier du grenier à sel de Narbonne, emprisonné pour crime d'hérésie et élargi le 23 octobre 1554. Voyez L. Guiraud, *la Réforme à Montpellier*, t. I, p. 127.

devait subir la même peine; le moulin devait être rasé et sur son emplacement construit un oratoire. D'autres prévenus, en fuite, furent brûlés en effigie et leurs biens confisqués[19], entre autres Antoine Janet, chez qui fut trouvée une grosse quantité de livres réprouvés, et Corbière, qui paraît bien avoir réuni dans sa maison de gros approvisionnements de grains, destinés à la nourriture des soldats qui devaient aller à Lyon. Les métairies de Guillaume Contour et les maisons particulières où les ministres avaient été logés et avaient prêché, furent rasées; l'acte du « syndicat » fut brûlé[20].

Le Parlement à Mauguio.

Pour Mauguio, les enquêtes furent faites par Jacques Barrière, conseiller et magistrat présidial au siège de la sénéchaussée de Beaucaire à Nîmes, spécialement délégué par le comte de Villars; elles révélèrent que de nombreux habitants de cette localité y avaient fait venir certains prédicants ou ministres, que des prêches avaient eu lieu dans des maisons privées, en particulier chez Guillaume Pelissier viguier, chez Jean Fabre et chez Benoît Delhom, à l'école, mais aussi dans la maison consulaire; on y avait fait de nombreux baptêmes à la mode de Genève « non sans renonciation et abjuration de notre sainte foi tant par les pères que parrains », des enterrements; les prêtres qui avaient réclamé les enfants pour les baptiser et les corps des décédés pour les ensevelir avaient été chassés à coups de pierres; pour subvenir aux dépenses du voyage de Genève, à la nourriture et à l'entretien des ministres, ils avaient fait « cotisations et levées de deniers », usé de menaces et d'intimidations contre ceux qui refusaient d'adopter la nouvelle doctrine; les protestants de Mauguio n'affirmaient-ils pas que le roi, par édit, avait autorisé le culte réformé[21] ? Bien plus, ils avaient fait lire sur la place publique « certaine copie » de cet édit « forgée à plaisir » sous l'œil bienveillant de Guillaume Pelissier, viguier, qui avait

19. Compte non tenu d'Étienne Blanc, de Bernard Fabreguettes, d'Antoine Janet et de Corbière, les commissaires du parlement de Toulouse engagèrent à Pézenas cent vingt-deux poursuites; parmi les noms nous relevons ceux de Guiraud Rosset, Fulcrand Clerc, Guillaume Couderc, François Balesta, Guillaume Massabuau, Pierre Martin, Antoine Berthoumieu, Guillaume Dupuy, médecin, Honorat d'Ambesaygues, Jacques Villar, apothicaire, Guillaume Melet, greffier, Pierre Bastard de Contour, Étienne Contour, Honoré maître d'école. A Pézenas comme à Montpellier les gens de métier sont les plus nombreux.

20. *Journal*, fol. 50 v° et suivants.

21. Cet exemple prouve que les édits d'Amboise et de Romorantin avaient été interprétés de la façon la plus large par les religionnaires et par certains officiers royaux.

aussi toléré la création de « syndicats » dans le but de porter secours à ceux de Nîmes et de Montpellier.

La sentence du procureur général Sabatier fut prononcée le 11 janvier 1561. Furent reconnus coupables et poursuivis : François Maupeau, Pierre Formy et un chanoine de Saint-Ruf nommé Barbaroux, ministres[22]; François Bassin dit le Molinier et Barthélemy Sobeyran, qui avaient servi de diacres; Guillaume Pelissier viguier et Bertrand David, Guillaume Bezian et François André, consuls. Seuls avaient été faits prisonniers Pierre Fabre, Jean Bertrand et Guillaume Roux[23]. Fabre fut accusé d'avoir reçu et caché, nourri et entretenu pendant quelque temps, dans sa maison, les ministres; d'avoir présenté à l'un des ministres, pour la baptiser, la fille d'un certain Urbain Cayla, à laquelle il avait servi de parrain; d'avoir assisté aux autres baptêmes et sépultures, faits à la mode de Genève, aux assemblées et congrégations illicites; d'avoir fait élever ses enfants « en la synagogue de Genève » ainsi qu'il résulte des lettres d'eux trouvées chez lui, sans indication du lieu où elles furent écrites; Bertrand et Roux furent accusés d'avoir assisté aux baptêmes, sépultures et assemblées, approuvant et accompagnant ostensiblement les ministres; de s'être cotisés pour les aller chercher d'abord, pour les nourrir et les entretenir ensuite. Pour tous ces motifs et attendu qu'ils étaient des principaux habitants de Mauguio et « des plus coupables auteurs et fauteurs des dites factions, émotions et séditions », ils furent condamnés à faire amende honorable en chemise, tête et pieds nus, dans l'église paroissiale de Mauguio; ils devaient être ensuite brûlé vifs sur la place publique; tous leurs biens devaient être confisqués[24]. Une soixantaine de fugitifs dont les trois ministres et les deux diacres cités plus haut furent bannis du royaume à perpétuité et brûlés en effigie, avec menace d'être brûlés vifs, s'ils étaient

22. A noter que François Maupeau et Pierre Formy, poursuivis comme diacres à Montpellier (voyez plus haut), sont ici qualifiés de ministres. Saint-Ruf était un collège de chanoines réguliers fondé à Montpellier; il entretenait au xvi^e^ siècle huit étudiants de la Faculté de droit et de théologie, et six étudiants de la Faculté des arts.

23. Indépendamment de ces douze personnages, cinquante autres furent, à Mauguio, l'objet de poursuites.

24. Avant l'exécution on devait les mettre à la torture pour « de leur bouche tirer la vérité des prédicants qu'ils auraient ouïs, qui les aurait fait venir et les serait allé chercher, leurs lieux où se faisaient les assemblées, qui étaient les ministres, diacres, sous-diacres, dénonciateurs, récepteurs, trésoriers, contrôleurs, secrétaires, messagers, portiers, colonels, capitaines, lieutenants, enseignes, caporaux et soldats enrôlée pour l'entreprise et faction de Lyon ».

pris; les maisons particulières et l'école, ayant servi de lieu de réunion, furent rasées; les actes de « syndicats » lacérés; les enfants baptisés à la mode de Genève devaient être exorcisés et baptisés selon les saints décrets et constitutions de l'Église; on devait procéder aussi, tout au moins « figurativement », à de nouvelles obsèques pour les défunts qui avaient été ensevelis à la mode de Genève; une nouvelle école pour l'instruction de la jeunesse devait être édifiée aux dépens des biens confisqués[25].

Le Parlement à Anduze.

Le *Journal* des commissaires du parlement de Toulouse contient la transcription intégrale de la déposition que fit devant eux le Père gardien des Cordeliers d'Anduze, frère Raymond Jordan; les protestants l'avaient obligé à abandonner son couvent et il était allé à Aix trouver son provincial pour se démettre de sa charge de gardien d'Anduze; en passant par Beaucaire, il avait appris par le Père gardien du couvent des Cordeliers de cette ville que le comte de Villars était là, avec le procureur général du roi, pour entendre toutes les doléances sur les excès commis par les religionnaires. Voici le résumé de la très intéressante et très complète déposition de frère Raymond Jordan.

Les réformés d'Anduze, ayant appris que le comte de Villars s'approchait avec des troupes pour occuper la ville (on était à la fin du mois de septembre), se dirigèrent en masse vers le couvent des Cordeliers et menacèrent de mort le Père gardien et les autres frères qui étaient avec lui dans le couvent, s'ils révélaient au comte « chose quelconque des factions, entreprises, assemblées, monopoles, prédications, ministres et en somme chose qui fut faite par eux en ladite ville »; mais avant même que le comte de Villars fût arrivé à Anduze, toutes les nuits, une bande d'hommes armés, au nombre de quarante ou cinquante, environnaient le couvent, comme s'ils avaient eu l'intention de l'assiéger, craignant, disaient-ils « que par ledit gardien et religieux ou ceux qu'ils pourraient introduire dans le dit couvent ces factieux ne fussent surpris en leurs assemblées ou détournés de leurs entreprises ». Mais le 6 octobre, l'église du couvent fut envahie par une multitude d'hommes et de femmes criant : « Nous voulons faire prêcher dans ce couvent »; et le lendemain ils occupaient l'église paroissiale où prêcha le ministre jusqu'au jour où arriva la gendarmerie du comte de Villars. Frère Raymond Jordan

25. *Journal*, fol. 54 v° et suiv.

affirma qu'au mois d'août, on avait armé, dans la ville d'Anduze, dix-sept soldats pour aller à Lyon; ils s'étaient présentés au couvent en compagnie du bayle nommé Vabre, et d'un consul apothicaire, nommé maître Barthélemy et avaient insisté pour qu'on leur donnât chapes et croix. Au Père gardien qui leur demandait en vertu de quelles commissions ils exigeaient ces objets, ils se contentèrent de répondre : « C'est de par messieurs de l'Assemblée et nous les voulons »; le même Père gardien leur montrant les chapes, ils s'écrièrent : « Oh ! les belles chausses, les beaux pourpoints, les belles bannières qu'on pourrait en faire »; certainement, ils les désiraient pour en faire des habits aux soldats qui devaient aller à Lyon.

Le jour de la Saint-Étienne, qui était le jour d'élection des consuls, la majeure partie des religionnaires rentrés à Anduze après le départ du comte de Villars, se rendirent à la maison commune où étaient déjà rassemblés tous ceux qui venaient de rentrer de Genève; il y avait là, entre autres, un nommé Mazellet qui avait été prêtre pendant dix ans, accompagné de sa femme et de ses enfants. Frère Raymond Jordan affirma qu'au cours des jours qui suivirent, on ne cessa de l'inquiéter et de l'outrager; le sieur de Saint-Jean le jeune, fils de Toiras, et Cardet seraient même venus à Anduze à ce moment, avec une troupe d'arquebusiers qui tirèrent à plusieurs reprises sur le couvent; ils se moquaient des religieux et les menaçaient de « les faire mettre à un joug avec un bœuf pour faire labourer la terre ». Il déclara en outre que depuis le départ du comte de Villars, des prêches avaient lieu de jour et de nuit un peu partout dans la ville qui fut un moment un lieu de refuge pour tous les ministres chassés du Languedoc; on en aurait compté jusqu'à dix-sept[26]. Le Père gardien dénonça en particulier le docteur Recolin, un certain Guillaume Solaiges et un nommé Vachon.

Les commissaires du parlement écrivirent aux officiers royaux et aux consuls d'Anduze de veiller au bon ordre; il ne semble pas qu'il y ait eu des poursuites ni des condamnations : le 23 janvier 1561, le juge, d'Argentières, pouvait leur écrire que tout était calme dans la ville[27].

26. Cet afflux de ministres protestants à Anduze, au mois d'octobre 1560, s'explique par les ordres rigoureux donnés par le comte de Villars, dès son arrivée dans la province; malgré La Chasse, le consistoire de Montpellier avait opté pour la fuite. Voyez L. Guiraud, *la Réforme à Montpellier*, t. I, p. 154.

27. *Journal*, fol. 33 v° et suivantes, 66.

Le Parlement à Aiguesmortes.

Quant les commissaires du parlement de Toulouse arrivèrent à Beaucaire, le capitaine d'Aisse, gouverneur d'Aiguesmortes y était retenu prisonnier depuis deux mois[28]; il était accusé non seulement d'avoir favorisé l'hérésie, mais encore d'avoir adopté la doctrine de Genève. Interrogé, il déclara qu'il avait fait venir, en effet, dans la maison du roi et en son logis le ministre de Genève « pour savoir si la doctrine qu'il prêchait était solide et bonne ou au contraire si elle induisait le peuple à la désobéissance du roi ou en émotion et sédition populaire »; c'est dans l'unique but d'empêcher des troubles qu'il avait assisté à un prêche du ministre dans la ville d'Aiguesmortes; et il assura que ce ministre prêchait « bien dûment et sincèrement sans scandale aucun ». Il résulte de la suite de l'interrogatoire que le capitaine d'Aisse fit prêcher le ministre à la fois dans la maison du roi, à l'hôpital, dans des maisons particulières, mais aussi dans les églises de la ville, et qu'il assista à toutes les réunions; les questions posées au gouverneur d'Aiguesmortes sont suffisamment précises pour nous permettre de savoir comment procédaient les commissaires et ce qu'ils désiraient savoir : propositions soutenues par le ministre; comment parlait-il du pape, des cardinaux, des évêques et des prêtres ; que disait-il des constitutions et ordonnances de l'Église, de la messe et du sacrement de l'autel, de la confession, du baptême, du mariage, de l'extrême-onction, de l'ensevelissement des morts, du purgatoire, de l'intervention des saints, des croix et des images, du carême et des jeûnes, des religieux et des pèlerinages. L'interrogatoire nous apprend aussi que le capitaine d'Aisse eut de fréquents entretiens avec Jean Couderc et Pierre Portal, les conjurés d'Amboise. Le *Journal* n'indique pas quelle suite fut donnée à cette affaire[28*].

28. Sur l'affaire d'Aiguesmortes, voyez *Histoire de Languedoc*, t. XI, p. 341, et la note suivante.

28* Les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* parlent de la pendaison du gouverneur d'Aiguesmortes, du ministre qui y prêcha, du maître d'école et de quelques autres, dès le mois de novembre 1560; du *Journal* des commissaires du parlement on peut conclure ceci : le ministre qui vint à Aiguesmortes, chez d'Aisse, dut s'enfuir puisque le capitaine de la ville refusa de donner son nom, quand on l'interrogea; il n'est jamais question, dans la procédure, du maître d'école ni d'autres habitants d'Aiguesmortes; d'Aisse était encore sur la sellette le 20 janvier 1561; non seulement il ne fut pas exécuté, mais il ne tarda pas sans doute à être relâché puisqu'on le trouve au synode de Nîmes le 14 mai 1561 (*Histoire de Languedoc*, t. XI, p. 341, note 4).

Le Parlement à Saint-Geniès[29].

Les commissaires du parlement de Toulouse, allant à la rencontre du comte de Villars qui descendait des Cévennes, étaient arrivés dans cette localité le 7 décembre 1560; le lendemain qui était un dimanche, ils s'informèrent auprès du curé et du bayle, de l'attitude des habitants au point de vue religieux; on leur dit que le notaire Peladan avait recueilli dans sa maison un ministre; eux-mêmes constatèrent qu'on avait écrit à la craie sur la porte d'entrée de l'église le mot *Miserrimum;* que l'autel et le reposoir avaient été brûlés; que toutes les croix dans le village et dans les environs avaient été brisées. L'official de l'évêque d'Uzès, Guillaume le Chantre, fut chargé de l'enquête: les dépositions de cinq témoins ne firent pas découvrir les coupables; les commissaires à leur tour entendirent les consuls de Saint-Geniès, le viguier, le baile, le prieur et le vicaire de l'église, etc.; ils ne paraissent pas avoir été plus heureux que l'official d'Uzès, puisque le *Journal* ne parle d'aucune poursuite pour les affaires de Saint-Geniès[30].

Le Parlement à Gignac.

Dans cette importante localité de la vallée de l'Hérault, une centaine de personnes furent l'objet d'une information serrée, faite par Cabreyrolles, juge de Béziers, et par le juge ordinaire du lieu; là aussi, il y avait eu de nombreuses assemblées avec prêches par des ministres venus de Genève; au début, les religionnaires s'étaient réunis dans des métairies isolées et dans quelques maisons privées, en particulier chez Guillaume Silvestre et chez les frères Milhons; puis ils avaient occupé l'école, le ministre marchant en tête, entouré de fidèles en armes; là on avait baptisé à la mode de Genève l'enfant d'Antoine Bagard; enfin, ils s'étaient emparés de l'église Saint-Étienne; leur insolence avait été telle qu'ils s'étaient même attaqués à la personne du roi. Bien plus, ils s'étaient rendus au bourg voisin de Saint-André[31] pour escorter le ministre qui allait y prêcher; ils étaient bien une centaine d'hommes, la plupart armés, et une cinquantaine de femmes qui, par rangs de trois, chantaient des psaumes; au lieu de s'opposer à ces manifestations, les officiers royaux de Gignac

29. Il s'agit ici de Saint-Geniès-de-Malgoires (Gard) et non de Saint-Geniès-des-Mourgues (Hérault).

30. *Journal,* fol. 12 v°, 15 v°, 29 v° et 37.

31. Saint-André-de-Sangonis, en face de Gignac, sur la rive droite de l'Hérault.

les avaient autorisées; ils avaient même assisté aux assemblées, le premier consul, Privat, avait lui-même fait donner au ministre les clefs de l'église et de l'école. Parmi les personnes emprisonnées ou poursuivies, nous trouvons : François Fournier lieutenant du viguier, Jean Privat notaire, Privat premier consul, le baron de Montpeyroux, Boucicaut notaire, Jacques Vanel juge et un certain Antoine Lautier qui avait déjà été condamné pour crime d'hérésie par les Grands Jours de Béziers, en 1550[31*].

Le Parlement à Saint-Thibéry et à Florensac.

Ces deux importantes localités de la basse vallée de l'Hérault avaient été de bonne heure gagnées à la Réforme. A Saint-Thibéry, Pierre Maisons, maître mage des écoles, et Pierre Maurin, apothicaire, dogmatisèrent pendant toute l'année 1560, comme ils le firent à Pézenas. Les commissaires du parlement engagèrent des poursuites contre eux, mais aussi contre huit autres habitants de Saint-Thibéry accusés d'avoir chanté des psaumes et la fameuse chanson des grégoriaux; deux témoins les chargèrent d'avoir voulu battre ceux qui les reprenaient, alors qu'ils revenaient de Pézenas en armes, et d'avoir résolu de se rendre à Montpellier pour porter secours à leurs frères huguenots. N'avaient-ils pas tenté d'arracher au juge Pierre Poderos les pièces de procédures ? Pierre Maisons ne fut-il pas accusé lui-même d'avoir donné un coup d'épée au procureur Jean Cossen ?

A Florensac dix-huit personnes furent poursuivies; on y avait fait assemblées et congrégations illicites, avec troupe armée pour assister le ministre; l'instigateur des troubles avait été Vigouroux, procureur d'office du comte de Crussol, baron de Florensac, hérétique notoire; il était accusé de voies de fait, agressions et excès commis le 14 octobre 1560, à Florensac, quand il s'était agi d'assister le ministre prédicant; le *Journal* du parlement ne nous apprend ni le nom de ce ministre ni les sanctions qui furent prises contre les délinquants[32].

Le Parlement à Montagnac et à Aspiran.

En remontant la vallée de l'Hérault on arrive d'abord à Pézenas, puis à Montagnac sur la rive gauche, et enfin à Aspiran, sur la rive droite; ces deux gros bourgs avaient subi l'influence de Pézenas et s'étaient agités pendant toute

31* *Journal*, fol. 48 v° et suiv.
32. *Journal*, fol. 22 v°, 26, 27 v°, 69 v°.

l'année 1560. A Montagnac, les commissaires du parlement lancèrent, après enquête, les décrets de prise de corps contre un nommé Le Petit maître cordonnier, Jean Souppays et un troisième dit « le menusier grand » ; ils étaient accusés d'avoir attaqué, aux environs des moulins de Montagnac, secondés dans cette criminelle opération par une quinzaine d'hommes armés « cachés en une olive de près le dit moulin », le procureur du roi Poderos, pour lui enlever les pièces de la procédure engagée contre certains huguenots de la localité; ils étaient en outre soupçonnés d'avoir participé à semblable agression contre les officiers de Béziers qui avaient procédé contre les séditieux de Pézenas, dans les métairies d'Étienne Contour. Furent poursuivis en même temps Jean Dubois et un nommé Christophe qui avaient mis leur hôtel et maison à la disposition des religionnaires pour y faire assemblée et y entendre le ministre, Claude Cousturier « qui avait fait ou souffert être faits en sa maison les pourpoints, chausses, colets de ceux qui devaient aller à la guerre de Lyon ou Nîmes[33] ».

A Aspiran furent arrêtés et emprisonnés Pierre Maurel, Antoine Moret, Jean Bonbernard, Pierre Pasquier maître d'école, Jean Le Picard prêtre, etc.; interrogés, ils avouèrent avoir dit que trente mille hommes étaient prêts à faire la guerre au roi; qu'ils n'allaient pas tarder à avoir un ministre à Aspiran; que les huguenots possédaient des vivres en quantité, alors que les autres (les catholiques) en étaient dépourvus[34].

Le Parlement à Aubais et à Aiguesvives.

Ces deux localités de la moyenne vallée du Vidourle, près de Sommières, paraissent avoir été le centre d'une vive agitation religieuse, si l'on ajoute foi à la déposition de Pierre de Quatre, recueillie par les commissaires du parlement de Toulouse[35]. A Aubais, certains religionnaires avaient prononcé de graves paroles; n'avaient-ils pas dit qu'on aurait de l'argent tant qu'on voudrait, « que c'était une plaie qui guérirait par argent », et que, quoiqu'il pût arriver, ils auraient ministres et prêcheurs ? Antoine et Philippe Maurel furent accusés d'avoir soutenu en public que s'ils prenaient les armes, ce serait contre le roi et non pour lui. Ils étaient même allés

33. On relève parmi les noms des habitants de Montagnac, poursuivis : François Lagarde, Jean Calvin, Fulcrand Pélissier, Guillaume Gay et Guillaume Nichet, consul de l'année passée. Voyez *Journal*, fol. 50.
34. *Journal*, fol. 50.
35. *Journal*, fol. 26.

beaucoup plus loin dans leurs propos : ils avaient atrocement insulté la majesté royale disant que « maintenant l'on l'avait estirbat, *id est* hosté le ventre comme un porc ». Pierre de Quatre affirma aussi que le sieur d'Aubais avait recueilli chez lui Pierre Chabot, avocat de Nîmes, pour le soustraire aux poursuites.

A Aiguesvives les réformés avaient assisté en grand nombre au mariage d'un prêtre catholique à la mode de Genève, Jean Christia, qui avait auparavant recueilli dans sa propre maison, quatre ministres venus de Genève; les ministres, traqués par Villars, avaient pu s'enfuir, mais Christia ayant lu leurs livres, avaient commencé à prêcher la doctrine de Calvin.

Le Parlement à Annonay et à Chalençons.

A Tournon, avait été emprisonné Antoine Faure, notaire et procureur du roi à Annonay; et à Beaucaire, Guillaume Cussonel et son jardinier Jacques Teyssier, aussi d'Annonay; avec Étienne Chaumet, greffier, Léonard l'Armurier, Pierre Labrut, Noël Cousturier, Barbier jeune et un certain Villeneuve, détenus prisonniers à Viviers et à Villeneuve de Berg, ils étaient accusés d'être allés à Lyon, au moment de l'entreprise de Maligny, au mois d'août 1560; Villeneuve avait été blessé au bras au moment de l'assaut; il s'était même vanté d'avoir tué deux catholiques, défenseurs de la ville. Le procès commencé par le sieur de Tournon et Noël Albert, sieur de Saint-Auban, bailli et régent du Vivarais, fut continué par les commissaires du parlement de Toulouse; le *Journal* nous laisse ignorer quelles en furent les suites.

C'est le capitaine de Chalençons, noble François Chambaud, au service de la duchesse de Valentinois, qui vint à Nîmes le 12 décembre 1560, pour avertir les commissaires « des émotions, rébellions et assemblées advenues audit Chalençons », et dénoncer un certain François de La Vergne comme le principal coupable; la commission extraordinaire chargea le juge de Viviers et le viguier de Bocieu, de faire les enquêtes. C'est tout ce que nous apprend le *Journal* sur ce mouvement[36].

Le Parlement à Bagnols et autres lieux.

Tels furent les principaux foyers de l'agitation réformée dans le Bas-Languedoc, en cette année 1560. Il y en eut beaucoup d'autres que le *Journal* du Parlement de Toulouse nous fait connaître : à *Bagnols-sur-Cèze*, il y eut des prêches

36. *Journal*, fol. 15 et 59.

et des assemblées; — à *Uzès*, malgré la vigilance du proto-notaire La Fare, vicaire général de l'évêque, un ministre s'était introduit dans la ville; aussitôt averti, La Fare qui était à Avignon, retourna à Uzès pour mettre fin aux désordres; quand il y arriva, le ministre n'était plus; il avait été expulsé par l'official Guillaume Le Chantre, alors qu'il commençait à prêcher, dans l' « école commune »[37]; — *Saint-Jean-de-Gardonnenque*, dans les Cévennes, était devenue une petite citadelle de la Réforme; occupée par les bandes de Saint-Jean, fils de Toiras, de Cardet et du baron de Fons, elle tint longtemps en échec les troupes du comte de Villars et servait de refuge aux nombreux réfugiés des autres villes de la province[38]; — à *Saint-Ambroix*, à *Saint-Hippolyte-du-Fort*, à *Sumène* dans la haute vallée de l'Hérault, au *Vigan*, à *Auzenac*[39], il y eut des séditions graves; on y fit beaucoup de baptêmes à la mode de Genève; — à *Sommières*, un ministre médecin avait prêché avec succès à plusieurs reprises, mais le gouverneur l'avait fait arrêter et emprisonner; — de *Nages*, près de Sommières, étaient Pierre Fabre, Michel et Jean Bertrand, Guillaume Roux, poursuivis pour crime d'hérésie; — à *Bouillargues*, près de Nîmes, on fit prêches et assemblées.

A *Lunel*, un ministre avait prêché chez Louis Lolière, et plusieurs baptêmes à la mode de Genève avaient été célébrés; les consuls qu'on accusait d'avoir favorisé le prédicant, durent assister aux baptêmes catholiques et en certifier par acte les commissaires « à peine de s'en prendre à eux[40] ». A *Marsillargues* et à *Aimargues*, près de Lunel, à *Popian*, près de Gignac, et à *Montblanc* près de Saint-Thibéry, à *Balaruc*, il y eut « des paroles sacramentaires et scandaleuses » prononcées et distribution de placards blasphématoires. Il y eut des assemblées avec port d'armes à *Bédarieux*[41] et à *Lodève* : à Lodève[42] des scènes de désordre avaient eu lieu à Saint-Fulcrand à l'occasion d'un mariage; l'évêque fut chargé de l'information[43].

37. *Journal*, fol. 37.
38. *Histoire de Languedoc*, t. XI, p. 342-343.
39. Aujourd'hui Saint-Martin-de-Sossenac, canton de Sauve (Gard).
40. *Journal*, fol. 10.
41. Une trentaine de personnes furent poursuivies à Bédarieux, entre autres, Antoine Say et sa femme, Jean Nègre et sa femme, Jean Treilles et Beringuier Guieys (*Journal*, fol. 72).
42. *Journal*, fol. 70 v°.
43. Le Registre des commissaires du parlement de Toulouse donne, au surplus, des détails précieux sur les progrès de la Réforme à Narbonne, Carcassonne et Castelnaudary en 1560.

Conclusions.

On peut tirer, semble-t-il, de l'enquête faite dans le Bas-Languedoc par les commissaires du parlement de Toulouse, pendant le mois de décembre 1560 et le mois de janvier 1561, les conclusions suivantes :

1° La Réforme avait fait dans cette région des progrès considérables; sans parler des grandes villes comme Nîmes et Montpellier, où les protestants, par leur nombre et leur activité, étaient déjà une puissance, les désordres qu'on a constatés en 1560 à Florensac, à Saint-Thibéry, à Montblanc, à Pézenas, à Montagnac, à Popian, à Gignac et à Saint-André-de-Sangonis, nous indiquent suffisamment que la basse et moyenne vallée de l'Hérault était presque tout entière huguenote; un autre foyer du protestantisme paraissait se constituer dans la région de Lunel, d'Aiguesmortes, de Vauvert, de Marsillargues, et plus haut, de Sommières et d'Aubais, c'est-à-dire dans la vallée du Vidourle; plus haut, d'autres foyers se dessinent autour du Vigan, de Saint-Jean-de-Gardonnenque, d'Anduze et de Saint-Ambroix. Le diocèse d'Uzès paraît peu atteint, sinon aux bords du Rhône et à Bagnols-sur-Cèze; si le diocèse d'Agde est fortement entamé dans la basse vallée de l'Hérault, le diocèse de Béziers échappe encore en partie à la propagande de Genève, ainsi que le nord du diocèse de Montpellier. Les diocèses de Nîmes et d'Alès sont ceux qui comptent le plus de protestants à la veille des guerres civiles.

2° La royauté était atteinte dans son prestige : certains propos relevés dans l'enquête, le prouvent; la masse des réformés ne paraît pas avoir connu les intrigues de Condé, mais les chefs ne les ignoraient pas.

3° Des églises protestantes, sous la direction de pasteurs, avaient été constituées dans tous les centres importants des diocèses de Montpellier, de Nîmes et d'Alès : l'édit d'Amboise, en accordant aux réformés le droit de requête, semblait d'ailleurs justifier les assemblées, et l'édit de Romorantin, en leur donnant la liberté de conscience sans la liberté du culte, devait rester inopérant : la croyance, quelle qu'elle soit, ne va pas sans la liberté de réunion et de propagande; sous la contrainte, elle dévie vers l'agitation et l'emploi de la force; de là l'apparition de bandes armées accompagnant les ministres et l'échec de la politique de Catherine de Médicis et de la royauté.

4° Or, l'organisation armée des protestants, en cette année 1560, était très avancée en Languedoc; nous savons maintenant (les renseignements fournis par les enquêtes le prouvent

surabondamment) que la région de Nîmes, d'Aiguesmortes et de Beaucaire, sinon de Montpellier avait été parcourue par Jean Couderc et Pierre Portal, qui connaissaient les desseins de La Renaudie et participèrent effectivement à la conjuration d'Amboise; ils avaient été secondés par le capitaine d'Aisse, gouverneur d'Aiguesmortes, Saint-Jean fils de Toiras, Cardet, le baron de Fons et beaucoup d'autres chefs, la plupart hommes de petite noblesse; la participation armée du Midi languedocien à l'entreprise de Maligny sur Lyon est certaine, et nous savons aussi que les bandes recrutées à cette occasion purent tenir tête à Villars et seconder les efforts de Montbrun de l'autre côté du Rhône. Étant donné, d'une part, l'active propagande protestante qui était arrivée à se protéger elle-même et, d'autre part, l'influence des Bourbon sur les chefs des réformés armés qui protégeaient les ministres, des chocs violents devaient fatalement se produire entre partis opposés et également passionnés : la guerre civile devenait inévitable.

Gabriel Loirette,
archiviste départemental de la Gironde.

BULLETIN CRITIQUE

Alexander Cartellieri. — *Der Aufstieg des Papsttums im Rahmen der Weltgeschichte, 1047-1095.* — Munich et Berlin, R. Oldenbourg, 1936. In-8° de xliii-292 pages. Prix : 15 RM.

Ce volume fait suite à ceux intitulés *die Zeit der Reichsgründungen* et *die Weltstellung des deutschen Reichs* dans lesquels M. A. Cartellieri a étudié l'histoire du monde occidental et oriental de 382 à 1047. Il est conçu sur le même plan et témoigne des mêmes qualités d'exposition : on y trouvera une analyse complète, claire, sobre, bien divisée, des événements qui se sont déroulés pendant la seconde moitié du xi^e^ siècle. Ajoutons que l'information est puisée aux meilleures sources, comme le prouve l'ample bibliographie qui se trouve au début de l'ouvrage et qui a été dressée avec une minutie digne de tous éloges. Nous avons là un bon manuel d'enseignement supérieur qui rendrait plus de services encore si les références qui illustrent le récit des faits étaient accompagnées çà et là de discussions critiques permettant de confronter les points de vue, souvent divergents, des historiens consciencieusement cités au bas des pages et de saisir pourquoi l'auteur a suivi l'un plutôt que l'autre.

M. Cartellieri présente d'ailleurs les faits avec une impartialité de bon aloi et il s'attache avant tout à eux, en cherchant rarement à les interpréter au cours de ses exposés et en réservant pour une conclusion d'une quinzaine de pages ses appréciations sur la période qu'il embrasse dans le présent volume.

Le titre même indique quelle est l'idée directrice, et les dates qui l'accompagnent sont encore plus significatives. 1047, c'est le point culminant de la puissance impériale échafaudée par Otton le Grand et ses successeurs, c'est le moment où Henri III, partout victorieux, exerce sur l'Allemagne, sur l'Italie et sur les royaumes échelonnés le long de la frontière germanique de l'Est une indiscutable influence, tandis que l'Église elle-même obéit à ses ordres, ainsi que le manifeste la récente déposition par l'empereur des trois pontifes qui se disputaient la tiare. En 1095, au contraire, date du concile de Clermont, l'Occident tout entier apparaît groupé sous l'autorité spirituelle et même temporelle de la papauté qui décrète et dirige la croisade dont l'empereur et les autres rois restent exclus. Comment s'est faite, en l'espace d'un demi-siècle, cette prodigieuse transformation ? C'est ce qu'a voulu expliquer M. Cartellieri.

A vrai dire son travail n'apporte sur ce point rien de très nouveau et n'ajoute pas grand'chose aux opinions exprimées par ses

devanciers. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement dans un livre d'un caractère aussi général et on ne saurait faire un grief à l'auteur d'avoir résumé ce que le public auquel il s'adresse n'irait sans doute pas chercher dans des ouvrages de pure érudition et dégagé certaines conclusions courantes, comme celle qui a trait à l'importance de l'œuvre de Grégoire VII sur laquelle repose en quelque sorte l'équilibre du volume, divisé en trois parties : avant Grégoire VII — Grégoire VII — après Grégoire VII. On doit surtout être reconnaissant à M. Cartellieri d'avoir attiré l'attention sur certains faits dont il souligne avec raison la valeur. C'est ainsi qu'il a bien mis en lumière toutes les répercussions qu'a eues sur l'histoire politique de l'Europe l'installation des Normands dans l'Italie méridionale : ce sont eux, à coup sûr, qui ont limité la puissance germanique dans la péninsule et entraîné l'échec de la politique suivie depuis Otton le Grand; il est bien certain par ailleurs que, si le Saint-Siège n'avait découvert en eux des alliés, dont l'action s'est ajoutée à celle des Patares et de la comtesse Mathilde, il aurait peut-être succombé au début de la lutte du Sacerdoce et de l'Empire. On notera aussi les intéressantes réflexions formulées à propos des rapports de la papauté et de la France : M. Cartellieri a bien vu qu'avec un autre roi que Philippe Ier, Grégoire VII aurait trouvé de ce côté une alliance très efficace et, s'il attache peut-être une importance excessive à la question lorraine, qui, à la fin du XIe siècle, a perdu une bonne partie de son acuité, il a eu raison de ne pas négliger le rôle joué par la royauté capétienne et aussi par la nouvelle royauté anglo-normande au cours de la période qu'il étudie.

En revanche, il y a une lacune que nous croyons devoir signaler dans son livre : l'histoire intérieure de l'Église a été laissée complètement de côté. Sans doute on peut alléguer qu'il s'agit d'histoire politique et que tout ce qui se rattache à la pénétration de la réforme ecclésiastique à l'intérieur des royaumes reste ici accessoire. Cela n'est pas aussi sûr qu'on pourra le croire *a priori*. Si précisément la papauté a pu réussir à substituer son influence à celle de l'empereur et des rois, c'est en grande partie parce que la centralisation ecclésiastique, qui reste peut-être ce qu'il y a de plus essentiel dans l'œuvre de Grégoire VII, lui a permis d'étendre partout son action et, grâce aux interventions constantes de ses légats, d'accroître son autorité sur l'épiscopat qui obéira, beaucoup plus que par le passé, à ses impulsions. M. Cartellieri a consacré quelques lignes au pouvoir de l'Église romaine, tel qu'il s'affirme dans les *Dictatus papae;* il n'en a peut-être pas suffisamment examiné les diverses applications ni même tous les aspects; on s'étonne par exemple qu'il laisse de côté tout le mouvement canonique qui gravite autour de Grégoire VII et que, s'il mentionne les principales œuvres polémiques, il n'en saisisse pas toujours la très grande portée : lorsqu'il attribue l'échec final de l'œuvre accomplie par Henri IV au peu de durée des pontificats allemands, n'oublie-t-il pas que, depuis plusieurs années déjà, se dessinait dans l'Église un courant en faveur de l'in-

dépendance à l'égard du pouvoir impérial qui, même si les circonstances avaient été différentes, aurait fini par aboutir aux mêmes résultats ?

Augustin FLICHE.

A. HUCHET. — *Le chartrier ancien de Fontmorigny, abbaye de l'ordre de Cîteaux. Étude générale et catalogue des actes antérieurs au XIV^e siècle (1135-1300)*. — Bourges, imprimerie A. Tardy, 1936. In-4° de LXVIII-452 pages. Prix : 150 francs.

Dans un article imprimé en 1934, *les Actes des souverains conservés aux archives départementales du Cher dans le fonds de Fontmorigny; étude et complément du recueil paru en 1904 sous la signature de M. Jacques Soyer*[1], M. A. Huchet laissait prévoir ce qu'on était en droit d'attendre de ses recherches ultérieures. Tandis qu'en effet, pour la période précitée, M. Soyer n'avait découvert que 55 articles, classés, en principe, par ordre chronologique et représentant 35 originaux, 3 copies ou groupes de copies, et 17 analyses empruntées à un inventaire de 1716, M. Huchet publiait 67 articles, comprenant 39 originaux, 23 copies et 5 analyses.

M. Huchet ne nous a pas déçus. L'ouvrage qu'il nous donne aujourd'hui est tout à fait remarquable et, s'il a coûté à son auteur bien des années de labeur, du moins peut-il se flatter d'avoir rédigé une œuvre appelée non seulement à rendre service aux historiens, mais à servir de modèle à ceux qui voudront en entreprendre une du même genre. C'est un catalogue de 763 chartes de l'abbaye de Fontmorigny, échelonnées entre 1135 et 1300. Comme l'indique le mot catalogue, nous n'avons à faire ici qu'à des analyses, mais ces analyses ont été rédigées avec une telle précision et un tel soin qu'elles suppléent heureusement à la publication des documents[2]. M. Huchet, en effet, ne s'est pas contenté de reproduire la substance juridique des actes; il nous donne encore une foule de renseignements secondaires qui seront fort appréciés du public : indications sur les monnaies, les mesures, les poids, les routes, les termes coutumiers. En même temps il ne se borne pas à reproduire le nom des principales personnes intéressées à la rédaction du document, mais il rapporte celui de tous les témoins.

Fondée vers 1145, affiliée à Clairvaux en 1148 ou 1149, l'abbaye

1. *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, t. XLV (1904), p. 5-98.

2. Avant d'entreprendre ses analyses, M. Huchet avait copié tous les documents. Or, je crois devoir signaler ici qu'il a eu l'obligeance de remettre, ces jours derniers, toutes ses copies aux Archives du Cher où elles ont été classées dans la série des Nouvelles acquisitions et où les érudits pourront les consulter, ce qui facilitera dans bien des cas leur travail.

de Fontmorigny, sans avoir jamais joué un rôle de premier ordre, entretint des rapports fréquents avec le Saint-Siège, avec les archevêques de Bourges et les évêques de Nevers, ou leurs représentants, avec la plupart des abbayes et prieurés de Bourges et du Haut-Berry, avec les rois de France, avec les prévôtés de Bourges, de Dun, de Nevers, de Saint-Pierre-le-Moûtier et de Sancoins, avec de grands feudataires comme Aliénor d'Aquitaine, reine d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, Robert de Flandre, sire de Béthune et de Termonde, avec de nombreux seigneurs locaux : seigneurs des Aix, de La Guerche, de Fontenay, de Donzy, de Sully, etc. D'autre part, elle possédait des biens dans plus de trente-trois paroisses dispersées dans une région délimitée approximativement par Bourges, Tracy-sur-Loire, Nevers, Chantenay-Saint-Imbert et Lurcy-Lévy. C'est dire tout le profit que, non seulement l'histoire locale, mais l'histoire générale pourront retirer de la consultation de cet important recueil. On pourra y puiser avec d'autant plus de sûreté que M. Huchet a fait suivre chaque analyse d'un excellent appareil critique dans lequel il nous renseigne avec soin sur les originaux, quand ils existent, sur les copies à utiliser le cas échéant pour l'établissement du texte et sur celles qui, à ce point de vue, seront inutiles, sur les ouvrages où certains des documents sont publiés ou mentionnés, enfin sur la date[3]. Au sujet des copies, je crois que l'auteur, en renvoyant aux deux cartulaires de l'abbaye, eût pu se dispenser de reproduire intégralement les analyses latines des pièces; à leur suppression le lecteur n'eût rien perdu et l'auteur eût fait l'économie de plusieurs centaines de lignes d'impression.

En tête de son travail, M. Huchet a rédigé une bonne introduction dans laquelle il traite, d'abord, du mode de transmission des actes, c'est-à-dire de la forme matérielle sous laquelle ils nous sont parvenus : originaux, copies, mentions, et, à propos des copies, il décrit longuement, et avec raison, les deux anciens cartulaires, tandis qu'à propos des mentions, il analyse un inventaire de 1716 dont il a été assez heureux pour retrouver l'auteur.

M. Huchet publie ensuite un tableau fort utile des expéditeurs,

3. Pour la date, M. Huchet a admis d'une façon systématique que, lorsqu'elle était seulement fournie par le millésime, il fallait l'interpréter d'après le style de Pâques. C'est peut-être un point de vue trop absolu. Je ne crois pas, en effet, que le style de Pâques ait été adopté en Berry avant le XIII[e] siècle; dans tous les cas, pas avant Philippe-Auguste. Dans ces conditions, mieux eût valu, ce me semble, se borner à conserver aux documents antérieurs à 1180, sans l'interpréter, le millésime qu'ils portent. — Une autre observation de détail s'impose. Pour fixer les limites entre lesquelles se situe le millésime, M. Huchet donne les dates de Pâques, et, quand le mois est fourni par l'original, les quantièmes entre lesquels peut évoluer le quantième à choisir; mais pourquoi, au lieu d'user de tirets, n'emploie-t-il pas, dans le premier cas, la conjonction *ou*, dans le second l'expression *du ... au ?* Par exemple, pour dater l'acte d'avril 1241, M. Huchet écrit 1241, 6-30 avril — 1242, 1[er]-19 avril. Il aurait pu imprimer 1241, du 6 au 30 avril, ou 1242, du 1[er] au 19 avril. C'eût été, ce me semble, plus clair.

tableau d'autant plus utile qu'il lui a permis de tirer des conclusions fort judicieuses sur la lutte engagée aux XII[e] et XIII[e] siècles entre les juridictions gracieuses. De ces conclusions, il ressort que, tandis que de 1150 à 1210 environ, ce sont surtout les archevêques de Bourges et les évêques de Nevers qui confèrent l'authenticité aux actes des particuliers, ces personnages, à partir de 1210, débordés de plus en plus par l'afflux des affaires, se font suppléer par les officiaux. Dès leur installation, ceux-ci ne cessent de déployer une activité qui ne fera que s'accroître jusqu'au jour où, sous Philippe le Bel, ils sont à leur tour peu à peu supplantés par les prévôts royaux de Bourges, de Dun-le-Roi, de Nevers, de Saint-Pierre-le-Moûtier et de Sancoins. L'introduction se termine par une étude sur la nature juridique des documents dans laquelle l'auteur nous renseigne, d'une part, sur la condition des religieux de Fontmorigny, c'est-à-dire sur leur situation par rapport à Cîteaux, à la papauté et au roi de France, sur les prescriptions relatives à l'administration de leurs biens, sur leurs obligations, sur les privilèges de juridiction, d'ordre juridique et d'ordre financier dont ils jouissaient, d'autre part, sur la manière dont leur domaine s'était constitué et avait été mis en valeur. C'est en un mot une sorte de plan qui sera excessivement précieux pour ceux qui voudront entreprendre un jour de retracer l'histoire de l'abbaye, mais dont, dès à présent, la lecture sera d'un grand profit pour les historiens.

Comme dans tous les travaux de ce genre, le volume se termine par une table alphabétique des noms de lieu, des noms de personne et des termes techniques, qui donnera satisfaction aux plus difficiles. L'auteur ne s'est pas borné, en effet, à effectuer des renvois aux noms déterminatifs (par exemple à *Sancerre* pour *archiprêtre de Sancerre*), mais, sous le nom principal, il a groupé tous les déterminatifs (par exemple à *archiprêtre* on trouvera l'énumération de tous les archiprêtres cités dans l'ouvrage) et c'est ainsi que certains mots (cf. les mots *monnaie, moines, curé, évêque, sceau,* etc.), occupent, à eux seuls, une ou plusieurs colonnes. Cependant, dans son désir d'être complet, M. Huchet n'est-il pas allé trop loin ? Pourquoi, par exemple, avoir relevé les noms contenus dans l'appareil critique qui accompagne les analyses ? Je ne vois guère, dans tous les cas, l'utilité à retirer de renvois aux mots *Archives du Cher, Cartulaire, Inventaire, Kersers* (*Buhot de*). Pourquoi, d'autre part, M. Huchet, se trouvant en présence de noms de lieu commençant par *saint* ou *sanctus* a-t-il cru devoir les classer suivant l'ordre alphabétique du mot qui accompagne le qualificatif ? C'est une façon de faire qui peut se défendre; ce n'est pas celle généralement employée aujourd'hui par les érudits et même par les administrations publiques. Mais ce ne sont là que critiques de surface qui n'enlèvent rien à la valeur exceptionnelle de ce beau travail, un des meilleurs qui aient été publiés depuis longtemps sur le Berry et qui fait le plus grand honneur à son auteur.

Alfred GANDILHON.

Fr. de Sessevalle. — *Histoire générale de l'ordre de saint François*. Préface de J. Joergensen. Première partie : *le Moyen Age (1209-1517)*. Tome I^er^. — Paris, Messageries Hachette, 1935. Gr. in-8° de xvi-689 pages. Prix: 85 francs.

L'histoire générale de l'Ordre franciscain, que le R. P. H. Holzapfel avait condensée dans le précis d'abord rédigé en allemand et traduit ensuite en latin sous le titre de *Manuale historiae ordinis Fratrum Minorum* (Fribourg-en-Brisgau, 1909), a tenté de nouveau un historien qui, depuis des années, s'intéresse à elle, M. Fr. de Sessevalle, et il a mis à profit ses nombreuses lectures pour entreprendre ce grand travail. Son ouvrage comprendra cinq volumes; les deux premiers seront réservés au Moyen Age (1209-1517), les deux suivants aux temps modernes et le dernier au second et au tiers Ordre. Le premier volume, seul paru, par sa belle présentation et son imposante épaisseur fait bien présager de l'importance de l'œuvre. Il se divise en trois parties : I : Événements généraux de l'histoire de l'Ordre (1209-1517); II : la Spiritualité franciscaine, saints et bienheureux, écrivains spirituels; III : la Science franciscaine, théologie et philosophie, poésie et beaux-arts.

I. — Après avoir exposé les traits qui caractérisent saint François et l'Ordre qu'il a fondé, l'auteur retrace à grands traits l'histoire de l'Ordre, la crise violente qui marque le généralat de frère Élie, l'œuvre de pacification et d'organisation accomplie ensuite par Aimon de Faversham, le bienheureux Jean de Parme et saint Bonaventure. A la page 108, M. de Sessevalle exprime l'opinion que saint François, en défendant formellement à ses frères de recevoir de l'argent, a outrepassé les préceptes de l'Évangile en transformant une prescription temporaire en un précepte perpétuel : « Si, au lieu de ce littéralisme mortel, écrit-il, le saint avait mieux compris tout le texte évangélique, il se serait épargné bien des angoisses à lui et à son Ordre. » Nous ne doutons pas que pareille assertion ne soulève bien des controverses. Le Joachinisme, les luttes avec le clergé séculier pour obtenir le ministère des âmes et le droit d'enseigner, les querelles sur la papauté du temps de Clément VI et de Jean XXII, la décadence de l'Ordre après la grande peste, les réformes de l'Observance et ses luttes avec le parti des relâchés qui aboutissent en 1517 à la victoire des *zelanti*, forment les divers chapitres de cette première partie.

II. — La spiritualité franciscaine est basée sur la liturgie. Le *Cursus* de la Cour de Rome, remanié par les Frères Mineurs, a connu un succès prodigieux; il a fini par supplanter, dans toute la chrétienté, les autres offices. Le Missel, lui aussi, a reçu des additions qui ont été adoptées partout. Des dévotions telles que l'*Angelus* et le Chemin de Croix sont devenus le patrimoine de l'Église. Cette seconde partie, après une série de notices sur les saints et les bienheureux, se termine par l'analyse des œuvres d'une trentaine d'auteurs franciscains ; Angèle de Foligno et Ramon Lull qui figurent dans ce chapitre, auraient dû être reportés au cin-

quième volume puisqu'ils appartiennent l'une et l'autre au Tiers-Ordre.

III. — Dès ses premiers temps l'Ordre se fait une place éminente dans l'enseignement. Bologne, Paris, Oxford sont les principaux centres d'où il rayonne, avec saint Antoine de Padoue, Alexandre de Halès, saint Bonaventure, Jean Duns Scot et Guillaume d'Ockham, pour ne citer que les auteurs les plus fameux. Les deux derniers chapitres sont consacrés à la poésie et à l'art, montrant l'influence que l'Ordre a exercée, tant par les artistes qui avaient fait profession dans son sein, que par la diffusion de ses idées.

D'une lecture aisée, ce gros volume se recommande particulièrement au public qui désire se faire une idée aussi complète que possible de ce qu'il peut savoir sur l'Ordre. Sa documentation aurait pu être plus complète, c'est le principal reproche qui lui sera fait; mais comme c'est un livre qui a été écrit pour être lu plutôt que pour être consulté, cette critique ne lui portera point un grave préjudice.

Henri LEMAÎTRE.

Jacques LAVAUD. — *Un poète de cour au temps des derniers Valois. Philippe Desportes (1546-1606)*. — Paris, Droz, 1936. In-8° de XXXII-576 pages.

Avec ce gros livre, où l'érudition la plus solide s'unit au goût le plus fin, s'achève la galerie de portraits que les historiens de notre littérature ont, depuis quarante ans environ, consacrés aux écrivains du XVI^e^ siècle : M. Lavaud clôt une série d'ouvrages qui, depuis l'*Olivier de Magny* d'E. Favre et le *Joachim du Bellay* de M. Chamard, nous ont permis de prendre peu à peu une connaissance plus précise de l'humanisme et de la Renaissance, et de faire justice de bien des idées fausses. Il semble qu'il n'y ait plus guère de monographies à écrire, si ce n'est à propos de poètes mineurs et notamment des néo-latins jusqu'ici bien négligés : les seizièmistes devront faire porter leurs efforts sur l'étude des genres, des influences, des thèmes, des procédés d'exécution. Aux biographies doivent naturellement faire suite une série de synthèses dont jusqu'ici aucune, je crois, n'a été entreprise, exception faite des ouvrages de M. H. Busson et de M. Charbonnel sur les tendances philosophiques du XVI^e^ siècle.

Le livre de M. Lavaud constitue une biographie complète et habile de Desportes, une étude élégante de son œuvre. Biographie habile, car les documents sont rares : au contraire d'un Ronsard ou d'un J. du Bellay, Desportes parle fort peu de lui dans ses vers ; il a fallu à son historien beaucoup d'ingéniosité, dans la première partie de la vie du poète surtout, pour relier des indications fugitives et fragmentaires. C'est à partir du voyage en Pologne que Desportes fit à la suite du futur Henri III que la biographie se précise de façon satisfaisante. L'historien jusque-là est

souvent réduit à formuler des hypothèses : il le fait avec une prudente discrétion. Comme M. Roger Sorg il croit, avec raison, que les poésies amoureuses de Desportes furent en grande partie poésies de commande; il voit en son héros moins un poète inspiré par sa propre émotion qu'un très habile et très élégant versificateur, condamné à se répéter sans cesse; il juge, avec beaucoup de goût, l'œuvre de Desportes à sa juste valeur et ne cède pas à la tentation de la mettre au premier rang; il lui reconnaît de la facilité, une souplesse harmonieuse, un certain sens élégiaque, mais il le met à sa vraie place : la seconde. Desportes n'a l'envergure d'un Ronsard ni la personnalité d'un du Bellay; il n'a pas non plus les curiosités de pensée ou d'art qui, d'un Maurice Scève ou d'une Marguerite de Navarre à un Baïf, caractérisent tant de poètes du XVI^e^ siècle. Il a su très habilement utiliser les thèmes à la mode — et ce sont les thèmes pétrarquistes, — en même temps qu'une langue et une métrique déjà bien assouplies par la Pléïade. Les conclusions de M. Lavaud sur l'art de Desportes sont d'une pertinente modération.

On goûtera dans son étude les pages solidement documentées et pittoresques où il décrit les milieux mondains que fréquenta le poète, et ce sont les salons de Mme de Villeroy et de la maréchale de Retz, devancières de Mme de Rambouillet. Il y a là une excellente description des milieux où l'on se piquait de littérature qui explique bien des choses, et ce n'est pas l'aspect le moins paradoxal du XVI^e^ siècle que la coexistence, environ 1575, de l'intransigeance religieuse accompagnée des pires excès, et d'une préciosité digne déjà de Voiture et de Sarrazin.

Mais la partie la plus intéressante du livre de M. Lavaud sera, pour les lecteurs de la *Revue*, la dernière, celle où il étudie la vie de Desportes devenu abbé de Tiron et de Bonport, et l'œuvre religieuse de ses dernières années. On sait que la faveur royale valut à Desportes de riches bénéfices en remerciement de ses vers et de ses conseils, car il fut un des confidents d'Henri III; il n'avait pas reçu les ordres majeurs, si ce n'est le sous-diaconat : il constitue donc un magnifique exemple de ces abbés de cour bénéficiaires de revenus ecclésiastiques comme il y en eut tant sous l'Ancien Régime. L'étude de son rôle d'abbé commendataire, faite avec beaucoup de précision par M. Lavaud, est, à cet égard, des plus suggestives : on y voit le poète résider tour à tour dans l'une ou l'autre de ses prébendes et s'occuper plutôt du temporel de ses abbayes que de leur vie religieuse : les baux à signer, les revenus à percevoir l'intéressent autrement que la règle ou la prière, et, s'il discute avec ses moines, c'est de questions d'argent, non de théologie... C'était pourtant l'époque où il réunissait une riche bibliothèque, malheureusement dispersée, et où il entreprenait la traduction en vers des *Psaumes*. Il n'était donc pas indifférent aux questions pieuses, mais considérait ses abbayes comme des fermes qu'il convenait d'exploiter de la façon la plus avantageuse. M. Lavaud a mis en valeur de façon très objective ce vice de l'organisation religieuse du temps.

Il a, par contre, passé un peu vite, peut-être, sur les poésies religieuses de Desportes. Je sais bien qu'on ne lit plus sa traduction des *Psaumes*, mais elle eut son heure de célébrité; l'historien le marque bien. Il la compare à bon droit à la traduction de Marot; il n'eût pas été inutile de faire le même parallèle entre l'adaptation de Desportes et celle de Théodore de Bèze, plus savante et moins élégante que celle du protégé de François Ier, plate et prosaïque à côté de celle de l'abbé de Bonport. La comparaison serait à l'avantage de Desportes : elle permettrait surtout de mesurer de façon lumineuse les progrès dus à la Pléïade dont ce dernier fut l'heureux bénéficiaire; elle permettrait aussi de marquer une étape, dans l'évolution du lyrisme, de la poésie personnelle telle que la concevait Ronsard, vers la poésie générale telle qu'allait la défendre Malherbe. M. Lavaud signale avec raison les corrections que saint François de Sales et Camus firent subir au texte de Desportes : on pourrait, dit-il justement, écrire « un petit volume qu'on pourrait intituler *Desportes et la mystique...* ». L'étude vaudrait d'être faite. M. Lavaud est mieux à même que personne de l'entreprendre. Il a craint, sans doute, de trop grossir son livre en y insérant un examen qui dépassait un peu les limites de son étude. Telle quelle sa biographie de Desportes, puisée à des sources souvent inédites, judicieusement composée, finement nuancée, doit satisfaire les plus difficiles : elle est une très utile et très sûre contribution non seulement à l'histoire littéraire, mais à l'histoire des mœurs du XVIe siècle.

P. Jourda.

Albert Dufourcq. — *Histoire moderne de l'Église.* IX. *Le Christianisme et la réorganisation absolutiste. Saint Vincent de Paul, Pascal et la révocation de l'Édit de Nantes (1622-1668)* (L'Avenir du Christianisme. Première partie). Nouvelle édition revue et augmentée. — Paris, Plon, 1936. In-12 de IV-347 pages.

Ce petit volume, d'aspect léger, est lourd de choses et d'idées, qui incitent à réfléchir, à discuter les problèmes posés, ne partageât-on pas en tout les opinions de l'auteur. Dire ici tout ce qu'il contient ne serait pas possible; la seule analyse sommaire des chapitres, donnée à la table, remplit dix-sept pages. L'auteur excelle à dire beaucoup de choses en peu de mots, d'une façon claire et souvent piquante, résumant brièvement beaucoup de points d'histoire qu'il est loisible de développer, grâce aux sources et livres précieusement indiqués. On est frappé, surtout par comparaison avec les historiens de jadis, de la place donnée par l'auteur aux controverses théologiques, à la spiritualité, à la mystique, ainsi que de la connaissance qu'il en a et que révèle l'exposition fort nette qui les concerne. On peut par là constater l'influence sur l'histoire ecclésiastique de l'œuvre de Bremond, des

revues d'ascèse ou de mystique et des ouvrages qui en dépendent plus ou moins. La vie intérieure de l'Église est aussi bien envisagée que les manifestations extérieures de son activité, dont ainsi sont mieux connues les causes.

L'ouvrage pourrait se diviser à peu près en deux parties : l'*ascension* d'abord, qui résulte de l'application tardive mais efficace, grâce à quelques personnages éminents par leurs vertus ou leurs talents, de l'œuvre réformatrice de Trente : c'est l'essor de la charité (M. Vincent et les œuvres d'assistance sans nombre), laquelle a sa source dans l'amour de Dieu (saints et dévotions nouvelles) : chap. I; — c'est, avec les mystiques, les ascètes et les « consacrés », l'essor de la foi, qui a sa répercussion sur la morale publique et la façon de la diriger (théories probabiliste et tutioriste) : chap. II; — c'est l'essor de la pensée, avec Descartes, Pascal, Malebranche, et son influence sur les sciences, l'histoire, les arts et les lettres : chap. III et IV; — c'est l'essor de la réforme ecclésiastique (formation du clergé et séminaires; méthodes d'évangélisation; cadres de la vie chrétienne) : chap. V. Au même temps, le désarroi du protestantisme, qui malgré ses victoires politiques s'émiette en sectes, sans parvenir à l'unité aussi désirée qu'inutilement cherchée, et semble promettre à l'Église une moisson abondante : chap. VI. Puis, après l'ascension, c'est la *descente* (« les ailes brisées », dit M. Dufourcq), due à « l'éclipse de l'idéal évangélique », à une nouvelle poussée des abus et de « l'anarchie ecclésiastique », à la recrudescence du libertinage, à l'échec des tentatives iréniques pour ramener à l'unité des Églises séparées, et aux efforts des princes pour dominer l'Église et la faire servir à leurs vues politiques : chap. VII-X.

Les pourparlers pour l'union des Églises pouvaient-ils être autre chose que des conversations princières, et le Saint-Siège avait-il tort d'essayer de gagner les chefs d'État et de les convertir ? (p. 357). A une époque où la religion du prince continue à être celle du sujet, d'après le principe de la paix d'Augsbourg de 1555, *cujus regio, ejus religio,* il semble bien que c'était la seule méthode possible, le peuple ne comptant pas et le prince pouvant interdire d'une façon absolue tout prosélytisme, tout culte même qui ne fût pas le sien.

Même après les traités de Westphalie (1648), « les sujets d'un État sont tenus de suivre la confession de leur prince, à moins qu'ils ne préfèrent émigrer » (p. 296, 352). Les Provinces-Unies proscrivent le catholicisme, mai-juillet 1648 (p. 297). Les Puritains qui ne veulent pas se conformer à l'église établie doivent abandonner leur patrie (p. 301). En révoquant l'édit de Nantes, Louis XIV ne fait donc qu'appliquer aux protestants la méthode que ceux-ci n'ont cessé d'employer à l'égard des catholiques. Et il serait fort instructif de comparer, à la même époque, la situation des catholiques dans les pays réformés avec celle des protestants français. Sur nos coreligionnaires d'Angleterre, inhumainement traités, le roi avait été tout particulièrement instruit et par Henriette de France, et par Charles II et par Jacques II. C'est

en vain que depuis plus d'un siècle notre gouvernement était intervenu en leur faveur, non que le souverain fût toujours intransigeant, mais à cause d'un Parlement de plus en plus fanatique. Le monstrueux *Popish Plot* de Titus Oates (1678), avec ses suites, ne précéda que de peu d'années la révocation de l'édit de Nantes. Le duc de Saxe n'avait donné que quelques semaines aux catholiques pour choisir entre le culte réformé ou l'exil. La plupart des protestants français mirent vingt ou trente ans à délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre.

G. Constant.

Paul Hazard. — *La crise de la conscience européenne.* — Paris, Boivin [1935]. 3 vol. in-8° de VIII-326, 316 et 160 pages. Prix : 80 francs.

L'objet de ce livre remarquable est en somme d'expliquer pour quelles raisons le climat intellectuel, qu'on est convenu d'appeler d'un nom générique le XVIII^e^ siècle, est sorti, si vite et tout armé, du XVII^e^ qui en est tout l'opposé. En effet le XVIII^e^ siècle, à le prendre comme d'habitude en 1715, à la mort du grand roi, n'est que le déroulement d'une situation dont les données essentielles sont en place dès la fin du siècle précédent. Si donc l'on ne veut pas se borner à connaître les faits, les actes et les œuvres, si l'on cherche à comprendre le pourquoi de leur engendrement successif, on ne saurait souhaiter un meilleur guide, mieux informé et plus clairvoyant que M. Paul Hazard.

Le titre de son ouvrage a de quoi étonner au premier abord. S'il y a eu crise de la conscience européenne, elle est assurément déterminée, 1° par la Réforme qui a déchiré la Chrétienté à la requête et au bénéfice de l'individualisme, et réduit la notion fondamentale de société chrétienne à une pure dénomination à peu près vide; 2° par la Renaissance qui a mis au premier rang des valeurs morales l'humanisme paré de toutes les grâces païennes, et par contre avili le renoncement, l'humilité et le sacrifice.

Mais, après l'effort de redressement spirituel et de consolidation qui marque la tendance générale et le résultat du XVII^e^ siècle, ce môle majestueux au milieu des flots troubles et contrariés, voici que de nouveau recommence l'assaut contre l'autorité et la tradition. Et c'est cet épisode capital de l'éternelle lutte, sur quoi M. Paul Hazard porte une pénétrante lumière. Tous les esprits lui en sauront gré, que ne satisfait pas la liaison externe plus ou moins clairement établie entre les idéologies successivement dominantes, mais qui cherchent à scruter les changements profonds de l'opinion régnante. L'éminent professeur a donné un modèle de cette « histoire de l'histoire » qui constitue par une synthèse prudente le véritable progrès des études historiques.

Synthèse minutieusement préparée, grâce à une information extrêmement abondante et judicieuse, comme on peut déjà s'en rendre compte par l'Index des noms cités à la fin du tome II

(p. 297-306). Mais de plus l'auteur en livre le résumé, aussi suggestif que sobre et plein, dans le troisième volume, tout entier consacré aux *notes et références*. Titre exagérément modeste : car il dissimule pour ainsi dire la marche de l'activité intellectuelle de l'auteur, aux prises avec son vaste et difficile sujet. En réalité c'est la preuve surabondante d'une conscience scrupuleuse, au service de l'investigation la plus ingénieuse et aussi la plus neuve. Il y aurait lieu d'être étonné, si cet exemple d'une méthode à la fois sévère et personnelle, sûre et vivante, ne contribuait pas à rendre aux études d'histoire en France le goût des grands sujets et la confiance en la clarté solide.

L'ouvrage proprement dit remplit les deux premiers volumes. La présentation en est parfaite; une illustration très bien choisie éclaire le texte et en augmente l'intérêt. Notons d'abord que les dates 1680-1715, entre lesquelles évolue le travail de l'auteur, n'offrent bien entendu, comme il prend soin lui-même de nous en avertir, rien de rigide et d'exclusif. La vie intellectuelle, ondoyante et complexe comme la vie tout court, pousse plus librement ses racines et ses rameaux. Il suffit, pour que le cadre soit légitimement choisi, qu'il se produise en réalité, dans le laps de temps envisagé, une modification profonde dans les allures et les exigences des esprits.

La démonstration est d'une frappante évidence, à travers les quatre parties de l'ouvrage. Tout d'abord les *grands changements psychologiques* (t. I, p. 1 à 156). L'esprit français, en possession de la vérité religieuse et morale, de la solidité politique, exprimées magnifiquement dans l'apogée du siècle de Louis XIV, s'est complu, comme il est naturel à ceux qui jouissent des richesses acquises, dans le sentiment de la stabilité. Mais, d'autre part, comme il est aussi naturel, cet instinct conservateur s'est bientôt heurté à l'uniformité, à la nonchalance, à la satiété et à l'ennui. A quoi l'inquiétude et la curiosité ont voulu remédier par l'étude complaisante des autres types d'humanité, par le goût des nouveautés, en passant de l'Ancien au Moderne, du Midi au Nord, de la foi décisive aux doutes audacieux. Et il s'est trouvé un esprit érudit, chercheur, essentiellement rebelle à la tradition, pour ramasser toutes ces tendances et les nourrir. C'est Pierre Bayle et son Dictionnaire.

Alors commence, et sur tous les terrains, la *lutte contre les croyances traditionnelles* (t. I, p. 157 à 309), menée à la suite de Bayle par les *rationaux*. On ne saurait exagérer la part prise, avec des motifs et des buts divers, à cette campagne de rébellion, par les docteurs et polémistes protestants, exilés à la suite de la Révocation de l'Édit de Nantes. Leur instrument principal est la librairie de Hollande. De là partent, avec les philippiques de Jurieu, les compilations de Jean Le Clerc, le journal de Bayle et autres gazettes, les essais hardis de destruction et de reconstruction politique, les ouvrages de polémique socinienne contre la théologie fondamentale du christianisme, les réimpressions des ouvrages les plus subversifs des érudits indépendants du XVI^e^ siè-

cle, les traductions innombrables, audacieusement falsifiées au goût du jour. De ce dernier genre, qu'il me soit permis d'ajouter un exemple au dossier de M. Paul Hazard. En 1715, paraît à Leyde, chez Pierre Van Der Aa, l'*Utopie* de Thomas Morus, traduite par Gueudeville qui se vante sans vergogne de son infidélité. Le titre porte cette annonce fort significative : « Cet ouvrage contient le plan d'une République dont les Lois, les Usages et les Coutumes tendent uniquement à faire faire aux Sociétés Humaines le passage de la Vie dans toute la douceur imaginable, République qui deviendra infailliblement réelle dès que les Mortels se conduiront par la Raison. » C'est tout le programme des *rationaux*.

C'est au nom de cette « inconnue nommée la Raison » que les libertins, terrés à l'ombre sous le grand soleil des deux ou trois décades précédentes, élèvent de nouveau leurs prétentions de libre pensée. On édite, on réédite Saint-Evremond. Comme Fontenelle, des esprits d'une hardiesse adroite, sous le couvert des comètes, des oracles, des sorciers dont ils se moquent avec sécurité, ébranlent en réalité toute foi au suprarationnel; un Richard Simon commence à soutenir la gageure d'unir la critique la plus agressive au respect des livres inspirés; Leibniz échoue à réunir les églises chrétiennes, tout en ouvrant malgré lui les voies à l'indifférence religieuse et à la tolérance de principe. Au milieu de ce déchaînement, favorisé par l'évolution même de la métaphysique cartésienne, par la candide intrépidité d'un Malebranche, par l'incroyable fortune, à travers l'Europe lettrée, du radicalisme philosophique de Spinoza, pour qui l'athée John Toland, véritable initiateur du pseudo-humanisme de la toute prochaine Franc-Maçonnerie, invente le nom de panthéisme : un seul lutteur de taille, Bossuet. Le chapitre où l'auteur résume les derniers combats du grand évêque (t. I, p. 265 à 291), debout inlassablement sur tous les points menacés du rempart qu'il avait si bellement contribué à bâtir et à orner, atteint au pathétique par la seule vertu d'un exposé clair et sobre. Et pendant que le vieux lutteur meurt en se réfugiant dans sa foi inébranlable, « Relis, mon âme, ce doux commandement d'aimer » (p. 289), son adversaire Fénelon, dont on s'étonne de ne pas trouver ici la responsabilité plus engagée, ni le rôle au total dissolvant mieux souligné, achève lentement sa vie, escorté d'une popularité grandissante que lui ménagent moins que personne les nouvelles équipes de *rationaux*.

Mais ce n'est pas tout de démolir; il faut offrir un nouvel asile en apparence ordonné à la société humaine. La troisième partie, *Essai de reconstruction* (t. II, p. 1 à 139), a pour objet de déterminer, avec la même clarté et la même profondeur, les linéaments du « nouveau modèle d'humanité ». L'effort vers l'idéal se réduira à la recherche d'un bonheur purement terrestre. Et pour le régler, pour organiser l'infaillible progrès, on fera confiance à la raison empirique dont Locke est le patriarche. Telle sera l'unique base du nouveau droit, le droit naturel, que dressent contre l'autorité et la tradition les disciples de Grotius, les Puffendorf et les Cumberland. Plus de vérités révélées, tel est le premier principe;

à peine un vague déisme, quelle que soit d'ailleurs la sincérité des aspirations religieuses de Locke lui-même. Une seule religion reste admise, celle de la bonne nature; la vertu sans effort ni ascèse. Locke d'ailleurs est tout de suite dépassé par les audaces « socratiques » de Toland et par l'athéisme « moral et vertueux » de Collins. La nouvelle divinité, qui requiert le culte de la raison libérée, c'est la science, d'où naîtra le progrès.

Le dernier chapitre de la troisième partie, montre quelle transformation subit, par voie de conséquence, le concept même de l'honnête homme. Avec le renoncement, le sacrifice et la lutte contre les passions, sont délogés du préjugé favorable l'héroïsme guerrier et le point d'honneur. Le *gentleman* fait prime et il trouve son achèvement dans le marchand opulent, épicurien et éclairé. Le *commerce* tend à n'être plus celui de la conversation et des agréments désintéressés de la société, mais bien le trafic heureux des choses utiles et des jouissances. L'anglomanie commence à sévir dès avant la disparition de Louis XIV. En même temps qu'elle fonde sa suprématie politique, l'Angleterre établit sa domination sur la mode et la manière de penser.

Ce résumé bien imparfait ne peut donner une juste idée de la richesse des aperçus, de la finesse et de la profondeur des analyses. C'est un vrai régal de l'intelligence; il faut lire et relire.

Il est aisé de comprendre pourquoi la quatrième partie, *les Valeurs imaginatives et sensibles,* (t. II, p. 141-277), est peut-être d'un contour moins net et laisse une impression plus confuse. M. Paul Hazard y affronte la tâche de scruter la psychologie des générations nouvelles, jusqu'au point d'y saisir, — après avoir élucidé les causes de leur victoire immédiate, — les raisons profondes de leur échec final, leur impuissance à munir l'homme de valables raisons de vivre, les premiers germes enfin d'une réaction plus ou moins lointaine. Il faut se rappeler aussi que l'auteur s'est interdit d'invoquer les principaux témoins de l'âge philosophique, le premier d'entre eux, Montesquieu, n'ayant publié qu'en 1721 *les Lettres persanes :* or, il serait facile d'y retrouver, clarifiées et comme acquises, presque toutes les audaces des premiers *rationaux.*

L'époque, où lutte pour établir son magistère une raison ivre d'elle-même, bornée volontairement au jeu d'une logique orgueilleuse et courte, cette époque est un désert de prose. La poésie n'y trouve point d'air pour ses ailes, elle est morte; on la remplace par un pittoresque facile, emprunté aux contes, aux voyages, aux tableaux arbitraires des utopies. Une sensibilité superficielle s'épanche dans le roman et l'opéra. Çà et là pourtant, les premiers symptômes d'une révolte des instincts profonds et originaux contre la fausse harmonie imposée par la raison souveraine, la protestation de ces exigences vaguement formulées que l'auteur groupe sous le nom de *Ferveurs* (t. II, p. 250 à 278). Les principales sont les aspirations mystiques, quiétisme, piétisme huguenot, prétentions aberrantes des Rose-Croix et des premiers illuminés.

De ces aspirations, même les plus purement pieuses conspirent à délier le faisceau des vérités chrétiennes, jusqu'au quiétisme, dont l'ambition est en somme de ramener, pour les parfaits, les *vrais gnostiques*, les âmes privilégiées, le paradis sur cette terre. Peut-être le plus complet des disciples de Fénelon est-il ce trouble chevalier Ramsay, ce converti qui, de la table archiépiscopale de Cambrai, passera aux conventicules des francs-maçons et y jouera un si grand rôle, surtout en y introduisant les femmes — et la sensibilité — par les loges d'adoption.

Dans la *Conclusion* (t. II, p. 279-296), M. Paul Hazard place, parmi les caractéristiques de la crise qu'il étudie, les divers projets de paix universelle, et la naissance d'un esprit *européen*, par où l'on a essayé de remplacer l'âme de la chrétienté, indépendamment de toute idée religieuse et de toute morale positive. L'auteur, très justement, rappelle en terminant que l'ère de la Renaissance est responsable de toutes les idées nouvelles. C'est du XVI^e^ siècle que date la vraie crise de conscience de l'Europe chrétienne. On peut dire que les *rationaux* de la fin du règne de Louis XIV se sont en somme bornés à émonder, à réunir en système, à rationaliser les principes d'individualisme dont s'étaient armées, dans la fièvre et le bouillonnement, la Réforme et la Renaissance.

Telle est, trop brièvement résumée, cette étude passionnante, écrite en un style vivant, ferme, clair, élégant. On pourra çà et là faire des réserves, soulever des doutes, contester l'importance de tel trait. Ce faisant, on comblera l'ambition de l'auteur, qui est avant tout, dit-il lui-même avec une modestie de grand goût, de « fournir des points de départ à ceux qui viendraient après nous, et qui, comme il est juste, souhaitable et nécessaire, reprendraient pour l'approfondir telle ou telle partie de notre travail » (t. III, p. 8). M. Paul Hazard peut se promettre les lecteurs et les disciples qu'il désire. Son beau livre, honneur du haut enseignement français, le mérite surabondamment.

E. LAVAQUERY.

Abbé Paul ARDOIN. — *La bulle Unigenitus dans les diocèses d'Aix, Arles, Marseille, Fréjus, Toulon (1713-1789)*. — Marseille, imprimerie Saint-Lazare, s. d. 2 vol. in-8° de 276 et 344 pages.

M. l'abbé Paul Ardoin a consacré à l'histoire de la bulle *Unigenitus* dans les diocèses d'Aix, Arles, Marseille, Fréjus, Toulon deux volumes qui lui ont valu le titre de docteur ès lettres devant la Faculté de sa province. C'est la troisième fois, en moins d'un lustre, que des travaux similaires reçoivent pareil honneur.

Le territoire des cinq diocèses qui font le sujet de cette dernière étude, forme la Basse Provence. Mais à cette unité physique qui suffirait à en légitimer les limites géographiques, s'ajoute ici l'unité morale que lui confèrent, au début du XVIII^e^ siècle, le

prestige de la vieille cité d'Aix, siège de l'administration royale et du parlement, métropole religieuse, bien plutôt qu'Arles, grâce à la personnalité de ses archevêques et au rôle qu'ils sont appelés à jouer dans la province, centre enfin d'une vie intellectuelle assez active, due à la présence d'une élite sociale gravitant autour du parlement.

L'auteur a délibérément laissé de côté l'histoire du Jansénisme port-royaliste en Provence. Ce n'a pas été faute d'intérêt ou de documentation. Les nombreuses maisons oratoriennes de la région voient passer, au XVII^e^ siècle, de fervents disciples de Saint-Cyran et la sympathie des évêques pour le réformateur les défend contre les dénonciations de leurs adversaires et rivaux. D'autre part les doctrines de Port-Royal trouvent un écho favorable dans les âmes provençales, plus naturellement inclinées à l'austérité morale que ne le ferait croire, nous confie M. Ardoin, l'atmosphère ensoleillée et bruissante qui les enveloppe. Aussi, quand la célèbre abbaye succombe sous les coups de l'autorité, son esprit y survit et les *Réflexions morales* du P. Quesnel s'y débitent par milliers.

Toutefois, au moment où va paraître la bulle *Unigenitus*, la situation s'est en partie renversée. L'esprit des prélats est d'avance acquis à la Constitution. Avec des tempéraments variés qui vont du zèle intempestif à un libéralisme de bon aloi, tous accepteront la bulle et tiendront à la soumission de leurs diocésains. Mais, en Provence comme à Paris, comme en Bretagne et dans le reste du pays, la mort de Louis XIV semble libérer les consciences apeurées et l'exemple des chefs ni leur autorité ne suffiront à maintenir, dans leur acceptation première, la portion de leur troupeau gagnée aux idées nouvelles.

M. Ardoin nous conte par le menu les multiples incidents qui, dans chaque diocèse, marquent les phases bien connues de la lutte : d'un côté, les rétractations, les appels et les réappels; de l'autre, les sanctions, les interdits jetés sur les individus et les maisons, la réorganisation des collèges et des séminaires, les lettres de cachet et les refus de sacrements; enfin, entre les deux partis, les interventions parfois contraires des pouvoirs civils, Parlement et Conseil d'État. Les conclusions de l'auteur, qu'on désirerait parfois plus nettement exprimées, sont celles qui se dégagent des études antérieures. C'est la limitation de l'opposition et des appels à une minorité qui, au vrai, est une élite. C'est encore la place importante et le rôle essentiel des Oratoriens et des Doctrinaires, dans l'histoire de cette opposition, qui apparaît trop souvent comme un conflit de rivalité entre l'Oratoire et la Compagnie de Jésus. A cette occasion, M. Ardoin évoque les deux affaires, deux procès, qui, dans un intervalle de trente années, ont mis en cause la doctrine et la vertu des fils de saint Ignace, en territoire provençal. Le premier, le procès Girard-Cadière, semble bien s'être appesanti sur un innocent, qui pécha tout au plus par ignorance. Mais l'exploitation forcenée qu'en fit la coalition adverse éclaboussa et salit le corps tout entier. Aussi quand éclata, à Marseille, l'affaire du P. La Valette, l'opinion populaire était prête à ac-

cueillir les accusations de malversation et de malhonnêteté nées et propagées dans les milieux jansénistes et à en faire pâtir toute la Compagnie. C'est enfin la collusion de plus en plus étroite du quesnellisme avec le Gallicanisme, qui jette le Parlement dans la voie des conflits avec l'autorité religieuse, au risque de les compromettre gravement l'un et l'autre.

M. l'abbé Ardoin avait rêvé de faire de son travail une « étude d'âme ». Tâche délicate, et dans le cas, malaisée. Où finit la bonne foi, dont on ne saurait nier qu'elle accompagnât bien des résistances ? Où commence l'orgueil qui entretint, s'il n'engendra pas toujours, les révoltes ? L'historien du quesnellisme provençal n'a pas prétendu élucider le problème; du moins aura-t-il aidé le lecteur à s'orienter dans le dédale de ce conflit aussi complexe que douloureusement monotone. Un fait demeure acquis, sur lequel s'accordent tous ceux qui ont écrit sur le Jansénisme au XVIII[e] siècle : sa dégénérescence progressive et définitive. Des hauteurs doctrinales et morales où s'est engagée la lutte, il est descendu dans le marécage des subtilités disciplinaires, et au souci, outré sans doute, mais admirable d'un idéal de vertu acquis par des voies normales, fait place, peu à peu, un ensemble de pratiques grotesques, qui confinent à la superstition et à la pathologie.

Sachons gré à M. Ardoin des esquisses, poussées parfois jusqu'au portrait, qu'il a brossées des prélats provençaux, directement engagés dans la querelle. C'est une galerie où chacun se détache avec sa figure originale. Il se plaît à reconnaître leurs qualités et leurs vertus, sans se croire obligé de taire, non pas leurs tares, — leur moralité est hors de conteste, — mais leurs défauts et leurs insuffisances : Montauban, à Toulon, insignifiant et maladroit, manœuvré par son entourage; Forbin-Janson, neveu du cardinal, à Arles, un ascète, mais nature explosive, d'une « vivacité » plus que méridionale; Vintimille, à Aix, intelligent et conciliant, admirable candidat à la difficile succession de Noailles sur le siège de Paris; Fleury, à Fréjus, qu'il quitte en 1715 pour la Cour, homme de « bon sens et de sage jugement », qu'on s'étonne de voir qualifié sommairement plus loin de « vieillard entêté et minutieux »; Belsunce enfin, à Marseille. Ce dernier, par suite de son rôle et de la longue durée de son épiscopat, avait droit à une étude plus approfondie. Prélat vertueux, pense de lui M. Ardoin, charitable, dévoué à Rome, mais non dénué d'ambition. Dans sa lutte contre le Jansénisme, il pèche par défaut de mesure et insuffisance théologique. Zélateur de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, il n'a pas le mérite d'en avoir été l'initiateur, titre que peuvent revendiquer, avec plus de vraisemblance, les Visitations provençales et surtout la sœur de Rémuzat. « Caractère étonnant que le sien; il arrive à concilier la franchise et la bravoure des chevaliers de Belsunce avec la diplomatie et la politesse des Lauzun. » Quels qu'ils soient, il leur faut être reconnaissant d'avoir mené le bon combat contre une secte, dont les plus nobles visées étaient une déviation de la véritable spiritualité catholique. Leurs successeurs, dans l'ensemble, sont plus

pacifiques. La suppression des Jésuites ne leur arrache que de platoniques consolations : « Nos évêques, écrit M. Ardoin, les ont laissé mourir sans trop de chagrin. » Avec lui, nous le regrettons.

Une abondante bibliographie et un copieux index augmentent la valeur de ce laborieux travail, tel qu'il en faut souhaiter, pour tous ceux de nos diocèses particulièrement touchés par le quesnellisme.

A. Bachelier.

Jules Joachim. — *L'École centrale du Haut-Rhin à Colmar, 1796-1803* (Bibliothèque de la *Revue d'Alsace*). — [Colmar], Hartmann, 1935. In-8° de 227 pages.

M. Joachim fut en 1919 de cette fournée de professeurs venus « de l'intérieur » qui occupèrent dans nos lycées d'Alsace les chaires laissées vacantes par le départ outre-Rhin de leurs titulaires. Il resta à Colmar jusqu'à l'heure de la retraite — 1933, si mes souvenirs sont exacts — et, au rebours de tant de fonctionnaires de son origine qui ne « s'acclimatèrent » pas dans un milieu intellectuel si différent de celui dans lequel ils avaient été formés, il eut le mérite de « prendre contact » avec ce milieu et d'apporter une contribution importante à l'histoire « locale » dans une région où ce mot a un sens singulièrement plus riche qu'ailleurs.

Un collègue alsacien de M. Joachim me laissait entendre — sans trop de précautions oratoires — qu'un Français de l'intérieur qui voulait s'adonner à l'histoire d'Alsace courait à un échec certain : M. Joachim lui a donné le plus beau démenti en publiant dans la *Revue d'Alsace* — dont il est devenu directeur — de nombreux travaux sur l'histoire alsacienne, conduits selon les bonnes méthodes françaises.

L'œuvre maîtresse qu'il a entreprise est une *Histoire du lycée de Colmar* : elle comprendra trois volumes, mais c'est le tome second qui vient de paraître en premier. Le tome premier répondra sans doute davantage aux préoccupations de notre Revue puisqu'il racontera l'histoire du collège des Jésuites depuis sa fondation en 1698, jusqu'à sa suppression en 1793, suppression qui venait d'ailleurs après deux changements de raison sociale, puisque l'établissement s'était mué en collège royal après la suppression de la Société de Jésus, et en collège national en 1791.

Mais l'histoire des écoles centrales ne saurait non plus être négligée dans l'histoire religieuse de notre pays, ne serait-ce que comme une première tentative de laïcisation de l'enseignement secondaire. L'importance de cette institution, éphémère sans doute, mais qui laissa des traces dans l'Université napoléonienne, n'avait pas échappé à Pierre Lasserre. Dans le tome premier de la *Jeunesse d'Ernest Renan*, il passe en revue, à propos de l'enseignement reçu par Renan à Saint-Nicolas du Chardonnet, les

systèmes pédagogiques en vogue aux alentours de 1830, et il n'a garde d'oublier l'essai d'écoles centrales tenté par la Révolution. Il caractérise leur enseignement par l'invasion des sciences et par l'esprit antireligieux dans lequel il était donné. Le jugement de Lasserre n'est d'ailleurs pas si sévère qu'on pourrait le croire à l'égard de ces établissements, puisqu'il écrit (t. I, p. 265): « Peut-être, si elles eussent duré, les écoles centrales auraient-elles fini pour réaliser cette incorporation des sciences aux humanités qui a été le *desideratum* pédagogique du XIX^e^ siècle, et dont il ne semble point que la formule ait été découverte encore. »

Trouve-t-on dans l'étude exhaustive de M. Joachim la justification de l'opinion de Lasserre ?

M. Joachim rappelle tout d'abord comment le 7 ventôse an III la Convention vota un projet de loi dont Lakanal était l'auteur et le rapporteur et qui établissait dans toute l'étendue de la République des *Écoles centrales*, à raison d'une par 300.000 habitants. La loi indiquait le programme général de leur enseignement; il comprenait « les mathématiques, la physique et la chimie expérimentales, l'histoire naturelle, la méthode des sciences ou logique et l'analyse des sensations et des idées, l'économie politique et la législation, l'histoire philosophique des peuples, l'hygiène, les arts et métiers, la grammaire générale, les belles-lettres, les langues anciennes, les langues vivantes les plus appropriées aux localités, enfin les arts du dessin ». Cet énoncé marque suffisamment « l'invasion » des sciences et surtout des sciences appliquées.

Malgré leur titre, le statut administratif des écoles centrales était très décentralisé puisque les professeurs devaient être examinés, élus et surveillés par un jury central d'instruction, composé de trois membres nommés par l'administration départementale. « Les écoles centrales, écrit M. Joachim, étaient dotées d'une autonomie administrative presque complète. » C'est d'ailleurs à une initiative locale — et même privée — que l'école centrale de Colmar dut sa création. C'est en effet un certain Hammer, pédagogue bavarois installé à Colmar à la veille de la Révolution qui, en ouvrant un cours d'histoire naturelle conforme à l'esprit des écoles centrales avant que celle du Haut-Rhin fût installée, en précipita l'organisation. Cette anticipation est du 27 brumaire an V; en ventôse le jury était nommé; sa plus forte tête était le fameux Pfeffel, le fabuliste, qui avait dirigé à Colmar avant la Révolution une école militaire. Les candidats aux chaires furent examinés, les nominations arrêtées et en messidor le jury annonçait, dans une proclamation qui avait le ton d'un bulletin de victoire, l'ouverture des cours pour le 1^er^ thermidor dans les bâtiments de l'ancien collège.

M. Joachim nous donne des notices détaillées sur les dix professeurs qui forment l'état-major de cette école : la plupart sont, soit des prêtres défroqués, soit des réfugiés allemands. Pfeffel avait peuplé l'école de ses parents, amis et protégés.

Si on relève dans le programme général des écoles centrales des

traces d'esprit primaire, l'organisation des études s'apparentait au contraire à celle de l'enseignement supérieur : il n'y a pas — au début — de classes graduées, mais des cours indépendants les uns des autres comme dans nos Facultés; pour accentuer la ressemblance, on les qualifie « leçons publiques ». Les élèves sont naturellement externes, ils « suivent les cours ». On ne voit aucune trace d'institutions de discipline et il n'est pas question d'éducation. Ce régime ne pouvait convenir à de tout jeunes enfants. Aussi n'admet-on les élèves qu'à partir de douze ans, mais c'était encore beaucoup trop tôt. En effet, il n'y avait aucun plan d'études, chaque professeur faisant à sa guise son programme dont l'objet seul était déterminé par l'affectation de sa chaire et aucune coordination des études n'était prévue; d'ailleurs l'école n'avait pas de directeur. On a dit que les écoles centrales étaient des républiques professorales, mais une république suppose un président, or, il n'y en avait pas. On devine les résultats de cet enseignement, ou plutôt de ces enseignements, sur des enfants dont l'instruction doit être avant tout une direction. Il fallut faire machine arrière, manœuvre qui fut exécutée très habilement à Colmar. On commença par avoir une école préparatoire pour les plus jeunes. Un pensionnat dirigé par deux professeurs fut joint à l'École qui, au début, n'accueillait que des externes. « Notre école centrale, écrivait Pfeffel, pour avoir dû réunir les avantages d'un gymnase et d'une Université se trouve n'être ni l'un ni l'autre. » Or l'histoire de cette école se résume en un rapprochement constant vers le statut d'un gymnase, ou, pour parler français, d'un collège. Peu à peu les « leçons publiques » se muèrent en classes et les divisions reparurent, graduées selon l'âge et les connaissances des élèves : d'abord trois, puis six. On revint de même aux compositions et aux distributions des prix. L'évolution était achevée quand l'école centrale fut supprimée, le 22 décembre 1803 : « A part la laïcisation du personnel enseignant, écrit Joachim, la part plus grande faite aux études historiques et la numérotation des classes qui allait de 1 à 6 et non plus de 6 à 1, il n'y avait vraiment guère de différence entre l'école centrale de 1803 et la vieille maison presque centenaire qu'on avait fermée dix ans plus tôt. Le rétablissement du collège allait terminer une évolution qui avait commencé au lendemain même de la création de l'école centrale et qui s'était poursuivie sans arrêt jusqu'à son terme logique ». La continuité de ce mouvement rétrograde rendait l'école centrale de Colmar peu capable d'opérer la révolution pédagogique escomptée par Pierre Lasserre dans l'hypothèse, faite à titre rétrospectif, où ces établissements n'auraient pas été brutalement supprimés sous le Consulat.

Malgré l'échec de l'idée qui avait présidé à l'institution des écoles centrales, on ne peut manquer d'être frappé par l'enthousiasme admirable dans lequel cette expérience fut tentée, enthousiasme rare quand il s'agit des choses de l'enseignement secondaire. M. Joachim a fort bien mis ce point en valeur. A Colmar deux disciplines furent particulièrement favorisées par ce mou-

vement : l'histoire naturelle et le dessin. Nous avons vu le rôle joué par le naturaliste Hammer à l'origine de l'école; cette science n'était pas enseignée au Collège de Colmar avant la Révolution; en l'an VII, 51 élèves suivent les cours de Hammer qui crée un cabinet d'histoire naturelle et un jardin botanique. Quant au dessin, il fut enseigné avec un plein succès par un élève de David, le peintre Jean-Jacques Karpff dit Casimir. Les pédagogues de la Révolution attachaient une grande importance à cet enseignement auquel ils attribuaient une valeur éducative exceptionnelle. « Il est la géométrie des yeux, comme la musique est celle des oreilles, disait Daunou ». Ce furent les cours de Karpff qui groupèrent le plus grand nombre d'élèves.

Pierre Lasserre parle de la « réputation d'impiété des écoles centrales ». Le mot ne paraît pas exagéré en ce qui concerne Colmar. Nous avons déjà noté l'importante proportion des défroqués dans le corps professoral. M. Joachim cite un rapport de l'an VII dans lequel les professeurs colmariens se vantent des soins qu'ils avaient mis à préserver leurs élèves du « délire des superstitions surannées ». Ceux-ci participaient aux solennités décadaires et aux fêtes civiques où ils occupaient une place « distinguée ». Mais en 1803, à la veille de sa suppression, l'école fut dotée d'une chapelle et d'un aumônier.

A cette époque, elle avait 200 élèves. Elle fut remplacée par un collège qui végéta longtemps avant d'être transformé en lycée en 1856. Mais ceci est une autre histoire que M. Joachim nous racontera dans un avenir que nous souhaitons tout prochain.

Cl. LAPLATTE.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

TEXTES

Chartes du Forez antérieures au XIV^e^ siècle, publiées sous la direction de Georges Guichard, comte de Neufbourg, Edouard Perroy, J.-E. Dufour. VI. — Mâcon, Protat, 1937. In-4° en feuilles de 500 pages environ[1].

Le fascicule VI du monumental recueil des *Chartes du Forez* se compose des pièces 721 à 850, qui s'étendent sur moins de trois années, de décembre 1286 à avril 1289, et proviennent presque uniquement du registre B 1850 des Archives de la Loire : testaments et tutelles de la Chancellerie de Forez. C'est dire que la plupart de ces actes sont d'intérêt privé et d'importance inégale; la riche annotation des éditeurs permettra de les utiliser tous avec profit. Citons entre autres le copieux testament de Dauphine, dame de Saint-Bonnet (mars 1287, n° 729), concernant des biens en Bourgogne, deux précieux inventaires de mobilier remplis de noms locaux d'ustensiles ménagers (1288, n^os^ 782, 800), deux sentences arbitrales au sujet de règlements de droits de pâture entre deux villages (1287, 1288, n^os^ 756, 807). Avec les legs habituels aux églises ou maisons religieuses, qu'on retrouve partout, on notera la fréquence des legs aux œuvres de pont, qui ont un caractère beaucoup plus local.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

Registres du Conseil de Genève publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Tome XII : *1531-1534.* — Genève, au siège de la Société, 1936. Grand in-8° de xii-693 pages, 25 francs suisses.

Nous avons reçu pour la première fois un exemplaire des *Registres du Conseil de Genève* que vient de publier la Société d'histoire et d'archéologie de cette ville. Il s'agit du tome XII, qui va du 1^er^ juillet 1531 au 30 juin 1534. La chronique de ces trois années interprète, du point de vue local, l'effort de pénétration luthérienne accompli par Guillaume Farel, que secondent Olivétan et Viret, sous la protection et pour le compte du gouvernement de Berne. La duplicité des moyens mis en œuvre, « la menace et la violence à main armée » triomphent de la masse des catholiques peureusement abandonnés par leur

1. Voir les comptes rendus des tomes I à V, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XX (1934), p. 264-266, t. XXII (1936), p. 216, t. XXIII (1937), p. 258.

prince-évêque, et qui bientôt ne connaîtront d'autre alternative que l'apostasie ou l'exil.

La publication intégrale de ces registres ne modifiera pas dans ses grandes lignes ce que nous savons des commencements de la Réforme à Genève. Les extraits et la traduction qu'en a faits Jacques Flournois au XVII[e] siècle, et que Revilliod a publiés en 1854[1], en ont fait connaître l'essentiel. Mais on y glanera de quoi préciser bien des détails; et il m'a été agréable de retrouver dans le texte latin les passages[2] que M. Ch. Borgeaud chicanait à l'auteur d'*Une Ville-Église* pour nier la pression d'ordre financier que Messieurs de Berne exercèrent sur Genève tant que les Conseils refusèrent d'accorder une église à Farel pour y prêcher leur réformation[3].

Les éditeurs de ce volume, MM. Émile Rivoire et Victor van Berchem, se sont acquittés de leur tâche avec minutie et intelligence. Autant qu'on peut le dire, quand on n'a pas l'original sous les yeux, le texte qu'ils nous ont donné inspire toute confiance. Peut-être, à cause de la somptuosité de l'édition, eut-il été séant de résoudre toutes les abréviations manuscrites, encore que celles-ci n'offrent aucune difficulté de lecture. La publication est accompagnée au bas des pages de notes, de discussions critiques et de nombreux documents inédits ou déjà publiés, mais peu connus. En appendice (p. 572-633), on a groupé par sujet d'autres « Notes complémentaires », qui constituent un très abondant matériel pris dans les Archives d'État de Berne, de Turin et d'ailleurs. Ces documents sont tantôt en latin, tantôt en français, parfois en allemand. A noter (p. 618), trois billets de l'évêque Pierre de La Baume, qui montrent, à sa décharge, que le pauvre homme eut parfois des sursauts d'énergie et comme des velléités de résistance. Enfin, l' « Index » (p. 641-692), sur deux colonnes, où l'on a relevé non seulement les noms propres mais les noms de choses et donné la traduction française de tous les termes de basse latinité, se recommande par sa richesse et l'agrément de sa technique.

Victor CARRIÈRE.

Saint JEAN EUDES. *Œuvres choisies.* V. *Lettres et opuscules.* VII. *Le cœur admirable de la très sacrée Mère de Dieu.* — Paris, Lethielleux, 1934 et 1935. 2 vol. in-12 de 490 et 639 pages.

Après nous avoir donné une édition critique des œuvres complètes de saint Jean Eudes, M. Ch. Lebrun a eu l'heureuse pensée de publier des œuvres choisies du grand saint qui tient

1. A la suite de l'édition des *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*, par Antoine FROMMENT (Genève, Fick, in-8°), p. I-CCIX.

2. Voir aux dates suivantes : 4 août 1533, p. 334; 5 janvier 1534, p. 413; 25 janvier 1534, p. 433; 10 février 1534, p. 463; 1[er] mars 1534, p. 491; 19 mars 1534, p. 504.

3. Voir *la Conquête religieuse de Genève*, dans le *Guillaume Farel* publié par le « Comité Farel » (Neuchâtel, 1930), p. 327.

une si grande place dans la littérature religieuse du XVII[e] siècle.

Le tome V est formé par les *Lettres et Opuscules.* L'éditeur y a recueilli, en suivant l'ordre chronologique, quand c'était possible, ce qui nous reste de la correspondance de Jean Eudes et on lira avec le plus grand intérêt ces lettres où se révèle une si grande activité, un si grand bon sens, un esprit si surnaturel et une si admirable constance au milieu des épreuves.

Le tome VII contient l'ouvrage capital de saint Jean Eudes, *le Cœur admirable de la très sacrée Mère de Dieu.* M. Ch. Lebrun a supprimé dans cette édition les considérations morales, les exemples, les documents officiels, certain nombre de textes des Pères ou des écrivains ecclésiastiques, mais ces suppressions destinées à alléger le volume n'empêcheront pas le lecteur d'apprécier le beau et solide monument élevé par Jean Eudes à la gloire de Marie.

J.-B. SABRIÉ.

BIOGRAPHIES

Louis DÉPLANQUE. *Saint Vincent de Paul sous l'emprise chrétienne.* — Paris, Bloud et Gay, 1936. In-8°, de IX-520 pages. Prix : 45 francs.

— *Saint Vincent de Paul et sainte Louise de Marillac, leurs relations d'après leur correspondance.* — Paris, Bloud et Gay, 1936. In-8° de 84 pages. Prix : 9 francs.

Ces deux ouvrages sont les deux thèses que M. l'abbé Déplanque, aumônier du lycée d'Amiens, a soutenues en Sorbonne, sous la présidence de M. le doyen Delacroix, et qui lui ont valu le titre de docteur ès lettres. Le second, — à la différence de ce qui se produit parfois pour les thèses dites *complémentaires,* — est bien réellement le complément du premier, en ce qu'il se contente d'étudier, dans un cas concret de direction et d'amitié spirituelles, ce que fut l'âme de saint Vincent, informée par l'étude, la méditation et la pratique de la vie chrétienne.

L'idée essentielle, déjà énoncée par Henri Bremond et reprise par plusieurs historiens (au nombre desquels je m'excuse de citer l'auteur d'un petit livre sur les *Filles de la Charité,* paru en 1930, et que M. Déplanque ne paraît pas connaître), est que, chez Monsieur Vincent, c'est le saint qui a enfanté l'homme d'action. Son activité bienfaisante est un résultat spécifiquement chrétien. Il s'agit donc ici de psychologie religieuse, non d'érudition. Ce n'est pas à dire que l'auteur soit novice dans le maniement des textes : il les choisit et les utilise fort habilement. Mais il ne court pas après l'inédit. Il n'a aucune prétention à refaire, ni à remplacer le grand travail de M. Coste. Il bâtit sur le même fondement : *Correspondance* et *Entretiens* du saint, publiés, avec la maîtrise que l'on connaît, par le savant Lazariste. Mais il dispose autrement ses matériaux. Après avoir étudié, sous le titre *Croyances et sainteté,* ce qu'on pourrait appeler les fondements ou

les matières premières de la vie religieuse, il passe en revue les *conditions de la sainteté*, puis la *formation à la sainteté* selon la doctrine et la pratique de saint Vincent. Il le montre enfin (*sainteté et activité*), faisant rayonner, en ses œuvres charitables et apostoliques, la flamme intérieure qui le brûle.

Les lauriers universitaires ont justement consacré ce beau travail, qui nous aide à mieux connaître une des plus belles figures de notre histoire religieuse. Nous sommes heureux, dans cette Revue, d'applaudir à un tel verdict. Qu'il me soit cependant permis de regretter que l'auteur, qui invoque le patronage d'Henri Bremond et qui en est si digne, ait cru devoir introduire dans son titre un néologisme qui aurait bien contristé ce grand défenseur de la pure langue française.

Léonce CELIER.

Armand PRAVIEL. *Monsieur Vincent, saint de Gascogne* (Idéalistes et animateurs, 7). — Paris, Bonne Presse, 1937. In-12 de VIII-182 pages.

Dans l'intéressante collection que vient d'entreprendre *la Bonne Presse* et où pourront utilement trouver place tant de belles figures de chez nous, M. Armand Praviel, mettant habilement à profit les nombreux travaux publiés récemment sur saint Vincent de Paul, a tracé un portrait précis, vivant, attachant du grand saint qui naquit jadis dans un petit coin de Gascogne. M. Praviel tient à rattacher saint Vincent à ce terroir qui lui est cher et qui, en dépit de plaisanteries faciles, produit « un peuple travailleur, tenace, peu bavard, au moins pour ce qui ne doit pas être dit, fier et spirituel aussi sans avoir l'air d'y toucher, courageux, économe, perspicace. » Les Gascons ne peuvent se plaindre qu'on souligne les attaches de saint Vincent avec leur pays et tout le monde se réjouira que M. Praviel ait écrit « ce petit livre plein de ferveur émue pour l'illustre compatriote qui demeure notre modèle souriant et inégalé ».

J.-B. SABRIÉ.

R. P. Émile GEORGES. *Saint Jean Eudes, ... père, docteur et apôtre du culte liturgique des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie.* 3e édition. — Paris, Lethielleux, 1936. In-8° de XVIII-512 pages. Prix : 25 francs.

La *Revue d'histoire de l'Église de France* a rendu compte de la première édition de ce bel ouvrage, dans son fascicule de juillet-septembre 1927, et de la seconde, dans celui de juillet-septembre 1930. Cette troisième édition est nouvelle, nous dit l'auteur, à bien des égards. Elle conserve les additions de la seconde : un chapitre sur la spiritualité de saint Jean Eudes; l'insertion, au chapitre de la *gloire*, de plusieurs pages racontant les fêtes de sa canonisation; l'appendice ayant remplacé les notes de polémique et permis ainsi de traiter avec l'ampleur voulue certains problèmes historiques soulevés à propos de la vie de saint Jean

Eudes. Elle s'est enrichie de notes multiples, de compléments nombreux, quelques-uns inédits, relatifs à la sortie de saint Jean Eudes de l'Oratoire, à Marie des Vallées, à l'apostolat du père et du docteur du culte liturgique des Sacrés-Cœurs, à la Compagnie du Saint-Sacrement. Le chapitre XI, qui, précédemment, était consacré uniquement au *saint,* a désormais pour objet et pour titre : *l'Homme et le saint.*

C'est donc un ouvrage complètement remanié qui nous est offert par le R. P. Georges. Les huit mille exemplaires déjà écoulés en attestent le succès. Sous sa forme actuelle, il restera une contribution solide et durable à la fois à l'histoire du sentiment religieux en France au XVII^e^ siècle et à l'histoire de la dévotion au Sacré-Cœur dans l'Église catholique. Ceux qui ont étudié ou enseigné la théologie, autour de 1900, se rappellent combien peu encore se trouvait alors éclaircie la participation de Jean Eudes au développement du culte public du Sacré-Cœur. Une injustice historique a été, depuis trente ans, réparée. Si quelques discussions se poursuivent — et c'était sans doute inévitable — il nous semble que le moment est venu de réaliser l'accord de tous les bons esprits sur quelques points bien assurés : 1° Le culte du Sacré-Cœur n'a pour fondement ni les initiatives de tel ou tel prédicateur ou chef de Congrégation, ni les révélations de telle ou telle pieuse moniale; — 2° Il ne peut être accepté par l'Église que dans la mesure où il se rattache aux vérités révélées dont elle a le dépôt intangible; — 3° L'action de saint Jean Eudes d'une part et celle de sainte Marguerite-Marie d'autre part ont été voulues par la Providence pour promouvoir le culte public du Sacré-Cœur, mais à titre de simple cause occasionnelle; — 4° Cela n'empêche nullement leur gloire d'être très grande. Elle l'est même assez pour pouvoir être partagée entre l'un et l'autre; — 5° La priorité historique appartient sans aucun conteste à saint Jean Eudes. Les dates sont des chiffres. On ne saurait les récuser et personne n'y songe plus. L'Église du reste s'est prononcée en conférant à saint Jean Eudes les titres magnifiques accolés désormais à son nom par ses pieux biographes : « Père, docteur et apôtre du culte liturgique des Sacrés-Cœurs »; — 6° Quant aux nuances qui peuvent séparer le culte du Sacré-Cœur dans saint Jean Eudes et chez sainte Marguerite-Marie, elles ne sont pas de nature à établir une différence d'espèce. C'est bien le même culte de part et d'autre. Rien de plus aisé, pour les fidèles, que d'en fondre les aspects distincts dans une harmonie d'ensemble. La dévotion au Sacré-Cœur est assez souple pour se prêter à ces interprétations à peine variées. Il semble que la notion à approfondir désormais serait celle de *Cœur,* au sens évangélique[1]. On y trouverait des richesses

1. L'auteur de ces lignes a essayé de le faire, trop sommairement, hélas ! à son gré, dans les chapitres suivants de son livre sur *le Retour à l'Évangile unique salut de la civilisation* (Lyon et Paris, Vitte, 1936) : Ce que c'est que le cœur siège de la civilisation; — Le moi profond dans l'homme; — Comment le salut du monde est sorti du Cœur de Jésus, etc.

insondables, croyons-nous; — 7° La part de Marie des Vallées dans les initiatives de saint Jean Eudes semble impossible à préciser. Il n'y a pas beaucoup de probabilité pour qu'elle ait été prépondérante, non plus du reste que celle de l'Oratoire bérullien. Il convient donc de rendre à saint Jean Eudes toute la gloire qui lui revient, sans en rien retrancher.

Pour en revenir au bel ouvrage du R. P. Georges, il nous permettra de lui signaler que le cardinal *Sfortia,* dont il parle à la page 100 et aux pages suivantes, s'appelait tout simplement Federigo *Sforza.* Sfortia est la forme latine, mais elle n'est pas en usage en français. Voir Pastor, *Geschichte der Päpste,* tome XIV, 1re partie, p. 140. — La note 1 de la page 485 renvoie au chap. VII, p. 276, mais à cette page on ne trouve ni le chapitre VII ni le document indiqué dans la note. Nous aurions souhaité, à propos de la possession de Marie des Vallées quelques lignes précisant les signes de la possession selon le Rituel romain. Ces quelques critiques n'enlèvent rien à l'estime qui est due à ce magnifique travail, à qui nous souhaitons une large diffusion.

L. CRISTIANI.

Lucien MISERMONT, C. M. *Le plus grand des premiers missionnaires de saint Vincent de Paul, Jean Le Vacher, prêtre de la Mission, vicaire apostolique et consul de France à Tunis et à Alger, mort à la bouche du canon, le 28 juillet 1683.* Deuxième édition. — Paris, J. Gabalda, 1935. Grand in-8° de 476 pages. Prix : 30 francs.

L'auteur bien connu par ses publications sur les Filles de la charité d'Arras et d'Angers, victimes de la Révolution, sur les Martyrs de Saint-Firmin, etc., retrace ici la vie et la mort d'un autre héros de la charité chrétienne, Jean Le Vacher, né à Ecouen (Seine-et-Oise) le 15 mars 1619. Ordonné prêtre en 1647, il est envoyé par Vincent de Paul à Tunis. Là, il se dévoue au service des esclaves et surtout des esclaves prêtres. Comme consul, il fait respecter les droits du roi de France, des marchands, des passagers, et gagne aussi la confiance des Turcs. Victime de basses calomnies qui surprennent la bonne foi de Colbert lui-même, il est destitué de ses fonctions de consul le 1er juillet 1666. Deux ans plus tard, la Propagande nomme le missionnaire vicaire apostolique d'Alger et, peu après, de Tunis, avec résidence à Alger. On comprend le mécontentement de ceux qui avaient provoqué sa disgrâce. Le nouveau vicaire fut particulièrement en butte aux calomnies de Trinitaires espagnols, mais la Propagande ne retint rien des accusations portées contre lui et, en 1677, Colbert le nomma consul à Alger. On connaît le double bombardement de cette ville par l'amiral Duquesne en 1682 et 1683. La lenteur de l'amiral, son parti-pris de ne pas suivre les conseils de M. Le Vacher, firent échouer l'entreprise. C'est au cours du second bombardement d'Alger que l'amiral Mezzomorto qui commandait la place, fit arrêter, le 27 juillet 1683, le P. Le Vacher,

faussement dénoncé par un renégat anglais, et le condamna « à se faire Turc immédiatement ou à mourir à la bouche du canon. » L'exécution eut lieu le 28 juillet 1683, et dans la journée dix autres Français subirent le même supplice. Mezzomorto était l'ennemi de Duquesne, et celui-ci n'ayant pu le vaincre, Louis XIV le rappela.

M. Misermont a un talent spécial pour rendre intéressante cette vie de M. Le Vacher; il nous raconte en même temps la vie et les épreuves des esclaves, les rivalités entre missionnaires et l'histoire des relations politiques entre la France et Alger. Son ouvrage, fortement documenté, sort des cadres d'une simple biographie. Le dernier chapitre (p. 358-395) réunit les preuves qui font voir dans la mort de M. Le Vacher les signes et les conditions du vrai martyre. Dans l'appendice, l'auteur publie de nouveau le texte italien et la traduction en français d'une *Relation sur le bombardement d'Alger en 1683*, relation manuscrite, trouvée par lui à Rome en 1916, qui a été rédigée très peu de temps après les événements, par « un témoin oculaire, officier ou volontaire de notre flotte, d'où il avait observé dans ses moindres détails les opérations de la campagne ».

G. Allemang.

Mgr Fourier Bonnard. *Le Vénérable Père Antoine Sylvestre Receveur, fondateur de la Société de la Retraite chrétienne (1750-1804)*. — Lyon et Paris, Vitte, 1936. In-8° de xiv-450 pages et illustrations.

« Vicaire en chef », c'est-à-dire à peu près curé, en 1776, des Fontenelles, au diocèse de Besançon, Antoine Sylvestre Receveur imagina, pour rendre durables et étendre même les bienfaits de l'apostolat auquel il se sentait appelé, par l'œuvre des retraites spirituelles pour laïcs, sur le modèle de celles du séminaire, une société de « solitaires » hommes et femmes, qui, travaillant de leurs mains pour subvenir à leurs besoins, accueilleraient des étrangers désireux de suivre les exercices et des enfants pour les instruire.

Cette société, qui ne devait connaître que deux années de plein exercice dans les locaux qu'il lui avait construits en septembre 1789, errante, comme son fondateur, pendant la tourmente révolutionnaire, survécut à l'un et à l'autre. Elle avait quinze établissements prospères et des écoles lorsqu'elle fut atteinte par les décrets consécutifs à la loi de 1901 : elle en a encore à l'étranger et elle a notamment des écoles très fréquentées en Angleterre.

Le P. Receveur est une figure originale, qu'on a dite peu attirante au premier abord, à cause d'une intransigeance qui ne fut pourtant que pure logique de l'Évangile; à cause aussi de préjugés venus de ses contemporains et transmis jusqu'à nous sans grand discernement. Pourtant cet homme austère, souffrant, crucifié

et gai fut toute charité : il a sacrifié sa vie et ses biens pour sauver beaucoup d'âmes à la veille et au cours même de la Révolution; curé zélé et persécuté, méconnu de ses confrères et de ses supérieurs ; missionnaire comparable aux plus grands comme le P. de Montfort, il a, comme celui-ci, fait naître une « Vendée » chrétienne toujours reconnaissable dans les montagnes du Doubs.

Errant, mendiant, traqué avec les siens, en Suisse, en Allemagne, en Italie, il se vit traité de « janséniste » et de « vaudois » ; mais ce janséniste n'eut de cesse que lorsqu'il eut la parole du Pape et se fut établi à Rome même dans la misère pour en recevoir plus sûrement les directives. Enfin il mourut à la peine, de retour en France après le Concordat, en essayant de ramener à Dieu un canton nivernais retombé au paganisme (Cercy-la-Tour, 7 août 1804).

On peut et on doit signaler la forte éducation cléricale du diocèse de Besançon à la veille de la Révolution; les curieuses méthodes et les succès du missionnaire; surtout la fondation originale (sous forme de manufacture) de sa maison de la Retraite : œuvre imitée depuis et toujours actuelle.

On suivra avec intérêt les voyages misérables et pittoresques d'un groupe de piétons (hommes et femmes) infatigables ; on notera la misère spirituelle d'un canton nivernais au lendemain de la Révolution.

Et l'histoire générale doit faire son profit de détails (quelques-uns inédits) sur la Révolution dans le Doubs.

M. Bodet.

Chanoine Michel Even. *Monseigneur Gaston de Ségur* (Idéalistes et animateurs, 6). — Paris, Bonne Presse, 1937. In-12 de x-173 pages.

Dans la même collection que le *Monsieur Vincent, saint de Gascogne,* d'Armand Praviel signalé plus haut, Mgr Even, le distingué supérieur des chapelains de Notre-Dame de Pontmain, a fait revivre la douce et pieuse physionomie de Mgr de Ségur, à qui l'Église de France doit tant d'initiatives fécondes pour le bien des âmes et qui demeure un des meilleurs modèles qu'on puisse proposer à nos hommes d'œuvres. Sa vie est racontée d'une manière intéressante. Dans la préface où il loue l'auteur « d'avoir très parfaitement saisi les traits en apparence opposés de la physionomie de Mgr de Ségur et de les avoir harmonisés dans des lignes sobrement écrites », le regretté Mgr Debout exprime le vœu que ce livre favorise l'introduction de la cause de Mgr de Ségur en cour de Rome.

J.-B. Sabrié.

ART CHRÉTIEN

René Schneider et Gustave Cohen. *La formation du génie moderne dans l'art de l'Occident. Arts plastiques, art littéraire* (Bibliothèque de synthèse historique. L'évolution de l'humanité, 2e section, volume 48). — Paris, la Renaissance du livre, 1936. In-8° de XIII-491 pages et 20 planches hors texte.

Cet ouvrage, véritable suite à celui de MM. Réau et Cohen sur l'*Art du Moyen âge*, est tout à fait conçu dans le même esprit que lui, avec le souci de recueillir des témoignages sur l'âme d'une époque. Si le plan diffère, les œuvres littéraires passant cette fois en tête, c'est parce que les tendances nouvelles se montrèrent peut-être plus tôt, dès le XIIIe siècle, dans la littérature que dans les arts plastiques. Si l'exposé est un peu moins clair, ce n'est certes pas faute de talent chez les auteurs, c'est parce que la matière est plus complexe et variée; le mérite est très grand à M. Schneider de dégager et de sauver du tourbillon des faits les grandes lignes de l'évolution.

Pour l'historien de l'Église, les pages capitales de la première partie sont celles où M. Cohen étudie le théâtre avec sa maîtrise habituelle. A la fin du XIVe siècle le Mystère de la Passion se trouvait constitué dans ses éléments essentiels. Le XVe marqua son apothéose. La faveur qui s'attache à la représentation de l'histoire divine sous ses aspects les plus crûment humains exprime, du reste, le caractère le plus saillant de la fin du Moyen Age, caractère commun à la littérature et à la plastique : la victoire du réalisme. La foi qui, tout compte fait, ne semble pas entamée, se nourrit d'émotions inquiètes plus que de méditations sereines. Pour la traduire et lui complaire, l'art doit se rapprocher de l'homme, incliner vers la tendresse et la douleur.

M. Schneider fait très bien saisir les transformations qui fraient la voie du génie moderne : la sculpture et la peinture qui se détachent de l'édifice pour suivre chacune sa carrière propre, la peinture à l'huile qui naît, le tableau qui fait concurrence à la fresque, la gravure à l'enluminure. L'artiste commence, en accusant sa personnalité, à désirer se faire connaître du public; en même temps les goûts individuels s'affirment chez les clients. Le règne de l'amateur, du dilettante, entraîne la vogue du portrait. Par suite l'art perd de son caractère religieux et se tourne plus qu'auparavant vers la vie civile, bourgeoise; il se laïcise. Du réalisme résulte aussi, jusqu'à un certain point, la place éminente — la première dans les Flandres — prise par la peinture, que le perfectionnement de ses procédés met en état d'interpréter tous les aspects et toute la richesse de l'Univers.

En tout cela, même dans le domaine littéraire, la primauté n'appartient plus à la France. L'Italie et les Pays-Bas se la partagent. Néanmoins notre pays, d'où étaient parties la plupart des initiatives, fut au XIVe siècle la patrie de la miniature et de la tapisserie. Au XVe, l'architecture s'y avérait encore capable

d'invention dans les fantaisies flamboyantes. Les Valois avaient fait de Paris la ville régulatrice du bon goût européen.

Le livre de MM. Schneider et Cohen est extrêmement intéressant. Seulement, pourquoi l'art littéraire n'y est-il considéré qu'en France, alors que le titre lui-même annonce davantage ? On s'étonne de n'y rien trouver sur les grands Italiens du XIVe siècle, dont le rôle dans la « formation du génie moderne » ne saurait passer pour négligeable. D'autre part il est fâcheux que le type adopté pour la collection interdise une illustration abondante. Vingt planches hors texte, si judicieusement choisies qu'elles soient, ne suffisent guère pour aider à suivre un exposé où se pressent tant de noms d'hommes, d'œuvres et de villes.

H. WAQUET.

Marcel AUBERT et Pierre MOREL. *Le Mont-Saint-Michel. L'abbaye*, par Marcel AUBERT. *Guide du visiteur*, par Pierre MOREL. — Grenoble, Arthaud, [1937]. In-8° de 100 pages, 40 héliogravures, 4 plans et 2 coupes. Prix : 15 francs.

Cette belle publication, enrichie de nombreuses photographies aussi artistiquement prises qu'excellemment reproduites, est conçue sur un plan très rationnel. Le « guide » à l'usage des visiteurs, rédigé par M. Pierre Morel, est conforme à l'ordre de la visite, et donne toutes les indications permettant au touriste une vérification ou une mise au point rapides. Il est précédé d'un magistral exposé de M. Marcel Aubert, qui retrace dans l'ordre chronologique l'histoire des différents édifices, que les âges ont successivement entassés, superposés, enchevêtrés sur le roc surgi de la mer.

Au primitif sanctuaire carolingien, aujourd'hui transformé en crypte, succéda au XIe siècle une église romane, dont il reste le transept et quelques travées de la nef, partiellement reprise au siècle suivant. Cette église occupe le sommet du rocher, préalablement aplani et qui, du côté nord, domine de sa paroi à pic la base même de l'îlot. C'est contre ce formidable rocher, et à son échelle, que l'abbé Jourdain dressa l'édifice, ou plutôt cet entassement prodigieux de salles superposées, auquel les générations suivantes ont donné le nom mérité de merveille.

La merveille est double et chacune de ses parties comporte trois étages. D'une part, l'aumônerie sert de soubassement à la salle des hôtes, elle-même surmontée du réfectoire. D'autre part, et systématiquement, se superposent le cellier, la salle des Chevaliers et le cloître. La merveille, que M. Aubert définit comme « la plus grandiose expression de l'art du Moyen Age », fut construite de 1203 à 1228. Après son achèvement, l'abbé Richard Turstin, élu en 1236, commença d'élever, de l'autre côté du rocher, ces bâtiments juxtaposés, dépourvus d'unité, mais du plus pittoresque effet, qui, continués par ses successeurs, font pendant à la Merveille. Le chœur de l'église romane s'étant écroulé en 1421, le cardinal d'Estouteville en commença en 1446 la reconstruction

qui ne fut achevée qu'en 1521. Ce chœur, bâti en dur granit gris, est cependant célèbre pour sa légèreté aérienne et pour son « escalier de dentelle ». Il est lui-même fondé sur une crypte, dont les piliers énormes semblent défier le temps.

Le Mont-Saint-Michel, qui fut en même temps une abbaye et une forteresse, dresse toujours, au-dessus de la mer ou des « tangues » grises, sa silhouette dominatrice. C'est un des lieux les plus fameux de notre pays. Il convenait de le décrire avec l'autorité d'un savant et la sensibilité d'un artiste. On se plaît à reconnaître que le texte, que nous venons d'analyser, satisfait à cette double exigence.

Jean VALLERY-RADOT.

VARIÉTÉS

Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique, publié sous la direction de Marcel VILLER, S. J., assisté de F. CAVALLERA et de J. de GUIBERT, S. J. Fascicule VI. — Paris, Beauchesne, 1936. In-4°, col. 1651-2006.

Avec son sixième fascicule, le *Dictionnaire de spiritualité* atteint à la fois la fin de la lettre B et la fin de son premier volume. On peut mieux apprécier l'ampleur et la valeur de cette grande œuvre. La partie historique, la seule qui nous intéresse ici, est particulièrement soignée.

L'article *Biographies spirituelles* (col. 1624-1719) prend les proportions d'une petite bibliothèque, où quatre travailleurs se sont partagé la tâche : Antiquité chrétienne (chanoine G. Bardy), Époque byzantine (R. P. Ir. Hascherr, S. J.), Moyen Age (chanoine F. Vernet), Époque moderne (M. P. Pourrat, suppléé quelquefois par le P. M. Viller et le regretté P. R. Daeschler). — L'article *Louis de Blois* (col. 1730-1738), dû à Dom P. de Puniet, est un travail de première main sur le grand ascète et mystique bénédictin. — En parlant de l'infortuné *Boèce* (col. 1739-1745), M. le chanoine F. Vernet oriente le lecteur dans une histoire douloureuse et encore mystérieuse. — *J. Boehme* (col. 1745-1751), présenté par M. F. Braig, est un cas notable de mystique luthérienne. — *Saint Bonaventure* a été de nos jours l'objet d'études très soignées, qui ont fixé les traits du docteur franciscain et du philosophe. Le R. P. E. Longpré, O. F. M., s'attachant aux écrits spirituels et à la doctrine mystique (col. 1768-1843), pousse le travail en profondeur. Les apocryphes bonaventuriens sont présentés (col. 1843-1856) par le R. P. C. Fischer, O. F. M. — En faveur de la doctrine spirituelle de *Bossuet,* revendication vigoureuse et juste du R. P. P. Dudon, S. J. (col. 1874-1885). — Sur l'œuvre d'*Henri Bremond,* le R. P. J. de Guibert, S. J., a su écrire des pages pleinement équitables (col. 1928-1938). — Sainte *Brigitte de Suède* (col. 1943-1958), canonisée par le pape Martin V (1419), a mené une vie toute sainte. Dieu la favorisa de visions et de révélations qui ne

s'imposent pas à la foi, mais où l'Église a reconnu le doigt de Dieu. Elle n'est d'ailleurs ni la première ni la dernière des mystiques chrétiennes dont l'œuvre fut plus ou moins fidèlement interprétée par un secrétaire, et subit après sa mort des additions suspectes. M. le chanoine F. Vernet indique avec beaucoup de sagesse les discernements nécessaires.

A. d'Alès.

Dom J.-B. Monnoyeur. *Gerson, l'auteur de l'Imitation. Précis documentaire.* — Ligugé, abbaye Saint-Martin, et Paris, Téqui, 1936. Une brochure de 36 pages. Prix : 3 francs.

C'est une vieille querelle qui vient de se rallumer, depuis quelques années, autour des travaux de Dom Monnoyeur. Pour celui-ci, le doute n'est plus permis ; Gerson est l'auteur de l'Imitation, Thomas a Kempis n'a été qu'un « copiste sans génie ». Dom Monnoyeur est arrivé à cette conclusion après toute une série de recherches dont il a exposé le détail dans divers opuscules. Aujourd'hui, il les résume dans le travail que nous annonçons ici, où il reprend et classe ses principaux arguments et où il donne les textes sur lesquels il les appuie.

Son étude se divise en trois parties. Dans la première, il cite et commente divers textes tirés des lettres de Gerson, où le chancelier affirme son désir d'éviter la vaine gloire et de garder l'anonymat pour plusieurs écrits dont il parle mystérieusement. Dans la seconde partie, Dom Monnoyeur compare, verset par verset, plusieurs textes de l'Imitation avec des textes tirés des autres œuvres de Gerson. Enfin, dans la troisième partie, il apporte des témoignages historiques qui lui semblent péremptoires : en particulier le témoignage — assez vague et fort discutable, semble-t-il, — de Gérard Machet, ami de Gerson, et surtout le témoignage — beaucoup plus précis et dont l'étude critique par l'auteur, répondant à ses adversaires, nous paraît très satisfaisante — du propre neveu du chancelier, le chanoine Thomas Gerson.

En plusieurs passages, et surtout dans l'*épilogue*, le ton de polémique employé par Dom Monnoyeur surprendra quelques lecteurs. Mais ils verront que l'auteur s'est heurté à des résistances passionnées dont il suspecte même parfois la loyauté. Est-il arrivé lui-même, comme il l'affirme, à la « certitude historique » ? On conviendra du moins qu'il apporte des arguments intéressants, dignes d'être étudiés dans le calme. Et l'on souhaitera qu'un érudit sans parti-pris, ayant toutes les nouvelles pièces du procès en mains, en fasse une étude critique dont les conclusions pourraient s'imposer.

R. Limouzin-Lamothe.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

GUIENNE ET GASCOGNE

AVEYRON (*ROUERGUE*)

Rien à signaler.

B. de GAULEJAC.

LOT (*QUERCY*)

Bulletin de la Société des études du Lot.
Tome LVII. Cahors, 1936.

Ludovic de VALON : *Roc-Amadour et la Durandal*, p. 1-35. Il est vraisemblable que cette relique a fait partie du trésor de Roc-Amadour.

J. CALMON : *Essai de bibliographie du département du Lot* (suite), p. 36-52, 157-172, 285-300, 469-484.

A. FOISSAC : *Roc-Amadour*, p. 53-70. L'origine des sanctuaires remonterait au Ve ou au IVe siècle, peut-être même aux temps gallo-romains.

Dom Bruno MALVESIN : *Histoire de la Chartreuse de Cahors*, annotée par Dom Albert de Saint-Avit (suite), p. 71-102, 175-202, 319-390, 489-512. Le couvent, fondé par le pape Jean XXII et installé au XIVe siècle dans les anciens locaux des Templiers, eut comme bienfaiteurs insignes les cardinaux Pierre de Bernie de Sortenac, natif de Cahors, mort en 1390, et Louis d'Amboise, évêque d'Albi, mort le 17 septembre 1510; il fut saccagé par les huguenots lors du siège de Cahors en 1580.

Dom Albert de SAINT-AVIT : *la Chartreuse de Cahors. Autrefois et aujourd'hui*, p. 391-411, 513-535. Jean XXII assura à la Chartreuse Notre-Dame du Temple de Cahors une large aisance; le monastère reçut encore de nombreuses donations aux XVe et XVIe siècles. L'inventaire de mars 1790 nous apprend que le couvent était le plus riche de Cahors, qu'il comprenait quinze religieux de chœur, quatre frères convers et trois frères donnés; ses revenus annuels étaient de 43 443 livres 18 deniers. De ses bâtiments reste une grande tour carrée dite cour de la Chartreuse.

E. SOL : *Saint Didier, évêque de Cahors (636-655)*, p. 536-551. Fils d'un comte albigeois, ancien favori et trésorier du roi Dagobert, nommé à Cahors par décret royal de 636 (où apparaissent les prétentions des rois Francs sur les nominations épiscopales); releva Cahors de ses ruines provenant du sac de la ville en 574, au point d'en être le second fondateur; bâtit des églises et fonda des monastères, dont l'un dédié à saint Amans; créa en 640 une école épiscopale, fit construire un mur d'enceinte solide, dont on voit encore les restes.

Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour.
Tome XLVI. Cahors, 1936.

E. SOL : *Mgr Joseph-François-Clet Peschoud, évêque de Cahors (1841-1863)*, p. 309-311, 339-340, 427-428, 451-452, 462-464. — : *les Premiers évêques de Cahors. Saint Génulphe*, p. 604-606, 632-635, 646-647. Son arrivée à Cahors vers 260, d'après la tradition; Mgr Duchesne ne l'admettait pas comme premier évêque de ce diocèse. — : *Un vaillant con-*

fesseur de la foi : le P. Joseph Delpon, du diocèse de Cahors, p. 753-756. Mort dans les prisons de Pékin, le 8 juillet 1785.

E. Sol.

TARN-ET-GARONNE (*BAS-QUERCY ET GASCOGNE*)

Recension ajournée.

LOT-ET-GARONNE (*AGENAIS*)

Revue de l'Agenais. 63e année. Agen, 1936.

Commandant Labouche : *Sainte-Colombe en Bruilhois*, p. 3-20, 129-155, pl. Notes sur une commune gasconne, ses églises et ses paroisses.

Chanoine Durengues : *Matteo Bandello* (suite), p. 21-33, 175-195, 219-239, 278-294. La vie et les œuvres d'un évêque d'Agen, d'origine italienne, du XVIe siècle.

Barrau de Lorde, A. Cours, chanoine Marboutin : *la Cloche de Sainte-Colombe-de-Villeneuve*, p. 65-70, pl. Description minutieuse d'une cloche du XVIe siècle, déjà signalée dans les études campanaires de feu Berthelé.

Buffault : *Notes sur quelques anciennes forêts ecclésiastiques de l'Agenais et du Bas-Périgord*, p. 71-87. Notes intéressantes mais avec trop d'erreurs d'identification de noms.

Chanoine Marboutin : *Notes sur le couvent des Clarisses de Nérac*, p. 213-218. A propos de la découverte de la pierre tombale d'une abbesse, Charlotte de Golard-Terraube, morte au milieu du XVIIe siècle.

Chanoine Marboutin.

DORDOGNE (*PÉRIGORD*)

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome LXIII. Périgueux, 1936.

G. Lavergne : *les Noms de lieux du terroir d'Archignac*, p. 113-119. Renseignements toponymiques utiles pour toute étude d'histoire locale.

J. Durieux : *Monographie communale de Saint-Aquilin*, p. 120-128, 191-197, 256-262, 364-370, 393-398. La construction de l'église paroissiale remonte au XVe siècle; ses embellissements successifs; notice biographique sur le vénérable Alain de Solminihac, abbé de Chancelade et évêque de Cahors, né au château de Belet, paroisse de Saint-Aquilin.

G. Rocal : *la Révolution de 1830 en Dordogne*, p. 137-148, 200-214, 267-285, 318-335, 339-416 (parue en volume, Paris, Seignol, 1937, in-8°, avec préface d'Albéric Cahuet). Nombreux épisodes qui mettent en relief l'état d'esprit de la population au point de vue religieux.

R. Marchadier : *Fer à hosties de Bussac (Dordogne)*, p. 198-199. Courte description et photographies.

J. Maubourguet : *le Suaire de Cadouin*, p. 348-363. Résumé de grande valeur sur l'histoire du suaire de Cadouin, sa venue à Cadouin, les pèlerinages organisés pour sa vénération depuis le milieu du XIVe siècle, et la question de son authenticité, définitivement repoussée à la suite de l'étude du R. P. Francez, *Un pseudo-linceul du Christ*, Paris, Desclée, 1935, in-8°.

Le compte rendu de la séance du 5 novembre 1936 (*Bulletin*, p. 380) renferme des photographies de pierres tombales du XIIe siècle découvertes au cours de fouilles effectuées à Saint-Jean-de-Côle par le propriétaire actuel de l'ancien prieuré, M. Lasternas. Les fouilles seront poursuivies.

Semaine religieuse du diocèse de Périgueux et de Sarlat. LXX^e^ année, 1936.

Chanoine PRIEUR : *A propos du suaire de Cadouin*, p. 405-410. Résumé des études consacrées au suaire depuis le début du XIX^e^ siècle. Reprend les conclusions du R. P. Francez.

Guy DUBOSCQ.

LANDES

Bulletin de la Société de Borda. 60^e^ année, 1936. Dax, P.-H. Labèque.

Michel LE GRAND : *l'Abbaye de Pontaut, notice historique et archéologique*, p. 17-40. A l'occasion du récent transfert en Amérique de la salle capitulaire de l'abbaye de Pontaut (Landes, canton de Hagetmau, commune de Mant), l'auteur retrace à grands traits l'histoire de cet établissement religieux, d'après le fonds conservé aux Archives départementales des Landes. Fondée vers 1115, largement dotée aux siècles suivants, l'abbaye cistercienne de Pontaut fut l'une des plus prospères du diocèse d'Aire. A demi-ruinée par les guerres de religion, particulièrement âpres dans la Chalosse, l'abbaye végéta aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, sous le régime des abbés commendataires. Elle ne comptait plus que quatre religieux à la veille de la Révolution. — Dans la partie archéologique de son travail, l'auteur a eu la bonne fortune de pouvoir placer quelques clichés de la salle capitulaire de l'abbaye, pris en 1924 par l'architecte des Monuments historiques des Landes, au cours d'une étude de classement, — étude dont l'échec a eu pour conséquence la disparition d'un spécimen trop rare de l'architecture religieuse de la seconde moitié du XII^e^ siècle en Gascogne.

Michel LE GRAND : *la Collection Foix aux Archives départementales [des Landes]*, p. 41-44. Inventaire très sommaire d'un fonds acquis à l'automne de 1935 par les Archives départementales des Landes. Le chanoine Foix, curé de Laurède (Landes), avait accumulé pendant quarante ans une masse considérable de documents originaux intéressant l'histoire du département des Landes et du Sud-Ouest et la généalogie des familles de cette région. Il avait, en même temps, composé de nombreux ouvrages, dictionnaires ou répertoires, sur ces sujets. Les documents originaux et les manuscrits du chanoine Foix constituent à présent la série II F des Archives des Landes et leur classement est presque terminé. Nous devons mentionner ici l'un de ces manuscrits, intitulé : *Vieux clochers, vieilles ruines*, ensemble de notices, classées dans l'ordre alphabétique, sur les anciennes églises et chapelles disparues, détruites ou désaffectées des anciens diocèses d'Aire et de Dax (785 notices en 31 tomes ou cahiers et 27 tomes de supplément). — La collection Foix, dont le répertoire numérique est en préparation, est destinée à rendre de grands services aux chercheurs de la région du Sud-Ouest.

Michel LE GRAND : *la Chapelle de l'église d'Aulès, près Doazit, et son inscription gothique*, p. 87-88. Chapelle de l'église Saint-Jean d'Aulès (Landes, canton de Mugron, commune de Doazit). Cette petite construction ne semble pas avoir été, comme on l'a cru, une chapelle réservée aux *cagots*, mais plutôt un oratoire construit par un seigneur ou un bourgeois, à titre de fondation pieuse. Ce fait est confirmé par une belle inscription en caractères gothiques, de 1435, encastrée dans le mur extérieur de la chapelle, sous le clocher-porche de l'église. Reproduction photographique de cette inscription gasconne et traduction en français.

L. DUFOURCET : *l'Aquitaine historique et monumentale. Dax. Son his-*

toire, d'après les documents de la Société de Borda, p. 57-104 (pagination spéciale). Suite, de juin 1791 à octobre 1792, de l'important travail déjà recensé les années précédentes.

Michel Le Grand.

GIRONDE

Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 5e série, tome IX (1932-1933). Paris, Picard, 1935.

Émile de Perceval : *la Baronne de Montesquieu*, p. 29-45. Esquisse biographique de Jeanne de Lartigue, femme de l'illustre philosophe de La Brède, née en 1695, morte en 1768.

Gabriel Loirette : *la Propagande saint-simonienne à Bordeaux en 1833*, p. 73-105. Massol, Rousseau, Terson et Justus, disciples d'Enfantin, arrivèrent à Bordeaux le 20 février 1833, venant de Lyon; ils y séjournèrent un peu plus de deux mois; leur propagande coïncida avec l'agitation légitimiste créée par la présence à Blaye de la duchesse de Berry; elle semble bien n'avoir eu qu'un simple succès de curiosité, à cause surtout des costumes arborés; la police préfectorale dispersa sans difficulté tous les attroupements.

René Cruchet : *la Vie médicale de Montaigne*, p. 129-135. Montaigne ne fut pas un hypocondriaque, mais il avait un tempérament neuro-arthritique qui lui faisait éprouver une certaine crainte en face de certaines émotions de la vie courante.

Paul Courteault : *Montaigne et l'Académie de Bordeaux*, p. 313-321. Les divers éloges académiques ayant eu Montaigne pour sujet, proposés par l'Académie de Bordeaux; analyse de celui de l'abbé Talbert, écrit en 1773, imprimé en 1775. François de Neufchâteau et l'édition des *Essais* par Naigeon en 1802.

André Darbon : *la Rencontre de Montaigne et de Pascal*, p. 322-331. Très belle dissertation sur l'*Entretien avec M. de Saci* et la façon dont Pascal a interprété la pensée de Montaigne. La différence des deux esprits était trop grande pour que Pascal comprît pleinement Montaigne; il s'est trop attaché à l'*Apologie de Raimond Sebond* et pas assez aux vues profondes de l'auteur des *Essais* sur la nature humaine et à la grande expérience qu'il en avait.

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde. Tome XXIX, année 1936. Bordeaux, Féret.

Paul Courteault : *le Premier principal du collège de Guienne*, p. 5-15, Il s'agit de Jean de Tartas, appelé de Lisieux à Bordeaux par les jurats pour diriger le collège de Guienne qu'ils venaient de créer le 22 février 1533. Jean de Tartas, qui était arrivé à Bordeaux le 10 décembre 1532, dut participer à la rédaction du procès-verbal de fondation. Le 11 avril 1534, la jurade décidait que l'on s'occuperait du remplacement de Tartas; c'est donc que le premier principal, autoritaire et antipathique à son personnel, administrateur présomptueux et d'une honnêteté suspecte, n'avait pas réussi à Bordeaux.

Simone Dalby : *l'Instruction publique à Bordeaux pendant la Révolution* (à suivre), p. 61-73, 109-119, 157-170, 220-231. État de l'instruction publique à Bordeaux de 1789 à l'an IV : l'Université, le collège de Guienne; écoles primaires; écoles et pensions privées; chaire de physique expérimentale; école des sourds-muets, etc.

Georges Cirot : *les Juifs à Bordeaux; leur situation morale et sociale de 1550 à la Révolution* (à suivre), p. 209-219. Complément d'une étude sur les Juifs de Bordeaux du même auteur, parue dans la *Revue histori-*

que de 1909 à 1919; tiré à part, Bordeaux, Féret, 1920. Il est question ici de sept familles de Juifs avignonnais : les Dalpuget, Astruc, de Lange, Emmanuel, Salon Dalpuget, Petit, Vidal. Les directeurs du commerce de Guienne s'opposaient à ce qu'ils tinssent magasins ou boutiques de marchandises en détail; les lettres patentes de mai 1759 les autorisèrent à commercer moyennant le paiement total de 60 000 livres.

Bulletin hispanique. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. 4e série, tome XXXVII, 1935.

Amada Lopez de Meneses : *Nuevos datos sobre la correspondencia de Margarita de Angulema*, p. 5-9. Notes inédites sur le voyage de cette princesse en Espagne au moment de la captivité de François Ier; trois nouvelles lettres publiées.

Maryvonne Bonnard : *les Influences réciproques entre sainte Thérèse de Jésus et saint Jean de la Croix*, p. 129-148. L'auteur marque les étapes de l'interpénétration spirituelle entre sainte Thérèse et saint Jean : entrevue de Medina, où Jean de la Croix reçoit l'empreinte de Thérèse de Jésus, qui l'adopte à jamais pour sa réforme; émulation d'Avila où Jean de la Croix, directeur de la sainte, la guide avec une fermeté qui s'adoucit sous la tendresse féminine; après la séparation, la reconnaissance et l'affectueux respect de Thérèse pour celui qui fut son confesseur préféré, et le dévoûment filial et empreint de nostalgique regret que Jean de la Croix marque pour la personne et l'œuvre de la Mère fondatrice.

Georges Gaillard : *les Commencements de l'art roman en Espagne*, p. 293-308. A propos de l'ouvrage de Dom Manuel Gomez Moreno intitulé : *El arte romanico español*, Madrid, 1934. L'auteur de ce livre attribue à l'art roman espagnol une précocité et une originalité qui ne sont pas absolument exactes; il a sacrifié complètement l'art catalan et c'est sur ce point que l'auteur de l'article insiste; il passe en revue les églises catalanes du xie siècle, pose le problème de la basilique voûtée et rattache l'Espagne au monde occidental. L'art roman n'est pas l'art propre de l'Espagne et c'est peut-être pourquoi sa floraison y fut si courte; ce ne fut qu'un courant étranger et passager. La vraie création de l'Espagne c'est l'art mauresque, l'art andalou; il faut accepter l'idée de l'influence française prédominante, à la base de l'art roman espagnol.

Élie Lambert : *Roncevaux*, p. 416-436, phot. Qu'y avait-il dans la région de Roncevaux au xiie siècle ? Que pouvaient y trouver les voyageurs en suivant la route du pèlerinage qui unissait Saint-Jean-Pied-de-Port et Pampelune ? Que reste-t-il à Roncevaux des monuments du Moyen Age ? Telles sont les questions que se pose l'auteur et qu'il essaie de résoudre. La chapelle dite du Saint-Esprit est le seul reste qui nous soit parvenu des constructions élevées à Roncevaux au xiie siècle; la chapelle Saint-Jacques est la plus pure de style et la mieux conservée; la collégiale Notre-Dame, postérieure à la chapelle du Saint-Esprit mais un peu antérieure à la chapelle Saint-Jacques, fut la véritable église du pèlerinage. Tous ces monuments que l'on finit par rapporter à la légende épique s'expliquent uniquement par la route du pèlerinage.

4e série, tome XXXVIII, 1936.

Marcel-R. Candille : *Problèmes de chronologie thérésienne*, p. 151-165. Entrée en relations de sainte Thérèse avec les Jésuites; la première vision thérésienne; la première entrevue de sainte Thérèse et de saint Pierre d'Alcantara.

Georges Cirot : *Mariana jésuite; la jeunesse*, p. 295-352. Ce que l'auteur s'est proposé de montrer, en suivant les années de jeunesse du

P. Juan de Mariana, « c'est moins sa personnalité, peu apparente en fait à travers les textes où il est question de lui pour cette époque, que le point où en était la Société de Jésus dans les grands centres par où il est passé et où il a reçu sa formation : Alcala et Simancas (1554), Rome (1561), Lorette (1565), la Sicile (1567), Paris (1569), Tolède (1574) enfin où il a fixé le reste de sa vie ». C'est parce qu'il ne peut plus remplir les tâches ordinaires du jésuite, lutte contre l'hérésie et enseignement, que le Père Mariana, retraité avant l'âge (48 ans), devint un érudit et un historien; il fut le premier qui parvint à publier une histoire complète de son pays.

Gabriel LOIRETTE.

GERS

Revue de Gascogne. Nouvelle série, t. XXXI. Auch, 1936.

A. CLERGEAC : *les Premiers chanoines de Lombez*, p. 5-18. Liste des douze premiers chanoines de cette cathédrale et mention des quatre dignités canoniales d'après les *Lettres communes de Jean XXII;* quelques détails sur ces personnages dont neuf étaient des clercs gascons. Lombez avait été érigé en évêché en 1317.

J. CLERMONT : *Louis Aygobère (1765-1842), chanoine de Lombez. Un vaillant confesseur de la foi pendant la Révolution*, p. 75-83, 119-127, 164-183, 220-228. Les deux exils en Espagne de Louis Aygobère, son arrestation et sa comparution devant le tribunal d'Auch, son transfert à Perpignan, son évasion de prison et enfin son retour en France après le 18 brumaire.

A. LAMOTHE : *l'Abbaye de Planselve (Gimont)*, p. 37-44, 83-88, 134-141, 183-188, 212-220. Intrigues de la famille de La Valette pour obtenir cette abbaye pour le jeune Louis de Nogaret (1600-1639); arrangements conclus entre les moines et les parents du jeune abbé.

J. PAUDELLÉ : *le Chapitre cathédral de Condom. Ses revenus au XVII^e siècle*, p. 178-182. Revenus du Chapitre provenant des terres situées dans la juridiction de Condom et hors de cette juridiction; charges imposées aux chanoines.

P. TALLEZ : *Mgr de La Tour du Pin-Montauban, archevêque d'Auch, et la Constitution civile du clergé, 1790-1791*, p. 49-64, 97-105, 145-155. Protestation publique de l'archevêque d'Auch contre la Constitution. Les démêlés avec la municipalité, la dernière ordination faite à l'archevêché dans la nuit du 18 au 19 mars 1791. Départ de l'archevêque pour l'exil. Ce travail, fait à l'aide de documents inédits, complète les études de M. Lamazonade et du P. Delbrel sur Mgr de La Tour du Pin.

Bulletin de la Société archéologique, historique... du Gers. XXXVII^e année. Auch, 1936.

Ch. BOURGEAT : *Statue de Vierge du XIII^e siècle*, p. 292-299. L'église de Juilles (canton de Gimont, Gers) possède une statue de la Vierge à l'Enfant, sculptée dans un tronc de chêne, mesurant 1 m. 20 de hauteur et du poids de 68 kg. Statue apparentée aux *Vierges de majesté*. Elle provient de la chapelle de Notre-Dame-des-Neiges de l'abbaye de Gimont. Vendue aux enchères publiques en 1791, achetée par le régisseur de la grange abbatiale de Juilles, qui la donna à son église.

A. CLERGEAC.

HAUTES-PYRÉNÉES

Revue des Hautes-Pyrénées. Tome XXXI. Tarbes, 1936.

G. BALENCIE : *Argelès-Gazost*, p. 73-80, 105-118, 137-141. Cette étude, présentée sous une forme touristique, est riche de renseignements his-

toriques, qui concernent des établissements religieux, en particulier les abbayes de Saint-Savin et de Saint-Orens, en Bigorre.

J. Francez : *Documents maçonniques*, p. 38-39, 58-70, 101-103. Cette série de documents se rapportent à la fin du XVIII[e] siècle et au commencement du XIX[e].

E. Lafforgue : *Histoire de Trébons*, p. 21-24, 40-48, 70-72, 132-133, 158-166. Comme dans l'histoire de toute communauté, le développement des institutions est intimement lié au fait religieux.

J. Annat.

LANGUEDOC

Fédération historique du Languedoc.

La Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon n'a pas eu cette année son habituel congrès, en raison du Congrès national des sciences historiques tenu à Montpellier du 6 au 9 mai dernier (voir ci-dessus, p. 306). A cette occasion, elle a tenu cependant à recevoir les historiens venus de tous les coins de la France : c'est son président, M. le doyen Fliche, qui dirigeait le Comité local d'organisation et qui a fait visiter aux congressistes les remparts et la ville d'Aigues-Mortes; son trésorier, M. Émile Bonnet, président de la Société archéologique de Montpellier, qui a présenté la cathédrale de Maguelone ; quant aux églises de Saint-Gilles et des Saintes-Maries, qui furent aussi le but de l'excursion du 9 mai, elles ont été visitées sous la direction d'érudits locaux particulièrement compétents, M. Gouron, archiviste du Gard, et M. Benoît, conservateur des musées d'Arles.

A défaut de congrès, les membres de la Fédération ont pu également se retrouver le 13 juin à une commémoration de grande portée : le millénaire de l'abbaye de Saint-Pons-de-Thomières. Dans la cathédrale romane, dont la description et l'analyse furent, le soir, magistralement présentées par M. Oudot de Dainville, archiviste de l'Hérault, une grandiose cérémonie rassembla, le matin, une foule considérable : l'abbé du monastère bénédictin d'En Calcat, assisté de ses moines, célébrait une messe pontificale, en présence de LL. Exc. Mgr de Llobet, archevêque d'Avignon, Mgr Brunhes, évêque de Montpellier, Mgr Pays, évêque de Carcassonne, et de l'abbé de Saint-Michel de Cuxa. Mgr Brunhes, qui compte, parmi ses cinq titres épiscopaux, celui de Saint-Pons-de-Thomières, prononça une allocution, où il dégagea les leçons religieuses que comportent ces dix siècles d'histoire, pleins de vicissitudes. L'après-midi, M. le doyen Fliche donna, devant un nombreux auditoire, une conférence sur la fondation de l'abbaye de Saint-Pons en 936 et la consécration du premier édifice en 937 : il brossa à cette occasion un tableau de la société occidentale au début du X[e] siècle et montra comment le monde chrétien, profondément corrompu à cette époque, commença son relèvement grâce à l'action du monachisme clunisien, auquel se rattache cette abbaye languedocienne.

J.-R. Palanque.

TARN

Revue du Tarn. Nouvelle série. N[os] 7-11, septembre 1936-15 juin 1937.

Gaston Calbairac : *le Chevalier de Boufflers*, p. 201-221. Fort attrayant portrait d'un de ceux qui semblent le mieux symboliser le XVIII[e] siècle à son déclin, et qui mourut en 1815 comme il venait d'être nommé conservateur de la Mazarine.

Pierre Viguié : *le Château et le parc de Gaillac*, p. 231-234. Parc attribué à Le Nôtre. Dans l'une des salles du château, transformé en musée, sont groupées de bonnes copies de La Tour par Escot, portraitiste gaillacois.

Louis de Lacger : *Castres : son affranchissement communal, ses deux enceintes successives, XII^e-XIV^e siècles*, p. 235-247. Étude de la charte d'affranchissement de 1160 et délimitation des deux enceintes, la première achevée en 1178, la seconde exécutée entre 1356 et 1380 [Tirage à part dans la « Bibliothèque de la Revue du Tarn ».]

Émile Appolis : *la Rivalité administrative entre Castres et Albi. II. Du Consulat à la Restauration (1799-1823)* (fin), p. 252-265, 315-325. Castres devra se contenter de sa supériorité économique. [Forme un volume de la « Bibliothèque de la Revue du Tarn ».]

Louis-J. Thomas : *la Jeunesse du général Frégeville*, p. 281-286. Conte l'aventure nouée à Montpellier, dénouée à Berlin, de Mme de Krüdener et de Charles de Frégeville (1791-1792).

Roger Allaire : *Deux visites royales aux Albigeois*, p. 289-292. Passages à Gaillac de François I^er, en 1533, et d'Henri d'Albret et de Marguerite de Valois, en 1535, à Albi.

Général Féral : *Un remplacement militaire sous la Restauration*, p. 293-299. Fonctionnement dans le Tarn d'une agence de remplacement, créée à la suite de la loi Gouvion-Saint-Cyr.

Louis de Lacger : *Louis d'Amboise, évêque d'Albi, dans la lumière de son siècle* (suite), p. 300-308, 132-147. Les Albigeois se montraient frondeurs envers leur seigneur et se livraient pendant le carême à des mascarades et bals. D'autre part, commune et prud'hommes dépassaient leurs prérogatives; un accord intervint le 28 décembre 1493. Dans un autre chapitre : « Louis d'Amboise dans sa cathédrale », l'auteur montre l'affection de l'évêque pour son église dont il défend les immunités, et dont il oblige avec empressement le personnel capitulaire.

Louis de Lacger : *Charles Portal*, p. 330-334. Étude suivie de l'*œuvre*, p. 337-348. Importante bibliographie. [Tirage à part dans la « Bibliothèque de la Revue du Tarn », sous le titre « Charles-Portal, archiviste départemental du Tarn, 1862-1936. Sa vie, son œuvre. »]

M. H. Puech-Millau : *Voyageurs méridionaux en Abyssinie, il y a cent ans*, p. 9-24. Évocation du séjour en Abyssinie en 1840-1842 du lieutenant réalmontais Ferret, plus tard général, décédé en 1882 dans son bourg natal.

Louis de Lacger : *le Thème iconographique de la voûte de sainte Cécile*, p. 36-39. Interprétation nouvelle de la célèbre voûte qui représente picturalement les thèmes sculptés d'ordinaire à l'entrée des grands édifices gothiques, c'est-à-dire Christ, Vierge et saint local à la façade occidentale, les portails des transepts étant consacrés à l'Ancien et au Nouveau Testament. [Étude incorporée dans la 3^e édition d'« Une visite à la cathédrale d'Albi », du chanoine Birot.]

Hubert Arvengas : *Un capitaine albigeois du XVI^e siècle*, p. 48-52. Mésaventures d'Antoine de Saunhac, seigneur de Padiès.

Dom Bernardet : *Une bruyante querelle ecclésiastique à Albi au temps d'Henri IV*, p. 53-58. Démêlés de l'évêque Alphonse I^er Delbène avec son Chapitre. [Ces quelques pages, un peu amplifiées, font partie de l'ouvrage « Un abbé d'Hautecombe ami de Ronsard, Alphonse Delbène évêque d'Albi ».]

Jean Laran : *Un livre récent sur la sculpture en Languedoc*, p. 103-112. A l'occasion du livre de Mme de Bévotte « La sculpture à la fin de la période gothique dans la région de Toulouse, d'Albi et de Rodez

(1400-1500) », M. Laran montre le sens très large qu'il faut accorder à l'expression « art bourguignon » et que « pour tout le Moyen Age l'anonymat reste le sort de l'art languedocien ».

Léon Creissels : *l'Étrange destinée d'un roi d'Arabie*, p. 113-121. Explique comment All. Hareth, roi du Nadjran, vit son royaume conquis par Mahomet II, et vint s'installer à Montpellier où il pratiqua la médecine sous le nom de Bernard Alaret. Émile Cartailhac, l'anthropologiste connu, fut l'un de ses nombreux descendants.

Henri Viguier : *le Séjour à Castres d'Henri IV*, p. 152-155. Le roi résida dix jours à Castres à compter du 14 mars 1585.

Pierre Bayaud.

HAUTE-GARONNE

Revue historique de Toulouse. Tome XXIII. Toulouse, 1936.

Jean Lestrade : *les Souvenirs toulousains de l'abbé Salvan (1814-1826)*, p. 64-72, 73-96, 175-200, 238-263 (à suivre). L'abbé Salvan, né à Toulouse en 1800, mort en cette ville en 1864, fut un éducateur et un écrivain fort estimé. Il a composé de nombreux ouvrages, en particulier une *Histoire générale de l'église de Toulouse* en 4 volumes, qui est surtout une compilation. Vers la fin de sa vie il entreprit de rédiger ses Mémoires sous ce titre « les Hommes et les choses de mon temps ». On n'a retrouvé que les feuillets consacrés aux années 1814-1826. La mort avait empêché l'auteur de compléter son œuvre. Ces souvenirs s'ouvrent par le récit du passage du pape Pie VII, à Saint-Jory et à Toulouse. M. l'abbé Lestrade les publie avec des notes. Ils sont intéressants par les détails qu'ils donnent de la vie religieuse de Toulouse sous la Restauration.

X...: *De Toulouse à Rome au temps du Jansénisme*, p. 97-136. Documents inédits sur les Filles de l'Enfance et Mme de Mondonville, commentés par l'auteur anonyme, qui les a connues à Rome.

Chanoine Contrasty : *Jean de Pins, évêque de Rieux (1522-1537)*, p. 137-147. Mise au point de la biographie et du rôle épiscopal de ce Toulousain, grand humaniste et diplomate, ambassadeur à Venise et à Rome, et dont l'auteur a découvert le testament.

Raymond Corraze : *Jean Constantin, maître-maçon toulousain (1390-1468)*, p. 148-174. Vie et œuvres de ce maître-maçon qui, à Toulouse, rebâtit l'église Saint-Nicolas, répara la flèche de Saint-Sernin et réédifia l'église abbatiale du Mas-d'Azil.

L. de Santi : *le Prieur d'Avignonet, monachus Clusinus, et la pseudo-abbaye de Cluse (1242)*, p. 213-224. Plusieurs auteurs, à la suite de Lafaille, ont admis l'existence d'une abbaye de Cluse, dans le voisinage d'Avignonet, où furent massacrés les inquisiteurs. C'est une erreur. Il s'agit de l'abbaye de Cluse en Piémont qui entretenait des rapports suivis avec la région toulousaine.

Bulletin de littérature ecclésiastique,
publié par l'Institut catholique de Toulouse. Toulouse, 1936.

Paul Dudon : *Deux lettres de Lamennais à Ventura*, p. 36-40. Ces deux lettres, de 1821 et 1824, au célèbre théatin italien, prouvent l'enthousiasme avec lequel il avait accepté, dès l'apparition de l'*Essai*, les idées menaisiennes.

Louis Capéran : *l'Anticléricalisme et l'affaire Dreyfus* (à suivre), p. 149-170. L'auteur ne traite pas l'affaire sur le plan judiciaire, mais sur le plan politique où l'anticléricalisme se mit à sévir.

Louis SALTET : *Deux poids et deux mesures en critique*, p. 171-190. Réponse de M. Saltet à M. Levillain qui l'avait mis en cause dans l'article intitulé *la Conversion et le baptême de Clovis*, paru ici même t. XXI (1935), p. 161 et suivantes.

Annales du Midi. 1936. Toulouse, E. Privat.

R. CROZET : *l'Église abbatiale de Fontevrault. Ses rapports avec les églises à coupole d'Aquitaine*, p. 113-150, pl. Très important article pour l'étude de l'architecture, au XII^e^ siècle. Des sculptures de la nef de Fontevrault furent exécutées par des artistes venus des ateliers saintongeois. La nef à coupoles de cette église est imitée de celle d'Angoulême. Cette formule a influencé nombre d'églises de la région de la Loire.

É. GRIFFE : *Géographie ecclésiastique de la province de Narbonne au Moyen Age*, p. 363-382. Auguste Molinier avait entrepris ce travail dans le tome XII de *l'Histoire générale de Languedoc* (éd. Privat, 1889). Mais des lacunes et des erreurs ont rendu ce travail déficient. M. Griffe le reprend, le complète et le rectifie heureusement en utilisant surtout les registres des collecteurs apostoliques du XIV^e^ siècle. Il établit les subdivisions des diocèses de Narbonne, Carcassonne, Béziers, Nîmes, Maguelonne et Elne. Il laisse de côté les trois petits diocèses d'Agde, Lodève et Uzès, qui, en raison de leur exiguïté, n'étaient subdivisés, au début du XIV^e^ siècle, ni en archidiaconés, ni en archiprêtrés.

Clément TOURNIER.

GARD

Bulletin du Comité de l'art chrétien de Nîmes.
Tome XII, n° 36. Nîmes, 1936.

Chanoine E. BOUISSON : *Un maître de la route. Saint Baudile patron de la ville de Nîmes, Son origine, ses missions, son martyre* (suite), p. 217-237. D'Uzès, Baudile se rend à Nîmes, terme de sa mission, où le 20 mai 341 il est martyrisé sur le *Mons Tarratus*. Fin de cette vie un peu trop romancée.

Mémoires de l'Académie de Nîmes.
VII^e^ série, tome XLIX. Années 1931-1932. Nîmes, Chastanier, 1936.

IGOLEN : *la Garrigue et les masets nîmois*, p. XXXII-XCIII. A signaler : les Trois piliers, restes de la croix converse de saint Étienne.

Marcel FABRE : *Un traité d'éducation écrit à Uzès au IX^e^ siècle. Le manuel de Dhuoda* (843), p. CXXIV-CXXXVII. Dhuoda était femme de Bernard, comte de Barcelone, duc de Septimanie; elle n'était point fille de Charlemagne, comme d'aucuns l'ont dit.

Emmanuel LACOMBE : *Fléchier à Nîmes*, p. CCV-CCXXI. Entrée de l'évêque à Nîmes, le 16 décembre 1692.

BAUQUIER : *le Discours de Toureille à l'Académie française*, p. CCXXII-CCXXIV. Réponse à l'abbé Bégault de l'Académie de Nîmes, le 30 octobre 1692.

Tome L. Années 1933-1934-1935. Nîmes, Chastanier, 1936.

Charles TERRIN : *Histoire de l'Académie de Nîmes*, p. XVI-XL. Du 28 mars 1682 à nos jours. De bonne heure elle jouit d'un grand prestige à Nîmes, et Fléchier désira l'associer à l'Académie française.

Marcel FABRE : *Voltaire et Pimpette de Nîmes*, p. XLI-LXIX. Olympe Dunoyer, baptisée à Nîmes le 9 mars 1692, et qui fut, à La Haye, l'amie

de Voltaire. Sa mère avait essayé de la marier, en 1708, avec l'ancien chef camisard Jean Cavalier, alors à La Haye.

Igolen : *les Anciennes fortifications de Nimes*, p. 67-132. L'enceinte romaine; Nîmes, de la décadence romaine au IXe siècle; les remparts du Moyen Age (XIIe et XIIIe siècles); le château royal de Nîmes; les fortifications de Rohan, 1621 à 1629; la citadelle de 1687.

Marcel Coulon : *le Baccalauréat de Mistral*, p. 133-140. 17 août 1847.

Abbé Bayol : *Intéressante découverte archéologique à Vers (Gard)*, p. 141-143. Découverte au pied du clocher d'une double sépulture, dont l'un des squelettes était ceint d'une couronne de fer.

Cahiers d'histoire et d'archéologie. Tome X. Nîmes, Larguier, 1936.

Dr J. Herber : *les Stèles discoïdales du département de l'Hérault et de ses confins (Larzac)*, p. 18-30. Réparties surtout dans la région Lodève-Larzac. Elles traduisent la foi au Christ rédempteur.

Suzanne Dulcy : *la Règle de saint Benoît d'Aniane et la réforme monastique à l'époque carolingienne*, p. 31-44, 194-205, 359-383, 608-622, 740-762. Formation des idées monastiques de saint Benoît; la règle bénédictine; situation matérielle, morale et religieuse des monastères au début de l'époque carolingienne; le *Codex regularum;* la *Concordia regularum;* le capitulaire d'Aix-la-Chapelle.

Émile Appolis : *Lodève, étude de géographie urbaine*, p. 45-76. De la ville gallo-romaine à nos jours.

J. Favand : *l'Œuvre administrative diocésaine de Mgr d'Avéjan, troisième évêque d'Alais, 1721-1744*, p. 94-104, 229-238, 330-342, 482-495, 589-607. La peste de 1720; l'affaire du prêtre Mathieu Lacroix; les assemblées d'assiette; les visites diocésaines de 1723 et 1738; Mgr d'Avéjan et le protestantisme cévenol; l'assemblée synodale de 1724. Le palais épiscopal, la cathédrale, le Chapitre. La maison du Refuge, les missions, le collège. Les grandes enquêtes de 1730 et 1734. Mgr d'Avéjan et le nouveau projet de déclaration touchant les nouveaux convertis. Le réseau routier du diocèse. L'inondation de 1741. Mgr d'Avéjan, intelligent et dévoué, fut un édile somptueux et un administrateur habile.

Augustin Roux : *Une ancienne commanderie de l'ordre de Malte. Joncas (Vaucluse)*, p. 105-119. Passée au XIIe siècle à l'ordre de Malte. Les commandeurs. Prieuré et anciennes chapelles. Joncas après les troubles du XVIe siècle.

Ivan Gaussen : *le Vidourle et ses vidourlades*, p. 129-146, 272-300, 460-481, 548-566. Des origines à nos jours.

Dr J. Brunel : *l'Église Saint-Nicolas (rive d'Orle), ses prieurs et le cimetière gallo-romain y attenant, près Taillevent, commune de Lunas*, p. 257-271.

Dr J. Colonna et J. Miquel : *les Communes de la vallée de la Cesse*, p. 311-329, 496-508, 567-588. Population, origines, monuments et particularités.

Roger Barbet : *Collioure*, p. 409-419. Historique.

J. Herber : *la Stèle discoïdale de Nébian (Hérault)*, p. 636-639. Peut-être dressée, comme d'autres, sur la tombe d'un templier ou d'un hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem.

Félix Mouret : *Importance du port de Vendres dans l'antiquité. Il a donné son nom aux colonies romaines de Narbonne et de Béziers*, p. 648-652.

Raymonde Foreville : *Une lettre inédite de Jean de Salisbury, évêque de Chartres*, p. 653-662. Cf. *Revue*, tome XXII, p. 179.

François Bonnery : *Un Montaigne saint-ponais au début du XVII^e siècle. Jean Amblard*, p. 663-688. Notaire de 1586 à 1639.

Dr J. Brunel : *Quelques notes d'histoire et d'archéologie sur la baronnie de Boussagues*, p. 669-689. Le château bas, les seigneurs, les coseigneurs; l'existence sur les terres de la baronnie; la justice; la communauté; l'archiprêtré.

Paul-L. Baudouï-Salze.

LOZÈRE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Lozère. 1935. Mende, Henri Chaptal, in-8°.

Abbé L. Costecalde : *Biographie de Guillaume Durand, évêque de Mende (1230-1296)*, p. 5-20. Auteur du *Speculum juris* et du *Rationale divinorum officiorum*. La bibliothèque municipale de Mende, parmi ses incunables, conserve deux exemplaires de ce dernier ouvrage, imprimés, l'un à Vicence, en 1478, l'autre à Lyon, en 1481. Nous en possédons un troisième, sorti des presses d'Antoine Koburger, de Nuremberg, en 1493.

Abbé L. Costecalde : *le Général Brun de Villeret (1773-1845)*, p. 2-12. Originaire du Malzieu-Ville (Lozère), pair de France, aide de camp du maréchal Soult.

Mlle Plique : *Étude sur le chapitre cathédral de Mende*, p. 151-229. La justice temporelle du chapitre, ses finances, rapports avec les autorités ecclésiastiques, les communautés, la noblesse, la royauté. Pièces justificatives : de 1123 à 1471.

Marius Balmelle.

ARDÈCHE

Revue du Vivarais. Tome XLIII, 1936. Impr. Habauzit, Aubenas.

Henri Descours : *Un clan des Hautes-Terres. Les Descours*, p. 1-9. Cette note corrige les erreurs sur les origines de cette famille vivaroise.

Élie Reynier : *la Dispersion de l'habitat rural dans l'Ardèche*, p. 10-15. Les recensements ont été mal établis et par conséquent il est difficile de traiter cette question.

R. Poidebard : *Jean-François Régis, fils de Jean de Régis et de Madeleine d'Arse*, p. 16-20. Fin d'une étude critique fort documentée sur les père et mère de saint Jean-François Régis.

J. d'Indy : *Isabeau de France. Rixes de gentilshommes dans les Boutières au temps des guerres de religion. Prévôtés locales et justice royale*, p. 21-30, 59-65. Après de multiples vicissitudes, Isabeau de France mourut le 16 septembre 1614 et fut enterrée au petit cimetière de Saint-Félix-de-Châteauneuf, près de Vernoux.

Victor Agier : *le Passage à travers les Cévennes par César*, p. 33-44. Une carte indique la voie suivie par César; mais nous ne garantissons pas l'exactitude des données fournies par l'auteur.

Jules Seuzaret : *Notes diverses sur la confrérie des sabbatiers d'Aubenas*, p. 45-50, 103-109, 132-138, 163-174, 197-201. D'après des registres de notaires.

Émile Escalier : *Noëls provençaux*, p. 51-58.

Paul Camus : *Un prieur vivarois au XVII^e siècle* (suite), p. 68-75, 93-102. Comme prieur de plusieurs paroisses du Vivarais, Louis de Tautilhac eut de nombreux procès avec les curés et les habitants de ces paroisses. Mort le 24 juin 1690. Aperçu très intéressant d'histoire religieuse locale.

Abbé Garnodier : *Notice archéologique et historique sur Éclassan*, p. 83-89, 139-143. Cette étude de feu l'abbé Garnodier est éditée par M. Jean d'Indy.

R. Poidebard : *Catherine d'Amboise et Tournon*, p. 90-92. Leur contrat de mariage (11 août 1437).

J. Messié : *Instructions et conseils d'un gentilhomme à son fils*, p. 113-122. Sous un titre à peu près semblable, M. Aug. Le Sourd a publié de pareils conseils d'un personnage différent, dans la *Revue du Vivarais* de 1905.

X... : *Précieuse découverte*, p. 123-131. Il s'agit d'une Bible sortie des presses de Sébastien Gryphius. L'auteur croit qu'elle a appartenu au roi Henri IV; mais en réalité le nom de son possesseur est Petrus a Pedeauxato (*note rectificative de M. l'archiviste de la Drôme*).

Docteur Lorion : *le Colonel Scipion Tourre (1825-1865)*, p. 145-154, 177-187. Né à Ruoms, mort dans un incendie à Mexico.

P. Camus : *Une page d'histoire du Vivarais de 1667 à 1669. Le Syndicat des prieurs bénéficiers contre le Syndicat des curés congruistes*, p. 155-162. Intéressant épisode d'histoire ecclésiastique du Vivarais.

Aug. Roche.

AUDE

Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude.
Tome XL, 1936. Carcassonne, Roudière.

L. Mathieu: *Excursion dans le Minervois et le Saint-Ponais (Hérault)*, p. 2-76. A glaner, çà et là, quelques renseignements sur les églises de cette région de l'ancien diocèse de Saint-Pons-de-Thomières.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne.
Tome XIX, année 1936. Toulouse, Privat.

Philippe Héléna : *les Origines de Narbonne*, p. 1-489. Sous la couverture de son « bulletin » c'est un véritable volume que la Commission archéologique de Narbonne offre à ses lecteurs. Il est consacré à la préhistoire et à la protohistoire du Narbonnais. On y trouvera, en particulier, un exposé des découvertes faites, en ces dernières années, dans plusieurs *oppida* préromains de cette région : on connaît déjà Montlaurès et surtout Ensérune, où existe un musée national qui témoigne de l'importance de ces découvertes. L'histoire de la ville même de Narbonne s'arrête au premier siècle de l'ère chrétienne. Un chapitre traite des cultes indigènes avant l'occupation romaine, mais il contient fort peu de renseignements propres à la région narbonnaise.

É. Griffe.

HÉRAULT

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
4e série. Volume II. Béziers, 1937.

E. Baret : *Un aumônier militaire en 1625-1629*, p. 55-66. Note biographique sur le P. Bonaventure, de l'ordre des Frères mineurs de l'Observance, confesseur du duc de Montmorency, tué au siège de Privas, en écoutant, sous le feu des protestants, la confession du sieur de la Ferrière.

Dr Brunel : *A propos des dîmes ecclésiastiques : un arrêt intéressant du parlement de Toulouse en 1620*, p. 105-114. Cet arrêt condamne les habitants de Vinas et Rouvignac, au diocèse de Béziers, à payer au prieur desdits lieux les dîmes accoutumées.

M. Oudot de Dainville.

HAUTE-LOIRE

Almanach de Brioude, 18e année. Brioude, 1937.

Aimé Brunereau : *les Rochemonteix-Vernassal*, p. 13-54. Histoire de la famille auvergnate de Rochemonteix depuis le XVIe siècle. Cet article, écrit à l'aide de documents puisés surtout aux archives notariales, concerne aussi les Domangeville, héritiers des Rochemonteix depuis 1762. Outre les renseignements d'ordre généalogique, intéressantes précisions sur la gestion d'un domaine seigneurial au XVIIIe siècle.

Aug. Casati : *la Vierge à l'Oiseau de l'église Saint-Julien de Brioude*, p. 55-70, 1 pl. Par son aspect général, par le déhanchement du corps, le drapé du vêtement, la nudité de l'Enfant Jésus porté sur le bras gauche, la statue étudiée doit être datée du XIVe siècle. Cette étude archéologique est suivie d'un inventaire chronologique des statues de la Vierge et de l'Enfant de la région brivadoise.

Rég. Vigouroux : *Notice sur la poterie d'Alleyras et de Vabres*, p. 71-100. Cette industrie semble dater du début du XIXe siècle. Étude de la matière à fabriquer la poterie, de son modelage, de sa cuisson et de sa vente. Intérêt également philologique de cette monographie qui contient de nombreux termes techniques empruntés au dialecte brivadois. En appendice, un état des fabricants potiers d'Alleyras et de Vabres de 1870 à 1890.

L. Pastourel : *Mobilier et usages paysans d'avant 1789*, p. 101-114. L'auteur décrit, à l'aide d'un contrat de mariage de 1735, la consistance des terres et du mobilier constituant le patrimoine d'une famille rurale auvergnate au milieu du XVIIIe siècle.

A. Achard : *État des mines de la fosse du Gros-Miny et de la Taupe à la veille de la Révolution*, p. 115-120. Résultat d'une enquête faite en 1774 par des experts sur l'état de ces mines appartenant au bassin houiller de Sainte-Florine.

Aug. Casati : *les Recueils de Dom Estiennot concernant la région brivadoise. Le Christ miraculeux de Chanteuges*, p. 121-132. Publication de l'index des localités du Brivadois sur lesquelles ont porté les recherches de l'érudit du XVIIe siècle, l'un des collaborateurs de la *Gallia christiana*. Article suivi du texte du procès-verbal d'une visite faite en 1696 par le prieur de l'abbaye de La Chaise-Dieu au monastère de Chanteuges; ce document, inséré dans le manuscrit de Dom Estiennot, mentionne l'existence d'une relique du Précieux Sang enchassée dans un Christ conservé dans l'église de Chanteuges; ce Christ, au lieu d'être nu, était revêtu d'une longue tunique.

E. Drevet : *En Brivadois. L'esprit de clan et les « blasons populaires »*, p. 133-142. Études folkloriques : énumération des dictons relatifs aux habitants de diverses localités brivadoises.

Jacques Langlade : *Notes sur Mazerat-Aurouze*, p. 143-152. Courte monographie, depuis 1078, de cette localité, siège d'un prieuré dépendant de l'abbaye de La Chaise-Dieu.

Jean Bouche : *Mines d'Aurouze, commune de Mazerat-Aurouze*, p. 153-156. Notes sur l'exploitation de cette mine de plomb argentifère depuis 1876.

Bulletin publié par la Société académique du Puy et de la Haute-Loire. Tome XXI, 1936, Le Puy.

Georges Paul : *les Derniers jours de la duchesse de Polignac*, p. 1-19, 1 pl. Excellent article de vulgarisation consacré à la mort de la duchesse, amie de Marie-Antoinette.

F. Gautheron : *la Société populaire du Puy* (1790-96) (suite), p. 20-35. Suite des analyses des procès-verbaux de cette société : la période traitée cette année est celle comprise entre le 19 février et le 13 juillet 1793.

Ul. Rouchon : *le Velay gallo-romain. Ruessio (Saint-Paulien), capitale gallo-romaine du pays des Vellaves* (suite), p. 36-52. Suite du répertoire des localités vellaves où ont été faites des découvertes gallo-romaines avec, pour chacune, l'inventaire des inscriptions et objets ainsi mis au jour. La partie publiée cette année concerne Espaly-Saint-Marcel, Ceyssac, Chadrac, Polignac et Saint-Germain-Laprade.

Ét. Delcambre : *Documents relatifs au Consulat du Puy. Les fastes consulaires du Puy jusqu'en 1565*, p. 53-68. Liste critique des consuls du Puy des origines à 1565; cet article forme l'appendice de l'ouvrage du même auteur sur *le Consulat du Puy*.

É. Delcambre.

BÉARN ET PAYS BASQUE

BASSES-PYRÉNÉES

Bulletin du Musée basque. Tome XIII. Bayonne, 1936.

Ph. Veyrin et P. Garmendia : *les Chapelles de Sare*, p. 389-413. Ces notes sur l'église, les quatre chapelles et les dix oratoires que l'on peut identifier dans le village de Sare, montrent l'intérêt que présente l'étude des édifices religieux populaires dans le Pays Basque.

J. Nogaret : *les Châteaux historiques du Pays Basque français*, p. 424-451. Conclusion d'une série de monographies, déjà mentionnées ici, et consacrées aux châteaux historiques — auxquels sont liés bien des souvenirs religieux — dans les trois provinces basques françaises, Labourd, Basse-Navarre et Soule.

Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays Basque.
Tome XIX. Pau, 1936.

H. Charbonneau : *De quelques sanctuaires basques et béarnais*, p. 5-17, 87-104, 148-162, 219-234. Synthèse objective et documentée des diverses données historiques ou légendes populaires, concernant les sanctuaires bas-pyrénéens et les traditions ou dévotions locales.

J.-B. Laborde : *les « Brouches » en Béarn, Gascogne et Pays Basque*, p. 18-34, 71-86. Curieux répertoire de formules superstitieuses, employées dans la Gascogne, mais plus particulièrement en Béarn, pour la guérison des maléfices.

J. Annat : *l'Hôtellerie de Sainte-Christine de Somport*, p. 61-70, 163-174. Édifié sur la cîme des Pyrénées, à la frontière franco-espagnole, le long de la route suivie par les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle, ce monastère hospitalier, l'un des trois grands établissements de la chrétienté au Moyen Age, fut un puissant agent de relèvement moral et une véritable institution de charité internationale.

M. Montaigue : *Notes brèves d'histoire de l'art*, p. 105-118. Notes archéologiques, confrontées avec les documents, fournis principalement par les archives locales, sur la cathédrale gothique de Sainte-Marie d'Oloron.

J.-B. Laborde : *la Grêle et les « conjurations » contre ce fléau*, p. 197-211. Étude d'histoire et de folklore de ce fléau, très redouté en Béarn,

au point que l'historien Marca voyait en lui l'une des causes des crises économiques du pays.

J.-B. Laborde : *le Testament de Pierre de Marca*, p. 133-147. Texte annoté, d'après une copie — qui est peut-être quelque peu défectueuse, — du testament, resté jusqu'à présent inédit, de l'historien du Béarn, Marca, mort archevêque de Paris († 1662).

L. Lembeye : *Un évêque de Bayonne en ambassade*, p. 175-182. Hector d'Ailly, premier évêque de Bayonne nommé en vertu du Concordat de 1516, est chargé d'une ambassade à Venise, par Louise de Savoie, régente du royaume.

L. Lembeye : *Un « administrateur » du diocèse d'Oloron archevêque d'Auch*, p. 212-218. Il s'agit de Pierre d'Anglade qui, à la fin du XIV^e^ siècle, reçut une mission de collecteur apostolique plutôt qu'une charge d'administrateur.

J. Annat.

COMTÉ DE FOIX ET COUSERANS

ARIÈGE

Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix. Nouvelle série, n^os^ 31 à 34. Castillon-en-Couserans, 1936-1937.

J.-M. Vidal : *Jean Cerle, vicaire capitulaire de Pamiers au temps du schisme de la régale (1633-1691)* (suite), p. 305-333, 345-360, 397-433 [1-37]. Suite du récit des luttes provoquées, dans le diocèse de Pamiers, par le schisme qui y sévit après la mort de l'évêque Caulet. Le pape Innocent XI ayant pris solennellement parti, par un bref du 1^er^ janvier 1681, pour Jean Cerle, vicaire capitulaire légitime, contre Dandaure, vicaire général intrus mandé à Pamiers par l'archevêque de Toulouse, les agents du roi exercèrent une impitoyable répression contre les cerlistes. Dans une vue d'ensemble, l'auteur nous fait assister à la querelle qui s'engagea alors entre le pape et le roi, et dont l'épisode culminant fut la célèbre assemblée du clergé de 1682. Innocent XI et Louis XIV, tous deux préoccupés malgré tout de mettre fin au schisme appaméen, tentèrent un accommodement pour donner un successeur à l'évêque défunt. François de Bourlemont fut candidat du roi, mais le pape lui refusa ses bulles. Cerlistes et dandauristes continuèrent de plus belle de s'entre-déchirer. Au nombre des ennemis les plus acharnés de Jean Cerle se trouvaient les Jésuites du collège de Pamiers. Persécutés sans relâche, incertains sur la conduite à suivre à cause du silence de Rome dans ces conjonctures pénibles, certains prêtres fidèles à Cerle prirent le parti d'envoyer l'un d'eux en ambassade auprès du pape pour l'informer de la situation du diocèse et chercher auprès de lui conseil et direction (1685-1686). — : *Un synode à Pamiers sous l'évêque Fr.-Ét. de Caulet (27 avril 1662)*, p. 374-381. Texte du procès-verbal de l'assemblée synodale. — : *Notre-Dame de Montgauzy, à Foix; à propos d'une chapelle musicale qui y fut fondée au XVI^e^ siècle*, p. 49-69. Notice sur un célèbre et très ancien sanctuaire dédié à la Vierge, aux portes de Foix, et dont il ne reste plus trace. Le chanoine J. de Regert, prieur de ladite chapelle, fonda, au XVI^e^ siècle, une sorte de collégiale composée de huit chapelains ou obituaires, tous prêtres, tous experts dans l'art de la musique et aptes au chant, lesquels, dirigés par un maître de chapelle et secondés par deux enfants sachant aussi la musique et le chant, auraient pour obligation à la fois de desservir les chapelles de cette église et d'y

chanter les offices. Le fondateur dota richement cette originale institution. Mgr Vidal publie la supplique adressée au pape Paul III pour lui demander d'approuver et de confirmer cette fondation, à quoi le pape consentit.

Clément Tournier : *Toulouse dans le rayonnement de Fr.-Ét. de Caulet, évêque de Pamiers* (suite), p. 335-339, 361-373, 70-76. L'auteur consacre de courtes notices aux trois frères Gloton, cousins de l'évêque de Pamiers; ajoute quelques traits à la biographie d'Antoine Charles, et nous fait connaître l'existence romanesque d'Antoine de Turle, mari trompé et assassin, puis converti, réfugié à Rome où il mène une vie d'ermite pénitent.

Louis Blazy : *Construction et bénédiction, à la veille de la Révolution, de l'église paroissiale d'Engraviès*, p. 340-344. — : *Pittoresque évasion d'un prêtre déporté* [Antoine Cavalié, du diocèse de Cahors], p. 382-385. — : *l'Église abbatiale et paroissiale du Mas-d'Azil*, p. 434-444 [38-48]. Notice sur cette église reconstruite en 1747-1757, suivie de pièces justificatives. — : *Dénombrement du couvent des Carmes de Pamiers (9 janvier 1668)*, p. 77-86. — : *la « Relique » de saint Flamijan à Lissac*, p. 87-88.

Nota. — Les numéros du *Bulletin de la Société ariégeoise et de la Société des études du Couserans*, publiés depuis la dernière recension, ne contiennent aucun article susceptible d'intéresser la *Revue*.

Louis Blazy.

ROUSSILLON

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

59e volume. Perpignan, Louis Comet, 1936.

Jean Capeille : *Jean-Hervé Basan de Flamenville, évêque d'Elne (-Perpignan), 1895-1721* (à suivre), p. 117-138. Fils d'Hervé Basan, marquis de Flamenville, au Cotentin, né le 16 février 1660; ordonné prêtre à Saint-Sulpice en 1687; en 1894 devint vicaire général d'Angers et, l'année suivante, évêque de Perpignan, où il fut un administrateur zélé, prudent, mais très actif, et d'une très haute piété. Pour l'instruction des tout-petits et des grandes personnes, il avait lui-même composé, en catalan, un abrégé de la doctrine chrétienne.

Jean Sarrète.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Le Moyen Age.

3e série, tome VII (XLVI de la collection). 1936. Paris, Éditions Albert.

Jacqueline Buhot : *l'Abbaye normande de Savigny, chef d'ordre et fille de Cîteaux*, p. 1-19, 104-121, 178-190, 249-272. Ce n'est qu'une partie de l'histoire de l'abbaye de Savigny, mais la plus intéressante. Mlle Buhot a repris, en la remaniant et en la complétant, l'étude qui avait fait le sujet de sa thèse à l'École des chartes. Savigny fut fondée entre 1112 et 1115 par Vital, chanoine de Mortain. On peut rapprocher cette fondation de celle de Fontevrault par Robert d'Arbrissel et de celle de Thiron par l'ermite Bernard. Mais surtout il faut observer qu'à la même époque Cîteaux, fondé en 1098, prenait sa forme définitive en 1115, date de la *Carta caritatis*. C'est cette même année que l'on voit le titre d'abbé donné à Vital. Vital meurt en 1122. Ses successeurs Geoffroy, Ewan et Serlon développent la fondation primitive et constituent peu à peu un véritable ordre savignacien. Le mot se trouve dans les textes. En 1147 cet ordre ne compte pas moins de trente-deux abbayes réparties tant en France, en Normandie et en Bretagne qu'en Angleterre. Cependant alors se produit un événement extrêmement curieux. L'idéal de la vie de Savigny était au fond le même que celui de Cîteaux. L'ordre de Savigny s'intègre dans celui de Cîteaux. Mlle Buhot a bien su mettre en lumière cette situation. Elle a tout d'abord montré en quoi les deux institutions se ressemblaient et différaient. Ressemblances : costume des moines blancs; propagation par filiation; privilège d'exemption; affranchissement des dîmes; exploitation directe du domaine. Différences : les maisons de Cîteaux sont dédiées à la Vierge, celles de Savigny à la Trinité; Savigny admet des prieurés; ses exemptions sont plus étendues que celles de Cîteaux; elle ne s'interdit pas le patronage des églises, la perception des dîmes ou le rachat des dîmes inféodées. Ensuite Mlle Buhot examine les conditions de la réunion de Cîteaux. Savigny venait immédiatement après les quatre « filles ». Son abbé avait rang de définiteur au chapitre général. Ses propres abbayes-filles restaient sous son obédience et tout ce qui avait été décidé en chapitre général savignacien ne pouvait être révoqué par Cîteaux. Dans un dernier chapitre, Mlle Buhot dégage tout le particularisme de Savigny dans l'ordre cistercien. Notamment en ce qui touchait l'administration du temporel, Savigny sut garder son régime plus libre, et ce fut ce dernier qui influa en définitive sur celui de Cîteaux. — L'étude est accompagnée utilement de la publication d'un certain nombre de pièces justificatives.

Jules de La Martinière : *Essai de classement des manuscrits et des rédactions de l'*Historia *d'Adémar de Chabannes*, p. 20-55. Il faut remercier l'auteur d'avoir publié des recherches dont il s'était occupé il y a trente ans environ. *L'Historia* d'Adémar de Chabannes est importante pour l'histoire de l'Aquitaine aux xe et xie siècles. Elle nous est parvenue sous la forme de quatre rédactions. M. de La Martinière montre qu'il faut encore supposer d'autres rédactions, aujourd'hui perdues,

pour comprendre les relations des manuscrits actuels entre eux. Il y a là un vaste sujet à discuter, qui fait souhaiter davantage la prochaine édition que doit donner de cet ouvrage M. de Font-Réaulx.

Theodor Schieffer : *Notice sur les Vies de saint Hugues, abbé de Cluny*, p. 81-103. Saint Hugues fut abbé de Cluny entre 1049 et 1105. Ce long abbatiat marque aussi l'apogée de l'ordre de Cluny. Saint Hugues n'a pas eu moins de six biographes. M. Schieffer a précisé les rapports de ces textes, complétant ainsi utilement Wattembach et Molinier.

Alexandre Haggerty Krappe : *la Légende de saint Grégoire*, p. 161-177. Légende entièrement apocryphe dont l'origine remonte au VI^e^ et peut-être au V^e^ siècle. Elle dut être forgée par des moines nestoriens en vue de combattre certaines erreurs qui existaient chez les disciples de Zoroastre.

Johannes Ramackers : *Sur l'histoire de l'élection de l'évêque Hugues d'Angoulême (1149)*, p. 244-248. Rectification à une publication récente de Dom André Wilmart dans les *Analecta Reginensia*. La lettre, transformée en formule, contenue dans le ms. Reg. lat. 72, fol. 68, ne concerne pas l'élection au siège d'Angoulême de Lambert de la Palud en 1136, mais celle de son successeur Hugues Tizon de la Rochefoucauld en 1149. Les raisons données sont excellentes.

Émile-A. van Moé.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisne français.
LXXXV^e^ année (1936). 54, rue des Saints-Pères, Paris, VI^e^.

J. Barnaud : *Lefèvre d'Étaples et Bédier. Les premiers assauts donnés à la Réforme française*, p. 251-279, fig. On suit ici les phases de la lutte menée depuis 1518 par la Sorbonne, Pierre Cordonnier et Noël Béda (ou Bédier) contre Lefèvre d'Étaples, Briçonnet et leurs amis. Finalement, lorsque Lefèvre mourait à Nérac en 1536, la Réforme française était en échec.

G. Dubois : *les Enlèvements d'enfants protestants et la Communauté des Nouvelles-Catholiques de Rouen au XVIII^e^ siècle*, p. 280-327. Cette communauté, fondée en 1634, subsistera jusqu'à la Révolution (1792). Elle recrutait dans les familles protestantes des jeunes filles qui désiraient être soustraites ou qu'on désirait soustraire à l'influence religieuse de leurs parents. Le recrutement se faisait au besoin avec l'aide de la maréchaussée. On maintenait ces jeunes filles aux Nouvelles-Catholiques jusqu'à seize ans, ou bien deux années, si elles y entraient après cet âge. Elles étaient peu nombreuses : un état de 1746 donne vingt-cinq noms de jeunes filles dont le roi paie la pension. C'étaient généralement des jeunes filles pauvres. Une fois sorties, on les mettait deux ans en apprentissage. Le supérieur de la maison des Nouvelles-Catholiques fut assez régulièrement un vicaire général de Rouen.

B. Robert : *les Débuts du protestantisme à Alençon*, p. 365-390. Sans voir dans Marguerite de Navarre, qui possédait le fief d'Alençon, l'inspiratrice ou l'organisatrice de la communauté protestante d'Alençon, on peut penser qu'elle contribua à créer le milieu favorable aux « idées nouvelles ». Le grand procès de 1534, où furent inculpés quarante Alençonnais iconoclastes et sacrilèges, montre que, depuis plusieurs années déjà, une propagande active avait réussi. Ces gens, qui ne sont peut-être pas tout à fait des protestants, appartenaient à toutes les classes sociales; on comptait parmi eux un assez grand nombre d'ecclésiastiques.

Jean de La Monneraye.

Bulletin monumental. Tome XCV, 1936.

Francis Salet : *la Madeleine de Vézelay et ses dates de construction*, p. 5-25. L'abbé Artaud (1096-1106) entreprend la reconstruction du chœur et du transept — qu'il fait consacrer dès 1104 — de l'église carolingienne qui avait été elle-même consacrée en 878. La nef de cette église carolingienne est celle qui fut détruite par l'incendie de 1120. La nef actuelle fut reconstruite par l'abbé Renaud de Semur († 1128), que son épitaphe qualifie de « reparator monasterii ». La consécration de la chapelle haute de saint Michel, située dans le narthex, qui eut lieu entre 1145 et 1151, donne la date du narthex.

Baron Verhaegen : *l'Église de Palogneux (Loire)*, p. 27-30. Cette église est souvent citée comme possédant une nef voûtée de berceaux perpendiculaires à son axe, voûtement qui caractérise les nefs de Saint-Philibert de Tournus et de l'église de Mont-Saint-Vincent. Or l'auteur estime qu'il est impossible de conclure de la présence de la seule travée subsistante à l'existence d'une nef entière couverte de berceaux transversaux.

Abbé Jean-Baptiste Mortier : *les Fresques de l'église de Parçay*, p. 31-43. En comparant le Christ assis dans une gloire en amande de cette fresque avec les représentations analogues fournies par les miniatures, l'auteur montre que le Christ de Parçay tient une hostie de la main droite.

René Crozet : *Églises romanes à déambulatoire entre Loire et Gironde*, p. 45-81. Les conclusions de l'auteur sont les suivantes : 1° Les pays de la Loire moyenne et inférieure ont vu s'élever, dès la fin du x^e^ et dans le courant du xi^e^ siècle, un nombre assez important d'églises à déambulatoire. 2° L'expansion de ce plan coïncide assez exactement avec le développement de la puissance des comtes d'Anjou vers le Poitou et la Saintonge, dans le courant du xi^e^ siècle, pour que l'auteur considère cette concordance non pas comme une simple coïncidence, mais comme une relation de cause à effet. 3° Sur ce plan ont été construits des édifices appartenant à plusieurs types, qui sont passés en revue. On constate vers la fin du xii^e^ siècle un retour d'influences de l'Ouest en direction de la Loire, notamment à Fontevrault.

Fernand Benoit : *Église des Saintes-Maries-de-la-Mer*, p. 145-180. L'église du xii^e^ siècle, qui ne comprenait qu'une nef unique de trois travées terminée par un chœur d'une travée et un chevet en hémicycle, fut fortifiée seulement au xiv^e^ siècle et agrandie, au temps du roi René, des deux premières travées. Cet agrandissement est prouvé, non seulement par un décrochement dans la construction, mais aussi par des documents d'archives auxquelles l'auteur consacre une étude minutieuse.

G. Lanfry : *la Crypte romane de l'onzième siècle de la cathédrale de Rouen*, p. 180-201. L'auteur de l'article, qui est en même temps l'architecte ayant présidé au déblaiement de la crypte, restitue le plan intégral de celle-ci, dont on ne connaissait auparavant qu'une travée naguère étudiée par le Dr Coutan et l'archéologue anglais John Bilson. Cette crypte d'un édifice dédié en 1063 comporte un déambulatoire à trois chapelles rayonnantes. Elle joue donc un rôle de premier ordre dans l'introduction du plan à déambulatoire dans l'école normande, qui l'employa plus fréquemment en Angleterre qu'en Normandie.

Tony Sauvel : *Tympans de l'Angoumois*, p. 203-213. Étude des tympans de Saint-Michel-sur-Charente (Saint-Michel-d'Entraygues), Linars, Champniers et Saint-Saturnin groupés aux environs d'Angoulême.

Marcel Aubert : *les Ogives arméniennes d'après un livre récent*, p. 215-221. Étude critique du livre de M. Jurgis Baltrusaitis[1].

Chanoine Ch. Urseau : *Un vitrail angevin du XVI^e siècle. La crucifixion de Soulaire*, p. 223-231. Description d'un vitrail de 1521 provenant de l'église de Soulaire, que l'auteur a fait entrer dans les collections du Musée archéologique Saint-Jean d'Angers.

Jean Vallery-Radot : *la Limite méridionale de l'école romane de Bourgogne*, p. 273-316. Après avoir, au préalable, établi une distinction essentielle entre le domaine propre de l'école et sa zone d'influence, et décrit sommairement les différentes variantes de l'architecture romane bourguignonne, l'auteur explore méthodiquement les pays situés au sud du Mâconnais et du Brionnais, en vue de définir jusqu'où s'étend vers le sud le rayonnement de l'art bourguignon. Le Forez, influencé par l'art du Velay et davantage encore par l'art auvergnat, est tout d'abord éliminé. En somme, l'influence bourguignonne, encore souveraine en Beaujolais et dans le nord de la Dombe, ne règne plus en maîtresse dans le Lyonnais, où elle se heurte à d'autres tendances. La limite proposée part des environs de Charlieu, non loin de la Loire, pour aboutir à la Saône, à hauteur de Belleville, et se prolonge en Dombe en englobant Saint-Paul-de-Varax. Au delà de cette limite, qui est celle du domaine propre de l'école, on pénètre dans une zone d'influence qui s'efface progressivement.

André Lapeyre : *le Tympan de l'église du Heaulme (Seine-et-Oise) et la légende de saint Georges*, p. 317-332. Œuvre d'un artiste médiocre du début de la période gothique. Commentaires sur l'introduction du culte de saint Georges en Occident à la suite des croisades.

H. Zanettacci : *Statuaire de la façade de Saint-Vulfran d'Abbeville*, p. 333-367. Dans la première partie l'auteur étudie l'iconographie de cet ensemble appartenant à une partie de l'édifice élevée entre 1488 et 1536 environ. Dans la seconde partie, consacrée au style, il distingue entre autres la collaboration de trois ateliers, l'atelier de P. Loeureux, l'atelier du saint André et un atelier italianisant.

Pierre Pradel : *l'Apparition de l'art gothique en Bourbonnais*, p. 405-432. Dans cette région où l'art roman s'attarda longuement, les premiers édifices gothiques, le chœur de Saint-Pourçain-sur-Sioule et celui d'Ébreuil reflètent tout d'abord, dès la fin du XII^e siècle, l'influence de l'art de l'Ile-de-France, influence qui sera éclipsée au cours du siècle suivant par celle de l'art bourguignon.

Denise Jalabert : *De l'art oriental antique à l'art roman. Recherches sur la faune et la flore romanes* (suite). II. *Les sirènes*, p. 433-471. La sirène-oiseau fut importée par les deux grands courants méditerranéens, l'un grec, romain, byzantin; l'autre sassanide, byzantino-sassanide, copte, musulman. La sirène-poisson semble avoir été transmise par l'art gréco-romain seul.

Suzanne Brodtbeck : *les Voûtes romanes de l'église de Romainmôtier (Suisse). Étude sur l'éclairage direct dans les églises voûtées de la fin du XI^e siècle*, p. 473-505. L'auteur passe en revue les différentes tentatives de l'architecture bourguignonne en vue de résoudre le problème de l'éclairage direct des églises romanes entièrement voûtées, problème déjà résolu à la fin du XI^e siècle dans l'église de Romainmôtier par la construction de berceaux en plein-cintre échancrés latéralement par des voûtains en pénétration. Les dates proposées pour la construction

1. Voir notre compte rendu de ce livre dans la *Revue*, t. XXIII, p. 108.

de ces voûtes (1080-1087) ne sont pas fournies par un texte, mais coïncident avec la période d'activité du prieur Étienne et une époque de prospérité pour le prieuré attestée par plusieurs libéralités.

Jean VALLERY-RADOT.

Études carmélitaines mystiques et missionnaires.

21e année. Vol. I, avril 1936. Paris, Desclée de Brouwer.

P. BRUNO DE JÉSUS-MARIE : *Témoignages sur l'amour*, p. 1-60. Dans ce volume consacré plus spécialement à l'amour, comme le précédent l'avait été à l'humanisme, le P. Bruno publie de très suggestifs et émouvants « témoignages sur l'amour » : des fragments de la correspondance d'un jeune religieux mort à trente ans en 1933, témoignages bouleversants de fidélité à l'amour; — des extraits de lettres inédites d'Ève Lavallière à un Carme, datant de l'époque 1917-1924 où sa vie spirituelle semble avoir atteint sa plus grande profondeur; — des notes et lettres de Camille Bellaigue, qui illustrent l'alliance de la mystique, de la musique et de la poésie au soir d'une longue existence; — des pages sur l'amour maternel, sur le sentiment paternel, sur la vie conjugale. Tout cela, très direct, très vécu et d'un ton très différent des traités sur les « croix » du mariage dont l'abbé Bremond parle non sans humour dans « la Vie chrétienne sous l'Ancien Régime ».

P. BRUNO DE MARIE-JÉSUS : *Madame Acarie, épouse et mystique*, p. 203-233, pl. Dans ce même cahier, le P. Bruno de Jésus-Marie raconte le mariage de Mme Acarie, mariage qui dura trente-deux ans, qui apparaît comme « un humble reflet de cette union transformante où Dieu épouse spirituellement les âmes », et qui démontre que la vie mystique n'est point ennemie de la vie conjugale. Mme Acarie, devenue veuve, mourut en 1618 au Carmel sous le nom de Marie de l'Incarnation. Il ne faut pas la confondre avec Marie Guyart qui fut, sous le même nom, Ursuline à Tours et à Québec. Son long mariage fut, notons-le, humainement heureux et plein d'amour, alors que celui de l'autre Marie de l'Incarnation lui laissa de mauvais souvenirs, encore qu'elle n'eût, semble-t-il, rien de grave à reprocher à M. Martin. L'article du P. Bruno contient des détails assez saisissants sur la vie à Paris au temps de la Ligue dont Pierre Acarie était l'un des chefs. Il signale l'accord entre l'esprit de saint Jean de la Croix et celui de la fondatrice du Carmel de France. Il a puisé dans les pièces du procès de béatification déchiffrées par les Carmélites de Pontoise.

Volume II, octobre 1936.

Ce volume est consacré au sujet suivant : « Douleur et stigmatisation » et réunit des études de théologiens, de psychologues, d'essayistes, d'historiens, de neurologues et de psychiâtres.

Stanislas FUMET : *les Signes de la douleur. Un trouble dans le Cosmos*, p. 1-18. « La douleur n'est à sa place que sur la croix, avec Notre-Seigneur. Quand elle est située là par le christianisme, elle fertilise l'univers. » « Montrer par les stigmates sa douleur unie à celle de Jésus est le propre exclusif des amoureux du Christ qui l'ont tellement aimé, c'est-à-dire tellement préféré à eux-mêmes, qu'Il s'est substitué à leur personne jusque dans l'apparence. Bien que le fait des stigmates n'ait que l'importance d'un charisme et qu'il n'ajoute rien à la sainteté, il a une puissance d'expression qui nous inspire autant d'émoi que de respect. »

Pierre DEBONGNIE, C. SS. R. : *les Stigmatisations au Moyen Age*,

p. 22-59. Critique serrée de l'ouvrage du Dr Imbert-Gourbeyre sur la *Stigmatisation* (1894), qui manquait de sens critique en matière historique (R. P. Thurston) et dont le travail n'a qu'une valeur assez maigre au point de vue médical et psychiatrique (R. P. Gemelli). Des cas de stigmatisés signalés aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, il ne resterait à peu près rien. Seul, ou peu s'en faut, celui de saint François d'Assise, le premier en date très vraisemblablement, résisterait à la critique. L'auteur ne l'étudie d'ailleurs pas, renvoyant aux travaux de Le Monnier, Van der Elst, Bihl, Gemelli et Thurston.

Prof. Jean Lhermitte : *le Problème médical de la stigmatisation*, p. 60-78. « Le processus de la stigmatisation nous apparaît comme inintelligible.... Il n'existe aucun processus physiologique qui... se rapproche de la stigmatisation. Celle-ci, lorsqu'elle n'est pas supercherie, appartient en propre à une catégorie de sujets et répond à un mécanisme qui échappe complètement aux prises des savants. »

Dr Jean Vinchon : *Une extatique stigmatisée : Marie de Mörl*, p. 79-80. Un de ces cas frontières où s'entremêlent la mystique, l'hystérie et peut-être la simulation.

Prof. Paul Van Gehuchten : *Étude médicale des stigmates de Louise Lateau*, p. 81-92. Louise Lateau fut défendue en son temps, devant l'Académie royale de Belgique, par le Dr Lefebvre, et critiquée par le Dr Warlomont. Ce dernier soutient la thèse suivante : les mystiques deviennent stigmatisés en vertu d'un acte mental appelant sur des régions déterminées du corps une attention longue et soutenue, d'où résulte une excitation de la partie du système nerveux qui régit ces régions, ce qui amène un relâchement du stimulus vaso-moteur avec congestion locale des vaisseaux. Ce processus peut être activé par les attouchement réitérés appelés par la douleur. Le prof. Van Gehuchten pense aussi que les stigmates ne sont pas nécessairement produits par supercherie. Moins affirmatif que Charcot, moins négatif que Babinski, il estime que l'œdème peut être produit par suggestion. La production des stigmates n'est pas en dehors des possibilités de la nature, bien que nous n'en connaissions pas le mécanisme physiopathologique exact. Il suffit que le système neurovégétatif du sujet soit particulièrement sensibilisé. Les stigmates en eux-mêmes ne peuvent avoir de valeur réelle pour juger du caractère des visions ou d'autres phénomènes qui les accompagnent.

Dr Jules Tinel : *Essai d'interprétation physiologique des stigmates*, p. 93-97. L'auteur ne connaît guère de processus cliniques ou expérimentaux qui soient vraiment comparables aux stigmates. Il formule une hypothèse, qu'il reconnaît sujette à caution mais qui serait la seule à offrir « si l'on admet l'existence des stigmates et si l'on veut en tenter une interprétation physiologique ». « On peut, à la rigueur, concevoir qu'une représentation particulièrement vive des souffrances du Christ en croix ait pu... provoquer l'apparition de zones cutanées véritablement et intensément douloureuses.... On peut, à la rigueur, admettre également qu'au niveau de ces zones... aient joué les processus de vaso-dilatation aiguë et de suffusion hémorragique que peuvent provoquer la douleur locale, l'excitation des terminaisons sensitives et la libération d'histamine », substance chimique fortement vaso-dilatatrice.

Prof. André Le Grand : *la Douleur. Étude physiopathologique*, p. 98-129, 1 pl. La douleur est un sens à part qui a sa place dans la physiologie normale de l'homme. Elle est relative, variant selon l'intellectualité du sujet et l'excitabilité de ses centres nerveux supérieures, variant aussi selon les cas (maladie, préoccupation, attention, suggestion).

L'homme ne doit pas fuir de façon éperdue devant la douleur (algophobie) : il n'augmenterait pas son bonheur, rétrécirait désastreusement ses possibilités d'action, développerait son égoïsme. Par contre l'algophilie est le plus souvent morbide et suspecte : on agira prudemment en se méfiant de telles réactions. « La douleur intense et prolongée détermine dans un organisme des modifications importantes; toutefois il ne semble pas rigoureusement démontré jusqu'à présent que de tels troubles organiques puissent se manifester extérieuremnt sous forme de lésions localisées. »

Gustave Thibon : *Quelques propositions sur la douleur*, p. 130-142, 1 pl. La douleur est le fruit du péché, mais elle est ordonnée en soi à la destruction du péché. Le monde voudrait pécher sans souffrir. Le christianisme nous invite à souffrir sans pécher. Mais souffrir ne suffit pas; il est des douleurs stériles. Il faut distinguer la douleur de l'âme et la douleur du moi. Une certaine inaptitude à la souffrance saine reflète une inaptitude à l'amour sain qui seul épanouit l'homme. C'est contre la fausse joie, morte et sans amour, qu'il a été dit : « Bienheureux ceux qui pleurent ». Et c'est contre la fausse souffrance, également égoïste et morte, qu'il a été dit : « N'abandonne pas ton âme à la tristesse, car il n'y a aucun bien en elle ».

Dom Alois Mager : *le Problème scientifique de la stigmatisation*, p. 143-156. L'auteur est persuadé qu'il y a eu et qu'il existe encore des stigmatisations d'origine surnaturelle, mais se refuse à dire que toute stigmatisation soit nécessairement d'origine surnaturelle. La cause efficiente principale peut d'ailleurs partiellement ou totalement se trouver dans le surnaturel (degré charismatique de contemplation religieuse, contemplation infuse renversant les lois de l'organisme, et Dieu peut se servir comme cause efficiente instrumentale de mécanismes déclenchés par des états maladifs. Pour juger d'une stigmatisation, le plus important serait d'examiner l'authenticité de l'état contemplatif. Quand à une stigmatisation purement charismatique, ayant lieu par une intervention immédiate de Dieu, en dehors de tous les facteurs naturels, psychogènes et surnaturels ordinaires, un tel cas, est possible, mais on ne peut affirmer qu'il existe.

Prof. Georges Wunderle : *Essai sur la psychologie de la stigmatisation*, p. 157-163. L'auteur souligne entre autre, comme l'avait fait M. Debongnie, que la stigmatisation semble ne se trouver que chez les catholiques romains. La piété orientale considère surtout le Christ en majesté. La stigmatisation naturelle, par suggestion délibérée même, n'est sans doute pas impossible; mais il ne faut pas surestimer la psychogénie. La pleine efficacité de la force plastique de la commotion de l'âme est en dépendance d'autres causes que l'intensité de la compassion, car la stigmatisation n'a pas lieu chaque fois que le sentiment de compassion est poussé à son maximum. Il y a d'un côté les influences qui ne dépendent que des faveurs divines; de l'autre côté la constitution du sujet, sa puissance de réaction vasomotrice, etc. Pour juger, il faut considérer l'ensemble de la personnalité.

P. Bruno de Jésus-Marie : *Notes prises à Konnersreuth*, p. 164-170. Notes très directes prises à la fin d'août 1935. « C'était touchant, simple, mais non pas d'une profondeur déterminante. »

Abbé Charles Journet : *le Point de vue théologique sur les sueurs de sang et les stigmatisations*, p. 171-187. Les sueurs de sang ne sont pas « miraculeuses », mais peuvent être des « faits théologiques » en corrélation avec une œuvre de sainteté. Il n'est pas facile de décider actuellement si les stigmates peuvent être naturels. Même « naturels », ils

pourraient être théologiques, pauvres signes humains, témoignages d'une oraison et d'une contemplation qui, elles, sont au-dessus de la nature. Mais en l'absence de preuves scientifiques nettes, la présomption sera en faveur du préternaturel s'il s'agit d'un sujet absorbé en Dieu d'une manière extraordinaire. La production des stigmates sera-t-elle alors diapsychophysiologique, l'agent préternaturel se jouant des ressources psychophysiologiques et spécialement de l'imagination, comme d'un instrument dont il surélève les pouvoirs; — ou parapsychologique, *ab extra* ? L'auteur penche pour la première théorie, mais pense qu'elle ne peut sans doute pas expliquer tous les cas. Quant à la signification profonde des stigmates, elle est la suivante : « Ils ont pour fin de rappeler les souffrances du Dieu martyrisé pour nous, et la nécessité où est l'Église toute entière de souffrir et de mourir avant d'entrer dans la gloire. »

R. P. Garrigou-Lagrange et P. Lavaud, O. P. : *les Circonstances de la stigmatisation*, p. 188-207. Les stigmates ne sont pas à proprement parler des miracles que Dieu seul peut produire, à l'exclusion des forces naturelles, humaines, angéliques, diaboliques. Il n'est pas même certain qu'ils dépassent comme la lévitation par exemple, les forces naturelles de l'organisme humain. Pour discerner la qualité des stigmates et leurs causes, il faut examiner les circonstances : « *quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando* ». Et les auteurs donnent des indications précieuses sur la façon de faire cette enquête avec méthode. Mais ils notent toutefois qu'il « semble être dans les vues providentielles que les pieuses victimes, participantes de la passion du Fils de Dieu, soient à l'imitation de leur divin exemplaire, dressées comme des signes de contradiction, abandonnées aux disputes des hommes ».

P. Gabriel de Sainte Marie-Madeleine : *l'École thérésienne et les blessures d'amour mystique*, p. 208-242. Saint Jean de la Croix parle des différentes « touches divines » et des « blessures d'amour » de l'âme, qui peuvent se répercuter symboliquement dans le corps, sans que cela soit le signe d'un état plus élevé. Le saint a toujours beaucoup insisté sur l'importance très restreinte dans la vie spirituelle de tout ce qui est d'ordre sensible. Il y a des blessures d'amour qui causent la mort brisant la dernière toile qui sépare l'âme de Dieu. C'est ainsi que mourut sainte Thérèse d'Avila, dit l'auteur, qui retrace en détail toutes les cironstances de cette mort. D'une façon générale les théologiens de l'école thérésienne se sont peu occupés des stigmates. L'essentiel est la vie d'amour de l'âme. Un peu de pur amour est plus précieux que tous les phénomènes extérieurs réunis.

Émile Dermenghem.

PÉRIODIQUES DOMINICAINS

L'Année dominicaine.

72e-73e années. 1936-1937. Paris, Éditions du Cerf.

H.-D. Noble : *l'Abbé Lacordaire en visite chez son premier maître* (an. 1936, p. 327-333). Fin de l'étude recensée l'année dernière sur les rapports entre le P. Lacordaire et son ancien maître, M. Delahaye.

M. Guihaire : *Centenaire de la mort de Madame Lacordaire* (an. 1936, p. 406-408). A l'occasion du centenaire de la mort de Mme Lacordaire, dont la tombe se trouve au cimetière Montparnasse, l'auteur publie quelques extraits de la correspondance entre le P. Lacordaire et sa mère.

M.-M. Gorce : *la Joyeuse origine du Tiers-Ordre* (an. 1936, p. 409-415). Dans la région toulousaine, et plus tard en Lombardie et en Vénétie, saint Dominique organisa des groupements de Gais Chevaliers de Notre-Dame, dont Simon de Montfort fut le grand maître. Ces groupements, basés sur l'idée de la joie chrétienne, sont à l'origine du Tiers-Ordre dominicain organisé primitivement pour combattre le pessimisme albigeois. Cette joie étant acquise par la pénitence, on appela ce Tiers-Ordre « Tiers-Ordre de la pénitence ».

M.-A. Genevois : *la Vocation dominicaine du Père Cormier* (an. 1937, p. 8-11). Avare de confidences sur lui-même, le P. Cormier a laissé peu de renseignements sur les origines de sa vocation dominicaine. Il est intéressant de noter qu'au séminaire d'Orléans il fut le fils spirituel de M. Benech, prêtre de Saint-Sulpice, duquel il reçut une dévotion particulière pour la vénérable Agnès de Langeac. A Langeac même, dans le livre des pèlerins, on peut lire à la date du 23 août 1876 cette invocation autographe du P. Cormier : « Vénérable Mère Agnès, c'est à vous que je dois les débuts de ma vocation.... »

R. Nosten : *Un compagnon de Lacordaire, Hippolyte Réquédat* (an. 1937, p. 37-41, 69-71, 137-138). Biographie de ce jeune Nantais, disciple de Buchez, qui fut le premier compagnon du P. Lacordaire dans la restauration dominicaine française.

La Vie spirituelle.

Tomes XLVIII-LII, oct. 1936-sept. 1937. Paris, Éditions du Cerf.

P. Cabon : *la Spiritualité du vénérable Libermann* (t. L, p. 42-60). Conception de la vie intérieure selon le P. Libermann d'après ses *Instructions missionnaires* et sa *Correspondance*.

R. Plus : *Mère Marie-Madeleine, fondatrice du Cœur agonisant de Jésus* (t. L, p. 280-288). Note sur la spiritualité de Mme Trapadoux, en religion Mère Marie-Madeleine, co-fondatrice avec le P. Lyonnard, S. J., de l'Institut du Cœur agonisant de Jésus, vers le milieu du XIX^e^ siècle.

Ét. Lajeunie : *la Pédagogie d'une sainte moderne, la bienheureuse Mère de Sainte-Euphrasie Pelletier* (t. LI, p. 141-173). L'admirable pédagogie de la fondatrice du Bon Pasteur, exposée à l'aide de nombreuses citations de deux ouvrages qui ne sont pas dans le public : les *Règles pratiques* et les *Entretiens*.

J. Guitton : *Saint François Régis, père des pauvres et témoin du Sauveur (1597-1640)* (t. LI, p. 252-270). Rappel, à l'occasion du deuxième centenaire de sa canonisation, de l'apostolat de saint François dans le Massif Central. Comment notamment il organisa la charité, et combien son souvenir est demeuré vivant parmi les paysans des régions qu'il évangélisa.

A. Gratieux : *Monsieur Portal, apôtre de l'union* (t. LII, p. 54-67). Rappel de l'activité de M. Portal pour l'union des Églises. Son enseignement sur ce point, ses relations avec le cardinal Mercier, Lord Halifax, le Rév. Lacey, le P. Puller, etc., le mouvement d'Oxford, les Conversations de Malines.

Y. Pirat : *Pauline Jaricot, amie de l'ouvrier* (t. LII, p. 160-173). Inspiration sociale et rayonnement d'influence de Pauline Jaricot à Lyon, fondatrice de la *Propagation de la foi* et du *Rosaire vivant*. Nombreux extraits de lettres.

La Vie intellectuelle.

Tomes XLV-LI, oct. 1936-sept. 1937. Paris, Éditions du Cerf.

J. Guitton : *Napoléon et le Saint-Siège* (t. XLV, p. 270-296). A propos des récentes (1935) thèses de M. A. Latreille sur les rapports entre Napoléon et le Saint-Siège dans l'application du Concordat, l'auteur dégage la psychologie des principaux acteurs (le cardinal Fesch, Pie VII, Napoléon) et l'histoire du *Catéchisme impérial*.

H. Guillemin : *Voltaire* (t. XLV, p. 316-334). L'auteur voit dans un rationalisme radical, d'où tout trouble de conscience est absent, et qui n'entraîne à aucun blasphème formel contre Dieu, le Christ, etc., l'explication de la haine continue, des violences, des propos blasphématoires même, que Voltaire prodigue contre le catholicisme et l'Église.

H. Guillemin : *les Catholiques de 1848 à 1870. I. Le miracle de 48* (t. XLVI, p. 181-201). Loin d'être anticléricale, la révolution de 1848 donna de nombreuses marques de sympathie au clergé et à l'Église. L'auteur voit les raisons de ce fait dans la froideur que l'épiscopat avait montrée, pour divers motifs, envers la royauté bourgeoise de Louis-Philippe, et dans l'alliance que l'Église avait faite, aux yeux de l'opinion, avec la liberté. Dans cette révolution de 48, la question sociale était en fait au premier plan : autour de l'*Ère nouvelle*, un groupe de catholiques l'abordait résolument. Mais, par une manœuvre politique, à laquelle présida le catholique royaliste Falloux, et en suscitant l'affaire des Ateliers nationaux, la bourgeoisie possédante qui donnait le ton à l'Assemblée Nationale étouffa les aspirations populaires. En partie par antipathie pour Lamartine, Montalembert, allant jusqu'à s'unir avec Thiers son adversaire de naguère, entraîna les catholiques dans cette voie où ils devaient perdre cette première sympathie populaire de 1848.

J. Aynard : *l'Économie politique chrétienne ou la Bourgeoisie devant la misère il y a cent ans* (t. XLVII, p. 92-113). Aux environs de 1830, la bourgeoisie commence à pressentir les problèmes sociaux que pose le développement de la grande industrie. Si trop de ses membres n'eurent que des réactions romantiques ou égoïstes, il faut aussi noter les réactions foncièrement saines de nombreux catholiques, auteurs d'ouvrages d'économie politique.

J. Aynard : *Ceux qui ont voulu connaître les ouvriers : le Docteur Villermé (1782-1863)* (t. L, p. 252-273). Le mor de ouvrier, tel qu'il pouvait se révéler, aux alentours de 1830, dans les Vosges, la région de Lille et de Lyon, à un observateur qui, froidement, enregistre les tares du régime économique d'alors. D'après un *Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques* fait en 1840 par le Docteur Villermé, et qui constitue une monographie ouvrière fondée sur de longues observations faites au cours de voyages en France, principalement de 1835 à 1837.

H. Guillemin : *Jean-Jacques Rousseau* (t. L, p. 436-462 ; t. LI, p. 132-156, 274-302). Étude qui est, non un examen de la doctrine de Jean-Jacques, mais un effort pour entrevoir, dans sa vie profonde, sa pensée religieuse. En voici la conclusion : « La vie de Jean-Jacques est souillée de fautes, en son midi surtout. Rien ne peut faire qu'elle ne ressemble finalement à une ascension. Ce pécheur, ce malheureux, ce théoricien d'utopie et faux docteur trop souvent, il fut, en dépit de tout, du côté

de Dieu, du parti de Dieu, un témoin, balbutiant mais passionné, de la vérité éternelle. »

A. Gratieux : *l'Apostolat intellectuel de M. Portal* (t. LI, p. 165-181). I. La vie intellectuelle de M. Portal. II. Les Revues de M. Portal (*Rev. anglo-romaine, les Petites annales de saint Vincent de Paul, la Revue catholique des Églises*). III. La théologie de M. Portal.

La Revue des jeunes.

27e-28e années. 1936-1937. Paris, Éditions du Cerf.

G. Mornand : *le « Ménagier de Paris »* (15 déc. 1936, p. 592-599). Présentation et extraits de ce recueil de conseils adressés à sa jeune femme par un bourgeois de Paris entre le mois de juin 1392 et le mois de septembre 1394.

M.-J. Guihaire : *Au service de la jeunesse inquiète : Lacordaire et Ozanam* (an. 1936, p. 605-619). La première rencontre entre Ozanam et l'abbé Lacordaire. Extrait d'un ouvrage en préparation.

F. Bottinelli : *Souvenirs sur le chanoine Cornette* (15 mai 1937, p. 608-614). Un témoignage et quelques traits sur l'aumônier général des Scouts de France.

Archivum Fratrum Prædicatorum.

Vol. VII (1937) Rome, Santa Sabina.

A. Dondaine : *la Bibliothèque du couvent des Dominicains de Dijon au début du quatorzième siècle (1307)* (p. 112-133). Édition d'un catalogue manuscrit contenu dans le cartulaire 221 des Archives départementales de la Côte-d'Or, à Dijon. Le texte est ici précédé d'une étude du R. P. A. Dondaine, dans laquelle l'auteur dégage les renseignements que ce document apporte sur le couvent des dominicains de Dijon au début du XIVe siècle et sur les lectures, presque exclusivement théologiques, des religieux.

A. Papillon : *Antoine Touron, historiographe dominicain* (p. 320-329). Notice sur la vie (né à Graulhet, Tarn, en 1686, entré dans l'ordre à Toulouse en 1705, Père maître à Paris vers 1731, mort en 1775) et sur les œuvres d'Antoine Touron, le dernier des grands historiographes dominicains du XVIIIe siècle.

Revue des sciences philosophiques et théologiques.

26e année. 1937. Paris, Vrin.

M.-H. Vicaire : *les Porrétains et l'avicennisme avant 1215* (p. 449-482). Avant que l'augustinisme ne triomphe avec le Lombard en 1215, il se heurte à divers mouvements hostiles entre lesquels existent des affinités : avicennisme, érigénisme, amauriciens, porrétains. L'auteur dégage ces affinités.

Nota. — Rien dans les *Missions dominicaines*, ni dans la *Revue thomiste* concernant l'histoire de l'Église de France.

Le Saulchoir. H.-M. Féret, O. P.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé Pierre Chataing [903], à Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme) présenté par M. Fosseyeux.

M. l'abbé Robert Crespin [904], vicaire à Montargis (Loiret), présenté par M. Chenesseau.

M. l'abbé A. Duboc [905], à Gainneville (Seine-Inférieure), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Louis Gaillard [906], professeur au Petit Séminaire de Voreppe, à Fontanil, par Saint-Égrève (Isère), présenté par M. François.

M. l'abbé G. Carchet [907], professeur au Grand Séminaire, à Auch (Gers), présenté par M. Carrière.

Library (The), Institute of Mediaeval Studies [908], Queens Park Crescent, Toronto (Canada).

M. le chanoine Jérôme Labourt [909], vicaire général, docteur ès lettres, curé de Saint-Honoré d'Eylau, 9, place Victor-Hugo, Paris (XVI^{e}), présenté par M. Brochard.

M. l'abbé Marcel Brongniart [910], 25, rue de la République, à Fontenay-sous-Bois (Seine), présenté par M. Brochard.

M. Henri Jouvin [911], 72, avenue de Versailles, Paris (XVI^{e}), présenté par M. Zeiller.

TABLEAU D'HONNEUR

Nous avons eu le plaisir de relever parmi les promotions faites cette année dans l'ordre de la Légion d'honneur les noms de plusieurs confrères et collaborateurs.

Notre confrère M. Henri Courteault, directeur des Archives de France, a été promu commandeur, au titre du ministère de l'Éducation nationale (*Journal officiel* du 31 janvier 1937).

Ont été promus officiers : S. Exc. Mgr J.-B. Pelt, évêque de Metz, au titre du ministère de l'Intérieur (Décret du 19 décembre 1936); Mgr Auguste Boudinhon, recteur de Saint-Louis-des-Français à Rome, au titre du ministère des Affaires étrangères (Décret du 31 janvier 1937); et M. Édouard Jordan, membre de l'Institut, vice-président de notre Société, au titre du ministère de l'Éducation nationale (*Journal officiel* du 29 août 1937).

Dans les listes de nouveaux chevaliers nous avons relevé les noms de M. Léonce Celier, archiviste aux Archives nationales; M. l'abbé Chagny, archéologue et historien d'art; M. Géraud Lavergne, archiviste départemental du Loiret; M. Henri Waquet, archiviste départemental du Finistère, tous, confrères ou collaborateurs, nommés au titre du ministère de l'Éducation nationale (*Journal officiel* du 31 janvier 1937).

*
**

Distinctions académiques.

L'Académie française a décerné un prix de 5 000 francs à M. le chanoine LABOURT, curé de Saint-Honoré d'Eylau, pour son livre sur *les Églises parisiennes*, et une part sur le prix Montyon à M. le chanoine BLOUET, supérieur du grand séminaire de Coutances, pour son histoire sur *le Grand Séminaire de Coutances*.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le grand prix Gobert à notre confrère M. Guy de VALOUS, bibliothécaire de la Faculté de droit de Paris, pour sa thèse sur *le Monachisme clunisien des origines au* XV^e^ *siècle*. Elle a décerné en outre la troisième médaille du concours des Antiquités nationales de la France à M. l'abbé HUCHET, curé de Plaimpied (Cher), pour son édition du *Cartulaire ancien de Fontmorigny* et elle a accordé, sur le prix de Courcel, 1 800 francs à M. l'abbé Carlo de CLERCQ pour son livre *la Législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne*.

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Paul Leroy-Beaulieu à M. l'abbé J. VIOLLET, secrétaire de l' « Association du Mariage chrétien », pour ses œuvres familiales du Moulin-Vert; le prix Louis Liard à notre collaborateur M. Pierre MESNARD, professeur au lycée de Poitiers, pour son *Essai sur la morale de Descartes*, et une mention très honorable à notre confrère M. Michel de BOÜARD, professeur à l'Institut français de Naples, pour son ouvrage : *Une nouvelle encyclopédie médiévale : le « Compendium philosophiae »*.

L'Académie toulousaine des Jeux floraux a décerné un prix de 4 000 francs à M. le chanoine CONTRASTY pour son ouvrage, *Rieux-Volvestre et ses évêques*.

NÉCROLOGIE

M. HENRI COURTEAULT

Henri Courteault n'appartenait à notre Société que depuis peu d'années. Son adhésion remonte à 1934. C'était à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la *Revue d'histoire de l'Église de France*. Il avait voulu par ce geste nous rendre plus sensible sa haute estime. Depuis lors il n'a manqué aucune occasion de nous témoigner sa sympathie. Récemment encore il avait accepté de présider la séance d'ouverture de notre deuxième Congrès, et les paroles qu'il y prononça furent vivement appréciées de l'assistance : car ce n'était pas seulement un très grand érudit, mais le plus charmant des hommes. Pauvre ami ! Nous espérions bien qu'il entrerait dans notre Conseil d'administration lorsqu'une vacance s'y produirait; mais il eut une fin prématurée (1^er^ novembre 1937).

Jean-Jules-Henri Courteault était né à Pau le 26 août 1869. Il fit de brillantes études au lycée de cette ville. Quant vint l'heure de choisir une carrière, il se décida, sur la suggestion de l'aumônier, M. l'abbé Dubarat, pour l'École des chartes. Il y fut reçu après un an passé au collège Sainte-Barbe où il suivit le cours du lycée Louis-le-Grand. A sa sortie (27 janvier 1892), second de sa promotion, il soutint une thèse d'histoire méridionale sur *Gaston IV, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, prince de Navarre*. Cette thèse, imprimée en 1895, obtint, l'année suivante, la troisième médaille au Concours des anti-

quités de la France à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il compléta ce premier travail en publiant pour la « Société de l'Histoire de France », le *Manuscrit original de l'Histoire de Gaston IV, comte de Foix, par Guillaume Leseur*, qui obtint au concours de La Fons-Mélicocq, à la même Académie, une mention honorable (1896).

À peine reçu archiviste-paléographe, Henri Courteault fut nommé archiviste aux Archives nationales (1er mars 1895). C'est là qu'il a fait toute sa carrière, gravissant les échelons de la hiérarchie jusqu'au grade suprême de directeur. C'est son prédécesseur, Charles-Victor Langlois, qui, en mourant, le désigna comme son seul successeur possible, et le ministre d'alors, Mario Roustan, l'honora en le nommant sans qu'il eût un autre appui (1er août 1929). Il s'était imposé à Langlois, savant éminent, mais administrateur novice, par sa compétence administrative et son zèle passionné pour l'illustre maison. Les huit années que Courteault passa à la direction des Archives auront été marquées par des améliorations, des accroissements qui furent pour la plupart le résultat de ses initiatives et de son action personnelle. Plein de sollicitude pour ses archivistes, il appuya de tout son pouvoir leur demande de révision d'échelle des traitements. Il contribua aussi pour sa forte part à l'élaboration de la loi qui nationalise les archivistes départementaux, assurant à ces fonctionnaires, autrefois livrés à l'arbitraire des conseils généraux, une amélioration singulière de leur situation matérielle et morale. On lui doit encore l'acquisition par les Archives nationales de l'Hôtel du cardinal de Rohan, anciennement Imprimerie nationale. Enfin les érudits lui sauront toujours gré de ce qui fut plus spécialement son œuvre, à savoir : la loi de 1928 qui ordonne le dépôt des minutiers notariaux dans les Archives et le décret du 21 juillet 1936 qui oblige les ministères à verser aux Archives nationales tous les papiers d'État.

En dehors des Archives, Henri Courteault a joué un rôle de premier plan dans l'organisation et la vie de plusieurs sociétés savantes. Sa vaste érudition, son esprit diligent, avisé, prudent aussi, son goût de l'entr'aide, le préparaient à ces tâches collectives. Il y excella. À partir de [illegible], lorsque la *Revue des Études historiques* parut avec un programme renouvelé, il prit en mains le secrétariat général de la Société et, peu après, la direction de la *Revue*. S'étant démis de ces fonctions en [illegible], il devenait, l'année suivante, secrétaire-adjoint, puis, en 1924, secrétaire général de la « Société de l'Histoire de France ». D'autres sauront dire tout ce qu'il a mis de lui, esprit et cœur, au service de cette Société dont il fut jusqu'à son dernier jour la cheville ouvrière. Ses rapports annuels, insérés dans l'*Annuaire-Bulletin*, n'étaient pas la seule contribution qu'il lui donna. Il y publia aussi des articles sur l'époque de la Fronde. Le XVIIe siècle l'attirait beaucoup. Il avait été amené à ces études, si différentes de sa thèse d'archiviste, en souvenir d'Henri Furgeot, le grand ami de sa jeunesse. Celui-ci venait de publier un ouvrage sur le cardinal *Jean Balue* et se préparait à éditer le *Journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi (1648-1657)*, lorsqu'il fut enlevé à l'affection des siens : il n'avait pas trente ans. Profondément ému par cette mort, Courteault éprouva une consolation à réaliser le projet de son ami, qu'il reprit à pied d'œuvre et mena à bien, de 1902 à 1918, en quatre volumes publiés pour la Société de l'Histoire de France et que l'Académie des sciences morales récompensa par l'attribution du prix Perret (1919). Entre temps, toujours très attaché à sa petite patrie, il fondait et faisait vivre, en collaboration avec Louis Batcave, la *Revue du Béarn et du Pays basque*. Leur but était d'y rassembler les principaux éléments d'une grande « Histoire des Bas-

ques », et ils avaient l'un et l'autre dans leurs portefeuilles de quoi l'alimenter à la continue. Cet essai cependant ne dura que deux années (1904 et 1905). « C'est Batcave qui a lâché », me disait-il. Et de fait, n'était-ce pas une gageure impossible que de vouloir diriger de Paris une Revue provinciale et, qui plus est, mensuelle ?

Sur son cher Béarn, l'on pourrait citer de lui quantité de notes et d'articles disséminés dans les revues de la région. Deux ouvrages méritent à ce point de vue d'être signalés. C'est d'abord *le Livre des syndics des États de Béarn* (texte béarnais), publié pour la Société historique de Gascogne en 1906; l'autre, qui est aussi un texte béarnais, a pour titre : *les Testaments des derniers princes de Navarre*. Courteault l'avait préparé avec la collaboration de M. Robert Anthony, professeur d'anatomie comparée au Muséum d'histoire naturelle, qu'il avait formé à la paléographie et instruit de la langue béarnaise. Le manuscrit est prêt pour l'impression et notre confrère, M. Léon Levillain, s'occupe de le faire publier, de concert avec M. Anthony.

Encore élève à l'École des chartes, Henri Courteault fut chargé de classer la bibliothèque de Thiers. Ce travail rémunérateur lui fut procuré par le sénateur de Rozière, dont il fut secrétaire et qui avait pour lui une affection que partageait toute sa famille y compris son petit fils Robert de Flers. La belle-sœur de Thiers, Mlle Dosne, lui témoigna aussi une grande sympathie. Il se fit aimer de même des familles de Nicolaï et de Bonneval, dont il classa les Archives. Il laisse en manuscrit de nombreux chapitres de biographie des membres de la famille de Nicolaï. A ces travaux se rattache l'*Histoire du bourg Saint-Andéol* (1909), berceau de la famille, qui lui valut en 1910 une deuxième médaille au Concours des Antiquités nationales. Les documents de ce livre avaient été réunis par M. de Boislisle qui lui témoignait une confiance absolue.

Ce qu'il a été : Un grand commis de l'Etat, passionnément dévoué à sa tâche, uniquement soucieux de ses lourdes responsabilités, contrôlant tout par lui-même, scrupuleux à l'excès. Il s'est imposé à tous les ministres qu'il a vu passer. Le dernier, Jean Zay, lui a rendu le plus bel hommage en parlant de la « rectitude de sa vie ». Récemment, lorsqu'une politique de désordre menaçait de tout gangrener : « Il y a des choses qu'on ne me fera pas faire », répétait-il inquiet. En effet, il ne s'est jamais courbé devant quiconque, il n'a songé qu'à être bon et juste pour ses subordonnés. Il avait au cœur la flamme de la charité. On ne lui a connu que des obligés et des amis.

Dans l'intimité, l'homme était délicieux. Causeur enjoué, il avait le don de l'anecdote et du trait. Il gardait au foyer les vieilles traditions de sa terre natale. Au cours de sa maladie, il rappelait avec émotion le souvenir de sa mère à laquelle, disait-il, il devait tout ce qu'il avait de bon. Il avait hérité d'elle une foi chrétienne entretenue par la pratique. Il écrira un jour : Ce qui m'unissait d'affection si profonde à Forgeot, c'est « l'intime communauté de sentiments chrétiens ». Cette phrase laisse entrevoir ce qu'était sa vie intérieure. Jamais le respect humain n'agit sur lui. Directeur des Archives de France, il allait le dimanche avec les siens à la messe de sa paroisse des Blancs-Manteaux. Et ce devoir, il l'accomplissait simplement, avec le même esprit de religion qu'au temps où, collégien à Sainte-Barbe, il fondait, aidé de quelques camarades, une petite conférence de Saint-Vincent de Paul qui tenait ses séances au Cercle catholique du Luxembourg.

Oui, Henri Courteault était un bon, un vrai, un grand Français.

Victor CARRIÈRE.

TABLE DU TOME XXIII

ARTICLES

Angot des Rotours (Baron). Fleur de sainteté XVII^e siècle célébrée par Corneille : Élisabeth Ranquet..... 396 à 401

Déplanque (Louis). Saint Vincent de Paul sous l'emprise chrétienne ..... 226 à 230

Deuxième Congrès d'histoire ecclésiastique de la France, tenu sous la présidence de S. Ém. le cardinal Baudrillart, à l'Institut catholique de Paris.

Carrière (Victor). Caractère et objet du Congrès..... 313

Courteault (Henri). Allocution à la séance d'ouverture..... 316

Bocksruth (Dom Michel). État des travaux relatifs au Dictionnaire des monastères de la règle de Saint-Benoît 316

Gennep (Arnold van). Observations sur la statistique des cultes liturgiques et des cultes populaires, à propos d'un cas précis: la Haute-Maurienne 317

Bardy (Gustave). Les répercussions des controverses christologiques des V^e et VI^e siècles dans les Églises des Gaules..... 332

Reulos (Michel). Les rapports de l'abbaye Sainte-Geneviève avec les autorités épiscopales aux XII^e et XIII^e siècles..... 318

Constant (G.). Étude sur le plus ancien registre des marguilliers de la paroisse de Meudon..... 319

Fosseyeux (M.). La dévotion « sensible » et les confréries aux XVI^e et XVII^e siècles 320

Sol (Eugène). Les bureaux de charité en Quercy à la fin de l'Ancien Régime 322

La Monneraye (J. de). La vie religieuse et morale des Parisiens d'après les registres d'insinuations testamentaires des années 1789 et 1790 324

Camelin (Joseph). Pourquoi et comment dresser par diocèse une liste exacte et officielle du clergé constitutionnel ? 326

Sevrin (Ernest). L'état religieux et moral du diocèse de Chartres sous Mgr Clausel de Montals..... 334

Carrière (Victor). L'histoire ecclésiastique dans les Académies de province depuis soixante ans 336

Grente (S. Exc. Mgr Georges). La méthode historique. Sa place dans l'enseignement des Grands Séminaires. Présentation d'un plan d'instructions pour l'étude de la paroisse rurale..... 340

Huard (Georges). Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale des origines à la fin du Moyen Age..... 344

Lesort (André). Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale dans les temps modernes, de la Renaissance à 1787.. 348

Sevestre (Émile). Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale pendant l'époque révolutionnaire, de 1787 à 1801.... 352

Bruley (Édouard). Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale depuis le Concordat de 1801 jusqu'à la loi de Séparation 356

Le Bras (Gabriel). Conclusions d'ensemble en vue d'un programme pour l'étude de la paroisse rurale..... 363

SALTET (Louis). A nos origines. Deux centenaires d'évêques historiens : Eusèbe de Césarée, auteur de la première histoire générale de l'Église; François Bosquet de Montpellier, auteur de la première histoire critique de l'Église de France..... 362
LESNE (Mgr Émile). Quelle a été la contribution des Églises de l'ancienne Gaule au sauvetage des Lettres antiques ?..... 362
BRULEY (Ed.). Le banquet et la réception à l'Hôtel de Ville.... 366
JORDAN (Ed.). Allocution au banquet 368
RAYMOND-LAURENT. Discours à l'Hôtel de Ville..... 371
PALANQUE (Jean-Remy). Le Congrès et la Presse..... 374
GRENTE (Mgr Georges). L'histoire locale et le clergé. 381 à 395
LACGER (Louis de). La primatie d'Aquitaine du VIII^e au XIV^e siècle ..... 29 à 50
LAPLATTE (Cl.). L'administration des évêchés vacants et la régie des économats ..... 161 à 225
LE BRAS (Gabriel). Pour l'étude de la paroisse rurale 486 à 502
LESNE (Ém.). La contribution des églises et monastères de l'ancienne Gaule au sauvetage des Lettres antiques 473 à 485
LOIRETTE (Gabriel). Catholiques et protestants en Languedoc à la veille des guerres civiles (1560)..... 503 à 525
MESNARD (Pierre). L'essor de la philosophie politique au XVI^e siècle ..... 51 à 54

BULLETIN CRITIQUE

ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

AIMOND (Ch.). L'énigme de Varennes [L. C.]..... 88
ALÈS (Adhémar d'). Priscillien et l'Espagne chrétienne à la fin du IV^e siècle [J.-R. Palanque]..... 436
ARDOIN (Abbé Paul). La bulle Unigenitus dans les diocèses d'Aix, Arles, Marseille, Fréjus, Toulon [A. Bachelier]... 540
AUBERT (Marcel) et Pierre MOREL. Le Mont Saint-Michel [J. Vallery-Radot] 556
BALTRUSAITIS (Jurgis). Le problème de l'ogive et l'Arménie [J. Vallery-Radot] 108
BARBIER (Pierre). Auxerre et l'Auxerrois [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 443
BARDY (G.). Voir PALANQUE (J.-R.).
BAUDOT (Anne-Marcel et Marcel). Grand cartulaire de Saint-Julien de Brioude [G. Tessier]..... 256
BAUDRILLART (S. Ém. le cardinal). Voir Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques.
BAX (W). Sedan [J. Massiet du Biest]..... 102
BERTEVAL (W). Voir PASTOR (Louis).
Bibliographie alsacienne, tome V [G. Allemang]..... 260
BONAL (Antoine). Histoire des évêques de Rodez [E. Griffe] 233
BONNARD (Mgr Fourier). Histoire du couvent royal de la Trinité du Mont Pincio à Rome [M. Bodet] 81
— Le vénérable Père Antoine-Sylvestre Receveur [M. Bodet] 553

Boulenger (Abbé A.). Histoire générale de l'Église, tome II, volume VI [A. Fliche] 437
Brugerette (J.). Le prêtre français et la société contemporaine. II. Vers la séparation de l'Église et de l'État [Ed. Bruley] 88
Burcklé (Jean). Les chapitres ruraux des anciens évêchés de Strasbourg et de Bâle [L. Pfleger] 97
Buschbell (Godefroy). Concilii Tridentini epistularum pars secunda [G. Constant] 431
Caron (Pierre). Les massacres de septembre [J. Hérissay] 237
Cartellieri (Alexander). Der Aufstieg des Papsttums im Rahmen der Weltgeschichte [A. Fliche] 526
Cavallera (F.). Voir Dictionnaire de spiritualité.
Chagny (André). Les martyrs de Lyon de 177 [J. Zeiller] .. 435
Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, publiées sous la direction de Georges Guichard, comte de Neufbourg, Édouard Perroy, J.-E. Dufour, tomes V et VI [P. Piétresson de Saint-Aubin] 258, 547
Chartrou-Charbonnel (Josèphe). La Réforme et les guerres de religion [P. Mesnard] 440
Chenesseau (G.). Les reliques de saint Benoît et le mobilier liturgique à l'église de Saint-Benoît-sur-Loire [J. Vallery-Radot] 109
Cherel (Albert). Fénelon ou la religion du pur amour [E. Dermenghem] 97
Cohen (Gustave). Voir Réau (Louis) et Schneider (René).
Constantin (Ch.). L'évêché du département de la Meurthe de 1791 à 1802 [P. Fiel] 244
Cornilleau (Dr Robert). L'abbé Naudet [J.-B. Sabrié] 262
Cottineau (Dom L. H.). Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés [Françoise Lehoux] 255
Coville (A.). Recherches sur quelques écrivains du XIVe et du XVe siècle [G. Le Bras] 67
Cristiani (Chanoine L.). La merveilleuse histoire des premières Ursulines françaises [A. Cherel] 95
Dauvillier (Jean). Voir Esmein (A.).
David (Père A.). Notre-Dame de Langonnet [P. Thomas-Lacroix] 265
Deluz (René). La dispute de Lausanne (octobre 1536) [V. Carrière] 430
Déplanque (Louis). Saint Vincent de Paul sous l'emprise chrétienne [L. Celier] 549
— Saint Vincent de Paul et sainte Louise de Marillac [L. Celier] 549
Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, commencé sous la direction de S. Ém. le cardinal Alfred Baudrillart, continué par A. de Meyer et Ét. Van Cauwenbergh. Fasc. XLIX-LII [H. Waquet] 266

Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique, publié sous la direction de Marcel Viller, assisté de F. Cavallera et de J. de Guibert [A. d'Alès] 557
Dufour (J.-E.). Voir Chartes du Forez.
Dufourcq (Albert). Histoire moderne de l'Église. Tome IX : Saint Vincent de Paul, Pascal et la révocation de l'Édit de Nantes [G. Constant] 534
Durtelle de Saint-Sauveur (E.). Histoire de Bretagne [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 252
Erdmann (Carl). Die Entstehung des Kreuzzugsgedankens [A. Fliche] 58
Esmein (A.). Le mariage en droit canonique. Deuxième édition par R. Génestal et Jean Dauvillier [A. Villien] 421
Even (Chanoine Michel). Mgr Gaston de Ségur [J. B. Sabrié] 554
Fénelon. Pages nouvelles, pour servir à l'étude des origines du Quiétisme, publiées par Marcel Langlois [A. Cherel] 96
Freschi (R.). Giovanni Calvino [L. Villat] 72
Gabory (Émile). Sainte Anne d'Auray [A. Poirier] 264
Gandilhon (René). Archives d'Ille-et-Vilaine. Répertoire numérique de la série V. Cultes [G. Tessier] 259
Génestal (R.). Voir Esmein (A.).
Georges (R. P. Émile). Saint Jean Eudes [L. Cristiani] 550
Gorce (M. M.). Saint Vincent Ferrier [L. Royer] 261
Gros (Adolphe). Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie [P. Marichal] 423
Guibert (J. de). Voir Dictionnaire de spiritualité.
Guichard (Georges). Voir Chartes du Forez.
Halkin (Léon-E.). Réforme protestante et réforme catholique au diocèse de Liége [H. Nelis] 411
Hazard (Paul). La crise de la conscience européenne [L. Lavaquery] 536
Huchet (A.). Le chartrier ancien de Fontmorigny [A. Gandilhon] 528
Jarry (E.). L'Église contemporaine [J. de Font-Réaulx).. 442
Jean Eudes (Saint). Œuvres choisies [J. B. Sabrié] 548
Joachim (Jules). L'École centrale du Haut-Rhin à Colmar [Cl. Laplatte] 543
La Brière (Yves de). L'Église et son gouvernement [G. T.] 268
Labriolle (P. de). Voir Palanque (J.-R.).
Lacouture (Abbé Joseph). Le mouvement royaliste dans le Sud-Ouest [Ch. Jolivet] 78
Langlois (Marcel). Voir Fénelon.
Laporte (R. P.). Voir Toustain (Dom).
Lavaud (Jacques). Un poète de cour au temps des derniers Valois. Philippe Desportes [P. Jourda] 532
Lebel (Germaine). Histoire administrative, économique et financière de l'abbaye de Saint-Denis étudiée spécialement dans la province ecclésiastique de Sens [M. Fosseyeux].. 65
— Catalogue des actes de l'abbaye de Saint-Denis relatifs à la province ecclésiastique de Sens [M. Fosseyeux].... 65

Leclercq (Dom H.). L'Église constitutionnelle [A. Latreille] 75
Lecouturier (Ernestine). La Visitation [P. Deslandres].... 92
Lesourd (Paul). Les Pères Blancs du cardinal Lavigerie [G. Allemang] 94
Levron (Jacques). Pierre Mauclerc, duc de Bretagne [E. Pasquier] 235
Levesque (E.). Lettres de M. Olier [J. Carreyre]..... 432
Marion (Marcel). Le brigandage pendant la Révolution [Ch. Jolivet] 86
Massis (Henri). Voir Pascal (Blaise).
Meerssman (G.). O. P. Laurentii Pignon catalogi et chronica [E.-A. Van Moé] 429
Mesnard (Pierre). L'essor de la philosophie politique au XVI[e] siècle [M.-M. Gorce] 69
Meyer A. I. de). Voir Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques.
Meyer (Octave). La régence épiscopale de Saverne [J. Joachim] 99
Misermont (Lucien). Le plus grand des missionnaires de saint Vincent de Paul, Jean le Vacher [G. Allemang].... 552
Mollière (Abbé Humbert). Le bienheureux Dom Augustin Chevreux [R. Limouzin-Lamothe) 261
Mongland (André). La France révolutionnaire et impériale, tome IV [A. Viatte] 259
Monnoyeur (Dom J. B.). Gerson, l'auteur de l'Imitation [R. Limouzin-Lamothe] 558
Monval (Jean). Les frères hospitaliers de Saint-Jean de Dieu [M. Fosseyeux] 93
Moreau (Pierre). L'histoire de France au XIX[e] siècle [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé) 267
Morel (Pierre). Voir Aubert (Marcel).
Morel-Payen (Lucien). Les plus beaux manuscrits et les plus belles reliures de la bibliothèque de Troyes [P. Dupieux] 106
Morin (Louis). Les monuments du culte de sainte Jule à Saint-Martin-ès-Vignes, près Troyes [P. Dupieux]..... 265
Naeff (Henri). Les origines de la Réforme à Genève [L. Cristiani] 439
Neufbourg (Comte de). Voir Chartes du Forez.
Olichon (Mgr Armand). Les Missions. Histoire de l'expansion du catholicisme dans le monde [L. de Lacger)..... 402
Palanque (J.-R.), G. Bardy, P. de Labriolle. De la paix constantinienne à la mort de Théodose [J. Zeiller]..... 231
Pascal (Blaise). Les Pensées, classées et commentées par Henri Massis [J. Dedieu] 416
Pastor (Louis). Histoire des papes depuis la fin du Moyen Age. Tomes XVII et XVIII : Pie V. Traduction française par Alfred Poizat et W. Berteval [G. Allemang]..... 85

PERRIN (Ch.-Edmond). Essai sur la fortune immobilière de l'abbaye alsacienne de Marmoutier aux x^e^ et xi^e^ siècles [P. Tisset] 407
PERROY (Édouard). Voir Chartes du Forez.
POIZAT (Alfred). Voir PASTOR (Louis).
PRAVIEL (Armand). Monsieur Vincent, saint de Gascogne [J. B. Sabrié] 550
RAEMY (Tobie de). L'émigration française dans le canton de Fribourg (1789-1798) [J. Marchand] 250
RÉAU (Louis) et Gustave COHEN. L'art du Moyen Age [H. Waquet] 105
Registres du Conseil de Genève, t. XII [V. Carrière] 547
REY (Raymond). La sculpture romane languedocienne [J. Vallery-Radot] 426
RINIERI (I.). I vescovi della Corsica [L. Villat] 444
ROUSSEL-LÉPINE (José). Mgr Marbeau, évêque de Meaux [Ed. Bruley] 263
SCHMIDLIN (Josef). Die katholische Restauration im Elsass am Vorabend des dreissigjährigen Krieges [G. Allemang] 100
SCHNEIDER (René) et Gustave COHEN. La formation du génie moderne dans l'art de l'Occident [H. Waquet] 555
SESSEVALLE (Fr. de). Histoire générale de l'ordre de Saint-François, t. I [H. Lemaître] 531
SEYMOUR DE RICCI et W.-J. WILSON. Census of medieval and renaissance manuscripts in the United States and Canada, tome I [V. Leroquais] 55
TASSIN (Dom). Voir TOUSTAIN (Dom).
TENCAJOLI (O. F.). Chiese di Corsica [L. Villat] 446
TOURNIER (Mgr Clément). Le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse [Ed. Bruley] 418
TOUSTAIN (Dom) et Dom TASSIN. Histoire de l'abbaïe de Saint-Wandrille, publiée d'après l'original par le R. P. LAPORTE [M. J. Lecacheux] 91
VALOUS (Guy de). Le temporel et la situation financière des établissements de l'ordre de Cluny du xii^e^ au xiv^e^ siècle [R. Limouzin-Lamothe] 89
VAN CAUWENBERGH (Ét.). Voir Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques.
VERNISY (Edmond de). Tricentenaire de l'invasion allemande en Bourgogne [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 104
VIDAL (Mgr J.-M.). Documents sur M. de Caulet, évêque de Pamiers [J. Gaudemet] 433
VILLER (Marcel). Voir Dictionnaire de spiritualité.
WILL (Élisabeth). Saint Apollinaire de Ravenne [R. Vielliard] 267
WILSON (W.-J.). Voir SEYMOUR DE RICCI.
ZAPICO (D. Fernandez). La province d'Aquitaine de la Compagnie de Jésus, d'après son plus ancien catalogue [V. C.] 91

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

Agenais, 560. — Ain, par G. Renoud, 135. — Aisne, par M. de Sars, 276. — Allier, par M. Fazy, 450. — Alpes-Maritimes, par L. Imbert, 458. — Alsace, 126. — Angoumois, 295. — Anjou, 283. Ardèche, par A. Roche, 570. — Ardennes, par J. Massiet du Biest, 119. — Ariège, par L. Blazy, 574. — Artois, 110. — Aube, par P. Dupieux, 116. — Aude, par E. Griffe, 571. — Aunis, 295. — Auvergne, 449. — Aveyron, par B. de Gauléjac, 559.

Bas-Rhin, par G. Allemang, 126. — Basses-Alpes, par E. Isnard, 457. — Basses-Pyrénées, par J. Annat, 573. — Béarn, 573. — Berri, 447. — Bouches-du-Rhône, par E. Isnard, 456. — Boulonnais, 110. — Bourbonnais, 450. — Bourgogne, 133. — Bretagne, 288.

Calvados, par R. N. Sauvage, 285. — Cambrésis, 111. — Cantal, par G. Rouchon, 450. — Champagne, 116. — Charente, par P. Bouchaud, 295. — Charente-Inférieure, par F. de Vaux de Foletier, 295. — Cher, par P. des Chaumes, 447. — Comtat-Venaissin, 458. — Comté de Foix, 574. — Comté de Nice, 458. — Corrèze, par R. Rohmer, 448. — Corse, par L. Villat, 458. — Côte-d'Or, par H. Drouot, 133. — Côtes-du-Nord, par H. Waquet, 290. — Couserans, 574. — Creuse, par L. Lacrocq, 448.

Dauphiné, 453. — Deux-Sèvres, par M. Béguin, 294. — Doubs, par E. Préclin et G. Gazier, 136. — Dordogne, par G. Duboscq, 560. — Drôme, par J. de Font-Réaulx, 454.

Eure, par M. Baudot, 285. — Eure-et-Loir, par Y. Delaporte, 278.

Finistère, par H. Waquet, 291. — Flandre, 111. — Franche-Comté, 136.

Gard, par P. L. Baudouï-Salze, 568. — Gascogne, 559. — Gers, par A. Clergeac, 564. — Gironde, par G. Loirette, 562. — Guienne, 559.

Hainaut, 111. — Haute-Garonne, par Cl. Tournier, 567. — Haute-Loire, par E. Delcambre, 572. — Haute-Marne, par L. Delessard, 119. — Hautes-Alpes, par L. Royer, 454. — Haute-Saône, par Prinet, 137. — Haute-Savoie, par R. Avezou, 456. — Hautes-Pyrénées, par J. Annat, 564. — Haute-Vienne, par R. Rohmer, 448. — Haut-Rhin, par J. Joachim, 130. — Hérault, par M. Oudot de Dainville, 571.

Ile-de-France, 269. — Ille-et-Vilaine, par H. Bourde de La Rogerie, 288. — Indre, par P. Des Chaumes, 448. — Indre-et-Loire, par G. Collon, 282. — Isère, par L. Royer, 453.

Jura, 137.

Landes, par M. Le Grand, 561. — Languedoc (Fédération historique, par J. R. Palanque), 565. — Limousin, 448. — Loire, par Ph. Pouzet, 452. — Loire-Inférieure, par A. Bourdeaut, 292. — Loiret, par G. Chenesseau, 277. — Loir-et-Cher, par H. Hémonée, 279. — Lorraine, 120. — Lot, par E. Sol, 559. — Lot-et-Garonne, par J. R. Marboutin, 560. — Lozère, par M. Balmelle, 570. — Lyonnais, 452.

Maine, 279. — Maine-et-Loire, par Th. Civrays, 283. — Manche, par R. N. Sauvage, 287. — Marche, 448. — Marne, par P. Gosset, 118. — Mayenne, par E. Laurain, 281. — Meurthe-et-Moselle, par L. Marchal, 120. — Meuse, par P. d'Herbécourt, 125. — Morbihan, par P. Thomas-Lacroix, 292. — Moselle, par M. Griveaud, 122.
Nièvre, par A. Biver, 451. — Nivernais, 451. — Nord, par A. Leman, 111. — Normandie, 284.
Oise, par J. Vinot-Préfontaine, 276. — Orléanais, 277. — Orne, par R. N. Sauvage, 288.
Pas-de-Calais, par R. Rodière, 110. — Pays Basque, 573. — Périgord, 560. — Picardie, 114, 276. — Poitou, 293. — Provence, 456. — Puy-de-Dôme, par G. Rouchon, 449. — Pyrénées-Orientales, par J. Sarrète, 575.
Quercy, 559.
Rhône, par Ph. Pouzet, 452. — Rouergue, 559. — Roussillon, 575.
Saintonge, 295. — Saône-et-Loire, par A. Morgand, 133. — Sarthe, par L. Calendini, 279. — Savoie, par R. Avezou, 455. — Seine, par J. de La Monneraye, 269. — Seine-et-Marne, par H. Stein, 275. — Seine-et-Oise, par A. Lesort, 271. — Seine-Inférieure, par E. Hildesheimer, 284. — Somme, par G. Durand, 114.
Tarn, par P. Bayaud, 565. — Tarn-et-Garonne, 560. — Touraine, 282.
Var, par M. Courtecuisse, 457. — Vaucluse, par Cécile Roudil, 458. — Vendée, par A. Poirier, 294. — Vienne, par J. Salvini, 293. — Vosges, par L. Lévêque, 126.
Yonne, par A. Courtet, 133.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales historiques de la Révolution française, 13e année [J. de La Monneraye] 464
Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age, tome X [H. M. Féret] 461
Archivum Fratrum Praedicatorum, vol. VII [H. M. Féret] .. 586
Bibliothèque de l'École des chartes, tome XCVII [A. Courtet] 460
Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, LXXXVe année [J. de La Monneraye] 577
Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, année 1934 [G. Drioux] 463
Bulletin monumental, tome XCV [J. Vallery-Radot] 578
Cistercienser Chronik, 47e année [G. Allemang] 467
Elsass-Lothringisches Jahrbuch, t. XV [G. Allemang] 303
Études, t. CCXXVI-CCXXIX [J. Lecler] 301
Études carmélitaines mystiques et missionnaires, 21e année [E. Dermenghem] 580
Études franciscaines, 32e année [P. Gratien] 302

Historisches Jahrbuch, tome LV [G. Allemang] 303
L'Année dominicaine, 72e-73e années [H. M. Féret] 583
L'Oratoire de France, 6e année [U. Rouziès] 300
La France franciscaine, tome XIX [P. Gratien] 302
La Revue des Jeunes, 27e-28e années [H. M. Féret] 586
La Vie intellectuelle, tomes XLV-LI [H. M. Féret] 584
La Vie spirituelle, tomes XLVIII-LII [H. M. Féret] 584
Le Bulletin des Recherches historiques. Province de Québec, volume XLII [Cl. de Bonnault] 468
Le Moyen Age, tome VII [E.-A. Van Moé] 576
Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome, LIIIe année [P. Deslandres] 460
Rapport de l'archiviste de la Province de Québec, année 1936 [Cl. de Bonnault] 468
Recherches de théologie ancienne et médiévale, tome VIII [H. Nélis] 303
Revue bénédictine, tome XLVIII [J. Rivet] 466
Revue catholique des institutions et du droit, 64e année [U. Rouziès] 299
Revue d'ascétique et de mystique, tome XVII [J. Lecler] .. 300
Revue d'histoire littéraire de la France, 43e année [L. Villat] 298
Revue d'histoire moderne, tome IX [L. Villat] 297
Revue des questions historiques, tomes 125-127 [Françoise Lehoux] 296
Revue des sciences philosophiques et théologiques, 26e année [H. M. Féret] 586
Revue des sciences religieuses, 16e année [U. Rouziès] 299
Revue historique, tome CLXXVII [Cécile Roudil] 296
Revue historique de droit français et étranger, 15e année [G. Le Bras] 298
Revue Mabillon, 26e année [J. Rivet] 465
Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens, 54e année [G. Allemang] 467
Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte Kanonistische Abteilung, tome LVI [G. Allemang] 304

ÉCHOS ET INFORMATIONS

A propos de Mazarin vice-légat en Avignon [A. Leman] 311
Congrès (Le 70e) des Sociétés savantes 309
Congrès national (Le IIIe) des sciences historiques à Montpellier 306
Correspondance. Lettre de M. L. Levillain 148
Deuxième Congrès d'histoire ecclésiastique de la France, 145 313
Hommage à M. Édouard Jordan 144
Nécrologie : M. Henri Courteault [V. Carrière] 588
— M. le chanoine Guignard [R. Morçay] 305

Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles, 138, 305, 587. — Assemblée générale, 138 : Allocution de M. Édouard JORDAN, 139. Rapport de M. CARRIÈRE, 141. Compte rendu de M. FOSSEYEUX, 143. — Tableau d'honneur 587
Thèses de l'École des chartes [G. T.] 147

LIVRES NOUVEAUX

Sciences auxiliaires 156 469
Sources et critique documentaire 158 469
Études historiques 158 470
Variétés 160 472

ERRATA

P. 16, 3e et 4e avant-dernières lignes. Lire LACHAT (Ivan) [735], chef de comptabilité à la Banque de France; à Sens (Yonne); et Le Cognot, par Laroche-Saint-Cydroine (Yonne).

P. 19, ligne 28. Lire : MOREAU (Le R. P. de)

P. 19, ligne 41. Lire : OURLIAC (Paul) [805]

P. 21, ligne 35. Lire : ROUZIÈS

P. 35, note 15, ligne 2. Lire : *Nova bibliotheca manuscriptorum*, t. II, p. 738.

P. 138, 4e avant-dernière ligne : Au lieu de : *Brissolles*, lire : Bressolles.

P. 141, ligne 32. Lire : 1936.

P. 145, 3e avant-dernière ligne. Au lieu de *Bardé*, lire : BARDY.

P. 142, ligne 35. Lire : laquelle.

P. 146, ligne 31. Au lieu de : *huitaine*, lire : trentaine.

P. 160, ligne 9. Lire : GASTOUÉ (A.). L'Église et la musique.

P. 195, note 7. Lire : les factums 4° Fm 29901, 4° Fm 28795, 4° Fm 28972, 4° Fm 28790.

P. 198, note 14 : Au lieu de : un certain Desfontaines. lire : le fameux abbé Guyot Desfontaines.

P. 199, note 17. Lire : le factum 4° Fm 28795.

P. 217, note 26. Lire : (4° Fm 541-542).

P. 267, ligne 19. Lire : XIXe siècle

P. 308, ligne 2. Lire : religieuse

P. 436. La note 2 de l'avant-dernière ligne est par erreur à la page suivante.

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : ANDRÉ-POUYÉ

Impr. ANDRÉ-POUYÉ — Meaux.